

Partial
74
2. 1885

A. 24



John Carter Brown
Library
Gronow University

10/10





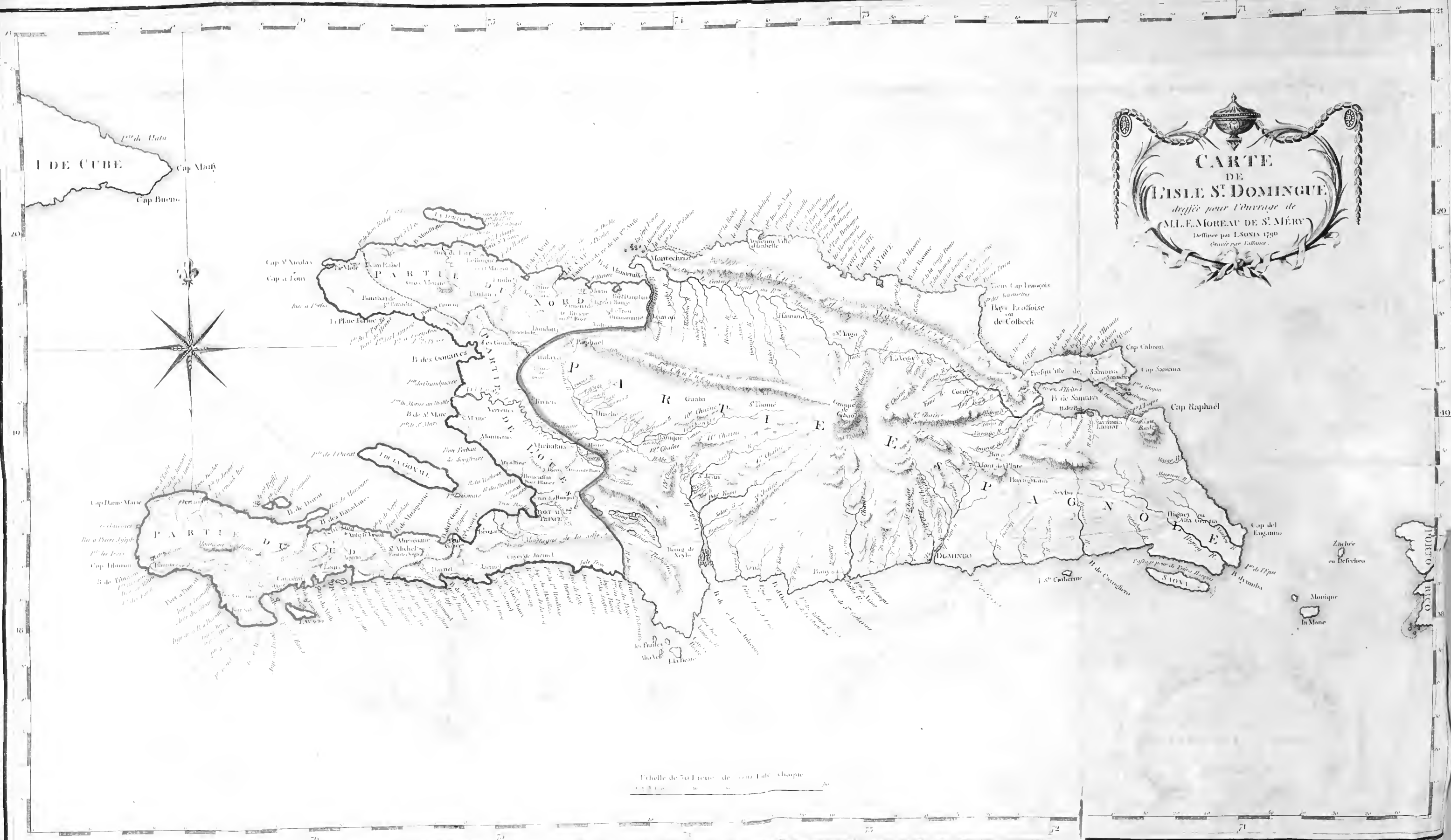
10/10

1914





CARTE
 DE
L'ISLE ST. DOMINGUE
 dressée pour l'ouvrage de
M. L. E. MOREAU DE S. MERY
 Dessinée par L. SORIS 1790
 Gravée par Lallemand.



Echelle de 50 Lieues de long sur 10 de large
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

DESCRIPTION
TOPOGRAPHIQUE, PHYSIQUE,
CIVILE, POLITIQUE ET HISTORIQUE
DE LA
PARTIE FRANÇAISE
DE
L'ISLE SAINT-DOMINGUE.

AVEC des Observations générales sur sa Population, sur le Caractère & les Mœurs de ses divers Habitans; sur son Climat, sa Culture, ses Productions, son Administration, &c. &c.

Accompagnées des détails les plus propres à faire connaître l'état de cette Colonie à l'époque du 18 Octobre 1789;

Et d'une nouvelle Carte de la totalité de l'Isle.

Par M. L. E. MOREAU DE SAINT-MÉRY.

TOME PREMIER.

COMPRENANT, outre les objets généraux, la Description des vingt & une Paroisses de la Partie du Nord & de l'Isle la Tortue.

Les sources de sa prospérité ne sont pas toutes taries.

A PHILADELPHIE,

Et s'y trouve

Chez l'AUTEUR, au coin de Front & de Callow-Hill streets.

A PARIS, chez DUPONT, Libraire, rue de la Loi.

Et à HAMBOURG, chez les principaux LIBRAIRES.

1797.



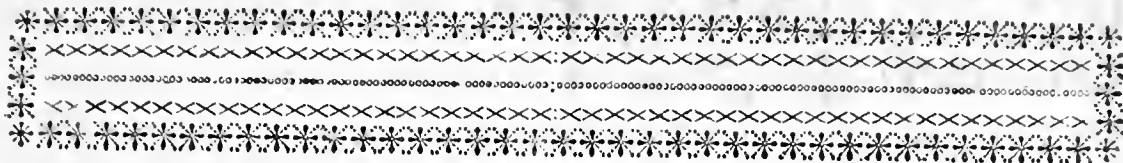
IMPRIMÉ SELON LA LOI.



*La Souscription de cet Ouvrage devant rester ouverte jusqu'au moment de la
livraison de ce Premier Volume, la Liste de Messieurs les Souscripteurs sera mise
à la tête du Second Volume.*



10/6



DISCOURS

PRÉLIMINAIRE.

A cette vérité, depuis si long-tems répétée, que rien n'est aussi peu connu que les Colonies des Antilles, se réunirait peut-être bientôt l'impossibilité de connaître celle qui a été la plus brillante d'entr'elles, si je ne me hâtais d'offrir le tableau fidelle de sa splendeur passée.

Occupé depuis quatorze années à recueillir tout ce qui appartenait à la Description, à la Législation & à l'Histoire des Colonies, j'avais déjà publié six volumes *in-4°*. du Recueil des Loix des Isles Françaises de l'Amérique sous le Vent (*), dont Saint-Domingue était le chef-lieu, & d'immenses matériaux étaient déjà préparés pour que les autres parties de mon plan, sur ces îles, parussent successivement, lorsque la révolution française, disposant de moi presque tout entier, m'a mis dans l'impuissance d'accomplir mon projet.

Jetté ensuite loin de la France par la tempête politique qui a poussé des Français sur presque tout le reste du globe, j'ai eu le bonheur de sauver, avec ma vie, les preuves de m'a constance à rechercher tout ce qui a trait aux Colonies, & lorsque mes infortunes me l'ont permis, j'ai repris la tâche que mon dévouement à la chose publique m'avait fait entreprendre. Plein de cette pensée, que les vérités utiles ne sauraient être long-tems méconnues, j'ai toujours ajouté à celles que j'avais à présenter à ma Patrie, & j'ai plus d'une fois con-

(*) Sous le titre de *Loix & Constitutions des Colonies Françaises de l'Amérique sous le vent.*

solé ma douleur d'habiter loin d'elle , en dirigeant mes idées vers son bonheur , tandis que mon cœur s'ennorgueillissait de ses succès.

Une première occasion s'est offerte de lui donner une marque de mon zèle , & c'est à la cession faite par l'Espagne à la France , de la Partie Espagnole de Saint-Domingue , qu'est due ma Description de ce territoire (1).

Combien j'ai regretté alors que les coups de la fortune me fissent la loi de mettre de côté la Description de la Partie Française ! Mais l'amitié n'a pas été inactive , & c'est sous ses auspices que mon zèle s'est ranimé.

Je puis donc enfin publier la Description de cette Colonie , qui a été si justement enviée par toutes les Puissances , qui fut l'orgueil de la France dans le Nouveau-Monde , & dont la prospérité faite pour étonner , était l'ouvrage de moins d'un siècle & demi.

A cette rapide énonciation de la gloire de Saint-Domingue , comme colonie française , il me semble entendre une foule de personnes , me prêtant des vues peut-être contradictoires , m'accuser ou de me livrer à un travail inutile ou de chercher à exciter de regrets désormais sans remède.

Je dois donc faire ici une profession de foi claire & franche de mes motifs.

Quelle que soit la situation dans laquelle la paix générale de la France avec tous ceux qui s'étaient coalisés pour lui ravir sa liberté , trouvera Saint-Domingue ; quel que puisse être le système que ma Patrie adoptera , à cette époque , sur ses Colonies à sucre , il ferait absurde de supposer que cette situation , que ce système n'auront aucun rapport avec ce que ces Colonies étaient au moment où leur Métropole a fait une révolution dont les secouffes sont senties jusqu'aux extrémités de la Terre. N'exista-t-il plus que les objets purement physiques dont leur ensemble est composé , il faut que la connaissance de ces objets éclairent sur la détermination quelconque qu'on adoptera.

Or , si cette proposition a toute la solidité que je lui trouve , par rapport à

(1) Publiée à Philadelphie en 1796 , en 2 vol. in-8°.

laquelle des Colonies cette connaissance sera-t-elle plus nécessaire, que pour celle qui l'emportant à elle seule sur toutes les autres réunies, doit par cela même attirer les regards la première, & exciter une sollicitude plus vive ?

La Colonie française de Saint-Domingue est, je le fais, celle qui a éprouvé de la manière la plus cruelle, les convulsions révolutionnaires. C'est dans son vaste sein qu'elles ont fait plus de ravages : divisions intestines, guerre étrangère, tout s'est réuni pour l'accabler de maux, pour la déchirer, & il semblerait que ce corps vigoureux & robuste, que cet Hercule colonial, eût été destiné à n'être plus un jour qu'un squelette décharné.

Cette opinion fut-elle fondée, & je ne l'adopte pas, (comme le prouve assez mon épigraphe), pourquoi la peinture fidelle de ce qu'était naguères encore une Colonie qui donnait cent cinquante millions tournois de produits annuels, qui se glorifiait justement d'influer sur la prospérité de sa Mère-Patrie, ne ferait-elle pas présentée, du moins, comme un monument en quelque sorte historique, & comme un chapitre à méditer par tous ceux qui ont part au gouvernement des États ?

Il ne peut donc jamais être indifférent, & il est encore bien moins inutile de montrer ce que le génie français avait créé à deux mille lieues de la Métropole ; d'exposer avec détails ce que ce génie, très-souvent contrarié par le Gouvernement, était parvenu à produire presque en un instant & avec une supériorité qui laissait loin derrière elle tout ce que les autres nations ont entrepris de semblable.

Mais, & cette espérance je ne saurais l'abandonner, la France pour laquelle l'importance des Colonies finira par être une vérité mathématique, voudra réparer leurs malheurs par ce qu'elle ne peut s'empêcher de les compter parmi les siens propres ; parce qu'elle doit les considérer comme des maux qu'il faut guérir, s'il est vrai qu'un corps politique ne saurait recouvrer toute son énergie tant qu'une plaie profonde altère & mine les sources qui concourent à conserver son existence. Lorsque cet instant aura été amené par la paix générale, la France

aura besoin , surtout pour Saint-Domingue , d'avoir des renseignemens capables de la diriger dans le choix des moyens qu'elle devra adopter pour en faire encore une utile Colonie.

Prétendrait-on que ma Description s'arrêtant précisément au jour où les premiers mouvemens de la révolution ont été sentis à Saint-Domingue , elle ne saurait éclairer suffisamment les esprits , ni procurer les avantages que je viens d'indiquer ?

Je réponds que la Description , telle que je la publie , est précisément ce qu'il faut désirer : car ou ce qu'elle est destinée à faire connaître subsiste encore , où il a été détruit en tout ou en partie. Dans le premier cas , rien ne peut la suppléer ; dans le second , en ajoutant ces deux seuls mots *n'existe plus* , ou à la fin du livre ou aux divers articles descriptifs , on aura la connaissance détaillée de la nature , de l'emploi des objets dont il faut déplorer l'anéantissement. C'est même l'unique manière d'apprécier la valeur de la perte qu'on aura faite , & s'il existe des moyens de la réparer , rien n'est propre à les suggérer comme ces détails mêmes.

Et sans cela , comment faire la comparaison de ce que fut Saint-Domingue avec ce qu'il sera au moment où ce rapprochement deviendra le premier devoir de quiconque devra travailler à sa restauration ? Sans cela comment mettre fin à l'interminable dispute qui subsiste déjà depuis trop long-tems entre ceux qui exagèrent & ceux qui dissimulent tout ce qui contrarie leurs vues dans ce parallèle ?

Il ne s'agit plus , comme en 1630 , d'attendre que l'audace des Aventuriers enfante des prodiges ; il ne s'agit point de venir , comme autrefois , s'emparer du fruit de leurs conquêtes , & de ne les en récompenser eux ou leurs descendans , qu'en les rendant durant plus d'un demi-siècle le jouet continuel d'effais , de tâtonnemens , de principes incohérens & de les vexer sous le prétexte qu'ils ne pouvaient se passer d'une protection qui fut quelquefois leur fléau Il faut maintenant , & c'est à coup sûr le but qu'on se proposera , faire sortir de ce qui sera resté à Saint-Domingue de son ancien état , les moyens de le

rendre encore un jour une source de richesse & de puissance pour la France. Dans ces champs tout fumans de sang & de carnage, il faut faire renaître l'abondance, & que l'aspect du bonheur soit le partage d'une terre où il faut ensevelir, s'il est possible, jusqu'au souvenir des calamités dont elle a été le théâtre.

Et l'évidence de cette vérité une fois bien établie, quel flambeau plus précieux peut-on prendre pour marcher avec assurance sur cette immense surface, que celui qui fera distinguer les choses qui y subsistent encore & reconnaître par leurs ruines mêmes, celles qui ne sont plus !

Qu'on suppose en effet une portion quelconque de la Colonie qui aura souffert le plus de ravages ; par exemple, une paroisse entière. La Description à la main, la plus simple inspection dira ce qu'elle a perdu de manufactures, d'habitans, de cultivateurs, d'établissmens publics, de ressources de tous les genres, & de cette espèce de revue, douloureuse il est vrai, sortira la connaissance des pertes qu'on devra réparer, & celle des moyens qui restent. On connaîtra encore de cette paroisse son étendue, son sol, les avantages ou les inconvéniens de sa situation ; sa température, ses productions, sa minéralogie, ses rivières, leur direction, ses côtes, leurs ports, leurs mouillages, &c. &c. On peut même juger par la marche progressive qui l'avait conduite au degré d'utilité où elle était parvenue au moment de la révolution, ce qu'on a raisonnablement droit d'espérer pour l'avenir. Quelquefois même des fautes ou des erreurs que des obstacles particuliers avaient fait commettre, seront tout indiqués afin qu'on les évite.

Il n'est donc point d'hypothèse où l'on puisse prétendre, avec raison, que la Description que je donne aujourd'hui n'est plus utile ; & il est si affreux, j'ai presque dit si absurde, de supposer la seule qui puisse donner du poids à cette assertion, c'est-à-dire, celle de la perte absolue de Saint-Domingue, par l'impossibilité de le ramener à être une Colonie agricole & manufacturière, que je la repousse avec un sentiment d'indignation qui a mon patriotisme même pour principe.

Et enfin si ce sort réellement déplorable était celui qui menace Saint-Domingue , il serait nécessaire encore à l'Histoire des Nations de réunir un chapitre au grand livre de l'expérience , pour montrer ce qu'a été , dans sa courte existence, une Colonie que sa nature , sa splendeur & sa destruction rendraient le premier exemple de ce genre dans les annales du monde. Nous recherchons avec curiosité les ruines des anciens établissemens qui ont fait la gloire & l'admiration des peuples & nous recourons à de pénibles recherches , à de savantes dissertations pour arriver , par elles , à la connaissance imparfaite des mœurs & du gouvernement de ces peuples. La Grèce , l'Italie appellent , chaque jour , les observateurs. Eh bien ! avec cet Ouvrage , on méditerait sur Saint - Domingue ; & sans doute on peut , à quelques égards , retirer autant de fruit de cette contemplation que de celle des débris d'Herculanum , qu'on va tirer du milieu des cendres qui les recouvrent depuis tant de siècles.

Mais mon cœur & mon esprit rejettent également cette supposition , & c'est plein de confiance dans ma Patrie , que je publie cette Description.

Je dois répondre d'avance à une observation que je me suis déjà entendu faire dans des entretiens privés ; c'est de n'avoir pas établi , dans cet Ouvrage , quel est l'état actuel des lieux que j'y décris.

Premièrement, il faudrait que j'adoptasse pour cela une époque quelconque, & comme je ne regarderai jamais comme vrai , ce qui n'est pas marqué pour moi au coin de la certitude , je laisserais sûrement encore un intervalle entre cette époque & le moment où je fais paraître ce livre , ce qui ne me garantirait qu'à demi du reproche ; mais à coup sûr , cet état ne serait pas celui où la paix trouvera Saint-Domingue. Je me ferais donc livré à des travaux pénibles & incomplets.

D'ailleurs , comment aurais-je pu appliquer à cette portion , ma méthode d'entrer dans des détails historiques pour rendre la Description plus curieuse & plus intéressante ? Il aurait donc fallu parler de la révolution , & je

me suis imposé la loi de montrer Saint-Domingue tel qu'il était le premier jour que la révolution s'y est manifestée. Suis-je en ce moment assez instruit pour parler de cette révolution avec la véracité que rien ne me fera jamais abandonner ? Le moment est-il venu d'écrire sur la révolution coloniale ? — Je déclare hautement que je ne le crois pas.

D'un autre côté, je n'ai ni le désir, ni la prétention de m'ériger en juge de ce qui s'est passé relativement aux Colonies & particulièrement à Saint-Domingue ; ni en conseiller pour les mesures qu'on doit adopter à leur égard. J'ai publié depuis plus de quinze ans la résolution d'écrire l'histoire des Colonies & là je ne négligerai, ne trahirai, ni n'excéderai les droits qui appartiennent au titre sacré d'historien ; mais dans cette histoire, je distingue aussi tout ce qui a précédé la révolution, & 1789 est encore là un terme qui me commande un repos. C'est au tems & aux circonstances à rendre publique cette portion de mes veilles : au tems parce que j'en ai besoin pour exprimer mes idées & les rendre dignes du grand jour ; aux circonstances, parce que les malheurs personnels que j'ai éprouvés depuis la révolution, m'empêchent de calculer, avec certitude, le moment où mon zèle ne sera point enchaîné par des motifs que je n'ai déjà trouvés que trop impérieux.

Je ne veux, à présent, exprimer sur les Colonies qu'une seule pensée. C'est que quelle que soit la destinée qui les attend, quiconque osera se mêler de les administrer sans savoir ce qu'elles ont été & sans se convaincre qu'en gouvernement, c'est toujours par la comparaison du point d'où l'on est parti avec celui où l'on se trouve, qu'on doit juger celui où l'on peut arriver, ne sera jamais propre à y faire cesser le désordre & à les rendre encore précieuses pour leur Métropole.

Et quel est l'homme raisonnable qui croit qu'après tous les changemens que la France a éprouvés depuis huit ans, il serait possible qu'elle fut gouvernée par ceux qui ignoreraient ce qu'elle a été auparavant ? C'est parce qu'elle est encore

remplie de Français & d'hommes qui la connaissent, qu'elle est capable des grandes résolutions & des étonnans succès qu'on admire.

Mais où sont ceux qui connaissent les Colonies ? J'entends par là non pas ceux qui les ont vues, qui même les ont habitées, mais ceux qui les ont étudiées sous un rapport quelconque & qui sont en état d'éclairer sur ce qui les concerne. Peut-être même s'en trouverait-il encore assez d'existans si on les réunissait & si on pouvait les interroger tous sur les parties qui leur sont le plus familières ; mais le malheur les a dispersés par-tout, & ce malheur n'est pas le moindre qu'ait éprouvé Saint-Domingue.

D'une autre part, les opinions de quelques-uns & la prévention cruelle qui s'est élevée contre eux & qui les confond tous, permettent-ils qu'on songe à les consulter ou qu'on veuille croire à ce qu'ils diraient de plus vrai ? Et c'est à deux mille lieues des Colonies qu'on doit statuer sur ce qui les concerne ! N'y eût-il que cet inconvénient insurmontable, quelle raison pour chercher des lumières & pour les accueillir !

J'ose croire que je ne me livre pas à un mouvement présomptueux en disant qu'on en puisera d'importantes & de multipliées dans cet Ouvrage. Par un hasard qu'il faut trouver heureux, il a été fait à une époque où Saint-Domingue était parvenu au sommet de la prospérité, & on y trouve assez clairement la marche progressive qui l'avait fait arriver à ce terme. J'ai décrit l'état de cette Colonie, jusqu'en 1789, sous les yeux de ses habitans & aidé par les connaissances de beaucoup d'entr'eux & par la bienveillance qu'alors je pouvais appeler générale. Si même je me cite quelquefois, si le terrible *moi*, toujours défavorable pour l'écrivain, est sorti fréquemment de ma plume, c'est pour donner la preuve que je parle avec certitude ; c'est pour augmenter, relativement à quelque fait, la confiance que j'ose croire que le Lecteur m'accordera, & pour mieux rappeler à mes contemporains que nous avons vus ensemble ce que je retrace. Il n'est pas un rapport sous lequel la plus belle des Colonies n'y soit

présentée : administrateur , commerçant , agriculteur , physicien , philosophe , marin , homme de lettres , tous peuvent y trouver des choses dignes d'attention.

Jamais , & ce fait ne me fera pas contesté , jamais aucun pays n'aura été décrit avec autant de particularités. Cette entreprise , nul ne l'avait formée avant moi , & désormais l'avantage même d'une longue priorité suffit pour que je puisse dire qu'elle ne ferait tentée par personne. D'ailleurs , comment retrouver ce que je possède seul depuis les évènements arrivés à Saint-Domingue ? Comment faire renaître toutes les circonstances qui ont nourri & quelquefois secondé un zèle que tout s'était plu à encourager & que tous les suffrages semblaient avoir voulu récompenser d'avance ? Il est donc vrai que c'est de moi seul qu'on peut attendre l'ouvrage que j'offre en ce moment au Public.

Il est tel qu'il est sorti de ma plume , si l'on excepte quelques réflexions , qui pouvaient , huit ans plutôt , porter un caractère de courage , & auxquelles j'ai craint qu'on n'en prêtât un autre qui m'aurait blessé.

C'est donc , en conservant toujours cette idée , que j'ai écrit jusqu'en 1789 , qu'il faut lire cette Description , où plusieurs choses auraient besoin d'excuse si elles avaient une date plus récente. Il faut même remarquer que je dis dans plus d'un endroit *cette année* : expression qui se rapporte toujours à 1789 ; & qu'en désignant ou des époques passées ou des époques futures , sans les marquer autrement qu'en disant *il y a tant d'années* ou *dans tant d'années* , c'est encore de 1789 qu'il faut partir pour les compter.

Quelque amour-propre qu'on puisse soupçonner dans cette observation , je dirai néanmoins qu'il n'est pas de Colon de Saint-Domingue pour lequel la description des objets qu'il connaît le mieux n'aura pas quelque chose de nouveau , parce que personne n'a employé comme moi quatorze années à chercher , soit dans la Colonie soit au Dépôt si précieux de Versailles , les détails historiques de manière à retracer plusieurs origines. C'est

encore un caractère particulier à cet Ouvrage que de dire le premier une multitude de faits déjà vieux pour Saint-Domingue, où la nature détruit vite parce qu'elle est occupée, sans relâche, de reproduction.

J'ai adopté dans mon plan les divisions civiles de la Partie Française de Saint-Domingue comme les plus simples & les plus généralement connues. Je me suis arrêté avec une sorte de complaisance sur les divers établissemens publics, parce qu'ils prouvent quels progrès la civilisation avait faits dans cette Colonie, & qu'ils font mieux ressortir l'importance qu'elle avait acquise. J'ai blâmé & quelquefois même avec force, mais je n'hésite point à dire que l'emploi que je me suis permis de ce moyen que l'écrivain a droit d'employer, est justifié par l'usage même que j'en ai fait. Pourquoi ne m'a-t-il pas été toujours permis de suivre le penchant de mon cœur & de louer sans cesse ! Je n'en ai pas perdu une seule occasion, & le Lecteur trouvera sûrement plus d'une preuve du plaisir que j'ai goûté en citant les hommes que leurs vertus ou leurs talens, & quelquefois la réunion des unes & des autres ont rendus dignes d'éloge.

Je ne me suis cependant pas dissimulé, depuis que le soin de l'impression de mon livre en a remis toutes les parties sous mes yeux, qu'il est des hommes que la haine ou l'affection présente, depuis la révolution, sous des couleurs bien différentes de celles que j'ai employées pour les peindre. Mais je répète que je finissais d'écrire avec 1789, & je crois de ma probité d'écarter ce que j'ai entendu, & ce que j'ai vu depuis lors ; ou bien il me faudrait renoncer à la confiance que j'ai voulu inspirer, en déclarant que j'avais éloigné de moi, avec un scrupule religieux, tout ce qui n'avait pas précédé la révolution.

Il me restera encore à publier l'Histoire de Saint-Domingue ; j'ai aussi en réserve des traités complets sur les différentes cultures coloniales. Le Public en recevra pareillement l'hommage, si mes vœux qui n'ont jamais pour objet que l'utilité de tous, ne sont pas contrariés.

Je ne puis ni ne dois me flatter que ce livre n'aura point de détracteurs. Comme je ne sacrifierai jamais mon opinion à aucune considération , je n'attends ni ne veux ce sacrifice de personne. Je place au-dessus de tout, la France & son bonheur , & je compterai pour rien tout ce qui tendra à nuire au livre par des motifs faussement prêtés à son Auteur. Rien ne me fera sacrifier la vérité : lorsque je la montrerai elle fera toute nue.

Je ne prétends cependant pas rejeter des observations & même des critiques fondées : je les provoque , au contraire. L'erreur est l'appanage de l'homme & j'adresse d'avance des actions de grace aux personnes qui m'auront assez bien jugé pour croire que je n'ai commis que des fautes involontaires.

Ce témoignage & celui que nul autre intérêt que l'utilité de mon pays ne m'a fait prendre la plume , sont écrits au fond de ma conscience. Si la France retire le moindre fruit des vérités que je publie en cet instant , mes longues & pénibles recherches ne seront que trop récompensées. Puissé-t-elle y voir une preuve nouvelle des sentimens que je lui ai jurés & auxquels je mourrai fidelle !







A V E R T I S S E M E N T.

L'ATLAS dont je parle plusieurs fois dans cet Ouvrage en est cependant assez indépendant pour que l'on puisse prendre l'un sans l'autre ; il est facile néanmoins de concevoir qu'une Description acquiert bien de la clarté par des plans & des vues perspectives (1).

J'avais d'abord pensé à ne mettre qu'une Table générale des Matières de tout l'Ouvrage à la fin du second volume ; mais réfléchissant que la recherche des détails descriptifs veut qu'on recourt souvent à la Table , j'ai cru me rendre plus agréable au Lecteur en en faisant une pour chaque volume.

Je me suis félicité aussi de ce qu'une division naturelle formait celle des deux volumes. La Partie du Nord & l'Isle la Tortue composent le premier , tandis que le second renferme la Partie de l'Ouest avec l'Isle la Gonave ; la Partie du Sud avec l'Isle à Vache , & les débouquemens de Saint-Domingue.

Il pourra arriver qu'en calculant la population ou le nombre des manufactures quelconques de l'une des Parties de la Colonie ou un autre objet d'après la description de chaque paroisse , on ne trouve pas un résultat semblable à l'énoncé général que je place à la tête de la description de chacune des trois Parties ; mais cet énoncé je l'ai tiré des recensemens fournis par l'Administration , tandis que les autres documens , je les ai recueillis dans les paroisses mêmes , & avec plus d'exactitude. C'est donc à ces derniers que la préférence doit appartenir.

Comme j'ai employé plusieurs termes consacrés par l'usage à Saint-Domingue , j'ai cru devoir en donner une explication concise mais suffisante pour

(1) Le prix de cet Atlas est de huit gourdes.

que cette espèce de nomenclature coloniale ne puisse arrêter aucun Lecteur ; d'autant que la Table des Matières peut encore servir de supplément à cet égard.

Pour garantir le Public de l'inconvénient de contrefactions qui fourmille- raient nécessairement de fautes dans les noms propres des personnes , des lieux & des choses , j'ai jugé utile de mettre ma signature à chaque exemplaire , à la fin de cet Avertissement.

Moreau de Méry

EXPLICATION

De quelques termes employés à Saint-Domingue & dans
ce Premier Volume.

- A.** L'usage du signe du datif remplace souvent, à Saint-Domingue, celui du génitif. Ainsi au lieu de dire l'habitation Galiffet ou de Galiffet, on dit l'habitation à Galiffet, la case à un tel, la rivière à Mancel, la ravine à Prévoist, &c.
- ACUL.** Signifie, à Saint-Domingue, un enfoncement.
- AJOUPA.** Petite hutte basse, en forme de toit, faite de quelques petits pieux & couverte de feuillages.
- ARGENT.** L'expression *Argent des Colonies*, ou simplement *des Colonies*, après une somme, doit être entendue du taux de la monnaie coloniale de Saint-Domingue, où la piastre-gourde vaut huit livres cinq sous.
Argent de France ou seulement *de France*, veut dire, sur le pied de la monnaie courante de France, qui vaut 50 pour cent de plus que la monnaie courante de Saint-Domingue; de sorte que les huit livres cinq sous de la piastre-gourde ne font que cinq livres dix sous, argent de France ou *tournois*; & que cent livres de France valent cent cinquante livres de Saint-Domingue.
Quand on trouve une somme sans aucune désignation particulière, c'est toujours argent des Colonies qu'il faut l'entendre.
- BAC A VESOU.** Vase de bois ou de maçonnerie destiné à recevoir le jus des cannes à sucre, en attendant que les chaudières en aient besoin pour le cuire.
- BOIS DEBOUT.** Bois composé d'arbres sur pied.
- BOIS DEBOUT (Faire un).** Abattre les arbres qui couvrent un terrain.
- BOIS DE FARDAGE.** C'est le bois d'arrimage pour remplir les vides entre les objets de la cargaison d'un vaisseau.
- BOUCAN.** Lieu où l'on fait rôtir ou griller des viandes, en les perçant de morceaux de bois en guise de broches; ou bien où l'on expose des viandes ou d'autres substances à l'action de la fumée.
- BOUCANER.** Faire rôtir, griller ou fumer des viandes, du poisson, &c.
- BOUCANIER.** Nom donné aux premiers habitans chasseurs de Saint-Domingue, à cause de leur usage de faire rôtir ou griller des viandes dans un boucan.
- BOUCHERIE MARONNE.** Boucherie accidentelle & qui se soustrait aux règles de la police.
- BRISE.** Est synonyme de vent.
- de terre, est le vent qui vient de l'intérieur de l'île.
- du large, est le vent qui vient de la mer.
- carabinée, est une brise violente.
- CALLE.** Mot venu de l'Espagnol. Calle, petite rue, petit passage. En Français, c'est une avancée sur la mer, pour embarquer & débarquer.
- CARABINÉ, CARABINÉE.** Adjectif qui ex-

prime la force quand il se rapporte au vent & l'obstacle quand il se rapporte à un chemin.

CARREAU. Étendue de terrain qui, à Saint-Domingue, comprend cent pas de trois pieds & demi en carré. Dans d'autres Colonies comme la Guadeloupe & Cayenne, le carreau n'a que cent pas de trois pieds seulement en carré.

Le carreau de Saint-Domingue a environ trois arpens vingt-cinq trente-deuxièmes de Paris, & plus d'un acre un quart anglais.

CASE. Mot souvent synonyme aux Colonies avec celui de *Maïson*. Cependant, en général, il désigne une construction de médiocre importance.

CHEMIN carabiné. Chemin qu'on a obstrué exprès pour en interdire l'accès.

CAYE. Banc ou Roche qui est dans l'eau. Écueil.

CORAIL. Lieu spécialement destiné à élever des cochons.

COUPE. Point par lequel un chemin fait franchir une chaîne de montagnes.

DÉFRICHE. Synonyme de défrichement.

EMBARCADERE. Lieu où l'on embarque. On dit aussi quelquefois **DEBARCADERE** pour désigner un lieu de débarquement. Mais le seul mot embarcadere emporte maintenant la double idée d'embarquer & de débarquer. Il vient de l'Espagnol.

ESTER. Autrefois *Ex-terre*. Nom donné à des parties marécageuses & noyées, formées le long des côtes par des alluvions ou par la retraite de la mer, & qui sont pour ainsi dire, *extrâ terrâ*, au-delà de la terre, du terrain solide dont ces esters sont même quelquefois détachés.

ÉTAGE. Comme les défrichemens ont commencé le long du rivage & que ce n'est que par succession de tems qu'on a défriché supérieurement, en gagnant vers l'intérieur, on a appelé la seconde, la troisième ligne des défrichemens &c, le second, le troisième étage. Par une analogie tirée de cette expression, on

dit qu'une habitation est aux étages de telle autre, lorsqu'une ligne tirée de la mer vers l'intérieur & passant par la première habitation va, dans une distance quelconque, rencontrer celle qui est à ses étages.

FLIBUSTIER. Nom venu de *Fly-boat*, ou *Fly-boat*, barque légère, marchant vite. Comme les premiers habitans de Saint-Domingue étaient presque tous occupés de la course sur mer, ils reçurent le nom de Flibustiers sous lequel ils firent les exploits les plus étonnans.

FOURC BIFURCATION. Ainsi le fourc d'un chemin est l'endroit où ce chemin se divise en deux ou même en un plus grand nombre de branches.

GENERAL. C'est l'expression dont on se sert le plus communément pour désigner le gouverneur-général de la Colonie, qu'on appelle même *Général*, ou *mon Général*, en lui parlant.

— & **INTENDANT** (MM. les). Expression qu'on employe pour parler collectivement du Général & de l'Intendant, au lieu de dire M. le Général & M. l'Intendant.

GOURDE. — Voy. *Pistre-gourde*.

HABITUER un terrain; le défricher.

HATTE. Mot tiré de l'Espagnol & qui signifie *Haras*, lieu où on élève des bestiaux.

LAGON. Marécage, lieu noyé.

LIEUE. Exprime, dans cet ouvrage, une étendue de deux mille toises de six pieds français.

LIVRE. — Voy. *Argent*.

MANTEGUE. Graisse de cochon fondue; *sain-doux*.

MARINGOUIN. Insecte bourdonnant très-ressemblant au *cousin* de France & dont les piqures sont cuisantes.

MARON. Sauvage; qui habite les bois, les forêts; fugitif.

MONNOIE. — Voy. *Argent*.

MORNE. Montagne.

MORNET. Petite montagne ; monticule.

MOUSTIQUE. Petite mouche presqu'imperceptible, dont l'aiguillon pénètre la peau & y cause une vive douleur.

PASSE. Passage, issue vers un mouillage, une côte. — Point ou une rivière est guéable.

PIASTRE - GOURDE. Monnoie d'Espagne valant cinq livres dix sous de France. On l'appelle aussi simplement *gourde*; & on la distingue ainsi de la piastra simple qui était une ancienne monnoie d'Espagne, qu'on ne voit plus dans la circulation & qui valait huit-onzièmes de la piastra gourde.

On appelle *gourdin* la pièce qui est le quart de la piastra-gourde.

RACADEAU. Espèce de petite mouche dont la pique cause une forte douleur & laisse une espèce d'auréole cramoisie.

RAQUE. Lieu quelquefois noyé, mais toujours bas, où font de petits arbres rabougris.

SAVANE. Prairie naturelle.

SUCRE. Voy. Terrer le sucre.

TACHE. Feuille du Palmier.

TERRER (le Sucre) C'est le foumettre à l'action de l'eau mise en état de suspension dans une certaine quantité de terre très-battue; cette eau, en filtrant depuis la partie large de la forme de sucre jusqu'à son sommet qui, dans cette opération, se trouve inférieurement placé, lave les cristaux du sucre & emporte de leur surface toutes les parties sirupeuses qui y étaient encore unies. De là, l'expression *Sucre terré* pour désigner le sucre qui a subi cette action.

TOURNOIS. Voy. Argent.

VIDE d'un moulin. C'est l'eau sortant de son canal après qu'elle l'a fait mouvoir.

— d'une Indigoterie. C'est le canal qui charrie l'eau qu'on a fait servir à la macération de l'indigo.

VIVRES DE TERRE. C'est l'appellation générale par laquelle on désigne collectivement les racines telles que le manioc, la patate, le tayo ou choux caraïbe, l'igname, la couche-couche &c.

— du Pays. C'est, outre les vivres de terre, les bananes, les figues-bananes, les pois, le maïs, &c.

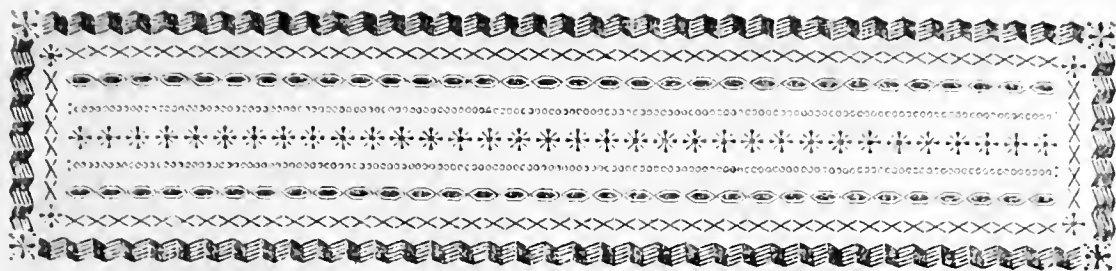


ERRATA.

Du Premier Volume.

PAGE 47, ligne 1 ^{re} .	au lieu de <i>comme</i> , lisez :		dère de la Petite-Anse;
	contre.	217,	12, lisez : 2 lieues.
80,	30, lisez : Occidentaux.	296,	11, mettez au-dessous en titre :
121,	9, lisez : Artau.		<i>Ville du Cap.</i>
143,	33, lisez : } Daxabon.	336,	10, lisez : nef.
150,	1 ^{ere} ., lisez : }	385,	25, effacez : général.
151,	10, au lieu de <i>saurt</i> , lisez :	507,	27, lisez : secretaire.
	faut.	600,	8, au lieu du 9 ou 10 ; lisez :
217,	10, au lieu de : <i>Au bourg du</i>		du 9 au 10.
	<i>Quartier - Morin</i> , lisez :	695,	21, au lieu de Trivial, lisez :
	<i>Au bourg de l'embarca-</i>		Tréval.

Quant aux fautes purement typographiques, le Lecteur est instamment prié d'y suppléer.



DESCRIPTION

TOPOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

D E L A

PARTIE FRANÇAISE

S

D E

L'ISLE SAINT-DOMINGUE.

LA Partie Française de l'île Saint-Domingue est , de toutes les possessions de la France dans le Nouveau-Monde , la plus importante par les richesses qu'elle procure à sa Métropole & par l'influence qu'elle a sur son agriculture & sur son commerce.

Sous ce rapport , la Partie Française de Saint-Domingue est digne de l'observation de tous les hommes qui se livrent à l'étude des gouvernemens , qui cherchent dans les détails des différentes parties d'un vaste état , les points capitaux qui peuvent en éclairer l'administration , & montrer les bases réelles du meilleur système de prospérité publique.

La connaissance particulière de la Partie Française de Saint-Domingue , peut encore intéresser l'homme qui , sans saisir l'ensemble dont je viens de parler , désire connaître les mœurs , le caractère , les productions , la population & le commerce d'une Colonie , que son éloignement même de la Mère-patrie ,

empêche de lui ressembler, & dont la perte ou la conservation est un des plus grands événemens sur lequel elle ait à méditer.

Enfin le philosophe, le naturaliste, l'agriculteur & presque tous ceux que la contemplation physique ou morale de la nature occupe, ne peuvent voir sans fruit le tableau fidèle d'un établissement, placé sous le ciel de la Zone torride & dont le sort peut influer sur les destinées de la France.

Mais tous les motifs que je viens de rappeler, comme propres à faire désirer la Description de la Partie Française, acquièrent encore une nouvelle force quand on remarque que la propriété de l'île est partagée entre deux nations, qui ont dû adopter des vues particulières à chacune d'elles, relativement à leurs colonies, parce qu'elles ont dans les principes de leur gouvernement, & même dans leur caractère, des différences remarquables. Ainsi, une peinture exacte de la totalité de l'île Saint-Domingue, doit avoir le double avantage de faire connaître le génie Français & le génie Espagnol, agissant à de grandes distances, & de montrer quel genre de moyens l'un & l'autre a fait servir à ses desseins.

C'est dans la persuasion qu'on pouvait retirer un grand fruit de cette Description générale, que je me suis déterminé à l'entreprendre (*).

LA Partie Française de Saint-Domingue, forme la portion Occidentale de cette île immense, dont les Espagnols occupent absolument l'Orient. Mais elle n'offre pas, comme la Partie Espagnole, une surface d'une longueur à-peu-près égale, & peu variable dans sa largeur. Saint-Domingue Français a une figure irrégulière, produite par une double cause; l'une est la direction sinueuse de la ligne des limites qui sépare le territoire des deux nations, & l'autre deux pointes de terre inégales, ou plutôt deux prolongemens, qui partent du bord Sud & du bord Nord de l'île, pour courir dans l'Ouest, & qui laissent entr'eux une espèce d'enfoncement ou de petit golfe.

(*) L'accueil que le Public a daigné faire à la publication de la Description de la Partie Espagnole, que j'ai imprimée à Philadelphie l'année dernière 1796, est tout à-la fois, & un véhicule de plus pour mon zèle, & un favorable augure pour ce qui a rapport à la Partie Française.



Étendue de la Partie Française.

Le prolongement Méridional qui est le plus allongé, puisque son extrémité est de trente lieues plus Occidental que l'autre, a environ soixante-quinze lieues de long, comptées depuis la limite jusqu'à cette extrémité, sur une largeur qui, variant depuis sept jusqu'à quinze lieues, peut être évaluée à onze lieues de largeur moyenne.

Le prolongement Septentrional a environ cinquante lieues de long, mesurées aussi depuis la ligne des limites, qui là se trouve un peu plus reculée dans l'Est, jusqu'au point où ce prolongement finit dans l'Ouest, sur une largeur variable depuis six jusqu'à quinze lieues, & qu'on peut estimer à douze lieues de largeur moyenne.

L'espace qui reste ensuite entre ces deux pointes, & qui borde le fond du petit golfe, présente à son tour, une bande d'environ trente lieues du Nord au Sud, sur une largeur moyenne de dix lieues de l'Est à l'Ouest.

D'après ces données, qui offrent un résultat d'environ dix-sept cents lieues carrées, & considérant que la Partie Française est très-montueuse, on peut évaluer, la surface totale de cette colonie, à deux mille lieues carrées; lesquelles réunies aux trois mille deux cents lieues carrées, déjà trouvées, à-peu-près, pour la Partie Espagnole, offrent pour la surface totale de l'île St-Domingue, cinq mille deux cents lieues carrées, dont la Colonie Française ne forme guères plus du tiers, quoique, par sa configuration, elle ait au moins cinquante lieues de côtes de plus que le territoire Espagnol.



Des Montagnes & des Plaines.

LA Partie Française est, comme celle qui l'avoisine, composée de parties montueuses & de parties planes, mais ce sont les premières qui sont les plus nombreuses. Elles forment des chaînes que l'on peut appeler principales, & qui sont des prolongemens de celles de la Partie Espagnole, dont on a vu dans la description de cette partie, que le groupe ou centre, était en quelque sorte au *Cibao*. J'ai même dit que la première chaîne de ce groupe se prolonge par une de

4 DESCRIPTION DE LA PARTIE

ses branches jusques vers le Port-de-Paix, en se subdivisant pour arriver au Cap du *Môle Saint-Nicolas*; tandis que d'autres chaînes vont gagner le *Dondon*, la *Marmelade*, le *Gros Morne*, les *Gonaïves*, le *Mirebalais*, & s'étendent, par des embranchemens successifs, jusqu'à l'extrémité de la pointe qui se termine vers le Cap Tiburon.

De ces chaînes principales, qui courent à-peu-près de l'Est à l'Ouest, se détachent, comme je l'ai fait remarquer en parlant de l'île en général, des chaînes secondaires qui parcourent sa surface en différens sens, & qui se dirigent vers la mer. C'est entre elles que sont placées les plaines françaises, qui ne diffèrent de celles que nous avons admirées dans la Colonie espagnole, que parce qu'elles sont moins étendues.

Quant aux montagnes que je considère comme les premières chaînes, elles occupent à-peu-près le milieu de chacune des deux pointes de la Partie Française, mais leur hauteur est plus considérable dans la pointe Méridionale.

Les Montagnes de la Partie Française servent, comme celles de la Partie Espagnole, à faire varier le climat, qui dépend, dans l'une comme dans l'autre, de leur hauteur, de leur proximité, de la manière dont elles sont placées par rapport au vent dominant, & de plusieurs circonstances que l'on peut appeler accidentelles. Mais en général, la Partie Française est plus chaude & plus exposée aux sécheresses qu'on voit devenir & plus fréquentes & plus longues, depuis que par une avidité qui compte l'avenir pour rien, & qui trompe souvent sur la valeur du présent, on a abattu les bois qui couvraient ces points élevés, qui y appellaient des pluies fécondes, qui y retenaient des rosées abondantes, & une humidité dont des forêts prolongeaient encore l'utile influence.

Je répète ici, qu'il serait impossible de donner une description qui convînt à toutes les montagnes, & j'adopterai la même méthode que pour la Partie Espagnole : c'est-à-dire ; que je placerais aux lieux qui leur sont particuliers, les détails propres à faire bien juger de ces portions du territoire français.

Le même motif veut le même ordre de choses à l'égard des plaines, entre lesquelles j'aurai des différences sensibles à faire remarquer. Et si l'on veut se rappeler ce que j'ai dit à cet égard dans la Description de la Colonie espagnole, on sera convaincu de l'avantage de cette méthode.



Royaumes dont dépendait , sous les Caciques , ce qui forme la Partie Française.

ON se souvient sans doute aussi , que la Colonie française se trouve formée d'une grande partie du royaume de *Marien* , & de la presque totalité du royaume de *Xaragua* ; mais où il ne restait plus un seul Indien , lorsque les Français vinrent disputer l'île aux Espagnols.

C'est à la partie historique à nous dire quels furent les efforts , les combats , les défaites & les succès de ces hommes , dont le courage étonnera la postérité , & qui , désignés sous le titre d'*Aventuriers* par leurs ennemis , qui ne voyaient en eux qu'un ramas d'êtres obscurs & de pirates , devinrent un peuple cultivateur , à l'héroïsme duquel la France doit sa plus belle possession d'outre-mer. Mais en parlant de la pénurie des bestiaux qu'éprouve la Partie Française , j'ai déjà offert le tableau progressif des établissemens que ces premiers Français , ces *Boucaniers* , & ces *Flibustiers* , dont la dénomination semble toujours réveiller des idées d'audace & de terreur , formèrent à Saint-Domingue. J'ai dit comment n'osant y paraître d'abord , qu'en s'y ménageant les moyens de fuir à l'aspect d'un ennemi puissant , ils s'étaient tenus rapprochés les uns des autres , bordant la côte ; de quelle manière prenant ensuite de la confiance dans leur nombre , ils avaient étendu leurs petits domaines , passé du rivage à un *étage* ou bord supérieur , puis de celui-ci à un autre encore ; comment enfin , par des progrès dont on ne peut assez s'étonner , les Colons français sont parvenus à soumettre , à leur courage & à leur persévérante industrie , toute la surface qu'ils occupent aujourd'hui.



Population de la Partie Française de Saint-Domingue.

Cette surface a environ cinq cens vingt mille individus , divisés en quarante mille blancs , vingt-huit mille affranchis ou descendans d'affranchis , & quatre cens cinquante deux mille esclaves. Ce qui offre la proportion suivante : onze esclaves trois dixièmes pour un blanc ; dix blancs pour sept affranchis , & seize esclaves pour un affranchi.

On trouve aussi que la lieue carrée de Saint-Domingue français contient deux

cens soixante individus, c'est-à-dire, six fois & demie autant que la lieue carrée de Saint-Domingue espagnol; mais, à son tour, ce nombre n'est que le quart de la population de la lieue carrée de France. Disons enfin, qu'en supposant que l'île entière eût, lors de sa découverte, un million d'Indiens également répartis, la Partie Française est plus peuplée en ce moment, qu'elle ne l'était alors.

Les trois classes, presque physiquement distinctes, qui composent la population de la Colonie Française, rendent cette population très-différente de celle des contrées européennes. Ce serait même prendre une idée bien fautive de cette Colonie, que de croire à chacune de ces trois classes un caractère propre, qui sert à la faire distinguer toute entière des deux autres. Chaque classe a des traits particuliers, qui semblent former des subdivisions, que je tâcherai de faire saisir, en offrant successivement à mes Lecteurs ce qui concerne les blancs, les esclaves & les affranchis.



DES BLANCS.

DANS les lieux où les hommes se trouvent rassemblés depuis une longue succession de temps, leur réunion présente un amalgame plus ou moins parfait, & tous les membres de la famille générale ont entr'eux des traits de ressemblance faciles à appercevoir; mais dans des établissemens coloniaux récemment fondés par une émigration successive, on ne peut trouver des marques d'un véritable ensemble: c'est un composé informe qui subit des impressions diverses, & cette incohérence est remarquable sur-tout, lorsqu'une grande colonie est formée par des individus qui sont venus y trouver un climat lointain, & absolument différent du leur; parce que chacun conserve alors l'habitude de quelques usages des lieux qu'il abandonne, seulement modifiés & appropriés au pays où il est transporté. Que fera-ce, si dans la nouvelle patrie qu'ils se sont faite, & où ils se trouvent mêlés, comme par hasard, les Colons sont environnés d'esclaves!

D'après ces raisons qui donnent un caractère particulier aux mœurs des colonies de l'Amérique, je vais tâcher de saisir celui qui distingue les Colons français de Saint-Domingue.

Des Flibustiers, accoutumés à chercher leurs besoins à travers les périls d'un élément redoutable, & à les obtenir par la force des armes; des Boucaniers, la

terreur des forêts, dont ils détruisaient les habitans, ne pouvaient avoir que des mœurs farouches & sanguinaires.

Ce furent cependant de pareils hommes, mélange de plusieurs nations, que des spéculateurs qui calculaient dans la métropole de la France quel parti l'on pouvait tirer de leurs conquêtes, entreprirent d'affervir, & de soumettre à leurs vues intéressées. Ce projet, insensé en apparence, ne pouvait réussir que par le moyen d'un chef, dans lequel se réuniraient les talens les plus extraordinaires, & ce chef, la Compagnie des îles de l'Amérique le trouva.

En effet, jamais personne n'influa autant que d'Ogeron, sur les mœurs des intrépides conquérans de Saint-Domingue Français, dont il parvint à faire des agriculteurs. Pour leur en donner les qualités les plus nécessaires, d'Ogeron invoqua le secours d'un sexe séduisant, qui fait par-tout adoucir l'homme, & augmenter son penchant pour la sociabilité: il fit venir de France des êtres intéressans, de timides orphelines pour soumettre ces êtres orgueilleux, accoutumés à la révolte, & pour les changer en époux sensibles & en pères de famille vertueux. C'est de cette manière que Saint-Domingue eut une population qui lui devint propre, & qu'on commença à le considérer comme une véritable patrie.

Lorsque ces premiers Colons furent parvenus à s'affranchir de la tutelle ruineuse des Compagnies de commerce, lorsque par les vexations même qu'on leur faisait éprouver pour la vente de leur tabac, on les eut forcés à substituer d'autres cultures à celle de cette plante, ils commencèrent à connaître l'aisance; & tranquilles & contents, ils virent s'augmenter leurs moyens de fortune. Bientôt, riches sans luxe, ils eurent une existence d'autant plus digne d'envie, qu'ils n'avaient pas encore appris l'art de changer les superfluités en besoins. L'empire de ces mœurs coloniales s'étendit même, pendant long-tems, jusques sur les guerriers, qui se sont presque accoutumés à se distinguer par-tout des autres citoyens. Chaque soldat pouvait devenir Colon, & si le changement fréquent des chefs & les évènemens politiques n'avaient pas influé sur le sort des habitans de cette île, ils n'auraient rien eu à envier à ceux de la Métropole.

Mais ce bonheur paisible, devint lui-même la cause d'un changement considérable. Des Colons qu'une culture dirigée avec intelligence avait enrichis, destinèrent leurs enfans à divers emplois. Il fallut les envoyer en France pour y faire des études analogues à leur état futur. Ceux qui revinrent dans leur pays, y apportèrent des goûts qu'on ne pouvait pas y satisfaire; ils s'étaient

arrachés quelquefois à des penchans déjà trop fortifiés; enfin ils rougirent peut-être des mœurs rustiques de leurs parens. De là, ce dégoût du lieu natal, cette espèce d'ennui qui fait qu'on ne se regarde plus que comme passager dans le pays où l'on est forcé quelquefois de résider toute sa vie. De-là, cette infouciance pour l'avantage & la prospérité d'une patrie, de laquelle on n'attend plus que les moyens de vivre éloigné d'elle, & de payer cher des jouissances qu'on ne multiplie que parce qu'elles ne satisfont point.

A ce malheur, qui a rendu la plûpart des Colons étrangers à la terre qui les a vu naître, s'en joignit encore un autre: leur goût pour la dissipation, leurs dépenses éclatantes les faisant remarquer, on se fit des Colonies une idée exagérée. Les contrées dont les productions pouvaient suffire à un luxe aussi esfréné, devaient être considérées comme des mines inépuisables; & l'amour des Européens pour l'or, les fit partir pour aller prendre leur part de ces trésors immenses; en vain, un climat destructeur en moissonna la majeure partie, on ne vit que les dépouilles rapportées par ceux qui revenaient.

La Colonie paraissait cependant satisfaire à tant d'ambition, & en 1738, elle fut confiée à deux administrateurs, dont le génie & l'union la rendirent encore plus importante. L'idée la plus heureuse de ces deux chefs, fut de déterminer les habitans à employer l'eau, qui coulait sans utilité dans des plaines immenses, à en augmenter la fertilité. Alors on vit s'ouvrir de toute part, des canaux qui fécondèrent des plantes précieuses. Des routes plus commodes s'ouvrirent, & les diverses parties de la Colonie purent communiquer entr'elles. La population s'accrut doublement, parce que les Colons goûtant sous Larnage & Maillart, les douceurs d'une administration paternelle, s'arrêtèrent dans leurs foyers, où cet avantage attirait encore les Européens.

Mais ce nouveau degré de civilisation, changea aussi les mœurs du second âge de la Colonie, que d'autres événemens devaient faire varier encore.

La perte de quelques-unes de nos Colonies, pendant la guerre de 1756, n'ayant que trop appris ce qu'on pouvait craindre pour les autres, on y fit passer des régimens & d'autres troupes réglées, pour les conserver sous la domination Française. Ce fut ainsi que Saint-Domingue reçut en 1762 plusieurs bataillons. Les défenseurs de la patrie, ne sont pas les gardiens des mœurs: celles de St.-Domingue en firent l'épreuve. Le luxe se propagea dans la Colonie, & il n'y eut aucune profession préservée de ses atteintes. Ce fut sur-tout sur le
sexe,

fixe qu'il obtint les plus grands avantages , & ces mariages où l'or & l'orgueil règlent tout , se multiplièrent avec une sorte de scandale. Depuis, une autre guerre , dont la cause & le siège principal étaient en Amérique , en multipliant les troupes , les marins & même les aventuriers que les tems de fermentation semblaient faire éclore , a augmenté les maux de Saint-Domingue , puisque la dépravation des mœurs est une source réelle de maux.

Dans l'état actuel de la Colonie française , la population blanche n'offre guères qu'un quart de Créols ; c'est-à-dire , de personnes nées dans l'île , & encore les femmes en forment-elles la majeure partie ; le reste est composé d'Européens des divers points de la France , auxquels sont mêlés quelques étrangers , & des Créols des autres Colonies.

Parlons d'abord des Européens , puisqu'ils ont été les fondateurs de la Colonie qui , dans son origine , comptait parmi les Français un grand nombre de Normands , de ces premiers navigateurs des Isles du Vent , dont l'influence est encore remarquable dans plusieurs usages domestiques , & dans plusieurs mots du patois Créol.



Des Européens qui habitent Saint-Domingue.

Les Européens qui viennent à Saint-Domingue , ont communément une rude épreuve à supporter , à l'époque de leur débarquement. Lorsqu'on a quitté son pays avec l'espoir d'une fortune qui semble placée sur le rivage américain , & qu'on s'y trouve isolé & sans ressource , on voudrait porter le pied en arrière ; mais il n'est plus tems. Des besoins , difficiles à satisfaire parce que tout est coûteux , se multiplient ; l'avenir prend une forme hideuse , le sang s'aigrit , la fièvre ardente de ces climats brûlans arrive , & la mort est souvent le terme de projets aussi courts qu'insensés. Mais la Métropole a ses inutiles , ses téméraires , ses enfans crédules , ses hommes dangereux peut-être , & ils ne manqueront pas à la terre qui les dévore , & qui appelle aussi des hommes précieux , privés de ressources en Europe , & qui viennent exercer au loin leur activité & des talens , dont le Nouveau-Monde s'énerveille.

Lorsque l'Européen qui débarque a un asile , d'où il peut considérer le lendemain sans inquiétude , il doit s'occuper de ce qu'exige de lui le luxe de la mode. Il ne lui demande pas des étoffes riches , mais légères ; des toiles que la finesse de leur

tiffu ait rendu très-chères , & dont il relèvera la simplicité par des bijoux , dont l'œil puisse être frappé. C'est le premier emploi qu'il doit faire de ses gains ou de son crédit : c'est la livrée coloniale. Ne la point porter , c'est se déprécier soi-même , ou prendre l'air d'un censeur , dans un pays où l'on s'est promis de n'en pas écouter.

Il est un autre soin non moins important , c'est de vanter sa naissance. On supplée même dans ce genre à la réalité , & cette partie de l'invention est assez fructueusement cultivée. Du moins , faut-il taire son origine lorsqu'elle n'a rien de noble , & c'est déjà trop d'avoir à redouter que l'envie n'en révèle la vérité. Telle est même la force de l'habitude qu'on contracte à Saint-Domingue , de se croire anobli par son seul séjour dans l'île , qu'il est des Européens qui rompent tout commerce avec leur famille , qui la fuyent en repassant en France & qui détournent avec grand soin leurs regards du lieu où ils appercevraient l'humilité du toit paternel. Ils se choisissent enfin un héritier dans la Colonie , pour garantir leur mémoire de la honte que répandraient sur elle des parens grossiers , qui viendraient recueillir leur succession.

L'un des écueils les plus dangereux pour ceux qui arrivent à Saint-Domingue , c'est la passion du jeu qui y est presque générale. On y trouve ces lieux où l'on établit son bonheur sur l'infortune d'autrui , où l'on est appelé généreux pour avoir su faire contracter à un être quelquefois au désespoir , des dettes qu'on a décorées du nom sacré d'honneur , où l'on va oublier enfin qu'on est époux , père & citoyen.

Mais si l'on se préserve de cette contagion , il est plus difficile de résister aux attraits d'une autre passion , dont la nature se plaît à mettre le germe dans tous les cœurs. On ne trouve pas à Saint-Domingue comme dans les grandes villes d'Europe , le spectacle dégoûtant d'un sexe attaqué par celui qui doit savoir se défendre pour embellir sa défaite ; mais on n'y est pas protégé non plus par cette décence publique qui préserve les mœurs , dans les lieux où l'on rougit de la dépravation des capitales. On s'expatrie , le plus souvent , dans l'âge où les desirs sont effervescens ; on vient quelquefois de se soustraire à la surveillance gênante de ses parens , & tout-à-coup maître de soi , on se trouve exposé à la séduction la plus dangereuse , puisque sa source est en nous-mêmes. Il faudrait un courage éprouvé pour échapper à un pareil danger , & l'on répète tant à Saint-Domingue que le climat défend d'espérer la victoire , qu'on est peu tenté

de la disputer. On se livre donc à son penchant, & calculant la vie plutôt par l'emploi agréable qu'on en fait que par sa durée, on arrive rapidement au terme de la destruction.

L'intempérance de la table est encore un défaut assez commun à Saint-Domingue ; quoique l'on ait banni des repas la joie tumultueuse des anciens Colons, qui annonçait au loin la perte de leur raison, on traite toujours à la créole, c'est-à-dire avec profusion. D'un autre côté, comme la grande chaleur diminue les forces, on croit les réparer par des alimens fortement assaisonnés.

Tout prend à Saint-Domingue un caractère d'opulence, qui étonne les Européens. Cette foule d'esclaves qui attendent les ordres & même les signes d'un seul homme, donnent un air de grandeur à celui qui leur commande. Il est de la dignité d'un homme riche, d'avoir quatre fois autant de domestiques qu'il lui en faut. Les femmes ont principalement le talent de s'entourer d'une cohorte inutile, prise dans leur sexe même. Et ce qu'il est difficile de concilier avec la jalousie que leur causent quelquefois ces servantes rembrunies, c'est l'attention de les choisir jolies, de rendre leur parure élégante : tant il est vrai que l'orgueil commande à tout ! Le bien suprême pour un Européen étant de se faire servir, il loue des esclaves en attendant qu'il puisse en avoir en propriété.

En arrivant à Saint-Domingue, on est étranger à presque tous ceux qu'on y trouve. On ne les entretient le plus souvent que du projet qu'on a de les quitter ; car la manie générale est de parler de retour ou de passage en France. Chacun répète qu'il part *l'année prochaine*, & l'on ne se considère que comme des voyageurs, dans une terre où l'on trouve si souvent son dernier asile. Cette malheureuse idée est tellement familière, qu'on se refuse ces riens commodes qui donnent du charme à l'existence. Un habitant se regarde comme campé sur un bien de plusieurs millions ; sa demeure est celle d'un usufruitier déjà vieux ; son luxe, car il lui en faut, est en domestiques, en bonne chère, & l'on croirait qu'il n'est logé qu'en hôtel garni.

A ce tableau des mœurs qu'on pourrait appeler générales, il est nécessaire d'ajouter ce qui appartient d'une manière plus spéciale aux Blancs Créols, parce que plusieurs causes & particulièrement l'action d'un soleil constamment brûlant, produisent dans les habitans de la Zone Torride des modifications qui les font différer des habitans des Zones tempérées.

Des Créols Blancs.

LES Américains qui ont reçu le jour à Saint-Domingue & qu'on désigne sous le nom de *Créols* (commun à tous ceux qui naissent aux Colonies), sont ordinairement bien faits & d'une taille avantageuse. Il ont une figure assez régulière ; mais elle est privée de ce coloris dont la nature égaye & embellit le teint dans les pays froids. Leur regard est expressif, & annonce même une sorte de fierté, capable d'élever contre eux des préventions défavorables, lorsqu'on ne fait que les appercevoir.

Exempts de la torture du maillot, leurs membres offrent rarement la moindre difformité. Et la température du climat, en les favorisant encore, leur donne une agilité qui les rend propres à tous les exercices, pour lesquels ils ont autant de penchant que de disposition.

Ce développement rapide des qualités physiques ; le spectacle sans cesse renaissant, des productions dont une cause toujours active & toujours féconde enrichit leur pays ; peut-être encore la vue continuelle de cet élément qui les sépare du reste de l'Univers ; tout concourt à donner aux Créols une imagination vive & une conception facile. Ces dons heureux présageraient des succès pour tout ce qu'ils voudraient entreprendre, si cette facilité ne devenait pas elle-même un obstacle en produisant l'amour de la variété, & si les présens dont la nature se montre si libérale dans leur enfance, ne se changeaient pas, le plus souvent, en maux pour eux-mêmes & en sujets d'étonnement pour l'observateur.

Différentes circonstances s'accordent encore pour faire perdre aux jeunes Créols l'avantage qu'ils ont d'abord sur les enfans des autres climats. En premier lieu, la tendresse aveugle & excessive des parens qui souscrivent à leurs volontés & qui croient que cette tendresse leur défend la plus légère résistance. Il n'est point de caprice qui ne soit flatté, point de bisarrerie qu'on n'excuse, point de fantaisie qu'on ne satisfasse ou qu'on n'inspire même ; enfin point de défauts que l'on ne laisse au tems le soin de corriger : au tems qui suffirait quelquefois pour les rendre incorrigibles. (*)

(*) Tout le monde connaît ce trait attribué à un enfant Créol & qui peut en peindre un grand nombre. — " Mon vlé gnon zé. — Gnia point. — A coze ça mon vlé dé. „ — " Je veux un œuf. — Il n'y en a point. — A cause de cela j'en veux deux „

Heureux encore l'enfant Créol qu'une fanté ferme garantit de l'occasion funeste d'éprouver toute la sensibilité des auteurs de ses jours. Car si sa vie est menacée, si son existence est frêle, il ne peut échapper au malheur d'être un sujet d'idolâtrie. Tous les dégoûts de la maladie sont pour ses parens des preuves de prétendus desirs qu'on ne lui croit pas la force d'exprimer. Alors on invente pour lui, on se livre aux idées les plus extravagantes; & si le tempérament de l'enfant Créol, plus fort que les obstacles qu'un attachement fervile lui oppose, triomphe du mal physique, les germes peut-être indéfectibles d'une maladie morale menacent le reste de ses jours.

Qu'on ajoute à ces inconvéniens ceux de l'habitude d'être entouré d'esclaves, & de n'avoir besoin que d'un regard pour tout faire céder autour de soi. Jamais despote n'a eu d'hommages plus assidus, ni d'adulateurs plus constans que l'enfant Créol. Chaque esclave est soumis aux variations de son humeur, & ses dépits enfantins ne troublent que trop souvent la paix domestiques, parce qu'il suffit pour qu'il commande l'injustice, qu'elle soit l'objet d'une volonté qu'il ne fait pas encore diriger.

Enfin jusques dans ses jeux l'enfant Créol est réduit à n'être qu'un tyran. Placé au milieu de petits esclaves qu'on condamne à flatter ses caprices, ou ce qui est plus révoltant encore, à renoncer à tous ceux de leur âge, il ne veut pas souffrir la moindre contrariété. Ce qu'il voit, il le veut, ce qu'on lui montre, il l'exige; & si la fatalité permet qu'un de ses petits compagnons lui résiste, il s'irrite, on accourt de toute part à ses cris & ceux de l'infortuné que sa couleur a désigné pour la soumission, apprennent aussitôt qu'on l'a contraint à céder & peut-être même qu'un châtiment a puni la désobéissance dans celui qui n'a pas encore l'instinct de la servitude.

C'est pourtant dans les actes même de ce despotisme honteux que le bonheur de quelques esclaves prend assez souvent sa source; parce que si l'enfant Créol montre de la prédilection pour certains esclaves, elle leur assure un meilleur sort. Et même si c'est un autre enfant que le Créol adopte & s'il grandit avec son maître, il deviendra un jour, suivant son sexe, l'objet ou le ministre de ses plaisirs, & l'ascendant qu'il prendra le garantira, lui & les autres esclaves qu'il voudra protéger, des injustices du maître.

Cependant, ces circonstances qui semblent faites pour étouffer dans l'ame du Créol toutes les semences du bien, & auxquelles il faut ajouter encore les

dangers qui accompagnent les bienfaits de la fortune, ne feraient rien si une éducation surveillée combattait tous ces ennemis de son bonheur. Éloigné du prestige & ne conservant de ses inclinations naissantes, qu'une espèce d'énergie & d'élévation, que des instituteurs intelligens & attentifs pourraient changer en vertus, l'Américain déjà favorisé par la constitution physique, cesserait d'être condamné à la médiocrité.

Mais c'est à cette occasion qu'il faut déplorer le sort des Créols. Confiés en France, le plus souvent, à des êtres pour qui ils sont étrangers où à des mercenaires qui leur vendent des soins souvent au-dessous du prix qu'ils savent en exiger, ils n'ont pas même l'espoir de profiter de l'éducation imparfaite des collèges où on les rélègue. Personne ne les excite, personne ne les encourage. Incapables de désirer les succès pour les succès mêmes, ils comptent, avec ennui les jours passés dans l'exil de la maison paternelle & avec impatience ceux qui doivent en borner le terme. On ne leur parle de leurs parens que pour flatter cette espèce d'amour-propre qui, au lieu de porter à mériter des suffrages, fait croire qu'on en est toujours assez digne. On ne leur en parle que pour réveiller le souvenir des faiblesses de ces parens pour eux & la comparaison de ce premier état avec l'abandon dans lequel ils sont tombés, n'est guères propre à les enflammer pour l'étude dont tout le prix est dans l'avenir.

C'est ainsi que la plûpart des Créols parviennent, soit dans la Colonie soit en France, à l'âge où ils doivent paraître dans le monde. Il ne reste peut-être plus pour leur ravir l'espoir de devenir des hommes estimables que de flatter leurs goûts pour la dépense & pour des jouissances dont l'espèce fouille quelquefois l'ame encore plus que l'excès, & enfin de ne les contraindre que dans un seul point, précisément parce qu'il semblerait devoir être libre, le choix d'un état; ce choix c'est l'orgueil des pères qui le fait, même de deux mille lieues.

Tout autorisé à croire qu'une éducation dont le premier soin serait l'étude même des jeunes Créols & de leurs penchans, favoriserait les dispositions qu'ils montrent dans leur enfance, & qui se perdent à mesure qu'on les plie d'avantage à une méthode dont tout accuse la triste uniformité. En effet, il est des Créols qui ont rempli l'espérance qu'ils avaient fait concevoir, parce qu'ils ont trouvé cet intérêt touchant qui devient un véhicule & une

récompense pour celui qui a su l'inspirer. Il en est même qui ont surmonté les obstacles dont on les avait comme entourés. Et pourquoi dans un pays où les plantes étrangères excitent tant de curiosité & de soins, ne semble-t-on indifférent que pour celles qui n'y sont transplantées qu'afin d'éprouver les influences d'un climat bienfaisant & dont les fruits utiles payeraient si bien les travaux du cultivateur laborieux & estimable qui les aurait entrepris !

C'est faute d'avoir fait ces observations qu'on a adressé aux Américains le reproche d'être incapables de tout. Il fallait auparavant remarquer de quel point ils partaient ; considérer que pour connaître les Sciences & les Lettres & par conséquent s'enflammer pour elles, ils étaient forcés de s'expatrier. Alors on aurait apperçu que cette nécessité même les plaçait dans une hypothèse, dont les désavantages ne pouvaient être balancés par les influences de leur climat, qu'on a mieux aimé accuser de favoriser leur physique aux dépens de leur moral. De là quelques savantes inepties dont on a enrichi les *Recherches sur les Américains* & que le génie Américain de Franklin a foudroyées pour jamais.

Le Créol qui n'est pas sorti de Saint-Domingue, où il ne peut recevoir aucune éducation, & celui qui revient dans son pays natal, après que son éducation a été négligée en France, sont donc entièrement livrés à cette imagination vive & effervescente dont j'ai dit que la nature les douait sous un ciel brûlant ; aux suites de la tendresse dangereuse de leurs parens & de la facilité de donner leurs volontés pour loix à des esclaves. Quels dangers pour l'âge où les passions se disputent entr'elles la possession d'un cœur disposé à éprouver vivement & leur choc & leur tumulte !

C'est alors que le Créol perdant de vue tout ce qui n'est pas propre à satisfaire ses penchans, dédaignant tout ce qui ne porte pas l'empreinte du plaisir, se livre au tourbillon qui l'entraîne. Aimant avec transport la danse, la musique, il semble n'exister que pour les jouissances voluptueuses.

Combien il est difficile que de semblables dispositions ne deviennent pas funestes dans un lieu où les mœurs ne sont rien moins que propres à les maîtriser. Comment enchaîner un tempéramment ardent dans un lieu où la classe nombreuse des femmes qui sont le fruit du mélange des Blancs & des femmes esclaves, ne sont occupées que de se venger, avec les armes du plaisir, d'être condamnées à l'avilissement. Aussi les passions déploient-elles toute

leur puissance dans le cœur de la plupart des Créols ; & lorsqu'enfin les glaces de l'âge arrivent , elles n'éteignent pas toujours le désir , la plus cruelle de toutes les passions.

On peut donc dire , avec vérité , que tout concourt pour former chez les Créols le caractère impérieux , vif & inconstant qu'on leur connaît , & qui les rend peu propres à l'hymen , dont les beaux jours ne peuvent être l'ouvrage que d'une constance mutuelle. Jaloux par amour-propre , ils sont tourmentés par la crainte de l'infidélité , dont ils donnent l'exemple. Heureuse encore l'épouse trahie , si en éprouvant tout ce que le soupçon a d'injurieux , elle n'est pas condamnée à avoir quelquefois sous ses yeux , l'objet qui lui ravit les preuves d'un amour qui lui fut solennellement juré.

Les défauts des Créols , au nombre desquels il faut compter celui de se livrer au jeu , sont cependant rachetés par une foule de qualités estimables. Francs , affables , généreux , peut-être avec ostentation , confians , braves , amis sûrs & bons pères , ils sont exempts des crimes qui dégradent l'humanité : les fastes d'une Colonie aussi étendue que celle de Saint-Domingue , offriraient à peine les noms de quelques Créols à inscrire dans la liste des scélérats. Combien il serait facile de rendre les habitans de cette brillante Colonie , aussi recommandables que ceux qu'on se croit permis de leur citer , comme des modèles inimitables pour eux !

Une vertu principale des Créols , c'est l'hospitalité. Ce que j'ai dit de la manie d'aller en France , doit suffire pour prouver qu'il y a peu de société à Saint-Domingue , & que cet esprit fugitif est du moins peu fait pour la rendre agréable. C'est donc un motif pour accueillir dans les campagnes , les voyageurs qui jettent quelque variété sur un plan monotone. Dans un pays vaste où l'on est opulent , où il n'y a point de postes , où des auberges en petit nombre ne servent qu'à des individus qui n'ont pas de relations dans la Colonie , l'hospitalité prend un caractère de générosité , qui honore ceux qui l'exercent. Il est des habitans qui sacrifient un capital de plus de trente mille livres , en chevaux , en voiture & en cochers , pour la commodité de ceux qui ont besoin d'aller d'un point à un autre de la Colonie. Mais de quoi n'abuse-t-on pas ! Il y aurait trop à rougir pour les Européens , de révéler les scènes par lesquels ils se sont efforcés de rendre les Colons difficiles sur ce point. Malgré cette défobligeante expérience , un homme avoué par l'ami d'un seul habitant , peut encore entreprendre le tour
de

de la Colonie , & si ses qualités personnelles en font un homme aimable , il est sûr d'emporter des regrets de tous les lieux , dont une recommandation successive lui aura ouvert l'entrée.

Le caractère Créol paraît aussi dans la manière de voyager. De petits chevaux de médiocre apparence , font parcourir aux chaises ou espèces de cabriolets , trois & même quatre lieues par heure. Cette vitesse annonce l'habitude de vouloir & d'être obéi avec promptitude. Le cocher qui connaît le génie de son maître , partage son impatience , & met de la gloire à n'être pas devancé. C'est donc encore un article de luxe pour les habitans , que celui des chevaux ; d'autant que pour le plus léger motif , on expédie un messager à cheval , qu'à la rapidité de sa course & aux cris dont il anime sa monture couverte de sueur , on prendrait pour un courrier qui porte la nouvelle d'un événement , auquel toute la Colonie est intéressée.

Les Créols de Saint-Domingue sont moins sujets que les Européens , aux maladies de leur climat. Mais une jeunesse prématurée , l'abus des plaisirs , peut-être ce levain , dont l'origine est déformais la seule chose sur laquelle l'Europe & l'Amérique puissent avoir à disputer , ne suffisent que trop souvent pour détruire le tempérament le plus robuste. Alors s'accélère le moment où le Créol a besoin de faire usage de l'espèce d'insouciance , avec laquelle il envisage la cessation de la vie , & que semble lui donner le spectacle fréquent de la mort.

Mais quittons ce tableau lugubre , pour esquisser le caractère de la portion la plus touchante du genre humain.



Des Créoles Blanches.

A la délicatesse des traits , les femmes Créoles de Saint-Domingue réunissent cette taille & cette démarche élégante , qui semblent être l'apanage des femmes des pays chauds. Rarement douées de cet ensemble & de cette exactitude rigoureuse , qui constituent essentiellement la beauté , leur figure offre presque toujours cette combinaison , plus séduisante & plus difficile à peindre qu'on nomme la physionomie ; & si l'on obtient aisément de la Grèce & de la

Georgie un tribut de femmes belles, il serait facile à Saint-Domingue d'en fournir un de femmes jolies.

C'est dans les grands yeux spirituels des Créoles, qu'on trouve le contraste heureux d'une douce langueur, & d'une vivacité piquante. Si l'âpreté du climat ne rendait pas aussi passagère la fraîcheur de leur teint, il serait difficile de se défendre d'un regard où la tendresse & une sorte de gaieté, se mêlent sans se confondre. Mais sachant employer, avec un goût exquis, les ressources délicates que la toilette peut offrir, sans rien emprunter du mensonge, les Créoles, aidées de ces graces, savent conserver l'empire que la nature leur a donné.

Vêtues avec une légèreté que le climat exige, elles ne paraissent que plus libres dans tous leurs mouvemens, & mieux faites pour réveiller l'idée d'une volupté d'autant plus séduisante, que la nonchalance caractérise tous leurs mouvemens.

L'état de désœuvrement dans lequel les femmes Créoles sont élevées; les chaleurs presque habituelles qu'elles éprouvent; les complaisances dont elles sont perpétuellement l'objet; les effets d'une imagination vive & d'un développement précoce; tout produit une extrême sensibilité dans leur genre nerveux. C'est de cette sensibilité même, que naît encore leur indolence qui fait s'allier à leur vivacité, dans un tempérament dont le fond est un peu mélancolique.

Cependant il ne faut qu'un désir, pour rendre à leur ame toute son énergie. Accoutumées à vouloir impérieusement, elles s'irritent à raison des obstacles; & dès qu'ils cessent, l'insouciance renaît. Sans émulation pour les talens agréables qu'il leur serait si facile d'acquérir, elles les envient, cependant, avec une sorte de dépit, dès qu'une autre les possède. Mais ce qui les affecte jusqu'à les affliger, c'est la préférence que les charmes de la figure peuvent faire obtenir à quelques-unes d'elles, sur les autres. Il est même facile de soupçonner cette antipathie, née d'une rivalité secrète, quand on remarque combien les femmes Créoles cherchent peu à se réunir, quoiqu'elles se prodiguent les caresses dès que le hasard les rassemble.

Les Créoles portent à l'excès leur tendresse pour leurs enfans. Ce sont elles surtout qui leur inspirent les plus singulières fantaisies. J'ai assez dit combien leur aveuglement est funeste à ces enfans qu'elles ne commencent à traiter en mères, qu'au moment où elles consentent à les envoyer en France, dans l'espoir

qu'ils y recevront une éducation cultivée. Elles aiment aussi leurs parens avec affection, & leur en prodiguent à chaque instant les témoignages les plus doux.

L'amour, ce besoin, ou plutôt ce tyran des ames sensibles, règne sur celle des Créoles. Aimables par leur propre sensibilité & par des moyens qu'elles ne tiennent que de la nature, sans imposture, sans artifice, elles suivent leur penchant, qui, pour rendre parfait le bonheur de ceux qui en font l'objet, aurait peut-être besoin de dépendre davantage du sentiment.

Il faut cependant ajouter, que si l'amour égare quelquefois les Créoles, la durée de leur attachement pour le choix qui les rend coupables, racheterait leurs fautes, si la décence pouvait jamais cesser de s'en offenser.

Heureuse la Créole, pour qui les sermens de l'hymen ont été les vœux de l'amour ! Chérissant son amant dans son époux, sa fidélité, plus communément encore le fruit de sa nonchalante sagesse, que de la vertu qui suppose des combats & une victoire, assurera leur tranquillité commune. Mais si le mari n'a d'autres droits que ceux du devoir, qu'il redoute en les exerçant despotiquement, de mépriser ceux de sa compagne, son exemple pourrait être suivi.

Toutes ces dispositions aimantes font que la perte de celui auquel elles étaient liées, amènent presque aussitôt un nouvel engagement. Aussi peut-on leur appliquer ce que M. Thibault de Chanvallon a dit des Créoles d'une autre Colonie ; " qu'il n'est point de veuve, qui, malgré sa tendresse pour ses enfans, n'efface bientôt, par un nouveau mariage, le nom & le souvenir „ d'un homme dont elle paraissait éperduement éprise ". Peut-être même n'existe-t-il pas de pays où les secondes nœces soient aussi communes qu'à Saint-Domingue, & l'on y a vu des femmes qui avaient eû sept maris.

L'attachement des Créoles est mêlé de jalousie, & malgré leur indifférence pour l'époux que les seules convenances leur aura donné, elles ne peuvent lui pardonner ses infidélités. C'est contre tout ce qu'elles peuvent soupçonner qu'elles s'irritent avec fureur. La jalousie a donné la mort à des femmes Créoles qui n'ont pu supporter le changement de celui qu'elles idolâtraient. Elles sont même capables de préférer la perte de l'objet aimé à celle de sa tendresse ; tant cette odieuse passion dénature tout, jusqu'au sentiment même où elle prend sa source !

La danse, mais la danse vive a tant d'attrait pour les Créoles qu'elles s'y livrent sans réserve, malgré la chaleur du climat & la faiblesse de leur

constitution. Il semble que cet exercice ranime leur existence, & elles savent trop bien quels charmes nouveaux il donne à une figure expressive & à une taille gracieuse, pour qu'elles ne le recherchent pas avec ardeur. Il leur fait oublier l'indolence qu'elles paraissent chérir. On les entend même presser la mesure qu'elles suivent avec une précision rigoureuse, mais sans contrainte. Enfin telle est l'espèce de délire où la danse les plonge, qu'un spectateur étranger croirait que ce plaisir est celui qui a le plus d'empire sur leur ame. En voyant aussi que dans un bal la retraite de quelques femmes devient un signal pour que les autres quittent la danse, on imaginerait que ne formant qu'une seule famille, elles ne jouissent de cet amusement qu'autant qu'elles le partagent toutes. Combien il est regrettable que ce mouvement de tendresse apparente ait besoin d'un nouveau bal pour se réparer !

Les Créoles aiment le chant. Leur gosier facile se prête agréablement aux airs légers & aux airs tendres ; mais la romance est ce qui leur plaît d'avantage. Ses sons plaintifs semblent faits pour flatter leur disposition langoureuse, & elles en accentuent les expressions avec une vérité qui séduit le cœur après avoir charmé l'oreille.

La solitude plaît beaucoup aux femmes Créoles qui y vivent volontiers, même au sein des villes. Elle leur donne un caractère de timidité qui ne les quitte pas dans la société où elles répandent peu d'agréments ; à moins qu'elles n'aient appris en France à sentir tout le prix d'une amabilité qu'elles savent rendre touchante.

Les Créoles sont très-sobres. Le chocolat, les sucreries, le café au lait surtout, voilà leur nourriture. Mais un goût qui semble plus fort qu'elles, les porte encore à refuser les alimens sains & à leur préférer les salaisons apportées d'Europe ou des mets du pays, bisarrement préparés & connus sous des noms plus bizarres encore. L'eau pure est leur boisson ordinaire, mais elles lui préfèrent par fois une limonade composée de sirop & de jus de citron. Les Créoles ne mangent guères aux heures du repas, mais indistinctement, lorsqu'elles éprouvent les désirs d'un appétit dont elles suivent toute la dépravation.

Un sommeil trop prolongé, l'inaction dans laquelle elles vivent, des écarts de régime de toute espèce, des alimens mal choisis, des passions vives presque toujours en jeu ; telles sont les sources des maux qui menacent les

femmes Créoles , & les causes qui flétrissent sitôt leur charmes : brillantes comme les fleurs , elles n'en ont aussi que la durée.

Une autre cause de cette rapidité avec laquelle les Créoles perdent & les moyens de plaire & leur santé , c'est l'habitude pernicieuse de les marier avant que la nature ait achevé toute leur croissance. Mères avant d'avoir acquis tout leur développement , elles ne donnent la vie qu'en abrégeant la leur. Généralement fécondes , soutenant leur grossesse sans maladie & l'enfantement sans accident , elles s'abusent sur ces avantages qui ne sont dûs qu'à la faiblesse de leurs organes.

Il me semble voir naître l'étonnement en apprenant que dans un pays où la tendresse maternelle est une vertu exaltée , les enfans pressent un sein étranger. Il n'est que trop vrai que s'il est peu de femmes Créoles qui ne tentent de nourrir leurs enfans , il en est très-peu qui achèvent de remplir ce devoir. Faibles par constitution & parce qu'on a hâté le moment de la maternité , faibles parce qu'elles détruisent leur estomac & que le climat & peut-être des vices héréditaires ont rendu le genre nerveux très-irritable ; les Créoles sont réduites à solliciter d'une esclave le sacrifice de son sang pour conserver l'être à qui elles n'ont pu donner que la vie. Mais leurs enfans sont nourris sous leurs yeux , elles disputent leurs caresses à la nourrice qu'on affranchit presque toujours pour prix de ce bienfait ; enfin les mères rachètent par leurs soins , par leurs sollicitudes , l'impuissance où elles se trouvent de satisfaire à une loi dont l'oubli est quelquefois cruellement puni dans d'autres climats.

Les femmes Créoles ne reçoivent aucune éducation à Saint-Domingue ; & quand on les juge d'après cette observation , on est étonné de leur trouver un sens aussi juste. Leur esprit naturel , plus dégagé de préjugés , donne à leur ame une trempe forte qui , si elle contribue à les égarer dans ce qu'elles veulent d'irraisonnable , procure à leurs résolutions bien dirigées un caractère de stabilité dont quelques détracteurs chagrins avaient prétendu que leur sexe était incapable.

On peut même demander avec confiance aux femmes Créoles un conseil dès qu'il intéresse le sentiment ou la délicatesse. Douces d'une espèce de tact qui vaut souvent mieux que nos principes , elles se portent naturellement vers ce qui est préférable. Fièrre , indignée de tout ce qui avilit , méprisant

plus que les hommes mêmes , les hommes dégradés , une femme Créole partage vivement l'affront fait à celui qu'elle aime. Il faut qu'il renonce à sa tendresse s'il est capable de dévorer un affront ; elle n'écouterà jamais les soupirs d'un lâche & préférerait de pleurer sur sa tombe.

Il n'est malheureusement que trop facile de leur prouver qu'on est digne d'elles à cet égard. La plus grande preuve du peu de sociabilité de Saint-Domingue , c'est le faux point d'honneur qui y maîtrise encore l'opinion. Dans un pays où la fortune fait tant de rivaux , il est difficile de prendre ces dehors polis qui sont peut-être les premières sauvegardes de la sûreté particulière. L'habitude de commander aux esclaves & de ne trouver que de la soumission , rend nécessairement le caractère un peu altier , & des Colons défenseurs de leur propres foyers , doivent être dominés par un préjugé aussi ancien que la Colonie ; il donne même aux magistrats un extérieur guerrier.

Les Créoles sont aussi naturellement affables , généreuses , compatissantes pour tout ce qui porte l'empreinte de l'infortune & de la douleur , mais elles oublient quelquefois ces vertus envers leurs esclaves domestiques.

Qui ne serait révolté de voir une femme délicate à qui le récit d'un malheur moindre que celui qu'elle va causer , ferait répandre des larmes , présider à un châtement qu'elle a ordonné ! Rien n'égale la colère d'une femme Créole qui punit l'esclave que son époux a peut-être forcée de fouiller le lit nuptial. Dans sa fureur jalouse elle ne fait qu'inventer pour assouvir sa vengeance.

Ces scènes affreuses qui sont très-rares le deviennent encore plus de jour en jour. Peut-être même les Créoles perdront-elles , avec le tems , ce penchant pour une domination sévère , dont elles contractent l'habitude dès l'âge le plus tendre. Le soin d'en faire élever un très-grand nombre en France , l'influence des ouvrages qui font l'éloge des vertus domestiques & qu'elles lisent avec attendrissement , ameneront sans doute cette heureuse révolution. Déjà les Créoles trouvent du plaisir à adoucir le sort des esclaves qui les approchent ; déjà elles prodiguent aux enfans de tous leurs esclaves des soins qu'elles dédaignaient autrefois. Il est plus d'une Créole estimable dont le premier soin en s'éveillant est d'aller visiter l'hôpital de son habitation , & de veiller à ce que les maux des nègres soient soulagés , & leurs peines adoucies. Quelquefois même leurs mains délicates préparent des médicamens tandis que la consolation coule de leur bouche persuasive,

Sexe charmant ! Tel est votre apanage , la douceur & la bonté. C'est pour tempérer la fierté de l'homme , pour le captiver , pour lui rendre agréable le songe de la vie , que la nature vous forma. Ne dédaignez donc pas de régner par les moyens qu'elle vous a donnés. Le fondateur d'une religion , en peignant avec des traits de feu un lieu de délices éternelles , a senti qu'il fallait , pour exciter l'enthousiasme , vous montrer dans ce séjour douces & belles , & il a séduit par ce tableau vraiment enchanteur !

Je ne prétends pas , dans ce tableau du caractère des blancs qui habitent l'île Saint - Domingue , avoir recueilli tout ce qui peut le distinguer , mais seulement offrir les principales généralités , qui en font comme la base. Il se présentera dans le cours de la *Description de la Partie Française* , plus d'un détail relatif aux mœurs & aux caractères de ses habitans , plus d'une exception remarquable , plus d'un sujet de louange ou de blâme , & le Lecteur attentif n'aura pas toujours besoin qu'on les lui indique , pour en être frappé. Il doit sentir , dès à présent , que dans une Colonie où chacun , apportant ses vices & ses vertus , se dirige vers le temple de la fortune , selon ses opinions , ses besoins & les circonstances , il doit y avoir des nuances sensibles , même des dissimilitudes absolues.



D E S É S C L A V E S .

Quoique les Esclaves ne forment pas la classe qui , dans la population , suit immédiatement celle des blancs , il paraît naturel d'en parler avant que de rien dire des affranchis , puisque ceux-ci offrent le résultat modifié de l'esclavage des uns , & de la liberté des autres.

L'observation inspirée par la population blanche , en ce qu'elle n'est pas toute composée de Créols , doit être renouvelée par rapport aux Esclaves , puisque les deux tiers de ceux-ci (qui sont presque tous nègres) , sont venus d'Afrique , tandis que le surplus est né dans la Colonie. Il faut donc parler d'une manière distincte de ces deux classes , qui ont , à certains égards , des traits qui leur sont plus ou moins particuliers.



Des Esclaves venus d'Afrique.

SAINTE-DOMINGUE est le premier lieu de l'Amérique où il y ait eu des Esclaves Africains, & personne n'ignore qu'ils y furent introduits comme cultivateurs, d'après l'avis de Barthelemy Las Casas, qui en avait vu quelques-uns amenés par hasard à Saint-Domingue depuis 1505. Il proposa de les substituer aux naturels de l'île, que le travail des mines rendait l'objet des plus cruelles vexations, & menaçait de faire disparaître absolument de leur terre natale. L'idée de Las Casas, égaré par l'humanité même, fut adoptée, parce qu'elle offrait des moyens de plus; car la cupidité ne cessa pas de moissonner les malheureux Indiens.

Toutes les Colonies françaises des Antilles eurent, dès leur naissance, des Esclaves Africains. Mais l'île Saint-Domingue en avait déjà, puisque ses premiers conquérans en possédaient alors, depuis près d'un siècle & demi. On croira aisément, que dans les commencemens des tentatives des Aventuriers, ils avaient à peine quelques nègres qu'ils enlevaient, soit à terre, soit dans leurs courses maritimes, à leurs ennemis, & ce ne fut qu'en se livrant à la culture, que les Colons français connurent le besoin réel des Africains. On les vit même, pendant assez long-tems, cultiver de leurs propres mains, associés à des espèces d'esclaves blancs, appelés *Engagés* ou *Trente-six mois*, noms qui exprimaient l'état servile où ils étaient & sa durée.

Tourmentés du désir d'aller provoquer la fortune dans les Colonies, une foule d'individus se vendaient en France pour trois ans, à un capitaine de navire qui, pour prix de leur transport, les cédait à son tour à un Colon, pour une somme convenue. Mais cet usage, dont il est assez remarquable que les Anglais aient les premiers donné l'idée dans les Colonies de l'Amérique Septentrionale, où il existe encore aujourd'hui malgré leur indépendance, ne put pas se soutenir aux îles françaises. Ce ne fut même que jusqu'à l'époque où le tabac fut l'objet principal & même unique du commerce colonial, que les Engagés furent trouvés propres aux mêmes emplois que les nègres. Mais la culture de l'indigo & surtout celle de la canne à sucre, exigèrent impérieusement des individus plus capables de résister à l'effet continuel d'un soleil ardent; & cette culture

offrant

offrant à son tour , dans ses bénéfices , les moyens de payer les nègres que les commerçans envoyaient prendre en Afrique , le nombre des esclaves s'est continuellement accru jusqu'au nombre que j'ai déjà indiqué , & qui s'élève maintenant à quatre cent cinquante-deux mille.

Les Engagés qu'on avait continué de transporter en très-petit nombre & que plusieurs lois exigeaient impérieusement que les armateurs des navires marchands envoyaient à leurs frais , ne furent plus que des chefs d'ateliers de nègres ; mais depuis un grand nombre d'années , il ne reste des Engagés que le souvenir de l'impôt que le gouvernement leur avait substitué & qui a été converti d'abord en une fourniture de fusils que leur mauvaise qualité a fait justement rejeter , & ensuite en une obligation de transporter des soldats , des officiers ou des agens quelconques du gouvernement aux Colonies ou de celles-ci en France. On pourrait cependant ajouter que quelquefois le souvenir des Engagés sert à réprimer l'orgueil de ces hommes qui , par des airs dédaigneux , forcent l'amour-propre blessé à rechercher leur origine.

Une grande partie de l'Afrique est , pour ainsi dire , tributaire de l'Amérique à qui elle donne des cultivateurs. Saint-Domingue possède , à lui seul , au moins les trois cinquièmes des esclaves des îles françaises de l'Amérique. L'étendue de l'Afrique , celle des parties où la traite a lieu , les immenses intervalles qui séparent ces différentes parties , tout doit faire sentir que les mœurs des Africains réunis dans les Colonies y forment un ensemble où l'on ne trouve pas exactement les mœurs particulières de ces divers peuples. Agissant sur le moral les uns des autres , les nuances du caractère qui distingue l'Africain des autres habitans du globe se fondent en quelque sorte en un tout qui ne conserve que le ton principal & qui sert à montrer l'Africain devenu colonial : c'est cet ensemble que je veux tracer.

Ce qu'il offre de plus remarquable & qui est le moins soumis à l'influence de la transplantation , c'est l'insouciance dont on peut former par-tout la caractéristique du nègre. Elle est chez lui , sans doute , l'effet d'une température qui rendant les premiers besoins infiniment bornés , lui ôte tous les soucis & les soins que l'homme trouve dans l'idée de l'avenir. De cette disposition de l'ame doit naître inévitablement l'indolence , & c'est l'état favori du nègre. Privé de toute éducation , livré à tous les préjugés , à toutes les terreurs de l'ignorance , il est faible & craintif quoiqu'il puisse s'élever au

mépris des dangers physiques , précisément parce que son imagination perd son empire à leur égard.

Les qualités corporelles varient extrêmement chez les nègres à raison des différens points de l'Afrique où ils ont reçu le jour. Pour mieux remarquer ces qualités , la manière la plus sûre est de les observer dans leurs rapports avec ces lieux eux-mêmes ; d'autant qu'elle fera voir de combien de peuples la population noire de la Colonie est tirée.

Lorsqu'à la naissance du seizième siècle , les Portugais commencèrent à introduire quelques nègres en Amérique , ce furent les environs du Sénégal qui les fournirent , & c'est encore la partie la plus Septentrionale de l'Afrique où l'on va chercher des esclaves. On y amène quelquefois aussi , en très-petit nombre il est vrai , des Maures , des descendants ou des victimes de ces Arabes procréés d'Ismaël , qui se répandirent comme un torrent débordé dans l'Afrique vers le milieu du septième siècle & dont les connaissances étonnent encore l'Europe qu'ils ont contribué à éclairer. Ces Maures ou Arabes , placés le long du fleuve Sénégal , font une guerre cruelle aux nègres leurs voisins & vont même à de très-grandes distances dans l'intérieur de l'Afrique chercher des esclaves qu'ils vendent , ainsi que leurs prisonniers nègres , pour payer un tribut à l'Empereur de Maroc sous le joug duquel ils sont courbés. Malgré l'infériorité de leur nombre , les Maures usent envers les Nègres d'une audace qu'on a de la peine à concevoir , & c'est dans les cas extraordinairement rares où ceux-ci résistent avec succès , qu'ils vendent quelquefois , à leur tour , parmi d'autres nègres , des Maures , qu'ils massacrent le plus souvent tant ils les haïssent. C'est ainsi qu'on a vu des *Maraboux* , livrés par les nègres sur lesquels ils exercent cependant un empire d'autant plus absolu qu'il est fondé sur la superstition , aller montrer à une colonie conquise autrefois par les Espagnols , des esclaves issus de ceux qui furent aussi autrefois les conquérans de l'Espagne.

Les nègres *Sénégalais* , furent encore les premiers qu'apportèrent aux Colons français les Compagnies , qui parvinrent à se faire accorder le privilège exclusif d'un commerce , que les étrangers firent seuls dans les premiers tems de la Colonie de Saint-Domingue. Ces nègres sont grands & bienfaits , élancés , d'un noir d'ébène. Leur nez est allongé , & assez semblable à celui des blancs ; leurs cheveux sont moins crépus & plus susceptibles de s'étendre & d'être tressés ,

que l'espèce de laine qui couvre en général la tête de l'Africain. Dans son moral, le Sénégalais a aussi des marques d'une espèce de supériorité ; lui, que les Maures subjuguent, quoique belliqueux & aguerri. Il est cultivateur, intelligent, bon, fidèle, même en amour, reconnaissant, excellent domestique. Vivant de petit mil, de maïs & de riz, il est très-sobre, très-propre à la garde des animaux, discret & sur-tout silencieux, qualité si rare chez les Africains, & qu'on ne prise pas assez chez les peuples policés.

Les *Yoloffes*, voisins des Sénégalais, n'en diffèrent guères que parce qu'ils sont encore plus grands. On peut comparer aux Sénégalais, les nègres du Cap-Verd, qui bordent le pays des Yoloffes, & qu'on nomme fort improprement aux Antilles des *Calvaires*. Leur couleur noire, est encore plus foncée que celle du Sénégalais ; leur taille est avantageuse, leurs traits sont heureux, & les femmes auraient tous les caractères de la beauté, si leur gorge n'excédait pas quelquefois par sa grosseur, les belles proportions. Des dents d'un ivoire éblouissant, garnissent une bouche d'où sort un son doux, & sur lequel il semble qu'influe le lait qui est leur nourriture favorite. Qui croirait qu'on peut reprocher aux hommes à qui la nature présente de pareilles compagnes, un penchant qui l'outrage !

Les *Foules*, appelés vulgairement *Pcules* ou *Poulards*, voisins des Sénégalais & des Yoloffes, mais plus intérieurement placés, sont assez semblables aux Sénégalais par la taille seulement, car leur couleur est rougeâtre.

C'est des points qui sont encore plus à l'Est du Sénégal, que viennent les *Bambaras*, les hommes de la plus haute stature que donne l'Afrique, mais qui ont, sur un visage triste, de longues marques qui descendent des tempes vers le cou, & qui s'élargissent à leur milieu. Le Bambara est lent, sa démarche mal assurée peint l'indolence, & telle est l'opinion qu'il a fait concevoir, ainsi que d'autres nègres amenés de plusieurs centaines de lieues à l'Est de l'Afrique & vendus avec lui, sous la dénomination générique de Bambara, que ce mot sert à indiquer un grand corps sans grâces. Le sobriquet qu'il a aux îles, est celui de *Voleur de dindes* & *Voleur de moutons*, dont il est très-friand.

Les *Quiambas*, voisins des Bambaras, sont aussi grands qu'eux, mais ils n'ont pas un extérieur aussi gauche, & ils ont trois longues raies sur chaque côté du visage.

Il faut ranger ensuite les *Mandingues*. Ils habitent au Sud des Yoloffes, sur la côte qui porte leur nom, & sur les bords de la rivière de Gambie. Ici la teinte du noir de la peau s'affaiblit, & le caractère a changé encore plus. Le Mandingue

est un maître sévère, quelquefois cruel, & il est fripon par habitude; sa principale nourriture est le riz. Mais l'esclave Mandingue, par cela même qu'il a été plié violemment au joug, est bon à employer aux îles où son sort est amélioré, & il y perd quelquefois son penchant pour le larcin.

Presque en face des Mandingues, & en tirant au Midi, sont les îles des *Biffagots*, dont la traite appartient aux Portugais. Il en vient fort rarement, ainsi que des parties voisines, des *Sefos*, & quelques nègres très-guerriers qui ont dans leur pays l'usage de boucliers de peaux d'éléphant de toute leur hauteur, & derrière lesquels ils sont à l'épreuve de la balle. Ces nègres sont pour les habitations de bons chasseurs, & des gardiens sûrs des places à vivres.

Tous les Africains dont j'ai parlé jusqu'ici, & qui sont embarqués sur divers points d'une côte qui comprend environ trois cents lieues, depuis le dix-septième degré de latitude Septentrionale, où est placée l'embouchure de la rivière du Sénégal, jusqu'à Serre-Lione, sont en général Mahométans, du moins ceux qui habitent près de la mer. Mais cette religion est mêlée d'une idolâtrie, qui prévaut d'autant plus, qu'on pénètre d'avantage dans l'intérieur, & souvent même les preuves de la circoncision, sont les seules auxquelles on peut reconnaître qu'ils sont soumis à des idées de Mahométisme.

Après Serre-Lione, allant au Sud, se trouve la *Côte des Graines* ou de *Malaguette* ou du *Poivre*, qui finit au Cap des Palmes, puis la *Côte d'Ivoire* ou des *Dents*, qui se termine au Cap Apollonie. C'est de la côte de Malaguette, que viennent les *Bouriquis*, les *Misérables*; non loin d'eux sont les *Mesurades* ou *Cangas*, parmi lesquels ceux qui habitent vers le haut des rivières, sont anthropophages. Mais la traite de la côte de Malaguette & celle de la côte d'Ivoire, appartiennent exclusivement aux Anglais; de manière qu'on ne voit qu'infinitement peu de ces nègres à Saint-Domingue, où ils ne sont introduits que par le commerce interlope. Ces nègres sont très-hardis, prompts à la révolte, aimant la désertion, & en général très-peu propres à la culture coloniale. Les nègres du Cap des Palmes & des lieux circonvoisins, sont très-adroits à la chasse & à la pêche, très-grands nageurs & plongeurs audacieux.

Vient ensuite la *Côte d'Or*, qui fournit beaucoup de nègres à Saint-Domingue, où l'on est dans l'usage de comprendre dans cette côte, qui commence au Cap Apollonie & qui finit à la rivière de *Volta*, la *Côte des Esclaves*, qui suit cette rivière au Sud, & qui est entre elle & le Benin. Les nègres de la Côte d'Or

sont en général bienfaits & intelligens ; mais on leur reproche d'être communément trompeurs, artificieux, dissimulés, paresseux, fripons, flatteurs, gourmands, ivrognes & lascifs. Ils ont l'œil étincelant, l'oreille petite, les sourcils épais, le nez applati & légèrement recourbé, la bouche assez grande, les dents blanches & bien rangées, la peau luisante & les cheveux susceptibles d'être treffés.

Ces nègres sont connus dans la Colonie sous diverses dénominations, parce que la Côte d'Or renferme plusieurs populations différentes, & que le langage y varie à de très-petites distances. La plus générale de ces dénominations, celle qu'on y regarde presque comme générique, est celle d'*Aradas*, qui s'est formée de la prononciation corrompue d'*Ardra*, nom de l'un des royaumes de la Côte des Esclaves, mais on fait aussi distinguer les vrais *Aradas* des autres.

L'usage a encore fait considérer comme nègres de la Côte d'Or, ceux qui sont tirés du Cap Laho ou Lahou, qui est à la Côte d'Ivoire, & par cette raison on les nomme *Caplaous*. Ils sont intelligens, petits, mais forts.

La véritable Côte d'Or procure d'abord les *Mines* dont le pays fournit de l'or de mine & non pas seulement de la poudre d'or. Leur peau est d'une nuance qui tient presque le milieu entre le noir & le cuivré ; puis les *Agouas* leurs très-proches voisins avec lesquels ils n'ont de différence que par leurs dialectes ; ensuite des *Socos*, des *Fantins*. Ces habitans de la Côte d'Or sont très-orgueilleux, livrés à des guerres continuelles, capricieux & prompts à se donner la mort.

De la Côte des Esclaves, qui n'a pu recevoir ce nom particulier dans une partie du monde où la servitude est universellement connue que parce que l'esclavage y est plus hideux & que le sang de ceux qui y sont asservis est versé sous le plus léger prétexte, on reçoit les *Cotocolis* qui habitent le royaume de *Coto* le plus septentrional de cette Côte, puis des *Popos*, plus entreprenant que les premiers ; les *Fidas* ou *Foëdas* placés au Sud & qui précèdent les *Ardras* ou *Aradas* & de l'intérieur viennent des *Fonds*, des *Maïs*, des *Avuffas*, des *Ibos* & des *Nagos*.

L'intelligence est un caractère commun à tous les nègres de la Côte d'Or & à ceux de la Côte des Esclaves, mais les mœurs des derniers sont vraiment sanguinaires, surtout chez les *Judas* ou *Aradas* proprement dits, dont la férocité est assez connue par tout ce que l'histoire a publié de vrai mais de presque

incroyable sur les *Dehomets* a qui les Rois de *Juda* ont fait aimer le sang à force d'en répandre eux-mêmes.

Tous ces nègres que je confondrai aussi pour être mieux entendu des Colons de Saint Domingue, n'ont pas la peau d'une couleur réellement noire mais toujours d'une teinte jaunâtre qui fait qu'on pourrait en prendre plusieurs pour des mulâtres, si des marques plus ou moins multipliées, plus ou moins ridicules pour l'œil qui n'y a pas été accoutumé dès l'enfance ne montraient qu'ils sont Africains & nègres.

Il est même de ces marques, par exemple celles des nègres Mines, qui les défigurent parce qu'elles les déchiquètent. L'orgueil s'est emparé de ce trait national & il est des lieux où la prérogative de s'enlaidir est un droit qui n'appartient qu'aux rangs élevés; car en Afrique aussi il y a des rangs. On a même vu des nègres Mines reconnaissant des princes de leur pays, à ces signes bizarres, se prosterner à leurs pieds & leur rendre des hommages dont le contraste avec l'état de servitude auquel ces princes étaient réduits dans la Colonie offrait un tableau assez frappant de l'instabilité des grandeurs humaines.

Les nègres de la Côte d'Or sont actifs, adonnés au commerce & ce goût ils le manifestent aux îles, où ils en perdent un autre, celui de manger les chiens dont on a fait le sobriquet particulier des Aradas; car on aime assez aux Colonies à caractériser ainsi les diverses nations Africaines: l'on dit donc *Arada mangeur de chiens* ou *Avare comme un Arada*; car ce vice est très-fort chez eux (*).

On estime les nègres de la Côte d'Or pour la culture, mais en général leur caractère altier en rend la conduite difficile & elle exige des maîtres qui sachent les étudier. C'est principalement à l'égard des *Ibos* qu'une grande surveillance est nécessaire, puisque le chagrin ou le mécontentement le plus léger les porte au suicide dont l'idée loin de les épouvanter semble avoir quelque chose de séduisant pour eux, parce qu'ils adoptent le dogme de la transmigration des âmes. On n'a vu que trop souvent les *Ibos* d'une habitation former le projet de se pendre tous pour retourner dans leur pays. Il y a longtemps qu'on oppose à leur erreur une de leur propres opinions; lorsqu'on

(*) En Créol; " Rada mangé chien,, — " Varichié tan com' Rada ,,.

n'a pu prévenir absolument ce voyage pythagoricien, on fait couper la tête du premier qui se tue, ou seulement son nez & ses oreilles que l'on conserve au haut d'une perche; alors les autres convaincus que celui-là n'osera jamais reparaitre dans sa terre natale ainsi déshonoré dans l'opinion de ses compatriotes & redoutant le même traitement, renoncent à cet affreux plan d'émigration.

Cette disposition de l'ame qui fait désigner les Ibos par ces mots Créols : *Ibos pend' cor à yo*, (les Ibos se pendent) fait que beaucoup de Colons redoutent d'en acheter; mais d'autres par cela même qu'ils en possèdent déjà les préfèrent parce qu'ils sont très-attachés les uns aux autres & que les nouveaux venus trouvent des secours, des soins & des exemples dans ceux qui les ont devancés.

Les femmes Aradas, causeuses éternelles, sont rarement employées comme domestiques, attendu que de tous les Africains les Aradas sont ceux qui parviennent le moins à parler le français & que c'est à l'entendre dans leur bouche qu'on peut faire consister la plus grande épreuve de ceux qui se flattent de posséder le langage Créol. Ces femmes sont aussi accariâtres & querelleuses; on les reconnaît extérieurement à des hanches & à des fesses dont l'amplitude est devenue le dernier terme de toute comparaison de ce genre. Une étude poussée plus loin ferait rencontrer d'autres traits d'autant plus particuliers qu'ils supposent des usages évidemment contradictoires; l'excision des nymphes ou leur dilatation dans une étonnante proportion; dilatation qu'accompagne celle d'une autre partie, au point qu'un sexe pourrait en quelque sorte remplir le rôle de l'autre.

Mais il est tems de passer au Benin qui ne donne que peu de nègres à Saint-Domingue, parce qu'on est dans l'usage d'y sacrifier les prisonniers & ce n'est que depuis peu de tems qu'on y voit quelques esclaves du royaume d'Ouaire qui est limitrophe du Benin au Sud. Ces derniers sont cependant fort doux malgré ce voisinage & ils sont les uns & les autres d'une teinte plus foncée que ceux de la Côte d'Or. Ce sont les Anglais qui font presque toute la traite de ces deux royaumes, ainsi que celle du Calbar ou Galbar dont les nègres, quoique de la taille de ceux d'Ouaire & du Benin, sont taciturnes & attaqués du scorbut parce que leur pays est marécageux. On ne fait pas cas à Saint-Domingue des nègres du Benin parmi lesquels viennent les

Mokos, ni de ceux du Galbar. Aussi a-t-on pris le parti de les annoncer comme Ibos afin de ne pas réveiller la prévention & l'on use de la même précaution pour les nègres de la rivière du Gabon qui sont encore plus au Sud que ceux du Galbar, mais qui sont aussi mal-sains & aussi malades.

Les Africains, depuis le Cap Apollonie où commence la Côte d'Or jusqu'au Galbar, sont tous plongés dans la plus ténébreuse idolâtrie à laquelle ils mêlent des pratiques qui appartiennent évidemment au mahométisme. Ils n'est pas jusqu'aux reptiles les plus dégoutans qui ne soient déifiés dans quelque lieu, & Bosman, dans son voyage de Guinée, raconte le fait de l'extermination générale des cochons, parce que l'un d'eux avait mangé un serpent, tandis que cet instinct rend les cochons encore plus précieux aux habitans de celles des Antilles où les serpens sont éprouver les plus vives & les plus utiles craintes.

Nous sommes parvenus aux nègres qui sont les plus communs à Saint-Domingue, & qu'on y prise beaucoup; c'est-à-dire, à ceux de la Côte de Congo & d'Angole, qu'on connaît dans la Colonie sous le nom générique de *Congos*. C'est de cette immense étendue qui, du Cap Lopez au Cap Nègre, comprend près de trois cent lieues comptées en ligne droite, que l'on reçoit quelques *Mayombés*, placés vers l'Est-quart-Nord-Est, les *Congos* proprement dits, qui sont au milieu, puis les *Moufombés* & les *Mondongues*, qui sont pris à l'Est dans l'intérieur, & qu'on conduit au Congo, mais qu'on doit bien distinguer des habitans de la Côte d'Angole, comme je vais le faire voir.

Les *Mayombés* que l'on traite particulièrement à Malimbe & à Loango, ou que donne quelquefois Gabimbe; ou les *Malimbes*, tirés du royaume du même nom, sont comme tous les *Congos*, d'une taille moyenne & d'une nuance qui tient le milieu entre celle du Sénégalais, & celle des nègres considérés en général comme nègres de la Côte d'Or, quoique ces derniers placés entre Serre-Lionne & le Cap Lopez, soient plus au Nord qu'eux. Les nègres du Zaire, qui sont entre Gabimbe & Ambris, montrent aussi dans leur caractère une teinte de fierté, que n'ont pas les autres habitans qui les avoisinent.

Les vrais *Congos* ou *Franc-Congos*, pour me servir de l'expression de Saint-Domingue, sortent des royaumes de Congo & d'Angole, & sont, comme tous ceux de cette Côte, d'une douceur & d'une gaiété qui les fait rechercher. Aimant le chant, la danse & la parure ils sont d'excellens domestiques,

&

& leur intelligence, leur facilité à parler purement le Créol, leurs figures enjouées & sans marques, surtout chez les femmes, qui n'ont que deux petites élevures près des tempes & que la coquetterie pourrait ne pas toujours condamner, les fait préférer pour le service des maisons; on en fait aussi d'habiles ouvriers & de bons pêcheurs. On prise beaucoup les femmes Congos pour la culture, parce qu'elles y sont accoutumées dans leur pays, & qu'en général les Congos y vivent de manioc, & encore plus de bananes, qu'ils aiment tellement, qu'on les caractérise en disant : *Congo mangé banane*, (Congo mangeur de bananes). D'ailleurs excellens mimes, ayant toujours le rire sur la figure, ils sont précieux dans un atelier où ils appellent la gaieté, qui ne convertit pas toujours le travail en délassement, mais qui retarde du moins la fatigue qui marche à sa suite. Peut-être aussi, que dans un pays où les mœurs n'ont pas une pureté exemplaire, le penchant des négresses Congos pour le libertinage a-t-il augmenté celui qu'on a pour elles.

Il y a beaucoup de Congos qui ont des idées de catholicité, notamment ceux de la rivière du Zaire. Elles leur sont venues des Portugais, mais elles n'ont pas banni celles du mahométisme & de l'idolâtrie; de manière que leur religion forme un assemblage assez monstrueux. On peut leur reprocher d'être un peu enclins à la fuite.

Tous ces traits du caractère des Congos les rend absolument difformables d'avec les *Moufombés* & les *Mondongues*, leurs voisins. Jamais on n'eut un caractère plus hideux que celui de ces derniers, dont la dépravation est parvenue au plus exécration des excès, celui de manger leurs semblables. On amène aussi à Saint-Domingue de ces bouchers de chair humaine, (car chez eux il y a des boucheries où l'on débite des esclaves comme des veaux), & ils y sont, comme en Afrique, l'horreur des autres nègres, & notamment des Congos, qui, à cause du voisinage, sont le plus exposés à leur cruauté. On les reconnaît à leurs dents incisives, toute sciées en autant de canines aigues & déchirantes. On a eu à Saint-Domingue des preuves que des Mondongues y avaient gardé leur odieuse inclination, notamment en 1786, dans une négresse accoucheuse & hospitalière sur une habitation des environs de Jérémie. Le propriétaire ayant remarqué que la plupart des nègrillons périssaient dans les huit premiers jours de leur naissance, fit épier la matrone; on la surprit mangeant un de ces enfans récemment inhumé, & elle avoua qu'elle les faisait périr dans ce dessein.

Les Mondongues paraissent néanmoins assez sensibles aux reproches des autres nègres, pour qu'on croye qu'ils sentent eux-mêmes l'horreur de leur penchant féroce. On fait d'ailleurs que les Congos tâchent de les avoir jeunes, & qu'ils les gardent parmi eux, pour leur ôter les principes qu'ils peuvent avoir fucé dans leur pays. Mais quant à un goût honteux que les femmes surtout rappellent avec amertume aux Mondongues, on prétend que ni au Congo ni dans la Colonie, on ne réussit pas toujours à le leur faire perdre.

On ne voit, point à Saint-Domingue, d'Africains venus du reste de la côte Occidentale de l'Afrique, qui va se terminer au Cap de Bonne-Espérance. La Côte d'Angole est dans cette partie, la borne de la traite pour les Colonies françaises de l'Amérique; car celle du royaume de Benguèle est aux Portugais. On y a cependant vu quelques nègres du Monomotapa & de Madagascar, mais on les devoit à des circonstances fortuites, & ce n'est que depuis quelques années, que la côte Septentrionale de l'Afrique a augmenté les cultivateurs de Saint-Domingue, de quelques nègres Mozambiques.

On distingue parmi eux, les *Mozambiques* proprement dits, les *Quiloi*, les *Quiriam*, les *Montflat*, qui sont les plus propres à la culture, & d'autres nègres appellés aussi *Mozambiques*, mais qui viennent de points plus avancés vers le Cap de Bonne - Espérance, & qu'on ne peut pas se flatter de plier à la servitude. Les vrais Mozambiques sont d'une nuance qui n'est pas extrêmement noire, d'une taille plus avantageuse que celle des Congos, mais la disproportion de leurs bras avec leur corps, dénote assez les affections de poitrine auxquelles ils sont très-sujets. Fort doux, très-intelligens, ils ont les uns pour les autres un attachement, qui les porte à se rechercher, & toutes les démonstrations de l'amitié accompagnent leur rencontre.

Déjà malheureux par une complexion faible, beaucoup d'entr'eux le sont encore par l'effet d'une pratique révoltante, (dont d'autres Africains offrent aussi quelquefois des preuves aux îles), & qui leur enlève le titre d'homme en leur laissant la vie; surtout lorsque victimes involontaires de ce crime, qu'ils cherchent constamment à tenir secret, ils se l'entendent reprocher, eux qu'on ne peut pas en consoler. On fait que l'Orient de la péninsule d'Afrique fournit par milliers des esclaves à l'Asie, où ils sont destinés à être eunuques, & l'on assure même qu'elle envoie de ces derniers en Abissinie & en Arabie.

Tels sont les divers habitans de l'Afrique réunis à Saint-Domingue, qui

devient désormais leur patrie, & où ils prennent une manière d'être, qui ne peut ni ressembler à celle qu'ils avaient dans les lieux de leur origine, ni en différer absolument.

Il y a bien des endroits de la Colonie, où la nomenclature que j'ai donnée est plus nombreuse; mais cette différence ne vient que de ce que des nègres interrogés sur le lieu de leur naissance, en citent le canton qu'on transforme en royaume, comme si l'on distinguait un Havrais d'un Normand & d'un Français.

Les Africains devenus habitans de Saint-Domingue, y restent en général indolens & paresseux, querelleurs, bavards, menteurs & adonnés au larcin. Toujours livrés à la plus absurde superstition, il n'est rien qui ne les effraye plus ou moins. Incapables de classer dans leur esprit les idées religieuses, ils font consister toute leur croyance dans les démonstrations extérieures. S'ils vont aux églises, ils y marmotent quelques prières qu'ils savent mal, ou bien ils y dorment. Ils ont cependant leurs dévots & surtout leurs dévotes, dont les grimaces feraient même envie à certaines dévotes européennes, qui ne seraient pas toujours capables de leur apprendre quelque chose en hypocrisie.

Comme les nègres Créols prétendent, à cause du baptême qu'ils ont reçu, à une grande supériorité sur tous les nègres arrivant d'Afrique, & qu'on désigne sous le nom de *Bossals*, employé dans toute l'Amérique espagnole; les Africains qu'on apostrophe en les appelant *Chevaux*, sont très-empressés à se faire baptiser. A certaines époques telles que celles du Samedi Saint & du Samedi de la Pentecôte, où l'on baptise les adultes, les nègres se rendent à l'église, & trop souvent sans aucune préparation, & sans autre soin que de s'assurer d'un parrain & d'une marraine, qu'on leur indique quelquefois à l'instant, ils reçoivent le premier sacrement du Chrétien, & se garantissent ainsi de l'injure adressée aux non-baptisés; quoique les nègres Créols les appellent toujours *baptisés debout*.

Le respect des nègres pour leur parrain & leur marraine est poussé si loin, qu'il l'emporte sur celui qu'ils ont pour leur père & pour leur mère. Jurer la marraine d'un nègre, c'est lui faire l'injure la plus sanglante, & on les entend après de longues querelles, dont le trait capital qui paraît venir du royaume d'Angole, est d'adresser à la partie qui caractérise le sexe de la mère & de la marraine, des injures souvent extraordinaires par leur bisarrerie, s'écrier: *il m'a insulté, mais il n'a pas osé jurer ma marraine*. Cet ascendant est même un objet qui doit fixer l'attention des maîtres; car sur une habitation, par exemple, il n'est pas

rare qu'un nègre abusant du titre de parrain , se fasse servir par un nouvel arrivé , & augmente ainsi le travail de ce dernier , d'une manière souvent nuisible pour sa santé , parce qu'il n'est pas encore acclimaté. Les nègres s'appellent entre eux *frères & sœurs* , lorsqu'ils ont en commun un parrain ou une marraine.

Les nègres croient à l'influence malheureuse de certains jours ; par exemple , du vendredi , & s'abstiennent alors de rien entreprendre de ce qu'ils croient important. Si un nègre se choque le pied droit , il est content , c'est le bon pied ; mais si c'est le gauche , cela le trouble. Si même il s'est heurté de ce pied contre quelqu'un , il faut qu'on lui donne un petit coup du pied droit : il appelle cela lui rendre son pied. Mais ce qui l'irrite , c'est de voir passer un balai sur quelques parties de son corps ; il demande aussitôt si on le croit mort & demeure convaincu que cela abrège sa vie.

Les nègres croient à la magie & l'empire de leurs *fétiches* les fuit au-delà des mers. Plus les contes sont absurdes plus ils les séduisent. De petites figures grossières , de bois ou de pierre , représentant des hommes ou des animaux , sont pour eux autant d'auteurs de choses surnaturelles & qu'ils appellent *garde-corps*. Il est un grand nombre de nègres qui acquièrent un pouvoir absolu sur les autres par ce moyen & qui se servent de leur crédulité pour avoir de l'argent , de la puissance & des jouissances de tous les genres , même celles que la crainte ne devrait pas avoir ravir à l'amour.

On sera moins étonné de cette espèce d'affervissement si l'on considère que parmi les Africains transportés en Amérique , il y en a peut-être un quart qui ont été vendus d'après un jugement de leur compatriotes qui les a déclaré forciers. Heureuse la partie du monde où on les envoie pour expier ce crime , si celui d'empoisonnement qui donne aussi lieu à un grand nombre de jugemens de déportation était aussi imaginaire que l'autre ! Ce n'est pas que ces monstres qui mettent leurs soins à faire périr leurs semblables soient aussi communs aux Colonies qu'on l'a crû pendant long-tems , & qu'on doive leur attribuer tous les maux produits par des causes très-physiques & dépendantes du climat. Mais il est malheureusement trop certain que de vieux Africains professent à Saint-Domingue l'art odieux d'empoisonner ; je dis professent , car il en est qui y ont une école où la haine & la vengeance envoient plus d'un disciple.

Chez les nègres , comme chez tous les peuples non-civilisés , les gestes

font très-multipliés & ils forment une partie intrinsèque du langage. Ils aiment surtout à exprimer les sons imitatifs. Parlent-ils d'un coup de canon ? Ils ajoutent *boume* ; un coup de fusil, *poum* ; un soufflet, *pimme* ; un coup de pied ou de bâton *bimme* ; des coups de fouet, *v'lap v'lap*. Est-on tombé légèrement ? c'est *bap* ; fort, c'est *boum* ; en dégringolant, *blou coutoum* ; & toutes les fois qu'on veut rendre un son augmentatif, on le répète *loin, loin, loin, loin*, qui exprime une grande distance.

Les nègres aiment les proverbes & les sentences. Ils en ont même de très-moraux. Après une faute, on dit communément en se repentant : *Ab ! si j'avais su !* Les nègres en ont tiré ce proverbe : *Si mon té conné ! pas jamais douvan, li toujours derrière*, pour marquer qu'on ne réfléchit que lorsqu'il n'en est plus tems.

Tous les Africains sont polygames à Saint-Domingue & jaloux. Les mariages y sont extrêmement rares entr'eux, & les maîtres les plus religieux sont presque obligés de renoncer à les porter à cette union qui n'est qu'un sujet de scandale. L'influence de leurs mœurs primitives & la disproportion même du nombre des femmes comparé à celui des hommes, dont les premières ne forment guères qu'une moitié, sont des causes très-naturelles de cette pluralité que le climat favorise encore.

Les nègres maltraitent violemment les négresses qui les trompent ou qu'ils soupçonnent de les avoir trompés, & il en est parmi celles-ci que ces mauvais traitemens attachent encore, lors mêmes qu'ils ne les dégoûtent pas d'être infidèles. Les négresses ont aussi leurs accès de jalousie, mais ils sont toujours relatifs à leurs forces, parce qu'elles redoutent d'irriter celui qu'elles accablent de reproches. Malheur à lui cependant si son amante est vigoureuse, car il doit craindre alors quelque chose de plus que la menace.

Cependant, en général, les Africaines accoutumées à des maris polygames, n'ont pas une jalousie furieuse, & il est même assez commun d'en voir plusieurs qui vivent dans une sorte d'harmonie quoiqu'elles aiment le même objet. Elles se nomment alors entr'elles *matelotes* ; mot tiré d'un ancien usage des Flibustiers qui formaient des sociétés dont les membres s'appelaient réciproquement matelot. Parmi ces femmes, comme parmi toutes les autres, il y a une espèce de ligue contre les hommes, & sans s'aimer, sans presque se connaître, elles sont volontiers officieuses l'une pour l'autre dès qu'il

s'agit de rendre un amant dupe. On ne saurait même croire jusqu'à quel point les deux sexes aiment à se charger du rôle qui prépare la séduction.

Un caractère très-distinctif des négresses nées en Afrique, c'est leur penchant invincible pour les nègres. Ni leurs habitudes avec les Blancs, ni les avantages qu'elles y trouvent, & au nombre desquels l'affranchissement se rencontre souvent, pour elles ou pour leurs enfans, ni la crainte d'un châiment que l'orgueil & la jalousie peuvent rendre extrêmement sévère, ne sont capables de les retenir. Elles combattent plus ou moins long-tems, ou cachent plus ou moins heureusement cette inclination qui finit toujours par l'emporter; & l'on en a la preuve dans le choix public qu'elles font toujours d'un nègre lorsqu'un événement quelconque, en les rendant à elles-mêmes, détruit leurs rapports avec des Blancs. L'analogie des pensées, celle du langage, l'égalité parfaite, la familiarité qui en résulte & qui n'est pas le moindre charme de l'amour, sont sans doute les principales causes de cette tendance que fortifie l'éducation primitive. Peut-être aussi (& j'ai entendu plusieurs négresses l'avouer) l'avantage que la nature, ou l'usage du vin de palme a donné aux nègres sur les autres hommes dans ce qui constitue l'agent physique de l'amour, a-t-elle une grande influence dans ce choix pour lequel le Blanc n'est qu'un chétif concurrent.

Ce qui a cependant de la peine à s'accorder avec les faits que je viens de rapporter, c'est l'amour-propre que les négresses Africaines mettent à être réputées créoles. Les nègres de leur côté ne sont pas exempts de ce désir: tous aiment à être au moins considérés comme venus en bas âge dans la Colonie. C'est une suite de cet amour-propre qui les engage à refuser de servir d'interprètes à ceux de leur nation qui arrivent, sous le prétexte qu'ils ont oublié leur langue; & comme il faut des inconséquences à l'homme de tous les pays, les Africains gardent machinalement l'habitude de s'appeller entr'eux *bâtimens* lorsqu'ils ont été transportés dans le même navire, ce qui les décèle.

Un amour-propre d'un autre genre est cause qu'ils refusent assez obstinément de donner des détails sur les mœurs de leur pays, parce qu'on ne leur dissimule pas assez combien on les trouve ridicules. Il n'y a guères que ceux venus déjà vieux qui s'en entretiennent quelquefois ou qui en parlent aux enfans blancs. C'est ainsi qu'on fait qu'ils adorent tout; les montagnes, les arbres, les mouches à miel, les caymans, &c. &c.

Il y a trop d'analogie, même de ressemblance, entre les productions naturelles de l'Afrique & celles de Saint-Domingue pour que la vue de celles-ci fasse éprouver aux nègres un grand étonnement lorsqu'ils débarquent. Mais presque tous les objets d'art les frappent. Parmi ceux-ci ce qui les surprend le plus c'est la réflexion produite par une glace. Le nègre s'y contemple, il palpe le verre, il court vite par derrière, pour y saisir un second lui-même. Convaincu de l'inutilité de cette tentative répétée, il fait mille figneries, mille grimaces & prend toutes les attitudes pour jouir d'une imitation dont rien ne peut lui expliquer. Une montre produit d'autres sensations qui l'intéressent encore; il croit au premier instant qu'un animal est la cause du mouvement.

Il est des nègres à qui le vin cause une vive horreur, la première fois qu'on leur en présente. Comme c'est d'ordinaire du vin de Bordeaux ou de Provence, qui est d'un rouge foncé, il le prend pour du sang, & ce liquide réveille les idées de crainte qu'il a eues en se voyant transporté dans un navire, par des Blancs. Mais rien n'est moins durable que cette impression de la liqueur bachique, à laquelle ils finissent toujours par reprocher de n'être pas assez piquante pour leur palais, & ils lui préfèrent bientôt le tafia, qu'ils aiment souvent jusqu'à l'excès.

Comme ce qui me reste à dire des nègres d'Afrique se rapporte également aux nègres Créols, il est naturel que j'entretienne d'abord le Lecteur de ce qui est particulier à ces derniers.



Des Esclaves Créols.

Les nègres Créols naissent avec des qualités physiques & morales, qui leur donnent un droit réel à la supériorité sur ceux qu'on a transportés d'Afrique; & ce fait qu'ici la domesticité a embelli l'espèce, en appuyant une vérité de l'Historien sublime de la nature, pourrait peut-être fournir matière à douter par rapport aux excès qu'on a reproché au despotisme des maîtres.

Il est aisé de sentir cependant, que les qualités du nègre Créol ont elles-mêmes des degrés de comparaison, parce que le produit de deux nègres Créols, par exemple, a de l'avantage sur celui de deux nègres Bambaras, & ainsi des autres

combinaisons & du croisement de peuples différens ; & cette dernière raison est peut-être même , une des plus influentes. A l'intelligence , le nègre Créol réunit la grace dans les formes , la souplesse dans les mouvemens , l'agrément dans la figure , & un langage plus doux & privé de tous les accens que les nègres Africains y mêlent. Accoutumés , dès leur naissance , aux choses qui annoncent le génie de l'homme , leur esprit est moins obtus que celui de l'Africain qui , quelquefois par exemple , ne fait pas discerner les subdivisions de la monnoie ; de manière qu'il veut obstinément la pièce qu'on lui a dit d'exiger , ou il refuse de vendre. Il n'est aucun objet pour lequel on ne préfère les nègres Créols , & leur valeur est toujours , toutes choses égales d'ailleurs , d'un quart , au moins , au-dessus de celle des Africains. Une prédilection assez générale , fait préférer les nègres Créols pour les détails domestiques , & pour les différens métiers. Il est assez simple , qu'étant élevés avec des Blancs , ou sous leurs yeux , ces derniers se les attachent d'une manière plus immédiate , & qu'on leur destine des soins moins pénibles , & une vie qui a aussi plus de douceurs , notamment celle d'une nourriture plus agréable & plus facile.

Le développement dans les enfans nègres , est communément plus rapide chez les Créols , que chez ceux qui sont conduits d'Afrique en très-bas âge , sans doute parce que la nature souffre toujours une révolution pour les acclimater. Les jeunes négresses Créoles sont aussi plutôt pubères , que les jeunes Africaines. Il me semble qu'on peut attribuer cette dernière différence , à la précocité des jouissances qui troublent l'ordre physique & pervertissent l'ordre moral , & auxquels la négrite Créole a plus d'occasions de se livrer. C'est surtout dans les villes , que la corruption des mœurs offre de fréquens exemples de femmes qui n'ont pas été enfans assez long-tems. J'affligerais encore , sans cesser d'être vrai , si j'ajoutais que cette fatale anticipation est quelquefois le résultat d'un calcul dont le profit est pour les mères , que la seule idée de ce trafic devrait révolter ; d'autant qu'elles savent qu'une négresse , dans quelque lieu qu'elle soit née , reste toute sa vie dans une espèce de dépendance de l'homme qui moissonna la plus précieuse de toutes les fleurs , lors même qu'elle ne l'aime plus , & ce qui est plus étrange encore , lors même qu'elle ne l'a jamais aimé. On n'a pas assez réfléchi , que l'une des causes qui doit s'opposer le plus à la reproduction des nègres , ce sont les maternités hâtives , ou les abus qui retardent l'époque de la maternité.

Les négresses accouchent avec une grande facilité, & à peine les douleurs les avertissent-elles assez tôt, pour qu'elles puissent s'y disposer. Il est même assez singulier, de voir une négresse revenir du travail, chargée d'une pierre, sous le poids de laquelle ses muscles se gonflent, & qui se presse autant qu'elle le peut, avec ce fardeau volontaire, pour gagner le lieu où elle doit accoucher, persuadée que sans cette compression, elle n'aurait pas le tems d'arriver.

On ne s'occupe malheureusement pas assez, d'avoir des sages femmes instruites; & je ne puis m'empêcher de dénoncer ici à l'humanité & à la raison, l'usage où sont plusieurs d'entr'elles, d'épuiser en efforts pénibles & quelquefois dangereux, les forces de celle qui va accoucher, sous l'absurde prétexte de l'aider, & comme elles le disent elles-mêmes, de lui faire *servir ses douleurs*. On voit des Blanches qui partagent cette erreur, & qui poussent l'ineptie jusqu'à frapper violemment la malheureuse que les souffrances accablent, afin que l'excès même de ces souffrances devienne un secours. Je me suis demandé pourquoi les apologistes de ce remède bizarre, ne se le faisaient pas administrer.

On ne peut donner assez de louanges aux sentimens que l'amour maternel a placé dans le cœur des négresses. Jamais les enfans, ces faibles créatures, n'eurent de soins plus assidus; & cette esclave qui trouve le tems de baigner chaque soir ses enfans & de leur donner du linge blanc, est un être respectable. Elles nourrissent long-tems, & même si l'on ne leur imposait pas l'obligation du sevrage, elles prolongeraient encore ce terme. Il y a d'autant plus de mérite dans la durée de l'allaitement, que les mères nourrices passent pour très-exactes à éviter alors tout commerce suspect, si l'on en excepte avec le père de l'enfant, qu'un préjugé universel dit qu'on peut ne pas comprendre dans le scrupule général.

C'est à l'orgueil de la maternité, que la plupart des négresses sacrifient l'un des charmes les plus séduisans de la beauté, celui d'une jolie gorge. Elles affectent de l'aplatir pour qu'on les traite en mères; & il est assez singulier de voir des femmes occupées de perdre des appas, qu'on cherche tant à conserver ailleurs. Il est donc peu commun de voir des négresses avec un beau sein; quoiqu'il soit ridicule de croire, du moins à l'égard de celles qui sont en Amérique, à ces tetons qu'elles jettent, dit-on, par-dessus leurs épaules, à des enfans qui ne savent comment saisir ces monstrueux vases à lait.

Une autre preuve du prix que les négresses attachent à la maternité , c'est l'usage où sont plusieurs d'entr'elles de se faire désigner par le nom de mère de leur fils aîné ; ainsi une négresse dont le fils s'appellerait *Louis* , serait nommée *Man-Louis* ; ce genre de vanité peut bien en valoir d'autres.

Quel dommage que des idées d'incontinence , & quelquefois des idées chagrines , portent des mères à ravir l'existence à leur fruit , avant même qu'il ait vu le jour ! Je trahirais la vérité , si je taisais que cet outrage fait à la nature est même assez commun parmi les négresses des villes ou de leurs environs , & que réuni au mal de machoire ou *tétanos* , que la haine & la jalousie savent multiplier , il détruit un grand nombre d'êtres. Ces avortemens , & ce que j'ai dit de l'inexpérience des accoucheuses , expliquent assez pourquoi il est tant de négresses sujettes aux maladies hystériques , que de vieilles matrones savent encore aggraver , en se faisant guérisseuses du *mal de mère*.

C'est d'ailleurs une manie générale de tous les nègres , d'aimer à se droguer. Il est même reçu parmi eux , qu'un médecin est sans talens lorsqu'il ne donne pas beaucoup de remèdes. Aussi , en reçoivent-ils de plusieurs mains , ainsi que de la nourriture ; parce que , selon eux , la médecine des Blancs fait périr le plus grand nombre des malades par la diète.

En santé , le nègre peut mériter la qualité de sobre , quoiqu'il se montre gourmand & même goulû , dans les occasions où il trouve à manger avec profusion. Content de peu dans sa vie commune , il est peut-être de tous les hommes celui qui consomme le moins d'alimens , surtout comparativement à son travail. Nourri de cassave , de racines peu succulentes ou de grains qui semblent plus pesans que nutritifs , il recherche avec avidité les viandes & le poisson salé ; d'abord parce qu'ils corrigent l'insipidité de ses autres alimens , que le piment combat encore , & parce qu'en les mangeant souvent crus , du moins le poisson , il économise encore les instans dont il a la disposition.

Le nègre n'a d'autre règle pour manger , que son appétit. Assez ordinairement il ne fait que deux repas , l'un vers dix ou onze heures du matin , & l'autre vers cinq heures du soir. Il aime à réunir plusieurs mets dans le même plat , & même dans chaque bouchée. Un couïs , (demi-calebasse) , une assiette s'il est plus opulent , contient tout ce qui doit faire son repas , & il n'a d'autre couteau , d'autre cuillère , d'autre fourchette , que ses doigts & ses dents. Un grand plaisir pour lui , c'est de causer en mangeant , & s'il se trouve plusieurs

nègres ensemble , chacun à son assiette , ou bien chacun puise à son tour dans un plat commun. C'est le moment des contes , qu'interrompent de grands éclats de rire. La saillie , l'épigramme , car le nègre est railleur , animent les convives & l'hyperbole est admise pourvu qu'elle amuse. Quand on a fini de manger , chacun boit un énorme coup d'eau , le seul de tout le repas. Ce n'est pas que les nègres , même Créols , n'aiment le tafia , mais c'est le plus petit nombre , & les ivrognes sont bien plus rares parmi eux , que chez la portion du peuple d'Europe privée d'éducation.

Dès qu'on a fini de manger , on se lave les mains & surtout la bouche , avec un soin extrême ; ce sont principalement les négresses , qui le prennent exactement. Il est même assez commun de leur voir un petit morceau de bois , un bout d'une liane savoneuse , qu'elles mâchent d'abord pour en former une espèce de brosse , & qui leur sert à frotter , plusieurs fois dans le jour des dents qui ne sont cependant pas toujours aussi saines que blanches , surtout celles des négresses créoles.

Cela conduit à dire que la propreté est un des caractères des nègres & singulièrement des femmes. Elles recherchent l'eau sans cesse , & lors même qu'elles sont réduites à n'avoir que des vêtemens mal-propres , leur corps est fréquemment plongé dans le bain d'une eau vive & courante ; à moins qu'elles ne soient forcées de se contenter de l'eau pluviale qu'elles ont recueillies ou que des puits leur donnent. Cette habitude si heureuse dans un climat chaud , contribue encore à augmenter la fraîcheur de leur peau qu'on fait être comparativement plus grande que celle des femmes des climats froids. Aussi les Turcs qui méritent qu'on les regarde comme de bons juges en ce genre , préfèrent-ils (selon Bruce) , dans la saison brûlante , l'Éthiopienne au teint de jais à l'éclatante Circassienne. C'est encore par propreté que les négresses s'imposent certaines abstinences périodiques , & il serait désirable qu'elles voulussent aussi se priver alors de leurs bains froids qui deviennent un principe d'obstruction & d'autres accidens causés par la répercussion.

Puisque je parle d'abstinence je ne puis en taire une dont le motif est la crainte bizarre d'un châtement qui doit , selon les nègres , assimiler un instant à l'espèce canine ceux qui osent sacrifier à l'amour durant toute la Semaine Sainte. Il m'a été impossible de remonter à l'origine d'une pareille opinion , & j'ai seulement vu plusieurs fois une foule de nègres prodiguant dans les

rues des huées à des individus que l'on prétendait avoir trouvés subissant la punition ; mais aussi l'effroi s'évanouit-il à l'instant ou l'horloge fait commencer le jour de Pâques.

Les nègres aiment le tabac en poudre avec une sorte de fureur & ceux d'Afrique y réunissent l'habitude de fumer que les femmes partagent. Le jeu est encore une de leurs passions & le jeu de hasard, c'est-à-dire avec des dez, ou avec trois des petites coquilles des Maldives appelées *coris* & dont il faut pour gagner, que deux au moins soient tournées du même côté. Il est peu de nègres qui entendent quelque chose aux jeux de cartes, si ce n'est à ceux d'une extrême simplicité. Ils aiment aussi les paris & ils en ont une occasion dans les combats des coqs qu'ils élèvent avec ce dessein.

Mais ce qui ravit les nègres, soit qu'ils aient reçu le jour en Afrique, soit que l'Amérique ait été leur berceau, c'est la danse. Il n'est point de fatigue qui puisse les faire renoncer à aller à de très-grandes distances, & quelquefois même pendant la durée de la nuit, pour satisfaire cette passion.

La danse nègre est venue avec ceux d'Afrique à Saint-Domingue, & pour cette raison même elle est commune à ceux qui sont nés dans la Colonie & qui la pratiquent presque en naissant : on l'y appelle *Calenda*.

Pour danser le *Calenda*, les nègres ont deux tambours faits, quand ils le peuvent, avec des morceaux de bois creux d'une seule pièce. L'un des bouts est ouvert, & l'on étend sur l'autre une peau de mouton ou de chèvre. Le plus court de ces tambours est nommé *Bamboula*, attendu qu'il est formé quelquefois d'un très-gros bambou. Sur chaque tambour est un nègre à califourchon qui le frappe du poignet & des doigts, mais avec lenteur sur l'un & rapidement sur l'autre. A ce son monotone & sourd se marie celui d'un nombre, plus ou moins grand, de petites calebasses à demi remplies de cailloux ou de graines de maïs & que l'on secoue en les frappant même sur l'une des mains au moyen d'un long manche qui les traverse. Quand on veut rendre l'orchestre plus complet on y associe le *Banza*, espèce de violon grossier à quatre cordes que l'on pince. Les négresses disposées en rond règlent la mesure avec leurs battemens de mains & elles répondent en chœur à une ou deux chanteuses dont la voix perçante répète ou improvise des chansons : car les nègres possèdent le talent d'improviser & c'est lui surtout qui sert à montrer tout leur penchant pour la raillerie.

Des danseurs & des danseuses , toujours en nombre pair , vont au milieu du cercle (qui est formé dans un terrain uni & en plein air) & se mettent à danser. Chacun affecte une danseuse pour figurer devant elle. Cette danse que l'on voit gravée dans mon Atlas & qui offre peu de variété , consiste dans un pas où chaque pied est tendu & retiré successivement en frappant avec précipitation , tantôt de la pointe & tantôt du talon sur la terre , d'une manière assez analogue au pas de l'*Anglaise*. Le danseur tourne sur soi-même ou autour de sa danseuse qui tourne aussi & change de place en agitant les deux bouts d'un mouchoir qu'elle tient. Le danseur abaisse & lève alternativement ses bras en gardant les coudes près du corps & le poing presque fermé. Cette danse à laquelle le jeu des yeux n'est rien moins qu'étranger est vive & animée , & une mesure exacte lui prête des graces réelles. Les danseurs se succèdent à l'envi , & il faut souvent qu'on fasse cesser le bal , que les nègres n'abandonnent jamais qu'à regret.

Une autre danse nègre , à Saint-Domingue , qui est aussi d'origine Africaine c'est le *Cbica* , nommé simplement *Calenda* aux Iles du Vent , *Congo* à Cayenne , *Fandangué* en Espagne &c. Cette danse a un air qui lui est spécialement consacré & où la mesure est fortement marquée. Le talent pour la danseuse est dans la perfection avec laquelle elle peut faire mouvoir ses hanches & la partie inférieure de ses reins en conservant tout le reste du corps dans une espèce d'immobilité que ne lui fait même pas perdre les faibles agitations de ses bras qui balancent les deux extrémités d'un mouchoir ou de son jupon. Un danseur s'approche d'elle , s'élançe tout-à-coup , & tombe en mesure , presque à la toucher. Il recule , il s'élançe encore & la provoque à la lutte la plus séduisante. La danse s'anime & bientôt elle offre un tableau dont tous les traits d'abord voluptueux , deviennent ensuite lascifs. Il serait impossible de peindre le *Cbica* avec son véritable caractère , & je me bornerai à dire que l'impression qu'il cause est si puissante que l'Africain ou le Créol , de n'importe quelle nuance , qui le verrait danser sans émotion passerait pour avoir perdu jusqu'aux dernières étincelles de la sensibilité.

Le *Calenda* & le *Cbica* ne sont pas les seules danses venues d'Afrique dans la Colonie. Il en est une autre que l'on y connaît depuis long-tems , principalement dans la partie Occidentale , & qui porte le nom de *Vaudoux*.

Mais ce n'est pas seulement comme une danse que le *Vaudoux* mérite d'être considéré, ou du moins il est accompagné de circonstances qui lui assignent un rang parmi les institutions où la superstition & des pratiques bizarres ont une grande part.

Selon les nègres Aradas, qui sont les véritables sectateurs du *Vaudoux* dans la Colonie, & qui en maintiennent les principes & les règles, *Vaudoux* signifie un être tout-puissant & surnaturel, dont dépendent tous les événemens qui se passent sur ce globe. Or, cet être c'est le serpent non venimeux, ou une espèce de couleuvre, & c'est sous ses auspices que se rassemblent tous ceux qui professent la même doctrine. Connaissance du passé, science du présent, prescience de l'avenir, tout appartient à cette couleuvre, qui ne consent néanmoins à communiquer son pouvoir, & à prescrire ses volontés, que par l'organe d'un grand-prêtre que les sectateurs choisissent, & plus encore par celui de la négresse, que l'amour de ce dernier a élevé au rang de grande-prêtresse.

Ces deux ministres qui se disent inspirés par le Dieu, ou dans lesquels le don de cette inspiration s'est réellement manifesté pour les adeptes, portent les noms pompeux de Roi & de Reine, ou celui despotique de maître & de maîtresse, ou enfin le titre touchant de papa & de maman. Ils sont, durant toute leur vie, les chefs de la grande famille du *Vaudoux*, & ils ont droit au respect illimité de ceux qui la composent. Ce sont eux qui déterminent si la couleuvre agréé l'admission d'un candidat dans la société; qui lui prescrivent les obligations, les devoirs qu'il doit remplir; ce sont eux qui reçoivent les dons & les présens que le Dieu attend comme un juste hommage; leur désobéir, leur résister, c'est résister au Dieu lui-même, c'est s'exposer aux plus grands malheurs.

Ce système de domination d'une part, & de soumission aveugle de l'autre, bien établi, on forme à des époques déterminées, des assemblées où président le Roi & la Reine *Vaudoux*, d'après les usages qu'ils peuvent avoir empruntés de l'Afrique, & auxquels les mœurs créoles ont ajouté plusieurs variantes, & des traits qui décèlent des idées européennes; par exemple, l'écharpe ou la riche ceinture que porte la Reine dans ces assemblées, & qu'elle y varie quelquefois.

La réunion pour le véritable *Vaudoux*, pour celui qui a le moins perdu de sa pureté primitive, n'a jamais lieu que secrètement, lorsque la nuit répand

son ombre, & dans un endroit fermé & à l'abri de tout œil profane. Là, chaque initié met une paire de sandales, & place autour de son corps un nombre plus ou moins considérable de mouchoirs rouges, ou de mouchoirs où cette nuance est très-dominante. Le Roi *Vaudoux* a des mouchoirs plus beaux & en plus grande quantité, & celui qui est tout rouge & qui ceint son front, est son diadème. Un cordon communément bleu, achève de marquer son éclatante dignité.

La Reine vêtue avec un luxe simple, montre aussi sa prédilection pour la couleur rouge, qui est le plus souvent celle de son cordon ou de sa ceinture.

Le Roi & la Reine se placent dans un des bouts de la pièce, & près d'une espèce d'autel, sur lequel est une caisse où le serpent est conservé, & où chaque affilié peut le voir à travers des barreaux.

Lorsqu'on a vérifié que nul curieux n'a pénétré dans l'enceinte, on commence la cérémonie par l'adoration de la couleuvre, par des protestations d'être fidèles à son culte, & soumis à tout ce qu'elle prescrira. L'on renouvelle entre les mains du Roi & de la Reine le serment du secret, qui est la base de l'association, & il est accompagné de tout ce que le délire a pu imaginer de plus horrible, pour le rendre plus imposant.

Lorsque les sectateurs du *Vaudoux* sont ainsi disposés à recevoir les impressions que le Roi & la Reine semblent leur faire partager, ces derniers prenant le ton affectueux d'un père & d'une mère sensibles, leur vantent le bonheur qui est l'appanage de quiconque est dévoué au *Vaudoux*; ils les exhortent à la confiance en lui, & à lui en donner des preuves, en prenant ses conseils sur la conduite qu'ils ont à tenir dans les circonstances intéressantes.

Alors la foule s'écarte, & chacun selon qu'il en a besoin, & selon l'ordre de son ancienneté dans la secte, vient implorer le *Vaudoux*. La plupart lui demande le talent de diriger l'esprit de leurs maîtres; mais ce n'est pas assez, l'un sollicite de plus de l'argent, l'autre le don de plaire à une insensible; celui-ci veut rappeler une maîtresse infidèle; celui-là désire une prompte guérison, ou une existence prolongée. Après eux, une vieille vient conjurer le Dieu de faire cesser le mépris de celui dont elle voudrait captiver l'heureuse adolescence. Une jeune sollicite d'éternelles amours, ou elle répète des vœux que la haine lui dicte comme une rivale préférée. Il n'est pas une passion qui

ne profère un vœu, & le crime lui-même, ne déguise pas toujours ceux qui ont son succès pour objet.

A chacune de ces invocations, le Roi *Vaudoux* se recueille; l'Esprit agit en lui. Tout-à-coup il prend la boîte où est la couleuvre, la place à terre & fait monter sur elle la Reine *Vaudoux*. Dès que l'asile sacré est sous ses pieds, nouvelle pythonisse, elle est pénétrée du Dieu, elle s'agite, tout son corps est dans un état convulsif, & l'oracle parle par sa bouche. Tantôt elle flatte & promet la félicité, tantôt elle tonne & éclate en reproches; & au gré de ses desirs, de son propre intérêt ou de ses caprices, elle dicte comme des loix sans appel, tout ce qu'il lui plaît de prescrire, au nom de la couleuvre, à la troupe imbécille, qui n'oppose jamais le plus petit doute à la plus monstrueuse absurdité, & qui ne fait qu'obéir à ce qui lui est despotiquement prescrit.

Après que toutes les questions ont amené une réponse quelconque de l'oracle, qui a aussi son ambiguité, on se forme en cercle, la couleuvre est remise sur l'autel. C'est le moment où on lui apporte un tribut, que chacun a tâché de rendre plus digne d'elle, & que l'on met dans un chapeau recouvert, pour qu'une curiosité jalouse n'expose personne à rougir. Le Roi & la Reine promettent de les lui faire agréer. C'est du profit de ces oblations, qu'on paye les dépenses de l'assemblée, qu'on procure des secours aux membres absens ou présens, qui en ont besoin, ou de qui la société attend quelque chose pour sa gloire ou son illustration. On propose des plans, on arrête des démarches, on prescrit des actions que la Reine *Vaudoux* appuie toujours de la volonté du Dieu, & qui n'ont pas aussi constamment le bon ordre & la tranquillité publique pour objet. Un nouveau serment, aussi exécrationnable que le premier, engage chacun à taire ce qui s'est passé, à concourir à ce qui a été conclu, & quelquefois un vase où est le sang encore chaud d'une chèvre, va sceller sur les lèvres des assistans, la promesse de souffrir la mort plutôt que de rien révéler, & même de la donner à quiconque oublierait qu'il s'est aussi solennellement lié.

Après cela, commence la danse du *Vaudoux*.

S'il y a un récipiendaire, c'est par son admission qu'elle s'ouvre. Le Roi *Vaudoux* trace un grand cercle avec une substance qui noircit, & y place celui qui veut être initié, & dans la main duquel il met un paquet composé d'herbes, de crins, de morceaux de corne & d'autres objets aussi dégoûtans.

Le frappant ensuite légèrement à la tête avec une petite palette de bois, il entonne une chanson africaine, (*) que répètent en chœur ceux qui environnent le cercle; alors le récipiendaire se met à trembler & à danser; ce qui s'appelle *monter Vaudoux*. Si par malheur l'excès de son transport le fait sortir du cercle, le chant cesse aussitôt, le Roi & la Reine *Vaudoux* tournent le dos, pour écarter le présage. Le danseur revient à lui, rentre dans le rond, s'agite de nouveau, boit, & arrive enfin à des convulsions auxquelles le Roi *Vaudoux* ordonne de cesser, en le frappant légèrement sur la tête de sa palette ou mouvette, ou même d'un coup de nerf de bœuf s'il le juge à propos. Il est conduit à l'autel pour jurer, & de ce moment, il appartient à la secte.

Le cérémonial fini, le Roi met la main ou le pied sur la boîte où est la couleuvre, & bientôt il est ému. Cette impression, il la communique à la Reine, & par elle la commotion gagne circulairement, & chacun éprouve des mouvemens, dans lesquels la partie supérieure du corps, la tête & les épaules semblent se disloquer. La Reine surtout, est en proie aux plus violentes agitations; elle va de tems en tems chercher un nouveau charme auprès du serpent *Vaudoux*; elle agite sa boîte, & les grelots dont celle-ci est garnie font l'effet de ceux de la marotte de la folie, le délire va croissant. Il est encore augmenté par l'usage des liqueurs spiritueuses, que dans l'ivresse de leur imagination les adeptes n'épargnent pas, & qui l'entretient à son tour. Les défaillances, les pamoisons succèdent chez les uns, & une espèce de fureur chez les autres; mais chez tous il y a un tremblement nerveux, qu'ils semblent ne pouvoir pas maîtriser. Ils tournent sans cesse sur eux-mêmes. Et tandis qu'il en est qui, dans cette espèce de bachanale, déchirent leurs vêtemens & mordent même leur chair; d'autres qui ne sont que privés de l'usage de leurs sens & qui sont tombés sur la place, sont transportés, toujours en dansant,

(*) Eh! eh! Bomba, hen! hen!

Canga basio té
Canga moune dé lé
Canga do ki la
Canga li.

Les deux premiers sons de la première ligne sont prononcés très-ouverts, & les deux derniers de la même ligne, ne sont que des inflexions sourdes.

dans une pièce voisine , où une dégoûtante prostitution exerce quelquefois , dans l'obscurité , le plus hideux empire. Enfin , la lassitude termine ces scènes affligeantes pour la raison , mais au renouvellement desquelles on a eu grand soin de fixer d'avance une époque.

Il est très-naturel de croire que le *Vaudoux* doit son origine au culte du serpent , auquel sont particulièrement livrés les habitans de Juda , qui le disent originaire du royaume d'Ardra , de la même Côte des Esclaves ; & quand on a lu jusqu'à quel point ces Africains poussent la superstition pour cet animal , il est aisé de la reconnaître dans ce que je viens de rapporter (*).

Ce qu'il y a de très-vrai , & en même-tems de très-remarquable dans le *Vaudoux* , c'est cette espèce de magnétisme qui porte ceux qui sont réunis , à danser jusqu'à la perte du sentiment. La prévention est même si forte à cet égard , que des Blancs trouvés épiant les mystères de cette secte , & touchés par l'un de ses membres qui les avait découverts , se sont mis quelquefois à danser , & ont consenti à payer la Reine *Vaudoux* , pour mettre fin à ce châtement. Cependant , je ne puis m'empêcher d'observer que jamais aucun homme de la troupe de police qui a juré la guerre au *Vaudoux* , n'a senti la puissance qui force à danser , & qui aurait sans doute préservé les danseurs eux-mêmes , de la nécessité de prendre la fuite.

Sans doute pour affaiblir les allarmes que ce culte mystérieux du *Vaudoux* cause dans la Colonie , on affecte de le danser en public , au bruit des tambours & avec les battemens de mains ; on le fait même suivre d'un repas , où l'on ne mange que de la volaille. Mais j'assure que ce n'est qu'un calcul de plus , pour échapper à la vigilance des magistrats , & pour mieux assurer le succès de ces conciliabules ténébreux , qui ne sont pas un lieu d'amusement & de plaisir , mais plutôt une école où les ames faibles vont se livrer à une domination , que mille circonstances peuvent rendre funeste.

On ne saurait croire , jusqu'à quel point s'étend la dépendance dans laquelle les chefs du *Vaudoux* tiennent les autres membres de la secte. Il n'est aucun de ces derniers , qui ne préférât tout , aux maux dont il est menacé , s'il ne va pas assiduellement aux assemblées , s'il n'obéit pas aveuglement à ce que

(*) Les Indiens Malabares adorent aussi la couleuvre qu'ils appellent *Nalle Pambon* ; c'est-à-dire , *Bonne Couleuvre*.

Vaudoux exige de lui. On en a vu que la frayeur avait assez agités , pour leur ôter l'usage de la raison , & qui , dans des accès de frénésie , poussaient des hurlemens , fuyaient l'aspect des hommes , & excitaient la pitié. En un mot , rien n'est plus dangereux sous tous les rapports que ce culte du *Vaudoux* , fondé sur cette idée extravagante , mais dont on peut faire un arme bien terrible , que les ministres de l'être qu'on a décoré de ce nom , savent & peuvent tout.

Qui croirait que le *Vaudoux* le cède encore à quelque chose , qu'on a aussi appelé du nom de danse ! En 1768 , un nègre du Petit-Goave , espagnol d'origine , abusant de la crédulité des nègres , par des pratiques superstitieuses , leur avait donné l'idée d'une danse analogue à celle du *Vaudoux* , mais où les mouvemens sont plus précipités. Pour lui faire produire encore plus d'effet , les nègres mettent dans le tafia qu'ils boivent en dansant , de la poudre à canon bien écrasée. On a vu cette danse appelée *Danse à Don Père* , ou simplement *Don Père* , donner la mort à des nègres ; & les spectateurs eux-mêmes , électrisés par le spectacle de cet exercice convulsif , partagent l'ivresse des acteurs , & accélèrent par leur chant & une mesure pressée , une crise qui leur est , en quelque sorte , commune. Il a fallu défendre de danser *Don Père* sous des peines graves , & quelquefois inefficaces.

Les nègres domestiques , imitateurs des Blancs qu'ils aiment à s'ingérer , dansent des menuets , des contredanses , & c'est un spectacle propre à dérider le visage le plus sérieux , que celui d'un pareil bal , où la bisarrerie des ajustemens européens , prend un caractère quelquefois grotesque.

La justesse de l'oreille des nègres leur donne la première qualité du musicien , aussi en voit-on un grand nombre , qui sont bons violons. C'est l'instrument qu'ils préfèrent. Beaucoup cependant n'en jouent que par routine , c'est-à-dire , qu'ils apprennent d'eux-mêmes , en imitant les sons d'un air , ou bien qu'ils sont enseignés par un nègre formé de la même manière , & qui ne leur désigne que la position des cordes & celle des doigts , sans qu'il soit question de notes. Par une habitude qu'ils acquièrent très-rapidement , ils savent , par exemple , que la valeur du *Si* est sur la troisième corde en y mettant le premier doigt , & en écoutant un air , ou en se le rappelant mentalement , ils l'ont bientôt appris. On sent cependant que cette méthode ne peut faire que des menestriers , & ils ne cèdent à ceux de France ni par leurs sons bruyans , ni par le talent de boire copieusement , ni par celui de dormir sans cesser de jouer.

Les nègres s'exercent aussi sur le *Banza* dont j'ai déjà parlé, & ils ont de plus un instrument composé d'une planchette d'environ huit pouces de long, sur quatre ou cinq de large. On y fait entrer, dans le sens de sa longueur, un petit morceau de fil de fer ou de laiton, sous lequel passent en travers plusieurs bouts de roseau ou de bambou extrêmement minces, d'inégales longueurs, avec une largeur presque égale par-tout, & qui n'excède guères trois lignes. Le nègre, tenant la planchette des deux mains, appuie les ongles de ses pouces sur l'extrémité des bouts de roseau, que le fil de laiton force ainsi à s'élever & à résonner. Ces sons criards & monotones, ceux de la guimbarde, des cymbales triangulaires & des échelettes, voilà ce qui complète la musique instrumentale des nègres.

Ils sifflent à merveille, & c'est même une de leur grande manière de se parler, & de se prévenir lorsqu'ils en ont besoin. C'est principalement en amour, que ce langage leur est utile. Dans les lieux très-habités, on entend quelquefois plusieurs personnes qui sifflent durant la nuit ou pendant la soirée, & c'est d'ordinaire un signal qui est du moins très-bien compris, s'il n'est pas toujours permis d'y répondre. Car à Saint-Domingue comme ailleurs, les ombres de la nuit favorisent les amours, & par conséquent les amans. Le nègre qui renferme dans ses veines les feux d'un climat brûlant, va quelquefois à de grandes distances, porter des vœux à l'objet aimé. Il n'est point d'obstacle que sa passion ne surmonte; ni la fatigue de la veille, ni la crainte de celle du lendemain, ni les chemins, ni les rivières débordées, rien ne l'arrête, & il est des chansons créoles qui peignent à merveille cette audace amoureuse. Enfin elle triomphe d'une crainte bien puissante sur les esprits faibles, c'est celle des *Revenans*; & ce nègre, courageux d'ailleurs, qui croit aux spectres & aux loup-garoux, court la nuit avec empressement, dès que l'espoir du plaisir le guide. Une jeune beauté au teint d'ébène, qu'un conte de *Zombi* (*) fait trembler de tous ses membres, veille pour l'attendre, lui ouvre une porte qu'elle fait faire mouvoir sans bruit, & n'a qu'une crainte, c'est d'être trompée dans son attente.

Je le répète, la fidélité en amour n'est le caractère du nègre dans aucun des deux sexes; & c'est le moment de dire que Saint-Domingue a offert des exemples

(*) Mot créol qui signifie *esprit, revenant*.

de superfécation d'autant plus certains, qu'un individu se trouvait nègre & l'autre mulâtre. Aussi la jalousie des nègres, multiplie-t-elle les querelles que la rivalité produit. On ne saurait croire combien il y a de victimes des suites de l'infidélité, & souvent les crimes occultes sont appelés par une implacable vengeance. A cette cause des fréquens combats de nègres entr'eux, se joint l'effet de l'amour-propre, qui tient à être nés dans certaines contrées d'Afrique, ou à habiter certains cantons de la Colonie, à ne se pas laisser devancer quand on est cocher, &c. &c. Cet amour-propre produit quelquefois des querelles sanglantes. On voit encore plusieurs ateliers épouser les démêlés de quelques-uns de leurs membres, ou ceux d'un autre atelier qui a un maître de la même famille, parce que l'usage est qu'alors les nègres s'appellent entr'eux *nègres-mâtres*.

C'est à coups de poing ou de tête que ces différens se vident, du moins entre les femmes, qui suppléent à la force par l'acharnement. Mais d'autres fois, c'est avec des bâtons d'un bois extrêmement dur, qui ont de plus de légers nœuds, & dont le bout supérieur est trouvé bien orné par un nègre, lorsque de petits cloux dorés, recouvrent & arrêtent le morceau de cuir qui le garnit jusqu'au tiers de sa longueur; c'est-à-dire, pendant environ dix-pouces, & qu'un autre morceau de cuir lui sert de cordon. Les nègres manient ce bâton avec une grande dextérité, & comme ils visent à la tête, les coups qu'ils portent sont toujours graves. Aussi les combattans sont-ils bientôt ensanglantés, & il n'est pas facile de les séparer lorsque la colère les transporte, & lorsque le combat s'est engagé après que chaque nègre mouillant son doigt de sa salive, l'a passé sur la terre pour le rapporter sur sa langue, & que frappant ensuite sa poitrine de sa main, & élevant ses yeux vers le Ciel, il a ainsi fait, dans son opinion, le plus affreux des sermens. La police leur a bien interdit ces bâtons, dont on les prive assez souvent, mais ils sont si facilement remplacés, que la précaution n'a que peu d'effet.

Ce bâton meurtrier sert aussi à faire briller l'adresse, dans une espèce de lutte. On ne peut s'empêcher d'admirer, avec quelle rapidité les coups sont portés & évités, par deux nègres bien exercés. Ils se menacent, ils tournent l'un autour de l'autre pour se surprendre, en tenant le bâton & l'agitant toujours des deux mains; puis subitement un coup est lancé, l'autre bâton le pare, & les coups sont ainsi portés & ripostés alternativement, jusqu'à ce que

L'un des combattans soit touché par l'autre. Cette joute, que j'ai fait graver aussi d'après un dessin anglais, a ses règles comme l'escrime; un athlète nouveau remplace celui qui a été vaincu, & la palme est donnée au plus adroit.

Il n'est pas naturel de parler de ces exercices des nègres, soit à la danse, soit à ces joutes, sans dire un mot de l'odeur qu'ils exhalent, & qui frappe l'odorat qui devrait y être le plus accoutumé. Beaucoup de personnes l'attribuent à un usage africain, celui de s'oindre d'huile de palme, soit pour se défendre des insectes, soit pour animer la nuance noire, soit enfin pour assouplir la peau & la rendre flexible; mais à moins qu'on ne dise que l'effet de cette huile a une influence qui non seulement ne cesse pas avec l'habitude de s'en servir, mais qui passe aux générations futures, il est impossible d'expliquer: 1°. Comment l'Africain qui n'emploie jamais l'huile de palme à Saint-Domingue, y conserve de l'odeur. 2°. Pourquoi certains nègres créols qui ne s'en sont jamais servi, exhalent une odeur fétide. 3°. Pourquoi il est des nègres absolument inodores. 4°. Et enfin, par quelle singularité il arrive que le mulâtre n'est pas toujours exempt de cette odeur. C'est en vain, que certains individus cherchent à combattre par la propreté la plus recherchée, ces émanations qui ont deux caractères bien distincts, puisque dans les uns elles sont fortes & pénétrantes, tandis que dans d'autres elles sont fades & douceâtres. Les unes & les autres se distinguent bien de l'odeur qu'exhalent les nègres qui arrivent frottés d'huile de palme, par les soins des marchands négriers, qui veulent qu'une peau luisante annonce la santé.

Je prie le Lecteur, de me permettre ici une observation.

Le nez est le trait le plus remarquable du visage, & celui qui sert à caractériser la physionomie des nations; l'allongement & l'applatissement du nez sont deux différences, deux écarts de la nature, mais il semble que la longueur du nez doive contribuer à la perfection de l'organe, à la facilité des sécrétions, & que les camards doivent avoir le sens de l'odorat moins parfait, moins étendu & être plus sujet aux maladies du nez.

Les nègres qui habitent un pays sec & brûlant, dont le sang est desséché par une transpiration excessive, doivent avoir moins besoin de cet organe. Il a dû s'oblitérer par le défaut d'usage, & la camusité a dû devenir le trait distinctif de l'espèce.

La beauté n'étant qu'une idée d'ordre, née de l'habitude & de la ressemblance

générale, les négresses auront pu chercher à procurer à leurs enfans ce trait national, en leur applatissant le nez. Il semble encore que la camufité soit presque toujours accompagnée de la grosseur des lèvres, & que la nature reprenne d'un côté ce qu'elle perd de l'autre.

Les négillons nés dans nos Colonies, qui ont la même éducation physique & les mêmes alimens qu'en Afrique, ont en général le nez moins épaté, les lèvres moins grosses & les traits plus réguliers que les nègres Africains. Le nez s'allonge, les traits s'adoucissent, la teinte jaune des yeux s'affaiblit, à mesure que les générations s'éloignent de leur source primitive, & ces nuances d'altération sont très-sensibles. J'ai vu des nègres avec un nez aquilin & fort long, & ce trait passer à tous les individus de la même famille.

L'Archipel de l'Amérique est relativement, un climat tempéré pour les Africains. Les nègres sont très-sensibles au froid & ne peuvent pas se passer de feu aux Antilles, tandis que les Européens n'en approchent jamais que dans les hautes montagnes, & encore le soir seulement. Cette température doit diminuer leur transpiration, & la nature qui cherche à se débarasser, doit rétablir dans les enfans l'évacuation de la membrane pituitaire, qui excitant l'organe, lui procure l'extension nécessaire à son usage.

Les nègres Créols tirent vanité de ce trait de ressemblance avec les Blancs, & affectent de se prévaloir de ce qu'ils regardent comme une supériorité.

Serait-ce parce que l'humeur du nez aurait repris dans les Créols le cours ordinaire, qu'ils ont en général moins d'odeur que ceux de Guinée? Cette humeur infecte-t-elle la transpiration chez ces derniers, corrompt-elle plus la matière de leurs sueurs?

J'abandonne d'autant plus volontiers ces remarques aux physiciens, dont elles méritent peut-être l'attention, qu'ils réfléchiront que les Indiens qui habitent un pays très-chaud ont le nez long & point d'odeur, & je reprend ce qui concerne les nègres de la Partie Française de Saint-Domingue.

Une impression très-vive pour les Européens qui débarquent pour la première fois dans l'une des Antilles, & à plus forte raison à Saint-Domingue, c'est d'y voir autant de figures noires. Un des effets du sombre de cette nuance, sur laquelle les clairs semblent se fondre, est de faire que les Européens soient un peu plus ou moins long-tems, avant de pouvoir reconnaître un nègre par les seuls traits de sa physionomie, & par conséquent de le distinguer d'un autre.

nègre. J'avoue même que toutes les fois que je suis revenu de France aux Colonies, j'ai éprouvé un peu cet embarras ; mais bientôt on saisit & l'ensemble & les détails d'un visage noir, comme ceux d'un visage blanc. Toutes les affections, toutes les passions s'y peignent avec un caractère qui est propre à chacune d'elles, & rien n'y est perdu, pas même la rougeur qui trahit l'innocence en faveur du plaisir, quoique cette expression puisse paraître étrange.

Les enfans nègres ont, à l'époque de leur naissance, une peau dont la teinte rougeâtre laisserait indécis sur leur couleur, si un léger bord noirâtre ne se faisait pas remarquer autour des points que la pudeur veut qu'on cache, & à la naissance des ongles. La maladie change aussi la peau du nègre ; elle prend alors une pâleur relative, & la petite vérole y laisse des mouches d'un noir plus foncé aux points où elle a marqué, lors même qu'elle n'a pas creusé.

Le ton sombre de la peau des nègres, est cause que la vieillesse se laisse moins lire sur leur figure, d'autant qu'ils n'ont presque pas de barbe, & que leur chevelure laineuse ne blanchit que lorsqu'ils sont très-avancés en âge. Ce contraste des deux couleurs a même quelque chose de plus frappant, & il ne peut manquer d'être très-remarqué, parce que tous les nègres ont beaucoup de vénération pour leurs vieillards. Ils inculquent ce sentiment à leurs enfans dès l'âge le plus tendre, & par l'empressement que ceux-ci mettent dans leurs soins officieux, dès qu'ils sont en état d'en avoir pour leurs vieux parens, on voit que la leçon a réussi.

J'ajouterai que les nègres aiment assez à s'épiler ou à user des ciseaux & du rasoir, pour avoir une peau sur laquelle rien ne s'élève, & ce goût n'est pas toujours exclusivement celui d'un sexe.

L'une des singularités les plus dignes d'observation, relativement à la peau noire, s'offre quelquefois à Saint-Domingue, je veux parler des *Albinos* ou *Nègres-blancs*, comme on les nomme dans la Colonie. Il y en a toujours quelques-uns, & il n'est même pas rare que les mères de ces blafards soient d'une teinte très-foncée. Il existe encore une *Albinos* au Cap qui a bien voulu se prêter en 1783, à des observations dont le Lecteur ne sera pas privé (*).

(*) Cette *Albinos*, créole du Port-de-Paix, nommée *Marguerite Rebecca*, fille légitime & unique de *Guillaume Rebecca*, nègre tenant un bateau passager du Port-de-Paix au Cap, & d'*Ursule Cornave*, nègresse, l'un & l'autre Créols de la paroisse du Gros-Morne, est née le 15 Septembre 1767.

On voyait à la même époque, au canton de Maribaroux, sur l'habitation Théard & veuve Poirier, une négresse, mère de sept ou huit enfans, dont les premiers & les derniers, provenus du même père, étaient *Albinos*, tandis que les intermédiaires qui en avaient un autre, étaient noirs.

J'ai vu, au mois de Février 1788, Jean, surnommé *Jean blanc*, dans la

Elle a le 26 Mai 1783, quatre pieds, onze pouces, six lignes, pieds nus; elle est bien faite, & d'un embonpoint proportionné. Sa tête est un peu longue, & ses oreilles sont disposées de manière que le haut du cartilage surmonte les yeux, tandis que le bas du lobe ne descend qu'à la moitié du nez; ce qui fait paraître les mâchoires très-longues, & principalement la mâchoire inférieure. La peau de Marguerite, qui est très-fine & qui laisse appercevoir les ramifications des plus petits vaisseaux qui s'y distribuent, est d'une blancheur fade, & devient sèche vers les extrémités du corps. Ses cheveux sont une espèce de laine d'un blond roux, assez agréable au toucher. Ses sourcils sont de la même nuance, & rares, ainsi que les cils.

Sa figure a le caractère de celle des nègres, surtout dans un nez épaté, & dans deux lèvres épaissées & décolorées. Elle a le sein très-joli, & dans la proportion de son âge. Le siège de la pudicité & les aisselles, sont garnis d'une manière analogue aux cheveux, & elle est depuis deux ans, sujette au signe périodique de la puberté.

On n'aperçoit sur toute l'habitude de son corps, aucune tache, si ce n'est quelques petits points lenticulaires roussâtres, qui sont très-apparens sur la poitrine. Ses mains & ses pieds, quoique grands, ne sont ni disproportionnés ni difformes.

Ses cheveux, quoique frisés & lanugineux, prennent cependant sous le peigne, une espèce d'étendue, car elle en forme une tresse d'environ huit pouces, à partir du lien.

Ses yeux sont bien fendus, & assez ouverts pour appercevoir que le muscle releveur jouit de toute sa force. Le blanc de l'œil est pur; la pupille & la prunelle assez larges; l'iris est composé à l'intérieur, autour de la pupille, d'un cercle jaune indéterminé; ensuite vient un autre cercle mêlé de jaune & de bleu, de manière que les yeux sont chatoians. Ils ont un mouvement d'oscillation très-vif, pendant lequel les deux yeux s'éloignent ou se rapprochent alternativement du nez d'environ deux lignes, avec une direction un peu inclinée, des tempes vers le nez: direction qui est commune aux orbites. Elle assure cependant que ce mouvement involontaire, & même fatigant à remarquer, n'a paru que depuis peu, après un mal d'yeux considérable.

Marguerite Rebecca est douce & laborieuse. Elle lit, écrit (je conserve de son écriture), & chiffre bien, & a dans ses discours & dans sa contenance, l'assurance d'une personne de son état. Elle cout à merveille (j'ai porté des chemises faites par elle), elle est gaie, & paraît ne différer des autres nègres que par les traits physiques. Elle jouit d'une bonne santé, & a supporté récemment, sans aucun accident, la petite vérole naturelle & la rougeole.

Son extérieur est modeste & décent. Sa peau que la grande chaleur anime, se colore aussi par l'effet d'une espèce de honte qu'elle éprouve lorsqu'elle est considérée. Elle pratique avec assiduité les exercices de piété.

prison de Saint-Louis du Sud (où il avait été mis pour avoir manqué à la revue des milices). Ce nègre libre, créol de Cavaillon, était *Albinos*, quoique ses huit frères ou sœurs fussent nègres noirs, & il était marié à une négresse, dont il avait alors cinq enfans tous nègres.

Qu'il me fût permis, puisque je parle d'*Albinos*, de sortir un instant de Saint-Domingue, pour observer qu'à la Martinique, au quartier du Vauclain, une négresse de M. Lambert Donce, fit deux jumeaux, dont l'un était nègre & l'autre *Albinos*.

Cette altération de la peau des nègres, n'est pas la seule qu'elle donne lieu de remarquer; il en est une autre, qui semble être la graduation entre le nègre & l'*Albinos*. Elle consiste dans des marques ou taches plus ou moins grandes, & avec des nuances qui varient depuis le rouffâtre, jusqu'au blanc laiteux. Tout le monde connaît ce que Buffon a publié d'une négresse pie, & à la symétrie près de ces taches, qui est un phénomène très-rare, on voit souvent des nègres ainsi marqués, soit sur le corps entier, soit sur une partie, & quelquefois sur un membre seulement.

Parmi les nègres, le noir foncé de la peau est une beauté. Ils savent que des yeux vifs & des dents blanches, tranchent mieux sur ce fond très-rembruni, & la coquetterie est de toutes les couleurs. Elle se montre aussi dans les vêtemens des nègres, tout simples qu'ils sont: donnons en une idée.

Une chemise & une culotte, voilà pour le nègre; & même il en est qui n'ont que la culotte. Cette chemise & cette culotte sont quelquefois de la même

Comme l'on cherche toujours à tout expliquer, les bonnes gens avec lesquels vivent cette *Albinos*, répètent ce qu'on lit dans le numéro 51 des *Affiches Américaines* de Saint-Domingue, du 23 Décembre 1767, sur la naissance de Marguerite Rebecca, & que je copie.

„ Sa mère dont la sagesse & la conduite sont exemplaires, assistait régulièrement les Fêtes &
 „ Dimanches aux offices de la paroisse de ce quartier, & se plaçait ordinairement en face du
 „ tableau du maître-autel qui représente un *ex voto* d'une Reine, dont la figure belle, expressive,
 „ & vivement colorée, faisait sur elle une impression si flatteuse, qu'elle ne pouvait se défendre
 „ d'avoir toujours les yeux dessus, ni même de le considérer sans émotion. C'est ce qu'elle a
 „ constamment déclaré à toutes les personnes que la curiosité a attirées chez elle, pour voir &
 „ admirer ce bizarre & surprenant effet de la nature ”.

Le Lecteur peut comparer cette description fidelle, avec les folies recueillies par M. de Paw sur les *Albinos*.

toile, d'autres fois de toiles différentes, & c'est déjà une espèce de recherche. La culotte longue ou courte est une autre combinaison; mais chez les nègres cultivateurs elle est toujours courte. Dans la chemise, le collet, les poignets, les épaulettes sont quelquefois différens du reste, & c'est un nouveau conseil de la mode. Un nègre, pour peu qu'il ne soit point paresseux, a plusieurs *rechanges*, & pour les dimanches, les fêtes & les jours de marque, la chemise & la culotte sont blanches. Un chapeau plus ou moins beau, mais presque toujours rabattu, une plus grande finesse dans la toile, l'addition d'une veste, & enfin celle des fouliers, car les nègres ont les pieds nus, & s'en servent même adroitement pour prendre quelque chose à terre avec les orteils, comme ils le feraient avec les doigts de la main; tels sont les divers degrés que parcourt le luxe, auxquels il faut cependant ajouter que des mouchoirs, plus ou moins chers, sont sur la tête, au cou & dans les poches; de manière que tel nègre très-petit-maître, peut offrir sur lui une dépense qu'on ne payerait pas avec dix louis de France, & souvent sa garde-robe vaut quatre ou cinq fois autant. Il est aussi des nègres, espèce de séducteurs à la mode, comme on en voit parmi les Blancs, à l'égard desquels les négresses se disputent le plaisir de les faire paraître plus élégans.

Pour une négresse; une chemise, une jupe & puis un mouchoir qui couvre la tête, voilà le vêtement ordinaire. Mais de combien de nuances il est susceptible, depuis la grosse toile de Vitré en Bretagne, le *Brin* & le *Ginga*, jusqu'à la toile de Flandres & la baptiste! Et ce mouchoir qui ceint le chef, la mode a-t-elle jamais rien trouvé qui se prêtât mieux à tous ses caprices, à tout ce qu'elle a de gracieux ou de bisarre. Tantôt il est simple, & n'a d'autre valeur que dans ses contours; tantôt la forme de la coiffure exige que dix ou douze mouchoirs soient successivement placés les uns par-dessus les autres, pour former un énorme bonnet, dont le poids demande une sorte d'équilibre, qui rappelle l'adresse étonnante avec laquelle les nègres des deux sexes portent sur leurs têtes des vases remplis de liquide, & parcourent avec rapidité de longs espaces, sans avoir besoin de leurs mains. Quel luxe quand le moindre de ces douze mouchoirs coûte un demi-louis de France, & qu'on songe que celui du dessus ne pouvant être mis plus de huit jours, il faut avoir des supplémens! Le mouchoir de cou qui doit, pour l'élégance, être assorti à celui de la tête, augmente la dépense, & ceux de poche la portent très-haut.

Il est cependant beaucoup de négresses, qui, quoique très-bien mises, suppriment le mouchoir de cou. Je n'ai pas besoin de dire que ce sont les jeunes, & celles chez qui ce mouchoir cacherait, & une jolie taille, & des contours heureux. De beaux pendans d'oreille d'or, dont la forme varie, des coliers à grains d'or mêlés de grenats, ou bien de grenats seulement, ajoutent à l'ornement, ainsi que des bagues d'or. Un beau chapeau uni de castor blanc ou noir, ou ayant un ruban de soie ou d'or autour de la forme, ou même enrichi d'un large bordé d'or, indique encore un ton plus élevé, ainsi que le corset; & enfin le casaquin, à la façon des Blanches, puis des souliers de cuir en forme de mules, & par fois même des bas.

On aurait peine à croire jusqu'à quel point, la dépense d'une négresse esclave peut aller; elle met toute sa gloire, & une de ses plus douces jouissances, à avoir beaucoup de linge. Jamais elle ne se trouve assez de mouchoirs ni de deshabillés, & une manie qu'elles ont presque toutes, c'est de se les emprunter réciproquement. La plus grande marque d'amour qu'on puisse donner à une négresse, c'est de lui faire *couper des cotes*; c'est-à-dire, de la conduire ou de l'envoyer chez un marchand, pour choisir les superbes mouffelines, les indiennes & les perfes, dont elle se fait des jupes. Combien d'entr'elles savent, par un manège étudié, inspirer l'espoir à de crédules amans, déjà dupes depuis long-tems, lorsqu'ils s'aperçoivent que leurs présens ne leur acquièrent aucun droit! On a vu des négresses qui avaient jusqu'à cent deshabillés, qu'on ne pouvait évaluer à moins de deux mille écus de France.

Un grand plaisir pour elles, c'est de faire ce qu'elles appellent l'affortiment; c'est-à-dire, qu'à certaines fêtes solennelles, elles s'habillent plusieurs d'une manière absolument uniforme, pour aller se promener ou danser. On fait plus fréquemment l'affortiment avec une bonne amie qui est la confidente, celle dont on ne peut pas se passer. Cet attachement extrêmement vif, est par cela même peu durable; car il faut le dire, les perfidies, les trahisons viennent trop souvent de la bonne amie; & quand le jour de la haine est arrivé, il n'est pas d'injures qu'elles ne se prodiguent, point de turpitudes qu'elles ne révèlent ou qu'elles n'inventent, & des paroles on en vient presque toujours aux mains. On se rappelle bien alors le vieil adage: *Amitié de femmes, de l'eau dans un panier.*

Ce n'est pas seulement dans les villes, que le luxe des esclaves est très-apparent.

Dans plusieurs ateliers, celui qui a manié la houe ou les outils pendant toute la semaine, fait sa toilette pour aller le dimanche à l'église ou au marché, & l'on aurait de la peine à le reconnaître sous des vêtements fins. Cette métamorphose est encore plus grande pour la négresse qui a pris une jupe de mouffeline & ses mouchoirs de Paliacate ou de Madras. Je l'assure ici, il est bien peu de nègres exempts de reproches, lorsqu'on les voit couverts de haillons, & lorsqu'enfin on ne peut leur en faire, c'est à la mauvaise administration des maîtres qu'ils s'adressent, & peut-être plus justement encore, à l'administration publique.

Les nègres, tels qu'ils sont dans la Colonie, montrent en général plutôt le courage de la résignation, que celui de la bravoure; néanmoins dans les circonstances où l'on a eu besoin de cette dernière qualité, on a eu à se louer de l'épreuve, pourvu toutefois que les nègres aient alors avec eux des Blancs, pour les rassurer & pour leur donner de la confiance. Leur résignation est entière dans les douleurs physiques, & j'en ai vu soumis à des opérations très-douloureuses, où ils étouffaient la plainte. Lorsque le crime les mène à la mort, ils y vont avec une fermeté qui ressemble quelquefois à l'insensibilité. Il en est dont l'âme fière, élevée, rougirait de la moindre bassesse. Le chagrin a sur eux beaucoup d'empire, & il agit avec la rapidité qu'on lui connaît dans tous les climats chauds, parce que l'imagination plus active, y est aussi plus facile à frapper. On a vu des nègres que la contrainte & une vie trop monotone, affectaient singulièrement. J'en citerai deux traits.

Sur l'habitation des Glaireaux, au Quartier Morin, un nègre nommé *Jean-Baptiste*, détestant le travail de la culture, imagine pour s'en débarasser, de tailler sur les dimensions de son bras droit, un bras de bois assez dur, & pendant plusieurs mois, il exerce sa main gauche à couper le poignet du bras de bois avec sa serpe. Lorsqu'enfin il se croit assez sûr de son coup, il place la vraie main droite qu'il ne pût cependant amputer qu'au quatrième coup.

Un autre nègre de l'habitation Dubuiffon, dans la paroisse du Trou (sucrerie dont la sage administration mériterait d'être prise pour modèle dans toute la Colonie), était sujet à désertir & à des maladies qui étaient la suite de son libertinage & dont le traitement le faisait tenir dans une sorte de gêne. Un premier jour de l'an, il affile son couteau, & d'un seul coup il se rend eunuque.

Je n'ajouterai pas d'autres détails du même genre, on n'est que trop instruit de la facilité qu'ont certains Africains à s'étouffer avec leur langue & de la frivolité des motifs qui les portent à employer ce moyen.

Des personnes concluant de l'énergie de quelques nègres pour les peindre tous, on dit qu'il serait facile d'en faire promptement des hommes très-éclairés, dont les succès seraient glorieux pour l'humanité entière, & à l'appui de cette opinion ils ont rapporté des faits qui prouvent que des nègres se sont distingués par des actions recommandables dans différens genres & même par une espèce de savoir.

D'autres personnes au contraire, puisant leurs argumens dans des actes aussi réels & qui prouvent la plus honteuse ignorance & un penchant bien fort pour le vice, ont affirmé que les nègres sont une espèce abâtardie & dégénérée, & peu s'en est fallu qu'ils n'imitassent ce concile, aussi injuste que bizarre, où l'on agita la question de savoir si les femmes avaient une ame, elles qui avertissent l'homme de l'existence de la sienne.

La vérité, dit-on sans cesse, n'est pas dans les extrêmes, & les deux opinions que je cite sur le nègre le prouvent encore; car elles sont également erronées. Qui oserait se charger de démontrer que l'influence de l'éducation peut ou ne peut pas s'étendre à tel ou tel objet? Qui peut savoir jusqu'à quel point les causes physiques secondent ou contrarient l'éducation? Qui peut même désigner d'une manière infallible le système d'éducation qui convient le mieux à tel peuple donné? Ce problème tout-à-la-fois, métaphysique moral, physique & d'économie politique n'est pas résolu, ni même entamé par des déclamations où une fausse philosophie adopte tout d'un côté & où la mauvaise foi nie tout de l'autre. Le fait actuel c'est que le nègre est dans un état de dégénération réelle comparativement à l'européen civilisé. Cet état est tel qu'il autorise à soutenir que cette dégénération qui est, peut-être, l'ouvrage des siècles, voudrait d'autres siècles pour que ses effets généraux disparaissent tout-à-fait & un concours de causes & de volontés dont il est difficile de supposer la réunion subite, quelque séduisant que cet espoir puisse être.

Les nègres n'ont que fort peu d'idées de calcul & ils comptent avec des grains de maïs ou des pois, en variant les espèces ou les grosseurs pour indiquer les différentes pièces de monnaie. Jamais ils n'ont une notion exacte de leur âge, & l'on ne parvient pas même à leur en faire retenir l'époque.

Ce qui est passé depuis dix ans leur semble à une distance qu'ils confondent avec une autre distance double & triple. Leur mémoire est très-fautive & les trompe souvent. Il leur faut de très-grands événemens pour leur tenir lieu de dates, & ce qui les étonne le plus dans les Blancs, c'est l'écriture, c'est la communication des idées, & quand ils disent que les Blancs auraient réputé les nègres forciers s'ils avaient fait cette précieuse découverte, ils conviennent assez qu'ils ne sont pas très-éloignés de nous croire un peu familiarisés avec le démon. Ce mot me rappelle ce que quelques nègres disent de leur origine.

Selon eux, Dieu fit l'homme & le fit blanc; le diable qui l'épiait fit un être tout pareil; mais le diable le trouva noir lorsqu'il fut achevé, par un châtement de Dieu qui ne voulait pas que son ouvrage fût confondu avec celui de l'Esprit Malin. Celui-ci fut tellement irrité de cette différence, qu'il donna un soufflet à la copie & la fit tomber sur la face, ce qui lui aplatit le nez & lui fit gonfler les lèvres. D'autres nègres moins modestes disent que le premier homme sortit noir des mains du Créateur & que le Blanc n'est qu'un nègre dont la couleur est dégénérée.

J'ai déjà dit quelque chose de l'opinion des nègres sur les morts dont ils racontent toutes les fables que les vieilles de tous les pays font aux enfans. De là le zèle qu'ils mettent aux funérailles, & qui a un caractère différent quand il se rapporte aux Blancs ou aux nègres. Ce qui est commun ce sont les hurlemens, les cris de désespoir & les démonstrations d'une douleur déchirante. Quel dommage que pour la plupart ce ne soit qu'une coutume, qui au fond n'est pas plus forte que celle de louer en Europe des hommes pour porter des habits de deuil. C'est à des momens convenus de la cérémonie funèbre que ces cris éclatent, & l'on cite même à ce sujet une anecdote vraie ou fautive qui, au surplus, peint bien un enterrement ou assistent des nègres. Des cris s'étant fait entendre, une négresse qui avait un grand crédit sur les autres, les interrompit en leur disant : *pencore crié, mon va ba zot' la voi.* « Ne criez point encore, je vous donnerai le signal », Arrivées à la fosse, les négresses font mine de s'y jeter, elles se débattent pour s'arracher à celles qui les retiennent, & dans ces combats, les convulsions & les pamoisons ont leur place.

Si l'on enterre un nègre, les autres accompagnent aussi le corps; quelquefois

même avec un tambour , en chantant l'éloge du défunt , & en battant des mains. L'on fixe ensuite à un jour qui laisse le tems des préparatifs , ce qu'on appelle un service , c'est-à-dire , un grand repas où l'on mange bien & boit encore mieux , & qui se termine quelquefois par la danse. Ce sont les parens , les amis ou les nègres compatriotes qui font les frais de cette cérémonie , qui n'est rien moins que lugubre. J'eus le malheur de perdre un jeune nègre Mondongue , nommé Castor , le 29 Novembre 1782 , & les nègres firent son service le 25 Décembre. Je contribuai même pour le repas , ce que font beaucoup de maîtres.

Quand un esclave meurt ayant des enfans , ils se partagent ce qu'il a laissé ; les parens succèdent à défaut d'enfans. Enfin si cet ordre de succession manque , on distribue , avec l'agrément du maître , les effets à d'autres nègres qui ont des enfans , & lorsqu'on peut établir que le défunt a eu l'intention de disposer de son petit pécule , sa volonté est accomplie comme sacrée.

Le deuil des nègres consiste à se vêtir de blanc durant plusieurs jours , & à avoir le mouchoir de tête plié en demi-mouchoir , mis sans aucun soin , & avec les deux bouts pendans par derrière.

Je ne suis pas assez injuste pour prétendre que les larmes des nègres sont toujours étudiées ; il est des nègres qui pleurent parce que leur cœur est déchiré , dont les yeux se mouillent lorsque long-tems encore après , ils parlent de quelques objets qui leur étaient chers , & parmi lesquels ils comptent des maîtres qu'ils ont aimés & servis avec une estimable fidélité.

J'ai à parler maintenant du langage qui sert à tous les nègres qui habitent la colonie française de Saint-Domingue. C'est un français corrompu , auquel on a mêlé plusieurs mots espagnols francisés , & où les termes marins ont aussi trouvé leur place. On concevra aisément que ce langage , qui n'est qu'un vrai jargon , est souvent inintelligible dans la bouche d'un vieil Africain , & qu'on le parle d'autant mieux , qu'on l'a appris plus jeune. Ce jargon est extrêmement mignard , & tel que l'inflexion fait la plus grande partie de l'expression. Il a aussi son génie , (qu'on passe ce mot à un Créol qui croit ne le pas profaner) , & un fait très-sûr , c'est qu'un Européen , quelque habitude qu'il en ait , quelque longue qu'ait été sa résidence aux Isles , n'en possède jamais les finesses.

Je n'ignore cependant pas que le langage créol a donné lieu à plusieurs critiques. Il en est une fort amère , consignée dans un ouvrage intitulé : *Voyage d'un*

2

Si to allé à la ville ,
 Ta trouvé geine Candio ,
 Qui gagné pour tromper fille ,
 Bouche doux passé sirop.
 To va crer yo bin sincère ,
 Pendant quior yo coquin tro ;
 C'est Serpent qui contrefaire
 Crié Rat, pour tromper yo.

3

Dipi mon perdi Lifette ,
 Mon pas fouchié *Calinda*.
 Mon quitté *Bram-brum sonnette*.
 Mon pas batte *Bamboula*.
 Quand mon contré laut' négresse ,
 Mon pas gagné gié pour li ;
 Mon pas fouchié travail pièce :
 Tout' qui chose a moin mourri.

4

Mon maigre tant com' gnon fouche ,
 Jambe à moin tant' comme roseau ;
 Mangé na pas doux dans bouche ,
 Tafia même c'eit comme dyo.
 Quand mon fongé toué, Lifette ,
 Dyo toujours dans jié moin.
 Magner moin vini trop bête ,
 A force chagrin magné moin.

5

Lifet' mon tandé nouvelle ,
 To compté bintôt tourné :
 Vini donc toujours fidelle .
 Miré bon passé tandé.
 N'a pas tardé davantage ,
 To fair moin assez chagrin ,
 Mon tant com' zozo dans cage ,
 Quand yo fair li mourri faim.

2

Tu trouveras à la ville ,
 Plus d'un jeune freluquet ,
 Leur bouche avec art distille
 Un miel doux mais plein d'apprêt ;
 Tu croiras leur cœur sincère :
 Leur cœur ne veut que tromper ;
 Le serpent fait contrefaire
 Le rat qu'il veut dévorer.

3

Mes pas, loin de ma Lifette ,
 S'éloignent du *Calinda* ;
 Et ma ceinture à sonnette
 Languit sur mon bamboula.
 Mon œil de toute autre belle ,
 N'apperçoit plus le souris ;
 Le travail en vain m'appelle ,
 Mes sens font anéantis.

4

Je péris comme la fouche ,
 Ma jambe n'est qu'un roseau ;
 Nul mets ne plaît à ma bouche,
 La liqueur s'y change en eau.
 Quand je fonge à toi , Lifette ,
 Mes yeux s'inondent de pleurs.
 Ma raison lente & distraite ,
 Cède en tout à mes douleurs.

5

Mais est-il bien vrai, ma belle ,
 Dans peu tu dois revenir :
 Ah ! reviens toujours fidelle ,
 Croire est moins doux que sentir.
 Ne tarde pas d'avantage ,
 C'est pour moi trop de chagrin ;
 Viens retirer de sa cage ,
 L'oiseau consumé de faim.

C'est dans ce langage qui , comme l'on voit , comporte la rime & la mesure , que les Créols aiment à s'entretenir , & les nègres n'en ont pas d'autre entr'eux. C'est encore par son moyen , que les nègres expriment & leurs mots sententieux , & leurs traits piquans.

On leur entend dire , par exemple , d'un bavard , que *sa bouche n'a pas de dimanche*. Veulent-ils montrer que l'orgueil est une sottise , ils indiquent deux points opposés du Ciel , en disant : *Solé levé là , li couché là* ,, Le soleil se lève ici , il se couche là ,, . Pour exprimer que si cet astre a un couchant , il n'est pas de sujet de vanité qui puisse être durable.

Je bornerai pour ce moment , à ce que j'en ai dit , ce qui concerne la classe des nègres , qui comprend en quelque sorte tous les esclaves à Saint-Domingue. Parmi ceux-ci , se trouve mêlée la descendance de quelques Caraïbes , de quelques Indiens de la Guyane , de Sauvages Renards du Canada , de Natchez de la Louisiane , que le gouvernement ou des hommes violateurs du Droit des Gens , jugeaient nécessaire ou lucratif de réduire à la servitude.

J'oubliais de dire que ce qui distingue le plus le nègre créol , de l'Africain , c'est qu'à l'exemple des Colons anglais , les habitans de la Colonie française font étamper sur la poitrine , de leur nom ou avec de simples lettres initiales , les Africains ; tandis que les autres ne le font que dans les cas extrêmement rares où on veut les humilier , précisément parce que l'usage les excepte. L'étendue de la Colonie , le voisinage d'une Colonie étrangère , tout aura porté à adopter une précaution qui n'a rien de douloureux. Elle a cependant un inconvénient pour l'Africain , qui passe de l'état d'esclave à celui d'affranchi , c'est qu'en prolongeant le souvenir de sa première situation , elle peut , dans plusieurs cas , élever des doutes sur sa liberté.

Mais ces Affranchis , voyons quels ils sont ; j'aurai assez d'occasions , dans la Description d'une immense Colonie , de compléter le caractère & les mœurs des Esclaves & j'y trouverai l'avantage de rendre les choses plus frappantes , parce qu'elles se trouveront , pour ainsi dire , dans des cadres qui leur seront assortis.



DES AFFRANCHIS.

LES Affranchis sont plus universellement connus sous le nom de *Gens-de-Couleur* ou de *Sang-mêlés*, quoique cette dénomination, prise exactement, désigne aussi les nègres esclaves. Dès que la Colonie eut des esclaves, elle ne tarda pas à avoir des Affranchis, & plusieurs causes durent concourir à former cette classe intermédiaire entre le maître & l'esclave. A St-Domingue les esclaves étaient non-seulement des nègres, mais encore des Indiens & des Sauvages qu'on ne distinguait des nègres que par leur couleur. La rareté des femmes, les mœurs des Flibustiers & des Boucaniers, l'appât attaché à la condescendance des négresses, firent paraître les mulâtres que la nuance de leur peau classa avec les Indiens & les Sauvages, comme le prouve le recensement de 1681, où on les trouve tous confondus & au nombre de 480; mais alors, il n'y avait de libres que des Blancs.

Les hommes qui affervissaient, sans scrupule, les Sauvages & les Indiens, colorés comme les mulâtres, éprouvèrent cependant un sentiment particulier à l'aspect de ceux-ci, & par une forte d'accord, qui ne put avoir son origine que dans l'affection paternelle & dans l'amour-propre, il passa en usage que les mulâtres en atteignant leur vingt & unième année, sortaient d'esclavage. Cependant l'intérêt personnel ayant violé plus d'une fois cette convention tacite & le Code Noir ayant réglé les successions coloniales quant aux esclaves, les mulâtres perdirent leurs avantages, & l'on ne reconnut réellement pour Affranchis que ceux à l'égard desquels le maître avait formellement abdiqué ses droits par écrit. Il avait existé de semblables Affranchis bien avant 1685, puisque l'édit du mois de Mars de cette année, préparé par les Conseils Supérieurs & les Administrateurs des Colonies plusieurs années auparavant, fait de la manumission, volontairement souscrite par le maître, une disposition légale, & l'on voit dans les recensemens du commencement du siècle actuel, qu'il se trouvait environ 500 Gens libres de tout âge & de tout sexe, que quelquefois l'on distinguait encore en nègres libres & en mulâtres libres; sans doute parce que l'on confondait avec ces derniers la descendance des Indiens & des Sauvages parmi lesquels il a dû se trouver d'autant plus natu-

rellement des Affranchis que les Indiennes ou les Sauvageffes ont du mépris pour les nègres, tandis que les Blancs aiment le caractère doux & fidelle & les appas secrets de ces femmes.

Si l'on réfléchit au grand nombre de motifs qui se réunissaient pour l'augmentation du nombre des Affranchis, on fera sans doute surpris de n'en pas voir davantage en 1703, époque où je n'en trouve que 500 de recensés. En effet les suites d'un concubinage qui semblait nécessaire; une sorte de générosité qui souvent ne devait s'exercer qu'à la mort du maître; un calcul, même intéressé, parce que l'on vendait quelquefois l'esclave à lui-même; le mariage d'un Affranchi avec son esclave; enfin la propre reproduction des Affranchis, tout devait servir à augmenter cette classe. Elle resta cependant quelques années sans accroissement sensible; puis les libérés testamentaires & les ventes d'esclaves consenties à eux-mêmes étant devenues plus fréquentes, il y eut une ordonnance de 1711 qui assujettit l'affranchissement à l'autorisation des chefs de la Colonie. En 1715, il y avait environ 1500 Affranchis, & il fallut plus de trente ans pour doubler ce nombre. On en compta ensuite plus de 6,000 en 1770 & le double dix ans après.

Ce dernier accroissement eut sa source dans la force qu'avait acquis l'opinion que le Blanc, père d'un enfant de couleur, devait chercher à lui procurer la liberté; dans le premier effet de l'ordonnance de 1775, parce qu'en prescrivant de nouvelles formes pour l'affranchissement & en lui donnant de nouvelles gênes, elle annonçait de la faveur pour le passé; & dans le désir de recruter la maréchauffée qui fit promettre la liberté à ceux qui y serviraient.

Mais nulle augmentation n'a jamais été égale à celle qu'offre le moment actuel comparé à 1780, puisque les Gens-de-Couleur se trouvent maintenant au nombre de vingt-huit mille, ce qui présente un total presque double de celui d'alors. Il peut cependant être expliqué par les raisons que je viens de rapporter sur ce qui a eu lieu dans l'intervalle de 1770 à 1780; en y ajoutant d'abord, que des dépenses d'embellissemens faites en 1780 & depuis, ont rendu les affranchissemens nombreux, parce qu'on avait besoin du produit de leur taxe; de manière que depuis dix ans l'on peut en compter plus de sept ou huit mille; & en outre que jamais les mariages d'Affranchis avec des esclaves, ni ceux des esclaves avec des Blancs n'ont été aussi communs. On a reproché, surtout dans la Partie du Sud, à plusieurs

de ces derniers , d'avoir réuni à cette complaisance , chèrement payée , celle de se rendre maris de plus d'une femme. Or , tel de ces mariages produisant la légitimation de cinq ou six enfans , ce moyen a porté une augmentation considérable & subite dans la classe des Affranchis , & a causé aussi une plus grande reproduction. La formation des Chasseurs Royaux, en 1779, a encore donné lieu à l'accroissement , en faisant mieux rechercher les Gens-de-Couleur non-recensés & en devenant la cause de la ratification de libertés peu légales en faveur de ceux d'entr'eux qui en offraient le prix dans leur dévouement à s'enrôler dans ce corps.

Telles sont les causes , qui , en se combinant entr'elles , ont donné à la Colonie Française de Saint-Domingue les vingt-huit mille Affranchis qu'elle compte en ce moment.

La première observation qu'inspire l'existence de cette classe , c'est que ce fut au sein de la France , qu'on fit des lois pour le maintien de la servitude des Africains en Amérique ; que ce fut la France qui songea à s'approprier les produits du commerce de la traite des noirs qu'il est même interdit aux Colonies de faire directement ; que le gain de ce privilège exclusif a été pour la France , & que les Colons ne doivent qu'à eux seuls l'idée de l'affranchissement , de ce pacte heureux qui rétablit un esclave dans les droits de l'humanité ; qui donne au maître le moyen de satisfaire sa justice ou un sentiment de générosité qui tourne au profit de l'esclave & qui ajoute à la force politique des Colonies , & auquel enfin il n'a manqué pour être vraiment respectable , que l'obligation de la part du maître d'assurer la subsistance de l'Affranchi jusqu'à ce qu'il pût s'en procurer une , & pour le cas où l'âge & les infirmités le livraient à la misère.

Les Affranchis , comme il est aisé de le sentir , sont des individus offrant une grande variété dans les nuances par leur mélange avec les Blancs , avec les nègres & entr'eux mêmes ; mélange qui pouvant se faire avec différentes combinaisons de nuances , donne , à son tour , naissance à des combinaisons nouvelles. Les deux extrêmes sont pour ces Affranchis d'un côté le nègre & de l'autre des individus dont la couleur ne montre aucune différence sensible , lorsqu'on la compare à celle du Blanc.

C'est pour mieux faire connaître cette localité colorée que je vais parcourir les degrés divers du mélange.

RÉSULTAT

De toutes les nuances, produites par les diverses combinaisons du mélange des Blancs avec les Nègres, & des Nègres avec les Caraïbes ou Sauvages ou Indiens Occidentaux, & avec les Indiens Orientaux.

I.

Combinaisons du Blanc.

D'un Blanc & d'une	Négresse, vient	un Mulâtre.
	Mulâtresse,	Quarteron.
	Quarterone,	Métif.
	Métive,	Mamelouque.
	Mamelouque,	Quarteronné.
	Quarteronnée,	Sang-mêlé.
	Sang-mêlée,	Sang-mêlé, qui s'approche continuellement du Blanc.
	Marabou,	Quarteron.
	Griffonne,	Quarteron.
	Sacatra,	Quarteron.

II.

Combinaisons du Nègre.

D'un nègre & d'une	Blanche, vient	un Mulâtre.
	Sang - mêlée,	Mulâtre.
	Quarteronnée,	Mulâtre.
	Mamelouque,	Mulâtre.
	Métive,	Mulâtre.
	Quarteronne,	Marabou.
	Mulâtresse,	Griffe.
	Marabou,	Griffe.
	Griffonne,	Sacatra.
	Sacatra,	Sacatra.

III.

Combinaisons du Mulâtre.

D'un Mulâtre & d'une	Blanche, vient	un Quarteron.
	Sang-mêlé,	Quarteron.
	Quarteronnée,	Quarteron.
	Mamelouque,	Quarteron.

72 DESCRIPTION DE LA PARTIE

D'un Mulâtre & d'une Métive ,	_____	Quarteron.
_____ Quarteronne ,	_____	Quarteron.
_____ Marabou ,	_____	Mulâtre ,
_____ Griffonne ,	_____	Marabou ;
_____ Sacatra ,	_____	Marabou.
_____ Nègreffe ,	_____	Griffe.

IV.

Combinaisons du Quarteron.

D'un Quarteron & d'une Blanche , vient	_____	un Métif.
_____ Sang-mêlée ,	_____	Métif.
_____ Quarteronnée ,	_____	Métif.
_____ Mamelouque ,	_____	Métif.
_____ Métive ,	_____	Métif.
_____ Mulâtresse ,	_____	Quarteron.
_____ Marabou ,	_____	Quarteron.
_____ Griffonne ,	_____	Mulâtre.
_____ Sacatra ,	_____	Mulâtre.
_____ Nègreffe ,	_____	Marabou.

V.

Combinaisons du Métif.

D'un Métif & d'une Blanche , vient	_____	un Mamelouc.
_____ Sang-mêlée ,	_____	Mamelouc.
_____ Quarteronnée ,	_____	Mamelouc.
_____ Mamelouque ,	_____	Mamelouc.
_____ Quarteronne ,	_____	Métif.
_____ Mulâtresse .	_____	Quarteron.
_____ Marabou ,	_____	Quarteron.
_____ Griffonne ,	_____	Quarteron.
_____ Sacatra ,	_____	Mulâtre.
_____ Nègreffe ,	_____	Mulâtre.

VI

Combinaisons du Mamelouc.

D'un Mamelouc & d'une Blanche , vient .	_____	un Quarteronné.
_____ Sang-Mêlée ,	_____	Quarteronné.
_____ Quarteronnée ,	_____	Quarteronné.

D'un Mamelouc & d'une Métive, vient _____ un Mamelouc.
 _____ Quarteronne. _____ Métif.
 _____ Mulâtresse, _____ Quarteron.
 _____ Marabou, _____ Quarteron.
 _____ Griffonne, _____ Quarteron.
 _____ Sacatra, _____ Mulâtre.
 _____ Négresse, _____ Mulâtre.

VII

Combinaisons du Quarteronné.

D'un Quarteronné & d'une Blanche, vient _____ un Sang-mêlé.
 _____ Sang-Mêlée, _____ Sang-Mêlé.
 _____ Mamelouque, _____ Quarteronné.
 _____ Métive, _____ Mamelouc.
 _____ Quarteronne, _____ Métif.
 _____ Mulâtresse, _____ Quarteron.
 _____ Marabou, _____ Quarteron.
 _____ Griffonne, _____ Quarteron.
 _____ Sacatra, _____ Mulâtre.
 _____ Négresse, _____ Mulâtre.

VIII.

Combinaisons du Sang-mêlé.

D'un Sang-mêlé & d'une Blanche, vient _____ un Sang-mêlé.
 _____ Quarteronnée, _____ Sang-mêlé.
 _____ Mamelouque, _____ Quarteronné.
 _____ Métive, _____ Mamelouc.
 _____ Quarteronne, _____ Métif.
 _____ Mulâtresse, _____ Quarteron.
 _____ Marabou, _____ Quarteron.
 _____ Griffonne, _____ Quarteron.
 _____ Sacatra, _____ Quarteron.
 _____ Négresse, _____ Mulâtre.

IX.

Combinaisons du Sacatra.

D'un Sacatra & d'une Blanche, vient _____ un Quarteron.
 _____ Sang-mêlée, _____ Quarteron.

D'un Sacatra & d'une Quarteronnée,	_____	Mulâtre.
_____ Mamelouque,	_____	Mulâtre.
_____ Métive,	_____	Mulâtre.
_____ Quarteronne,	_____	Mulâtre.
_____ Mulâtresse,	_____	Marabou.
_____ Marabou,	_____	Griffe.
_____ Griffonne,	_____	Griffe.
_____ Nègreffe,	_____	Sacatra.

X.

Combinaisons du Griffe.

D'un Griffe & d'une Blanche, vient	_____	un Quarteron.
_____ Sang-mêlée,	_____	Quarteron.
_____ Quarteronnée,	_____	Quarteron.
_____ Mamelouque,	_____	Quarteron.
_____ Métive,	_____	Quarteron.
_____ Quarteronne,	_____	Mulâtre.
_____ Mulâtresse,	_____	Marabou.
_____ Marabou,	_____	Marabou.
_____ Sacatra,	_____	Griffe.
_____ Nègreffe,	_____	Sacatra.

Combinaisons du Marabou.

X I.

D'un Marabou & d'une Blanche, vient	_____	un Quarteron.
_____ Sang-mêlée,	_____	Quarteron.
_____ Quarteronnée,	_____	Quarteron.
_____ Mamelouque,	_____	Quarteron.
_____ Métive,	_____	Quarteron.
_____ Quarteronne,	_____	Quarteron.
_____ Mulâtresse,	_____	Mulâtre.
_____ Griffonne,	_____	Marabou.
_____ Sacatra,	_____	Griffe.
_____ Nègreffe,	_____	Griffe.

X II.

Combinaisons des Sauvages & Caraïbes de l'Amérique, ou Indiens Occidentaux.

Comme leur nuance est celle du Mulâtre, leurs combinaisons ont exactement les mêmes résultats, excepté que les cheveux sont moins crépus dans les combinaisons qui approchent du nègre,

à partir du Mulâtre, & qu'ils sont plus longs & plus droits dans les combinaisons qui partent du Mulâtre pour aller vers le Blanc.

X I I I.

Combinaisons des Indiens Orientaux.

Leur nuance étant celle du Griffé, les combinaisons qui résultent de leur mélange peuvent être comparées à celles du Sacatra. Mais les cheveux de ces Indiens étant longs & plats, tant que ce caractère des cheveux est remarquable dans les combinaisons, on les appelle indistinctement *Zingres*, & quand les cheveux deviennent laineux, ils sont confondus avec les autres combinaisons du Griffé, auxquelles ils ressemblent le plus.

Il y a donc treize classes distinctes, quant à la nuance de la peau, dans les individus qui forment la population de la Partie de Saint-Domingue.

J'ai déjà parlé des deux qu'on doit considérer comme élémentaires & constitutives de toutes les autres, je veux dire le blanc & le noir, à l'égard desquels le préjugé colonial a adopté comme maxime que quelque rapproché que puisse être du Blanc, la femme non-blanche, il ne saurait provenir un Blanc de leur procréation; de même que quelque rapproché du nègre que puisse être une femme colorée, ils ne peuvent jamais produire un nouvel individu qui redescende jusqu'au nègre. C'est-à-dire, en termes plus simples, que les Blancs mêlés entr'eux peuvent seuls faire des Blancs & que les nègres ne peuvent provenir que de nègres des deux sexes.

La troisième nuance est celle du *Mulâtre* qu'on pourrait presque subdiviser en deux; attendu que les Mulâtres comparés entr'eux, offrent deux nuances très-distinctes qui sont exactement celle du cuivre rouge & celle du cuivre jaune. Ils ont tous les cheveux crépus.

Le Mulâtre est produit de douze manières; car dans ce cas-ci comme dans tous les autres, je ne compte que pour une seule combinaison celle du Mulâtre avec une Blanche & celle du Blanc avec une Mulâtresse, puisqu'il n'y a que le sexe de changé.

1. Le Mulâtre provenu du Blanc & d'une Nègresse & qui est vraiment la moyenne proportionnelle entre les deux.
2. Le Mulâtre provenu du Sang-Mêlé avec la Nègresse.
3. ————— Quarteronné avec la Sacatra.
4. ————— Nègresse.

5. Le Mulâtre provenu du Mamelouc avec la Sacatra.
6. _____ Négresse.
7. _____ Métif avec la Sacatra.
8. _____ Négresse.
9. _____ plus foncé provenu du Quarteron avec la Griffonne.
10. _____ Sacatra.
11. _____ provenu du Mulâtre & de la Marabou & qui est d'un cuivré encore plus sombre.
12. Enfin le Mulâtre produit par le Mulâtre avec la Mulâtresse. Celui-ci s'appelle *Franc-Mulâtre*, *Mulâtre-Franc*, ou *Cafque*.

De toutes les combinaisons du Blanc & du nègre, c'est le Mulâtre qui réunit le plus d'avantages physiques; de tous ces croisemens de races c'est lui qui retire la plus forte constitution, la plus analogue au climat de Saint-Domingue. A la sobriété & à la force du nègre, il unit la grace dans les formes & l'intelligence du Blanc. Il vit jusques dans un âge très-avancé & si sa peau se tache en vieillissant, il n'a que la laideur de la vieillesse & point sa caducité. Imberbe comme le nègre, il a comme lui un caractère laineux dans les cheveux, mais son poil est plus long. Indolent, il a cependant la passion des exercices du corps & surtout celle de l'équitation & celle qui porte un sexe vers un autre. Encore un coup, c'est l'homme de ce climat qui brûle, de cette Zone où l'homme semble être dévoué au plaisir.

La quatrième nuance est celle du *Quarteron*, que ce nom désigne parfaitement, lorsqu'il est le produit d'un Blanc & d'une Mulâtresse, parce qu'il n'a vraiment alors que le quart de sa nuance en commun avec le nègre.

Le Quarteron a la peau blanche, mais ternie par une nuance d'un jaune très-affaibli; ses cheveux sont plus longs que ceux du Mulâtre & bouclés. Il les a même assez souvent blonds, à moins qu'il ne soit produit par l'une des combinaisons où l'éloignement du Blanc est plus grand; parce qu'alors la teinte jaune est plus prononcée & les cheveux deviennent crépus.

Les Quarterons sont produits de vingt manières.

1. Par le Blanc avec la Mulâtresse.
2. _____ Marabou.
3. _____ Griffonne.
4. _____ Sacatra.

5. Par le Sang-Mêlé avec la Mulâtresse.
6. ----- Marabou.
7. ----- Griffonne.
8. ----- Sacatra.
9. Par le Quarteronné avec la Mulâtresse.
10. ----- Marabou.
11. ----- Griffonne.
12. Par le Mamelonc avec la Mulâtre sse.
13. ----- Marabou.
14. ----- Griffonne.
15. Par le Métif avec la Mulâtresse.
16. ----- Marabou.
17. ----- Griffonne.
18. Par le Quarteron avec la Quarteronne.
19. ----- Mulâtresse.
20. ----- Marabou.

Il est des Quarteronnes dont la blancheur est telle, qu'il faut des yeux bien exercés pour les distinguer des Blanches. C'est un avantage qu'ont, par exemple, sur toutes les autres, celles qui sont nées de mulâtres de la teinte du cuivre jaune, & qui étaient elles-mêmes des filles de Blancs non-basés, & de négresses d'une teinte un peu rougeâtre.

Au Quarteron, la nuance a donc déjà considérablement gagné; mais qu'il est loin de pouvoir être comparé au mulâtre pour la force, & surtout pour celle de résister au climat. En s'approchant du Blanc, il est devenu presque aussi susceptible que lui de toutes les impressions de la température chaude. Il a déjà & peut-être, plus que le blanc, besoin d'un abri contre le soleil, dont l'effet brunit sa peau & la tache de rousseurs qui prennent un ton jaunâtre, & qui lui donnent quelquefois un teint désagréable & blafard.

A la cinquième nuance, se présente le *Métis*, appelé à Saint-Domingue *Métif*, qui, principalement s'il est fils d'un blanc, a une peau fort blanche & des cheveux longs, mais cette blancheur n'est point animée.

Ce Métif ne peut être le produit que de six combinaisons.

1. Du Blanc avec la Quarteronne.
2. Du Sang-mêlé avec la Quarteronne.

3. Du Quarteronné avec la Quarteronne.
4. Du Mamelouc avec la Quarteronne.
5. Du Métif avec la Métive.
6. Du Quarteron avec la Métive.

Ici l'observation de l'augmentation du blanc dans la couleur, avec une perte proportionnelle dans la force physique, doit être renouvelée. Le Métif, surtout celui qui n'a en réalité que le huitième du nègre, est même plus faible que le Blanc, dont il se rapproche par la peau & par l'intelligence. Le Métif imberbe, comme le quarteron, est encore plus accablé par le climat. Il se reproduit à peine, & c'est même déjà une chose rare que des Métifs.

La sixième nuance est celle du *Mamelouc*, qui ne peut pas être confondu avec le Blanc, précisément parce qu'il a une blancheur matte, décolorée, & où l'on démêle quelque chose d'une teinte jaunâtre. Cette peau est encore plus ennemie du hâle que celle du Métif, & il semble qu'elle manque d'élasticité.

Cinq combinaisons seules, peuvent donner des Mameloucs.

1. Le Blanc avec la Métive.
2. Le Sang-mêlé avec la Métive.
3. Le Quarteronné avec la Métive.
4. Le Mamelouc avec la Mamelouque.
5. ————— Métive.

Il n'y a plus ici qu'un seizième du nègre.

Les Mameloucs qui sont le produit du Mamelouc avec la Mamelouque, sont peut-être assez rares pour qu'on n'en trouvât pas quatre dans toute la Colonie, & l'on ne sera pas surpris de ce fait, si l'on a bien remarqué ce que j'ai dit de la dégénération des Gens-de-Couleur, depuis le Quarteron.

Au septième rang vient le *Quarteronné*, auquel on ne peut compter par conséquent qu'un trente-deuxième de noir.

Il est le résultat :

1. Du Blanc avec la Mamelouque.
2. Du Sang-mêlé avec la Mamelouque.
3. Du Quarteronné avec la Quarteronnée.
4. Du Quarteronné avec la Mamelouque.

Ici s'offre un phénomène nouveau, c'est que les Quarteronnés produits par les Blancs & les Mamelouques se rapprochent très-sensiblement du Blanc par la

force, & les surpassent en longévité, de manière qu'ils semblent être après les mulâtres, les hommes les plus appropriés à la température coloniale.

On compte pour huitième nuance, celle du *Sang-mêlé*, qui comprend tout ce qui est au-dessus du quarteronné, & qui n'a par conséquent qu'un soixante-quatrième du nègre, mais qui se rapproche continuellement du Blanc.

Cette classe peut être produite de la manière suivante :

1. Par le Blanc avec la Quarteronnée.
2. ————— Sang-mêlée.
2. ————Sang-mêlé avec la Sang-mêlée.
4. ————— Quarteronnée.

Combinaisons dont les deux dernières surtout, offrent l'idée d'une foule de combinaisons secondaires, le Sang-mêlé pouvant être au premier, au second degré, & enfin à un degré successivement plus voisin du blanc.

Il faut des yeux bien experts, pour reconnaître ces derniers mélanges d'avec les Blancs purs, & l'on peut dire qu'en général il n'y a guères que la tradition orale ou écrite, qui serve de guide à cet égard.

Il existe à Saint-Domingue des Sang-mêlés parvenus au quatrième mélange de Sang-mêlés, toujours avec des Blancs, de sorte qu'ils n'ont réellement dans leurs veines qu'un *cinq cens douzième* du sang Africain. Cette proximité du Blanc les rend si semblables à celui-ci, qu'ils ont autant à redouter que lui du climat, mais aussi tous ses avantages moraux & physiques leur sont-ils communs.

Les trois nuances qui restent, appartiennent à une autre combinaison, à laquelle on peut donner le nom de *latérale*, parce qu'elle ne se trouve pas dans la ligne qui va du blanc au noir, ou du noir au blanc.

Le *Sacatra* qui forme la première de ces nuances, & par conséquent la neuvième dans l'ordre général, est un être moins noir que le nègre, & d'une teinte plus foncée que celle du griffe. Il est des Africains, qui leur ressemblent à cet égard: tels sont certains nègres de la Côte d'Or.

Le Sacatra ne peut être produit que de trois façons.

1. Par le Griffé avec la Nègresse.
2. ——— Sacatra ——— Nègresse.
3. ————— Sacatra.

Cette classe existe à peine, & quoiqu'elle soit regardée comme supérieure au nègre, elle n'en diffère que d'une manière presque insensible, puisqu'elle n'a qu'une partie blanche, contre sept noires.

Le Griffé a la dixième nuance. Il est en général plus basané que le mulâtre, quoique l'on voye des Griffes aussi clairs que le mulâtre forcé. Mais ce qui est très-remarquable, c'est que le quarteron, provenu d'un Blanc & d'une Griffone, soit d'une teinte qu'on ne distinguerait pas de celle du Blanc, si ses cheveux n'étaient pas frisés.

Le Griffé est tellement favorisé par la nature, qu'il est fort rare d'en voir un qui n'ait pas une figure agréable & un ensemble qui plaît. Il a tous les avantages du mulâtre, mais il n'est aucune des combinaisons produites par les mélanges coloniaux, qui puisse offrir un résultat aussi livré à la fougue amoureuse que le Griffé & elle est égale dans les deux sexes. C'est un phénomène, peut-être inoui, que la continence dans un individu de cette nuance & sans doute par une suite même de ce tempérament impossible à contenir, les repentirs qui naissent du plaisir sont encore plus cuisans, lorsqu'ils sont procurés par cette classe. On remarque aussi qu'en général les Griffes sont assez sujets à bleffer l'odorat.

Il est des Griffes résultats de cinq combinaisons.

1. Du Nègre avec la Mulâtresse.
2. ————— Marabou.
3. Du Griffé avec la Griffonne.
4. ————— Sacatra.
5. Du Marabou avec la Sacatra.

En onzième lieu, il faut compter le *Marabou* qui, quoique assez semblable au Griffé, a en général une teinte plus olivâtre. Il est aussi moins enclin au plaisir. Le Marabou vient de cinq manières.

1. Du Quarteron avec une Nègresse.
2. Du Mulâtre avec une Griffone.
3. ————— Sacatra.
4. Du Marabou avec une Marabou.
5. ————— Griffonne.

Je range à la douzième nuance les Sauvages, Caraïbes ou Indiens Occidentaux qui sont en très-petit nombre & qui se réduisent peut-être à quelques femmes amenées de la Louisiane par des bâtimens Anglais & dont on fait des domestiques, car je ne sache pas qu'on les ait employés à d'autres usages. Un seul trait distingue tous ces Indiens Occidentaux, hommes ou femmes, des mulâtres

& des mulâtres, ce sont de longs cheveux, extrêmement plats, d'un noir de jais. Quant à la figure, ils l'ont triste & moins agréable que celle du mulâtre; leurs pieds & leurs mains sont plus petits.

Mêlés aux nègres ou aux blancs, ou aux divers résultats du mélange de ces deux couleurs, il n'y a plus de différence entre leur descendance & celle des mulâtres, si ce n'est que les cheveux sont plus long-tems noirs, plus long-tems plats. Mais une preuve qu'enfin cette marque elle-même se perd, c'est que malgré ces faits certains, qu'au commencement du siècle il y avait plus de trois cens Sauvages ou Indiens en servitude à Saint-Domingue français; qu'en 1730, M. Salvert, gouverneur de la Louisiane, y envoya vendre cinq cens Sauvages Natchez, & qu'on en a amené d'autres depuis, & de la Louisiane & du Canada, il n'y a point de nuances ni de caractères extérieurs, qui fassent reconnaître les individus qui doivent les avoir pour tige.

Enfin, au dernier terme, viennent les Indiens Orientaux, qu'il faut distinguer en deux espèces. La première est composée d'un très-petit nombre de véritables naturels des Indes Orientales. L'autre, d'individus qui y ont également reçu le jour, & qui sont aussi infiniment rares dans la Colonie, mais qui résultent du mélange des Indiens avec les esclaves Africains amenés dans l'Inde. On distingue facilement ces Indiens entr'eux, car les premiers ont une teinte olivâtre, analogue à celle du griffe; leur nez est élevé, & leurs cheveux sont très-longs; tandis que les autres sont plus rapprochés du nègre par la peau & les traits, & par des cheveux moins longs & moins soyeux. Lorsque les uns & les autres se mêlent aux autres individus quelconques de la Colonie, leur caractère se conserve quelquefois, surtout en se rapprochant du Blanc; & alors, comme je l'ai déjà dit, on les appelle *Zingres*. Mais je puis répéter pour eux, comme pour les Sauvages, que leur descendance se confond avec celle de l'Africain.

Malgré l'analogie des nuances entre les Indiens Orientaux ou Occidentaux, & les mélanges du Blanc & du Noir, il y a néanmoins cette différence importante en politique, que ces Indiens sont complètement assimilés aux Blancs pour les droits & les privilèges, tant qu'ils ne se mêlent qu'entr'eux ou qu'avec des Blancs, & qu'on ne les prive de leur liberté, qu'en violant des loix qui sont positives, claires & multipliées. Mais aussi, dès que le sang Africain s'est uni à celui d'un Indien ou d'un Blanc quelconque, le préjugé les dégrade, eux & leur descendance, comme méfaliés, sans qu'ils puissent prétendre à nul

emploi , à nulle place , parce que de ce moment , ils sont assimilés aux Affranchis.

Les détails dans lesquels je suis entré sur les nuances des hommes colorés , doivent avoir fait remarquer qu'à leur égard comme par rapport au Blanc lui-même , mille circonstances font que souvent deux personnes , appartenant à la même classe , diffèrent beaucoup entr'elles quant à la nuance , parce que l'une est d'un ton de peau plus foncé que l'autre. Il peut même se faire qu'une personne que la couleur de ceux de qui elle tient le jour , place dans une classe supérieure , soit d'une nuance plus foncée qu'une personne de la classe inférieure. C'est ce que rendra encore plus sensible , ce que je vais ajouter sur les diverses nuances , en commençant par les plus rembrunies , & omettant les deux extrêmes , puisque j'ai déjà assez parlé du nègre , & qu'on a vu qu'il en est d'extrêmement noirs , d'autres d'un noir cuivré , ce qui doit avoir de l'influence , même par rapport à deux mulâtres ; car le fils d'un Provençal & d'une Sénégalaise sera plus foncé que celui d'un Flamand & d'une négresse Foëda.

Pour me rendre plus intelligible , je suppose que le Blanc & le Nègre forment chacun un tout composé de 128 parties qui sont blanches dans l'un & noires dans l'autre. On fera donc d'autant plus près ou plus loin de l'un ou de l'autre , qu'on se rapprochera ou que l'on s'éloignera davantage du terme qui leur sert de moyenne proportionnelle & qui doit être ici 64.

I.

Le Sacatra , qui est le plus rapproché du nègre & qui est produit de trois manières , peut avoir depuis 8 jusqu'à 16 parties blanches & depuis 112 jusqu'à 120 parties noires.

S A C A T R A .

	Blanches.	Noires.
Venu du Sacatra & de la Négresse	8	120
————— Sacatra	16	112
————— Griffé & de la Négresse.	16	112

II.

Le Griffé résultat de cinq combinaisons , peut avoir depuis 24 jusqu'à 32 parties blanches & 96 ou 104 noires.

FRANÇAISE DE SAINT-DOMINGUE. 83

G R I F F E.

		Blanches.	Noires.
Venu du Marabou avec la Sacatra	. . .	32	96
———— Griffé avec la Griffonne	. . .	32	96
———— Nègre avec la Mulâtresse	. . .	32	96
———— Marabou	. . .	24	104
———— Griffé avec la Sacatra	. . .	24	104

I I I.

Le Marabou a dans ses cinq combinaisons depuis 40 jusqu'à 48 parties du blanc & depuis 80 jusqu'à 88 du noir.

M A R A B O U.

Venu du Marabou avec la Marabou	. . .	48	80
———— Quarteron avec la Nègre	. . .	48	80
———— Mulâtre avec la Griffonne	. . .	48	80
———— Sacatra.	. . .	40	88
———— Marabou avec la Griffonne	. . .	40	88

I V.

Le Mulâtre dans ses douze combinaisons, va de 56 à 70 parties blanches & en garde depuis 58 jusqu'à 72 noires. Ainsi il y a tel mulâtre plus rapproché du Blanc qu'un autre, de 14 parties.

M U L Â T R E.

Provenu du Quarteronné & de la Sacatra	. . .	70	58
———— Mamelouc & de la ———	. . .	68	60
———— Blanc & de la Nègre.	. . .	64	64
———— Métif & de la Sacatra.	. . .	64	64
———— Quarteron avec la Griffonne	. . .	64	64
———— Mulâtre avec la Mulâtresse	. . .	64	64

84 DESCRIPTION DE LA PARTIE

	Blanches.	Noires.
———— Sang-Mêlé avec la Nègresse	63	65
———— Quarteronné —————	62	66
———— Mamelouc —————	60	68
———— Métif —————	56	72
———— Quarteron avec la Sacatra	56	72
———— Mulâtre avec la Marabou	56	72

V.

Les 20 combinaisons du Quarteron offrent depuis 71 jusqu'à 96 parties blanches & depuis 32 jusqu'à 57 parties noires.

Q U A R T E R O N .

Venu du Blanc & de la Mulâtresse	96	32
———— Quarteron avec la Quarteronne	96	32
———— Sang-Mêlé avec la Mulâtresse	95	33
———— Quarteronné —————	94	34
———— Mamelouc —————	92	36
———— Blanc avec la Marabou	88	40
———— Métif avec la Mulâtresse	88	40
———— Sang-Mêlé avec la Marabou	87	41
———— Quarteronné —————	86	42
———— Mamelouc —————	84	44
———— Blanc avec la Griffonne	80	48
———— Métif avec la Marabou	80	48
———— Quarteron avec la Mulâtresse	80	48
———— Sang-Mêlé avec la Griffonne	79	49
———— Quarteronné —————	78	50
———— Mamelouc —————	76	52
———— Blanc avec la Sacatra	72	56
———— Métif avec la Griffonne	72	56
———— Quarteron avec la Marabou	72	56
———— Sang-Mêlé avec la Sacatra	71	57

VI.

On trouve dans les six combinaisons du Métif, depuis 104 jusqu'à 112 parties blanches, & par conséquent depuis 16 jusqu'à 24 parties noires.

MÉTIF.

	Blanches.	Noires
Venu du Blanc avec la Quarteronne	112	16
—— Métif & de la Métive	112	16
—— Sang-Mêlé & de la Quarteronne	111	17
—— Quarteronné & de la ———	110	18
—— Mamelouc & de la ———	110	18
—— Quarteron & de la Métive	104	24

VII.

Les cinq manières qui produisent le Mamelouc, sont dans le rapport de 116 à 120 parties blanches, sur 8 ou 12 parties noires.

MAMELOUC.

Venu du Blanc & de la Métive	120	8
—— Mamelouc & de la Mamelouque	120	8
—— Sang Mêlé & de la Métive	119	9
—— Quarteronné & de la ———	118	10
—— Mamelouc & de la ———	116	12

VIII.

Les quatre combinaisons du Quarteronné vont de 122 à 124 parties blanches & de 4 à 6 parties noires.

QUARTERONNÉ.

Venu du Blanc & de la Mamelouque	124	4
—— Quarteronné & de la Quarteronnée	124	4
—— Sang-Mêlé & de la Mamelouque	123	5
—— Quarteronné avec la ———	122	6

IX.

Quant au Sang-Mêlé, formé de quatre manières, il va de 125 à 127 parties blanches, & d'une à 3 noires.

SANG-MÊLÉ.

Venu du Blanc & de la Sang-Mêlée	127	1
----- Quarteronnée	126	2
----- Sang-Mêlé avec la Sang-Mêlée	126	2
----- Quarteronnée.	125	3

Les conséquences générales qu'on tire de mes nouvelles explications, établissent qu'on répute toujours nègre, celui qui n'a pas au moins huit parties du blanc.

Qu'un Sacatra est entre	8 & 23 parties.
Un Griffé, entre	24 & 39.
Un Marabou, entre	40 & 48.
Un Mulâtre, entre	49 & 70.
Un Quarteron, entre	71 & 100.
Un Métif, entre	101 & 112.
Un Mamelouc, entre	113 & 120.
Un Quarteronné, entre	121 & 124.
Et un Sang-mêlé, entre	125 & 128.

qui est le terme du Blanc : terme dont la descendance du Sang-mêlé se rapproche sans cesse en se mêlant à des Blancs ; car on peut voir que le Sang-mêlé qui parviendrait ainsi au huitième degré, aurait 127 parties $\frac{63}{64}$ ^{èmes} du Blanc, contre un $\frac{1}{164}$ ^{ème} d'une partie du nègre ; ou 8,191 parties blanches contre une partie noire, ce qui ne donne réellement pour différence, qu'un infiniment petit.

Il est vrai que pour appuyer l'opinion, qui, n'admettant pas la possibilité de la disparition totale de la trace du mélange, veut par conséquent qu'une ligne prolongée jusqu'à l'infini, sépare toujours la descendance blanche de l'autre, on dit que la nuance qui s'était affaiblie pendant deux ou trois générations, s'avive & décèle le mélange Africain ; & que si ce n'est pas dans la couleur que l'indice

se rencontre, il est dans l'assemblage des traits, dans un nez épaté, dans des lèvres épaissées, qui ne montrent que trop l'origine. Mais cet indice, auquel il serait peut-être plus dangereux de croire qu'on ne le pense, c'est l'œil du préjugé qui le voit, & s'il se promenait dans l'Europe entière, il trouverait avec ce système, de quoi y former aussi une nomenclature colorée; car qui n'a pas observé en voyageant dans cette partie du monde, des teints bien obscurs & des traits qui semblent appartenir à l'Afrique? Il y a sûrement tel quarteron, deux fois plus blanc qu'un Espagnol ou qu'un Italien.

Et si lorsqu'on compte à peine un siècle & demi depuis que les deux couleurs se mêlent dans la Colonie française, il y a déjà des occasions où l'on est réduit à douter par rapport à certains individus, quelques générations de plus ne peuvent-elles pas amener un rapprochement absolu quant aux teintes, surtout dans un climat où la peau de l'Européen lui-même prend un ton jaunâtre, lorsqu'il en éprouve long-tems l'influence? Cette époque pourrait même être accélérée par des circonstances particulières, telles par exemple, que la transplantation dans un pays froid; l'on fait que le nègre qui habite la France y est moins noir qu'aux Antilles, & j'ai constaté, sur plusieurs individus nègres ou colorés, qu'ils étaient d'une nuance bien moins sombre l'Hiver que l'Été.

Je dois dire ici, que dans l'évaluation des parties blanches & des parties noires des divers mélanges, j'ai toujours pris le nègre de

	Blanches.	Noires.
Le Sacatra de	0	128
Le Griffé, de	16	112
Le Marabou, de	32	96
Le Mulâtre, de	48	80
Le Quarteron, de	64	64
Le Métif, de	96	32
Le Mamelouc, de	112	16
Le Quarteronné, de	120	8
Le Sang-mêlé, de	124	4
	126	2

En faisant toujours rapporter les nouveaux mélanges à ceux qui les précèdent, & où le Blanc & le nègre sont toujours supposés agir dans les

proportions que je viens de désigner, c'est-à-dire, que le mulâtre que je prends, vient d'un Blanc & d'une vraie Nègresse; ce qui lui donne parties égales des deux nuances, & ainsi des autres.

D'après cette observation & les tables où j'offre les *minimum* & les *maximum* de chaque nuance, on peut toujours trouver le *minimum* & le *maximum* d'un mélange subséquent. C'est ainsi que si un Blanc est mêlé à une mulâtresse, de 70 parties blanches qui est le *maximum*, le quarteron qui en proviendra aura 99 parties blanches, tandis que le même Blanc mêlé à la mulâtresse de 56 parties blanches qui est le *minimum*, ne produira qu'un Quarteron de 92 parties blanches.

On peut encore se convaincre par les recherches des *maximum* & des *minimum* qu'il est rigoureusement possible qu'un quarteron, par exemple, pris dans le *minimum* ne soit qu'égal au mulâtre pris dans le *maximum*. En effet, si un mamelouc de 116 parties blanches a procréé avec une griffonne de 24, le quarteron qui leur devra le jour n'aura que 70 parties, & ne fera conséquemment qu'égal au mulâtre de 70 parties, & cependant dans la colonie l'un fera réputé quarteron, & l'autre mulâtre seulement.

On peut même trouver que l'individu de la nuance considérée comme supérieure, ait moins de parties blanches que l'individu de la nuance réputée inférieure. En voici un exemple. Le Mulâtre & la Marabou font un Mulâtre, qu'on place conséquemment au-dessus du Griffé. Cependant si ce Mulâtre & cette Marabou font tous les deux au *minimum*, l'un n'aura que 56 parties blanches, & l'autre que 34 seulement (*). Ce Mulâtre n'aura donc réellement que 45 parties blanches, quoiqu'on le mette au-dessus de ceux d'entre les Marabous, qui en ont jusqu'à 48.

On doit en conclure, que l'arbitraire agit sur toute la classification, & que l'on ne peut offrir que les approximations que j'ai établies. Elles donnent cependant lieu de remarquer qu'en général, l'arbitraire a plutôt augmenté que diminué l'évaluation des nuances; je veux dire que le calcul mathématique ferait descendre plus d'individus d'une nuance dans la nuance au-dessous, qu'il

(*) Car le Marabou peut avoir pour ayeul un Griffé de 24 parties blanches seulement, ce qui a réduit sa mère Sacatra, venue de ce Griffé & d'une négresse, à n'avoir plus que 12 parties blanches. Or cette mère & un Mulâtre de 56 parties, n'ont pu faire qu'un Marabou de 34 parties blanches.

n'en ferait monter de celle-ci dans l'autre ; d'autant que lorsque , par exemple , un enfant vient d'un Quarteron clair avec une Griffonne claire , au lieu de le réputer Marabou , on le classe alors parmi les Mulâtres , & ainsi des autres combinaisons.

Ces approximations peuvent encore présenter certains rapports inverses , lorsqu'on prend alternativement le Blanc & le Noir pour terme de comparaison. C'est ainsi que tandis que le Quarteron a $\frac{3}{4}$ du Blanc & $\frac{1}{4}$ du Nègre , le Griffon a $\frac{3}{4}$ du Nègre & $\frac{1}{4}$ du Blanc ; que tandis que le Métif a $\frac{7}{8}$ du Blanc & $\frac{1}{8}$ du Noir , le Sacatra a $\frac{7}{8}$ du Noir & $\frac{1}{8}$ du Blanc.

Ce serait , peut-être , après tant de recherches sur les dénominations tirées de la couleur , le lieu d'en faire sur la cause de celle-ci dans les nègres ; mais cette dissertation où je ne réunirais sûrement pas plus de lumières qu'il n'y en a dans celles qui ont été publiées sur cette matière , m'écarterait sans utilité , j'ose le dire , de mon sujet , & ne servirait qu'à ajouter une opinion de plus à celles qui ont considéré la chaleur , comme la cause principale de la couleur foncée du nègre ; cause que mille circonstances peuvent accélérer , ralentir , balancer ou détruire , sans qu'il soit permis à l'homme de porter un jugement certain sur ce point. Il est toujours très-évident , que la cause quelconque de la couleur du nègre , n'agit pas seulement sur les humeurs de sa peau , puisque celle destinée à la procréation , conserve de l'influence sur les mélanges dont elle est un élément , quoique cette influence colorée ne soit pas toujours dans la proportion où un calcul purement arithmétique la présente.

Je dirai même à ce sujet un fait que l'on peut vérifier comme moi , c'est que dans la combinaison d'une nuance avec la même nuance , la teinte se renforce ; c'est ce qui est sensible surtout dans le Mulâtre , venu de père & de mère qui sont Mulâtres ; sa peau est plus sombre que celle des autres Mulâtres qui ont cependant moins de parties blanches que lui.

La difficulté d'arriver aux derniers degrés du mélange vers le Blanc , parce qu'ils exigent plus de tems , & ce que j'ai dit de la faible constitution du Quarteron , du Métif & du Mamelouc , doit convaincre que les nuances les plus rapprochées du nègre , sont les plus communes. Aussi parmi les Affranchis , trouve-t-on deux sixièmes de nègres , trois sixièmes de Mulâtres ou de Marabous , de Griffes & de Sacatras que l'on confond avec les Mulâtres ,

& un dernier sixième d'individus des nuances supérieures , à compter du Quarteron inclusivement.

Dans la propre opinion des Affranchis , il y a une grande distance entre les Affranchis nègres & les autres , qui relativement aux nègres , semblent se réunir tous en une seule classe. Il faut avouer que quelques motifs réels appuyeraient cette prévention , si elle n'était pas poussée aussi loin. La première , c'est que plusieurs négresses sont affranchies , parce qu'elles ont eu pour leurs maîtres une complaisance qui n'est pas au profit des mœurs , & parmi celles-là , comme parmi celles qui ont obtenu la liberté pour avoir été nourrices ou pour d'autres services réels , il en est un assez grand nombre qui nées en Afrique , sont très-inférieures en intelligence & en avantages corporels , aux négresses esclaves nées dans la Colonie. Aussi y a-t-il fort peu de nègres libres dont les habitudes diffèrent de celles des nègres esclaves , & ceux qui s'en écartent seront assez bien peints parce que je dirai des Affranchis des autres nuances.

Les plus nombreux , ceux mêmes qui le sont assez pour que leur nom soit donné dans l'usage ordinaire à tout ce qui n'est pas nègre ou Blanc , ce sont les Mulâtres.

J'ai déjà dit qu'ils étaient bien faits , d'une forme agréable & fort intelligens ; mais ils poussent aussi loin que le nègre , l'indolence & l'amour du repos. Ces hommes sont capables de réussir dans tous les arts mécaniques & libéraux , & quelques-uns l'ont prouvé d'une manière qui aurait dû les exciter tous , si ne rien faire n'était pas pour eux le bonheur suprême. Le Mulâtre ouvrier travaille lorsque le besoin est devenu impérieux , & encore sa sobriété , aussi grande que celle du nègre & la nature du climat , lui laissent-elles la possibilité d'une longue lutte avec ce besoin ; puis il retourne à l'oisiveté , jusqu'à ce que la même cause ramène le même effet. Sans doute il est des exceptions à ce trait général ; on connaît des Mulâtres laborieux , occupés de se procurer une existence douce , à l'abri de la misère , & même accompagnée de jouissances plus ou moins agréables ; mais la facilité avec laquelle on les compte , appuie l'observation générale.

Le Mulâtre aime le plaisir ; c'est son unique maître , mais ce maître est despotique. Danser , monter à cheval , sacrifier à la volupté , voilà ses trois passions. Il égale le Créol blanc dans la première , & le laisse loin derrière

lui dans la dernière. Quant à son goût pour les chevaux, il ne faut qu'un fait pour le prouver & le faire juger, c'est que dans toutes les Colonies, la première injure qu'on adresse à un Mulâtre, c'est de l'appeler *volor choual*; voleur de chevaux.

On fait du Mulâtre un excellent soldat, & une foule de circonstances l'ont prouvé à Saint-Domingue, notamment les levées de Maréchauffée, les Chasseurs formés par M. de Belzunce en 1762, les Chasseurs-Royaux de 1779 qui ont marché au siège de Savannah dans la Georgie. Il semble même qu'alors il perde de sa paresse, mais tout le monde fait que la vie du soldat, a dans les loisirs qu'elle laisse, de l'attrait pour les hommes indolens. Il est bien constant que dans la Zone Torride, il ne peut pas exister un défenseur plus précieux que celui qui vit de peu; qui se contente des racines & des fruits que le climat produit; qui ne redoute pas le soleil & auquel il ne faut, pour ainsi dire, point de vêtemens; qui gravit uné montagne avec agilité; qui fait monter au haut d'un arbre & qui réussit assez à la chasse pour ne presque jamais perdre son coup. Il ne faut cependant pas prétendre à une discipline qui s'étende jusqu'à le caserner. Un Mulâtre soldat pourra se trouver exactement aux appels du jour, peut-être même à celui du soir; mais c'est en vain qu'on veut gêner sa liberté la nuit: elle appartient au plaisir & il ne l'engage point, quelque traité qu'il ait fait d'ailleurs.

Ce sont les Mulâtres qui communément poursuivent les esclaves fugitifs, & l'on juge alors de leur supériorité locale sur tout autre soldat; d'autant qu'en quittant leur souliers, ils ont les mêmes avantages que l'esclave qui se sert de son pied nu pour monter jusques sur des rochers, ou pour descendre de rapides falaises.

Le Mulâtre aime la parure: la veste, le pantalon de toile fine, le chapeau retapé, & les mouchoirs de tête & de cou lui sont chers. Dans des jours de marque, il a souvent des bas & un habit & toujours de la grace & de l'élégance, de quelque manière qu'il soit vêtu. Presque imberbe, il paraît long-tems jeune, jusqu'à ce qu'enfin le blanc de ses yeux se jaunisse & annonce les progrès de l'âge. Celui-ci amène les cheveux blancs & les taches de la peau, qu'on voit même paraître de bonne heure chez quelques-uns sous le nom de *Lotas* & qui présagent une altération cutanée dont les caractères sont la laideur & la difformité. Cependant, & dans cet état qui excite le dégoût,

le Mulâtre fournit encore une longue carrière ; c'est celui de tous les êtres de Saint-Domingue , dont la vie est la plus prolongée.

Tous les avantages donnés par la nature au Mulâtre sont prodigués à la Mulâtresse. Ce que j'ai écrit en peignant les Créoles blanches lui convient parfaitement , si on le fait rapporter à l'élégance des formes , à la facilité des mouvemens ; mais elle porte plus loin cette nonchalance qui annoncerait la faiblesse , si cette cause n'était pas démentie par le langage des yeux. A sa démarche lente ; accompagnée de mouvemens de hanches , de balancemens de tête ; à ce bras qui se meut le long du corps en tenant un mouchoir ; à un petit morceau de racine devenu une espèce de brosse qui frotte fréquemment l'émail des plus belles dents , reconnaissez l'une de ces prêtresses de Vénus auprès desquelles les *Laïs*, les *Phriné* auraient vu s'évanouir toute leur célébrité.

L'être entier d'une Mulâtresse est livré à la volupté , & le feu de cette Déesse brûle dans son cœur pour ne s'y éteindre qu'avec la vie. Ce culte , voilà tout son code , tous ses vœux , tout son bonheur. Il n'est rien que l'imagination la plus enflammée puisse concevoir , qu'elle n'ait pressenti , deviné , accompli. Charmer tous les sens , les livrer aux plus délicieuses extases , les suspendre par les plus séduisans ravissmens : voilà son unique étude ; & la nature , en quelque sorte , complice du plaisir , lui a donné charmes , appas , sensibilité , & ce qui est bien plus dangereux , la faculté d'éprouver encore mieux que celui avec qui elle les partage , des jouissances dont le code de *Paphos* ne renfermait pas tous les secrets.

On se rappelle que j'ai cité les Mulâtresses comme les Créoles les plus précoces. Cette particularité , leurs dispositions naturelles , les séductions de leurs semblables , l'effet d'une réputation qui appartient à toute la classe , sont autant de causes qui les vouent de bonne heure à l'incontinence. On ferait affligé de voir jusqu'à quel point ce désordre s'est accru , & quelquefois le terme qui sépare l'enfance de la puberté & qui appartient , pour ainsi dire , également aux deux , est à peine respecté. De là tous les maux dont le moindre n'est pas d'empêcher la reproduction , ou de n'en faire résulter que des êtres faibles & débiles.

Le luxe des Mulâtresses est poussé au dernier terme , & depuis 1770 il a fait des progrès qui paraissent incroyables à ceux qui ont pu comparer les deux époques. C'est toujours dans les villes qu'on doit l'observer pour en

avoir une idée exacte. Ce luxe consiste, presque entièrement, dans un seul objet, l'habillement, puisque rien n'est d'ordinaire plus simple que le logement d'une Mulâtresse, qui consiste en une ou deux pièces ou chambres, tout au plus. L'une de ces pièces sert de salon : elle est souvent sans autre tenture qu'un papier ; une glace, une table, un beau cabaret avec des porcelaines, de jolies chaises de paille peintes, ou de rotin, tel en est l'ameublement. Dans la seconde sont les mêmes choses, mais d'un autre goût ; puis un lit couvert d'une belle perse, élevé de quatre ou cinq pieds, suivant l'usage de la Colonie ; une ou deux armoires du plus bel acajou, & un lit de repos du même bois, dont l'usage n'est pas un problème insoluble. Si le logement n'a qu'une pièce, tout ce que je viens de détailler s'y réunit, & une cuisine & des logemens extérieurs pour les esclaves, complètent la demeure d'une Affranchie. On en a cependant vu quelques-unes qui poussaient la recherche beaucoup plus loin & qui avaient des maisons somptueuses, mais ce genre n'est pas commun à Saint-Domingue, quoiqu'il ait rendu assez fameux le nom d'une courtisane-Mulâtresse que suivirent long-tems le plaisir, la curiosité & la fortune.

Comme toutes les Créoles, les Mulâtres mangent sans avoir d'heures fixes pour les repas, & elles vivent avec une frugalité remarquable, & qui sans doute contribue à leur conservation. C'est donc, encore une fois, aux vêtemens que tout est réservé. Tout ce que l'Inde produit de plus beau, de plus précieux en mouffelines, en mouchoirs, en étoffes & en toiles, vient prendre les formes de la mode pour embellir ce sexe coloré. De riches dentelles, des bijoux dont la multiplicité, plus que le genre, augmente la valeur, sont employés avec profusion ; & le désir de ces choses coûteuses est tellement insatiable, qu'on voit un assez grand nombre de Mulâtres à Saint-Domingue, qui pourraient changer en entier de vêtemens, tous les jours d'une année.

Depuis le simple déshabillé, jusqu'à la robe légère que les Blanches portent en négligé, tout entre dans la toilette des différentes Mulâtres, suivant le degré qu'elles ont atteint dans l'opinion, & le prix dont on paye leurs défaites. C'est même aux premiers élans qu'elles font vers le luxe, qu'on juge qu'elles ont été initiées à certains mystères, parce que l'amant favorisé orne sa conquête, & que ce luxe est le signal d'une nouvelle perte pour la vertu.

A ce goût de multiplier les habits & les bijoux, se réunit ce qui doit en augmenter considérablement la dépense, c'est le défaut de soin pour les conser-

ver ; c'est cette prodigalité qui fait que les choses les plus dispendieuses sont comme dédaignées , en les employant lors même que leur usage est un véritable abus , ou en les rejetant parce qu'elles ont déjà servi quelquefois. Presque jamais une Mulâtresse ne prendra l'aiguille , dont elle se sert comme une fée , pour prolonger la durée d'une parure achetée fort cher ; son orgueil lui dit qu'il faut la remplacer par une autre , & elle sait comment elle a acquis la première.

Ce que j'ai peint jusqu'ici des Mulâtres , a assez préparé à m'entendre dire que la plus grande publicité accompagne leurs actions. La plupart d'entre elles demeurent chez un Blanc , où , sous le titre bien peu mérité de *ménagères* , elles ont toutes les fonctions d'une épouse , sans être fort disposées à accomplir les devoirs de ce titre. Les autres ont des logemens qui leur sont propres. Ce sont autant d'écoles où le savoir est promptement acquis , mais aux dépens de l'innocence , de la bourse & très-fréquemment de la santé.

C'est même à ce dernier égard , qu'on remarque deux particularités. L'une , que le poison de l'amour est plus actif chez les Mulâtres que chez les autres femmes , les Griffonnes exceptées ; & la seconde , que malgré les maux qu'elles éprouvent elles-mêmes de l'excès des plaisirs , on les voit souvent & toujours avec surprise , prendre , vers l'âge de trente-cinq ans , un embonpoint qui reproduit plusieurs de leurs charmes , & qui leur donne encore des droits à plaire. Il serait cependant très-peu raisonnable de penser que cette espèce de palingénésie , soit le partage de toutes celles qui en ont besoin ; mais on peut affurer que l'âge qui , dans les climats tempérés , est celui de la destruction des femmes prodigues de leur existence , n'est pas plus funeste aux Mulâtres , qu'aux autres femmes qui n'ont pas adopté le même calcul.

Il ne faudrait pas conclure non plus , de ce que je dis des mœurs des Mulâtres , qu'il n'en est point qui connaissent la vertu. Oui , l'on en voit dont la conduite mériterait d'être prise pour modèle ; qui ont même de plus à attendre , l'éloge d'avoir résisté à l'exemple de leurs semblables , aux séductions sans nombre dont elles sont environnées ; d'autant que le préjugé leur refuse la considération , qui est le juste prix de tant de sacrifices & d'un combat où il faut plus d'un genre de courage pour triompher. Mais ces exceptions sont malheureusement bien rares. C'est celles qui en sont l'objet , que des Blancs ou des hommes de leur classe prennent quelquefois pour épouses. Quand elles sont unies à ces derniers , elles ont presque toujours une palme de plus à

obtenir , pour n'avoir pas imité un époux dont la fidélité n'est pas l'apanage , & pour souffrir , avec plus ou moins de résignation , les mauvais traitemens qu'ils leur prodiguent , & qu'on doit imputer au défaut d'éducation , & à un penchant jaloux.

C'est donc réellement à l'état de courtisane , que les Mulâtresses sont presque généralement condamnées , & elles y sont associées avec les femmes esclaves. Ce commerce illégitime qui offense les mœurs & la morale religieuse , est cependant regardé comme un mal nécessaire , dans les Colonies où les femmes Blanches sont en petit nombre , & surtout dans celle de Saint-Domingue , où cette disproportion est encore plus grande. Il semble qu'il prévienne de plus grands vices : les faiblesses des maîtres pour les esclaves , sont cause que l'esclavage est adouci. On est même en quelque sorte autorisé à dire , que la chaleur du climat qui irrite les desirs , & la facilité de les satisfaire , rendront toujours inutiles les précautions législatives qu'on voudrait prendre contre cet abus , parce que la loi se tait où la nature parle impérieusement.

On conçoit aussi que l'exemple des femmes esclaves , influe sur les mœurs de celles qui sont libres. Les négresses venues d'Afrique , où la polygamie est autorisée , savent que par leur commerce illégitime avec les Blancs , elles peuvent améliorer leur sort & celui de leurs enfans , & c'est assez pour les porter à la condescendance. Ainsi l'influence du climat , le goût du luxe , l'éloignement pour les époux de leur classe , qui sont les maris les plus soupçonneux & les plus despotiques , tout porte les femmes de couleur à fuir le mariage & à se livrer à un concubinage lucratif , qui satisfait mieux leurs inclinations voluptueuses , & auquel elles doivent leur liberté.

C'est le concubinage des Blancs avec les négresses , qui est la cause que les Mulâtres affranchis sont aussi nombreux ; car les Mulâtresses libres sont elles-mêmes très-peu d'enfans , précisément par le genre de vie qu'elles ont adopté.

En second lieu , le climat de Saint-Domingue étant moins favorable aux enfans dont la nuance s'approche du Blanc , les Quarterons réussissent peu. Enfin la corruption des mœurs qui mène tous les vices à sa suite , fait craindre la maternité aux Mulâtresses. De là , les moyens & peut-être les crimes qui en garantissent. Ce ne serait donc pas hasarder une erreur , que de soutenir que si les Mulâtres libres n'étaient pas recrutés par des enfans de Blancs & de négresses , cette classe mettrait bien moins de tems à disparaître , qu'il ne lui en a fallu pour arriver au terme où elle est parvenue.

L'éducation physique des enfans de couleur , est absolument la même que celle des enfans blancs , & elle produit les mêmes avantages quant à leur taille & à l'exemption des défauts corporels. Les femmes de couleur ont pour leurs enfans une tendresse qui est bizarre aussi dans ses effets , mais je n'oserais pas dire qu'elle soit accompagnée d'autant de soins que celle des Blanches & des négresses.

Ces femmes sont des maîtresses fort impérieuses & très-redoutées , quoiqu'il soit très-commun de voir des Mulâtres libres , vivant dans la plus grande familiarité avec des femmes esclaves : mais ce ne sont pas les leurs. Et j'observe à cet égard que cette familiarité , quelquefois fondée sur la parenté , a très-souvent pour cause , les présens que des Affranchies reçoivent des esclaves qui ont des amans dans leurs maîtres ou dans d'autres Blancs , qui leur donnent les moyens d'être généreuses. En général , les Mulâtres tirent même de grands secours des esclaves avec lesquels ils ont des rapports de différens genres , sans s'en croire humiliés.

Un trait bien remarquable , c'est la fidélité & le secret avec lequel les femmes de couleur sont servies par leurs négresses ; car une opinion presque impérieuse , leur défend d'avoir des esclaves pris dans les nuances mélangées. Une négresse , même la plus maltraitée , ne consent presque jamais à trahir sa maîtresse , ni à écouter un homme à qui celle-ci accorde des faveurs. Si enfin elle succombe , c'est en tremblant , c'est en désirant que la maison , ou au moins l'autel où sa maîtresse sacrifie au plaisir , ne soit pas le lieu où elle se livre elle-même à son vainqueur. Cet effet de la crainte est d'autant plus singulier , qu'il n'a pas lieu dans les servantes d'une épouse blanche.

Ce qu'on se persuadera facilement , c'est qu'il y a entre les Mulâtres & les Blanches , une antipathie qui prend sa source dans la persuasion que leurs vues s'entre-nuisent. Les unes veulent des époux , les autres cherchent à empêcher qu'on ne le devienne , ou du moins à faire agir comme si on ne l'était pas. De là , cette haine qui se montre dans les actions , dans les discours ; de là , les unions malheureuses , la ruine de plusieurs familles , & quelquefois encore des écarts de mœurs de la part de Blanches , à qui le désir de la vengeance conseille d'imiter , en quelque chose , celles qui ont causé leurs maux. Un fait très-constant c'est que fort peu de femmes de couleur refusent leurs faveurs à un Blanc dès qu'il est marié , surtout s'il sacrifie dans cette infidélité , une épouse que les
graces

grâces auraient dû fauver d'une préférence que rien n'excuse. Qui croirait cependant que les Mulâtresses font souvent prises pour modèle par les Blanches, dans leurs ajustemens négligés, & qu'il en est parmi celles-ci qui ont, avec les premières, des conversations, où une curiosité toujours déplacée & qui n'est pas exempte de dangers, n'est satisfaite qu'aux dépens de la décence ! On est même assez surpris de voir que dans leurs attitudes, leur démarche & leurs gestes, beaucoup de jeunes Créoles s'étudient à imiter les Mulâtresses, qu'elles se dépitent tant d'avoir pour rivales, & dont elles augmentent ainsi l'orgueil.

Cet orgueil consiste surtout à montrer ses triomphes, & dans la Colonie il serait bien difficile que quelque chose restât secret ; d'ailleurs entre elles-mêmes les Mulâtresses se disputent les victoires, & dans leurs querelles, tout serait révélé, s'il y avait quelque chose de caché. La publicité, je le redis, est une de leurs plus douces jouissances, & c'est au plaisir qu'elles y trouvent, qu'on doit l'usage qui fait que, chaque soir, à l'heure du coucher, on voit sortir les filles de couleur de chez elles, souvent éclairées par un fanal, porté par une esclave, & allant passer la nuit chez celui qu'elles aiment le plus, ou qui les paye le mieux.

Les Mulâtresses affectent une sorte de dédain pour les Mulâtres, & même dans leurs bals qui ressemblent à ceux des Blanches, elles ne veulent d'autres hommes que des Blancs. J'affûre néanmoins que chez un grand nombre d'entr'elles, ce dédain n'est que simulé, & que plus d'une a pour favori un Mulâtre, qu'elle embellit secrètement de ce qu'elle reçoit d'un Blanc qui jurerait, s'il le fallait, que sa bien-aimée a une aversion insurmontable pour les hommes colorés. Il en doute d'autant moins, que cette bien-aimée est une tigresse en jalousie, & comment supposer qu'une femme joue un sentiment qu'elle n'éprouve pas !

Il est des Mulâtresses, que leur célébrité ne garantit pas du désagrément de choquer l'odorat, & que l'usage des parfums ne fait que trahir d'avantage. Mais ce défaut n'est rien moins que général. Elles aiment la plus exquise propreté, & elles font un usage continuel des bains. Elles ont même à cet égard, une habitude bien plus favorable à la beauté que celle des Blanches, parce qu'elles employent toujours l'eau froide. C'est à ce moyen qui donne du ton aux chairs & à la fibre, qu'elles doivent sans doute, de paraître plus long-tems jeunes, & de n'être pas habituellement vaporeuses, elles qui sont de toutes les femmes, celles dont le genre nerveux est le plus travaillé par le magnétisme de l'amour ; elles qui aiment les fleurs

avec passion, qui s'en parent, qui en jonchent leurs lits & leurs armoires, & qui, sachant bien que leur parfum éveille la volupté, ont un grand plaisir à en former des bouquets pour l'objet qui leur est cher. Il est rare qu'une fille de couleur aille le soir trouver son amant, sans s'être plongée auparavant dans l'eau froide, ou sans en avoir fait verser à grands flots par ses esclaves, depuis ses épaules jusqu'à ses pieds (car la coiffure est faite pour durer deux ou trois jours sans quitter la tête); & elle arrive ainsi avec la fraîcheur & la dureté du marbre.

Tout ce qu'on vient de lire sur les Mulâtres des deux sexes, est applicable, presque en totalité, aux Gens de couleur des nuances plus blanches, pourvu qu'on en excepte ce qui tient à la force du tempéramment, à l'aptitude au plaisir & à la prolongation de la vie. Qu'on se rappelle toujours que le Quarteron, le Métif & le Mamelouc, sont, à tous égards, inférieurs aux Mulâtres, & qu'à partir du Quarteronné, on retrouve le physique du Blanc.

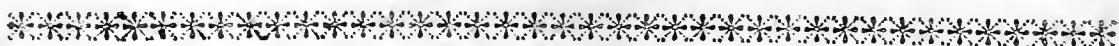
Les Gens de couleur sont, en général, bons & susceptibles d'élévation dans l'ame, & les femmes sont compatissantes pour les pauvres & surtout pour les malades à un point qu'on ne peut assez louer. Le manque d'éducation & l'imitation des vices & des ridicules des Blancs qu'ils outrent, sont leurs plus grands défauts. Ils sont fort hospitaliers, & s'ils pouvaient vaincre leur indolence, les Colonies posséderaient en eux des êtres précieux. On peut leur reprocher des crimes; mais ce sont des hommes, & des hommes quelquefois encore trop près de la servitude, pour qu'on doive en être étonné. Les succès de plusieurs d'entr'eux dont l'enfance a été cultivée en France, prouve que les ravalier, comme sont certaines personnes, c'est sacrifier aveuglément au préjugé; tandis que les turpitudes de beaucoup d'autres, leurs mœurs & leur inaptitude actuelles sont la plus forte critique de l'opinion de ceux qui veulent qu'on les croie supérieurs aux Blancs.

Il me reste à dire que parmi les esclaves sont aussi des Gens de couleur de toutes les nuances. Il est presque, sans exemple, qu'il y en ait d'employés à d'autres usages qu'aux soins purement domestiques, & il ne faut guères compter que des Mulâtres. Ces esclaves se croient supérieurs aux nègres libres à cause de leur rapprochement du Blanc par leur nuance; & par leurs mœurs, ils sont, en quelque sorte, encore une classe moyenne entre l'esclavage & l'affranchissement, ou plutôt entre l'esclavage extrêmement adouci & l'affran-

chiffement tacite dont jouissent beaucoup d'esclaves de toutes les nuances qui, soit par la condescendance de leurs maîtres, soit parce qu'ils se sont rachetés eux-mêmes envers lui des devoirs de l'esclavage, soit enfin parce que l'administration publique ferme les yeux sur cet abus, sont réputés Affranchis sans l'être. Mais je les ai dessinés, en parlant de ceux pour lesquels ils sont des espèces d'auxiliaires.

Enfin on appelle *Mésalliés*, les Blancs dont les femmes ne sont pas des Blanches. Il faut les regarder comme un nouvel intermédiaire, entre les Blancs & les Gens de couleur. Ils appartiennent cependant à ces derniers, par leur alliance. Mille occasions différentes me ramèneront encore, dans le cours de cette Description, à offrir des traits qui appartiendront aux Affranchis, parmi lesquels un affranchissement plus ou moins ancien & un plus grand éloignement de la couleur du nègre, sont des prérogatives qu'ils invoquent, au moins en secret. Mais ce que je désire que le Lecteur retienne, c'est que je me servirai indistinctement de ces mots, *Gens de Couleur & Sang-mêlés*, pour désigner tous ceux qui ne sont ni Nègres ni Blancs, & que j'entendrai par *Affranchis*, tout ce qui n'est ni Blanc ni Esclave.





NOMBRE ET NATURE

Des Établissmens de la Partie Française de Saint-Domingue.



LA Colonie française de Saint-Domingue, dont je viens de peindre les habitans, contient 793 manufactures à sucre ou sucreries ; 3,150 indigoteries ; 789 cotonneries ; 3,117 cafeteries ou caféyères ; 182 guildiveries ou distilleries de tafia ou eau-de-vie de sucre ; 26 briqueteries & tuileries ; 6 tanneries ; 370 fours à chaux ou *chaufourneries* ; 29 poteries & 50 cacaoyères ; indépendamment d'une foule d'autres établissemens connus sous le nom de *places-à-vivres*, parce qu'on y cultive des racines nourrissantes, des grains, des fruits, & que l'on y élève des volailles & d'autres animaux, qui sont autant de moyens de subsistance.

On compte en outre à Saint-Domingue français, 40 mille chevaux ; 50 mille mulets & 250 mille bœufs, moutons, chèvres ou porceaux, qui servent à l'exploitation des manufactures ou à la consommation des habitans.




DIVISION DE LA COLONIE FRANÇAISE EN TROIS PARTIES.

CETTE Colonie a été, dès son origine, distinguée en trois portions qui forment des divisions distinctes, & qu'on appelle *Partie du Nord*, *Partie de l'Ouest*, & *Partie du Sud* ; dénominations prises du point du Ciel, auquel répond le chef-lieu de ces trois parties.

Chacune d'elles est soumise à un Commandant en second, qui reçoit les ordres immédiats du Gouverneur-Général & de l'Intendant.

Pour être plus clair, & pour mettre en même-tems le Lecteur à portée de me suivre avec plus de facilité, j'adopte, pour première division, celle de ces trois Parties ; & considérant que nulle autre classification ne peut être aussi commode que celle des paroisses, je la prends encore pour m'aider moi-même dans les détails infinis, que présente une Colonie telle que celle de Saint-Domingue.


 PARTIE DU NORD.

CETTE Partie a pour limite actuelle à l'Orient, la Colonie Espagnole, dont elle est séparée par la Rivière du Massacre, depuis son embouchure jusqu'à son confluent avec celle de Capotille, ensuite par celle-ci jusqu'à son confluent avec la Rivière de la Mine, puis par la Rivière de la Mine & par une ligne qui va dans le Sud chercher le Piton-des-Ramiers & les Montagnes de la Mine & de Marie-Gallegue. La Partie du Nord se trouve donc terminée à l'Est par les Paroisses du Fort-Dauphin & d'Ouanaminthe, limitrophes de la Colonie Espagnole; ce qui forme une ligne d'environ dix lieues, dirigée du Nord au Sud depuis la Mer jusqu'aux Montagnes.

Les bornes de la Partie du Nord dans le Sud & dans l'Ouest sont : 1°. Une ligne convexe dirigée, à-peu-près, de l'Est-Nord-Est au Sud-Sud-Ouest qui, prenant du Canton de la Mine dans la Paroisse d'Ouanaminthe vient se terminer à la limite commune de la Paroisse de la Marmelade & de celle des Gonaïves; ligne qui, dans sa longueur, sépare les Paroisses françaises, de Vallière, du Trou, de Limonade, de Sainte-Rose ou la Grande-Rivière, du Dondon & de la Marmelade, du territoire espagnol; & 2°. une ligne sinueuse qui ayant pour direction la plus principale, celle du Sud-Est au Nord-Ouest, sépare (en allant du point où la précédente finit jusqu'à la Mer). les Paroisses de la Marmelade, de Plaisance, du Gros-Morne & de Jean-Rabel, de celles des Gonaïves, de Bombarde & du Môle.

Enfin la Partie du Nord est terminée dans toute sa longueur Septentrionale, qui est d'environ quarante-cinq lieues, par la Mer qui baigne les Côtes de la Paroisse du Môle, de Jean-Rabel, du Port-de-Paix, du Petit Saint-Louis ou Saint-Louis du Nord, du Borgne, du Port-Margot, du Limbé, de l'Acul, de la Plaine du Nord, du Cap, du Quartier-Morin, de Limonade, du Terrier Rouge, & du Fort-Dauphin.

C'est donc dans la Partie du Nord que se trouve, presque en entier, le prolongement Septentrional dont j'ai parlé à la page 3, & la surface de cette Partie peut être évaluée à environ quatre cents quatre-vingt lieues carrées.

La Partie du Nord n'a pas toujours été renfermée dans ses limites actuelles.

Par un usage aussi ancien que l'établissement de la Colonie Française , on a toujours distingué celle-ci en plusieurs portions , sous le titre de *Quartiers*, qu'on désigne , à leur tour , sous le nom du lieu principal de chacun de ces Quartiers. C'est ainsi qu'on a dit le Quartier du Port-de-Paix , le Quartier du Cul-de-Sac , le Quartier de Nippes , le Quartier du Cap , &c. Les établissements de la Partie du Nord ayant commencé par le Quartier du Port-de-Paix , celui-ci composait d'abord seul toute la Partie du Nord ; puis vint le Quartier du Cap ; pendant long-tems il y eut même un intervalle presque vide entre l'extrémité Orientale du premier & l'extrémité Occidentale du second , & le Quartier du Cap s'étendait alors jusqu'à la limite espagnole dans l'Ouest ; mais depuis on vit se former le Quartier de Bayaha ou Fort-Dauphin ; & la Partie du Nord a été réellement subdivisée entre ces trois seuls Quartiers durant plus d'un demi-siècle.

Une ordonnance du Roi , du 1^{er}. Avril 1768 , ayant ensuite fait cinq Quartiers de cette étendue , la Partie du Nord a eu le Quartier du Cap , le Quartier de Limonade , le Quartier du Limbé , le Quartier Dauphin & enfin le Quartier du Port-de-Paix qui s'étendait encore alors , comme précédemment , jusqu'au Môle inclusivement. Enfin une autre ordonnance du Roi , du 20 Décembre 1776 , a fixé la Partie du Nord , telle qu'elle est en ce moment , & l'a composée des cinq Quartiers du Fort-Dauphin , de Limonade , du Cap , du Limbé & du Port-de-Paix. Mais quoique par la nomenclature , la Partie du Nord paraisse n'avoir rien perdu alors , on lui a réellement ôté les Paroisses de Jean-Rabel , du Môle & de Bombarde , pour en former un Quartier , donné à la Partie de l'Ouest , sous le nom de Quartier du Môle-Saint-Nicolas.

La Partie du Nord a pour Administrateurs ou Chefs particuliers , mais communs à ses cinq quartiers , un Commandant en second , qui depuis 1763 a remplacé l'ancien Gouverneur de Sainte-Croix & du Cap , & un Commissaire Ordonnateur de la Marine , établi depuis 1719 ; l'un & l'autre résident au Cap. Il y a , en outre , un Commandant particulier au Cap qui commande les trois quartiers du Cap , de Limonade & du Limbé ; puis un Major résident au Fort-Dauphin & un autre Major en résidence au Port-de-Paix & commandant le quartier du même nom. Dans chacun de ces deux derniers lieux est un officier d'administration. Ces agens militaires ou civils sont sous les ordres du Commandant en second & de l'Ordonnateur. Voilà la vraie division de la Partie du Nord,

celle qui fixe l'étendue à laquelle seule cette dénomination doit être appliquée.

La Partie du Nord avait un tribunal supérieur de justice dont le territoire était celui des cinq quartiers tels qu'ils étaient avant que l'ordonnance du 20 Décembre 1776 ne les changeât. Mais cette cour qui portait le nom de *Conseil Supérieur du Cap* que lui avait donné l'édit de sa création, en date du mois de Juin 1701, en l'établissant au Cap, a été supprimée par un autre édit du mois de Janvier 1787 & réunie à celle du Port-au-Prince pour ne former qu'une seule cour sous le titre de Conseil Supérieur de Saint-Domingue.

Chaque chef-lieu des trois quartiers du Cap, du Fort-Dauphin & du Port-de-Paix, a une Sénéchaussée qui a tout le territoire du quartier pour juridiction; avec cette observation cependant que le quartier du Môle, malgré son commandement particulier qui dépend de la Partie de l'Ouest, n'a jamais cessé d'être du ressort de la juridiction du Port-de-Paix.

Partout où est une Sénéchaussée, il y a aussi une Amirauté.

On compte dans la Partie du Nord, vingt & une paroisses, savoir: le Fort-Dauphin, Ouanaminthe, Vallière, le Terrier-Rouge & le Trou qui forment la Sénéchaussée du Fort-Dauphin; les treize suivantes qui composent la Sénéchaussée du Cap, savoir: Limonade, Sainte-Rose ou la Grande-Rivière, le Quartier-Morin, la Petite-Anse, le Dondon, le Cap, la Plaine du Nord, la Marmelade, l'Acul, le Limbé, Plaisance, le Port-Margot, & le Borgne. Et enfin le Gros-Morne, Saint-Louis du Nord, & le Port-de-Paix, qui appartiennent à la Sénéchaussée du Port-de-Paix.

Des vingt & une paroisses qui forment la Partie du Nord, il y en a dix-sept qu'on appelle paroisses de plaine, parce que leur surface contient une portion plane plus ou moins étendue, & quatre seulement sont appelées paroisses de mornes parce qu'on ne peut y arriver qu'à travers des montagnes & que les voitures de trait n'y sauraient parvenir. Ces quatre dernières sont Vallière, le Dondon, la Marmelade & le Borgne.

La Partie du Nord, considérée dans son ensemble, renferme une plaine vaste & fertile, qui porte le nom de Plaine du Cap. Elle commence à la rivière du Massacre, & se termine à l'Ouest de la paroisse du Port-Margot; ce qui forme une longueur d'environ 30 lieues, sur une profondeur qui varie depuis 4 lieues jusqu'à 8, & qu'on peut évaluer à six lieues pour terme moyen, à cause des enfoncements des gorges, assez ordinairement nommés *Aculs* dans la Colonie. Cette

superficie d'environ 180 lieues carrées, est cependant interrompue quelquefois par des *mornets* ou monticules en quelque sorte isolés ; par des portions montagneuses, telles que le groupe considérable & élevé, appelé le Morne du Cap, qui cerne la ville de ce nom & qui se trouve dans ce point de la plaine, le long même de la côte ; & encore par de petites chaînes, de la nature de celle qui forme la coupe du Limbé.

De l'extrémité Occidentale de la plaine du Cap, jusqu'à l'extrémité de la Partie du Nord dans l'Ouest, les bords de la mer sont en général montueux. Les cuisses de montagnes qui viennent jusqu'au rivage, laissent cependant entr'elles de petits intervalles planes, mais qui n'ajoutent que très-peu à ce que la Partie du Nord a de surface plate. On peut donc dire avec vérité, que plus de la moitié de la Partie du Nord est en montagnes, plus ou moins élevées.

La côte de la Partie du Nord est, depuis l'embouchure de la rivière du Massacre, où commence le territoire français, jusqu'à l'îlet du Limbé, plus ou moins garnie de rochers ou ressifs formant des bancs, entre lesquels sont des points de débarquement, ou même de grands mouillages, tels que ceux du Fort-Dauphin, du Cap & du Port-de-Paix.

Dans son contour intérieur, la Partie du Nord se trouve comme séparée, par les montagnes, de la Partie de l'Ouest, qui est entre elle & celle du Sud. Les communications de l'une à l'autre, sont même pénibles. Autrefois elles n'en avaient que par mer ; ensuite on a passé sur le territoire Espagnol, pour aller du Dondon au Mirebalais, chemin qui existe encore, si toutefois il mérite ce nom, & que M. de Chateaufort, Gouverneur-Général de la Colonie, décrivait en ces termes au ministre, en 1716 : „ Je n'aurais pu me rendre „ par terre à Léogane, quelqu'envie que j'en eusse, quand même ma santé me „ l'eût permis, les chemins étant quasi impraticables. Il faut faire dix lieues „ sur les terres espagnoles, y coucher une nuit, & les six autres être à la belle „ étoile, après avoir marché tout le jour à l'ardeur du soleil. Il y a même des „ montagnes à passer, qu'il faut monter & descendre à pied, si l'on n'y veut pas „ courir risque de la vie, les chevaux ne pouvant pas quasi s'y tenir „.

En 1719, on ouvrit quelques sentiers qui allaient du Nord à l'Ouest, sans quitter le territoire français, mais avec d'incroyables difficultés ; & ce n'a été qu'à la fin du mois d'Août 1750, que M. de Vaudreuil, Commandant-Général de la Colonie, fit ouvrir, par cent nègres de corvée, le chemin qui a servi jusqu'en

jusqu'en 1787. A cette dernière époque, la réunion des deux Conseils du Cap & du Port-au-Prince, a fait travailler à une route propre aux voitures, au lieu qu'on ne pouvait aller auparavant qu'à cheval, dans un intervalle d'environ huit lieues, & encore qu'avec de grandes difficultés.

La Partie du Nord a des avantages réels sur celles de l'Ouest & du Sud. Il en est qui tiennent à la nature de son sol & de son climat, & d'autres qui sont dûs à sa position géographique. Parmi les premiers, on doit compter celui d'avoir beaucoup de rivières, de ruisseaux, de ravins, & de recevoir des pluies réglées, notamment celles qui accompagnent le vent du Nord, quoique depuis vingt ans leur périodicité ait été souvent remplacée par de longues & désastreuses sécheresses. Le sol de cette Partie est généralement plus productif que celui des deux autres, & l'on en a la preuve dans l'avantage inappréciable de pouvoir s'y passer d'arrosage, qui, laissant l'eau aux moulins à sucre, permet une grande économie en animaux fort chers, difficiles à remplacer, & dont l'existence devient chaque jour plus incertaine par les épizooties. Ce n'est pas qu'on ne trouve dans les Parties de l'Ouest & du Sud, des terrains aussi fertiles que dans celle du Nord, mais ils veulent presque toujours l'arrosement, & tel sol dont les productions étonnent l'œil & enrichissent le propriétaire, serait frappé de stérilité, sans le secours du principe aqueux qui féconde la terre & l'embellit.

L'avantage géographique de la Partie du Nord, c'est de se trouver placée au vent des deux autres; ce qui dépend de l'effet presque totalement constant des vents alisés, qui soufflent de l'Est. Tous les bâtimens qui viennent d'Europe, attérirent au haut de la côte Nord de la Colonie espagnole, à cause des dangers qui existent plus à l'Ouest, & que la vue de ce point de la côte aide à éviter. Ils la suivent, & viennent passer devant le Nord de la Colonie française, où les denrées de la vaste plaine du Cap les invite à s'arrêter. Lorsqu'un bâtiment part du Cap, il a le débouquement le plus proche & le moins dangereux; tout concourt donc à mériter la préférence à un lieu qui, en tems de guerre surtout, promet une traversée plus courte, une sortie plus facile & plus de probabilités pour trouver un convoi.

De ce que le Cap reçoit & attire plus de bâtimens que les autres ports de la Colonie, il en résulte d'autres avantages pour la Partie du Nord; c'est que les denrées y sont avantageusement vendues; c'est que leur débouché est plus certain pendant la guerre; c'est qu'elle offre les meilleures marchandises, parce que

la concurrence qu'on redoute, conseille de n'en apporter que de bonnes qualités; c'est enfin, d'offrir plus de ressources pour la subsistance des esclaves, quelque calamité qu'on puisse éprouver. D'un autre côté, le Cap étant un lieu qui réunit des établissemens de tous les genres, la circulation du numéraire y est plus rapide qu'ailleurs; & l'industrie, quelque forme qu'elle veuille prendre, est presque sûre d'y être encouragée.

La Partie du Nord est la première que les Français aient établie, & elle est encore la plus importante par sa situation, militairement parlant, par ses richesses & par sa population. Sur sa surface d'environ quatre cent quatre-vingt lieues carrées, comme je l'ai déjà dit, on peut compter à-peu-près seize mille Blancs de tout âge, dont plus des deux tiers sont du sexe masculin; neuf mille gens de couleur libres, presque en nombre égal dans chaque sexe, & cent soixante-dix mille esclaves, parmi lesquels le rapport des nègres est à celui des négresses, comme neuf est à sept. La Partie du Nord renferme à elle seule, 288 sucreries, 443 indigoteries, 66 cotonneries, 2,009 cafeteries, 46 guildiveries, 19 briqueteries, 6 tanneries, les seules qui existent dans la Colonie, 125 fours à chaux, 11 poteries, 7 cacaoyères ou cacaotières, 15 mille chevaux, 24 mille mulets, & 88 mille autres animaux, tels que bœufs, moutons, chèvres ou cochons.

Les nègres ont, dans la Partie du Nord, une manière de se nourrir, qui n'est pas la même que dans les deux autres parties. Ils y préfèrent la cassave à l'usage des racines, & en général ils y sont plus industrieux & mieux traités. La culture est aussi poussée plus loin au Nord, & l'art de fabriquer le sucre, y a fait des progrès qu'on n'égale point encore dans le reste de la Colonie. Il faut dire de plus, parce que c'est la vérité, qu'on y trouve une plus grande sociabilité, & des dehors plus polis. Il y a même une sorte de rivalité jalouse, de la part de l'Ouest & du Sud à cet égard, & elle servirait au besoin, de preuve à cette observation. La plus grande fréquentation des bâtimens européens y place les premiers succès de la mode, & par-tout où il y a des Français, la mode a des adorateurs. Le luxe y a donc un culte très-suivi, & c'est du Cap, comme d'un centre qu'il répand ses jouissances & ses maux.

Je ne dois pas omettre, en vantant la Partie du Nord, de dire qu'elle éprouve plus rarement que les deux autres, ces coups de vent funestes, ces ouragans furieux, qui détruisent absolument l'espoir & la récompense du

cultivateur, & qui semblent être une guerre des élémens entr'eux Elle n'est pas non plus menacée de subversion comme celle de l'Ouest, par ces commotions violentes où l'on croit sentir la terre vaciller sur son axe, & où la demeure de l'homme devient tout-à-coup son tombeau.

Les églises de la Partie du Nord ont eu originairement des Capucins pour pasteurs, & l'on a vu parmi eux, des prêtres & des religieux de divers ordres, qu'on prenait pour assurer le service divin. En 1704, les capucins ne pouvant plus fournir les sujets nécessaires, ils abandonnèrent cette mission; & les fils de Loyola remplacèrent les disciples de Saint-François. Ils la gardèrent jusqu'à leur expulsion de la Colonie, à la fin de 1763. Les prêtres séculiers en ont été chargés depuis lors jusqu'en 1768, qu'elle est repassée aux Capucins, qui la desservent en ce moment.

Ce serait une entreprise & longue & difficile, que de comparer, sous tous les rapports, la Partie du Nord avec celles de l'Ouest & du Sud, & encore les exceptions partielles empêcheraient-elles souvent cette comparaison. Au lieu de ce travail peu satisfaisant, je crois devoir attendre que l'ordre de la description me fournisse des particularités à citer ou des observations à faire, & qui serviront en même-tems à bien caractériser le lieu dont je parlerai, & la partie de la Colonie dont ce lieu dépendra. Le Lecteur pourra ainsi prendre une opinion, qui sera véritablement la sienne.



QUARTIER DU FORT-DAUPHIN.

I.

PAROISSE DU FORT-DAUPHIN.

CETTE paroisse commence avec la côte Nord de la Partie Française de la Colonie de Saint-Domingue, & par conséquent à l'embouchure de la rivière du Massacre, qui est la limite commune avec la Colonie Espagnole. Elle a elle-même pour borne à l'Est, la ligne de la frontière espagnole & la paroisse d'Ouanaminthe.

D'après l'ordonnance des Administrateurs du 23 Avril 1759 (*), cette limite

(*) Voyez Loix de Saint-Domingue, vol. 4. in-4^{to}. page 255, recueillies & publiées par l'Auteur.

Orientale est ainsi disposée. D'abord la rivière du Massacre jusqu'au point de l'habitation Vaublanc, d'où une ligne allant de l'Est à l'Ouest, rencontrerait la barrière de la même habitation; puis de cette barrière le grand chemin du Fort-Dauphin à Ouanaminthe, entre les habitations la Taste & Lambert Camax, jusqu'au gué de la rivière la Matrie, appelé *la Passe à la Taste*; ou *Passe à Mécir*; de là c'est le cours de la Matrie qui forme la borne jusqu'à une autre passe ou gué vulgairement nommé *la Passe à Dépé*; puis de cette Passe à Dépé c'est une ligne droite qui va au sommet du Morne-Chapelle, & de celui-ci jusqu'au Morne-organisé que l'érection de la paroisse de Vallière a enlevé à celle du Fort-Dauphin.

Au Nord, la paroisse du Fort-Dauphin a la Mer pour terme. A l'Ouest elle trouve la paroisse du Terrier-Rouge, c'est-à-dire; d'abord vers la côte, une partie des Fonds-Blancs, qu'un chemin, courant Nord & Sud & passant dans l'Est des Mamelles, sépare du reste des Fonds-Blancs qui appartiennent à la Paroisse du Fort-Dauphin; ensuite le canton du Terrier-Rouge proprement dit, puis le canton du Grand-Bassin. Après cela elle est contigue à une portion de la Paroisse du Trou, dont celle du Fort-Dauphin se trouve séparée par la rivière Marion jusqu'à son confluent avec la rivière de l'Acul de Samedi, & par cette dernière rivière en gagnant la cime de la montagne de l'Acul de Samedi.

Au Sud, est encore une portion de la paroisse de Vallière, dont celle du Fort-Dauphin se trouve séparée dans cet endroit, par le sommet des montagnes de l'Acul-de-Samedi; ensuite la paroisse d'Ouanaminthe vers les montagnes de l'Acul-des-Pins, & le Morne-organisé.

La rivière du Massacre, qui tire son nom des anciens meurtres que les Boucaniers & les Espagnols ont réciproquement commis sur ses bords, en disputant le territoire, a pour nom espagnol Daxabon & pour nom indien *Guatapana*. Elle est le terme des possessions françaises dans cette partie, & son cours ainsi que sa pêche ont été déclarés communs aux deux nations par le traité des limites du 3 Juin 1777.

A environ deux mille cinq cents toises de son embouchure, est un premier îlet désigné par l'épithète de *Petit Îlet* ou Îlet des Caymans, & qui commençant à la pyramide N^o. 2, va jusqu'à celle N^o. 6. Cet îlet est partagé entre la France & l'Espagne, & la portion française a été concédée à l'habitation.

Dupin, qu'elle touche. En continuant à remonter la rivière au-dessus de ce premier îlet, elle ne forme qu'un seul bras, pendant environ deux cens toises. C'est à l'un des points de cet intervalle & au-dessus de la pyramide N^o. 7, qu'était une prise d'eau pour l'usage des cinq moulins à sucre des habitations riveraines du Massacre, à l'extrémité du bas Maribarou, & dépendantes de la paroisse du Fort-Dauphin. A cette distance de deux cens toises, commence le grand îlet du Massacre, connu simplement sous le nom d'*Islet du Massacre*, partagé dans sa longueur, qui est d'environ 4,800 toises, par les pyramides, depuis le N^o. 8 jusqu'au N^o. 17; de manière que chacune des deux puissances a, à-peu-près, la moitié de sa surface.

Une preuve que l'adoption de la rivière du Massacre pour borne, a favorisé les seules prétentions espagnoles, c'est que le grand îlet du Massacre était considéré dans sa totalité, comme une propriété française, lorsque le roi le concédait en 1754 au Duc de Noailles, au Duc d'Ayen son fils & au Marquis de Montclar, fils du Duc d'Ayen. Les démêlés des limites s'étant opposés à la prise de possession, le Duc d'Ayen devenu Duc de Noailles, & le Marquis de Montclar, alors Marquis de Noailles, obtinrent au mois de Novembre 1768, des lettres-patentes confirmatives des premières. Enfin, le traité des limites de 1777 ayant borné à la moitié le droit de la France sur cet îlet, de nouvelles lettres-patentes du mois de Mars 1778, ont confirmé, quant à cette portion, celles de 1754 & de 1768.

Cette concession considérée alors comme formant une superficie d'environ 420 carreaux, a été vendue le 2 Février 1780, par MM. le Maréchal & le Marquis de Noailles, à MM. Paradès & Pittaubert pour une somme considérable, dont il ne restait plus dû que cent mille livres tournois, au mois de Janvier 1787. Cette concession est un des trop fréquens exemples qu'offre Saint-Domingue, de l'abus de la faveur. A combien d'usages utiles ne pouvait-on pas destiner la moitié de l'îlet du Massacre? Par exemple, à dédommager, même en nature, plusieurs propriétaires dépouillés par le traité des limites, ou du moins à former avec sa valeur, quelques établissemens publics.

L'îlet du Massacre a été divisé le 5 Mars 1784, entre MM. Paradès & Pittaubert, (après en avoir vendu 50 carreaux à l'habitation Gourgues, & 50 à l'habitation Tavau). La portion de M. Pittaubert qui est la plus Méridionale, & où il avait commencé les plantations & les constructions nécessaires à une

sucrierie, a pour propriétaires actuels MM. Testard & Lalanne, négocians du Cap. Il y a sur cette habitation une briqueterie - tuilerie, & un four à chaux.

Le bras droit du Massacre qui borde l'îlet à l'Est, se nomme la rivière de Don Sébastien, ou le Bras-Espagnol. Il est très-encombré, & se trouve à sec lorsque le bras français ou Occidental, a encore une tranche d'eau de 8 à 9 pouces d'épaisseur. Le bras français est aussi connu sous le titre de *Bras gauche du Massacre*, dénomination très-fautive, parce que la ligne qui, suivant le traité des limites, borde le grand îlet dans sa partie Ouest, depuis un point qui correspond à - peu - près au milieu des pyramides N^{os}. 11 & 12, jusqu'à la pyramide N^o. 7, est réellement formé 1^o. Par un fossé creusé de main d'homme, pendant environ trois cens cinquante toises en ligne droite, & 2^o. Par la Ravine-à-Cousins, qu'on doit encore bien distinguer du vrai bras gauche de la rivière du Massacre.

En effet, un arrêt du Conseil du Cap, du mois de Juillet 1784, a jugé qu'il se trouve, entre la Ravine-à-Cousins qui se jette dans le Massacre, un peu au Sud de la pyramide N^o. 7 & le bras gauche du Massacre, une portion de 145 carreaux, qu'il a adjugés à MM. Bedout & Croiseuil, malgré les prétentions des cessionnaires de MM. de Noailles.

Ainsi les archives de ce tribunal supérieur renferment le traité des limites de 1777, qui adopte comme bras gauche du Massacre, la Ravine-à-Cousins; & son arrêt de 1784, qui, d'après des plans du local, des procès verbaux & une discussion très-étendue, a prononcé que le traité des limites a dans cette partie de l'îlet du Massacre, sacrifié 72 carreaux & demi du territoire français, puisqu'il a engoblé dans cet îlet, qu'on devait partager en deux, 145 carreaux qui n'en dépendent pas.

Mais ce n'est pas à cette quantité que se borne le préjudice, puisque soixante carreaux sont restés encore compris dans le Sud de la portion recouverte par MM. Bedout & Croiseuil, entre le bras gauche réel du Massacre & une partie de la Ravine-à-Cousins, & le fossé qui donne l'eau au moulin de l'habitation Lambert Camax; ce qui exigeait un dédommagement de trente carreaux de la part des Espagnols, auxquels on ne peut cependant imputer cette vicieuse démarcation. Ils ne connaissaient ni le fossé Lambert Camax, ni la Ravine-à-Cousins; tandis que nous avons nous, des plans, une tradition, des témoins oculaires, & que, comme le disait Don Garcia, commissaire des Espagnols

pour la délimitation entre les deux nations, M. de Choiseul qui agissait pour la France, ne peut prétendre qu'on lui ait jamais fait une objection ; ce qui d'ailleurs était conforme aux instructions de la Cour d'Espagne.

La portion Paradès dans la concession primitive, & qui n'est plus que de 128 carreaux, est noyée, inculte & affermée depuis 1785 à l'habitation Vaublanc qu'elle avoisine. La Partie Espagnole de l'îlet est aussi sans culture.

L'embouchure du Massacre est accessible à des chaloupes, & les Espagnols y ont mis de leur côté un corps-de-garde. Des idées de sûreté & non de fiscalité ont fait placer depuis quelques années sur la rive Ouest, trois pièces de canon pour préserver cette embouchure, quoique bien éloignée de toute entreprise utile.

J'ai dit, qu'à cette embouchure qui est dans la Baie de Mancenille, commence la côte française, au Nord. En la suivant, il y a deux lieues & un quart depuis le Massacre jusqu'au Fort-Saint-Louis ou Fort-la-Bouque. Dans cette étendue qui offre une côte toute de fer & élevée de vingt pieds au-dessus de la mer, on ne trouve de points accessibles que la Tour, lieu placé à 150 toises de l'embouchure du Massacre & où il y a un corps-de-garde ; l'embarcadère de Baux à 410 toises plus loin ; l'embarcadère de la Petite-Melonnière à 840 toises du précédent ; puis à 815 toises de ce dernier, celui de la Grande-Melonnière où est une batterie & d'où l'on compte encore 2,330 toises jusqu'au Fort-la-Bouque. Tous ces endroits, fort improprement appelés embarcadères, puisqu'on n'y transporte ni denrées ni approvisionnemens, ne sont que des points militaires dont on surveille l'accès pendant la guerre.

Le Fort-la-Bouque est sur la pointe Est de la Baie du Fort-Dauphin, dont la beauté avait donné lieu au premier nom qu'elle reçut des Espagnols & qui devint celui de toute cette partie de l'île. Baya-ha ! exprimait en effet la juste admiration que fait éprouver l'aspect de cette magnifique baie où les plus nombreuses flottes pourraient être réunies & trouveraient les commodités navales qui dépendent de la situation, disposées par la nature d'une manière bien supérieure à tout ce que l'art pourrait créer, soit pour caréner, soit pour réparer les vaisseaux. M. de Verdun y caréna sa frégate au mois de Mai 1778.

L'entrée de la baie du Fort-Dauphin est un véritable goulet, dirigé à-peu-près Nord & Sud sur une longueur de 1,317 toises, & dont l'ouverture a 390 toises à partir de la Pointe du Fort-la-Bouque à l'Est, jusqu'à la Pointe-Noire à l'Ouest. Il va

en s'élargissant vers la baie où il finit par avoir 475 toises. Ce goulet, qui a depuis quatorze jusqu'à trente-cinq brasses de profondeur, est défendu, d'abord par les 35 pièces de canon du Fort-la-Bouque, mot francisé de l'espagnol *Boca*, qui signifie *entrée*, *bouche*, & dont une prononciation vicieuse fait déjà le fort la *Boucle*; en second lieu par la batterie de l'Anse de 32 pièces, qui est à 380 toises du Fort-la-Bouque; puis par le Fort-Saint-Charles de 12 pièces, placé à 412 toises plus loin & que suit à 525 toises le Fort-Saint-Frédéric de 9 pièces.

La Côte qui borde l'Ouest du goulet a 1,740 toises de long ainsi divisées : 140 de la Pointe-Noire, qui est un peu hors du goulet, jusqu'à celle de l'Anse-à-Falaise; 375 de celle-là à celle du Bec-à-Marfouin; 300 ensuite jusqu'à la Pointe-Lucas, que précède l'Anse-à-la-Houe, & de la Pointe-Lucas à celle du Baril-de-Bœuf 235; 445 toises pour gagner la Pointe-à-Briffon ou Briffon, avant laquelle est l'Anse-du-Carénage; & enfin 345 autres toises pour arriver à la pointe qui termine le goulet dans le Sud.

Le Lecteur se convaincra facilement, par le plan géographique & la vue perspective du Fort-Dauphin qui font partie de l'Atlas, que la plus grande dimension de la baie est de l'Est à l'Ouest. Elle a dans ce sens près de deux lieues sur une largeur moyenne Nord & Sud d'une forte demi-lieue. En suivant dans l'Est le contour de la baie, on trouve à 400 toises du fort Saint-Frédéric, l'Anse du Grand-Carénage, que termine, à 500 toises, la Pointe-des-Écoutes. De celle-ci aux Cazes-Duvivier, il y a environ une demi-lieue, & de ces Cazes gagnant vers le Sud-Est, on trouve à environ trois-quarts de lieue, la Pointe-Péchereau qui forme une avancée dans l'Ouest, & qui couvre dans le Sud l'ancien embarcadère de la Saline-aux-Bœufs. C'est en allant de la Pointe-Péchereau dans le Sud, qu'on rencontre successivement à 800 toises les Cazes-de-Nanette, à 1800 autres, celles de Moineau & à une lieue & demie, celles de Derfac qui ne font qu'à 130 toises de l'embouchure de la Rivière-à-canon. A un quart de lieue de cette embouchure, est la Crochue qui est le point le plus Sud de toute la baie, & qui sert d'embarcadère aux paroisses d'Ouanaminthe & de Vallière & à presque toute celle du Fort-Dauphin.

On compte près d'une lieue de la Crochue, établie en 1733 par M. Baudin de la Craye, au bout Sud-Est de la ville du Fort-Dauphin.

En partant de l'extrémité de la citadelle qui a le même nom que la ville & qui est presque Nord & Sud avec l'entrée de la baie, & contournant celle-

ci en gagnant l'Ouest, on trouve, à une lieue, l'embarcadère à Caron, qui est lui-même à une demi-lieue de l'embouchure de la rivière Marion, placée à un quart de lieue de l'embarcadère Girard. De cet embarcadère, on va au cul-de-fac Dujarriay, dont la pointe Sud est à 900 toises, & qui a 1,800 toises de contour. De la pointe Nord de ce cul-de-fac, on fait une grande lieue pour atteindre le point qui répond aux bâtimens de l'habitation Meyer, puis 670 toises pour gagner les bâtimens Mathieu, & deux lieues un quart pour se trouver à la grande pointe à Briffon, par laquelle est terminé le tour de la baie, qui a plus de dix lieues par ses diverses sinuosités.

Cette baie a cinq îlets. Un à 900 toises & presque dans l'Est de la pointe où est le fort Saint-Frédéric; un second appelé l'Islet à Séran, à cent toises au Nord de la pointe Péchereau; & le troisième, nommé l'Islet à Garnier, à 600 toises au Sud de la même pointe. Le quatrième, l'Islet des Oiseaux ou l'Islet Fouardière, est à une demi-lieue dans l'Ouest-Sud Ouest de la pointe à Briffon; & le cinquième, l'Islet à Boyau ou des Boucaniers, à 900 toises dans l'Ouest-Nord-Ouest de la citadelle du Fort-Dauphin. Le premier, le second & le quatrième îlets sont fort petits; le troisième l'est un peu moins, & l'Islet à Boyau, le plus grand de tous, a 160 toises de long, sur 80 de large. Il a été célèbre autrefois, parce qu'il servait de retraite, avant 1662, aux Boucaniers qui venaient chasser des bœufs aux environs de cette baie; & encore en 1733, cet îlet était connu sous le nom d'Islet des Boucaniers. Il a été long-tems question de le fortifier, & l'on peut en faire un utile carénage.

L'élévation des terres qui séparent la baie de la mer, la garantit parfaitement; de manière qu'il y règne toujours un calme aussi précieux que sa bonne tenue. Elle a encore un avantage dans la chaîne de ressifs, larges & presque à fleur d'eau, qui sont en dehors. En effet, ils protègent une côte basse qui est, depuis l'Ouest du goulet ou la pointe Noire, jusqu'aux Esters des Fonds-Blancs, situés à deux lieues un tiers de la pointe Noire, & ajoutent une seconde défense naturelle aux mangles, qui eux-mêmes rendent les débarquemens très-difficiles. Les ressifs ne laissent, outre l'entrée de la Bouque, que deux ou trois passages, mais si étroits & si peu profonds, qu'un canot pourrait à peine y pénétrer.

La ville du Fort-Dauphin est bâtie sur une portion de terrain qui avance au Nord, & dont l'extrémité, qui est presque au centre de la baie, porte la citadelle. Cette ville a eu pour origine, le double dessein de protéger une magni-

fique baie, où l'ennemi aurait pu se reposer, se réparer & même tenter une descente qui aurait inquiété la Partie du Nord de la Colonie, & de s'opposer aux incursions des Espagnols, dont j'ai fait voir (*) que les réclamations comprenaient toujours le quartier de Bayaha. Dès les premières entreprises des Aventuriers & celles des Flibustiers & des Boucaniers, qui leur succédèrent, ceux-ci avaient, comme je l'ai déjà observé, formé un établissement à l'Islet à Boyau; mais cet établissement, quoique successivement augmenté, était accompagné d'inquiétudes continuelles de la part des Espagnols, contre lesquels on marcha plusieurs fois. Un mémoire du Père Le Pers, Jésuite, écrit à Saint-Domingue en 1714, porte qu'alors un nommé Bénard, surnommé *Maringouin*, avait une hutte dans le quartier de Bayaha où il s'était toujours maintenu, malgré les Espagnols, qui ne rétablirent leurs huttes en deça du Rebouc, qu'après la paix de Riswick, faite en 1698.

M. de Galiffet, le premier qui connut & qui vanta l'importance de Bayaha, s'occupa efficacement, au commencement du siècle actuel, de donner des habitans à cette partie. Il y plaça en 1701, plusieurs soldats congédiés. Quelques-uns y formaient, par rapport aux Espagnols, ce qu'on nommait alors une vigie, destinée à avertir de leurs mouvemens; & en 1703, ils avaient formé un bourg français de *Bayaha*, dont le curé se nommait alors l'abbé Rio. En 1714, on comptait plusieurs sucreries & un certain nombre de huttes dans cette dépendance, & c'était le lieu de la Partie du Nord où il se fabriquait le plus d'indigo à cette époque. On désirait tellement d'accroître les progrès de Bayaha, qu'une ordonnance des Administrateurs du 20 Juin 1711, y accordait préférentiellement des concessions, & que le 3 Décembre 1715 & le 14 Septembre 1717, ils réunirent celles qui n'avaient point été établies.

Ce bourg dont la situation ne pouvait remplir que le seul dessein d'être plus à portée de surveiller les Espagnols, qui avaient tout ravagé en 1691 & en 1695, & de les repousser, fut abandonné pour la ville actuelle, où les habitans furent transportés, & qui se nomma aussi Bayaha.

Cette translation fut due principalement aux représentations de M. le Chevalier de la Rochalar, Gouverneur-Général, sur l'importance de la baie, & elle

(*) Voyez l'Abrégé Historique, à la tête du premier volume de ma Description de la Partie Espagnole.

s'effectuâ en 1725. Il obtint aussi, par des lettres-patentes du 7 Août 1726, celle de la Sénéchaussée qu'avaient établie au Trou, en 1725, des lettres-patentes du mois d'Août 1724, & Bayaha posséda, en 1727, un tribunal de son nom. On attachait un tel mérite à consolider ce poste, que le roi y nomma, le 15 Novembre 1728, un lieutenant de roi, un major & un aide-major.

Tant de soins n'étaient pas séparés du projet de fortifier ce local, projet conçu par M. de Galiffet dès 1700, & le Comte de Maurepas, Ministre, approuva les plans que M. de la Rochalard en avait fait dresser, après avoir fondé le port lui-même auparavant & encore en 1713. Les moyens de sûreté consistaient alors dans une pièce de canon mise à l'entrée de la baie, au point où est le fort la Bouque, avec une garde qui était chargée d'arraisonner les canots & les bâtimens, & dans les cas de danger, le canon, la bouche tournée vers l'intérieur, tirait un coup que répétait une autre pièce, placée chez M. Caron, commandant des milices & du quartier (qui a donné son nom à l'un des embarcadères de la baie); ensuite d'habitation en habitation, on tirait un coup de fusil pour répandre l'allarme, & pour réunir tous les défenseurs.

Le fort Bayaha fut fixé au point où est la citadelle, & l'on en posa la première pierre, en grande solennité, à l'angle de l'épaule gauche du bastion de Maurepas, avec l'inscription suivante, composée par M. de la Rochalard, & gravée sur une plaque de cuivre;

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE A LA POSTÉRITÉ.

L'an de Grace MDCCXXX & le XV^e. de l'heureux règne de LOUIS XV, Roi de France & de Navarre :

La première année de l'âge du PRINCE DAUPHIN, son premier fils :

Sous le Ministère, pour la Marine & les Colonies de M. de PHELIPEAUX, Comte de Maurepas :

La septième année du Gouvernement Général, en cette Isle, de M. Gaspard Charles de GOUSSE, Chevalier de la ROCHALAR & de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, Chef-d'Escadre des armées du Roi, auteur du projet de cet établissement.

Et sous l'Intendance de M. Jean-Baptiste DUCLOS.

A été cejourdhui, 8 du mois d'Août, posée cette première pierre au bastion de Maurepas, par M. ESTIENNE DE CHASTENOYE, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis,

116 DESCRIPTION DE LA PARTIE

Gouverneur de l'île Sainte-Croix & Commandant en cette Partie de Saint-Domingue, en présence de M. LOUIS MARIN BUTTET, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, Lieutenant de Roi de ce fort, ville & pays en dépendans :

Et de LOUIS JOSEPH DE LA LANCE, Ingénieur ordinaire des camps & armées du Roi, chargé en chef de la conduite des fortifications de Saint-Domingue.

M. de Chastenoye qui avait fait la dépense de la plaque, fit aussi celle de deux médailles d'or, sur l'une desquelles, on grava ces mots :

Monseigneur LE COMTE DE MAUREPAS *Ministre & Secrétaire d'État de la Marine*, 1730.

Et sur l'autre :

Monsieur LE CHEVALIER DE LA ROCHALAR, *Gouverneur & Lieutenant-Général de la Colonie*, 1730.

Au mois de Décembre suivant, M. de la Rochalar donna le nom de Fort-Dauphin à la citadelle & à la ville de Bayaha, & cette dénomination, prise de la naissance du Dauphin arrivée l'année précédente, ayant été agréée par le Roi, une ordonnance des Administrateurs, du 18 Octobre 1731, prescrivit à tous les officiers publics de ne plus employer que le nom de *Fort-Dauphin*. Ainsi s'éteignit celui de Bayaha qui, encore en 1710, était celui qu'on donnait à toute l'étendue de terrain qui était depuis Caracol jusqu'à la rivière du Massacre.

Le Fort-Dauphin est construit sur un roc à-peu-près triangulaire & escarpé d'environ 15 à 16 pieds, dont il a fallu un peu suivre l'irrégularité. Il forme une presqu'île dont la gorge est coupée par le fossé, & il offre la figure d'une botte. Il s'avance dans la baie de manière à être vu du goulet dès qu'on s'y présente & pour lequel il devient même un point de perspective. Ce fort consiste en une simple enceinte ayant trois bastions sur le bord des escarpemens. Il renferme tous les bâtimens nécessaires, & a l'avantage de ne pouvoir être battu d'aucun point de la côte, de dominer toute la baie & de découvrir par le goulet jusqu'en pleine mer. Le cavalier Maurepas, placé dans le bastion du même nom, a d'excellens fouterrains sous ses plates-formes; il fait face à l'entrée de la baie & ne craint point le feu des hunes des plus grands vaisseaux. Cette fortification qui couvre la ville, qui bat l'embouchure de la rivière des Roches & ses environs, protège efficacement la baie au moyen de ses feux croisés avec ceux du fort Saint-Frédéric dont elle n'est qu'à 800 toises.

La pierre de taille employée dans le Fort-Dauphin a été apportée de France, notamment par la flûte le *Profond*. Ce fut encore cette flûte (premier bâtiment de la Marine royale française entré dans cette baie), qui apporta une partie des canons qui arment & le Fort-Dauphin & les fortifications du goulet. La citadelle du Fort-Dauphin était achevée en 1735 à l'exception des merlons & des plate-formes des batteries qui furent commencées à la fin de 1741 & achevées au commencement de 1743. Il est disposé pour avoir 55 pièces de canon.

On a vu que les fortifications du goulet consistent en quatre parties. Le fort la Bouque qui reçut sa première garnison le 16 Juillet 1736 & que le Roi prescrivit, en 1742, de nommer la *redoute Saint-Louis*, (dénomination qui n'a jamais prévalu), est un petit fortin qui avait un donjon qu'un incendie consuma le 31 Mars 1788. Un soldat, endormi sur son lit, en fumant, occasionna cet accident, qu'un vent d'Est violent augmenta tellement, que pour sauver le magasin à poudre, il fallut rompre le pont-levis, la porte d'entrée & la partie en bois du petit escalier qui conduisait des souterrains au donjon. Des secours portés très-à-propos empêchèrent ce malheur, & on les dut au zèle de M. Thibault-Duvernay, capitaine des milices, de deux charpentiers de navires, de deux tailleurs de pierres & d'un soldat. M. Bernard, gardien de ce fort, fut aussi communiquer son intrépidité à ceux que la crainte de voir sauter la poudrière faisait déjà fuir, & le gouvernement distribua avec utilité & discernement, & les éloges & les récompenses. Le donjon n'a point été relevé, d'autant que dans l'inspection générale de M. du Pujet, colonel du corps royal d'artillerie des Colonies, faite en 1786, le fort la Bouque, auquel l'action du feu de 1788 a singulièrement nu, était noté comme inutile (reproche qu'on lui avait déjà adressé plusieurs fois), & comme devant être détruit pour faire ailleurs emploi de ses matériaux. Une batterie sur le bord opposé & une estacade de chaînes & de mâtures seraient une défense bien supérieure à celle du fort la Bouque & qui laisserait sans nulle inquiétude sur le fort de cette baie.

Lors de la construction du fort la Bouque, on trouva précisément à la même place, les ruines d'anciens murs, & dans la fouille en 1735, quatre pièces de cuivre, dont trois étaient des monnoies d'Espagne fabriquées sous Ferdinand IV (Roi de Castille depuis 1295 jusqu'en 1312) & qui avaient, sans doute, été apportées par les Espagnols. La quatrième de ces pièces était un jeton qui, suivant toutes les apparences, avait été fabriqué par les Hollandais depuis 1566, tems

auquel ils commencèrent la conquête de leur liberté : sept figures d'hommes portant le globe terrestre, faisaient vraisemblablement allusion aux sept Provinces-Unies , la ruche à miel à la République de Hollande & les inscriptions au bonheur que produit l'union. On voit même sur le plan gravé dans l'ouvrage de Charlevoix, imprimée en 1732 , le point où est le fort la Bouque , désigné sous le nom de Pointe du Fort-Espagnol ; dans d'autres plans ce fort est appelé redoute de l'entrée. On y avait mis en 1768 un employé qui visitait les bâtimens entrant & sortant pour empêcher la contrebande.

La batterie de l'Anse qui vient après le fort la Bouque , n'a été construite que dans la guerre de 1756. On commença entre elle & ce fort , en 1760, une citerne d'environ trois cens barriques d'eau. Cette batterie est considérée comme la vraie défense du goulet , parce que chaque bâtiment est forcé de se présenter à son feu , de manière à en être enfilé.

Le fort Saint-Charles , contemporain du fort la Bouque & qui reçut aussi ce nom en 1742 , au lieu de celui de *Redoute à mi-canal* , n'a jamais été achevé ; on donnait autrefois le nom d'Anse des Helleux suivant les uns , mais bien plus vraisemblablement des Halleurs , à un petit enfoncement qui suit ce fortin.

Quant au fort Saint-Frédéric , commencé en 1740 , & terminé en 1741 , il reçut aussi ce nom en 1742 , au lieu de celui de *Redoute de la Grosse-Pointe*. Il n'a jamais été complètement fini non plus. Les fortifications de la paroisse du Fort-Dauphin ont beaucoup coûté , soit à établir , soit à réparer ; & un état m'apprend que de 1739 à 1744 inclusivement , on y a dépensé deux cens cinquante-trois mille livres tournois.

La ville du Fort-Dauphin qui est la seconde de la partie du Nord pour l'importance , reçut ses premiers habitans de la peuplade du bourg de Bayaha. Elle est située au fond de la baie , le long du rivage , & occupe une étendue de 400 toises de longueur du Nord-Ouest au Sud-Est , & d'environ 300 toises en largeur du Nord-Est au Sud-Ouest , & se trouve à 400 toises de l'entrée du fort. On y compte douze rues , qui partent du bord de la mer & se dirigent vers l'intérieur , & sept qui coupent ces premières à angle droit. Ces rues qui ont cinquante pieds de largeur , à l'exception de la grande rue qui en a dix de plus , partagent 75 carrés ou îlets , ou portions d'îlets , parce que quelques-uns ont une forme irrégulière , que leur donne la direction de la mer ou de la rivière ; ces 75 îlets sont ensuite divisés en 390 emplacements. Les îlets parfaits ont 243

pieds de chaque côté, & sont séparés en huit emplacements qui, sur une profondeur égale de 123 pieds & $\frac{1}{2}$, ont, favoir : les 4 des angles, chacun 61 pieds $\frac{1}{2}$ de façade, & les 4 renfermés entre ceux-là, chacun 62 pieds de façade. Il n'y a cependant que deux cens quatorze maisons bâties au Fort-Dauphin, c'est-à-dire, que la ville peut en avoir encore autant dans ses extrémités, car tout ce qui est déjà construit se trouve rassemblé.

Les sept rues qui vont du Nord-Ouest au Sud-Est, & que je vais nommer dans leur ordre, sont : la rue Vallière, dénomination qui annonce qu'elle est moderne, puisqu'elle porte le nom d'un Gouverneur-général, nommé en 1772 ; puis la rue du Quai, ce qui prouve qu'autrefois elle bornait la ville ; la rue Saint-Charles, l'un des patrons de M. de la Rochalar ; la Grande rue, de soixanté pieds, qui a des arbres de chaque côté dans plusieurs de ses points : c'est la plus longue rue de la ville, parce qu'elle conduit d'un bout à la levée qui est entre la ville & la citadelle, & que de l'autre elle se termine au grand chemin de Maribarou & d'Ouanaminthe ; la rue Sainte-Anne ; la rue de l'Église, où l'église n'est cependant point placée, & la rue de la Rivière.

Les douze rues qui vont de la mer vers la rivière, sont la rue Montacher, (Intendant en 1771), elle vient jusqu'à l'endroit où le chemin du Fort-Dauphin au Cap, traverse la rivière ; la rue Bory (Gouverneur-Général en 1762) ; la rue de Clugny (Intendant en 1761) ; la rue Saint-Jean, (patron de M. Duclos Intendant) ; la rue Bourbon, au bout de laquelle est une calle de 150 pieds, pour embarquer & pour débarquer ; la rue Dauphine ; la rue Saint-Étienne (à cause du Patron de Mr. Chastenoie), & la rue du Marais. Les trois autres qui ne sont que projetées, n'ont pas de nom.

Les rues du Fort-Dauphin ne sont point pavées. Presque toutes les maisons ont un petit perron carrelé ou pavé, quelquefois même entouré de murs, où l'on se met le soir pour prendre le frais. La largeur des rues les livre à toute l'action du soleil, & par conséquent à une chaleur brûlante, dont l'effet est peut-être moins insupportable encore que celui des fortes brises qui y élèvent des tourbillons de poussière. Les maisons sont assez jolies ; il y en a beaucoup qui sont de maçonnerie, toutes avec le seul rez de chaussée. L'intérieur en est frais, parce que les emplacements sont assez profonds pour qu'on puisse avoir des galeries & des cours où l'air circule librement. L'ameublement est assez bien entendu pour une ville coloniale, & il est plus d'un logement où se montre une forte d'élégance.

Il n'y a qu'une seule place publique dans cette ville ; elle est bordée dans ses quatre faces par la Grande-Rue , la rue Dauphine , la rue Sainte-Anne & celle Saint-Étienne ; elle a plus de cinquante toises en carré , & se nomme la Place royale.

C'est sur le côté Sud-Ouest de cette place , & à son angle avec la rue Saint-Étienne , qu'était une vieille baraque , où l'on a célébré long-tems le service divin , & dont l'état était tout-à la fois indigne de la Majesté du Très-Haut & menaçant pour ceux qui y portaient leurs vœux. Les paroissiens se déterminèrent donc en 1783 , à faire achever l'édifice commencé alors depuis plus de 40 ans. L'enceinte extérieure de ce temple élevé en maçonnerie , était due au père la Cour , Jésuite , curé de la paroisse , qui , nouveau Langlet , dévoré du zèle de la maison de Dieu , y avait employé le produit des dons pieux qu'il avait obtenu des fidèles & du gouvernement. Mais sa mort arrêta absolument la continuation de cet édifice , qui , malgré cet abandon , n'a éprouvé aucune dégradation , soit de l'intempérie des saisons , soit de l'effet des tremblemens de terre. En s'occupant de le terminer , d'après une délibération des paroissiens , du 28 Novembre 1784 , homologuée par les Administrateurs le 3 Avril 1785 , on jugea qu'il était trop vaste pour la paroisse , & on le réduisit d'un tiers , ce qui a forcé à refaire la façade , hormis dans la partie correspondante aux deux chapelles du devant. On a supprimé aussi la croix latine qui était au haut du portail.

C'est une des plus belles églises de Saint-Domingue. Elle est sous l'invocation de Saint-Joseph , & a 104 pieds de long & 40 de large , le tout dans œuvre , & 40 pieds d'élévation jusqu'à la naissance de la charpente. L'édifice est terminé en cul de four dans sa partie postérieure. Au-devant , est un perron de quatre marches. On compte qu'elle a coûté 100,000 livres tournois. C'est là que fut enterré M. le Marquis de Vienne , Gouverneur-Général , qui mourut le 4 Février 1732 dans cette ville , où la relâche de plusieurs gallions au Cap & le bruit répandu de quelques desseins hostiles de la part des Espagnols , pour s'opposer à l'établissement du Fort-Dauphin , l'avaient conduit.

: Une entreprise extrêmement utile aux habitans de la ville du Fort-Dauphin , a placé un second monument au milieu de cette place d'armes ; c'est une fontaine destinée à leur donner l'eau qu'ils étaient obligés d'aller chercher assez loin , pour l'avoir salubre , ou d'aller prendre dans le canal d'une habitation contigue ,
qui

qui n'était pas obligée à cette fervitude. Il en coûtait trente livres tournois par jour au trésor public, pour l'eau de la garnison. Ce fut sous l'administration & durant une visite de MM. d'Ennery & de Vaivre au Fort-Dauphin, qu'on en forma le projet, le 9 Juin 1776. Le 14 Août suivant, les habitans substituèrent à une première contribution, celle du quart, une fois payé, du produit d'une année de leurs loyers; le marché fut passé pour 50,000 livres tournois, dont la moitié devait être tirée de la caisse des libertés, & la livraison de l'ouvrage fut promise pour le mois d'Octobre suivant.

L'exécution en fut confiée à M. Artaud, entrepreneur. On établit la prise d'eau à une grande lieue du Fort-Dauphin, sur le terrain de MM. les héritiers le Gris, & l'eau a été conduite par le moyen d'aqueducs intérieurs & extérieurs.

Cette fontaine achevée en 1787 n'a pas été décorée suivant le projet originaire, & d'après lequel je l'ai fait graver N^o. 6 de mon Atlas. Elle devait être formée, comme l'on voit, par une pyramide quadrangulaire, ayant, à chaque face du socle, un masque de la bouche duquel sort l'eau. L'un des côtés de la pyramide devait porter les armes de France, & celui opposé, cette inscription :

L'an de N. S. MDCCLXXVI.

“ Sous le règne de Louis XVI & le gouvernement de M. le Comte d'Ennery, Lieutenant-Général
 „ des armées du Roi, Grand-Croix de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Gouverneur-
 „ Général des Isles de l'Amérique sous le Vent „

“ Et l'administration de M. de Vaivre, Conseiller du Roi au Parlement de Franche-Comté,
 „ Intendant de justice, police, finances & de la guerre „

Tandis que les deux autres côtés recevraient les armoiries de ces deux Administrateurs. La corniche était surmontée par quatre dauphins groupés, accolés par la queue, & répondant aux quatre faces. L'ouvrage ayant été long & les Administrateurs ayant changé, on oublia (& c'est l'usage à Saint-Domingue), ceux auxquels on était redevable d'une vue utile, & en 1779 on regardait déjà M. d'Argout, alors Gouverneur-Général, comme l'auteur de ce bienfait. C'est d'après cette opinion qu'on doit lire l'inscription suivante, qui me fut confiée à cette époque par son auteur M. de Stapleton, Créol de Saint-Domingue, Chevalier de l'ordre de Saint-Hubert.

Non erat ante fluens populis sitientibus humor ;
 Ecce peregrinam mittit fons publicus undam ,
 Miraturque novos fluctus & non sua dona .
 Jam liquor ad vestros decurrit purior haustus :
 O cives ! Licet his æstum fedare fluentis .
 Vestra sitis quoties fuerit satiata bibendo ,
 Clamate : Hæc nobis d' *Argoutus* munera fecit ;
 Hic nostrum voluit *primus* minuisse laborem ,
 Atque sui memores populos fecisse merendo .

Une chose bien étonnante pour ceux qui ne connaissent pas Saint-Domingue , c'est que la dépense de la fontaine se soit élevée à dix-sept cent mille livres de la Colonie (1,133,333 livres, 6 sous, 8 deniers de France), somme vraiment exorbitante , surtout si l'on considère la médiocrité de la ville du Fort-Dauphin. On a posé , pour garantir la prise d'eau des débordemens , un batardeau qui a coûté le tiers de cette somme , tandis que si cette prise d'eau avait été mise quatre cens pas plus haut , on aurait , avec une écluse & une pelle , rempli le même objet , & économisé les trois quarts de cette somme. On aurait aussi sauvé la dépense d'un syphon de cent mille livres tournois.

On a encore dit contre l'exécution du projet de cette fontaine , telle qu'elle a eu lieu , que le batardeau élevant les eaux de trois pieds , il a diminué d'autant les levées de l'habitation voisine & détruit leur résistance ; qu'en faisant la prise d'eau où elle est , on a nécessité le sacrifice d'une grande portion d'eau , pour qu'il pût en arriver six pouces à la fontaine , & qu'on a ravi à dix-neuf sucreries , l'eau avec laquelle on aurait pu arroser. On ajoute même que cette fontaine dont les réparations ont été très-coûteuses , a enfin cessé de donner de l'eau , avant la fin de 1788.

On avait placé aussi un tuyau de détournement qui conduisait l'eau à une petite fontaine mise sur le côté Nord de la Grande rue , entre les rues Bory & Clugny.

La rivière Marion qui fournit l'eau à la ville , en donne aussi aux trois sucreries le Gras , Collet & le Gris.

Il y a en bâtimens publics , au Fort-Dauphin , une maison appelée le *Gouvernement* , parce que l'officier militaire , commandant , y loge ; elle est à l'angle Nord-Ouest de la onzième rue , en allant de la Grande rue à la citadelle ; la maison du Roi bâtie sur la place d'armes & au coin de la Grande rue ; là sont l'officier & les bureaux d'administration ; à l'angle Nord-Ouest de la Grande

rue avec la rue Saint-Étienne, est le logement de la maréchauffée; & à celui Sud-Ouest de la rue de l'Église avec celle Bourbon, l'on a bâti les prisons.

La ville du Fort-Dauphin a eu des commencemens extrêmement lents, & en 1738 les maisons qui étaient dans la Grande rue, formée la première, étaient comme abandonnées & tombaient en ruine. Cette ville en avait 104 en 1751, 116 en 1755, & 138 en 1761, époque où l'on a pensé qu'elles pouvaient être évaluées à 100 mille livres, de loyer. En 1765 on en voyait cependant 170; mais une ordonnance du 18 Janvier 1775, prouve que plusieurs emplacements étaient abandonnés, puisqu'elle menace de réunion & prescrit des peines de police contre la mal-propreté & les autres inconvéniens de cet abandon.

Le voisinage du Cap, celui d'Ouanaminthe, où les habitans du Fort-Dauphin ont voulu empêcher pendant plus de trente ans qu'on ne fit un bourg, devenu l'entrepôt d'un commerce furtif avec les Espagnols, ont toujours contrebalancé le plan de faire quelque chose d'intéressant de cette ville.

Terminée au Nord-Est par la mer & au Nord-Ouest par la citadelle & la mer, elle l'est au Sud-Ouest par la rivière des Roches (bras droit de la rivière Marion), qui la contourne dans toute sa longueur. Cette rivière qui ne tarit jamais & dont la source est dans le piton de Bayaha, servait autrefois à désaltérer les habitans qui lui doivent l'eau de leur fontaine. Comme elle a son embouchure à 190 toises du chemin qui va de la ville à la citadelle, dans un terrain presque de niveau avec la mer, elle épanche quelquefois ses eaux sur ce sol, & le rend d'autant plus marécageux que les grandes marées y entrent aussi.

C'est à cette cause désastreuse, que la ville du Fort-Dauphin doit la juste réputation d'insalubrité, dont elle jouit. Ceux qui l'habitent prouvent par leur teint livide, par le délabrement de leur santé & par une rapide destruction, combien l'air y est dangereux. Comment expliquer d'après cela, la proposition que M. de la Chapelle, Intendant de la Colonie, faisait au Ministre, & que celui-ci adoptait dans une lettre à M. de Larnage du 8 Juin 1737, de mettre tous les soldats débarquant d'Europe, pendant une année, dans les postes du Fort-Dauphin & de Saint-Louis du Sud, comme les plus sains de la Colonie? Exemple frappant, & malheureusement trop commun, de la rapidité avec laquelle des Administrateurs prononcent sur un pays où ils arrivent à peine!

Le premier bataillon du régiment de Quercy perdit dans la garnison du

Fort-Dauphin, en 1763 & 1764; un nombre infini d'hommes, & en 1782 le régiment Espagnol de Léon, composé de 1,440 hommes, vit mourir, en 3 mois, 17 officiers, 3 cadets & 647 foldats.

Jusqu'en 1732 on envoyait au Cap, par mer, les malades de la garnison du Fort-Dauphin, ce qui augmentait encore les pertes. A cette époque, M. Duclos, Intendant, y fit établir une chambre, pour traiter les malades. En 1739, M. Larnage voulant y avoir un véritable hôpital, y destina 55,000 livres qu'il avait tirées d'une amende, pour fait de commerce étranger. On acheta en conséquence une habitation qui avait même appartenue autrefois aux religieux de la Charité du Cap, lorsqu'ils ne prévoyaient pas qu'il y aurait un jour une ville du Fort-Dauphin. Elle était en 1739 une indigoterie. Comme l'acquisition était conditionnelle, & que l'approbation du Ministre ne vint pas, le Fort-Dauphin n'a pas eu d'hôpital. La garnison du régiment de Querry y avait fait faire un établissement passager, que les religieux de la charité du Cap cédèrent même à un entrepreneur peu-à-près. L'hôpital était à l'entreprise lors du régiment de Léon, & maintenant il n'y a qu'une espèce d'ambulance pour la garnison.

Mais ce qui ferait encore plus important qu'un hôpital, ce ferait de détruire la cause qui rend ce séjour mortifère. Il n'y en a pas d'autre moyen que de conduire les eaux mêmes de la rivière à travers le marais que la levée, qui sert à aller de la ville au fort, a partagé en deux. Un pont fort simple faciliterait le passage des eaux de l'un des côtés dans l'autre & de là à la mer. Ce moyen, le moins coûteux de tous ceux qu'on pourrait employer, ferait aussi le plus sûr; car le parti de faire remblayer a été tenté par le moyen des soldats & leur mortalité a fait voir son danger. Une levée formée sur la rive gauche de la rivière en rejetterait encore les eaux du côté de la ville & en les retenant, surtout après les débordemens, elle les obligerait à déposer leur limon dans le marais dont le sol s'exhausserait, & il perdrait ainsi la faculté d'exhaler des miasmes délétères & infects. L'économie faite sur la fontaine pouvait suffire à ce travail auquel des milliers d'hommes auraient fini par devoir la vie, & elle aurait sauvé le scandale que l'ignorance ou toute autre cause a donné dans une dépense énorme.

Le côté Sud-Est de la ville est le plus gai, parce qu'il s'ouvre sur la campagne & qu'en entrant dans le chemin de Maribarou, on apperçoit sur la droite, des plantations de cannes qui réjouissent la vue; à la gauche est une briqueterie.

Parvenu à 1,200 toises de la ville, on est sur un petit tertre qui en forme les limites pour la garnison & à environ 300 toises duquel on rencontre, sur la gauche, un chemin qui mène à l'embarcadère de la Crochue.

Mais avant de terminer ce qui concerne la ville & de compléter des détails qui doivent la présenter comme le chef-lieu de l'une des grandes étendues appelées quartiers, il est nécessaire que je donne une idée exacte de la totalité de la paroisse du Fort-Dauphin.

Elle est d'une forme irrégulière, parce que la paroisse d'Ouanaminthe avance & y pénètre dans l'Est. La paroisse du Fort - Dauphin qu'on peut évaluer à vingt lieues carrées de surface, est une de celles qu'on appelle paroisse de plaine à Saint-Domingue & sa portion plane en forme environ les deux tiers.

Une savane, ou prairie naturelle, sépare le canton Dauphin, proprement dit, & qui est dans le contour de la ville, du canton de Maribarou qui est à l'Est. Cette savane a environ une lieue & demie de largeur à son extrémité Nord, contigue aux Fredoches & se dirige vers les montagnes en s'élargissant. Tout y annonce l'aridité : des monticules sans aucun ordre entr'eux, & ne donnant la vie qu'à quelques arbrustes chétifs, incapables de cacher un sol chargé de nombreux cailloux détachés : des pierres & des roches qui sortent d'une terre ochracée pour montrer leurs têtes rougeâtres ou brunes, & d'autres qui tout-à-fait à nu présentent des masses sillonnées & chargées d'aspérités ; tel est le spectacle de cette savane dans les tems secs. S'il pleut abondamment, une herbe fine & succulente dérobe bientôt ce triste aspect & lui substitue un riche tapis de verdure. On se demande d'où peut provenir un changement aussi subit, aussi absolu & comment cette savane s'est formée & a conservé son élévation au-dessus des terrains environnans ?

Le physicien est tenté de répondre que sa configuration, son élargissement vers la montagne, la couleur des terres & leur analogie avec les terres des montagnes voisines ; analogie que les pierres détachées reproduisent à leur tour, parce qu'elles sont vitrifiables comme celles de ces montagnes, annoncent les désordres d'un volcan, dont la lave aura coulé avec toutes les matières en fusion, & aura toujours occupé un espace moindre en s'éloignant du cratère. Il semble même qu'alors la mer bornait le sol de la savane puisqu'elle touche aux Fredoches où tout est encore calcaire & annonce le séjour plus récent des eaux. Des convulsions plus ou moins vives, produisant des irrptions plus ou moins

lointaines & des expulsions de pierres plus ou moins actives, la savane aura eu des inégalités, des monticules & les principes martiaux expliqueraient dans ce système, la ténuité & l'esculence de l'herbe.

Quelques-uns des monticules de cette savane ont eu & ont encore des dénominations particulières. Celle de Morne - à - Vigie, que l'un d'eux conserve vient de l'usage auquel il a été destiné, lorsqu'après les ravages des Espagnols en 1695, on y plaça deux hommes en vigie pour épier leurs mouvemens; vigie dont on supprima les observateurs, lors de la paix à la fin de 1698, quoique l'imposition pour leur paiement ait duré jusqu'en 1702. Des raisons plus ignorées ont créé, la *Mabotièrre*, les *Marmousets*, les *Platons* &c.

C'est dans cette savane ou dans ces savanes que sont aussi des ruisseaux où l'eau ne se montre que durant quelques heures & seulement à l'époque des pluies, quoiqu'on en ait fait des *Rivière-Blanche*, des *Rivière-à-Canon*, &c. Le voisinage des sucreries ou quelques vallons ont rassemblé dans ce lieu 17 blancs, 56 affranchis & 268 esclaves.

Mais quelle vue délicieuse que celle offerte au voyageur lorsque de l'extrémité de ces savanes, il découvre la riche plaine du canton de Maribarou! Son œil se promène sur des champs de cannes qui semblent s'embellir encore par le contraste des points qu'il vient de parcourir. Il aime l'effet que produit sur ce vert ondoyant, des arbres d'un vert plus prononcé & placés çà & là, comme pour varier la scène. Les bâtimens d'un grand nombre de manufactures y ajoutent leur intérêt, & les bois qui bordent les rives du Massacre, couronnent & fixent l'horison.

Tout annonce que cette plaine est un ancien fond vaseux de la mer. Des points bas que les rivières n'ont pas couvert de leur sable brisé, ont encore des traces bitumineuses. Les plantes sont impregnées de leur âcre substance & c'est un des obstacles qui s'oppose à la fabrication du sucre des cannes que ces endroits produisent & sur-tout à sa pellucidité.

La rivière la Matricie sépare le canton de Maribarou des grandes savanes & la rivière du Massacre est entre ce canton & les possessions espagnoles. Maribarou est divisé en haut & en bas Maribarou. Le bas Maribarou est la partie qui se trouve au Nord du chemin qui mène de la ville du Fort-Dauphin au bourg d'Ouanaminthe. Le haut Maribarou s'étend au contraire dans le Sud de ce chemin jusqu'à la rivière de la petite Artibonite, vulgairement nommée rivière à Baujeau

& qui se jette dans le Massacre entre les habitations Baujeau & Vigne. Il résulte de cette division que tout le bas Maribarou appartient à la paroisse du Fort-Dauphin qui renferme en outre quatre habitations du haut Maribarou, parce qu'elles sont dans l'Ouest de la Matrie ; tout le reste du haut Maribarou est de la paroisse d'Ouanaminthe.

Dans le bas Maribarou les deux rivières du Massacre & de la Matrie ne sont jamais à plus d'une lieue l'une de l'autre, même dans les contours où elles s'écartent le plus entr'elles, & dans de grands débordemens, notamment dans ceux du mois de Septembre 1761 & du 4 au 5 Août 1772, l'on a vu leurs eaux se confondre ; le même phénomène eut lieu durant plus de 25 jours en 1787.

En 1776, époque d'une longue sécheresse, qui ne s'est que trop renouvelée, la Matrie a tari plusieurs fois ; le Massacre conserva à peine un filet d'eau, & l'une & l'autre très-renommées pour leurs nombreux poissons, ont singulièrement perdu de ce précieux avantage ; d'autant que les nègres trouvant désormais le poisson dans des asiles sans profondeur, en firent une prodigieuse destruction.

La Matrie se jette dans le Massacre, à environ deux mille toises de l'embouchure de ce dernier, & il y a même de l'analogie dans leurs deux noms. car Matrie vient de *Mata*, espagnol, lieu où l'on tue, où l'on fait boucherie. Le Massacre se dirige ensuite vers la mer par un passage étroit, entre deux monticules, où ses eaux resserrées s'opposent avec force au flux de la mer, que l'on reconnoît au goût de l'eau jusqu'à deux lieues. Vers le point où le Massacre reçoit la Matrie & où ce conflit est le plus sensible, il s'est élevé un banc de sable, qui, soutenu par l'effort opposé des deux causes, présente, même dans de grandes inondations, un môle que l'audace a quelquefois employé. Des levées s'opposent aux irruptions du Massacre, surtout depuis le bourg d'Ouanaminthe jusques au point qui répond à l'extrémité intérieure du grand îlet.

On compte dans la partie de Maribarou qui dépend de la paroisse du Fort-Dauphin, 17 sucreries, savoir : 13 du bas Maribarou, & les quatre du haut Maribarou dont j'ai parlé ; leur produit total peut être évalué à trois millions & demi de sucre terré, & plus d'un demi million de sucre brut.

Depuis 1750 jusqu'en 1753, trois habitans & ensuite cinq, s'occupèrent du soin d'employer l'eau du Massacre à fertiliser leur sol & à faire mouvoir des moulins. Ils firent à ce sujet trois conventions, qui amenèrent dans la même année 1753, une concession d'eau de la part des Administrateurs, & elle fut l'origine de la prise d'eau dont j'ai parlé.

Le Maffacre ayant éprouvé plusieurs débordemens, & les difficultés que les cinq propriétaires des moulins se suscitaient eux-mêmes entr'eux, ayant rendu un examen du local nécessaire, cet examen fut ordonné par les Administrateurs le 28 Juillet 1784. Il a eu lieu au mois de Mai 1786, par M. Michel Verret, frère et associé de l'ingénieur Hydraulicien. Cette opération qui, comme une foule d'autres, prouve l'utilité d'artistes éclairés en ce genre, a démontré que depuis 1753 jusqu'en 1786, le Maffacre avait creusé son lit de 4 pieds 9 pouces 4 lignes, et que la prise d'eau devait en conséquence être portée plus haut qu'elle n'était auparavant, et même au-dessus de la pyramide N°. 8. M. Verret a fait trouver de l'eau en quantité suffisante pour l'arrosement et le jeu des cinq moulins associés à l'eau; et il a marqué pour les tems de sécheresse, l'ordre dans lequel chacune des cinq habitations (dont trois peuvent en outre prendre de l'eau dans la Matric pour arroser seulement), doit faire usage de l'eau. Cette opération a amené le 26 Décembre 1786, une convention par laquelle les cinq intéressés ont formé un syndicat, pour tout ce qui est relatif à cette jouissance d'eau, et le 19 Avril 1787, les Administrateurs l'ont convertie en ordonnance, ainsi que le procès verbal de M. Verret.

Il n'y a cependant que trois habitations qui aient déjà des moulins roulans, et si l'on y ajoute le moulin à eau de l'une des quatre habitations du haut Maribaroux, on en trouve quatre pour la Paroisse du Fort-Dauphin.

Maribarou dépendant du Fort-Dauphin, a 60 blancs, 17 affranchis et environ 2,500 esclaves. Il s'en faut bien que ce canton, dont le sol mérite peut-être le premier rang parmi tous ceux de Saint-Domingue français, soit parvenu au degré d'accroissement dont il est susceptible, puisqu'il n'est encore qu'à sa troisième génération de Colons. Or l'on fait que la première défriche; que la seconde commence les grands travaux, comme les levées qui doivent garantir du ravage des eaux, et les fossés qui doivent les égoûter; et que la troisième ordonne les plantations et entreprend les édifices, pour que la quatrième puisse réaliser le plan d'une utile et grande manufacture. Heureuse la cinquième, si elle peut mêler l'agréable à l'utile, et unir ses jouissances personnelles aux richesses de l'État!

J'ai dit que les grandes savanes étaient contigues aux Fredoches; c'est le nom qu'on donne, dans la Colonie, à des terrains dont le fond est une espèce de tuf blancheâtre et argileux, qui ne donne la vie qu'à des ronces et à quelques bois
blancs,

blancs, dont les proportions accusent le sol de stérilité. Tel est celui qui borde la paroisse du Fort-Dauphin au Nord, et qui suit, à-peu-près, les contours de la baie et le terrain qui est entr'elle et le bas du Massacre. Ces Fredoches (qui ceignent aussi la baie de Mancenille), environnent dans cette partie le Lagon-aux-bœufs, espèce de petit lac dont les eaux contenues de toute part par des terres élevées, n'ont pas pu se retirer avec la mer lorsqu'elle a abandonné les lieux voisins. Cependant comme ses bords sont moins élevés au Nord-Est, c'est par là que dans les crues d'eau, l'excédant se dégorge dans la Matric.

Les Fredoches renferment quelques indigoteries, condamnées par les sécheresses à une triste langueur. Ce sol convient mieux à quatre poteries, qui ayant par la mer un débouché facile, fournissent les sucreries de quartiers même très-éloignés. On y voit aussi plusieurs fours à chaux, auprès desquels la pierre calcaire et le bois se trouvent placés, et en outre trois briqueteries et tuileries dans le nombre desquelles est comprise celle qui est au fortir de la ville du Fort-Dauphin; tous les établissemens des Fredoches ont 53 blancs, 104 affranchis et 678 esclaves.

On a trouvé dans les Fredoches, en 1787, cinq têtes d'hommes au fond d'une caverne. L'aplatissement du coronal ou frontal, depuis les sourcils jusqu'en haut, démontrait qu'elles avaient appartenu à d'infortunés Indiens. Elles étaient bien conservées & garnies de leurs dents. Malgré toutes les recherches il n'a pas été possible de rencontrer d'autres parties osseuses.

Le reste de la plaine de la paroisse du Fort-Dauphin est au Sud des Fredoches. Elle y forme un espace qui a les grandes savanes dans l'Est, les montagnes au Sud, & dans l'Ouest, un prolongement de ces montagnes qui se dirige au Nord & s'arrête à une petite lieue de la côte & de la ville & dans le couchant de cette dernière.

Au pied de cet épatement montueux, coule la rivière Marion, formée par les eaux des montagnes de l'acul de Samedi, augmentées de celles de tous les ravins qui bordent son cours. Des deux côtés de la rivière sont des habitations en sucrerie; mais comme la branche de montagnes dont je viens de parler a une pente prolongée vers la rivière, la rive Ouest est la plus resserrée. Cependant celle de l'Est est assez remplie par les monticules des savanes, pour que la rive Occidentale ait eu douze habitations, tandis que la rive Orientale n'en avait que cinq et encore d'une plus petite étendue. Enfin les deux côtés finissent

par se rétrécir au point qu'on n'y trouve plus que quelques vallons et quelques côteaux.

En considérant cet espace, dont la partie supérieure s'appelle le canton de la grande Colline et n'a plus que trois de ces anciennes sucreries, on conçoit qu'à l'époque où les rivières n'avaient pas encore formé leurs lits, & promenaient leurs eaux à raison des pentes, les parties supérieures sur lesquelles ces eaux n'auront pu ni séjourner ni déposer un sédiment limoneux, n'auront pas acquis une couche végétale aussi épaisse que les parties inférieures. Dans les points voisins de la mer, mais qui sont bas, les eaux douces auront corrigé l'âcreté des dépôts marins & le limon, en se combinant avec eux, aura produit un sol plus ou moins fertile; tandis que dans les endroits tels, par exemple, que la portion des Fonds-Blancs qui dépend de la paroisse du Fort-Dauphin, les eaux n'ayant pu aller combattre l'âcreté primitive, ses effets subsistent encore. Cette explication est appuyée par la nature différente du sol dans les 17 sucreries & même dans les collines & les vallons de la partie rétrécie, qui enrichi d'abord par les dépouilles des montagnes charriées par les pluies a vu ensuite sa fertilité se détruire par la cause même qui l'avait créée. On pouvait porter à environ deux millions de sucre le produit de ces 17 sucreries, presque toutes anéanties, surtout celle du canton de la grande Colline. Les recensemens ne font monter la population de cette partie, qu'à 63 Blancs, 2,202 esclaves & seulement à 10 affranchis; car, en général, on voit peu de ces derniers dans les lieux où des établissemens multipliés font ou ont été une preuve d'énergie et d'activité.

Ce qui se trouve des Fonds-Blancs dans la paroisse du Fort-Dauphin et qui, comme je l'ai déjà observé, ne comprend pas les monticules appelés *les Mamelles*, placés à 2,700 toises dans l'Ouest de la pointe du baril de Bœuf, et à mille toises de la mer, contient plusieurs indigoteries. Des sécheresses, presque continuelles depuis quelques années, les affligent & les réduisent à la plus grande médiocrité. La coupe de Bayaha qui n'est qu'une gorge de l'extrémité de la branche Occidentale des montagnes de la paroisse du Fort-Dauphin, contient aussi quelques faibles indigoteries & des cultivateurs de manioc & de maïs. Ces deux endroits, d'autres habitations de la grande Colline, des savanes de Pacul de Samedi ou de la savane à Bouché contigue à celle-ci, ont 31 blancs, 73 affranchis, & 442 esclaves.

A l'Est de la coupe de Bayaha, est une portion triangulaire que forment, avec

la mer, les deux branches de la rivière Marion. Cette rivière se bifurque dans la plaine même & son bras droit (que les habitans placés à sa gauche, voulurent combler en 1717 (*), va vers la ville avec le nom de rivière des Roches. On construisit dans cette espèce d'îlet, au commencement de 1707, une chapelle succursale de Limonade, où le curé de cette paroisse venait célébrer le service divin. L'abbé de Mont-Tours y dit la première messe le 25 Mars de la même année. En 1710 le père Boutin, Jésuite, en fit une paroisse dédiée à Saint-Joseph, et en 1722, on transféra l'église à 1,500 toises plus à l'Ouest, au vieux bourg de Bayaha et à 800 toises au Sud de l'embarcadère de la Crochue, dans une savane où le local de l'ancien cimetière est encore reconnu par la vénération superstitieuse des nègres. Ce n'a été qu'en 1731 que la ville du Fort-Dauphin a eu, dans son enceinte, son pasteur qui est toujours le seul ecclésiastique du lieu.

Il ne me reste plus maintenant à décrire que les montagnes; elles bornent la paroisse au Sud. Au Sud-Ouest sont celles de l'acul de Samedi et dont la face ou le revers Nord est de la paroisse du Fort-Dauphin. On parla en 1768 de former une paroisse à l'acul de Samedi; les habitans autorisés par le gouvernement en 1772 à délibérer à ce sujet, nommèrent un syndic pour suivre l'exécution du plan qui comprenait toute la gorge ou bassin de l'acul de Samedi, la circonférence du morne au Diable, la vallée de l'acul des Pins, le Morne-Organisé, & les cinq cantons de la face Sud de la montagne ou grande Crête de l'acul de Samedi, qui dépendent aujourd'hui de la paroisse de Vallière. Ce plan qui fut contrarié & qui a cependant produit la nouvelle paroisse de Vallière, aurait réuni plus d'avantages que l'établissement de celle-ci. Mais cet objet appartient à la description de cette paroisse, avec laquelle il est, en quelque sorte, lié. L'acul de Samedi renferme plusieurs cafeteries sans qu'aucune mérite d'être citée, et dans presque toutes, on associe la culture des vivres à celle du café.

Après l'acul de Samedi (très-arrosé par divers bras de la rivière Marion, par la ravine des Palétuyers, par celle à Bouyard, &c.), et en allant vers l'Est, on trouve d'abord, la belle Crête, haute montagne, posée presque en face de l'entrée de la baie, et à l'Est de laquelle coule la rivière Marion dans un canton appelé les Fonds-Bleus, puis le morne au Diable, qui sépare l'acul de Samedi de l'acul des Pins. Un côteau dont la déclivité est assez douce pour qu'il conserve

(*) Voyez Loix de Saint-Domingue, tome 2, page 592.

encore une couche végétale a servi à placer dans ce lieu une sucrerie , ayant un moulin à eau ; la terre de tout ce canton , ne répond pas au foins du cultivateur de café , mais le manioc y est fort beau.

L'acul des Pins , ainsi nommé parce que les pins y sont communs , est le canton qui touche à la paroisse d'Ouanaminthe dans l'Est & dans le Sud. Les commencemens de sa culture ont été brillans ; on y a formé une assez belle sucrerie et de grandes cafeteries. Un grain rond , petit et sec , a acquis de la réputation aux cafés qu'il produit et qui sont recherchés par les capitaines provençaux , parce qu'associés aux cafés venus du Levant , ils trompent l'œil du connaisseur et le palais du gourmet.

Toute la partie du Fort-Dauphin en mornes , est habitée par 100 blancs , 200 affranchis et 1,490 esclaves.

Jettons maintenant des vues générales sur le Fort-Dauphin. Le climat y est extrême. Après une sécheresse annuelle , qui dure ordinairement depuis le mois de Février jusqu'à celui de Mai ou de Juin , les pluies deviennent excessives avec les premiers orages , et amènent des fièvres bilieuses ardentes. Il résulte de ces avalanches , qu'après avoir consommé les vivres de terre , de nouvelles plantations faites pour les remplacer , sont sans succès. De là des disettes qui durent six mois entiers , et qui sont cause que dans un lieu où la discipline des esclaves pourrait être plutôt trouvée relâchée que sévère , il y a une grande perte de ces hommes précieux , perte qui était encore proportionnellement plus considérable autrefois , lorsqu'on leur faisait dessécher les parties noyées de cette paroisse ; mais maintenant les travaux d'égout & de levées , sont faits à l'entreprise par des nègres qui y sont dressés & accoutumés.

Ce serait peut-être le cas d'examiner s'il n'y aurait pas plus d'avantage à employer en arrosement qu'en machines , l'eau qu'on tire des différentes rivières. Chaque année la sécheresse réveille des haines qui ont toujours à Saint-Domingue un caractère fort actif. Il serait très-digne d'une administration sage , amie de l'ordre et de la prospérité publique , de statuer enfin par un règlement général sur tous les droits litigieux de ce genre , et que des chefs principaux et subalternes favorisent ou blessent d'après des motifs trop étrangers à la justice. Ne pourrait-on pas réunir les eaux de la rivière de Jean de Nantes avec celles de la petite Artibonite (toutes deux de la paroisse d'Ouanaminthe) , et une portion de celles du haut du Massacre , pour les distribuer de manière que le premier

habitant ne fût tenu de remettre son eau qu'au troisième, le second qu'au quatrième, & ainsi en alternant. Lorsque la pente serait faible, des trop-pleins garantiraient des débordemens, & l'on assure que des nivellemens ont prouvé que ce travail est possible.

Un autre trop-plein sur la Matie, pourrait porter quelquefois dans le Lagon-aux-bœufs, qui a 2,500 toises de long sur 500 de largeur moyenne, des eaux qui en déssaleraient le fond et les alentours, et qui y mettraient un limon précieux pour la culture et même pour la salubrité de l'air, que ce lagon ne peut qu'altérer.

Le Fort-Dauphin ne présente aucune idée d'augmentation pour l'avenir, si ce n'est dans la culture de Maribarou et dans celle de quelques portions montueuses, qui pourraient fixer des hommes réduits à n'employer que de faibles moyens d'établissement. Mais tout cela en ajoutant à la richesse de la paroisse et en lui procurant surtout des vivres que la montagne produirait en abondance, ne ferait rien pour la ville proprement dite. Encore une fois, la proximité du Cap, celle du bourg d'Ouanaminte s'opposent toujours efficacement à ce que la ville du Fort-Dauphin acquière une importance plus grande que celle actuelle, & dont on aura une idée plus exacte par les détails suivans.

Le Fort-Dauphin est le chef-lieu du Quartier de son nom, l'un des cinq de la Partie du Nord, et qui comprend les cinq paroisses du Fort-Dauphin, d'Ouanaminthe, de Vallière, du Terrier-rouge et du Trou. On a vu qu'en y créant un commandant militaire en 1728, il avait pour état-major un lieutenant de roi, un major et un aide-major, ce que confirma encore l'ordonnance du roi du 23 Juillet 1759. L'aide-major fut supprimé en 1777; et par l'effet de l'ordonnance du 20 Décembre 1783, il n'a plus qu'un major. Un officier de l'administration de la marine y a toujours été chargé des fonctions d'un subdélégué de l'ordonnateur du Cap, et c'est encore un écrivain principal de la marine, comme le disait l'ordonnance de 1759. Un commis aux classes est chargé de détails, sous ses ordres; et un capitaine de port veille à tout ce qui concerne cet emploi, dont M. Mistral fut le premier pourvu en 1732.

La Sénéchaussée a un sénéchal, un lieutenant particulier, un procureur du roi, deux substituts, un greffier, un audencier, huit procureurs, huit notaires distribués dans les différentes paroisses du ressort de la sénéchaussée, qui est égal à celui du commandement, dix huissiers, un jaugeur-étalonneur et un concierge des prisons; et depuis 1788, un exempt, un brigadier et trois archers-fergens de police,

Jamais réputation n'a peut-être été plus odieuse que celle des procureurs de la juridiction du Fort-Dauphin, avant que le zèle sévère de M. d'Ennery et la probité surveillante de MM. Gautier de la Rivière et d'Hudicour, sénéchaux, n'eussent mis un frein à cette rapacité, qui avait fait du Fort-Dauphin l'épouvantail des plaideurs et la honte de la justice. Il y a eu dans cette sénéchaussée des conseillers, à deux époques. D'abord un seul (M. Barbé), que les Administrateurs nommèrent le 5 Avril 1739, & ceux choisis en vertu de l'édit de réunion des deux Conseils, du mois de Janvier 1787.

Le sénéchal est aussi lieutenant de l'Amirauté, qui a été établie avec la Sénéchaussée, et le procureur du roi appartient aux deux sièges, ainsi que les officiers ministériels. Deux interprètes en dépendent.

Une brigade de maréchaussée, composée d'un prévôt, de deux exempts, deux brigadiers et vingt-deux archers, dépend du quartier Dauphin. Le prévôt réside dans la ville; il a un exempt et six archers à Ouanaminthe, et un exempt et quatre archers au Trou.

Les comptables publics font un garde-magasin de la marine et de l'artillerie, un trésorier, un receveur de l'octroi et des droits domaniaux, un curateur aux successions vacantes, et un receveur des droits d'amirauté. On y voit un médecin et un chirurgien du roi, un chirurgien-major de l'amirauté, et deux chirurgiens ordinaires, un arpenteur principal, un voyer principal, un gardien des écluses et fontaines; plusieurs arpenteurs résident dans l'étendue de la juridiction.

Le Fort-Dauphin jouit depuis long-tems, comme le prouve une ordonnance des Administrateurs du 12 Décembre 1727, d'un établissement de poste aux lettres. Le courrier de toutes les parties de la colonie, passant par le Cap, y arrive et en part deux fois par semaine. Il n'y venait qu'une fois avant le mois de Mars 1764.

Divers ouvriers, quelques maîtres d'école pour enseigner la lecture, l'écriture et l'arithmétique; des marchands, dont quelques-uns même se titrent de négocians; des revendeurs; un nombre, toujours trop grand, de cabaretiers, dont le privilège qui était en ferme autrefois, donnait déjà 3,560 liv. au fisc en 1728; quelques plaideurs et quelques oisifs complètent, avec les divers employés ou fonctionnaires publics, la population de la ville du Fort-Dauphin, où l'on ne compte, malgré tout cela, que 254 blancs, 130 affranchis & 470 esclaves. On peut y ajouter un détachement fourni par le régiment du Cap

pour la garnison du fort et celle des fortifications de l'entrée, garnison qui, jusqu'en 1762, était de trois compagnies des troupes détachées de la marine, et 25 suisses, qu'un bataillon du régiment de Quercy remplaça en 1762. Le poste du fort la Bouque avait originai.ement 30 hommes et un officier, on ne le relevait que tous les 15 jours. La ville pourrait compter en outre 50 caboteurs ou marins qui s'occupent de la pêche qu'ils vont faire dans la baie de Mancenille, ou du transport des denrées, qui a lieu dans des barques & dans des bateaux depuis quatre jusqu'à cent tonneaux.

Le transport dont je viens de parler, se fait par de grandes barques nommées, *Passagers*, lorsqu'il s'agit du Cap, et dont l'usage est même déjà ancien pour le Fort-Dauphin, puisque le produit en a été long-tems affermé au profit du roi. Ils sont affranchis de cet impôt depuis le 24 Août 1750, & leurs propriétaires sont seulement soumis à tenir des écritures en règle de ce qu'ils chargent, & à répondre de la perte & des avaries, quand elles sont imputables à leur négligence ou à l'impéritie des patrons, qui doivent être des livres, et connus de l'Amirauté, par une déclaration de l'armateur.

La facilité de cette communication réduit la ville à n'être qu'un entrepôt partiel, puisque plusieurs embarcadères sont aussi des entrepôts. L'on a cependant vu quelquefois le pavillon français flotter dans la baie, sur des navires d'Europe pendant la paix, quoique le plus souvent les capitaines se contentent d'envoyer du Cap des marchandises, qu'un officier du navire vend dans un magasin qu'il prend à cet effet. On a même compté jusqu'à 12 ou 15 de ces magasins, qui faisaient chacun un débit de 100 et 150 mille livres par mois. On n'en est pas surpris, quand on sait que la dépendance du Fort-Dauphin est une de celles dont les propriétés sont les plus dégagées de dettes.

En 1784, il y a eu une importation directe du Fort-Dauphin & de son voisinage, par deux navires de Bordeaux, quatre goëlettes espagnoles, dont trois de Barcelone et une de Cumana, et cinq bateaux ou brigantins des États-Unis d'Amérique.

En tems de guerre, la ville du Fort-Dauphin est nulle quant au commerce, et même le transport des denrées et des approvisionnemens de cette paroisse y est très-difficile. Les riffs étant absolument à fleur d'eau, il ne peut y avoir de navigation sûre entre eux et la terre; il faut donc gagner la pleine mer, et par cela même le cabotage est exposé à bien des risques. Les vents contraires,

les tempêtes , l'ennemi , tout concourt à suspendre la communication. Il résulte de cet état de choses , que les habitans payent plus cher et vendent meilleur marché. Quelquefois dans les fortes brises du mois d'Avril , on attend un mois les provisions demandées du Cap. Le fret par les passagers devient chaque jour plus cher. Suivant l'adjudication faite le 3 Mai 1743 , il était alloué au fermier par personne libre , trois livres ; par esclave , trente sous ; pour un barril , cinquante sous ; pour une barrique , cent sous , & six francs quand elle était remplie de sucre. Cette barrique de sucre qui était transportée en 1770 pour 7 liv. 10 fol. , payait dans la guerre de 1778 24 liv. 15 fol. , et depuis la paix elle est taxée à 20 liv. 12 fol. 6 deniers.

Les obstacles apportés par la guerre , font toujours renouveler le projet d'ouvrir un canal qui irait de la partie Ouest de la baie , entre la pointe à Dujarriay et les terres arides placées Nord et Sud des Mamelles , jusqu'à la baie de Caracol , à l'embouchure de la rivière du même nom , d'où les passagers se rendent au Cap en dedans des ressifs. J'ai même un plan dressé en 1751 par M. Charlevoix de Villers , ingénieur , où l'on voit que ce canal d'environ 6,000 toises devait avoir 30 pieds de largeur dans son fond , 30 pieds de talus , & 30 pieds de haut à partir du haut des berges. Mais la paix revient , & dans un pays où les hommes ne font pour ainsi dire que passer , il est difficile qu'un projet soit conçu , mûri & exécuté lorsque son exécution exige des talens , du tems & de la dépense. M. de Moulceau était , en 1773 , d'avis qu'on fit le canal. Le Ministre dans une lettre du mois de Février 1774 , en a rejeté le projet à cause de son inutilité *en tems de paix*.

La baie du Fort-Dauphin ne fera jamais choisie par les ennemis pour un point de débarquement , parce que les vaisseaux ne peuvent y entrer qu'un à un ; qu'enfilés par les batteries , ils sont exposés à faire côte s'ils sont désemparés ; & que d'ailleurs la côte étant armée de ressifs , il y a le danger des calmes , celui des courans , des brises violentes ou carabinées , celui des Nords , &c. Mais aussi , malgré sa position au vent , cette baie ne peut pas être un établissement de protection ; car d'une part une escadre ne pouvant en sortir qu'un vaisseau après l'autre , & les brises de terre n'étant pas toujours assez durables ni assez fortes pour qu'une escadre nombreuse se flattât de sortir toute entière , & de l'autre part la baie de Mancenille offrant une retraite à l'ennemi , & la Grange & les Sept-Frères des mouillages sûrs , des forces supérieures pourraient

pourraient y être aisément bloquées par des forces très-inférieures. Le Fort-Dauphin est donc tout ce qu'il peut être ; puisqu'on l'a préservé de devenir un refuge pour les ennemis ; qu'il en est un pour les bâtimens poursuivis qui ne peuvent pas gagner le Cap, & un point de rassemblement pour s'opposer au passage de l'ennemi s'il tentait une descente à la baie de Mancenille. C'est même ici l'occasion de dire que l'éloge de la milice du quartier Dauphin a été fait sans discontinuation, par tous les Administrateurs, & que son zèle & son amour pour le nom français, sont des vertus qu'elle n'a pas cessé de montrer.

Elle est composée actuellement de 240 blancs & 175 affranchis.

La population totale de la paroisse est de 700 blancs, 600 affranchis & environ 9,000 esclaves. En 1723, on y comptait 206 hommes portant armes, & 1,030 nègres.

La latitude du Fort-Dauphin marquée sur mon plan, est de 19 degrés 42 minutes 30 secondes, & sa longitude Occidentale du Méridien de Paris, de 74 degrés 21 minutes.

La ville du Fort-Dauphin est à environ 12 lieues du Cap, 87 de Santo-Domingo, 5 de Dahabon & 5 d'Ouanaminthe ; à 4 lieues du bourg du Terrier-rouge, 6 de celui du Trou, & 13 de Vallière.

Par rapport à l'intérieur de la paroisse, on compte, du Fort-Dauphin

	lieues.		lieues.
Au bas Maribarou	3	A la grande Coline,	3 1/2
A l'embouchure du Maffacre	4	Au Morne à Vigie & la Mahotière,	3
A la Melonnière,	5	Aux Marmoufets & aux Platons,	4
Aux Fredoches,	2	A l'acul de Samedi,	7
Aux Fonds-Blancs,	2	Au Morne au Diable,	6
A la coupe de Bayaha,	2	Aux Fonds-Bleus,	7
A la passe de la rivière Marion,	2	A l'Acul des Pins,	7
Au Vieux-Bourg,	1	Et au Morne Organisé,	11

Il y a des grands chemins de communication entre le Fort-Dauphin & les paroisses de sa juridiction. Il communique avec les bourgs de ces paroisses par des routes de voiture, excepté avec la paroisse de Vallière qui est montagneuse dans sa totalité. Le chemin royal qui va du Fort-Dauphin au Cap, est assez pénible depuis cette première ville jusqu'à l'extrémité des Fonds-Blancs, parce qu'il faut presque continuellement, monter et descendre. Cependant ces cinq lieues sont aisément franchies en deux heures, graces à la rapidité des chevaux.

créols , à moins que le débordement des rivières , n'y mette obstacle. M. de Belzunce avait fait poser , en 1762 , sur les deux passages de la rivière Marion , des bacs qui ne subsistent plus.

On avait établi aussi au mois de Mai 1785 , entre le Fort-Dauphin et le Cap , une diligence à dix places , dont six pour des Blancs à deux piastres-gourdes et quatre pour des affranchis à une piastre-gourde. Elle allait d'une ville à l'autre dans la journée. Mais ce genre d'établissement , déjà tenté plusieurs fois à Saint-Domingue , n'a eu aucun succès.

La paroisse de Bayaha renferme des mines , et j'ai même la preuve , dans une ordonnance des Administrateurs , datée du 26 Décembre 1716 , qu'on en avait trouvé une d'or , puisqu'elle permettait à MM. de Boisdenier , Belfond , Gerland , et autres associés , de faire travailler cette mine pendant dix ans , privativement à tous autres , à la charge de payer net au Roi , le cinquième de l'or , qu'on serait tenu de représenter toutes les semaines au commandant & au commissaire du Cap , à peine de confiscation et de déchéance du privilège. Je n'ai pas pu découvrir dans quel point était cette mine dont je suis certain que l'exploitation n'a jamais eu lieu.

On lit dans le premier volume des Mémoires de la Société des Sciences & des Arts du Cap , pag. 199 , l'analyse d'une mine de pierres argileuses cuivreuses trouvée sur l'habitation de M. Marcadé , placée au bord de la mer dans la baie et à l'Ouest de la ville du Fort-Dauphin. La mine est à deux pieds de profondeur ; ces pierres couvertes d'une espèce de rouille brunâtre , montrent une couleur verte très-claire dans leurs fractures ; quelquefois des taches blanchâtres & des parties quartzes , & des traces de pyrites ; le toit quartzes qui les recouvre fait feu avec le briquet. On dit que le lit en est fort étendu. A l'air libre , la pierre a pesé 1,152 grains & 926 dans l'eau distillée. D'après l'analyse , M. Auvray , membre de la Société , a trouvé que la mine avait : 1°. $\frac{17}{44}$ & demi de cuivre , réduit sous forme métallique. 2°. $\frac{65}{44}$ & demi d'argile dépouillé de sa partie colorante , de fragment de quartz & d'acide carbonique. Et 3°. $\frac{61}{44}$ de terre calcaire , de terre éponneuse , & d'une petite portion d'argile.

Des observations météorologiques faites dans la paroisse du Fort-Dauphin sur la quantité d'eau qui y tombe annuellement , ont donné les résultats suivans.

Année pluvieuse	.	.	.	6 pieds.	1 pouces.	2 lignes.
Année moyenne	.	.	.	4	6	6
Année sèche	.	.	.	3	4	1

On y ressent quelquefois des tremblemens de terre qui ne sont cependant jamais capables de renverser des édifices. On en a ressenti un assez fort le 28 Août 1784.

En 1788, l'épizootie a fait périr & des mulets & des bœufs dans le bas Maribarou.

La paroisse du Fort-Dauphin a vu naître M. Croisfeuil, auteur d'une traduction, en vers, de l'Art d'aimer d'Ovide.



II.

PAROISSE D'OUANAMINTHE.

OUANAMINTHE porte encore le nom indien qu'avait le canton où son bourg est situé & qui se prononçait autrefois *Guanaminto*. Cette paroisse dont le bourg est l'établissement français de ce genre, le plus voisin de la limite espagnole, faisait autrefois partie de l'immense quartier de Bayahia & a dépendu de la paroisse du Fort-Dauphin jusqu'en 1751. On y avait formé, dès 1731, une succursale à cause des habitans qu'attiraient dans les alentours le commerce avec les Espagnols, qui étaient obligés de tirer tous leurs approvisionnemens de la Partie Française. Cette succursale étant le présage d'un bourg, les habitans de la ville du Fort-Dauphin en marquèrent aussitôt de l'inquiétude. On voit par une ordonnance des Administrateurs du 30 Juin 1738, qu'on défendit sur cette frontière des relations qui nuisaient au Fort-Dauphin. Les habitans d'Ouanaminthe qui voulurent ensuite une paroisse réelle au lieu d'une simple annexe, émirent leur vœu, le 15 Décembre 1751, sur le point où la nouvelle paroisse devait être assise. Ils croyaient même si bien que l'autorisation de s'expliquer à cet égard, était un titre que le vicaire d'Ouanaminthe commença à administrer les Sacremens & à se regarder comme un véritable curé jusqu'à ce qu'un arrêt du Conseil du Cap du 18 Novembre 1752, lui prescrivit de n'agir que comme vicaire de celui du Fort-Dauphin. Autour de sa chapelle s'étaient ralliés depuis long-tems des affranchis dont le négoce réveilla les allarmes du Fort-Dauphin & celles-ci produisirent une autre ordonnance du 4 Avril 1758, qui défendit de faire aucun trafic à Ouanaminthe. Il est très-remarquable, qu'environ huit mois

après, c'est-à-dire, le 29 Novembre 1758, les mêmes Administrateurs érigèrent Ouanaminthe en paroisse, en lui donnant pour limite commune avec celle du Fort-Dauphin, la rivière la Matric depuis sa source jusqu'à la mer. Les plaintes nouvelles du Fort-Dauphin, mais seulement sur la trop grande étendue de la paroisse d'Ouanaminthe, produisirent une ordonnance du 23 Avril 1759, qui la restreignit à l'étendue qu'elle a aujourd'hui.

Cette paroisse a pour limites actuelles à l'Est & au Sud, la frontière espagnole, savoir: la ligne de démarcation de l'îlet du Massacre, depuis le point où elle serait rencontrée par le prolongement vers l'Est du chemin qui passe à la barrière de l'habitation Vaublanc jusqu'à la pyramide N°. 17. Ensuite, depuis cette pyramide jusqu'à la 22^e, les eaux du Massacre, celles supérieures du ruisseau de Capotille, & puis du ruisseau de la Mine, font la séparation qui va ensuite, tournant vers le Sud, jusqu'à la pyramide N°. 32, qui est sur la paroisse de Vallière, contigue dans le Sud-Ouest à celle d'Ouanaminthe; enfin celle-ci a dans l'Ouest, la paroisse du Fort-Dauphin.

Ouanaminthe est une paroisse de plaine, suivant ce que j'ai dit qu'on devait entendre par ce mot; c'est une des plus petites de la Colonie, car elle n'a guères plus de dix lieues carrées de surface, & plus de la moitié de cette étendue est en montagnes.

La paroisse d'Ouanaminthe a une forme très-irrégulière, à cause du cours des rivières qui la bornent à l'Est, & qui viennent du Sud-Est. Le bourg est même plus Oriental que l'embouchure du Massacre.

La partie plane se trouve divisée en plusieurs cantons ou portions de cantons, parce qu'il en est dont le nom est commun à la partie de montagnes qui les avoisine. En général, cette partie plane offre beaucoup de portions savaneuses, qui augmentent à mesure qu'on va vers le Sud, & dont le terrain n'est pas très-fertile, surtout dans le voisinage des savanes du Fort-Dauphin. Les autres offrent cependant des terrains très-propres à la culture des vivres de terre. Mais dans toute cette plaine, rien n'est aussi précieux que le haut de Maribarou, nom Indien, & non pas *Marie-Baroux*, comme le veulent ceux qui donnent le nom d'une femme pour étymologie à celui de ce lieu.

Le haut Maribaroux contient en totalité quatorze sucreries, dont dix dépendent de la paroisse d'Ouanaminthe. Ces dernières produisent annuellement deux millions & demi de sucre blanc. Ensuite vient le canton d'Ouanaminthe,

proprement dit, à l'une des extrémités duquel, vers le territoire espagnol, est le bourg. Ce canton est renfermé entre la rivière de la petite Artibonite ou à Beaujeau, & l'habitation Escot, qui borne le bourg d'Ouanaminthe au Sud. Il compte onze sucreries, donnant environ deux millions de sucre blanc.

Vis-à-vis le bourg d'Ouanaminthe, dans l'Ouest de la paroisse, est le canton des Savanes de la petite Artibonite; puis au-dessus, allant au Sud-quart-Sud-Est, le canton des Savanes naturelles de la petite Artibonite. Au-dessus de cette bande, en est une autre qui a dans l'Est le canton de la savane d'Ouanaminthe, puis en gagnant dans l'Ouest celui de la savane du Canary, & enfin celui de la savane au Lait, qui touche déjà à l'acul des Pins. Supérieurement encore & dans une espèce d'enfoncement entre les mornes, & qui se dirige au Sud-Est, sont les cantons de Capotille, de la savanne Longue, de l'Hermitage, de la ravine des Roches, puis celui des Brûlages, qui est le point de la Partie du Nord de la Colonie française le plus avancé dans la Partie Espagnole; en revenant un peu au Sud, on trouve le canton de la Mine, celui du Trou de Jean de Nantes, & celui de la Nouvelle-Bretagne. On ne peut pas faire un grand éloge de toute cette extrémité supérieure plane, surtout lorsqu'on est obligé de dire que Capotille & la Mine ont vu s'anéantir les quatre sucreries qu'elles avaient autrefois. Cela ramène, presque malgré soi, à parler de Maribarou, considéré cependant dans toute son étendue haute & basse.

Ce qui borde le Massacre depuis l'embouchure de la petite Artibonite jusqu'à celle de la Matrie, est d'un sol excellent; ce qui est à l'Est du chemin, a une qualité supérieure au terrain placé à l'Ouest; mais ce qui mérite une préférence décidée, c'est la portion qui, bordant le Massacre, est vers le milieu, entre les deux embouchures dont je viens de parler. Près du Massacre, la terre est grâtre, légère, profonde, propre à l'arrosement, & l'on y reconnaît une vraie terre d'alluvion, tandis que celle qui est le long de la Matrie, est noire, forte & même argileuse.

On a comparé le vin de canne de Maribarou à ceux de Limonade & du Quartier-Morin, & il a toujours paru plus riche.

Les cantons de la partie montagneuse sont une portion des Brûlages & de la Mine; le canton du morne Obé; partie de celui du Trou de Jean de Nantes & de celui de la Nouvelle-Bretagne; celui de l'acul à Parisien, & ceux du Déroit & du Trou à Jeannot, que je nomme dans l'ordre où ils

font autour de la partie plane qu'ils bordent , & en commençant leur nomenclature par le Sud-Est de la paroisse.

C'est dans cette partie Sud - Est des montagnes , que se trouve le piton de Bayaha , que l'on appelle aussi piton des Frégates , parce qu'on prétend qu'il sert de reconnaissance aux vaisseaux de ce nom , qui vont le long de la côte Nord. La pyramide N^o. 31 de la frontière avec les Espagnols , est sur la pente Sud de ce piton , situé à-peu-près Nord & Sud du morne au Diable , quoique son sommet soit la véritable borne. Mais comme tous les pitons (qui ne sont autre chose que des pointes de montagnes de forme ronde & inaccessibles dans leur partie supérieure) , il est à l'abri de l'audace de l'homme , qui peut bien le désigner pour *terme* , mais qui ne saurait aller lui imposer des marques de sa propriété.

Ouanaminthe est un des points les plus arrosés de la Colonie , puis qu'entre les rivières de la Mine , de Capotille & du Massacre qui le bordent à l'Est , & celle de la Matric qui est à l'Ouest , se trouvent : 1^o. La ravine de la savane Longue , qui vient , avec les eaux de la Raque Espagnole , se jeter , peu-à-près , dans la rivière du Canary. 2^o. Cette rivière du Canary , où se rend la ravine des Sables après avoir reçu la ravine de la Savane au Lait. 3^o. La ravine du Trou de Jean de Nantes & celle du Détroit. Et 4^o. la rivière de la petite Artibonite , née au piton de Bayaha , & qui forme même , en se subdivisant entre les mornes , plusieurs des rivières que je viens de nommer , tandis que son cours principal qui garde son nom , traversant la plaine de la paroisse , du Sud-Ouest au Nord-Est , recueille successivement ses diverses branches que d'autres eaux ont augmentées ; elle arrive ainsi enrichie , dans la rivière du Massacre , au point que j'ai désigné. Cette masse d'eau si précieuse , fait mouvoir quatre moulins , & je répète , qu'un travail général , intelligemment dirigé , pourrait donner des moulins à eau à presque toutes les sucreries de la paroisse.

Le bourg d'Ouanaminthe qui est à cinq lieues de la ville du Fort-Dauphin , & par conséquent à dix-sept de celle du Cap , puisqu'il communique avec cette dernière en passant par l'autre , est placé dans une savane élevée. Il est composé de dix-sept îlets , ayant soixante-seize emplacements , où sont bâties soixante-cinq maisons dans une étendue de 210 toises de l'Est à l'Ouest , & de 135 toises du Nord au Sud. Vingt & un de ces emplacements ayant vingt-quatre maisons , sont arrentés au profit de la paroisse , à laquelle ils appartiennent. Quatre rues sont

dirigées de l'Est à l'Ouest, & cinq autres les coupent à angles droits ; il n'y a guères que cinq ou six maisons qui s'écartent de cette direction, qu'on doit leur faire suivre dans les cas de reconstruction. Ce sont les seules qui étaient restées après un incendie, auquel on est redevable malgré foi, de la régularité actuelle du bourg.

En venant du grand chemin du Fort-Dauphin, qui est à-peu-près du Nord-Ouest au Sud-Est, on tourne à gauche pour entrer dans le bourg par la Grande rue, l'une de celles ouvertes d'Orient en Occident. Elle a soixante pieds de large & va se terminer à l'autre extrémité, dans le chemin qui conduit à Dahabon, & où commence aussi le chemin qui va dans le Sud, pour conduire au canton de la Mine. La Grande rue a parallèlement, dans le Sud, la rue de l'Assomption, & dans le Nord la rue Lilancour (commandant en chef par intérim), & celle de Vallière, (Gouverneur-Général); ces trois n'ont que quarante pieds de large. Les quatre rues du Nord au Sud, sont, lorsqu'on vient du côté du Fort-Dauphin, d'abord la rue de l'Église, de quatre-vingt pieds de large, au bout de laquelle, à droite & à soixante-dix toises, est le temple du Seigneur, ayant soixante pieds de long sur quarante de large, & dédié à Notre-Dame de l'Assomption. Ensuite la rue Royale, la rue Du Grés (lieutenant du roi du Fort-Dauphin), la rue Reynaud (Commandant-Général par intérim), & la rue de Vaivre (Intendant); ces quatre n'ont que trente pieds de large, & la dernière est en quelque sorte le prolongement du chemin de la Mine. Sur la gauche de la Grande rue & devant celle de l'Église, est la place d'Ennery, (Gouverneur-Général), qui a trois cens cinquante pieds de long du Septentrion au Midi, & seulement deux cent cinquante d'Orient en Occident, à partir des arbres qui l'entourent. Il est assez ridicule que la rue de l'Église qui s'ouvre dans cette place, ne corresponde pas à son milieu.

Il n'y a que 488 toises, en ligne droite, du bord Est du bourg jusqu'à la borne N°. 18, posée pour limite sur les deux rives du Massacre qui, dans cet endroit, où est un gué, a 85 pieds de large ; c'est ce qu'on appelle la passe d'en haut. La passe d'en bas est à environ 70 toises au-dessous de la première. Elle est moins solide que la précédente vers laquelle le chemin sera dirigé ; car actuellement il fait un coude & va gagner la passe d'en bas. Ces deux passes conduisent au bourg de Dahabon qui est en face de celui d'Ouanaminthe & à environ 300 toises du Massacre, sur le bord duquel les Espagnols ont un corps-

de-garde. Du côté des Français, les habitans ont placé des levées pour se garantir de ses débordemens. De la passe d'en bas à l'extrémité supérieure du grand îlet du Massacre, il n'y a qu'environ 380 toises.

Le bourg d'Ouanaminthe doit toute son existence aux échanges qui peuvent s'y faire avec les Espagnols, & il a eu sa part des profits que Monte-Christ leur procurait pendant la guerre de 1756. Ce bourg est fort sain & l'on en a fait une satisfaisante épreuve dans l'établissement d'un hôpital militaire qu'on y forma au mois d'Octobre 1778 & qui était destiné aux convalescens & aux scorbutiques. Le voisinage de la Partie Espagnole, celui du Massacre y rendaient la boucherie, le laitage, le légumes abondans & surtout les tortues de terre qui conviennent si bien à certaines maladies des climats chauds; mais au lieu de se renfermer dans cette sage destination, on envoya bientôt toutes sortes de malades à Ouanaminthe, même des malheureux qui ne permettaient plus d'espérer, & l'on en vit qui, épuisés encore par la fatigue d'un trajet fait sur des bateaux incommodes, expiraient presque en arrivant à l'hospice, où il mourut beaucoup de monde, (notamment des soldats du régiment espagnol de Léon) & qui fut entièrement abandonné au commencement de 1783.

Il avait été question d'acquérir un terrain pour établir, à demeure, un pareil hôpital, placé jusqu'alors dans des maisons prises à loyer. Mais ce projet, digne des amis de l'humanité, ne s'est pas réalisé. On indiquait même un terrain dépendant de l'habitation des héritiers Sens, à la lisière d'un emplacement appartenant à la fabrique, qui a l'avantage de n'être qu'à environ 140 toises d'un lieu où l'on se procurerait facilement de l'eau. On arriverait à cet hôpital par le chemin de la Mine, & le bourg qui n'en ferait qu'à 150 toises, ajouterait encore aux ressources pour l'approvisionnement.

Tel est le lieu qui n'a cessé de porter ombrage au Fort-Dauphin, & que celui-ci aurait encore voulu anéantir en 1768. On a long-tems tourmenté ceux qui voulaient faire un petit commerce à Ouanaminthe, mais personne n'a peut-être plus travaillé à l'augmentation de ce bourg que M. le Vicomte de Choiseul.

Les denrées d'Ouanaminthe ont le même débouché que celles du Fort-Dauphin, sauf le peu que les Espagnols prennent pour leur propre consommation.

La police légale de cette paroisse qui est du commandement & de la Sénéchaussée du Fort-Dauphin, est faite par un substitut de ce tribunal qui y réside; & celle de surveillance & de sûreté par un commandant des milices & un exempt

exempt de maréchauffée. On a terminé, en 1787, le logement destiné à la maréchauffée & un arrêt du Conseil de Saint-Domingue, rendu le 4 Septembre de la même année, en a fait payer entièrement la dépense sur la caisse publique. Il y a un bureau de poste dans ce lieu & l'on se rappelle que j'ai dit qu'il expédiait les lettres pour la Partie Espagnole & envoyait aussi à Dahabon celles qu'on veut faire passer en Espagne ou dans les Colonies Espagnoles (*).

Les montagnes d'Ouanaminthe, comme celles du Fort-Dauphin, renferment des mines de fer, & les plus forts indices annoncent qu'il y en a de sulphureuses. C'est à une mine d'or qui a été exploitée par les Espagnols, que le Canton de la Mine doit son nom. Les bois y sont très-beaux, les richesses de la botanique très-multipliées & l'on assure même y avoir vu du quinquina. Il serait peut-être préférable que ces montagnes fussent plus propres à la culture du café qui ne peut être comptée que pour trois ou quatre habitations. Les autres y réunissent la culture des vivres, à laquelle beaucoup d'autres établissemens sont livrés exclusivement & avec un succès très-lucratif. Ouanaminthe qui a une poterie-briqueterie près du bourg, n'offre nulle part de l'indigo.

La population de la paroisse d'Ouanaminthe est de 280 Blancs, 270 affranchis & environ 7,000 esclaves. Il s'y trouve 308 hommes portant armes, en deux portions égales, dont l'une de Blancs, & l'autre de gens de couleur.

L'une des plus anciennes habitations de la paroisse d'Ouanaminthe, est celle Robineau, située dans le canton de la petite Artibonite, c'est du moins celle où l'on a commencé à faire du sucre terré, en 1730; elle appartient, à présent, à M. Robineau de Bougon, Créol & petit-fils de M. Robineau, procureur-général du Conseil du Cap. Quoique ce colon estimable & instruit, réside habituellement en France, il a cependant constamment assujetti les régisseurs de son habitation, à lui donner, de tems en tems, un tableau de l'état & du nombre des arbres fruitiers qu'il a pris plaisir à y planter & à y multiplier, dans un voyage qu'il y fit en 1750. Mais on aime mieux vanter que suivre son exemple.

Vers 1750, M. Walsh, fit venir d'Afrique, quelques chameaux qui ont vécu plusieurs années sur son habitation de la Mine, sans donner de postérité. Ils effrayaient les chevaux au point d'être la cause de plusieurs accidens. Ce fut une des raisons qui en empêcha l'usage pour les transports.

(*) Voyez la Partie Espagnole, 1er. volume, page 195.

La température de cette paroisse est analogue à celle de la paroisse du Fort-Dauphin, mais avec cette particularité que surtout dans le canton d'Ouanaminthe proprement dit, les sécheresses s'y font beaucoup plus sentir & que les pluies qui les suivent, causent de plus grands débordemens. On y éprouve aussi de violens orages; c'est même de la chaîne de Cibao & par les parties montagneuses qui ne sont pas loin de Maribarou, qu'ils se dirigent vers la partie du Nord de la Colonie française & il est passé, en proverbe, d'y dire quand on entend un orage lointain que *Maribarou gronde*. Le tonnerre y tombe assez fréquemment, & l'on cite plusieurs incendies que sa chute a causés dans quelques habitations. Le 17 Juin 1783, à deux heures, vingt minutes de l'après-midi, à la suite d'un vent furieux suivi de pluie, vint une grêle dont on ramassa des grêlons aussi gros que le poing. Elle dura environ vingt-huit minutes & fut suivie d'une averse. Ce fut surtout vers l'habitation Thilorier, au bord extérieur Sud-Ouest de l'îlet du Massacre, qu'elle se fit sentir & elle y brisa les tuiles de la maison principale. Heureusement, que la pluie dont cette grêle fut précédée, avait fait retirer les nègres & les animaux, car ils auraient pu être blessés & même tués par des grêlons aussi prodigieux.

Le 2 Octobre 1764, le tonnerre tomba au bourg d'Ouanaminthe où il tua M. Belleville, procureur du Fort-Dauphin, M. Chaillou, ci-devant notaire & un charpentier. Dix autres personnes qui étaient dans la chambre, furent renversées du même coup sans recevoir aucun mal; mais deux soldats espagnols, du corps-de-garde de l'autre côté du Massacre, furent tués.

Les montagnes des environs d'Ouanaminthe, sont très peuplées de différentes espèces de ramiers, qui procurent un mets très-délicat à la dépendance du Fort-Dauphin, d'où l'on en transporte même au Cap. Le voisinage des Espagnols qui ne sont, ni aussi nombreux, ni aussi turbulens que les Français, permet à ce bel oiseau de se multiplier, & comme il n'a pas l'instinct d'éviter de franchir les limites, il vient y trouver la mort que nos nègres chasseurs ne lui laissent pas long-tems attendre.

Le cimetière du bourg d'Ouanaminthe recèle les restes de M. de Paradès, mort à Maribarou sur l'habitation d'Osmond, & dont le nom a été long-tems le sujet d'une active curiosité, parce qu'il était mêlé aux détails relatifs aux projets politiques que l'armée navale de M. Dorvilliers devait favoriser, en 1778. Mais laissons à l'histoire à réveiller des cendres qui reposent dans un lieu obscur de Saint-Domingue.



I I I.

P A R O I S S E D E V A L L I È R E .

CETTE paroisse, dont toute l'étendue est montagneuse, porte le nom de l'un des deux Administrateurs qui l'ont érigée, le 10 Août 1773, par une ordonnance où on lit qu'elle est formée des cinq cantons de la rivière à Prévost & des Racadeaux, du Trou-Vilain, de la rivière à Mulâtre, du Boucan-Neuf de la Grande rivière & de la Nouvelle-Gascogne. Ce territoire qui était, en majeure partie, dans la paroisse du Fort-Dauphin, & quant au reste, dans celle du Trou, est placé au revers Sud du sommet des montagnes de l'acul de Samedi, qui vont depuis le piton des Nègres, jusqu'à celui des Flambeaux.

On peut le considérer comme ayant deux bandes, dont la plus Septentrionale commence à l'Est, à-peu-près vers le piton de Bayaha; c'est le canton de la rivière à Mulâtre, nom qui lui fut donné par M. Saffray de Tournemine, prévôt général de maréchauffée, parce qu'en poursuivant des nègres fugitifs, il perdit un mulâtre, tué sur l'écore de la rivière qui descend du piton des Ténèbres. Plus à l'Ouest est le Trou-Vilain; une gorge profonde qu'obscurcissaient des arbres, dont des milliers de liane épaississaient encore le feuillage, lui ont attiré cette dénomination. On trouve, allant toujours à l'Est, la rivière à Prévost; son nom rappelle le premier habitant dont l'industrie plaça un défriché au bord de la petite rivière qui coule au milieu de ce troisième canton, par lequel la première bande est terminée.

La seconde bande plus intérieure que la première, commence à l'Est, par le Boucan-Neuf de la Grande rivière, dénomination que lui donna un M. de la Porte, ancien chasseur, qui avait placé le boucan de sa chasse sur les rives de la Grande rivière. Enfin plusieurs gascons ayant été les premiers s'établir au canton des Bas-Ouragans, il finit par prendre le nom de Nouvelle-Gascogne. Les premières concessions furent toutes données avec ces divers noms, qui ont fait place à celui de paroisse de Vallière.

Tous ces cantons étant séparés par des chaînes de montagnes, celles-ci les rendaient, pour ainsi dire, étrangers les uns aux autres, faute de chemins de communication. Le nom de ravine à Mulâtre était même l'appellation générique, parce que

cet canton avait été le premier établi par le courage de M. Urel, qui osa demander une concession de ces lieux connus des seuls chasseurs, & qui l'obtint en 1744 sous la désignation de hauteurs de l'acul de Samedi. La descendance de cet intrépide colon, qui frappa du premier coup de hache les antiques possesseurs de ce sol, n'a cependant pas recueilli le juste fruit de ses peines, & des enfans, laissés en bas âge, ont vu passer en d'autres mains, par de nouvelles concessions, une propriété que son origine aurait dû rendre respectable.

Mais personne n'a autant contribué à faire connaître l'intérieur de ces montagnes que M. Gaillardet, Créol, le plus grand épouvantail des nègres fugitifs, & un déterminé chasseur dès sa jeunesse. Devenu commandant des milices du quartier Dauphin, & remarquant la faveur qu'obtenait la culture du café, & la détérioration qu'éprouvait la face Nord de la montagne de l'acul de Samedi, il indiqua au gouvernement la ravine à Mulâtre comme propre à recevoir le précieux arbruste de l'Arabie. Il visita les lieux & détermina plusieurs personnes à demander des concessions en 1748. On éprouva même alors ce qui est arrivé dans presque toute la Colonie, c'est qu'il y eut plus de terrain de concédé qu'il n'en existait en réalité, & le gouvernement prit le sage parti de faire lever, par M. Meillat, arpenteur éclairé, un plan général de ce canton. Cette époque fut encore celle où l'on vit (selon l'usage), d'un côté, des concessionnaires effrayés de l'entreprise d'aller défricher dans des montagnes où il fallait gravir à pied, & de l'autre, des protégés toujours apostés pour s'emparer des concessions, vendre leurs titres à des hommes inaccessibles à toute crainte, & bien plus dignes qu'eux d'obtenir gratuitement le droit d'enrichir l'État. Parmi ces derniers, on doit citer M. Castex, qui, déjà favorisé par la fortune, aida de ses conseils, de son exemple & de sa bourse, les hommes qui vinrent comme lui se placer dans ces nouveaux défrichés, & qui a obtenu le titre de commandant de la paroisse de Vallière au moment de sa création, de l'amitié reconnaissante de ses concitoyens autant que du choix du gouvernement.

Les difficultés inséparables d'un défrichement dans un pareil local; ne furent pas les seules que les habitans eurent à éprouver. Les Espagnols qui n'avaient cessé de prétendre que la Grande rivière, depuis sa source, était la limite des deux nations; appercevant des plantations sur la rive Sud, vinrent, le 21 Février 1755, faire une sommation de les abandonner. Le transport de M. de Lange, major du Fort-Dauphin avec quelques miliciens, éloigna les verbaliseurs. M. de

Vaudreuil, alors commandant général de la Colonie, fit poser un corps-de-garde sur l'habitation la plus avancée vers le Midi; mais lorsque le retour de ce chef en France eut fait ramener ce corps-de-garde au bord de la rive Septentrionale, cent cinquante Espagnols avoués par leur gouvernement, vinrent au mois d'Août 1757, saccager & brûler les quatre habitations qui se trouvaient ainsi abandonnées & sans protection. Les troubles se renouvelèrent plusieurs fois; en vain les habitans du quartier Dauphin marchèrent à différentes époques pour punir les Espagnols, ceux-ci venant tout-à-coup par leurs déserts & s'en retournant après le ravage, les habitans qui marchaient pour procurer du secours, se trouvaient harcelés sans aucune utilité.

Les Colons lassés de tant d'inquiétudes, reculaient leurs plantations; quelques-uns les avaient entièrement abandonnées, & leur exemple devenait contagieux, lorsqu'à l'occasion d'un trouble, sur lequel M. de Chastenoye, Gouverneur du Cap, avait des avis certains, M. de Lange, déjà nommé, reçut l'ordre de faire marcher toutes les milices de la dépendance à cette frontière. Des personnes que leur état exemptait de ce service, se réunirent par zèle aux milices, & mirent M. le Vicomte de Choiseul, alors simple particulier, à leur tête. M. Gaillardet, chargé d'éclairer la marche, ayant été aperçu par les Espagnols, ils jugèrent qu'ils étaient découverts, & employèrent à fuir, la journée qui précédait celle destinée à leurs dévastations. On resta cependant campé durant trois jours, dont M. de Choiseul profita pour inspirer aux habitans du quartier, la résolution de demeurer sur leurs terrains. Personne n'eut peut-être plus que lui le don de persuader, & celui plus heureux encore de faire croire que son opinion lui venait de ceux à qui il l'insinuait. Sans cet événement, il ne faut pas douter que le cours de la Grande rivière ne fût devenu la limite définitive; ce qui aurait fait perdre à la France tout ce qui est entre sa rive gauche & la limite actuelle, depuis les sources de cette rivière jusqu'à Bahon.

Les Espagnols ne cessèrent cependant pas de se plaindre ou de menacer, & on en vint au mois d'Avril 1760, à une convention provisoire, stipulée par M. Desgrieux, Capitaine des troupes, & par Don Gaspard, & qui maintint nominativement douze habitans. Elle n'empêcha pas en 1761, des hostilités que M. Bart arrêta. Les Espagnols ayant encore fait des réclamations à l'arrivée de M. de Nolivos, en 1770, pour que les Français abandonnassent la rive gauche

de la Grande rivière ; ce nouveau gouverneur vint en 1771 à Dahabon, pour convaincre Don Gaspard qui y commandait, que la convention provisoire du mois d'Avril 1760, repoussait elle-même la prétention des Espagnols. Au mois d'Août de la même année 1771, Don Fernandez, commandant de Saint-Raphaël, & M. de Boisforest, ingénieur en chef de la Partie du Nord, vinrent ensemble examiner cette partie de la frontière, & en lever le plan. Au mois d'Avril 1773, on répandit que les Espagnols ayant à leur tête le Président même de Santo-Domingo, devaient venir faire une incursion dans cette partie, ce qui y amena encore les milices de la dépendance, ayant à leur tête MM. de Lilancour & Du Grès, lieutenant de roi & major du Fort-Dauphin. Ce mouvement qui se trouva inutile, ayant donné lieu à des observations de la part de M. de Lilancour, elles devinrent une des causes de l'érection de la paroisse de Vallière, au mois d'Août suivant.

On croyait que l'opération définitive des limites augmenterait la nouvelle paroisse, mais le fait a été contraire à cette attente. Les retranchemens ont même été cause que les limites données à la paroisse en 1773, ont été changées par une nouvelle ordonnance du 15 Novembre 1783, qui les a avancées dans l'Ouest, sur la paroisse du Trou.

Vallière est maintenant borné à l'Est par la ligne des limites espagnoles, depuis un point antérieur à la pyramide N°. 32, jusqu'à la pyramide N°. 33. Cette limite qui vient du piton de Bayaha & qui suit la crête du morne à Ténèbres & le piton des Effentes, borne la rivière à Mulâtre & le Boucan-Neuf, & a laissé aux Espagnols une plaine nommée le Petit-Bassin, où le gouvernement français avait donné des concessions autrefois.

Au Sud, c'est encore la frontière espagnole qui termine Vallière depuis la pyramide N°. 33, jusqu'à la pyramide N°. 43, placée au confluent que forme le ruisseau des Chandeliers qui vient de la Partie Espagnole, avec la Grande-Rivière qui est sur notre territoire. La limite Sud borde ainsi tout le terrain appelé Bas-Ouïragans ou Nouvelle Gascogne. A l'Ouest, la crête du piton des Nègres, le piton des Flambeaux & la rivière des Racadeaux séparent Vallière de Limonade & ensuite du canton des Écrevisses appartenant au Trou. Enfin au Nord, la Grande-Rivière & l'acul de Samedi le séparent de la paroisse du Trou & de celle du Fort-Dauphin.

La paroisse de Vallière, dans sa longueur de l'Est à l'Ouest, peut avoir environ

trois lieues de surface sur deux de largeur, du Nord au Sud. Sa configuration intérieure est celle d'une longue colline au milieu de laquelle coule la Grande-Rivière, formée par divers ruisseaux, venus des crêtes ou chaînes de montagnes qui la ceignent de toutes parts.

Les premières sources de la Grande-Rivière sortent du piton de Bayaha & de la crête de la montagne à Ténèbres, vers l'Est de la paroisse. Ces sources forment d'abord deux petites rivières dont l'une est appelée rivière à Ténèbres & l'autre rivière du Boucan-Neuf & qui se joignent à environ une lieue de leur origine. A ce point de jonction, la rivière prend le nom de Grande-Rivière, parce qu'elle a un lit vaste, un cours sans cascade ni fault. Après s'être promenée dans les différentes sinuosités que forme le terrain, elle va dans la paroisse qui porte le même nom de Grande-Rivière (qu'on s'est accoutumé à préférer à celui de Sainte-Rose) & ensuite dans la plaine du Cap, pour y répandre la fertilité, quoique des excavations placées dans des rochers entre lesquels elle s'est fait un passage, absorbent, sans doute, une grande partie de ses eaux, puisque malgré toutes celles dont elle reçoit le tribut, elle n'en conserve pas plus, dans les tems ordinaires, à l'endroit où le grand chemin du Cap à Limonade la traverse, qu'elle n'en contient dans les tems secs, au point, si voisin de sa source, où elle reçoit le nom de Grande-Rivière. De ce point & dans la seule paroisse de Vallière, la Grande-Rivière est grossie par la rivière à Mulâtres, la ravine à la Porte, la ravine à Prévost & celle des Racadeaux.

Quand on observe l'inclinaison rapide des diverses montagnes de Vallière, on ne peut refuser un juste éloge aux hommes qui ont le courage d'aller exercer leur industrie dans de semblables lieux, où la plus petite entreprise est difficileuse. On admire l'intelligence qui y a ouvert plusieurs chemins de communication & ceux nécessaires à l'exportation des denrées; & quand on est conduit par cette contemplation à réfléchir sur l'ordonnance du 24 Novembre 1781, relative aux chemins, on ne peut assez s'étonner qu'elle ait demandé, par exemple, dix pieds francs de largeur aux chemins de communication sur le penchant des montagnes; puisqu'à Vallière, l'emploi de tous les nègres à ce seul travail ne l'accomplirait pas en dix ans.

Vallière ne produit que du café & des vivres du pays. Il donne environ un million & demi de livres de cette graine si utile au cultivateur. Il serait possible d'y doubler cette quantité, mais ce serait son maximum. Le sol, très-diversifié,

comme ailleurs, est au-dessus du médiocre, sans arriver à la supériorité qui rend célèbres quelques lieux de la Colonie. On y compte environ cent habitations & une population de 160 blancs, 160 affranchis & à-peu-près 2,000 esclaves.

On ne remarque rien d'intéressant pour l'histoire naturelle dans la paroisse de Vallière, où le physicien observe cependant qu'il n'y a point de pierres calcaires susceptibles de calcination pour fournir de la chaux. Des vestiges d'ustensiles à l'usage des anciens Naturels, qu'on rencontre sur le sommet des montagnes & dans les gorges, annoncent qu'elles ont été très-peuplées autrefois. On y trouva, en 1787, un grand tombeau, auprès duquel en était un autre qui n'avait pu être élevé qu'à un enfant. Comme le plus grand était chargé d'hyéroglyphes & que la pierre qui le recouvrait supérieurement, avait six pieds & était d'une seule pièce, on le regarda comme un tombeau de Cacique, ou au moins d'un personnage très-considérable. Je n'ai pas pu savoir quelle suite avait eu l'examen qu'on se proposait d'en faire.

Quoique l'ordonnance d'érection en paroisse, (de 1773), autorise Vallière à avoir un bourg & un marché, il n'y existe cependant encore rien de semblable. Ce n'est même que depuis 1782, que le service divin y a été célébré, chaque mois, par le curé de Limonade auquel on paie 2,000 liv. par an. Antérieurement & depuis 1780, on donnait 800 liv. au curé du Fort-Dauphin pour y venir quatre fois par an, les jours de revue de la milice; cependant Vallière n'a cessé d'offrir la jouissance de huit ou neuf carreaux de terre, d'un domestique, de deux chevaux, les meubles d'un ménage & mille écus, par an, pour avoir un curé qui lui serait spécialement attaché. Le 29 Septembre 1773, les habitants se sont imposés à raison de trente livres par tête d'esclave, pour les frais d'établissement en paroisse, & sur environ quarante mille livres tournois qui en sont résultés, on a acquis, au nom de la fabrique, un terrain de vingt-huit carreaux dans un point central, où l'on a construit deux bâtimens, l'un servant tout-à-la fois de chapelle, sous l'invocation de Saint-Vincent (patron de M. de Montarcher, Intendant), & encore de presbytère en attendant une église, & l'autre pour l'utilité du curé.

J'ai dit dans la description du Fort-Dauphin, qu'il avait été question de former une paroisse à laquelle on désignait pour centre, un lieu situé à l'entrée du bassin de l'acul de Samedi près de la rivière Marion, & dans une direction Est & Ouest, avec l'acul des Pins d'un côté & la coupe des Perches

de l'autre. On assure même qu'un chemin (qui est possible) prolongé jusqu'au canton de la Mine dans la paroisse d'Ouanaminthe; conduirait les habitans de ce dernier point, au bourg du Trou en moins de tems qu'il ne leur en faut, à présent, pour être à la hauteur de la ville du Fort-Dauphin, lorsqu'ils se rendent en voiture au Cap; c'est-à-dire, qu'il y aurait une économie d'un tiers de chemin. Aujourd'hui les habitans de l'acul des Pins ont sept ou huit lieues à faire pour aller à leur paroisse, tandis qu'une coupe, placée vers le milieu d'une crête basse qui domine la double colline par laquelle les deux vallées sont séparées, & située, à-peu-près, au centre de l'acul des Pins; coupe où je fais que l'on a déjà passé à pied & à cheval sans qu'on y ait employé le moindre travail, aurait fait communiquer ce canton avec celui de l'acul de Samedi.

D'un autre côté, les cabrouets, les animaux de charge & les nègres, feraient arrivés à ce bourg par un chemin de plaine pour l'approvisionner, tandis que les montagnes voisines, y trouvant un entrepôt peu éloigné, y auraient apporté aussi leurs provisions. Il y aurait peut-être eu par le même moyen, des facilités pour charier des merreins, des essentes & même du bois à bâtir qu'il faut brûler aujourd'hui sur la place pour en être débarrassé. Les habitans les plus éloignés auraient pu arriver au bourg, en trois heures. Il y aurait donc eu avantage pour tous, & notamment pour la plaine du Fort-Dauphin & de Maribarou, où les sécheresses rendent les secours en vivres du pays si pressans. Tous ces motifs ont fléchi devant l'intérêt particulier, si l'on en croit certaines opinions, parce que l'ouverture du chemin aurait sacrifié ce même intérêt à l'égard de quelques habitans sur le terrain desquels il aurait passé.

Peut-être que le peu d'établissmens faits à Vallière, considéré comme paroisse, ferait une raison pour revenir au plan de l'acul de Samedi auquel on les réunirait. Dans tous les cas, il serait utile, du moins, de consolider celui d'un marché à Vallière. Le nègre qui trouve à vendre & à acheter, a plus de ressources, plus de jouissances & sa condition s'améliore. Le commerce que ces échanges produisent, tire d'une oisiveté dangereuse des gens de couleur, des Blancs qui croupissent dans des villes ou dans de grands bourgs, où ils donnent & reçoivent alternativement l'exemple des vices. Avec des profits ils deviendraient habitans & l'homme qui cultive un champ est un citoyen & un homme qui a une patrie. Je fais que de riches planteurs & des citadins égoïstes croient que tout le monde est heureux lorsqu'ils ne manquent de rien & qu'ils ne

veulent que de grands propriétaires ou des hommes à grandes spéculations , sans se ressouvenir de ce qu'ils furent autrefois & sans compter tous les hafards dont ils font les enfans gâtés. Mais moi qui songe , à mon tour , que la nature fait des fourmis & des éléphans , moi qui pense aux nègres que la misère & le défaut d'alimens substantiels & de secours de l'art de guérir , moissonnent , je suis d'avis qu'on multiplie les individus dans les montagnes où le luxe ne fait pas gravir & où une population libre , deviendrait tout à la fois , un moyen de richesses nationales & de sureté intérieure. On en a la preuve dans l'établissement des montagnes de l'acul de Samedi & par conséquent de Vallière. Tous les noms de piton des Nègres , de piton des Flambeaux , de piton des Ténèbres , de crête à Congo , rappellent des époques où des fugitifs se cantonnaient dans des points presqu'inaccessibles , ne fut-ce que par le défaut de chemins. On se rappelle encore de *Polidor* & de sa bande , de ses meurtres , de ses brigandages , & surtout de la peine qu'on eut à l'arrêter.

Il faut compter en outre que dans le cas où de grands intervalles de montagnes sont sans point de réunion , les secours spirituels sont refusés à des hommes qui , du moins en sortant d'une vie laborieuse , veulent s'entendre dire qu'un être souverainement bon les attend pour les récompenser. Le frein moral de la religion , abstraction faite même des vérités consolantes qu'elle met en réserve dans le cœur de l'homme pour l'époque où le malheur les fait éclore , s'altère & se perd si l'homme est loin de tout ce qui lui parle de l'autre vie. Une seconde raison , c'est que des revues de milices répétées , au moins à chaque trimestre , appellent quelquefois très-loin un habitant , pour qui elles sont trois jours de détournement & une occasion de dépense. C'est bien assez que durant la guerre , il faille envoyer , comme les habitans de Vallière , toutes les six semaines , une garde de huit jours au poste de la Melonnière , où plusieurs d'entre eux n'arrivent qu'après avoir fait douze ou quinze lieues , dont quelques-unes sont périlleuses dans certaines saisons.

La paroisse de Vallière n'a d'autre débouché pour ses denrées que le Fort-Dauphin , d'où elle les envoie au Cap , qui lui fournit aussi ses besoins. Il y a huit ou dix lieues de transport.

La situation de cette paroisse , environnée de montagnes , la garantit des sécheresses qui désolent les plaines de son voisinage. Elle est plutôt sujette à l'excès des pluies & aux débordemens qui en sont la suite. Dans l'ouragan du

4 au 5 Août 1772, & qui se fit sentir depuis Ouanaminthe jusqu'à Saint-Marc, le vent qui soufflait du Sud-Est, renversa les constructions & détruisit le manioc, le riz & les pois. L'acul de Samedi, l'acul des Pins, la Nouvelle-Bretagne furent ravagés; la récolte de café qui était sur les arbres, fut presque à moitié perdue, & ce qui restait de la précédente dans les magasins, fut considérablement endommagé. Une pluie abondante qui dura vingt-quatre heures, ajouta les inondations à tant de calamités.

La température de Vallière est assez fraîche, & elle serait même trouvée froide par les habitans des villes. On pourrait y naturaliser des arbres fruitiers de France, & en 1787 on voyait chez un habitant plusieurs pommiers, dont un avait vingt-six pouces de circonférence. On observait avec raison qu'étant sauvageon, venu de pepin, ses fruits ne pouvaient pas être bons.

Dans l'Est de Vallière, est le Mont-Organisé qui en dépend. Il ne se dégrade pas comme la face Septentrionale des montagnes qui sont au fond de la plaine du Fort-Dauphin, & l'on y trouve des terres qui ont encore leur fertilité première. On a appelé ce mont, *Organisé*, parce qu'il semble être l'asile chéri de l'oiseau, nommé musicien à cause de son brillant gosier & de sa facilité à moduler plusieurs notes de musique avec une exactitude qui charme l'homme, toujours occupé de se retrouver dans tout. C'est une des jouissances de ces lieux élevés, où le regret produit par plus d'une privation, est adouci encore par une vue étendue, qu'on peut, de certaines positions, promener jusqu'à des distances très-considérables; & par la fraîcheur tonique des nuits, dont la température est telle, qu'au point du jour & à cause des eaux limpides dont on est entouré par les bras nombreux de plusieurs rivières, on éprouve à l'air extérieur une sensation très-propre à rappeler celle des gelées blanches de France, & cette sensation est commune aux montagnes avoisinantes, & notamment à celles de l'acul de Samedi.



I V.

PAROISSE DU TERRIER-ROUGE.

LA forme de cette paroisse est presque celle d'un triangle ayant sa base à la mer & dont les deux côtés vont toujours en se rapprochant jusqu'au sommet, où

ils font très-peu distans l'un de l'autre. Elle est, pour ainsi dire, toute en plaine, & ne renferme qu'une très-petite portion montagneuse qui n'est même, dans certains points, que le penchant doux de quelques collines ou l'extrémité de quelques petites chaînes.

La paroisse du Terrier-Rouge est contigue, dans l'Est, à celle du Fort-Dauphin, de sorte qu'elles se partagent les Fonds-Blancs; le canton du Terrier-Rouge, proprement dit, est ensuite, & le canton du Grand-Bassin, qui surmonte celui du Terrier-Rouge en allant au Sud, correspond à la grande Colline du Fort-Dauphin: au Nord est la mer: à l'Ouest, en partant du rivage, est une petite portion de la paroisse de Limonade avec laquelle celle du Terrier-Rouge a en commun, la ravine à Grimaud, jusqu'à la rencontre du chemin du Cap au Terrier-Rouge; puis ce chemin lui-même, devient une limite Sud, jusqu'à ce que parvenu à la lisière des habitations Pardieu & Bretoux, il trouve la cime de la montagne des Épineux, des Balingans & à Bouché, qui, dirigée au Sud, devient une partie de la limite Occidentale du Terrier-Rouge, contigue dans cette partie à celle du Trou.

Au Sud, la paroisse du Terrier-Rouge a, par sa configuration, le chemin du Cap au bourg du Terrier-Rouge, comme je viens de le dire, pour sa limite Ouest; puis dans le surplus de sa frontière Méridionale, elle a pour limite commune avec la paroisse du Trou, la ravine à Bouché jusqu'à son confluent avec la rivière Marion.

La paroisse du Terrier-Rouge a un sol extrêmement varié. J'ai déjà dit un mot de celui des Fonds-Blancs, que traverse le grand chemin du Cap au Fort-Dauphin. Rien n'est plus fait pour attrister, que l'aspect qu'il présente dans les temps secs, & qui ferait douter que ce canton soit susceptible de produire un indigo très-estimé, quand des pluies propices viennent le féconder. Un tuf blancheâtre & marneux y étale bientôt les miracles de la plus rapide végétation, si les sels qu'il contient sont tenus dans l'état de dissolution qui peut les convertir en sève. Il est cependant des portions plus voisines du rivage qui sont d'une aridité absolue, parce que la mer est encore trop proche d'une surface qu'une efflorescence salineuse occupe toute entière, ou qu'elle n'abandonne que pour donner passage à des arbrustes vrais avortons, ou à ces végétaux spongieux, qui semblent vouloir repousser encore par leurs épines, l'homme que l'aridité du sol n'aurait pas écarté. C'est dans le canton des Fonds-

Blancs qu'on a trouvé, il y a peu d'années, du vrai sulfate de chaux, dont la Société des Sciences & des Arts du Cap-Français à même fait faire le buste de feu M. Lefebvre Deshayes, habitant de Plymouth, l'un de ses membres les plus zélés. C'est encore au canton des Fonds-Blancs que sont les *mamelles*, petits monticules placés à l'extrémité Ouest des Fredoches, remarquables par leur isolement, & dont j'ai parlé à l'article du Fort-Dauphin, mais qui appartiennent à la paroisse du Terrier-Rouge.

Cette bande Nord est suivie, en allant dans le Sud, d'un canton qui en diffère un peu, c'est celui de la Belle-Hôteffe, au-dessus duquel encore est celui du Grand-Bassin, qui va communiquer par son bout supérieur à la gorge de l'acul de Samedi, & où le terrain est médiocre & les pluies tellement rares, que la culture y est quelquefois sans fruit. Le Grand-Bassin a cependant sept sucreries, mais qui ne donnent entr'elles que 500 milliers de sucre. Une rivière, la Matrie, passe au Grand-Bassin; quoique considérable à sa source, son lit est souvent à sec, parce que ses eaux s'infiltrant parmi les sables qu'elle charie & dont son cours est bordé.

Du Grand-Bassin qui termine la paroisse au Sud-Est gagnant l'Ouest, on trouve le canton qui se nomme le Terrier-Rouge *proprement dit*, & qui est bordé au Nord par le chemin qui va du Cap au Fort-Dauphin, en passant par le bourg du Terrier-Rouge. Ce canton est désolé aussi par la sécheresse. On y compte cinq sucreries, dans le nombre desquelles est celle qui appartenait aux Jésuites, autrefois missionnaires de la Partie du Nord de la Colonie, & où ils avaient une chapelle claustrale & 270 nègres. Ces cinq sucreries donnent néanmoins environ un million de sucre; quantité dont celle des Jésuites fournit le tiers, mais les capitaux qui produisent ce revenu, prouvent bien le peu de fertilité du sol. Il est même très-extraordinaire que des religieux & surtout des Jésuites, qui, dans toutes les Colonies, ont montré une grande sagacité dans le choix des concessions qu'ils se sont fait faire, ayent franchi le Quartier-Morin & Limonade pour venir s'établir au Terrier-Rouge. Ce canton finit à la face Orientale de la chaîne des Épineux, des Balingans & à Bouché, terme de la paroisse à l'Ouest.

Le nom de Terrier-Rouge, donné à cause de la nuance du terrain (origine qui blâme l'usage de dire *les Terriers-Rouges*), appartient spécialement aussi à une grande savane naturelle, nommée la grande savane du Terrier-Rouge ou la

Savane-Carrée, qui unit diagonalement le canton du Terrier-Rouge, dont je viens de parler, avec l'extrémité supérieure des Fonds-Blancs, la plus rapprochée du Fort-Dauphin. Cette savane très-étendue, est chargée dans plusieurs endroits de fredoches ou de raques (assemblage de bois rabougris), qui s'étendent dans divers sens, & qui rendent inutiles de grands espaces où l'on ne va pas même chercher quelques bois, que leur incorruptibilité devrait faire priser, malgré la petitesse de leurs dimensions.

Le bourg du Terrier-Rouge, placé à environ trois petites lieues de l'embarcadère de Caracol, est composé de vingt-cinq maisons éparées & médiocres, situées auprès de l'église dédiée à Saint-Pierre, & servant à loger quelques petits détaillans, utiles au marché de la paroisse, qui se forme au bourg les fêtes & les dimanches. Le Terrier-Rouge faisait, avec le Trou, partie de la paroisse de Limonade. Lorsque le Trou devint en 1705 une paroisse qui s'étendait jusqu'aux limites espagnoles, le Terrier-Rouge qui en dépendait eut une chapelle en 1707, & devint lui-même une paroisse dès 1710, si on en croit une note écrite en 1714 par le père Le Pers, qui devait le bien savoir, lui qui a été le fondateur de la paroisse du Trou. Néanmoins, soit que cet établissement paroissial de 1710 n'ait été que précaire, soit qu'il eût même été abandonné depuis 1714, on voit dans une pièce authentique, l'ordonnance des Administrateurs du 27 Août 1722, qu'en 1721 les habitans du Terrier-Rouge, du Grand-Bassin, du Grand acul de la Belle-Hôteffe, de la Savane-Carrée & du Fond-Blanc, demandèrent une paroisse, à cause de leur trop grand éloignement de celle du Trou. Autorisés le 18 Mai à délibérer à cet égard, ils arrêtèrent le 26 Octobre, qu'on construirait l'église sur un terrain entre deux raques situées dans la savane à Goyave, lieu où est le bourg actuel, ce qui fut approuvé par les Administrateurs. Le bourg est assez au centre de la paroisse, puisque le bout Nord-Ouest de celle-ci qui s'en écarte plus que le reste, n'a point d'habitans; il est près de la rivière la Matric ou du Terrier-Rouge qu'il a à l'Est, & qui vient du morne à Bouché.

Il ne reste plus à décrire que la portion de la partie Septentrionale de la paroisse, qui, placée au-dessous du grand chemin du Cap au Fort-Dauphin, s'étend depuis les Fonds-Blancs jusqu'à la paroisse de Limonade, dans l'Ouest.

Le canton qui suit les Fonds-Blancs de l'Est à l'Ouest est celui de Jacquezy. Ce mot indien que l'on écrit *Jaquezy*, *Jacquezy* & *Jaxy*, était le nom de tout;

l'étendue qui forme la paroisse du Terrier-Rouge & une partie de celle du Trou ; aussi ne le connaissait-on autrefois que sous cette dénomination générale, & le Trou était appelé, le *Trou de Jacquezy*. Depuis, il a été restreint au canton dont je parle en ce moment & qui est entre la mer, les deux bras de la rivière de Jacquezy, & le chemin qui va du Cap au Fort-Dauphin.

Jacquely, proprement dit, est très-remarquable par sa fertilité. Huit sucreries y donnent dix-huit cens milliers de sucre blanc d'une belle qualité. Qu'on juge par là de ce qu'on pourrait attendre de ce terroir, si les pluies ne lui étaient pas aussi constamment refusées où si les habitans, au lieu de se disputer par de longs & coûteux procès, le peu d'eau qui coule sans utilité dans les rivières, s'accordaient pour se la partager à raison de leurs possessions arrosables ! Ils augmenteraient leurs revenus & ajouteraient à leurs richesses la jouissance délicieuse du jardinage des fruits & du laitage qu'on regrette de ne pouvoir pas donner à des nègres convalescens. C'est à Jacquezy que viennent les meilleurs caïmites, ce fruit à mucilage sucré, dont les Créols sont si friands, quoique son odeur un peu fermentée le rende peu agréable aux Européens. La caïmite est là aussi grosse qu'une belle pomme de calville ou qu'une belle orange, & sa peau offre sur un fond verd, la nuance violette qu'a le dessous de sa belle feuille lisse.

Le bourg du Terrier-Rouge qui a la grande Savane du même nom au Nord-Est, a aussi une grande savane de Jacquezy au Nord-Ouest & à-peu-près à la même distance. A la naissance de cette savane, à l'Est & avant d'arriver à la rivière la Matrie, est un monticule qui n'est qu'un point du prolongement de la crête des Épineux, vers le Nord. On le nomme le morne Espagnol, & autrefois, on appelait aussi passe Espagnole, le point voisin où le chemin traversait la rivière. Plus au Nord sont deux petites réunions d'eau que les Français ont toujours appelées la grande Mare & la mare à l'Oye. C'est entre elles deux que M. de Pardieu avait une hatte, en 1716, & au-dessus un corail ou lieu pour élever des cochons.

Le canton de Caracol suit Jacquezy, dans l'Ouest. Ce n'est plus qu'une savane que la sécheresse change quelquefois en un champ, couvert de poussière. Il y a cependant des habitations dans la partie Sud de Caracol, mais elles sont de la paroisse du Trou. Enfin, entre Caracol & la limite de Limonade, on trouve encore une raque appelée raque à Budan, qui n'a point d'établissmens dans ce qui dépend du Terrier-Rouge.

Mais ce qui est susceptible d'offrir un véritable intérêt, c'est la côte, qui borde toute cette paroisse, au Nord. A mille toises du point du rivage qui répond aux Mamelles, commencent les Esters des Fonds-Blancs, ces portions qui, mitoyennes entre la terre & l'onde, ont, si j'ose m'exprimer ainsi, une existence amphibie & à qui leur nom est venu de ce qu'elles sont *ex terrâ*, hors de la terre avec laquelle elles ne forment pas un tout homogène. Les esters ou exteres des Fonds-Blancs (& l'usage a rendu ester plus familier), ont environ 3,000 toises de long sur une profondeur qui augmente en gagnant à l'Ouest & qu'on peut compter à environ mille toises en terme moyen.

La chaîne de ressifs, dont j'ai déjà parlé à l'article du Fort-Dauphin, est parallèle à cette côte dont elle n'est éloignée que de 500 toises & où elle a plus d'une demi-lieue de large, & seulement huit ou neuf pouces d'eau à mer basse. Un peu à l'Est du point où commencent les esters, est une petite passe où les canots peuvent traverser les ressifs, & à 1,500 toises de celle-là, est la passe des Fonds-Blancs où de petits bâtimens pourraient pénétrer; aussi y a-t-il en face de cette dernière une batterie & un corps-de-garde pour la défendre & s'opposer même au passage des canots qui se ferait introduits par la passe qui leur suffit. Ce corps-de-garde, où l'on arrive en contournant les esters dans l'Est & allant ensuite le long du rivage, est à 2,500 toises de la pointe de Jacquезy qui termine ces esters dans l'Ouest & qui est presque en ligne droite avec l'entrée du Fort-Dauphin.

On trouve 1,420 toises en contournant la côte depuis la pointe de Jacquезy, jusqu'à l'embouchure de la rivière la Matric ou du Terrier-Rouge qu'elle a au Sud. On remonte cette rivière pendant 550 toises pour arriver à l'embarcadère de Jacquезy qui existait avant 1716; & à une petite lieue dans l'Est duquel était, dans les Fonds-Blancs, la hatte que M. Robineau, successivement Sénéchal et Procureur-Général au Cap, fit à la sollicitation de MM. le Chevalier de Saint-Laurent et Bégon, et à l'exemple de M. Fransquenay en 1685, et qu'on voyait encore en 1716.

A 400 toises dans le Sud-Ouest de l'embouchure de la Matric ou rivière du Terrier-Rouge, est celle de la rivière de Jacquезy ou du Trou de Jacquезy, qui est couverte, dans l'Ouest, par une pointe qui s'avance de plus de 200 toises hors de l'embouchure et qui forme, avec la pointe de Jacquезy, la baie de ce nom, où devait aboutir le canal de communication avec le bord Ouest de la baie du Fort-Dauphin.

La dernière pointe forme , en même-tems , celle Septentrionale de la baie de Caracol. Dans cette dernière baie et à une demi-lieue de la pointe , est l'embarcadère de Caracol qui existait avant 1717 , et où l'on embarque dans deux points , dont le second est à 360 toises dans l'Ouest du premier & près de l'embouchure de la rivière de Caracol qui est dans l'Est de la savane du même nom. La côte court au Sud-Ouest depuis la pointe qui forme la baie de Jacquézy , à l'Ouest , jusqu'à la rivière de Caracol , où elle reprend la direction de l'Est à l'Ouest pendant 600 toises ; mais à ce terme , la côte recule d'environ 500 toises dans le Sud , & formant trois arcs de cercle presque égaux , que deux petites pointes séparent , elle fait une grande lieue dans l'Ouest. Arrivée là , elle reprend le Nord & revient presque jusqu'à être parallèle avec la direction de la côte depuis l'entrée du Fort-Dauphin jusqu'à la pointe de Jacquézy.

C'est au devant de ces arcs ou enfoncemens & , par conséquent , du retour de côte qui est à angle droit avec lui , qu'est un nouvel ester découpé par portions inégales , mais plus grandes que celles de l'ester des Fonds-Blancs. Il a 3,700 toises de l'Est à l'Ouest & environ 1,500 du Nord au Sud. Entre lui & les arcs est la baie à Békli qui a 470 toises d'ouverture & 1,400 de profondeur de l'Est à l'Ouest. Au fond de la baie de Békli , est un intervalle dans l'ester même , au troisième arc qui est le dernier au fond , & que quelques personnes appellent la baie à Conégut du nom de l'habitation qu'elle borde & où est l'embouchure de la rivière à Grimaud , limite de la paroisse de Limonade ; ce qui m'avertit de rentrer dans celle du Terrier-Rouge.

Les esters des Fonds-Blancs & de Caracol , sont couverts de palétuviers qui fournissent du tan & où l'on vient cueillir des huîtres.

L'ester de Caracol est formé par douze portions appelées *îlets* , qui en composent l'ensemble que l'on nomme la pointe de Caracol. Les trois îlets les plus considérables de ces douze sont le côté Est de l'ester. Tout cet ester fut concédé le 22 Novembre 1769 à M. Courrejolles , ce qui n'empêcha pas plusieurs personnes de le convoiter en 1772 & en 1775. Mais un arrêt du Conseil du Cap du 20 Mars 1781 , a maintenu M. Courrejolles dans ses droits. Le possesseur actuel est M. Bernier , qui l'a payé vingt-sept mille livres , au mois de Janvier 1783.

La pointe de Caracol se trouve à 3,000 toises de celle de Jacquézy. L'ouverture qui est entre elles deux conduit donc : 1°. à la baie de Caracol qui occupe le

milieu. 2°. à celle de Jacquезy qui est dans le fond Sud-Est ; & 3°. à celle de Békly qui est dans le fond Sud-Ouest.

Dès 1713 , ces divers embarcadères furent *carabinés* , mais celui de Caracol fut le premier de tous ceux de la Partie du Nord qu'on fortifia. Il l'a été par les soins de M. de Chastenove qui y fit placer une batterie & un retranchement. Cet embarcadère est assez difficile , parce que les chaloupes ne peuvent en approcher qu'à la haute mer. L'embarcadère de Jacquезy eut aussi un retranchement peu après , fait , comme celui de Caracol , par des nègres de corvée. M. de Belzunce y ajouta encore des dispositions en 1762.

Maintenant l'embarcadère de Jacquезy & celui de Caracol sont protégés par des batteries & des corps-de-garde , capables de s'opposer aux entreprises que pourraient tenter les canots ou les bâtimens auxquels la passe des Fonds-Blancs & celle même de Caracol , qui est dans les ressifs & en face de la pointe de Caracol , aurait donné accès ; ce qui supposerait le secours d'excellens pratiques pour se diriger dans la passe & pour éviter les hauts-fonds de la pointe de Caracol , & une audace que pourrait punir l'impossibilité de se retirer , si l'on était désarmé. Au mois de Juin 1762 , la frégate anglaise le Hiffard , fondant la passe de Caracol , s'y échoua & fut prise. Les habitans de Limonade , de Sainte-Rose & du Dondon fournissent , comme ceux du Trou , à la garde de Caracol.

Le passage de Jacquезy & celui du Trou (il n'y avait point alors de paroisse du Terrier-rouge) , furent affermés au mois de Janvier 1717 , par le capitaine de port du Cap , d'après les ordres du Gouverneur-Général à un M. Fouquet , avec privilège exclusif. Le passage de Jacquезy fut affermé pour trois ans à M. François Surger , en 1728 , à raison de 690 liv. par an ; il produisait en 1744 6,650 liv. Cependant il ne fut porté qu'à 3,600 liv. le 18 Juillet 1763 , que M. Ruotte , substitut du procureur-général du Cap , & subdélégué de l'intendant , l'adjuga à M. Chardavoine. J'ai déjà dit que ces fermes disparurent en 1765.

J'observerai cependant que quoique le métier de passer soit très-libre , il n'est cependant pas permis à ceux qui le font , de refuser de se charger des marchandises qu'on leur présente à transporter sur le pied ordinaire du fret , dont le taux est fixé par l'usage. La question s'étant présentée au Conseil du Cap entre M. Troplong , capitaine d'un navire de Bordeaux , & M. Duhalty , propriétaire du passage de Jacquезy , celui-ci fut condamné par arrêt de ce

tribunal, du 13 Mai 1777, à recevoir & à transporter des feuillards que l'autre lui avait offerts. Il n'y a donc que la cessation du passage qui puisse exempter le maître du passager de servir le public.

Les trois embarcadères de la paroisse du Terrier-rouge sont d'autant plus précieux pour elle & pour la paroisse du Trou, à laquelle les deux embarcadères de Caracol servent de débouché, que les barques passagères qui y font les transports, naviguent en dedans des reffifs, & sont ainsi moralement à l'abri de tout danger. Des chemins commodes conduisent jusqu'aux magasins d'entrepôt, construits aux embarcadères, les denrées qu'on doit vendre ou livrer au Cap, & servent à transporter les approvisionnement & les autres objets qu'on tire de cette ville. Quelquefois aussi, les chaloupes des navires d'Europe mouillés au Cap, viennent, à jour nommé, chercher des denrées que les capitaines ont acheté ou qu'ils doivent recevoir à frêt, & ils évitent ainsi les frais du magasinage & les inconvéniens d'un déchargement au Cap. D'autrefois encore, les acons sont expédiés de la rade du Cap pour effectuer ces transports, qui dans les années heureuses pour le cultivateur & pour le commerçant, rendent très-fréquentes différentes routes qui coupent en divers sens la surface de la paroisse du Terrier-rouge. On y éprouve cependant, mais trop rarement pour l'utilité des habitans, l'obstacle du passage des rivières que des orages changent en torrens, & qui sont assez encaissées, surtout celle de Jacquezy ou du Trou de Jacquezi, pour être dangereuses à traverser lorsque leurs eaux excèdent une certaine hauteur.

Il est tems de dire que le canton de Caracol, qui porte le nom espagnol du limaçon, peut-être à cause de l'enfoncement de la baie de Békly ou des tournoyemens des parties de l'est, était le site de la ville de Port-Royal, (Puerto-Real), que Rodrigue Mexia fonda en 1503, & qui dépendait du gouvernement de Saint-Yague. Mais ce qui est encore plus glorieux pour Caracol, c'est que son port est celui de la Nativité, ainsi nommé par Christophe Colomb, qui y entra le jour de Noël 1492. En rapprochant tout ce qu'il y a de descriptif dans les premiers historiens du Nouveau-Monde, il n'est guères possible de douter de ce fait; surtout quand on remarque que le chef-lieu du royaume de *Guacanaric* était sur une pointe, à l'extrémité de la Véga-Réal, & conséquemment vers le point où est maintenant l'embarcadère de la Petite-Anse, au Quartier-Morin, & qu'il est dit que Colomb partant de la Nativité,

fit de l'eau au Nord-Ouest, puis sortit en remarquant bien l'entrée pour la reconnaître, que son lit était noyé & qu'on n'y trouvait point de pierres pour bâtir; circonstances qui semblent bien désigner la rivière de Caracol ou de Jacquezy, une entrée aussi difficile que celle de Caracol dans un passage que laissent des ressifs, & la nature des environs de l'est. Ce fut près du port de la Nativité que fut construite la tour que l'on appella la forteresse de la Nativité, & où Colomb laissa quelques Espagnols, qu'il trouva massacrés à son second voyage; ce qui le porta à abandonner le port de la Nativité au mois de Décembre 1493. Je montrerai dans la description de la paroisse de Limonade, sur le territoire de laquelle il paraît qu'était la forteresse, combien ces preuves se fortifient encore. Tout se réunit donc pour offrir dans Caracol, le premier établissement européen du Nouveau-Monde, & en même-tems le premier de l'île Saint-Domingue. Quel état pour une aussi illustre origine? On y chercherait envain le souvenir de sa gloire primitive, les traces de la ville qui embellissait un lieu que son aridité & celles des environs a presque livré à l'abandon, du moins dans une grande partie; on n'y peut recueillir que cette utile leçon, que tout ce qui est l'ouvrage de l'homme, est périssable comme lui.

La ville du Port-Royal était du nombre des villes espagnoles de la Colonie, qui obtinrent des armoiries en 1508. Elle avait un écu d'azur, ondé, chargé d'un navire d'or. Dès 1606, elle était déjà abandonnée.

Le Terrier-rouge a des droits à la reconnaissance publique, parce que c'est sur l'habitation des Jésuites, appartenant à présent à M. de Rouvray, qu'ont été naturalisés les premiers casters que les Jésuites de la Martinique envoyèrent à leurs confrères. On en prit les graines pour les planter au Dondon, où l'on a commencé, à Saint-Domingue, la culture de cet arbusse, qui doit être mis au second rang parmi les productions qui font la richesse de la Colonie.

Il y a au Terrier-rouge, sur l'habitation Auvray, de la luzerne provenue de graines que cet industrieux habitant a fait venir de France, & y a planté en 1776. Il peut en faire une coupe tous les mois, & les mulets & les chevaux la mangent avec grand plaisir.

La température du Terrier-rouge, est généralement sèche. Cette paroisse souffrit extrêmement de la sécheresse qui y régna depuis la fin du mois d'Août 1785, jusqu'à celui d'Avril 1786; & qui fut telle, qu'on croit que le feu a pris spontanément au mois de Mars 1786, à plusieurs pièces de cannes de

l'habitation Verron, située dans le canton du Terrier-rouge proprement dit.

C'est sur cette habitation qu'est né, le 24 Octobre 1771, un petit muletou produit par une mule, & qui a vécu jusqu'au 17 Juin 1776.

Les recherches publiées par la Société des Sciences & des Arts du Cap sur les épizooties, prouvent que la maladie charbonneuse a paru au Terrier-Rouge en 1787, & l'on y lit, pages 149 & suivantes, les détails des accidens qu'éprouva M. Auvray, pour s'être blessé en ouvrant une mule qui en était morte.

Suivant le rapport d'Herrera, il y avait dans les environs de Port-Royal une mine de cuivre. Tout porte à croire qu'elle était sur l'habitation le Roux des Isles, ci-devant Champaing, dépendante à présent de la paroisse de Limonade, où l'on a vu des débris de quartz, que la tradition désignait comme ceux d'une exploitation. Il est réellement singulier que dès cette époque qui remonte jusqu'à la découverte de l'île, on fût déjà réduit à travailler des mines de cuivre. L'or n'était donc pas aussi commun qu'on l'a dit! Le travail de cette mine ne devait pas être dans la savane de Caracol, où le bois pouvait lui manquer; puisqu'il n'en a jamais existé que peu dans cette partie, & encore y avait-il dans ce bois même de grands intervalles salineux, incapables d'en produire. Ce local n'aurait donc pas pu entretenir des usines, ou du moins elles ont dû n'avoir qu'une courte existence si elles étaient réduites à cette faible ressource, & tout autre moyen aurait augmenté les frais d'exploitation.

On compte dans la paroisse du Terrier-Rouge, 240 blancs, 160 affranchis, & 5,500 esclaves; elle a une compagnie de dragons & une de fusiliers, composées de 90 blancs, & une troisième formée de 70 dragons-mulâtres & nègres libres.

Il y a du bourg du Terrier-Rouge,

Au Cap	9 lieues.
Au Fort-Dauphin	4
Au Trou	2



V.

PAROISSE DU TROU.

CETTE paroisse qui est fort étendue; diffère de la précédente, en ce qu'elle a une très-grande partie de son territoire en montagnes. Sa forme est très-irrégulière.

gulière & tient à celle des gorges & des points de communication de ses différens cantons. Quatre paroisses l'enserrent, de manière qu'elle ne touche par son territoire, ni à la mer, ni à la ligne des frontières espagnoles. Dans l'Est, c'est la paroisse du Terrier-Rouge par la cime de la montagne des Épineux, des Balingans & à Bouché, & la ravine à Bouché, jusqu'au confluent de cette dernière avec la rivière Marion; là, c'est la paroisse du Fort-Dauphin par la même rivière Marion jusqu'à son confluent avec la rivière de l'acul de Samedi, puis par celle-ci jusqu'à la rencontre de la crête à Battre du Feu. De ce point la ligne qui borde la paroisse du Trou, devient extrêmement sinueuse, de manière qu'elle a des directions qu'on ne peut pas désigner toutes du même mot. C'est ainsi qu'elle suit la crête à Battre du Feu, jusqu'à la cime de la montagne de l'acul de Samedi où elle cesse d'être contigue à la paroisse du Fort-Dauphin; puis de cette cime, elle va jusqu'au piton des Flambeaux, ayant pour limite, la paroisse de Vallière, qu'elle continue à suivre, en allant au piton des Nègres jusqu'à la source de la rivière des Racadeaux; ensuite cherchant la Grand-rivière & suivant son cours pendant quelque tems, elle va à la montagne des Palmistes rencontrer le piton des Roches, terminer ainsi le bord Sud de la paroisse & commencer son côté Ouest.

Celui-ci est formé par la montagne des Écrevisses, qui sépare le Trou, du canton du Moka, appartenant à la Paroisse de Limonade; ensuite c'est la montagne des Côtelettes & celle de Sainte-Suzanne qui séparent le Trou, des cantons du Moka, des Côtelettes & de Sainte-Suzanne, dépendant aussi de la paroisse de Limonade. Enfin c'est le canton de Roucou que la ravine à Grimaud divise entre la paroisse du Trou à l'Est & celle de Limonade à l'Ouest.

Au Nord, se trouve toujours la paroisse du Terrier-Rouge, entre laquelle & celle du Trou, est le chemin du Cap au bourg du Terrier-Rouge, jusqu'à l'habitation Pardieu, qui termine le Trou dans cette partie.

En parlant de la paroisse du Terrier-Rouge, j'ai eu occasion de dire, qu'une grande portion du territoire plane de celle-ci, & de la paroisse du Trou, étaient originairement désignés sous les noms communs de Caracol & de Jacquezy, & que le Trou lui-même s'appellait le Trou de Jacquezy, apparemment à cause que plusieurs gorges des montagnes ont leur ouverture dans ce point. Dès qu'il parut des Flibustiers & des Boucaniers dans la plaine du Cap, Jacquezy & Caracol eurent quelques établissemens français épars, & j'ai déjà répété qu'en

1685, il y avait des hattes à Limonade, vers la lisière de Caracol de & Jacquezy; et qu'au commencement du siècle, d'anciens défenseurs de la Patrie congédiés & des colons du voisinage du Cap, gagnèrent vers l'Est pour s'opposer aux attaques des Espagnols qui avaient tout dévasté, en 1691 & en 1695: époques où ils avaient cru anéantir, pour jamais, ceux qu'ils avaient vus établis, plus de vingt ans auparavant, jusqu'au bord de la rivière du Rebouc.

Mais encore, en 1705, Limonade était le dernier lieu formé en paroisse, & il est aisé de concevoir que le pasteur veillait mal au bonheur des ouailles qui habitaient la rive Occidentale du Massacre. La première paroisse qui se forma au-delà de Limonade, fut celle du Trou, où l'on conçut, en 1705, le projet d'avoir une Église, dont la dédicace fut faite à Saint-Jean Baptiste, le 24 Juin 1707, & qui eut l'abbé de Mont-Tours pour premier curé; le même qui célébra, trois mois auparavant, la première messe à la succursale de Bayaha. Elle comptait déjà un assez bon nombre de paroissiens dont le premier, établi en 1700, était M. Blanchet, alors propriétaire de l'habitation que possède aujourd'hui, M. le Maître, commandant les milices de cette paroisse, & plusieurs autres (*) habitans presque tous venus de Limonade. Ce fut au père Le Pers, Jésuite très-zélé & curé de Limonade, que ces colons furent redevables de l'acquisition du terrain que lui vendit M. Mercier, à qui M. Auger, gouverneur, l'avait concédé, en 1703. Ce fut même un sentiment de reconnaissance qui fit choisir le patron du père Le Pers, pour celui de la paroisse.

Un arpentage de Mondion de Beaupré, fait en 1708, dit que ce terrain avait quarante-huit carreaux, & en 1712, le curé en vendit trente-quatre à M. Prot, que représente maintenant la famille de Brucourt, pour un négrillon estimé *cent écus*; on peut juger, par ce trait, de ce qu'on estimait alors le terrain d'un canton de plaine, couvert de bois & entrecoupé de lagons. En 1716, les habitans demandèrent, au nom de la fabrique, la permission d'habiter les quatorze carreaux restant & d'y construire une nouvelle Église plus considérable, la première n'ayant que trente-deux pieds de long sur trente de large. En 1727,

(*) MM. le Fée, le Coyteux, Cramoisy, Chicoteau, Charpentier, de la Haye, Michel, le Verrier, la Porte, le Mercier, Boulardière, Frémont, Hervée, Laguier, Loppe, Forton, Brunet, Bivet, Ridet, Flochet, Roquin, Godet, Guiard, le Picard, Bourié, Lescauadiens, Roberd, Limoufin, François, la Fichon, Lallemand, Pineault, le Bas, le Meunier, Jolicœur, Guibert, Auger, Richard & de Bonne.

l'abbé Boyer, curé, consentit à l'abandon pour un cimetière, d'une portion de ce terrain, délégué par le père Le Pers à ses successeurs; mais le 12 Novembre 1764, une partie du terrain compris dans cet abandon, fut convertie en emplacements du bourg, par une délibération de paroisse. On prit, sans doute, ce parti en se ressouvenant qu'en 1739, la fabrique avait obtenu la concession du terrain de l'Église où était alors un bourg & même celle d'une partie de ce qui avait été vendu aux auteurs de M^{de} de Brucourt.

Ce qui ferait croire que la population de la paroisse du Trou s'est accrue rapidement, c'est que le père Laval qui en a été le curé, depuis 1714 jusqu'en 1718, y avait fait bâtir un hôpital pour les malades & où les passans trouvaient aussi un hospice et des soins qui honorent la mémoire de ce pasteur; c'est qu'en 1721, au moment même où l'on démembrait de la paroisse du Trou, de quoi former celle du Terrier-Rouge, on trouva à arrenter plusieurs terrains dans le bourg, au profit de la paroisse; usage qui s'est renouvelé plusieurs fois depuis, notamment en 1764, comme je viens de le dire, et qui donne un certain revenu à la fabrique. Les anciens actes stipulent vingt sous de redevance annuelle, par pied, compté sur la plus grande dimension du terrain, et d'autres cent francs par emplacement.

Le bourg du Trou n'a qu'une seule rue, dirigée à-peu-près Nord-Ouest & Sud-Est lorsque l'on vient du Cap; à l'extrémité de cette rue, on tourne vers le Sud, & l'on trouve encore des maisons, mais sur la gauche seulement. Le bourg dans sa totalité en contient quarante, où logent environ cent familles. Il est ouvert à la brise du large, & se trouve dans son bout Sud-Est au bord de la rivière du Trou de Jacquezy, qui y coule sur un sable fin, à la chute des mornes des Perches, des Écrevisses, du Moka, des Côtelettes & de Sainte-Suzanne, ce qui lui donne une situation très-avantageuse pour son marché. L'église actuelle est sur une place de quatre cent pieds de l'Est à l'Ouest, & elle a soixante-quinze pieds de long, sur quarante de large. La charpente qui est fort belle, fait regretter que les murs sur lesquels elle repose, ne soient pas plus élevés. La façade a quarante pieds de hauteur. Le clocher est derrière l'église, & sa partie basse sert de sacristie. Les fondemens de cette église ont été bénis le 28 Octobre 1781, et l'on a placé des jetons d'argent dans la pierre principale de la façade répondante au côté de l'Épître. On y lit :

Posuerunt honoratissimus D. Ludovicus le Maître, parochiæ præfectus; honoratissimus D. Quintinus Charpentier, ordinis regii ac militaris Sancti Ludovici Eques.

Et

Et sur une plaque d'argent :

Benedicente reverendissimo patre Sulpicio Parocho ; presentibus , prænobili D. G. Buor, ordini regii ac militaris Sancti Ludovici Equite ; prænobili D. J. G. Equite de la Groule ; prænobili D. W. Pardieu de Berteville ; honoratissimo D. J. Monjal ; Regnante Ludovico XVI , anno Domini 1781.

L'église elle-même a été bénie le 23 Décembre 1783 , par le préfet apostolique , & l'on voit dans la salle du presbytère , un tableau qui rappelle que la cérémonie de cette consécration du lieu où l'homme va se prosterner devant son créateur , a été troublée par la mort d'un citoyen , tué par la cuiller d'un canon qu'on tirait en signe d'allégresse.

Il y a aussi un presbytère nouvellement construit, ainsi que ses appartenances. Un colon estimable du Port-au-Prince , proposa , au mois d'Août 1787 , une souscription pour ériger une statue à De Clieux ; souscription qui , j'ai honte de le dire , n'eut que dix-sept approbateurs , votant pour 4,032 liv. Un autre colon de la paroisse du Trou , M. Larrat , proposa au mois de Mars 1788 , de convertir le projet de la statue en une maison d'éducation , où en l'honneur de De Clieux , on recevrait cinquante orphelins de la Colonie , & préférablement les enfans des habitans casiers dans l'indigence , depuis l'âge de sept jusqu'à treize ans ; mais pour cette fois , il n'y eut pas un seul souscripteur. Enfin le frère Sulpice , capucin , curé du Trou , avait pensé qu'une maison d'éducation devrait être un nouvel ornement pour la place du bourg , & il alliait à l'idée de cette espèce de dette de la paroisse , (à laquelle il a été légué des fonds pour cet objet , notamment par M. Jacques Tirion , une somme de 8,235 liv. en 1722 , placée à dix pour cent sur M. Desportes , & une somme de 1,500 liv. placée par le père Ramet , jésuite , curé en 1738 , entre les mains de M. Montmignon), l'idée de l'autre dette que doivent plusieurs Colonies au généreux militaire qui leur a donné l'utile casier , par une privation courageuse , en 1721. Il désirait donc , qu'un monument placé au-devant de cette maison enseignât , avant même d'y pénétrer , la reconnaissance , cette vertu si rare & qui ne naît que dans les lieux où l'on a l'habitude d'en cultiver d'autres. Le curé a fait des vœux & des démarches pour réaliser ce plan. Il a demandé qu'on vendît neuf carreaux de terre placés sur l'autre rive de la rivière du Trou & faisant partie des treize attachés au presbytère , & qui lui rapportaient 1,650 liv. , pour acheter près de l'église une maison où ferait l'école ; qu'on y fît réunir les cens & les rentes

annuelles perçues par la fabrique, montant à 2,000 liv. ; ceux payés au curé, faisant 700 liv., & ceux contestés entr'eux, s'élevant à 1,000 liv. ; il demandait qu'on rendît compte des perceptions depuis leur origine. Il assurait, en outre, que des aumônes lui avaient été offertes pour cette œuvre pie. Ce projet, adopté par quelques paroissiens, fut combattu par d'autres qui l'emportèrent, & comme tout ce qui n'est qu'utile doit être long-tems à se réaliser, la maison d'éducation n'existe pas plus que l'hommage à rendre à Gabriel De Clieux ; mort en 1786, âgé de quatre-vingt-sept ans.

Il est assez remarquable qu'au nombre des donateurs de cette paroisse, on compte un homme dont la mort causée par un crime, a mis fin à une vie fouillée de toutes les horreurs que l'abus de l'autorité peut inspirer à un tyran. Le sang de ses assassins a coulé avec un éclat malheureusement nécessaire ; mais qu'on se hâte de réaliser le don qu'il a fait, & que sur les chandeliers dont il a voulu embellir l'autel du Dieu de paix, coule assez de cire expiatoire pour désarmer le Dieu des vengeances éternelles.

Le terrain du bourg est exposé, depuis long-tems, aux débordemens de la rivière, qui fait à l'Ouest un angle pour se jeter de son côté, & qui menace le cimetière qui a été autour de l'église jusqu'en 1727, & qu'on aurait dû transférer ailleurs qu'au vent du bourg. Il serait tems qu'on réalisât enfin le redressement de la rivière, ordonné depuis le 22 May 1764, & qu'on mît le cimetière à l'Ouest. Peut-être aussi la décence voudrait-elle qu'on éloignât le marché de l'église qu'il entoure, parce que le bruit qu'on y fait, trouble la piété des fidèles dans le temple.

Le bourg du Trou n'est pas ancien, puisque l'édit du mois d'Août 1724 y ayant créé une Sénéchaussée, installée le 11 Octobre 1725, par M. de Beauval-Barbé, conseiller & doyen du Conseil du Cap, accompagné du procureur-général, du greffier & de l'audiencier de cette cour, l'audience s'est tenue long-tems ou dans le presbytère, ou dans l'habitation du sénéchal, M. Croiseuil. Le Trou perdit son tribunal le 9 Janvier 1727, en vertu de lettres-patentes du 7 Août 1726, qui le transféra à Bayaha, d'où il a passé au Fort-Dauphin, ayant toujours la paroisse du Trou dans son ressort. C'est le bourg du Trou qui fut donné pour résidence aux premiers officiers de la marine anglaise, pris dans la guerre de 1778: M. Stott, capitaine de vaisseau, commandant la frégate la Minerve, prise par M. le Gardeur de Tilly, quitta ce bourg, & mourut sur une habitation du Terrier-rouge où l'hospitalité lui avait été offerte.

Il y a dans la paroisse du Trou, un substitut du procureur du roi de la Sénéchaussée du Fort-Dauphin, chargé de la police judiciaire, & au bourg, un exempt & quatre archers de la maréchaussée, dépendans de la prévôté du Fort-Dauphin.

Ce bourg a aussi un bureau des postes. Le courrier du Cap au Fort-Dauphin y porte, deux fois par semaine, les lettres de toute la Colonie.

Une observation qu'inspire Jacquezy & Caracol qui sont devenus les deux paroisses du Terrier-Rouge & du Trou, c'est que le gouvernement qui avait trouvé très-important de les faire établir & qui avait réuni, le 20 Juin 1711, tous les terrains qui avaient pu y être accordés originairement, afin de concéder, de nouveau, la totalité de ces deux cantons par petites portions & d'y faire former des hattes, ait imaginé de taxer les nouvelles concessions par deux ordonnances du 23 Mars & du 26 Avril 1712, sur le pied de cinquante livres par cent pas de terre sur six cens pas. J'ai un état du montant de cette taxe pour les concessions faites depuis Janvier 1710 jusqu'en Janvier 1713; il s'élève à 6,395 liv. & j'y lis que cette somme est destinée à l'établissement d'un couvent de religieuses, ce qui a dû s'effectuer lorsque cet établissement a eu lieu au Cap. Ainsi les concessions des parties planes des deux paroisses du Terrier-Rouge & du Trou, qu'on ne connaissait alors que sous le nom de raques de Jacquezy & de Caracol, n'ont point été concédées gratuitement, mais à titre onéreux. Aussi voit-on que dans les deux ordonnances de réunion du 3 Décembre 1715 & du 14 Septembre 1717, les Administrateurs parlent de faire rembourser ou de dédommager les mineurs de ce que leurs auteurs ont pu payer, remboursement qui n'a pu être refusé à tous les autres concessionnaires sans une véritable injustice. Les ordonnances de 1712 excitèrent même de la fermentation, & comme l'on crut qu'elle était l'ouvrage de M. d'Arquian, gouverneur du Cap, celui-ci fut interdit par le Gouverneur-Général.

La paroisse du Trou est appelée paroisse de plaine. Son territoire plane est composée de partie des cantons de Caracol & de Roucou, & des cantons de la plaine du Trou & de Roche-plate. Dans les montagnes, sont ceux des Perches, de la Mahotière, de l'acul Saint-Denis, de l'acul à Conit & des Écrevisses.

La portion de Caracol dépendante du Trou, est le côté Sud de la savane du même nom & du chemin du Cap au Terrier-Rouge. Elle consiste dans le seul rang d'habitation qui est sur ce chemin & dont le sol se ressent de la qualité de la

savane. Au-dessus de ce canton, la paroisse s'élargit & l'on a, à l'Est, la plaine du Trou, & à l'Ouest, celle de Roucou dont on a vu qu'une partie dépend de Limonade. Roucou a plusieurs sucreries qui, comme celles de la plaine du Trou, n'auraient besoin que de pluies fréquentes pour étonner par leur fertilité. Des sucreries de la plaine du Trou sont contigues à celles de Jacquezy & partagent les avantages de son sol comme sa dénomination dont les propriétaires sont assez jaloux. En allant de la mer vers le bourg & à l'Ouest de la rivière du Trou, on trouve une très-vaste savane qui n'est pas la partie fertile de la plaine du Trou & avec laquelle les parties avoisinantes ont quelquefois de l'analogie.

C'est dans cette savane, considérée par M. de Belzunce comme un des points de la défense intérieure de la Colonie, que cet officier, alors commandant-général des troupes et milices, fit former un camp barrqué, en 1762, destiné à assurer par les montagnes, la communication entre le Fort-Dauphin et le Cap. Ce camp, situé à environ trois lieues et demie de la mer, à sept lieues du Cap et à six du Fort-Dauphin, au-devant de l'habitation Narp et dans la partie de la savane appelée *savane à Peluder*, était composé d'un front de onze cases ayant chacune 60 pieds de long sur 18 de large, flanqué de deux ailes d'autres cases perpendiculaires à ce front de bandière, le débordant des deux côtés et destinées au logement des officiers. Sa gauche était appuyée à un petit ruisseau qui le séparait de l'habitation Poirier; sa droite a un bois et le ruisseau formait sur ses derrières, une espèce de cul de lampe où était l'hôpital situé sur une petite éminence et à une distance convenable du camp. Au ruisseau commence la naissance des montagnes. Ce fut là que d'après une ordonnance des Administrateurs du 5 Mai 1762, les habitans de Limonade, du Trou, du Terrier-Rouge et du Fort-Dauphin, furent obligés de construire ce camp par corvées et de faire tous les travaux nécessaires pour couper les bois dans la montagne, les transporter, disposer le terrain destiné aux magasins, aux fours, &c. On y plaça cinq compagnies du second bataillon du régiment de Quercy & le corps de gens de couleur, appelé les Chasseurs volontaires de l'Amérique, au nombre de 550; le tout sous les ordres de M. Blondeau, lieutenant-colonel du régiment de Querci.

Aux premiers frais et aux premiers détournemens que ce camp causa aux habitans, se joignirent ceux relatifs à son entretien, & les abus allèrent si loin, que les clameurs s'élevèrent. Elles furent nulles tant que M. de Belzunce vécut & surtout depuis que reçu gouverneur-général, au mois de Mars 1763, on ne pouvait plus se

plaindre de lui qu'à lui-même. A sa mort, arrivée dans cette paroisse, le 4 Août de la même année 1763, M. le chevalier de Montreuil, son successeur; par intérim, n'osa pas écouter les plaintes, tant était grande la réputation militaire de M. de Belzunce & le crédit qui l'avait conduit à Saint-Domingue; quoique le procès-verbal de l'assemblée coloniale du mois de Mars 1764, prouve qu'on en faisait d'amères contre le camp du Trou, auquel on reprochait d'avoir occasionné la ruine de huit sucreries & de menacer plusieurs autres manufactures du même sort.

Enfin arriva M. le comte d'Estaing qui, reçu gouverneur le 23 Avril 1764, alla, dès le 1er Mai, visiter ce camp qu'on lui présentait comme une calamité & comme une calamité devenue encore sans objet, depuis la paix dont on jouissait depuis un an. M. d'Estaing qui a dit quelque part, "*qu'une chose établie par M. le Vicomte de Belzunce, lui paraît respectable, & doit l'être aux yeux de tous les militaires, parce que la réputation, les talens & le zèle ont caractérisé la vie & les actions de cet officier-général*", ne pouvant néanmoins s'empêcher de trouver des défauts au camp, forma, le 3 mai, un comité où il était avec l'Intendant, M. de Montreuil, M. Duportal, M. de Thoran, commandant au Cap, & M. de Reynaud major-général des troupes, & l'on y arrêta la levée du camp. Elle fut effectuée le 5 Mai 1763, même jour que celui où il avait été prescrit, deux ans auparavant; M. d'Estaing marcha à pied à la tête des troupes jusqu'à l'embarcadère de Limonade où elles s'embarquèrent pour le Cap.

On songea bien à quelques soins pour conserver les bâtimens qui avaient été construits; mais ayant été faits à la hâte, sans choix pour le bois, & dans un pays où l'on entend peu de chose à ce qui s'appelle conservation, surtout quand il s'agit de propriété publique, ils sont devenus la proie de ceux qui ont osé les détruire pour leur utilité particulière.

En terminant sur l'article du camp, je dirai que des relevés prouvèrent qu'il y avait eu au Trou proportionnellement un cinquième de malades de plus qu'au Cap, tandis qu'au contraire la mortalité était plus grande d'un cinquième au Cap; bien entendu que c'est par comparaison de soldats blancs à soldats blancs; car dans les 550 hommes de couleur, on ne vit jamais au Trou plus d'un malade par vingt, & il n'en mourut que trois dans deux ans, perte qui ne fut que le douzième de celle proportionnelle des soldats de Querci.

Dans la partie supérieure, la plaine du Trou se rétrécit & s'infinue à travers

des gorges & entre différens petits épatemens des extrémités des diverses chaînes de montagnes ; de manière que plusieurs sucreries ont leurs bâtimens en plaine & des portions de plantations sur des pentes douces.

C'est dans une pareille situation qu'est l'habitation Dubuiffon que j'ai déjà citée avec éloge, parce qu'elle offre le modèle d'une administration sage & d'une exploitation facile, attendu que dans tous les genres les moyens excèdent un peu le nécessaire. C'est là qu'on trouve résolu le problème de la conciabilityté du bonheur avec la férvitude. Les nègres y sont gais, actifs, la reproduction y couvre les mortalités & des enfans nombreux y font une preuve parlante de la bonté du système qui dirige cette manufacture. Elle a encore un caractère remarquable, c'est qu'elle est proportionnellement celle de toute la Colonie qui donne le plus de sucre, parce qu'elle se trouve placée au bout d'une petite chaîne de montagnes que suivent les nuées, qui s'y arrêtent & qui vont répandre leurs eaux sur un terrain où leur bénigne influence est conservée par la fraîcheur des hauteurs environnantes. L'habitation Dubuiffon est, par ce dernier avantage, un objet d'envie, parce qu'elle a de la pluie, tandis que le reste de la plaine en manque quelquefois depuis long-tems, & qu'elle jouit d'une température à-peu-près égale ; son revenu calculé sur dix années est presque toujours égal aussi.

Roche-plate est dans un enfoncement qui se dirige vers le Sud-Est, & qui précède la coupe des Perches. Roche-plate a plusieurs sucreries qui ont des moulins à eau établis sur la rivière du Trou, dont la source est au piton des Flambeaux, & qui a assez de chute dans cette partie, pour que certaines habitations puissent en prendre l'eau & la remettre à la rivière sur leur propre terrain. Telle est l'habitation Foache, colloquée à la rivière par jugement du tribunal terrier du 11 Décembre 1777.

Nous voici parvenus aux montagnes. Le canton des Perches qui termine la petite chaîne des Épineux & des Balingans, est au fond de Roche-plate. Il a une gorge dont j'ai déjà parlé plusieurs fois, & qui par celles de l'acul de Samedi & de l'acul des Pins, pourrait donner une communication Est et Ouest, en voiture, avec le haut d'Ouanaminthe. Le canton de la Mahotière est au Sud de la gorge des Perches, & à-peu-près Nord & Sud avec le piton des Flambeaux ; l'acul Saint-Denis qui paraît avoir reçu son nom de l'habitation Juchereau de Saint-Denis, est au Sud du point où commence la gorge des Perches ; l'acul à Conit, où la rivière de Caracol a sa source, est Nord & Sud avec l'embar-

cadère de Jacquezy, & a derrière lui dans le Sud, l'acul de Marie-Rose, & dans son voisinage, l'acul de Thomas Hervé, auquel un fameux chasseur de cochons marons, grand propriétaire, a donné son nom. Enfin les Écrevisses font dans le Sud-Ouest, & se prolongent vers le Nord, pour terminer la partie montagneuse de la paroisse.

La première culture de la dépendance du Trou, fut celle de l'indigo; il y a trente ans qu'on y voyait encore quelques faibles indigoteries, mais il n'en existe plus aujourd'hui. La plaine n'a que des sucreries, au nombre de trente-trois, qui font annuellement plus de cinq millions de sucre blanc. Si la sécheresse n'affligeait pas le Trou, il serait d'une étonnante fécondité. Il y a de plus à la plaine, une briqueterie & quatre guildiveries. En voyant combien une température sèche est défavantageuse à cette plaine, on regrette que l'on ne se soit pas occupé de tirer plus de parti de l'eau de la rivière du Trou & de plusieurs ravines, qui répareraient du moins par l'arrosement, une partie des maux qu'on y souffre. Il faudrait aller faigner assez haut la rivière du Trou, parce qu'elle a huit pieds d'écore; elle est guéable par-tout.

La culture du café & celle des vivres, occupent les montagnes dont le sol est très-varié, parce que le site l'est singulièrement aussi. On y compte 150 cafeteries & plusieurs places à vivres. La conformation de ces montagnes & de celles des autres paroisses contigues, leurs pitons ardu, des rivières & des ravines subdivisées en plusieurs branches, & se multipliant en quelque sorte par leurs sinuosités, des falaises, des parties excavées & le voisinage de la Partie espagnole, qui devient une retraite de plus au besoin; tout dispose ces lieux pour être l'asyle préféré des nègres fugitifs, qui peuvent choisir ou d'une vie fainéante, difficile à troubler, ou d'un plan de désolation pour les différentes parties exposées à leurs irruptions, fauf à payer de leur vie, les crimes qu'ils entassent.

C'est à une résolution du dernier genre, que la dépendance du Trou a dû les longues vexations que lui fit souffrir le nègre Polydor à la tête d'une bande de nègres armés, qui fut enfin détruite par la réunion des habitans du lieu & des environs. L'effroi qu'avait répandu Polydor par ses atrocités était si grand, que sa destruction fut considérée comme un service rendu à toute la Colonie; et le nègre Laurent, dit César, qui concourut avec M. Nautel son maître, à arrêter ce scélérat dans la savane qui a gardé son nom, où il fut tué, obtint des Administrateurs le 28 Juin 1734, la liberté qu'ils avaient promise à

l'esclave qui prendrait Polydor, mort ou vif. Des fonds de la Colonie, on donna à M. Nautel lui-même, une faible indemnité sans doute de quelques dépenses, car 1,500 liv. ne pouvaient ni payer le service qu'il avait rendu, ni le consoler d'avoir été estropié en le rendant (*).

Depuis & en 1777, le nègre Canga, autre chef de bande & désolateur du canton des Écrevisses, a expié sous le glaive de la loi, de nouveaux ravages; & au mois de Septembre 1787, Gillot, surnommé *Yaya*, a été condamné au dernier supplice, pour avoir renouvelé dans les paroisses du Trou & du Terrier-rouge, les scènes qui caractérisent un brigand sanguinaire.

La température de la plaine du Trou peut-être connue d'après les observations faites par M. Warlock en 1783, 1784, 1785 & 1786, sur l'habitation Craon, située vers le milieu de l'étendue Est & Ouest de la plaine, & à la naissance des montagnes; en observant cependant que, comme celle Dubuiffon dont elle est voisine, elle reçoit des grains de pluie auxquels le reste de la plaine ne participe pas; mais on pourrait en faire un terme général d'observation, en retranchant quelques pouces d'eau à l'égard des autres parties de cette plaine.

Il résulte de ces observations, qu'il y a eu :

En 1783	76 jours pluvieux.	49 pouces.	5 lignes d'eau,
1784	109	73	2
1785	81	40	1
1786	85	55	7

Que les mois pluvieux sont Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, & Novembre, & qu'ils ont donné en jours pluvieux & en pluie :

En 1783	38 jours.	23 pouces.
1784	71	46
1785	51	19
1786	61	38

L'observateur remarque que dans ces quatre années, la plus favorable à la culture a été 1785, parce qu'elle avait été précédée d'une année très-pluvieuse & où les pluies avaient surtout été également distribuées; circonstance qui en augmente infiniment l'effet. Par la raison contraire, l'année 1786 fut une année

(*) V. Loix de Saint-Domingue, Tom. 4, pag. 399, 402 & 418.

de séchereffé , où l'on vit tarir les puits , les mares , les ravines & même des rivières , quoiqu'elle ait eu plus de pluie que 1783 & 1785. Mais la séchereffé avait régné depuis le mois de Novembre 1785 , jusqu'à celui de Juillet 1786 , de sorte que l'évaporation fut extrême aux premières pluies qui succédèrent à cette longue attente.

La plus grande élévation du Baromètre a été , pendant ces quatre années , de 23 pouces 4 lignes , & sa moindre élévation de 27 pouces 6 lignes.

Le Thermomètre de Réaumur a marqué pour la plus grande chaleur 32° , & pour la moindre 15°.

Les vents dominans sont ceux d'Est-Nord-Est le jour & ceux opposés de l'Ouest-Sud-Ouest la nuit. Les plus rares sont ceux du Nord-Ouest & du Sud-Est.

On a ressenti quinze tremblemens de terre dans ces quatre ans , dont deux seulement ont été très-sensibles , le 18 Juin 1784 & le 11 Juillet 1785. Ils ondu-laient de l'Ouest à l'Est , & sans mouvement de trépidation.

Le 5 Mai 1786 , il fit au Trou une chaleur insupportable. Le Thermomètre de Réaumur exposé au Nord & à l'ombre qui , avant le soleil levé , était à 19 degrés , alla à deux heures , jusqu'à 31 degrés & demi. Il faisait un vent de Sud variable de l'Est à l'Ouest. Plus de deux cens armoires & tables de bois d'acajou éclatèrent & furent fendues de bas en haut.

La température des montagnes est bien plus fraîche que celle de la plaine & elles se ressentent moins de la séchereffé , surtout dans l'Est. Le canton des Écrevisses , par exemple , d'environ trois lieues de circonférence , a un sol un peu moins médiocre que celui du Moka dont il est borné. Il recevait autrefois depuis 90 jusqu'à cent pouces d'eau par an , & l'ouragan & les pluies du 4 au 5 Août 1772 , qui le désolèrent , augmentèrent même cette proportion ; mais depuis 1773 , il est sujet aux séchereffés comme le reste. Il faut cependant excepter l'année 1777 , où il a reçu à-peu-près cette quantité. La séchereffé de 1776 avait décidé M. Chevalier , habitant de la montagne des Écrevisses , à y planter des cotonniers qui avaient parfaitement réussi ; encouragé par cet essai , il en planta une immense quantité que les pluies de 1777 firent tous périr. Dans l'Été de 1781 , le canton des Écrevisses a été favorablement traité. Les Nordes fournissent communément le tiers des pluies de l'année.

Du piton des Flambeaux , sort la rivière de Nœud-court qui se réunit à celle

des Goyaves pour aller grossir la rivière des Écrevilles dont le tribut va ensuite augmenter la Grande rivière.

La température des Écrevilles est très-analogue à celle de la Marmelade. Le pommier est le seul des arbres à fruits de France qui y produit, mais d'une manière qui annonce bien la dégénération. On ne peut pas faire le même reproche à des fraises dont le parfum flatte & le goût & l'odorat, tandis que la douce & timide violette charme encore ce dernier par les émanations qui échappent de ses corolles simples ou doubles. Tous les vivres du pays réussissent bien aux Écrevilles.

La paroisse du Trou compte environ 360 blancs, 240 affranchis & 10,000 esclaves. Ses milices sont en trois compagnies dont deux de blancs & une de gens de couleur. Les premières ont 136 individus & la dernière 70.

Le débouché des denrées du Trou, a lieu par le Cap au moyen des embarcadères de Caracol où des passagers les reçoivent & rapportent ce que le Cap fournit, à son tour, en subsistances d'Europe, en ustensiles, &c. &c.

L'éloignement où certains cantons se trouvent de l'Église avait déterminé les habitans des Écrevilles, réunis à l'occasion d'une revue le 19 Juillet 1778, à proposer la construction d'une chapelle. Il y eut une souscription de 3,300 liv. & M. Demonet fut nommé syndic; ce projet n'a pas eu plus de suite que celui du même genre fait par les habitans des Perches. Mais par un abus qui est répréhensible à plus d'un égard, on a établi un cimetière dans ce dernier canton & là sans qu'il en soit fait aucun acte public, on inhume et blanc et homme de couleur, et libre et esclave. Cet abus remonte jusques vers 1777.

La paroisse du Trou a donné le jour à M. Desmé Dubuiffon, procureur-général du Conseil du Cap, mort conseiller au Parlement de Paris, charge dans laquelle il fut reçu, lorsque renvoyé en France par M. le comte d'Estaing, en 1764, pour avoir eu une grande part aux arrêtés de l'assemblée coloniale du mois de Mai de la même année, on trouva que le Créol qui avait jetté le premier des lumières réelles sur l'impôt colonial, ne déparerait pas la cour considérée comme la première du royaume. Il suffit de lire le procès-verbal de cette assemblée et les remontrances du Conseil du Cap au roi, sur l'état de la Colonie, datées du 15 Mars 1764, pour être convaincu que les hommes tels que M. Dubuiffon sont rares partout; et pour que les circonstances de son renvoi dont les détails

appartiennent à l'histoire , prouvent elles-mêmes qu'il avait été apperçu sous le rapport d'un homme plus facile à embarquer qu'à réduire à la nullité.

Le bourg du Trou est à

7 lieues du Cap ,	5 lieues des Écrevisses ,
6 du Fort-Dauphin ,	9 de Vallière ,
2 du Terrier-Rouge ,	3 de l'acul à Conit ,
3 de l'embarcadère de Caracol ,	4 des Perches.
2 de Roche-plate ,	

Le 8 Janvier 1774 , mourut sur son habitation , au Trou , M. Benjamin Faneuil , commandant des milices de cette paroisse , né à la Rochelle et âgé de 80 ans. Il habitait la Colonie depuis 1715.

C'est encore au Trou qu'on a vu mourir , en 1781 , Étienne Auba , né au Quartier-Morin en 1683. Esclave de M. le Long qui le mena au siège de Carthagène , il fut affranchi au retour de cette campagne , comme tous les nègres qui y avaient marché. La conduite exemplaire d'Auba , le fit nommer en 1723 capitaine des nègres libres de la dépendance du quartier du Fort-Dauphin , où M. de Sorel , Gouverneur-Général , le fit recevoir en cette qualité. Presqu'au même instant , Auba s'embarqua avec sa compagnie sur la frégate l'Expédition , commandée par M. de Sirac , pour aller dégager une flotte française que des forbans avaient forcée à s'échouer à Samana. Auba eut de son mariage avec une négresse , un grand nombre d'enfans & de petits-enfans. Peu fortuné & accablé par l'âge , il sollicita & obtint des Administrateurs , le 11 Août 1779 , époque où il ne lui restait plus que neuf enfans & deux petits-enfans , une pension viagère de 600 liv. sur la caisse des libertés , plutôt encore comme une récompense de ses services , que comme un secours pécuniaire.

Auba était d'une petite stature , d'une figure qui annonçait la bonté. Il paraissait toujours en public en habit & en épée. Il parlait avec bon sens & avec intérêt de ce qu'il avait vu. J'eus avec lui une longue conversation au mois de Juin 1779 , & je le trouvai encore plein d'énergie. Auba mourut presque centenaire , sur un petit terrain qu'il avait acheté au canton de Roucou , entre les habitations Gervaise & Coulomb , sur la rive Est de la ravine à Grimaud , & par conséquent dans la paroisse du Trou. On lui prodiguait à l'envi des marques d'estime & de bienveillance , que ses cheveux blancs avaient converties en marques de vénération.

QUARTIER DE LIMONADE.

VI.

PAROISSE DE LIMONADE.

CETTE paroisse située à trois lieues à l'Orient de la ville du Cap, est l'une des plus célèbres de la Colonie par ses riches produits.

Elle est bordée au Nord par la mer, depuis l'embouchure de la ravine à Grimaud, jusqu'à celle de la Grande rivière.

A l'Est, 1°. par la paroisse du Terrier-rouge, depuis l'embouchure de la ravine à Grimaud, jusqu'au point où cette ravine est traversée par le grand chemin qui va du Cap au Trou. 2°. par la paroisse du Trou, à partir de ce point du grand chemin, & allant dans le Sud (toujours en suivant la ravine à Grimaud), gagner la montagne de Sainte-Suzanne, & suivre celle des Côtelettes & celle du Moka. 3°. par la paroisse de Vallière dans le canton appelé les Fonds-Bleus, jusqu'à la rencontre de la pyramide des limites espagnoles N°. 43, posée au confluent de la Grande rivière & de la ravine des Chandeliers, & 4°. par la paroisse Sainte-Rose, au moyen du cours de la Grande rivière, jusqu'à la ravine des Mulets bâtards.

Au Sud, en totalité par la paroisse Sainte-Rose, au moyen de la suite des Fonds-Bleus, depuis la ravine des Mulets bâtards, jusqu'à la rivière du Moka ou à Picaut, & encore par la continuité des Fonds-Blancs.

A l'Ouest, Limonade est terminée d'abord par la paroisse Sainte-Rose, au moyen d'une limite formée 1°. par la rivière du Moka ou à Picaut, jusqu'à celle des Giraumons. 2°. par la suite des Fonds-Bleus, en allant à la rencontre de la ravine des Giraumons, jusqu'à la crête. 3°. par une rentrée dans le Moka jusqu'à la crête du morne des Giraumons. 4°. par la suite du Moka. 5°. par une rentrée dans les Côtelettes. 6°. par le canton du Bois-Blanc, en suivant sa crête, & 7°. par le Bois de Lance jusqu'en face du bourg de la Tannerie, point où Limonade trouve la paroisse du Quartier-Morin, & a pour limite Occidentale commune avec celle-ci, le cours de la Grande rivière jusqu'à la mer.

Limonade est une paroisse de plaine. Son territoire plane renommé par sa fertilité, a dans sa plus grande profondeur Nord & Sud, trois lieues & demie

& dans sa plus grande largeur Est & Ouest, environ deux lieues. Il se compose des cantons de l'Embarcadère, de l'Islet de Limonade, de la savane de Limonade, de partie de Roucou & de partie du Bois de Lance; tandis que la partie montagneuse comprend Sainte-Suzanne, partie des Côtelettes, le Moka neuf, les Fonds-Bleus, les Bois blancs & partie du Bois de Lance.

Limonade a été l'un des premiers établissemens de la plaine du Cap. Ce fut vers l'an 1676 qu'il reçut les premiers habitans; il dépendait alors du Quartier-Morin, & ses défrichemens commencèrent, comme tous ceux de la Colonie, dans le voisinage du bord de la mer. Le terrain en était encore vierge, ou du moins il fallait qu'il eût joui d'un bien long repos, puisqu'on voit encore en ce moment sur l'habitation Fournier de Bellevue, un cotonnier-mapou dont le branchage a également soixante-treize pieds de chaque côté du tronc, ce qui prouve qu'il a acquis cette dimension remarquable étant au milieu d'autres arbres, qui l'abritaient du vent; puisque partout où les arbres reçoivent immédiatement la brise d'Est, ils ont dans leur feuillage & surtout dans leurs racines, plus d'étendue à l'Ouest qu'à l'Est, comme pour contrebalancer l'action du vent.

Il se forma dès lors un embarcadère, à un quart de lieue duquel on construisit en 1679, une petite chapelle que desservait le père Rodolphe, bé. édictin. Elle était sur le terrain appartenant aujourd'hui à M. Fournier de la Chapelle, à la gauche du chemin en allant à l'embarcadère, & plus de trente ans encore après, une croix indiquait cette première chapelle. Le tabac & un peu de coton étaient tout ce qu'on récoltait alors, & le nombre des habitans s'étant accru & la commodité commune indiquant un autre choix, la chapelle fut mise en 1680, sur un terrain où a été depuis la sucrerie de M. de la Chenaye, environ 300 pas plus haut que la première; & les Capucins étant devenus les missionnaires de la Partie du Nord, le père Hyacinthe de cet ordre, fut attaché en 1681 à cette chapelle.

L'établissement de Limonade eut des progrès sensibles. En 1685, on commença à y cultiver l'indigo & à défricher les mornets qui terminent Sainte-Suzanne au Nord. On trouve même encore des vestiges d'indigoteries dans cette paroisse. On comptait alors près de cinq cens engagés sous les armes aux revues, ce qui ne doit pas étonner, quand on fait qu'un seul navire transportait quelquefois dans la Colonie cent de ces hommes, que la flibuste, la débauche & les travaux de la culture ont presque tous détruits. Eux seuls faisaient produire

à la terre & les vivres & les denrées , car à cette époque de 1685, il n'y avait point encore de nègres à Limonade.

La population même de ce lieu, inspira à plusieurs Colons l'idée d'aller, en 1690, s'établir au canton du Bois de Lance, dont le nom est visiblement venu de ce qu'il produisait beaucoup de ces arbres, espèces de Cornouilliers, dont les tiges droites & flexibles servent à monter le fer des lances, arme commune alors, et presque la seule qu'eussent les Espagnols, qui la manient avec une grande supériorité. Le premier de ces Colons fut M. Ducatel, auteur des héritiers Gravé, et dont la famille existe à Saint-Malo, d'où il était originaire. Le Bois de Lance n'avait cependant aucune connexité paroissiale avec Limonade, et il continua à dépendre du Quartier-Morin.

Plusieurs événemens vinrent non-seulement ralentir, mais presque anéantir toutes les entreprises des Colons de Limonade. M. de Cussy, gouverneur, y ayant indiqué le rassemblement des Français qu'il voulait mener à l'attaque de la ville de Saint-Yague, de la Colonie espagnole; les habitans de Limonade formant une compagnie de milices, y marchèrent avec le reste de la petite armée, composée d'environ 900 hommes, le 27 Juin 1690. L'arrière-garde où était la compagnie de Limonade, ayant donné dans une embuscade, elle fut très-maltraitée par les lanciers espagnols. Privée de M. Gelin, son capitaine, qui fut tué, elle chancelait et commençait même à se débander, lorsque M. Garnier son lieutenant, animant les Français par son exemple, fit faire volte-face à sa compagnie, et par cette manœuvre qu'imita le reste de l'arrière-garde, il sauva l'armée et causa la défaite des Espagnols; le même jour Saint-Yague fut pris et brûlé.

Ce succès coûta des cultivateurs à Limonade, mais ce ne fut rien en comparaison de l'année suivante. C'est dans la savane de Limonade que fut donnée la bataille de ce nom, le 21 Janvier 1691, entre les Français & les Espagnols. Ces derniers étaient plus de trois mille, tandis que les forces françaises n'arrivaient pas au tiers de ce nombre. L'avis de M. de Cussy était de marcher vers Jacquezy & de disputer le terrain à l'ennemi débarqué à Bayaha & à Caracol & venant aussi par terre de la Partie espagnole, & de le harceler à travers les bois. Mais M. de Franquesnay, lieutenant de roi au Cap, ouvrit, au contraire, celui de l'attaquer dans la savane de Limonade. Ce dernier parti, évidemment le moins sage, prévalut & l'on se rendit à la savane, le 20. La

droite de l'armée française était appuyée au petit mornet de Limonade & la gauche sur les bois qui avoisinaient la mer. La ravine peu profonde du capitaine François, séparait les deux armées. L'attaque fut faite le 21, au matin, & malgré des prodiges de valeur, les Français furent les victimes de leur intrépidité. Cuffy tomba mort auprès de Fransquenay, & soit sur le champ de bataille, soit sur les habitations voisines, 300 Français perdirent la vie. Les Espagnols employèrent onze jours à ravager & à détruire toute la dépendance du Cap; après ce terme, ils quittèrent le territoire français. M. de la Boulaie, major du Port-de-Paix, vint de ce lieu au Cap, le 3 Février 1691 & il alla le 4 sur le terrain à Limonade. Parmi les cadavres à demi putréfiés, on reconnut ceux de MM. de Cuffy & de Franquesnay; de M. Marchand, conseiller & capitaine de milices; de M. Coquière, habitant; de M. Réjouffin, capitaine de cavalerie au Port-de-Paix; de MM. Beuzeval, Camuzet & Lestorel, sénéchal, procureur du roi & greffier du Cap; de M. Piotard, procureur des biens vacans; de M. de Butterval, neveu de M. Fransquenay & enfin des plus braves habitans. Le lendemain 5, M. de la Boulaye fit inhumer dans la chapelle de Limonade les corps de MM. Cuffy & Franquesnay. Une partie de la compagnie de Limonade périt dans cette fatale journée, il lui resta cependant encore 180 hommes portant armes.

Les habitans du Quartier-Morin ayant été détruits aussi, à 60 hommes portant armes près, les habitans du Bois de Lance qui en faisaient partie disparurent presque tous.

Les colons qui avaient survécu, revinrent des bois où ils avaient erré avec leur famille, recommencer leurs établissemens. Ceux de Limonade construisirent, en 1694, pour la troisième fois, une église, qui fut mise dans un autre point que la seconde. Mais en 1695, les Espagnols unis aux Anglais étant encore venus dévaster toute la partie du Cap jusqu'au Port-de-Paix, Limonade se trouva de nouveau entièrement ruiné. Tant de malheurs n'abattirent point le courage des colons & dans la même année 1695, on se mit à faire la quatrième église de Limonade, au point où avait été la troisième, & le père Aubert, capucin, acheta de ses propres deniers, pour le presbitère, un terrain de M. Lelong, grand propriétaire terrien de cette paroisse, et de celles circonvoisines, qui avait fait le voyage de la mer du Sud, et qui fut le chef des habitans qui vinrent de la Tortue s'établir dans la plaine du Cap, où il laissa une grande fortune.

Ce fut à la même époque de 1695, que les habitans du Bois de Lance qui se trouvaient entre la Grande rivière et le Fossé, demandèrent à être unis à la paroisse de Limonade et séparés de celle du Quartier-Morin; ce qui leur fut accordé.

Quatre ans après, on vit commencer à Limonade les préparatifs des établissemens en sucrerie. La première manufacture de ce genre, mise en action, fut celle de M. Dureau, commandant des milices de ce quartier; c'est celle qu'on trouve la première à droite du chemin, après avoir traversé la Grande rivière, lorsqu'on vient du Cap.

Les habitans du Bois de Lance qui se multipliaient aussi, désirèrent une petite chapelle pour la commodité de leur canton, et la permission qu'ils en obtinrent, en 1700, devint pendant plusieurs années, une source de divisions continuelles entr'eux et les habitans de Limonade. En 1701, on commença à y former des sucreries dont la première fut celle de M. le Febvre, et qui est aujourd'hui à M. le Roux des Isles.

Cependant, à cause d'un débordement de la Grande rivière, arrivé à la fin de 1705, et qui rendit la communication très-difficile et presque impossible entre Limonade et le Bois de Lance, les Administrateurs ordonnèrent que le curé de Limonade irait quelques dimanches et quelques fêtes de l'année, dire la messe au Bois de Lance.

Ce canton qui s'était considérablement augmenté en nègres, durant l'année 1706, reprit, au commencement de 1707, son projet de devenir une paroisse particulière, d'autant que les habitans de Sainte-Rose demandaient à être séparés de la paroisse du Quartier-Morin et de faire partie de celle du Bois de Lance. On parvint même à faire décider que le curé de Limonade dirait régulièrement la messe au Bois de Lance le premier et le troisième dimanche de chaque mois, et à certaines fêtes désignées, jusqu'à ce qu'il vînt assez de missionnaires de France pour que la paroisse du Bois de Lance pût avoir un curé.

Fiers de ce nouveau succès, les habitans du Bois de Lance pour empêcher qu'il ne leur fût ravi, résolurent à l'unanimité, l'édification d'une église de maçonnerie, suivant un dessin fait par *Il signior Joanni Baptista Amato*, Sicilien de nation. A l'envi, chacun fit des promesses, & M. Ducatel donna le terrain.

Les habitans de Limonade ne voulurent pas paraître moins religieux que ceux du Bois de Lance. Le 26 Juilliet 1706, ils firent célébrer solennellement

par

par les Jésuites de la mission, pour la première fois, la fête de Sainte-Anne devenue leur patronne, & le 26 Novembre suivant, ils adoptèrent aussi le plan d'une nouvelle église, proposé par le même *signor Amato*; mais ils réalisèrent leur plan, à la différence des habitans du Bois de Lance, qui laissèrent écouler 1707 & 1708, se contentant de la chapelle, & ne bâtissant point l'église paroissiale pour laquelle M. Champaing avait fait venir un tableau de la Nativité de la Vierge, qui montrait sous quelle invocation la paroisse devait être. Les Administrateurs leur donnèrent cependant un curé au mois d'Octobre 1708, dans la personne de M. l'abbé de Mont-Tours, qui n'eut que trois mois d'exercice, parce qu'au mois de Janvier 1709, les habitans sollicitèrent eux-mêmes leur réunion à la paroisse de Limonade.

Cette réunion qui, pour cette fois, fut consommée sans retour, eut pour motifs principaux: un pont fait en 1708 sur le Fossé de Limonade à la passe actuelle d'Adhenet, & un chemin ouvert en droite ligne depuis ce pont jusqu'à la chapelle du Bois de Lance, ce qui avait abrégé de plus d'une demi-lieue l'espace qu'on avait à parcourir pour aller d'une église à l'autre.

J'ai dit qu'au mois de Novembre 1706, Limonade avait décidé la construction d'une cinquième église, l'autre menaçant ruine. *Il signor Amato* que la délibération de la paroisse appelle un habile architecte, la fit construire en bois. Les ouvriers étaient si rares, qu'il n'y avait pas un maçon en état de faire une voûte de briques. Ce nouveau temple fut consacré à Sainte-Anne, le jour même de la fête de cette Sainte, en 1707. On consacra en même-tems les deux chapelles latérales, l'une à la Vierge & l'autre à Saint-Jean-Baptiste, patron du père le-Pers, curé. La célébration de Sainte-Anne eût même en 1708 un éclat rare, parce que M. de Charrite, gouverneur du Cap, conduisit à Limonade Don Guillermo Morfil, Président de la Colonie espagnole, ce qui attira un grand concours de personnes au panégyrique de la Sainte, fait par le père René, Jésuite.

Cette église fut mise à l'endroit où est celle qu'a la paroisse de Limonade en ce moment. Cette dernière, la sixième depuis 1679, a été édiflée en 1777 par les soins de M. Caulet, l'un des paroissiens, qui ayant une habitation attenante au terrain de l'église, a fait en 1776 l'offre de construire une église de maçonnerie de 96 pieds de long sur 48 de large (qui a coûté environ 150,000 liv.), si on lui donnait dix des dix-sept carreaux appartenant à la fabrique. Cette église

est une des plus jolies de la Colonie , étant bâtie en petit sur le modèle de celle du Cap. Elle est située à environ deux lieues de l'embarcadere. Feu Mde. Fournier de Bellevue , morte en 1782 , a donné à cette église le maître-autel , ceux des deux bas-côtés , le chœur & la balustrade de marbre. Cette bienfaitrice a été enterrée dans ce temple.

La Grande rivière qui borne la plaine dans toute sa longueur , a , comme on l'a vu dans la description de la paroisse de Vallière , ses sources au piron de Bayaha & à la crête de la montagne à Ténèbres. Il n'y a donc guères plus de 14 lieues de ses sources à son embouchure , tandis que son cours en a environ 40. Elle n'a pas toujours eu dans la plaine , le lit qu'elle y occupe à présent. Elle se promenait originairement dans cette plaine qui lui doit évidemment sa formation , & lorsque les premiers Français vinrent s'établir dans cette partie , elle avait son cours principal dans la petite rivière de ce quartier , qu'on nommait alors rivière Salée , qui se rend à la mer par l'habitation Duplaa & qui est aujourd'hui la petite rivière du Quartier-Morin.

Ce fut en 1684 , que la rivière de Limonade (car on l'appelait ainsi) , se forma plusieurs lits entre la rivière Salée & le Fossé. On lui en a compté quatre ; le plus à l'Est se nommait la ravine à la Chenaye , le second la Marre à Cayman , le troisième , la petite rivière de Limonade , & le quatrième , le plus Occidental , d'abord la Ville à Canot & ensuite la rivière de Limonade. Elle a même pendant long-tems coulé tout à la fois & par la petite rivière de Limonade & par la Ville à Canot qui avoisinait cette première , dans l'Ouest. Toutes ces irrptions furent cause que dans les premières années du siècle actuel , il y avait à chaque rive de la Ville à Canot , devenue la rivière de Limonade & qui est son lit actuel , un quart de lieue de terrain impraticable & plus ou moins noyé dans une longueur de près de deux lieues , à partir de l'embouchure. C'est encore par l'effet de ces irrptions , qu'en 1726 & 1727 , de nouveaux concessionnaires obtinrent le terrain situé entre ce qui avait été le lit de la petite rivière de Limonade devenu sec , & le lit actuel ; parce que les anciens concessionnaires de Limonade parurent n'avoir aucun droit au terrain à l'Ouest de la petite rivière , ni ceux du Quartier-Morin à celui qui était trouvé au-delà de la Ville à Canot.

Des personnes qui firent , en 1697 , des travaux pour forcer la rivière à revenir dans la rivière Salée , occasionnèrent une telle inondation , que M. Danzé , major commandant au Cap & M. Robineau , alors sénéchal de la même ville , sur la

plainte d'un grand nombre de familles dont ces travaux avoient amené la ruine, vinrent les faire détruire. Plusieurs habitans abandonnèrent leurs possessions & ceux qui étoient restés, donnèrent même une requête à M. de Galliffet, en 1700, pour que les premiers contribuassent à débarrasser le lit de la rivière des arbres qui l'obstruaient, sans quoi leurs terrains appartiendraient à ceux qui feroient ce travail.

Un débordement du 13 Décembre 1705, jetta entièrement la rivière de Limonade dans le Fossé, jusqu'au 30 Novembre 1707, qu'un autre débordement qui, comme le précédent, porta ses eaux jusques dans la chapelle du Bois de Lance, la ramena à son premier lit, où elle est restée; sauf ses épanchemens partiels qui ont lieu dans le Fossé, lors de crues extraordinaires.

Cette rivière qui éprouve quelquefois un dessèchement presque total, est connue par la violence de ses débordemens. Indépendamment de ceux que je viens de citer, on compte celui du mois d'Octobre 1722, qui fit d'horribles ravages, noya beaucoup de personnes & répandit les eaux dans la paroisse du Quartier-Morin & dans celle de la Petite-Anse; celui du 6 Janvier 1751, qui causa de grandes inondations; celui de 1754, où l'eau s'éleva à 34 pieds au-dessus de son niveau ordinaire; celui du mois d'Août 1772 & celui du 17 Octobre 1780, dont l'élévation fut encore plus grande qu'en 1754, de quatre pouces.

L'espace que parcourt la Grande rivière, depuis le bourg de la Tannerie jusqu'à la mer, où elle compte quinze habitations à l'Est, & dix à l'Ouest, est de 7,583 toises en ligne directe & de 9,216 toises, en y comprenant les sinuosités. Il y a dans cette longueur, une pente de 112 pieds, ce qui donne précisément trois lignes & demie pour deux toises. La Grande rivière peut contenir à sa moindre élévation, pendant dix mois de l'année, environ 36 pieds carrés d'eau, mesure de Fontainier; c'est-à-dire, une tranche d'eau de 36 pieds de base, sur un pied de hauteur, coulant librement & sans pression, ce qui se réduit hydrauliquement à 12,960 livres d'eau par seconde. Les deux autres mois de l'année, qui sont ordinairement de la mi-Février à la mi-Avril, le volume peut se réduire à environ 12 pieds carrés ou 4,320 livres par seconde; à moins que cette quantité ne soit encore diminuée par une sécheresse extraordinaire, comme celle de 1776.

La plaine est traversée, vers son milieu, par la petite rivière, mieux connue sous le nom du Fossé, & qu'il faut se garder de confondre avec ce qu'on appelloit autrefois la petite rivière de Limonade, qui n'étoit qu'un bras de la Grande rivière

défféché depuis long-tems , parce qu'elle a cessé d'y passer. Le Fossé prend sa source dans la montagne de Sainte-Suzanne & tombe en cascade de cette montagne , ce qui forme , au Bois de Lance , d'où l'on peut la voir , un coup-d'œil pittoresque. Le Fossé , qui ne charie point d'arbres , mais seulement des sables dans ses débordemens , a un cours sinueux. Il contient , dans le tems moyen , environ un pied carré d'eau. Il a reçu quelquefois , comme je l'ai dit , les eaux de la Grande rivière , quoique son lit soit devenu plus élevé que celui de cette dernière. C'est même par le moyen de cet excédant d'eau étrangère , qu'il forme de grands débordemens , puisque dans son cours de quatre ou cinq lieues , compté en ligne droite , il ne peut être considérablement grossi. Cependant en 1782 , agissant seul , il surmonta ses écores. Depuis la passe Walsh & Adhnet , le cours du Fossé prend une tendance sensible vers l'Est , & décrivant presque un quart de cercle , il va dans sa partie inférieure parcourir des terrains bas & marécageux & salineux , avant d'arriver à la baie de Caracol , où est son embouchure.

Je répète que la Grande rivière paraît avoir formé par ses alluvions , la plaine qu'elle sépare entre les deux paroisses de Limonade & du Quartier-Morin. Tout fait présumer qu'elle a conduit ses eaux , sur cette surface , en différens sens depuis les *Mornets* , placés sur l'habitation Destouches , à l'entrée de la savane de Limonade jusqu'à la ravine du Mapou , près de l'embarcadère de la Petite-Anse dans la paroisse du Quartier-Morin , sur une largeur d'environ trois lieues. Le sol est composé , dans cet espace , de graviers & de couches terreuses horizontales qui annoncent l'ouvrage des eaux. On trouve des cailloux roulés ou des galets , dans toute la partie supérieure de la plaine & ils diminuent de volume en s'approchant de la mer , parce que l'eau perdant de sa vitesse , à proportion que la pente du terrain diminue , le courant n'a pas eu assez de force pour chasser les gros cailloux au loin. A l'embouchure , on ne trouve que du gravier & du sable. Cette embouchure était assez profonde autrefois pour permettre aux canots de la remonter environ l'espace d'une demi-lieue. La marée y était sensible & c'est , sans doute , cette circonstance qui avait fait appeler rivière Salée , la petite rivière du Quartier-Morin , lorsque la Grande rivière y avait son cours principal : car ce nom est aux Isles , celui de presque toutes les rivières , à l'embouchure desquelles la marée remonte. La savane de l'habitation Fournier la Chapelle est sillonnée par les traces d'un lit de rivière ; traces qu'on peut suivre fort loin en remontant au Sud.

D'ailleurs tout favorisé ces conjectures. On a trouvé sur l'habitation de M^{de}. Fournier de Bellevue, à 900 toises de la mer & à quatre pieds de profondeur dans une terre de rapport, une ancre dont la tige ou verge que j'ai mesurée, a neuf pieds deux pouces de long.

Je me sens très-enclin à penser que cette ancre pourrait être l'une de celles de la caravelle la *Marie*, que commandait Christophe Colomb lorsqu'il découvrit l'Amérique, & qui périt dans la nuit du 24 au 25 Décembre 1492, tems des Nords. Ce naufrage arriva dans un mouillage qui semble bien être celui de Limonade. Selon Herrera, la caravelle fut entraînée par les courans, & Colomb fit dire à Guacanaric qu'elle avait péri à une lieue & demie de la résidence de ce cacique. Les dimensions de cette ancre (reconnue pour être de fabrique espagnole), qui est longue proportionnellement à sa grosseur que la rouille a sans doute encore diminuée comme on en peut juger par son action sur l'organeau qu'elle avait soudé à sa tige; son enfouissement & le fait historique, tout me semble concourir à appuyer mon opinion.

En supposant qu'on l'adopte, ce qui recule l'époque de la perte de l'ancre aussi loin qu'il est possible, on doit encore être surpris de l'immense quantité de limon que cette rivière a transporté, pour convertir en terre cultivable la rade où le bâtiment a été mouillé, ou du moins le rivage où cette ancre aura pu être transportée, car l'histoire dit encore que Colomb fit sauver tout ce qu'il put. L'étonnement serait moindre cependant, si l'on faisait attention à la fréquence des débordemens de cette rivière & à l'immense quantité de terre & de fable qu'elle entraîne des montagnes à la mer.

Il y a cinquante ans que le Fossé était navigable jusqu'à la passe ou gué des habitations Walsh & Adhenet, distantes de plus d'une lieue de la mer. On attribue ses remblais aux défrichemens que l'on a faits depuis ce tems dans les montagnes.

Vers 1715, les canots venaient dans la Grande rivière jusqu'à environ 1,500 toises de l'embouchure actuelle, charger les sucres de M. Fournier, vis-à-vis sa maison, placée alors où est aujourd'hui l'habitation Miniac-Treffin.

MM. Duplaa & Fournier dont les habitations bordent l'embouchure de la Grande rivière sur les deux rives parallèles, ont mis à profit depuis environ quinze ans, sa propriété de remblayer. Des levées placées sur le bord de la mer ont garanti le terrain des invasions de l'Océan, & ont retenu les rapports

que les eaux de la rivière déposent , après avoir été introduites avec beaucoup d'intelligence sur les terrains des salines , pendant la durée des crues. L'habitation Fournier a ainsi acquis vingt ou vingt-cinq carreaux (environ 80,000 toises superficielles). On voit un sol où les canots & les chaloupes naviguaient huit ou dix ans auparavant , donner des récoltes abondantes , & l'homme devenu par son industrie le dominateur de la nature & une sorte de créateur. Cet exemple d'industrie & de courage peut être proposé à tous les habitans qui sont placés sur les embouchures des rivières.

La Grande rivière , (ainsi que toutes les rivières ou ruisseaux un peu considérables de l'Amérique) , est accompagnée de droite & de gauche de petites ravines ou de ruisseaux parallèles , qui prennent naissance à une lieue & demie à-peu-près du bord de la mer. Ces petites rivières doivent leur origine aux infiltrations de la Grande rivière & aux égoûts des terrains. Elles se forment dès que le niveau du fond de la rivière ne permet plus aux ruisseaux & aux fossés latéraux de se jeter dans son lit. Cet état de choses prouve l'élévation du sol de la rivière. Ses bords & les terrains adjacens sont élevés , parce que dans les crues d'eau , les rapports s'y sont successivement déposés , mais à 150 ou 200 toises de distance des rives , le terrain se trouve de niveau avec le fond de la rivière.

C'est faute d'avoir connu cette situation relative , que le Tribunal-Terrier a rendu quelques jugemens inexécutables. Il est de règle générale , que l'habitant doit jeter les eaux pluviales qui l'incommodent dans la rivière voisine , mais lorsque celle-ci a un lit aussi élevé que le terrain qu'on veut égoûter , la règle ne saurait avoir d'application.

Cette élévation du sol des rivières est avantageuse aux terres adjacentes. Une rivière encaissée profondément , attire toutes les eaux souterraines & dessèche les alentours. Une rivière qui coule sur un sol plus élevé que le terrain voisin , n'a pas cet inconvénient si nuisible dans un pays brûlant & où malheureusement les pluies sont rares. Mais , dira-t-on , les débordemens seront plus fréquens : or il est aisé de se garantir de ceux-ci par des levées , & c'est le parti qu'ont pris les habitans du bas de Limonade & du Quartier-Morin.

Les débordemens de la Grande rivière & du Fossé étant une cause fréquente de ravages & un sujet continuel d'allarmes , il est naturel que quelques habitans aient cherché à s'en préserver. Vers 1715 , on en vit même travailler

à changer le cours de la Grande rivière, mais les cris des autres firent proscrire cette entreprise. On se contentait donc de gémir ou de se plaindre les uns des autres, & il fallut toute l'incitation de M. Chastenoye, gouverneur au Cap, pour donner naissance en 1740 aux premières levées qu'on vit commencer sur les bords de la Grande rivière, afin de préserver divers terrains d'inondation. Ces travaux partiels, comme ceux entrepris depuis sur le Fossé, étaient impuissans contre la force qui les avait rendus nécessaires, & les ravages des débordemens ne changèrent que de direction.

On passa plus de vingt ans dans cet état, mais les dégats furent tels que ceux du Fossé, notamment dans une crue d'eau, du 20 Novembre 1763, firent craindre l'interruption de la communication de la paroisse de Limonade avec son embarcadère & celle du Cap avec le Fort-Dauphin. Ces objets portèrent la Chambre d'Agriculture, à faire, le 26 du même mois, un mémoire rédigé par M. Fournier de la Chapelle, l'un de ses membres, & habitant de Limonade, où l'on exposait aux Administrateurs, l'urgence d'opposer des levées à l'exhaussement des eaux de la Grande rivière & du Fossé, & à leurs dangereux effets.

D'après une visite faite par l'arpenteur Deville, le 28 Janvier 1764, une ordonnance du 3 Avril, prescrivit une levée de cinq cens pas de long, sur l'habitation Walsh, pour empêcher l'épanchement des eaux du canal de son moulin dans le Fossé, lors des crues, avec une pelle à bascule sur ce canal; un travail pour donner au Fossé, à la passe Walsh, un lit droit de vingt pieds de large, sur autant de profondeur avec des levées; un autre travail pour ouvrir une portion de lit redressé au Fossé avec des levées; on enjoignit de nettoyer le lit du Fossé de tout ce qui pouvait gêner le cours des eaux & de le débarasser aussitôt après chaque crue. L'ordonnance voulut encore que sur les levées de la Grande rivière & du Fossé, l'on plantât du gros chiendent afin de lier les terres & d'entretenir ainsi ces levées, sur lesquelles on défendit tout paccage d'animaux, de même que la pêche dans ces rivières, à moins que ce ne fut avec des sennes ou des filets & non pas à l'aide de barages & autres moyens permanens. Outre ces mesures, on dirigea mieux le grand chemin du Cap au Fort-Dauphin, au-delà de la rive Orientale du Fossé, on le rendit plus solide, & on donna un nouveau cours à la ravine à l'Anguille qui se jette dans le fossé un peu au-dessus de la passe d'Adhenet.

M^{de}. Destouches & d'autres habitans, se plainquirent. De là une autre visite

faite par un second arpenteur, en présence de M. de Thoren, commandant au Cap, & de tous les habitans intéressés, le 2 Novembre 1764; puis une inondation produite par le Fossé, dans la nuit du 27 au 28 Février 1765, donna lieu le 1^{er} Mars, à une autre visite par M. Polchet, ingénieur & à un avis de M. Duportal, directeur des fortifications, aux lumières desquels on ne pouvait refuser une grande confiance. Les motifs d'intérêt public, que ces précautions multipliées ne firent que fortifier, déterminèrent les Administrateurs à repousser l'opposition de M^{ds}. Destouches & des autres.

Il est affligeant, mais nécessaire de répéter, sans cesse, qu'à Saint-Domingue, les choses utiles n'obtiennent aucun soin. Une nouvelle preuve de cette vérité, c'est que la levée faite sur l'habitation Destouches, ne fut jamais ni entretenue, ni réparée; aussi en 1772, les riverains de la Grande rivière revinrent-ils à parler de son redressement, parce que cette année fut une des plus célèbres par les débordemens. En conséquence, M. Desforges, ingénieur, termina le 4 Novembre, des opérations qui offraient le plan de ce redressement, depuis un point parallèle au bourg de la Tannerie, jusqu'à son embouchure, & qui réduisait son cours aux 7,583 toises, que j'ai dit qu'il a, compté en ligne droite. Le mois suivant, les riverains l'adoptèrent & au mois de Janvier 1773, il reçut des Administrateurs la sanction qui lui était nécessaire. Suivant la pratique ordinaire, on crut encore que tout était consommé, par ces seuls préparatifs, & la Grande rivière, fit éprouver, le 17 & le 18 Octobre 1780, des désastres irréparables. Elle fit craindre dans le bas de la paroisse, la jonction de ses eaux avec le Fossé, & par conséquent, la destruction de l'embarcadère; la communication du Cap avec le Fort-Dauphin fut interrompue. Tant de maux réunirent encore les habitans qui dressèrent une requête où l'on trouve l'expression fidèle de leurs douleurs, & qui demandait aux Administrateurs que les riverains fussent tenus de faire couper les roseaux, les bamboux & les arbres plantés entre le lit de la rivière & les levées, avec défenses d'y mettre autre chose que du petit-mil, de l'herbe de guinée ou d'autres plantes analogues, incapables de gêner le cours des eaux; que les brèches des levées fussent réparées, & que ces levées fussent assujetties à un système général de préservation contre les dégats de la rivière & que des préposés publics les visitassent au moins une fois par an. Une ordonnance du 2 Novembre 1780, convertit ces propositions en devoirs. Une autre du 17, d'après la délibération des intéressés, rendit la précédente commune

aux riverains de la Grande rivière, depuis la Tannerie jusqu'à la passe à Viard.

La ferveur du moment fut même telle qu'une troisième ordonnance du 24, adopta le vœu des douze riverains, dont les habitations se trouvent au-dessous de la passe à Viard jusqu'à la lisière supérieure de celle le Febvre, pour le redressement de la Grande rivière, dans la longueur d'environ 2,400 toises qui était entr'eux, conformément au plan de M. Desforges, du 4 Novembre 1772.

Qui n'aurait cru qu'enfin les grandes & utiles opérations du redressement & des levées allaient être terminées ! Cependant plus de trois ans s'étaient écoulés, lorsque de nouveaux ravages firent assembler des riverains pour demander que M. Verret ingénieur-hydraulicien, & M. Naudet, arpenteur-général de la Partie du Nord, fussent chargés de faire des nivellemens & d'indiquer les moyens propres à garantir l'îlet de Limonade, & la paroisse du Quartier-Morin, des effets dont les débordemens de la Grande rivière les menaçaient. Les Administrateurs autorisèrent cette mesure, le 22 Décembre 1783. Tandis qu'on la remplissait, un débordement en portant les eaux de la Grande rivière dans le Fossé, par l'habitation Destouches, ravagea cette habitation, & successivement celles Duménil, Fontenille, Walsh & Montholon; de manière même que dans cette dernière, les terrains donnés aux nègres pour leurs cultures personnelles furent sous l'eau, durant plusieurs jours.

Alors M. Walsh implora le secours du gouvernement qui ordonna, le 3 Avril 1784, à M. Verret d'examiner incessamment ce qu'il fallait faire au Fossé. Ce précieux artiste indiqua, le 8, les moyens de s'y préserver à l'avenir. Ils consistaient à nettoyer le lit du Fossé, à recharger les levées des deux rivières, sur les habitations exposées, à les rendre exactement contigues les unes aux autres & même à les prolonger jusqu'à la lisière de l'habitation Freze. Les intéressés approuvèrent ce qu'avait conseillé M. Verret, & les Administrateurs ratifièrent leur consentement, le 15 Mai 1784.

Mais le redressement partiel de la Grande rivière, depuis la passe à Viard, jusques sur l'habitation Fontenille, soumis à MM. Verret & Naudet, & sur lequel ils avaient fini leurs opérations, le 9 Mars, restait toujours à faire. Divers habitans de Limonade & du Quartier-Morin se réunirent, le 15 Juin, chez le notaire-général, mais cette assemblée ne produisit aucune détermination. Les commissaires recoururent donc, de nouveau, aux Administrateurs, & leur dirent cette grande vérité, que l'autorité seule pouvait amener les habitans à faire ce

que leur seul intérêt aurait dû leur commander. Le gouvernement montra de la faiblesse, & cette faiblesse coûta encore trois ans. Enfin, le 1^{er} Juin 1787, les riverains nommèrent deux commissaires qui, le 19 Octobre, passèrent un marché avec MM. Fage dit le Brun, la Fosse & Duvielh de Lartigue, entrepreneurs, pour ce redressement partiel, moyennant une somme de 65,000 & quelques cens livres. Au moyen d'une nouvelle assemblée du 21 Décembre 1787, l'on convint que l'habitation Mémoire n'entrerait pas pour $\frac{1}{8}$, comme on l'avait d'abord réglé, dans le paiement des entrepreneurs, mais seulement dans les autres frais & dans ceux de la totalité de l'entretien. On déchargea aussi l'habitation Castellane de $\frac{6}{8}$, & celle Tauzin de $\frac{3}{8}$, parce que les entrepreneurs consentirent à prendre les travaux déjà faits par ces deux habitations. Il n'y eut donc à payer que 43,663 livres, montant des $\frac{5}{8}$ dont, d'après la répartition du 1^{er} Juin, l'habitation Fontenille devait $\frac{1}{8}$; celle Destouches, $\frac{1}{8}$; celle Dumefnil, $\frac{8}{8}$; celle l'Escarmotier, $\frac{4}{8}$; & celle la Molère, $\frac{1}{8}$. Il est résulté de ce dernier arrangement, confirmé par une ordonnance du 9 Mai 1788, qu'enfin la Grande rivière a été redressée & qu'elle n'a plus que 1,300 toises entre deux points où elle en avait environ deux mille auparavant; de sorte qu'elle ne parcourt plus de la Tannerie à la mer, que 8,500 toises.

Ces détails seraient peut-être longs s'ils n'offraient pas encore un trait du caractère des Colons de Saint-Domingue. En ne comptant que depuis 1764, les premières idées sur le redressement de la Grande rivière & sur les précautions à prendre contre les inondations du Fossé; en comparant avec la dépense que ces objets auraient exigé, les pertes éprouvées dans cet intervalle & les frais même de plusieurs travaux insuffisans, faits ou renouvelés à chaque débordement; que de millions perdus! Quelle leçon pour le gouvernement qui partage une aussi funeste indifférence!

Ce n'est pas précisément pour n'avoir point redressé la Grande rivière dans toute sa longueur en plaine, qu'on mériterait le reproche d'une insouciance ou d'une légèreté nuisible; car c'est une véritable question, de savoir si ce plan n'a pas aussi ses inconvéniens. Cette rivière ne creusera-t-elle pas son lit devenu droit & dans lequel les sables ne seraient plus retenus par les sinuosités que forment encore ses rives actuelles? En 1759, M. Fournier de la Chapelle & M. Fournier de Bellevue donnèrent une direction droite à la Grande rivière, le long de leurs habitations, situées à son embouchure; il en est résulté que la

rivière a creusé son lit, & l'on s'en est apperçu par le desséchement des habitations supérieures. Des terres sableuses & légères qui donnaient d'abondantes récoltes parce qu'elles étaient toujours humides, sont devenues tout-à-fait stériles par ce desséchement.

On croit pouvoir annoncer cependant, qu'à moins que le travail des hommes ne contrarie le cours naturel des choses, le fond du lit des rivières de Saint-Domingue doit s'élever. Presque toutes sont barrées par des batardeaux, souvent répétés; presque toutes ont des prises d'eau pour le service des moulins ou pour l'arrosement des terres. Dans les tems ordinaires, les lits des rivières restent à sec. Les herbes y croissent, & ajoutent à la consistance du sable qui s'y affermit, & le fond s'élève parce que les eaux diminuées par les différentes dérivations, n'ont même plus la force de chasser les sables jusqu'à la mer.

Et l'on en a une preuve à Limonade dans la rivière du Fossé, dont le lit est plus élevé que celui de la Grande rivière. Cette différence qu'on évalue à huit pieds, n'a cependant pas toujours existé; d'anciennes observations disent même que le Fossé était plus bas. Ce changement s'expliquerait par la nature du fond du lit du Fossé, placé entre les *mornets* de Limonade; & à leur pied. Il a moins d'eau, moins de vitesse & par conséquent moins de pente que la Grande rivière. Son lit est coupé par trois batardeaux élevés, savoir: celui commun aux trois habitations Butler, de Berghes & l'Escarmotier, celui de l'habitation Walsh & celui de l'habitation Montholon, que l'habitation Walsh entretient pour empêcher que le fond du lit ne se creuse. Dans des débordemens de la Grande rivière, le Fossé a reçu d'elle des graviers & des sables, qu'il n'aura pu chasser & même des arbres qui auront arrêté des sédimens; enfin, & la Chambre d'agriculture le disait en 1763, il avait une embouchure assez poissonneuse pour attirer des nègres formant des estacades, afin d'obliger les poissons à donner dans leurs paniers. Tant d'obstacles formés dans diverses parties de son cours, seront devenus des points d'appui pour les terres & les sables qu'il recevait. Les plantes marécageuses ont amoindri son embouchure & élevé son sol de proche en proche, au point qu'en 1763, on le regardait déjà comme presque au niveau des terres à la passe à Viard.

La paroisse de Limonade réunit toutes les cultures. Elle contient trente-sept sucreries qu'on peut diviser en trois classes, savoir: quatorze dans la première, qui donnent quatre millions de sucre blanc; quatorze dans la seconde, qui

en produisent trois millions, & neuf dans la troisième, qui en rendent un million ; trois indigoteries, quatre tuileries, poteries & briqueteries, sept guildiveries ou manufactures à tafia, & 160 cafeteries & 54 places à vivres.

On est étonné de voir les deux extrêmes réunis dans un lieu aussi recommandable pour ses productions. A l'extrémité Sud-Est de la plaine, se trouve une savane qui porte le nom de savane de Limonade. Elle a une lieue carrée de surface ; formée en dos d'âne, elle ne reçoit aucune des dégradations des mornes. Tout annonce que ce terrain a été couvert par les eaux de la mer, et formait la plate-forme d'un ressif ou plutôt d'une caye. La couche de terre crétacée qui couvre ce terrain, peut avoir dans sa plus grande épaisseur vingt ou vingt-cinq pieds. Au-dessous, se trouve un lit de sable ou de gravier. Lorsqu'on y est parvenu par la fouille, l'eau comprimée s'élève par les ouvertures qu'on avait creusées sans rencontrer d'humidité, & vient jusqu'à la hauteur du sol. Dans les tems de pluie, ces ouvertures versent l'eau par-dessus leurs bords & fournissent des ruisseaux, qui coulent tant que durent les pluies. Ces espèces de molières ont mis quelquefois en grand danger le voyageur & le cheval qui le portait, parce que la couche supérieure en s'affaissant & donnant passage à l'eau, s'y délaye & fait croître quelques herbes qui dérobent la vue du précipice.

Cette savane a été une propriété de M. Franquesnay, qui y trouva la mort en 1691, & qui y avait établi une hatterie en 1685. Ce fut en considération de cette possession primitive, que M. de Buttermil, l'un de ses neveux, y obtint une concession, lorsqu'au mois de Juin 1711 on réunit la savane de Limonade ainsi que les raves de Caracol & de Jacquezy, réunion par laquelle M. de Charrite se trouva privé, avec justice, de la concession qu'il s'était fait faire de toute la savane. Les Administrateurs y réservèrent une commune aux habitans du Cap pour y faire paître des animaux. Il y a dans les extrémités supérieures de la savane plusieurs petits établissemens de gens de couleur, où l'on peut dire qu'ils végètent.

A l'Est de la savane, est la ravenne qui, selon le cours de la ravine à Grimaud, a des parties dans la paroisse de Limonade ou dans celle du Terrier-Rouge. Cette ravenne d'une demi-lieue carrée, n'offre qu'un coup-d'œil triste, auquel la savane a préparé, & qui, à son tour, annonce la savane de Caracol, que le voyageur qui parcourt le grand chemin du Cap au Terrier-Rouge, trouve un peu moins aride que la première.

Au Nord-Est de la raque, qu'on connaît aussi sous le nom de raque à Budan, parce qu'elle a, au Nord, une petite sucrerie de ce nom, est une autre sucrerie, qui sans être dans un terrain fertile, offre dans sa végétation un contraste heureux avec tout ce qui l'environne; c'est l'habitation Conégut, la dernière dans le Nord-Est de Limonade.

Entre la savane & la rivière du Fossé, en venant conséquemment à l'Ouest, est une portion de terrain cultivé où sont notamment les deux sucreries Montholon & la Chevalerie. Cette portion s'élargit en gagnant dans le Sud. Elle s'appelle la *plaine vaseuse* dans son point le plus Nord, ce qui indique assez bien la nature de son sol que la mer avoisine. La savane, la raque, & cette portion cultivée, forment ensemble une espèce de carré long, borné à l'Est par la ravine à Grimaud, au Nord par la mer, à l'Ouest par le Fossé depuis son embouchure jusqu'à la passe à Viard, & au Sud par le chemin qui va du Cap au Terrier-Rouge.

Supérieurement à ce carré, en est un autre plus étroit qui a ce chemin au Nord, la ravine à Grimaud à l'Est, le chemin du Cap au bourg du Trou au Sud, & la rivière du Fossé à l'Ouest. Toute son étendue est cultivée, excepté à l'Est où est un peu de bois.

Encore au-dessus de ce second carré, est une troisième portion de plaine, terminée au Nord, par le chemin du Cap au Trou, à l'Est par la ravine à Grimaud jusqu'aux montagnes, au Sud par ces montagnes, & à l'Ouest, par une petite chaîne élevée qui gagne du Sud vers le Nord & dont les petits mamelons qui vont, avec des intervalles, se prolonger jusques sur l'habitation Walsh, sont ce qu'on appelle les Mornets ou les Platons.

Cette portion plane est d'une forme irrégulière dans sa partie Méridionale, parce que les montagnes y forment des avancées & des culs de lampe, & qu'on y trouve aussi des plans plus ou moins inclinés & qui participent plus ou moins de la plaine & de la montagne. La partie Est de cette surface, qui est aussi la plus étendue à cause d'un enfoncement au Sud, est le canton de Roucou, dont partie dépend de Limonade. On ne peut douter que cette dénomination n'ait été tirée de ce qu'il contenait des roucouyers, soit du tems des Indiens qui se peignaient avec le fruit de cet arbre, soit dans l'origine de la découverte de l'île par les Espagnols, car les Français n'ont guères accordé de prix à cette denrée dans la Colonie où l'on n'a quelques roucouyers que par pure curiosité.

La portion de Roucou , appelée la grande Raque , parce qu'elle était comprise autrefois dans l'étendue qu'on nommait les Raques de Caracol , offre des terres d'une couleur fort noire. Elles sont le produit de la putréfaction des végétaux & de la précipitation du fer qu'elles contiennent , par les matières végétales astringentes ; ce qui forme une espèce d'encre , d'où résulte la nuance de cette terre. Si l'on y ouvre une tranchée , la fouille met alternativement à l'air , des terres rougeâtres & noirâtres. Il y a apparence que les parties de ce terrain où la terre noire se trouve à une plus grande profondeur , sont celles où des arbres ont végété & pourri sur le sol qu'ils ont coloré & enrichi. Avec des pluies bien réglées ces terres noires sont très-productives , surtout en grains , & la végétation y est prodigieuse ; mais elles sont très-susceptibles de l'action de la sécheresse & les plantes y souffrent dès qu'elle s'y fait sentir. Ces terres noires qui sont les meilleures en Europe & dans les pays froids , s'échauffent beaucoup trop sous la Zone Torride , parce qu'elles sont intimement pénétrées par les rayons solaires. Les fouliers ne suffisent pas quelquefois pour préserver les pieds de la chaleur que le Soleil communique à cette terre & l'eau qu'elle reçoit d'abord y devient tiède. Étant cuite , en briques , cette terre est rouge , ce qui décèle & sa nature argileuse & la présence du fer. Elle est cependant assez légère , assez perméable pour servir au terrage du sucre.

Roucou a pour l'arroser , la ravine à Grimaud , limite Orientale de toute la partie plane de la paroisse de Limonade , & la ravine à François qui est dans l'Ouest de cette première.

La ravine à Grimaud qui naît sur l'habitation Coulomb , traverse celles Fildié & Budan , & va se jeter à la mer à l'Est de l'habitation Conégut. Elle a donné dans plusieurs mesurages treize livres d'eau par seconde. Elle tarit très-souvent. C'est sur ses bords que sont nés MM. de Chabanon , & Chabanon de Maugris , frères , dont je parle plus loin.

La ravine du capitaine *François* , ainsi nommée d'un Colon qui commandait l'artillerie & qui fut tué sur ses rives à la bataille de Limonade en 1691 , naît sur l'habitation Pusterle à Roucou , & parcourt celles Fournier de Varenne & le Mentonnois pour aller gagner la mer à travers la savane de Limonade. Dans les temps moyens , cette ravine donne 38 livres 4 onces d'eau par seconde ; elle coule les deux tiers de l'année.

Un habitant de Roucou a consacré à la nymphe de cette eau un petit bosquet avec un bain & cette inscription :

Nayade de Roucou , que ton onde docile
Coule pour l'agrément & pour l'utilité :
En embellissant mon asile ,
A mes champs altérés , rend la fertilité.

En allant de la grande raque de Roucou vers l'Occident , on trouve presqu'au milieu de la surface plane que je décris en ce moment , une avancée de montagne dirigée du Sud au Nord , & dont la dernière sommité est appelée le morne de Bellevue ; son extrémité n'est qu'à environ 400 toises du chemin du Trou. Ce morne forme une espèce de point de partage entre les mornes de pierres calcaires & ceux de pierres vitrifiables. A l'Est & au Sud , les mornes n'offrent point des premières , tandis que ceux du Nord & de l'Ouest en sont remplis. Les pierres du morne de Bellevue & celles de Roucou sont schisteuses & unies dans leurs scissures , par un ciment calcaire.

Après avoir gagné la chaîne qui finit par les mornets & traversé la ravine à l'Anguille , on trouve un enfoncement plane qui s'appuie au Nord sur le chemin du Cap au Trou , à l'Ouest sur la Grande rivière , au Sud sur une petite pointe de la surface de la paroisse Sainte-Rose & sur les montagnes du Bois de Lance , & à l'Est sur la chaîne qui va former les Mornets. Cette superficie qui est moins large à sa base Nord , a sur son bord Sud-Est l'église & le presbytère de Limonade , environnés d'un terrain appartenant à la paroisse , & qui a fait partie autrefois de l'habitation Dumesnil , provenue du Sicilien Amat , architecte-directeur de l'église faite à Limonade en 1707. L'église & le presbytère sont isolés dans une savane , où l'on entre par une barrière pratiquée sur le chemin de Limonade au Bois de Lance , ouvert en 1708 , & qui a été , ainsi que le pont fait alors sur le fossé , & dont l'église de Limonade n'était qu'à 200 toises , la cause de la renonciation des habitans du Bois de Lance à former une paroisse séparée.

Les fêtes & les dimanches il y a un marché dans la savane du presbytère , dont la situation est propice pour les transports que les nègres des montagnes y font des vivres qu'ils ont à vendre. On a depuis plusieurs années le projet de mettre ce marché au milieu d'une rue de 170 toises de long sur 90 pieds de large , dont les emplacements de chaque côté auraient 60 pieds de face & 66

de profondeur sur son côté Nord, & 75 sur son côté Sud. Ces emplacements feroient donnés à la charge d'une redevance, au profit de la paroisse. Ce plan qu'on pourrait blâmer en ce qu'il ne laisse point dans cette rue une ouverture pour aller gagner l'église, qui lui est parallèle au Sud, fera d'une très-difficile exécution; parce que le bourg de l'embarcadère de Limonade déjà agrandi, est un rival qui a trop d'avantage pour que beaucoup de personnes veuillent résider habituellement dans ce second entrepôt, & le marché de Sainte-Suzanne est devenu encore un nouvel obstacle.

Après avoir dépassé l'église, on va, au Sud, chercher le canton du Bois de Lance qui se subdivise en d'autres petits cantons dont l'un placé sur son côté Est, vers l'habitation Lescarmotier, s'appelle la *plaine d'Esprit*; le Bois de Lance a douze sucreries qui fabriquent trois millions de sucre blanc. C'est vers le haut de ce canton, qu'était la paroisse du Bois de Lance, dont j'ai assez parlé. On va du Bois de Lance au Quartier-Morin en traversant la Grande rivière à la passe à Viard, première communication des habitans, lorsqu'ils dépendaient de la paroisse du Quartier-Morin.

Dans le Bois de Lance, près de la Grande rivière & à une demi-lieue au-dessous du bourg de la Tannerie, est le morne à Mantègre, gros monticule détaché de la chaîne des montagnes du Bois de Lance. Il est présumable que la Grande rivière a eu autrefois son cours dans cet intervalle, parce que dans ses débordemens, elle s'y est jettée & qu'on a été obligé d'y placer des levées pour en être garanti. Le morne à Mantègre qui est assez roide dans ses pentes, a servi quelquefois d'asile aux nègres marons. Colas surnommé *jambes coupées*, nègre esclave de M. Doze, qui fut exécuté au Bois de Lance, au mois de Juin 1724, ne l'a rendu que trop fameux, pendant quatre ou cinq ans, par les ravages de sa bande. Le surnom de Mantègre lui a été donné, dans l'origine, par l'abondance des cochons marons qu'on y trouvait & dont on tirait le saindoux appelé *mantègre* par les Espagnols.

Enfin il n'y a plus à connaître dans la plaine que ce qu'on y nomme l'îlet de Limonade. C'est tout l'espace compris entre le Fossé et la Grande rivière, et que le canal du moulin de l'habitation Carbon ou Bullet borne au Sud, en faisant passer une portion d'eau de la Grande rivière dans le Fossé; et que la mer achève d'entourer au Nord. L'îlet de Limonade, dans lequel se trouve conséquemment une partie du terrain de quelques habitations du canton du Bois de Lance, que

le Fossé partage , a peut-être le terrain le plus fertile de la Colonie ; c'est cependant celui qu'on a laissé si long-tems en proie aux débordemens & du Fossé & de la Grande rivière.

A ce sujet d'étonnement , s'en joint un second , c'est que tandis que la Grande rivière pourrait procurer des moulins à presque toutes les sucres de la paroisse , & que les eaux du Fossé grossies de la vide de l'habitation Bullet en font mouvoir sept , il n'y en ait qu'un à la rive Occidentale de la Grande rivière , sur l'habitation Fournier de Bellevue.

Le premier moulin à eau de la paroisse , a été celui de l'habitation Bullet. M. Carbon alors son propriétaire , étant sur les deux rives de la Grande rivière & du Fossé , fit une prise d'eau sur la première & jeta sa vide dans le second. L'habitation Butler en fit une sur le Fossé , au-dessus de cette vide. En vain l'habitation Brémond , riveraine de la Grande rivière , voulut-elle lui disputer cette possession , elle conserva la préférence due à l'antériorité de son moulin. L'habitation Castellane ou de Berghes traita avec celle Butler pour l'eau de sa vide , & l'habitation l'Escarmotier , à son tour , avec celle Castellane , & toutes les trois concoururent à l'entretien d'une prise d'eau & d'un batardeau. L'habitation d'Offemont , devenue l'habitation Walsh , fit aussi un batardeau sur le Fossé & un moulin , & l'habitation la Chapelle , aujourd'hui Montholon , en fit un au-dessous. Comme cette dernière avait peu de chûte , l'habitation Walsh a , par arrangement , consenti à en perdre deux pieds , qu'elle lui a transmis , & la première a renoncé à une servitude qu'elle avait achetée sur l'habitation Walsh pour ses canaux. M. Fournier de la Chapelle , propriétaire alors de l'habitation Montholon , avait obtenu la concession de l'eau de sa vide pour la porter sur son autre habitation de Limonade , près de la Grande rivière , mais l'habitation la Chevalerie , placée au-dessous de celle Montholon , a contesté cette concession & l'a fait anéantir , & par des conventions assez récentes , l'eau de la vide Montholon est destinée au moulin de la Chevalerie ; voilà les sept moulins du Fossé.

Les paroisses de la rive Ouest de la Grande rivière , n'ont pas négligé le précieux avantage de son eau , comme le fera voir la description de la paroisse du Quartier-Morin & de la paroisse de la Petite-Anse. Les premiers moulins à eau de Limonade ont été faits par M. Fauconier.

Je suis encore obligé de dire qu'il y a plus de dix ans que divers habitans de l'île de Limonade songèrent à un établissement de moulins à eau , au moyen

d'une écluse commune sur la Grande rivière, mais que cette utile entreprise a rencontré des oppositions & de la part de ceux qui ont craint qu'on ne les obligât à un partage plus rigoureux de l'eau de cette rivière, & de celle d'autres habitans qui se sont crus autant de droits que ceux qui voulaient avoir des machines hydrauliques. De ces contrariétés, est résulté la perte de l'eau d'autant plus précieuse, que les sécheresses deviennent plus fréquentes. Ce fut en réfléchissant sur ces circonstances qui appelaient l'industrie, que M. Verret engageait le gouvernement, au mois de Mai 1783, à faire vérifier si l'eau de quelque rivière, par exemple de celle du Dondon, ne pouvait pas servir à augmenter les eaux de la Grande rivière, & si par une répartition éclairée de l'eau & surtout de la chute, trop peu calculée jusqu'ici, on ne pourrait pas donner ou des moulins à eau ou des moyens d'arrosement aux trois paroisses de Limonade, du Quartier-Morin & de la Petite-Ansé. Ce savant hydraulicien n'a pas été écouté, & les choses sont encore ce qu'elles étaient alors.

En commençant par l'Est la description des montagnes dépendantes de la paroisse de Limonade, on trouve d'abord le canton de Sainte-Suzanne, qui a pour principaux habitans des gens de couleur. On y fait un peu de café, mais beaucoup de vivres. Plusieurs habitations sucreries viennent se terminer à la pente de ces montagnes. La difficulté de participer aux services spirituels de l'église paroissiale, a porté les habitans de la partie montagneuse à solliciter l'établissement d'une succursale à Sainte-Suzanne. Elle a eu lieu sous l'invocation de cette Sainte, & la première messe y a été solennellement célébrée le 23 Juillet 1780. Elle est dans une savane où l'on dressait un autel ambulant, sur lequel le curé de Limonade venait offrir le sacrifice tous les six mois, & baptiser les enfans. M. Fournier de Varenne, commandant de la paroisse, envoyé en 1779 pour exciter les hommes de couleur à s'enrôler pour l'expédition de Savannah, projetée par M. d'Estaing, qui était encore aux Isles du Vent, après avoir prêché pour la guerre sur le sol où se plaçait l'autel du Dieu des armées, proposa une souscription pour la succursale, & elle se monta sur le champ à 7,500 liv. L'un offrit les bois, l'autre la main-d'œuvre, l'autre le tableau de la patronne, à condition qu'on la ferait ressemblante à M^{de}. Viviez, l'une des jolies femmes de la ville du Cap; tous se chargèrent de contribuer aux charrois; M. Bouchaud donna d'anciens ornemens d'une loge de franc-maçons. L'église a été faite, un vicaire à demeure placé, un marché très-considérable, utile aux

montagnes & à la plaine, établi. Par son moyen, les nègres des mornes ont connu l'aïfance & il a multiplié leurs cultures.

En 1769, M. Doré, alors doyen des notaires du Cap, fit lâcher dans les cafiers de son habitation de Ste-Suzanne, entourée de bois, trente cailles huppées des Isles espagnoles qui y peuplèrent considérablement. Il avait pris la précaution de faire semer du millet, du sarrazin ou blé noir, de l'avoine & des grains de la Colonie, pour retenir ces oïseaux qu'on trouve aussi dans la partie Sud de l'île. Mais il y a plus de cinq ans, que les chats marons & plus encore les nègres, les avaient presque entièrement détruits, & cet essai utile ne servira peut-être qu'à prouver encore la difficulté de faire le bien à Saint-Domingue.

Le canton des Côtelettes est aride & comme épuisé. C'est un des premiers qu'on a établis dans cette partie, & il serait désirable qu'on le consacrat à l'éducation des animaux que chaque jour rend & plus rares & plus chers.

Le Moka neuf, canton auquel ce nom pompeux fut donné, parce que sa culture première était celle du cafier, est loin de le mériter à présent. Le sol, à en juger par la superficie, serait une vraie terre promise, mais à un pied de profondeur, un tuf d'une argile solide arrête le pivot du cafier, de manière que cet arbusste qui excite les espérances pendant la première & la seconde année, décline ensuite & les trompe. Au centre de ce canton, est une rivière qui prend sa source au bas de la montagne connue sous le nom de la *Friandise*, & qui le sépare d'avec celui des Côtelettes. Son cours est dirigé au Sud-Ouest; après avoir reçu la ravine à Commissaire qui coule dans le Moka & le Fond-Bleu, elle s'appelle simplement la ravine à Picaut; elle sert de ligne de démarcation, depuis son point de jonction avec la ravine à Commissaire jusqu'à son embouchure dans la Grande rivière, entre la paroisse de Limonade & celle de Sainte-Rose. Sous ce titre humble de ravine, elle transporte un grand volume d'eau, & acquiert une étonnante rapidité dans les débordemens. C'est au Moka que les habitans de la partie montagneuse de la paroisse de Limonade, passent la revue, pour éviter leur déplacement.

Le canton du Fond-Bleu, moins favorisé que le précédent par les pluies des Nords; sans doute, à cause de la disposition de ses montagnes, en est bien dédommagé par la nature de son sol qui, en général, est une terre franche & un ~~ros~~ pourri, où le cafier réussit parfaitement & dure vingt-cinq & trente ans, dans

l'exposition Nord. Celle, au Sud, plus frappée du soleil & où la terre est légère, convient mieux aux vivres du pays.

Les cantons des Bois-Blancs & du Bois de Lance en montagnes, ne font qu'une petite bande qui n'offre aucun détail particulier, si ce n'est qu'en 1711, on voyait au Bois de Lance, Pierre d'Imba, nègre libre, âgé de 103 ans, qui avait commandé à Carthagène, en 1697, la compagnie des nègres libres de la dépendance du Cap, & Jean Eustache Lamondière, autre nègre libre, qui avait été enseigne de cette compagnie.

Ce que j'ai dit du Fond-Bleu, donne lieu d'observer, en parlant des mornes, qu'en général la face qu'ils présentent vers la mer, est peu propre à la culture du café. Au surplus, dans les montagnes de Limonade, cet arbruste commence à rapporter plutôt qu'à la Marmelade & au Dondon, mais sa durée moyenne n'excède guères dix ans, parce que le sol dépouillé de sa terre végétale se refuse à en produire.

On peut évaluer à 300 milliers, le café de Sainte-Suzanne; à 500 milliers, celui des Côtelettes; à 700 milliers, celui du Moka; & à 700 milliers, celui du Fond-Bleu. Total deux millions, deux cens mille livres pesant.

Mais, je le redis, c'est un résultat que chaque année verra décroître. Dans quelques endroits, le café est envahi par l'herbe à panache (*), plante dont on fait, lorsqu'elle a pris tout son accroissement, des couvertures qui durent trois fois autant que celles de têtes ou tiges de cannes à sucre. Les habitans mettent le feu tous les ans dans ces herbes à panache, dont les bestiaux broutent les jeunes pousses, mais cette méthode elle-même, amène la stérilité; car les plantes dont les vents & les pluies dispersent & entraînent les cendres, ne rendent rien au sol. Dans d'autres endroits, ce sol absolument abandonné, se couvre de halliers & enfin de bois. Au bout de vingt-cinq & trente ans, il devient susceptible de rapporter du manioc pour retomber dans un état de stérilité beaucoup plus long.

On trouve plusieurs mines dans l'étendue de Limonade. La plus connue, est celle d'aiman du petit morne, dit de Limonade, ou morne à Békly, ou morne d'aiman. Le nom de Békly, lui est venu d'un Anglais, fort riche, auquel il a

(*) C'est un Andropogon. Bomare appelle cette plante Barbon. On s'en sert aussi en Guinée, pour couvrir les cafés.

appartenu, ainsi que tout le terrain placé au-dessous jusqu'à la baie de Békly, & au-dessus jusques vers le morne à Bellevue; & le nom de morne d'*aiman*, de sa nature. Ce morne a environ cinq carreaux de superficie; ce n'est que dans ses faces Nord & Sud, qu'on trouve la mine qui a, dans sa cassure, tout le brillant métallique; il n'y en a point dans celles de l'Est ou de l'Ouest. Il est situé sur le bord Nord du chemin du Cap au bourg du Trou, à un point qui irait dans le Nord trouver, à environ trois mille toises sur l'habitation Conégut, l'intervalle qui est entre le côté Nord-Ouest de la baie de Békly & le côté Sud-Est de la baie de Limonade. Cet aiman est une mine de fer noirâtre très-riche qui se montre en masses assez considérables & isolées sous sa forme métallique & qui a probablement subi l'action du feu, parce que ses parties pulvérisées sont attirables à l'aiman. Le minerai produit, à l'essai, jusqu'à deux tiers de son poids en fer. On a remarqué que le sommet de ce morne qui offre des pointes, est souvent frappé de la foudre. La maison qu'on y a bâtie, à plusieurs reprises, a toujours été incendiée par le feu du Ciel, tandis que le voisinage est épargné. Il est vraisemblable que la mine de fer sert de conducteur à la matière électrique de l'atmosphère & aux émanations de celle du Globe Terrestre.

C'est même un bruit populaire qu'une grande quantité de pierre de cette mine embarquée par M. Texier, arpenteur de la paroisse, il y a quarante ans, a causé la perte du vaisseau dont on n'a jamais eu de nouvelles. Les arpenteurs affurent que le morne à Békly agit sur leurs bouffoles & ce motif a empêché plusieurs contestations de terrain. Les environs de ce morne, au pied duquel coule dans l'Est, la ravine du capitaine François, sont cultivables; ce qui est susceptible de servir à la culture de la canne ne s'étend pas loin. La superficie est un terreau noir & l'intérieur une marne argileuse où l'on trouve des parties calcaires séparées; cette marne se dissout très-vîte dans l'eau. Plus l'on creuse, plus la partie calcaire domine.

MM. Fournier de Varenne & Dubourg qui ont acheté en société le morne à Békly & une portion de ses alentours, en ont tiré de la pierre. M. de Varenne en a fait prendre 80 ou 100 toises cubes. Son sommet qui était stérile, offrait autrefois un jasmin d'une étonnante grosseur. Sa partie Orientale est composée d'une pierre feuilletée, point minérale, point pesante & qu'on nomme à Saint-Domingue, pierre pourrie ou roc pourri ou roche pourrie.

On trouve dans le canton du Bois de Lance, des traces des travaux entrepris

du temps des Espagnols , pour l'exploitation d'une mine d'or. J'ai dit que sur l'habitation le Roux des Isles , située dans ce canton , on voyait des débris de quartz qu'on prétend avoir été tirés dans une ancienne exploitation d'une mine de cuivre. Ce canton annonce par son aridité son état de mine.

Les sables du Fossé ont montré du cuivre natif , & l'on en a trouvé un morceau aussi dans la Grande rivière , vis-à-vis la Tannerie , uni à un morceau de gangue quartzeuse , qui constatait l'origine de ce cuivre natif. Enfin les cantons de Sainte-Suzanne & des Côtelettes contiennent des mines de cuivre qu'on avait commencé à travailler. C'est vraisemblablement de toutes ces mines que parle Herrera & qui dépendaient de Porto-Réal.

Limonade paraît avoir été très-peuplé avant la découverte de l'Isle. On trouve à chaque pas , des débris des ustensiles des indigènes qui l'habitaient.

La côte qui borde la paroisse de Limonade au Nord , est digne aussi de nos observations. Dans la description de la paroisse du Terrier-Rouge , l'on a vu qu'un ester appelé de Caracol , forme le côté Occidental de la baie du même nom. Comme cet ester semble composer un tout solide , à cause des mangliers , dont il est garni , on l'a considéré comme tel. L'intervalle qui le sépare du rivage de l'extrémité Est de la paroisse de Limonade , est ce qu'on a décoré du nom de baie de Limonade dont le fond va se tourner vers le fond de la baie de Békly. Sa pointe Est qui est le bout Nord-Ouest de l'ester de Caracol , se trouve à une lieue de la pointe de Caracol , autre bout de cet ester. La longueur du goulet de cette baie est de 280 toises , sur environ 60 de large ; la longueur de la baie , dirigée Nord & Sud est de 600 toises sur une longueur moyenne de 400 toises ; sa profondeur est de cinq à six pieds. C'est dans l'angle Sud-Ouest de cette baie qui borde la plaine vaseuse où est la sucrerie la Chevalerie , que se jette la rivière du Fossé de Limonade , allant presque du Sud-Ouest au Nord-Est dans la partie inférieure de son cours.

Sur la rive Orientale du Fossé , à environ une lieue de son embouchure actuelle & dans la partie la plus élevée de la savane de Limonade , on a trouvé sur un terrain, dépendant à présent de l'habitation Montholon , à deux ou trois cens toises des bâtimens de cette habitation , les fondemens d'un fort , considéré comme celui de *la Nativité* , construit au mois de Janvier 1493 , par Colomb. Ces fondemens étaient de la pierre aimantaire du morne à Békly. Ils ont été démolis pour construire les bâtimens de l'habitation Destouches à qui ce local appartenait alors.

En suivant Herrera, on voit que Colomb venant avec ses deux caravelles pour voir Guacanaric, il mouille à quatre ou cinq lieues (marines) du port Saint-Thomas, (qui est celui de l'Acul à l'Ouest du Cap), dans un endroit où est un passage qu'il remarqua & qui est Caracol, comme je l'ai établi ailleurs. Retourné à son bord le soir pour prendre du repos, après avoir traité avec le Cacique, sa caravelle est entraînée par les courans durant la nuit, à une demi-lieue (marine) sous le vent (dans l'Ouest) de l'autre caravelle, c'est-à-dire de Caracol vers Limonade. Il fait avertir le Cacique de son naufrage, en lui faisant dire que ce malheur est arrivé à une lieue & demie (marine) de sa demeure, ce qui conduit bien vers l'embarcadere de la Petite-Anse, & marque encore Limonade pour le lieu de ce naufrage. Les Espagnols regardent cette perte comme un ordre d'en-haut pour se fixer dans ce lieu, & Colomb voulant laisser quelques Castillans dans l'île, se détermine à faire un fort des débris de la caravelle. Ayant nommé Caracol Port de la Nativité, du jour où il y est entré, il veut que le fort soit le fort de la Nativité, & il est confié à trente-neuf Castillans, dont le chef est le capitaine Diégo de Arena.

Maintenant il s'agit de voir comment le *Château de Colomb* (c'est le nom des ruines trouvées sur l'habitation Montholon), peut être le fort de la Nativité.

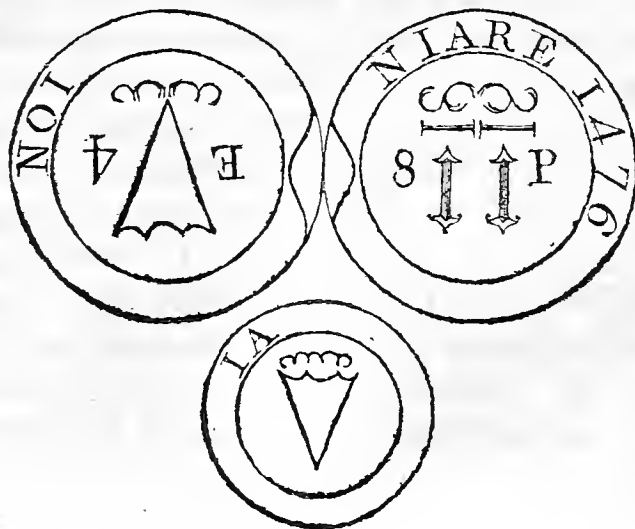
Je lis encore dans Herrera, qu'au second voyage de Colomb & le 27 Novembre 1493, la flotte aborda à l'entrée du Port de la Nativité (Caracol), où l'Amiral apprend par des Indiens venus à son bord en canots, de fâcheuses nouvelles de ce fort. Que le jeudi 28 toute la flotte entra dans le port & qu'on vit aussitôt que la forteresse était brûlée; ce qui pouvait bien être découvert de ce point, puisque de l'embarcadere de Limonade on aperçoit un pavillon bâti sur l'habitation Fournier de Varenne, à Roucou. Que Colomb descend à terre & ne trouvant personne qui pût lui rendre compte de ce qui s'était passé, il entra avec des barques dans une rivière & commanda qu'on nettoiyât un puits qu'il avait fait faire à la forteresse; l'on n'y trouve rien, mais seulement, aux environs, des habits de Chrétiens, & proche de la forteresse sept ou huit personnes enterrées, que leurs vêtemens firent reconnaître pour des Espagnols.

Ainsi, le fort de la Nativité n'était pas sur le rivage de Caracol: on remontait une rivière pour y aller; & quand on rapproche ces localités des ruines trouvées sur les rives du Fossé, dont l'embouchure a dû s'avancer vers la mer, comme le reste de cette côte, & éloigner par conséquent le fort du rivage; il est impossible de ne pas reconnaître l'identité de ces ruines avec le fort de la

Nativité. Une seule chose peut embarasser, c'est que l'historien dit un fort bâti de bois & qu'ici les fondemens sont de pierres d'aiman & de briques, même d'une grande dimension (car j'en possède une que j'ai prise sur le lieu & qui a quelques marques); mais le fort de bois pouvait être sur une assise de briques dans un lieu qu'Hererra dit que Colomb abandonna, le 7 Décembre 1493, & à cause du massacre & parce que c'était une terre fort basse où il n'y avait ni pierres ni matériaux pour bâtir.

Un fait constant, c'est que les Indiens avaient des vases & des fétiches de terre cuite, & en supposant qu'ils ne fissent pas de briques, les Espagnols ont bien pu avec de l'argile & la manière dont les Indiens cuisaient leurs vases, faire des briques pour en composer la base de leur forteresse. Il ne leur aura pas été difficile non plus d'aller prendre des pierres au morne à Békly. Une tradition constante appuie le fait, & l'on a encore trouvé en 1784, lors d'une fouille pour le canal du moulin de l'habitation Montholon, non loin du château, une espèce de tombeau où il y avait vingt-cinq cadavres qui n'appartenaient point à des Indiens, puisque leurs têtes n'étaient point applaties. Ces corps dont on distinguait la charpente osseuse étaient dans la même direction & parallèlement disposés, usage que l'on fait qu'avaient les Indiens pour leurs morts : c'étaient donc des Espagnols enterrés par des Indiens. Enfin l'on a trouvé dans le même lieu des fourchettes de fer bien rouillées & des pièces de cuivre.

J'ai pris deux de ces pièces le 26 Mai 1787. Les voici :



L'une est de la grandeur d'une pièce de six liards, mais plus épaisse; c'est celle dont on voit les deux faces. L'autre est un peu plus petite & un peu plus épaisse; c'est la moins conservée. Si ces pièces ont réellement appartenu aux Castillans massacrés dans cet endroit en 1493, il n'est pas étonnant qu'on ne puisse en saisir que quelques traits & encore avec la loupe, après un séjour de près de trois cens ans dans un sol encore salin & presque aquatique; car d'environ 80 carreaux vendus par M^{de}. Destouches à M. Fournier de la Chapelle & dans l'étendue desquels étaient le fort & le tombeau, à peine un quart est-il cultivable en cannes. Six ou huit carreaux fournissent quelques vivres du pays pendant la saison des pluies; mais le tuf argileux de la savane de Limonade se rencontre à quelques pouces. Au-delà, ce terrain ne peut produire que des acacias & des grategalles.

Columb aura été obligé de chercher pour placer son fort, un lieu un peu élevé, découvert, voisin de l'eau douce & il n'aurait pas pu le bâtir plus près de la mer, car dans la plaine vaseuse vers le rivage, le sol est une tourbe salineuse qui se réduit en terreau à l'air & qui s'affaisse. Le feu y a pris plus d'une fois spontanément. Ces tourbes existent ailleurs sur les bords de la mer, & notamment sur l'habitation Chastenoye, du Quartier-Morin.

On compte trois quarts de lieue depuis la pointe Occidentale de la baie de Limonade jusqu'au bourg de l'embarcadère du même nom, qui se trouve placé presque Nord & Sud avec l'église; il en est à deux lieues & à 1,400 toises de la Grande rivière. Le terrain consacré à cet embarcadère court à-peu-près de l'Est à l'Ouest, en décrivant une portion d'arc. Il a environ 500 toises de longueur & contient les magasins servant de dépôt aux denrées de la paroisse, & les maisons de plusieurs ouvriers & pêcheurs, ce qui compose 32 emplacements dont trois sont de maçonnerie, avec un premier étage, & 22 ont des maisons à rez de chaussée. Ce lieu distant du Cap d'environ deux lieues & demie par mer, est susceptible de toute l'attention du gouvernement, par sa position militaire au vent du Cap & par son mouillage.

Lorsque M. de Belzunce passa à Saint-Domingue en 1762 avec huit bataillons de troupes, toutes les idées avaient pris la teinte militaire, & l'on ne s'occupait que des moyens de conserver la Colonie. Ce fut à ce zèle, qu'on dut la protection donnée aux embarcadères de Jacquezy & de Caracol, & M. de

Villemontes, ingénieur, qui fut chargé de cette partie de fortifications, en montra aussi un grand pour celles de la côte de Limonade.

Dès le 30 Mai 1762, une ordonnance des Administrateurs prescrivit une corvée publique des nègres des deux paroisses de Limonade & du Quartier-Morin, pour faire des retranchemens sur la côte de la première. Cette mesure fut la suite d'une visite faite par M. le Chevalier d'Oify, capitaine de vaisseau, & M. Amelot, ingénieur de la Colonie, le 28 Mai. Ayant fondé la passe de Limonade, ils dirent que les vaisseaux de guerre pouvaient y pénétrer. Le doute ayant attaqué ce résultat, les mêmes personnes fondèrent de nouveau & assurèrent qu'elles avaient même trouvé une seconde passe, encore plus spacieuse & plus commode que la précédente. Cette assurance, celle de la bonté du mouillage, firent créer trois redoutes, destinées à protéger des batteries dont la construction eut lieu en même-tems, de manière que Limonade devint un poste respectable.

Au mois d'Avril 1778, la corvée publique a rétabli les batteries qui sont aux deux extrémités du bourg, ainsi que les redoutes, ce qui a coûté 32,050 journées de nègres, sans compter les frais de la construction des bâtimens servant de corps-de-garde.

Quoique depuis 1764 le travail des ingénieurs-géographes, qui avaient été spécialement destinés à lever le plan topographique & hydrographique de la Colonie, ait démontré, ainsi que celui de M. de Moulceau, directeur-général des fortifications, fait en 1773, que les deux passages du ressif de Limonade sont bien loin de pouvoir admettre un vaisseau de guerre, indépendamment de la difficulté d'y manœuvrer, l'on a toujours rendu l'embarcadère de Limonade assez sûr pourqu'il soit très-imprudent à l'ennemi de s'y hasarder. Les bâtimens qui peuvent y passer ne pouvant pas avoir assez d'eau pour aller jusqu'au Cap entre les ressifs, ils auraient le double danger de l'entrée & de la sortie, s'ils manquaient une descente très-périlleuse, unique objet qu'ils pourraient se proposer & auquel on peut encore opposer en quelques heures, l'inondation des terrains voisins, de manière que l'ennemi ne pourrait pas pénétrer à travers les marais couverts de mangles qui environnent l'embarcadère; au surplus, une prame entraversée dans la passe, fera toujours cesser quand on voudra, tous les doutes & toutes les craintes sur cette partie.

Il y a en tems de guerre deux postes à l'embarcadère de Limonade, où ils

font fournis par cette paroisse, & par celles de Sainte-Rosé & du Dondon; d'ailleurs la population du lieu même ajoute à sa fureté.

Cet établissement est susceptible d'agrandissemens. Ils n'ont été arrêtés que par la disette d'eau potable que les habitans de ce bourg font obligés d'aller chercher avec des canots à la Grande rivière. MM. Reynaud de Villeverd, lieutenant au gouvernement-général, & le Braffeur, commissaire-général, ordonnateur faisant fonction d'Intendant, s'étaient occupés, en 1781, des moyens de leur procurer de l'eau, en y conduisant celle de la vide d'un moulin. Une modique somme de 30,000 livres eût assuré cet avantage; le gouvernement en fournissait la moitié & les habitans du bourg faisaient le surplus par des taxes volontaires & par une imposition d'un dixième sur les loyers des maisons. Mais la fin de leur administration, injustement calomniée, & réellement trop courte pour le bien de la Colonie, a fait évanouir ce projet dont l'utilité a surtout été sentie lorsqu'une partie de l'armée espagnole, aux ordres de Don Bernard de Galvez, a été cantonnée pendant un an dans ce bourg, où étaient établis les hôpitaux. On a été obligé de tirer du Cap, à grands frais, par des embarcations, l'eau destinée aux malades qui en auraient cependant manqué, si l'humanité des habitans n'avait pas suppléé à l'inexactitude des transports. En donnant de l'eau à ce local, on verrait un grand nombre d'ouvriers répandus dans la plaine, s'y réunir & dans quelques années la Colonie compterait une ville de plus.

Il part tous les matins du Cap, pour cet embarcadère, à quatre heures, pendant les six mois des grands jours, & à cinq pendant les six autres, trois grandes barques ou *passagers* qui servent au transport des personnes, des denrées & des approvisionnemens & qui retournent au Cap dans la matinée. On profite en allant, de la brise de terre & l'on est ramené par celle du large; si le vent manque, les avirons sont employés. L'arrière de ces passagers, mâtés en chaloupes, est couvert par une teugue, ou petit pont de madriers qui est couvert lui-même d'une toile goudronée qu'on rabat des quatre côtés, quand on veut être garanti de la pluie, du soleil ou du vent. Le prix du passage est de 30 sous pour les libres & de la moitié pour les esclaves. On peut apprécier, par le prix de la barique de sucre de 1,500 livres & au-delà, qui est de six francs, le tarif des autres objets. On trouve aussi au Cap, de petits canots particuliers qui font ce passage pour deux gourdes.

Le fisc s'était étendu autrefois sur cette partie. Dès le commencement de 1717,

ce passage fut affermé avec ceux de Caracol & de Jacquezy. Celui de Limonade donna lieu à un tarif des Administrateurs , le 10 Juin 1738 , & au mois de Décembre 1746, un premier commis des bureaux des Colonies , qui ne dédaignait pas les choses lointaines , fit signer à son profit , un brevet de don , pour vingt ans , du produit de ce passage , comme une annexe de celui du bac du Cap , objet principal du brevet. Cet abus de pouvoir excita vainement des mécontentemens & des plaintes , puisque celles-ci arrivaient précisément au premier commis qui les excitait. Les vingt années étant près d'expirer , on crut qu'un nom plus relevé que celui du premier commis , ne serait qu'embelli par la même concession. En conséquence , le 8 Mai 1765 , M^{de}. la Duchesse de Brancas obtint , mais pour trente ans , le brevet de don du péage du Cap , dont on déclara cependant que les autres passages ne dépendaient point. Une seule barque était destinée au service du beau quartier de Limonade , durant le privilège exclusif que l'on fit cesser en 1765 , & le public était mal-servi.

Lorsque la Grande rivière est débordée , ce qui est son état habituel dans la saison des pluies , les passagers acquièrent encore plus d'utilité , parce qu'ils servent alors à entretenir la communication avec le Cap.

Dans la guerre de 1756 , lorsque les croiseurs infestaient nos côtes , les denrées des paroisses situées à l'Est de Limonade , n'avaient point d'autre débouché , & c'était par cette voie que leurs habitans tiraient leur subsistance du Cap. Cette préférence était dûe à la position de cet embarcadère , dont la navigation se faisant en dedans des ressifs , est à l'abri d'être insultée par les corsaires.

L'établissement de l'embarcadère de Limonade serait encore plus fréquenté , si l'on réalisait le projet du canal du Fort-Dauphin à la baie de Jacquezy. Il sert d'asile à trente-quatre pêcheurs qui fournissent à l'approvisionnement du Cap. On y voit deux grandes manufactures de tafia. Le gouvernement l'a jugé assez important pour l'affujettir à la police des villes qui défend d'y couvrir les maisons en paille. Ce bourg est plus sain qu'on pourrait le penser. Il doit cette salubrité à l'avantage d'être placé au vent des marais. Les hôpitaux militaires qui y ont été établis , ont infiniment moins perdu d'hommes que les autres , quoique leur établissement n'offrît pas les mêmes commodités.

L'embarcadère de Limonade est presque aussi ancien que l'établissement de cette paroisse. Avant 1713 , il avait un corps-de-garde , chargé de tirer l'allarme que répétait un canon , placé chez M. Fournier , lieutenant-colonel de milices.

La différence entre la hauteur de la plus grande marée qui arrive au mois de Juillet , lors de la pleine lune qui suit le solstice d'Été , & la plus basse marée est d'environ deux pieds.

Le thermomètre de Réaumur , observé pendant vingt-cinq ans , dans la plaine de Limonade , dans le voisinage de la mer , ne s'est point élevé au-dessus de 28 degrés & n'a pas baissé au-dessous de 18 degrés. La température des montagnes varie suivant l'élévation & la position des lieux. Elle va communément l'Hiver de 9 degrés à l'aurore , jusqu'à 16 dans la plus grande chaleur du jour & l'Été de 18 à 22 degrés , à moins que des jours absolument privés de brise , ne le portent jusqu'à 27 degrés , ce qui est très-rare.

On croit pouvoir évaluer à 80 ou à 90 pouces la quantité d'eau qui tombe annuellement dans la plaine. Quelquefois , dans la saison appelée hivernage aux Isles du Vent , c'est-à-dire , depuis le mois de Juillet jusqu'à celui d'Octobre , il survient de petits coups de vent qui découvrent & renversent des cases à nègres , & même des cases à bagasses , endommagent les autres couvertures de tuiles ou d'ardoises & détruisent les bananiers.

Dans le coup de vent de 1772 , un cachalot fut jetté en dedans du ressif de Limonade où il périt. Il infecta même jusqu'au Cap & l'effet ne cessa que quand les requins l'eurent dépecé.

Ces coups de vent sont accompagnés de pluies excessives. C'est ce qui arriva le 17 Octobre 1780 , époque d'un débordement que j'ai déjà indiqué parmi ceux qui ont désolé cette paroisse. La Grande rivière surmonta les levées de l'habitation Bullet & vint se jeter dans le Fossé. Elle fit la même chose sur les habitations Dumésnil , Destouches & Fontenille. Malgré cette dérivation , la Grande rivière rompit les digues de l'habitation la Molère au Quartier-Morin ; au dessous , du côté de Limonade , les levées de celle le Fevre eurent une brèche de 150 pieds & une de 50 ; il s'en fit une autre sur l'habitation Miniac Treffin & trois sur l'habitation Fournier de Bellevue qui , placée au bas de la plaine , n'était encore qu'un étang à cinq heures du soir , quoique l'inondation eut commencé à cinq du matin. Le vent arracha les bananiers & le manioc dans les montagnes.

Mais ces ravages instantanés , quoique grands , ne sont pas comparables à ceux de la sécheresse qui , depuis vingt ans , deviennent toujours plus fréquens.

La paroisse de Limonade a beaucoup de chemins de communication & de traverse. Les deux principaux sont ceux qui vont du Cap au Fort-Dauphin en

passant l'un par le bourg du Terrier-Rouge & l'autre par le bourg du Trou. En 1720, on allait encore du Cap à Bayaha par des sentiers dont les circuits mettaient une grande distance entre ces deux points & d'où l'on venait gagner un chemin qui aboutissait au Haut du Cap. Plusieurs fois on avait prescrit l'ouverture d'une nouvelle route, mais enfin le 10 Décembre 1720, les Administrateurs ordonnèrent qu'on en pratiquerait une de 40 pieds de large, à partir du pont du Fossé & qui, allant au Quartier-Morin, passerait au Sud de l'Église de cette paroisse & de l'habitation Beaunay, jusqu'à rencontrer le grand chemin du Quartier-Morin, allant de l'embarcadère de la Petite-Anse au Morne-Pelé, & qui remontant ce chemin irait chercher celui de la paroisse de la Petite-Anse, au Haut du Cap. Mais comme on prévoyait que cette route ne serait pas praticable dans toutes les saisons, la même ordonnance décida qu'un chemin déjà ouvert entre l'habitation Charrite (aujourd'hui Duplaa) & le Fevre, serait prolongé, d'abord à l'Est jusqu'à rencontrer dans Limonade le chemin qui allait du pont du Fossé à l'embarcadère, & qu'à l'Ouest, il irait traverser le chemin du Quartier-Morin pour aller, coupant encore celui de la Petite-Anse, gagner la passe à Any & le Grand chemin du Cap.

Ces travaux furent ordonnés aux trois paroisses de Limonade, du Quartier-Morin & de la Petite-Anse, comme leur étant d'une utilité commune & l'on y joignit ceux du chemin du pont de Limonade à l'embarcadère qui devenait grand chemin, puisque le second de ceux ordonnés, allait y aboutir.

Il résulte de ces détails que la communication primitive de Limonade avec le Cap, quant à la Grande rivière, avait lieu par le point où le chemin du Cap au Trou, coupe maintenant cette rivière; que le chemin de l'embarcadère au Fossé fut le premier pratiqué; que ce Fossé ayant trente-deux pieds d'écore en écore, avait un pont que les débordemens forcèrent de reconstruire, en 1713, parce qu'ils détruisirent le premier, fait en 1708; que le chemin du Bois de Lance qui communiquait avec le Quartier-Morin par la passe à Viard, a été le second, & qu'enfin le dernier de tous les chemins de Limonade est précisément le plus utile aujourd'hui; c'est celui qui venant du Cap, traverse la Grande rivière à 1,800 toises de son embouchure & dans un point où son lit a 104 pieds de large.

On est fort étonné qu'une route aussi fréquentée & aussi importante soit aussi incertaine à cause du passage de cette rivière, où durant les Nords & les orages il y a quelquefois plusieurs jours de suite, depuis six jusqu'à douze pieds d'eau &

même davantage ; & qu'on ne l'ait pas garanti de cet inconvénient & des malheurs qui en font trop fréquemment la fuite.

M. Barrère, lieutenant de roi au Cap, propofa au ministre le 10 Juillet 1708, la construction d'un pont sur ce passage ; & cette proposition agréée le 8 Octobre suivant, n'eût aucun effet. Le 28 Septembre 1739, MM. Larnage & Maillart écrivirent au ministre pour demander ce pont, & on ne l'exécuta point. On parut s'occuper sérieusement de ce plan lors de l'arrivée de M. de Belzunce. L'escadre anglaise destinée au siège de la Havane, contrariée par les vents d'Ouest & forcée de se tenir par le travers du Môle, donnaît de vives craintes à Saint-Domingue, précisément au moment où les orages avaient assez augmenté les eaux de la Grande rivière pour qu'il n'y eût pas de communication avec les parties qu'elle a dans l'Est. M. de Belzunce prit alors le parti d'y faire établir un bac. Mais comme il était souvent à sec, l'ardeur du soleil faisait fondre le brai, & chaque jour il fallait le réparer. Quand la rivière était forte, les arbres qu'elle chariait entraînaient le bac, qui disparut à son tour.

MM. de Vallière & de Montarcher arrêterent le marché du pont avec M. Renaud, entrepreneur du Cap, en 1773, sans l'autorisation du Ministre, & quand l'autorisation vint, on ne parla plus du pont. En 1780, MM. de Reynaud & le Braffeur voulurent en réaliser le projet ; on en fit le plan. Il devait être de bois sur des piles de maçonnerie, avec une seule arche de 17 pieds d'élévation au-dessus du fond de l'eau, & 20 pieds de large. D'après le devis, M. Artau, entrepreneur, se chargeait de sa construction pour 574,140 liv., & demandait 677,320 liv. pour le faire avec la voûte de maçonnerie en briques. M. Barré de Saint-Venant, habitant du Quartier-Morin, en propofa un avec des chaînes de fer, & l'on ne fait déjà plus depuis long-tems qu'on aurait dû ce nouveau bienfait aux deux chefs que j'ai nommés, si leur active administration avait duré.

On passe la Grande rivière presque à sec lorsqu'il n'a pas plu depuis long-tems & avec danger lorsqu'il pleut, & l'on voit des nègres de l'habitation Lefebvre arriver à la passe aux moindres crues, environner la voiture & les chevaux pour rompre le fil de l'eau & escorter ainsi d'un bord à l'autre le voyageur plus ou moins craintif, plus ou moins audacieux ; si le courant fait craindre pour des voitures pleines, on les fait passer à vide, & des nègres portent les hommes sur leur cou ou entre leurs bras entrelacés ; tandis que d'autres les entourent pour les soutenir & s'opposer au courant. Il n'est personne qui

dans ces instans , & plus encore dans ceux où le passage est absolument interdit & où quelque téméraire paie de sa vie son imprudente impatience , qui ne demande un pont ; mais la rivière rentre dans ses bornes & l'on reprend l'ordre machinal qui dirige tout à Saint-Domingue.

J'aurais dû exposer plutôt mon impuissance de trouver l'origine du nom de Limonade , qui me paraît aussi ancien que l'établissement de ce lieu. Peut-être est-il venu de ce que ce fut un des premiers de la Colonie française où l'on fit du sucre. J'aimerais cependant mieux croire , comme plus vraisemblable , que Limonade sera venu de Limon , nom espagnol de l'oranger , parce que dans la plaine de Limonade & du Quartier-Morin , portion la plus riche de la Partie du Nord , cet arbre précieux devait être commun. Mais , & on le croira à peine , on donne si peu de foin , surtout dans les cantons riches de la Colonie , à ce qui est d'agrément , c'est-à-dire , à ce qui ne se convertit pas en argent , qu'on trouve difficilement quelques orangers dans la plaine de Limonade & que plusieurs habitans font acheter au Cap les citrons nécessaires à l'usage domestique de leurs maisons. Il est vrai que depuis environ trente ans , on a remplacé dans la plaine du Cap les haies qui étaient toutes de citronniers , par des haies de campêche.

La population de Limonade est une des plus considérables de la Colonie. On compte dans la plaine environ 200 blancs , 200 affranchis , (dont la plupart sont réunis dans un point de la savane de Limonade , près le chemin du Cap au Terrier-Rouge , où ils forment une bourgade) , & 8,000 nègres. Les mornes peuvent avoir 260 blancs , 300 affranchis & 5,000 nègres ; ce qui offre un total d'environ 14,000 individus , dont 290 portant armes. Les affranchis étaient bien plus nombreux qu'à présent , avant l'expédition de Savannah , puisque la paroisse de Limonade avait alors une compagnie de quarterons de 60 hommes , une de mulâtres de plus de 100 , & 35 nègres libres ; & il y avait sûrement beaucoup d'individus qui échappaient aux revues.

La première compagnie de cavalerie-milice de Limonade était commune aux deux autres paroisses du Quartier-Morin & de la Petite-Anse , on la forma au mois de Novembre 1700 , & M. Garnier en fut nommé capitaine le 15 du même mois. Sa commission porte que c'est en considération des services qu'il a rendus & à l'expédition de Carthagène & au combat de Limonade où il a été également blessé.

Limonade si peuplé de blancs lors de son établissement, n'en avait que 80 portant armes en 1713.

Cette paroisse donne son nom à l'un des cinq quartiers de la Partie du Nord, qui comprend en outre les paroisses du Quartier - Morin, de Sainte-Rose, du Dondon & de la Marmelade; elle dépend du commandement & de la sénéchaussée du Cap.

On compte de l'église de Limonade

	lieues.		lieues.
Au Cap,	6	Au Fond-Bleu,	9
A Roucou,	1	Au bourg du Trou,	3
Au Bois de Lance,	2	—— du Quartier-Morin,	3 1/2
A Sainte-Suzanne,	4	—— de Sainte-Rose,	3.
Aux Côtetettes,	5	A l'église du Quartier-Morin,	3
Au Moka Neuf,	7		

Limonade a fourni des littérateurs & des hommes dignes d'éloge, ou a été habité par eux. On peut citer parmi les premiers, M. de Chabanon, de l'Académie Française & de celle des Belles-Lettres.

M. Chabanon de Maugris, son frère, connu par un Essai de traduction en vers d'un livre des Odes d'Horace; par la Pastorale de Philémon & Baucis, opéra, & qui donna à vingt & un ans des mémoires admis parmi ceux des Savans étrangers, publiés par l'Académie des Sciences; il a été enlevé trop tôt aux lettres.

Parmi les seconds, on doit nommer M. le Gentil de la Barbinais, habitant de ce quartier, né à Saint-Malo. Il s'embarqua le 30 Août 1714 sur le vaisseau le Vengeur, du même port. Arrivé au Pérou, il se mit sur un autre vaisseau qui allait à la Chine. Après y avoir séjourné près d'un an, il vint débarquer au port de Gênes, en 1718. M. le Gentil est le premier français qui ait fait le tour du Monde, ou du moins qui ait écrit ses voyages; & on lui doit des notions exactes sur la Chine. Ses ouvrages imprimés à Paris en 1727, en trois volumes in-12., font cités avec éloge par Buffon & Voltaire, & ont obtenu les suffrages de Fontenelle, qui dit dans son approbation pour la censure en 1724: „ Je crois que cet ouvrage sera instructif pour le fond des choses, & agréable par la manière dont il est écrit „.

Au retour de son voyage, M. le Gentil s'attacha au cardinal de Rohan, & le

fuivit à Rome en qualité de secrétaire d'Ambassade. Il a aussi publié une histoire du Conclave.

M. le Gentil, devenu commissaire-ordonnateur au Cap, y épousa une D^elle Fournier. Ce littérateur estimable est mort à Nantes, vers 1740.

On doit à M. Dureau de la Malle, autre habitant de ce quartier, une traduction estimée du Traité des Bienfaits de Seneque.

M. Mosnereau, aussi habitant de Limonade, a donné une Description de l'Indigo & de sa culture, en un volume in-12.

Limonade a eu pour curé le père le Pers, Jésuite, auteur des mémoires sur lesquels le père Charlevoix, son confrère, a écrit l'Histoire de Saint-Domingue.

Le père Archange, mort curé à Limonade, a publié un grand ouvrage sur l'Astronomie.

Au nombre des autres hommes qui ont honoré ce lieu, on doit compter :

1°. M. Garnier, auteur de la famille Tabary-Garnier, dont j'ai déjà parlé plusieurs fois. Il marcha au siège de Carthagène à la tête d'une compagnie de Limonade, où il avait M. Louvet pour lieutenant & M. Maurice pour enseigne. Ses heureuses qualités & son rare courage le firent choisir pour doyen du conseil supérieur du Cap à la création de cette cour, lorsque la Colonie avait encore besoin de guerriers jusques dans ses magistrats, & que les traits de valeur étaient un titre à toutes les récompenses.

2°. M. Fournier qui marcha aussi au siège de Carthagène & qui fut choisi pour conseiller du Conseil du Cap, en 1781. Cet habitant, le même que j'ai nommé pages 189 & 212, est peut-être de tous les colons de Saint-Domingue, celui dont la fortune a été la plus remarquable, puisqu'il laissa, à Limonade, une sucrerie à chacun de ses trois fils & à chacune de ses trois filles.

3°. M. Fournier de la Chapelle, fils du précédent, Créol, mort ancien procureur-général du Conseil du Cap, avait fait réussir parfaitement le mûrier blanc, venu d'Europe, sur son habitation de Limonade, (où une allée de palmiers de près de mille toises de long offre un spectacle majestueux). Il y sema aussi beaucoup de lilas des Indes ou Azedecock dont on fait des chevrons & des cercles passables. M. de la Chapelle avait fait, en outre, pour améliorer différens fruits du pays, des tentatives très-heureuses que l'on a pas été jaloux de suivre ni d'imiter.

M. de la Chapelle est le premier qui ait mis en pratique l'inoculation à Saint-

Domingue, d'une manière étendue ; il inocula ses nègres en 1767 & eut le plus heureux succès.

4°. L'estime générale nomme encore M. Fournier de Varenne, petit-fils de M. Fournier, auteur de plusieurs mémoires utiles, de la Chambre d'Agriculture du Cap dont il a été membre. Citoyen précieux pour un pays devenu sa patrie à l'âge de dix-neuf ans, il avait conçu l'idée d'une Encyclopédie coloniale, mais des devoirs de famille l'ont empêché de suivre ce projet. L'armée espagnole cantonnée à Limonade en 1782, a assez éprouvé en lui, & a assez répété, combien un commandant de quartier éclairé & chéri peut être utile. L'amour filial l'a ramené après vingt-six ans dans Saint-Malo, sa ville natale ; mais Saint-Domingue n'oubliera jamais ses vertus privées & publiques, & le service qu'il lui a rendu en l'enrichissant avec M. Duvernet, habitant du Limbé, du bambou, dont mille usages font l'éloge.

Le bambou apporté à Saint-Domingue avait été pris sur l'habitation Rochouart à la Martinique où il était connu depuis quelques années. On l'embarqua sur le vaisseau du roi l'Hector en 1759, & il fut planté sur l'habitation Portelance près l'embarcadère de la Petite-Anse. La première bouture fut remise à M. de Varenne, qui la mit sur l'habitation Fournier de Bellevue à Limonade. Les premiers bambous qu'elle produisit, fournirent les chevrons d'un bac à vesou qui a duré dix-sept ans ; on les avait employés avant leur parfaite maturité. Combien il est regrettable que l'insecte qui détruit le bambou à Saint-Domingue, devienne chaque jour plus commun !

M. de Varenne a aussi tenté de naturaliser le peuplier d'Italie que lui avait envoyé M. le Fer de Beauvais de Saint-Malo. Cet arbre poussait des branches avec force, les feuilles étaient plus larges & d'un vert plus foncé qu'en Europe, mais dès que les tiges avaient atteint dix ou douze pieds, elles périssaient. On en planta, sans succès, au bas de Limonade, à Roucou & sur l'habitation Duplaa, au bas du Quartier-Morin.

Le faule a aussi assez bien réussi à Limonade, mais les branches étaient cassantes. Il est vrai qu'il n'était pas près de l'eau, voisinage qui le rendrait peut-être plus souple ; au reste, on peut s'en consoler, lorsqu'on fait que l'osier ne vaut pas les lianes dont la nature est si prodigue à Saint-Domingue.

M. Fournier de Varenne a eu aussi l'avantage de pratiquer l'inoculation sur son habitation à Roucou, en 1772, sur quatre-vingt dix-huit sujets de tout âge. Il fit

même un petit catéchisme d'inoculation que la contagion de la petite vérole rendit très-utile, dans la même année, & qui, quoique resté manuscrit, devint le guide de beaucoup d'habitans.



VII.

PAROISSE SAINTE-ROSE.

Improprement appelée

PAROISSE DE LA GRANDE-RIVIÈRE.

RIEN n'est aussi commun à Saint-Domingue que de trouver des rivières désignées sous la dénomination de *Grande rivière*, qui ferait déjà vicieuse, n'exprima-t-elle qu'une idée de comparaison, parce qu'on ne fait quel en est le terme positif, mais qui l'est doublement par sa multiplicité. A combien plus forte raison doit-on blâmer l'usage qui a fait adopter le nom de Grande-Rivière pour celui d'une paroisse, surtout en abandonnant le nom de Sainte-Rose qu'elle a reçu dès son origine. Je crois donc faire une chose conforme à la raison & m'élever contre un abus réel des mots, que de rétablir l'appellation primitive de cette paroisse, & je ne dirai jamais que la paroisse Sainte-Rose.

Cette paroisse est, pour ainsi dire, formée par une gorge de montagnes qui a environ six lieues de profondeur sur à-peu-près trois lieues dans sa plus grande largeur. Il faut donc compter Sainte-Rose pour une paroisse de plaine.

Cette paroisse a au Nord, d'abord un petit point de la paroisse du Quartier-Morin, c'est celui qui est au Nord du bourg de la Tannerie; puis la paroisse de Limonade, en suivant la Grande rivière & allant aux mornes du Bois de Lance, des Bois-Blancs, des Côtelettes & à la crête des Giraumons jusqu'au N°. 43 des limites espagnoles. Là, Sainte-Rose trouve pour limite à l'Est, le territoire espagnol, en suivant encore le cours de la Grande rivière jusqu'au corps-de-garde espagnol du Bahon à l'embouchure de ruisseau de ce nom, où est la pyramide N°. 44; les montagnes de Bahon jusqu'au corps-de-garde de la Vallée ou du Bail (qui comme celui de Bahon a un sergent & quatre hommes), ce qui comprend les pyramides N°. 45, 46, 47, 48, 49 & 50 des limites.

La paroisse Sainte-Rose est terminée, au Sud, par la chaîne de la Montagne-Noire qui la sépare aussi de la colonie espagnole ; & par la prolongation de la ligne des frontières jusqu'à la pyramide N°. 97, qui est aux sources de la ravine Mathurin. Enfin la paroisse Sainte-Rose a pour terme à l'Ouest, d'abord la paroisse du Dondon dont elle est séparée par le prolongement de la première chaîne de montagnes partant du Cibao, & dont un embranchement latéral qui vient former la crête du grand Gilles, sépare la paroisse Sainte-Rose de la paroisse de la Petite-Anse jusqu'au point où cette crête prête à se terminer proche le bourg de la Tannerie, à Sainte-Rose d'un côté, & de l'autre une petite portion de la paroisse du Quartier-Morin.

C'est au milieu du fond de la gorge Sainte-Rose que coule la Grande rivière déjà connue du Lecteur par la description de la paroisse de Vallière & de celle de Limonade, & que les Naturels appelaient *Guaraouai*. Elle traverse Sainte-Rose qui est fort exposée à ses débordemens dans toute sa partie plane.

C'est dans cette partie, à environ 2,000 toises du bourg de la Tannerie, qu'est l'église de Sainte-Rose. Elle est de bois & mal bâtie. Le presbitère est de maçonnerie & commode. Quelques cases réunies autour de cette église forment une espèce de bourg, habité par une quarantaine d'individus. C'est le lieu du marché & du rassemblement des milices de la paroisse pour passer les revues. Sainte-Rose a fait partie de la paroisse du Quartier-Morin jusqu'en 1712, qu'elle-même fut érigée en paroisse, & jusqu'au mois de Décembre 1749, leurs milices ne formaient qu'une seule compagnie.

Ce lieu était originairement célèbre par l'indigo & surtout par le tabac qu'il produisait, & le succès de la culture de ces deux plantes avait beaucoup accru le nombre des habitans, lorsqu'un affreux débordement vint presque l'anéantir, le 18 Octobre 1722. Les eaux parvinrent à une si prodigieuse hauteur, que tout l'intervalle de l'un des côtés de la gorge jusqu'à l'autre, devint le lit de la rivière : demeures, hommes, animaux, ustensiles, meubles, tout fut emporté ; ce désastre ayant duré pendant vingt-quatre heures, il y eut près de deux cens personnes noyées. Arrivée dans la plaine, la rivière y continua ses ravages, & Limonade, le Quartier-Morin & la paroisse de la Petite-Anse eurent leur part du malheur. Ceux des habitans de Sainte-Rose qui échappèrent aux eaux, restèrent sans vêtemens, sans subsistance, sans abri. Des aumônes considérables, des quêtes multipliées, montrèrent bien l'intérêt des habitans de la dépendance du

Cap pour ces infortunés , mais elles n'égalèrent pas les pertes. Plusieurs Colons furent obligés d'abandonner leurs terres où la rivière avait laissé du galet au lieu d'un sol cultivable ; d'autres parce qu'ils avaient perdu , avec leurs nègres , tous leurs moyens de culture.

Ce changement subit dans la fortune d'une foule de citoyens , offrait un contraste d'autant plus frappant que les colons de Sainte-Rose étaient renommés par leur amour pour une vie pleine de jouissances. Des consciences d'autant plus émues que la défolation était encore récente , se rappelèrent que le père Méric , Jésuite , curé de cette paroisse , le même qui , saintement indigné de la conduite de ses paroissiens , s'était écrié lors d'un panégyrique de la patronne , "*Sainte-Rose de Lima , morte vierge , quoique créole !* , avait encore tonné contre les plaisirs mondains , huit jours avant le débordement & avait fini par dire que dans peu le Seigneur ferait sentir qu'on ne l'outrageait pas impunément.

Beaucoup de ravines se déchargent dans la Grande rivière , sur le territoire de Sainte-Rose. Les principales sont celles à Picaut , qui descend du Fond-Bleu ; celle à Marion , qui vient de l'espagnol ; celle de Gambade , qui sort de la Montagne - Noire , & celles du Joli - Trou & du Fond - Chevalier , qui prennent leur source l'une à la Montagne-Noire , & l'autre aux Bois-Rouges. Une autre ravine apporte un tribut considérable ; elle s'appelle Caracol , descend du canton des Écrevisses qui est de la paroisse du Trou , & forme un saut assez curieux. Quatre cascades d'environ vingt-cinq pieds de largeur , & dont la hauteur varie depuis huit jusqu'à quinze pieds , tombent successivement dans des bassins de vingt pieds de large , très-profonds & très-poissonneux , dont le dernier est terminé par une vaste plate-forme de pierres. Quatre autres cascades surmontent les autres , mais tombant verticalement & étant bordées de rochers inaccessibles , elles ne peuvent être mesurées que de l'œil , qui juge qu'elles sont moins larges que les autres , & qui fait passer dans l'ame l'impression majestueuse produite par ce site environné d'arbres épais.

On ne doit donc pas s'étonner que les inondations soient fréquentes à Sainte-Rose , où l'on parle surtout de celles de 1722 & de 1754 , de celle de 1772 qui emporta des maisons placées à deux cens toises de ses rives , & enfin de celle du 18 Octobre 1780 , qu'on croit avoir surpassé de toutes celles qui l'ont précédée.

La paroisse Sainte-Rose compte trois sucreries , dont une ne fait que du sucre

brut, 329 cafeteries, 2 hattes, un entrepôt, 3 indigoteries, une cotonnerie, une cacaotière & 67 places à vivres. Le terrain ne jouit pas en général d'une haute réputation; dans quelques lieux c'est une terre fort légère; dans d'autres, la surface touche presque à une espèce de tuf argileux, surtout lorsqu'on approche du sommet des montagnes. Il faut cependant excepter les hauteurs de la Montagne-Noire & du Joli-Trou, où il se trouve des parties très-fertiles.

Cependant la culture des vivres donne, dans cette paroisse, des produits si abondans, que plusieurs sucreries de la plaine y ont ce qu'on nomme de *petites places*, d'où elles tirent tous ceux qui leur sont nécessaires, & que, dans des tems de disette, le Fort-Dauphin lui-même y trouve de quoi faire subsister ses ateliers par le secours des bananes & de la cassave.

Comme tous les autres lieux de la Colonie, Sainte-Rose est subdivisée en cantons, qui ont chacun leur dénomination particulière. En suivant le cours de la Grande rivière, lorsqu'on entre dans cette paroisse par le bourg de la Tannerie, on les trouve dans l'ordre où je vais les nommer.

Rive droite.

L'Acul de Deux.
Le Gros nez.
Partie de la ravine à Fourmy ou à Goyard.
Les Épineux.
Caracol.
Le Fourq de Caracol.
Les Perroquets.
La Ravine des Roches.
Les Giraumons.
Le Bois de Pins.
Lts Genypayers.
Les Petites Mares.
Les Crêtes à Marcan.
Les Crêtes Plates.
Le Picaut.

Rive gauche.

La Tannerie,
La Petite Guinée.
Le Grand Gilles.
Les Crêtes du Dondon.
Le Camp (de Biros).
Le Grand Cormier.
Le Petit Cormier.
Le Bourg.
La Grande Guinée.
Le vieux Canton des Allemands.
Le Fond Chevalier.
Le Bois Rouge.
Le Piton de Roche.
Le Joli-Trou.
La Belle Crête.
La Ravine à Gambade.
La Crête à Gauthier.
La Montagne Noire.
Bellevue.
La Ravine à Trianon ou à Parisien.
La Ravine des Bananiers.
La Ravine de la Banque.
Bahon.
Le Canton des Allemands.
Le Bay.

Il n'est presque aucun de ces noms dont on ne trouve l'étymologie dans celui d'un habitant, dans la nature du sol ou des productions, ou dans la forme du lieu.

Les chemins de Sainte-Rose sont assez beaux pour toutes fortes de voitures, & l'on peut s'enfoncer en chaises jusqu'à quatre lieues dans la gorge, mais c'est avec l'inconvénient d'y passer sept fois la Grande rivière. On peut cependant aller d'un bout à l'autre de la paroisse sans traverser cette rivière, mais ce chemin n'est praticable qu'à cheval & pour des animaux de charge.

La température est douce à Sainte-Rose & même sur le haut de la Montagne-Noire on a vu le thermomètre à 9 degrés au-dessus de glace pendant la nuit. Les plus beaux légumes, de superbes fleurs & de larges artichaux croissent sur cette montagne, où plus d'un habitant de la ville du Cap & même de la plaine, a recouvré la santé qu'il était allé chercher dans ce climat dont le froid semble piquant par son contraste avec les chaleurs des tropiques.

On évaluait à quatre-vingt-dix pouces, l'eau que les pluies donnaient annuellement à Sainte-Rose. Mais Saint-Domingue devient chaque jour plus sec, & même depuis quelques années, on ne peut guères compter que les deux tiers de cette quantité. Les Nords & les orages font pleuvoir, mais ces derniers y exercent une plus grande libéralité, puisque les six mois pluvieux sont comptés d'ordinaire de Juin à Novembre, & qu'ils donnent les $\frac{7}{10}$ des jours de pluie & les $\frac{5}{10}$ de la quantité d'eau de l'année. Le climat de Sainte-Rose est assez favorable à ses habitans, pour qu'on y voye beaucoup de sexagénaires. C'est de tous les endroits de la Colonie, celui qui a montré le plus de centenaires.

Parmi eux, l'on doit citer le Capitaine Vincent Ollivier, nègre libre, qui a été inhumé dans cette paroisse, le 14 Mars 1780, âgé d'environ cent vingt ans. Vincent, qui était esclave, suivit M. Ollivier son maître, en 1697, au siège de Carthagène. Comme il en revenait sur un bâtiment de transport, il fut fait prisonnier & mené en Europe où les Hollandais le rachetèrent avec seize autres, qui furent tous envoyés en France. Vincent qui frappait par sa haute stature, fut présenté à Louis XIV. Ayant pris de la passion pour la vie militaire, Vincent alla faire les guerres d'Allemagne sous Villars, & à son retour à Saint-Domingue, M. le marquis de Château-Morand, alors gouverneur-général, le nomma, en 1716, capitaine-général de toutes les milices de couleur de la dépendance du Cap, d'où lui était venu le nom de *Capitaine Vincent* sous lequel seul, il était connu & qu'on lui donnait lors même qu'on lui adressait la parole. La conduite de Vincent & ses vertus qui étaient parvenues à rendre le préjugé muet, lui obtinrent l'épée du roi avec laquelle il se montrait toujours, ainsi qu'avec un plumet.

Vincent

Vincent était admis partout ; on le vit à la table de M. le Comte d'Argout , gouverneur-général , assis à ses côtés & moins enorgueilli de cette marque d'une insigne prédilection , que celui qui la lui avait accordée. Il donnait à tous les hommes de sa classe un exemple précieux , & son âge & une mémoire extrêmement fidelle le rendaient toujours intéressant.

Je l'ai vu dans l'année qui précéda sa mort , rappelant ses antiques prouesses aux hommes de couleur qu'on enrôlait pour l'expédition de Savannah , & montrant , dans ses descendans qui s'étaient offerts des premiers , qu'il avait transmis sa vaillance. Vincent , le bon capitaine Vincent , avait une figure heureuse , & dans le contraste de sa peau noire & de ses cheveux blancs , se trouvait un effet qui commandait le respect. Aimé de tous tant qu'il vécut , content de son humble fortune dans la possession d'une habitation au canton des Bois-Blancs , & dans la jouissance d'une pension de 600 liv. que MM. d'Ennery & de Vaivre lui avaient accordée , le 8 Juillet 1776 , sur le trésor public ; ce vénérable vieillard a emporté à sa mort des regrets universels.

Le 26 Janvier 1780 , on a vu mourir , à Sainte-Rose , Nanette , négresse libre , âgée de *quatre-vingt-dix* ans.

Le 14 Mai , Hélène Desle , veuve en premières noces de Richard Boutinot , en secondes de Mathurin Lamare , & en troisièmes de Pierre le Grand , demeurant au canton du Joli-Trou , âgée de *cent* ans.

Le 29 Décembre , Catherine , négresse libre , de nation Timbou , à *quatre-vingt-dix* ans.

Le 28 Mars 1781 , Marie-Jeanne , négresse libre , du canton du Joli-Trou , âgée de *quatre-vingt-dix* ans.

Le 31 Mai , Jeanne , négresse libre , à *cent* ans.

Le 5 Septembre , Pierre Télémaque , affranchi par M. Legendre , à *quatre-vingt-dix* ans.

Le 18 Novembre , Marie Magdelaine , négresse libre , Arada , à *cent* ans.

Le 14 Février 1782 , Catherine Rousseau , négresse libre , veuve de Julien Vital , à *quatre-vingt-quinze* ans.

Sainte-Rose a encore perdu depuis une blanche de *cent trois* ans , & il y a peu de tems qu'une autre , plus que *centenaire* , existait encore.

Enfin le premier Septembre 1786 , est mort René Aglon , nègre libre , à *cent dix* ans.

On remarque aussi dans cette paroisse, que les terrains de la partie Occidentale sont presque les seuls qui ayent des pierres calcaires, & que presque tous ceux de l'Orient sont garnis de pierres vitrifiables. On avait prétendu qu'il existait une ardoisière dans la paroisse, mais ce fait ne s'est point vérifié.

La population de Sainte-Rose est de 650 blancs, 950 affranchis & 9,500 esclaves. Des 1,600 libres, 500 sont portant armes. Les milices de cette paroisse fournissent, durant la guerre, leur contingent au service des corps-de-garde de Caracol, de Limonade & du grand carénage du Quartier-Morin.

En général, les habitans de Sainte-Rose, sans être tous riches, sont très-occupés de se procurer toutes les jouissances d'une vie que des moralistes sévères pourraient trouver un peu épicurienne, & la fête de la paroisse est célèbre par les amusemens dont elle est l'occasion. On y aime la bonne chère & le jeu. Il est fâcheux que ce goût de dissipation n'ait pas banni un esprit de susceptibilité, qui rend les combats singuliers fort communs, dans un lieu où tout le monde devrait sentir que la concorde est le premier assaisonnement du plaisir. Cette humeur irritable & le soin de contenir un grand nombre de gens de couleur, ont rendu difficiles les fonctions du commandant des milices de cette paroisse, auquel l'heureux talent de conciliateur est nécessaire, talent qui n'exclut pas le besoin de fermeté.

La réputation de salubrité dont jouit la paroisse Sainte-Rose, avait déterminé à y faire cantonner, en 1719, deux compagnies des troupes détachées de la marine, & ce territoire a eu d'autres cantonnemens, mais par d'autres motifs.

Toutes les personnes qui ont examiné Saint-Domingue militairement, se sont accordées à regarder Sainte-Rose comme le premier point d'une retraite intérieure dans la Partie du Nord, & comme importante à cause de la nature de ses communications avec le Dondon, par des gorges qui s'ouvrent dans le territoire de Sainte-Rose. M. de Belzunce, arrivé à Saint-Domingue dans des circonstances où l'on devait regarder cette Colonie comme très-menacée, & avec la mission difficile de la conserver au pouvoir de la France, ne laissa pas Sainte-Rose & le Dondon sans songer à leur utilité. Sachant que sous le ministère de M. de Maurepas, M. le Maréchal de Noailles avait été fort occupé de l'idée d'établir une place forte au Dondon, & croyant que la conservation des troupes venues avec lui exigeait une mesure avec laquelle s'alliait son système défensif de la Colonie, il fit former des camps à Sainte-Rose & au Dondon. Des

barques furent placées , notamment au bas de la gorge du Grand-Gilles , à une demi-lieue du bourg de la Tannerie , près de l'habitation Fontenelle ; ce camp qui avait devant lui un ancien lit de la Grande rivière , se nommait le *camp Biros*.

De ce camp , la communication avec le Dondon se divise en deux branches. Celle de la droite , passe par la gorge du Grand-Gilles qui a une lieue de long , sur cinq cens toises dans sa plus grande largeur , mais qui se rétrécit dans plusieurs points & tellement dans un , que les deux côtés des montagnes ne laissent entr'eux que l'intervalle du chemin. Il n'y a que deux lieues du camp Biros au bourg du Dondon.

La communication de la gauche est par la gorge de Sainte-Rose même. On y traverse un ancien lit de la Grande rivière dans quatre points. D'abord deux fois sur le terrain Fontenelle , puis à cent cinquante toises de l'église de Sainte-Rose & plus loin encore. Le chemin continue ensuite près de l'habitation Grand-Jean & va se joindre à la gorge du Joli-Trou qui est à une demi-lieue au-dessus de l'église.

Cette gorge du Joli-Trou a une lieue de long sur un quart de lieue de large , dans sa plus grande largeur , comptée du pied d'une montagne à l'autre. A environ un tiers de son étendue , elle se divise en deux branches. La première traverse plusieurs fois la ravine du Joli-Trou & la seconde est ce qu'on appelle le *Fond Chevalier*. Ces deux branches se réunissent dans leur plus grande profondeur où est la jonction des chemins des deux petites gorges. Mais de là ce chemin se partage encore en deux. L'un monte la Belle-Crête & la traverse pour arriver au bois de la Porte jusqu'à la limite espagnole qui est à environ quatre lieues de l'église Sainte - Rose ; l'autre après avoir passé les Bois-Rouges , parvient au Dondon , proche l'église de ce lieu qui , soit par la communication de la droite , soit par celle de la gauche , se trouve à environ trois lieues de celle de Sainte-Rose.

Entre l'église de Sainte-Rose & l'habitation Grand-Jean , il y a encore une communication avec le Dondon. A une passe de la ravine des Cormiers , le chemin se divise en deux , la fourche de la gauche va joindre le chemin du Dondon à l'habitation la Bretonnière , située à une petite lieue du bourg du Dondon , & celle de la droite va trouver le même chemin à l'habitation Dupuy , au sommet de la gorge du Grand-Gilles & à environ mille toises au-dessous de l'habitation la Bretonnière.

Ce fut encore à la même époque du mois de Mai 1762 , que le chemin de la gorge du Grand-Gilles fut rendu praticable aux voitures pour le transport des approvisionnemens , des munitions , &c , depuis la Tannerie jusqu'au haut de cette gorge. On sentit bien dès-lors que dans des montagnes où il fallait couper & remuer des terres pour combler des points bas , on obtiendrait difficilement un chemin solide & durable , on était même très-enclin à lui en préférer un par le Bonnet qui , quoique plus long , à la vérité , était plus utile à la plaine du Cap & à la partie montagneuse même ; mais il fallait pour cette route 90,000 journées d'ouvriers lorsque l'autre n'en exigeait que 27,000 , & cette dernière considération l'emporta. La paix arrivée en 1763 , & le défaut d'entretien ont ramené le chemin du Grand-Gilles à ce qu'il était auparavant , & ils n'ont laissé du camp Biros , construit pour recevoir trois bataillons , avec magafins , hôpitaux & autres établissemens , que le souvenir de ce que des corvées énormes ont coûté aux habitans.

Cependant ces constructions servirent , au mois de Novembre & de Décembre 1764 , à recevoir environ huit cents Allemands & Acadiens. Le trésor public acheta du terrain pour leur procurer les moyens de subsister. Chaque famille avait , au mois de Janvier 1765 , sa cabane , & quatre carreaux de terre avec un petit jardin ensemencé. Le 21 Décembre suivant , on fit partir pour le Môle les cent soixante & onze individus qui restaient , tout le reste était mort. Ces malheureux Allemands faisaient partie de ceux immolés par milliers dans l'entreprise mal combinée de Cayenne. Et on a déjà besoin , vingt-quatre ans après , d'expliquer comment des cantons de Sainte-Rose ont reçu leur nom de la transplantation de colons très-exotiques pour le climat de Saint-Domingue.

A la guerre de 1778 , Sainte-Rose avait repris un peu de l'existence qui tient à sa position militaire. On y fit construire une batterie & un retranchement dans le plus étroit du chemin au Sud du bourg de la Tannerie & plus loin des magafins , des fours & une poudrière pour recevoir les munitions de tout genre , d'abord entreposées dans les bâtimens de la sucrerie Fontenelle.

La position géographique de la paroisse Sainte-Rose , les difficultés que la Grande rivière opposent quelquefois à la communication de certaines parties avec d'autres , & , par exemple , celle du canton de Bahon avec l'église dont elle est éloignée de quatre lieues , ont été cause qu'on a formé à Bahon , un cimetière pour faire les inhumations , lorsqu'on ne pourrait pas aller à la paroisse. Ce parti

en quelque sorte, forcé dans un pays où la putréfaction des corps est très-rapide, aurait dû être accompagné de la précaution de faire attester ces inhumations sur les registres paroissiaux, mais elle a été négligée & ce n'a été qu'après en avoir été averti par des circonstances particulières que le Conseil du Cap, par arrêt du 20 Octobre 1785, a prescrit la recherche de toutes les sépultures antérieures & a commis un habitant notable pour exercer, à l'avenir, une espèce de vicariat dont la principale fonction est de constater, dans une forme probante, quels sont les individus qu'on enterre à Bahon, afin de conserver des preuves utiles à l'état civil des citoyens.

La paroisse Sainte-Rose a été la première de la Partie du Nord, où l'on a vu se naturaliser des abeilles tirées de la Partie Espagnole qui les tenait de la Havane. M. Brulé, habitant au Joli-Trou, s'étant occupé de l'éducation de ce laborieux insecte, il y a trouvé une utilité réelle; puisqu'avant 1783, il vendait la pinte de miel une gourde. Cette valeur avait déjà déchu de moitié en 1788.

Le bourg de Sainte-Rose est à

6 lieues du Cap.

3 1/2 de l'Église de la Petite-Anse.

4 ——— du Quartier-Morin.

3 lieues de l'Église de Limonade.

3 ——— du Dondon.

Une ligne tirée Nord & Sud de l'Église de Sainte-Rose, irait aboutir à la mer, dans l'Est de l'embouchure de la Petite rivière du Quartier-Morin & à environ cinq lieues de cette église.

Sainte-Rose est du quartier de Limonade & du commandement & de la Sénéchaussée du Cap.

Il y avait, en 1717, un chemin du Cap à Léogane qui passait par la gorge de Sainte-Rose, le Joli-Trou & le territoire espagnol qu'on parcourait jusqu'au Mirebalais.

On trouve dans le premier volume des Mémoires de la Société des Sciences & Arts du Cap, une analyse qui annonce que la paroisse Sainte-Rose renferme au canton de la Montagne-Noire, sur l'habitation Cameron, une eau minérale ferrugineuse.

C'est encore dans cette paroisse, sur l'habitation Gouvion, qu'une mule a donné le 30 Mars 1788, un fœtus qui a été envoyé à la Société des Sciences & Arts du Cap, ainsi que le procès-verbal qui constatait ce fait.

La paroisse Sainte-Rose a pour sa police, un substitut du procureur du roi de la Sénéchaussée du Cap, & en outre un exempt & quatre archers de Maréchaussée.



VIII.

PAROISSE SAINT-LOUIS DU MORIN,

Du Quartier-Morin ou du Trou de Charles Morin.

CETTE paroisse est une de celles qui donnent encore lieu de critiquer la nomenclature coloniale, non pas cette fois pour avoir multiplié certaines dénominations, mais pour en avoir donné plusieurs au même lieu, ce qui est également propre à égarer. Il est très-facile en effet, que celui qui entend parler du Quartier-Morin ou qui lit ce mot dans un acte, n'en soupçonne pas l'indentité avec ceux de Saint-Louis & de Trou de Charles-Morin, & qu'il croie aussi qu'il exprime ce qu'on entend ordinairement à Saint-Domingue par *Quartier*, & non pas une seule paroisse.

La paroisse du Quartier-Morin, pour me servir du premier nom français qu'elle ait eu & qui a tellement prévalu, qu'il n'est pas permis d'espérer qu'on veuille l'abandonner, faisait originairement partie de celle de la Petite-Anse, & en fut séparée peu d'années après, quoiqu'elle ne soit devenue que le 2 Février 1700 la paroisse Saint-Louis, du nom de son patron actuel. Elle renfermait encore à cette dernière époque tout ce qui était entr'elle & la limite espagnole à l'Est, en y comprenant même la gorge où est la paroisse Sainte-Rose. Tout le monde sait que la formation d'une paroisse est toujours postérieure à celle des établissemens qui lui donnent naissance; parmi ceux-ci, s'en trouvait un ou plus considérable ou plus ancien que les autres, qui appelé du nom de son propriétaire, servait à désigner un canton dépendant alors de la paroisse de la Petite-Anse. On disait donc le *Morin*, le *Quartier de Morin*, le *Trou de Charles Morin*, parce que ce Colon était dans un endroit où la Grande rivière qui vaguait encore dans la plaine, avait laissé des flaques d'eau. L'église placée dans son voisinage était bien l'église Saint-Louis, mais cette dénomination nouvelle ayant à combattre l'habitude de l'ancienne, on continuait à dire le Morin en

parlant, quoique dans les actes on écrivît Saint-Louis, & enfin aujourd'hui & depuis long-tems, on ne dit & l'on n'écrit presque plus que *Quartier-Morin* (*).

C'est à cette paroisse que le nom de paroisse de plaine convient parfaitement; car on peut dire que tout son territoire est plane. Elle a pour limites au Nord la mer; à l'Est la paroisse de Limonade, dont elle est séparée par la Grande rivière, depuis son embouchure jusqu'à environ 400 toises au-dessous du bourg de la Tannerie; au Sud par une bande extrêmement étroite de la paroisse Sainte-Rose, en suivant la sommité du Grand-Gilles; & à l'Ouest, par la paroisse de la Petite-Anse, savoir: depuis un point du sommet de la montagne du Grand-Gilles, qui correspond à-peu-près au bout du Morne Pelé, jusqu'au point où le chemin de l'embarcadere de la Petite-Anse commence sur l'habitation Millot; puis ce chemin lui-même, jusqu'au point où il se trouve entre deux mamelons qui sont dans le Sud-Ouest du Morne Pelé; de-là, la limite faisant le Nord-Est, va passer sur le sommet du Morne Pelé, du milieu duquel elle va, par une direction Nord-Ouest, gagner la ravine des Sables, qui sert ensuite de borne jusqu'à ce que devenue elle-même rivière Any, elle se décharge dans la rivière du Haut du Cap. A ce point, c'est le cours de cette dernière jusqu'à son embouchure dans la mer, qui sépare la paroisse du Quartier-Morin de celle du Cap.

On peut évaluer la paroisse du Quartier-Morin à environ quatre lieues de longueur Nord & Sud, & à une lieue & demie de largeur moyenne, ce qui équivalait à une surface d'environ six lieues carrées.

Si, pour juger de l'importance des paroisses de Saint-Domingue, on les comparait entr'elles, à raison de leur étendue, on commettrait une immense erreur relativement à celle du Quartier-Morin, puisqu'elle est une de celles qui possèdent le meilleur sol, & dont les produits sont proportionnellement les plus considérables & les productions les plus belles (†). Elle ferait vraiment une terre promise, s'il

(*) Pour tout dire, je crois devoir observer qu'une bourgade de la province & du Corrégiment de Truxillo au Pérou, à l'Ouest du cerre ou monticule de Pélagatos, s'appelle *Morin*.

(†) L'habitation le Febvre qui a 135 carreaux de cannes, donne 800 milliers de sucre, encore en ne roulant pas tout; celle Charrite, 550 milliers avec 97 carreaux de cannes qui sont presque la totalité de l'habitation, puisqu'elle n'a que 102 carreaux. La sucrerie Saint-Michel donne 400 milliers de sucre que fabriquent 256 nègres, en 90 journées, non-succéssives; l'habitation Macnemara produit, déduction faite de la part attribuée au mobilier, sur le pied de neuf à dix pour cent par an, pour le fond.

n'y avait pas des inégalités dans ce sol si fécond & si de petites portions ne semblaient pas disposées par la nature comme pour faire mieux éclater sa prodigalité sur les autres.

La paroisse du Quartier-Morin ne connaît d'autre culture que celle du sucre qui occupe 32 sucreries, donnant par année, neuf millions pesant de cette substance si utile, si agréable. Le sucre du Quartier-Morin est réputé le plus beau de celui qu'on fabrique dans la Partie du Nord & c'est le *maximum* d'une échelle à laquelle on fait rapporter l'estimation de celui produit dans les autres paroisses. Les terrains des habitations Charrite, Portelance & Saint-Michel, sont les plus réputés pour le beau sucre, mais la meilleure terre avec des productions aussi belles, c'est celle de l'habitation Chastenoye, qui pourrait encore être arrosée en totalité, en prenant de l'eau dans la Grande rivière, au-dessous de la prise d'eau de l'habitation Fournier de Bellevue.

A-peu-près vers les trois-cinquièmes de la longueur de la paroisse du Quartier-Morin, à compter du rivage, on trouve l'extrémité d'une petite chaîne de montagnes divisée en mamelons & qui est le prolongement de la chaîne du Bonnet dépendant de la paroisse de la Petite-Anse. Sa direction est à-peu-près du Sud-Ouest au Nord-Est & le mamelon qui le termine est d'environ 800 toises de long sur 400 de large; c'est ce qu'on appelle le *Morne Pelé*, dénomination qui en le peignant avec une grande vérité, annonce assez que l'aridité est son partage. Ce monticule où est une mine de fer très-riche, mais point magnétique, avance de manière à rétrécir de moitié la largeur de la plaine dans cette partie, mais au-dessus de la plaine s'étend encore, quoique bien moins que dans la partie Nord de la paroisse. Supérieurement au Morne Pelé, c'est-à-dire entre lui & les montagnes, espace où se trouvent huit sucreries, le terrain du Quartier-Morin est moins fertile, si ce n'est dans la partie qui borde la Grande rivière, dont les dépôts sont d'autant plus féconds, qu'ils sont plus voisins de son lit, & en même-tems plus éloignés des mornes, parce qu'avec une moindre vitesse, l'eau transporte moins de galets & abandonne davantage de limon.

Mais aussi tout ce que j'ai dit à l'article de Limonade des changemens de lit & des irrptions de la Grande rivière & de la nature du sol qu'elle a formé dans la plaine, est commun au Quartier-Morin. On a même vu, qu'autrefois cette rivière coulait absolument dans la rivière Salée, qui est maintenant la petite rivière du Quartier-Morin, que son extrême rapprochement de l'autre & un

cours

cours qui a, à peine 3,000 toises, ne permet pas de considérer autrement que comme une infiltration de la Grande rivière, surtout lorsqu'on voit, comme moi, d'anciens plans où cette dépendance est sensiblement marquée.

Les débordemens de la Grande rivière ont causé des pertes considérables au Quartier-Morin, & dans celui du mois d'Octobre 1780, les dégats soufferts par les habitations Cadush & Rocheblave étaient bien propres à donner une idée de son impétuosité.

Lassés de tant de pertes, effrayés de l'avenir, excités par l'exemple tardif mais heureux des riverains des deux bords qui ont effectué le redressement partiel de la Grande rivière dont j'ai parlé à l'article de Limonade, les riverains du Quartier-Morin depuis la Tannerie jusqu'à l'habitation Gradis inclusivement, s'occupèrent aussi de son redressement dans cette partie. Ils avaient même été jusqu'à s'assembler le 30 Juin 1787, & les Administrateurs avaient ordonné qu'on ferait préalablement un plan des lieux, mais c'est encore un projet de Saint-Domingue.

Il n'est pas une seule des dix habitations de la paroisse du Quartier-Morin riveraines de la Grande rivière, depuis la Tannerie, qui ne pût avoir un moulin à eau, & peut-être même une distribution faite avec intelligence, aurait-elle pû en procurer un à chacune des trente-deux sucreries de la paroisse, par la facilité de faire servir successivement la même eau à plusieurs moulins. Mais les habitans du Quartier-Morin se sont laissés enlever cet avantage dont de longues sécheresses & le renchérissement progressif des mulets leur fait sentir chaque jour la perte, de plus en plus. D'autres habitans qui le méritaient mieux qu'eux, puisqu'ils étaient plus industrieux, l'ont employé à l'utilité de leurs habitations depuis 1741, & quatre seules habitations du Quartier-Morin, dont deux non-riveraines, ont su s'associer à ce détournement d'eau. Les deux premières sont les habitations l'Héritier & Duplax, & les deux autres sont celles Lacombe & Stapleton, aujourd'hui Fournier de Bellevue & Macnemara.

On a cependant calculé alors qu'il était juste de laisser dans le lit de la Grande-rivière, l'eau nécessaire aux riverains placés inférieurement à la prise d'eau des heureux usurpateurs; mais soit que l'évaluation faite alors du volume d'eau de la rivière fût fautive, soit que ce volume ait singulièrement décru par l'effet du tems qui a réellement amené de fréquentes sécheresses, soit que la quantité qu'on est autorisé à en détourner ait été excédée, soit enfin que ces trois causes aient

agi simultanément, il est arrivé, par exemple, au mois de Mars 1786, que le lit de la rivière a été absolument à sec. Ainsi l'on peut regarder les riverains du Quartier-Morin, comme dépouillés par le fait, d'un avantage dont le droit a été solennellement reconnu par ceux-mêmes qui les en ont privés, & avec lesquels ils plaident, depuis 1777, pour le recouvrer. Au surplus, j'entre dans la description de la paroisse de la Petite-Anse, dans de plus grands détails sur cet objet, parce que les usagers de l'eau détournée de la Grande rivière, sont connus sous le nom d'Intéressés au canal de la Petite-Anse.

Les riverains du Quartier-Morin ont pratiqué des levées pour se garantir des débordemens, eux qui, pour ainsi dire, n'ont plus que les dangers de leur position. Il y en a une sur l'habitation Duplaa, la dernière de la rive gauche, dont les dimensions sont, dans certains points, 60 pieds de base sur 15 pieds de hauteur, au-dessus des écores de la rivière & de 20 pieds de plate-forme. Je m'y suis promené plusieurs fois en voiture.

L'église du Quartier-Morin est située à environ 2,500 toises dans le Sud du rivage, & à 1,000 toises dans l'Ouest de la Grande rivière, de manière qu'elle est presque à l'une des extrémités de la paroisse. Cette situation étonnera moins si l'on réfléchit que dans l'origine des établissemens français, le voisinage de la mer était seul fréquenté. Cette église fut mise sous l'invocation de Saint-François d'Assise lors de son établissement, comme le prouve la pièce suivante, qui montre en même-tems ce qu'était alors le Quartier-Morin.

L'an 1688, le cinquième jour du mois de Mai, par l'ordre de M. de Cussy, gouverneur pour le roi en l'île de la Tortue & Côte Saint-Domingue, nous frère Jean Jacques, capucin missionnaire & pasteur de l'église du Quartier-Morin, Jean Dumolard & Jean Mandeville marguilliers, en conséquence du dit ordre, nous nous sommes transportés dans l'église de Saint-François d'Assise du Quartier-Morin, où étant, nous avons vu & examiné la dite église tant dedans que dehors; nous avons trouvé une église soutenue par des fourches, couverte de cannes à sucre & entourée d'une palissade, le tout demi-pouri; ensuite nous avons vu un seul autel, sur lequel nous avons trouvé un vieux & petit tabernacle, sans dorure, huit petites images de papier, deux vieilles statues qui représentent deux Anges & quatre chandeliers de bois, demi-rompus. De-là, nous avons passé dans la sacristie, tendant à la même ruine que la susdite église; nous y avons trouvé deux coffres, un grand & un médiocre; dans l'un il y a douze vases de terre de faïence: dans l'autre il y a deux chasubles, une verte, & l'autre noire qui ne vaut pas grand chose, deux aubes, une fine & l'autre un peu grossière, un calice d'argent demi-rompu par le pied, deux corporaux percés, six purificateurs, trois nappes d'autel, deux nappes pour la communion & trois serviettes, une petite clochette pour l'élévation de l'hostie, deux missels vieux; dans le susdit tabernacle, il

y a une petite custode pour conserver le très-Saint-Sacrement. Hors de l'église, il y a une cloche de 700 livres pesant ou environ, ne sonnant point, à cause qu'elle est appuyée sur terre, n'y ayant point de clocher; de toutes les susdites choses, nous avons fait & dressé le présent procès-verbal, pour présenter à Sa Majesté, afin que par sa charité ordinaire, il lui plaise donner secours.

Signé : F. Jean Jacques Davilla, capitain; Bernardin Brunelot, associé du sieur Dumolard, comme absent; Jean Mandeville; de Beuzeval, sénéchal; Camuset, procureur du Roi; & Lestorel, greffier de la Sénéchaussée du Cap.

Mes recherches n'ont pu m'apprendre pourquoi cette paroisse a été mise en 1700, sous l'invocation de St-Louis. Elle avait été bâtie en bois à cette époque, mais elle a été construite en maçonnerie en 1717. C'est une des jolies & des mieux entretenues de la Colonie. Elle a un autel à la romaine & doit une grande partie de ses ornemens à la libéralité de M. de Charrite, gouverneur du Cap, & qui avait accepté volontairement la charge de marguillier de cette église en 1709 & 1710. Il y avait fait construire, à ses frais, une chapelle latérale du côté du Nord, sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste, son patron. Les paroissiens pour reconnaître tant de bienfaits, ont donné à perpétuité cette chapelle à M. de Charrite, par une délibération du 23 Janvier 1718, approuvée par les Administrateurs de la partie du Nord le 12 Août 1746, & ensuite par les Administrateurs en chef le 10 Mai 1751, en faveur de la famille de M. de Charrite. Elle en jouit encore sans autre obligation que celle souscrite par son auteur, d'entretenir cette chapelle & de faire les frais de l'office divin qui y est célébré le jour de la fête patronale de Saint-Jean. Les registres paroissiaux du Quartier-Morin, qui sont conservés, remontent jusqu'en l'année 1705.

Le terrain de l'église est une ancienne dépendance de l'habitation Guillaudeu, autrefois connue sous le nom de Beauval, qui était celui de l'un de ses copropriétaires. C'est sur cette habitation que M. Guillaudeu a fait construire une colonne de soixante & dix pieds de hauteur, qui porte une barre électrique. L'on n'a pas observé qu'elle ait influé sur les nuages chargés de la matière de la foudre, si ce n'est que depuis l'établissement de cette barre, le tonnerre est tombé souvent sur le moulin de l'habitation Carré, qu'elle a immédiatement dans l'Ouest, & qu'il y a tué & des nègres & des mulets. Le conducteur de chez M. Guillaudeu s'étant rompu à la hauteur d'environ vingt pieds, on l'a laissé dans cet état, sans penser qu'il peut occasionner des accidens, cette tour étant placée au milieu de cases à nègres bâties en casernes.

Ce fut sur l'habitation Carré que la désastreuse épizootie de 1772 commença à se manifester. Il y eut dans deux jours plus de 60 animaux attaqués & enlevés. Depuis, elle a continué ses ravages d'une manière plus ou moins funeste, & en 1788, la morve & le charbon faisaient encore périr beaucoup d'animaux au Quartier-Morin.

On croit que les premières cannes à sucre de la plaine du Cap ont été plantées dans un terrain faisant, à présent, partie de l'habitation Duplaa, qui est un démembrement des possessions de M. de Charrite, & sur laquelle est même resté la maison de cet ancien gouverneur. Ces cannes plantées en 1699 & roulées en 1700, se trouvent dans l'Est des bâtimens de la manufacture, & il faut avouer que jamais lieu ne fut plus propice pour recevoir ce précieux dépôt, puisqu'encore en ce moment, cet utile roseau y croît avec un succès qui semble tenir à l'orgueil de cette possession primitive.

Avant la canne à sucre, on a cultivé l'indigo pendant quelques tems au Quartier-Morin; mais qu'on juge de ce que c'était alors, puisque le 11 Octobre 1688, M. Garnier & sa femme vendaient à M. de Franquesnay 18 carreaux de terre avec une indigoterie, situés vers l'habitation Carré, pour un négrillon de huit ou dix ans. A la fin du dernier siècle, un terrain de 600 pas en carré de l'habitation aujourd'hui Charrite, placé près des bâtimens, fut acheté des capucins *cent pièces de huit*, environ 400 liv. tournois, & la jolie & si fertile habitation Destreilles, ne coûta depuis à M. Stapleton que 3,000 liv. En 1737, il y avait encore du bois debout sur l'habitation la Molère, au bord de la Grande rivière.

J'omettais de dire que l'église du Quartier-Morin, a eu long-tems pour pasteur le père Olivier, jésuite, né dans la province de Guyenne. Jamais on n'eut plus de qualités propres à l'apostolat. Devenu supérieur de la mission, en 1716, il désira, en 1720, d'aller surveiller l'administration de l'habitation de son ordre au Terrier-Rouge, parce que sa santé ne lui permettait plus de remplir les devoirs de son état. Il y mourut, le 28 Mars 1731, dans la 58^e année de son âge & la 26^e de sa mission, déjà très-vieux par les austérités qu'il pratiquait, & laissant un souvenir digne de ses vertus.

La paroisse du Quartier-Morin est une de celles où il y a le plus de chemins de communications. Tous ces chemins sont beaux & presque toujours droits. Ils bordent des habitations dont l'aspect annonce de riches manufactures, mais non pas d'agréables habitations; car on en voit où il n'y a point d'arbres; où la

demeure principale est comme jettée au hasard , au milieu d'une savane , dans laquelle les animaux cherchent le long des bâtimens , un abri dont on les éloigne ou que leurs excréments rendent désagréable. C'est donc avec une sensation mêlée de douceur & de surprise , qu'on aperçoit sur l'habitation Duplaa , une allée de 400 toises de long , garnie d'un double rang de chênes très-élevés & dans lesquels on remarque le long & constant effet de la brise d'Est , qui a donné aux arbres une inclinaison vers le Couchant.

Une autre surprise naît de ce que le bâtiment le plus frappant ne se trouve pas en face mais sur le côté gauche de cette avenue , & elle augmente , mais pour faire place à un sentiment bien doux , lorsqu'on apprend que cette construction est l'hôpital de l'habitation , & que là l'humanité & des soins multipliés accueillent les cultivateurs de cette immense sucrerie , pour ainsi dire , créée en dix ans par le zèle & les talens multipliés de M. Barré de Saint-Venant ; il a aussi embelli les lisères de cette habitation , en y plantant de jeunes acajoux-meubles , qui feront un jour d'une grande utilité aux constructions de la manufacture , sans avoir rien coûté.

La côte qui termine , au Nord , la paroisse du Quartier-Morin , est propre à fournir plusieurs observations. Elle commence au bord Ouest de l'embouchure de la Grande rivière. A 430 toises plus Ouest encore , est l'embouchure de la petite rivière du Quartier-Morin. Celle-ci , dans le point du grand chemin du Cap à Limonade qu'elle traverse , a quelquefois beaucoup d'eau , dans les tems pluvieux , sans cependant qu'elle interrompe jamais la communication.

C'est à quelque distance , au Couchant de cette embouchure de la petite rivière , qu'on peut observer combien la mer remblaye dans cette partie , puisque chaque jour , des espèces de dunes sablonneuses , où l'on reconnaît aussi le limon de la Grande rivière , s'élèvent du fond des eaux & étendent le domaine terrestre en s'unissant au rivage , par de nouveaux attérissemens. M. Barré & moi , nous nous sommes hasardés à aller les premiers , en 1779 , dans une voiture , à travers un étroit passage de quelques toises de mer , sur une de ces dunes qui avait plus de 20 toises du Nord au Sud & qui ne tarda pas à être ajoutée au sol de l'habitation. Avec une pareille rapidité , il ne faudrait pas des siècles pour que la chaîne des reefifs qui est au-devant de cette plage en fût partie , d'autant qu'entre elle & la terre , sont déjà des haut-fonds plus ou moins larges & plus ou moins élevés que les débordemens doivent étendre chaque jour.

Il y a 610 toises depuis l'embouchure de la rivière du Quartier-Morin ou petite rivière Morin, (que je persiste d'autant plus à regarder comme une infiltration de la Grande rivière, qu'elle naît, très-près de celle-ci, sur l'habitation la Molère, au Quartier Morin même), jusqu'à l'embarcadère de l'habitation Chastenoye. Dès le commencement du siècle, il y a eu un corps-de-garde à cet embarcadère, tout environné de terrains marécageux & noyés à la haute mer, où l'on pourrait cependant trouver quelques issues à mer basse. Ce poste avait, en 1713, une pièce de canon, pour tirer l'allarme que répétait l'habitation Chastenoye & ensuite des fusils, de manière à avertir d'abord les deux paroisses du Quartier-Morin & de la Petite-Anse & ensuite les plus éloignées. Aujourd'hui ce poste nommé le grand Carénage, a une batterie très-capable de le faire respecter & d'interdire tout passage entre les riffs & lui, aux embarcations qui oseraient y pénétrer. Les habitans du Quartier-Morin & ceux des paroisses Sainte-Rose & du Dondon, y font concurremment le service, en tems de guerre.

On compte une demi-lieue de l'embarcadère Chastenoye à l'embouchure de la ravine du Mapou, qu'on a appelé aussi autrefois *ravine du Quartier-Morin*, *ravine du Mapou* & *rivière du bourg de l'embarcadère de la Petite-Anse*. Cette rivière n'est encore autre chose qu'une infiltration de la Grande rivière, d'où on la voit presque partir à environ trois lieues de son embouchure, sur l'habitation Gradis où elle s'appelle la ravine des Sept-Frères. Elle est grossie près du Morne Pelé par la ravine de la Belle-Hôteffe, qui a la même cause qu'elle. On voit dans la description de la paroisse de la Petite-Anse, quel a été le fort d'une portion d'eau de la Grande-rivière qui devait être jetée dans la ravine du Mapou pour l'utilité des riverains de cette espèce de ruisseau, qu'on traverse sur un pont de maçonnerie dans la route du Cap à Limonade, quand on a tourné au Nord après avoir passé l'habitation Portelance.

A 190 toises après l'embouchure de la rivière Mapou, est un ester qui n'est lui-même qu'à 200 toises du bourg de l'embarcadère de la Petite-Anse.

Comme dans l'usage on s'est accoutumé à appeler ce lieu *bourg de la Petite-Anse* ou même simplement la Petite-Anse, il y a confusion pour beaucoup de personnes entre lui & la paroisse de la Petite-Anse, & comme la paroisse du Quartier-Morin est contigue à celle de la Petite-Anse, & que même cette dernière n'a point de bourg, il arrive au moins, qu'on croit que celui de l'embarcadère dépend de la paroisse du même nom. Pour favoir ce qui a pu

donner lieu à cette communauté de nom, il faut se ressouvenir de ce que j'ai dit, que la paroisse du Quartier-Morin avait fait partie de celle de la Petite-Anse originairement. Or à cette époque l'embarcadère subsistait; il était réellement celui de la paroisse de la Petite-Anse, & comme beaucoup d'habitations de la paroisse dont il a pris sa dénomination n'ont pas cessé de s'en servir, il est resté avec le titre d'embarcadère de la Petite-Anse, le seul qu'il porte dans les actes publics.

Le bourg de l'embarcadère de la Petite-Anse, bâti à 1516 toises du bac du Cap, est l'entrepôt des denrées des paroisses du Quartier-Morin, de la Petite-Anse, de partie de celle de la Plaine du Nord, de Sainte-Rose & du Dondon. Situé au fond de la baie du Cap, il est avantageusement placé pour recevoir les denrées & les approvisionnemens. Il économise des frais de magasinage au Cap, ceux du passage des effets, des personnes & des voitures par le bac de la ville, & presque une lieue de chemin, indépendamment de l'espace qu'il faudrait parcourir dans la ville même.

Soixante & dix emplacements composent ce bourg, où se trouvent plusieurs ouvriers tous utiles aux manufactures. Il n'est formé que d'une seule rue, qui est la continuité du chemin du Cap, & qui forme un tour d'équerre, allant d'abord parallèlement au rivage & tournant ensuite à-peu-près du Nord au Sud. Cette dernière partie de rue a environ quatre-vingt-dix pieds de large convertis en un bourbier de la même largeur dans les tems pluvieux, parce que ce point est un des plus fréquentés de la Colonie de Saint-Domingue, & qu'on ne lui donne pas des soins proportionnés à son importance. Il y a dans ce bourg deux guildiveries très-lucratives, attendu qu'il sert de point de réunion à un nombre considérable de nègres, & que les dimanches & les fêtes leur affluence est même un objet qui intéresse la police. On y trouve aussi trois poteries & briqueteries.

Le bourg avait toujours été sous la garde particulière des bâtimens mouillés dans la rade du Cap qu'il termine au Sud, lorsqu'après avoir fortifié l'entrée de cette rade on craignit si elle était forcée, que la Petite-Anse n'offrît un point de descente. En conséquence, M. Frezier tant pour parer à cet inconvénient que pour donner une protection de plus au mouillage, proposait, au mois d'Avril 1720, de construire un fort à une petite pointe dans l'Ouest de l'embouchure du Mapou, de manière que le carénage & le bourg fussent défendus. Il

désirait aussi une calle au bourg, parce que les canots & les chaloupes ne pouvaient pas aborder le rivage faute d'eau. Plusieurs motifs & le peu d'utilité d'une dépense dont le devis s'élevait à 296,100 liv., détournèrent de ce projet, auquel M. de Vaudreuil, gouverneur, substitua en 1747 une batterie circulaire presqu'en face de la rue, & qui suffit pour tout ce qu'on peut espérer ou craindre de ce poste.

Le bourg de la Petite-Anse n'est rien moins que sain à cause des marais dont il est environné, car depuis l'embouchure de la Grande rivière jusqu'à la rive droite de la rivière du Haut du Cap, excepté dans l'espace même du bourg, il y a une largeur de 300 toises, au moins, en palétuviers, qu'abreuvent les eaux de la mer, & où se fait tout le jeu des marées.

Qui reconnaîtrait dans un pareil terrain, le siège principal du royaume de Marien, le séjour de Guacanaric, ce Cacique bienfaisant & hospitalier qui engagea Colomb à se fixer dans ses états ! Le grand village qu'il habitait, car les premiers auteurs espagnols, n'ont appelé que *village* cette résidence d'un souverain, était en face du lieu où est située à présent la ville du Cap, à l'Ouest de Port-Royal ou Caracol & de Limonade, à l'extrémité d'une grande campagne qui prit depuis, disent ces auteurs, le nom de Véga-Réal ; & à tant d'indices, il est impossible de méconnaître le site du bourg de l'embarcadère de la Petite-Anse. Dans le long marais qui borde la côte depuis Limonade jusqu'au Cap, ce point était le seul où l'on pût avoir construit une habitation quelconque. Ainsi la demeure d'un chef qui commandait à deux cens mille hommes ; qui se faisait obéir dans toute l'étendue qui se trouve depuis Monte-Christ jusqu'au Môle, est remplacé par une bourgade qui compte elle-même à peine un siècle & où habitent quelques magasiniers & quelques ouvriers dont la plupart ne se doutent pas qu'il ait jamais existé ni royaume de Marien, ni Cacique Guacanaric.

Au surplus, tout prouve que ce lieu, ses environs & les différentes parties du Quartier-Morin, ont été habités par les Indiens ; partout on retrouve leurs offemens, leur grossiers mais ingénieux ustensiles, leurs fétiches hideux mais quelquefois très-artistement travaillés, quoiqu'on ne leur ait pas trouvé d'outils. Sur l'habitation Duplaa particulièrement, on rencontre à chaque pas, en fouillant les trous de cannes, quelques nouveaux vestiges de l'existence de cette race désormais effacée de la liste des humains.

Le bourg de la Petite-Anse n'a d'autre eau que celle qu'on va chercher à la rivière

rivière Mapou qu'il a même fallu qu'une ordonnance du 17 Septembre 1757 , lui conservât le droit d'aller prendre. Les emplacements y sont fort chers , à cause de l'utilité des magasins d'entrepôt qu'on y construit & qui ont toujours été très-enviés ; car dès le 14 mai 1718 , une ordonnance prononçait la réunion des emplacements du Cap & du bourg de la Petite-Anse qui ne seraient pas établis dans six mois , & cette assimilation du bourg à la ville principale annonce assez l'importance qu'il avait déjà.

En 1765 , l'État y avait acheté une maison où a été logée la Légion créée par M. d'Estaing le 15 Janvier de la même année.

On a mis aussi des hôpitaux au bourg de la Petite-Anse , durant la guerre de 1778 , & depuis la paix de 1783 , on y en a vu pour le traitement des Africains arrivans. On a prétendu que l'air de ce lieu ne leur avait pas été favorable & l'on a compté que du mois d'Août 1782 à celui de Janvier 1783 , il y avait eu 140 morts sur 333 nègres malades.

Presqu'aussi anciennement que son origine , le bourg de la Petite-Anse a eu un bateau-passager de son nom pour sa communication avec le Cap. En considérant que le chemin qui existe entr'eux aujourd'hui n'a été fait qu'en 1742 , l'on sentira que ce passager devait être fort utile à ceux qui ne voulaient pas aller gagner le Haut du Cap pour arriver à la ville. Ce passage que l'on payait 4 sous 6 deniers , en 1713 , fut affermé au profit du fisc , le 21 Juin 1727 , à raison de 2,095 liv. par an , à M^{de}. V^e. la Boissière , réuni le 10 Juin 1738 à celui de Limonade , puis compris ensuite dans le don fait à M. de la Porte. Mais le privilège exclusif de ce passage fut supprimé en 1765. Ce bateau partait trois fois par jour du Cap , à l'aurore , à dix heures du matin , & à quatre heures du soir. Cette dernière traversée était quelquefois dangereuse. Il n'existe plus de passager de la Petite-Anse , mais de petits canots du Cap peuvent être loués à ceux qui désirent faire ce court trajet par mer , & les transports ont lieu de la Petite-Anse au Cap ou à bord des vaisseaux ou de ceux-ci à la Petite-Anse , au moyen des chaloupes & des acons.

Il y eut , en 1766 , un très-grand projet dans lequel la Petite-Anse jouait un rôle considérable. M. le comte d'Estaing sentant l'importance d'un arsenal & de magasins pour la marine , & de les environner d'une fortification qui les protégerait en ajoutant à la défense du Cap , chargea M. Duportal , directeur-général des fortifications , de ce projet. On arriva à cinq propositions.

La première mettait l'arsenal au Cap même, à-peu-près où est le hangard à la mâture ; mais on trouva que ce local était peu exposé à l'effet de la brise nécessaire à la conservation des bois, que la proximité du morne y augmenterait l'humidité & que ce point était trop éloigné du grand carénage.

La seconde proposition indiquait un point en avant de la rivière Mapou, mais 300,000 livres de dépense la firent rejeter.

La troisième proposition offrait l'intervalle entre l'habitation de la Foffette & la rivière du Haut du Cap, ce qui masquait le front du polygone, placé au bout Ouest du front de fortification du Sud de la ville, & la fit croire nuisible.

La quatrième voulait qu'on prît le grand carénage lui-même, d'autant qu'on aurait pu y abattre les plus gros vaisseaux, bord à quai, & y établir une machine à mâter, mais on fut rebuté par l'éloignement où l'on ferait du Cap, par l'insalubrité de l'air & par une dépense de 400,000 livres.

On se décida donc à préférer le cinquième parti, qui était de mettre sur le chemin du Cap au bourg de la Petite-Anse, l'établissement désiré, à environ 600 toises du bac. Tel était du moins le sentiment qu'adoptait M. d'Estaing, & qu'il appuyait auprès du Ministre. La fortification dans ce point devait être en état de recevoir 300 hommes, coûter 300,000 liv., les magasins 190,000 ; mais ce plan n'a jamais eu d'exécution.

Avant de cesser de parler du bourg de l'embarcadère de la Petite-Anse, je crois devoir dire que c'est le lieu que l'estimable Verret habita avec sa famille lorsqu'il quitta la Louisiane pour venir éclairer Saint-Domingue de ses lumières, & l'enrichir par l'application heureuse de ses principes hydrauliques ; mais comme il semble avoir appartenu encore plus particulièrement à la plaine des Cayes, je me réserve de lui rendre là les derniers honneurs dûs à ses talents.

Il y a, je l'ai dit, environ 1,500 toises du bourg de la Petite-Anse au côté Est de l'embouchure de la rivière du Haut du Cap, qu'on traverse, à ce point, dans un bac pour entrer dans la ville qui commence à l'autre rive. Cet espace est celui du chemin qu'on doit à Larnage & Maillart, qui le prescrivirent le premier Octobre 1742, pour la communication du Cap avec la plaine, par le bourg de la Petite-Anse. C'est à proprement parler, un terrain sablonneux, garni de mangliers dans une partie de sa longueur, & où l'on se trouve entre la mer d'un côté & les marais qu'elle noie, de l'autre. Dans les hautes marées & dans les tems des Nords où la mer bat fortement cette plage, elle est attaquée dans

plusieurs points , & quelquefois la vague brise assez près des chevaux pour que son bruit & son développement les effraye. Quand cette cause cesse , les marais se dégorgeant à leur tour , & le chemin est coupé par les ruisseaux auxquels cet écoulement donne naissance. La réflexion de la mer , la chaleur & la mobilité du sable & les exhalaisons de ces marais , rendent ce trajet pénible & long , & le voyageur y ferait accablé si dans des intervalles & à travers les patéluyers qui aiment ce séjour aquatique , il n'était pas frappé de l'aspect d'une rade chargée de vaisseaux , si celui d'une grande ville ne lui inspirait pas des idées philosophiques qu'entretient encore la maison principale de l'hôpital des Religieux de la Charité , qui fait perspective sur l'autre côté de la rivière. Qui voudrait croire que les désagrémens de ce chemin utile aux plus riches paroisses , sont quelquefois augmentés par la négligence , qui met son empreinte sur tout à Saint-Domingue !

A environ 500 toises de la sortie du bourg de la Petite-Anse , en venant au Cap , ce chemin a un pont connu sous le nom de *Pont-Rouge* , parce qu'il est de bois & peint de cette couleur. M. Jacques Grandin , chirurgien du bourg , s'occupant de la construction d'un four à briques , à carreaux & à tuiles , fit à travers le chemin , pour égoutter son terrain qui était noyé , un fossé qu'il demanda à couvrir d'un pont de 20 pieds de long sur 3 pieds de large de l'Est à l'Ouest , ce qui lui fut permis par l'ordonnateur du Cap , le 18 Avril 1750. Les dégradations successives , l'action alternative du flux & du reflux , ont miné plusieurs fois les bases de ce pont , qui est maintenant à la charge de la paroisse du Quartier-Morin , & qu'on a vu assez délabré en 1778 pour qu'il fut dangereux d'y passer. Des plaintes aiguës le firent enfin raccommoder , & l'on sait que des plaintes sont déjà anciennes lorsqu'elles sont entendues.

Du pont jusqu'au Cap , c'est à l'habitation Saint-Michel , qui a la jouissance des cinquante pas du roi , à entretenir le chemin , comme le prouve une ordonnance du 6 Octobre 1780. Cet entretien est coûteux ; le gouvernement a contribué aussi sous l'administration de MM. de Reynaud & le Brasieur à faire une chaussée bordée de pierres sèches le long de la mer , dans la langue de terre qui termine la rive Est de la rivière du Haut du Cap.

C'est dans la distance du pont Rouge au Cap , & à environ une demi-lieue avant le bac , qu'on voit sur la gauche & à 200 toises du chemin , un morne appelé le morne à Jarlan , & qui est présentement le morne Saint-Michel ,

quoiqu'on ait pensé par erreur qu'il dépendait de l'habitation Baudin, & qu'on l'ait aussi appelé de cette dernière manière. Ce petit monticule isolé, posé à l'extrémité de la plaine dans le point où le terrain lagoneux commence à devenir consistant, est en forme de pain de sucre & domine ses environs par le moyen d'un plateau d'environ 10 toises de circonférence. Des ordonnances des Administrateurs, de 1739 & de 1766, prescrivirent de prendre dans ce Petit mornet de la pierre pour raccommo-der la passe de la rivière du Haut du Cap & le chemin de l'embarcadère de la Petite-Anse au Cap, en rendant ce mornet plus à pic. On évaluait alors ses dimensions à 33 toises de diamètre, 80 pieds de haut & 8 toises de surface au sommet.

L'habitation Baudin était autrefois celle de M. de Boismorant, commissaire de la marine, ordonnateur du Cap, dont le vrai nom était *Bianconelli*, & qui était frère d'un scapin de la comédie Italienne, très-célèbre sous ce nom. Lors de la révolte de la Colonie contre la Compagnie des Indes, les habitans vinrent brûler son habitation le 18 Décembre 1722, comme une preuve de la haine que leur avait inspiré la protection qu'on reprochait à ce conseiller du Conseil du Cap, (car il l'était aussi), d'accorder à la Compagnie. On brûla également un magasin que la Compagnie avait à la Petite-Anse, vers la passe du Haut du Cap.

Les premiers habitans qui quittèrent l'île de la Tortue pour venir former des établissemens permanens dans la plaine du Cap, étaient au nombre de douze, & avaient pour chef, Pierre le Long, premier mari de M^{de}. de Graffe, & que j'ai déjà nommé. Il commença sa première culture dans la paroisse de la Petite-Anse, que j'ai assez dit avoir précédé celles qui l'avoisinent aujourd'hui, & qui la composaient en partie. La descendance de M. le Long qui existe à présent dans la personne de M^{de}. Faubeau de Mallet, habite la paroisse de la Plaine du Nord, à la limite de celle de la Petite-Anse.

Depuis le bourg de l'embarcadère de la Petite-Anse jusqu'à la rivière du Haut du Cap, le Sud du chemin forme un marais qui a environ 300 toises de profondeur. Ce marais s'étend aussi sur la majeure partie de la langue de terre qui termine le chemin vers l'embouchure de la rivière. Cependant depuis 1787, les baraques construites sur cette langue pour loger du bois & ensuite quelques petites maisons bâties sur l'extrémité de la rive droite, ont élevé & desséché cette portion. Au-dessus, toute cette rive Est est bordée du même marais dans une

largeur de 500 toises jusqu'à l'embouchure de la rivière Any, qui se jette dans celle du Haut du Cap à environ 1,500 toises du point où est le bac, mesuré en ligne droite. A l'Est & au Sud de ces portions lagoneuses, sont des habitations dont le sol plus élevé donne du sucre de la plus grande beauté. L'une de ces habitations (celle Baudin), présente dans certains points, à ceux qui remontent la rivière en canot, la perspective d'une belle avenue de chênes, dont le double rang se présente du Nord au Sud, dans une longueur de 200 toises. L'œil s'attache avec plaisir à ces arbres, qui lui annoncent que tout ce qui l'environne n'est pas le domaine des palétuviers,

La paroisse du Quartier-Morin est une de celles qui ont une température chaude, & elle tient le milieu entre celles qu'on peut regarder comme sèches & celles qui sont pluvieuses. Le bas de la plaine peut recevoir annuellement 50 pouces d'eau, quantité qui augmente un peu dans le voisinage des mornes, où d'ailleurs l'humidité est plus long-tems conservée. Les mois pluvieux sont depuis Mai jusqu'en Décembre, & le plus sec celui d'Avril. Quant à la chaleur, elle y est extrême dans les jours longs & où la brise n'est pas très-forte. Le thermomètre de Réaumur à l'esprit de vin étant au bourg de la Petite-Anse à 24 degrés le 7 Septembre 1775, à midi, on l'exposa à l'action du soleil, & en 20 minutes il s'éleva jusqu'à 49 degrés. En Octobre 1779, un thermomètre semblable, tenu dans une chambre très-aérée, du même lieu, s'éleva à 34 degrés à 4 heures de l'après-midi.

La population de la paroisse du Quartier-Morin est extrêmement faible en blancs. Tous les propriétaires de ses riches habitations résident en France & l'on a vu un moment où il ne s'en trouvait que trois à Saint-Domingue. On y compte 204 blancs & 95 affranchis. De ces 299 individus, il y a près de 100 blancs dans le bourg de l'embarcadère & 25 hommes de couleur. La paroisse ne fournit que 118 hommes portant armes, mais l'on y trouve plus de 7,000 nègres dont environ 400 sont au bourg de la Petite-Anse.

De l'Église du Quartier-Morin à celle du Cap	·	·	·	3 lieues
_____ au bourg de la Tannerie,	·	·	·	3
_____ au bourg de l'embarcadère,	·	·	·	2
_____ à l'Église de Limonade,	·	·	·	2
_____ de la Petite-Anse,	·	·	·	1 1/2

Il est impossible de ne pas parler de M. de Charrite, lorsqu'on décrit la paroisse

du Quartier-Morin où il a laissé une immense fortune. Entré, en 1683, au service en qualité de garde de la Marine, étant alors âgé de 25 ans, il fut fait Enseigne en 1689 & lieutenant en 1693. Il escortait un convoi de 150 voiles pour la rivière de Bordeaux, lorsqu'il y fut attaqué par une fleminguoise de 22 canons, & deux corvettes espagnoles de 10 ou 12 canons chacune. A la troisième tentative qu'on fit pour l'aborder, il eut le cou percé d'une balle de fauconneau, l'épaule & la mâchoire fracassées. Malgré cela il ne fut pas pris & il sauva son convoi. Depuis cet instant, M. de Charrite ne vécut plus que d'alimens liquides. Il obtint une pension de 500 livres en 1697, la croix de Saint-Louis l'année suivante, ainsi que la place de lieutenant de roi du Cap, dont il devint gouverneur, en 1706. Nommé gouverneur-général des Isles du Vent, en 1711, il refusa cette place. On lui donna, en 1716, celle de lieutenant au gouvernement-général de Saint-Domingue, dans l'exercice de laquelle il est mort le 17 Octobre 1723.

M. de Charrite était doux, populaire, ennemi du despotisme, mais on lui a reproché, avec justice, d'avoir terni ces belles qualités par une insatiable cupidité. Il possédait encore en 1716, le tiers du Quartier-Morin, mille toises en carré dans la paroisse de la Petite Anse, la savane de Limonade, & il n'était pas satisfait. Mais on ne lui a pas moins des obligations très-réelles.

M. de Charrite fit venir de France un raffineur instruit, & ce fut sur son habitation, au Quartier-Morin, que fut établie la première purgerie de la Colonie Française. Il envoya les premiers essais de son sucre *rafiné*, comme on disait alors, au Ministre, par le vaisseau le Profond, en 1711. Pour engager les autres habitans à l'imiter, il établit une poterie où l'on faisait des formes pour le sucre, & ce fut encore à lui qu'on dû une manufacture de tuiles & une autre de briques. Ces exemples furent heureux & la reconnaissance doit les publier.

M. de Charrite avait aussi fait venir de la Havane des ouvriers pour établir une manufacture de tabac en poudre, mais les Colons à qui cette fabrique n'offrait point de débouché & pour qui les gains d'une sucrerie avaient plus d'attrait, ne goûtèrent pas cette nouvelle tentative qui n'eut aucun succès.

M. de Portelance, né à Paris, propriétaire d'une des belles habitations de cette paroisse, est auteur du Temple de Mémoire, de la tragédie d'Antipater & des Adieux du Goût, comédie.

M. Dazille, chirurgien - médecin, pensionnaire du roi, élève du célèbre Antoine Petit, a résidé depuis 1777 jusqu'en 1783, sur les deux habitations

Duplaa & Chastenoye au Quartier-Morin & y a produit ainsi que dans les paroisses voisines, une révolution favorable dans l'administration des nègres, tant en santé, qu'en maladie. C'est d'après ses indications que l'établissement des hôpitaux espagnols de l'embarcadère de Limonade fut fait. Ce cantonnement qui a duré dix-huit mois, quoique composé de régimens venant du camp de St-Roch, a été le moins destructeur.

On doit à M. Dazille, qui a été employé successivement dans les ports de France, sur les vaisseaux du roi, en Canada, à Cayenne, à l'Isle de France; les *Observations sur les Maladies des Nègres*, ouvrage très-estimé, imprimé chez Didot jeune, en 1776, & dont il prépare une nouvelle édition, & des *Observations Générales sur les maladies des Climats chauds*, publiées chez le même, en 1785.

C'est aussi le Quartier-Morin qui a été le lieu de la première résidence de M. Siméon Worlock, créol de l'île anglaise d'Antigue, beau-frère de M. Daniel Sutton, auteur d'une méthode d'inoculer qui porte son nom. M. Worlock instruit de cette méthode par son beau-frère, avec la condition de ne s'en servir qu'en Amérique, arriva au Cap, en 1774, venant de Nantes, recommandé au gouverneur-général par le ministre de la Marine. Il a inoculé par milliers, des nègres de la Colonie, pour un prix extrêmement modique, & s'est attaché par son caractère tous ceux qui le connaissent. M. Worlock a obtenu, en 1779, des lettres de naturalisation.

Ayant cultivé toutes les branches de l'art de guérir, M. Worlock a fait un mémoire sur la maladie épizootique pestilentielle de Saint-Domingue, qui lui a obtenu un prix d'encouragement de la Société royale de Médecine de Paris & le titre de correspondant. On en trouve l'extrait dans les *Recherches sur les Épizooties* publiées par la Société des Sciences & Arts du Cap, qui s'est attaché M. Worlock.



I X.

P A R O I S S E D U D O N D O N .

Le voisinage immédiat des Espagnols réunis dans des établissemens considérables, a rendu très-lent celui du Dondon. Son origine ne remonte qu'au 11 Septembre 1698, époque où André Minguet, sifustier-chirurgien, qui avait

marché au siège de Carthagène , obtint de M. Ducasse , alors gouverneur , la concession ,, du lieu appelé vulgairement le *Trou du Dondon* , borné des montagnes qui forment le Cap , & de l'autre côté des montagnes des savanes du ,, Grand Fond & du Limbé , & de la rivière du Pimentier , pour y élever des ,, bestiaux ,, . Cette donation d'une immense étendue de terrain , était , comme le dit la concession elle-même (*), un témoignage des sentimens qu'inspirait la conduite de Minguet , qui , prisonnier à Carthagène , avait su s'attirer les égards du chef espagnol & la confiance de ses compatriotes.

On sent néanmoins qu'alors on était loin d'attacher aux terres la valeur qu'elles ont successivement acquise depuis. Minguet forma sur sa concession une hatte & un corail. Agé de près de soixante ans , placé sur un sol très-élevé & où des arbres peut-être aussi anciens que l'île , attiraient des pluies fréquentes , il n'était d'abord connu que des espagnols de Gohave qui supportaient impatiemment le voisinage d'un Français , & qui mirent inutilement tout en usage pour l'expulser. Deux autres Français obtinrent en 1701 une concession en deçà de celle de Minguet , qui acheta d'eux leur terrain , comme s'il avait gagné de ses voisins la maladie des grands domaines.

En effet , elle agitait Minguet , puisque sans aucune utilité réelle , il fit ratifier sa concession par M. Auger le 25 Mars 1704 , par M. de Choiseul le 22 Février 1709 , par M. Mithon , Intendant , le 20 Juillet 1711 , le même qui , conjointement avec M. du Paty , ajouta , cinq jours après , une nouvelle concession de 100 carreaux à celle de 1698 ; & enfin par M. de Blenac , le 25 Mars 1715. Il est même très-remarquable que Minguet , qu'on ne peut s'empêcher de regarder comme très-jaloux de sa concession , ait agréé l'approbation donnée par M. de Blenac , qui est conçue en ces termes : ,, Vu la concession de l'autre ,, part accordée par M. Ducasse & les approbations & ratifications suivantes , ,, nous donnons la nôtre au suppliant , & *ce pour sa vie.* ,,

Vouloir réduire à une jouissance usufruitière un don fait en propriété , & essayer ce changement par rapport à un vieillard presque octogénaire , c'était cacher un dépouillement réel sous une forme bienveillante , & il n'est pas facile de justifier le gouverneur-général à cet égard , même en disant qu'une ordonnance du roi de 1713 , réunissait toutes les hattes & corails , où il ne

(*) Voyez Loix de Saint-Domingue , tome 1er. , page 608.

se trouvait pas des animaux en nombre suffisant. Elle ne pouvait pas concerner Minguet qui, au sein des bois, exerçait l'une des plus touchantes vertus, l'hospitalité, & l'hospitalité la plus digne de ce nom. Aux secours de la chirurgie, il avait réuni ceux d'une foule de plantes, & la nature secondait souvent une heureuse application des moyens qu'elle prodiguait autour de Minguet. Le pauvre allait trouver un père; le riche (s'il en était alors à Saint-Domingue), recourrait à un être qui se croyait déjà payé par le succès. Son faible hospice était devenu successivement un immense hôpital & ces Espagnols, auparavant si irrités contre Minguet, venaient s'y mêler aux Français, & partager des soins que ce vénérable Colon donnait à l'homme, quelle que fut sa patrie.

Je me hâte cependant de dire qu'en accueillant, à la même époque de 1715, des demandes de concessions pour établir des indigoteries au Dondon, M. de Blénac, & son successeur M. de Chateaufort, ainsi que leur collègue M. Michon, mirent pour condition, que les concessionnaires *s'accommoderaient avec André Minguet, en cas que les nouvelles concessions se trouvaient dans la sienne.*

Plusieurs d'entr'eux remplirent la condition, & Minguet se contenta de dix livres par carreau; les autres prétendirent qu'ils étaient hors des limites de la concession de 1698; Minguet était vieux, sa mort devait le dépouiller: & il est des êtres dont l'esprit & le cœur ne répugnent à aucun calcul.

On ne se borna pas à de simples prétextes, à des empiétations colorées, il se trouva des hommes plus hardis qui demandèrent des terrains évidemment situés dans la concession de Minguet, celui-ci s'en plaignit, & les chefs décidèrent, le 4 Juillet 1721, que les concessions de 1698 & de 1711 seraient respectées, & qu'un arpenteur en ferait connaître les véritables dimensions.

Comme cet utile citoyen devait être l'objet de choses, au moins singulières, l'arpenteur Datour imagina de décider, en son absence, par un procès-verbal du 26 Mars 1722, à quoi l'on devait les réduire, & les Administrateurs en second du Cap, usurpant un droit qui n'a jamais appartenu qu'aux Administrateurs en chef, se firent juges de la contestation & prononcèrent le 18 Juin 1722, que la veuve de Minguet (car le premier Colon français du Dondon venait de payer le tribut à la nature) aurait seulement 425 carreaux, qui seraient répartis sur trois établissemens de son mari, auquel on avait la hardiesse de reprocher de n'en avoir formé aucun. Le même jugement régla les contestations de plusieurs concess-

sionnaires & le Dondon devint ainsi un établissement réel qui ne date dans le fait que de 1721.

Cet établissement était utile à cause des inquiétudes fréquentes des Espagnols. C'est un des motifs du règlement de 1722, qui enjoit à tout habitant d'avoir au Dondon, le nombre de blancs prescrit par les loix.

On est parvenu à ravir au fils de Minguet de nouvelles portions de terrain, de manière que tous les droits de cet ancien Colon se sont réduits à 148 carreaux, qui se trouvent aujourd'hui dans le territoire de la paroisse de la Marmelade; encore a-t-on essayé de les enlever à celui auquel ce fils les a vendus en 1770. Ainsi l'on ne trouve plus dans la paroisse du Dondon la descendance de ce Minguet, dont tous les Colons de Saint-Domingue prononcent le nom avec reconnaissance, ne fut-ce que pour désigner quelques plantes que ce nom fait connaître, notamment une liane dont le suc est un puissant vulnéraire. Je trouve trop de jouissances à retracer le souvenir de tous les êtres bienfaisans qui ont existé à Saint-Domingue, pour n'avoir pas saisi une occasion de rappeler le sien; d'autant que je remplis en même-tems mon désir d'éclairer sur l'origine de la paroisse du Dondon.

Cette paroisse était si peu avancée en 1724, que MM. de Chastenois & Duclos, gouverneur & ordonnateur du Cap, qui venaient d'y faire un voyage à cause de quelques démêlés avec les Espagnols, crurent pouvoir imiter leurs devanciers & faire, le 20 Novembre 1724, un règlement pour y augmenter la population, consistante alors en une douzaine de blancs seulement. Posant d'abord comme chose certaine, que l'on ne pourra pas établir de sucreries dans ce lieu, mais bien y faire de l'indigo, du tabac ou du cacao, ils ne voulaient pas qu'un habitant pût y posséder plus de 36 carreaux, excepté trois personnes que leur règlement nomme, & parmi lesquelles on trouve avec satisfaction la veuve de Minguet, à cause des services de son mari & de l'obligation qu'on lui a d'avoir conservé & maintenu ce quartier aux Français. Ils exigent la résidence du propriétaire ou celle de blancs qui le représentent, & que chaque habitant soit armé & équipé avec un cheval.

En 1725, le Dondon se trouvait séparé du reste de la Colonie française. Il communiquait seulement avec la paroisse de Sainte-Rose, par la gorge du Joli-Trou, où l'on était alors obligé de faire près d'une lieue à pied. C'est même ce sentier qui était depuis 1717, une des routes du Cap à Léogane.

Enfin le Dondon sortit de cet état d'enfance, & en 1727 on en forma une paroisse qui fut retranchée de celle de la Petite-Anse. On y bâtit une chapelle que desservaient des prêtres, chargés par les Jésuites du soin de plusieurs ames par le défaut de sujets de la compagnie de Jésus. En 1742, les habitans achetèrent de M. Garreau une portion de terrain où l'on construisit une église & un presbytère en 1743. On avait eu aussi le projet d'y former un bourg, qui fut même commencé dès lors, mais le terrain étant insuffisant, les habitans se firent autoriser par les Administrateurs, le 9 Avril 1749, à acquérir un supplément de M. Baconnais, ce qui a effectivement eu lieu. L'arpenteur Rault le divisa par emplacements & en fit un plan directeur, où les alignemens étaient réglés sur la position de l'église, & une ordonnance des chefs approuva ce plan le 3 Décembre 1751.

Ce n'a été qu'à l'époque des arrangemens paroissiaux de 1742 que les limites du Dondon furent désignées d'une manière certaine; jusque-là le zèle du desservant en était la vraie mesure, & le curé de Sainte-Rose & lui, étaient souvent les vicaires l'un de l'autre. Les Colons eux-mêmes n'étaient pas encore aussi nombreux qu'on le désirait, puisqu'une ordonnance du 21 Mai 1751 menaça de la réunion de leurs terres, ceux qui n'auraient pas formé d'établissements dans six mois. Le 25 Novembre 1773, la paroisse de la Marmelade a été distraite de celle du Dondon, dont voici les bornes actuelles:

Au Nord, 1°. La Paroisse de la Petite-Anse, dont elle est séparée par la montagne du Bonnet, & 2°. la paroisse de la Plaine du Nord, dont elle est séparée par les montagnes du Grand-Boucan & des Mornets.

A l'Est, la paroisse Sainte-Rose, au moyen de la première chaîne de montagnes qui vient du Cibao & qui cesse de dépendre du Dondon à la Crête du Grand-Gilles.

Au Sud, le territoire espagnol, depuis la pyramide N°. 79, qui forme à la ravine Mathurin le point de séparation entre la paroisse Sainte-Rose & celle du Dondon, jusqu'à la pyramide N°. 97 qui est sur la rive droite de la rivière du Canot, & à la pointe de l'embranchement opposé, descendant de Marigallegue, & qui est commune à la paroisse de la Marmelade.

C'est dans un point de cette étendue, que MM. de Chastenoie & Duclos vîrent en 1724 deux arbres, sur l'un desquels était écrit CAPITAN BERTOL, & sur l'autre ANDRÉ MINGUET: limites convenues entre ces deux voisins

français & espagnol, pour mettre fin à des plaintes réciproques d'empiètement.

Dans toutes les montagnes qui séparent le Dondon d'avec la Colonie espagnole, & dont la plus considérable est la chaîne nommée morne à Chapelets, à cause du nombre prodigieux de palmistes à chapelets qu'elle nourrit, il n'y a que deux ouvertures qui puissent faire communiquer les deux Colonies. Celle de la Porte, qui est dans le bout Sud-Est de la paroisse, & dont j'ai entretenu le Lecteur en parlant de Saint-Raphaël, paroisse de la Partie Espagnole, & où les Français avaient un poste qu'ils appelaient vigie, & qu'on y voyait encore en 1702; & le Saut du Canot, qui est vers le Sud-Ouest.

Au Couchant, la paroisse du Dondon est bornée par celle de la Marmelade : 1°. au moyen des montagnes de la Soufrière de la Marmelade, entre lesquelles est un intervalle qui sert à la communication des deux paroisses; & 2°. par la montagne de la ravine à Fourmi.

Le Dondon est absolument enclavé dans les montagnes & le sol du lieu où est l'Église & le bourg, est élevé d'environ deux cent cinquante toises au-dessus du niveau de la mer. (*) Il n'y a peut-être dans nul lieu de la Colonie un site plus pittoresque que celui de cette paroisse. D'énormes montagnes dont les sommets sont quelquefois escarpés, présentent des rochers inclinés, souvent même renversés les uns sur les autres, & le désordre de ces masses offrent presque par-tout des témoignages de grandes agitations terrestres. Les montagnes sont entrecoupées ou séparées par des vallées riantes, par des côteaux frais dont la verdure nuance agréablement celle des bois touffus dont les élévations sont couvertes, & console de quelques aspects où le roc décharné attriste l'homme & lui parle de destruction. L'industrie de cet être inexplicable se remarque dans tous les points, & la nature, tantôt défigurée, tantôt embellie par ses travaux, semble avoir consenti à partager son empire avec lui.

L'inégale surface du Dondon, autant qu'elle peut être évaluée, a trois lieues du Septentrion au Midi & cinq lieues du Levant au Couchant, & comme ces dimensions sont plus ou moins rétrécies dans certains points, on ne peut en évaluer le circuit qu'à environ quinze lieues. Cette étendue est divisée en neuf cantons.

(*) C'est par erreur que j'ai mis *cinq cens toises* dans la Description de la Partie Espagnole, tome 1er., pages 256 & 272 & que j'y ai dit que la plaine de Gohave est aussi élevée que le bourg du Dondon.

Le premier est celui nommé *le Brochetage*. Des montagnes escarpées ceignent cette agréable vallée qui, contigue à la paroisse de la Petite-Anse au Nord, & à celle Sainte-Rose dans l'Est; a pour borne au Sud, la rivière du Dondon & à l'Ouest, le canton des Vaseux. Dix-huit habitations sont placées au Brochetage qui, dirigé à son commencement de l'Est à l'Ouest, tourne ensuite du Nord au Sud. Il a environ une lieue & demie de longueur sur mille toises de largeur moyenne.

Le second canton est celui du *Bois-Rouge*. C'est l'enfoncement qu'on a devant soi dès qu'on est parvenu au haut de la crête du Grand-Gilles, il va vers le Sud en formant un amphithéâtre; puis il s'étend le long des montagnes qui séparent Sainte-Rose d'avec le Dondon. Sept habitations peu considérables ne font pas l'éloge de sa fertilité.

C'est vers le milieu du canton du Brochetage que la montagne qui le divise à l'Occident du canton des *Vaseux* qui est le troisième, laisse un passage à la petite rivière qui donne son nom à ce dernier canton. La vallée des Vaseux est étroite & profonde; & les montagnes de la Guille au Sud, celles des Galeries à l'Ouest, du Grand Boucan & du Bonnet au Nord, & celles du Brochetage à l'Est, qui la réduisent à une lieue de longueur, la rendent en même-tems triste & mal-saine. On y compte cependant vingt-huit habitations dans un espace d'environ mille carreaux dont, au moins, un quart est encore en bois.

Le quatrième canton c'est la *Guille*, placé au Sud des Vaseux. Il a celui du Matador à l'Est, les Galeries & les mornes du Haut du Trou à l'Ouest & au Nord le Callebassier. Deux lieues de l'Est à l'Ouest & une largeur d'une lieue, en composent l'étendue qui, sans être plus agréable pour l'œil que celle des Vaseux, a cependant des avantages sur celle-ci, puisque par-tout où les montagnes environnantes vont en amphithéâtre, on voit des cultures, tandis que les autres sont arides & imposantes par leurs affreux escarpemens. Trente habitations garnissent ce séjour dont la température est fraîche & le sol bien arrosé.

Les *Galeries*, cinquième canton, sont composées d'une suite de montagnes rapprochées, escarpées & disposées sans ordre. Des valons rétrécis y forment cependant de petits intervalles où cinq habitations ont trouvé à se placer dans une lieue d'étendue de l'Est à l'Ouest. Ce canton qui ne répond point à l'idée agréable que son nom fait concevoir, est appuyé au Septentrion sur la paroisse de la Plaine du Nord dont il est séparé par la montagne des Mornets; le Haut du Trou le touche au Sud, le chemin des Mornets à l'Ouest, & la ravine de Monsieur ou de la Guille à l'Est.

De tous les cantons du Dondon , le sixième appelé le *Haut du Trou* est le plus beau , le plus étendu , le plus fertile & conséquemment le plus-riche. L'ordonnance d'érection de la Marmelade en paroisse , lui avait donné le canton du Haut du Trou , mais d'après une opposition judiciaire des habitans du Dondon , une autre ordonnance du 11 Juillet 1776 , rectifiant la première , a remis le Haut du Trou dans la dépendance du Dondon. On peut considérer ce canton comme une petite plaine de deux lieues & demie de longueur sur une largeur égale , à quelques irrégularités près. Elle renferme quarante habitations , & la rivière Espagnole l'arrose en la traversant. Circonscrite au Nord par les Mornets & les Galeries , elle a au Sud le morne à Chapelet , à l'Est la montagne Colorade & le Callebassier , & à l'Ouest la Soufrière & les montagnes de la paroisse de la Marmelade.

La *Marre à la Roche* , septième canton , est une autre vallée dont le sol fertile est le plus élevé du Dondon , quoique la vallée soit profonde , à cause des hauteurs qui l'environnent & qui sont aussi très-propres à la culture. Elle a deux lieues d'étendue du Levant au Couchant , sur une largeur petite & inégale , & renferme vingt-cinq habitations. Ce local a les montagnes du Haut du Trou au Septentrion , au Midi le morne à Chapelet , qui vers le milieu de la Marre à la Roche , offre le passage du Saut du Canot , à l'Orient le Callebassier , & à l'Ouest les montagnes de la ravine à Fourmi , qui sont dans ce point , la limite du Dondon & de la Marmelade.

Le huitième canton , le *Matador* est également une vallée agréable & fertile , que coupe & arrose la rivière du Pimentier. S'étendant d'abord du Nord au Sud , cette vallée se trouve ensuite dirigée de l'Est à l'Ouest & a ainsi une longueur d'une lieue & demie sur une demi-lieue dans sa plus grande largeur , étendue garnie d'une trentaine d'habitations. Le morne à Chapelet est encore son terme dans le Sud ; une petite montagne isolée , nommée morne à Jacques & plusieurs monticules qui semblent partir du Morne à Chapelet , séparent le Matador du Bassin-Cayman qu'il a dans l'Est. Au Nord est le morne du Dondon qui est la suite de la première chaîne , & au pied duquel coule la rivière la Porte , & à l'Ouest un embranchement du morne à Chapelet , qui porte le nom de Callebassier.

Enfin le *Bassin-Cayman* complète la nomenclature de la division intérieure de la paroisse du Dondon. Ce canton analogue à sa dénomination est un vrai bassin d'environ une lieue & demie de l'Est à l'Ouest sur une demi-lieue de large

Il a au Nord les montagnes stériles qui sont communes à une partie de la paroisse Sainte-Rose, puis celles du Brochetage, à l'Est les montagnes & le bois de la Porte, au Sud le Morne à Chapelet & à l'Ouest le Matador. Dans le nombre des quinze habitations qu'il renferme, quelques-unes sont sur la face Septentrionale du morne à Chapelet & vont jusqu'à son sommet toucher la ligne de démarcation des deux Colonies. Ce local frais, serait encore utile par sa fécondité si la rivière du Dondon ne faisait pas, de la partie basse, le théâtre de ses débordemens & si elle n'augmentait pas ses ravages par le nombre même de ses sinuosités.

On voit d'après ces détails, que les quatre cantons du Brochetage, des Vaseux, des Galeries & du Haut du Trou, sont dans la limite Septentrionale du Dondon, & par conséquent qu'ils touchent aux paroisses de la Petite-Anse, de la Plaine du Nord & de l'Acul. Que les trois cantons du Brochetage, du Bois-Rouge & du Bassin - Cayman en sont la limite Occidentale, & conséquemment qu'ils sont contigus, d'abord à la paroisse Sainte - Rose, & de plus, au moyen d'une inclinaison de cette limite Orientale, vers le Sud, à une petite partie du territoire espagnol; que la limite Méridionale commune à l'autre Colonie, est bordée par les cantons du Bassin-Cayman, du Matador & de la Marre à la Roche; que la limite Occidentale qui est entre le Dondon & la Marmelade, suit les deux cantons de la Marre à la Roche & du Haut du Trou; & qu'enfin le canton de la Guille est vers le centre de la paroisse.

Le canton le premier établi au Dondon par les Français, a été le Matador. C'est celui où Minguet fit son premier défriché. La maison qu'il habitait était à environ deux cent toises dans le Nord de la chaîne des Chapelets, & à quinze ou vingt toises dans le Sud d'un coude que fait la rivière du Pimentier, qu'on n'appelait alors que ravine. La Guille a été le second établi. Minguet y avait au Sud de la rivière du nom de ce canton, une habitation qui ne se trouvait, à compter d'extrémité en extrémité & en ligne droite, qu'à environ 700 toises de celle qu'il avait au Matador. Le troisième quartier établi, a été celui du Brochetage. C'est là que Minguet commença à éprouver des usurpations, & par conséquent ce fut là aussi que les plus anciens habitans du Dondon, après Minguet, s'établirent. Ce furent MM. Berger, Stapleton, Linch, Martin, Silvecane, la Caze, Boredon, le Sieux, Fleury, Parent & Marie Marthe Parent.

Le Bassin Cayman suivit les trois cantons que j'ai nommés. Ses premiers habitans furent MM. Fortier , Martin Fortier , Fleury , P. Garreau , L. Garreau , Piry , la Salle & Paquet , Péré , Spigeot & Plex , dont les possessions allaient joindre celles de Minguet au Matador. Il n'y avait pas en 1723 , d'autres habitans au Dondon que ceux que je viens de nommer. Ses autres cantons ont reçu des cultivateurs presque tous en même-tems.

Le bourg du Dondon est à l'extrémité Sud du Brochetage , & sur la rive droite de la rivière de son nom , où l'on a vu long-tems les pilastres d'un pont de pierre , élevés en 1763 par les ordres de M. de Belzunce , & qui n'ont pas été achevés. Le chemin qui mène à l'Espagnol par le passage de la Porte , les traverse , ainsi que la rivière. Il n'est composé que de 80 maisons , mais il s'accroît tous les jours. Il est défendu d'y couvrir les maisons en paille. Des marchands , des artisans & des cabaretiers en forment la population , qu'augmentent encore des oisifs , espèce d'hommes dangereuse par-tout , mais surtout dans une Colonie. Le voisinage de la Partie Espagnole a rendu encore plus nécessaire le détachement de maréchaussée qui y réside. Il est composé de six cavaliers & un brigadier de couleur , sous les ordres d'un exempt blanc.

C'est dans la partie Orientale du bourg , qu'est l'église. Lors de l'érection de la paroisse en 1727 , on en construisit une de bois en vingt jours dans un autre point. Sa consécration à l'éternel sous l'invocation de Saint-Martin , archevêque de Tours , fut faite le 11 Novembre de la même année , jour de la fête du patron. Celle actuelle est de charpente sur un solage de maçonnerie , de plus de quatre pieds en dehors ; sa longueur est de 100 pieds ; sa largeur de 35 , sa hauteur de dix-huit ; trois cloches d'accord entr'elles forment ce que les amateurs appellent une belle sonnerie. La fête du patron a été transférée au 4 Juillet , jour de la translation du Saint , par mandement du Préfet apostolique de la Partie du Nord , en date du 12 Mai 1784 , à cause des pluies trop ordinaires au mois de Novembre , & encore parce que la récolte du café exige alors un travail assidu de la part des cultivateurs & de leurs nègres.

Les rivières du Dondon qui ne sont que des ruisseaux dans les tems ordinaires & des torrens durant les pluies , ont en général , des eaux vives , saines & légères ; surtout celles dont les eaux coulent sur des lits pierreux , graveleux ou sablonneux. Ces rivières nourrissent le mulot bâtard ; le haut-dos , espèce de carpe ; le dormeur ; le délicat têtard ou cabot ; les petits mulots appelés gros-ventres & de

de grasses anguilles. Mais ces habitans des eaux si propres à ajouter à la sensualité des tables, ainsi que des écrevisses semblables aux chevrettes ou salicoques, & des crabes d'un goût qui flatte les créoles, ont trop de persécuteurs dans les nègres, qui ne croient pas qu'attendre c'est quelquefois gagner.

Les montagnes de la Marmelade recèlent la source de la rivière la plus considérable du Dondon. Quoique successivement grossie par les eaux de plusieurs ravines, les terrains poreux sur lesquels elle coule en absorbent une partie & en rendent le volume variable & incertain. Sa direction principale est du Couchant au Levant, mais elle est extrêmement sinieuse. D'abord nommée la rivière Dorée, parce qu'elle passe sur un fond de marcaffites sophistiquées de soufre & d'arsenic qui ont la couleur & l'éclat de l'or, elle devient la rivière Espagnole en traversant le canton de la Guille, & prend le nom de rivière du Dondon lorsqu'elle passe au Sud du bourg. Non loin de là, on la connaît sous celui de rivière la Porte, avec lequel elle fait environ quinze lieues, & va se mêler sur le territoire espagnol à d'autres, pour arriver dans l'Artibonite & servir ainsi à l'utilité d'une autre portion de la Colonie française.

Des montagnes qui séparent la Guille & les Galeries du canton des Vaseux, font la rivière ou plutôt la ravine de ce dernier nom. Elle serpente sur un fond de sable & de gravier, allant de l'Ouest vers l'Est; arrivée au pied d'un morne appelé le Grand Gouffre, & qui a environ cent pieds d'une hauteur escarpée, elle se précipite dans un trou & disparaît absolument aux yeux du spectateur surpris. Un roc bruni, chargé de lianes, de mouffes & de quelques points de verdure, forme une masse qui s'élève au milieu du vallon & où est placé le trou dévorateur; mais à 200 toises de là, l'eau reparaît. Si dans des pluies abondantes le ruisseau gonflé roule à l'entrée du gouffre les arbres qu'il a arrachés, les eaux refluent dans le vallon, leur fureur s'accroît, jusqu'à ce que devenues plus puissantes que l'obstacle, elles le détruisent & vont avec un épouvantable fracas inonder les parties inférieures au point de leur sortie. Au-delà du gouffre, la rivière garde sa direction première, mais parvenue vers le milieu du Brochetage, elle semble regretter le séjour dont elle s'éloigne, & qu'elle abandonne enfin pour aller vers le Sud, en suivant le même canton, à l'extrémité duquel elle porte à la rivière du Dondon son tribut, augmenté de celui de la ravine du Bonnet & de la ravine du Bois-Rouge.

Il y a dans plusieurs endroits du Dondon, & principalement au Brochetage,

des eaux minérales qu'on dit ferrugineuses , vitrioliques & alumineuses , car aucune analyse ne les a encore fait connaître d'une manière certaine.

Le sol du Dondon est varié , comme celui de tout le reste de l'île. En général , le fond des vallées est argileux , les côteaux sablonneux ou tufeux , mais avec des proportions différentes d'argile & de tuf. On y voit aussi des coquilles & des concrétions pierreuses ou cristallines. D'énormes bancs de granit composent la base des montagnes ; ces bancs en portent d'autres de pierres calcaires ou vitrifiables , de nature différente , ou de roches à ravets , qui , dans plusieurs endroits , sont absolument à la surface.

Une couche végétale couvre ou a couvert , avec plus ou moins d'épaisseur , le sol du Dondon. Exposé par l'avidité de l'homme , ou seulement par son industrie , à l'action des pluies étonnantes de la Torride , cette couche est plus ou moins promptement entraînée & sur les parties élevées ou dans celles dont la pente est rapide , l'eau a déjà détruit ce que le tems avait lentement formé en accumulant les dépouilles des végétaux. Les crevasses des sommités des montagnes ont une terre rougeâtre & ochreuse , une terre appelée adamique ou primitive par les naturalistes. On trouve aussi au Dondon quelques terres rocailleuses , celles sablonneuses y sont très-rares.

En considérant les bords des rivières , il est facile de se convaincre de la richesse de la minéralogie du Dondon. L'or , l'argent , le fer , le cuivre , l'antimoine , le marbre , le porphyre , l'albâtre , le jaspe , l'agate , le filix , le grès , les granits , le talc , le spath , la terre glaise , des pétrifications & des cristallisations de tous les genres & une multitude de fossiles dont on aperçoit des fragmens , appellent & attendent le curieux de la nature.

Il est un phénomène dont le sol du Dondon fournit des exemples particuliers ; c'est celui des affalages ou avalanches. Une portion de terrain , plus ou moins étendue , se détache du point où elle était , glisse sur la surface environnante & va se placer plus loin , tandis que ses différentes parties conservent entr'elles les distances qu'elles avaient auparavant. La face Septentrionale du morne qui porte le nom de morne du Dondon & qui est au bout Sud du Brochetage , en offre des exemples vers sa base , & l'on peut en remarquer encore au canton de la Guille où de pareils terrains , qui ont commencé à glisser en 1780 , ne se sont pas encore entièrement arrêtés.

M. l'abbé de la Haye , curé du Dondon , que j'avais prié de suivre ce phéno-

mène , & à qui je suis redevable de beaucoup de détails de la description de la paroisse , pense que durant les grandes pluies , l'eau forme des courans & pénètre dans l'intérieur de la terre ; que là elle détrempe , divise , entraîne les terres qui servaient de base aux couches supérieures , produit des cavités , des écroulemens , des affaissemens , des affalages & creuse même des abymes. De là , la chute des rochers , le renversement de ces masses énormes dont le choc semble ébranler le Globe.

Dans les affalages de la Guille qui ont lieu sur le penchant d'un côteau dont la face est vers le Midi , le terrain a glissé & est descendu. D'anciennes sources se sont taries , de nouvelles les ont remplacées ; les haies vives d'un chemin ont été portées à 15 ou 20 pieds de leur première situation ; mais sur la superficie de ce sol mobile , rien ne s'est dérangé : plantations , maisons , arbres , tout a été transporté dans son entier & sans aucune trace de dommage.

Le terrain de la montagne est aquatique , coupé de sources & de ravines & sa base laisse encore voir des traces d'affalages plus anciens ; c'est un banc de rochers inclinés & brisés , recouvert d'une légère couche végétale & dont les sommités décharnées forment des crêtes ardues & hideuses. Il est donc naturel que les eaux , surtout celles d'orage , qui sont tout à la fois & plus chaudes & plus abondantes , pénétrant facilement un sol déjà mouillé , & ne pouvant pas trouver d'issue à travers les rochers , nappent à sa surface & acquérant de la force par leur poids , finissent par entraîner des portions de la couche superficielle. Il l'est autant , que celles-ci suivent la pente des rochers que le séjour même des eaux a couvert d'une espèce de limon glissant , & que ces portions entraînées ne s'arrêtent qu'au moment où elles se trouvent portées sur un autre sol capable de les retenir. Si les eaux tombent dans une cavité , leur chute produit l'affaissement de la surface , & un écroulement ; si elles minent plus la base dans un point que dans un autre , la perte de l'à-plomb amène un renversement , une véritable culbute.

Mais il est des affalages du Dondon où l'on observe une autre particularité , parce qu'au mouvement progressif qui est plus lent que dans les autres & qui n'est même sensible que dans les tems pluvieux , se trouve uni celui de rotation ; de sorte qu'un bâton enfoncé dans une direction contraire à celle du mouvement de progression , finit par prendre celle de la pente du terrain , après avoir décrit un arc de cercle.

Lorsque les eaux souterraines agissent , la marche progressive a lieu ; & elle cesse

au contraire , lorsque les eaux sont tariés , voilà pour l'intermittence. Quant au tournoyement , sur lequel je n'adopte pas une explication que M. l'abbé de la Haye m'a communiquée & qu'il a fait passer depuis à la Société royale des Sciences & Arts du Cap , il me semble que si , par l'inégalité du plan sur lequel l'affalage se fait, le terrain qui glisse rencontre un obstacle qui l'arrête dans un point, l'impulsion reçue par la masse, fait qu'alors toutes les parties de celle-ci tendent à tourner vers l'un des côtés de ce point sur lequel la masse ne repose pas en totalité ; & le tournoyement est plus ou moins marqué à raison du volume & de la vitesse du terrain qui glisse & de la position & de l'étendue du point qu'il a rencontré comme obstacle. Avec de nouvelles pluies les deux phénomènes recommencent ; peut-être même qu'une observation constante ferait voir , & je le crois, que l'impulsion directe & la circulaire prennent l'une & l'autre des directions différentes de celles qu'elles ont eu originairement & qu'il se trouve des tournoyemens excentriques , d'abord les uns par rapport aux autres & encore relativement à la masse elle-même.

En général , l'air du Dondon est sain , tempéré , frais & même humide , à en juger par la déliquescence du sel ordinaire. On y trouve des vallées très-chaudes , des collines tempérées où le printems semble avoir son séjour habituel ; le froid est le partage des montagnes que des brouillards couvrent lorsque le soleil a franchi le Méridien. Quelquefois , le soir , on invoque le secours du feu.

Durant les Nords qui règnent dans les six mois d'Octobre à Avril , on est , en quelque sorte transi ; l'aspect du soleil est un bien ardemment désiré , & une sorte de renaissance en est le produit. Dans la saison des orages , qui prend les six autres mois , à de brillantes matinées succèdent des déluges d'eau & des tonnerres dont la configuration du lieu accroît l'horreur & le fracas. Au coucher du soleil le calme renaît & la nature repose toute entière.

Au lever de l'astre qui féconde la terre , une brise délicieuse vient du Sud & parcourant les différentes gorges , elle produit une douce sensation , jusques vers dix ou onze heures du matin que la brise du large , toujours tardive dans les montagnes , commence à régner. Avec elle la chaleur qu'elle tempère s'est cependant augmentée. Depuis le soir jusqu'avant l'aube du jour , l'air se rafraîchit , & ensuite les vapeurs qui s'exhalent de la terre , se condensent & forment un brouillard épais & froid , si le tems est calme , où un froid dont l'impression est presque douloureuse si le vent qui souffle de l'intérieur augmente son action pénétrante. C'est principalement dans les trois premiers mois de l'année que cet

effet est sensible & après les pluies des Nords. On a vu (rarement à la vérité) le thermomètre de Réaumur , à l'esprit de vin , descendre alors jusqu'à quatre degrés au-dessus de la congélation , terme prodigieux pour la Zone Torride & dont le contraste avec la température ordinaire , est vivement senti. Le sommet des montagnes offre dans de semblables instans une espèce de rosée gélatineuse.

Le Dondon a donc , par rapport à lui-même , les quatre saisons annuelles & quelquefois dans un seul intervalle de vingt-quatre heures. La plus grande différence observée au thermomètre dans les années communes , est de 20°. ; car il parcourt l'intervalle du 5^e degré au-dessus de glace , jusqu'au 25^e dans les vallées découvertes. Le thermomètre va en Été de 12 à 24° ; l'Hiver de 7 à 15. Dans la moyenne région des montagnes & dans les lieux arrosés , en Été de 10 à 22 ; l'Hiver de 4 ou 5 à 12. Enfin sur le sommet des montagnes , la température encore plus douce , varie cependant , presque à chaque point , par les différens aspects & les causes accidentelles.

Le Dondon est exposé aux coups de vent de Sud , espèce de précurseurs de violens orages & qui dans leur courte durée , déploient une fureur qui cause la destruction des plantations. Quelquefois aussi ce vent dure pendant un certain intervalle , & on l'a douloureusement éprouvé dans l'ouragan du 4 au 5 Août 1772.

La première culture du Dondon a été celle de l'indigo , auquel on a préféré le café , parce que le premier ne produisait que peu & seulement dans les années sèches qui ne sont pas les plus communes au Dondon. Le cotonnier dont on a fait l'essai , a assez mal réussi pour qu'on l'ait abandonné. C'est au Dondon que les premiers cafiers portés des Isles du Vent à Saint-Domingue , ont été plantés & il y a eu de grandes fortunes créées dans cette paroisse par le succès de ces premières manufactures , dont on fixe l'époque à 1738. On compte dans la paroisse une indigoterie , 6 places à vivres & 219 cafeteries. On pourrait diviser ces dernières en trois classes. La première de 20 habitations qui donnent depuis 30 jusqu'à 100 milliers de café & dont le produit total peut être évalué à un million de livres ; la seconde de 150 habitations qui donnent depuis 10 jusqu'à 30 milliers & un résultat de deux millions , deux cens mille livres , & la troisième de 39 habitations produisant de 2 à 10 milliers & en tout , 150 milliers : ce qui fait environ trois millions & demi de livres de café par année.

Quand on contemple le Dondon , les montagnes qui le coupent dans tous les

féns ; quand on voit les rochers, les parties incultivables qui s'y trouvent, on est étonné que l'industrie ait pu y créer autant de richesses, mais l'on ne peut s'empêcher de songer que chaque jour le sol s'appauvrit par les dégradations causées par les pluies. Tant qu'il existera des bois, leur coupe procurera de nouveaux défrichés, mais qu'on juge par les dégats de la hache en soixante ans, de ce qui reste à espérer !

Presque tout ce qu'on confie au sol du Dondon en grains, en légumes, en fruits & en fleurs, y réussit on ne peut pas plus heureusement. On y a fait venir d'excellent tabac. Le maïs, le riz y sont abondans. Les pois de toutes les espèces, les navets, les choux, la betterave, le céleri y sont fort beaux ; l'igname, la patate, le tayo, le bananier, très-productifs ; tous les fruits du pays y sont d'une bonne qualité. La délicate rose, l'aimable giroflée, l'œillet suave, l'humble violette & la douce passeroles y récompensent le soin du cultivateur. La botanique y trouverait des trésors ; les forêts fournissent avec abondance à tous les besoins pour les constructions & l'ameublement, & l'on y rencontre des plantes aromatiques, que le préjugé seul, peut-être, place au-dessous de celles qui sont si chèrement obtenues de l'Asie.

Ces forêts ont aussi des cochons marons, & les rochers procurent quelquefois des piloris, le seul des quadrupèdes naturels au pays, qu'on trouve encore dans la Partie Française & qui a presque disparu, tandis que le rat venu d'Europe y multiplie avec une désolante rapidité. Les animaux domestiques semblables à ceux d'Europe, ont du succès, ainsi que les bestiaux ; cependant le climat trop froid & trop humide en écarte les moutons & les chèvres. Il est fâcheux que le pian, cette maladie contagieuse de la volaille, détruisse une grande partie de celle qu'on y élève avec facilité jusqu'à un certain terme.

La pintade sauvage, le ramier, les tourterelles, car les espèces en sont variées, fournissent ainsi que les farcelles, les bécassines, &c, dans certaines saisons, un gibier délicat. L'œil se satisfait aussi, en contemplant le crabier, les diverses poules d'eau, l'aigrette, le collier, & en suivant dans l'air le perroquet, la perruche, où en appercevant près des montagnes le petit perroquet de terre. Le voyageur au fond d'une gorge solitaire & profonde, est tiré de sa rêverie par l'organiste méthodique, ou égayé par les modulations enchanteresses du rossignol. Le colibri, l'oiseau-mouche viennent tout-à-coup lui montrer sur leur robe, le plus brillant écrin. Quelquefois un son lugubre & lamentable le frappe tout-à-

coup, c'est le mal-fini, le grigri, la chouette, la fresaye qui a fondu à l'improviste sur ce petit miracle de la nature, ou qui d'une serre aigüe, presse les entrailles d'une proie plus utile parce qu'elle est plus volumineuse.

Le Dondon nourrit beaucoup d'insectes & de reptiles. Les lézards & les couleuvres y formeraient une collection très-curieuse. Des scorpions, des bêtes à mille pieds ou millepedes & des araignées crabes ou à cul-rouge, y causent quelquefois des morsures douloureuses & capables d'allumer la fièvre, mais elles ne causent point la mort. Dans la saison pluvieuse, on entend jusques dans les lieux qu'on habite, croasser la grenouille & le crapeau. On est également assailli alors par des nuées de moustiques & de mouches. On rencontre aussi des essaims de guêpes qu'on serait bientôt puni d'attaquer. Enfin l'on trouverait une jouissance réelle à admirer une grande variété de papillons, si l'idée que leur nombreuse & dévorante] prospérité est un fléau pour l'agriculture, ne rendait pas moins agréables les nuances & les dessins qui les embellissent.

Les abeilles élevées dans la paroisse Sainte-Rose ont fourni des essaims à celle du Dondon, où l'on recueille de la cire & du miel.

Tout prouve que le Dondon était fort peuplé par les Indiens. On y trouve continuellement des débris de leurs vases, & des figures qui rappellent leurs idées superstitieuses. Des cavernes dont ils avaient fait des sépulchres, renferment encore des restes de la dépouille périssable de ces êtres faibles & bons; & l'on trouve des antres où leurs bisarres divinités recevaient un culte plus bisarre encore.

C'est dans le territoire du Dondon qu'est la voûte célèbre, connue sous le nom de *Voûte à Minguet*, parce qu'on dit qu'elle a été sa première habitation. Elle est située à environ une demi-lieue dans l'Ouest-Sud-Ouest du bourg, sur la rive Méridionale de la rivière, dans une vallée étroite, profonde & solitaire. Son entrée est un vaste portique où deux masses informes sont placées comme deux gardiens ou deux génies tutélaires. On distingue encore quelques vestiges des *Zemes* & des sculptures grossières, dont l'intérieur était orné, & que des concrétions pierreuses ont recouvert. Le vestibule d'abord spacieux, se rétrécit à quatre ou cinq toises de l'entrée, & forme un passage qui conduit à une espèce de sanctuaire éclairé par un trou de la voûte, dont les débris ont couvert le sol. Sur les bords du passage, sont deux ouvertures étroites, & quelques tombeaux creusés dans le roc. Les côtés du temple ont aussi dans leur épaisseur des

retraites spacieuses peut-être destinées aux ministres du temple, qui a cent cinquante pieds de long sur une hauteur presque égale.

Chaque année les Caciques des divers lieux de l'île venaient dans cet endroit, à la tête de leur sujets, renouveler leurs hommages aux Dieux de la patrie. L'opinion des Insulaires était que le soleil & la lune avaient percé la voûte pour aller éclairer le monde & que les premiers hommes ayant osé imiter leur exemple, ils avaient été métamorphosés par le soleil, en grenouilles, en lézards, en oiseaux, &c, & les gardiens de la caverne en pierres. Ainsi, à travers leur simplicité, ces hommes nus & ignorans affectaient les idées les plus orgueilleuses. Saint-Domingue avait été, selon eux, le berceau de la nature, les deux astres qui nous éclairent avaient répandu leurs premiers rayons sur les Haytiens; ils étaient donc eux des descendans des premiers hommes; en un mot, tout ce qui pouvait tenir à l'opinion de leur supériorité sur le reste des humains était entré dans ces têtes privées d'instruction, comme si la vanité était le patrimoine naturel de l'homme. Et ce million de fils aînés de la nature, de descendans d'une foule de Prométhées, une poignée d'Espagnols l'a anéanti pour jamais & à peine quelques-unes de ses erreurs & le souvenir de sa cruelle destinée, surnagent-ils sur l'océan des siècles!

La population actuelle du Dondon est d'environ 600 blancs, 200 affranchis & 9,000 esclaves. Le bourg est compté, dans ce calcul, pour 120 blancs, 50 affranchis & 250 esclaves. Les hommes libres portant armes, sont au nombre de 300. En tems de guerre, cette paroisse fournit son contingent pour la garde de l'embarcadère de Caracol, & de celui de Limonade & pour le poste du Grand-Carénage du Quartier-Morin.

On a déjà vu à l'article de Sainte-Rose, que le Dondon avait toujours été regardé comme un lieu important pour la défense intérieure de Saint-Domingue. Son bourg est, peut-être, l'un des points de l'île qui ont fait enfanter le plus de projets. La difficulté des accès, la salubrité de l'air, tout avait fait penser à M. de Belzunce qu'on y réunirait le double avantage de la conservation de la Colonie & de celle des hommes qui devaient assurer la première. Il fut donc question dès l'arrivée de cet officier-général d'y avoir un camp composé de baraques comme ceux du Trou & de Sainte-Rose. Pour faciliter ce plan, on sentit la nécessité d'un chemin propre aux transports, & j'ai dit aussi qu'on fit ouvrir celui de la crête du Grand-Gilles, de manière à lui faire remplir cette destination. On posa
des

sur les deux habitations Fleury & le Febvre, l'une & l'autre sur le chemin qui va du Grand-Gilles au passage de la Porte. Le premier était à environ 1,000 toises dans le Nord du bourg, & celui le Febvre à 500 toises dans sa partie Méridionale. On construisit des magasins & l'on projeta encore deux camps, l'un à l'entrée du Brochetage, & le quatrième près du chemin du bois de la Porte. Le Dondon était désigné pour recevoir cinq bataillons des troupes qui étaient arrivées en partie, & dont le reste était annoncé par le Ministre. Et comme ces préparatifs intéressaient alors également la Colonie espagnole, parce que les deux nations craignaient un ennemi commun, on s'occupa, de part & d'autre, de faire du passage de la Porte ou Saint-Raphaël, une communication de voitures avec la Partie Espagnole, afin d'évacuer par ce territoire, dans le cas d'une retraite forcée, les magasins d'artillerie & de vivres, & de les conduire jusques aux montagnes du Mirebalais, d'où l'on ouvrait aussi une communication avec le Port-au-Prince.

Ces différentes entreprises coûtèrent beaucoup, indépendamment des corvées qui furent un véritable impôt pour l'habitant, & lorsque la paix de 1763 arriva, tout fut abandonné. Les Espagnols en donnèrent l'exemple les premiers, par rapport au chemin de la Porte, qu'ils ne regardèrent plus que comme un moyen de fraude & de rapprochement, choses qu'ils ont toujours beaucoup plus craintes que désirées.

Cependant les baraques du Dondon servirent à loger 242 Allemands ou Acadiens, qui y furent envoyés aux mois de Novembre & de Décembre 1764, & de Janvier 1765, & dont il ne restait plus de vivans que 89 lorsqu'on les fit partir pour le Môle, le 21 Décembre 1765. Ce ferait un argument contre la salubrité du lieu, si cette perte de près de deux tiers dans un an avait frappé sur d'autres que sur des Allemands, déjà accablés par des maux soufferts dans une autre Colonie, ou sur des Acadiens qui avaient été exposés long-tems à des privations & à des regrets, que leurs sentimens pour leur patrie semblaient prescrire qu'on leur épargnât.

Le Dondon a plusieurs issues vers la plaine. J'ai cité celles qui le font communiquer avec Sainte-Rose, dans la description de cette dernière paroisse, par le Joli-Trou, le Fond-Chevalier, les Cormiers & le Grand-Gilles, & en décrivant la paroisse de la Petite-Anse, je parlerai de celle par le Bonnet à l'Évêque. En voilà déjà cinq.

La sixième est dans le revers Ouest de la montagne du Bonnet, dans la gorge

du Grand Boucan , paroisse de la plaine du Nord. Cette gorge qui commence aux habitations Longuemalle & Besson , a 400 toises d'ouverture sur 1,800 de longueur. A ce point est la crête qui sépare le grand Boucan des Vaseux , & par conséquent la paroisse du Dondon de celle de la Plaine du Nord , mais qui lie les mornes du Bonnet avec ceux du Dondon. En avançant de 200 toises dans les Vaseux , le chemin se partage & la branche de la droite va au canton de la Guille. Dans ces 200 toises & dans 800 autres placées supérieurement , la route est sinueuse & aboutit à un point où une espèce de rideau transversal , d'environ dix toises d'élévation , unit la chaîne des montagnes du Bonnet avec celle qui se dirige vers l'Acul en formant une sorte de fer à cheval. Là est le gouffre de la rivière des Vaseux , & 1,200 toises plus loin , le chemin joint le grand chemin du Dondon au-dessus du camp Fleury & à 900 toises au-dessous du bourg. Cette sixième communication est appelée la Porte Saint-Jacques.

Plus à l'Ouest du Grand-Boucan & à-peu-près Nord & Sud du centre du Gros morne du Cap , on trouve à l'extrémité de la plaine , une autre communication qui appartient à la paroisse de l'Acul , c'est celle de la gorge des Mornets ; elle aboutit au canton du Trou ou du Haut du Trou du Dondon.

Les sept communications du Dondon avec la plaine sont autant de moyens de transport pour ses denrées au Cap , & pour faire venir de cette ville les approvisionnements qui lui sont nécessaires. Chaque habitant choisit le chemin le plus à sa portée ; c'est par cette raison que plusieurs d'entr'eux envoient leurs cafés à l'entrepôt de l'embarcadère de la Petite-Anse , tandis que d'autres les font aller au Cap directement. Il se trouve des personnes dont l'état consiste à faire faire ces charrois. Les mulets portent la denrée jusqu'à l'entrée de la plaine , où les cabrouets les reçoivent ensuite pour un prix convenu , à tant le millier ou la livre.

Le chemin le plus ordinaire du Cap au Dondon , est celui qui mène aussi à Sainte-Rose. Après avoir passé le bac , on contourne , en gagnant vers le Nord-Est , le fond de l'Anse qui va du bac à l'embarcadère de la Petite-Anse , ce qui comprend trois-quarts de lieue. De là , se dirigeant sur le morne Pelé , au Sud-Sud-Ouest , on fait deux lieues. Après avoir un peu tourné à l'Est , pour éviter le morne Pelé , on reprend au Sud-Sud-Ouest & au Sud , jusqu'au bourg de la Tannerie , ce qui fait environ une lieue & demie. Un peu plus loin , on entre , sur la droite , dans une gorge profonde où l'on parcourt une lieue dans un

chemin dont la direction principale est le Sud-Ouest, mais qui va tantôt à l'Ouest, tantôt au Sud. Arrivé au pied de la gorge du Grand-Gilles, on suit plusieurs rampes pour la monter & en atteindre le sommet, qu'on trouve à une lieue & demie, vers le Sud-Sud-Ouest. Là commence le Dondon, & l'on va gagner le bourg, en faisant encore environ une lieue & demie, d'abord à l'Ouest, puis au Sud.

Le bourg du Dondon se trouve donc, par le chemin, à huit lieues du Cap. L'église du Dondon, celle de la Petite-Anse & la batterie circulaire du quai du Cap, sont presque sur la même ligne.

Le projet d'un chemin de communication avec la plaine, en voiture, par la gorge du Bonnet, aurait fait gagner une lieue sur la distance actuelle. D'un autre côté, étant meilleur & parcouru en chaises, il aurait exigé moins de tems & procuré une grande commodité. Ce serait d'ailleurs la route la plus droite. Ce projet a été renouvelé, en 1783; M. Courejolles, ingénieur, avait même commencé le tracé qui porte son nom.

Il y a, à présent, du bourg du Dondon :

A l'Église du Cap,	8 lieues.	A l'Église de Saint-Raphaël, dans la	lieues.
— Sainte-Rose,	3	Partie Espagnole,	3
— de la Petite-Anse,	4 1/2	— de St-Michel de l'Atalaye,	5
— de la Plaine du Nord,	5	— de Hinche,	14
— de l'Acul,	6	A San-Domingo,	78
— de la Marmelade,	6		

On a établi, en 1782, un bureau de poste aux lettres au bourg du Dondon. Le courrier y arrive & en part une fois par semaine. Il y avait eu un pareil établissement au commencement de 1763, mais qui avait cessé presque aussitôt après sa création.

Le Dondon a offert le fait d'une superfétation bien certaine. En 1755, une négresse créole, nommée Dédé, esclave de M^{de}. veuve Hyver, accoucha de deux enfans jumeaux; l'un garçon & mulâtre, l'autre fille & négresse, procréés le même jour & dans l'intervalle d'une heure, par un blanc & un nègre, de l'aveu de la mère. Le mulâtre a vécu environ deux ans; la mère & la petite négresse vivaient encore, en 1767, lorsque d'après des doutes manifestés dans la feuille périodique du Cap, sur la superfétation, ce fait fut constaté.

C'est au Dondon que mourût, en 1743, le père Le Pers, jésuite Valon : le premier des missionnaires qui eût été chargé du soin de cette paroisse, où il alla en 1735. Le père Le Pers avait pour goût dominant de coopérer à l'établissement de nouvelles paroisses. Arrivé au Cap, le 24 Août 1704, il fut d'abord chargé de la cure de Limonade qui lui fut redevable de son accroissement. Il provoqua ensuite son démembrement pour former celle du Trou qu'il desservit, & il influa successivement sur l'érection de celles du Fort-Dauphin & du Terrier-Rouge. Simple dans son extérieur, retiré, d'une extrême sobriété, animé d'un zèle apostolique dont les nègres étaient le principal objet, le père Le Pers n'avait de mondain que l'amour de la botanique & celui de connaître l'histoire du pays qu'il était venu habiter. Trouvant encore d'anciens colons qui avaient été eux-mêmes ou qui avaient, du moins, connu les fondateurs de la Colonie Française, il dressa des mémoires qu'il envoya à son confrère le père Charlevoix avec lequel il avait étudié en théologie. C'est à l'aide de ces matériaux, auxquels l'Éditeur ajouta le fruit de ses recherches dans le dépôt encore bien précieux des archives Coloniales formé à Versailles, que le père Charlevoix publia en 1730 les deux volumes in-4°. de l'Histoire de Saint-Domingue, si justement estimée.

Ce fut même en voyant cet ouvrage que le père Le Pers, qui n'y trouvait pas la partie de l'histoire naturelle assez étendue, prit la résolution de se livrer à l'étude de la botanique. Un exemplaire de l'ouvrage de Tournefort tombé entre ses mains, acheva de l'y déterminer, & dès-lors tout le tems qu'il ne consacrait pas aux devoirs de son état, il l'employait à l'herborisation. On le voyait même oublier pour cette passion, le besoin de nourriture que son nègre domestique était obligé de lui rappeler plusieurs fois pendant ses incursions.

La nature du sol du Dondon, la configuration de ce lieu, sa température, tout persuada au père Le Pers que ses recherches seraient fructueuses ; il demanda donc & obtint la cure du Dondon. Mais les avantages même du local pour cet objet, devinrent funestes au père Le Pers : accoutumé depuis trente ans aux chaleurs qu'il ne trouvait plus au Dondon, il mourut en 1743 dans sa 59^{me} année, laissant une foule de mémoires sur les plantes de Saint-Domingue que le médecin du roi, Poupée Desportes, qui se trouva auprès de lui à sa mort, recueillit avec l'agrément du supérieur de la mission

& sous la promesse d'en faire usage dans ce qu'il publierait sur la botanique Coloniale. Il ne faut donc pas douter que ces mémoires n'aient beaucoup servi à l'ouvrage de ce médecin imprimé en 1770 sous le titre de *Maladies de Saint-Domingue*, dans les parties où il traite de l'histoire naturelle.

Il semble que ce soit un apanage des Curés du Dondon que l'étude de la botanique, puisque celui actuel y est entièrement livré. M. l'abbé de la Haye a publié, en 1788, le prospectus d'un ouvrage sous le titre de *Florindie (Flore Indienne)*, ou *Histoire phisico-économique des végétaux de la Torride*, fruit de ses longs & utiles travaux.

Ce laborieux ecclésiastique a aussi donné au public, en 1781, un traité sur la panification de plusieurs racines, sous le titre de *l'Art de convertir les Vives en pain sans mélange de farine*, de l'imprimerie du Cap Français. Ainsi nous ferons redevables à des pasteurs du Dondon de nous avoir fait connaître, l'un l'histoire de la plus importante Colonie, & l'autre celle des richesses dont la nature y a rempli le règne végétal, & s'affociant tous les deux à la plus juste reconnaissance, leur réputation attachera une idée d'intérêt au lieu qui a été leur séjour.

M. l'abbé de la Haye, est en outre, (ainsi que M. Prieur, l'un des plus estimables habitans du Dondon), au nombre des cultivateurs de la Partie du Nord auxquels on a remis des plantes & des graines des Indes Orientales envoyées par ordre du ministre, de l'Isle de France à Cayenne, à la Martinique & à Saint-Domingue, sur le navire l'Alexandre, commandé par M. Mothais de la Chataigneraie, arrivé au Cap le 14 Juillet 1788. Puissent leurs soins & ceux des autres Colons qui ont eu part à ce dépôt, naturaliser ces végétaux précieux & affocier la plus belle des Antilles aux bienfaits que le Créateur avait répandus aussi loin d'elle!



X.

PAROISSE DE LA MARMELADE.

Le nom de Marmelade que porte cette paroisse, est celui de l'un de ses cantons qui dépendait autrefois de la paroisse du Dondon. Il lui avait été donné par les habitans des autres parties du Dondon en signe de dédain, à cause des pluies excessives qui faisaient de son sol une espèce de bouillie ou de marmelade.

C'est seulement à l'époque du 25 Novembre 1773 que remonte l'érection de la Marmelade en paroisse; elle a été faite par une ordonnance des Administrateurs qui, comme on l'a vu à l'article du Dondon, avait donné le canton du Haut-du-Trou de cette dernière, à la nouvelle paroisse; mais les réclamations des habitans du Dondon & plus encore le traité des limites entre la France & l'Espagne, amenèrent deux autres ordonnances du 11 & du 14 Juillet 1776; par l'une le Haut du Trou a été restitué au Dondon & par l'autre la Marmelade a acquis le nouveau canton d'Ennery, qui était considéré auparavant comme une partie des possessions Espagnoles.

Telle qu'est aujourd'hui la paroisse de la Marmelade, elle est bornée au Nord par les paroisses de l'Acul & du Limbé; à l'Est par le Dondon; au Sud par la frontière Espagnole, depuis la pyramide N^o. 97 qui lui est commune avec la paroisse du Dondon jusqu'à la pyramide N^o. 125 qui lui appartient ainsi qu'à la paroisse des Gonaïves; & à l'Ouest par les paroisses des Gonaïves, de Plaisance & du Limbé.

La Marmelade est composée de trois cantons principaux, dont l'un, qui est la Marmelade proprement dite, a celui de la Soufrière au Septentrion & celui d'Ennery au Midi. Ensuite le canton de la Marmelade se subdivise lui-même en canton de la Marmelade, en Plateau-la-Vallée, en Corail & Tête-à-Bœuf. Celui de la Soufrière a aussi une portion qu'on appelle la Rivière-Dorée.

En général le sol de cette paroisse est très-élevé & montueux, particulièrement dans le canton de la Soufrière. La nature de ce sol n'est pas la même partout; néanmoins les terres calcaires y sont les plus communes, à l'exception toutefois du canton de la Soufrière où les terres argileuses dominent considérablement.

Il règne dans les différentes parties de la paroisse une variété de climat qui n'est pas aussi sensible dans d'autres paroisses. La température de l'air, dans la partie appelée Marmelade, répond à celle dont on jouit dans les provinces intérieures de la France vers la fin d'un beau mois de Mai. Dans les six mois qui comprennent l'intervalle d'Octobre à Avril, le thermomètre de Réaumur descend jusqu'au 9^{me} degré au-dessus de la glace au lever du soleil & ne monte que jusqu'au 16^{me} degré vers midi. Dans les six autres mois il s'élève jusqu'au 24^{me} degré le jour & descend la nuit à 20.

Il est rare que dans les jours caniculaires des années les plus chaudes, il atteigne 27 degrés. Aussi n'y connaît-on pas ces chaleurs excessives qui rendent les nuits d'Été si fatigantes, même dans des provinces Septentrionales de la France, & l'on ne peut guères s'y passer d'une couverture de coton. Les pluies sont abondantes dans ce canton où l'on peut même en évaluer la quantité moyenne à 100 pouces. Il y tonne beaucoup durant l'Été & la foudre y cause de fréquens & de fâcheux accidens qui devraient porter à imiter l'exemple qu'y avait adopté M. Kerdisien de Tremais, commissaire général de la marine & ancien ordonnateur du Cap, d'établir des paratonneres sur les bâtimens de son habitation.

Mais ces orages ne règnent que durant l'Été; comme ils ne se déclarent souvent que le soir & qu'ils ne durent que peu d'heures, ils ne nuisent pas à la jouissance d'un fort beau ciel, avantage dont on n'est pas même privé pendant les *Nords*. En effet, ceux-ci laissent des intervalles de plusieurs jours, où l'on ne voit que peu de nuages & presque jamais de brouillards, & qui procurent un air extrêmement salubre.

Les terres du canton de la Marmelade sont en général assez fertiles.

Dans le canton de la Soufrière, elles le sont moins. Les pluies & les brouillards y sont si fréquens, & l'inclinaison des montagnes à l'horison si grande, que son sol argileux presque par-tout & qui ne peut pas être suffisamment réchauffé par les rayons du soleil, est stérile dans plusieurs endroits, & généralement peu productif.

La température de la Soufrière est quelquefois assez froide, même au mois d'Août, pour que dans la belle & agréable maison de M. Esteve, ancien Sénéchal du Cap, sur son habitation de la rivière Dorée, on voye avec plaisir, briller le feu dans les cheminées qu'il y a fait construire.

Au canton d'Ennery, ainsi nommé en honneur du gouverneur-général qui a conclu le traité des limites de 1776 par lequel ce canton est devenu français, il pleut beaucoup moins qu'à la Marmelade, & l'on y éprouve des chaleurs brûlantes qu'on attribue au voisinage des savanes espagnoles. Ces chaleurs nuisibles à la végétation, semblent s'accroître encore à raison des défrichemens.

En général, les terres de la paroisse de la Marmelade sont propres à la culture du café, la seule qui y soit suivie; car l'essai de celle de l'indigo dans quelques indigoteries au canton d'Ennery, n'aura servi qu'à apprendre qu'il faut y renon-

cer, & l'on y a pris le parti d'y planter aussi des cafiers. Peut-être la nature sèche de sa température aurait-elle dû inviter à y tenter celle du cotonnier.

Les légumes de toute espèce réussissent assez bien dans tous les terrains de la paroisse, pourvu qu'on en renouvelle souvent les graines. Les fruits propres au pays & en général ceux des climats chauds, y sont très-bons, & particulièrement l'orange. Il n'en est pas de même de ceux des climats tempérés; ils y dégèrent promptement, ainsi que les fleurs, quelque soin qu'on puisse leur donner, si ce n'est sur l'habitation de M. Chevalier Puilboreau, dont je parle à l'article de Plaifance.

L'on y est privé des ressources de la chasse & de la pêche, sans en être dédommagé par les volailles, qui ne peuvent s'accoutumer à un climat pluvieux, non plus que les moutons.

Une infinité de ravines, dont les eaux sont très-bonnes, coupent l'étendue de la paroisse dans divers sens. Trois principales qui ne sont que des torrens mais qui sont appelées rivières, sont connues sous les noms de rivière du Dondon, de rivière de la Marmelade & de rivière Dorée. La première naît sur l'habitation le Maître, dans le canton de la Marmelade, la seconde sur l'habitation Paparel & la troisième sur l'habitation des héritiers Dupuy, à la Soufrière. Ces deux dernières vont l'une & l'autre se jeter dans la Grande ravine du Limbé, au point où est un petit îlet que cette direction des deux rivières a fait nommer l'Îlet à corne.

Aucune observation n'a fait connaître avec précision la minéralogie de la paroisse de la Marmelade, qui est cependant riche en cuivre & en substances sulfureuses. La nomenclature même de certains lieux de la paroisse le prouve; car la Soufrière est ainsi appelée, parce que l'on voit quelquefois des vapeurs sulfureuses s'élever du sol même; & le nom de rivière Dorée a été inspiré par la vue des pierres de son lit, qui contiennent des pyrites brillantes d'un jaune doré. Il est d'ailleurs notoire que M. Paparel a porté une paire de boucles de fouliers, faite du cuivre recueilli sur ses possessions à la Soufrière.

La population totale de la Marmelade est de 500 blancs, 150 affranchis & environ 7,000 nègres distribués sur 165 cafeteries, 30 places à vivres, un four à chaux & une hatte.

La milice y compte 220 hommes portant armes.

L'église de la Marmelade qui est de bois & jolie, a environ quatre-vingt
pieds

pieds de long. Sainte-Marthe est sa patronne: c'était celle de M^{de}. Paparel, bienfaitrice de ce temple. On l'a élevé dans un point du canton de la Marmelade, sur un terrain dépendant autrefois de l'habitation Favereau, & assez central. La poste du Cap y arrive une fois par semaine.

Il y a un substitut du procureur du roi de la Sénéchaussée du Cap à la Marmelade, où il est chargé de la police, qu'y font un exempt, un brigadier & quatre archers de maréchaussée.

La paroisse de la Marmelade a plusieurs communications. La principale est celle du chemin qui la traverse en venant du Dondon, & qui va joindre dans le bassin de Plaisance, les routes de voiture que la réunion des deux Conseils du Cap & du Port-au-Prince a enfin obligé d'effectuer. Ce chemin de la Marmelade avait été commencé en 1762, à la demande de M. le Vicomte de Belzunce, sous l'administration de MM. de Bory & de Clugny. L'objet principal qu'on se proposait, était d'établir entre la Partie du Nord & celle de l'Ouest, une communication exempte de l'inconvénient de devenir impraticable par les débordemens des rivières. Ce travail était resté abandonné depuis 1763, époque de la mort de M. Belzunce, jusqu'en 1787. Il est inutile d'observer que dans la Marmelade comme au Dondon, ce chemin n'est praticable qu'à cheval.

Ce chemin a une issue vers le Cap, en parcourant depuis la Soufrière près de six lieues de long à cause de ses sinuosités, pour gagner le Haut du Trou du Dondon, d'où il s'étend dans la plaine par la gorge des Mornets.

La gorge des Périgourdins qui se termine à l'habitation Paparel, formant la séparation du canton de la Marmelade proprement dite, de celui de la Soufrière du Dondon, & qui communique par une crête de mornes peu interrompue jusqu'à la coupe du Limbé, fournit encore une route vers l'Acul & vers le Cap. Cette route a cinq lieues de long à cause de ses contours, & va rencontrer le grand chemin Belzunce à une lieue de l'habitation Paparel. Il y a de plus, une communication entre le canton d'Ennery & les Gonaïves, vers lesquelles plusieurs habitations de ce premier lieu, très-éloigné de tout embarcadère, trouvent préférable de faire transporter leurs denrées. Enfin M. Ollier, habitant du canton de la rivière Dorée, ayant obtenu la permission de se faire un chemin qui va aboutir à l'Islet à corne du Limbé, ce chemin est devenu public par l'adoption que plusieurs personnes en ont fait.

Il y a de l'église de la Marmelade

A celle de Plaisance, 8 lieues. A celle du Dondon, 3 lieues.
 — du Cap, 12

C'est au canton d'Ennery & conséquemment dans la paroisse de la Marmelade, que M. Brulley, auparavant substitut du procureur-général au Conseil supérieur du Cap, travaille depuis 1785, à établir une nopalerie & à créer une manufacture où ferait recueillie la matière propre à fournir la nuance éclatante que produit l'insecte mexicain. On ne peut proférer le mot de cochenille; relativement à Saint-Domingue, sans qu'il ne réveille le souvenir de M. Thiery de Menonville, qui n'avait été ravir au Mexique la cochenille mestèque, avec tant de périls, que pour qu'elle mourût, après lui, au Port-au-Prince. Ce n'est donc que sur la cochenille sylvestre que M. Brulley & quelques autres personnes ont tenté des essais & elle est l'objet de son établissement de nopalerie.

M. Brulley ayant envoyé en 1787, au ministre de la Marine, des essais de cochenille recueillis par lui sur son habitation, ils ont été soumis à l'examen de l'Académie des Sciences de Paris. Il est résulté du rapport fait par elle, que les préparations de M. Brulley avaient altéré la qualité de la cochenille: que la teinture de celle non-préparée avait beaucoup approché de celle de la cochenille du Mexique. Cependant ce résultat d'un premier essai, a été trouvé si intéressant, que le roi a accordé à M. Brulley, trois mille livres, à titre de gratification sur la caisse municipale, avec recommandation aux Administrateurs de faire publier cette faveur par la voie de la gazette, afin qu'elle pût exciter le zèle des habitans. C'est donc un puissant motif pour M. Brulley lui-même, de continuer des travaux dont le succès procurerait à Saint-Domingue un nouveau genre d'utilité, en méritant à celui qui l'aurait obtenu, une place distinguée parmi les hommes, que la reconnaissance publique nomme dans cette brillante Colonie.

On ne s'attend sûrement pas à apprendre que la Marmelade a été le lieu qu'on avait choisi pour y faire fructifier les idées du magnétisme, afforties comme en Europe, aux vues de ceux qui les propageaient. Elles ont paru à la Marmelade accompagnées des farces des Illuminés, des scènes dégoûtantes des Convulsionnaires & des abus de la profanation, parce qu'on voulait arriver aux profits de l'escroquerie. Le Conseil supérieur du Cap avait vainement menacé les sectateurs de cette doctrine dangereuse, par un arrêt du 16 Mai 1786, un nommé Jérôme.

ou Poteau, mulâtre, aidé de Télémaque, nègre, ne continua pas moins à rançonner les esclaves, en les initiant à des mystères chimériques dans des assemblées nocturnes, tenues dans des lieux écartés & qui attiraient un immense concours de ces hommes faibles & superstitieux.

Supérieur à eux, de toute la mesure de leur crédulité, Jérôme leur vendait des *maman-bila* (petites pierres calcaires) contenues dans des sacs appelés *fonda*; des graines rouges & noires d'une espèce d'acacia, qu'il nommait *poto*; mais surtout des bâtons [appelés *mayombo*, où l'on introduisait de la poudre des *maman-bila*, au moyen d'une vrille, ce qui leur donnait la vertu de battre, sans danger pour soi, un autre nègre dont le bâton n'avait pas de *mayombo*. Jérôme se contentait d'une gourde pour un *poto*, mais il en fallait quatre pour un *mayombo*. Il avait des seconds qui instruisaient de leur côté, en lui donnant la moitié de leur gain, & tous prêchaient l'indépendance. Jérôme a été envoyé aux galères à perpétuité, par arrêt du Conseil de Saint-Domingue du 13 Novembre 1787, & l'on a cru que son disciple Télémaque serait assez puni en demeurant auprès de lui, tandis qu'exposé au carcan, dans le marché de Clugny au Cap, il donnerait un exemple éclatant de l'impuissance de ses pratiques, pour échapper aux peines dont la justice devrait toujours payer le charlatanisme effronté.



QUARTIER DU CAP.

XI.

PAROISSE DE LA PETITE-ANSE.

ON fait que cette paroisse, établie en 1670, était déjà considérable avant l'irruption faite par les Anglais réunis aux Espagnols, en 1695, lors de laquelle son église fut détruite comme le reste de ses établissemens. En 1697, on en construisit une petite de bois, couverte de paille. C'est dans cette chaumière que le malheur conduisait l'homme qu'il ramène toujours vers la puissance infinie qui régit l'Univers. Les plus anciens registres de cette paroisse sont de la même année 1697.

La paroisse de la Petite-Anse a pour borne, 1°. au Nord, la paroisse du Quartier-Morin, en suivant le cours de la ravine des Sables qui devient la rivière Any

& qui va se jeter dans la rivière à Galifet ou du Haut du Cap , à 1,500 toises de l'embouchure de cette dernière , en ligne droite , ce qui fait que cette limite Nord est formée par une ligne qui va réellement du Sud-Est au Nord-Est. 2°. A l'Est , encore par la paroisse du Quartier-Morin , au moyen du grand chemin qui sert aux habitations du haut de la paroisse pour faire transporter leurs denrées à l'embarcadère de la Petite-Anse , depuis le point où ce chemin rencontre la ravine des Sables , jusqu'à celui où , censé prolongé dans le Sud , il irait trouver la sommité de la chaîne du Grand-Gilles , sauf toutefois la portion où cette limite entre la Petite-Anse & le Quartier-Morin quitte le chemin pour passer sur le morne Pelé. 3°. Au Sud-Est , par la chaîne du Grand-Gilles jusqu'à la rencontre de celle des montagnes du Bonnet qui sépare la paroisse de la Petite-Anse de celle du Dondon au Sud. 4°. A l'Ouest , par la paroisse de la Plaine du Nord , d'abord au moyen d'un contrefort de la montagne du Bonnet , dirigé vers le Nord & que les deux paroisses se partagent , l'une à l'Est , l'autre à l'Ouest , ensuite par la ravine des Matteux jusqu'à son embouchure dans la rivière du Haut du Cap , puis par la rive Orientale de cette dernière jusqu'au point où la rivière Any s'y jette & où la paroisse de la Petite-Anse trouve la paroisse du Quartier-Morin ; tandis qu'à la rive de l'Ouest , c'est la paroisse du Cap qui la suit parallèlement depuis le Haut du Cap jusqu'au point qui correspond sur la rive gauche , à l'embouchure de la rivière Any.

Les limites même de cette paroisse prouvent que son nom ne lui convient pas , puisqu'elle n'a plus , comme autrefois , l'Anse qui forme le fond de la rade du Cap & qu'elle ne touche plus à la mer par aucun de ses points.

La plus grande partie du territoire de la Petite-Anse est en plaine , où elle se subdivise en cantons du Haut du Cap , des Perches & du Bonnet , tandis que la partie montagneuse n'en compose qu'un seul , appelé le Bonnet à l'Évêque.

Ce qui est considéré dans cette paroisse comme canton du Haut du Cap , n'est réellement que la portion de ce dernier qui est sur la rive droite de la rivière de Galifet. Cette portion consiste en deux ou trois sucreries , & en deux tuileries & briqueteries & une guildiverie , placées entre le chemin qui vient gagner la passe du Haut du Cap , la rivière du Haut du Cap & l'embouchure de la rivière Any.

Le canton des Perches est celui qui , ayant la rivière de son nom dans le milieu de sa longueur , a la rivière du Haut du Cap à l'Ouest & au Nord où elle fait un coude ; & une ravine dans l'Est. Le surplus de la plaine est désigné sous

le nom de Petite-Anse , excepté la partie supérieure qui est connue sous le nom de Bonnet , ou Bonnet à l'Évêque.

La paroisse de la Petite-Anse jouissait autrefois d'une grande réputation de fertilité qu'elle ne soutient pas aujourd'hui au même degré. La terre y est communément forte & d'une nature presqu'argileuse ; l'eau y nappé sans y pénétrer. On y compte 32 sucreries , dont sept de la première classe donnent annuellement deux millions de sucre blanc , sept de la seconde classe , en produisent un million & demi , seize en donnent un million & demi , & une en fabrique deux cent milliers de brut.

C'est dans la première classe que sont les trois sucreries contigues du Marquis de Galiffet , appelées des *Plantes* , la *Grande-Place* & la *Goffette*. Il n'est aucune possession de la Colonie française aussi connue que celles de la famille Galiffet qui les doit à son auteur , gouverneur du Cap , dès la fin du siècle dernier , & à qui cette qualité n'a pas nu pour l'étendue & l'établissement de ses domaines ; non plus que l'influence qu'il eût sur la distribution des fonds revenant aux colons de Saint-Domingue qui avaient marché , comme lui , au siège de Carthagène. M. de Galiffet possédait encore en 1716 plus de douze cens carreaux de terre dans la Petite-Anse seulement. Ces habitations , dis-je , sont très-connues parce qu'elles ont donné naissance à deux expressions populaires : l'une pour marquer qu'une chose est très-douce , dit : *doux comme sucre à Galiffet* ; & l'autre pour peindre le bonheur , dit : *heureux comme un nègre à Galiffet* ; mot où se trouve l'éloge le plus satisfaisant pour le colon qui fait faire sortir de l'esclavage même un état que bien des hommes libres pourraient envier , & pour les représentans de ce propriétaire dont ils secontentent si bien les vues bienfaisantes , quoique manifestées de près de deux mille lieues , puisque ce propriétaire réside en France.

On doit un autre éloge à des habitans de cette paroisse pour avoir conçu & réalisé le projet de tirer de la Grande Rivière une portion d'eau qui y coulait en pure perte , & de l'employer à faire mouvoir des moulins sur leurs sucreries. Cette entreprise est bien faite pour qu'on en trouve ici les détails les plus intéressans.

Elle eut pour principal moteur M. le marquis de Choiseul Praslin , propriétaire à la Petite-Anse , qui y résidait alors & qui , réuni à plusieurs autres , adressa aux Administrateurs le 22 Février 1742 , un mémoire où il exposait que l'eau de la Grande Rivière excédait les besoins de ses riverains dans les paroisses de Limonade & du Quartier-Morin ; qu'une partie de ceux de Limonade , en même-tems

riverains du Fossé, trouvaient dans ce dernier de quoi se procurer des moulins à eau, puisque l'eau du moulin du premier riverain de Limonade, prise dans la Grande Rivière & vidée dans le Fossé, l'avait assez considérablement augmenté pour leur en faire craindre les débordemens : que les autres riverains de la droite au nombre de sept, n'avaient besoin que de l'eau nécessaire à deux moulins, parce que la chute permettait à plusieurs de se servir successivement de la même eau en alternant du premier au troisième, du deuxième au quatrième, &c. : que la rive gauche n'offrait que six habitations qui ne pussent pas profiter de l'entreprise projetée & qu'ils auraient assez de l'eau de deux moulins. M. Fauconier, ajoute le mémoire, jaugeant la Grande Rivière le 24 Janvier 1742, après de longues sécheresses, y a trouvé une telle quantité d'eau, qu'en déduisant celle qui serait nécessaire aux riverains, lorsqu'ils voudront avoir tous des moulins, il y a réellement plus des $\frac{2}{3}$ de l'eau qui ne sont pas employés, & les auteurs de l'entreprise ne demandent que le 7^{me} de ce superflu pour faire aller 21 moulins au Quartier Morin & à la Petite Anse, sur des habitations toutes non-riveraines.

Voici maintenant qu'elle devait être la distribution de l'eau. D'abord celle d'un moulin devait être mise dans la ravine du Mapou (que j'ai indiquée page 238, comme se jettant à la mer dans l'Est de l'embarcadère de la Petite Anse) & suffire à tous ses riverains. Ensuite un canal portant l'eau de 4 moulins devait en donner un quart à l'habitation aujourd'hui Fournier de Bellevue (du Quartier-Morin), un quart à l'habitation Brossard, lesquelles deux habitations devaient jeter l'eau après s'en être servi, dans la ravine des Sables pour l'utilité des riverains de celle-ci ; un troisième quart devait servir successivement à trois habitations ; enfin le quatrième quart devait être employé par six habitations, & conduit ensuite dans la rivière du Haut du Cap, de manière que cette rivière aurait réellement reçu toute l'eau du canal, puisque la ravine des Sables devient, dans sa partie inférieure, la rivière Any & que, comme on l'a vu, celle-ci tombe dans la rivière du Haut du Cap.

Pour donner plus de crédit à leur demande, pour aller au-devant de toutes les objections & lever tous les obstacles, les provocateurs de la demande se foumettaient, dans les cas de sécheresse, à baisser leurs écluses & à rendre aux riverains l'eau qu'ils auraient obtenue pour leurs moulins.

Larnage & Maillart connaissaient trop bien l'utile emploi des eaux ; ils avaient trop cherché à en inspirer l'idée, pour n'en pas favoriser l'exécution,

aussi l'adoptèrent-ils par une ordonnance du 9 du même mois de Février 1742. Cette ordonnance étend même à tout autre habitant qu'à ceux réunis pour le projet, la permission de faire des ouvertures & des saignées dans la Grande Rivière aux conditions du mémoire, & elle enjoint de souffrir le passage des canaux.

Dans le nombre de ces demandeurs de 21 moulins, les intéressés à 17 firent un règlement (*) pour fixer les travaux communs, les fouilles, les ponts, les aqueducs, la contribution de chacun, & l'on y répéta l'obligation de baïsser les écluses lorsqu'il n'y aurait pas assez d'eau dans la Grande Rivière pour subvenir aux besoins des riverains, qui doivent être privilégiés à cet égard; & même pour prévenir les inconveniens d'une discussion, les écluses doivent être baïssées à la première sommation faite par les riverains au gardien de l'écluse. Ce règlement fut approuvé par les Administrateurs le 22 Avril 1742.

Les travaux commencèrent bientôt après, & l'on fit une prise d'eau à la rive gauche de la Grande Rivière au-dessus du bourg de la Tannerie & sur un terrain que les intéressés ont acheté récemment.

M. de Grandpré & d'autres habitans s'étant opposés au passage des canaux, un jugement des Administrateurs du 9 Juillet 1745, les obligea à cette servitude en quelque sorte publique, à la charge d'une juste indemnité, comme l'offrait le règlement même des intéressés, & encore de ne pas diminuer les eaux d'un lagon placé sur l'habitation Grandpré.

La prise d'eau de la Tannerie se trouvant supérieure à celle de l'habitation Carbon, maintenant Bullet, la première de toutes celles qui ont été pratiquées sur la Grande Rivière, M. de Carbon se plaignit que les intéressés de la Petite Anse, ne laissaient pas dans la rivière l'eau nécessaire à son moulin, & fit détruire le batardeau construit sur la rivière par les intéressés. Cet acte considéré comme une voye de fait, amena, le 3 Février 1749, deux jugemens des Administrateurs. Le premier conserva M. de Carbon dans la jouissance de l'eau nécessaire à son moulin, avec une écluse construite de manière qu'il ne pourra passer sous la roue de son moulin que 312 pouces & $\frac{1}{2}$ carrés d'eau, par minute, à moins que les intéressés n'aient mieux fait réformer à leurs dépens, le moulin Carbon, de manière qu'une moindre quantité d'eau lui suffise. Le deuxième jugement condamne M. & M^{de} de Carbon à payer la valeur du batardeau.

(*) Voyez Loix de Saint-Domingue, Tome 3, page 685.

Tels sont les premiers faits relatifs à l'entreprise des moulins de la Petite Anse , dont MM. de Choiseul & Galifet sollicitèrent vivement la ratification de la part du roi. Mais le ministre ayant consulté MM. de Larnage & Maillart , ceux-ci furent d'avis , suivant leur lettre du 16 Mars 1746 , d'attendre que l'entreprise fût entièrement réalisée. Ce terme n'est point encore arrivé , & de plus les intéressés de la Petite Anse ont , au moment actuel , des contradicteurs & des procès.

Les riverains du Quartier-Morin , à la Grande Rivière , sortis enfin de leur léthargie , s'étant réunis & syndiqués pour avoir la jouissance à l'eau , qu'ils considèrent comme un droit naturel de la situation de leurs terres , les intéressés de la Petite-Anse ont arrêté, le 22 Décembre 1777, que leur syndic les défendrait contre la demande de M. Barré de Saint-Venant , syndic pour le Quartier-Morin. Voilà une première contestation qui subsiste.

Les Religieux de la Charité du Cap , MM. Lefebvre , Decourt de la Tonnelle & Broffard ont demandé que l'eau du Mapou , achetée par MM. de Gabriac de M^{de}. Desglairaux le 13 Avril 1751, ne puisse pas être employée à l'arrosage par ceux-ci , mais qu'au contraire elle soit mise dans un canal , où , après avoir servi à un moulin , si MM. de Gabriac jugent à propos d'en faire un , elle puisse parvenir successivement aux habitations des réclamans , qui offrent d'entrer dans les frais occasionnés par l'entreprise. Cette demande a été accueillie par un jugement des Administrateurs du 26 Mars 1779 , qui a donné lieu à un appel subsistant encore au Conseil des Dépêches en ce moment , & où les intéressés de la Petite-Anse figurent contre M^{de} de Gabriac & attaquent un jugement du 24 Avril 1754 , qui a permis à MM. de Gabriac d'employer l'eau en arrosement , parce qu'il leur est réellement utile que le nombre des contribuables aux dépenses , s'augmente.

Examinons maintenant la difficulté en soi. Suivant le mémoire du 9 Février 1742 , le Fossé grossi de la vide du moulin de M. de Carbon , pouvait donner des moulins aux riverains du fossé ; ce fait est constant & 7 habitations doivent réellement leurs moulins à cette réunion.

Le mémoire avançait que 21 moulins seraient le résultat de l'affociation , outre quatre que pourraient se procurer, par le même canal, les riverains de l'Ouest depuis la Tannerie jusqu'à l'habitation Nugent , ce qui ferait 25 moulins : que l'eau d'un moulin mise dans le Mapou suffirait à ses riverains (qui étaient au nombre de 15) , c'était donc 40 moulins : que l'eau laissée dans la Grande Rivière suffirait encore avec un immense excédant à 6 riverains de Limonade

qui

qui ne l'étaient pas du Fossé, & à cinq autres placés au-dessous de l'habitation Nugent, ce qui portait le nombre des moulins possibles à 51.

De ces 51, il y en a 9 seulement qui sont le produit du canal des intéressés. On en voit en outre un seul à Limonade & un seul au Quartier-Morin, sur les deux habitations riveraines de l'embouchure de la Grande rivière; il y a donc un déficit de 40 moulins. Si l'on compte pour le remplacement des 15 des rives du Mapou, l'arrosement de l'habitation Gabriac, il manque toujours réellement 25 moulins, dont 12 appartiendraient aux riverains de Limonade & du Quartier-Morin.

D'après le mémoire, la portion d'eau revenant à ces riverains, attend dans la rivière qu'ils veuillent en faire usage, mais cette assertion est fortement démentie; car le 29 Mars 1786, M. de la Valtière, commandant en second, par intérim, de la Partie du Nord, s'étant transporté sur les lieux, d'après les vives plaintes des riverains, il trouva qu'il ne passait point dans le lit de la rivière, même de quoi abreuver les animaux. Il ordonna en conséquence, que la sommation faite par les riverains le même jour, serait exécutée, & que l'écluse ne serait ouverte que d'un pouce.

Les intéressés croyant sans doute que l'assèchement de la rivière était produit par d'autres causes que leur prise d'eau, en demandèrent la visite, ainsi que des prises d'eau des habitations Duplaa & Fournier de Bellevue. Le juge du Cap, comme commissaire du tribunal Terrier, s'y transporta; l'hydraulicien Verret opéra, & il est résulté de sa vérification, que la Grande rivière contenait en 1786, en totalité, 1,519 pouces d'eau par minute; que de cette quantité, les intéressés de la Petite-Anse en prenaient 972 & le moulin Carbon 317; d'où il est clair que les riverains n'avaient plus que 230 pouces d'eau.

D'après ce rapport, on voit que les intéressés prennent dans un tems où les eaux sont faibles, près des $\frac{2}{3}$ de celles contenues dans la rivière, au lieu d'environ $\frac{1}{3}$, comme le voulait leur mémoire de 1742, & que les riverains n'en ont pas un cinquième, au lieu des $\frac{7}{8}$ du mémoire. Et il faut avouer que les intéressés n'ont pas l'espoir de faire préférer les résultats de Fauconnier à ceux de Verret.

C'est d'après ces derniers, que les riverains ont exposé que cet état de choses ne pouvait pas être toléré, puisque ceux qui n'avaient voulu qu'un excédant dépouillaient les autres, & qu'ils ont obtenu provisoirement de M. de la Valtière

le 22 Avril 1786 , que désormais le droit de faire baisser les pelles des écluses s'exercerait , non à la prise d'eau de la Tannerie , mais à celle du canal de distribution sur l'habitation Cadush & Barré ; parce que de cette manière , l'habitation l'Héritier , riveraine , ne fera pas privée de l'eau ; que la restitution de l'eau étant faite au-dessous de la prise Carbon , celle-ci ne pourra pas absorber ce que l'écluse de la Tannerie lui renverrait étant fermée , & que l'écluse d'en bas étant chez un riverain du Quartier-Morin , elle sera surveillée tandis qu'à la Tannerie , le gardien peut être enclin à la complaisance envers les intéressés de la Petite-Anse , parce qu'il est payé par eux.

Ainsi sans entrer dans l'examen de la préférence qu'un riverain & un premier établissant peuvent mériter l'un sur l'autre , sans peser pour tout ce qu'elle vaut , la soumission des souscripteurs de 1742 , de rendre l'eau de leurs moulins aux riverains si elle leur devient nécessaire , il est toujours constant que leur entreprise n'est pas , à beaucoup près , susceptible de tous les avantages qu'offrait son prospectus.

Il est impossible que tant d'intérêts opposés n'amènent pas une opération générale , pour fixer ce que chacun doit & peut espérer. Mais si l'évènement de cette opération détruisait quelques-uns des huit moulins qui sont dans la paroisse même , & qui sont dûs à l'association de 1742 , on ne pourrait refuser de justes regrets à ceux qui ne jouiraient plus d'un fruit que leur zèle & leur industrie sembleraient mériter pour toujours.

La Paroisse de la Petite-Anse a un moulin de plus que ceux qu'on doit à la Grande rivière. Il est sur l'habitation Clairfont autrefois Asselin. Son eau venue de la rivière des Matteux , est jetée dans la ravine des Perches , & va conséquemment encore dans la rivière du Haut du Cap.

C'est dans la partie plane de la Petite-Anse que se trouvent 4 indigoteries ; il y a une hatte à son extrémité.

L'église de la Petite-Anse est placée au Nord de la plus grande sucrerie de Galifet , & comme toutes les autres églises , plus près de ce qui est plane que de la montagne. Une ligne tirée Nord & Sud de cette église vers le Cap , irait rencontrer le bout Sud de la batterie circulaire qui est sur le quai de cette ville. Cette paroisse a toujours été sous l'invocation de l'immaculée Conception de la Vierge. J'ai aussi le procès-verbal qui fut fait de son église le 3 Mai 1688 , par les ordres de M. de Cuffy. Il prouve qu'elle était aussi pauvre & aussi dépourvue

que celle du Quartier-Morin, quoiqu'à cette époque elle fut *bâtie de neuf & entourée de palissades, mais le cimetière rempli d'herbes & non renfermé, & le presbytère tout-à-fait ruiné* : c'est ce qu'attestent Michel de Calais, prêtre *Capucin indigne*, desservant ladite église; Macé, *trésorier*, & le procureur du roi & le greffier de la Sénéchaussée du Cap.

L'église actuelle de la Petite-Anse a été long-tems l'une des plus belles de la dépendance du Cap. Elle est de maçonnerie; la première pierre en fut posée le 20 Mai 1720 par M. le Marquis de Sorel, gouverneur-général de la Colonie, & elle n'a été achevée qu'après 1730. Elle a eu pour pasteur, pendant près de vingt ans, le père Margat, dont je parle dans la description du Cap.

La partie montagneuse de la paroisse de la Petite-Anse a pris son nom de Bonnet à l'Évêque, de la configuration d'une des sommités de la chaîne de montagnes qui la borne au Sud, chaîne qui dépend de la première du Cibao. Cette sommité a en effet deux pointes comme celles d'une mitre, & c'est un des points indicateurs pour les marins qui entrent dans la rade du Cap, à laquelle elle fait face au Sud. Le haut de la section de cette montagne est calcaire, quoiqu'on y rencontre quelques granits épars, puis le bas est de la roche vive, d'une nature un peu graniteuse. L'on y trouve par-tout des preuves de l'action de l'air, des eaux & des tremblemens de terre dans des excavations & dans des sciffures.

Les épatemens de cette montagne forment une gorge qui communique avec la plaine, & qui commence à l'extrémité de celle-ci à l'habitation Benac; l'on y fait environ 800 toises sur une pente douce, terminée à la droite par un escarpement très-à-pic, & à gauche par divers mornets. C'est dans cet espace & vers le Nord-Est, qu'on trouve, au bas d'un monceau de roches, une source limpide, dont l'eau s'échappe en cascades au sortir d'un bassin d'environ trois pieds cubes, & va se mêler à la ravine des Sables. M. Henry travaillant en 1786 au tracé d'un chemin dans la montagne du Bonnet, observa qu'à quinze toises à-peu-près de la source, tout ce qui était plongé dans son eau était chargé d'incrustations. Les végétaux conservent leurs formes & même leurs couleurs, malgré cette espèce d'enduit, qui est assez adhérent au fond du ruisseau pour qu'on ne puisse en retirer les corps que par fragmens brisés. Cette observation a été consignée dans le tome premier des Mémoires de la Société Royale du Cap-Français, in-8°, page 212.

A la fin de la gorge, on passe sur un terrain cultivé, dont la pente est encore douce & de 300 toises de long. Il confine dans l'Ouest à une vallée formée par la montagne du Bonnet & par la ravine des Sables. Elle a, à-peu-près, 200 toises d'un plan incliné. De ce point, on monte environ 300 toises de mauvais chemin en longeant la montagne du Bonnet, composée de quatre mornes & ayant une lieue de long, en passant par le travers des pointes de la mitre, qu'on aperçoit de la plaine. A environ 400 toises plus haut & à 200 des établissemens Renot, Foucher, Choiseul, situés dans un valon, on trouve la naissance de la gorge du Dondon, par laquelle on peut aller sur le territoire de cette dernière paroisse, joindre le chemin du bourg, près l'habitation Junca. Dans les cavités qui se trouvent dans différens points de cette gorge du Bonnet à l'Évêque, & qu'on appelle le chemin des Caraïbes, on trouve des fétiches & des haches Indiennes.

La montagne dans la paroisse de la Petite-Anse contient 12 cafeteries & 25 places à vivres.

On voit dans la description de la paroisse du Quartier-Morin que celle de la Petite-Anse a depuis très-long-tems, deux chemins qui la font communiquer d'un côté avec le Cap & de l'autre avec les paroisses de l'Est qui, originairement, ne venaient au Cap qu'en traversant ces deux chemins. On va aussi de la Petite-Anse à la paroisse de la Plaine du Nord, par la passe de l'habitation Pasquier, où l'on trouvait autrefois un pont du même nom, construit sur la rivière du Haut du Cap, à environ une lieue dans le Sud du bourg du Haut du Cap, & sur la ligne qui sépare les deux paroisses de la Petite-Anse & de la Plaine du Nord. Il y a plus de vingt ans que ce pont a été emporté dans un débordement.

Deux autres chemins dirigés Nord & Sud, & se réunissant au haut de la plaine, conduisent au Bonnet & servent à transporter les denrées à l'embarcadère de la Petite-Anse.

Ce que j'ai dit de la nature du sol gras de la Petite-Anse, doit bien faire penser que dans les tems pluvieux, ces chemins doivent être difficiles. Les roues y enfoncent, & ce n'est qu'avec une peine extrême que les animaux peuvent y traîner les voitures &, à plus forte raison, les cabrouets & les charrettes. Depuis que les canaux des intéressés de la Petite-Anse avaient fait passer une portion d'eau dans le lit de la ravine des Sables, celle-ci, lors de ses débordemens s'épanchait dans les terrains qui lui sont inférieurs, au déversement des

canaux & de là dans le grand chemin qui les traverse. On y forma des levées que leur insuffisance rendit inutile & que M. de Vaudreuil ordonna, en 1750, de prolonger depuis la tête de l'habitation Maissoncelle, aujourd'hui Bongars. En 1752, on n'avait réalisé qu'une partie de cette précaution, de sorte qu'une ordonnance du 10 Juin, enjoignit de la perfectionner & d'employer la corvée publique à l'entretien de cette partie du chemin.

Les débordemens de la ravine des Sables, qui a sa source au haut de la montagne du Bonnet, étant aussi un obstacle assez fréquent, on a enfin songé à y construire un pont, au point où cette ravine devient la rivière Any & traverse le chemin qui conduit du haut de la plaine de la paroisse de la Petite-Anse, au bourg de l'embarcadère du même nom. Ce pont de maçonnerie a été fait, en 1786, & il a reçu le nom de pont Maillart, destiné à réveiller l'idée de l'intendant qui a le mieux mérité de la Colonie. Ce pont assure, par sa situation, la communication entre les deux paroisses du Quartier-Morin & de la Petite-Anse. Il a coûté 70,000 livres, dont les habitans ont payé la moitié par une contribution volontaire, & la caisse municipale l'autre moitié.

Des observations météorologiques faites pendant les quatre derniers mois de 1784 & les années 1785 & 1786, par M. Odeluc sur l'habitation Galifet, proche de l'Église, peuvent servir à faire connaître la température de cette paroisse, d'autant que l'exactitude & les talens de l'observateur leur assurent une grande confiance.

Observations des quatre derniers mois de 1784.

Thermomètre à l'esprit de vin, exposé à l'ombre, dans une chambre presque toujours ouverte, n'ayant que des jalousies, & tournée au Nord.

Plus grande chaleur à l'ombre (ce qui arriva le 11 Septembre, à midi).	27°
Moindre chaleur (le 23 Décembre, avant le lever du soleil).	14°
Différence	13°
Chaleur moyenne	21° 1/2

Pluie reçue dans une caisse de fer blanc, d'un pied cube, graduée & portée par un piédestal, à hauteur d'appui, isolé 13 pouces. 11 lignes.

Évaporation évaluée dans une caisse de fer blanc de huit pouces en carré sur cinq de profondeur, graduée & mise dans une caisse de bois, remplie de terre 25 pouces. 5 lignes. 1/2.

Ainsi l'évaporation a excédé la pluie, de 11 pouces. 6 lignes. 1/2

Température.

		Jours pluvieux.
Septembre 1784.	Chaude & humide	10
Octobre	Plus chaude & moins humide	6
Novembre	Moins humide	10
Décembre	Agréable & sèche depuis le 10	6

Le 31 Décembre, à six heures du matin, le thermomètre descendit au dehors à $11^{\circ} \frac{1}{2}$, ce que l'on n'avait jamais vu.

Vents dominans.

Est, Nord & Sud-Ouest.

Tremblemens de Terre.

Un le 25 Juillet, à 6 heures $\frac{3}{4}$ du soir. Un le 29 Septembre, à 11 $\frac{1}{2}$ du soir.
 Un le 25 Août, à 1 h. 15 m. du matin, avec Un le 27 Novembre, à 1 h. 20 m. après-midi.
 trois secouffes, dont les deux premières faibles.

Un coup de vent avec forte pluie qui a donné 20 lignes d'eau, en deux heures.

*Observations de 1785.*

THERMOMETRE.

Plus grande chaleur	25° $\frac{1}{2}$
Moindre	14°
Différence	11° $\frac{1}{2}$

Le 20 Mai, le thermomètre a monté, au soleil, à deux heures $\frac{1}{2}$ du soir, à $30^{\circ} \frac{1}{2}$.

BAROMETRE.

Plus grande élévation,	28 pouces. 3 lignes.
Moindre,	27 11 $\frac{3}{4}$
Différence,	3 $\frac{1}{4}$
Pluie,	75 pouces. 0 lignes. $\frac{1}{4}$
Evaporation,	70 5
Excédant de pluie.	4 7 $\frac{1}{4}$

Température.

Mars, Avril & Octobre, les plus pluvieux. Mai, Juin, Juillet, Décembre, les moins.

Les matinées belles en général, surtout le lendemain des orages.

En Mars & Avril, l'air enfumé, parce que les Espagnols brûlent leurs savanes.

Mai, Juin, Juillet; éclairs & tonnerre, presque tous les soirs. En Septembre & en Octobre aussi.

Tremblemens de Terre.

10 Janvier, à 9 h. 3 m. du matin, violente secoussé de tremblement de terre, précédée d'un fort bourdonnement.

Thermomètre intérieur, alors à 18°

Celui au soleil 25°

Beau ciel, sans nuages, tems calme, beaucoup d'électricité. Nouvelle lune à 8 h. 15 m. du soir.

19 Février à 6 h. 5 m. deux petites secousses, tems nébuleux, pluie aux environs.

Thermomètre extérieur, 16° 1/2

intérieur, 16°.

Baromètre, 28 p. 1 lig. 1/2.

Météore.

Le 7 Mars un météore lumineux vers le morne du Cap, dirigé de l'Est à l'Ouest. On pouvait lire à sa clarté.

Débordement considérable des rivières.

Premier Quartier, 1 h. 7 m. après-midi.

En 1786.

Seulement 29 p. 2 lig. d'eau, dont la moitié en Octobre & en Décembre.

Une extrême sécheresse a caractérisé les quatre premiers mois de cette année. Des vents de Sud-Ouest si chauds pendant les mois de Février, Mars & Avril, que les bois des meubles se fendirent & qu'on vit éclater des vaisseaux de verre.

Je saisis cette occasion d'annoncer qu'on doit regarder comme une observation générale, celle de M. Odeluc sur le baromètre, que je vais rapporter.

Le baromètre éprouve, à Saint-Domingue, une variation diurne périodique qui tend à le faire monter depuis neuf heures du matin, ou même auparavant si la brise se lève plutôt, jusqu'à onze heures. Dans l'intervalle de onze heures à trois, il descend, puis il remonte un peu, pour descendre vers le soleil couchant. Ensuite il monte à la brise de terre, mais moins que le matin, jusqu'à dix heures du soir. Il est toujours, relativement, plus élevé le jour que la nuit. Le mercure se soutient aussi un peu plus haut en Hiver qu'en Été.

Suivant M. Lefebvre Deshayes , le baromètre monte le matin , parce que le soleil & la brise du large chassent les vapeurs qui , s'amoncelant sur les montagnes , pressent l'air & forcent le baromètre à descendre après onze heures. La brise acquérant toute sa force ensuite , l'obstacle est détruit & l'instrument remonte. Mais la condensation des vapeurs au soleil couchant vient le rabaisser , puis lorsque le serain est tombé & que la brise de terre dégage l'air , il remonte. Dans la nuit les vapeurs s'élèvent , les rosées y mêlent de l'humidité & c'est la cause d'une nouvelle descension. M. Deshayes dit encore que les vents de Sud & de Sud-Est agissent plus sensiblement sur le baromètre que ceux du Nord , parce que les premiers transportent plus d'humidité , & des nuages plus pesans.

J'ajoute que la chaleur de la Zone Torride causant une très-grande dilatation dans les molécules de l'air & y transportant une portion d'humidité , l'air doit perdre de son ressort , & agir moins sur un instrument destiné à mesurer ce ressort.

Les années pluvieuses sont d'ordinaire les moins saines à Saint-Domingue & la paroisse de la Petite Anse est soumise à cet effet. On l'a vérifié par rapport au premier bataillon du régiment Irlandais de Dillon , qui y fut tenu plusieurs mois en garnison , à partir de celui d'Avril 1782 , sur les habitations Galifet. La moitié des soldats de ce bataillon y furent malade & de dix-huit officiers il en mourut cinq. Le terrain des habitations Galifet est , à la vérité , bas & aquatique , étant le long de la rivière & , proportionnellement , ce sont celles de la paroisse qui perdent le plus de nègres. Celle surnommée Desplantes éprouve cependant moins cet inconvénient que les deux autres.

Ce fut encore sur l'habitation Galifet que se fit , le 10 Avril 1784 , une expérience aérostatique , (la deuxième qui a eu lieu à Saint-Domingue). Neuf souscripteurs avaient fait la dépense d'un aérostat de 204 aunes de tafetas ; sa hauteur était de 30 pieds , son moyen diamètre de 18 & sa circonférence de près de 57. Sa force d'ascension était de 64 livres 2 onces : de la paille sèche & de la laine brûlées , mises dans un fourneau à briques , fournirent en quatre minutes & demie le gaz nécessaire. A 7 heures 40 minutes du matin , le tems étant calme , la machine abandonnée à elle-même , s'éleva en décrivant une spirale , & en laissant le tems de considérer les ornemens qui l'embellissaient & des allégories représentant l'air , le feu , la chimie & la physique. On y voyait aussi les armoiries des deux Chefs de la Colonie , le chiffre de M. de Galifet & celui de

M. Beccard, greffier du Fort-Dauphin, qui avait communiqué à l'esprit des Colons, l'enthousiasme que venaient de lui inspirer en France, les expériences des *Montgolfier* & des *Pilatre de Rosier*. L'ascension dura cinq minutes, l'état stationnaire trois, & après cinq minutes de descension, le ballon, qu'on estima s'être élevé à 300 toises, vint tomber à environ 200 toises du point de son départ.

Ce phénomène, nouveau pour la terre américaine, avait réuni un grand concours de personnes, & quoique l'aérostat ne contint point de navigateurs, l'impression seule de ce majestueux effet de la pesanteur spécifique qui montre une grande surface portée par l'air, excita la plus vive admiration. La simplicité du moyen ajoutait à la surprise, & les spectateurs nègres ne se lassaient pas de se récrier sur l'insatiable passion de l'homme, pour soumettre la nature à sa puissance. Un procès verbal authentique constata la naturalisation des Montgolfières, & les Affiches Américaines, du 21 Avril 1784, la publièrent.

La population de la paroisse de la Petite-Anse est de 117 blancs, 53 affranchis, donnant en tout 75 hommes portant armes, & 4,652 esclaves.

On peut juger combien la population actuelle diffère de celle qui existait il y a un siècle, puisqu'au mois de Février 1691, & par conséquent après la bataille de Limonade, M. de la Boulaye, major du Port-de-Paix, vint faire la revue des habitans du quartier du Cap, & trouva dans la paroisse de la Petite-Anse deux compagnies de milices, qui formaient 150 hommes, & dont il fit trois compagnies de 50 hommes chacune.

De l'église de la Petite-Anse :

A celle du Cap,	3 lieues.	A l'église de Limonade,	2 lieues 1/2.
— du Quartier-Morin,	1 1/2	— Ste-Rose,	3 1/2.

La Petite-Anse est du quartier, du commandement, & de la sénéchaussée du Cap.

C'est sur l'habitation de Nord, dépendant de cette paroisse, qu'arriva un fait regardé comme très-rare, & qui a été consigné dans un acte de notoriété fait par les officiers de la sénéchaussée du Cap, le 15 Décembre 1769, sur la déposition assermentée de M. de Nord, propriétaire de l'habitation, de MM. Cazavan, Martin & Darrecbieilh, qui en étaient le chirurgien, le gérant & le raffineur & encore de M. Deshayes de Sainte-Marie, avocat au Conseil du Cap, qui s'était trouvé présent.

“ Le 14 Mai 1769, on amena à M. de Nord une mule nommée *Souffrir*, „ comme malade, ayant le ventre très-gros & quelque chose qui paraissait

„ lui fortir de la vulve. Il envoya chercher le nommé Francisque, nègre
 „ soi-disant maréchal de l'habitation voisine Walsh ; celui-ci fit abattre la mule
 „ & lui donna un breuvage , & quelques minutes après , appercevant des pieds
 „ sortant de l'uterus , il tira rudement un petit animal noir , vivant , qu'à son
 „ poil , à la tête & à ses oreilles , M. Cazavan croit tenir plus de l'âne que
 „ du mulet. La violence employée par le nègre ayant occasionné le renver-
 „ sement , & la gangrène de la matrice , & tirailé le mulet , celui-ci a péri
 „ presque aussitôt , & a été suivi de sa mère deux heures après ”.

Ce fut à l'étonnement que causa ce phénomène & au désir de le faire constater , qu'eut M. Desmé Dubuiffon , ancien procureur général du Conseil du Cap , conseiller du Parlement de Paris , alors au Cap , qu'on dû l'authenticité qu'il a acquis. Buffon l'a consigné dans son supplément, tome 5 , page 25 , où l'on voit que la peau du mulet fut envoyée à Londres au docteur Matty , qui la plaça dans le cabinet de la Société Royale , ce qui semble assez singulier , d'un fait arrivé dans une Colonie française.

Malheureusement les faits destructeurs des plus utiles animaux n'ont pas été aussi rares dans cette paroisse , où l'épizootie a causé des ravages qui n'ont pas encore cessé.

En 1777 , la seule habitation Millot perdit en six mois quarante mulets , dont l'estomac paraissait corrodé & quelquefois même pourri , comme chez les hommes qui meurent d'une maladie inflammatoire putride. MM. Millot frères ayant adopté depuis un régime approuvé par M. Chabert , directeur de l'école vétérinaire d'Alfort , ils sont parvenus à diminuer la contagion. Ce régime consiste à bien humecter les herbes , qu'on fait hacher dans un bac , avec une quantité de sel mêlée à une limonade de gros sirop , de jus de citron & d'eau. Les animaux sont très-avides de cette nourriture ; mais il faut en outre séparer les animaux malades de ceux qui ne le sont pas , & veiller exactement à ce qu'aucune partie des harnois des premiers , ne serve jamais. On a attribué l'origine de cette maladie des mulets , à des cargaisons de chevaux exportés du Connecticut.

La morve , inconnue avant 1770 , est devenue un autre fléau. Elle a fait périr sur la principale habitation Galifet , dix-sept mulets , dans les trois derniers mois de 1785.

Le charbon a fait sur les bœufs un dégat aussi terrible , & les gardiens

d'animaux ont souvent partagé la contagion en les soignant , & en les pansant.

Il faut avouer aussi qu'une circonstance particulière a long-tems concouru avec les causes générales , pour rendre les faits d'épizootie plus communs dans la paroisse de la Petite-Anse ; c'est que les fermiers des boucheries du Cap y avaient leurs entrepôts jusqu'en 1787. Ces entrepôts mal entourés , où il mourait beaucoup d'animaux , qu'on laissait pourrir sur le sol , dont on enlevait des cuirs infects , & dont les chiens transportaient les chairs , étaient autant de foyers d'une contagion propagée par les animaux eux-mêmes , & par les nègres , qui mangeaient de cette viande charbonneuse fraîche ou salée.

Le mal des eaux ou de lagon , qui est une espèce de farcin , attaque aussi les mulets & les chevaux , & il est même beaucoup d'habitans qui la considéraient comme contagieuse.

Il suffit de lire les Recherches de la Société des Sciences & Arts du Cap sur les épizooties , pour être convaincu de ce qu'une Colonie , qui a un besoin aussi absolu d'animaux pour ses manufactures , éprouve de pertes , & combien le Colon devrait être attentif & surveillant , même pour faire arracher & détruire l'herbe à blé & la sensitive , qui sont pour les animaux un aliment funeste.

Je ne sais quels succès auront eu huit moutons du Cap de Bonne-Espérance , placés sur l'habitation Bongars , de cette paroisse , où l'on voulait les naturaliser. Je crois que le choix du local était fort mauvais , & que la circonstance qui l'avait déterminé , tirée de ce que ces animaux , payés par la Colonie , avaient été adressés à cet intendant , par le consul français , aura rendu inutile un essai , où l'on n'aurait pas dû sacrifier une vue d'utilité réelle , à une insipide adulation.

La paroisse de la Petite-Anse m'offre à citer :

1°. Joseph de Galifet , auquel la Colonie est redevable de vues & d'exemples utiles , qu'il n'a pas toujours dépendu de lui d'y faire réussir. Mais M. de Galifet a été , durant huit années , gouverneur du Cap , & commandant en chef de la Colonie , depuis le mois de Juillet 1700 , jusqu'au mois de Novembre 1703 ; c'est donc à l'histoire que son portrait appartient. Il mourut à Paris le 26 Mai 1706.

2°. M. le chevalier de Gabriac , de la maison de Saint-Paulet , du Languedoc , fils de M. de Saint-Paulet , colonel du régiment de cavalerie-milices de la Partie du Nord. Il était capitaine aide-major au régiment du roi infan-

erie, lorsqu'il s'éleva une querelle entre les officiers de ce corps & le duc depuis maréchal de Biron. M. de Gabriac fut chargé de porter la parole & ce choix, ainsi que le délabrement de sa fortune, le mirent dans la nécessité de se retirer du service. Il était intimement lié avec M. de Choiseul, devenu ministre depuis, & dont il avait souvent présumé les succès. M. de Gabriac arrivant à Saint-Domingue, se présenta au procureur de son habitation, comme un recommandé du propriétaire; il fut assez mal accueilli, mais les lettres étaient si pressantes, que le procureur ne put se dispenser de le recevoir. Le soir, a négresse nourrice de M. de Gabriac le reconnut, & il se passa entr'eux une scène touchante. La négresse garda le secret pendant quinze jours. Au bout de ce tems M. de Gabriac va dans le cabinet de son procureur, l'oblige à lui communiquer ses livres & ses comptes, & l'on assure que cette expédition lui fut très-profitable.

Le hasard ayant fait que M. le duc de Choiseul, entendit prononcer le nom d'un chevalier de Gabriac, résidant à Saint-Domingue, il s'informe si c'est son ancien camarade, son mentor, & lorsqu'il en est sûr, il lui écrit, & lui envoie un brevet de colonel. Il lui marque que les événemens l'ont mis dans le cas d'influer sur le sort des Colonies, mais qu'il a besoin des lumières & de la sagesse de son ancien ami, & qu'il le somme de venir le joindre, promettant de se charger de sa fortune, s'il est dans le cas d'en avoir besoin.

MM. de Gabriac, de Clugny, Fournier de la Chapelle & Desmé Dubuiffon, firent des plans pour procurer à Saint-Domingue la liberté politique & de bonnes loix, & M. Fournier de Varenne, malgré sa jeunesse, fut admis à les seconder.

On y prépara l'établissement des Chambres d'Agriculture & de Commerce, & l'on y avait projeté celui d'un député de la Colonie, place importante, ridiculement, ou plutôt despotiquement remplacée, par un député de la Chambre d'Agriculture, titre qui n'a de réel, que les appointemens qu'il procure. M. de Gabriac s'embarqua le 4 Mai 1763, sur le navire le Bourbon de Bordeaux, espérant qu'il serait le député de la Colonie. Il eut un rhume dans la traversée, on le saigna, & le scorbut se manifesta; il mourut à Bordeaux chez M. Simon Jauge, une heure après être débarqué. Sa mort amena des changemens, qu'il faut aussi renvoyer à l'histoire.

M. de Gabriac qui, comme on l'a vu, avait acheté de M^{de} Desglairaux

l'eau de la Grande-Rivière, destinée à la ravine du Mapou, la fit servir à arroser. Ce fut lui qui donna le premier exemple de cet emploi de l'eau, dans la Partie du Nord de Saint-Domingue..

M. de Gabriac était sérieux & même sec, mais personne n'eut un caractère plus ferme; son raisonnement était la hache de Phocion. Il avait plus de caractère & de mérite, que d'esprit & de connaissances, quoiqu'il eut poussé assez loin l'étude des mathématiques. Il jouissait de l'estime générale, & la trempe forte de son ame, lui donnait toujours le premier rôle. M. de Gabriac était un homme rare, que la Colonie doit se glorifier d'avoir vû naître; un citoyen, animé du désir du bien, & un ennemi déclaré de cette autorité, qui croit s'affermir par les abus.



X I I.

PAROISSE DU CAP-FRANÇAIS.

LA paroisse du Cap-Français est, pour ainsi dire, uniquement composée de la ville du même nom, puisque tout le surplus n'en est que l'accessoire & les dépendances. Occupons-nous de cet établissement, le plus considérable de la Colonie française, sa capitale de fait, le siège principal de ses richesses, de son luxe; le lieu le plus commerçant, celui enfin que sa situation géographique rendra toujours le plus important pour elle.

Lorsqu'on vient d'Europe au Cap, on atterrit au Cap Samana ou du moins vers le vieux Cap-Français, & c'est de là qu'on dirige sa route vers le Cap la Grange en longeant la côte. Après avoir passé ce Cap, on se trouve bientôt par le travers des îlets appelés les Sept Frères (*) & de la baie de Mancenille (†), sur le côté Septentrional de laquelle on a vu que commence la Colonie française.

C'est aussi vers ce point que se trouve la naissance du banc de reefs dont j'ai déjà parlé plusieurs fois en décrivant les côtes de six paroisses & qui

(*) Voyez Partie Espagnole, volume premier, page 202.

(†) Voyez Partie Espagnole, volume premier, page 203.

regnant depuis l'entrée du goulet de la baie du Fort-Dauphin jusqu'aux passes ordinaires du Cap, oblige les bâtimens à se tenir à une certaine distance de la terre dans toute cette longueur, d'environ neuf lieues un tiers par mer.

En passant le long de la côte espagnole, on est frappé de l'élévation des terres de cette partie, où est le groupe du Cibao; mais on n'a sous les yeux qu'un pays inhabité, excepté lorsqu'on est parvenu vers la petite peuplade de Monte-Christ.

En découvrant la Partie Française, l'aspect change. Les montagnes qui jusques là avaient semblé border le rivage, paraissent s'en éloigner un peu, & dans la distance qu'on trouve entr'elles & soi, on juge qu'un terrain plane s'étend jusqu'à la mer; & dans quelques points où le ressif est plus à fleur d'eau ou le sol de la plaine un peu plus élevé, on distingue des constructions & des lieux cultivés. Sur les montagnes l'œil discerne les habitations, les plantations, les bois, & l'on y reconnaît le séjour de l'homme & de l'homme industriel. De ces masses montueuses se détachent successivement, pour l'observateur, des points remarquables; la perspective varie à chaque instant; des chaînes différentes se séparent les unes des autres & se présentent dans différentes directions suivant celle qu'on a soi-même, & la distance où l'on se trouve.

La Grange qu'on a toujours derrière soi, forme l'une des extrémités du tableau; à la gauche, est la terre & tous les objets qu'elle étale à la vue. On y fait, à mesure qu'on avance, l'embouchure de la rivière du Massacre & le triste réduit où les Espagnols tiennent une garde de quelques hommes; la batterie qui est sur la rive française, puis le fort la Bouque, qui sert à faire remarquer l'entrée de la baie du Fort-Dauphin; les Mamelles se présentent sur le devant du tableau, plus au fond est la petite coupe de Bayaha, & dans le lointain les montagnes sont dominées par le piton de Bayaha, que suivent le piton des Ténèbres & celui des Flambeaux, le plus élevé de tous. Lorsqu'on les a passés, l'on a franchi les paroisses qui sont à l'Est de celle du Trou. Le rideau montagneux de celle-ci présente à son tour le petit piton Sarrafin, la crête de Sainte-Suzanne, limite Orientale de Limonade; un peu plus à l'Ouest, sont les montagnes de Sainte-Rosé, puis les crêtes du Dondon, & enfin un morne qui paraît d'autant plus élevé qu'il termine le rivage, c'est le morne du Cap.

Si cette route, parallèle à la côte, est faite durant le jour, des bateaux-passagers sortant du Fort-Dauphin, de Caracol, de Jacquezy, indiquent le site de ces divers ports ou embarcadères, & tandis que la mer brise sur le banc de ressifs, en

le blanchissant , de petits mâts qui le surmontent , tracent le canal qui est entre lui & la terre , & indiquent des barques ou des acons qui y font une courte mais utile navigation. Si l'on se trouve le long de cette côte , durant la nuit , des feux qui brillent dans chaque point , annoncent les habitations ; tandis qu'une flamme active qui s'échappe avec impétuosité , désigne les lieux où l'on prépare ces cristaux sucrés qui font la richesse principale de la Colonie , & qui satisfont tant de jouissances agréables. La brise de terre porte une odeur suave jusqu'au vaisseau où l'ame est livrée aux plus douces sensations. La fatigue de la traversée , l'ennui d'un séjour monotone , le souvenir des dangers , tout est effacé ; chacun ne considère plus que le terme & le but de son voyage.

L'Européen qui voit , pour la première fois , la terre américaine , ne peut suffire à tout ce qu'il éprouve. Un mélange confus des idées les plus variées , l'agitent. A la joie de l'arrivée , s'unissent les regrets des objets qu'il a abandonnés , son imagination lui exagère ou les avantages qu'il se promet , ou les inconvéniens qu'il redoute , & dans ce tumulte , il est encore frappé des mouvemens de tous ceux qui l'entourent. Chaque figure exprime la joie , l'impatience de mettre le pied à terre ; aux vêtemens grossiers & toujours un peu mal-propres qu'on a eus dans le voyage , succèdent ceux que l'amour-propre & l'élégance font chercher & il n'est personne qui n'ait déjà songé à sa toilette de débarquement.

Quand on a fait tous les préparatifs & qu'à chaque instant on attend le pilote pour entrer , on demande cependant : où est donc le Cap ? Pour toute réponse quelqu'un montre un gros morne qui semble s'avancer du milieu de tous les autres ; & en effet , c'est sur ce point qu'est dirigée la route du vaisseau. On continue à avancer , en découvrant les terres qui sont au-delà du Cap & même si le tems est serein , la petite île de la Tortue , dans l'Ouest. Bientôt le fort Picolet est visible à la vue simple ; son pavillon sert à le mieux montrer & à rompre la triste monotonie de la hauteur qui le surmonte. Enfin lorsqu'on est prêt d'entrer dans le port & qu'on fixe de près le morne de Picolet , son aspect stérile a quelque chose de hideux qui contriste. On a peine à concevoir qu'on soit à la porte d'une ville considérable où le luxe fait , chaque jour , de rapides progrès. Cette perspective est faite pour produire sur l'esprit de l'Européen qui a cru ne trouver que des lieux rians où la fortune a tout embelli , une impression chagrine. Heureux celui pour qui elle n'est pas un sinistre présage !

Mais déjà le vaisseau que le pilote , venu du port , fait manœuvrer , a Picolet

à sa droite & court vers le Sud; déjà l'on remarque quelques maisons qui bordent le rivage, on commence à soupçonner que le Cap existe; puis les maisons se multiplient; il s'en présente de nouvelles; enfin une longue bande offre une ville que du mouillage, on trouve peu étendue; on a sauté dans un canot, on y vogue, on débarque, & d'un pied, encore mal-assuré, l'on foule la terre d'Amérique. Quel spectacle! Comme il diffère des lieux qu'on a quittés! On voit quatre ou cinq figures noires ou obscurcies pour une blanche. Les vêtemens, les maisons, & presque tous les objets physiques dont on est environné, ont un caractère nouveau. Dans l'étonnement, dans la confusion qu'ils jettent dans l'esprit, on avance & la ville semble s'étendre. Décrivons-la, cette ville, à laquelle ce nom ne pourrait être refusé dans aucun lieu du Monde.

Pour mettre plus d'ordre & de clarté dans les détails multipliés dont le Cap est naturellement l'objet, j'ai cru indispensable de le diviser en plusieurs parties, mais après avoir exposé, toutefois, ce qui appartient à son ensemble.

La ville du Cap située, d'après les observations de M. Chastenet de Puységur, par les 19° 46 m. 24 f. de latitude Nord (observée à l'église paroissiale), & par 74° 38 m. 25 f. de longitude Occidentale du méridien de Paris, est bâtie au pied d'une montagne qui la couvre au Nord & à l'Ouest, & dans un enfoncement formé par deux branches ou prolongemens de cette montagne, tandis qu'elle a une rade à l'Est & dans le Sud une langue de terre qui va se réunir à la plaine qui porte le nom de plaine du Cap.

On lit dans les premiers auteurs qui ont écrit sur l'Amérique, que le Cap ou le promontoire auquel la ville est adossée, reçut la dénomination de *Cap-Saint* ou *Poïnte-Sainte*, au premier voyage de Colomb, dans le mois de Décembre 1492; tandis que d'autres assurent qu'il le nomma *Cap-Français*. Ce dernier nom a prévalu, sans qu'on sache davantage, ce qui aurait pu l'inspirer à Colomb, que celui de Cap-Saint. D'autres personnes, encore plus curieuses d'étymologie, ont prétendu que le nom de Cap-Français a une origine toute française & conséquemment plus moderne, & elles tirent leur preuve de ce que les Espagnols appellent encore le Cap-Français *Guarico*, & non Cap-Français. Puis pour ajouter de l'intérêt à cette explication, on fait de *Guarico* ou *Guaric*, la contraction de *Guacanaric*, Cacique & roi du Marien, de manière que le Cap serait bâti où fut la capitale de ce royaume.

En adoptant cette dernière opinion sur le mot *Guarico*, il ferait absolument impossible

impossible de conserver les faits historiques tels qu'ils sont rapportés par Oviédo, Herrera & par Fernand, fils de Colomb. Si Guacanaric avait habité le site de la ville actuelle du Cap, Colomb désirant conférer avec lui ne serait pas venu mouiller à Caracol, mais dans la baie du Cap; il n'aurait pas construit son fort de la Nativité sur les confins de Limonade à quatre lieues de ce Cacique; il n'aurait pas, après son naufrage à une lieue de l'autre caravelle, mouillée, comme la sienne, à Caracol, envoyé à une lieue & demie avertir le Cacique de ce malheur, puisqu'en se perdant vers la baie de Limonade, une lieue & demie, même marine, n'atteindrait pas le Cap, situé à plus de six mille toises de ce point. Le Cacique résidait donc plus à l'Est; & il est même impossible de supposer que ce fût plus près du Cap que le bourg de l'embarcadère de la Petite-Anse, comme je crois l'avoir démontré précédemment. D'ailleurs, l'argument tiré du mot *Guarico* lui-même, qui est réellement Indien & qui pouvait s'appliquer au canton tout entier & non pas au site actuel de la ville ou du promontoire qu'il touche, perd tout son poids lorsqu'on fait qu'une grande rivière de la province de Venezuèle porte le même nom, & que c'est encore celui d'un bourg de la province de *Maracaïbo* près de la ville de *Tucuyo*; à coup sûr Guacanaric n'était pas le chef de ces lieux du Continent de l'Amérique Méridionale.

Mais la ville qui nous occupe en ce moment, ne s'est pas toujours appelée le Cap-Français ou simplement le Cap. Lorsque des Flibustiers & des Boucaniers qui voulaient étendre dans l'Est leurs conquêtes sur les Espagnols, jettèrent les fondemens d'un premier établissement dans la Plaine du Cap, ce ne fut pas au lieu où est la ville; car son local, suivant Charlevoix, & d'après ce qu'on lira ci-après, eut pour premier possesseur un calviniste nommé Gobin, qui y fit une habitation. En effet, les douze premiers français qui vinrent de la Tortue pour cultiver la partie du Cap en 1670, avaient pour guide *Pierre le Long*, & l'on fait déjà que celui-ci plaça son habitation dans un point qui dépend maintenant de la paroisse du Quartier-Morin, & situé près du lieu où le grand chemin traverse la rivière du Haut du Cap.

Ces premiers Français appelèrent la rade du Cap, par laquelle ils avaient remonté la rivière jusqu'à la hauteur où *Pierre le Long* s'était établi, la *Petite-Anse*, & ce qui est très-remarquable, le morne du Cap reçut alors d'eux le nom de *Gros Cap de la Petite-Anse*. Tout ce qu'ils établirent successivement, eux ou leurs nouveaux compagnons, sur la rive droite de la rivière, se nomma

toujours la *Petite-Anse*, tandis que les établissemens de la rive gauche qui bordaient la chaîne du morne du Cap s'appelèrent le *Haut* ou le *Bas du Cap*, selon qu'ils étaient plus ou moins rapprochés ou plus ou moins éloignés du rivage. Ce fut où est maintenant le bourg du Haut du Cap, que l'on fonda la première paroisse de la dépendance du Cap, & le Cap d'aujourd'hui qu'on appelait aussi la *Basseterre*, ne servait alors que d'asile à quelques pêcheurs, & n'était qu'une dépendance du Haut du Cap.

Concevoir d'après cela-comment le *Gros Cap de la Petite-Anse*, le *Gros Cap*, le *Cap*, sera devenu le Cap-Français lorsque des Français auront réellement habité son voisinage, me paraît une chose si simple, si conforme aux pièces que j'ai vues, qu'il m'est rigoureusement démontré que je donne la véritable origine du nom de Cap-Français.

Lorsqu'en 1676 la petite Colonie de Samana fut obligée d'abandonner ce lieu, ce fut dans le voisinage du Cap qu'elle s'établit; le Bas du Cap ou la Basseterre en reçut un accroissement sensible, & l'on y vit une paroisse; mais les Espagnols dans leur incursion du mois de Janvier 1691, brûlèrent les bourgs du Haut & du Bas du Cap. Dans la nécessité où l'on se trouva de les reconstruire, l'inconvénient des transports par la rivière du Haut du Cap pour aller jusqu'au bourg du même nom; le besoin de protéger le port & la difficulté de le faire efficacement si l'on ne résidait pas à sa portée, déterminèrent plusieurs personnes à donner la préférence au Bas du Cap. Un nouveau malheur la lui assura, ce fut une nouvelle destruction des deux endroits par les Espagnols & les Anglais réunis, qui y mirent le feu le 30 Mai 1695.

De ce moment, il ne fut plus question de rétablir les deux paroisses, mais seulement de faire tous les efforts dont on était capable pour former au Bas du Cap un établissement solide & durable; & voilà comment le Cap actuel a été fondé.

Il faut avouer cependant que cette opinion ne fut pas la seule qu'on eût alors, & que le Cap a éprouvé plus d'une contradiction avant que sa position fût regardée comme certaine, puisqu'elle n'a été définitivement arrêtée par le roi qu'en 1711. Jusques-là on soutenait, & avec raison, que sa situation serait plus avantageuse où est le bourg de l'embarcadère de la Petite-Anse. M. de Charrite, gouverneur du Cap, qui a singulièrement favorisé la formation de cet embarcadère, tenait pour cet avis, qui rapprochait la ville de ses immenses

possessions du Quartier-Morin, & M. Ducasse pensait comme lui, par le seul motif de l'utilité réelle. M. de Breda, major du Cap, opinait au contraire, pour que la ville fut rapprochée du Haut du Cap, où il avait ses habitations. M. de Mithon, Intendant, fut seul du sentiment de laisser le Cap où il est; il invoqua l'existence de quelques baraques qu'on y avait faites depuis l'incendie de 1695; il répandit un soupçon d'intérêt personnel sur ce que conseillaient ses contradicteurs & il l'emporta, lui qui n'était guidé que par le désir de marquer de la prépondérance sur eux. Mais il faut rejeter entièrement l'idée erronée que quelques bâtimens conservés après l'attaque de 1695, déterminèrent ce choix, car il n'y était pas resté de vestiges de ce qu'on nommait alors le bourg du *Bas du Cap*.

Le Cap a la figure d'un carré long, auquel il faut ajouter une bande qui, de la partie inférieure du côté Nord, va s'étendre vers le fort Picolet. Le côté Sud du carré est cependant plus court que celui Nord, parce que la branche de montagne qui le borde en partie, s'étend dans l'Est & parce que le quai se trouve dirigé de manière à se rapprocher de cette branche, à mesure qu'il va dans le Sud. Dans la réalité, la ville fait face à l'Est-quart-Sud-Est & se trouve adossée aux mornes dans la direction de l'Ouest-quart-Nord-Ouest. Mais comme cette position diffère peu de celle qui la placerait dans le sens des quatre points cardinaux, je supposerai toujours qu'elle s'y trouve.

Mesuré dans sa plus grande longueur, qui est depuis le Gri-Gri, au Nord, jusqu'à la boucherie, au Sud, le Cap a 1,200 toises de longueur, sur 600 toises de largeur, comptées depuis la batterie royale à l'Est, jusqu'à l'ancien cimetière des nègres dans le haut de la ravine, à l'Ouest; mais on peut évaluer sa surface réduite, à 600 toises en carré.

Les rues du Cap sont tirées au cordeau & se coupent à angles droits du Septentrion au Midi & du Levant au Couchant. A deux ou trois exceptions près, ces rues ont toutes vingt-quatre pieds de large & séparent 260 îlets ou carrés qui ont 120 pieds sur chaque face. Presque tous ces îlets sont divisés en quatre emplacements, ce qui fait même qu'en parlant d'un emplacement, sans autre explication, on désigne le quart d'un îlet. Il s'y trouve donc environ 1,000 emplacements, sans parler des îlets entiers ou des emplacements qui ont une destination publique quelconque. Les rues qui vont de l'Est à l'Ouest, sont au nombre de 37 & celles qui les croisent au nombre de 19. Elles sont bordées de maisons, dont 150

seulement font de bois & les autres de maçonnerie. On n'en peut guères trouver qu'environ 300 qui ayent un étage ; 3 ou 4 en ont deux ; les autres n'ont qu'un rez de chaussée. Ces maisons sont bâties avec de la pierre tirée des mornes, ou avec de la roche à ravet & quelques-unes, avec de la pierre de taille apportée de France par des bâtimens de Nantes, venus presque à vide pour chercher du fret. Nantes procure aussi des ardoises d'Anjou, qui font la plupart des couvertures des maisons du Cap. Les autres sont couvertes de tuiles de Normandie ou du pays, & un très-petit nombre en bardeaux ou essentes, dont les plus estimées, à cause de leur durée, sont de bois du pays ; les autres viennent du Mississipi ou de l'Amérique Septentrionale, on préfère celles du premier lieu & parmi les unes ou les autres, celles qui sont de bois de Cypre.

Avant 1776, il n'y avait presque point de rues du Cap qui fussent pavées, & encore aujourd'hui, excepté celle qui semblent plus particulièrement consacrées au commerce, elles ne le sont communément que dans leur milieu, de manière à former un ruisseau, dont chaque bord pavé a environ six pieds, pour l'écoulement des eaux, le reste est d'un sable graveleux. Affect souvent le bord des maisons a un petit trottoir de carreaux, de briques ou de pierres un peu plus larges que celles du ruisseau, qui ne sont, à proprement parler, que des cailloux. Comme le niveau des rues a été, affect souvent, mal pris, les pavés sont inégaux, & il s'est trouvé des endroits où des remblais successifs, auxquels l'ignorance a présidé, ont enfoui le rez de chaussée de plusieurs pieds.

Une chose qui choque dans les maisons, c'est l'usage de blanchir l'extérieur avec un lait de chaux. Dans un pays où le soleil est ardent, la réflexion de ces façades blanches est insupportable pour la vue. On y avait mal-adroitement substitué, un enduit noir, formé de charbon pilé & mêlé à de l'eau de chaux ; ce qui augmentait la réfraction & pénétrait les murs d'une chaleur que la nuit pouvait à peine dissiper. Mais on a adopté une idée, tout-à-la-fois, plus raisonnable & plus agréable, en employant pour les façades, le lait de chaux, la peinture jaune-tendre & la couche charbonnée. Cette dernière fait un linteau dans le bas, la partie supérieure est en jaune, & le ceintre des portes & des fenêtres en blanc.

Les maisons ont presque toutes la même distribution. Ce sont des chambres de quinze ou dix-huit pieds, en carré, dont le plafond est très-élevé, & qui ont sur la rue une porte entre deux fenêtres, ou une porte & une fenêtre ; ces couver-

tures font répétées du côté de la cour , où règne d'ordinaire une galerie , plus ou moins large. Il y a des appentis le long des murs de cette cour & leur division en petites pièces , fournit des cuisines , des offices & des logemens pour les nègres. Un puits au milieu de cette cour ou à l'un de ses angles : telle est la distribution commune. Le peu d'étendue des îlets rend les espaces vides très-bornés dans l'intérieur des emplacements. Il en reste à peine , lorsque les quatre faces font bâties , & les constructions se touchent presque de toute part.

Depuis 1776 , le goût des jaloufies aux fenêtres & même aux portes , s'est singulièrement étendu. On en voit presque par-tout de mobiles & d'immobiles , de celles qu'on élève , de celles à chaffis. Les galeries en font garnies , & ils faut avouer que c'est une des idées les plus heureuses qu'on ait pu avoir dans ce climat , où les jaloufies diminuent l'éclat du jour , le modèrent à volonté , & augmentent l'action du vent , en l'obligeant de se comprimer pour passer entre les palettes. On leur a de plus l'obligation bien douce (mais quelquefois dangereuse) , de pouvoir laisser les fenêtres ouvertes la nuit & de jouir d'un sommeil qui n'est qu'une fatigue nouvelle , lorsqu'il est pris dans un lieu étouffé.

A-peu-près depuis 1783 , on a vu s'introduire au Cap , un goût que j'ai déjà loué ; c'est celui d'avoir de charmantes volières , où des oiseaux fournis par le Sénégal , la Guyane le Mississipi & même par la Partie Espagnole de l'Isle , charment l'œil & l'oreille. On est frappé surtout de la mutation qu'éprouvent les sénégalais qui changent totalement de nuances , sans changer de plumes , & l'homme sensible aime à penser que la vue & le soin de ces timides créatures , doivent inspirer des pensées aussi douces qu'elles.

Je passe maintenant à la description particulière.

Une ordonnance des Administrateurs , datée du 31 Décembre 1786 , a réglé les limites de la ville du Cap , & du faubourg du petit Carénage. Ces limites font formées :

Au Nord , par une ligne droite de 300 toises de long , dirigée Est & Ouest depuis le rivage , à partir de l'embouchure d'une petite ravine située au Sud de l'habitation Bailli , au Gri-Gri.

A l'Est , par le quai actuel.

Au Sud , par une ligne droite parallèle à celle de la limite du côté Nord ; elle parcourt 700 toises , depuis le milieu des deux focles du pont projeté près du bac , en suivant l'alignement de la rue du Pont qui fait face à ces focles.

A l'Ouest, la montagne vers laquelle il est permis d'étendre la ville indéfiniment.

La même ordonnance défend de bâtir dans un espace situé sur la rive droite de la rivière du Haut du Cap & que renferment entr'elles, deux lignes; l'une censée tirée du milieu de l'avenue de l'hôpital de la Charité & allant, en passant à 200 toises dans le Sud du morne Saint-Michel ou à Baudin, se terminer à 200 toises au-delà de ce morne; l'autre menée perpendiculairement depuis le point où finit la précédente, jusqu'à la mer. Cette détermination paraît tenir au système de défense militaire.

La ville actuelle est bien loin, comme le montre le plan (V. l'Atlas), d'atteindre les dimensions que lui permet l'ordonnance que je cite. J'ai dit qu'elle était son étendue réelle, c'est cette étendue que je subdivise en huit sections.



P R E M I È R E S E C T I O N .

ELLE est bornée, à l'Est, dans toute sa longueur par le quai, depuis l'embouchure de la ravine du Cap, qui passe sous la batterie Circulaire, jusqu'au point du quai qui répond au bout Sud du corps-de-garde de la place Le Brassieur. Au Nord, elle a pour limite la ravine, depuis son embouchure jusqu'au point Nord-Ouest de la rue du Gouvernement, & à l'Ouest, cette même rue jusqu'à la rencontre de la rue de la Vieille Joaillerie. Au Sud, sa borne est la rue de la Vieille Joaillerie, jusqu'au quai.

Le quai, appelé quai Saint-Louis, est garni de cinq calles, dont la plus Occidentale, placée en face de la rue du Conseil, est la calle Royale; elle a été établie vers 1740, & refaite, en 1763, pour l'utilité de la marine de l'État. Celle de la gauche, en face de la rue Saint-Laurent, est la calle Marchande. Une troisième fait face à la rue Notre-Dame, on la connaît sous le nom de calle Le Febvre, parce qu'elle est au bout de la maison occupée par un négociant de ce nom. Elle a été construite en 1780, avec des matériaux fournis par le roi, & aux dépens de M. Le Febvre, quant à la main-d'œuvre. La quatrième est tout près de la troisième & au bout de la rue Chastenoye, c'est la calle des *Passagers*, parce que ces barques y abordent. La cinquième, la plus Orientale de toutes, est vis-à-vis la rue du

Canard & à l'extrémité Septentrionale de la place Le Brasseur. Ces calles, construites sur pilotis, avec de forts madriers, ont 80 pieds de long sur 15 de large; celle de la Marine excède un peu ces dimensions. Elles sont infiniment commodes, par la facilité qu'elles donnent de charger & de décharger à basse, comme à haute mer.

La calle de la Marine, est entre la batterie Royale & la batterie Circulaire. C'est sous cette dernière que passe le conduit, qui vient de la fontaine du haut de la rue du Conseil, & qu'augmente au besoin l'eau menée du magasin du roi, & qui se rend à la fontaine d'Estaing, pour l'aiguade des vaisseaux.

Cette fontaine, détachée à environ 90 pieds du revêtement de la batterie Circulaire, donne, par cette disposition, une plus grande facilité aux embarcations, qui y font leur eau sans sortir les pièces des canots ou chaloupes. Elle forme une pyramide carrée de maçonnerie, qui porte un chapiteau quadrangulaire, & que surmonte une grenade enflammée; la grenade est de fer. Cette fontaine, destinée à épargner beaucoup de peine aux matelots, dans un pays où il en périt un grand nombre, est un des bienfaits de l'administration commune de MM. de Reynaud & Le Brasseur; elle a été achevée en 1781, & consacrée suivant le vœu de ces deux Administrateurs, par une inscription mise sur la face Sud, au-dessous du chapiteau: AU VAINQUEUR DE LA GRENADE: 1781. Elle a coûté 16,000 livres tournois. En sortant de cette calle, où le débarquement des personnes se fait préférablement, parce qu'elle est la plus avancée dans le sens du commencement de la rade, on a, comme je l'ai dit, la batterie Circulaire à la droite; son bout Sud borde le rivage, & gagnant dans le Nord-Ouest, à cause de sa forme, elle a extérieurement un petit remblai de sable charrié par la ravine qui, au moyen d'une voûte, passe sous la batterie, & arrive à la mer. La batterie sort donc de la première section, & va sur le territoire de la huitième, où du faubourg du Petit-Carénage. Je reviendrai à cette batterie, en parlant de la défense du Cap.

Dans l'Ouest de la batterie Circulaire, est le parc d'Artillerie, qui s'étend jusqu'à la rue de Picolet, & qui la borde, allant du Sud au Nord, jusqu'à la petite rue de l'Arsenal, qui est de la huitième section. Le parc d'artillerie a 90 toises du Nord au Sud, sur environ 50, de l'Est à l'Ouest. C'est durant la guerre de 1778 qu'on l'a formé & qu'on l'a clos d'un mur à hauteur

d'appui, (avec des pilastres de distance en distance), qui porte une claire-voje en fer. Auparavant, ce terrain faisait partie de la place Saint-Louis, formée en 1745, nom que porte encore la portion étroite qui est entre le parc & le côté Sud du prolongement de la rue du Conseil. Un commandant d'artillerie avait fait fermer cette place, en 1768, mais une ordonnance des Administrateurs, du 12 Août de la même année, en rendit la jouissance au public.

On a construit, dans la partie du parc d'Artillerie, qui est au Nord de la ravine, & intérieurement, trois grands magasins, & de petites dépendances, sur la rue de l'Arfenal, pour les ateliers des ouvriers de l'Artillerie. MM. de Raynaud & Le Brasseur avaient le dessein de mettre une mâture & au-dessus un magasin de garniture, dans le parc, parce que le conseil de guerre, de 1780, avait jugé que les établissemens d'Artillerie seraient mieux à la Fofsette; 80,000 livres devaient procurer cet avantage à la Marine, qui n'en jouit cependant point encore.

Au Sud de la batterie Circulaire est la batterie Royale, qui borde le quai depuis la calle de la Marine, jusques vers le milieu de l'Islet, qui est entre les rues Saint-Jean & Saint-Laurent. A cette extrémité Sud, est la deuxième calle, à quelques toises de laquelle, dans le Sud, commence ce qu'on nomme le premier Bastion, qui avance dans la mer. Je renvoie aussi à parler de ces fortifications, à l'article de la défense.

Tout le quai de la première section, qui va de la batterie Circulaire à la place Le Brasseur, est une conquête faite sur la mer. En 1721, le Cap était terminé, à l'Est, par le côté Ouest de la rue Neuve, & au Sud il ne s'étendait pas au-delà de la rue Saint-Simon, si ce n'était dans la rue Espagnole & la rue Saint-Louis. Le bord de la mer était inégal, & tel, que les immondices de la ville le couvraient, & que l'action de la mer l'entamait.

M. de Galifet avait fait établir, en 1699, une espèce de calle, ou d'avancée, (la première qui ait eu lieu), au moyen de deux chaloupées de pierres par chaque navire marchand de la rade & d'une contribution des habitans de la ville pour les pieux & la main-d'œuvre, mais elle n'avait eu qu'une courte durée. D'anciens retranchemens, étaient devenus eux-mêmes des causes d'inégalité

lité. Il fallait que les matelots eussent la moitié du corps dans l'eau, pour porter, de la chaloupe au rivage, les marchandises tirées des vaisseaux, & les chargemens multipliaient & la fatigue, & les dangers pour la santé.

On avait cependant le projet d'une chaussée royale, & pour l'effectuer; l'amirauté du Cap avait défendu aux capitaines, sous peine de punition corporelle, de jeter leur lest ailleurs que dans le lieu que leur indiquerait le capitaine de port; mais ce lest, que rien ne retenait, était entraîné par les vagues; deux petites avancées nouvelles, faites par des propriétaires de la ville, avaient été détruites, & la chaussée ne se formait point.

Ce fut dans cette situation, que trente-trois capitaines de navires & négocians du Cap réunis, s'adressèrent aux Administrateurs, qui ordonnèrent, le 26 Mars 1721, que tous les habitans de la plaine du Cap fourniraient, par dix nègres payant droits, un pieu de dix à onze pouces de diamètre, des bois les moins sujets aux vers; que les chaloupes iraient les prendre aux embarcadères, pour les conduire au Cap, où les habitans de la ville devaient les faire placer sur deux rangs, à deux pieds l'un de l'autre. Ce travail, soumis à l'inspection de M. Pinson, aide-major du Cap, & du capitaine de port (en faveur desquels même l'ordonnance intéressait la générosité des habitans de la ville, dans le cas où ils seraient contens des deux inspecteurs), eut lieu, mais avec une extrême lenteur, quoiqu'une deuxième ordonnance, du 10 Novembre 1722, eût taxé chaque emplacement ou quart d'islet à 25 livres, & les négocians à une contribution proportionnée à leur négoce, & d'après un état dressé par les Administrateurs eux-mêmes. Malgré tous ces moyens, il existait à peine un commencement de chaussée royale en 1725.

M. Prost, négociant, qui avait obtenu, le lendemain de l'ordonnance de 1721, la permission de faire la chaussée du devant de sa maison placée au bout de la rue Chastenoye, & même un petit môle pour favoriser encore les opérations du commerce, y mit peu d'exactitude. Cette calle était placée précisément dans la même direction, mais un îlet plus haut que celle de M. le Febvre. Il y en eut une ensuite en face de la rue de Conflans, puis on fit une avancée d'environ 40 toises qui correspondait à l'îlet placé entre les rues Saint-Jean & Saint-Pierre.

Tel était l'état des choses en 1739, en observant que les deux calles qu'on nommait *embarcadères*, ainsi que l'avancée, étaient formées par une coupure dans la chaussée même, de sorte que les chaloupes y pénétraient comme dans une

rue & déchargeaient sur les côtés de la chaussée lorsqu'elles ne trouvaient pas assez d'eau pour arriver jusqu'au rivage par la coupure.

Ce fut alors que M. Béhotte, négociant, fit aux Administrateurs, au nom d'une compagnie, à la tête de laquelle était M. Perrier, fermier du passage de la Petite-Anse, la proposition de pousser les remblais dans la mer jusqu'à 50 toises des maisons, à condition que cette compagnie aurait la propriété des sept îlets, dont ce prolongement augmenterait la ville, & qu'elle pourrait prendre, pour remblayer, des terres dans le morne des Capucins. Elle demandait aussi la propriété des terrains que ses travaux rendraient propres à être édifiés dans ce morne. MM. de Larnage & Maillart adoptèrent un plan aussi favorable à l'utilité publique & à l'embellissement du Cap, par leur ordonnance du 22 Juillet 1739. Ils y mirent pour condition, à leur tour, que le remblai qui devait être terminé au premier Janvier 1743, commencerait à partir du Sud de la rue du Conseil jusqu'à la rue de Chastenoye; que l'on y laisserait la place des trois enfoncemens pour débarquer, de 45 pieds de large & 36 de largeur chacun; que le quai serait bordé de roches sèches dans une épaisseur de 3 pieds & assez élevé pour n'avoir rien à craindre de la mer, & qu'il serait appuyé en avant sur des pieux frappés à refus de mouton. Comme les navires devaient trouver un avantage réel dans cette entreprise, chacun de ceux qui arriveraient durant les trois ans fut obligé de fournir six tonneaux de lest en roches ou cailloutages. On fixa les sept îlets à former, à 120 pieds de l'Est à l'Ouest, & l'on déterminâ qu'ils auraient, du Nord au Sud, la même façade que les maisons au-devant desquelles ils formeraient une rue de 35 pieds de large. On accorda en outre à la Compagnie quatre îlets dans le morne des Capucins, sur la place d'armes. Ce fut par la même ordonnance que l'achèvement du remblai, au-devant du magasin du roi (à présent le parc d'artillerie), & la construction d'une calle au bout de la rue du Conseil (la calle de la marine) furent prescrites aux dépens du roi, pour servir d'alignement aux travaux de M. Béhotte, qui furent finis en 1746, après avoir obtenu le 12 Juillet 1743, la permission de prolonger les sept îlets de dix pieds de plus dans l'Est.

Voilà comme la ville du Cap fut agrandie de sept îlets, & quelle a été l'origine de la rue Neuve, bien mieux connue sous le nom vulgaire de rue du Marché des Blancs, ou seulement de Marché des Blancs.

Pour placer en 1748 des retranchemens en terre au Sud du quai Saint-Louis,

on le fit prolonger par la corvée des nègres, & il se trouva alors ce qu'on nomma le *quai du Marais*. On fit la même chose près du bac, & il y eut pareillement un *quai du Bac*, noms qui ont été conservés jusqu'à ce qu'on ait comblé le marécage.

Plusieurs particuliers prolongèrent successivement le quai Saint-Louis, & vers 1760, on comptait sept autres îlets dans le Sud de ceux de la compagnie Béhotte.

On avait placé plusieurs grues sur ce quai, & une ordonnance du 4 Décembre 1761, autorisa M. Poschet fils à en mettre une nouvelle au-dessous de la rue de la Fontaine. Ce fut vers le même-tems qu'on travailla à combler ce qui se nommait le *marécage*, c'est-à-dire l'espace compris entre la mer & la rue Saint-Louis, la rue Saint-Joseph & le bout Sud de la ville, ce qui continua le quai. Celui-ci, excepté dans la longueur de la batterie royale, était bien loin d'avoir conservé les 140 pieds de large qu'il avait dans l'origine, tant le défaut d'entretien l'avait livré aux dégradations de la mer, malgré les travaux & les retranchemens de 1748.

Le quai du Cap fut le premier objet dont s'occupa le bureau de police municipale créé le 20 Juin 1764, & assemblé le 30. MM. de Montreuil & de Clugny ayant accordé le 9 Août 1762 à M. Courejolles la concession, en jouissance, d'une étendue de 190 pas de large, à prendre dans la mer, MM. d'Estaing & Magon (car le général & l'intendant s'étaient faits membres de la police municipale), exigèrent de M. Courrejolles le remblai de sa concession, qu'ils convertirent le 1^{er} Juillet en un titre à perpétuité; l'on autorisa même M. Courrejolles, à employer à son profit ce qui restait de terre des retranchemens. La concession de M. Courrejolles devait s'étendre depuis la rue Saint-Laurent jusqu'à celle des Religieuses, c'est-à-dire depuis l'extrémité de la batterie royale au Nord en courant 190 pas dans le Sud.

Le 8 du même mois de Juillet, le bureau municipal oubliant ce qu'il avait fait relativement à M. Courrejolles, fit souscrire aux propriétaires des emplacements situés depuis la batterie royale jusqu'au de-là du bac, l'obligation de former au-devant de leurs maisons un quai qui aurait 90 pieds de large dans l'intervalle de la batterie Royale à la rue du Cimetière, & 60 pieds seulement depuis cette rue jusqu'au bac. Les propriétaires se soumirent à y travailler de manière que les remblais seraient achevés de la batterie à la rue de la vieille Joaillerie dans un an. Mais ils se firent promettre que dans le cas où de nouveaux remblais seraient

former encore une rue vers la mer , ils auraient la préférence des terrains dont les leurs se trouveraient masqués.

M. Courrejolles fut presque le seul qui s'occupa d'accomplir ce qui lui était prescrit. Les anciens retranchemens s'applanirent pour étendre la ville , & le superflu du remblai fut procuré par le sable de la ravine. Il fit sortir du sein des eaux une nouvelle propriété , & en 1765 la vaste étendue de sa concession dominait la mer. Il y fit construire une maison de planches , un réservoir , une petite fontaine , une grue & une jetée.

Les capitaines de navires qui auraient dû applaudir à ces créations de l'industrie dont ils pouvaient jouir , pour une faible rétribution de 30 liv. par navire , durant tout le voyage : rétribution qu'ils étaient toujours maîtres d'éviter en faisant comme avant que ces moyens existassent , se plainquirent d'être rançonnés. Quelques hommes , envieux de la propriété que l'activité de M. Courrejolles lui avait procurée , se firent l'écho de ces misérables clameurs ; & elles parvinrent jusqu'aux Administrateurs. Sans se livrer à l'opinion que ceux-ci firent tout ce qu'ils purent pour retirer à ce citoyen , la concession qu'il avait si heureusement remplie , il est certain qu'ils parvinrent à se faire céder , à la fin de 1765 , par un mandataire de M. Courrejolles , 60 pieds en carré , du terrain de la concession pour 41,313 liv. & c'était justement la partie où était la grue , la fontaine & la jetée. On prétendit même que cette somme n'était qu'une indemnité des travaux ; car on prononça la réunion de la concession : réunion tellement privée de formes légales , qu'on n'a jamais osé la montrer.

Cette acquisition faite , on s'occupa de délivrer le quai de toute gêne. On fit mettre à exécution une ordonnance du juge de l'amirauté du 18 Août 1764 , qui défendait de l'embarasser par des marchandises & des immondices. On prescrivit les rétributions de tout genre & l'on rendit gratuites , la calle , la fontaine , la grue de M. Courrejolles ; les autres grues qui ne rapportaient plus rien à leurs maîtres , disparurent. M. d'Estaing s'applaudit du parti qu'on avait pris , & le 22 Mars 1766 , il reçut les remerciemens publics des capitaines de navire de cet affranchissement. Cependant les successeurs de MM. d'Estaing & Magon crurent devoir affermer , pour le compte du roi , ce qui avoit été acheté de M. Courrejolles , & j'ai la preuve que cette ferme existait , le 28 Août 1767. Mais bientôt après il n'y eut plus de vestiges des utiles établissemens créés par M. Courrejolles , & que ses envieux ou ses critiques regrettèrent plus d'une fois.

Le quai resta dans cet état, mais comme tout le monde sentait de quel prix étaient les maisons dont il était bordé, il n'y eut point de tentatives qu'on ne fit pour déterminer le gouvernement à former une nouvelle rue vers la mer. On était même parvenu à obtenir quelques concessions qu'une ordonnance des Administrateurs du 12 Novembre 1773, qui défend de bâtir sur le quai, annulla.

Lorsqu'en 1780, dans le conseil de guerre, formé au Cap, pour l'examen de la défense de la Partie du Nord, il fut reconnu que le plan de faire du quai un retranchement bastionné, devait être abandonné, MM. de Reynaud & Le Braiseur décidèrent alors qu'il y aurait entre les maisons & la mer, depuis la batterie royale jusqu'au bac, une distance de 90 pieds dont 60 seraient considérés comme la rue & le surplus comme le quai. Ce dernier intervalle seul pouvait servir d'entrepôt aux objets débarqués pendant un court délai & dès le commencement de 1781, tous les propriétaires des maisons du quai avaient presque achevé ce travail.

MM. de Bellecombe & Bongars prirent l'administration, en 1782. Comme on a, à Saint-Domingue, plus d'un exemple de la mobilité des principes qui la dirigent, on chercha à insinuer qu'il serait utile d'avoir une rue de plus au bas de la ville, depuis la rue Chastenoye jusqu'au bac. M. de Bellecombe goûta cette idée qu'on appuyait de l'observation de la cherté des loyers durant la guerre, cherté qui avait causé jusqu'à 800,000 livres de dépense par an, au roi, pour des cazernes, des magasins, & des hôpitaux. Il fit dresser un plan, où le nouveau projet se trouvait porté.

Dans ces entrefaites, arriva, en 1784, M. Maugendre, appuyé, dit-on, du crédit accordé aux soins domestiques d'un de ses frères par M^{de} de Brionne. Ce protégé sollicita auprès des Administrateurs la permission de faire une baraque sur le quai pour se loger & y avoir un cabaret. D'un autre côté M. Maffot, capitaine de port, demandait celle de construire une maison de bois sur tout le terrain acheté du représentant de M. Courrejolles en 1765, & que l'on avait destiné postérieurement à recevoir une maison pour le logement du capitaine de port. L'un & l'autre s'obligeaient à évacuer les lieux, au premier ordre, & l'un & l'autre obtinrent ce qu'ils désiraient.

Mais M. Jean Lalande ayant eu une concession (en propriété, il est vrai) le 27 Novembre 1784, d'un emplacement qui devait former une nouvelle rue sur le quai & prolonger celle Saint-Joseph à l'Est; elle excita des plaintes & le 3

Mars 1785, les Administrateurs l'annulèrent; M. de Bellecombe écrivit au commandant du Cap, le même jour, qu'il lui défendait de permettre de bâtir sur le quai, *sous quelque prétexte que ce fût*, jusqu'à ce que le nouveau plan-directeur du Cap, qu'il devait envoyer au Ministre, fut approuvé.

Cependant M. Maugendre autorisé à construire une baraque de 30 à 40 pieds en carré dans le lieu que lui indiquerait le commandant de la Partie du Nord & le capitaine de port, fut dirigé sur le terrain de la concession de M. Courrejolles. Celui-ci voyant un arpenteur, s'opposa à ses opérations. M. Clément, propriétaire d'une maison sur le quai, invoqua aussi la promesse du bureau municipal de 1764; de-là des contestations même judiciaires, pendant lesquelles M. Maugendre qui continuait sa construction, reçut du gouvernement l'ordre de la suspendre. Il prit alors le parti de s'engager par écrit envers M. Courrejolles, à lui remettre le terrain dès qu'il lui signifierait qu'il voulait y bâtir, & à titre d'aveu de sa propriété, il promit de lui compter une gourde par an; cet accord visé par le commandant du Cap, fit lever le 11 Décembre la suspension ordonnée à M. Maugendre.

Telles sont les circonstances qui ont créé les deux maisons de bois qu'on voit sur le quai, & les seules qui y existent & qui sont alignées l'une sur la rue Notre-Dame & l'autre sur la rue Chastenoye. Celle qui est plus au Sud & à étage, est celle de M. Massot. M. Courrejolles a vainement tout tenté pour faire valoir ses droits ou pour obtenir du moins de partager des marques d'une faveur dont ses travaux primitifs le rendaient plus digne qu'aucun autre; & l'ordonnance du 31 Décembre 1786 que j'ai citée, & qui fixe les limites de la ville du Cap, défendant expressément à toutes personnes de construire aucun bâtiment sur le quai, quelques soient leurs titres de propriété, M. Courrejolles se trouve enveloppé dans cette prohibition qui montre à quelles vicissitudes continuelles sont livrés les hommes soumis à l'administration coloniale, qui alternativement veut & ne veut pas.

M. Maugendre a ajouté un nouveau lucre à sa possession, c'est celui d'une source qu'il a creusée dans la cour de sa maison, & dont une ordonnance du commandant en second & de l'ordonnateur du Cap, du 18 Mars 1785, lui permit de vendre l'eau à raison de dix sous de France la barrique. L'analyse de cette eau, faite huit jours auparavant par le médecin, le chirurgien & l'apothicaire du roi, y a fait découvrir du sulfate calcaire & du muriate à base terreuse

comme dans l'eau des puits du Cap, toujours moins légère que celle de fontaine.

Dans son état actuel le quai a, vis-à-vis de la batterie Royale, environ 20 toises, presque le double vis-à-vis le bastion, & ensuite près de 20 toises dans l'endroit où sont les baraques de bois. Mais depuis là jusqu'à la place Le Braffeur, sa largeur varie depuis 84 pieds jusqu'à 60.

Dès l'année 1746, on avait planté une double allée d'arbres en avant de la batterie Royale; c'était alors l'unique promenade du Cap. Ces arbres devenus très-hauts, ont fini par décliner, sans doute parce que leurs racines étaient parvenues au point d'être abreuvées par l'eau de mer. On a donc abattu ces allées en 1777. Leur entretien avait été successivement confié à MM. Bouvier la Rivière, Métayer & Sacalay, qu'il exemptait de tout service personnel, de logement de gens de guerre, même de tutelle & curatelle, & de corvées pour 50 nègres. On a planté peu-à-peu deux nouvelles allées, mais qui vont depuis l'alignement du côté Sud de la rue du Conseil ou de la place Saint-Louis jusqu'à l'alignement Nord de la rue de la Fontaine, avec une interruption assez grande à la rue Saint-Laurent, pour qu'on puisse aller gagner la calle qui lui fait face.

On regrette que ces arbres ne croissent pas plus rapidement; mais l'air salin du voisinage & le défaut d'abri sont deux grands obstacles, indépendamment du peu d'épaisseur du sol au-dessus de l'eau salée. C'est toujours une chose précieuse que l'ombre dans un pays chaud, mais elle l'est d'avantage quand elle peut garantir du soleil celui qui épie l'arrivée d'un canot pour retourner à son vaisseau. Ce petit plantage porte le nom de Cours Le Braffeur. On a fait récemment une espèce de hangard au bord de la calle Royale, pour suppléer au couvert que les arbres ne fournissent point encore aux marins.

C'est à l'extrémité Sud du Cours Le Braffeur & en face de la rue de la Fontaine, qu'on vient d'élever en 1789 une fontaine composée d'un soc & d'un piédestal quadrangulaire, faisant face aux quatre points cardinaux. Du piédestal part une pyramide également quadrangulaire, sur le côté Sud de laquelle on a tracé une méridienne, dont le style est une verge de fer traversant un globe ayant à son extrémité, qui désigne le Nord, une fleur de lys dorée comme la plaque solaire. Les quatre côtés du piédestal ont des inscriptions, & ceux du socle contiennent chacun un masque dont la bouche est un robinet.

Voici l'inscription du côté qui fait face à la ville :

Puram fumis aquam, simul aspicias
 Horam : utraque spontè fugit ;
 Sed sistere cogè, fruendo.

Dans le morne & à un point qui est parfaitement au Nord de la méridienne, l'on a élevé une colonne de douze ou quinze pieds de haut qui servirait à rectifier la méridienne elle-même, & sur laquelle on peut vérifier la variation de l'aiguille aimantée des boussoles.

Le quai Saint-Louis, c'est son nom jusqu'à la place Le Braffeur, est bordé de quatorze îlets, contenant 27 emplacements numérotés depuis 1 jusqu'à 27. Presque tous sont des magasins de négocians, des entrepôts de passagers, des auberges, des cafés, des billards. Les maisons y sont toutes de maçonnerie, quelques-unes sont à étage. Telle est celle qui donne sur ce quai & sur la place Saint-Louis, qu'on a vu servir de cazernes à un détachement du corps royal d'artillerie, depuis 1776 jusqu'à 1783. Pour s'y garantir de l'action du soleil, qui frappe les maisons dès son lever, on y a des tentes spacieuses, sous lesquelles la brise est respirée avec délices, aussitôt que la chaleur est dissipée & que le soleil a dépassé son méridien.

C'est sur ce quai & au bout de la rue Saint-Pierre, qu'on trouve des bains publics fort commodes. Ils ont été établis au commencement de 1788. Sur le côté Nord de la rue il y en a douze, dont quatre en marbre & huit en baignoires de bois. Sur le côté Sud, il y en a aussi qui ont été construits en société par M. Lartigau de Loustouneau, & Marie-Rosé le Doux, mulâtresse de la Martinique. Ils sont au nombre de quinze, dont quatre sont dans deux cabinets. Le local de ces derniers est encore plus agréable & mieux disposé. Chaque baignoire est en ciment avec un double tuyau pour l'eau chaude & l'eau froide. Un seul bain y coûte une demi-gourde, mais on peut, par abonnement, en avoir six pour deux gourdes. Ceux du côté Nord de cette rue ont même été mis à la moitié de cette somme. La proximité de ces bains par rapport à la rade les rend très-fréquentés, & les dimanches & les fêtes il n'est pas toujours facile d'y avoir son tour. On n'y a pas la police sévère de ceux de Paris, où les sexes sont partagés; le mari & la femme, ou ceux qui se considèrent comme tels, peuvent aller au même bain & à la même baignoire.

A l'angle du quai avec la rue Conflans , est un corps-de-garde. Son objet principal est d'empêcher les rixes , dont la réunion de beaucoup de personnes aux calles est assez souvent l'occasion.

La place Le Braffeur est formée par le quai & par un petit espace que laissent dans cette partie , l'extrémité de la rue Neuve & celle de la rue du Gouvernement , qui n'étant point parallèles au quai , viennent y aboutir dans le Nord à angle aigu.

Cette petite place a été faite en 1780 , lorsque MM. de Reynaud & Le Braffeur obligèrent à réparer le quai. Ce point était précisément une espèce de flaque d'eau , qui venait jusqu'au bord des maisons. Le gouvernement le fit remblayer , & M. de Reynaud lui donna le nom de son collègue , nom que les habitans du Cap doivent aimer , s'ils croient que le désir d'affainir & d'embellir leur séjour , soit fait pour inspirer la reconnaissance. La place Le Braffeur a coûté 73,391 livres, 18 sols , payés par la caisse des libertés.

On avait aussi élevé un petit bâtiment de maçonnerie , en tour d'équerre , sur le quai & le bout Nord de la rue de la Vieille Joaillerie , pour servir d'asile aux Gardes-quais , créés le 6 Octobre 1780 , par une ordonnance des mêmes Administrateurs , pour veiller à la conservation , & à la propreté des quais. Ce corps-de-garde , qui a coûté 12,052 livres, 4 sols , logeait cinq hommes en uniforme bleu , doublure , veste & culotte blanches , paremens bleus de ciel , boutons blancs , timbrés d'une ancre , & armés d'un mousqueton. Ils remplissaient un service plus utile qu'il ne le paraît , puisqu'ils empêchaient les embarras , les encombrements du quai , qui nuisent aux mouvemens du commerce , & s'opposaient en même-tems , à ce que toute la longueur du quai d'un grande ville , ne fût une latrine continue , & le point de réunion d'immondices , dont la vue & l'odorat blessent cruellement deux sens , indépendamment de l'effet de ces exhalaisons sur la santé. On a cru qu'une dépense de deux mille écus par an , était disproportionnée avec cette utilité , & une autre ordonnance , du 16 Novembre 1782 , a remplacé les Gardes-quais , par un seul inspecteur de quai , avec les mêmes fonctions & le même uniforme , & on l'a placé sous les ordres du capitaine de port.

Il y a eu une économie des deux tiers , mais on n'a pas vu , qu'il était physiquement impossible , que l'inspecteur de quai du Cap , occupé à empêcher un amas d'ordures près du bac , pût s'opposer à une tentative du

même genre , faite au même instant à un autre point du quai , éloigné de 4 ou 500 toises. Aussi , dès le 13 Décembre 1783 , les Administrateurs étaient-ils déjà réduits à renouveler les défenses , si souvent répétées , & par conséquent si souvent inutiles , d'encombrer le quai. Une autre , du 13 Décembre 1786 , a prononcé la confiscation de ce qu'on y laisserait plus de deux jours , & a désigné la grève qui borde le chemin du Cap à l'embarcadère de la Petite-Anse , au-delà du bac , pour servir à placer les bois & les pierres , avec l'offre effectuée depuis , d'y accorder des concessions en *jouissance* , aux commerçans qui en désireraient. C'est , sans doute , avoir donné une extension au quai du Cap , mais la garde de ces bois est très - difficile , dans un endroit isolé , & qui se trouve cependant sur le bord d'un chemin. C'est encore un transport de plus pour les ramener au Cap , & tous les transports sont chers à Saint-Domingue. Peut-être qu'une police très-active sur le quai , qui n'y souffrirait l'entrepôt des objets que pendant de courts délais , serait plus utile à tous.

C'est par le quai qu'on peut juger du mouvement commercial de la ville du Cap , & quand on réfléchit à tout ce qui arrive dans sa rade , ou qui en est tiré par les barques passagères , on est bientôt convaincu que le Cap donne une grande impulsion au commerce de la Colonie , & que l'existence de cette ville a une grande action sur le commerce des places maritimes de la métropole.

La rue qui est au-dessus du quai , & qui va du Nord au Sud , porte le nom de rue de Picolet , depuis le pont qui traverse la ravine , jusqu'à la rencontre de la rue du Conseil , qui la coupe de l'Est à l'Ouest ; depuis cette rue , jusqu'à la place Le Brasseur , elle s'appelle la rue Neuve.

Ce bout de la rue de Picolet , qui se trouve dans ma première section , a le parc d'Artillerie à l'Est ; à l'Ouest , il est bordé en entier par un grand corps de bâtimens , qui est le magasin du roi pour les vivres , & pour les objets de marine. En 1719 , l'îlet , dont le magasin fait partie , contenait à son angle avec les rues du Conseil & du Renard , une maison à M. Béhotte , l'un des entrepreneurs du remblai du quai. Au Nord de cette maison , était celle de M^{me}. Veuve Millot , entre laquelle & la ravine , était une allée d'arbres , donnant aussi sur la rue du Renard. Le reste de l'îlet , c'est-à-dire plus de sa moitié vers la mer , était abandonné , & on voyait vers son bord Ouest ,

à environ huit toises de la rue du Conseil, les ruines des murs d'une maison. On avait dès-lors, le dessein d'y construire un magasin, parce que ceux de l'État, au nombre de trois, situés, l'un sur la place d'armes, dans une maison achetée le 27 Février 1698, pour cette destination; le second, rue Sainte-Croix, devenue rue Penthievre; & le troisième, vers le point où est la boulangerie du roi (huitième section), étaient vieux & insuffisans. Cependant on se borna à faire, sur ce terrain vide, dans la même année 1719, une prison & un corps-de-garde. Jusques-là le corps-de-garde avait été dans l'islet qu'on voit au Nord de celui de la boulangerie actuelle du roi (huitième section), & dont on avait employé une portion à servir de prison. Ce nouveau bâtiment prit douze toises sur la rue Picolet, & toute la profondeur, jusqu'au terrain de M^{me}. Veuve Millot; le reste attendit la bâtisse du magasin.

L'incendie du 21 Décembre 1734, en consumant les deux premiers magasins que j'ai cités, décida cette construction, qui fut achevée en 1737, & qui fit disparaître la prison de 1719. On n'avait d'abord projeté qu'un rez de chaussée, mais on fit un étage, & c'était du luxe en 1735. Ce magasin construit en maçonnerie, a 208 pieds de façade, 20 de large dans œuvre & 24 de hauteur, jusqu'à la naissance du comble. On y compte trois portes, & quatorze fenêtres, au rez de chaussée. Le premier étage est garni de dix-huit croisées, de près de sept pieds de haut, ayant un petit balcon de fer à hauteur d'appui, & au milieu est une porte qui ouvre sur un beau balcon de 20 pieds de longueur. Ce bâtiment, dont le centre & les deux extrémités portent trois frontons triangulaires aux armes de France, avec des attributs de marine, se fait remarquer encore par son toit élevé, qui y ajoute de la grace; son ensemble frappe ceux qui débarquent, & son séjour est agréable par son exposition, relativement à la brise, par la facilité de s'y garantir de la grande chaleur du soleil, au moyen d'une galerie haute & basse de 9 pieds de large, qui règne dans toute la longueur intérieure du bâtiment.

On avait regretté bien souvent qu'en dedans, l'intervalle vide n'eût pas plus de dix pieds de largeur; mais le terrain manquait. L'occasion s'étant présentée sous l'administration de MM. de Reynaud & Le Brasseur d'acquérir le reste de l'islet, jusqu'à la rue du Renard, ils l'ont faisie avec empressement. Cette dépense, de 104,000 livres, économisa, sur le champ, 40,000 livres de loyers à l'État; qui en avait alors pour près du double de cette somme. En exhaussan

les bâtimens achetés & déjà construits , on aurait un carré de bâtimens parallèles , difficiles à trouver dans les Colonies , & en abattant le mur de séparation , on aura une vaste cour , qui donnera une grande facilité pour tous les mouvemens du magasin. C'est cette facilité , & celle du parc d'Artillerie , dont l'entrée est en face du magasin , qu'on a eu en vue , lorsqu'on a laissé entr'eux une rue d'environ cinquante pieds de largeur.

Le premier étage est en grande partie destiné au logement du garde-magasin. On a vu , pendant 24 ans , le Conseil Supérieur du Cap y tenir ses séances , tandis que la Sénéchaussée était en bas. Un système d'économie avait fait adopter cette bizarre réunion , qui faisait délibérer des tribunaux , au milieu du fracas des ouvriers du magasin. M. de Clugny , intendant , choqué de ce rapprochement , & trouvant que le local n'était pas assez grand , même pour n'être qu'un magasin , loua une maison pour les assemblées du Conseil.

A l'époque où l'on a bâti le magasin du roi , il se trouvait à peine 10 toises entre lui & la mer , dans certains points. Aux deux tiers de cet intervalle , coupé de fossés & où l'eau séjournait , était un retranchement de terre qui existait depuis le commencement du siècle. Encore en 1719 , lorsqu'on voulait traverser la ravine pour aller hors de la ville (car elle la bornait alors au Nord) , on passait dans son lit , ou bien il fallait aller chercher un petit pont étroit qui était au bout de la rue du Gouvernement. On fit , en 1719 , pour les gens de pied , un autre petit pont de bois devant la prison qu'on élevait alors , & les voitures passaient dans la ravine même. Ce ne fut qu'au mois de Décembre 1732 , qu'on remplaça ce petit pont par un autre pont de bois aussi , mais porté sur deux culées de brique. On lui donna 40 pieds de long , 7 de haut dans son milieu , au-dessus du fond de la ravine & 10 de voye.

On aurait peine à croire toutes les calomnies & toutes les inepties que l'existence de ce pont , qu'on a voûté depuis & sur lequel on passe en ce moment , a fait débiter. On trouverait plus d'une personne à Saint-Domingue , qui dirait qu'on lui a assuré , d'une manière qui ne permet pas le doute , que le plan de ce pont fut envoyé au ministre , avec un état de dépense , montant à 1,800,000 liv. & que pour rendre cette dépense vraisemblable , on voyait , dans le plan , un vaisseau de guerre passant à la voile sous ce pont. Eh bien ! en écrivant ceci , je tiens le plan original ; il est signé de M. de la Lance ingénieur ; j'y prends les dimensions que je rapporte : cet ingénieur dit que son ouvrage a été exécuté

dans le courant du mois de Décembre, & c'est le 22 qu'il signe le plan, parce que cet ouvrage est fini, & il ajoute seulement que la construction qu'il a employée pourrait servir à des ponts de cent pieds de portée. Que devient donc la fable des *dix-huit cens mille livres*, & le vaisseau qui cingle à pleines voiles !

On fait déjà quelle a été l'origine de la rue Neuve, & qu'elle se nomme aussi la rue du marché des Blancs. Presque aussi anciennement que le Cap, les matelots ont été dans l'usage de venir étaler, les dimanches & les fêtes, leurs petites pacotilles sur le bord de la mer ou de la chaussée. Quelquefois on a voulu les troubler dans cette possession, mais ils ont toujours fini par la reprendre. Comme il y avait aussi un marché de comestibles & d'autres marchandises sur la place-d'armes, le marché de la chaussée, distingué sous le nom de marché aux Blancs, s'étendait depuis le bord de la mer jusques vers cette place, & un arrêt du conseil du Cap, du 8 Juin 1735, autorise les marins à conserver leur usage. Mais comme il avait fini par devenir abusif, une ordonnance des Administrateurs du 11 Mars 1773, renferma le marché des Blancs dans la rue de ce nom.

C'est là que chaque dimanche (& non pas les fêtes ordinaires ni les grandes fêtes solennelles) on voit étaler, depuis le commencement de cette rue, à partir de celle du Conseil, jusqu'à la rue Chastenoye, toutes sortes de marchandise sèches & de comestibles apportés de France ; ferrailles, poteries, fayancerie, merceries, &c. On y trouve des bijoux, des fouliers, des chapeaux, des perroquets, des singes, & presque tout ce qu'on peut acheter au Cap. Dans cette étendue d'environ 200 toises, les deux côtés de cette rue de 35 pieds, sont garnis de marchandises, même de boutiques à tréteaux portatifs, & dans la partie où la rue de la Pointe ouvre dans la rue Neuve, & où celle-ci est le plus large, il y a un double rang de marchands.

C'est vers sept heures du matin que le marché commence & il dure jusqu'à midi. Il est du bon ton d'aller faire un tour de marché aux Blancs, quoique l'on n'ait rien à y acheter. La chaleur, quelquefois excessive, n'en bannit point, & la mode l'emporte sur cette crainte. Les femmes de couleur, surtout, ne peuvent pas se passer de s'y aller montrer & d'y étaler un luxe qui devient quelquefois un appât qu'elles savent employer avec succès. Dans le fait, le marché des Blancs est réellement utile & à ceux qui veulent se procurer, dans un instant, divers objets qu'il ne serait possible de réunir qu'en allant dans plusieurs boutiques ou magasins, & aux marins qui se trouvent rendus avec leurs marchandises, dès qu'ils sont

arrivés à terre. Le concours que la curiosité attire, sert les vendeurs, & les curieux de nouvelles y trouvent, dans certaines maisons, des coteries où l'on peut en apprendre & en entendre faire de toutes les espèces.

La maison qui fait l'angle Sud-Est de la rue Neuve, a un premier étage, dont la vaste pièce du coin, appelée la Bourse, sert aux assemblées de la Chambre de Commerce. Cette maison est parfaitement située pour apercevoir, même au-delà de l'entrée du port, les bâtimens qui passent devant le Cap, où qui y viennent. C'est de ce point qu'on reconnaît les signaux particuliers que font ceux qui ont intérêt à s'annoncer à quelques personnes à qui les bâtimens & les signaux sont déjà désignés.

La chambre de Commerce du Cap est le résultat d'une ordonnance de MM. Burt & Clugny, en date du 13 Mai 1761, qui a permis aux négocians de cette ville, d'avoir un lieu d'assemblée à l'instar des bourses des villes du royaume. Il est à remarquer que cette demande eut lieu à l'époque où l'on avait établi une Chambre d'Agriculture & de Commerce dont on parlait de ne faire qu'une Chambre d'Agriculture. Les commerçans voulaient opposer un contrepoids à son influence, mais comme il leur fut aisé de voir qu'elle n'en aurait aucune, il renoncèrent presque aussi-tôt, par le fait, au bénéfice de l'ordonnance qu'ils avaient obtenue. Ils y attachaient si peu de prix, qu'en 1765, M. Birot l'un d'eux, fit insérer dans les Affiches Américaines, qu'il remettrait au propriétaire le lieu des assemblées, si on ne lui donnait pas de quoi en payer les loyers.

M. Bourgeois avocat, ayant été secrétaire de la Chambre d'Agriculture & de Commerce, on le choisit encore pour être secrétaire de la Chambre d'Agriculture & secrétaire de la Chambre de Commerce. Cette dernière lui donnait si peu d'occupation & l'on attachait si peu de prix à ce qui pouvait en émaner, que M. Bourgeois en tenait de simples notes sur des feuilles volantes, qui ne se sont même pas retrouvées, lorsqu'on a eu la fantaisie de s'en ressouvenir, long-tems après que M. Bourgeois eût repassé en France. Elle n'a rien d'antérieur à 1778.

La Chambre de Commerce se rassemblait cependant, une fois par an, pour élire deux des quatre membres qui portaient le nom de ses *Commissaires*: c'était alors qu'on faisait une cotisation volontaire pour le loyer de la salle de la bourse qui retombait toujours en grande partie sur ces Commissaires.

En 1784, les négocians du Cap, sortis enfin de leur insouciance, crurent devoir solliciter, auprès du Ministre, par l'entremise des Administrateurs, une

autorisation formelle & une organisation de leur établissement. Le Ministre répondit, le 24 Décembre 1785, aux Administrateurs que l'intention du roi était seulement qu'elle continuât à jouir provisoirement de l'effet de la permission obtenue de MM. Bart & Clugny, & que les Administrateurs lui fissent éprouver la protection dont ses opérations la rendaient susceptible.

La Chambre de Commerce a fait encore plusieurs tentatives pour obtenir des lettres-patentes, mais elle n'a jamais trouvé les Administrateurs disposés à lui accorder leur attache. Elle a même essayé de réussir par des démarches directes auprès du ministère, mais toujours sans succès. Elle n'a obtenu que l'agrément du général & de l'intendant, le 30 Octobre 1786, de se servir d'un cachet qui lui est propre & dont elle scelle ce qui émane d'elle (*). Je reparlerai de cette Chambre, lorsque je rendrai compte de celle d'Agriculture.

La rue Neuve se termine à la place Le Brasfeur. Vers son milieu, son côté Est fait une avancée à laquelle correspond une rentrée dans le côté opposé. Cette inégalité provient de ce que cette partie inférieure de la ville a été acquise sur la mer, par des remblais successifs qui ont eu des directions différentes.

C'est dans la rue neuve, sur son côté Occidental, entre la rue Saint-Laurent & la rue Conflans, qu'est un puits où une source très-abondante fournit de l'eau (†). Ce puits qui se trouvait alors sur le rivage, fut un de ceux où les chaloupes vinrent prendre de l'eau en 1740, lors de l'incendie du navire la Ville de Rouen, & il est fait pour offrir du secours dans une pareille occurrence, puisque par le moyen d'une pompe de deux pouces & demi de diamètre, il fournit vingt barriques d'eau par heure & ne diminue, dans ce tems, que de trois lignes.

(*) Ce cachet offre un écusson de gueules, aux deux mains de justice d'or, en fautoir, ayant par-dessus une épée d'argent, pour marquer le gouvernement mixte; le tout accosté, à dextre, d'une corne d'abondance, & à senestre, d'une ancre aussi d'argent, pour marquer que le Cap est une ville maritime & la plus florissante du Nouveau-Monde; en chef de France, chargé d'une tête, emblème du Cap-François; l'écu timbré d'un casque, également d'argent, bordé & damasquiné d'or, taré de front & fermé de onze grilles pour marquer que tout le monde y est soldat. Pour supports, deux nègres, avec cette inscription: *Chambre de Commerce du Cap.*

(†) L'analyse de cette eau, faite par l'apothicaire du roi, le 8 Aout 1786, apprend qu'elle contient beaucoup de sulfate calcaire, une portion de terre calcaire & de terre magnésienne, avec très-peu de muriate, à demi-décomposé: c'est-à-dire où l'acide est surabondant; inconveniens que la même analyse propose de corriger, avec huit onces d'alkali fixe, ou une forte lessive de cendres dans chaque barrique d'eau, afin de précipiter toute la terre.

Cette source, car ce doit en être une, ne tarit jamais & n'a jamais eu plus de deux pieds & demi d'eau, en hauteur.

Du même côté de la rue, mais entre celles du Cimetière & Saint-Simon, se trouvent des halles qui appartenaient aux ci-devant Jésuites, des créanciers desquels le gouvernement les a achetées; on les nomme *halles anglaises*, parce qu'elles ont été long-tems occupées par des négocians anglais de l'Amérique Septentrionale; à présent elles servent de magasins à l'État.

Au-dessus du grand magasin de la rue Picolet, & dans le sens d'une ligne dirigée vers le Nord-Ouest, est une petite rue de 30 toises de long & d'environ 20 pieds de large, terminée par la ravine, & appelée la rue du Renard. Elle est fort ancienne & elle conduisait il y a 80 ans, de la rue du Conseil au-devant de l'emplacement de M^{de}. Millot & derrière la maison de M. de Chastenoye, dont le bout Nord était sur la ravine. J'ignore ce qui a pu lui faire donner ce nom dans un pays où l'on ne connaît point de renard, du moins au physique.

La rue de la Pointe est un peu plus dans l'Ouest que celle du Renard. Elle part de la rue du Conseil & va se terminer dans la rue Neuve, à cent toises. Elle tire son nom de l'angle qu'elle fait avec la rue Neuve. Cette rue est vers la mer la première qui soit parallèle à toutes les rues supérieures, & qui ait comme elles, la direction du Nord au Sud.

Je finirai les détails de la première section, terminée par la rue du Gouvernement dont je parlerai dans la seconde, en observant qu'elle a été augmentée depuis 1734, des quatorze îlets du quai & des quatre derniers îlets qui forment au Sud le côté Ouest de la rue du Gouvernement. L'incendie de 1734 avait brûlé tout ce qui existait alors de cette section, jusqu'à la rencontre de la rue Chastenoye, & dès 1736, tout était rebâti à douze emplacements près. C'est cet évènement malheureux qui fit substituer les maisons de maçonnerie, qu'on y voit, à celles de palissades ou palmistes, que la flamme avait dévorées.



SECONDE SECTION.

Cette section est bornée au Nord par la Ravine, à l'Est par la rue du Gouvernement, au Sud par la rue du Cimetière, & à l'Ouest par la rue d'Anjou, le côté Ouest de la place-d'armes & la rue du morne des Capucins.

Cette

Cette étendue est une des plus anciennement bâties ; elle forme un carré long.

La rue du Gouvernement la plus Orientale de cette section , est très droite & parfaitement alignée dans toute sa longueur. M. de Chastenoye avait sa maison à l'angle Nord-Est de cette rue , sur la ravine ; M. Chastenoye fut reçu en qualité de Gouverneur du Cap en 1724 , & la rue devint alors la rue du Gouvernement ; dénomination qui lui est restée. C'est à l'extrémité de la rue du Gouvernement que fut mis le premier petit pont de bois sur la ravine , pour la faire traverser aux personnes de pied , & l'on voyait encore des vestiges de ce pont lorsqu'il a été remplacé par celui de pierres , construit cette année.

La maison en face de celle de M. de Chastenoye ; & qui est aussi sur la ravine , a servi de prison pendant environ vingt-cinq ans. Cette destination lui avait été donnée en 1746 par M. de Larnage , lorsqu'on retira les prisons du magasin du roi de la rue de Picolet , où elles étaient depuis 1740. Elles n'ont été transférées où elles sont maintenant qu'au mois de Juillet 1773. Beaucoup de personnes appellent encore le bout de la rue du Conseil , jusqu'à la ravine , la rue des Vieilles Prisons. La même maison a aussi servi de cazernes au corps des Grenadiers-volontaires-blancs , formé sur la demande de M. d'Estaing , & que ce vice-amiral conduisit au siège de Savannah en 1779.

C'est dans la maison qui fait l'angle Sud-Ouest des rues du Gouvernement & du Conseil , que la Cour supérieure du Cap s'est assemblée depuis 1764 , qu'elle quitta le magasin du roi , jusqu'en 1772 qu'elle est allée dans la maison des ci-devant Jésuites , qu'on nomme aujourd'hui le Gouvernement. Ce n'est cependant pas à cette époque seulement que la rue s'est appelée rue du Conseil , comme je le dirai tout-à-l'heure.

La rue du Gouvernement est toute occupée par des commerçans , & les capitaines de navire y ont des magasins depuis la rue Saint-Jean jusqu'à la place Le Brasseur. La rue supérieure qui avait pris en 1699 le nom de rue Sainte-Croix , parce que plusieurs habitans de la Colonie de ce nom , qu'on transporta alors à Saint-Domingue , y demeuraient , & qu'à présent l'on nomme rue Penthievre , a la même destination. Placées l'une & l'autre dans le voisinage du quai & des points les plus peuplés de la ville , elles sont propres au commerce. Une grande partie des maisons y sont à étage , ce qui les rend encore plus peuplées. C'est un coup-d'œil vraiment intéressant de voir dans ces deux rues cette longue suite de magasins où les vaisseaux de chaque port étaient les mar-

chandises fabriquées dans ces ports, dans leur voisinage ou dans les lieux de l'intérieur du royaume auxquels ils servent de débouché. On y expose aussi ce qui est tiré des pays étrangers, & dans un court espace de terrain on trouve tout ce que les besoins de la vie & les fantaisies du luxe ont conseillé de transporter à plusieurs mille lieues.

Au-devant de chaque magasin est un tableau d'environ trois pieds de long, qui contient l'état détaillé de la cargaison qu'on y vend, le nom du capitaine & celui du navire dont le dessin est souvent la vignette du tableau. On croit parcourir en peu d'instans la France entière, quand à l'accent gascon on entend succéder le normand & le provençal, au dunkerquois. Les cabrouets ne cessent de transporter du rivage au magasin & du magasin au rivage; des nègres vigoureux, armés de morceaux de bois ronds & pesans, frappent, en cadence, les douves des boucauds où le café s'entasse; le tonnelier du navire les fonce & les rabat. Les négocians de la ville qui sont dans cette étendue, ajoutent aussi par leurs charrois, leurs encaiffemens & l'enfutaillage, au vacarme assourdissant de ce canton, où tout annonce la richesse de Saint-Domingue & celle particulière de la Partie du Nord.

La rue Penthievre qui va se terminer sur le quai, près du bac, a plus de 500 toises de long. La hauteur des maisons, les tentes qui sont au-devant des magasins des navires & qui en font une espèce d'enseigne, la rendent une des plus fraîches de la ville. C'est sur son côté Est, entre les rues Saint-Laurent & de Conflans, qu'est le bureau des ventes des objets maritimes, que l'audiencier de l'Amirauté a seul le droit de faire. Communément l'encan se fait dans la rue, & ce concours d'acheteurs & le tambour qui les appelle sans cesse, est un nouveau tintamare réuni à celui dont je viens de parler.

Parallèlement & au-dessus de la rue Penthievre, en est une qui s'appelle la rue Saint-Domingue depuis la ravine jusqu'au point où elle rencontre la place-d'armes; au-delà on la nomme rue Dauphine, & plus ordinairement rue du Bac. La rue Saint-Domingue n'a que 150 toises du Nord au Sud. Elle est fort bien bâtie, contient plusieurs maisons à étage; & lorsqu'y étant on jette les yeux au Nord, on voit la croupe du morne dont le Cap est borné dans cette partie, chargé d'une verdure qui égaye. Elle est due à quelques points où l'on cultive l'herbe de Guinée, donnée en fourrage aux chevaux de la ville. Le vert tendre de cette plante flexible qui varie encore avec les ondulations causées par la

brise, semble adoucir la chaleur, parce qu'elle plaît à l'œil & porte à l'ame une sensation de fraîcheur.

C'est dans la rue Saint-Domingue, & presque au coin Nord-Ouest de la place-d'armes, qu'on a vu le premier cabinet littéraire, formé dans la Colonie. Cet établissement, qu'imagina l'activité de M. Despassier, Génevois, contribuait déjà à l'amusement & à l'instruction du Cap, lorsque j'y arrivai au mois de Mai 1775. Il en coûtait deux gourdes d'abonnement par mois, & cette ressource, réunie à la vente des livres, a suffi pour procurer une fortune très-honnête à son inventeur.

M. Dufour de Rians, imprimeur-libraire, ne vit pas, sans chagrin, l'entrepris de M. Despassier, qu'il représenta à l'ordonnateur du Cap, comme une violation de son privilège exclusif. M. Caignet rendit donc sur sa requête, le 31 Juillet 1777, une ordonnance qui défendait toute vente de livres, tout cabinet littéraire. M. Despassier & le public s'entendirent, pour agir comme si l'ordonnance n'existait pas, & cet exemple ne tarda pas à être suivi par M. Herbeau, qui ouvrit un magasin de livres & de papeterie, & un cabinet littéraire, dans la rue Dauphine ou du Bac, sur son côté Ouest, entre la rue Saint-Simon & celle Saint-Joseph.

C'est encore dans cette section, & sur la place-d'armes, que l'on a vu un établissement semblable, fait par MM. Batillot frères, de Paris, qui ont même acquis le fond de M. Herbeau, depuis sa mort; & enfin, au mois de Juillet 1788, M. Decombaz, Suisse, a proposé, avec M. Bénard, français, son associé, un abonnement pour la lecture de tous les journaux, qui a été l'origine de la formation de leur librairie, & de la formation de leur magasin, où se trouve tout ce que peut offrir le marchand papetier. C'est ainsi que l'heureux essai d'un seul homme, a multiplié des ressources utiles, & le moyen d'avoir plusieurs jouissances qu'un odieux privilège voulait empêcher d'arriver jusqu'aux Colons, ou qu'il voulait leur vendre à un prix toujours exorbitant, dès qu'il est arbitraire.

Au-dessus de la rue Saint-Domingue, dont le nom n'a pas besoin de commentaire, est celle du Palais, qui tire le sien de ce que le Conseil Supérieur a été pendant six ans dans l'islet qui fait l'angle Nord-Est de cette rue avec celle du Conseil. Ce tribunal, errant depuis son installation, faite au mois de Novembre 1701; obligé de tenir ses assemblées, tantôt chez le gouverneur,

tantôt chez ses membres, eut enfin, en 1712, un local dans une maison achetée du produit des amendes judiciaires, & qui était sur la place-d'armes; mais ayant été brûlée en 1734, on loua la maison de la rue du Conseil. Elle avait un rez de chaussée composé alors de deux pièces. On en donna une au Conseil, & l'autre à la Sénéchaussée. Thémis n'y était pas somptueusement placée, quoiqu'on payât ce temple 2,400 livres par an (somme considérable pour cette époque), car les parties & les procureurs attendaient dans la rue, exposés au soleil & à la pluie, leur tour pour être jugés. Ce fut à cette époque de 1734, qu'on nomma rue du Conseil, celle où cette Cour s'assemblait, & qui était appelée auparavant la rue Verdery, du nom d'un négociant. On appela en même-tems rue du Palais, celle qui donnait sur l'un des côtés du lieu d'assemblée du Conseil, qu'on transféra, ainsi que la Sénéchaussée, en 1740, au magasin du roi.

La rue du Palais a la même longueur que celle Saint-Domingue, & va, comme elle, de la ravine à la place-d'armes, où elle ne pénètre cependant qu'en contournant la baraque qui sert de corps-de-garde, & qui s'oppose à ce que de cette rue, on découvre le portail de l'église. Tout son côté Ouest, & même une petite portion de celui de l'Est, est sur un roc qui faisait autrefois partie du morne des Capucins. Aussi la rue qui est assez inégale, va-t-elle en s'élevant, à mesure qu'elle approche de la place. Il a fallu faire jouer la mine pour y construire les belles maisons qu'on y voit, & surtout pour y creuser des puits qui ont jusqu'à 90 pieds de profondeur.

Au-dessus de la rue du Palais, est celle du morne des Capucins; elle va également de la ravine à la place-d'armes, où elle aboutit à l'angle Nord-Ouest de celle-ci. Cherchons maintenant l'origine de son nom.

Il se trouvait à l'extrémité Nord-Ouest de la place-d'armes, un monticule isolé, dirigé d'abord du Nord au Sud, ensuite du Nord-Ouest au Sud-Est; ayant 80 toises de long, sur 40 de large. Cette petite hauteur, formée d'un roc vif & quartzeux, qu'on ne pouvait considérer que comme une ramification de la base des montagnes qui entourent la ville à l'Ouest & au Nord faisait partie de l'habitation de M. Gobin, le calviniste que j'ai déjà nommé comme le premier propriétaire français du terrain où la ville du Cap est construite. En 1680, M. Marquant, capitaine des milices & commandant du Cap, chargé des pouvoirs de la Veuve Gobin, fit vendre judiciairement ce

morne, & les terrains circonvoisins, & M. de Pouançay, gouverneur de Saint-Domingue, les acheta *huit milliers de tabac*. A la mort de M. de Pouançay, arrivée en 1683, M. Galichon hérita de cette acquisition, & M. de Launays-Pays, frère de la Veuve Galichon (depuis M^{de}. Hardouineau), donna aux Capucins du Cap, dans la personne du père Chrifostome, curé du lieu, le morne qui faisait alors la borne du Bourg, à l'Ouest, & un terrain pour jardin, situé plus Ouest encore dans la savane, à condition qu'ils diraient des messes pour le repos de l'ame de son beau-frère, jusqu'à la concurrence de *cinquante écus*, évaluation faite des objets donnés. Ces religieux firent construire sur le morne une maison de planches de palmistes, couverte d'essentes, & où était une chapelle consacrée à Saint-François, ils l'habitèrent, & voila le morne devenu le morne des Capucins.

Le 25 Septembre 1699, M. Bonnefoi, syndic des Capucins, échangea en leur nom, & du contentement du R. P. Tranquille, capucin de Rouen, visiteur général de l'Amérique, cette propriété avec un magasin situé à l'entrée du Cap, & 300 livres de retour. Peu après l'on y forma une batterie, & le 5 Janvier 1704, M. de Charrite, qui avait un prête-nom dans l'échange de 1699, se fit concéder deux terrains au Nord & au Sud du morne par M. Auger, qui défendit le même jour de bâtir, tant sur le morne qu'autour. M. Frésier voulait qu'on y plaçât les cazernes, mais M. de Charrite, qui y était logé, s'y opposa.

Le 25 Juin 1728, la Veuve de M. de Charrite vendit plusieurs terrains, faisant partie du Cap, & le morne des Capucins, à M. Dujartiy, qui est mort Lieutenant de roi au Port-de-Paix, pour 7,500 livres. Ce nouvel acquéreur obtint, le 20 Octobre 1731, des Administrateurs, la permission de céder dans la savane qui terminait le Cap à l'Ouest, & dans les terrains voisins du morne des Capucins, des emplacements, à condition qu'ils seraient alignés sur les rues de la ville, & bâtis dans un an, sous peine de réunion; mais quant au morne lui-même, la batterie continua à y exister, ainsi qu'un pavillon, qui servait à répéter les signaux de la vigie, & ils y étaient encore, lorsqu'en 1738, M. Gautier, syndic des créanciers Dujartiy, demanda aux chefs à être autorisé à disposer du morne. Ceux-ci consultèrent l'ingénieur en chef & le commandant du Cap, qui furent d'avis que le morne était dans le cas d'être réuni au domaine. Le procureur du roi requit cette réunion, que MM. de Larnage & Maillard prononcèrent le 9 Mai 1739.

On n'a sans doute pas oublié, que ce fut à cette époque que la Compagnie Béhotte, offrit de remblayer sur la chauffée, & c'est le morne des Capucins qui fournit une partie des remblais. Une ordonnance du 8 Octobre 1746, permit à tout particulier d'excaver ce qui en restait encore, & de faire son profit des matériaux. Il a fini par être aplani dans sa totalité, & il n'est resté que son nom, donné à la rue dont je parle en ce moment. On y a élevé de jolies maisons, dont trois à étage. Les deux maisons qui font les angles Nord-Est & Nord-Ouest de cette rue avec celle du Conseil, ont été la résidence de plusieurs intendans de la Colonie. M. de Clugay a occupé celle Nord-Est, & MM. de Vaivre & Bongars, ainsi que M. Le Brasseur, qui a rempli un intérim entr'eux deux, celle de l'autre côté. Elles sont de bois l'une & l'autre, mais commodes, & ayant ce qu'on trouve agréable partout, une grande cour & un jardin, & qui l'est bien davantage dans un pays chaud, & sur-tout au Cap, où les emplacements sont bornés. C'est à leur situation près de la ravine, qu'elles en sont redevables.

La place-d'armes qui a porté aussi le nom de place Notre-Dame, est un carré de 45 toises auquel se joint extérieurement la largeur des quatre rues qui la bordent. Cette place a existé depuis les premiers fondemens de la ville, mais elle n'a pas toujours été aussi considérable, ni avec sa forme carrée. C'était d'abord un espace irrégulier, laissé libre autour de l'Église dont la position n'a pas changé; la véritable place, celle qui servait de marché, n'était autre chose que le bord du grand chemin, dont l'extrémité est devenue la rue Espagnole, dans laquelle M. de Galifet fit réserver un grand espace vers la rue de la Boucherie, à la fin de 1699, lorsque cette rue commençait à se bâtir. La place-d'armes d'aujourd'hui était, à cette époque, la petite place, la place de l'Église. On ne commença à la disposer d'une manière utile, qu'en 1706, encore ce ne fut que dans la partie contigue à l'Église. On laissa toujours de quoi passer autour de celle-ci, mais on bâtit à ses deux angles Nord-Est & Nord-Ouest avec les rues d'Anjou & du Bac.

Le 7 Février 1707, un arrêt du Conseil du Cap, mit, sur la place de l'Église, le marché des comestibles, qu'une ordonnance du juge de police, du 30 Juin 1736, en fit fortir pour le renvoyer dans la rue Espagnole, ou dans celle de la Fontaine, alternative qu'on changea en disposition cumulative, puisqu'en effet, on fit deux marchés au lieu d'un. Une autre ordonnance

du même juge, du 26 Juin 1741, ramena le marché sur la place-d'armes, fondée sur ce que le marché de la rue Espagnole, n'ayant d'autre place que la rue elle-même, le passage continuel des voitures & des personnes, dans cet unique abord de la ville, faisait courir des risques aux voyageurs, & à ceux qui vendaient & achetaient. On le plaça alors dans son bout Nord-Ouest, le long du morne des Capucins, depuis le lieu où est maintenant le corps-de-garde, jusques vers le milieu de la place. Le concours que ce marché attirait, engagea les vendeurs de marchandises sèches à y étaler aussi, mais une autre ordonnance de police, du 23 Avril 1742, les en expulsa.

En 1744, on fit une église de bois près du morne, & à toucher le marché; & prévoyant que le voisinage de celui-ci nuirait à la tranquillité de l'office divin, la police fit encore transférer le marché des denrées, le 25 Mai 1744, sur la rue qui borde le côté Est de la place.

Les pacotilleurs qui savaient que l'obstination a quelquefois des succès, revinrent sur la place, & se la partagèrent. La police plus complaisante, peut-être depuis qu'elle avait un inspecteur, les y souffrit. On y vit le petit marchand à inventaire, le porte-balle, puis les boutiques mobiles, & enfin les boutiques à roulettes, qui, dans leurs grandes dimensions, n'avaient d'ambulateur, que la forme. La place avait été embellie par une plantation d'arbres, faite vers 1740, qui en marquait le carré, & même un double rang sur les côtés Est & Ouest, ajoutait à la décoration & à l'ombrage frais qu'elle produisait. Tout appelait donc les marchands, à qui ce local n'était pas destiné, & ceux du marché des Blancs s'avancant successivement vers la place, les deux marchés s'étaient enfin réunis, & les dimanches l'on avait une foire, depuis la place-d'armes jusqu'à la rue Neuve, en descendant le long de la rue de la Fontaine. Enfin, l'excès même de l'abus, le corrigea en partie, & une ordonnance de police, du 11 Mars 1763, renvoya au marché aux Blancs, ceux qui devaient y être, & ne laissa, en marchands ordinaires, sur la place-d'armes, que ceux qui y avaient une possession d'habitude & des places fixes.

En 1764, arriva le bureau de police municipale, auquel l'existence des boutiques de la place-d'armes donna une petite velléité fiscale, ce fut d'y placer cinq rangs de baraques dont on tirerait une rétribution. Il trouva même que les arbres des bords Nord & Sud gênaient son plan, & arrêta, le 16 Août 1764, de les détruire, sauf à laisser subsister les deux allées de l'Est & de l'Ouest, jusqu'à ce

que toutes les baraques fussent construites. On commença, avec sagacité, par le tarif des places.

Au mois d'Août 1765, plusieurs marchands se plaignirent de cette perception dont ils allèrent même jusqu'à mettre la légitimité en doute, & ils dénoncèrent l'inspecteur de police qui la triplait; mais le juge de police, appuyé sur les décisions du bureau, créateur de l'impôt, la seule chose qui eût eu lieu du plan de baraques, décida que ces marchands n'avaient rien de mieux à faire que de payer & de croire à la probité de l'inspecteur.

Les Administrateurs ayant été changés, la rétribution s'abolit d'elle-même & les principes devinrent si différens, que la police enjoignit, le 31 Mars 1769, à tous ceux qui avaient des boutiques quelconques sur la place-d'armes de les retirer. Elle permit seulement aux pacotilleurs qui n'avaient aucune boutique en ville, d'étaler sur des serpillières, dans des points de la place qu'on leur indiquerait, pourvu que ce ne fut ni fête, ni dimanche; puis tout-à-coup une ordonnance de police du 4 Juillet 1769, rouvrit l'accès de cette place aux marchands de marchandises sèches, pourvu qu'ils n'eussent que des tables portatives & point de baraques. Cette dernière tolérance dura elle-même très-peu, & il y a près de vingt ans que la place est entièrement libre. Cependant le dimanche, quelques nègres viennent encore vendre des denrées, le long de la rue, à l'Est de la place; c'est le reste d'une ancienne habitude.

Les arbres échappés au système destructeur du bureau de police municipale, existent encore, du moins les deux allées de l'Est & de l'Ouest, formées de poiriers (espèce de *bignones*), arbres qui jouissaient autrefois d'une telle réputation, qu'en 1684, le roi ordonnait à M. de Gabaret, chef-d'escadre, d'envoyer de ces poiriers de la Martinique en France, afin de les employer en bordages pour les vaisseaux; attendu, disait-on alors, qu'il sont préservés des vers. On a remplacé les arbres qui en avaient besoin, lorsqu'en 1779, on a nivelé la place & fermé son enceinte par des traverses de bois équarri, sur lesquelles on peut s'asseoir & qui sont portées par des poteaux, de distance en distance. On a mis des tourniquets neufs aux quatre angles & au milieu de chaque côté, on a laissé l'intervalle pour une voiture, si son passage devenait nécessaire, car des barrières ferment habituellement cette ouverture. Toute cette clôture est peinte en vert, ce qui ajoute à l'agrément du coup-d'œil. Il y a aussi quatre arbres au-devant du corps-de-garde pour donner de l'ombre aux

soldats. L'entretien des allées est à la charge de MM. Bouillary & Blais qui l'ont obtenu des Administrateurs, le 8 Février 1781, pour leur exemption de tout service personnel.

La place est décorée par le portail de l'Église qui répond au milieu de son côté Sud; plusieurs belles maisons à étage l'embellissent de toute part.

C'est au milieu de la place qu'est une fontaine nommée la fontaine de la place-d'armes. Les habitans de la ville étaient obligés d'aller chercher l'eau à une source dans le morne, au Nord-Ouest de la ville, à moins qu'ils ne voulussent boire celle de quelques petits ruisseaux qui tariffaient dans les grandes chaleurs & dont l'usage causait d'affligeantes maladies. Ces inconvéniens déterminèrent les Administrateurs à les convoquer le 10 Mars 1710, pour délibérer sur la construction d'une fontaine. Ce ne fut cependant que le 18 Mars 1712, qu'on décida de faire venir sur la place-d'armes, l'eau de la source Bidau, qu'on menerait ensuite au bord de la mer pour l'aiguade des vaisseaux. La dépense, d'après une idée de M. de Charrite, devait être payée par un droit de dix sous sur chaque bannette ou côté de cuir de bœuf qui serait embarqué au Cap. Le droit se percevait sans qu'il y eût de fontaine, lorsqu'au mois de Janvier 1715, l'assemblée coloniale formée pour l'octroi, trouva le projet de 1712 trop dispendieux, puisqu'il y avait une source plus près du Cap, & en conséquence, le droit sur le cuir devint une partie de l'octroi.

Le besoin d'eau subsista encore près de vingt ans; enfin on fit une contribution & la fontaine parut en 1735. C'était un bassin de pierre, surmonté d'une énorme cage de bois, aux quatre côtés de laquelle était un robinet; mais l'eau ne fut pas conduite vers le quai, quoique M. de Vienne, M. de Larnage & M. de Vaudreuil en eussent successivement eu le projet & que le Ministre eût écrit, en 1736 & en 1741 de le réaliser, comme très-important.

C'est le gouvernement qui a fait élever la belle fontaine de pierre qu'on y voit à présent. Elle est composée (V. l'Atlas), d'un socle de six pieds en carré, au-dessus duquel est un piédestal coupé sur les angles, dont les quatre faces sont creusées circulairement, de façon que la corniche est taillée en forme d'abaque. Au-dessous est un autre petit socle, sur lequel est posé un vase antique, couronné de deux dauphins. Sur la face Nord du piédestal, sont sculptées les armes du roi, avec cette inscription au-dessous :

Regnante LUDOVICO XV, amatissimo
 Impensis Regis
 Fons exurgit Civibus.

Les armes du Cap font au Sud. Ce font celles que cette ville demanda aux Administrateurs la permission de prendre au mois de Mai 1769, par l'entremise de MM. de la Ferronays & Malouet, commandant en second & commissaire de la marine faisant les fonctions d'ordonnateur, comme une récompense de sa conduite au rétablissement des milices. C'est un écuillon où est une ville d'argent adossée à une montagne de même, de l'extrémité de laquelle s'élance un gros jet d'or dans la mer. La ville & la montagne occupent la moitié dextre de l'étendue d'une mer d'or, surmontée d'un ciel d'azur, au milieu duquel paraît une fleur de lys aussi d'or. Pour support, une gerbe de cannes à sucre d'un côté, de l'autre une branche de chêne; une guirlande de fleurs les lie à deux cornes d'abondance, d'où sortent des branches de différens arbres coloniaux chargés de leurs fruits. L'écuillon appuyé sur la charnière d'une large coquille dont on voit l'intérieur, a une couronne de chêne surmontée de la légende FIDELITATIS PRÆMIUM, au-dessous de l'écuillon on lit :

Aurea fons inde fluit:
 Et inter Oceanos fluctus,
 Ad Patriam usque fugit.

A l'Est ce font les armes de M. le Prince de Rohan, alors gouverneur-général, &

Gubernatore Generali
 Illustrissimo Principe de Rohan.

Et à l'Ouest celles de M. de Bongars, Intendant, avec cette inscription :

Provinciali Præfecto
 Dignissimo Presidente de Bongars.

Le premier socle est orné de figures qui représentent des tritons & des goutes, renfermés dans des cadres formant arrière-corps. Cette fontaine qui a 20 pieds de hauteur, est placée dans le milieu d'un bassin circulaire de 10 pieds de diamètre, où quatre masques de bronze placés sur le bord supérieur du premier socle, vomissent continuellement l'eau. Elle a été construite en 1769 sur les plans & sous la conduite de M. Rabié, ingénieur, justement 30 ans après que

M. de Fayet avait décidé que cette place devait avoir une fontaine de pierres au lieu de la baraque qui la défigurait. C'est de cette fontaine que la rue qui lui répond dans l'Est & par laquelle l'excédant de son eau coule à la mer, a pris le nom de rue de la Fontaine. Ce monument ne serait pas déplacé dans la plupart des villes de France, & il honore le goût de la ville où il a été construit. Je regrette seulement de ne savoir pas quel est l'artiste qui l'a exécuté.

Je reviens au corps-de-garde qui dépare la place. On a vu ailleurs que l'ancien corps-de-garde du Cap était dans la huitième section, & que de là on le transporta en 1719 au point où est le magasin du roi, près de la mer. Lors de la construction de celui-ci, on le mit en face de l'arsenal, puis sur le morne des Capucins, au point où est la maison qui fait l'angle Nord-Ouest des rues Saint-Laurent & du Palais, d'où il a passé dans son local actuel lors de l'aplanissement du morne des Capucins. C'est une baraque de bois qui a le lit de camp des soldats au milieu, la chambre de l'officier au bout Ouest, & à celui Est le lieu de détention, que l'on appelle ironiquement le *violon*. Sur tout le devant régnent une galerie en appentis, sans laquelle & sans les arbres qui font au bord de la place, il ne serait pas habitable; car le soleil y donne depuis son lever jusqu'à ce qu'il se cache derrière le morne du Cap au Couchant.

Il y a cependant eu dès l'excavation du morne des Capucins, un emplacement réservé de chaque côté de la rue du Palais, parce que MM. de Larnage & Maillart voulaient y élever, en face de l'église, un palais de justice, qui aurait eu, en prenant la largeur de cette rue, 150 pieds de long. La distribution devait être faite de manière que le corps-de-garde se serait trouvé placé dans l'un des bouts. A ce plan, l'on avait substitué celui de mettre le corps-de-garde de manière qu'il formât, sur la place, l'angle Sud - Ouest de la rue du Palais, tandis que l'angle Sud - Est serait formé par un autre bâtiment où logerait le commandant de la place.

En 1780, M. Artaud, entrepreneur du roi, offrit aux Administrateurs de lui céder les deux emplacements; il s'obligeait à faire sur celui de l'Ouest, à ses frais, un corps-de-garde de pierres de tailles, voûté, où seraient une chambre d'officier, un corps-de-garde proprement dit & deux violons, & que précéderait une galerie ornée de pilastres, entre lesquels seraient des garde-fous de fer. Sur l'autre, il aurait élevé une maison avec une façade de pierres de taille, dont il aurait fait communiquer l'étage avec celui qu'il aurait construit à son profit, au-dessus

du corps-de-garde, par une voûte, sous laquelle aurait passé la rue du Palais. Ces propositions furent trouvées avantageuses, elles embellissaient la place par un nouveau bâtiment dont le couronnement devait être en balustres, & une ordonnance du 8 Juin 1780, les agréa & fixa les plans que M. Artaud devait suivre dans ses constructions. Je ne sais à quoi il faut attribuer la non-exécution de ce projet; elle laisse subsister la baraque qui contraste encore d'avantage avec le reste de la place depuis qu'une magnifique maison a rempli l'espace qu'on disait réservé à un nouveau corps-de-garde.

La place-d'armes est celle où l'on passe les milices en revue depuis très-long-tems. Les troupes s'y assemblaient aussi lorsque la garnison du Cap n'était composée que de quelques compagnies détachées de la marine, toujours très-incomplètes. C'est même ce qui lui a donné le nom de place-d'armes. On la voyait encore entourée d'une haie vive en 1724.

La place-d'armes a presque toujours été aussi le lieu des exécutions, quoiqu'on n'y fasse plus que celles des Blancs depuis qu'on a formé la place Clugny. On n'en a retiré les fourches patibulaires, qui y étaient à demeure, qu'au moment où l'on a construit le corps-de-garde sur le point qu'elles occupaient. Cette place a été le théâtre de circonstances extraordinaires, relatives à deux exécutions.

La première était celle d'un jeune homme, officier d'un navire de Bordeaux, condamné à la potence pour un vol avec effraction. Elle se faisait le 14 Mars 1777. La corde se rompit au moment où il fut jetté par le bourreau; ce malheureux se releva promptement, se mit à genoux & cria grace; quelques voix répétèrent *grace*. Néanmoins le bourreau descendit, le ramena à l'échelle où le patient lui dit d'aller raccommoder la corde, ce qu'il fit. Lorsqu'il revint pour le faire monter, ce jeune homme passant ses deux pieds dans ceux de l'échelle, fit résistance & rendit vains les efforts de l'exécuteur pour le faire monter. Ce tableau produisit une impression soudaine sur les spectateurs; l'un d'eux porte au bourreau un coup de bâton qui devient le signal de plusieurs autres. La maréchaussée à cheval fait un mouvement pour envelopper le patient & le bourreau, on l'accable de pierres, elle prend la fuite; le bourreau se bat avec le patient qui le mord & lui lance des coups de pied; il l'avait cependant déjà entraîné jusques vers le corps-de-garde depuis le bout Nord-Est de la place, lorsque deux matelots vigoureux saisissent le bourreau, le frappent & lui enlèvent sa proie qu'ils emportent par la rue du Palais. Le bourreau veut alors regagner la prison où est

sa demeure habituelle, mais les nègres le poursuivent, le lapident & le font tomber mort sur l'autre côté de la place, en face du point où il avait planté la potence. J'ai vu le corps de ce malheureux sous un amas de pierres; sa tête était absolument aplatie. Un fait singulier, c'est qu'une petite souris qu'il avait eu la patience d'apprivoiser & qui était dans sa poche, y fut trouvée vivante & intacte.

La seconde exécution qui eut lieu le 8 Mai 1778, était celle d'un grenadier & d'un caporal du régiment de Gatinois, condamnés au dernier supplice en expiation d'un assassinat. Le bruit répandu que les grenadiers voulaient sauver leur camarade, fit mettre 300 hommes, formés de piquets des divers corps de la garnison, en bataillon carré autour de l'échafaud. Au premier coup de barre donné au grenadier sur une jambe, il poussa un cri aigu. Des femmes, spectatrices si déplacées à ces exécutions dont elles sont toujours avides, en sont émues, elles s'agitent pour s'éloigner. Ce mouvement est pris pour celui de la révolte qui doit sauver les criminels; la troupe fait feu, se débande, poursuit les spectateurs & les passans. Vingt-huit personnes furent tuées dans ce moment ou moururent de leurs blessures; l'exécution eut lieu, après toutefois que le bourreau, qui, se rappelant le sort de son camarade l'année précédente, avait fui à la prison, en eût été ramené au bout de trois quarts d'heure.

Comme la place-d'armes est une interruption pour les rues qui y aboutissent, elles y changent de nom, excepté celle Notre Dame, qui passe devant l'église & qui conserve le sien jusqu'à la mer. J'ai dit que la rue Saint-Domingue devenait au Sud la rue Dauphine ou du Bac, & celle du morne des Capucins la rue d'Anjou. Dans l'Est de la place, la rue la plus au Nord est celle de Conflans, du nom d'un gouverneur-général, celle après est la rue de la Fontaine, puis la rue Notre Dame. Ces coupures régulières & parallèles dans la place la rendent encore plus agréable. On regrette cependant qu'on n'ait pas imaginé de couvrir sa surface de chiendent en y laissant des intervalles, dans lesquels les gens de pied la parcoureraient. Le voisinage de la rue de la Fontaine entretiendrait la fraîcheur nécessaire dans le terrain, & ce tapis serait plus doux pour l'œil qu'un sol sablonneux qui réfracte encore les rayons du soleil. C'est sur cette place qu'était le premier magasin du roi, que fit acheter en 1698 M. de Galiffet, gouverneur du Cap, pour 400 écus payés par les hardes des soldats & d'autres revenant-bons.

Ce fut dans ce magasin que l'on plaça l'hôpital des religieux de la Charité avant l'acquisition du terrain où ils sont maintenant ; & il devint ensuite le logement de M. Auger , gouverneur , de M. Deslandes Intendant , puis de M. de Charritte.

L'église qui embellit la place-d'armes , & dont celle-ci tire aussi le nom de place Notre Dame , est un monument moderne , quoique le terrain où elle est ait toujours porté le temple du Seigneur. La première église & par conséquent la paroisse du Bas du Cap , ne fut établie qu'un peu auparavant 1680 , & pour qu'on juge bien de ce qu'elle était huit ans après , je crois devoir rapporter la pièce suivante , que je copie sur l'original :

„ L'an 1688 , le 7 Mai , suivant les ordres de M. de Cuffy , gouverneur pour le roi en l'île de la
 „ Tortue & côte de Saint-Domingue , nous François Camuzet , procureur du roi au siège royal du
 „ Cap & dépendances , nous sommes transportés au quartier du Bas du Cap pour faire la visite de
 „ l'église paroissiale dédiée à l'Assomption de Notre Dame de Bon Secours , maison presbytérale
 „ & cimetièrre du dit lieu ; au sujet de quoi nous avons fait assembler les marguilliers & principaux
 „ habitans où nous avons vu l'église construite de méchant bois de palmiste & toute prête à
 „ tomber , couverte de feuilles sans être lambrifiée , le tout selon la faculté des habitans , laquelle
 „ église nous avons trouvée dépourvue de toutes les choses nécessaires.....
 „ Nous avons pareillement fait la visite du cimetièrre de ladite église , qui n'est nullement clos
 „ mais exposé à toutes sortes d'animaux. De là nous nous sommes transportés au presbytère , que
 „ nous avons trouvé en pareil état que l'église , presque tout découvert , y pleuvant partout.
 „ Déclarons que la pauvreté des habitans est si grande , qu'il leur est impossible de remédier aux
 „ susdites nécessités. C'est pourquoi nous avons fait le présent procès-verbal pour être présenté à
 „ Sa Majesté , afin que par sa charité royale qui lui est si ordinaire , il lui plaise y donner du
 „ secours. Fait en présence du révérend Père Jean Chrifostôme de Libourne , missionnaire de l'ordre
 „ des Capucins , servant ladite église , & des souffignés les jour & an que dessus. Signé : F. Jean
 „ Chrifostôme , capucin missionnaire *indigne* ; de Franquesnay , (lieutenant de roi) ; Rouault ,
 „ marguillier ; Bédoué , J. Lambert , Lestorel , greffier.

Les Espagnols brûlèrent en 1691 cette église , à moitié détruite d'elle-même. On lui en substitua une à laquelle les ennemis forcèrent de mettre le feu en 1695. En 1696 , une troisième église de bois , couverte de pailles , occupa la place de la seconde & y resta jusqu'en 1710 , qu'on en bâtit une aussi de bois , mais plus grande , mieux fermée & couverte d'essentes. Ce fut à celle là que M. de Galiffet , gouverneur , fit mettre une balustrade autour du chœur , en dedans duquel on plaça un banc pour lui.

En 1708 les habitans voulurent avoir un temple de maçonnerie , dont M.

le comte d'Arquian , gouverneur du Cap , ne posa la première pierre que le 28 Mars 1715. Le père Boutin , alors curé , déploya tout son zèle , afin d'accélérer cette construction , pour laquelle on fit des emprunts à 6 & même à 12 pour cent , & enfin , le 22 Décembre 1718 , elle fut bénite & consacrée , sous le titre de l'Assomption de la Sainte-Vierge. Elle avait deux chapelles en croix , l'une dédiée à Saint-Pierre , & l'autre à Saint-Joseph ; c'est dans cette église qu'on mit les bancs honorifiques , dans les places que désignait l'ordonnance des Administrateurs du 19 Mars 1712.

Vers 1725 , les Jésuites imaginèrent de former un Sanctuaire , qu'ils fermèrent d'un beau grillage , avec un portail aussi de fer , & de chaque côté duquel étaient dix stalles. Ils n'y laissèrent que le banc du gouverneur (car , avant 1743 , l'ordonnateur n'avait point de banc dans l'église , à Saint-Domingue) , & quand les deux Administrateurs principaux venaient au Cap , ils se mettaient dans ce Sanctuaire. MM. de Larnage & Maillart , consentirent à avoir leurs fauteuils dans le Chœur , au-dessous du Sanctuaire , où le banc seul du gouverneur du Cap fut conservé. Ces innovations des Jésuites , mirent les bancs du Conseil , du major &c. , derrière leurs stalles , & non comme l'ordonnance le prescrivait ; il paraît que l'orgueilleuse humilité de ces religieux , n'avait pas trouvé ce calcul indigne d'elle.

Ce qu'on aura peine à croire , c'est que dès 1739 , l'église , achevée seulement vingt ans auparavant , faisait craindre qu'elle ne s'écroulât. Le comble ne subsistait plus qu'au moyen de cinq mâts , qui soutenaient les principaux arrostiers de la noue des chapelles avec la nef , & que le moindre tremblement de terre pouvait renverser. Enfin les frayeurs que donnait l'état chancelant de l'église , étant justement augmentées par un délai de trois ans , elles décidèrent à demander aux chefs , en 1742 , la permission de mettre une halle sur la place-d'armes , où l'on célébrerait l'office divin pendant la réparation de l'église. Cette halle fut construite sur l'alignement de la rue du morne des Capucins , & de celle d'Anjou , dans la partie Nord-Ouest de cette place , & bénie le 30 Mai 1744.

On descendit le comble de l'église , & pendant quatre ans , on ne fit rien pour la réparer. On parla alors d'en construire une autre de pierre , & la paroisse le décida ainsi en 1748. Il se fit fort peu de travail , & on le cessa en 1754. On se servait toujours du hangard de la place , lorsque le 4 Octobre

1764, le bureau de police municipale arrêta qu'on s'occuperait de continuer cet édifice, & au mois de Mai 1765, on porta solennellement le Saint-Sacrement dans un de ses bas-côtés, où l'on fit l'office pendant quatre ans. L'on voyait enfin le bâtiment s'avancer, lorsqu'en 1771, on s'aperçut que les piliers étaient prêts à crouler. On abandonna promptement l'église, & comme la baraque de la place avait été démolie, on choisit la chapelle des religieuses de Notre-Dame, pour y faire le service paroissial.

Le pressentiment n'était pas faux, puisque le 4 Octobre suivant, à quatre heures trois quarts du matin, les bas-côtés & la petite nef de la partie Occidentale, furent renversés, ainsi que les piliers de la grande nef. Comme ceux-ci soutenaient en partie le ceintre qui avait été élevé pour former la voûte de cette église, la charpente suivit la chute du reste. Il avait fait la veille, à la même heure, un tremblement de terre, court, mais assez vif; on a pensé qu'il avait contribué à l'événement du lendemain, dont la cause première élevait un reproche qui n'épargna pas les talens des constructeurs.

Il fallut, pour bien dire, réédifier l'église entière. La paroisse s'assembla, le 10 Novembre 1771, reconnut l'insuffisance des taxes antérieures, les annulla, & en fit de nouvelles. Enfin l'église a été achevée, & la première cérémonie qui y a été faite, fut le service de Louis XV, le 26 Juillet 1774. Le 14 Août suivant, on y porta processionnellement le Saint-Sacrement, tiré de la chapelle des religieuses, & le lendemain, fête de la paroisse, il y eut une messe en musique, de la composition de M. Gervaise, maître de musique du spectacle du Cap, pour célébrer cette dédicace. La construction de cet édifice, dura 26 ans, car la première pierre en avait été posée le 28 Mars 1748, par M. de Vaudreuil, commandant général, & M. Samson, commissaire ordonnateur.

Le frontispice, ou portail de ce temple (voyez l'Atlas), est composé de deux ordres, le premier Dorique, & le second Ionique. La porte principale est décorée de quatre colonnes accouplées, deux de chaque côté, encastrées dans le mur, jusqu'au quart de leur diamètre, couronnées d'un fronton triangulaire, dans lequel sont sculptées les armes de France. Les deux petites portes de ce frontispice, sont décorées de quatre pilastres, encastrés dans le mur, des trois quarts de leur épaisseur. Au-dessus de ces deux portes sont deux niches, où sont placées deux statues de pierre, représentant les deux premiers apôtres, de grandeur un peu plus que naturelle. L'ordre

L'ordre supérieur est composé de quatre colonnes & de deux pilastres, qui correspondent à ceux de l'ordre inférieur, & dont les saillies sont dans la même proportion. Le tout est terminé & couronné par un fronton demi-circulaire, dans lequel est sculptée une gloire; ce fronton est surmonté par une croix de pierre, qui a même été refaite depuis, dans des dimensions plus petites, parce qu'elle avait été frappée du tonnerre.

Ce portail, élevé sur les plans & la direction de M. Rabié, mort ingénieur en chef de la Partie du Nord, est un ornement pour la place, & l'on en est frappé, lorsqu'on y arrive. On l'a regratté en 1788, ce qui lui rend tout l'éclat de la pierre sur laquelle on a passé une couche de chaux rendue légèrement bise; c'est de Nantes que la pierre de taille a été apportée.

Mais l'intérieur ne répond pas à ce frontispice.

L'église a 206 pieds de long sur 84 de large, dans œuvre, ce qui fait qu'elle traverse une rue, parce qu'elle parcourt presque la longueur de deux îlets; tandis que l'ancienne avait juste l'îlet pour mesure. On monte deux petites marches pour y arriver. La première chose qui frappe en entrant dans ce vaisseau, c'est qu'il est terminé par une charpente, tandis qu'il avait été construit pour être voûté. Cette fautive proportion écrase tout l'intérieur qui est d'ordre Ionique. Il est composé de trois nefs: la grande, dont chaque côté est décoré de six portiques, a 36 pieds de largeur sur 40 de hauteur y compris la corniche. Tout l'ordre est surmonté d'un attique pour recevoir la voûte & servir d'appui aux vitreaux. Les bas côtés vont se terminer à la croix dont les extrémités, formant le chœur & deux chapelles, sont circulaires.

Le chœur est fermé par une belle grille de fer dont les ornemens sont dorés. L'autel est à la romaine; du côté de l'épître, sont les sièges du prêtre officiant & de ses assistans, & un peu plus haut, ceux destinés au général & à l'intendant; du côté de l'évangile, est celui du commandant en second & de l'ordonnateur. Derrière le maître-autel & absolument contre le mur du fond du chœur, est un autre autel de plâtre, au-dessus duquel est un sépulcre ouvert. Au milieu de celui-ci sur le derrière, & à chacun de ses deux bouts, est un personnage masculin. Deux d'entr'eux regardent dans le sépulcre & le troisième contemple une assomption qui est aussi de plâtre, & qui surmonte tout le sujet; la vierge s'élève dans une nuée chargée de têtes d'anges & deux anges entiers la couronnent. L'autel & ses accessoires occupent un espace de 15 pieds de haut sur 12 de large

De chaque côté du chœur est une porte qui conduit à une sacristie. Celle de la droite en entrant, est destinée à la préparation des prêtres & de ce qui est nécessaire à l'office divin ; l'autre à recevoir les personnes, pendant la rédaction des actes de baptême, de mariage & de sépulture ; toutes les deux sont trop petites.

Au-dessus de la porte de la sacristie de l'Ouest, est un tableau d'environ six pieds de haut, représentant St-Bonaventure qui écrit ; il fait le pendant d'un Saint-Saintin à genoux, placé sur la porte opposée. Ces deux tableaux ont été offerts par deux capucins du nom des deux Saints. Ils peuvent donner une idée favorable du motif des donateurs, mais ils ne produiront pas le même effet, quant au talent de l'artiste.

C'est aussi du côté Occidental du chœur, sur le mur & au-dessus du siège du gouverneur-général, qu'on voit l'épithaphe de M. de Belzunce, mort dans la paroisse du Trou, le 4 Août 1763, & enterré dans cette partie de l'église le lendemain. Elle est gravée sur un marbre blanc encastré dans une bordure de marbre noir. Le haut de ce monument, qui forme un carré de quatre pieds de long sur deux pieds & demi de large, est surmonté par une urne cinéraire, & terminé inférieurement par un écusson armoirié ; le tout est doré d'or moulu. L'épithaphe est en ces termes :

H I C J A C E T

ARMANDUS Vicecomes DE BELSUNCE,
 In quo claritas antiqui generis,
 Minimum ad gloriam monumentum fuit.
 Civis placidus, Amicus certus & suavis ;
 Strenuus Bellator & periculorum appetens ;
 Animæ prodigus ut militi parceret ;
 Sola fortiter factorum & vulnerum commendatione,
 Ad magna evectus,
 Regionum exercituum Legatus.
 Tandem parta per labores mercede,
 Santi-Dominici Insulæ prefecturâ donatus
 Novis plena laboribus :
 Dum demendatæ sibi Provinciæ saluti acriter invigilat
 Morbo præreptus obiit,
 Die 4a. Augusti, Ann. D. 1763, Ætatis, 43.
 Sublato ex oculis amico, amicus consecravit DE CASTERA ;
 Regis exercituum Brigaderius, MDCCLXIII.

Les autels des deux chapelles sont de marbre blanc. Celle de la gauche est consacrée à la Vierge. On y a placé un grand tableau, donné à l'église au mois de Mai 1788, représentant l'adoration des mages; c'est une croûte qui défigure l'église. La chapelle de la droite était autrefois sous l'invocation de St-Jean Baptiste, dont on aperçoit encore la petite statue placée en 1774, en même-tems que celle de la vierge l'avait été dans l'autre chapelle. On y a mis un tableau de Saint-François, peint debout, une croix à la main. C'est un présent du R. P. Saintin, préfet de la mission; ce tableau quoique bien supérieur à l'autre, est lui-même très-médiocre & n'est pas une excuse pour avoir préféré le séraphique instituteur des Capucins, au précurseur de l'Homme-Dieu.

Une chaire de bois d'acajou sculptée, est placée sur le côté gauche de la grande nef. Elle a coûté deux mille écus, mais elle est ridicule par sa petitesse, relativement au vaisseau. L'église est pavée de carreaux de marbre noir & blanc. Depuis quelques années, un jeu d'orgues est placé en jubé, à l'extrémité de l'église & en face du maître-autel. Il est bien faible pour l'étendue où il doit se faire entendre, mais il est peut-être encore trop sonore pour les mains novices qu'il trahit.

C'est dans l'enceinte de cette église, parce qu'elle comprend celle de l'église qu'elle a remplacée, qu'a été inhumé, le 5 Mars 1739, M. d'Orgeville, maître des requêtes & intendant des Isles du vent, qui venait d'être nommé à l'intendance générale de la marine. Le ministre lui avait écrit, le 20 Janvier 1738, pour l'engager à passer à Saint-Domingue, en revenant de la Martinique en France, & à y prendre des renseignements exacts sur tout ce qui concernait cette Colonie. M. d'Orgeville avait d'autant plus volontiers accepté cette mission, qu'elle lui donnait l'occasion de revoir M. de Larnage, son ancien ami. Il mourut au Cap, le 4 Mars 1739, au soir. La paroisse accepta même le 15, les tentures qui avaient été mises à l'église & au gouvernement, où M. d'Orgeville était mort, pour lui tenir lieu des cinq cens livres dues à la fabrique pour son inhumation.

Le héros de Belle-Isle, dans la guerre de 1756, a aussi mêlé ses cendres à la poussière de ce temple. M. le chevalier de Sainte-Croix, embarqué sur l'escadre de M. Dubois de la Motte, qui portait des secours trop tardifs à la Martinique, devait avoir le commandement des troupes dans cette Isle, si elles y avaient débarquées. Obligé de suivre l'escadre à Saint-Domingue,

où il arriva le 17 Mars 1762, il demanda l'agrément de retourner en France pour y continuer ses services, inutiles dans une Colonie dont la partie militaire était confiée à M. de Belzunce. Un ordre du roi, du mois de Juillet, l'y autorisait, mais lorsqu'il parvint, M. de Sainte-Croix n'était plus. Sa mort est arrivée le 18 Août 1762.

Il n'y a point, dans l'église du Cap, d'autres bancs que ceux accordés par l'ordonnance du roi, du 15 Novembre 1728. J'ai déjà dit où sont les fauteuils & les prie-dieu des deux Administrateurs, & le banc du Commandant en second, & de l'ordonnateur dans le chœur. Il y en a un à double rang, à droite, pour le Conseil supérieur (car on le conserve encore), ensuite duquel est celui de la Sénéchassée. En face de celui du Conseil, est celui du lieutenant-de-roi; au-dessous est celui du major, auquel tient celui du commissaire de la marine, qui n'en est séparé que par une cloison. Le commandant des milices de la paroisse en a un aussi, au bas de celui de la Sénéchassée, & celui des marguilliers fait face à la chaire.

Tous ces bancs sont contre les piliers & se regardent les uns les autres, excepté celui du commandant des milices, qui fait face à l'autel. Le reste de l'église est absolument libre, & les personnes qui veulent s'y asseoir, sont obligées d'y faire porter des chaises chaque fois qu'elles y vont. Dans l'origine c'était absolument la même chose; du moins je puis assurer que depuis 1718, il n'y a point eu de banc dans cette église pour les fidèles.

Comme cette église est l'unique paroisse du Cap, elle serait trop petite si la dévotion des paroissiens n'était pas un peu tiède. Il n'y a guères que durant la Semaine-Sainte, & aux fêtes très-solemnelles, qu'elle est absolument remplie. Le service y est célébré avec pompe; il y a un suisse en habit bleu, qu'à établi une délibération de la paroisse du 17 Février 1743. Chaque jour ouvrier on dit une messe, au point du jour, pour les ouvriers, & une autre à sept heures; celle-ci a été fondée. Le dimanche, immédiatement après la messe paroissiale, les nègres se réunissent dans l'église, y font la prière & chantent des cantiques; quelques vieillards des deux sexes se font les chefs de ces exercices, à la suite desquels se dit une messe basse, appelée *la messe des nègres*.

La fabrique est assez riche pour frayer aux dépenses ordinaires, & lorsqu'il y en a de considérables, elles sont faites d'après des contributions particulières.

L'église du Cap a reçu plusieurs bienfaits en dons & en legs. M. Gabriel Barau, marchand rue Espagnole, natif de Clérac, en Saintonge, qui avait déjà mérité d'elle par des actes généreux, le titre & les honneurs de marguillier, le 1 Janvier 1757, lui légua le 30 Mars 1758 : 1°. 6,000 livres pour être distribuées aux pauvres honteux ; 2°. 20,000 livres pour fonder à perpétuité une messe de requiem, les jours ouvriers à onze heures, & les fêtes & dimanches après la messe des nègres ; 3°. & le reste de sa succession, valant plus de 100,000 livres, pour être employé en maisons, dont le produit doit être distribué annuellement aux pauvres honteux de la paroisse.

Celle-ci a deux marguilliers dont un est remplacé chaque année; ils sont, avec le curé, les Administrateurs de la paroisse. Les assemblées de paroissiens se tiennent au milieu de la grande nef, en face de la chaire. Elles sont ou désertes ou tumultueuses, suivant leur objet, & l'on y a vu dans des nominations, plus de scrutins que de votans. Il y a 24 notables, ce sont des personnes que les paroissiens choisissent à la pluralité des voix, & parmi lesquelles on prend ensuite les marguilliers, & les commissaires que la paroisse nomme pour veiller à des objets qui peuvent l'intéresser, comme des marchés, &c. La paroisse du Cap est la seule de l'Isle qui ait un greffier, gardien de ses archives, chargé du recouvrement des sommes dues à la fabrique; il a été établi par une ordonnance du 22 Décembre 1757, qui l'affimile aux marguilliers, pour les droits honorifiques, qui font toute sa rétribution.

Les paroissiens du Cap avaient imaginé, depuis un certain nombre d'années, un expédient plus utile que délicat, pour procurer des fonds à l'église. Il consistait à nommer pour marguillier des personnes que l'on savait craindre cette nomination, & sur-tout celles que l'on connaissait pour n'être pas de la religion catholique romaine, & de qui l'on recevait ordinairement mille écus, pour obtenir d'en être dispensé. Cette conduite simoniaque m'avait inspiré trop d'indignation, pour ne m'en pas ressouvenir, lorsque le ministre de la marine me chargea en 1788, d'une rédaction appropriée aux Colonies, de la loi sur les Non-Catholiques, & l'article 10 est spécialement destiné à sauver à l'avenir un pareil scandale.

Il est bien difficile de savoir au juste ce qu'a coûté l'église du Cap. Si j'en crois le plus grand nombre des rapports, la dépense a été à 1,200,000 livres; d'autres l'ont portée jusqu'à 1,800,000. Elle offre cependant, dans

plus d'une partie, des preuves d'ignorance; sa lente édification n'a pas toujours été accompagnée de la plus austère probité.

Le 2 Novembre 1782, à cinq heures du soir, les chevaliers de l'ordre de Saint-Jacques, en Espagne, officiers dans les divers corps de troupes espagnoles, réunies alors au Cap sous le commandement de Don Bernard de Galvez, y ont reçu un chevalier de l'ordre de Calatrava, en vertu d'un pouvoir exprès du roi d'Espagne.

Le tour immédiat de l'église n'est point encore débarrassé depuis vingt ans, de quelques portions de constructions voisines, qui y existaient lors de la première église, dont elles se trouvaient assez éloignées. Des deux portes latérales, qui donnent dans les petites nefs, en face des rues Saint-François & Chastenoye, celle de l'Ouest seule peut servir, quoique l'accès en soit mal-propre & embarrassée. On avait aussi le projet de démolir le clocher, petite tour de maçonnerie, de forme carrée & de 60 pieds de hauteur, construite en 1718, lorsqu'on trouvait un passage entr'elle & l'église. Maintenant elle y est contigue & se trouvant alignée sur le portail, elle lui ôte une partie de sa grace. Le clocher renferme une horloge qui mesure fort inégalement le tems, & le bas est le logement du suisse. On a aussi au Cap l'amour-propre des grosses cloches, mais ce goût serait ruineux, s'il était toujours satisfait; car les nègres aiment, eux, à les casser, en les sonnant avec violence, & en les faisant servir à des carillons assourdissans. Il y a long-tems qu'il en existe une fêlée, dont le son sépulcral est très-analogue aux enterremens qu'elle annonce. Les nègres prétendent que dans son sinistre accord avec une autre, pour qui elle fait la basse, elles disent: *Bon blanc mourî: mauvé rêté. Un bon blanc est mort: les méchants restent.*

Derrière l'église passe la rue des Religieuses. Lorsqu'on y est, on trouve une petite ruelle d'environ 50 pieds de long, qui conduit exactement à la porte d'un petit caveau, pratiqué dans le derrière de l'église, où l'on dépose les personnes qui ont cette sépulture à titre d'honneur, ou celles pour qui on l'achète 3,000 livres. La précédente église avait aussi un caveau, mais dans l'enceinte de la sacristie, & les Jésuites y avaient même fait enterrer le père Laval, curé du Trou. On a substitué le caveau actuel à l'usage si funeste, dans les pays chauds, d'enterrer dans les églises. L'orgueil est satisfait & la nuit le corps est transféré au cimetière de la Fosslette. C'est dans ce caveau

qu'on transporta avec les cérémonies funèbres, le 23 Août 1773, les ossements des religieux Jésuites enterrés dans la chapelle de leur maison conventuelle, devenue la maison du gouvernement. J'ai vu dans ce caveau, en 1777, des parties de cadavre parfaitement entières & desséchées. Elles se trouvaient dans un point à gauche de l'entrée, où le sol est sablonneux. Quelques dévotes crièrent au miracle, & assurèrent que ces dépouilles périssables, étaient celles de ces anciens Jésuites, ce que contredit leur transport de 1773.

C'est aussi dans ce caveau, qu'on mit, le 9 Avril 1777, les entrailles de M. le comte d'Ennery, gouverneur-général, & que fut enterré, le 8 Mars 1780, M. le comte d'Argout, son successeur, mort la veille.

En face de ce caveau & au Sud de la rue des Religieuses, commence la rue Fermée. Elle méritait autrefois doublement ce nom, d'abord parce qu'elle n'a jamais été percée jusqu'au bout de la ville, puisqu'elle se termine à la rue du Hafard, où elle va par une ligne dirigée au Sud-Sud-Ouest, qui s'écarte conséquemment du parallélisme des autres rues; ensuite parce qu'elle était terminée à son bout Nord, par un ancien cimetière qui avait 150 pieds de l'Est à l'Ouest sur 60 du Nord au Sud, depuis la rue des Religieuses jusqu'à la rue du Cimetière qui lui doit son nom.

Ce cimetière laissait à l'Est, environ 60 pieds entre lui & la rue du Bac ou Dauphine, & autant à l'Ouest entre lui & la rue d'Anjou. Dans une épidémie qu'il y eut au Cap, vers le mois de Mars 1736, ce cimetière étant trop petit & sa situation faisant redouter la contagion, les Administrateurs en second du Cap, firent former pour les matelots & les nègres, le cimetière de la Fossète qui, après avoir été négligé très-long-tems, est enfin devenu celui de la paroisse en 1761. Le vieux cimetière est destiné à recevoir un très-beau presbytère, depuis qu'une ordonnance de MM. de Reynaud & Le Brasseur du 23 Avril 1781, a fait ouvrir la rue Fermée, jusqu'à la rue des Religieuses. On y construit une belle maison de maçonnerie, sur le côté Ouest de la rue Fermée. L'ordonnance des Administrateurs, du 22 Septembre 1787, a homologué le marché de 95,000 livres, passé entre la paroisse & M. Renaud, entrepreneur, celui qui a terminé l'Église.

La rue Fermée avait été close aussi dans sa partie Sud, mais par un jugement des Administrateurs du 12 Mars 1765, sur la demande de M. Yvon, M. Ducasse fut obligé de faire cesser l'interception qui était son ouvrage.

L'incendie qui se manifesta dans la rue de Penthièvre , pendant la nuit du 20 au 21 Décembre 1734, consuma la majeure partie de la seconde section & pres- que tout ce qui existait alors de la première. Ses ravages & ceux dont il fut la cause parce qu'on abatit plusieurs maisons afin de sauver le reste de la ville , s'étendit depuis la ravine jusqu'à la rue Chastenoye , dans le sens du Nord au Sud & depuis la rue du Palais & le côté Est de la place-d'armes , jusqu'au bord de la mer , c'est-à-dire, jusqu'au côté Ouest de la rue Neuve ; ce qui comprenait 35 îlets. A cette époque le Cap n'avait pas 20 maisons qui ne fussent pas de palmistes.

Le 24 Janvier 1735, une ordonnance de M. de Chastenoye engagea à rebâtir en maçonnerie , ou au moins en briques entre poteaux. Quant aux maisons qu'on devait rebâtir en bois , il prescrivit d'en faire rentrer la façade de dix-huit pouces , de manière qu'on pût les réédifier en maçonnerie à une autre époque & trouver l'épaisseur du mur. Il y a encore quelques maisons de bois où l'on remarque cette rentrée de 18 pouces. Le 15 Juillet 1735, il y avait déjà 25 maisons recon- struites , & au mois de Septembre 1736, la valeur de 27 îlets rebâtis ; l'on ne voyait dans cette nouvelle ville , qu'une douzaine de maisons qui ne fussent pas de maçonnerie ; & le Cap s'était augmenté du magasin du roi construit vers la mer.

Dans les rues qui coupent la seconde section de l'Est à l'Ouest , on compte successivement , après celle du Conseil qui est la plus Septentrionale, les rues Saint-Pierre & Saint-Jean, (les deux noms de baptême de M. de Char- rite), la rue Saint-Laurent, patron de M. de Valernod, gouverneur de la Colonie en 1711 ; celles de Conflans , de la Fontaine & de Notre-Dame. Celle de Chastenoye qui les suit & que l'église ferme dans l'Ouest, allait, autrefois, de la mer au morne du Cap. Je ne fais quel nom elle portait ori- ginairement, mais lorsque M. de Chastenoye gouverneur, vint se loger dans la maison qui faisait le coin Sud-Ouest de cette rue avec le marché aux Blancs & qui se trouvait alors au bord de la mer, on l'appela rue Saint- Étienne , à cause du patron de M. de Chastenoye. Puis le logement du gou- verneur étant appelé le *gouvernement*, on dit la rue du Gouvernement, au lieu de la rue Saint-Étienne, & la rue actuelle du Gouvernement, dont j'ai parlé au commencement de cette seconde section, fut appelée la rue du Vieux Gouver- nement. Lorsque les Jésuites bâtirent leur chapelle, dans leur enclos, le long de la rue Saint-Étienne, on appela la portion qui se trouvait au Couchant de l'église,

l'église, la rue Saint-François-Xavier, patron de la chapelle des Jésuites, nom qu'elle a conservé, tandis que la partie inférieure de la rue Saint-Étienne ou du Gouvernement a fini par se nommer la rue Chastenoye. Quant à la rue des Religieuses, placée au Sud de celle Chastenoye, j'en parle ailleurs & l'on vient d'apprendre l'origine du nom de la rue du Cimetière qui est la plus Méridionale de la seconde section.

•••••

T R O I S I È M E S E C T I O N .

PLACÉE au-dessus de la seconde section, la troisième va, comme elle, de la ravine à la rue du Cimetière du Nord au Sud, & des rues du morne des Capucins & d'Anjou dans l'Est, jusqu'à la rue des Marmousets & à la rue Espagnole dans l'Ouest. Comme la ravine rentre un peu dans le Sud, le long de cette troisième section, sa surface est moindre que celle de la seconde.

Cette rentrée de la ravine est causée que la rue du Conseil trouve son extrémité Occidentale sur cette section, dans la rue Royale. Sur le côté Ouest de cette dernière, & en face de la rue du Conseil, est une fontaine qui en porte le nom. Elle est composée d'un simple portique dont les deux colonnes carrées & Doriques ont un très-petit socle, servant de piédestal & ne débordent que de quelques pouces le mur auquel tout le travail est adossé. Au-dessus de l'entablement qui est continu, est un fronton triangulaire sans ornemens. Le portique est creusé en niche demi-circulaire; un robinet fournit l'eau. Cette fontaine est à peine aperçue; on ne connaît guères d'elle que son utilité, & l'on peut dire qu'elle fait le bien modestement.

La première rue parallèle & supérieure à celle des Capucins, est la rue Vaudreuil. Le Cap devait ce témoignage de reconnaissance à un commandant-général, qui a été fort occupé de son embellissement & qui en aimait le séjour. Cette rue qui traverse maintenant tout le Cap du Nord au Sud, à partir de la ravine, avait un autre nom dans sa partie existante avant 1748. Elle commençait encore en 1732 à la rue de Bourbon & finissait à celle du Hasard. A la vérité il en existait environ 200 pieds, à compter de la ravine jusques vers les deux tiers du premier îlet au Sud de la rue du Conseil; mais depuis là jusqu'à la rue de Bourbon, elle était interrompue, d'abord au Nord par

l'extrémité du morne des Capucins, & ensuite par l'immense jardin potager de M. de Charrite, qui s'étendait, du Nord - Ouest au Sud-Est, jusqu'au point où est aujourd'hui l'angle Nord-Ouest des rues de Bourbon & du morne des Capucins, sur la place-d'armes.

La rue Royale qui est au-dessus de la rue Vaudreuil, & qui était alors la rue Saint-Félix, était précisément dans le même cas, & ne parvenait même qu'à la rue Sainte-Marie dans le Nord, parce que le jardin de M. de Charrite qui suivait la direction du côté Ouest du morne des Capucins, entre lequel & lui était un passage, avait 70 toises de long sur 30 de large. Il allait obliquement depuis la rue Bourbon jusqu'à la rue Transversine, dont une prononciation corrompue a fait la rue *Transversière*, qui était sa borne au Nord, & qui doit son défaut de parallélisme avec les autres rues, à la nécessité de suivre la direction de ce bout du jardin.

C'est ce terrain, aujourd'hui si précieux, que M^{de}. de Verdèlin, veuve de M. de Charrite, vendit, avec d'autres qui sont entrés depuis dans l'enceinte de la ville, à M. Dujarriay en 1728, & que celui-ci revendit ensuite par emplacements, à commencer de 1732. Il y avait donc sept îlots de la troisième section qui n'existaient point quand cette vente eut lieu, mais en 1736 elle n'avait de non-bâti que ce que le morne des Capucins en occupait encore. On peut donc compter que ce n'a été que vers 1750 que tout cet espace a eu des maisons.

A l'angle Nord-Est des rues Vaudreuil & Saint-Pierre, est une grande & belle maison à étage, qu'on connaît encore sous le nom d'ancienne comédie. Un peu avant 1740, quelques personnes eurent l'idée de se réunir pour jouer la comédie. On fit disposer en conséquence une maison qui était à l'angle Sud-Est des rues Notre Dame & Royale, & là des acteurs plutôt tolérés qu'avoués par Thalie, trouvaient du moins l'amusement s'ils n'y faisaient pas briller le talent. Quelquefois dans leur zèle ils prétendaient aussi charmer Melpomène. On jouait rarement, & quand on avait besoin de fonds pour le loyer, le luminaire, &c, on donnait des représentations extraordinaires, où les billets étaient payés 6 liv. aux premières places. En 1743 les dépenses avaient absorbé la recette, & le théâtre chancelait, lorsque soixante personnes firent un accord le 23 Février 1744, pour le soutenir pendant deux ans.

Au moyen de cet arrangement, le spectacle devint gratuit & chaque souscrip-

teur avait quatre billets par représentation, le sien compris. On disposa alors le parterre en amphithéâtre avec des bancs, de manière que tous les spectateurs étaient assis. Le spectacle fut mis sous la protection du gouverneur & de l'ordonnateur, auxquels on déféra le choix d'un trésorier & d'un directeur parmi les souscripteurs.

Cette première souscription fut renouvelée, & le spectacle vint dans la maison de la rue Vaudreuil (*) que je cite, où il a été jusqu'en 1764 qu'il a été mis dans le local où il se trouve maintenant, & dont je parle dans cette section.

Il semble qu'il soit de la destinée de cette maison de servir à plaire aux habitans du Cap, en les instruisant. Depuis la fin de 1788, on a établi dans son premier étage un cabinet littéraire, au moyen d'une cotisation faite par 80 personnes, qui ont donné quarante-deux piastras chacune. Ce local très-élégamment meublé, renferme outre une bibliothèque utile & tous les journaux intéressans, trois pièces destinées au jeu de billard, à celui du trictrac & à des jeux de société, (car on en a pros crit ceux de hasard), dont la rétribution couvre les dépenses d'entretien.

C'est là qu'on peut trouver, dans plusieurs genres, un préservatif assuré contre l'ennui, & qu'un étranger qui a un souscripteur pour répondant, rencontre une compagnie choisie & s'efforce d'ajouter lui-même aux agrémens de ce lieu de réunion dont l'idée est heureuse.

On reconnaît aisément dans le terrain de l'ancienne comédie, une partie du morne des Capucins. Ce bout de la rue Vaudreuil & celui même de la rue Royale, laissent encore voir un roc vif feuilleté.

C'est dans la rue Vaudreuil qu'on trouve la Société royale des Sciences & Arts du Cap-Français, cet établissement qui, encore à son berceau, a déjà répondu aux espérances qu'il avait fait concevoir.

Le 8 du mois de Juin 1784, un officier de la marine, avantageusement connu par ses talens dans ce métier difficile & par des observations nautiques, vint au Cap, l'esprit enflammé par l'une de ces idées brillantes que l'imagination embellit encore. Une épouse séduisante, partageant la même opinion, semblait

(*) M. de Bory, gouverneur-général, trouvant Rousseau au café de la Régence à Paris, crut lui faire un compliment en lui disant : *J'ai vu jouer Devin du village au Cap-Français.* — *Tant pis pour vous!* lui répondit le frère Jean-Jacques, qui n'avait sans doute pas mis au rang des béatitudes théâtrales, celle d'être joué par des amateurs.

s'être associée à l'apostolat maritime de son époux , & à leur voix le magnétisme eut des sectateurs. On vit , dès le 26 du même mois , à la Providence des hommes , un baquet qu'affligèrent des obstrués , des goûteux , des asthmatiques. Mais là aussi , le mesmérisme trouva des incrédules. Le premier qui douta fut un médecin , auquel on semblait déjà reprocher son inutilité & que l'on crut trop encroûté des préjugés d'Hypocrate , pour être digne de la nouvelle théorie. Devenu contradicteur , par le fait même des mesmériens , il se réunit à un botaniste qui partagea ses soupçons ; une troisième personne s'approcha d'eux , & voilà des expériences anti-magnétiques commencées. Soit que le climat se prêtât moins aux illusions , soit que la marche rapide des maladies qu'on y éprouve fût plus propre à montrer l'insuffisance du moyen , les faits vinrent à l'appui de la contradiction , le baquet fut défermé & il fallut rapporter le paralytique qu'on y avait amené.

Les trois personnes que le désir d'arrêter les progrès d'une doctrine superstitieuse avait rassemblées , non-satisfaites d'avoir combattu la chimère , voulurent une gloire plus réelle. Ils se rappellèrent qu'on avait parlé mille fois de l'utilité dont pourrait être pour la Colonie une réunion de colons , ayant un véritable amour pour elle , & s'entretenant de ce qui pouvait être capable de hâter ses progrès & de la porter à son plus haut degré de splendeur. Sans trop avoir calculé , la possibilité du plan , on en fit un , on appela six autres personnes , on s'électrifa réciproquement , & dans ce petit comité , l'on créa le *Cercle des Philadelphes* , nom qui rappelle à des hommes consacrés au bonheur commun , que l'amour fraternel doit être leur premier sentiment.

Ce fut le 15 Août 1784 , que les fondateurs du Cercle arrêtèrent leur plan qu'ils soumirent aux chefs de la Colonie. Ceux-ci sentirent que des observations sur l'histoire naturelle , sur l'agriculture & sur les objets qui intéressent l'humanité souffrante au moral ou au physique , devaient être précieuses dans une Colonie comme celle de Saint-Domingue ; le Cercle fut donc avoué le 30 Septembre suivant. Aussitôt parût un prospectus où l'on fit surtout sentir l'avantage indicible du travail de personnes qui s'occuperaient de matières coloniales dans les Colonies mêmes ; on y appelait tous ceux que leurs talens ou leur zèle rendaient propres à seconder un aussi estimable dessein. Quelques-uns de ces hommes qui croient que tout est apathique ou égoïste comme eux , regardèrent l'heureuse inspiration de cette Société comme un rêve ; mais d'autres êtres qui n'attendaient que ce

signal, vinrent unir leurs vœux & leurs résolutions à celles de ses fondateurs. Les statuts furent imprimés, & le 11 Mai 1785, une séance publique, en donnant un spectacle nouveau pour Saint-Domingue, montra aux colons que l'entreprise n'était pas vaine.

M. Arthaud, président du Cercle, y exposa la simplicité de son origine, & prenant une noble confiance dans ce qu'elle avait de pur & d'estimable, il fit concevoir que cette humble source pourrait être un jour un fleuve majestueux. Il répondit à cette misérable maxime inventée par l'intérêt personnel & qui fait croire à tant de colons que le goût de ce qui n'est pas lucratif, ne peut être solidement établi sur ce sol brûlant. Parlant ensuite de ce qui lui est le plus familier, M. Arthaud fit voir combien la communication entre les hommes consacrés aux différentes parties de l'art de guérir est importante, & il montra combien leur association au Cercle était commandée par l'humanité. Le public applaudit aux efforts déjà faits & il encouragea, par cela même, tous ceux dont il doit être & l'objet & le juge dans l'avenir; les habitans du Cap, surtout, entendirent avec plaisir dans la même séance, une description médico-topographique de leur ville, où M. Arthaud la considère sous le point de vue des maladies qu'on y observe. Mais ce qui fut bien senti & qui honora les premiers essais du Cercle, ce fut l'éloge de Larnage & de Maillart, fait par M. Baudry Deslozières. En effet, il était bien glorieux pour cette Société, d'acquiescer dès ses premiers instans, une dette de toute la Colonie & de donner ce bel exemple de la reconnaissance publique.

Le Cercle voulant encore se donner des coopérateurs, par-tout où l'amour du bien est capable d'exciter, publia un programme, le même jour 11 Mai 1785, offrit des prix pour obtenir des mémoires sur des objets intéressans & annonça celui de 1650 livres dont la bienfaisance de M. François de Neufchateau, alors procureur-général du Conseil du Cap, l'avait rendu dépositaire, pour être donné au meilleur ouvrage sur la manière de fabriquer un papier à l'abri des ravages des insectes qui, dans les Colonies, font disparaître rapidement & les livres & les manuscrits. Le programme proposa, en outre, pour sujet d'un prix l'éloge des fondateurs des deux maisons de Providence du Cap.

Ce qu'on ne pouvait assez louer, c'était le zèle infatigable des premiers membres du Cercle, zèle qui exigeait d'eux des sacrifices pécuniaires. Ils prirent un local pour des essais de culture de cochenille. Bientôt, les Administra-

teurs qui successivement, & à l'envi, avaient montré une affection bienfaisante pour le Cercle, lui accordèrent la concession d'un terrain pour un jardin de botanique; mais ce terrain, établi à grand frais, fut réclamé par un propriétaire ignoré jusques-là, & dont le Cercle fut réduit à n'être que le fermier.

Enfin le 29 Décembre 1786, le Ministre écrivit aux Administrateurs que le roi accordait au Cercle une autorisation provisoire, & les termes seuls de cette lettre font un éloge. La Société est redevable de ce premier acte de la puissance publique qui consolida son établissement, à M. de Vaivre, ancien intendant de la Colonie & chargé de l'intendance des Colonies, à Versailles, qui partageant l'intérêt qu'un des membres les plus attachés au Cercle, mettait à de pressantes sollicitations, les fit accueillir du Ministre avec une véritable bienfaisance. Ce présage heureux d'une protection encore plus utile à l'avenir, eut son premier accomplissement, lorsqu'au mois d'Avril 1788, M. de Marbois, intendant, décida que désormais le Cercle recevrait annuellement 3,000 livres, pour aider à ses dépenses qui, à la fin de 1787, s'élevaient déjà, en totalité, à 40,000 livres. M. de la Luzerne qui avait passé du généralat de Saint-Domingue au ministère de la Marine & des Colonies, & qui avait été témoin oculaire du désir permanent du Cercle, d'être utile, approuva ce sage emploi d'une petite partie des fonds publics.

Mais l'année actuelle (1789), devait être à jamais mémorable pour le Cercle. Il a obtenu, le 17 Mai, les lettres-patentes qui le confirment sous le titre de *Société royale des Sciences & Arts du Cap-Français*. Jamais aussi circonstances ne furent plus favorables. M. Barré de Saint-Venant qui avait présidé le Cercle, se trouvait à Paris, & à ses instances s'unissaient celles de deux autres membres, M. du Pujet, instituteur de M. le Dauphin, & l'auteur; nous avions à solliciter un Ministre, convaincu de l'utilité de ce que nous lui recommandions; M. de Vaivre était un nouvel organe qui répétait la prière, les Administrateurs de la Colonie avaient appuyé le vœu du Cercle, le succès fut donc complet. Au même instant, l'Académie des Sciences de Paris a ajouté un fleuron à la couronne du Cercle, en arrêtant qu'elle enverrait à la Société un exemplaire de ses Mémoires, des volumes des Savans étrangers & de la Connaissance des tems, & que chacun des quarante membres résidans de la Société, venant à Paris aura la liberté d'assister aux séances particulières de l'Académie, pendant une année. M. Barré de Saint-Venant est celui à qui la Société est redevable de cette

glorieuse marque d'estime. Quant à moi j'ai été assez heureux pour faire adopter au Musée de Paris & à ceux de Bordeaux & de Toulouse & à la Société d'Agriculture de Paris, une correspondance avec la Société.

Elle est composée de douze honoraires & de quarante associés résidans, c'est-à-dire, à portée de se rendre aux assemblées; ceux-là seuls dirigent les travaux de la société. Il y a en outre un nombre illimité d'associés, pris dans l'Isle, ou dans les autres Colonies; d'associés nationaux ou autres, choisis dans le royaume & dans les pays étrangers, & enfin de correspondans régnicoles & non-régnicoles. Il suffit de jeter les yeux sur le tableau de la Société, imprimé chaque année dans l'almanach du Cap, pour être convaincu que des savans distingués ont désiré de lui appartenir.

La Société des Sciences & Arts du Cap a un Président, un Vice-Président, un Secrétaire perpétuel, un Trésorier, un Bibliothécaire, un Gardien du cabinet de physique & d'histoire naturelle & un Directeur du jardin des plantes. Le roi lui a accordé, par ses lettres-patentes, une somme annuelle de 10,000 livres, pour ses dépenses, dont 1,000 livres sont affectées à un prix destiné au meilleur mémoire, sur une question d'utilité publique, que la Société aura indiquée. Elle s'assemble une fois par semaine. Elle est exacte à donner sa séance publique obligatoire du 15 Août, jour de son anniversaire, & le public voit chaque année de nouveaux progrès. La Société a sur ses jettons & sur son cachet, une ruche d'abeilles placée sur un tertre, surmontée d'un soleil rayonnant avec cette légende, *Sub sole labor*, & pour exergue: *Société Royale des Sciences & Arts du Cap Français 1784.*

Parmi les ouvrages publiés par le Cercle jusqu'à présent, on distingue les Recherches sur les Épizooties de la Colonie, un mémoire sur le Tétanos, & le premier volume de ses Mémoires, où il y a entr'autres choses, des observations précieuses sur les eaux minérales. Une réflexion bien simple se présente à l'esprit, lorsqu'on pense à la formation presque fortuite de cette Société, c'est que sans elle, les ouvrages qu'elle a mis au jour, & parmi lesquels j'oubliais celui de M. Thierry de Menonville, sur la culture de la Cochenille, dont la Société a été l'éditeur, n'auraient vraisemblablement jamais existé; c'est que sans elle des matériaux intéressans & nombreux ne seraient pas réunis dans un dépôt, où l'utilité publique saura puiser, & que de coûteuses & pénibles expériences n'auraient point été faites; c'est que sans elle beaucoup de Colonies

auraient à peine soupçonné en eux des talens , que l'émulation y excite & que l'espoir de servir le bonheur commun encourage ; c'est que sans elle on ne verrait ni les commencemens d'une nombreuse bibliothèque , qui est dû , surtout aux dons de MM. Arthaud & Baudry Deslozières , aux legs de M. le Gras & le Fevre Deshayes , & enfin aux acquisitions faites aux dépens des membres , ni les commencemens d'un cabinet où l'on remarque entre plusieurs choses curieuses , mais avec attendrissement , la tête d'un ancien habitant de l'Isle , d'un de ces malheureux , dont la race existerait encore , si les premiers conquérans avaient eu le goût paisible de l'étude & l'ame des Philadelphes ; c'est que sans elle enfin , des hommes laborieux , découragés par leur isolement , par l'insouciance qui les environnait autrefois , seraient morts presque inutiles pour un pays que leurs recherches éclairent , que leurs travaux font mieux connaître & que leur exemple apprend à aimer , comme une patrie réelle. Heureuse association , puisses-tu durer autant que le Nouveau Monde , & ma faible plume servir à conserver à tes courageux & généreux fondateurs , le tribut de reconnaissance qui leur est dû ! (*)

A l'angle Sud-Ouest des rues Royale & Sainte-Marie , est la maison qui , depuis que celle des Jésuites n'est plus la résidence des missionnaires , sert de logement au Préfet apostolique de la mission de la Partie du Nord , en même-tems curé de la ville du Cap , & aux autres religieux par lesquels il est aidé dans la desserte de la paroisse. C'est encore la maison où s'arrêtent les religieux envoyés de France , jusqu'à ce que le Préfet leur donne des cures ; & tous les curés qui viennent au Cap , se rendent à la maison de la préfecture , comme la seule qu'il soit décent pour eux d'habiter.

Jusqu'en 1704 , si l'on en excepte cependant quelques momens de disette où l'on prenait les religieux qui se présentaient , comme en 1687 que les cures du Haut & du Bas du Cap étaient confiées au soin de deux carmes , les cures de la Partie du Nord ont été desservies par les capucins de la province de Normandie , province que les premiers habitans français des Antilles devaient naturellement préférer , puisqu'elle était la patrie du plus grand nombre d'entr'eux. Sur

(*) Ces fondateurs sont , MM. Arthaud , médecin ; Dubourg botaniste ; Baudry Deslozières , avocat ; Auvray , habitant ; Cosme d'Angerville , chirurgien du roi ; Poulet , négociant ; Peyré , médecin ; Roulin & Couré , chirurgiens.

leur refus de continuer à fournir des sujets, les Jésuites ont eu cette mission dont ils ont été chargés par lettres-patentes du mois d'Octobre de la même année, jusqu'à l'expulsion de leur ordre de la Colonie. En 1764, on vit arriver l'abbé de la Roque, en qualité de préfet apostolique, & les cures furent desservies par quelques ecclésiastiques & par des religieux de différens ordres, jusqu'au 9 Octobre 1768, que le père Colomban, capucin préfet, arriva avec plusieurs de ses confrères & prit possession de la mission du Nord.

En allant plus au Sud dans la rue Royale, après le logement des capucins & à l'angle Nord-Est de cette rue & de celle Notre Dame, est l'imprimerie, logée dans cette maison depuis 1779. L'un des premiers besoins qui se fasse sentir lorsqu'une société devient un peu considérable, c'est celui d'un établissement destiné à faciliter la connaissance de ce qui peut intéresser chacun de ses membres & qui assure la conservation de certains actes de l'autorité publique en les multipliant; ce besoin, la Colonie française de Saint-Domingue l'avait éprouvé dès le commencement du siècle. Un pays d'une vaste étendue ayant deux Cours souveraines & plusieurs tribunaux inférieurs, devait désirer une imprimerie; le gouvernement en fut convaincu, & le 10 Avril 1723, M. Joseph Payen, ci-devant libraire à Metz, obtint des lettres-patentes qui le nommèrent imprimeur & libraire du roi dans la Colonie, avec un privilège exclusif. Payen débarqua au mois de Juin 1724 au Cap; M. de la Rochalard, gouverneur-général, instruit de sa nomination, en parut allarmé. On accusa le libraire d'avoir vendu des livres obscènes, & le gouverneur le fit emprisonner au Petit-Goave.

Malgré les frayeurs que lui inspiraient sans doute les mouvemens séditieux dont la Colonie était à peine remise, & qu'il craignait de voir reproduire par une imprimerie, il permit à Payen d'établir la sienne. Celui-ci présenta ses lettres-patentes au Conseil du Petit-Goave au mois de Décembre 1725, pour y être reçu, comme elles le prescrivaient. Mais M. de la Rochalard les lui jeta en disant qu'elles ne pouvaient pas y être enrégistrées puisqu'elles ne lui avaient pas été adressées. Payen s'établit à Léogane & fit paraître, au commencement de 1725, un cahier contenant l'édit du mois de Mars 1685, connu sous le nom de *Code Noir*; celui du mois d'Août 1685 qui a établi le Conseil du Petit-Goave, (devenu celui du Port-au-Prince), & les quatre Sénéchauffées du Petit-Goave, de Léogane, du Cap & du Port-de-Paix; l'édit du mois d'Octobre 1716 sur

les nègres amenés en France, & il termina ce cahier par les lettres-patentes qui le nommaient imprimeur-libraire. Cette pièce, la première qui soit sortie d'une presse française à Saint-Domingue, avait un titre où on lisait, au-dessous de de l'indication des édits : *Nouvelle édition, corrigée & augmentée d'addition, par M. Gabet, conseiller du roi*; & au bas de la page, *Par ordre de Monseigneur le Chevalier de la Rochalard*. Celui-ci, toujours ombrageux, trouva mauvais & l'impression des lettres-patentes d'imprimeur & celle d'une approbation qu'il n'avait point donnée; de là un second emprisonnement, au sortir duquel Payen crut qu'il ferait plus sagement de repasser en France que de lutter contre ce despote, qui voulut bien donner pour excuse au Ministre, que le privilège exclusif de l'imprimeur pouvait causer du trouble, & que plusieurs personnes vivaient du métier de copistes. Cependant un ouvrier de Payen imprima quelques *factums* pendant que celui-ci était en France. L'ouvrier mourut, & lorsque Payen revint, il trouva les matériaux de son imprimerie entre les mains du curateur aux successions vacantes, de qui il les reçut, sans que j'aie trouvé la moindre trace de ce qu'il en a fait depuis.

Larnage & Maillart qui savaient bien comment on ôte aux hommes jusqu'à l'idée de la révolte, sollicitèrent, le 14 Mai 1742, deux imprimeries, l'une pour Léogane, l'autre pour le Cap. " Sans imprimerie, disaient-ils, les loix ne peuvent être connues & les Administrateurs ignorent eux-mêmes leur devoir. La perception des impôts exige des états, des quittances, & la multiplicité des écritures est longue, coûteuse & fautive; enfin les plaideurs n'ont pas la faculté d'éclairer leurs juges, & les Administrateurs avec un grand nombre de secrétaires, sont toujours surchargés de travail, parce qu'une foule de pièces de pur style ne peuvent être imprimées d'avance pour être remplies à l'occasion. Le Ministre répondit, le 17 Septembre 1742, de choisir des imprimeurs, auxquels il enverrait des brevets. On n'avait pas réfléchi à Versailles que les matériaux d'imprimerie ne pouvaient venir que de France; le tems se passa en explications, la guerre survint en 1744, la mort de M. de Larnage en 1746, & la Colonie n'eut pas d'imprimerie.

En 1761, la chambre d'Agriculture du Cap, qui ignorait ce qui s'était passé avant son existence, sollicita vivement pour avoir une imprimerie au Cap. Les Administrateurs appuyèrent son vœu, & le 31 Décembre 1762, M. Antoine Marie, imprimeur à Nantes, obtint du roi le brevet d'impri-

meur-libraire, mais exclusif pour toute la Colonie, brevet qui le soumettait à la censure & à la surveillance de l'intendant, dans ces deux fonctions.

M. Marie, à qui le ministre avait laissé le choix du lieu de sa résidence, arriva au Cap, au mois de Décembre 1763, & s'y fixa. La joie des Colons de cette Partie fut très-vive, & à l'instant même fut créée la première gazette de Saint-Domingue, dont je renvoie les détails à un autre endroit.

MM. d'Estaing & Magon jugeant à propos d'avoir une imprimerie au Port-au-Prince, ils en donnèrent le privilège, au commencement de 1765, à M. Duchesne. M. Marie s'en plaignit, & le 17 Mai 1765, il fut maintenu dans son privilège exclusif, par le ministre, à condition d'avoir une imprimerie au Port-au-Prince, comme au Cap. Voilà donc deux imprimeries dans la Colonie.

Après la mort de M. Marie, sa fille eut son interim; elle dirigea l'établissement du Cap, & MM. Thomin & le Blanc celui du Port-au-Prince, jusqu'à l'arrivée de M. Guillot, pourvu le 28 Septembre 1768, comme son prédécesseur, d'un brevet exclusif, mais pour dix ans seulement. Lors du désastre du Port-au-Prince, arrivé le 3 Juin 1770, tous les ustensiles de l'imprimerie ayant été détruits, l'imprimeur eut ordre d'y faire passer ceux du Cap, ce qui occasionna pendant quelque tems une suspension de travaux typographiques dans cette dernière ville.

M. Bourdon succéda à M. Guillot, par un brevet du 14 Avril 1774, mais non exclusif. Il eut aussi une imprimerie dans chacune des deux villes. Le 29 Mai 1775, M. Dufour de Rians obtint un brevet avec le privilège exclusif, pour le ressort du Conseil du Cap, pendant huit ans, & l'on greva la place d'une pension de 3,000 livres, en faveur de M. Donnet, pour la non-jouissance de M. Guillot, son beau frère.

Une ordonnance provisoire des Administrateurs, du 26 Juin 1783, prorogea pour quinze ans le privilège de M. Dufour de Rians, d'après une autorisation du ministre, ce que confirma un brevet du roi du premier Juillet suivant. La pension fut supprimée, mais on lui en substitua une de la même somme, en faveur des D^{lles}. Casamajor, dont avait été chargée pendant long-tems la place de sénéchal du Fort-Dauphin, comme si le juste dédommagement des travaux d'un juge, par des honoraires éventuels, était conciliable avec l'idée d'une pension, pour les filles d'un médecin, entre lequel & la Colonie, il n'a jamais existé de rapport.

En 1785, M. François de Neuf-Château, procureur-général du Conseil du Cap, sollicitait le ministre, pour que le Cap eût deux imprimeries, en appliquant les bénéfices de la seconde aux maisons de Providence. Les Administrateurs eurent ordre d'examiner ce plan, dont ils ne rendirent aucun compte. On se plaignait, & avec raison, de la lenteur des travaux de celle de M. Dufour qui, au moyen de son privilège exclusif, n'avait point l'émulation que produit la concurrence. On se plaignait, & plus amèrement encore, que les ouvrages d'imprimerie ne fussent pas taxés, quoique le ministre, qui avait senti que le privilège exclusif produirait le monopole, eût prescrit, dès le 19 Janvier 1763 à l'intendant, de soumettre l'imprimeur à un tarif.

J'avoue que personnellement frappé de l'abus en ce genre, je déterminai le ministre à adopter ce que les Administrateurs lui écrivaient le 27 Août 1786, de prendre de la Chambre syndicale de Paris des renseignemens; qui pussent servir d'approximation dans la Colonie. On a d'ailleurs consulté sur le lieu même, des personnes instruites, mais étrangères aux imprimeries existantes, & d'autres que ces imprimeries intéressaient; avec ces matériaux & des états donnés par les imprimeurs de la Guadeloupe & de la Martinique, on a inséré dans le tarif du 10 Novembre 1787, très-reprochable à plusieurs égards, le chapitre des imprimeurs.

A cet historique des imprimeurs de Saint-Domingue, je n'ai plus à ajouter que l'établissement d'une troisième imprimerie, qui est la seconde du Port-au-Prince, fait par les Administrateurs au mois de Février 1788. Elle appartient à M. Mozard, à qui je rends cette justice, que ce qui en sort est exempt des fautes typographiques, dont fourmillent les deux autres, comme j'ai eu, plus qu'aucun autre, occasion de le vérifier dans ce que j'ai recueilli d'imprimés coloniaux depuis quatorze ans.

Mais je voudrais, pour que cet art rendît des services encore plus importants, que chaque imprimeur fût tenu de remettre à l'officier d'administration du lieu de sa résidence, trois exemplaires de ce qu'il imprime à titre d'ouvrage, & qui seraient envoyés au ministre de la marine; un serait mis au dépôt des archives des Colonies, un autre à la bibliothèque du roi, & le troisième conservé dans les bureaux des Colonies pour y recourir habituellement. Avec cette précaution que j'ai fait adopter pour les gazettes seulement, en 1786, le ministre ne serait pas privé d'utiles renseignemens, consignés principalement

dans les ouvrages périodiques , & l'on ne ferait pas exposé à regarder toujours comme nouvelles, des demandes reproduites à plusieurs époques successives, ainsi que le prouve, entre mille autres exemples, ce que j'ai rapporté sur l'imprimerie elle-même.

Au-dessus de la rue Royale est celle Saint-Louis. Elle est fermée à son bout Nord, près de la ravine, parce que dans ce point le côté Nord de la rue Traversière, va s'unir au côté Ouest de la rue Saint-Louis. Elle est une de celle qui conservent le même nom dans toute leur longueur.

La rue des Marmoufets qui lui est parallèle, n'a ce nom que depuis la ravine au Nord, jusqu'à la rue Sainte-Marie. Cette rue des Marmoufets n'a que 24 pieds de large, au lieu que celle Espagnole où elle ouvre, en a 48. Leur côté Est n'est même pas parfaitement aligné l'un sur l'autre, car le côté de la rue Espagnole avance de plus de 16 pieds dans l'Ouest, par rapport à celle des Marmoufets.

C'est entre les rues Saint-Louis & Espagnole, & celles de Notre-Dame & Saint-François-Xavier, qu'est l'îlet formant la place Montarcher, qui a conséquemment 120 pieds en carré. Mais avant de la décrire, il faut considérer l'état antérieur de cette partie de la ville.

En 1739, les Jésuites avaient dans leur enclos l'îlet de la place Montarcher, celui qui est au Nord, & où est la comédie actuelle, & en outre les deux îlets qui correspondent à ceux-là dans l'Est. Cet enclos descendait donc jusqu'à la rue Royale, qui était alors la rue Saint-Félix. La rue Saint-Louis, qui s'appelait la rue du Cimetière, était interrompue par cet enclos, ainsi que la rue Espagnole qui, dans la Partie Nord de l'enclos, s'appelait *la rue Traverse*.

Les quatre îlets pris par les Jésuites, avaient été concédés, savoir: les deux plus à l'Ouest, le 8 Mars 1710, au supérieur général des missions de la compagnie de Jésus, pour servir à y édifier la maison principale destinée aux missionnaires; & les deux inférieurement placés, le 10 du même mois, à la paroisse du Cap, qui les destinait à devenir le presbytère des prêtres attachés à sa desserte. Quoique les concessions parlent des rues, elles n'étaient en quelque sorte qu'indiquées, & il est bien certain que les deux îlets les plus Occidentaux, se trouvaient alors au-delà de toutes les maisons bâties dans cette partie de la ville. On n'y construisit ni chef-lieu de mission, ni presbytère;

les Jésuites, comme je l'ai dit, les englobèrent dans leur enceinte, au moyen d'une haie vive. Le public réclama vainement, en 1713, l'ouverture des rues, comme l'exigeaient expressément les concessions, le crédit jésuitique l'emporta pendant vingt ans, & la paroisse réclama aussi infructueusement pour avoir son terrain.

Enfin le ministre recommanda aux Administrateurs de faire, avec ces moines orgueilleux, un arrangement qui mît fin aux réclamations. On en fit un en effet, mais qui marque bien leur caractère & leur crédit. Dans cet acte, reçu par un notaire le 3 Juillet 1746, on stipula entre la paroisse & eux, qu'ils lui *cédaient* deux îlets, concédés à la mission, à condition qu'elle leur en *donnerait* deux à perpétuité, dans le haut & à l'Ouest de leur terrain & qu'ils jouiraient des deux donnés à la fabrique pour un presbytère, tant qu'ils desserviraient la paroisse; de cette manière, on eut l'usage des rues. Lors de l'expulsion des Jésuites, la paroisse a prit les deux îlets dont ils s'étaient réservés la jouissance, & qui étaient non pas précisément ceux donnés à la paroisse, mais à la mission, parce qu'ils étaient les plus voisins de leur enclos. La paroisse a disposé de tous les quatre à son profit.

La concession du 10 Mars 1710, obligeait la paroisse à payer ou à faire transporter dans un autre lieu, deux magasins qui se trouvaient sur le terrain qu'on lui donnait. Ils étaient l'un & l'autre à l'extrémité de la ville, bornée dans ce point, à la date de la concession, par ces magasins eux-mêmes, l'un appartenant à M. Bertaud, l'autre à M. Dupavier. Leur face était sur la rue du Canal, aujourd'hui la rue Sainte-Marie, en face de M. Fildier & de M^{de}. veuve Brossart, c'est l'îlet que renferment à présent les rues Sainte-Marie, Saint-Louis, Notre-Dame & Royale. Quant au second îlet, formant le Sud de celui-là, il avait été le premier cimetière de la ville, & il était devenu vacant depuis qu'on en avait ouvert un autre derrière l'église & que j'ai déjà décrit. On avait même toujours refusé d'y donner des concessions & ce ne fut que parce qu'il s'agissait d'un presbytère que l'opinion qui se trouvait blessée, par l'idée de l'occupation de ce terrain, fut apaisée. C'était à cause de la situation de ce cimetière que la rue Saint-Louis portait le nom de rue du Cimetière.

C'est donc en face & au-dessus de cet ancien cimetière, qu'est la place Montarcher. On ne devine pas trop quel motif on a eu de former cette place. Si c'était à cause de la comédie, on devait donc acquérir l'emplacement de celle-ci,

puisque le propriétaire de cet emplacement peut lui donner une autre destination ; si c'était seulement pour y mettre une fontaine , on aurait pu la placer à l'un des angles du bas de l'enclos du gouvernement.

Cette place qui porte le nom de l'intendant sous l'administration duquel elle a été faite , est fermée de traverses comme la place-d'armes. Elle a quatre tourniquets à ses angles , un rang d'arbres sur les quatre faces & une fontaine au milieu qui a le même nom que la place.

La fontaine (V. l'Atlas) est composée d'un piédestal en forme d'abaque , sur lequel s'élèvent quatre colonnes Ioniques , liées entr'elles au tiers de leur fût , par une bande qui les enveloppe. Sur cette bande sont sculptées les armes de France , & celles de MM. le chevalier de Vallière & de Montarcher qui étaient Administrateurs en 1772 , lorsque la place & la fontaine furent faites. On lit sur la face Nord & sur celle du Sud , cette inscription répétée :

Anno Domini MDCCLXXII.

Regnante LUDOVICO Decimo Quinto , optimè dilecto ,

Lud. Floren. DE VALLIERE & Joan. Fran. DE MONTARCHER.

Præfectis Regis.

Cette fontaine a peu de grace & une forte de prétention que la petitesse de la place rend très sensible.

MM. de Reynaud & Le Brasséur avaient l'intention de faire construire sur cette place , un palais de justice , ce qui aurait laissé la maison du gouvernement aux Administrateurs.

C'est sur l'îlet qui borde la rue au Nord de la place Montarcher , qu'est la salle de spectacle. Elle règne dans toute la longueur Nord & Sud de cet îlet , & a son grand côté sur la rue Espagnole , avec laquelle elle finit à la rue Sainte-Marie. L'entrée est vers la place Montarcher ; c'est celle d'une maison ordinaire , & il faut savoir qu'elle conduit à un spectacle pour le soupçonner , à moins que ce ne fut à cause des grands balcons extérieurs qu'on y a mis en 1784.

Le spectacle du Cap , le plus ancien de la Colonie , était encore dans la rue Vaudreuil , en 1764 , lorsqu'il devint un théâtre public. Il s'ouvrit , *en payant* , le 13 Octobre 1764 , par une représentation du Misanthrope & des Trois Gascons. Peu après M. Chinon en prit la direction & les Administrateurs lui en accordèrent le privilège exclusif pour vingt ans , à condition qu'il compterait une somme de 20,000 livres au gouvernement. M. Chinon loua alors la maison où se trouve

le spectacle en ce moment. On y joua pour la première fois, le 20 Avril 1766. La direction ruinait le directeur & le spectacle allait disparaître, lorsque cinquante colons, parmi lesquels on remarquait même des habitans dont la résidence était trop éloignée du Cap, pour qu'ils eussent d'autre motif que le désir de conserver une récréation nécessaire à une grande ville, se réunirent & formèrent une association dont les clauses furent rédigées par M. Grimperel, notaire, le 25 Mars 1771. Ils reçurent la renonciation de M. Chinon à son privilège & s'associèrent pour les quatorze ans qu'ils devaient durer encore, & on fit 50 actions de 3,000 livres chacune. Cette association a duré jusqu'au 9 Mars 1783, que M. Fontaine s'est chargé du spectacle qu'il dirige encore aujourd'hui pour son propre compte (*).

La salle a 120 pieds de long sur 40 de large. Elle est divisée en trois parties égales; la première comprend le théâtre & l'orchestre; la seconde le parterre; la troisième l'amphithéâtre & ses dégagemens. On a tâché de rendre la salle ovale

(*) On ne fera peut être pas fâché de trouver ici le résultat des comptes des douze années gérées par les actionnaires.

La recette totale du spectacle fut de	2,494,993 liv., 4 fol. 10 ders.
La dépense totale de	2,829,024 12
Déficit,	334,031 12 2
Surquoi déduisant le montant des dons faits par le gouverne- ment,	162,300 " "
Ce déficit n'est plus que de	171,731 12 2

Mais cette perte qui donne pour celle de chacune des 50 actions 3,434 liv. 12 fol. 2 ders. 13/25 n'était pas absolue pour tous les actionnaires, car ceux qui, à ce titre, étaient entrés gratuitement au spectacle pendant douze ans, avaient réellement gagné, puisque chaque abonnement annuel pour un homme est de 360 liv.

Il restait encore aux actionnaires le fond du magasin du spectacle, qui fut abandonné à M. Fontaine pour qu'il se chargeât de l'entreprise.

En prenant un terme moyen, on voit que le spectacle donnait alors, par an, 207,916 l. 2 s. d. Et qu'il dépenfait 235,752 1 5.

J'observerai encore sur ces comptes, que j'ai bien connus étant devenu actionnaire, que la recette des cinq dernières années a été infiniment plus considérable que dans les sept autres, à cause des escadres & des troupes nombreuses françaises & espagnoles qui se trouvèrent au Cap à différentes époques, & l'on ne hasarderait rien de dire que, sans ces circonstances, particulières le déficit aurait plus que doublé.

sur ses derrières, en les arrondissant par des cloisons, mais dans l'intérieur elle n'est qu'un carré long. Au moyen d'une avant-scène, l'acteur se trouve plus près des auditeurs & sa voix ne se perd pas dans les coulisses. Au mois d'Avril 1784, on a ajouté un troisième rang de loges aux deux formées en 1766. Il y a vingt loges au premier rang & vingt & une aux autres, à cause de celle qui répond à l'entrée de l'amphithéâtre. Ces loges contiennent, à l'aîse, six personnes, trois sur le devant & trois sur le derrière, mais on en entasse huit.

Les deux premières loges du premier rang vers le théâtre, n'en forment qu'une de chaque côté; celle de la droite est pour le gouverneur-général, ceux qu'il y invite, ou les officiers de la garnison; celle de la gauche appartient à l'intendant, & les officiers d'administration s'y placent. Un factionnaire garde l'une, & quelquefois un hoqueton de l'intendance l'autre.

En avant de ces deux loges honorifiques, sont deux balcons qui se trouvent sur l'avant-scène & qui ont six places sur le devant. Après ces balcons, se trouve une demi-loge de chaque côté; elles sont suivies des coulisses.

Des 10 loges qui sont le plus au fond du troisième rang, sept reçoivent les mulâtres & trois les négresses. Il y a le long du parterre trois loges grillées de chaque côté. En arrière de l'orchestre, on a pris sur le parterre de quoi former un banc de toute la largeur; c'est là que se met l'état-major de la place & des corps militaires. Le spectacle peut contenir 1,500 personnes. La salle qui était peinte en mosaïque jaune de Naples sur un fond bleu de roi, a été mis en 1784 en blanc cendré avec des panaux & des filets bleus, & l'on a ôté de deux en deux loges les piliers de bois & de forme carrée qui gênaient la vue.

Deux satyres gigantesques en buste, placés à l'avant-scène, semblent soutenir l'édifice. Au frontispice sont les armes de France. Le rideau peint en bleu a quatre génies, dont deux sont les symboles de la tragédie & de la comédie, & les deux autres planant dans les airs, soutiennent la légende avec ces mots en lettres d'or: CASTIGAT RIDENDO MORES. La salle est éclairée par les lampes du théâtre, mais comme le fond était dans l'obscurité, on a placé, entre chaque rang, des bras portant des bougies, dont la nuance blanchâtre de la salle augmente l'effet. Les deux loges des Administrateurs ont sur le devant un tapis peint avec des attributs militaires ou de marine.

En entrant dans le spectacle, où l'on arrive par quatre marches, on a devant

foi un intervalle au fond duquel est le corps-de-garde, c'est le dessous de l'amphithéâtre. Des deux côtés est un escalier qui mène aux loges. A côté de celui de la gauche, est un passage qui conduit au parterre, & en face de ce passage un escalier séparé, par lequel les gens de couleur se rendent à leurs loges.

Jusqu'au 15 du mois d'Août 1775, on n'avait donné de spectacle que le dimanche & le jeudi, mais depuis lors on y a ajouté le mardi. Quand il y a des pièces au bénéfice des acteurs, c'est d'ordinaire le samedi. On joue les trois jours gras. Il n'y a d'autre vacance que celle de la quinzaine de Pâques.

Les places des premières loges coûtent deux gourdes, celles des secondes une gourde & demie, celles des troisièmes & du parterre une gourde. L'abonnement d'un homme pour l'année est de 360 liv.; celui d'une femme 240 liv.; du mari & de sa femme, 550. Un abonnement par mois depuis la rentrée de Pâques jusqu'au mois de Décembre vaut 45 liv., & du premier Janvier à la fin du carnaval, 66. Si l'on ne veut s'abonner qu'aux six derniers mois théâtraux, c'est 200 liv. pour un homme & 150 pour une femme. Quant aux troupes, chaque bataillon paye 600 liv. par mois. Il n'y a d'entrée gratuite que celle de l'état-major, des sergens majors des régimens, des officiers de police & des ouvriers de l'imprimerie qu'emploie la comédie.

Il y a aussi des loges louées à l'année aux premières & aux secondes. Pour cela, il faut que quatre dames se réunissent & la demandent si c'est aux premières loges, & ces quatre dames donnent chacune 100 liv. outre leur abonnement annuel. Trois dames suffisent pour en avoir une aux secondes, & elles donnent 100. liv. chacune. Ces loges restent fermées & ne peuvent être données qu'à celles qui les ont louées, excepté au moment où le rideau est levé. Les locataires ont la préférence pour leurs loges les jours d'abonnement suspendu, jusqu'à deux heures de l'après-midi. Les loges grillées & les loges appelées baignoires, qui aux secondes & aux troisièmes répondent aux balcons des premières, sont louées aussi à l'année d'après des conventions particulières avec le directeur.

Parmi les loges louées à l'année, est le balcon du côté droit, qui était toujours occupé par les membres du Conseil du Cap, lorsque cette cour y existait, & dont ils prétendaient jouir très-exclusivement; on la nommait même loge du Conseil. L'origine de l'usage particulier de cette loge, venait

de ce que M. Fournier de la Chapelle, procureur-général, se tenait dans une loge voisine du théâtre où des amateurs chantaient & jouaient gratuitement. De là le procureur-général se mêlait aux chœurs, que sa forte voix soutenait. Par un sentiment qui prenait sa source dans l'estime & la reconnaissance qu'il inspirait, il conserva cette loge lorsque le spectacle devint public; des conseillers s'y placèrent successivement jusqu'à ce qu'on ait imaginé de changer en titre une simple tolérance.

La police du spectacle appartient à l'état-major; c'est ce qu'une ordonnance du roi, du 11 Mars 1785, a encore confirmé. Il y a 15 grenadiers ou chasseurs avec un officier, de garde. Cette garde est payée quatre gourdes par représentation. Si l'on prend des figurans, & ce sont encore les régimens qui les fournissent, on les paye 4 liv. 10 sol. par homme.

La comédie du Cap a ordinairement 20 acteurs, 8 femmes & douze hommes. Il y en a un ou deux (& le plus communément ce sont des femmes), qui sont payés 12,000 liv., les autres ont depuis trois jusqu'à 8,000 liv. d'appointemens.

Le spectacle est très-couru, malgré l'extrême chaleur qu'on y ressent, & qui est produite, d'abord par le climat, & encore parce que la salle est entourée de bâtimens qui la couvrent, excepté dans l'Ouest qui n'est pas le côté de la brise. Dans les représentations où il y a affluence, les étroits corridors qui tournent autour des loges, sont pleins & on assiège les portes de celles-ci. On pourrait bien laisser ouvertes les croisées qui donnent dans ces corridors, mais le vent, s'il en fait, peut enrhummer; il éteint ou fait vaciller les lumières, & empêche d'entendre l'acteur. On a cependant compté jusqu'à cent trente Dames, un jour de carnaval, dans cette salle.

Ainsi que dans les villes de province, la tragédie & la comédie ont au Cap un temple & des disciples communs, & il n'est que trop ordinaire de voir Melpomène prendre le ton de la muse comique. Ce qui est plus singulier, c'est l'empressement, j'ai presque dit la fureur des créols, pour aller voir ces tragédies, dont le caractère grotesque rebute les personnes de goût. Une chose qui ne choque pas moins celles-ci, c'est la violation du costume, l'une des plus séduisantes illusions du théâtre. On déplore encore l'affectation que certains acteurs mettent à glisser dans leurs rôles *des lazzi* qui offensent même la décence; mais les bruyans applaudissemens du parterre leur semblent préférables à la délicatesse qui proscriit ces ressources de la médiocrité.

On a cependant vu, à ce théâtre, des acteurs auxquels il n'a manqué que des modèles & de l'émulation pour être remarqués par leurs talens. On se rappelle encore de la voix mélodieuse, des graces & de la vérité de M^e. Mentel, dans les rôles d'amoureuses; du ton vrai & naturel de Dubuiffon, dans les pères nobles; du jeu comique, de l'étonnante mémoire & de la pureté de langage de Dubourg; on est frappé du port majestueux & de l'entente de M^{me}. Marfan qui charme dans la belle Arsenne, attache dans la Gouvernante & séduit dans M^{me}. de Clainville; on applaudit avec transport au gofier flexible, aux gazouillemens de M^{me}. Clerville.

Mais jamais, peut-être, ce théâtre, ni aucun autre de la Colonie, ne possédera un talent aussi marqué que celui de Chevalier, que la mort a enlevé au public en 1780. Jamais la nature ne fut plus prodigue des qualités qu'exige la scène comique. Elle lui avait donné le masque, l'assurance, l'intelligence, ce je ne sais quoi qui fait que l'acteur disparaît, pour n'offrir que le personnage qu'il représente. Il était excellent dans le rôle du médecin *Tue*, de l'opéra: *On ne s'avise jamais de tout*; dans celui du cocher la Briffe, du Maréchal ferrant: de Guillot, des Chasseurs & la Laitière; mais son triomphe c'était le rôle de Figaro, du Barbier de Séville. Ce n'était pas un rôle qu'il eût appris, c'était lui que Beaumarchais avait étudié; & j'ose prononcer hardiment que Prévile eut voulu le jouer comme lui. Il avait d'ailleurs les mœurs très-comédiennes: un aimable enjouement, de nombreux créanciers, les goûts d'un homme riche, celui des femmes, pourvu que ce ne fut pas la sienne, & une paresse qui avait quelque chose d'original.

Lorsque le spectacle était aux actionnaires, les directeurs le firent venir un jour pour lui reprocher de ne pas étudier ses rôles & d'avoir très-souvent besoin du souffleur. *Eh! Messieurs, vous ne seriez pas en état de me payer, si je savais mes rôles.* Chevalier mourut lorsqu'on ne le croyait qu'incommodé. *Ferme le rideau*, dit-il, à une mulâtresse pour laquelle son penchant n'était pas l'ouvrage de la beauté, *la farce est jouée*; il expira en achevant ce comique adieu.

Le spectacle attire encore, parce qu'il est un rendez-vous, où l'on va parler d'affaires; aussi les corridors y sont-ils bruyans. L'amphithéâtre l'est presque autant, mais par un autre motif. Afile des jeunes gens de la ville & de la garnison, à cause des filles de couleur, dont les loges sont au-dessus, la

Conversation est quelquefois établie de bas en haut & de haut en bas , & elle est d'un genre qui pourrait offenser des oreilles , même difficiles à blesser. A chaque entr'acte il y a grande rumeur , & elle augmente entre les deux pièces , parce que les filles de couleur en profitent pour aller dans les rues adjacentes , ou dans la promenade du gouvernement , prendre l'air ; c'est du moins le prétexte qu'on avoue.

Ce n'est que depuis le mois de Juin 1775 , que les négresses libres ont obtenu l'entrée du spectacle , où l'on avait admis , depuis 1766 , les nuances supérieures des deux sexes , au fond du passage de l'amphithéâtre. Elles me choisirent pour rédiger leur demande , & je ne dis qu'un mot ; ce fut pour demander , *qu'elles pussent aller s'asseoir auprès de leurs filles*. Mais ces filles menacèrent de leur céder toute la place , si cette *confusion* avait lieu , & il fallut les mettre dans des loges séparées. Ainsi , quand une négresse & sa fille mulâtresse viennent à la comédie , elles se séparent ; l'ébène est pour la gauche , le cuivre pour la droite.

On aura peine à croire qu'il n'y a pas six ans que les femmes se sont affranchies de l'étiquette gênante d'aller , avec une grande toilette , à la comédie. L'élégant deshabilité embellit donc nos séduisantes créoles , & le luxe , devenu plus commode , n'a rien perdu de son empire. Elles vont au spectacle faire parade de leurs attraits & de leurs adorateurs ; elles s'y épient , & la médifance y prend quelquefois de l'aliment. Il est même des observations qu'on peut faire à l'entrée. On y remarque , par exemple , que presque toutes les femmes sont mises avec la même élégance , ce qui apprend que dans la Colonie ce sexe charmant n'est distingué qu'en deux classes , les jolies & celles qui ne le sont pas. Comme chaque femme y va toujours avec un cavalier (autre que le mari , qui en est dispensé par l'usage) , des yeux , peut-être prévenus , croient avoir remarqué que le hasard permet bien souvent que ce soient les deux mêmes personnes. Qu'on se garde cependant d'adopter comme d'inaffables jugemens , les sarcasmes malins qu'on lâche d'ordinaire au passage des belles , mais on doit croire sans hésiter , que celles qu'ils épargnent , sont par cela même bien dignes de la plus avantageuse opinion.

Le théâtre du Cap a aussi ses anecdotes. J'en dois dire une qui fera juger qu'il ne s'y trouve pas toujours des spectateurs familiarisés avec la littérature comique. Le 13 Janvier 1781 , on donnait le *Mauvais ménage* ; on interrompit la pièce

pour demander l'auteur : Dubourg , qui jouait un rôle , vint dire que la pièce était de Dominique en société avec Legrand. *Que l'auteur paraisse*, s'écria-t-on encore : *c'est*, dit Dubourg , *le célèbre Dominique , mort depuis près de cinquante ans*. On applaudit beaucoup , en bafouant les chronologistes. Comme cette pièce ennuyait , dans un moment où M^{de}. Dubuiffon était seule sur la scène , une voix cria , *sniffez*. — *Je le veux bien* , dit l'actrice , elle fit une profonde révérence , & la toile fut baissée.

Ce théâtre s'honore d'avoir reçu , entr'autres personnes dignes d'être citées : 1°. En 1776 , Don Joseph Solano , alors président de la Partie Espagnole , qui y a reparu en 1782 lorsqu'il commandait l'armée navale d'Espagne au Cap ; 2°. Le vainqueur de la Grenade , le 31 Juillet 1779 , lui qui y était venu si souvent 15 ans auparavant durant son généralat ; 3°. Don Bernard de Galvez , commandant général des armées combinées de France & d'Espagne en 1782 ; 4°. Et enfin , le prince Guillaume-Henri , fils du roi d'Angleterre , le 5 Avril 1783.

Un acteur de ce spectacle , & qui est le doyen de tous ceux de la Colonie , est en possession depuis trente ans , de faire les complimens dans ces cas extraordinaires , & dans tous les autres. Clôture ; rentrée , pièces à bénéfices , tout est de son domaine , & son inépuisable verve conserve toujours un caractère d'originalité , que ne seconde pas mal une petite stature & une grosseur peu commune. C'est à sa muse féconde qu'on doit l'heureux à propos de la chanson : *Quand Biron voulut danser , à d'Estaing vint s'adresser* , chantée en présence de ce Vice-amiral.

Voici le compliment qu'il débita une fois , en annonçant une pièce à son bénéfice :

Hier au soir , Messieurs , tout prêt à me coucher ,
Par conséquent , ma porte étant fermée ,
On frappe. — Eh bien ! qui frappe ? Et que vient-on chercher ?
Ouvrez ; répond quelqu'un d'une voix enrouée.
J'ouvre & je vois une vieille enfumée,
Béquille en main , haute de quatre pieds ,
Le dos voûté , méchans atours , & telle
Qu'on nous dépeint , la fée Urgèle ;
Digne d'être , en un mot , la reine des forciers.
Surpris en cette circonstance ,
Je lui dis , d'un air agité ,
Eh ! Qui donc , êtes-vous ? — Moi ? Je suis l'Espérance.
Eh quoi ! cette divinité

A tous les malheureux propice ,
 Et qui leur rend tant de service
 En ne s'offrant qu'en beau , les mains pleines de bien ?
 Non , c'est ma sœur aînée & je suis sa cadette ,
 L'Espérance des comédiens. —
 Ah ! je le vois sur l'étiquette ,
 Pour moi , votre visite est un coup de poignard.
 Que voulez-vous ? — Comme il est tard ,
 Je viens vous demander retraite ;
 A votre tour , vous me devez cela :
 Ce doit être pour vous , une grande allégresse ,
 Que de loger votre Déesse. —
 Déesse , tant qu'il vous plaira ,
 Je ne puis vous loger , la veille de ma pièce ;
 C'est m'imposer une trop dure loi ;
 Je ne suis pas en assez bonnes chances ,
 Pour retirer encor chez moi ,
 La plus pauvre des Espérances.
 Vaines raisons ; j'eus beau la supplier ,
 D'aller ailleurs s'initier ;
 Dans mon manoir , elle a pris son étape
 Et la cruelle en rit sous cape.
 Mais je ferai si bien , qu'elle délogera ;
 Voici , Messieurs , le plan de mon affaire :
 Ici mardi , se trouvera
 Ma fatale pensionnaire :
 Venez en foule alors ; dès qu'elle se verra
 Vis-à-vis d'un nombreux parterre ,
 Amphithéâtre & cœtera ,
 La honte s'en emparera ,
 Car on aime toujours à cacher sa misère ;
 Et pour jamais , elle disparaîtra.

On doit encore à M. Clément , quelques petites pièces à qui les circonstances & les singularités ont donné le succès du moment , le seul qu'il eût en vue. Il en a fait une qui est une pièce à caractère , mais qui ne peut produire d'effet que dans la Colonie , parce qu'elle représente les localités ; c'est le *Lundi du Cap* , ou *les Recouvrements*. Comme c'est le jour de la semaine où capitaines de navire , marchands , négocians , tout le monde paye & envoie recevoir , il a imaginé de mettre cette scène hebdomadaire sur le théâtre. Un capitaine provençal est le

principal personnage de la pièce ; son adresse à faire passer chez un confrère de Bordeaux , des barriques de vin , à qui celui-ci donne des lettres de naturalité d'un crû gascon ; ses vues sur une jeune marchande de modes qui en fait sa dupe ; le patois & les tours originaux du langage des anciens troubadours , tout fait de ce canevas une gaieté locale qui ne manque pas de sel comique.

Quelquefois des auteurs ont fait essayer des pièces sur ce théâtre ; comme elles ne sont pas nombreuses , l'aréopage comique ne fait pas soupirer long-tems le génie ; la troupe s'assemble , si la pièce a la pluralité des suffrages , l'auteur la fait censurer par le juge de police & elle est jouée. Un auteur qui a fait applaudir depuis la tragédie de Mirza , sur le théâtre français , à Paris , n'a pas pu sauver de l'épreuve coloniale un drame qui échoua le 21 Mars 1778. Il cria à la cabale , fit une fable pour se venger des sifflets & manifesta , en un mot , tous les effets de la prévention d'auteur.

Il est fâcheux d'avoir à citer aussi des traits qui prouvent que l'on a trouvé quelquefois de la jouissance à marquer de l'autorité jusques dans ce lieu consacré au plaisir. Le parterre ayant crié *bis*, le 28 Octobre 1781 , à la tirade de Gros-René contre le sexe , dans le *Dépit Amoureux* de Molière , le lieutenant de roi défendit à l'acteur d'accéder à cette demande. Une autre fois , au mois de Juin 1784 , on avait jetté sur le théâtre , des couplets flatteurs pour une actrice que le public affectionnait & il mit la même violence à en empêcher la lecture.

Le 6 Février 1785 , (Dimanche gras) le directeur annonçant un bal de nuit dans la salle de la comédie pour le lendemain , quelqu'un demanda une redoute au lieu d'un bal. Le parterre s'éleva , par ses cris , contre ce changement ; le lendemain il y eut redoute. A la comédie suivante , on exigea des excuses du directeur. Il en fit ; une actrice les lui ayant reprochées , l'on voulait qu'elle en fit à son tour. Des militaires prirent son parti , des duels hardis succédèrent. On crut qu'en emprisonnant quelques jeunes gens , le calme renaîtrait ; mais ce parti alluma encore plus la querelle. Le gouverneur-général fit embarquer pour France un de ces jeunes gens qui ne se trouva plus à bord , quand le vaisseau mit à la voile.

Ces démêlés échauffèrent les esprits , & le 26 Mai suivant , un grenadier du régiment du Cap , qui était de service , ayant voulu faire taire un jeune homme , il y eut entr'eux une vive dispute. On veut faire sortir le bourgeois , un second s'y oppose ; le lieutenant de roi veut qu'ils sortent l'un & l'autre ; fait prendre le
premier

premier par quatre soldats & le second par trois. Le jour était mal-choisi, c'était la Fête-Dieu où tout le monde prend les armes le matin, où des déjeûners copieux montent encore les têtes que le bruit des tambours & des canons a agitées. Il ne restait plus que huit hommes de garde; on s'ameute contre eux, on désarme les trois qui menaient l'un des jeunes gens & on le délivre. La fermentation devient générale. On donne une requête au gouverneur, pour que la police du spectacle soit ôtée aux troupes; on veut que le directeur rende les abonnemens; les jeunes gens arrêtés sont poursuivis comme perturbateurs, par le procureur du roi; on lance des décrets que le Conseil annule sur leur appel. A leur tour, ils attaquent en justice le fils du lieutenant du roi qui faisait les fonctions d'aide-major de place; enfin l'on arrête que personne n'ira au spectacle. Cette résolution cessa le 16 Juillet, parce que le général par intérim venait de faire des changemens à la conſigne de la comédie, aussitôt après le départ du titulaire pour la France; & encore les femmes ne consentirent-elles à y retourner que quinze jours après.

On devait imaginer que tout était terminé à cet égard; mais on crut que l'autorité devait tirer une éclatante vengeance de la témérité de ceux qui avaient pensé qu'un aide-major de place était attaquant dans les tribunaux. M. de Bellecombe, en arrivant à Versailles, fit de cette circonstance un délit monstrueux, & par un ordre ministériel du 10 Décembre 1785, timbré arrêt du *Conseil d'État*, le procureur qui avait signé la plainte & le Sénéchal qui le lui avait enjoint, furent interdits, le premier jusqu'à nouvel ordre, le second pour un an. On les a relevés l'un & l'autre au mois de Novembre 1786, & le regret tardif de cet acte arbitraire, a fait accorder une gratification au juge. L'histoire révélera le reste.

Quelquefois la salle du spectacle a servi à des amateurs, à des acteurs forains, à des danseurs de corde. On y a vu Ribier, acteur des Variétés, donnant des pièces de théâtre que leur gaieté faisait rechercher. Le directeur exige dans ces cas un quart du produit net des représentations; c'est-à-dire, après avoir déduit les frais qui vont à environ 200 liv. chaque fois.

Volange, des Variétés, a joué au Cap en 1773, sous le nom de Plainville. Jullien & Suin, acteurs de la comédie Italienne, ont été attachés à ce spectacle, le premier en 1773, l'autre en 1786.

On avait tenté aussi les concerts, mais ce genre n'a jamais eu de succès dans la Colonie.

Il est des circonstances où l'on donne un spectacle gratuit. C'est quand la joie publique se manifeste à cause de quelque événement. Dans les jours de confection générale, il est fermé & il a été décidé que c'était au gouvernement à le prescrire. Jusqu'en 1772, les affiches du spectacle portaient; *Par permission de M. le Général*. M. de Vallière à qui M. de Vaivre fit remarquer cette attribution au chef militaire, fit mettre par permission de M. les Général & Intendant, ce qu'on a continué depuis.

Une ordonnance des chefs, du 29 Janvier 1766, pour empêcher les inconvéniens qui pouvaient résulter des calculs des divers théâtres de la Colonie, a défendu de recevoir un acteur engagé dans un autre. Il n'y a qu'un seul exemple, que je citerai ailleurs, d'un refus de sépulture à une comédienne. Quelquefois cependant, le prélet Colomban en a refusé au Cap pour parains ou maraines.

C'est un grand vice que de n'avoir point un semainier qui dirigerait plus immédiatement la police intérieure des acteurs & préviendrait le changement continuel des pièces mises au répertoire.

En diminution des dépenses du directeur, qu'on ne peut évaluer à moins de 280,000 liv. par an, il faut compter les bals & les redoutes. Depuis l'établissement d'un théâtre, on avait été constamment dans l'usage d'y donner, depuis les Rois jusqu'aux jours gras, un bal de nuit chaque Dimanche. Il commençait à dix heures & allait aussi loin que les danseurs voulaient le conduire. Ces bals étaient fatigans dans un pays où la veille d'une seule nuit est un vrai dommage pour la santé. Les pères & les mères ne manquaient pas d'invoquer cette excuse pour n'y aller que rarement, & les jeunes personnes la goûtaient peu. M. de Reynaud, alors gouverneur-général par intérim, donna l'idée de substituer des redoutes ou bals parés à ces bals de nuit, où le masque autorisait souvent des propos déplacés. La première redoute eut lieu le 6 Décembre 1780. Depuis, elles commencent toujours au premier mercredi de ce mois & vont jusqu'au vendredi gras, parce qu'il y en a deux par semaine. A cinq heures précises le bal s'ouvre, & à neuf heures on le fait cesser. Ce choix des heures est heureux, quand la redoute commence les affaires sont finies; quand on en sort c'est l'instant du souper; on a toute la nuit pour se reposer, & les vieux parens

ont d'autant moins d'excuse que la redoute ne coûte qu'une demi-gourde , tandis que les bals de nuit sont payés le double. On va à la redoute pour danser , pour voir danser , pour y causer , pour y parler d'affaires , ou pour y faire une partie de cartes dans un retranchement qu'on forme dans le fond du théâtre. Aussi n'y a-t-il plus de bals de nuit que les trois jours gras , & il faut convenir que les amateurs de mascarade s'en dédommagent bien alors.

J'ai assez parlé de la passion des Créols pour ce voluptueux exercice ; c'est avoir dit que les redoutes forment le plus délicieux spectacle. La salle y est consacrée toute entière , en unissant , comme au bal de l'opéra , le parterre au théâtre & à l'amphithéâtre. Les plus jolies figures , les graces les plus séduisantes , les ajustemens les plus élégans , tout y ravit , & au sortir de ces fêtes charmantes , l'ame est dans une espèce de délire. Aux bals de nuit & aux redoutes , les gens de couleur peuvent aller dans leurs loges pour voir danser.

Il serait impossible de se passer d'un spectacle au Cap , surtout depuis qu'on en a contracté l'habitude. On a peu de société dans cette ville , & l'on est du moins rassemblé si l'on n'est pas réuni. Le désir de plaire , celui de montrer sa parure , contraignent plusieurs femmes à faire diversion à leur vie sédentaire. Les étrangers , les marins surtout , trouvent à la comédie un délassément qui les garantit de l'ennui & de fantaisies plus coûteuses. On peut aussi y prendre des leçons de langue , & dans une ville où les promenades sont peu fréquentées , où l'on craint le soleil & après lui le serain , le spectacle doit paraître agréable. Il assure d'ailleurs la jouissance des redoutes , qui ne peuvent se passer de son local.

En face de la comédie , & sur l'autre côté de la place Montarcher , est un îlet qui a eu autrefois une destination très-pieuse. Lorsque les malheureux Colons de Saint-Christophe furent transportés à Saint-Domingue par les anglais après la prise de leur île , en 1690 , ils éprouvèrent tous les besoins , & ils en seraient péris victimes si les Colons du pays où ils avaient été comme jetés , ne les avaient accueillis avec cette sensibilité touchante & cet empressement qui les honorera pour jamais. On croira aisément qu'à la suite de tant de malheurs , il dut y avoir beaucoup de malades , & pour les soulager il se forma au Cap une confrérie sous le titre de Miséricorde , à laquelle les dames les plus distinguées voulurent être associées. M. Auger , gouverneur-général , permit à cette confrérie , le 27 Décembre 1703 , de prendre l'îlet dont je parle *pour y bâtir une*

infirmerie destinée aux femmes malades de la Colonie de Saint-Christophe, & autres pauvres familles, qui dans la suite pourront tomber dans la même disgrâce. Cet îlet était encore alors à l'extrémité du bourg, & ce canton avait pris déjà le nom de quartier des Gens de Saint-Christophe.

Le père Girard, premier supérieur des Jésuites, qui arriva au Cap en 1704, s'attacha particulièrement à la confrérie de la Miséricorde, qui eut alors une supérieure & une trésorière annuelle, & dont chaque associée visitait les malades à son tour pendant un mois. Ce fut à la charité de cette même confrérie qu'on dut l'achat de deux maisons vers la place-d'armes, dont on fit un hôpital pour tous ceux qui étaient malades ou pauvres; mais ce dernier établissement se trouva détruit, lorsqu'en 1707 M. de Charritte, gouverneur par intérim, fit comprendre ce terrain dans l'alignement de la place. Touché de l'abandon où se trouvaient ces malheureux, le père Boutin, curé du Cap, imagina, quelques années après, de se servir de l'asile de la Miséricorde, qui était devenu moins utile, pour en faire un hôpital. Les aumônes qu'il recueillait secondaient ce pieux dessein qui fut encore traversé.

M. Cabot, entrepreneur de la construction de la nouvelle église, étant mort dans cet hôpital le 8 Juillet 1717, le père Boutin crut pouvoir suivre relative-ment à lui, l'usage où il était de distribuer les effets laissés par les morts dans l'hôpital, aux personnes les plus nécessiteuses qui y restaient; mais le curateur aux successions vacantes réclama ceux de M. Cabot, & le juge du Cap, décida le 13 Août, que pour cette fois la probité connue du père Boutin le dispenserait du compte des effets qu'il avait distribués, mais que ce ne serait plus la même chose à l'avenir, l'hôpital Boutin (car il portait ce nom), n'ayant aucun privilège. Ce fait & la promesse souscrite peu après par les religieux de la Charité, devenus un peu jaloux du père Boutin, de recevoir les pauvres malades dans leur hôpital, furent cause que le curé abandonna son projet.

La Miséricorde n'étant pour ainsi dire plus utile, le père Boutin prit, vers 1719, la résolution de convertir son local en un refuge pour les orphelines. Il le disposa en conséquence; il fit des acquisitions pour le soutenir. Les deux demoiselles de Guimont, nouvelles converties que le père Boutin avait fait venir du Poitou, se consacèrent à sa direction, & l'on y vit bientôt quinze petites orphelines. Les directrices formèrent aussi une école où l'on enseignait gratuitement à lire & à écrire aux petites filles de la ville. Les orphelines apprenaient

en outre ceux des travaux de leur sexe qui pouvaient leur assurer des ressources, & l'on vit sortir de cet intéressant asile des mères de famille laborieuses, qui donnèrent l'exemple des vertus. Les religieux de la Charité censurèrent cet établissement, & le supérieur des Jésuites fit signifier, par un acte judiciaire, au père Boutin qu'il désapprouvait l'emploi que faisait ce religieux de son pécule, qu'on regardait comme une propriété de l'ordre. Alors le père Boutin eut le désir de former un établissement de religieuses qui remplirait le même but que le refuge des orphelines. Il s'occupa absolument de ce plan, & pour l'appuyer il fit une vente à M^{lle}. de Guimon l'ainée, de tout ce qui appartenait à la maison des orphelines, avec la condition secrète qu'elle en ferait la remise aux religieuses. Lorsque celles-ci arrivèrent en 1732, il y avait sur l'îlet une maison de charpente à deux étages, couverte d'ardoises, vitrée, & tous les appartemens convenables. On acquit aussi l'îlet qui était dans le Sud de celui-ci, & on les réunit en murant la rue. C'est là que les religieuses sont demeurées jusqu'en 1746, que leur local actuel étant assez avancé pour les recevoir, elles y passèrent. Je les y retrouverai.

Il y a une petite déféctuosité dans l'alignement de deux des rues de la troisième section, celle Saint-Michel & celle de la Providence. Lorsque le morne des Capucins existait entr'elles & les rues Saint-Jean & Saint-Laurent, quoique les concessions imposassent toujours l'obligation de s'aligner sur les rues adjacentes, les arpenteurs du tems prirent du bord de la mer une direction qui, après l'applanissement du morne, se trouva aboutir sur la droite des deux rues supérieures. Voilà la cause du défaut de parallélisme qu'on y remarque.



QUATRIÈME SECTION.

C'EST celle de tout le Cap qui offre le plus d'établissémens publics, & conséquemment le plus de chose à examiner & à décrire. Commençons par dire qu'elle n'existait point, même en 1710, époque où son territoire se trouvait entièrement hors du *Bourg*, car ce n'était pas encore la *ville* du Cap.

Cette section est bornée au Nord par la ravine, comme les trois premières; à l'Est, par la rue des Marmoufets toute entière & un bout de la rue Espagnole; au Sud, par la rue du Cimetière, jusqu'aux Cazernes du manège, qui ferment cette

rue, puis au-dessus de ces Cazernes, par des épatemens du morne du Cap, & à l'Ouest par ce morne. Cette section a une forme irrégulière à cause d'une gorge où elle entre au Nord-Ouest.

Parmi les choses remarquables qu'elle contient, celle qui frappe le plus l'œil de l'observateur, c'est la maison appelée le *Gouvernement*, que l'on distingue parfaitement dans la seconde des Vues du Cap de mon Atlas. Au siècle dernier, lorsque les Capucins étaient les missionnaires de la Partie du Nord, mais après la destruction du Port-de-Paix en 1695, leur maison principale, où devait résider leur supérieur, fut d'abord au Bas du Cap, sur le morne des Capucins, & enfin on leur en construisit une dans l'enclos actuel du Gouvernement.

Lorsque les Jésuites arrivèrent en 1704, ils prirent le logement des Capucins, qui était hors de la ville, dans ce qu'on nommait alors la savane du bourg du Cap. On se reffouvent qu'en 1710, les Jésuites avaient obtenu la concession du terrain qui porta ensuite leur nom. Ils y formèrent leur établissement, qui prenait depuis la rue Royale jusqu'au point où est à présent la rue des Vierges; il était au Nord & au Sud comme il est resté. Ils y firent élever une maison alignée du Septentrion au Midi, sur la rue Saint-Sauveur. Une belle avenue de poiriers allait depuis cette maison jusqu'au bas de la place Montarcher. Le long de la rue Saint-François Xavier était leur chapelle construite toute de pierres de taille, & formant avec la maison un tour d'équerre. Vers 1738, ces religieux projetèrent leur maison actuelle, qu'ils firent exécuter en 1748, & dont la terrasse était déjà formée en 1739.

Au moyen des deux îlets, donnés en toute propriété aux Jésuites par la paroisse du Cap au-dessus de leur enclos, par la transaction du 3 Juillet 1746, cet enclos s'étendit de 120 pieds dans l'Ouest. Ils prirent, le 3 Juillet 1747, une concession de tout leur terrain, à partir de la rue Espagnole, sans renoncer, comme l'on fait, à titre de desservant de la paroisse, à la jouissance des deux îlets qui ne leur avaient jamais appartenus, & qui sont ceux de la place Montarcher & de la Comédie.

Le terrain qui leur a été concédé en 1747, se trouve donc avoir la longueur de cinq îlets & des quatre rues qui les auraient partagés, ce qui fait 695 pieds, sur une largeur de 264, formée par celle de deux îlets & de la rue qui aurait été entr'eux. Le choix de ce local est très-propre à faire juger de la perspicacité des religieux.

Le bâtiment qu'ils y ont construit est de maçonnerie , avec un étage ; il a 216 pieds de long , sur 36 de large ; son toit est couvert d'ardoise. Dans l'origine , sa distribution était monastique & offrait de grandes galeries ou dortoirs , pris sur la largeur du côté de l'Ouest , & les chambres donnaient sur la ville. Deux pavillons parallèles , de 60 pieds de long sur 15 de large en tour d'équerre sur le derrière , servaient aux distributions communes. Celui du bout Sud , qui a aussi un étage , avait au rez de chaussée un réfectoire , des offices , &c ; l'autre , qui n'a qu'un rez de chaussée , était destiné à être la chapelle. Les Jésuites ont joui de cette maison depuis 1748 , qu'elle fut achevée , jusqu'au mois de Décembre 1763 qu'ils furent renvoyés.

Comme le sort de la société en France , était connu dans la Colonie , avant même qu'on y procédât contre elle , MM. Bory & de Clugny avaient écrit au ministre , le 5 Septembre 1762 , qu'il serait convenable que cette maison fût destinée aux Administrateurs , qui résidaient alors au Cap. De son côté , le Conseil supérieur , qui s'assemblait encore au magasin du roi , demanda , par un arrêté du 15 Décembre suivant , qu'on la fit servir à loger les tribunaux & leurs greffes ; qu'on mît les prisons dans l'étendue de son enclos ; qu'on prît le jardin pour former une place au-devant des Cazernes , & une partie du local pour faire un logement aux missionnaires.

M. de Bory s'y logea le premier , puis M. de Belzunce , lorsqu'il devint gouverneur général ; après lui M. de Montreuil , qui eut l'interim & ensuite M. d'Estaing qui y fit faire beaucoup de dépenses en embellissemens , lorsqu'il arriva au mois d'Avril 1764. La maison a conservé cette destination jusqu'au départ de ce dernier , au mois de Juillet 1766 ; mais la résidence des Administrateurs devant être le Port-au-Prince , elle demeura inoccupée. Ce fut alors que la paroisse du Cap éleva la question de savoir , si elle n'avait pas le droit de réclamer les biens possédés par les Jésuites au Cap , au Terrier-Rouge , & au Petit-Saint-Louis , comme étant affectés à l'entretien & à la construction des églises de la Colonie , & à la subsistance des prêtres desservans ; mais cette revendication , à qui l'on ne pouvait refuser un caractère frappant de justice , n'eut aucune suite.

Le 6 Mars 1768 , le roi acheta , des syndics des créanciers des Jésuites , la maison dont je parle , & les halles de la rue Neuve , pour 200,000 livres tournois , & le 9 Avril , le ministre décida qu'on y placerait le Conseil , la Sénéchaussée , l'Amirauté , les différens Greffes & les bureaux d'Administration. Cette détermination

n'ayant point été exécutée (je ne fais pourquoi), le 12 Décembre 1771 le ministre ordonna de placer dans cette maison le Conseil, la Sénéchaussée, l'ordonnateur & les bureaux, & les greffes des deux tribunaux. On s'occupa depuis le mois de Juin 1772, jusqu'à celui de Janvier 1773, des dispositions locales nécessaires pour exécuter cet ordre. Il serait aussi long qu'ennuyeux de rendre compte de toutes les difficultés que cette exécution fit naître, des volumes qu'elle fit écrire par le Conseil, par le commissaire qui faisait fonctions d'ordonnateur, & par l'Intendant. Enfin le 7 Janvier 1773, le Conseil marchant en Corps, vint du lieu de ses séances rue du Conseil, prendre possession de son nouveau local. La Sénéchaussée & l'Amirauté se rendirent aussi chacune dans le leur.

Lorsque M. d'Ennery arriva au Cap, le 16 Août 1775, il prit le logement de l'ordonnateur, qu'à son départ pour le Port-au-Prince, on divisa en trois parties. Celle du bas fut conservée pour le gouverneur-général, lorsqu'il viendrait au Cap, dans ses voyages passagers, une portion de celle d'en haut pour l'intendant & le reste de l'étage fut donné à un commissaire de la marine qui y avait ses bureaux. La guerre survint & M. d'Argout prit tout ce qui avait été destiné, dans l'origine, à l'ordonnateur. M. de Reynaud, de Lilancour & de Bellecombe s'y placèrent également, & lorsque ce dernier alla, en 1784, résider au Port-au-Prince, l'ordonnateur & ses bureaux reprirent le poste que M. du Chilleau leur a fait quitter, cette année, pour y mettre le commandant de la partie du Nord; ce que le ministre a approuvé.

Cette habitation successive ou alternative des gouverneurs a fait donner le nom de *gouvernement* à tout le terrain des Jésuites; l'on ne le désigne pas autrement. Le bâtiment quoique fort simple, a de l'apparence & son étendue est remarquable pour le Cap. Le rez de chaussée dans lequel on entre par la façade Orientale, n'a qu'une porte au milieu du bâtiment, à laquelle on arrive par neuf marches de pierres de taille, & de chaque côté, l'on compte onze croisées. Il y a aussi vingt-deux croisées au premier étage, & au-dessus de la porte, en est une autre qui donne sur un grand balcon de fer. A ce balcon, répond supérieurement une espèce de lucarne détachée du toit & où se trouve placé le cadran de l'horloge du gouvernement, qu'avec raison l'on suit comme un guide plus sûr que celle de la paroisse.

La distribution intérieure consiste d'abord dans un vestibule de trente-six pieds en carré, qui sert de corps-de-garde, lorsque le gouverneur est dans le bâtiment.

A sa gauche, on entre par deux portes parallèles dans le salon d'audience du gouverneur qui a trente pieds en carré, & qui est suivi de trois autres pièces. Le long du salon & de ces pièces, à l'Ouest, est un corridor de six pieds de large qui aboutit à une porte, donnant sur le côté Sud de la maison. C'est à ce bout Méridional, & près de la porte de sortie, qu'est, à droite, un bel escalier qui conduit à l'étage supérieur. On trouve aussi quatre pièces dans celui-ci. Une galerie y correspond au corridor d'en bas. L'aile Sud forme dans son extrémité Ouest, au rez de chaussée, une salle à manger où l'on arrive par un passage de six pieds, que bordent des offices. Au-dessus de la salle à manger, sont plusieurs pièces commodes.

A droite du vestibule d'entrée, en face du corridor qui va à la porte du bout Sud, en règne un autre, mais de neuf pieds de large, qui conduit à une porte, au bout Nord. Trois des pièces qui bordent ce corridor, vers la ville, font partie du logement du gouverneur, & la quatrième, qui est la plus Septentrionale, est la salle d'audience de l'Amirauté qui est tapissée d'un papier fleurdelisé & où l'on a mis un Christ, & une table & des sièges pour les juges. Près la porte du bout Nord, est un escalier absolument semblable à celui de l'autre côté.

Un corridor correspondant à celui qui mène à la salle à manger, dans l'aile gauche, conduit ici à l'aile droite qui forme, dans sa totalité, la salle de la Sénéchaussée. Elle est belle, bien éclairée, spacieuse. Une enceinte en acajou contient des fauteuils pour ses membres; une table est devant eux. En dehors de l'enceinte est un grand banc pour les procureurs, qui n'ont cependant pas d'autre salle des *pas perdus*, que le corridor de neuf pieds par lequel on communique au vestibule. La salle est tapissée comme celle de l'Amirauté. Au-dessus des sièges est un tableau représentant un Christ (produit d'une amende). On a mis en face un autre grand tableau de six pieds de haut, sur quatre de large, représentant Louis XVI en pied & donné par M. Suarez d'Almeida, procureur du roi de cette Sénéchaussée, le 11 Août 1783; destination approuvée le 16 par les Administrateurs.

Le tournant de l'escalier laisse un intervalle entre lui & le mur Nord du corridor de la Sénéchaussée; on y voyait autrefois un brigadier & quatre archers de maréchaussée qui prenaient leurs mousquetons & bordaient la haie, lorsqu'un membre du Conseil supérieur, dont ils étaient la garde, montait ou descendait l'escalier.

Cet escalier conduit à un palier où est un petit retranchement de 10 pieds en carré, à gauche, formé par une cloison de planches peintes en rouge, qui n'ont que huit ou neuf pieds de hauteur & dont la partie supérieure est en claire-voje. C'était la chapelle du Conseil que, par une indécente affectation, l'on avait placée dans ce lieu, malgré les réclamations continuelles de ce tribunal.

Trois portes donnent sur ce palier. Celle qui est en face de l'escalier, conduisait au parquet du procureur général. On y remarquait une ancienne armoire d'acajou, qui renfermait les restes de quelques volumes achetés pour l'usage du Conseil, d'après un arrêt du mois de Septembre 1725. On jugeait, d'après ce corps de bibliothèque, que les ouvrages ne devaient être ni nouveaux ni nombreux; c'étaient les ordonnances, la coutume de Paris, & quelques dictionnaires de droit & de pratique. J'avais eu le bonheur d'y faire ajouter un exemplaire des *Loix & Constitutions des Isles sous le vent*, auquel on recourt assez souvent, pour que je croie à l'utilité de cet ouvrage. Je l'ai entrepris avec le désir qu'il répande des lumières sur un pays auquel j'ai, pour ainsi dire, consacré ma vie toute entière.

Des deux autres portes du palier, l'une ouvre dans un petit corridor qui conduisait à la porte par où les membres du Conseil se rendaient dans la salle d'audience, ou dans celle des délibérations. A la droite de ce corridor était un petit endroit pratiqué sous le comble de cette aile sans étage, c'était la buvette du Conseil. Enfin la dernière porte du palier était celle de la salle des Avocats, où une grande porte faisait entrer dans la salle d'audience.

Il ne manquait à cette salle, pour être véritablement belle, que d'être plus élevée. Mais un plafond blanchi au lait de chaux & placé à environ 14 ou 15 pieds, l'élevait. Elle était divisée, dans sa longueur, en deux parties égales, qui se trouvaient carrées chacune. La barre qui séparait les Juges, des avocats & du public, marquait cette division. Un banc régnait de chaque côté pour l'auditoire. Il y en avait deux pour les avocats, & au bout de chacun d'eux, dans l'espace qui répondait à la porte pratiquée dans la barre, était un huissier sur un tabouret. La barre était une balustrade tournée, à deux points correspondans de laquelle deux crochets fixaient deux pupitres, presque plats, où l'avocat qui plaidait posait ses pièces.

L'enceinte, occupée par les Juges, avait une forme demi-circulaire. Elle était garnie d'un banc à dossier, avec des coussins rembourés & couverts de cuir de roussi noir, bordés de petits cloux dorés. Au fond était le fauteuil du gouverneur général, avec un Christ au-dessus; au-devant de la place du président était un pe-

tit pupitre portatif. Les magistrats se plaçaient à droite & à gauche, en alternant suivant l'ordre de leur réception.

Une autre portion demi-circulaire intérieure & laissant, entr'elle & la première, un espace de quatre pieds, contenait un autre banc à dossier & des couffins, où le Conseil se mettait aux petites audiences; enfin un troisième espace demi-circulaire en dedans de ce second, & conséquemment bien plus petit, était la place du procureur général & de ses substitués. Il avait devant lui une table, vers l'autre côté de laquelle se mettait le greffier, faisant face aux juges. Aux grandes audiences, les membres du ministère public montaient sur les petites formes du second rang, parce que les juges allaient sur les grandes, & le greffier se plaçait comme était le procureur général aux petites audiences.

A droite en entrant, à toucher la barre, mais dans l'angle intérieur de l'enceinte, était l'audiencier, assis au-devant d'une petite table & faisant face à l'Est.

Six grandes croisées de chaque côté éclairaient cette salle. Elles avaient des jalousies à battans, comme toutes celles de cette maison, mais de plus des chassis à battans aussi, garnis d'un canevas extrêmement fin. Toute la salle avait des bordures qui étaient d'acajou comme les sièges, les bancs, & tous les autres meubles qu'on y voyait. Entre les croisées, chaque panneau offrait des attributs de justice peints en jaune, & avec intelligence, & l'on en voyait aussi dans le cordon qui se trouvait au-dessus de ces croisées. Le fond de la salle était lambrissé. Le ton rembruni que le tems donne au bois d'acajou; la peinture, de la même nuance, qu'on avait mise dans les embrasures des fenêtres; le cuir de roussi noir qui couvrait les formes; la décoration des panneaux; l'habit noir des juges, des avocats & des huissiers; l'étendue de cette salle; le jour ménagé qui s'y répandait, tout y entretenait ce sentiment profond qui accompagne l'idée de la loi; tout y parlait aux bons de sa puissance protectrice & du besoin de l'aimer, & aux méchants de la nécessité de la craindre.

Entre l'arrondissement du banc des juges & les murs latéraux du bâtiment, l'on avait laissé un espace qui menait de chaque côté à deux portes qu'on apercevait de la salle d'audience. Elles faisaient parvenir à la dernière pièce du local du Conseil; c'était sa chambre de délibération & sa chambre criminelle. Elle était carrée aussi; on s'y assemblait autour d'une très-grande table avec des fauteuils. C'est dans cette pièce qu'est la porte qui ouvre sur le balcon dont j'ai parlé, & qui marque le milieu du premier étage.

Perfu adé que la plûpart de mes lecteurs ne seraient pas satisfaits si je me bornais à leur dire que trois tribunaux s'assembloient dans ce lieu, où deux se trouvent encore, sans les leur faire connaître, je vais leur en donner une idée succincte, parce que les autres détails appartiennent plus particulièrement à l'Histoire ou au tableau raisonné de l'Administration de la Colonie, qui forme une autre partie de mon travail.

Dans l'origine de l'établissement de la Colonie française de Saint-Domingue, les chefs des aventuriers & des flibustiers étaient les seuls juges des différends, & ces chefs réunissaient tous les pouvoirs. Lorsque ces hommes entreprenans eurent un chef nommé par le gouverneur général des Isles, ou par le roi, celui-ci succéda à cette puissance illimitée & despotique, & conséquemment méconnue quelquefois.

Le 11 Octobre 1664, le roi établit trois Conseils supérieurs à Saint-Christophe, à la Martinique & à la Guadeloupe, pour juger les appels des juges que la Compagnie des Isles de l'Amérique y avaient; mais il ne fut point question de Saint-Domingue, qui resta sans juges & sans Conseil, comme par le passé. Enfin vers 1680 on imagina d'y former une espèce de corps judiciaire. Il se composait des officiers majors nommés par le roi, & de ceux des milices, à défaut desquels on appelait les notables habitans. Ce tribunal, qui jugeait en première & dernière instance, & qui appelait ses décisions des arrêts, s'assembloit dans les lieux principaux des différens quartiers, où il y avait des affaires civiles ou criminelles à juger, & s'intitulait tantôt du mot générique de *Conseil Souverain de Saint-Domingue*, tantôt de celui de Conseil Souverain du lieu où il s'était assemblé, de sorte qu'on voit des arrêts du *Conseil du Petit-Goave*, du *Conseil de Léogane*, du *Conseil de Nippes*.

Cet ordre de choses subsistait, lorsque MM. de Saint-Laurent & Bégon, Administrateurs généraux des Isles du vent, vinrent à Saint-Domingue en 1684, & ils présidèrent plusieurs de ces conseils, dans les divers lieux où ils passèrent. Sentant toute l'imperfection d'un semblable régime, ils proposèrent de constituer réellement un ordre judiciaire, & c'est en conformité de leur demande, que l'édit du mois d'Août créa un Conseil Souverain au Petit-Goave, avec quatre Sièges royaux, pour juger en première instance.

L'un de ces sièges fut mis au Cap, & c'est celui qui y subsiste à présent. L'édit de sa création lui donne un sénéchal, un lieutenant, un procureur du roi & un greffier,

& pour ressort, tout ce qui s'étend depuis le Port-Français, jusqu'aux limites de la Partie Septentrionale de la Colonie dans l'Est. Sa composition est restée la même, mais son ressort s'est étendu dans l'Ouest, & comprend aujourd'hui les treize paroisses de Limonade, de Sainte-Rose, du Quartier-Morin, du Dondon, de la Marmelade, de la Petite-Anse, du Cap, de la Plaine-du-Nord, de l'Acul, du Limbé, de Plaisance, du Port-Margot & du Borgne. Il est à remarquer cependant que la nomenclature de ce territoire n'a été fixée par aucune loi, mais par la convenance & par une espèce d'induction. Par exemple, lorsqu'il s'est formé des paroisses à l'Ouest du Cap, on les a considérées comme des démembrements de celles qui existaient déjà, & elles ont dépendu de la Sénéchaussée du Cap, quoiqu'elles dussent appartenir à celle du Port-de-Paix, qui venait jusqu'au Port-Français. Celles qui l'ont été encore plus tard, & qui ont eu une ordonnance d'érection, ont été attachées, par cette ordonnance même à la Sénéchaussée; on peut d'ailleurs conclure avec raison de la loi du prince, qui distrait en 1774, la paroisse du Borgne, de la Sénéchaussée du Port-de-Paix, pour la réunir à celle du Cap, que toutes celles qui sont en deça, sont nécessairement du ressort de cette dernière.

Ce fut au mois de Juin 1686, que la Sénéchaussée fut installée. Ses registres & ses minutes furent brûlés en Janvier 1691 & en Juin 1695, par les ennemis, dans les incendies du Cap. L'on a vu que ses premiers officiers furent tués à la bataille de Limonade; le 21 Janvier 1691. Son plus ancien registre d'audience, existant en ce moment, commence le 20 Août 1695, l'audience étant tenue par Zéphirin Falaise, procureur du roi, faisant fonctions de juge; Antoine Daspir, huissier, faisant fonctions de procureur du roi. Il y a une audience du 20 Avril 1696, tenue par un M. Regondy, dont rien n'indique les qualités. On trouve à la date du 18 Juin suivant, une audience ainsi intitulée. „ Vu l'absence de M. le juge & la déclaration de M. le procureur du roi, & vu la nécessité publique qu'il y a de tenir l'audience, avons fait approcher un tel, un tel, &c. ". Les jugemens sont rendus par M. de Galiffet, gouverneur de Sainte-Croix, & du Cap Saint-Domingue. Il prononce, dans une première cause, la main levée d'une fausse-arrêt en donnant caution, & reçoit le serment de cette caution. C'est encore M. de Galiffet qui tient l'audience du 14 Juillet. Le 16 Février 1697, c'est M. Escoffier. Le 21 Août 1697, le juge se trouvant intéressé dans une cause, M. Fizet, curateur aux vacances, monte au tribunal, & y siége à sa place. A la même époque

de 1697, M. Danzé, major du Cap, y nomme plusieurs huiffiers. Le 15 Juillet 1702, c'est le greffier qui continue l'audience, que quitte M. Robineau, fénéchal, *pour aller trouver M^{de}. son épouse, qui était très-mal, suivant l'avis qu'on lui en donne.* On voit, par ces exemples, ce qu'était la Sénéchaussée du Cap dans ses commencemens.

Son plus ancien registre d'insinuation remonte au 17 Août 1697 & commence par celle d'un contrat de mariage. Le plus ancien, quant aux enregistremens, va au 14 Septembre 1699. Celui qui offre la plus ancienne déclaration d'un maronnage d'esclaves, est du 31 Juillet 1703, & commence par celle qu'y fait M. de Galiffet que quatre de ses nègres font fugitifs.

C'est dans le greffe de cette Sénéchaussée qui a encore perdu plusieurs pièces dans l'incendie de la nuit du 20 au 21 Décembre 1734, qu'on peut juger des ravages des insectes qui dévorent les papiers dans la Colonie. Il y a d'anciens registres & d'anciens actes qu'ils ont rendu absolument illisibles. Convertissant le papier qu'ils mangent en une espèce de gluten terreux, ce gluten se durcit & rend les différentes feuilles de papier adhérentes les unes aux autres, de manière qu'on ne peut les désunir qu'en les déchirant. Il arrive quelquefois que ces feuilles sont criblées par des milliers de petits trous qui les changent en découpures ou dentelles, ou bien un registre ou une liasse d'actes qui ont été attachés, semblent avoir été maçonnés par une couche d'un mortier léger. Ce n'est même pas toujours à raison de l'ancienneté des pièces qu'on peut en calculer le ravage; la nature du papier, l'humidité plus ou moins grande du lieu, concourt à accélérer leur destruction, & j'ai vu au greffe de la Sénéchaussée du Cap, en 1783, des registres de baptême, &c, de la paroisse de cette ville en 1774, déjà illisibles dans quelques parties.

Qu'on juge, d'après ce seul fait, de l'utilité du dépôt des Colonies établi à Versailles en 1776, & de ce qu'a de coupable la négligence que les officiers publics n'ont cessé de mettre dans la remise des pièces, aux préposés de l'intendant pour les envoyer à leur destination. Je ne puis m'empêcher aussi d'accuser hautement les Administrateurs qui, préférant quelques commodités domestiques à un grand intérêt public, n'ont pas exécuté l'ordre réitéré de mettre les différens greffes du Cap dans la maison du gouvernement, & qui ne sont pas effrayés, malgré l'exemple de 1734, de les voir placés indifféremment dans divers points de la ville, exposés à chaque instant à des incendies.

La juridiction n'eut, pendant long-tems, d'autre lieu d'assemblée que la maison du sénéchal, ou celle du gouverneur du Cap, lorsqu'il le suppléait. Avant 1699, le sénéchal tenait même l'audience sur son habitation, & ce fut M. de Galiffet qui l'obligea à remplir ce devoir au bourg; alors on prit le greffe. Ensuite on donna une salle d'audience, dont l'état était tel, vers 1713, que les juges n'y étaient à l'abri, ni du soleil, ni de la pluie. On réunit alors la Sénéchaussée au Conseil, placé dans un magasin sur la place-d'armes & on y disposa aussi un petit auditoire pour elle. Depuis elle n'a pas cessé d'être dans le même local que la cour supérieure, jusqu'à la réunion de celle-ci à la cour du Port-au-Prince.

Quoique l'édit ait donné un lieutenant à ce tribunal, il n'en a cependant eu un qu'en 1708. Au mois de Juillet & d'Août 1739, les Administrateurs y nommèrent deux conseillers, MM. Cothereau & Hirel, mais cette création fut désapprouvée & révoquée par le Ministre, le 26 Mai 1741. Le tribunal n'eut plus de conseillers jusqu'aux trois, qu'à créés l'édit du mois de Janvier 1787.

La multiplicité des fonctions du procureur du roi, lui firent donner par les Administrateurs, un premier substitut, le 13 Octobre 1737, dans M. Barbey, *garde-magasin* du roi, & depuis on a successivement établi un second substitut, un troisième, puis un quatrième, dans la personne de M. de Saint-Martin fils, nommé par commission du 2 Décembre 1777, & qui est mort, en 1785, conseiller du Conseil du Cap, où je l'ai remplacé. Il y a aussi un substitut à résidence dans chaque paroisse dépendante de la Sénéchaussée. Il y est une espèce de commissaire délégué de cette Sénéchaussée, pour la justice & les actes provisoires qui requièrent célérité, ou pour ceux où le transport des officiers de la Sénéchaussée deviendrait trop coûteux.

Le greffier a aussi choisi trois greffier-commis pour l'aider. Il y a un audiencier établi depuis le commencement du siècle. Il porte une baguette noire garnie d'ivoire, & marche à la tête du tribunal aux cérémonies publiques.

La Sénéchaussée ne prononçait qu'en première instance, au civil & au criminel; mais depuis 1787, elle a quelques cas présidiaux. Dans l'origine les parties s'y défendaient en personne, & là, comme ailleurs, des défenseurs officieux remplacèrent les parties, & c'étaient surtout les huissiers qui remplissaient ce rôle. A leur suite vinrent les sollicitateurs de procès. Plusieurs fois on les proscrivit & toujours ils se reproduisirent sous différentes formes. Enfin le 14 Juillet 1738, on créa des procureurs qui, au Cap, étaient communs au Conseil & à la Séné-

chauffée, & y faisaient les doubles fonctions d'avocats & de procureurs, mais depuis 1764, les procureurs sont exclusivement attachés au sièges de première instance. Leur nombre a varié avec l'accroissement des affaires : actuellement ils sont vingt.

Les notaires ont existé même avant la Sénéchauffée, & il y en avait de nommés par l'intendant des Iles, résidant à la Martinique. Leur nombre a varié aussi, il y en a douze dans la ville du Cap, & dix-huit répandus dans les autres paroisses de la juridiction.

Il y a vingt huissiers pour le service de tous les tribunaux du Cap. On fait qu'il en existait dans la Colonie, lors même qu'elle n'avait que son conseil des milices. On les a augmentés suivant le besoin. Depuis le 26 Février 1761, un arrêt du conseil du Cap les a mis en bourse commune & leur bureau a toujours été au même point; c'est la maison qui fait l'angle Sud-Est des rues de la Providence & Royale. Le bon ordre est maintenu aux audiences de la Sénéchauffée, par des archers de police dont elle est aussi accompagnée dans les fonctions & les cérémonies publiques.

La Sénéchauffée a réuni toute la compétence maritime aux autres, depuis son établissement, jusqu'en 1718, qu'en vertu du règlement du roi, du 12 Janvier 1717, qui met des sièges d'Amirauté dans les ports coloniaux, où il y avait des Sénéchauffées, il y en eut une au Cap. L'Amirauté est composée d'un lieutenant, d'un procureur du roi, d'un greffier & d'huissiers. Dès le 6 Septembre 1717, il y eut des officiers nommés pour celle du Cap, mais depuis lors, le sénéchal, soit comme breveté, soit comme juge le plus prochain (ainsi que le veut la création des Amirautés coloniales), a toujours réuni, jusqu'au 10 Octobre 1781, les fonctions de sénéchal & de lieutenant de l'amirauté, excepté depuis le 10 Août 1719 jusqu'au mois de Mai 1721, que la dernière place a été remplie par M. le Roy qui n'avait que celle-là. Un arrêt du conseil d'État ayant prononcé l'incompatibilité de ces fonctions, le 7 Juillet 1781, elles sont divisées depuis ce tems.

Quant au procureur du roi, il l'a été constamment de la Sénéchauffée & de l'Amirauté jusqu'au 24 Août 1778. Ces places ont été déclarées incompatibles aussi par l'arrêt de 1781. Le greffe a été donné tantôt au titulaire de celui de la Sénéchauffée, tantôt à un autre. Le lieutenant de l'Amirauté nomme à l'intérieur ce greffier qui a deux greffiers-commis. Il a nommé aussi des huissiers, lorsqu'il

ne s'en est pas trouvé de brevetés. Le premier de ce dernier genre ne l'a été que le premier Août 1741. Il y a actuellement quatre huissiers brevetés pour l'Amirauté, mais ils sont réunis à la bourse commune & n'ont de particulier que le service de leur siège, qui a un audencier breveté depuis 1719. Celui de la Sénéchaussée le suppléait auparavant.

Il a existé autrefois des procureurs, spécialement désignés pour l'Amirauté, quoique choisis parmi ceux de la Sénéchaussée, & eux seuls y plaident & y instruisaient les affaires. Le lieutenant de l'Amirauté les commissionnait, mais cette nomination amena des difficultés dont le résultat a été que les procureurs de la Sénéchaussée sont, à ce titre, ceux de l'Amirauté. Ce tribunal a de plus un receveur-général des droits de M. l'Amiral, un chirurgien-major, un apothicaire, un jaugeur & plusieurs interprètes.

Le Conseil supérieur du Cap avait été créé sous cette dénomination par un édit du mois de Juin 1701, qui le composait du gouverneur-général, de l'intendant, du gouverneur de la Partie du Nord, du commandant du Cap, de deux lieutenans de roi, de deux majors, de sept conseillers, d'un procureur-général & d'un greffier. On retrancha du ressort du Conseil du Petit-Goave, qui comprenait toute la Colonie, les quartiers du Cap & du Port-de-Paix, (celui du Fort-Dauphin n'existait point encore & son territoire faisait partie du quartier du Cap), & tous ceux qui pourraient se former dans la bande du Nord. Le Conseil était tenu de s'assembler au moins une fois par mois. Le gouverneur-général y avait la préséance, & successivement l'intendant, le gouverneur du Nord & le commandant du Cap, mais la présidence était attribuée à l'intendant & passait de lui au plus ancien Conseiller. Ce tribunal supérieur fut installé au Cap par M. de Galiffet, gouverneur-général de Sainte-Croix & du Cap, le 11 Novembre 1701. J'ai dit qu'avant 1712 il n'avait eu aucun local fixe, & par quels logemens intermédiaires il était arrivé à celui qu'il a actuellement dans la maison du gouvernement.

Le Conseil du Cap s'assembla d'abord le premier lundi de chaque mois & jugeait tant qu'il y avait des procès en état. En Août 1713, il n'eut plus de séance que tous les deux mois, mais en Février 1716 il reprit l'usage du premier lundi du mois. Depuis long-tems il siégait environ 100 jours de l'année.

Comme l'intendant à qui l'édit de création attribuait la présidence résidait alors à la Martinique, le doyen des Conseillers le repréenta, à cet égard,

jusqu'au commencement de l'année 1705, époque de l'arrivée de M. Deslandes ; qui nommé ordonnateur, avait l'exercice des droits de président. M. Mithon les eut après lui, en vertu de provisions de premier-conseiller du 9 Septembre 1708. Devenu intendant en 1718, il fut président en cette qualité, & dès 1719 il y eut un second-conseiller qui eut encore le droit de présider après l'intendant. Depuis lors jusqu'en 1769, le Conseil du Cap a toujours eu un premier ou un second-conseiller ; de manière qu'il avait toujours deux ou trois présidens étrangers à son corps, si l'on excepte depuis 1766, que le second-conseiller était M. Collet, pris dans le Conseil, d'après une ordonnance du mois de Février 1766.

Le Conseil qui, dans son origine, n'avait que sept Conseillers & huit autres membres, dont sept étaient militaires, avait souffert différens changemens. D'abord le nombre des Conseillers avait été successivement augmenté à cause des progrès de la Colonie. Le 12 Février 1726, l'entrée en avait été ouverte aux commissaires & aux contrôleurs de la marine, & le 9 Mars 1734, à tous les officiers majors de son ressort. En 1738 & dans les années suivantes, les Administrateurs avaient nommé des assesseurs à ce Conseil, où ils n'avaient point de voix, que dans les affaires où ils étaient rapporteurs, ou quand le nombre de juges nécessaires n'était pas complet ; cette mesure provisoire était devenue définitive par les lettres-patentes du mois d'Août 1742, qui ont établi quatre assesseurs, qui sont des suppléans dont le titre s'éteint après trois années, s'il n'est pas renouvelé.

Le 24 Mars 1763, une ordonnance du roi ne donna de séance au Conseil qu'au gouverneur-général & à l'intendant ; de manière qu'on n'y vit plus les états-majors, ni les commissaires & les contrôleurs de la marine. En 1766 le nombre des conseillers fut porté à douze ; on en envoya plusieurs qui étaient des avocats du parlement de Paris, & ils eurent tous 12,000 liv. d'appointemens & 1,500 liv. de loyer. Mais le tribunal reçut une autre composition au mois de Septembre 1769. Il eut pour membres le gouverneur-général, l'intendant, le commandant en second du Cap, un président choisi parmi les conseillers, le commissaire général de la marine, le lieutenant de roi du Cap, le plus ancien des commissaires de la marine, douze conseillers en comptant le président, quatre assesseurs, un procureur-général, trois substituts & un greffier.

Le rang de toutes les personnes qui entraient au Conseil du Cap lors de la

réunion de 1787, était dans l'ordre où je viens de les nommer; c'est-à-dire, que le gouverneur-général était dans le fauteuil, l'intendant à sa droite, le commandant en second à sa gauche, le président après l'intendant, & en alternant ainsi des deux côtés du fauteuil. Cependant lorsque l'intendant était hors du ressort du Conseil & qu'il y avait un commissaire général ou même un commissaire ordinaire avec l'ordre de faire les fonctions de commissaire général, il présidait privativement au président-conseiller & prenait le pas sur lui. Mais excepté l'intendant & ce commissaire général, c'était le président ou un conseiller par ordre d'ancienneté, qui présidait. Le Conseil avait aussi plusieurs conseillers honoraires qui avaient été ses membres ou ceux du Conseil du Port-au-Prince, car il y avait de ces honoraires qui l'étaient des deux Cours. Ils prenaient leur rang d'ancienneté parmi les conseillers, excepté avant le doyen des titulaires, qui les précédait toujours, parce qu'un conseiller honoraire ne peut jamais avoir droit ni à la présidence ni au décanat.

Le procureur-général a rempli seul ses fonctions jusqu'au 1^{er} Août 1739, que les Administrateurs lui donnèrent un substitut qui fut M. Dumouriez Duperrier; le nombre des substituts fut ensuite successivement porté à trois.

Le greffier de cette cour considéré à bien des égards comme un conseiller, puisqu'il obtenait l'honoraire comme eux, était autrefois appelé dans sa commission *Conseiller Secrétaire du roi & du Conseil du Cap*. Il avait deux greffiers-commis.

Le Conseil du Cap a eu son premier audiencier le 4 Septembre 1706. Il portait une verge noire avec laquelle il précédait le Conseil aux cérémonies.

Ce tribunal était dans l'usage d'accorder une séance honorifique & la voix consultative aux membres des autres cours souveraines qui s'y présentaient. On les plaçait alors immédiatement après le doyen. On a vu siéger ainsi au Conseil du Cap, notamment M. Le Maire, conseiller du Conseil de Léogane, le 5 Mars 1745, & M. de Saint-Mihiel, médecin du roi & conseiller du Conseil supérieur de l'Isle de France, le 28 Mars 1782; ce dernier fut même placé entre le président & le doyen.

C'était encore un usage d'y faire asseoir les membres des Sénéchauffées aux audiences à la gauche du procureur-général & des substituts. On avait les mêmes égards pour des officiers militaires supérieurs, à partir du rang de major inclusivement.

J'ai dit que jusqu'en 1764 les procureurs de la Sénéchaussée l'étaient aussi du Conseil & remplissaient partout les fonctions d'avocat, mais depuis cette époque, ce tribunal s'était attaché des avocats postulans qui, par ce moyen, étaient ses seuls officiers ministériels. Ceux-ci admettaient dans leurs bancs les notaires & les procureurs, & avaient pour chef leur doyen, sous le nom de bâtonnier. Leur nombre était limité, & ils ne pouvaient être reçus qu'avec un *visa* de l'intendant. On les avait fixés à douze, mais ce nombre avait été un peu excédé depuis quelques années. J'ai eu l'honneur d'appartenir à ce barreau depuis 1775 jusqu'en 1785, & même lors de ma réception au Conseil du Cap en qualité de conseiller, cette cour me dispensa, par un arrêt, de l'information de vie & mœurs, attendu celle qui avait eu lieu lors de ma réception en qualité d'avocat près d'elle.

Les huissiers étaient aussi ceux des deux sièges inférieurs; il y en avait toujours quatre de service au Conseil.

Je me livrerais à des particularités qui grossiraient extrêmement cette description si je voulais donner une idée plus étendue des tribunaux du Cap. J'ajouterai cependant que le Conseil prononçait en dernier ressort sur les appels des jugemens des Sénéchaussées & des Amirautés du Cap, du Fort-Dauphin & du Port-de-Paix; qu'il statuait en premier & en dernier ressort sur les appels comme d'abus, sur ce qui concernait les fabriques des paroisses & sur ce qui intéressait la police intérieure de ses membres ou des personnes qui lui étaient immédiatement attachées.

Mais puis-je, malgré ma résolution, ne pas dire quelque chose d'une localité dont tous les étrangers sont frappés? le costume des magistrats coloniaux, qui siègent en épée. Cette surprise doit cesser si l'on réfléchit à ce que j'ai rapporté de l'existence du conseil des milices, qui prenait son nom de ce que le chef de la Colonie ou le lieutenant de roi le formait en rassemblant des officiers. Le commandant des milices de la paroisse en était le premier conseiller, le major des milices y faisait les fonctions de procureur-général, & il serait vrai de dire que ce fut au courage qu'on décerna l'honneur de rendre la justice. On se soumettait au jugement de ceux à qui l'on obéissait dans les combats, & le tribunal était une cour martiale ambulante. En 1685, lorsqu'on créa le Conseil du Petit-Goave pour toute la Colonie, des douze conseillers choisis, onze & le procureur-général étaient officiers des

milices & ne cessèrent pas de l'être; ils conservèrent leur costume & l'arme dont ils savaient bien se servir. Les mêmes circonstances ayant accompagné, en 1701, le choix des conseillers du Conseil du Cap, on y vit aussi les magistrats qui étaient officiers de milice garder leur épée en exerçant la justice.

Les affaires judiciaires augmentant successivement & consommant tout le tems des magistrats, ils finirent par renoncer aux emplois de la milice, & ils avaient même éprouvé des vexations assez renouvelées pour qu'ils crussent utile de demander l'exemption du service personnel. Mais dès que la patrie était menacée, on les voyait s'armer & se rendre des premiers pour partager les dangers avec leurs concitoyens.

Deux fois (en 1761 & en 1780), on s'occupa dans le Conseil du Cap de savoir si l'on changerait ce costume, mais à la dernière époque on convint qu'il ne fallait pas s'occuper d'un pareil objet. Ainsi donc, la magistrature de Saint-Domingue, (car dans l'origine les membres des tribunaux inférieurs étaient aussi employés dans les milices & soldats en présence de l'ennemi), en conservant l'esprit de son institution primitive, se glorifie encore de représenter les premiers défenseurs, les premiers conquérans de la Colonie. Ils siègent dans les lieux que leurs devanciers ont fournis à la France. Un habit qui laisse voir une épée qu'on fait manier & qu'on tient de ses prédécesseurs, vaut bien une longue robe, & l'amour de la justice n'exclut pas le courage. Les Conseils de Saint-Domingue ont vu des magistrats de cours souveraines de la métropole adopter leur costume & accepter dans leur sein une place honorifique; M. Desmé Dubuiffon, conseiller au Parlement de Paris qui s'affeyait en robe dans la cour des Pairs, reprit l'épée lorsque dans un voyage qu'il fit dans la Colonie il siégea en qualité de conseiller honoraire au Conseil du Cap.

Ce n'a été que vers 1766 que le Conseil s'est habillé de noir, ce qui a été imité par tout ce qui tient à l'ordre judiciaire. Auparavant, chaque conseiller portait un habit de la couleur qui lui plaisait; l'intendant imitait cet exemple, & quand la cour se mettait, suivant son usage d'alors, autour d'une table, le tribunal ne ressemblait pas mal à un comité de fermiers généraux, parce que c'était surtout aux habits galonnés qu'on donnait la préférence. On avait la fausse idée de vouloir rendre moins tranchante la charnure dorée des états-majors & des officiers d'administration de la marine. Revenu à des principes plus sains, on a pris l'habit noir, & l'on a vu M. d'Estaing siéger à son tour,

vêtu de cette manière. Tout le tems que M. Caignet, commissaire général de la marine & ordonnateur au Cap y a présidé le Conseil, c'a été aussi en habit noir.

Il est tems que je reprenne la description de la maison du Gouvernement.

Le séjour en est très-agréable, parce qu'il se trouve dans un point très-élevé de la ville & que les brises le rafraîchissent. La vue en est belle, & dans un tems serein on aperçoit distinctement le Cap la Grange, qui est à 14 lieues. L'œil se promène sur la mer & sur la plaine, depuis la paroisse de la Petite-Anse jusqu'à Limonade; il contemple les montagnes qui s'étendent de Sainte-Suzanne au Dondon, on voit les mâts qui indiquent la rade, on fait une grande étendue de la ville, & ramenant ses regards autour de soi, on trouve encore des objets qui les égalaient, soit au-devant, soit en arrière du bâtiment.

Cinq portes du rez de chaussée s'ouvrent dans différens points, du côté Ouest, sur une cour qui est entourée par la maison, par ses deux ailes & en avant par un mur qui porte une claire-voje de bois. Cette cour forme une espèce de verger où font des orangers dont les fruits sont excellens. Huit marches conduisent à une porte placée au milieu de la claire-voje & qui ouvre sur un potager de toute la largeur du terrain sur 20 toises de long. Au milieu est un bassin que renouvelle un conduit d'eau tirée du morne de l'Ouest; cette eau sert aussi aux cuisines placées le long de la rue Saint-François Xavier, un peu sur le derrière de l'aile gauche & donnant sur le potager. Enfin le local est terminé à l'Ouest par un espace laissé contre le mur de clôture, pour former des couverts & des bosquets. La loge du jardinier en occupe le milieu.

Cette disposition élevée du terrain derrière la maison, fait perdre à celle-ci beaucoup de son agrément dans les tems pluvieux, & surtout durant les Nords. L'inclinaison rapide du sol, qui se trouve d'ailleurs assez près du morne, fait qu'en peu d'instans l'eau traverse le potager, tombe dans la cour, & le bord inférieur de cette dernière étant de niveau avec les appartemens du rez de chaussée, l'eau s'y répand si la pluie est considérable, ou y entretient une humidité sensible. Si le vent est Nord, les ailes sont très-froides & surtout l'étage de celle du Sud. J'ai vu qu'on était souvent obligé d'en laisser fermées toutes les ouvertures donnant au Nord & qu'on y éprouvait encore une sensation piquante. Je crois en total que cette habitation ne sera jamais saine dans le bas, tant que le pavé n'en sera pas exhauffé, ou que la cour ne sera pas abaissée; & que quant à l'aile, où l'on éprouve une espèce d'hiver pour Saint-Domingue, il n'y a que l'élévation de l'étage de l'autre côté, qui puisse la garantir.

Tout l'espace compris entre la façade de la maison & la rue Espagnole, a absolument changé depuis 1781, que les soins de MM. Reynaud & Le Braffeur l'ont fait sortir de l'état d'abandon où on le laissait. Auparavant, la terrasse de vingt-quatre pieds de large faite par les Jésuites en 1739, régnait tout le long du bâtiment. On parvenait à cette terrasse par une rampe de dix-huit pieds de large, pratiquée à chaque extrémité, & encore à son milieu, au moyen d'une petite terrasse longitudinale de 15 pieds de large & de 100 pieds de long, au bout de laquelle étaient huit marches. Entre ce petit terre-plein & les deux rampes, était, de chaque côté, un carré long de mur, placé au bas & au bord de la terrasse, ayant 100 pieds de long sur 60 de large, où de superbes rosiers exhalaient leur parfum. Les murs portaient supérieurement une balustrade de bois, dont deux côtés se trouvaient conséquemment border le terre-plein. A 60 pieds de celui-ci commençait l'allée de poiriers, qui se terminait à 50 pieds avant d'arriver à la porte d'entrée sur la rue Espagnole, & qui était au milieu d'une savane qui allait depuis cette porte, jusqu'à la maison. Les arbres se détruisaient faute de soins; la savane, fillonnée par les eaux pluviales, avait des creux, des inégalités, en un mot, tout cet aspect était triste.

M. de Reynaud, logé au gouvernement dans l'interim de gouverneur-général qu'il eut au mois d'Avril 1780, voulut rendre ce séjour agréable au public, & y mit le zèle qu'il a montré dans tout ce qu'il a entrepris. De ce moment la terrasse de 24 pieds a été prolongée de manière qu'elle en a 80, & qu'elle comprend toute la largeur & presque toute la longueur des deux grands carrés où l'on avait vu des rosiers; des balustres de pierres de taille bordent cette nouvelle terrasse: les deux rampes des bouts ont été élargies & pavées. Au bout Sud du terrain & en face de la rue Saint-Jacques, l'on a placé une superbe porte grillée, de fer, aux deux côtés de laquelle sont de petites loges. Cette porte devait correspondre à une autre, qui aurait fait face dans la rue du Chat; ces deux entrées latérales auraient remplacé celles qui, posées au mur d'enclos au Nord & au Sud, répondent aux deux portes qui terminent les deux corridors du rez de chaussée.

En prolongeant des appentis appuyés sur le mur de la rue Saint-François-Xavier, l'on y a ajouté une buanderie, qui se trouve en face du puits, que de grands lavoirs de maçonnerie entourent. Au côté opposé, on a fait un logement pour le concierge, & des écuries. Au point où commençait la savane, & où finissent la buanderie d'un côté & le logement du concierge de l'autre,

se trouve une magnifique grille de fer, qu'embellissent les ornemens de la porte, qui marque son milieu, & à laquelle on arrive en montant trois marches. Cette grille sépare, en quelque sorte, la maison du gouvernement & ses dépendances, de ce qu'on nomme le jardin du gouvernement, & qui est le partage du public.

L'allée de poiriers a entièrement disparu du jardin. L'espace, qui a 50 toises de long sur les 44 toises de largeur du terrain, est divisé en quatre grands carrés ou tapis verts de gazon, que bordent de jolis arbres. Une large plate-bande, aussi en gazon, règne sur les quatre côtés de la promenade & cette plate-bande a elle-même intérieurement un rang d'arbres. L'allée principale qui mène vers la maison a 30 pieds de large, & les autres 24. Toutes ont des bancs de pierre de distance en distance, avec l'attention qu'il n'y en ait pas deux l'un vis-à-vis de l'autre, afin de rendre chaque compagnie plus indépendante, & pour punir un peu aussi la curiosité.

Les pignons des deux petits bâtimens qui donnent sur les bouts du jardin, dans l'Ouest, ont été peints de manière à offrir, dans leurs perspectives, de petits enjolivemens. A l'un de ces bouts est une porte étroite, avec un tourniquet, qui donne sur la rue Sainte-Marie, presque vis-à-vis celle du Lion. Quelque commode quelle soit, il n'est personne qui ne désirât la voir interdite, puisque pour gagner quelques pas, on veut arriver de ce point à la grande porte de la rue Espagnole, par une diagonale qui traverse & gâte le gazon de deux carrés. Il faut dire, quoique cette vérité soit affligeante, que les gênes sont quelquefois nécessaires, pour que le public n'abuse pas lui-même, de ce qui a ses jouissances pour objet.

Il y a encore six toises entre la plate-bande de l'Est du jardin & le mur de clotûre de cette partie. Ce mur qui ne va qu'à hauteur d'appui, porte une claire-voie de bois avec des pilastres carrés de maçonnerie. Au milieu est la grande porte d'entrée placée dans un évidement demi-circulaire. A la droite de cette porte, qui est de fer & élevée de quatre marches au-dessus de la rue, est un petit bâtiment où loge une garde, & aux deux angles des rues Sainte-Marie & Saint-François-Xavier, mais en dedans, sont deux petits bâtimens, fermés presque en entier de jaloufies, & destinés d'abord à être, l'un, salon de conversation & l'autre, salle de concert; on en a fait des logemens. Depuis ces petits corps-de-logis jusqu'à la porte d'entrée, M. de Reynaud avait fait pratiquer des treillages en portique, qu'on devait couvrir de fleurs, mais il
était

était à peine parti pour la France, qu'un sentiment désapprobateur & peut-être jaloux, les a fait ôter. On voulut punir le public de la reconnaissance qu'il avait montrée pour des embellissemens dont il était l'objet, & l'on vit même un instant des chevaux mis à paître dans cette jolie promenade; un mouvement d'indignation fit justice de cette insultante idée.

La promenade du gouvernement est celle que l'on préfère, parce que c'est la plus rapprochée de tout le monde, parce qu'on y est à l'abri des grandes brises, parce qu'elle est séparée de toute autre agitation que de celle de la promenade même; & le voisinage de la comédie lui assure cette prédilection. On ne saurait être trop sensible à ce présent de deux Administrateurs à qui le Cap doit cette jouissance, entre beaucoup d'autres. Il est bien plus utile qu'on ne pense d'avoir, dans un pays chaud, un lieu de délassement où l'on puisse prendre de l'exercice. Les femmes surtout y sont appelées par le plaisir, par le désir de plaire, & les conseils de l'amour-propre, tournent au profit de la santé.

C'est au-devant du gouvernement & entre lui & la comédie, qu'on fait chaque matin la parade des troupes destinées à la garde du jour.

L'édifice du gouvernement est le premier sur lequel on ait vu des barres électriques au Cap. Elles y ont été posées en 1783. Dès le 23 Juin de la même année, le tonnerre tomba sur celle du centre, & suivit le conducteur, mais arrivée à l'extrémité Sud de la maison, où ce conducteur formait un angle aigu, la matière électrique s'échappa & vint frapper le mur près du pilastre Oriental de la porte qui donne dans la rue Saint-François-Xavier. On a remédié à ce défaut, mais ce que je n'ai pas cessé de blâmer, c'est qu'on laisse le conducteur sur le passage de ceux qui viennent dans le bout Sud du bâtiment, où il plonge dans la terre; de manière qu'un imprudent, un ignorant, un enfant, quelqu'un même qui ne le fait pas, peut dans un instant où l'atmosphère serait très-chargée d'électricité, se faire foudroyer, en déterminant le fluide à quitter sa direction & en se plaçant dans sa sphère d'activité.

Le concierge du gouvernement nommé par l'intendant, a 1,200 liv. Le soin particulier du local des tribunaux était confié à un concierge-buvetier nommé par le Conseil & qui avait son logement dans un petit bâtiment parallèle aux cuisines. Enfin il y a un horloger commissionné par l'intendant ou l'ordonnateur & payé 1,200 livres sur la caisse des amendes, pour soigner & entretenir l'horloge.

Mais c'est assez parler du *Gouvernement* qui a sa grande entrée sur la rue des Marmousets. Je passe à la rue de l'Ours qui est parallèle à celle-ci dans l'Ouest. Il y a plus de trente ans que la rue de l'Ours est fermée dans le Sud par une maison, au moyen de laquelle deux îlets se trouvent joints. Cette maison où l'on a vu le greffe de la Sénéchaussée, était occupée par M. de Bory & il la quitta pour aller habiter le gouvernement actuel, & depuis ce tems, elle a été louée par les commandans en second. Elle est bâtie en mansardes, avec un corps-de-logis entre cour & jardin. La cour a, au-devant, une claire-voie qui va se terminer à l'extrémité de deux ailes. Cette situation est gaie & la maison a de la grace, parce qu'elle est exhaussée & qu'on y arrive par plusieurs marches.

La rue du Lion est au-dessus de celle de l'Ours. Leurs deux noms sont tout aussi bizarres l'un que l'autre pour Saint-Domingue. C'est dans cette rue & à son angle Sud-Est avec la rue de la Providence, qu'habitait la veuve Cottin, cette femme vénérable, cette mulâtresse qui fit toujours taire le préjugé de la couleur & de la naissance par ses vertus. Charitable, hospitalière, elle prodigua aux malheureux tout ce qu'elle devait à la fortune, & son ame généreuse la rendait la mère des pauvres. J'aurais crû n'avoir décrit qu'imparfaitement cette section, si je n'avais pas indiqué l'endroit où demeurait ce modèle de bonté, à qui le Conseil du Cap avait donné un grand & juste éloge, lorsqu'il l'excepta, le 22 Mai 1760, de la défense faite à d'autres qu'à des blanches, de remplir l'état de sage-femme. La veuve Cottin vient de payer le tribut à la nature.

La troisième rue au-dessus de celle des Marmousets, porte aussi un nom ridicule, elle se nomme la rue du Chat. C'est dans l'îlet qui est entre la rue du Lion & celle du Chat, & sur la rue Sainte-Marie, qu'est l'un de ces asiles touchans fondés par la piété généreuse pour le soulagement des malheureux; il est connu sous le nom de Providence des femmes.

Un maître maçon, appelé François Dolioules, né en France, mais habitant la ville du Cap, avait conçu le dessein de donner une maison qu'il y possédait, aux religieuses de la même ville, comme le prouve son contrat de mariage qui contient cette donation, subordonnée toutefois à la jouissance de sa femme. Mais témoin de ce qu'avait fait un autre citoyen en fondant un hospice pour les hommes, il fit, le 8 Mai 1739, un testament par lequel il légua cette maison & ses dépendances, pour former un hôpital aux pauvres femmes honteuses de la paroisse. Le curé du Cap était chargé de diriger l'établissement, dont l'exécution était

toujours renvoyée après la mort de M^{de}. Dolioules. Dolioules mourut deux jours après, âgé de 45 ans & fut suivi, peu après, de son épouse. En 1741, commença un procès entre les religieuses qui invoquaient le contrat de mariage, les marguilliers réclamant pour les pauvres, le curateur aux vacances, représentant les héritiers Dolioules, & les administrateurs de la Providence des hommes qui soutenaient que le nouvel hospice devait être régi comme l'autre. Le 8 Mars 1743, un arrêt du Conseil du Cap repoussa la prétention des religieuses & renvoya les administrateurs de la Providence des hommes à solliciter provisoirement de ceux de la Colonie, l'autorisation légale du don de Dolioules; ceux-ci l'accordèrent le 29 du même mois.

Telle a été l'origine de la Providence des femmes. Pour y suppléer, durant le procès, le curé & les administrateurs de celle des hommes achetèrent, à l'angle Sud - Ouest des rues Saint - Joseph & Vaudreuil, une maison qu'on appela *l'hôpital Saint - Joseph* & où l'on reçut en 1745 les pauvres femmes malades. On consacra à Sainte-Élizabeth le bienfait de Dolioules, & vers 1747, on transféra les femmes malades de l'hôpital Saint-Joseph dans la maison qu'il avait léguée, circonstance qui est cause que la maison Sainte - Elizabeth est souvent désignée sous le nom d'hôpital Saint-Joseph. L'administration de cet hospice a été confiée aux soins du curé du Cap jusqu'au mois d'Avril 1751; que le père Desmarets jésuite, demanda à en être déchargé. Cette administration a été réunie à celle de la Providence des hommes, ce qui me porte à en renvoyer les détails au moment où je parlerai de l'autre. C'est cette réunion qui est cause que l'on a cru long-tems & que plusieurs personnes croient encore, que la Providence des femmes a eu le même fondateur que celle des hommes; de manière que le nom de Dolioules est, en quelque sorte, ignoré. Qu'on en juge par ce seul trait, c'est que les Administrateurs des deux maisons le croient aussi & l'ont imprimé depuis 1779 jusqu'à présent.

La Providence des femmes, bâtie de maçonnerie, a dix lits d'hôpital & dix autres dans des cabinets. La grande salle a 60 pieds de long sur 24 de large. A son extrémité Sud est une petite chapelle, fort simple; ainsi les infortunés que leurs maux retiennent dans leurs lits, peuvent y recevoir les consolations qui naissent de la confiance dans un être infiniment bon, & que les consolations des hommes ne remplacent jamais pour le cœur du malheureux. Tout respire l'ordre & la propreté dans cette maison qui a reçu quelquefois des femmes livrées à la

plus affligeante maladie, puisqu'elles étaient privées de l'usage de leur raison. Elles y payent une pension, lorsque leur fortune le permet. On a depuis longtemps le projet de transférer cet hospice près de celui des hommes, & sans doute qu'alors on placera quelque part, un mot qui rappelle Dolioules & sa touchante piété.

Il y avait dans cette maison, en 1788, vingt femmes & dix enfans. Les femmes ne sont pas toujours des malades, mais des infortunées, sans aucune ressource, & qui assurées d'être logées & nourries, travaillent pour avoir de quoi se procurer de petites jouissances.

Parallèlement à la rue du Chat, est la rue du Pet-au-Diable, dont le nom burlesque a une origine qui m'est inconnue. Entr'elles deux & à toucher la ravine, est un îlet que les prisons civiles occupent tout entier. J'ai annoncé ailleurs par quelles translations successives les prisons ont enfin été mises dans le local actuel, en vertu d'un arrêt du Conseil du Cap du 20 Juillet 1773.

Le terrain a été acheté des héritiers de Beaunay. Il y avait longtemps qu'on destinait des fonds à cette construction, & dès le 23 Juillet 1733, MM. de Fayet & Duclos avaient imaginé, en s'érigeant en juges d'une imputation de commerce étranger, de faire payer à MM. Charette, Bonnegens, Boulard & Lanty négocians à Léogane, & Jauvain, curateur aux vacances du même lieu, 55,000 livres d'amende, dont 25,000 furent destinées à bâtir une prison au Cap.

La prison actuelle est composée de plusieurs corps de bâtimens. Son enceinte est formée par des murs très-élevés. La distribution y est combinée pour que les personnes libres soient séparées des esclaves, & pour que les femmes ne soient pas mêlées aux hommes. Il y a quelques chambres particulières avec des lits au premier étage; dans les autres endroits ce sont des lits de camp. Des cours assez grandes & bien pavées; servent à faire prendre l'air aux prisonniers le matin & le soir. Un conduit distribue l'eau par-tout, & ce précieux élément combat & la mal-propreté & les effets d'un climat chaud. Cependant on n'a pas fait des bassins à laver, que tout exige. En général ce séjour de peine est rendu aussi doux qu'il puisse l'être par les détails, quoiqu'on doive regretter qu'on n'ait pas pris assez de précautions pour le nettoyage des latrines, qui répandent une mauvaise odeur. Les cachots n'offrent que l'idée d'une grande fûreté, sans qu'un raffinement barbare se soit plu à en accroître l'horreur. Tout dépend néanmoins de l'homme à qui le soin de ce lieu redoutable, mais nécessaire, est confié;

& personne n'ignore que la sévérité qui dégénère en dureté, & l'économie qui se tourne en cupidité, peuvent faire d'un geolier un affreux cerbère, un être aussi coupable que les criminels qu'il doit garder, mais que tout lui défend de vexer & d'affamer.

Quel moment plus propre à placer l'éloge d'un concierge des prisons du Cap, qui, quoique nommé à cet emploi par l'effet d'une protection qui pouvait n'offrir qu'un sujet rapace, montra, même en l'acceptant, une sorte de délicatesse, puisqu'il exigea que sa commission le désignât sous le titre de concierge-inspecteur. M. Fleury a prouvé, depuis 1781 jusqu'en 1784, qu'il n'est point d'état qu'un homme ne puisse honorer. Ses soins constants pour donner aux prisonniers tous les adoucissements conciliables avec la sûreté de leur détention; sa vigilante attention pour que les châtimens que les maîtres y font infliger à leurs esclaves n'y dégénéraient jamais en cruautés; la générosité qui l'a porté à payer plusieurs fois les dettes de ceux qu'il était chargé de garder; tout lui a mérité le tribut que je trouve doux de payer en ce moment à sa mémoire. Puissent ses successeurs s'occuper de le mériter à leur tour!

Il y a un factionnaire de la garnison à l'entrée de la geôle, qui donne sur la rue de la Providence. Pendant la guerre de 1778, lorsqu'on y avait mis beaucoup de prisonniers anglais, un second factionnaire était sur le morne de l'autre côté de la ravine. Il serait facile d'empêcher les évasions en faisant une petite vigie dans la plus grande cour, & qui les dominerait toutes. Un signal de l'homme qui y serait en sentinelle préviendrait de tous les projets de fuite, & les déconcerterait.

La police intérieure de la prison est extrêmement douce, si même elle ne l'est pas trop quelquefois. Le secret y est une chose sur laquelle il ne faut pas compter.

Je ne puis m'empêcher de m'élever ici contre un des plus grands défords dont la Colonie puisse offrir le spectacle, & dont les prisons sont le principal théâtre.

Depuis 1741 que le législateur, écoutant un sentiment d'humanité, a commué la peine des galères & celle de mort au troisième cas de fuite des esclaves en celle de la chaîne perpétuelle; il a été établi une chaîne où ces condamnés sont tenus deux à deux comme les forçats des ports de France, en mettant toujours ensemble deux individus du même sexe. Leur nombre s'est accru, & par le laps de tems & encore parce que cette peine a été étendue par les

tribunaux coloniaux à plusieurs autres cas. L'établissement de la chaîne avait le double objet de tempérer une loi sévère, & de mettre sans cesse sous les yeux des esclaves des hommes rigoureusement tenus & soumis à un travail continuel ; mais qu'il s'en faut que ce second but soit atteint au Cap ! D'abord on a soustrait les nègres de chaîne à l'inspection des juges de police pour les mettre sous celle des officiers d'administration, qui, presque toujours étrangers à la Colonie & destinés à n'y passer que quelques années, calculent moins les suites du mauvais régime à cet égard. Aussi presque tous ces nègres jouissent-ils d'une liberté digne d'être enviée par l'esclave. C'est surtout à des travaux domestiques chez des Administrateurs principaux ou en sous-ordre, qu'on les employe. Ils vont sans chef, sans surveillans, & ce qu'on aura peine à croire, il en est dont on a absolument rompu les chaînes pour s'en servir plus utilement. C'est dans cet état que j'ai vu chez M. de Bellecombe le nègre Lindor, valet de M. Sainte-Marie, lieutenant particulier de la Sénéchaussée, & qui avait été condamné à la chaîne à perpétuité pour des vols considérables. Je l'ai vu encore mieux vêtu que lorsqu'il servait son maître, & je fais cette comparaison parce qu'elle n'est par insignifiante.

On croit avoir tranquillisé en disant que ces nègres sont obligés d'aller coucher à la prison, comme si un homme perverti ne pouvait être un scélérat que pendant la nuit ! Un roman entrepris par un heureux génie pour corriger les mœurs chevaleresques de l'Espagne, présente un fou délivrant des hommes qu'on mène aux galères, parce que, de bonne foi, il les croit innocens ; mais on ne trouve nulle part, qu'aux colonies de l'Amérique, des personnes chargées de faire respecter les décrets de la justice, occupés de rendre la liberté à ceux qu'elle a enchaînés comme dangereux. Quelle doit être la sensation du juge qui rencontre dans un état de liberté celui qu'il avait envoyé aux galères ? celle du maître qui trouve de même l'esclave qu'il avait été forcé d'accuser pour un délit grave ? Quelle doit être celle d'un esclave qui, après avoir vu son semblable entre les mains du bourreau, l'aperçoit plus heureux, plus libre & mieux traité qu'il ne l'a jamais été !

C'est dans la prison que les nègres galériens habitent, & là ils sont couchés indifféremment avec les autres prisonniers, pour lesquels ils sont une dangereuse compagnie, une funeste école. Enfin, pour que rien d'allarmant ne manquât à ce genre de désordre, on a confié la direction de ces galériens, hors

de la geole , à l'un d'entr'eux , qu'on a même vu les dimanches avec deux chaînes de montre d'or. Il y a un cabaret rue du Chat , où il se débite , au moins , une barrique de tafia par mois à ces hommes coupables. On frémirait d'entendre leurs conversations , & de voir , en les suivant un peu , de quelles complaisances ils font l'objet de la part d'autres esclaves , à qui des maîtres trop crédules croient que leur vue doit faire horreur. Cet état de choses ne saurait subsister ; il révolte tous les principes , il perpétue les crimes , il les favorise , il les encourage peut-être ; je paye ma dette à la chose publique en le dénonçant.

Il y a dans l'enceinte même de cette prison , une chambre criminelle , où se font les actes d'instruction du premier juge , ce qui dispense de transférer les prisonniers. Elle servait autrefois à cette affreuse épreuve , dont la seule pensée aurait dû révolter ; c'était là que dans les horreurs de la torture , & après le ferment de dire la vérité , il fallait racheter quelquefois par un aveu , & trop souvent par un mensonge , la cessation d'une atroce douleur , & se condamner soi-même , où en conduire d'autres au supplice.

A l'angle de la prison , rues du Chat & de la Providence , est une fontaine publique très-utile à tout ce canton. Lors de la grande sécheresse de 1786 , les nègres de la chaîne en vendaient l'eau , sous prétexte de la prendre pour le gouvernement , & les esclaves ne pouvaient pas aborder la fontaine , sans payer quinze sous , pour avoir le droit d'y prendre de l'eau.

Il y a immédiatement au-dessus de l'îlet de la prison , dans l'Ouest , la valeur d'un autre îlet inoccupée , & au devant duquel vient se terminer la rue Sainte-Avoye , percée du Nord au Sud. Cet espace , qui fait partie du terrain de la Providence des hommes , est celui où l'on projette la construction de la Providence des femmes , qui se trouverait ainsi entre la rue du Pet-au-Diable & celle Sainte-Avoye , avec la rue de la Providence sur le devant & la ravine par derrière.

Nous voici arrivés à cette Providence des hommes , à celle qui a eu ce nom la première , qui l'a communiqué à l'autre , & qui l'a donné à la rue , jusqu'au point où elle rencontre , à l'Est , la rue du morne des Capucins. Qu'on me permette de présenter les détails qui la concernent , & de publier les louanges de son fondateur , Louis Turc de Castelveyre.

Cet homme précieux , né à Martigues , petite ville de Provence à 7 lieues de Marseille , le 25 Août 1687 , d'un père noble , partit en 1719 pour le Canada ,

avec M. Charron, pour l'aider dans les soins d'un hospice, que ce dernier avait établi à Ville-Marie, dans l'île de Montréal, pour les orphelins, les vieillards & les infirmes. M. Charron étant mort dans la traversée, les Administrateurs & l'évêque choisirent Castelveyre, pour être supérieur des Hospitaliers de la Croix-de-Saint-Joseph, vulgairement connus sous le nom de *Frères Charrens*, & il prit alors celui de frère Chrétien.

Deux ans après, il passa en France pour les affaires de cette maison, & y revint l'année suivante. Dans un second voyage, fait en 1723, il se livra à des spéculations où sa bonne foi fut trompée, & croyant en faire une plus heureuse à Saint-Domingue, il y passa en 1725, voulant y assurer le débouché des pêcheries & d'une brasserie de son hospice. Arrivé à Léogane, le frère Chrétien se laissa tenter par l'idée d'y former un hospice; il en établit même un, comme je le dis à la description de ce lieu, & il s'en occupait avec le zèle qui l'animait, lorsque ses créanciers de France, ou plutôt ceux de la maison du Canada, se plaignirent au ministre, qui prescrivit au gouverneur de Saint-Domingue de le faire repasser au Canada, même par la force. Le frère Chrétien, prévenu de cet ordre, redoutant M. de la Rochalar qui avait vu avec déplaisir son plan pour Léogane, alla se réfugier dans la Partie Espagnole, où il végéta pendant trois années. Apprenant enfin qu'on l'accusait de dilapidation en Canada, il revint dans la Colonie, où il fut arrêté sur le champ, & embarqué pour la France. Il mouilla dans la rade de l'île d'Aix, où se trouvait une flûte qui allait en Canada, & sur laquelle on le transféra au mois de Juillet 1728.

Arrivé à Quebec, il ne put y faire juger les procès qu'on lui avait suscités, qu'au mois d'Avril 1735. Il satisfit à tous ses engagements, mais aussi il n'avait plus de ressource. Dans cette douloureuse situation, Castelveyre rendu à lui-même, désormais étranger à l'habit & aux fonctions de frère hospitalier, résolut de retourner à Saint-Domingue, mais ce fut au Cap qu'il vint.

Dès qu'il y fut débarqué, il enseigna à lire & à écrire aux enfans. Au milieu de cette utile occupation, il considérait l'état déplorable de plusieurs individus qui, en débarquant d'Europe, étaient sans ressources & sans appui, & aussitôt la maison de Castelveyre est changée en hospice. Les Jésuites l'encouragèrent, surtout le père Boutin, avec lequel il avait l'analogie de l'amour du bien & le désir de soulager l'infortune. MM. Prost & Desmé Dubuiffon, négocians du Cap, concoururent à cette œuvre pie; & l'on vit Castelveyre se former une fa-
mille

mille d'infortunés. Il était même parvenu à acquérir deux terrains dans le quartier de la ville appelé alors le Marécage, le 23 Février & le 23 Novembre 1739, & MM. de Larnage & Maillart lui en concédèrent un troisième. Ces succès enflammèrent Castelveyre, qui se détermina à se rendre adjudicataire d'une petite habitation dépendante de la succession de M. Affelin, & qui touchait à la ville.

C'est celle dont je parle en ce moment. Cette habitation, de 350 toises, de l'Est à l'Ouest, sur 175 de largeur, & qui prend les deux bords de la ravine, avait trois bâtimens, beaucoup de vivres du pays, & neuf nègres. M. Le Normand de Mézy, alors ordonnateur au Cap, (adjoint au ministère de la marine en 1758, & encore existant à Paris,) l'un des grands partisans des vues de Castelveyre, lui avait conseillé cette acquisition, ainsi que M. Juchereau de Saint-Denis, faisant les fonctions de procureur général. La générosité de divers particuliers procura les 14,840 livres, prix de la vente, dont les membres du Conseil Supérieur payèrent 7,000 livres.

Convaincu que son plan pouvait se réaliser, Castelveyre, qui se rappelait les chagrins qu'une administration de biens lui avait causés en Canada, voulut en être préservé à l'avenir. Dans cet esprit il fit au Conseil Supérieur du Cap, le 12 Novembre 1740, la déclaration qu'il abandonnait tout ce qu'il possédait, pour qu'on en formât un établissement, où les enfans, les vieillards, les infirmes, les incurables & les hommes arrivant de France & se trouvant sans asile & sans secours, seraient reçus. Non content de ce dépouillement solennel (effectué le 15, par un acte reçu par M. Auriol notaire, & accepté par le procureur général), Castelveyre ajouta qu'il voulait consacrer le reste de sa vie à cet établissement. En effet, de ce moment il prend l'habit d'hospitalier, & trouve son bonheur dans les devoirs que ce titre lui impose.

Le 7 Janvier 1741, le Conseil du Cap fit un règlement pour la direction de cet asile, ouvert à l'infortune, & on lui donna le nom sacré de *Providence*, qui rappelle si bien aux malheureux, qu'un Être Supérieur prend soin de toute la nature.

Le règlement dit, qu'on y recevra les enfans pauvres de la ville du Cap & de ses dépendances, qu'on leur enseignera un métier, & qu'on les gardera jusqu'à vingt ans. Les vieillards, les infirmes y sont appelés, & les mendiants doivent y être conduits. Ceux que l'espoir de la fortune amène de France, & qui n'ont

trouvé que la misère, sont secourus jusqu'à ce qu'on puisse les placer ; ce doit être aussi l'asile des incurables, avec la précaution de les séparer de ceux pour qui ils peuvent être dangereux. D'autres articles fixent la nourriture, les vêtemens, les exercices de piété. Quant à l'administration, elle était confiée à deux personnes que le Conseil devait choisir tous les trois ans, & dont le curé du Cap était l'associé honoraire ; & pour l'intérieur, c'était à un hospitalier & à un sous-hospitalier à le régir.

D'après le règlement, le Conseil nomma, le 9 Février, MM. Desmé Dubuisson & Prost, administrateurs, l'un, pour trois ans, & le second pour deux seulement, afin qu'ils ne fussent pas changés en même-tems, & Castelveyre devint hospitalier, comme il l'avait ambitionné ; de sorte que la Providence se trouva dirigée par ses bienfaiteurs. Le même jour, ce tribunal choisit aussi dans son sein, les commissaires qui devaient être présens à l'inventaire prescrit par le règlement.

Larnage & Maillart trouvèrent de l'aliment pour leur âme, dans le soin de solliciter l'approbation du prince en faveur de cet établissement, & M. Le Normand de Mézy y attacha aussi la plus haute importance. Une lettre du roi, du 12 Septembre 1742, n'accorda cependant qu'une approbation provisoire, parce que l'hospice ne paraissait pas suffisamment doté. Elle blâma en même-tems le pouvoir que le Conseil s'était arrogé de lui donner un règlement, règlement que la pureté du motif sauva cependant de la cassation.

Le ministre, qui ne trouvait pas la Providence assez solidement fondée, crut néanmoins qu'elle pouvait être, dès lors, un débouché utile pour la maison des enfans trouvés de Bordeaux, & il voulait, aussi provisoirement, qu'on envoyât des enfans de l'un dans l'autre. Il arriva même au Cap, à la fin du mois de Février 1743, quatre jeunes garçons qu'on plaça chez des particuliers, mais Larnage & Maillart firent sentir aussitôt au ministre, que ce système serait destructeur de l'établissement colonial.

Au mois de Mars suivant, le procès de la Providence des femmes ayant été terminé, les Administrateurs de la Colonie la réunirent à celle des hommes le 24 du même mois, & déclarèrent l'une & l'autre, capables de recevoir des donations & des legs. De ce moment les deux maisons ont eu une administration commune, quoique par une déférence, fondée sur l'utilité de ses secours, la maison de Providence des femmes ait eu long-tems pour directeur particulier,

le curé du Cap, comme je l'ai prouvé ci-devant. De ce moment aussi, il a toujours été question de trouver les moyens de soutenir & de favoriser de toutes les manières, ces deux hospices.

Dès le premier Mars 1748, Larnage & Maillart avaient concédé à celle des hommes le privilège exclusif de fournir tous les cercueils de la paroisse du Cap. Le 20 Avril, ils nommèrent M. Pouget pour chirurgiens des deux Providences sur la demande & la présentation de leurs administrateurs, avec exemption de tutelle & de corvées à l'instar du chirurgien-major du roi, & ce, tant qu'il ne serait pas révoqué par les administrateurs de ces maisons qui, quoique naissantes, méritaient le plus vif intérêt. "Voilà," écrivaient les deux chefs de la Colonie au Ministre, le premier Août 1745, "plus de mille personnes auxquelles la Providence des hommes, depuis environ trois ans, a donné l'asile, & par ce moyen, conservé la vie à plus de la moitié qui l'aurait infailliblement perdue sans un tel secours. Elle se ressent des malheurs de la guerre qui diminue les dons & les libéralités &c". A la fin du mois de Septembre 1746 Castelveyre obtint encore des Administrateurs que les enterremens des non-catholiques seraient faits dans un cimetière, dont je parlerai bientôt, par la Providence. Le 8 Février 1749, sur ses représentations, MM. de Conflans & Maillart accordèrent à ces maisons l'exemption générale des corvées & des travaux publics pour leurs nègres, & au directeur, mot substitué à celui d'hospitalier, l'exemption du guet, de gardes & de corvées publiques. Toujours excités par Castelveyre, ils décidèrent, le 10 Juin 1749, que les Providences auraient quarante livres de viande à la boucherie, au taux des privilégiés, au lieu de vingt livres seulement qu'elles avaient eues jusques-là, & elles furent comprises pour cette quantité dans l'adjudication des boucheries du 12 Décembre 1761.

Les mêmes personnes avaient été continuées dans l'administration des Providences, jusqu'en 1750, que le Conseil en nomma deux autres; mais il conserva, au mois de Juin, à MM. Dubuiffon & Prost l'honoraire, & chargea deux de ses membres d'installer les nouveaux administrateurs en exercice. Les Providences eurent donc réellement alors cinq administrateurs, en y comprenant le curé, & plus que tout cela encore, le vertueux Castelveyre.

C'était lui, en effet, qui était l'ame de cet établissement; c'était lui qui, comme il l'avait toujours fait, soignait & pansait les malades; & consolait par ses paroles, les douleurs physiques & morales de ceux dont il s'était environné. Il

vivait au milieu d'eux ; & ce qui les touchait davantage , de la même manière qu'eux. Il était même parvenu à donner à des hommes que le préjugé de leur naissance dominait , le courage d'entrer dans la Providence & d'en accepter les secours. Enfin c'était un ange tutélaire pour les malheureux , un père tendre qui avait adopté tous les infortunés pour ses enfans.

Quel jour de deuil que le 21 Mars 1755 , où la mort le leur enleva , dans la 67^e. année de son âge ! Il n'en fut pas un seul qui ne regardât ce jour comme celui de la perte la plus cruelle qu'il pût éprouver. On les vit tous éplorés , suivre le cercueil qui ne conservait plus que les restes inanimés de l'un de ces hommes que le ciel montre trop rarement à la terre. Le peuple entier les suivait en foule & jamais plus de larmes n'honorèrent la vertu.

Son souvenir protégea son ouvrage que les chefs de la Colonie crurent de leur gloire de seconder. Le 15 Février 1761 , l'intendant donna à l'hospitalier des Providences , la commission exclusive de tambour public pour toutes les publications civiles. Il se réunit au gouverneur-général pour leur concéder le terrain qui était immédiatement au-devant de la Providence des hommes. M. de Clugny les chargea encore le 13 Mars 1764 , du nettoyage des rues du Cap , ce qui leur donnait une rétribution. Cependant les dépenses croissaient , elles étaient supérieures aux moyens , les constructions dépérissaient , & il faut le dire pour être vrai , les deux Providences s'étaient trouvées malheureuses depuis l'expulsion des Jésuites. Lorsque les pharisiens sont pros crits , disaient les administrateurs aux chefs de la Colonie , faut-il rappeler aux vrais fidèles le précepte de l'apôtre , que la subsistance & les vêtemens doivent être donnés aux pauvres ! Cette apostrophe touchante produisit une ordonnance qui accorda aux Providences le privilège exclusif de faire porter les morts aux enterremens & d'exiger ce qu'on accordait auparavant aux soldats suisses du régiment d'Halwil , qui étaient dans l'usage de faire ce transport & qui venaient d'être réformés.

A cette marque de protection donnée par MM. d'Estaing & Magon , MM. de Rohan & Bongars crurent devoir faire succéder celle de demander que les Providences fussent définitivement autorisées par lettres du prince. Selon leur lettre du 15 Octobre 1766 , il était impossible d'espérer qu'on y vit élever des bâtimens durables , au lieu que cette preuve de l'intérêt du gouvernement ferait un germe fécond de succès , dont l'imitation par d'autres lieux de la Colonie & notamment par la ville du Port-au-Prince , ne ferait pas perdu. Cependant un

aveuglement inexcusable faisait croire à Versailles que l'établissement devait être riche, avant qu'on le consolidât; tandis que l'indifférence du ministère était un des plus grands obstacles à sa solidité. Enfin MM. de Rohan & de Bongars firent sentir cette vérité par une nouvelle lettre du 20 Août 1768, & les lettres-patentes furent accordées le 1^{er} Juillet 1769. On y lit qu'à cette époque les biens des Providences étaient évalués à 400,000 livres tournois; & que l'établissement portera le titre de *Maison de Providence*, sans distinguer celle des femmes d'avec celle des hommes, distinction que les rédacteurs des lettres-patentes ignoraient sans doute & que leurs provocateurs ne connaissaient peut-être pas, car sans cela le préambule aurait nommé Dolioules comme il nomme Castelveyre. Les bienfaits déjà reçus, ont été approuvés ainsi que ceux à venir jusqu'à ce qu'ils aillent à 1,200,000 livres tournois. On a eu soin d'insérer un article qui déclare que cette fondation est civile & entièrement à la charge de la Colonie. Quant à l'administration, les lettres-patentes la confient à un bureau composé du gouverneur-général & de l'intendant ou de ceux qui les représentent, de deux conseillers & du procureur-général du Conseil du Cap, de deux membres de la Chambre d'Agriculture de la même ville, de quatre notables choisis par les paroissiens du Cap & du préfet apostolique de la Partie du Nord, lequel bureau est chargé de faire un règlement.

Les quatre premiers notables furent choisis dans une assemblée de paroisse du 22 Avril 1770. La même assemblée choisit aussi M. la Case, notaire, pour le syndic, qu'une ordonnance de MM. de Nolivos & de Bongars, du 7 Mars 1770, avait créé, & dont les sublimes fonctions consistaient à solliciter d'eux l'approbation du choix de la paroisse, quoique les lettres patentes ne rendissent pas cette approbation nécessaire. L'installation du bureau eut lieu le 11 Juin 1770 chez M. de Choiseul, commandant en second, & ce bureau remplaça la simple assemblée des administrateurs & du curé, qui avait lieu tous les lundis, à la Providence des hommes.

Le règlement rédigé par MM. Sainte-Marie & Baujouan que le bureau en avait chargés, est du 9 Septembre 1771 & va faire connaître le régime de la Providence. Il est divisé en statuts généraux & en statuts particuliers.

Les statuts généraux règlent que le bureau s'assemblera le premier jeudi de chaque mois après-midi, dans une salle de la Providence des hommes, & même plus souvent s'il est nécessaire. Il doit s'y trouver sept délibérans; la

pluralité y détermine, & dans les cas de partage, la voix de celui qui préside devient prépondérante. Les délibérations sont rédigées par le secrétaire du bureau sur un registre paraphé par le général & l'intendant, & signé des membres présens. Tous les trois ans le bureau prend deux administrateurs parmi quatre notables; ceux-ci doivent visiter l'hôpital au moins trois fois par semaine & en rendre compte chaque mois au bureau. L'un des deux Administrateurs est trésorier & agent de la Providence. Il rend un compte particulier au bureau chaque trimestre, & un compte général dans les trois mois qui suivent son exercice. Les deux administrateurs peuvent être réélus, mais à chaque époque triennale on vérifie l'inventaire général des titres & papiers. Le bureau seul peut affermer les biens, ordonner les réparations non urgentes & au-dessus de 1,200 liv., recevoir les dons avec des conditions onéreuses, édifier, soutenir des procès, changer aux réglemens & décider sur la police & l'économie de l'établissement.

Les statuts particuliers soumettent au bureau le choix & le nombre des hospitaliers des deux maisons, lesquels doivent être indépendans les uns des autres. Dans chaque maison, le chef est obligé de tenir un registre paraphé par les administrateurs, où s'inscrivent les noms de baptême & de famille, l'âge, les qualités, le lieu de la naissance, la profession & la religion de ceux qui y entrent, leur état de marié ou non marié & l'époque de l'arrivée dans la Colonie, & de porter en marge la date de l'entrée & de la sortie & la note des effets apportés & emportés par les pauvres. Nul ne peut être admis à l'hôpital que sur le billet de l'un des deux administrateurs. Le bureau a la nomination d'un médecin & des chirurgiens, & la fixation de leurs honoraires. Le préfet charge des prêtres de dire la messe les fêtes & les dimanches dans les chapelles des deux maisons, & d'y donner les secours spirituels. Les morts sont mis dans un cimetière dépendant de celle des hommes, & inhumés par un prêtre qui y est préposé. La preuve de ces inhumations est portée sur un registre triple, paraphé du procureur-général; l'un reste à l'hôpital, l'autre est déposé au greffe de la Sénéchaussée, le troisième est envoyé au dépôt de Versailles. Plusieurs articles règlent la nourriture, le vêtement & les heures où les pauvres doivent diriger leurs vœux vers le dispensateur de tous les biens. Des tronc doivent se trouver dans la chapelle des religieuses du Cap, dans chaque paroisse du ressort du Conseil du Cap & dans les chapelles des deux Providences, où doit être aussi

le tableau de leurs fondateurs & de leurs bienfaiteurs. Je dirai en quoi ces réglemens ont été inexécutés, changés ou modifiés.

Lorsque le spectacle du Cap devint public, les administrateurs de la Providence exposèrent à MM. d'Estaing & Magon, qu'en France les spectacles des villes donnaient aux pauvres une partie de leurs bénéfices, & ils sollicitèrent ou une rétribution fixe, ou des représentations au bénéfice des pauvres. Les actionnaires de celui-ci arrêtèrent, le 12 Février 1775, qu'il serait donné un mardi du carême, une représentation au profit des Providences. Cet usage s'est conservé jusqu'à présent, & c'est avec un sentiment religieux que les personnes mêmes qui ne vont pas à cette représentation envoient leur aumône. Lorsqu'au mois de Mai 1785 le spectacle fut déserté, on sentit que cette circonstance ne devait pas être préjudiciable aux pauvres; il se fit une quête qui produisit 7,000 livres.

Le bureau qui jusqu'au mois de Juin 1773 avait été très-peu exact, convint alors de se former chaque mois, comme il le devait; c'était toujours chez le gouverneur-général ou chez son représentant, mais le bureau décida, le 6 Juin 1775, qu'en conformité des réglemens, il se réunirait dans une des salles de la maison de Providence, ce qui eut lieu la première fois le 12 du même mois.

M. d'Ennery débarqua au Cap deux mois après, & dès le surlendemain il fit assembler le bureau. On observa avec raison que plusieurs abus avaient attaqué l'administration de la Providence. On décida donc, le 8 Août 1775, que dorénavant le bureau se renfermerait exactement dans les termes de l'institution; qu'on ne recevrait que les personnes à qui l'hospice était destiné; on plaça les fous au rang des incurables, auxquels l'accès en est ouvert, & l'on décida que les vagabonds & les pauvres de la Colonie n'y feraient plus reçus. Touchés des besoins de ces deux maisons, MM. d'Ennery & de Vaivre leur accordèrent 30,000 livres à prendre annuellement sur la caisse des libertés; une rétribution de 10,000 par an payée par le geolier du Cap, & que les chefs de la Colonie avaient donnée jusques là à leurs secrétaires, leur fut attribuée. Cette décision qui honore ses auteurs sous plus d'un rapport, triplait, presque tout-à-coup, le revenu de la Providence, qu'on n'évaluait qu'à 20 ou 30,000 livres.

Enfin en 1777 on entreprit de bâtir réellement la Providence des hommes, qui était si peu de chose à cette époque, que voulant y mettre des soldats convalescens au mois de Mars, on calcula qu'on ne pouvait en placer que 140

ou 160 si l'on prenait la chapelle. L'édifice doit avoir 60 toises de façade sur la rue de la Providence, à partir de la rue Saint-Avoie & s'étendant à l'Ouest. Il n'y en a cependant que les deux tiers de construits. Un corps avancé formant un grand vestibule de toute la largeur du bâtiment, qui est de 36 piéds, marque son milieu. A l'extrémité Orientale, est la chapelle qui a été sculptée par M. Adde, artiste intelligent, avantageusement connu par l'exécution heureuse de plusieurs moulins à sucre, & qui a cru devoir laisser à la Providence une preuve de sa reconnaissance pour l'asile qu'elle avait donné autrefois à ses talens, que n'avait pas respecté la misère.

Comment ce trait n'a-t-il pas rappelé aux administrateurs que tout, jusqu'aux réglemens, leur impose le devoir de placer dans cette chapelle le nom du fondateur de la Providence ! Nulle part on n'apperçoit le nom de Castelveyre, de ce mortel dont la bienfaisance fut l'unique objet, la seule pensée, la seule jouissance. Il a fallu que la Société des Sciences & Arts du Cap ait proposé en 1785 l'éloge de Castelveyre & de Dolioules ; il a fallu que les hommes estimables qui la composent aient songé à ce que l'oubli allait ensevelir sans eux. Il y aurait trop à rougir pour le bureau de la Providence si l'on savait jusqu'à quel point il pouffait l'ignorance sur tout ce qui concerne les deux Providences. Je reprochais à l'un de ses membres l'insouciance qu'on avait à parler de ces deux précieux établissemens, & ce fut en cédant à mes importunités qu'il fit insérer dans l'almanach de 1779 une notice où l'on dit que Castelveyre a fondé les deux maisons. Ce fait inexact, les almanachs suivans l'ont servilement copié. J'ai eu autrefois des renseignemens encore plus fautifs, & qui m'auraient égaré par la confiance dont je les croyais digne, si je n'avais conçu l'idée de répondre aux vues de la Société des Sciences & Arts (*).

(*) Elle a daigné couronner mon faible ouvrage au mois de Juillet 1790. Les Administrateurs qui l'ont connu ont avoué leur faute en cherchant à la réparer. Ils ont demandé une inscription qui rappelât le nom si touchant de Castelveyre. Qu'ils ôtent du frontispice du vestibule celle-ci :

HIC DIVITUM DONIS, PAUPERES CURANTUR.

Qu'on abdique cette ridicule manie de célébrer en latin des vertus françaises. Écrivez dans votre langue, dans celle qui sera entendue de tous :

CASTELVEYRE OUVRIT CET ASILE AU MALHEUR EN 1740.

Et croyez que ce langage simple parle plus au cœur que les distiques contournés & les vers guindés qu'on pourrait offrir.

A l'immense corps-de-logis de la Providence , ont été ajoutés de nouveaux bâtimens , l'un de 261 pieds de long sur 17 de large , & l'autre de 94 sur 18 , qui ont été construits par M. Artau , entrepreneur , d'après des marchés passés le 10 Mai & le 15 Juillet 1782 ; le premier pour 81,000 liv. , & le second pour 42,000 liv. C'est dans la totalité de ces constructions , qui peuvent contenir environ 800 personnes & qui étaient achevées en 1782 , qu'on a vu jusqu'à 900 malades ou blessés dans la dernière guerre , car durant deux ans la Providence a été changée en un hôpital militaire , devenu indispensable. Aussi le bureau ne s'est-il pas assemblé depuis le 5 Juillet 1781 jusqu'au 7 Août 1783. Au mois d'Août 1779 on avait été forcé aussi d'y mettre 400 malades de l'escadre de M. d'Estaing. La Providence a été intéressée pendant dix-neuf mois , pour moitié , à l'entreprise des malades qu'on traitait aux frais de l'État dans son local.

La plume éloquente de Raynal a loué l'auteur de la Providence , & sans doute qu'il l'aurait nommé s'il l'avait connu ; mais je crois devoir réclamer contre les imprécations qu'il lance à cause des infidélités qu'il reproche à des administrateurs de ce refuge des pauvres , & j'ose dire qu'il a été trompé & que ce forfait est imaginaire. M. Hilliard d'Auberteuil a aussi parlé , mais d'une manière affligeante , d'une fondation qui attend des infortunés à deux mille lieues de leur pays , pour les sauver de la mort & peut-être de la honte , & M. Dubuiffon , son critique a eu tort de lui reprocher cette triste peinture , puisqu'il voyait la Providence construite à neuf , tandis que M. Hilliard l'avait laissée menaçant ruine.

Mais qu'on est douloureusement frappé en observant que l'éloge fait par M. Dubuiffon n'est pas complètement mérité ! Qui ne serait affligé de n'appercevoir qu'à peine le vaste bâtiment de la Providence , dans un point dont les alentours se trouvent escarpés de huit à dix pieds , de manière qu'il est enfoncé & qu'on ne le distingue que lorsqu'on en est près. On regrette que cet édifice n'ait pas été mis dans une situation plus élevée & plus saine , où sa perspective aurait embelli la ville.

On remarque que ce bâtiment faisant face au Sud , manque lui-même d'élévation dans ses proportions ; que les ouvertures en sont trop basses & que les malades y éprouvent une chaleur extrême. La ravine n'ayant qu'un filet d'eau qui ne sert qu'à détremper les immondices qu'on y jette , & que grossit l'égoût des latrines des cazernes , elles y font une source d'infection qui corrompt l'air de

cette maison & qui nuit aux malades. Une digue & une écluse auraient pu servir à lâcher, à volonté, l'eau qu'on aurait accumulée. Comment n'a-t-on pas senti la nécessité d'une galerie tournante dans l'intérieur des cours pour que les malades ne fussent pas exposés aux injures de l'air, surtout dans la saison des pluies ? Pourquoi n'avoir pas éloigné davantage leurs latrines, au lieu de les mettre au centre & de les adosser aux bâtimens ? M. Artaud, médecin du roi, a proposé de pratiquer des lucarnes dans la toiture des salles ; mais l'inconvénient serait mieux corrigé par l'élévation des croisées. Au total, il est indispensable de s'occuper de rectifier tout cet ensemble, & pour les quatre-vingt-dix ou cent personnes qu'on voit constamment à la Providence depuis la guerre, au lieu de vingt qui s'y trouvaient auparavant, & pour les cas où il faudrait encore y loger des blessés. C'est assez que des entrepreneurs d'hôpitaux trouvent dans des calculs dont le résultat est une fortune qui éclabouffe, les moyens de n'accorder à celui qui donne son sang à la patrie, que ce qu'il ne peut lui refuser, sans que des vices de local moissonnent encore cet homme utile. Il ne faut pas que l'on soit arrêté par les dépenses qu'on a faites, parce qu'il ne s'agit pas de sacrifier des hommes à de l'argent, mais de l'argent à des hommes. Qu'on se souvienne de l'exemple de Castelveyre ; il a tout soumis à la seule pensée d'être vraiment utile.

La Providence n'est pas, je le fais, dans une situation qui lui permette de grandes dépenses, mais cette situation doit s'améliorer & l'on peut ne faire que successivement les changemens nécessaires.

En 1779, les Providences devaient 102,000 livres, quoiqu'elles eussent reçu en 1776, 1777 & 1778, 90,000 livres de la caisse des libertés, & en 1776, 1777, 1778 & 1779, 40,000 livres du geolier, paiement qui cessa en 1780, parce que M. Fleury s'en fit décharger ; mais aussi la Providence avait dépensé, en 1777, 300,000 livres pour un édifice. En 1782 elle a fait faire des constructions par M. Artau pour 123,000 livres, elle avait acheté pour 63,000 livres d'approvisionnement destinés aux malades, parce qu'on annonçait l'arrivée de M. d'Estaing & de forces supérieures pour une expédition, à quoi il faut ajouter 44,000 livres de remplacemens de nègres, ce qui faisait un total de 332,000 livres de dettes en 1782. D'après une ordonnance du général & de l'intendant datée du 29 Novembre 1785, la Providence a reçu 123,025 livres pour ce qui lui appartenait dans la moitié du traitement des malades, dont M. Brée de la Touche, entrepreneur, avait l'autre moitié. Elle a reçu, au même titre encore,

56,000 livres, c'est au total, 179,000 livres; elle en redevait donc 153,000 à la paix en 1783.

A l'époque de 1785, il faut déduire trois années d'un casuel qu'on pouvait évaluer alors à 35,000 livres par an, & environ 10,000 de loyers & de rentes annuelles, c'est au moins 115,000 livres par an, &, par conséquent, la dette était réduite à environ 40,000 livres.

Calculons maintenant pour cette année 1789. Le droit sur la geole a été renouvelé en 1785, mais sur le pied de 6,000 livres seulement; c'est 24,000 livres pour quatre ans. Les revenus fixes étaient montés à 20,000 livres; le casuel à 50,000, le tout par an, c'était 280,000 liv., & au total, au moins 300,000 liv. Voilà donc la dette éteinte, & 260,000 livres de reste. Je sens bien qu'il a fallu faire la dépense de la maison, pendant ces quatre ans, & je fais même qu'au commencement de 1789, loin d'avoir des fonds disponibles, les Providences devaient 150,000 livres. Or elles avaient alors aussi, un actif de 450,000 liv. composé de dons, de legs & d'amendes prononcées à leur profit. Défalquant un tiers pour le peu de ressource de certains recouvrements, on trouve encore 300,000 livres qui payeront la dette, & fourniront un capital de 150,000 liv. qui, bien placées, donneront 15,000 liv. de revenu. Il faudra y ajouter 15,000 liv. annuels, que donnera la maison de l'emplacement de l'ancien hôpital Saint-Joseph, au coin des rues Vaudreuil & Saint-Joseph, que MM. Reynaud & Robar, entrepreneurs, ont bâtie en 1788, à condition qu'ils en jouiraient dix ans. Tout cela réuni au revenu d'une autre maison, qui fait l'un des angles de la rue Penthievre & de la Vieille Joaillerie, située par conséquent dans un point très-commerçant, & reçue de M. Charrier, en échange de 225 quarraux de terre dans la paroisse de Plaisance, qui venaient de Castelveyre; on peut considérer les Providences comme incessamment libérées de tout engagement, devant jouir d'un revenu annuel de 100,000 liv., d'autant que depuis 1787, il s'est augmenté de 1,014 liv., par des baux emphythéotiques, dont l'ordre de la description me fera parler tout à l'heure.

On ne peut pas, sans courir le risque de se tromper, compter la dépense annuelle des deux Providences, pour moins de 100,000 livres, à cause des appointemens du directeur, des hospitaliers, les frais d'entretien des bâtimens, le remplacement des nègres, & la dépense de cent malades ou autres personnes accueillies dans ces hospices; voilà donc ces établissemens au pair. Maintenant

les nouvelles libéralités, les nouvelles amendes, & quelques économies, peuvent & doivent être employées aux changemens qui pourront leur donner une situation salubre, aérée, commode & propre à remplir le but de leur institution.

Que le bureau se détermine enfin, à faire placer la longue liste des fondateurs & des bienfaiteurs dans un tableau, & j'ose assurer que ces améliorations deviendront bientôt possibles; car il doit être plus aisé de les réaliser, qu'il ne l'a été de procurer 100,000 livres par an à ces maisons. Sans doute il est triste, qu'il faille parler à l'amour-propre des hommes, pour les porter à une action utile, mais n'ayons pas la prétention de changer le cœur humain, & publions ses vertus, même pour les exciter.

Cette liste que je possède, offre un total de 624,909 livres 2 sous 4 deniers de bienfaits, sans compter les dons de Castelveyre & de Dolioules, & il est à ma connaissance personnelle, qu'elle contient des omissions. Ne serait-ce pas une raison (entre beaucoup d'autres), pour que l'administration de la Providence, rendît des comptes publics?

Je voudrais aussi, qu'au rang des bienfaiteurs, on plaçât les administrateurs des maisons de Providence; car c'est un bienfait que de donner, dans une Colonie, son tems aux soins de ces hospices & de s'attacher à leurs intérêts.

La même justice devrait être la récompense des médecins & des chirurgiens, qui leur ont consacré & qui leur consacrent journellement des soins gratuits.

Comment le bureau des Providences néglige-t-il tant de moyens de procurer des secours de tous les genres, aux malheureux qui leur sont confiés?

J'allais être coupable moi-même, en oubliant de compter M. Adde parmi les bienfaiteurs, lui qui a sculpté sa jolie chapelle avec un ciseau que conduisait la gratitude.

J'ai peu de chose à ajouter sur ces établissemens, dont on ne se lasse point de parler. Depuis le 2 Avril 1778, le bureau y a mis un contrôleur qui, comme le dit son titre même, inspecte tous les achats, toutes les dépenses, & dont le directeur est tenu de prendre le *visa* pour tout ce qu'il fait. Et comme le bureau a senti que les fonctions qui lui sont attribuées, relativement aux registres qui doivent faire preuve de la mort de ceux qui y périssent, sont civiles, il prit un arrêté le 7 Novembre 1771, portant que ce directeur (alors appelé hospitalier) déposerait au greffe de la Sénéchaussée sa nomination & sa signature, pour que ses actes mortuaires pussent être légalisés. Le tribunal a justement exigé de plus

le serment de ce directeur, entre les mains du juge ; c'est donc à cet égard un officier public. Les registres mortuaires des Providences, depuis 1746, se trouvent au greffe de la Sénéchaussée.

Leur revenu casuel est produit par le transport des morts, où chaque nègre reçoit 3 livres, & même 11 liv., dans les inhumations solennelles ; par les enterremens des non-catholiques, où celui d'un juif coûte 180 liv. ; celui d'un protestant avec cercueil couvert 199 liv. 10 sous & sans ce cercueil 67 liv. 10 sous ; par le droit des exécutions, où elles font préparer les échafauds, les gibets, &c. ; par le produit de la représentation annuelle de la comédie ; par celui (presque nul) des troncs mis dans les églises ; par les quêtes que font des Dames de la ville, dans les deux journées du Jeudi & du Vendredi-Saint, lorsqu'on va faire des stations aux chapelles des deux Providences ; par le produit de quelques tombereaux qui font des transports & des charrois dans la ville, & enfin par le traitement des matelots malades, qui est payé par les capitaines des navires marchands, dont ces matelots dépendent.

Je m'arrête enfin ici, relativement à ces établissemens qui montrent que les vertus les plus touchantes ne sont pas étrangères aux colons, & en répétant qu'ils sont dûs à la générosité, au rare dévouement & à la persévérante charité de Castelveyre, dont l'exemple a donné naissance à la Providence des femmes, & à la Providence qui subsiste maintenant dans la ville du Port-au-Prince.

En sortant de la maison de Providence des hommes, la laissant à droite & montant dans l'Ouest la rue de son nom, on trouve, à environ 100 toises de la rue du Pet-au-Diable, un pont de bois qui traverse la ravine à Douet ou des Cazernes, près du pont où elle va se rendre dans celle du Cap. En 1779 il n'y avait point de maisons au-dessus de la Providence & en 1781 on en voyait une seule, en deçà de la ravine des Cazernes, & elle était considérée avec ses petits embellissemens, comme une maison de campagne ; mais depuis 1786, le Cap s'est encore étendu de 100 toises au de-là de la ravine des Cazernes. C'est une petite gorge qui a à peine 40 toises dans son plus large, & qui est encaissée par deux coupes du morne du Cap. Elle a sa direction au Nord-Ouest, & la ravine du Cap la borne au Nord.

Le 6 Avril 1786, le bureau de la Providence considérant la cherté des loyers, & sollicité par plusieurs particuliers, décida que ce terrain serait donné à bail emphytéotique. Il faisait partie de la concession accordée à l'hospice le 23 Avril

1761, par MM. Bart & Clugny, de 300 pas, depuis la rue du Pet-au-Diable, allant dans l'Ouest, & le long de la ravine du Cap. Les Administrateurs de la Colonie, à qui cette destination fut soumise, l'approuvèrent le 7 Juin 1786, ainsi que le plan qui avait été dressé pour partager cet espace en neuf emplacements, & conserver le passage du chemin qui conduit de la ville du Cap à la Bande du Nord & au Port-Français. Ce plan fut même rectifié par les opérations du Voyer, qu'une autre ordonnance des Administrateurs de la Colonie sanctionna le 14 Octobre 1786. Ensuite y comprenant le terrain de l'ancien cimetière de la Providence, on a formé neuf emplacements, qu'on peut compter sur le plan topographique du Cap, dans mon Atlas.

On les a tous affermés au mois de Juin 1787, au profit de la Providence, pour dix ans; chaque fermier est tenu de faire pendant les dix ans, qui comptent du premier Juillet 1787, pour 3,000 livres de bâtimens, & l'un deux pour 7,000 livres. Si les constructions sont au-dessus de cette valeur, les fermiers auront dix autres années de jouissance, moyennant une rétribution fixée; & à l'expiration des vingt ans, tout le terrain & les bâtimens doivent être remis en bon état à la Providence, sans nulle indemnité de sa part.

C'est ainsi que se sont formées plusieurs jolies petites maisons de plaisance, offrant un aspect varié par l'inégalité du terrain, & les differens enjolivemens qu'on a cherché à naturaliser dans ce sol ingrat, où l'on ne peut tenter que la culture de quelques fruits & de quelques légumes, au moyen de l'eau que procure des sources & des ravines.

Je viens de dire que c'était à l'extrémité de cette espèce de petit faubourg, qu'était le cimetière de la Providence, placé dans ce point en 1746, à une époque où l'on était loin de supposer que les vivans, guidés par le plaisir, viendraient y chercher des asiles. Ce cimetière, qui avait 100 pieds de long du Nord au Sud, & 60 de large de l'Est à l'Ouest, avait été établi par Castelveyre, indigné de ce qu'on plaçait au hasard les corps des nègres non-baptisés, & des non-catholiques; de ce qu'on en avait jetté dans des puits secs & d'autres dans la mer, de sorte que ramenés au rivage, ils y devenaient la proie des animaux. Les officiers de police du Cap & les administrateurs avaient trouvé ce lieu convenable, & déjà il était entouré d'une large haie vive, en attendant la clôture de maçonnerie qu'on y avait fait postérieurement, lorsque les chefs de la Colonie approuvèrent cette nouvelle œuvre du pieux

Castelveyre. Au mois de Septembre 1746, on a mis plus à l'Ouest, & sur la rive opposée de la ravine du Cap, ce dernier refuge de l'homme, & on l'a distribué de manière à servir de sépulture pour les malades de la Providence, pour les suppliciés, pour les non-catholiques, & pour les nègres non-baptisés.

A toucher la limite Ouest du terrain affermé par la Providence, est un établissement auquel tous les hommes sensibles doivent un tribut de reconnaissance.

Depuis que l'Afrique donne des cultivateurs aux colonies américaines, les cœurs, où l'on n'avait pas étouffé les sentimens de la nature, étaient soulevés de voir l'état d'abandon où étaient laissés les Africains malades, apportés par les navires. Entassés dans des magasins très-resserrés, gardés au sein de la ville, dont l'air n'était pas propre à les rétablir, & qu'ils n'ont rendue que trop souvent le théâtre d'épidémies cruelles, ils y offraient le spectacle déchirant de l'humanité méconnue par la cupidité. Un jeune chirurgien, calculant que l'avidité se trompait elle-même, conçut le projet d'un hospice, où des soins assidus pourraient conserver des êtres précieux, & il entreprit de s'enrichir en faisant le bien.

L'occasion venait de lui en être fournie par un ordre du procureur du roi, du 25 Novembre 1782, qui obligeait de transporter tous les nègres de cargaisons malades hors de la ville. Il en recueillit d'abord un grand nombre dans un endroit pris & disposé à la hâte; puis méditant sur son entreprise, il acquit une petite habitation, au lieu dont j'entretiens le Lecteur en ce moment, & dès le mois de Février 1783, il fut en état de remplir sa destination. MM. de Bellecombe & de Bongars protégèrent ce dessein, & le médecin & le chirurgien du roi approuvèrent les vues & les dispositions de M. Durand, chirurgien-major de l'amirauté. Le 16 Mars 1786, une ordonnance de MM. de Coustard & de Marbois, a consolidé l'établissement pour servir au traitement des nègres malades provenant des cargaisons, avec faculté néanmoins aux particuliers de les faire traiter ailleurs, s'ils le jugent à propos.

L'exposition de cet hôpital, appelé *Maison de santé*, est heureuse par son élévation, son isolement & par sa situation dans une gorge où l'air est plus actif par cela même que son passage y est plus pressé. Le bâtiment principal a 100 pieds de long, sa division en plusieurs salles donne la facilité de séparer les sexes & les malades de différentes maladies. D'autres constructions sont destinées au logement du chirurgien, qui réside dans l'hospice & le dirige, & aux détails du service. Chaque journée coûte cinquante sous ou moitié seulement lorsque

les malades ne sont pas nourris aux dépens de la maison. Des particuliers de la ville, approbateurs de l'établissement & qui trouveraient difficilement les mêmes secours pour leurs nègres, les envoient dans cette maison, où ils payent 4 livres par jour; ils sont traités séparément des premiers. On peut attendre les plus salutaires effets de cet établissement, puisque dans les commencemens, lorsque beaucoup de commodités devaient manquer encore, du mois d'Août 1782 à celui de Janvier 1783, sur 672 malades, il n'en est mort que 110, ce qui n'en fait pas le sixième.

Quand on réfléchit que sans cette maison de santé, il aurait péri plusieurs milliers d'êtres, qui pour être sauvés du scorbut de mer dont ils sont attaqués, n'ont eu besoin que d'un air pur & d'une nourriture saine, on bénit l'idée de M. Durand, on applaudit à son zèle, à sa sensibilité, & en contemplant son hospice & le joli jardin qui en fait partie, le cœur s'attendrit & prononce son éloge.

Il me reste encore à parler, pour terminer sur ce canton, que j'appellerais volontiers le canton de la bienveillance, d'une autre entreprise couronnée d'un moindre succès, mais plus glorieuse encore pour son auteur.

En 1756, le nombre des gens de couleur libres commençait à augmenter, sans que leurs ressources suivissent la même progression; on voyait de ces malheureux errants dans la ville du Cap, sans pain, sans asile, & quelquefois accablés encore par la maladie & par les infirmités. Le père Daupley, jésuite, alors curé des nègres, touché de ce spectacle, chercha à intéresser MM. Brévignon & Grandjean, négocians, administrateurs des maisons de Providence, & les engagea à donner, sur le vaste terrain de celle des hommes, un emplacement où l'on pourrait bâtir une case pour recueillir ces infortunés. Cette première marque d'humanité obtenue, il en fallait une seconde plus grande encore; c'était que quelqu'un se chargeât de la construction de la case, & de diriger l'espèce d'hospice que demandait la pitié. Le choix du père Daupley se fixa sur l'être que je vais faire connaître.

ALOOU KINSON, né à la Côte d'Or, en Afrique, en 1714, y fut acheté par le capitaine Bertrand & vendu au Cap. M. Thoumaseau, maçon, l'acheta & lui enseigna son métier. Il fut baptisé dans la même ville le 31 Mars 1736, & reçut le nom de *Jean Jasmin*. M. Thoumaseau à sa mort, arrivée en 1738, laissa Jasmin à un M. Louis, entrepreneur des travaux du roi, avec prière de
lui

J'ai procurer les moyens d'acquérir sa liberté. Jasmin, chargé, par M. Louis, de la construction des prisons & de la poudrière de Saint-Marc, mérita par son intelligence & sa conduite, que celui-ci l'affranchît dès le 10 Novembre 1741, & MM. Larnage & Maillart ratifièrent sa liberté le 12 Mars 1749, en astringant Jasmin à payer 150 livres à la communauté des religieuses du Cap. Le 10 Mai suivant, Jasmin épousa Catherine, négresse de Foëda, à la Côte d'Or, alors âgée de 28 ans, & affranchie du Sieur Nanat.

Jasmin construisit, en trois mois, à ses frais, dans l'Ouest de la Providence des hommes, à 15 toises de la rive gauche de la ravine du Cap & à 30 toises du point où elle reçoit maintenant la ravine des cazernes, une maison de maçonnerie de 36 pieds de long sur 28 de large, avec un simple rez de chaussée, couverte d'essentes & disposée de manière à recevoir des malades dans quatre chambres avec un grand corridor au milieu.

C'est là que depuis près de quarante ans, Jasmin, connu sous le nom de Jasmin Thoumazeau, qui offre l'union du sien avec celui de son ancien maître, exerce la plus généreuse hospitalité, prodiguant ses soins, ceux de sa femme, de douze de ses nègres & sa propre fortune pour le soulagement des êtres de sa classe. Ce lieu qui peut recevoir, à l'aise, douze malades, en a quelquefois dix-huit, parce que Jasmin ne peut se résoudre à les repousser lorsqu'il peut les accueillir, même en les gênant tous.

Cet hospice charitable fut toujours secouru par le Jésuite qui se trouvait curé des nègres, mais depuis l'expulsion de cet ordre, la même ressource ne subsiste plus. Jasmin n'a donc plus d'aide que le produit d'une quête qui a lieu le Jeudi-Saint lors de l'adoration d'une croix qu'il place dans un des cabinets de l'hôpital. C'est là que les gens de couleur apportent environ 5 ou 600 liv., qui sont loin de pouvoir être comparées aux dépenses de Jasmin.

Dans les commencemens, les chirurgiens chargés du soin des Providences allaient visiter quelquefois l'hospice de Jasmin, mais ce zèle s'est éteint. Il y en a même eu qui ont été capables de demander une rétribution, & leur démarche a décidé Jasmin à appeler un chirurgien à son choix dans les cas particuliers où il ne peut s'en passer; car Jasmin est le fondateur, l'hospitalier & le médecin de cet hospice, auquel il a pu donner encore plus de soin depuis le 22 Décembre 1768, que M. de la Ferronays, commandant en second du Cap, le dispensa du service des milices, qu'il remplissait comme sergent de la

compagnie des nègres libres. Cette exemption a même été renouvelée le 6 Juin 1770, par M. de Choiseul, son successeur, qui l'a motivée sur les charités que Jasmin exerce journellement.

En 1778, ce nègre précieux conçut le projet d'augmenter sa maison, devenue insuffisante. Le père Colombar, préfet apostolique, présenta sa requête au bureau des Providences. Il demandait la permission d'ajouter, à ses dépens, trois ou quatre autres chambres de maçonnerie, dans l'Ouest de celles existantes, de faire quelques fouilles & de ramasser des pierres dans la ravine & sur le terrain, offrant d'entretenir le tout à ses frais & de fournir gratuitement toute sa vie, la subsistance, les pansemens & les médicamens nécessaires à son hospice. Un arrêté du bureau, du 12 Février 1778, accorda ces demandes.

Jasmin avait déjà fait faire un mur de 80 pieds de long pour soutenir les terres le long de la ravine & pour former un plateau capable de recevoir les nouvelles bâtisses, lorsqu'un projet de redressement de cette ravine l'a engagé à suspendre. Les choses étaient dans cet état à l'époque où l'administration des Providences a fait en 1786 les beaux emphythéotiques dont j'ai parlé. Le croira-t-on? on a renversé le mur de 80 pieds, & avec lui a disparu la possibilité d'exécuter le plan d'une augmentation de logement. Les voisins, produits par les baux emphythéotiques, ont fait des constructions, des remblais, des déblais, & la chute des terres a même diminué l'ancien local occupé par l'hospice de Jasmin. Cet établissement, ignoré de presque tous ceux qui habitent la ville du Cap, est donc exposé aux caprices & même aux injustices, malgré son utilité qui offre un des plus beaux exemples donnés par la vertu de ce qu'elle fait inspirer de courage pour les choses utiles. Les travaux de Jasmin, si dignes d'éloge, sont ignorés ou méprisés. J'ai vu, & mon cœur s'en indigne encore, j'ai vu s'élever tout autour de cet hospice, des maisons bâties par le luxe ou par des motifs qui ne sont pas l'apologie des mœurs, & l'asile des pauvres, diminué, presque enseveli.

Rempli d'une vénération profonde pour Jasmin, j'osai lui promettre, en 1788, que j'obtiendrais du ministère une autorisation expresse pour son hospice. Je ne puis me rappeler, sans que des larmes d'attendrissement ne soient encore près de s'échapper de mes yeux, de la joie qu'il en eut. Je questionnai les personnes les plus estimables du Cap, toutes furent unanimes sur le compte du bon Jasmin, presque octogénaire, & qui était résolu d'assurer après lui une

partie de sa fortune à l'hospice. Je partis admirant cet autre Castelveyre, qui voulait même que j'acceptasse une somme pour les dépenses qu'il croyait que les sollicitations me feraient faire. Ses bénédictions, ses vœux, ses présens mêmes, car il fallut, pour ne le pas affliger, accepter deux chèvres laitières & quelques fruits de sa petite habitation du Morne-Rouge, tout me suivit jusqu'au vaisseau, & l'espoir de le servir accompagna tout mon voyage.

Je donnai un mémoire au ministre, M. de la Luzerne, qui me chargea de faire un projet de lettres-patentes, que j'ai dressé. J'y assimilais l'hospice de Jasmin aux autres Providences, & je lui donnais le nom de *Providence des gens de couleur libres*. Deux hommes de couleur devaient en être les administrateurs & être nommés par les paroissiens du Cap pour deux ans, de manière qu'il y en eût un de remplacé tous les ans, sauf les réélections tant qu'on les jugerait utiles. Ces administrateurs devaient rendre leurs comptes au bureau des Providences, formé par les lettres-patentes de 1769, lequel devait régir la nouvelle Providence comme les autres, mais cependant ses arrêtés, quant à elle, ne devaient être valides qu'avec l'approbation des deux chefs de la Colonie. L'hospice était autorisé à recevoir des dons jusqu'à 600,000 liv.; les tribunaux pouvaient lui appliquer les amendes encourues par les gens de couleur libres; Jasmin & sa femme étaient nommés premier hospitalier & première hospitalière, & sur le tableau des bienfaiteurs qui devait être mis dans un lieu apparent de l'hospice, on aurait nommé d'abord la Providence des blancs, & ensuite Jasmin & Catherine sa femme.

Au moment où je croyais que tout allait se terminer, le Ministre pensa que cet objet était de nature à être préalablement communiqué aux Administrateurs de la Colonie. En conséquence, il leur adressa une copie de mon mémoire & du projet des lettres-patentes. Le ministre leur écrivit, le 12 Mars 1789, que l'établissement paraissait très-utile; qu'il croyait même qu'il fallait que Jasmin fût établi premier administrateur pour toute sa vie. Il adoptait également trois propositions de moi; l'une d'envoyer à Jasmin une médaille d'or avec cette inscription: *Jean Jasmin fondateur de la Providence des gens de couleur libres au Cap, en 1756*; la seconde de lui donner une pension honorifique; la troisième d'accorder plusieurs affranchissemens à des esclaves qui serviraient dans l'hospice pendant cinq ou six ans.

Membre de la Société royale d'Agriculture de Paris, je l'entretins des vertus

de Jasmin, & elle a arrêté dans sa séance du 26 Mars 1739, qu'elle lui accordera une médaille d'or comme prix de vertu rurale, attendu qu'il emploie les productions de sa petite habitation à l'utilité de son hospice.

Affocié aussi à la Société des Sciences & Arts du Cap, j'avais eu l'occasion d'écrire à mes confrères ce que j'avais fait relativement à l'établissement de Jasmin. Aussitôt MM. Arthaud & Roulin, aussi membres de la Société, & médecin & chirurgien du roi, allèrent visiter son hospice où ils trouvèrent, au mois de Juillet (1739), treize infortunés existant par ses bienfaits. Sur le compte qu'ils rendirent de cette visite à la Société, elle trouva juste & délicieux pour elle d'arrêter le 20 Juillet, qu'elle donnerait, dans sa séance publique du 15 Août, une médaille d'or à Jasmin, avec l'emblème du Cercle d'un côté, & de l'autre, ces mots : *Par le Cercle des Philadelphes à J. Jasmin, N. L., fondateur d'un hôpital au Cap, pour les pauvres gens de couleur libres.* Apprenant alors que les Administrateurs venaient de recevoir la lettre où le Ministre les consultait, la Société crut devoir leur écrire le 30 Juillet, pour leur communiquer l'arrêté sur la médaille. Ils l'engagèrent à en conférer avec M. Coustard qui venait de prendre au Cap les fonctions de commandant en second, & M. Jauvain qui y remplissait, depuis trois ans, celles d'ordonnateur, qu'ils chargeaient de prendre des renseignemens d'après la lettre du Ministre. Le Cercle reçut le 11 Août, une lettre signée de ces deux derniers qui engageait la Société à suspendre le don de la médaille, ce qui, en style colonial, équivalait à une défense.

C'est ainsi que des idées étroites deviennent un obstacle aux meilleures vues. C'est ainsi qu'un lieu où des malheureux pourraient aller chercher la santé, & expirer, du moins, sans éprouver les horreurs du désespoir, ne peut être ouvert à tous ceux qui en ont besoin. Eh ! souffrez qu'ils y entrent, froids Égoïstes ! ne fut-ce que pour vous épargner la peine de détourner les yeux à l'aspect du malheur !

Cependant lorsque des gens de couleur font quelques legs pieux, les Providences des Blancs, où l'on ne les admet pas, ne dédaignent pas de les recueillir. Lorsque des gens de couleur donnent lieu à la prononciation de quelque amende applicable aux Providences, celles des blancs ne rougissent pas de les recevoir. Quand les personnes de couleur meurent chez Jasmin, c'est de la part des Providences des Blancs qu'on vient réclamer leurs misérables effets. Si les

fosfoyeurs & les porteurs de la Providence enterrent ces mêmes personnes, on n'a pas honte de demander à Jasmin, les frais de sépulture. Et lorsqu'il ne faudrait qu'un regard de bonté pour leur procurer de nouveaux secours, cela ne concerne plus qui que ce soit, ou plutôt il y a des êtres qui croient devoir l'empêcher ! La Providence des hommes avait un blanc fou qui gênait dans la maison, on l'a envoyé chez Jasmin qui a été forcé de veiller à la garde de ce furieux qui occupait la place de plusieurs malades. En 1788, un homme dont l'esprit était aliéné, vint encore le trouver volontairement, & quitta la Providence.

Eh quoi ! dans une grande ville où rien ne devrait échapper aux regards de ceux dont le premier devoir est de protéger tout ce qui mérite de l'être, une foule de pauvres n'ont qu'un nègre pour appui ! Cet homme estimable, dont la Puissance Suprême qui veille sur la vertu pour rendre la terre habitable, bénit les travaux, possède un petit terrain de onze carreaux, au Morne Rouge, dans la paroisse de la Plaine du Nord, où il cultive quelques vivres pour sa consommation & celle de son hospice ; cinq emplacements dans la ville du Cap, dont deux rue Saint-Joseph : deux rue du Cimetière, & un rue du Haha, & vingt-cinq nègres, dont douze le servent, ainsi que l'hôpital, dans le voisinage duquel il a sa maison. Arrivé à sa 75^e année, sa vieillesse est celle d'un être qu'une main invisible soutient, & son unique chagrin, c'est de songer à l'abandon de son hospice après sa mort, c'est de remarquer l'insouciance, je dirais même la persécution qu'il éprouve. Sa femme âgée de 71 ans, partage ses craintes & ses soins charitables. Le ciel qui leur a donné tant de pauvres pour enfans, n'a pas voulu sans doute, que leur mariage en produisît ; cependant ils en ont d'adoption. Ce sont deux enfans de couleur qu'on a exposés à leur porte en naissant, & qui reçoivent des soins qui prouvent combien la confiance des auteurs de leur existence était méritée.

Vertueux Jasmin ! Que l'espérance ne périclisse pas au fond de ton cœur ! Si les témoins de tes efforts y sont insensibles pour la plupart ; si un préjugé, avec lequel tes œuvres n'ont rien de commun, ne permet pas qu'ils t'estiment tout ce que tu vaux, console-toi ; une voix consacrée à la vérité, au panégyrique des bons & au blâme des méchans, aura publié tes vertus. Elle sera entendue cette voix, & mille autres en deviendront les échos ; & si tu payais à la mort un tribut inévitable, avant qu'une puissance protectrice couvrît l'asile que tu élevas à l'infortune,

ton nom conservé à l'admiration de nos neveux, le ferait renaître du sein même de ses décombres; les cœurs sensibles y placeront un jour ce nom vénéré, & la censure publique fera alors le partage de tous ceux qui, incapables de t'imiter auront dit, que récompenser ta bienveillance, c'était menacer l'état politique de la Colonie, & qui se jugeaient importans, parce qu'ils se croyaient le pouvoir de t'avilir!

En face de la Providence des hommes & dans tout l'espace qui est entre la rue de la Providence & celle Sainte-Marie, est une place appelée le Champ de Mars. La ravine des Cazernes suivant autrefois le bord Sud d'un épatement du morne qui venait couvrir presque toute la surface de cette place, passait dans une direction presque Est & Ouest, à cent pieds dans le Nord des Cazernes. Arrivée vers le milieu de la place actuelle, elle tournait au Nord-Est, allait traverser en diagonale le terrain qui est entre la Providence des hommes & les prisons, & n'arrivait dans la ravine du Cap, qu'un peu au-dessus de ces dernières. Toute cette étendue n'était donc qu'un terrain montueux, où l'école du canon pour les bombardiers a resté jusqu'à l'arrivée des soldats du corps-royal, amenés par M. de Belzunce, époque où cette école fut réunie à celle du mortier, qui était à la Fossète. Depuis, ce local, en quelque sorte abandonné, s'était transformé en cloaque, par la décharge des latrines des Cazernes dans la ravine de leur nom, & par les immondices qu'on y apportait. On y voyait cependant, en 1781, une jolie maison, dans l'angle Nord-Ouest des rues Sainte-Marie & Sainte-Avoye, & une autre vers les deux tiers de la place dans l'Ouest. Les Cazernes étaient infectées; tout le quartier partageait ce désagrément; on venait de transformer la maison de Providence en hôpital; tout exigeait donc un changement. Il fut décidé par MM. Lilancour & Le Brasseur, le premier Octobre 1781, & l'on y travailla aussitôt.

La ravine des Cazernes, ou à Douet, comme le prescrivait une ordonnance des Administrateurs du 19 Février 1766, sollicitée dès - lors par ceux de la Providence a été détournée bien au-dessus des Cazernes & menée dans celle du Cap au-dessus de la Providence; c'est sur elle, comme je l'ai dit, que passe le pont par lequel on arrive aux emplacements donnés à bail emphythéotique. Le terrain montueux a été aplani, il est devenu une belle place de 60 toises de long & de 44 toises de large, sur les quatre faces de laquelle règne une allée d'arbres, alignés sur la rue Sainte-Avoye, la rue de la Providence, la rue Sainte-Marie & une rue anonyme dans l'Ouest. On a fait du côté des Cazernes & de la Providence, des

murs en terrasse, pour soutenir les terres, attendu qu'il y a 33 lignes de pente par toise de l'Ouest à l'Est, & 24 lignes par toises du Sud au Nord. On a donné au propriétaire de la maison qui était au Sud-Ouest, le devant de la place dans l'Ouest & une juste indemnité; & le plan fait voir le bâtiment qu'il y a construit, & après lequel est le morne du Cap.

On doit élever une fontaine au milieu de cette place, qui tire son nom de Champ-de-Mars, du voisinage des Cazernes, dont les troupes viennent y manœuvrer. Sous la rue qui est entre la place & la maison qui la borde à l'Ouest, on a pratiqué un canal souterrain qui porte les matières des latrines dans la ravine du Cap. Il a coûté, avec le détournement de la ravine à Douet, 40,000 livres; l'aplanissement de la place & ses terrasses 75,000, à quoi l'on peut ajouter plus de 25,000 pour la plantation des arbres, l'indemnité donnée à M. Ruotte pour le déplacement de sa maison, &c. On ne peut qu'applaudir néanmoins à la formation du Champ-de-Mars; on est seulement fâché qu'il enterre encore la maison de Providence, qu'il est indispensable de mettre au moins de niveau avec lui.

Les Cazernes ont absolument à l'Est & à l'Ouest, le même alignement que le Champ-de-Mars, au Sud duquel elles sont placées; la rue Sainte-Marie est entr'eux au Nord. Les Cazernes & le Champ-de-Mars sont sur l'extrémité de l'ancienne savane du Cap, de l'habitation Gobin, possédée aussi après par M. de Charrite, qui avait même établi une boucherie qu'on a vu très-postérieurement à cette époque, au haut de la rue Sainte-Marie, qui était alors la rue du Canal. Le roi fit l'acquisition de cette savane avant 1750, tems où elle appartenait à M. Lamanoye. Le ministre ayant annoncé à M. de Conflans, gouverneur général, par une lettre du 26 Novembre 1749, un renfort de mille hommes; il ordonna de les baraquer sur ce terrain, s'ils arrivaient. De là le projet des Cazernes actuelles.

Dans l'origine les troupes avaient été mises chez les particuliers, puis dans des maisons louées à cet effet. Ensuite on les plaça dans l'ancienne boulangerie, qui était un vieux bâtiment de bois pourri & ouvert à tous les vents. Quand il arrivait des recrues, on les baraquait, ce qui, en les exposant à l'effet alternatif de l'excessive chaleur des jours, & de l'air humide des nuits, leur causait des maladies, dont la plupart périssaient. On se détermina donc à bâtir les anciennes cazernes devenues l'arsenal, & où l'on put placer d'abord 160 hommes.

L'édifice des cazernes, comme le prouve la vue que j'en ai fait graver, ferait

trouvé beau dans les villes les plus renommées du royaume. Bâti de maçonnerie & de pierres de taille, il est vraiment imposant & l'on est fâché de le trouver à l'alignement d'une rue qui en dérobe l'aspect, par son peu de largeur. La première pierre des Cazernes a été posée au mois de Septembre 1752, sous le commandement général de M. Dubois de la Motte, & l'intendance de M. Laporte Lalanne & sous la conduite de M. Rabié qui en a donné le plan. Ce corps de cazernes, qui a 462 pieds de long sur 392 de large, est composé de dix corps de bâtimens. Dans l'origine on pouvait y loger, comme aujourd'hui, 20 capitaines, 50 lieutenans, mais seulement 1,220 soldats, dans des chambres petites & étouffées. Au moyen de changemens proposés & effectués par M. Hesse, ingénieur, au mois de Novembre 1781, on y loge le même nombre d'officiers & 1,624 hommes. Des arcades pratiquées dans les murs de refends, ont fait de deux petites chambres une grande, qui reçoit la brise dans quelque sens qu'elle vienne. Il y a 80 chambres de soldats, 75 d'officiers, 12 cuisines, une chapelle, deux prisons & deux cachots. Tous ces bâtimens renferment une cour de 282 pieds de long sur 252 de large.

La porte placée en face de la rue Saint-François-Xavier, connue aussi sous le nom de rue des Cazernes, avait autrefois un attique & un entablement de pierres de taille, que les tremblemens de terre ont conseillé de démolir. La porte, non cintrée est donc ouverte par le haut; elle est décorée de quatre colonnes Doriques accouplées & isolées. A l'autre bout de la cour, & en face de l'entrée; est la fontaine qui sert de frontispice à la chapelle. Cette fontaine est ornée de deux colonnes & de deux pilastres Ioniques, accouplés & isolés. Tout l'ordre, qui a 40 pieds de hauteur, est surmonté d'un attique au milieu duquel sont sculptées les armes de France; de chaque côté sont deux accrotères ou piédestaux, pour recevoir deux figures représentant des fleuves. La niche de la fontaine est demi-circulaire, sa partie supérieure est rocaillée; intermédiairement sont trois compartimens garnis de gouttes & dans la partie inférieure, qui est unie, se trouve un masque, dont la bouche sert de passage à l'eau. Celle-ci tombe dans un bassin demi-circulaire, comme la niche qu'il termine, & où l'on vient prendre l'eau en montant plusieurs marches au-dessus du niveau du pavé de la cour. L'intérieur de la chapelle est décoré de six portiques d'ordre Ionique. Tout l'ordre a 20 pieds de hauteur. Les pilastres, qui sont accouplés, saillent du quart de leur épaisseur, à l'exception des quatre colonnes du fond, qui sont isolées.

Le côté Nord des Cazernes ne se trouve pas précisément aligné sur la rue Sainte-

Sainte-Marie, il se trouve même un intervalle de six toises de large. C'est au bord de cet espace, à l'Ouest, que sont les latrines, dont il faudra absolument qu'on s'occupe encore, pour délivrer la Providence des hommes de leur écoulement. Il y a en arrière des Cazernes un peu de terrain plat, que l'on vient de destiner à un usage précieux pour la ville, en y construisant des lavoirs, auxquels la ravine à Douet donne de l'eau. Ce point termine aussi la ville, à l'Ouest.

Immédiatement au Sud des Cazernes, & seulement avec un espace de 24 pieds, est ce qu'on appelle les nouvelles Cazernes ou Cazernes du manège, dont l'histoire a quelque chose d'assez bizarre. Le ministre ayant ordonné d'attacher trois compagnies de dragons à cheval à la légion de Saint-Domingue, & de les répartir dans les trois chef-lieux de la Colonie, on en envoya une au Cap au commencement de 1772, après avoir prévenu d'y préparer des logemens pour les trente chevaux qui lui étaient destinés & qui furent achetés à l'Artibonite. Les grandes Cazernes n'offrant de la place que pour les hommes, on acheta le local qui les avoisinait au Sud, & comme il était vaste, l'ingénieur donna carrière à son imagination, & fit un plan du manège, avec des écuries, des magasins à fourrage, un corps-de-garde, un logement de gardien & pour répondre à la célérité demandée, on travailla sur le champ au déblai & l'on prépara une dépense de 80,000 livres. Les Administrateurs purent cependant arrêter ce zèle & en modérer les effets à 32,000 livres.

En 1776, on reprit encore le travail des nouvelles Cazernes, mais toujours sur un plan vicieux. On n'avait pas encore escarpé le terrain que ces nouvelles Cazernes devaient occuper & qui n'est qu'en partie sur la Section que je décris en ce moment; on n'avait commencé à travailler qu'à la façade, lorsque M. d'Argout, venant prendre le gouvernement général en 1777, défendit de les continuer. Il aurait fallu un déblai de plus de 400,000 livres pour une médiocre utilité.

Les Cazernes ne peuvent suffire que durant la paix au logement des seules troupes d'infanterie de la garnison, & l'on en a fait l'épreuve dans la guerre de 1778, où il en a coûté aux habitans de la ville, en défalquant même ce que le roi leur accordait pour le logement des officiers, 170,000 livres par an, somme à laquelle il faudrait joindre la location des maisons prises par l'État pour loger les soldats.

Une ordonnance des Administrateurs du 6 Février 1784, ayant promis aux citoyens du Cap qu'ils seraient désormais exempts du logement des troupes, excepté dans le cas de foule indispensable, ces chefs préférèrent, lorsque l'événement déastreuse

de M. de Grasse y eût amené une grande quantité de troupes, d'écrire, le 19 Avril 1782, aux habitans de la plaine du Cap pour les engager à recevoir l'embarras de six mille hommes, ce qu'ils acceptèrent avec un zèle recommandable. On envoya même le régiment Espagnol de Zamora à Limonade.

J'arrive enfin à l'établissement des Dames religieuses, par lequel je dois terminer la quatrième Section. On fait déjà que le père Boutin en fut le promoteur & qu'il le substitua à l'hôpital de la Miséricorde & à la maison des Orphelines. Dès 1710, M. de Charritte avait eu l'idée d'avoir des religieuses pour l'éducation des jeunes créoles, & dans une de ses lettres au ministre, il disait que rien ne serait plus propre à rendre le séjour de la Colonie agréable, que de faire des femmes instruites & aimables des créoles, qui ne manquaient pas de dispositions heureuses pour le devenir.

Le père Boutin s'occupa de réaliser ce projet & d'échapper par là aux petites tracasseries de quelques religieux de son ordre. Il s'adressa d'abord aux hospitalières de la Rochelle qui sont des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, fondées originairement à Bordeaux, & qui ont plusieurs maisons dans la Guyenne, la Saintonge, le Périgord & ailleurs. Ces religieuses ayant goûté le plan, le père Boutin dressa une liste des biens de la maison des Orphelines qui consistaient dans les emplacements & les bâtimens que j'ai décrits dans la troisième Section; dans la petite habitation du morne du Cap, au Nord, connue aujourd'hui sous le nom d'habitation des religieuses, composée de 21 carreaux, sur laquelle il y avait un four à chaux qui produisait 3,000 livres de rente, & dans 23 nègres; il ajouta la promesse de 2,000 livres, à quoi il évaluait son casuel, comme curé. Au bas de ce petit inventaire, la D^{lle}. Guimon, directrice de la maison des Orphelines, à qui le père Boutin avait feint de donner tous ces objets, signa le 1^{er}. Février 1721, l'abandon qu'elle faisait des biens de cet hospice aux religieuses hospitalières de la Rochelle, à condition que sa sœur co-directrice & elle seraient gardées, nourries & vêtues par la nouvelle communauté qui leur donnerait 150 livres par an, & que si elles voulaient en sortir, on leur compterait, à chacune, 4,000 livres & qu'elles prendraient leurs meubles, deux négresses & un négriillon.

La prieure des hospitalières ayant agréé ces propositions, le père Boutin donna, en son nom, le 28 Août suivant, une requête aux chefs de la Colonie, pour obtenir leur approbation, quant à l'établissement projeté, afin que la prieure pût s'en autoriser pour obtenir du ministre les ordres nécessaires pour

l'embarquement des religieuses. L'intendant renvoya la requête au Conseil supérieur du Cap, pour délibérer avec les notables habitans & juger si l'établissement serait utile & suffisamment fondé. Le 2 Septembre, le Conseil ordonna que le sénéchal ferait l'inventaire des biens offerts & dont les marguilliers du Cap resteraient chargés; il expulsa les D^{lles}. Guimon (ce qui blessait la reconnaissance & manifestait l'usurpation d'un pouvoir qu'il n'avait pas), & annulla toutes les donations qu'on avait pu leur faire personnellement; puis il convoqua les notables habitans pour délibérer sur la requête de la prieure de la Rochelle. L'intendant fixa la convocation au 22 Septembre, y appela les commandans de quartier & autorisa le gouverneur du Cap à y faire venir les autres notables dont il jugerait le concours nécessaire. A cette assemblée, où se trouvèrent le gouverneur & le major du Cap, six conseillers, le procureur-général, le supérieur de la mission des Jésuites, le père Boutin fondateur, le curé du Cap & dix notables, tous officiers de milice, les Jésuites déclarèrent que le père Boutin avait eu le droit de disposer en faveur de la maison des Orphelines, du produit de son casuel & de le destiner à un établissement de religieuses, & le supérieur répéta ainsi ce qu'il avait déclaré, par écrit, le 1^{er} Septembre. L'on arrêta ensuite, à l'unanimité, sous le bon plaisir du roi & des Administrateurs, que les hospitalières pouvaient envoyer trois religieuses, qui, avec les D^{lles}. de Guimon, au zèle desquelles on donna des éloges, commenceraient l'établissement, que ces D^{lles}. conduiraient jusques-là, sous la direction du marguillier; que ces religieuses se contenteraient de ce qui leur était offert; qu'elles seraient tenues de prendre des lettres-patentes & de se rendre au Cap, dans le délai d'un an, à leurs frais; que l'établissement serait sujet à la police générale & particulière de la Colonie, dirigé pour le spirituel, par le curé du Cap, & pour le temporel, par un syndic choisi par le Conseil supérieur. Enfin l'on termina par recevoir la déclaration du père Boutin, qu'à l'avenir, il consacrait son casuel à cet établissement, qu'on croyait très-prochain mais qui fut encore long-tems attendu.

Les religieuses de la Rochelle firent des objections, lorsqu'il fallut envoyer des sujets, & le père Boutin s'adressa alors à celles de Périgueux de la même congrégation & qui étaient de la même province que lui. Celles-ci se déterminèrent & sollicitèrent elles-mêmes les lettres-patentes qui furent expédiées au mois de Novembre 1731. En voici les dispositions :

Les religieuses vivent en communauté, suivant les règles & les institutions de

leur ordre. Pour le spirituel, elles sont gouvernées par le curé du Cap; pour le temporel, par un syndic nommé par le Conseil du Cap, tous les trois ans. Ce syndic doit rendre son compte au gouverneur du Cap, au commissaire de la marine, au procureur-général, au curé, & à la supérieure. La communauté, fixée à six religieuses & deux converses, au plus, est soumise à la police générale & particulière de la Colonie. Elle ne peut avoir de novice prise dans la Colonie, ni rien demander, soit au gouvernement, soit à la Colonie. Les religieuses sont autorisées à avoir des pensionnaires & des externes.

Enfin les religieuses embarquées à Rochefort sur un vaisseau du roi, arrivèrent au Cap en 1733. C'étaient Mesdames de Beauchefne, de la Brouffe, de Fontenilles, du Bourbec & du Grezeau, du couvent de Périgueux; M^{de} de la Motte, du couvent de Saintes & deux sœurs converses de celui de Périgueux; je trouve par-tout l'éloge de ce choix. Le père Boutin redoubla d'ardeur en voyant le succès de ses travaux & ne cessa de travailler à l'augmentation de cet établissement. Il fallut refuser plusieurs pensionnaires, dans les premiers momens, faute de logement. Le 10 Septembre 1733, le Conseil nomma M. Laty pour premier syndic de cette communauté, à laquelle le père Boutin en avait toujours tenu lieu.

Trop resserrées dans leur local, à l'Est de la rue Espagnole, quoique M. de Vienne leur eût permis de clore le bout de la rue qui porte, à présent, leur nom, les religieuses représentèrent qu'elles avaient cinquante pensionnaires, qu'elles en refusaient chaque jour, & demandèrent la permission d'acheter du terrain de l'autre côté de cette rue où elles pourraient avoir un bâtiment pour leurs pensionnaires, un petit jardin & de l'eau. Le ministre écrivit aux Administrateurs, le 16 Juin 1737, d'autoriser cette acquisition si elle était sans inconvénient. Mais les religieuses voulaient imiter l'exemple des Jésuites, & unir leur maison au terrain qu'elles achèteraient, en interceptant la rue Espagnole, & ce plan éprouva des difficultés.

Enfin une ordonnance de MM. de Larnage & Maillart du 16 Août 1739, arrêta que les religieuses ne bâtiraient plus sur leur ancien établissement, mais seulement à l'Ouest de la rue Espagnole; qu'elles comprendraient dans leur enclos la rue des Religieuses, qui y passait, de l'Est à l'Ouest; que pendant trois ans, elles fermentaient la rue Espagnole, entre l'ancien & le nouveau couvent, pour la rouvrir ensuite, ainsi que la rue des Religieuses, jusqu'à l'Est de la rue Espa-

gnole. Deux autres ordonnances des mêmes Administrateurs, datées du 24 Juillet 1739, & du premier Avril 1740, leur permirent de tirer leur bois de construction de la Nouvelle-Angleterre. Le 22 Juin 1740, de nouvelles lettres patentes leur permirent d'être douze religieuses & trois converses. En 1745, elles étaient devenues propriétaires des huit îlets compris dans leur enclos, dont le mur était déjà fait & où elles allèrent, avant la fin du mois de Juin 1746, parce que leur grand corps-de-logis était terminé.

Les religieuses de Notre-Dame ont encore obtenu, le 27 Décembre 1779, une déclaration du roi, portant qu'elles seront à l'avenir dix-huit, dont six pourront être créoles, & qu'elles n'aurent plus de converses. Elles n'ont jamais été à ce nombre, surtout quant à la proportion des créoles. Le Conseil du Cap qui a pensé que la manière dont cette communauté se recrutait était sujette à des inconvéniens, a même arrêté provisoirement, & jusqu'à une décision du roi, que les vœux ne pourront y être émis avant dix-huit ans accomplis.

Les troupes envoyées à Saint-Domingue en 1776 & 1777, & qui étaient presque toutes au Cap, y étaient difficilement logées, & M. d'Argout, gouverneur-général, se trouva au moment de prendre le couvent des religieuses pour y suppléer. Il écrivit au ministre qu'il n'avait été retenu que par la crainte d'être accusé d'un abus d'autorité, & lui demandait une autorisation pour le cas où cette mesure deviendrait indispensable. Il reçut, en conséquence, un ordre du 17 Avril 1778, qui lui prescrivait ce qu'il aurait à faire alors. L'annonce d'un corps de deux mille hommes aux ordres de M. le Marquis de Saint-Simon, donna lieu à son application. MM. de Reynaud & le Brafleur assemblèrent donc, comme l'ordre le prescrivait, le président, le doyen & le procureur-général du Conseil du Cap, & délibérèrent avec eux le 20 Juillet 1780. On décida à l'unanimité que le couvent serait pris pour les troupes, & que les religieuses seraient placées dans la maison de l'habitation de M. Charrier l'aîné, au Haut du Cap.

En 1781, MM. de Reynaud & le Brafleur jugèrent qu'il serait utile de construire des cazernes à l'extrémité Occidentale du jardin des religieuses. En conséquence, retranchant de ce jardin tout ce qui était depuis la rue Saint-Jacques jusqu'à la rue des Vierges, ils firent ouvrir cette rue Saint-Jacques comme elle l'est encore sur le plan de l'Atlas, & l'on éleva alors sur ce terrain des cazernes qui ont coûté 80,000 liv. Enfin la paix ayant laissé la ville du Cap

avec la garnison ordinaire du régiment de son nom, on restitua le local des religieuses, qui y entrèrent le 29 Juin 1783, après l'avoir fait rebénir par le préfet. On excepta cependant ce qui était désormais retranché & séparé par la rue Saint-Jacques, qu'on leur a rendu à certaines conditions le 11 Août 1785. Cette distraction très-désapprouvée par le ministre dans l'origine, du moins quant à sa précipitation, a été vue d'un autre œil quand MM. de la Luzerne & de Marbois l'ont justifiée au mois d'Avril 1787. Cependant le ministre écrivit à ces derniers, que si les religieuses persistaient à réclamer le terrain nécessaire à l'extension de leur promenade & propre à leur procurer des légumes & d'autres douceurs, & à refuser 150,000 liv. d'indemnité, il fallait le leur rendre, en leur observant que des circonstances de guerre pourraient le leur faire reprendre. Enfin le refus obstiné des religieuses les a fait rentrer dans la possession de la totalité au commencement de 1789, avec la défense expresse de toucher aux constructions qui y ont été faites & qui ont monté à 405,309 livres.

Le terrain total des religieuses a donc pour bornes, au Nord, la rue Saint-François-Xavier ou des Cazernes; à l'Est la rue Espagnole; au Sud, la rue du Cimetière, & à l'Ouest, celle des Vierges qui leur doit sûrement son nom. Il a 92 toises de long sur 44 de large. Il renferme plusieurs corps de bâtimens tous de maçonnerie. A son angle Nord-Est, dans la rue Espagnole, est la chapelle qui a 60 pieds de long sur la rue Saint-François-Xavier, & 36 de large. La première pierre en a été posée par M. de Larnage au mois de Juin 1746. Son entrée est dans la rue Espagnole; un petit clocher la termine derrière le chœur. On a vu que cette chapelle avait servi long-tems de paroisse au Cap. Sur la rue Espagnole, est encore l'entrée du parloir. Un bâtiment parallèle à la chapelle, mais sans ouverture sur la rue & ayant un étage, sert de logement aux grandes pensionnaires, telles que les femmes qui plaident en séparation ou que d'autres motifs, toujours relatifs au respect pour les mœurs, portent à se retirer au couvent. Le Conseil du Cap oblige même les religieuses, dans la personne de leur syndic temporel, à recevoir les épouses qui plaident contre leurs maris.

Le bâtiment principal est aligné sur l'Est de la rue Sainte-Sophie, & son milieu répond à celle des Religieuses. Il a 35 toises de long Nord & Sud sur 40 pieds de large; son aile Septentrionale a 20 toises de longueur, mais celle du Midi n'a encore été poussée qu'à 25 pieds. Un étage règne par-tout avec

des greniers au-dessus. On voit encore , au bout de l'aile Sud , une allée dont l'aile du Nord n'a permis de conserver que le rang le plus intérieur ; une autre allée mène de la chapelle au bâtiment qui est sur l'autre angle de la rue Espagnole. On monte six marches pour entrer dans le grand corps-de-logis , du côté de l'Est ; du côté de la cour , est un verger où les arbres sont symétriquement placés ; plus loin est le potager & le surplus du jardin que le retranchement de 1781 a beaucoup diminué. Dans différens points , sont les appartenances relatives au service de la maison ou destinées à lui procurer des jouissances toujours fort chères dans une grande ville.

Le 16 Décembre 1746 , les religieuses avaient obtenu de M. de Chastenoye , l'agrément de prendre de l'eau sur l'habitation Lamanoye , à l'Ouest de leur local , pour la conduire dans leur couvent ; puis les jésuites ayant réuni toutes ces eaux chez eux , ils se déterminèrent à en accorder la moitié aux religieuses , moyennant 5,120 livres 17 sols 9 deniers , pour leur contribution dans la dépense , & celles-ci en jouirent en 1759. Mais dans les bâciffes de 1781 , on garda leur portion d'eau pour les cazernes , & depuis la remise de leur maison , elles se trouvaient privées de ce bien précieux. On a senti la justice de leur réclamation , & par ordonnance des Administrateurs du 7 Juin 1786 , dans la distribution nouvelle que l'on a faite de l'eau de la ville , elles en ont obtenu une quantité suffisante pour leurs besoins , à la charge de faire les frais de conduite.

L'établissement des religieuses a de grands désapprobateurs , & l'on en a une preuve évidente dans le petit nombre de leurs pensionnaires , qui ne va guères à présent que de quarante à cinquante , tandis qu'elles en avaient davantage il y a soixante ans. Cette désapprobation , il faut le dire , a eu pour cause quelques exemples de relâchement dans la surveillance de ces pensionnaires , & plus encore de ce qu'elles en ont qui ne sont pas des blanches. D'ailleurs l'éducation qu'elles procurent est toujours incomplète du côté des talens agréables , & quant à moi j'inclinerai toujours , pour que nos jeunes créoles soient élevées en France , parce qu'elles y sont à l'abri du despotisme dont le service des esclaves leur donne l'habitude & le goût. Mais il faut cependant que ce ne soit qu'autant qu'on pourra s'assurer qu'elles y auront des soins capables de les sauver des dangers d'un pays où les mœurs exigent la plus grande vigilance , & de celui de s'entendre exagérer sans cesse leur fortune. Le couvent du Cap peut encore être utile dans beaucoup d'autres cas ; dans ceux trop communs , par exemple , où de seconds mariages

donnent des marâtres à de jeunes personnes qu'il faut affranchir de cette odieuse domination.

Les religieuses ont sept classes ; quatre pour leurs pensionnaires , trois autres où cent petites filles de la ville apprennent gratuitement à lire , à écrire & l'arithmétique, Trois fois par semaine , il y a des instructions publiques pour les devoirs religieux. Chaque année les pensionnaires donnent un exercice public.

Je ne connais pas exactement le revenu de cette communauté , mais je fais qu'il suffit à sa dépense. Elle a reçu plusieurs dons. Le Conseil du Cap lui a accordé le 11 Décembre 1734 , 30,000 livres sur un leg de M. Colleno ; le même tribunal a homologué , le 6 Juillet 1743 , une donation de 10,000 livres , faite par M^{me} le Tellier , le 27 Juin 1742 , pour en aider les bâties , à la charge de loger , nourrir , vêtir & élever à perpétuité une jeune fille orpheline & nécessiteuse , au choix de la donatrice & de ses successeurs. M. le comte d'Héricourt a aussi fondé à perpétuité une messe de *requiem* , tous les mercredis , dans la chapelle des religieuses , pour le repos de l'ame de son épouse. M. Barraut leur a légué , en 1758 , 2,000 livres , pour procurer des ornemens à leur chapelle. Quoique le syndic doive être renouvelé tous les trois ans , celui actuel a bien prolongé son exercice , car il l'était déjà en 1772. Pour faire une signification à la supérieure des religieuses , l'huissier prend une permission par écrit du procureur-général. Ce magistrat & les Administrateurs de la Colonie se sont arrogés le droit d'entrer quelquefois dans l'intérieur du couvent & toujours avec une suite nombreuse : je doute que cela soit ni utile ni décent.

Les religieuses de Notre - Dame , qu'on appelle aussi les *Filles Sainte - Marie* , portent un habit noir , une guimpe blanche & un voile noir. Elles ont un directeur particulier , c'est un capucin ; elles lui ont même fait construire un petit logement au bout Nord-Ouest de leur terrain , près la hauteur de la rue Saint - Jacques. Il en est peu de plus désagréable , parce que n'ayant d'ouverture que sur l'extérieur , on y est comme en prison , & exposé à une chaleur étouffante. On ne reconnaît pas , à ce trait , l'ame compatissante des nones pour leur directeur.

C'est l'extrémité Occidentale de la rue des Religieuses , depuis leur enclos jusqu'aux Cazernes , extrémité qui n'a par conséquent que la longueur d'un îlet , qu'on nomme rue du *Haba* , parce que masquée à ses deux bouts , on semble étonné de cette disposition dans une ville où les rues se coupent à angles droits : l'on fait donc naturellement l'exclamation ha ! ha !

C'est

C'est dans cette portion de rue qu'habite l'humain, le compatissant Jasmin & son épouse.



CINQUIÈME SECTION.

C'EST la moins riche en détails & la plus irrégulière dans sa figure. Elle est bornée au Nord par la rue du Cimetière, à l'Est par la rue Espagnole, au Sud par une portion de la ligne qui, partant du milieu des deux socles du pont, court dans l'Ouest, & ensuite par une ligne dentelée produite par les prolongemens plus ou moins avancés ou plus ou moins excavés de divers mamelons du morne du Cap, jusqu'au point où la rue du Cimetière finit dans l'Ouest.

Cette section, si l'on en excepte quelques boutiques qui étaient dans la rue Espagnole, d'abord nommée la *Grande rue* & qu'on a laissée aussi large, parce qu'elle était réellement le grand chemin par où l'on arrivait au Cap, & où l'on tournait à la rue Saint-François-Xavier pour descendre vers la mer, n'existait point en 1700. La paix produite par l'avènement de Philippe V au trône d'Espagne, ayant rétabli le commerce au Cap, les habitans de la Partie Espagnole y venaient trafiquer, ils se logeaient dans le voisinage du marché, aux premières cases qu'ils trouvaient, tout cela était dans la Grande rue & elle devint la rue Espagnole. L'extrémité de cette rue au Nord avait fourni des asiles aux malheureux habitans de Saint-Christophe & on la nommait Quartier des gens de Saint-Christophe. La plupart d'entr'eux ayant retourné à la Martinique ou dans leur Isle, leurs logemens furent occupés par des nègres libres, qui s'y multiplièrent beaucoup ensuite; de là est venue la dénomination de *Petite Guinée*, que porte toute la cinquième Section, & qu'on a commencé à lui donner en 1740. Jusqu'à cette dernière époque l'extrémité du Cap, dans cette partie, suivait l'Ouest de la rue Saint-Sauveur, remontait le bout de la rue Saint-Joseph & venait aboutir à la rue des Vierges.

La cinquième Section a cinq rues parallèles à la rue Espagnole. Elles sont, en allant de l'Est à l'Ouest, la rue Saint-Sauveur, la rue Sainte-Sophie, la rue Saint-Jacques, la rue des Vierges & celle Sainte-Avoye. Les rues percées à l'Ouest gardent leurs noms jusqu'à la mer.

La rue Espagnole, l'une des plus grandes du Cap, a 42 pieds de large. C'est

une de celles dont le pavé a donné lieu à plus de difficultés , entre les ingénieurs & les voyers , entre les Administrateurs & le Conseil. C'est même à son occasion qu'il a été enfin reconnu , que la ville du Cap devait avoir un plan-directeur ; que c'était à l'autorité militaire à le surveiller , & que l'autorité civile était tenue de s'y conformer.

La largeur de la rue Espagnole prouve cette vérité , que dans les climats chauds, les rues les plus spacieuses ne sont pas les plus fraîches. Comme les maisons ne peuvent pas y répandre une ombre capable d'y tempérer l'ardeur du soleil , elle est aussi chaude qu'un grand chemin & même elle est plus chaude , parce que les murs y réfractent la chaleur , & parce que les maisons y interceptent la brise du large.

C'est dans cette rue & au coin Sud-Est de celle de la Vieille Joaillerie que ; dans une maison servant d'auberge , à l'enseigne des Bons Chasseurs , on a établi depuis 1788 , des bains publics.

Il n'y a rien de remarquable dans cette Section , dont le terrain est très-inégal ; on y trouve plusieurs belles maisons ; ce quartier est tranquille , & il semble qu'on y soit à la campagne. C'est un des motifs qui y ont fait établir , depuis une vingtaine d'années , une loge de Fran-maçons ; sous le titre de l'Amitié , dans l'angle Nord-Ouest de la rue Sainte Sophie & de la rue Taranne. On y a l'agrément de pouvoir tenir la loge en la laissant ouverte , sans craindre l'œil curieux des profanes , & c'est un avantage inappréciable dans un pays chaud. J'y ai partagé plusieurs fois des plaisirs bien doux & j'y ai vu exercer , surtout pendant la guerre de 1778 , des traits de bienfaisance qui répondent aux reproches d'inutilité qu'on fait à une société qui procure du moins l'occasion de se réunir , qu'on a si peu à Saint-Domingue.

C'est dans la rue des Vierges , entre celle du Cimetière & Saint - Simon , côté Est , qu'est la maison où est mort M. de Sainte-Croix , ancien gouverneur de Belle-Isle ; & au coin plus au Sud du même côté , se trouve pareillement celle qu'habitait M. de Reynaud de Villeverd , dont l'éloge se trouve si souvent dans ma description du Cap,

Encore en 1781 , aucune des maisons qui viennent du quai , ne pénétraient sur le côté Ouest de la rue Espagnole , passé celle de la Vieille Joaillerie , en allant vers la Fossette. On a même vu pendant plusieurs années , un hôpital pour les soldats attaqués de maladies cutanées & de celle qu'on ne nomme pas , dans un

corps de bâtiment qui bordait le côté Ouest de la rue Espagnole, depuis la hauteur de la rue de la Vieille Joaillerie, jusqu'à celle de la Boucherie. Cet hôpital a eu jusqu'à près de 250 malades. Mais successivement on a fait ouvrir un passage aux rues intermédiaires, notamment aux deux rues du Chantier & du Hasard, par ordonnance des Administrateurs du 2 Mars 1785, & il n'y a plus que celles de la Boucherie & Saint-Nicolas, qui s'arrêtent à la rue Espagnole. Il est vrai que dans ce point, la cinquième section a à peine la valeur d'un demi-îlet, de l'Est à l'Ouest, tant le morne la rétrécit. On y projete cependant des excavations qui doivent mener la rue du Hasard jusques dans celle Sainte-Avoye, qui se trouvera aussi prolongée par le même moyen.

C'est au bout Sud de la cinquième Section, dans la rue Espagnole & à toucher la limite Méridionale donnée à la ville par l'ordonnance des Administrateurs du 31 Décembre 1786, que se trouve le cimetière de la paroisse du Cap, qui s'appelle la Fossète, parce qu'il faisait autrefois partie du terrain ainsi nommé. Parlant dans la seconde Section de l'ancien cimetière placé derrière l'église paroissiale, rue Fermée, j'ai dit que le 29 Août 1736, les administrateurs de la Partie du Nord avaient pris sur eux d'en indiquer un autre comme supplément du premier, pour y inhumer les matelots & les nègres, dont il périssait un grand nombre. L'usage de celui-ci cessa avec la maladie contagieuse, & l'on se contentait du premier cimetière, lorsque le 7 Octobre 1759, il fut unanimement décidé dans une assemblée de la paroisse, que le cimetière devait être changé. Les Administrateurs adoptèrent ce projet, & l'on acheta de M. Brethous, agent de la Compagnie des Indes, de quoi former le nouveau.

Le préfet des Jésuites avait protesté contre cette délibération, & les Administrateurs avaient proscrit sa démarche; mais lorsqu'en 1761, le cimetière étant clos, on y commença les inhumations, le curé refusa absolument d'y accompagner les morts, prétextant l'éloignement du cimetière. A un enterrement il fallut faire une sommation juridique au cré, pour le résoudre à marcher; chaque inhumation était la cause d'un scandale que les Administrateurs firent cesser par une ordonnance du 29 Juillet 1761, qui menaça de peines temporelles, des hommes à qui leur devoir ne parlait point assez haut.

Le cimetière de la Fossète, qui se trouve un peu rentré par rapport à l'alignement Ouest de la rue Espagnole, a 60 toises dans sa plus grande longueur, & 20 dans sa plus grande largeur, de manière que dans sa forme irrégulière, sa

surface ne peut être comptée que pour environ 1,000 toises carrées, où 36,000 pieds de superficie. De chaque côté de la porte d'entrée, qui donne dans la rue Espagnole & intérieurement, sont deux petits bâtimens de maçonnerie; celui de la gauche est une petite chapelle, & celui de la droite un petit réduit pour placer les outils du fossoyeur, &c., ce qui diminue encore l'espace. En réduisant à 600 personnes le nombre de celles qu'on enterre dans ce cimetière chaque année (& ce taux est bas), & comptant pour chaque corps une fosse de 6 pieds de long sur 3 de large, ce qui fait 18 pieds de surface, on voit, que sans défalquer le terrain qu'il faut aux deux petits bâtimens & à l'ouverture de la grande porte, parce que cela se trouve compensé par les corps auxquels il ne faut pas 18 pieds, il y a 10,800 pieds fossoyés chaque année, & qu'en trois ans & demi, à-peu-près, tout le cimetière est remué. Mais si l'on veut considérer d'une part que dans le tems de guerre, par exemple, il y a beaucoup de troupes au Cap & qu'on y a des hôpitaux, & d'une autre part que dans le calcul on suppose qu'il n'y a pour ainsi dire pas d'intervalle entre les corps, ce qui n'est pas ainsi dans la réalité, on sera convaincu que moins de trois années suffisent à la révolution du cimetière.

Comment n'est-on pas allarmé de la nécessité de remuer aussi souvent une terre; où les corps n'ont pas pu éprouver une décomposition parfaite, & où les miasmes putrides peuvent produire les plus affreux ravages? Les inhumations étaient très-fréquentes au Cap, lorsqu'en 1781, je reçus un exemplaire du mémoire de la Société de Médecine de Paris, consultée par l'ambassadeur de Malthe de la part de la Religion, sur les dangers des fouilles dans les caveaux de l'église Saint-Dominique de Malthe, qu'on voulait rebâtir. Je crus devoir le communiquer au rédacteur de la gazette du Cap, qui en imprima le résultat dans la feuille du 4 Décembre 1781. J'espérais, & il le croyait avec moi, que quelques oreilles seraient frappées de cette décision qu'on doit laisser écouler au moins vingt-cinq ans avant d'ouvrir les caveaux, & au moins cinq ans avant de creuser les cimetières où l'on a déposé des corps. Mais, comme si le cimetière du Cap avait eu l'étendue nécessaire, ou comme si l'objet n'eût concerné personne, l'avis ne fut pas lu ou le fut comme l'aurait été un logogriphe ou une charade, & en 1782, lorsque la réunion des soldats Français & Espagnols, & des hôpitaux de blessés & de malades de toute espèce rendirent les mortalités extrêmement multipliées, on se contenta, comme je l'ai vu, de déplacer des corps entiers, pour en placer d'autres.

Depuis, & en 1785, M. François de Neufchâteau, alors procureur-général du Conseil du Cap, avait annoncé dans un réquisitoire, qu'il s'occuperait incessamment des cimetières du Cap, mais il paraît qu'il ne l'a pas fait.

Le 1^{er} Janvier 1767, la paroisse nomma un chapelain de la Fossète, où il n'y avait eu jusqu'à-là qu'un chantre de la paroisse, sous le titre de fossoyeur. Il était tenu d'y avoir un journal, où il inscrivait les inhumations, qu'on rapportait, jour par jour, sur le registre de la paroisse, attendu qu'on n'enterrait ainsi que les esclaves. Mais depuis il est tenu d'avoir des registres en forme, parce qu'on y porte aussi immédiatement des libres & des blancs; quant aux personnes auxquelles on fait des cérémonies funèbres dans l'église paroissiale, c'est dans cette église que leur acte mortuaire est fait & signé.

Le chapelain de la Fossète dit la messe, chaque jour, dans la chapelle du cimetière, & y fait les enterremens de ceux qu'on y expose. Dans l'origine, le chapelain logeait dans l'autre petit bâtiment du cimetière, mais on a fini par reconnaître que ce séjour était dangereux pour les vivans. Le chapelain est à la nomination des marguilliers en charge, qui lui délivrent une commission. Un arrêt du Conseil du Cap, du 21 Janvier 1777, a tarifé ses honoraires pour les enterremens, & a sévèrement défendu de laisser à la porte du cimetière & d'y transporter, surtout la nuit, des cadavres, sans avertir le chapelain qui se trouvait ainsi dans l'impuissance de constater quelle était la personne qu'il enterrait.

Il s'est élevé, en 1780, une querelle assez singulière entre le chapelain de la Fossète & l'aumônier de l'hôpital militaire de la rue Espagnole, dont j'ai parlé & qui s'appelait l'hôpital Bouvier, du nom de son entrepreneur. Le premier soutenait que l'autre n'avait pas un caractère public, pour faire les actes mortuaires de ceux qu'il lui envoyait à inhumér au cimetière de la Fossète. L'intendant décida en faveur de l'aumônier & l'astreignit seulement à envoyer au chapelain une note indicative des noms, &c., avec chaque corps & à lui remettre ses registres mortuaires, lors de l'évacuation de l'hôpital.

Un chapelain de la Fossète y avait fait planter du petit mil. On fait de quel propriété précieuse pour l'homme, sont doués les végétaux, de convertir le gaz azote en gaz oxigène; & la rapidité de la croissance du petit mil était ici une preuve, & du besoin de ce moyen, & de son utilité. Comme le procédé du chapelain n'était pas purement chimique, il faisait couper & vendre le petit mil à son profit, & il en avait un débit très-avantageux. Mais plusieurs chevaux ayant

été malades , quelqu'un imagina de les fevrer de petit mil du cimetièrè , & les accidens cefsèrent. Il n'en fallut pas davantage pour en faire abandonner la culture que l'humanité aurait dû perpétuer , même aux dépens du public , qui , au furplus , aurait pu en être indemnisé , en vendant la récolte comme engrais. Ce fait , arrivé en 1782 , n'a pas été affez exactement suivi pour démontrer si réellement les fucs du petit mil , trop animalifés , ou trop peu élaborés par la fougè d'une végétation trop succulente , avaient produit les effets qu'on lui attribue. Mais j'ai cru devoir le citer ici pour infpirer l'idée d'une expérience qu'un autre pourra faire.

Des hommes , instruits cependant , ont auffi crié contre la culture du cimetièrè de la Foffète , renouvelée encore depuis 1782 ; mais , ainfi qu'ils me l'ont avoué , c'était feulement parce qu'ils la confidéraient comme une forte de profanation. Pour moi qui n'honore les vivans , qu'à raifon de leur utilité , je ne prendrai pas pour honorer les morts , le fyftème oppofé ; & fi les végétaux créés par la décompofition de leur être animal peut fauver les premiers de quelques dangers , il n'y a point à balancer. C'est un faux refpect que celui qui fait raifonner autrement , & certes , on ne prétendra pas que les loix de la police qui forcent à inhumer promptement un père mort d'une maladie putride , foit un attentat contre la tendrefse du fils qui murmure de cette difpofition , par laquelle il fera , peut-être , le premier garanti. Pourquoi les précautions ne dureraient-elles pas autant que le befoin qu'on en a ? Ne profanons pas notre raifon par de honteux préjugés ; remarquons ce que fait la nature : elle couvre avec prodigalité , le fol de la plupart des cimetièrès des Colonies , de ricins de la plus haute ftature & de belles-de-nuit.

Le cimetièrè eft placé de manière que fon afpect frappe en entrant dans la ville. On ne fait fi l'on doit accufer le hafard ou l'incurie , d'avoir présenté ce fpectacle lugubre à l'abord d'une ville confidérable , dans un pays où la deftruction eft prompte & fréquente. On avait même imaginé de peindre en noir , la porte du cimetièrè , de la parfemer de larmes blanches & de décorer le haut de l'impoftè avec une mort , une faulx , une clefidre & cette infcription ;

H U C T E N D I M U S O M N E S .

Mais M. de Reynaud , gouverneur-général , par intérim , trouvant tout cet appareil trop philofophique , le fit difparaître en 1780 , & la porte fut peinte en gris.

Le cimetière se trouve, par sa situation, à la tête de la ville, relativement à la brise de terre; il répand donc sur elle des vapeurs qui ne peuvent être que nuisibles. Il faudrait un cimetière, six fois aussi spacieux, qu'on pourrait placer au fond de la gorge de la Fossète, où il ne nuirait à rien. Celui actuel, ou plutôt sa chapelle seulement, serait le dépôt jusqu'auquel les cérémonies de l'église accompagneraient les corps, & le soir, on les porterait à leur véritable séjour, comme l'on porte, depuis long-tems, ceux mis par ostentation dans le caveau derrière l'église, au cimetière de la Fossète. La population du Cap s'accroît continuellement, & tout augmente le besoin du changement que je désire. Alors les nègres fossoyeurs pourront, avec bien moins d'inconvénient, oublier, pour leur profit, de mettre de la chaux dans les fosses, ou d'en mettre assez, & leur propre existence sera moins exposée.

Au Sud de ce cimetière & à toucher sa clôture, est le reste d'un ancien retranchement de terre & il a, à l'Ouest, l'école d'artillerie; mais ces deux objets appartiennent à la défense du Cap, dont je traite séparément.



SIXIÈME SECTION.

CETTE Section est placée entre la cinquième & la septième qui lui sont parallèles. Au Nord, elle commence à la rue du Cimetière; à l'Est, à la rue d'Anjou; au Sud, elle touche la limite de la ville, & trouve à l'Ouest, la rue Espagnole. En 1740, il n'en existait guères que la moitié, & cette moitié était composée de ce qui est entre la rue du Cimetière & la rue Taranne, & entre la rue Royale & la rue Espagnole, jusqu'au bord Septentrional de la place Royale, tout le reste est sorti depuis du sein des eaux, ou d'un marécage qui allait de la rue Royale à la mer. La sixième Section forme un carré long.

On connaît déjà les rues qui coupent la sixième Section du Nord au Sud, puisqu'elles sont communes à la troisième qui borne toute la sixième, au Nord. Ces rues sont celles Saint-Louis, Royale, Vaudreuil & d'Anjou. C'est dans cette dernière, au coin Nord-Ouest de la rue Saint-Simon, qu'est, depuis 1777, le bureau de la poste aux lettres, dont le Cap jouit très-anciennement.

Dans la direction de l'Est à l'Ouest, on trouve d'abord, après la rue du Cimetière, la rue Saint-Simon, qui est la plus Septentrionale, celle Saint-Joseph,

la rue Taranne , la rue des Trois Chandeliers , celle du Canard , celles de la Vieille Joaillerie , du Chantier , des Trois Visages , de la Boucherie , de Saint-Nicolas , la rue de Rohan (gouverneur-général) , & la rue du Pont qui vont toutes de la mer au morne.

Je ne fais par quelle étrange singularité, il est tant de rues du Cap, dont les noms sont bizarres ou insignifiants , lorsqu'il y avait , dans leurs dénominations , des moyens d'exprimer des sentimens qui auraient honoré les habitans de cette ville. Pourquoi des rues du Lion , de l'Ours , du Chat , du Pet-au Diable ; au lieu des rues de Castelveyre , de Dolioules ? Pourquoi des rues des Trois Chandeliers , des Trois Visages , & autres non-moins ridicules ; & pas une rue Larnage , pas une rue Maillart ? Hommes ingrats , rougiriez-vous des bienfaits dont vous êtes l'objet ? vous ne les mériteriez pas. Je dois dire , cependant , que la rue Saint-Simon , porte ce nom en l'honneur du patron de M. Maillart ; mais pourquoi n'avoir pas préféré son nom de famille ? La rue Saint-Joseph doit le sien au nom de baptême de M. de Vaudreuil , commandant-général de la Colonie. Pour la rue Taranne & celle des Trois Chandeliers , leur origine m'est inconnue & je ne la crois pas regrettable.

La rue des trois Chandeliers forme le côté Nord & extérieur de la place Clugny , qui a la rue de la Vieille Joaillerie au Sud , celle Vaudreuil à l'Est , & celle Saint-Louis à l'Ouest. Cette place forme un carré de 44 toises , compris entre quatre allées d'arbres & a 52 toises en carré , si l'on compte les rues qui y passent. Tout ce quartier s'appelait autrefois le *Marécage*. Il était cependant tout concédé en 1751 , quoiqu'il ne formât qu'un marais. M. Larnage & Maillart s'étonnaient eux-mêmes alors de ce qu'on n'avait pas fait plusieurs circonstances favorables pour faire combler ce local , qui était pour la ville une cause permanente d'infection. Le ministre leur prescrivait , le 14 Mars 1741 , de réunir les terrains qu'on ne dessécherait pas dans un an. Les Administrateurs temporisèrent encore , mais le 19 Octobre 1743 , ils donnèrent six mois pour combler , & un an pour bâtir. Cette ordonnance produisit son effet , non pas dans le délai fixé , mais , peu-à-peu , l'on vit des progrès sensibles dans le dessèchement , & ce marais fétide fit place à des maisons.

En 1752 on forma le projet d'avoir un marché dans l'ancien marécage. Le lieu en fut désigné , & l'on défendit même d'y faire de nouvelles constructions. Les habitans voisins du lieu choisi , proposèrent de contribuer aux dépenses qu'il

qu'il occasionnerait & à l'indemnité des propriétaires du terrain. Ce ne fut cependant qu'en 1764, que les Administrateurs, déterminés par l'embarras que l'on éprouvait sur la place-d'armes, qui était le point d'assemblée des troupes, arrêtèrent l'établissement du marché. Leur ordonnance du 12 Janvier 1764, créa la place Clugny, du nom de l'un d'eux, pour réunir les subsistances de toutes les espèces. Elle a coûté 82,400 liv. pour indemniser les propriétaires des seize emplacements qu'elle occupe, & 94,198 livres pour le remblai & les travaux qu'elle a exigés, ce qui fait 176,398 liv. Cette somme a été payée par les propriétaires voisins de cette place.

Le 26 Janvier 1766, le marché des nègres y fut installé pour la première fois, & pour les fêtes & les dimanches seulement; mais le 13 Juillet 1768, on l'y a rendu journalier, malgré la réclamation des habitans qui voulaient en conserver un sur la place-d'armes.

Le marché n'était point pavé, & dans les tems pluvieux, il était devenu presque impossible de s'y mouvoir à cause des boues dont il était couvert; ce qu'on conçoit facilement quand on connaît les pluies de Saint-Domingue & quand on réfléchit qu'il y a tel dimanche où 15,000 nègres viennent au marché Clugny, soit pour y vendre soit pour y acheter. MM. de Reynaud & Le Brasseur assemblèrent, le 7 Janvier 1781, tous les contribuables de 1764. Les particuliers donnèrent 55,000 liv., & les Administrateurs prenant l'excédant dans la caisse des libertés, la place Clugny a été pavée en entier & entourée de barrières comme la place-d'armes.

Une ordonnance de police du 3 Avril 1782, qui règle celle de cette place, la destine exclusivement au marché des comestibles; elle défend d'en vendre ailleurs, en interdit l'entrée & les contours aux vendeurs de marchandises sèches; mais les marchands placés dans les maisons environnantes qui veillent à ce que ceux qui sont étrangers se conforment à cette disposition, sont quelquefois moins religieux dans l'observation de la défense qui leur est faite, d'étaler hors de leurs maisons sur des tables ou sur des établis. Un inspecteur de police qui a le marché dans son détail, conserve les clefs des barrières qu'on ouvre lorsque cela est nécessaire, & c'est lui qui distribue les places aux marchands, quoique chaque inspecteur de service soit chargé de veiller à sa propreté.

Du côté Est de la place, sont les marchands d'herbages & de légumes, qui étalent la carotte, le navet, le chou, le concombre rafraîchissant, le melon-

gène à la robe purperine ; le melon à chair verdâtre ou celui à chair rouge ; & dont le parfum éveille tout-à-la fois l'appétit & l'odorat ; une foule d'autres plantes comme l'épinard, la laitue, la romaine, &c, charment la vue & attirent l'acheteur. Quelquefois la marchande plaît aussi sous sa baraque couverte, mais portable, & le rire invitateur est placé sur sa bouche emmiellée.

Dans le même ordre, mais au Sud, sont des marchands de viande de mouton, de porc, de saucisses, &c. Une grande propreté règne dans toute cette partie, parce que le climat l'exige au moins autant que l'intérêt du marchand, afin d'en écarter les mouches, dont les nombreux effaims couvriraient tout.

A l'Ouest, sont les volailles vivantes, car on n'en voudrait pas acheter d'autres. Quelquefois malgré les liens qui unissent leurs pieds, de leurs becs aigus deux coqs se font la guerre, & l'un d'eux entonne le chant de la victoire peu d'instans avant son trépas. Les marchands de chair de cabrit ou de chèvres sont à la fuite, afin qu'ils ne puissent pas, en se confondant avec ceux de mouton, faire prendre une viande pour l'autre, quoique la première soit moins estimée & que d'ailleurs la queue de la chèvre doive être conservée pour avertir encore ceux qui ne seraient pas capables de les distinguer.

Derrière les marchands de volaille, sont les nègres qui vendent le petit mil, l'herbe d'Écosse & l'herbe de Guinée ; ces fourages précieux dont on substante les chevaux & les vaches nourricières, & dont le produit est si lucratif.

La région Nord est le partage de ceux qui exposent en vente les coquillages vivans, comme le vigneau, le foudon, la palourde, le burgot, le lambi, les huîtres attachées par bouquets sur le manglier qui leur tient lieu de sol, & les poissons de toute espèce. C'est là qu'un énorme mullet ou qu'un vorace brochet attire le pourvoyeur de celui qui prépare un régal ; l'immense vieille est débitée par morceaux à ceux qui savent ce qu'elle vaut dans une étuvée au vin ; le balaou à la marche rapide, le tazard & la bonite à la chair ferme & compacte comme celle du thon, la carangue grasse, le cayeux à l'écaille légère, mais dangereux dans certaines saisons de l'année, le barbarin ou rouget, dont la chair est colorée par sa longue & mobile écaille, le perroquet, le chirurgien, le haut-dos, la sarde rouge si estimée, mais moins encore que la sarde grise qu'on voit près d'elle, l'orfit à la verte arrête, la banane aux milliers de

piquans ; tout , jufqu'au quia-quia dédaigné par le riche , préfentent une nourriture plus ou moins agréable , plus ou moins coûteufe.

Après eux viennent encore d'autres habitans des plaines liquides ; mais impregnés d'un fel confervateur , ils annoncent affez qu'ils font étrangers au lieu où on les voit : c'eft la morue verte ou falée , les harangs , les maquereaux ; enfin l'on trouve là les perfonnes qui vendent le lard , le faindoux , la graiffe , l'huile , le favon & ils terminent cette enceinte extérieure. La place en renferme encore une autre.

Les rues qui fe coupent réciproquement au milieu de la place , font absolument libres de tout étalage ; feulement fur l'alignement des bords de ces rues , des deux côtés de chaque carré que leur croifement forment , l'on trouve les différens grains , comme les pois (de vingt efpèces) , les lentilles , le maïs , le pain de froment , & cette foule d'autres fubftances qui tiennent lieu de pain aux nègres & même à beaucoup de créols ; c'eft la large & fragile caffave , provenu du vénéneux manioc , la douce patate , la farineufe igname , le tayo ou choux caraïbe , qu'on pourrait prendre pour une efpèce de pomme de terre plus sèche , & la banane , cette manne qui ne raffafie jamais. Là fe trouve auffi du charbon de bois.

Enfin l'intérieur des carrés occupés par les nègres cultivateurs des campagnes les fêtes & les dimanches , ou par des revendeufes ou des externes aux jours de la femaine , offrent le tableau confus & mobile d'une multitude de vendeurs de tout ce que la terre coloniale peut produire en fruits , en légumes & en une infinité de chofes dont la nomenclature deviendrait fatigante. Ici la douce & riche orange & le citron plein d'une acide très-developpé , font mis en tas ; là , c'eft l'ananas fi fier de fa couronne qui femble en faire le roi des fruits ; plus loin on apperçoit la goyave , la pomme canelle , le coroffol , la papaye , le monftrueux abricot , l'infipide icaque , le petit azi , le coco , la caymite. On voit la belle cirouelle , la prune monbin plus belle encore , l'âouacat ou avocat à la chair couleur d'émeraude , la fondante fapotille , le petit raifin du bord de la mer , s'offrir aux palais des créols , fuivant la faifon. On y trouve auffi les cordes , dont la pite a fait tous les frais , & le fruit du callebaffier fous différentes formes , & quelquefois travaillé au dehors d'une manière ingénieufe ou bizarre.

A cette armée de vendeurs fymétriquement difposée , fe mêle la cohue

des acheteurs & même des simples troqueurs ; car le nègre de la campagne qu'on connaît sous le nom de nègre de place , échange les petits produits de sa culture ou de son industrie , contre ce que le nègre de ville lui apporte & qu'il a conservé de sa nourriture citadine pour avoir des fruits. On troque aussi de même des cannes à sucre dont les Créols sont si friands , & dont ils sucent le jus en comprimant de leurs dents cette canne qu'ils ont d'abord coupée de manière que chaque nœud se trouve au milieu d'un petit cylindre sucré.

L'amateur de fleurs peut aussi se satisfaire & parer de leurs vives couleurs la belle qu'il chérit & qui , après avoir été fraîche comme elles , fera aussi flétrie par le tems. On y a du raisin dont le grain d'un noir foncé , tranche avec le verd du pampre qui l'accompagne , ou bien c'est du muscat , aussi délicieux par sa faveur que remarquable par sa grosseur , qui étale sa longue grappe. Le parfum de la truffe va frapper au loin le gourmand , dont l'œil impatient la dévore à l'avance. Enfin , tout ce que l'île peut produire pour nourrir ses habitans ou pour embaumer l'air qu'ils respirent , est sur le marché Clugny , excepté les denrées des manufactures coloniales.

Nulle baraque couverte n'y est à demeure , & les seules tables qui y restent , sont celles des bouchers ; le reste disparaît chaque jour , lorsqu'à trois heures de l'après-midi tout est lavé & nettoyé. Rien ne gêne les rues qui bordent la place. La plupart sont traversées par des tentes qui servent d'abri aux maisons & qui doivent être à dix pieds de haut & attachées du côté de la place à des poteaux peints en vert ; toute la police est accompagnée d'amendes contre ceux qui la violent , & pour l'affurer , outre l'inspecteur de police & sa brigade , il y a un sergent & quelques soldats de troupes dans un corps-de-garde placé au Sud-Ouest de la rue du Canard , donnant sur la place.

Les arbres de cette place sont des figuiers blancs ; leur plantation a été réparée en 1781 par des arbres qu'on a pris chez divers habitans , & que des nègres de la chaîne publique ont replantés ; mais leur entretien ordinaire a toujours été à la charge d'une personne qu'il dispense du logement de gens de guerre , de toutes corvées personnelles & du service des milices ; c'est maintenant M. Aujar , charpentier.

La place Clugny a , dans son milieu , une fontaine composée d'un pilastre en forme de tombeau , & d'une seule colonne d'ordre Ionique surmontée d'un soleil.

Elle porte cette inscription : (*)

Utilitati & saluti Civium ,
 Hujus Coloniae Praefectus
 In suprema Burgundiae cura Senator ,
 Hanc (†) fontem
 In fore nomino suo insignito ,
 Amoris erga Colonos
 Pignus simul & monumentum
 Posuit. Anno Domino 1764.

Lorsque l'inscription fut posée, celui qu'elle célèbre n'était déjà plus intendant. La fontaine porte ses armoiries.

En sortant de la place Clugny & allant au Sud par les trois rues qui y conduisent, on trouve une autre place après avoir parcouru cinq îlets. Elle a aussi la rue Royale vers son milieu & porte le nom de place Royale. Le projet de cette place existait dès 1746, mais on ne lui destinait alors qu'une partie de sa surface actuelle, qui était montueuse par le prolongement des pattes du morne, qui de cette place allaient encore vers l'embouchure de la rivière. Dans cette année même, on éleva un front de fortifications pour couvrir la partie Méridionale de la ville, & il formait dans la place une courtine qui venait presque jusqu'à l'alignement Sud de la rue de Rohan; au milieu de cette courtine était l'entrée de la ville en face de la rue Royale. On avait détruit cette partie du retranchement, mais M. d'Ennery le fit rétablir en 1775, en le reculant cependant d'environ 10 toises dans le Sud. Ce fut alors qu'on construisit le petit corps-de-garde qu'on voit encore sur cette place & qui bordait le côté Est de l'entrée de la ville, pratiquée dans ce retranchement, auquel le corps-de-garde touchait intérieurement.

En 1780, MM. de Reynaud & le Brasséur, d'après une décision d'un conseil de guerre, firent abattre ce retranchement de nouveau, & alors on fixa les

(*) On avait proposé la suivante :

Incertos huc usque aditus ignota subivit
 Fœcundo, quæ nunc exilit unda, sinu:
 Vos haurite, Cives! hæc divi munera Civis;
 Tanti fit dignum pignus amoris, Amor:

(†) La fontaine a le solécisme *hunc* qui a vraiment échappé à l'auteur de l'inscription.

dimensions de la place, qui sont exactement les mêmes que celles de la place Clugny, c'est-à-dire, 52 toises en carré en y comprenant les rues qui y passent; le corps-de-garde se trouve presqu'au milieu.

A la même époque on s'occupa de l'embellissement de la place, & l'on proposa des portes triomphales pour décorer son côté Sud & la façade tournée vers la campagne. M. Rabié en fit les projets; il devait y avoir deux portes semblables, l'une en face de la rue Vaudreuil, l'autre en face de la rue Saint-Louis. Chacune aurait eu 50 pieds de face & autant de haut. Quatre colonnes d'ordre Dorique soutenant l'édifice & ayant 26 pouces de saillie, laissaient passage entr'elles à une porte de treize pieds de largeur & vingt-sept de hauteur, pratiquée au milieu avec imposte, archivoltte & clef, & à deux portes latérales, non-ceintrées, de six pieds de large sur treize de haut. Au-dessus de la corniche de l'entablement était un attique droit, où quatre pilastres correspondant aux quatre colonnes, portaient des attributs militaires. Une troisième porte devait être en face de la rue Royale. Elle différait des deux autres en ce que le dessus de ses deux portes latérales, portait un médaillon elliptique couronné par une guirlande de feuilles de chêne; l'entablement était alternativement canelé & décoré d'attributs militaires sculptés; la corniche était terminée par un fronton triangulaire, offrant dans son tympan les armes de France sculptées, & les deux acrotères placés aux extrémités du fronton, portaient aussi des trophées guerriers. Des ordres étaient déjà donnés pour que les nègres ouvriers du roi au Môle, y préparassent les pierres de taille nécessaires à la construction de ces portes.

Indépendamment de ce genre de décoration, les Administrateurs en adoptèrent un autre, le 8 Novembre 1780, qui consistait à construire des maisons régulières sur les quatre faces de la place & dans toute la partie du terrain qui s'étendait depuis l'Ouest de la rue Espagnole, jusqu'au bord de la rivière.

Pour assurer l'exécution de ce dessein, ils concédèrent à M. Artau, entrepreneur, tout le terrain non bâti qui se trouvait dans la place, avec l'obligation, comme il l'offrait lui-même, d'y faire ces embellissements. Toutes les façades devaient être à double étage & régner sur les quatre côtés des îlets. Un avant-corps avec des pilastres en aurait occupé le tiers, & leurs extrémités auraient eu aussi des pilastres. Onze ouvertures garnissaient chaque étage des îlets du côté de la plaine. Deux corps-de-logis symétriques, décoraient en outre la rue du Pont, l'un entre la rue Dauphine & la rue d'Anjou, & l'autre allant de la rue Espagnole

dans l'Ouest ; ils avaient 230 pieds de long & dix-neuf ouvertures à chaque étage. Ces deux bâtimens & les deux qui étaient entre la rue Vaudreuil & la rue Saint-Louis, avaient de plus des frontons triangulaires au-dessus de l'avant-corps.

Il faut avouer que si ce plan s'était réalisé, cet abord de la ville eût été magnifique, & que le voyageur qui, après en avoir été frappé au-dehors, serait entré par la porte de la rue Royale & qui aurait trouvé cette place avec la même architecture, (parce qu'aux différentes époques des reconstructions des maisons actuelles, les propriétaires y auraient été assujettis), n'aurait pu se défendre d'un mouvement d'admiration. Mais la concession faite à M. Artau a été attaquée par les propriétaires anciens du local, & au lieu d'édifices il n'y a que des murs d'enceinte qui indiquent les nouveaux îlets, en attendant que le jugement du procès montre leurs véritables maîtres. On a laissé aux trois bouts des rues qui conduisent de la campagne dans la place Royale, 40 pieds de large, au lieu de 24 qu'ont ces rues après la place, en allant au Nord.

La maison qui donne sur le côté Septentrional de la place, entre les rues Royale & Saint-Louis, a été, en 1779, la caserne des Chasseurs-volontaires de couleur, & tout l'îlet qui est entre la place, la rue Espagnole, les rues Saint-Nicolas & de Rohan, a servi de logement pendant la guerre de 1778, aux escadrons de Dragons des régimens de Condé & de Belzunce. Ils étaient même chargés du corps-de-garde de la rue Royale, qui était dans leur voisinage.

Au commencement de 1789, l'on a élevé au milieu de la place Royale, une fontaine à quatre faces, avec des pilastres Ioniques aux angles. L'entablement qui unit deux colonnes à chaque face, porte une urne sculptée & décorée, posée sur un petit dez ; une ouverture circulaire, ornée d'un nœud & placée dans le socle de la fontaine, laisse passer l'eau à chaque face. Au-dessus de l'ouverture & au-dessous de l'entablement, sont les armes de la France ; à l'Est, celles de la ville qui, cette fois, représentent l'extrémité d'une terre d'où un vaisseau paraît partir ; au Sud, les armes de M. du Chillau, alors gouverneur-général ; à l'Ouest, l'écusson de M. de Marbois, intendant.

Telle est l'existence d'une portion de la ville du Cap, qui a été créée presque entier depuis cinquante ans. Le voisinage de la place Clugny & de la Petite-Guinée, le rend extrêmement peuplé, & à cet égard il l'emporte beaucoup sur la quatrième section, si celle-ci a l'avantage quant aux établissemens publics. Les loyers sont extrêmement chers sur la place Clugny & dans les environs, & durant la

guerre de 1778, il y a eu des maisons dont le revenu a égalé la valeur, en trois ou quatre ans.



SEPTIÈME SECTION.

EN 1740, il n'en existait qu'un fixième à-peu-près, vers le Septentrion, & le reste était alors l'asile des crabes & des insectes qui se décomposant dans l'eau crou-pissante d'un marais, rendait le Cap un séjour mal-sain. Cette Section est devenue propre aux hommes, de la même manière que la fixième, & c'est une des éternelles actions de grâces qu'on doit à Larnage & à Maillart.

Cette Section a, dans l'Est, la mer depuis la rue du Pont jusqu'en face de la place Le Brasseur, & ensuite la rue du Gouvernement jusqu'à la rencontre de celle du Cimetière; au Nord, elle a cette rue du Cimetière dans toute la largeur de la seconde Section; à l'Ouest, la rue d'Anjou & la fixième Section; & au Sud, la rue du Pont, limite de la ville dans cette partie. A l'Orient sa figure est un peu irrégulière, parce que le Cap se rétrécit en allant du Nord au Sud.

Cette Section a une autre irrégularité par rapport à ses rues, en ce que la rue Fermée, au lieu de se diriger parallèlement aux autres, qui vont du Nord au Sud, gagne le Sud-Ouest, comme je l'ai dit, & se termine à la rue du Hasard; de sorte qu'à partir de celle-ci jusqu'au bout Sud de la ville, les îlets ont une double étendue de l'Est à l'Ouest & vont de la rue Dauphine à la rue d'Anjou. J'ai fait connaître, en décrivant les autres Sections, les rues de celle-ci; elle n'a de particulier que la rue Dauphine, beaucoup plus connue sous le nom vulgaire de rue du Bac.

L'îlet qui donne dans l'Ouest de la rue Dauphine & qui est entre les rues du Chantier & des Trois Visages, est le logement ou la cazerne de la Maréchauffée, composée d'un prévôt particulier, un exempt, trois brigadiers & quinze archers. Disons un mot de ce qui concerne cette Maréchauffée.

Ce fut le 16 Mars 1705, que le Conseil de Léogane, après avoir pris l'avis des principaux habitans, ordonna l'entretien de 36 hommes dans chaque quartier de Léogane, du Petit-Goave & du Cul-de-Sac, qui auraient 300 livres par an, pour rechercher les nègres fugitifs, indépendamment de la rétribution qui leur serait payée pour chaque capture; & imposa chaque tête d'esclave, depuis quatorze ans jusqu'à soixante, pour acquitter cette dépense.

Le

Le Conseil du Cap fit, le 4 Juillet 1707, les mêmes dispositions pour son ressort.

On eut beaucoup de peine à trouver des hommes pour former ce corps, & l'on recourut aux affranchis qui le composèrent presqu'en entier; on y vit même des esclaves affidés. Le 13 Avril 1718, le gouverneur-général appela prévôt & grand prévôt le chef de cette troupe, archers ceux qui la composaient, & fit pour les captures un nouveau tarif, auquel le Conseil du Cap ajouta le 5 Décembre suivant. Enfin le 27 Mars 1721, une ordonnance des Administrateurs créa, pour la Partie du Nord, une compagnie de maréchaussée, composée d'un prévôt-capitaine, un lieutenant, un enseigne ou exempt, six brigadiers & soixante-six archers. Les officiers formaient une justice prévôtale que suivait un exécuteur. Cette maréchaussée, chargée d'arrêter les nègres fugitifs & les soldats déerteurs, faisait son service, à pied & à cheval. Elle fut confirmée au mois de Juillet suivant; les brigadiers furent cependant réduits à quatre, & les archers à quarante-trois.

Mais cette institution avait disparu successivement & les désordres des nègres marons étant devenus allarmans, les Administrateurs créèrent une nouvelle maréchaussée, le 20 Janvier 1733, pour toute la Colonie. Cette fois là on établit dans le ressort de chaque Conseil, un grand prévôt & deux lieutenans de prévôt; on mit quatre exempts & cinquante-deux archers pour celui du Petit-Goave, trois exempts & trente-trois archers pour celui du Cap. Tous ces archers étaient pris parmi les gens de couleur libres; mais dès 1734, on permit de recevoir des esclaves, à qui ce service faisait acquérir la liberté. Au mois de Janvier 1739, le Conseil de Léogane organisa plus particulièrement la maréchaussée de son ressort. Celui du Cap adopta le même régime, & l'on voit dans son règlement du 6 Août 1739, que la Sénéchaussée du Cap avait un prévôt, deux exempts, quatre brigadiers & vingt-quatre archers.

La maréchaussée a eu une existence certaine, par un règlement du roi du 31 Juillet 1743, & ce sont ses dispositions qui la dirigent. Le prévôt-général n'a point d'appointemens, & quoique le règlement ne s'explique pas sur ses droits honorifiques, mais réserve seulement de les fixer, on l'a assimilé, dans l'usage, à un major de milices & l'on ne pouvait guères faire moins. Il est l'inspecteur de toute la maréchaussée du Conseil pour le ressort duquel il est nommé; il fait des tournées, vérifie comment le service est rempli & envoie ses comptes aux deux

Administrateurs , mais il ne donne pas d'ordre immédiat à la troupe. Il est reçu au Conseil sur une commission des Administrateurs ou un brevet du roi , & y prête serment. Les prévôts & exempts sont reçus de même. Les premiers ont le rang de lieutenans de milice & , dans le ressort du Conseil du Cap, 2,000 livres d'appointemens par an , & les exempts , le rang d'enseigne avec 1,200 livres. Les brigadiers & les archers prêtent leur serment entre les mains du juge de la Sénéchaussée de leur résidence ; les uns ont 900 liv. , les autres 600 liv. annuellement , & tous l'exemption de droits pour quatre esclaves & celle de tutelle & curatelle. Il est permis de prendre des furnuméraires non-payés , mais dans la Partie du Nord on n'en trouve pas. Les captures sont payées , à part , à la maréchaussée , ainsi que la conduite des criminels.

Le commandant du chef-lieu de l'endroit où est la maréchaussée , doit la passer en revue tous les six mois , & le prévôt particulier , tous les mois. C'est sur les certificats de ces revues , qu'elle reçoit ses appointemens du receveur des droits de maréchaussée , en vertu d'une ordonnance d'un conseiller-commissaire du Conseil nommé par ce tribunal. Les appointemens ne peuvent être saisis que par ceux qui ont fourni la nourriture ou l'équipage.

Il y a eu de longs & vifs démêlés entre les officiers de justice & les officiers militaires sur l'emploi de la maréchaussée ; une déclaration du roi , du 6 Décembre 1753 , a statué que hors le service des villes & de leur banlieue , les magistrats ne disposeraient pas de la maréchaussée , qu'en prévenant les commandans militaires ; mais au lieu d'avoir fait cesser les difficultés , cela n'a fait que les accroître. La maréchaussée devenue militaire , dès 1743 , l'a toujours été de plus en plus , par le fait , attendu que cette existence flatte plus ses officiers. M. de Belzunce l'avait rendue complètement militaire , & lui avait défendu d'obéir à d'autres ordres qu'aux siens. M. d'Estaing l'avait supprimée & remplacée par des hommes de sa légion qui devenait maréchaussée dans l'occasion ; mais le règlement de 1743 & la déclaration de 1753 ont repris leur empire.

Le service dont la maréchaussée est tenue , consiste à arrêter les soldats déserteurs , les esclaves fugitifs & les criminels ; à conduire ces derniers aux exécutions à mort & à faire la garde du Conseil supérieur , lorsqu'il est assemblé où lorsqu'il marche en corps ; on l'employe aussi pour la main-forte , lorsqu'elle est nécessaire aux décisions des tribunaux , & à ce qu'on appelle établissement de garnison , pour faire payer les contributions publiques ou les dettes de garnison.

Cette troupe est , dans la Partie du Nord , exactement habillée , armée & équipée comme la maréchauffée de France. Depuis le mois d'Octobre 1721 , les archers portent une bandoulière qui était , dans l'origine , bleue parfemée de fleurs-de-lys jaunes , mais que dans la Partie du Nord , on a changé depuis long-tems pour la bandoulière de la maréchauffée de la métropole. Dans toute cette partie , la maréchauffée est casernée dans des logemens qui ont été achetés ou bâtis des fonds de la caisse municipale , où l'on verse , chaque année , le montant d'une imposition par tête de nègre.

La maréchauffée est , en général , très-bien montée & équipée dans toute la Colonie , & l'on n'en doit pas être surpris quand on fait qu'elle est composée de gens de couleur. Il est fâcheux de ne pouvoir pas louer de même son amour pour ses devoirs. Comme elle a un droit par capture de nègres fugitifs , & qu'on ne peut regarder comme tels , que ceux qu'on trouve hors de l'habitation de leurs maîtres , sans billet signé de lui , qui les nomme & qui désigne le lieu où ils vont , les archers de maréchauffée se mettent à la piste , surtout les dimanches & les fêtes , aux abords de la ville , & se cachent même , s'ils le peuvent , pour se montrer tout-à-coup. On en a vu qui , sous le prétexte d'examiner ces billets , les déchiraient & cette infidélité cupide leur vaut six liv. par nègre arrêté. Si la date exprime le jour & le quantième , & que ces deux choses ne cadrent pas ensemble , ils tournent contre le maître une loi qui n'est qu'en sa faveur. Ils exigent toujours à vil prix , & prennent souvent de force ce qui leur convient des modiques objets de la vente desquels le nègre attend sa subsistance. Il n'existe de moyen de remédier à ce désordre , que le choix des archers de police , dont l'on s'occupe peu , & le châtiment sévère de leurs prévarications. Mais ils semblent trouver de la protection , parce que ce sont les tribunaux qui punissent & que leurs chefs se croient militaires.

La moitié Orientale des trois îlets qui suivent celui de la Marechauffée en allant dans le Sud , & les trois îlets entiers en face de cette moitié & qui bordent l'autre côté de la rue Dauphine , ont été , depuis le commencement de 1776 jusqu'en 1782 , réunis par une clôture de maçonnerie fermant les rues qui les séparent & servant de cazernes d'abord , au quatrième bataillon du régiment de Béarn , puis à ce bataillon & à celui qui vint le trouver en 1777 , pour former avec lui , le régiment d'Agénois. Ces cazernes ont été occupées ensuite par les deux régimens espagnols de Zamora & la Couronne , depuis le commencement

de 1782 , jusqu'à leur embarquement pour la Havane , au mois d'Avril 1783. On a rétabli alors la communication de toutes les rues.

Dans la face Sud de la rue de Rohan , qui est à l'extrémité de cette ancienne caserne , & dans l'îlet entre la rue Dauphine & la rue d'Anjou , ont été long-tems les boucheries du Cap , qui avaient fini par être dans l'enceinte de la ville , quoiqu'elles s'en trouvaient originairement éloignées. L'épizootie de 1772 fit ressortir les inconvéniens d'avoir une tuerie dans ce local & c'est ce qui a donné lieu à l'établissement de la boucherie actuelle en 1777.

La boucherie du Cap , d'abord placée dans la rue Espagnole , au coin de celle qui porte encore son nom , fut mise ensuite dans la rue Sainte-Marie , à la hauteur de la rue des Vierges , d'où elle fut transférée au bout Nord-Ouest de la rue Dauphine & de celle Taranne , où la ville se terminait encore en 1735. Enfin la boucherie alla dans la rue de Rohan , comme je viens de l'indiquer.

Le local de l'ancienne boucherie a servi , en 1779 , de casernes aux Chasseurs-Royaux , & dans le moment de presse , produit en 1782 , par l'armée de M. de Grasse , qui augmentait de beaucoup les malades d'une nombreuse garnison , on en fit un hôpital , où il s'est trouvé jusqu'à 500 personnes.

Cet îlet de la boucherie en a un autre plus à l'Est , & qui est le dernier au bord de la mer. C'est presque à l'extrémité Nord de ce dernier îlet , qu'est l'embouchure de la rivière du Haut - du - Cap & à cette embouchure est placé le bac.

On fait que jusqu'en 1742 , il n'y avait d'autre chemin pour arriver à la ville , que celui du Haut-du-Cap. On avait souvent pensé à établir une communication avec le bourg de l'embarcadère de la Petite-Anse ; telle qu'elle subsiste à présent , & dès le 10 Juillet 1708 , M. Barrère proposait au Ministre , qui l'approuva le 8 Octobre , d'avoir un pont sur l'embouchure de la rivière du Haut-du-Cap ; cependant Larnage & Maillart étaient encore réduits à le solliciter le 28 Septembre 1739.

Ces Administrateurs prirent alors une autre mesure , ce fut d'y placer un bac. Ils en ordonnèrent l'établissement le 10 Septembre 1742. L'homme qui à cette époque marquait le plus de zèle & d'intelligence pour les choses de ce genre , & qui avait déjà la ferme du passage de l'embarcadère de la Petite-Anse & de celui de Limonade , ayant offert de s'en charger , on réunit le bac à la ferme pour cinq ans , sur le pied de 10,500 livres par année , dont la dernière lui fut donnée gratis,

pour les frais de l'établissement, qu'il s'obligea d'effectuer en 1743. Le péage fut fixé par les Administrateurs, d'après un tarif que M. le Normand de Mézy, ordonnateur au Cap, proposa, & qui sert encore aujourd'hui. (*)

Les mêmes Administrateurs ordonnèrent la confection du chemin le 1^{er} Octobre. On commanda en conséquence la corvée des nègres des paroisses qui devaient se servir de ce chemin, & il fut fait. Qu'on se rappelle encore ce service de Larnage & Maillart !

Au moment où le public commençait à en jouir, un premier-commis des bureaux de Versailles, qui vit cet établissement dans les comptes que les Administrateurs en rendaient, imagina qu'il lui serait fort doux de se faire un pécule d'un péage, que MM. Larnage & Maillart destinaient à la construction d'un pont. Ce premier-commis, qui ne promenait sur Saint-Domingue que des yeux de convoitise, y avait déjà aperçu une proie dans la succession de M. Amat, ce Sicilien architecte de l'église de Limonade, & dans celle de sa femme, qu'il s'était fait adjuger le 15 Février 1744; mais il avait été trompé dans son attente. Pour l'en dédommager il eut, le 16 Décembre 1746, un brevet de don de ce péage, & du passage de la Petite-Anse, pour vingt ans, à compter du 1^{er} Juin 1747, *afin de lui faire ressentir les effets de la satisfaction singulière de Sa Majesté, pour les services importants qu'il avait rendus & qu'il continuait de rendre, particulièrement à la Colonie de St-Domingue.* Cet abus de la confiance que lui donnait sa place, fit pousser un cri d'indignation lorsque le brevet fut connu par son enrégistrement au Conseil du Cap, le 1^{er} Mai suivant. Cette Cour envoya des représentations; on ne les lut pas. Les habitans du Quartier-Morin & de Limonade, qu'on contraignait à entretenir la chaussée, depuis l'embarcadère de la Petite-Anse jusqu'au bac, demandèrent, qu'au moins celui qui avait les bénéfices eût les charges; pour toute réponse, le premier-commis fit son frère intendant de la Colonie en 1752.

(*) Il exige quinze sous d'un blanc à pied, le double s'il est à cheval. Sept sous & demi d'un nègre à pied, & trois fois autant s'il est à cheval. Par voiture trente sous, non compris les chevaux & les personnes; un cheval quinze sous; un bœuf le double; un autre animal sept sous & demi. Un cabrouet à chevaux trente sous: un à bœuf le double, non compris la charge ni les animaux; pour la charge d'un cheval sept sous & demi. Une barrique de sucre trente sous; une de vin vingt-deux sous & demi; un quart ou tierçon quinze sous. Le fermier est tenu de faire le passage la nuit comme le jour, excepté pour les cabrouets à bœufs, & de décharger les effets mis dans le bac, lorsqu'il est parvenu à l'autre bord.

La chambre d'Agriculture presque naissante, partagea les sentimens de la Colonie pour le don du péage du bac, & réclamant pour elle, elle fit un mémoire en 1763, pour en demander la révocation, quant aux quatre ans qu'il avait encore à courir, ou du moins qu'à l'expiration du don, ce péage fût réuni à la caisse de la Colonie; cette demande eut le sort des autres. Enfin au mois de Mars 1764, l'Assemblée coloniale supprima toutes les fermes de passage, & condamna M. de Laporte à restituer les droits de la ferme du passage de Limonade, qu'il avait perçus sur une simple lettre du Ministre aux Administrateurs, du 1^{er}. Août 1747, & qui disait que ce passage était aussi compris dans le don. Cette démarche a été infructueuse comme le reste. Le brevet de don a eu tout son effet, & l'on va juger s'il était digne des services de Mr. de Laporte.

Il afferma en 1747, les passages compris dans le don, 90,300 livres pour trois ans; en 1750, 190,000 liv. pour cinq ans, & en 1755, à raison de 40,200 livres par an, ce qui a duré douze ans, puisqu'en 1765, MM. d'Estaing & Magon décidèrent que cette seule ferme serait rétablie. Ainsi le premier-commis récolta 762,000 livres qu'ont payé, en majeure partie, de malheureux esclaves, obligés de prendre quinze sous sur le produit des chétifs objets qu'ils portent au marché, en allant & en revenant par le bac.

Comme je l'ai dit ailleurs, on avait senti que le produit du bac était digne d'une plus haute destinée, puisque le 7 Mai 1765, lorsque le brevet de M. de Laporte avait encore deux ans à courir, *Sa Majesté, mettant en considération les services de feu M. le marquis de Clermont-Gallerande & les dépenses qu'il avait été obligé de faire pour se soutenir avec décence dans les commandemens dont il avait été chargé, & voulant le récompenser dans la personne de Mme. la duchesse de Brancas, sa fille, Dame d'honneur de Mme. la Dauphine, & l'aider à se soutenir dans cette place, lui fit don, pour 30 ans, du péage du bac du Cap, à compter du 1^{er}. Janvier 1767. Ce brevet contenait la condition qu'il ne serait rien exigé pour le passage des troupees & de leurs bagages, & que l'on n'unirait aucun autre passage à celui-là.*

Le conseil du Cap fursit deux fois à l'enregistrement de ce brevet en 1766 & en 1771. Le 20 Septembre 1769, une ordonnance du roi, sur l'imposition, déclara que le produit des bacs ne faisait point partie de l'octroi, & le 22 Novembre 1771, un nouveau brevet, fondé sur ce que le bac produit plus de 24,000 liv. argent de France, que le roi avait compté donner par an à Mme. de Brancas, & sur ce que l'on projetait un pont qui ferait supprimer le bac, lui accorde 24,000 liv.

argent de France sur l'octroi, pendant trente ans, à compter du 1^{er} Janvier 1767. De cette manière le produit du péage n'eut pas plus qu'autrefois sa destination primitive, & la Colonie s'est trouvée grevée d'une pension pour laquelle, il faut convenir, que les droits de M^{me}. de Brancas ne sont pas faciles à appercevoir, puisqu'il faut que la Colonie n'a sûrement pas profité de la décence avec laquelle M. de Clermont-Gallerande s'était soutenu dans ses commandemens.

Les deux Conseils de la Colonie, forcés d'enregistrer ce don, ont dressé des remontrances qui n'ont servi qu'à prouver qu'ils ont fait leur devoir, en réclamant contre la faveur cupide qui, pour envahir, irait jusqu'aux extrémités du Monde.

Des ordonnances du roi rendues en 1766 ayant décidé que la police des bacs était de la compétence des Administrateurs, & celle de 1769 faisant de leur produit un droit domanial, c'est l'intendant ou l'ordonnateur du Cap qui afferme le bac à une enchère publique. Le Conseil supérieur qui l'avait fait depuis 1767 jusqu'en 1771, avait, par un arrêt du 8 Décembre 1766, imposé les mêmes obligations au fermier que celles de l'ordonnance de MM. Larnage & Maillart en 1742, & de plus, de laisser passer gratis tous les officiers & soldats avec leurs bagages, les membres du Conseil & ceux de la Sénéchaussée, leurs domestiques & leurs chevaux, les officiers ministériels de la justice en fonctions pour le service public, & enfin les nègres des travaux publics. Dans cet intervalle, le produit du bac fut mis dans la caisse municipale, d'où le roi ordonna en 1772 de le verser dans celle de la Colonie. M. Prost de Lary, ordonnateur, qui fit la carte bannie en 1774, y laissa l'exemption du Conseil & de la Sénéchaussée. Mais M. Caignet son successeur mit dans celle du 1^{er} Novembre 1777, qu'elle n'aurait lieu qu'autant que les Conseillers seraient présens lors du passage de leurs voitures & de leurs chevaux. Il y eut des débats à ce sujet, & deux lettres du ministre, du 29 Avril 1779 & du 17 Février 1781, ont confirmé ce que M. Caignet avait fait.

Le bac a toujours les 50 pieds de long qu'il eut d'abord, savoir 30 de semelle & 10 d'élanement à chaque bout, 16 pieds de large & 4 pieds de hauteur. Il a 4 nègres pour en faire le service & pour larguer le cable lorsque quelque embarcation veut remonter ou descendre la rivière; car le fermier du bac payant pour avoir le privilège exclusif, personne ne peut faire traverser la rivière en canot à moins que ce ne soit des habitans riverains, & encore pour

l'usage seulement de leur habitation. Le privilège n'est pas toujours très-respecté, comme le prouvent des ordonnances de 1770, de 1775 & une du 30 Janvier 1781, qui donnent le secret de leur inefficacité.

Le bac n'est pas toujours aussi bien entretenu qu'il devrait l'être, & il y a même quelques années qu'il coula bas au milieu du passage, tant il faisait d'eau. C'est cependant mal entendre son intérêt de la part du fermier, parce qu'une négligence amène une grande réparation, & par conséquent un long délai pendant lequel il n'y a point de péage. On n'est pas toujours non plus juste avec le fermier. Par exemple, on a vu l'état du petit pont rouge du chemin de la Petite-Anse rendu cette route impraticable sans qu'on lui ait tenu compte de cette non-jouissance. En 1783, les matelots d'une chaloupe du roi trouvant que le cable du bac n'était pas largué assez vite, le coupèrent. Le fermier fut obligé d'en acheter un autre qu'il payât 2,400 liv., & on ne lui accorda aucun dédommagement. Quelquefois aussi il a des difficultés pour son paiement. Autrefois il y avait un factionnaire au bout du bac, du côté de la ville, qui faisait la police, mais on l'a retiré en 1783.

Comme la rivière n'a que vingt toises à son embouchure, la traversée du bac est peu longue. Néanmoins dans la saison des Nords la mer y est agitée, & le mouvement du bac suffit pour éprouver les personnes qui sont malades sur cet élément. On est obligé quelquefois d'attendre assez long-tems & d'une manière pénible, lorsque dans les heures & dans les jours de grande chaleur, on parvient à la rive droite de la rivière au moment où le bac vient d'en partir pour aller vers la ville, côté où il s'arrête toujours plus long-tems, parce que c'est celui où l'on paye. Placé sur une lange étroite dont le sable réverbère les rayons du soleil & frappé des reflets qu'ils produisent sur la surface de la mer & de la rivière, on est dans un état de souffrance réelle. On laisse cependant quelquefois durant même des journées entières, des chevaux dételés auprès d'une chaise qui attend le retour d'un habitant, la venue d'un convive, ou d'un homme d'affaires, ou enfin celle d'une nymphe qui va aussi séduire les campagnards. Des habitans font mettre derrière la voiture du fourrage pour les animaux qui attendent, ou bien en font acheter au Cap; mais ce dernier moyen peut être traversé par les combinaisons du cocher, qui croit souvent, comme Sganarelle, avoir mangé pour tout le monde. On demandera peut-être pourquoi quelques hangards ne sont pas placés pour abriter du moins les animaux? Je réponds

à cette question, que ne fera pas quelqu'un qui connaît la complète insouciance de Saint-Domingue, que M. Sicard, alors fermier, en avait fait construire en 1764, ainsi qu'un magasin pour entreposer des effets; mais il exigeait un dédommagement de sept sous & demi, & cette prétention a fait périr ces bâtimens. Et puis l'on parle d'épizootie, de perte d'animaux!

La ferme du bac qui était de 60,300 liv. en 1786, a été portée à 90,000 liv. à la fin de la même année, par années de paix ou de guerre, c'est-à-dire, que celles-ci ne donnent pas lieu à une diminution. En ajoutant à cela le dépérissement du bac, son entretien, l'emploi de cinq ou six esclaves, le loyer d'une maison pour loger le fermier & son monde, les frais d'adjudication, on voit qu'il lui faut à-peu-près 100,000 liv. pour couvrir ses frais; c'est environ 300 livres par jour. Or cette ferme enrichit le fermier, dont le bail est de quelques années; on peut donc croire que son produit n'est pas moindre que de 400 liv. par jour. Mais ce produit pendant six jours de la semaine n'est pas en tout de 400 liv.; il faut donc que le seul dimanche produise 2,400 liv., & l'on peut dire qu'elles sont acquittées par 3,200 esclaves, qui viennent vendre au marché du Cap & qui donnent chacun 15 sols pour l'aller & le revenir; à moins que, comme il s'en trouve quelques-uns, ils n'ayent un maître qui abonne tout son atelier pour le passage annuel au bac, en convenant d'un prix avec le fermier.

Qu'on juge, d'après cela, s'il serait avantageux pour ces malheureux nègres qu'il existât un pont au lieu d'un bac! Et ce pont, combien de fois aurait-on eu sa valeur, avec les 1,500,000 liv. que M. de la Porte & M^{de}. de Brancas ont venus détourner de cette bienfaisante destination! On fait que ce pont avait été désiré & sollicité, en 1708 & en 1739, & j'ose dire que si Larnage avait vécu, les brevets de don n'auraient jamais été sollicités; on aurait redouté sa rigide vertu.

Au mois d'Octobre 1772, il s'offrit un plan plus vaste. Une société d'entrepreneurs, à la tête desquels était M. Renaud, offrit de faire sept ponts, sur les sept rivières du Fort-Dauphin, de la Matric, du Trou, de la Grande rivière, du Haut du Cap, de la rivière Salée de l'Acul, & du Limbé; à condition qu'on y établirait un péage à leur profit, ou bien qu'on leur en payerait la dépense. L'ingénieur en chef l'évalua à 1,200,000 livres. Comme parmi ces ponts qui auraient assuré, dans toutes les saisons, la communication de toute la partie du

Nord , celui de la Grande rivière & celui de la rivière à Galifet au bac , étaient évidemment les plus importans , MM. de Vallière & de Montarcher soucrivirent un marché pour ces deux-là. Le prix devait en être payé par tous les habitans des Sénéchauffées du Cap & du Fort-Dauphin , divisés en trois classes , avec une contribution qui aurait été de 300 livres pour les plus riches , & de 24 livres pour ceux de la classe opposée. Le roi en supportait un dixième qui devait être pris sur le droit de deux pour cent des adjudications judiciaires. Quant aux autres ponts , on voulut attendre la décision du ministre , & même sa détermination , avant de fixer la cottisation , quoiqu'on dût toujours commencer les deux ponts. Le 24 Décembre 1772 , MM. de la Feronnays , commandant en second de la Partie du Nord & Malouet , faisant fonctions d'ordonnateur , posèrent la première pierre du pont dont M. de Boisforest , ingénieur en chef avait fait le plan , & que M. Renaud devait exécuter précisément au point où est le bac.

Mais on n'avait pas calculé l'influence de l'esprit de Saint-Domingue. Au mois de Septembre 1775 , il n'y avait plus de souvenir , ni du projet adopté , ni de la première pierre posée. M. d'Ennery venait d'arriver , il sentit aussitôt l'utilité de deux ponts sur la rivière à Galiffet & sur celle de l'Artiboite , & il promit , avec M. de Vaivre , son collègue , 600,000 livres sur la caisse des libertés pour en assurer l'exécution. D'après cette offre , MM. d'Argout & Prost de Lary , commandant en second & ordonnateur au Cap , convoquèrent les habitans de Limonade , du Quartier-Morin & de la Petite-Anse , le 10 Septembre , au gouvernement , où il fut arrêté que le roi payerait la moitié de la dépense du pont du bac & que ces habitans avec lesquels devaient concourir les principaux négocians de la ville , supporteraient l'autre moitié. Les habitans des trois paroisses nommèrent MM. Fournier de Varenne & Barré de Saint-Venant pour leurs commissaires , afin d'inspecter l'exécution du marché qui serait passé avec l'entrepreneur , & de procéder à la répartition de la somme votée au prorata du revenu de chaque habitation , & à l'intérêt de chacun des propriétaires à l'établissement du pont , & M. Haitze fut choisi pour receveur des souscriptions.

Chaque habitant signa un état énonciatif de son revenu , les commissaires firent la répartition au gré du gouvernement & des souscripteurs. Mais M. d'Ennery mourut , M. d'Argout alla gouverner la Martinique , M. Prost de Lary était mort quelques jours après l'assemblée du 10 Septembre 1775 , & le projet n'eut d'autre effet que de montrer le patriotisme des Colons. On prétendit même , en 1777 ,

que le pont du bac n'était bon qu'à donner le plaisir de traverser la rivière en voiture & que les nègres n'avait qu'à passer par le Haut du Cap.

MM. de Reynaud & Le Brasseur ne partagèrent pas cette dernière opinion, & reprenant le projet de 1775, ils dressèrent un prospectus de la construction du pont, mais sur d'autres principes. Ils sentirent qu'il était difficile d'élever un pont de maçonnerie qui serait extrêmement coûteux & d'une pénible exécution. Des vues militaires influèrent aussi sur le nouveau plan & le pont fut projeté en bois sur des piles de maçonnerie. Les habitans des trois paroisses voisines adoptèrent encore ce prospectus, avec le même zèle, dans des assemblées paroissiales du 11, du 18 & du 22 Février 1781. On suivit dans la répartition de la contribution volontaire, le plan de répartition des commissaires de la souscription de 1775 qui divisait les sucreries en quatre classes dont la première payait 1,500 livres par chaque millier de sucre de produit; la seconde, 1,000 livres; la troisième, 660 livres & la quatrième, 500 livres. Les habitans virent seulement avec peine que leur fonds devaient être versés dans la caisse des libertés, au lieu d'être remis à un caissier choisi parmi eux. La souscription s'éleva à 202,455 livres, exigibles, un tiers en commençant l'ouvrage, un tiers à sa moitié & le reste à son achèvement.

Ainsi assurés des moyens, MM. de Reynaud & Le Brasseur rendirent, le 23 du même mois de Février, une ordonnance pour l'édification du pont, en piles de maçonnerie, couvertes de charpente. Il devait avoir cent pieds de long, sans compter les culées & les rampes, ni l'épaisseur des piles, qu'on devait espacer de 20 pieds en 20 pieds; de sorte que la longueur totale du pont, d'une culée à l'autre, aurait été de 150 pieds. La largeur était fixée à 32 pieds, dont 24 pour les voitures & 4 de chaque côté pour procurer un trottoir aux gens de pied: le milieu avait un pont-levis. La souscription produisait l'effet d'affranchir, à perpétuité, du droit de péage, les habitans souscripteurs & tous les blancs attachés à leurs habitations, leurs chevaux, leurs voitures, leurs effets & leurs denrées. Le commandant, le major, l'aide-major, & le chirurgien-major des bataillons de milices du Cap & de Limonade, ainsi que le commandant, le curé, l'aide-major, le chirurgien-major & les voyers principaux & particuliers des paroisses du Morin, de Limonade & de la Petite-Anse, étaient également dispensés du péage, ainsi que leurs voitures, leurs chevaux, & leurs domestiques. Enfin, l'exemption comprenait tout individu, non-blanc, quel qu'il fût, pour sa per-

sonne , sauf à payer pour ses chevaux , ses denrées , ses voitures & ses animaux de charge. Le droit de péage était maintenu pour tout autre , afin d'assurer l'entretien du pont.

L'infatigable M. de Reynaud pressant son projet , fit rassembler des matériaux , & un heureux hasard secondant ses desseins , fit trouver plusieurs belles carrières , dont on tira des pierres de taille pour le pont. Le 28 Juin 1781 , MM. de Reynaud & Le Brasseur partirent du gouvernement accompagnés du Conseil supérieur , de l'État-major , des officiers de tous les corps de la garnison , de la Sénéchaussée , des représentans des paroisses du Quartier-Morin , de Limonade & de la Petite-Anse , des plus notables habitans de la ville & de la plaine & d'un grand concours de personnes ; & précédés d'une musique militaire , devancée elle-même par le clergé de l'église du Cap , ils allèrent sur le bord Oriental de l'embouchure de la rivière du Haut du Cap , où , après la bénédiction des deux premières pierres par le père Colomban , ils les posèrent au bruit du canon & des fanfares au point de l'entrée du pont , vis-à-vis la rue qui en a pris son nom , & à la base de deux piédestaux. Peu après on vit s'élever ces deux piédestaux d'ordre Corinthien de 10 pieds de hauteur , la base & la corniche comprises , sur 50 pouces de largeur , avec cette inscription sur celle du Nord :

LA PREMIÈRE PIERRE DE
CE PONT A ÉTÉ POSÉE
LE 28 JUIN 1781 , PAR MM. DE
REYNAUD , COMMANDANT-
GÉNÉRAL ET LE BRASSEUR
ORD. TEUR FAISANT FONCTION
D'INTENDANT.

Et celle-ci sur le piédestal du Sud.

Monument de la bienfaisance
des habitans du Morin , de Limonade
& des parties adjacentes de la Petite-Anse ,
en faveur des Eiclaves & Affranchis ,
élevé par ordre de MM. de
Reynaud & Le Brasseur.

Un cri d'alégresse & ceux de la reconnaissance se mêlèrent aux salves qui célébraient cette cérémonie, tout à la fois religieuse & civique; mais au moment actuel ces deux piédestaux & les inscriptions dont ils sont chargés, attestent que le zèle des Administrateurs & le civisme des Citoyens, ne fussent pas toujours pour faire le bien. La fin de l'administration de M. de Reynaud, arrivée au mois de Juillet 1781, a été celle des espérances des habitans & surtout de celle des infortunés esclaves. En 1786, on fit un nouveau bail du bac, pour trois ans, & l'année dernière (1788), j'ai vu les deux piédestaux dégradés & près de se renverser.

Le cœur est affligé de l'inexécution de cet utile projet, & l'on ne passe pas auprès de ces inscriptions sans laisser échapper un reproche contre les Administrateurs qui semblent avoir cherché à les rendre inutiles. Est-ce donc n'avoir rien mérité, que de s'approprier, par l'exécution, une partie des vues utiles de son prédécesseur? Comment, avec 202,455 livres, n'a-t-on pas fait faire un pont qu'on n'évaluait qu'à 217,790 liv.? Administrateurs! croyez-vous hériter de la gloire que vous ravissez à d'autres? ce calcul égoïste est indigne de dépositaires d'une grande autorité, il est une forfaiture réelle, car vous jurez de la faire servir, cette autorité, au bonheur de ceux qui vous obéissent, & qui ne doivent pas dépendre de mutations continuelles. Écartez ces haines jalouses, & associez votre nom à celui de vos prédécesseurs, en secondant leurs vues bienfaisantes. Je dois donc louer ici MM. Duchilleau & Marbois, qui voulaient faire achever cette année le pont du bac, auquel les remblais du bord de la rive Est, exigent peut-être des changemens; mais ils ont trouvé d'autres obstacles.

Quand existera-il ce pont? Qu'on me permette ici quelques réflexions sur sa construction, qui a trouvé des contradicteurs quant à la largeur réduite de la rivière, elles pourront éclairer dans des circonstances semblables.

La rivière du Haut du Cap ou de Galifet, considérée au point où est le bac, est plutôt un bras de mer, un ester, qui pénètre dans les terres, qu'une rivière. Les canots & les chaloupes y remontent jusqu'à la passe du Haut-du-Cap, quoiqu'elle soit très-vaseuse depuis l'embouchure de la rivière Any, & l'on aurait pu la rendre navigable beaucoup plus haut, surtout aux bâtimens à fond plat, si, pour faire un gué aux voitures, on n'avait pas ferré le sol d'une passe au Haut-du-Cap, au lieu de construire dans cet endroit, comme on l'a fait depuis, un pont qui ne pouvait pas être très-coûteux, en reserrant le lit de la rivière. Les habitans se

feraient épargnés des charrois, puisque des canots feraient venus plus loin, & dans l'obligation où l'on était autrefois d'aller prendre de l'eau dans cette rivière, pour les besoins de la rade, on l'aurait eue plus pure & sans mélange d'eau salée : première faute.

Dans tous les projets de pont à la place du bac, on a toujours fait sonner haut la nécessité d'une grande dépense. Un citoyen observateur qui croit que c'est une seconde faute & qu'il est très-facile d'en élever un de maçonnerie à peu de frais, propose ce moyen facile, qui est de réduire la largeur de la rivière à 60 & même 40 pieds, au lieu de 200 qu'elle a à présent. Cette proposition qui a l'air d'un paradoxe, est cependant susceptible de démonstration. En voyant une nappe d'eau immense à l'embouchure de la rivière du Haut du Cap, on conclut que c'est une rivière considérable, & dans le fait ce n'est qu'un faible ruisseau qui fournit à peine au service d'une rangée de moulins & dont on a jugé que le volume d'eau était insuffisant pour fournir aux besoins de la ville du Cap. Ce n'est pas dans l'espace occupé par la mer qu'on doit apprécier la force de la rivière, mais au point où son cours est assez élevé pour que le reflux de la mer ne s'y fasse pas sentir. Or, quoique les plus grandes marées n'excèdent pas 30 pouces à Saint-Domingue, il faut cependant remonter à plus d'une lieue en ligne droite pour trouver la rivière du Haut du Cap dans son état naturel. C'est là qu'est sa véritable embouchure, & non pas dans le bras de mer qui la suit.

Mais l'expérience est toute faite depuis long-tems, car il existe sur l'habitation Breda un pont de bois établi sur deux piles de maçonnerie, élevé de 8 à 10 pieds & ne laissant qu'un passage d'environ 30 pieds de large, qui suffit dans tous les tems à l'écoulement de la rivière. Mais le volume d'eau qui passe sous ce pont n'arrive point à la mer; car il faut tenir compte de l'effet de l'évaporation dans un climat aussi chaud que celui de Saint-Domingue, & dans l'immense surface où la rivière se répand depuis le point où elle sent l'effet de la marée.

A ces premiers raisonnemens l'on peut ajouter d'autres preuves. Lorsqu'on a voulu établir le bac actuel, la rivière avait dans ce point 80 toises; on l'a réduite à environ 33 & l'ouverture diminuée de plus de moitié, a suffi sans que les bords, qui n'ont que deux ou trois pieds au-dessus des marées, aient jamais été surmontés. Tout le secret consiste donc à rétrécir le lit de la rivière. On sait que la mer recule aisément devant les travaux de l'homme. On convient

que ce rétrécissement fera un peu gonfler les eaux, mais en donnant au pont du bac la même élévation qu'à celui Breda, on n'aura rien à craindre en lui laissant une largeur double. Cette largeur est nécessaire, non pas au besoin de la rivière, mais seulement à ceux de la navigation; car tout le monde fait que les levées qu'on fait le long des rivières n'ont pas autant d'élévation lorsqu'elles approchent de la mer.

On procurerait le rétrécissement de la rivière du Haut du Cap jusqu'à la réduire à 50 ou 60 pieds, en pratiquant des quais de droite & de gauche sur la rivière. On pourrait même s'en passer sur la rive du côté du Cap, parce que le terrain y a une pente très-considérable. Ces quais, qu'on a commencés à l'Est, offriraient de grandes commodités à la navigation & au commerce. La rivière resserrée travaillerait sur son fond dans les tems des crues & deviendrait navigable beaucoup plus haut. Les matériaux de ces remblais sont sous la main. Le morne du Cap, d'un côté, fournira les pierres, & les reffifs donneront des madrépores plus convenables encore, parce que ces roches de mer sont moins chères & qu'étant placées dans leur élément, elles servent à multiplier les coquillages & d'autres madrépores qui ajoutent sans cesse à la solidité de ces travaux. Rien de si facile ensuite que la construction d'une seule arche sur un canal de 50 ou 60 pieds. Voilà, du moins je le pense, le profit qu'on pourrait retirer des circonstances qui ont retardé la construction du pont si justement désiré & si inutilement projeté depuis 80 ans.

L'îlet qui donne sur le quai & qui est entre la rue de la Boucherie & celle Saint-Nicolas, appartient à l'État. Je n'ai rien à dire de particulier de la portion de quai qui se trouve dans la septième Section, si ce n'est qu'elle est la moins fréquentée & la moins large. C'était sur ce bout de quai qu'on déchargeait les planches avant l'ordonnance de 1786. Il est maintenant couvert d'immodices, comme le surplus. M. Artau avait obtenu des Administrateurs, le 5 Novembre 1785, une ordonnance qui lui permettrait de fermer sur le bord de la mer les trois îlets depuis la rue des Trois Visages jusqu'à celle de Rohan, pour y mettre des matériaux tant qu'il serait entrepreneur du roi, mais une autre ordonnance du 3 Juin 1787, ne lui laissa que trois mois pour évacuer tout ce terrain.



HUITIÈME & DERNIÈRE SECTION.

BORNÉE au Sud par la ravine du Cap & par toute la largeur de la première Section, elle a la mer à l'Est, la limite Septentrionale de la ville au Nord, & à l'Ouest, le morne du Cap qui la resserre. La forme de cette Section est irrégulière; elle semble composée de deux parties par les contours du morne qui, s'avancant dans l'Est vers le milieu de cette Section, réduit sa partie Nord à n'être qu'une bande étroite.

J'ai dit, en parlant de la première Section, qu'une partie de la batterie circulaire du quai & la plus grande partie du parc d'artillerie se trouvaient sur la huitième Section. Supérieurement à cette portion du parc d'artillerie & ayant comme elle la ravine au Nord, est l'arsenal, qui a la rue de Picolet à l'Est, celle Marbois à l'Ouest, & la rue de l'Arsenal au Nord. Cet arsenal était la seule chose qui existât de toute cette Section en 1740, de manière que cette Section est un accroissement de la ville depuis cette époque. Comme elle a eu dès son commencement le nom de Petit-Carénage, parce qu'on y carénait les bâtimens, on donne maintenant le nom de faubourg du Petit-Carénage à toute la Section.

En 1712, la ravine était la limite extrême de la ville au Nord; alors on forma une boulangerie du roi où elle est encore aujourd'hui, quoique ce ne soit plus le même bâtiment. Puis à 15 pieds de l'angle Sud-Est de cette boulangerie, se trouva, peu après, l'angle Nord-Ouest de la maison de maçonnerie de l'aide-major de la ville du Cap qui, prenant encore 45 pieds dans le Sud de sa maison, avait formé un enclos & un jardin dont le morne était le terme dans l'Ouest. A 60 pieds, dans le Nord du logement de l'aide-major, & presque sur le même alignement, on fit un corps-de-garde, en face duquel & dans une baraque, étaient mis les nègres marons. Un puits d'eau saumâtre était entre les deux angles opposés de la boulangerie & du corps-de-garde. Tels furent les commencemens de la huitième Section qui, comme l'on voit, étaient tous renfermés dans les côtés Nord, Ouest & Sud de la place la Luzerne.

On avait augmenté d'une troisième compagnie de troupes, les deux que le Cap avait depuis 1702, & ces trois qui formaient la garnison, étant sans logement

fixe , cela fit songer à leur construire des cazernes. On choisit pour cela , en 1719 , le terrain actuellement appelé l'arsenal , & dans la même année on les commença ; elles furent destinées à loger trois compagnies de 50 hommes chacune avec leurs officiers , & on donna au bâtiment la forme qu'il conserve : un corps-de-logis avec deux ailes en avant. Les officiers étaient aux quatre bouts des ailes , & même le bout Nord-Est était le logement de l'ingénieur. Une grande cour régnait en avant ; une clôture de palissades la fermait , & à la barrière , formant la porte d'entrée , étaient deux guérites de pierres. Tout près de la clôture , dans l'intérieur & entre les ailes & la porte d'entrée , étaient deux puits. Au Nord , à l'Ouest & au Sud , étaient des cuisines faites de bois rond , & les deux de l'Ouest étaient adossées au morne & se trouvaient conséquemment dans la rue actuelle de Marbois , qui n'existait point alors. On passait entre ces cazernes & la ravine par une petite chaussée de 12 pieds de large , au moyen de laquelle on allait sur la rive Nord depuis un petit pont de bois qu'a remplacé celui de pierre dans la rue Picolet , jusqu'à un autre petit pont de bois qui était sur la ravine entre les deux rues du Gouvernement & de Marbois. La palissade fut continuée depuis les cazernes jusqu'à la maison de l'aide-major.

A cette époque de 1719 , la mer arrivait à environ 45 pieds dans l'Est du pont de la rue Picolet ; le rivage suivait ensuite la direction du Nord-Ouest , de façon qu'au bout du pavillon de l'aile Nord des cazernes , moins avancée alors de 80 pieds dans l'Est qu'aujourd'hui , il n'y avait que 45 pieds d'espace jusqu'à la mer. Bientôt après le corps-de-garde & la prison des nègres ayant péri de vétusté , on les avait établis sur l'emplacement actuel du magasin du roi , & à l'incendie de 1734 , on les mit l'un & l'autre dans le pavillon du bout de l'aile Sud des cazernes ; puis ces cazernes se trouvant trop petites , on fit aussitôt les deux pavillons détachés qu'on voit en avant des deux ailes & l'on disposa le plus Méridional pour être le corps-de-garde , la prison & une salle d'armes.

En 1742 , M. de Larnage fit fermer toutes les cazernes , comme elles le sont aujourd'hui , par un mur de clôture. On plaça aussi alors la claire-voye de bois qui est sur le devant , portée par un mur d'assise avec des pilastres de distance en distance , & une porte de bois garnie , dans le haut , de pointes de fer , & placée au milieu de l'emplacement sur la rue Picolet , entre deux pilastres Doriques , dont le fût & les deux corniches , au-dessus de l'entablement , présentent des trophées militaires sculptés.

Cet établissement militaire , en y ajoutant une boulangerie , refaite en neuf en 1734 auprès de l'ancienne , & une salle d'armes , était encore tout ce qui existait de la huitième Section , lorsque le 14 Septembre 1743 , MM. de Larnage & Maillart , toujours occupés de l'agrandissement & de l'embellissement du Cap , reçurent les propositions de M. Coudreau , ingénieur , qui venait de diriger la clôture des cazernes , & qui , à la tête d'une Compagnie , offrait de faire un nouvel empiètement sur la mer. La Compagnie s'obligea à former , par des remblais , neuf îlets au Nord des cazernes & vers la mer. Ces neuf îlets étaient ceux qui forment les deux côtés de la rue Picolet , savoir : quatre à l'Ouest , & cinq à l'Est ; parce que le morne laissait plus d'espace dans ce dernier point. Les conditions imposées à la Compagnie furent de remblayer & d'aplanir les neuf îlets & le terrain adjacent , de porter le remblai dans le Sud ; jusqu'à la batterie circulaire , de manière qu'on pût faire une place au-devant des cazernes , & de construire un aqueduc à la ravine , depuis le pont fait sur elle jusqu'à son embouchure , à l'extrémité du remblai projeté , & enfin de laisser au roi l'îlet où est la place la Luzerne. Pour dédommagement , la Compagnie eut les huit autres îlets que son travail formait , le droit de fouiller dans le morne pour avoir du remblai , & même de s'approprier les terrains que cette fouille ajouterait au sol propre à bâtir. La Compagnie remplit ses engagements & fit un quai de 90 pieds au-devant du second rang d'îlets , & l'on appela place Dauphine , l'espace qui se trouva au-devant des cazernes.

Cette entreprise a produit les rues de l'Arsehal , du Comte , de la Poudrière , & du Fort aux Dames , qui vont de l'Est à l'Ouest , & celles Picolet & du Morne , qui les coupent du Nord au Sud ; toutes ces rues ont 30 pieds de large , au lieu de 24 qu'ont celles de la ville , parce que MM. Larnage & Maillart trouvaient les premières trop étroites.

C'est dans cette partie & au bout de la batterie circulaire , dans le Nord , qu'une Compagnie , à la tête de laquelle était M. Pamelart , ouvrit , le 26 Janvier 1776 , un Vaux-hall ou Colisée qu'elle avait obtenu la permission d'y faire bâtir. Il y avait une salle de danse , un café & un salon de compagnie ; l'on y payait comme aux bals de la comédie. Ces bals durèrent pendant le carnaval de 1776 , & on déserta ensuite le Vaux-hall , auquel on chercha à ramener le public par des feux d'artifices , qui n'eurent pas plus de succès. Ce local , où les Volontaires-milices du Cap donnèrent un repas de 500 couverts sous des tentes , & un bal , le 14

Février 1777, à l'occasion de l'interim du gouvernement général que remplissait M. de Lilancour, commandant en second de la Partie du Nord & , en cette qualité, capitaine des volontaires était devenu, dès le mois de Mai 1776, le partage des gens de couleur qui y dansaient tous les dimanches & qui s'en dégoutèrent eux-mêmes, du moins les femmes, parce que l'on avait fini par ne plus laisser entrer de blancs dans leur bal. Le Vaux-hall dura donc à peine un an & il n'en restait plus de vestiges peu de tems après.

Les cazernes, dont on avait retiré les prisons pour les mettre aux magasins du roi, quand les tribunaux y vinrent, cessèrent de servir à la garnison, qui alla, en 1757, prendre possession des cazernes actuelles. C'est de cette époque que les cazernes anciennes, qui reçurent la compagnie des bombardiers, prirent le nom d'Arsenal, qu'elles ont gardé, parce qu'elles ont constamment logé une portion quelconque de la troupe ou des ouvriers de l'artillerie. On a aussi augmenté les bâtimens dans l'intérieur, & c'est surtout à MM. de Reynaud & Le Brasseur qu'on doit les plus considérables, dont l'idée leur avait été donnée par un plan-directeur qu'arrêtèrent MM. d'Estaing & Magon le 3 Juin 1764.

Afin d'établir une communication de plus entre la ville & le magasin à poudre & la boulangerie du roi, ils ordonnèrent, le 2 Octobre 1780, en rappelant le plan de 1764, que la rue du Gouvernement serait prolongée sur le côté Nord de la ravine, & le long du morne, jusqu'au bout du Petit-Carénage; que l'on démolirait les baraques qu'on y avait élevées sans titre, & au mépris d'une ordonnance des Administrateurs du 20 Avril 1743, qui déclarait tout cet espace inaccessible; qu'on ferait un pont de la largeur de la rue sur la ravine, & que le derrière de l'arsenal servirait à agrandir les magasins d'artillerie. Ainsi au lieu d'un cloaque rempli d'immondices, on a eu une belle rue appelée depuis rue Marbois, à cause de l'intendant de ce nom; un beau bâtiment utile au service de l'artillerie, commencé au mois de Mai 1780 & fini trois mois après, l'embellit, & l'on commence déjà à excaver le morne, pour donner à cette rue des maisons dans l'Ouest.

Le quai formé par les entrepreneurs de 1743, fut ce qui donna lieu à convertir en carénage, ce lieu trouvé commode pour cette destination, étant abrité par le voisinage du morne, & par l'avancée de la batterie circulaire, & de là le nom de *Petit-Carénage* donné à tout le canton, qui n'a pas cessé de s'étendre depuis.

Sa première augmentation a été celle des maisons alignées du Nord au Sud sur la boulangerie, & qui font causes que la rue du Morne ne mérite plus ce nom,

depuis qu'il a été reculé dans l'Ouest, par des excavations qui ont produit aussi le prolongement de la rue Marbois & ensuite la rue de Varenne, qu'indique une ordonnance des Administrateurs du 22 Octobre 1750, où l'on règle d'avance que la rue projetée au Nord de celle-là, s'appellera la rue du Puits. Postérieurement à tout cela est venu un îlet de plus vers la mer, & qui forme le côté Nord de la rue de l'Arfenal, & enfin l'extension du Petit-Carénage dans la bande que j'ai indiquée comme le terminant au Nord.

Mais pour finir sur la première portion, je dois dire que sous l'administration de MM. de Reynaud & Le Brasseur, on a construit une boulangerie fort belle, quoique très-simple. Ce bâtiment ayant rendu absolument régulière la place qui était en avant, ces Administrateurs l'appelèrent la place de la Boulangerie. Il s'y trouvait cependant un emplacement que M. Bongars acheta au mois de Septembre 1782, de M. le comte de Vaudreuil, 13,200 livres, au nom du roi. Cet espace libre donna lieu aux habitans du Petit-Carénage, qui se plaignaient depuis longtemps de l'éloignement du marché Clugny, de solliciter qu'on fit un marché de cette place. Les Administrateurs autorisèrent provisoirement cette destination, au mois de Mai 1787, & le 3 Mai 1788, ils ont décidé, par une ordonnance, que la place serait appelée *Place la Luzerne*, du nom de l'un d'eux, & qu'elle serait convertie en un marché journalier de comestibles de toute espèce, en plaçant ensemble les marchands des mêmes choses. Quant aux dépenses du pavé & de l'enceinte en barrières & à leur recouvrement, l'ordonnateur adopta les mêmes moyens que ceux dont j'ai rendu compte, en parlant du marché Clugny: ce sont les propriétaires des maisons voisines qu'on a imposés.

La place la Luzerne est très-petite, puisqu'elle n'a que 20 toises en carré & 25 en comprenant les rues qui la bordent. C'est le 1^{er}. Janvier 1789, que le marché a été ouvert. Il attend une fontaine dont l'usage lui serait très-utile.

Dans la maison qui fait l'angle Nord-Est de la place la Luzerne, sont des bains publics, que M. Gatier, tapissier, a fait construire au mois d'Avril 1778, en dépensant 32,000 livres. C'est le premier établissement de ce genre qui ait existé au Cap. L'eau y est fournie par un puits où sont plusieurs sources. Dans la même rue & du même côté, entre la rue du Fort des Dames & celle de Varenne, est un autre puits qu'on fait servir à l'utilité des navires. Les pièces à l'eau sont mises dans un emplacement qu'abrite une épaisse tonnelle, & l'on paye 15 livres pour faire remplir chacune d'elles.

On a donné le nom de rue d'Argout (gouverneur-général) à celle qui, dans l'Est est parallèle à la rue Picolet. C'est, à proprement parler, un quai de 90 pieds qui là, est au-devant du petit carénage, où l'on radoube des navires, & où il y a un ponton. On y construit aussi quelques barques. Ce quai n'a cependant pas toute la longueur de la rue d'Argout qui elle-même est fermée au Sud de la rue de l'Arsenal par le parc d'Artillerie, & les bâtimens qui le bordent dans cette partie. A l'extrémité Nord de la rue d'Argout, mais inférieurement & dans une direction Nord-Est, est un grand hangard à mâture, & dans l'Est de ce hangard, le remblai a été poussé dans la mer jusqu'à 80 toises plus loin que le bord du quai d'Argout.

Maintenant ce remblai se continue dans le Sud, pour que rendu à l'alignement Nord de la rue de Varenne, il soit terminé par un quai de 90 pieds de large, encore plus Méridional. En face &, par conséquent, du côté Sud de la rue du Comte fera la même chose, puis le remblai ira s'aligner dans l'Est avec celui qui a 80 toises en avant du quai d'Argout. On remblayera aussi sur la même ligne l'espace qui est entre la rue du Comte au Nord & l'embouchure de la ravine au Sud. Enfin parallèlement au quai d'Argout & de manière à unir les deux remblais dont l'un sera en avant de la rue de Varenne & l'autre en avant de la rue du Comte, fera un quai de 90 pieds interrompu par une ouverture de 90 pieds faisant face au milieu de l'îlet qui est entre la rue de la Poudrière & la rue du Fort aux Dames. Lorsque ce travail, déjà très-avancé, sera terminé, il se trouvera une enceinte formant un bassin de 60 toises en carré, où les embarcations seront tranquilles, & qui procurera des commodités dont je parlerai à l'article du port.

Le hangard de la mâture existe depuis 1765. On le fit d'abord pour mettre à couvert les canots & les acons & les autres embarcations du port. Sa pesante couverture écrase ses piliers. Lorsqu'on le construisit il était immédiatement au bord de la mer & une petite langue de terre unissait seulement la portion du Petit-Carénage dont j'ai parlé jusqu'ici, avec celle dont j'ai à entretenir le Lecteur.

En 1766, cette dernière formait encore le devant d'une habitation achetée, à cette époque, par M. Courrejolles, ingénieur du roi, qui, en construisant des fours à chaux au bord de son terrain & une maison, a donné l'idée d'élever des bâtimens dans ce nouveau canton en remblayant dans la mer d'un côté, & en excavant le morne de l'autre. Mais c'est surtout depuis 1780 que cette extrémité du faubourg s'est étonnamment accrue, car alors la première maison qu'on trouvait près le hangard en était à 80 toises.

En 1780, on s'occupa beaucoup de remblayer le quai d'Argout, & tout son voisinage prit une nouvelle face. De belles maisons remplacèrent de chétives baraques & le reste du Petit - Carénage participa à cette faveur. Ce fut sous l'administration de MM. de Bellecombe & de Bongars qu'on adopta le plan du bassin dont j'ai parlé & dont les travaux ont donné une existence nouvelle à ce local. Ils ont produit une rue Saint-Alexandre qui va de l'Est à l'Ouest. Les maisons qui bordaient ce qu'on avait toujours appelé le chemin de Picolet, furent alignées, augmentées, & ce chemin est devenu la rue Sainte-Catherine qui a 30 pieds de large, & qui prend sa dénomination de celle d'une batterie de mortiers à laquelle elle conduit en allant vers Picolet. Le côté Ouest de cette rue acquit la largeur d'un îlet, & une ordonnance des Administrateurs, du 27 Mars 1784 prescrivit de faire au-devant de cet îlet, depuis le hangard jusqu'à la limite de la ville, un quai de 60 pieds appelé le quai Bellecombe. Sur ce quai, à l'angle Sud-Est & le long de la rue Saint-Alexandre, a été placé un magasin de 100 pieds de long pour le service de la marine, & maintenant l'espace de 200 toises qui est entre la rue Saint-Alexandre & la limite Septentrionale de la ville du Cap est divisé en îlets dont il n'est pas un seul qui n'ait déjà quelques maisons.

Enfin le 30 Mai 1789, MM. du Chillau & de Marbois ont ordonné que la rue d'Argout & celle Saint-Alexandre seront réciproquement prolongées, de manière que l'une ouvre dans l'autre. Une rue de 24 pieds de large, à laquelle le hangard sert d'alignement d'un côté, unit encore transversalement la rue d'Argout & celle Saint-Alexandre; & en face du point où cette nouvelle rue arrive dans celle Saint-Alexandre, une rue de 30 pieds, parallèle & supérieure à celle Sainte-Catherine, est projetée; c'est-à-dire, que cette bande du Petit-Carénage s'élargira encore,

Les rues qui coupent cette bande de l'Est à l'Ouest & qui iront jusqu'à la rue projetée sont, après la rue Saint-Alexandre (ainsi nommée à cause du patron de M. de Bongars, intendant), la rue Saint-Thomas; puis la rue Saint-Léonard & ensuite celle Saint-Guillaume, les deux patrons de M. de Bellecombe, gouverneur-général; la rue Bongars; la rue du Ballon, parce que M. Benquet, négociant au Cap, avait fait partir de ce point une petite Mongolfière qui, ayant fait craindre pour le feu, a été causé que la police a manifesté le dessein de ne plus souffrir d'expériences aërostatiques; la rue Saint-Philippe, en honneur de Don Bernard de Galvez qui avait conquis le fort de ce non à Pensacole, & enfin la rue Sainte-Claire.

Le faubourg du Petit-Carénage est fort peuplé, mais presque en totalité, de personnes qui tiennent ou qui ont tenu au métier de la mer. Ce sont des ouvriers de vaisseau, des pêcheurs; aussi n'est-ce pas le lieu le plus avancé de la Colonie, pour les manières, la pureté du langage & l'élégance. Les femmes du bel-air prétendent même qu'une toilette faite au Carénage se trahit toujours par quelque chose que la mode régnante n'adopte pas, & c'est presque un proverbe de dire qu'une chose est du Carénage pour exprimer qu'elle offense le bon goût. Un jour viendra que le Petit-Carénage sera placé sous l'empire du luxe & deviendra élégant comme la ville dont il est le faubourg; car les petites-maîtresses de celle-ci savent bien qu'elles ont été précédées par des belles dont l'ajustement apprêterait sûrement beaucoup à rire, aujourd'hui, aux *femmes* du Carénage.

Il semble qu'après avoir terminé sur la huitième Section, tout invite à s'occuper du port.



Du Port du Cap.

Son entrée est formée par un intervalle d'environ 500 toises, que la chaîne de ressifs qui règne depuis l'entrée du Fort-Dauphin jusques là laisse entr'elle & le morne du Cap, proprement dit. Pour y arriver, les vaisseaux se dirigent sur le fort Picolet, placé au bas de ce morne, & dont ils approchent depuis 300 toises jusqu'à cent. Ensuite tournant à gauche, ils donnent dans la passe, ayant Picolet d'un côté & la pointe du ressif appelée la Coque-Vieille de l'autre, mot qui indique assez le naufrage d'un bâtiment dont la coque aura sans doute frappé long-tems les regards. Bientôt cette entrée se subdivise elle-même en deux passes, dont celle de la droite, la plus proche de terre & qui commence au fort Saint-Joseph, est nommée la Petite-Passe, parce qu'elle est la plus étroite, & l'autre est appelée la Grande-Passe; un haut-fond connu sous le nom de Grand-Mouton & un haut-fond beaucoup plus petit, appelé le Corne du Mouton & placé à l'Est du premier, presque à le toucher & à son bout Sud, forment la séparation. Il y a encore entre le Grand-Mouton & le prolongement de la Coque-Vieille, un autre haut-fond, c'est le Petit-Mouton. La Grande-Passe est entre lui & le Grand-Mouton.

Soit qu'on ait pris la grande ou la petite passe, on vient aboutir à un point

qui est à 400 toises du Grand-Mouton & qui fait face au hangard à la mâture. Là commence le mouillage. Pour y arriver, il faut encore éviter un autre petit haut-fond (la Trompeuse), qui est en face & à 800 toises du même hangard, & qui défend d'aller trop loin de terre. Mais ensuite le mouillage s'élargit, parce que le haut-fond du Bélier qui est dans le Sud de la Trompeuse, s'écarte dans l'Est relativement à la position de la Trompeuse. C'est dans cette partie plus éloignée de l'entrée du port que mouillent les navires marchands qui tirent moins d'eau que ceux de la marine royale, & qui ont besoin d'être plus près de la ville pour tous leurs mouvemens commerciaux; tandis que les autres se mettent à la tête de la rade, & mouillent jusques vis-à-vis le hangard du Petit-Carénage.

Les petites embarcations mouillent entre les bâtimens marchands & la terre, parce qu'ils n'ont rien à craindre du banc de sable qui règne avec peu de largeur depuis Picolet jusqu'au de-là du fort Saint-Joseph, mais qui de-là s'élargit tout-à-coup, & va faire le tour du port jusqu'au bourg de l'embarcadère de la Petite-Anse, avec une largeur qui varie depuis 150 jusqu'à 300 toises.

Des pavillons rouges sont placés de manière à indiquer les deux passes de l'entrée; cependant il est bien peu de marins qu'y s'y hasardent sans pilote; à moins que ce ne soit des officiers de la marine, qui ont eu l'occasion d'en acquérir une pratique sûre; car un capitaine marchand ne le tente pas à cause des assurances, qui supposent que le bâtiment fera entré par un pilote.

Plusieurs exemples ont prouvé que l'entrée du Cap était dangereuse. On peut citer celui du vaisseau le Dragon, de 74 canons, faisant partie de l'escadre de M. de Blénac & commandé par M. le Chevalier Desfroches, qui se perdit un peu au-dessus de Picolet le 17 Mars 1762, en voulant entrer. Celui du navire l'Intelligence, capitaine Hubert, qui fit naufrage sous Picolet le 2 Janvier 1772, venant de la Côte-d'Or, & dont les 422 nègres furent heureusement sauvés par les ordres & les soins de M. de Charrite, commandant la corvette du roi l'Hirondelle. Le navire le Breton, de Bordeaux, de mille tonneaux, qui avait appartenu à la Compagnie des Indes, se perdit, en allant au Cap, le 14 Septembre 1776, & la plupart des marchandises qu'on sauva étaient avariées. Le 31 Juillet 1779, l'un des vaisseaux de l'escadre de M. d'Estaing toucha dans la passe, & ce ne fut qu'en l'allégeant beaucoup & après des coups de talon très-vifs qu'on parvint à le dégager. Il est même étonnant que durant la guerre, lorsqu'il

lorsqu'il entre des convois considérables dans ce port, les accidens soient aussi peu nombreux, puisqu'on est forcé d'employer quiconque s'offre de bonne volonté comme pilote, à cause de l'immense disproportion qui se trouve alors entre le nombre des officiers de port & celui des bâtimens à entrer.

J'ai vu quelque chose de très-hardi fait en 1779 par M. de Kerfaint, commandant la frégate l'Iphigénie. M. d'Estaing, déjà sorti, lui donna un ordre pour le reste de son escadre qui était encore mouillée dans le port; l'Iphigénie entra par la petite passe, fit son signal & ressortit à l'instant par la grande passe.

On peut donc dire avec raison que le port, ou plutôt la rade du Cap, est semée d'écueils, placés la plupart sous l'eau & dangereux par cette raison même; car le rang de ressifs qui en forme le bord extérieur est facile à voir, puisqu'à basse mer il découvre, & qu'à mer haute la vague qui s'y brise l'indique toujours. Ces ressifs sont cependant fameux aussi par plus d'un naufrage. Le Maribarou, de Bordeaux, de 250 tonneaux, sorti du Cap avec six autres bâtimens le 1^{er} Mai 1766, fut pris par le calme & porté par les courans sur ces ressifs; il échoua & perdit presque toute sa cargaison.

J'ai déjà parlé d'une passe que laissent entr'eux le ressif de la Coque-Vieille & le ressif ou haut-fond du Billard. Pour en mieux connaître la position, il faut savoir que la Coque-Vieille se dirige à-peu-près du Nord-Ouest au Sud-Est vers le ressif du Bélier, qui court à-peu-près Est & Ouest, & dont le bord Sud forme le côté Nord de la passe des embarcations venant de Limonade. Affez près du point où le Bélier se termine vers la ville & entre lui & la Coque-Vieille, est le Billard, qui tire son nom de sa forme. L'intervalle qu'il laisse jusqu'à la Coque-Vieille forme la passe des Normands, dénomination qu'on ne peut attribuer qu'à l'usage qu'en faisaient les premiers Flibustiers français, Normands pour la plupart, & particulièrement Dieppois. Durant la guerre de 1778, un navire & deux brigantins vivement pressés par l'ennemi, trouvèrent leur salut dans l'audace qui leur fit prendre cette passe.

En général le mouillage est bon dans la rade du Cap, quoique dans les fortes brises, & surtout dans les Nord, la mer y soit très-agitée. Des marins qui la fréquentent depuis 1733, m'ont assuré qu'elle était beaucoup plus tranquille, lorsque les ressifs étant plus élevés qu'à présent ils étaient de plus couverts de mangliers qui formaient encore un rideau de dix ou douze pieds

d'élévation. Les mangliers ont donné du bois à brûler ou du bois de fardage, & la bafe qui les portait a fourni de la pierre à chaux ou des pierres pour bâtir le Cap. Mais comme l'excès même des abus en devient quelquefois le remède, une ordonnance de MM. d'Ennery & de Vaivre, du 27 Août 1776, a défendu enfin l'enlèvement de ce reffis protecteur, avec une amende de mille livres contre les délinquans, peine qu'a fubi, le 31 Août 1776, un particulier faisant le passage du Cap à la Petite-Anse, dont le canot fut pris en contravention. L'on va, depuis 1776, démolir les reffifs au-delà de la rade, en tirant vers le Fort-Dauphin. Dans la guerre de 1778, des corfaires ont même enlevé des canots qui y *faisaient de la roche*, comme l'on dit dans le pays.

Dans l'origine, les Espagnols venaient jusque dans la rade du Cap s'emparer des bâtimens, & peu s'en fallut qu'en 1684 ils ne s'y rendissent maîtres d'un navire de Honfleur (*). Il n'y existait point d'officier de port. Un ancien marin qui y exerçait volontairement le métier de pilote, y mourut en 1698, & en Février 1699 on en demandait un autre au ministre. Il n'en vint point, & le 28 Décembre 1703, M. Auger, gouverneur de la Colonie, nomma à cet emploi M. Bricourt. Il est vrai que le 18 Mars 1704, il plaça ce capitaine comme second de M. Dupré, dit Duval, pratique qui avait les fonctions avant lui. Alors chaque vaisseau de guerre payait 50 liv., une flûte 36, un navire marchand au-dessus de 100 tonneaux 24, & ceux au-dessous 18. Duval avait pour lui seul le produit des bâtimens du roi, & il partageait celui des marchands. Ce fut aussi en 1703 que fut nommé le premier capitaine de port, par une commission sans appointemens; il se nommait Gombert. Il n'y eut pas de capitaine de port breveté avant M. Raoult, en 1715.

Les Administrateurs en second de la Partie du Nord permirent, au mois de Juillet 1724, au capitaine de port de placer un pilote sur le morne, au Sud de

(*) Qu'on juge de ma surprise lorsqu'allant me promener à la chapelle de Notre-Dame de Grace, placée sur le haut de la côte près de Honfleur, le 30 Mai 1793, j'y trouvai pour second tableau, à main droite en entrant, la représentation d'un navire attaqué par un grand canot, & vers lequel d'autres canots se dirigent, avec ces mots au-dessous :

„ C^e tableau a été donné par le capitaine Louis Hardy. Étant à Saint-Domingue le 29 Août
„ 1684, il fut abordé d'une pirogue espagnole qui vint pour le prendre. Il fit vœu à la Sainte
„ Vierge & fut préservé „

Picolet , parce que ce pilote ayant un canot vers ce point & pouvant appercevoir les bâtimens, de plus loin , irait plutôt les prendre pour les entrer. Cet établissement très-augmenté en 1760 , subsiste encore , mais seulement pour les pilotes & leurs canots , car le capitaine de port a pour logement désigné , le terrain qui était autrefois à M. Courrejolles , dont j'ai parlé à la première Section ; je dis désigné , parce qu'il loge réellement dans une autre maison qu'il loue , & qu'à son tour il afferme la maison bâtie par lui sur le terrain du quai.

Les bâtimens mouillent devant toute la longueur de la ville , mais depuis 300 jusqu'à 500 toises d'éloignement du rivage , pour peu qu'ils soient un peu gros. Cette distance est très-fatigante pour les matelots , surtout dans les fortes brises , qui rendent le retour de terre à bord pénible , & quelquefois même absolument impossible , parce qu'on ne peut aller qu'à l'aviron , tandis qu'on vient à la voile. C'est pour rendre cet inconvénient nul , du moins quant aux bâtimens de guerre mouillés à la tête de la rade , qu'on prépare le bassin près du hangard de la marine , qui donnera la facilité d'aller & de revenir toujours à la voile , & qui épargnera la fanté des équipages. J'ai fait en 1782 des traversées de ce point , allant en rade & en revenant à la voile.

Le port du Cap peut contenir un nombre considérable de bâtimens. On en a compté jusqu'à cinq ou six cens de toute grandeur , depuis le vaisseau à trois ponts jusqu'au petit bateau passager , pendant la guerre de 1778. Mais ce port se comble chaque jour , & depuis 1770 il y a des points où cela est très-sensible. On m'a même assuré que la différence était de onze pieds dans quelques endroits , ce qui est très-capable d'allarmer sur la conservation de ce port.

Trois causes produisent ce malheureux effet. La Grande rivière , dont les débordemens charient beaucoup de sable , que les courans conduisent dans la rade du Cap ; la rivière à Galiffet qui s'y jette , & dont l'embouchure a toujours des bancs de sable , & enfin la ravine du Cap , qu'on serait tenté de compter pour rien , parce qu'on la voit à sec presque toute l'année ; mais qui dans les grandes pluies , transporte des masses énormes de terre que les eaux y font venir des mornes , & qui vont remblayer le port , comme ne le prouve que trop , le banc qui est déjà en avant de la batterie circulaire. Il serait peut-être tems de s'occuper d'empêcher , du moins , que ce mal n'augmente encore.

Il en est un autre auquel on ne peut penser qu'avec chagrin , parce qu'il croît sans cesse aussi , mais sans qu'on connaisse de moyen de le combattre ; ce sont les

vers qui y percent les navires d'une manière vraiment allarmante. En 1687, on ne connaissait pas aux Antilles, ces insectes destructeurs, qu'on avait seulement observés à la côte d'Afrique, mais trois ans après on s'aperçut qu'ils se naturalisaient à la Martinique, comme le dit une lettre de M. Dumais de Goimpy, intendant des Isles du vent, au Ministre, le 12 Janvier 1692. Depuis ils sont devenus communs aux ports des autres Isles. Les eaux chaudes du Tropique n'ont pas même suffi à leur voracité, & les ports de France l'ont ressentie. Ce fut vers 1710, selon M. de Paw, qu'ils furent apportés d'Amérique en Europe, & vers 1730, selon un mémoire de M. Dupaty, inséré dans les Mémoires de l'Académie de la Rochelle, qu'ils commencèrent à paraître sur les côtes de l'Aunis, où l'on dit qu'un bâtiment échoué les transporta au retour d'un voyage de long cours. La substance de leur corps, ajoute le même auteur, est molle, glaireuse, d'un gris un peu sale; leur tête est ornée de deux pièces écaillées, qui ont précisément la figure du fer d'un villebrequin & qui servent au même usage. Cette espèce de ver se trouve toujours dans un tuyau de substance fort blanche, dure, mince & pierreuse, d'une longueur & d'une grosseur qui varient suivant l'âge & les progrès du ver. Quelquefois ces tuyaux, qui vont en diminuant, ont plusieurs pieds de long & leur gros bout n'est guere que comme le tuyau d'une plume.

J'ajoute, avec M. Dupaty, qu'on n'a trouvé aucun remède à leurs dégâts. Les bois y résistent seulement plus ou moins long-tems. Le cyprès qu'on en avait cru préservé a eu le sort des autres, & Dampier nous dit que le cèdre n'en est pas plus exempt. M. Dupaty désirait qu'on pût se procurer du manglier pour les bois des bouchots à moules des côtes de la Rochelle que les vers attaquaient, parce qu'il le croyait à l'abri de l'insecte; mais M. Adanson a détruit cette erreur par son mémoire sur les vers tarrières ou tarets du Sénégal, qui percent aussi le manglier. Ce savant décrit ce ver apode, à qui la nature a donné vingt-cinq rangs de petites dents taillées en losange & assez semblables à celles d'une lime, pour percer le bois & désoler l'homme, en détruisant la plus étonnante machine qu'ait enfanté son génie.

Une expérience faite par M. le baron de Bessner à Cayenne, dont il était gouverneur, avait donné des espérances, puisque de deux morceaux de bois de sapin mis dans la mer au mois de Septembre 1769, & retirés au mois de Janvier 1770, celui qu'on avait goudronné était criblé de piquûres de vers, tandis que l'autre, frotté d'huile de Carapa ou de Palma-Christi ou ricin, était fort sain; mais le préservatif a fini par perdre son empire.

Dans les commencemens de la Colonie , les navires mouillaient le plus au fond de la rade , au Sud , qu'ils pouvaient , pour être davantage à l'abri de tout accident maritime & de surprise , & en tems de guerre ils se logeaient dans l'espace qui est entre la côte & le ressif du Béliier , gagnant ainsi vers le carenage. Ce carenage était au point de l'habitation Chastenoye où est le corps-de-garde , & qu'on nomme encore le grand carenage ; il était , comme l'on voit , assez loin de la ville du Cap. Il existait encore dans ce lieu , lorsqu'en 1717 M. de Chateaumorand défendait aux capitaines de navires qui y allaient , de couper ni de laisser couper les bois qui s'y trouvaient & qui formaient un rideau utile à la défense de la Colonie , défenses que MM. de Larnage & Maillart étendirent à tout l'espace qui était depuis le morne à Jarlan ou à Baudin , jusqu'au fond de la rivière du Haut-du-Cap , par leur ordonnance du 1^{er} Mars 1743. Ils se virent cependant obligés , au mois d'Avril 1745 , de réitérer leur prohibition , & d'y comprendre tous les bois & mangliers qui bordaient la côte dans la rade & dans la baie du Cap , & qu'ils considéraient comme un rempart naturel. A cette dernière époque le carenage était encore au même endroit , quoique les capitaines eussent fait des tentatives pour se carener au bord de la mer dans la ville , ce que leur défendit notamment une ordonnance du gouverneur & de l'ordonnateur du Cap , en 1725. On n'abandonna le grand carenage , que pour lui préférer le petit carenage , dont j'ai déjà parlé dans la huitième Section.

Mais il manquait une chose essentielle au port du Cap ; c'était un lieu de carène pour les vaisseaux de ligne , & l'on avait vu M. de Monteil forcé d'aller en 1781 , à la Havanne , pour y carener plusieurs vaisseaux de son escadre. M. Gramont , ancien capitaine de navire , privé du bras *droit* à la course , se trouvant capitaine de port par interim , au Cap , s'occupa de la recherche d'un lieu propre à former ce carenage , & il communiqua ses observations à MM. d'Argout & de Vaivre , qui engagèrent M. de Grassé à visiter un point qu'il indiquait. Un rapport favorable , confirmé par un second rapport de M. La Mothe-Piquet , déterminèrent MM. de Lilancour & Le Braffeur à concéder le terrain à M. Gramont , si toutefois le mot de terrain pouvait convenir à un haut-fond , couvert de trois ou quatre pieds d'eau. Ce zélé citoyen fut assujéti à y former un carenage pour les vaisseaux & les navires ; & à évacuer ce local , s'il devenait utile au bien de la Colonie.

Ce carenage est le bout du haut-fond appelé le Béliier , placé vis-à-vis

l'embarcadère de la Petite-Anse & en face de l'extrémité de la ville du Cap vers le bac. Les travaux de M. Gramont furent si rapides que , dès le mois de Novembre 1781 , son carenage pouvait recevoir un vaisseau de rang. Le premier qui en fit usage a été le vaisseau le Palmier , de l'armée de M. de Graffe , commandé par M. de Martelly , au mois de Juin 1782 ; le vaisseau le Scipion y vint immédiatement après , & la frégate la Sybille , au mois de Novembre de la même année. Au mois de Juillet 1783 , le carenage pouvait recevoir , à la fois , trois navires marchands , ou un vaisseau de guerre & un navire marchand , si celui-ci n'avait pas tiré plus de 7 pieds d'eau. Il y avait deux grands magasins pour loger les équipages & les cargaisons , & de plus un pavillon & une galerie formant un logement agréable pour M. Gramont qui surveillait les travaux. Ce local a encore été augmenté , puisqu'en 1786 , la cargaison entière d'un bâtiment marchand logée , il restait encore de l'espace pour plus de cent barriques de sucre (*).

(*) M. Gramont a fait le 10 Mai 1782 , un marché avec l'intendant pour la carène des bâtimens de l'État , à raison de 250 livres , par jour , pour un vaisseau & 120 livres pour les flûtes ou autres bâtimens armés ou frétés pour le compte du roi. Quant aux navires du commerce , ceux à trois mâts , payent de l'instant où ils se placent au quai jusqu'à celui où ils n'y ont plus d'effets , 150 livres , par jour , s'ils sont chargés ; 125 livres , s'ils sont à demi charge ; 100 livres , s'ils sont sur leur lest. Le fenaut , 125 , 100 & 90 livres , suivant qu'il est chargé , &c. , &c. Le brigantin , 100 , 90 & 80 livres ; la goëlette , 80 , 70 & 60 livres ; & tout *ouary*-caboteur , 33 livres , par jour , dans quelque état qu'il se trouve.

Pour les prix de ce tarif , M. Gramont fournit quatre calornes , deux funins , deux poulies de retour , les cabletans , les canons pour corps-morts ou points de résistance , une chaudière à brai , avec les magasins nécessaires pour loger les effets du chargement & l'équipage.

On peut juger de l'économie que le carenage de M. Gramont procure , par le calcul suivant. Le Palmier y a été 45 journées. Il aurait fallu pour le même tems , quatre navires marchands pour recevoir ses effets & son équipage , qu'on aurait payés 300 livres , par jour , chacun (à la Martinique on les a payés 500 liv. en 1779 , pour la carène du Saint-Esprit) : c'était donc 54,000 livres. deux pontons pour les appareils à 50 livres par jour , auraient coûté 4,500 ; deux acons pour le brai & la cambuse , à 60 livres chaque , 5,400 ; & enfin pour le transport des effets , 3,600 ; total 67,500 livres. Le carenage a remplacé toutes ces choses , excepté le logement des pièces à l'eau , des voiles & des vivres , & il n'a coûté que 11,250 livres , pour les 45 jours : il y a donc eu 56,250 livres de bénéfice , sans compter que la carène sur les pontons aurait duré plus long-tems que celle faite dans un lieu où tous les mouvemens sont prompts , où tout est disposé & sous la main. On a calculé aussi qu'un navire de 500 tonneaux , ne dépense que 3,000 livres au carenage , tandis qu'ailleurs il dépenserait 9,545 livres.

Je crois qu'on doit des éloges au citoyen qui a ainsi concouru au bien public ; & quand les Administrateurs pour récompenser M. Gramont , lui ont donné le titre de capitaine de port honoraire , avec la suppléance du titulaire , ils ont fait une chose juste & à laquelle on doit applaudir. M. le Cher. de Bras-Pujet , capitaine de vaisseau , au retour du commandement d'une station à Saint-Domingue , a rendu au ministère des comptes très-avantageux du carenage-Gramont & les Administrateurs avaient même été chargés , par le ministre , de lui en rendre un compte détaillé , que je ne crois pas qu'ils lui aient fait passer.

Mais en même tems , comme mon devoir & mon désir sont d'être vrai , je crois devoir dire que ce carenage n'est pas aussi abrité qu'on pourrait le désirer , surtout pendant les Nords & les brises violentes ; de manière que les bâtimens reçoivent le double effet de l'action de l'eau & de la résistance du corps immobile. De là les dangers pour la mâture & celui de voir courber plus ou moins le vaisseau. On assure que ces accidens ont été éprouvés au carenage-Gramont , notamment par le navire le Bien-Aimé du Havre dont le grand mât s'est rompu. Il ne faut donc pas s'étonner s'il y a des personnes qui préfèrent les pontons flottans.

Un abus très-ancien & qui subsiste encore , contribue beaucoup à gêner le port du Cap , c'est l'usage d'y laisser des carcasses. Dans une rade sujette aux remblais & aux vers , on ne peut rien faire de plus nuisible , parce que ces carcasses deviennent autant de points qui fixent les sables transportés par les eaux & qu'ils font cause de l'exhaussement du fond ; tandis que des bois abandonnés & pourris logent des milliards de vers dont la reproduction croît en raison composée de l'abondance de la nourriture & de la tranquillité où ils sont laissés.

Le port du Cap était considéré depuis long-tems comme un établissement de marine , mais l'ordonnance du 24 Mars 1763 , l'a vraiment constitué tel , & voulait même qu'il fût le seul de cette nature dans la Colonie. C'est de cette époque que l'intendant a ajouté à ces titres , celui d'*Intendant de la Marine* , inséré depuis lors aussi dans les commissions d'intendant ; c'est également de cette époque que le capitaine de port a été assimilé au capitaine d'un port de la marine de France. Il y a depuis environ vingt ans un lieutenant de port au Cap ; on y a même vu un aide de port. Les pilotes sont au nombre de deux ou trois. En 1763 , le roi y a nommé un maître entretenu & un maître charpentier , pour en diriger les ouvrages. Quelques ouvriers y sont employés , mais en très-petit nombre , &

comme ils travaillent dans un lieu qui n'est pas fermé & à la journée ou au mois, la célérité n'est pas leur défaut. On donnait autrefois à ces ouvriers la nourriture du magasin du roi, mais maintenant on les paye davantage & il sont tenus de se nourrir. Ils avaient en 1788, onze gourdes par mois.

Le port du Cap est aussi devenu un port d'entrepôt, par l'arrêt du Conseil d'État du 30 Août 1784, qui a admis les bâtimens neutres pour plusieurs objets & cette destination y a fait paraître des directeurs, des visiteurs & des commis d'entrepôt. Afin de prendre des précautions contre le commerce prohibé, d'après les ordres du ministre, M. de Barbezan, commandant la station, le commandant particulier & le commissaire de la marine, suppléant l'ordonnateur du Cap, se sont transportés dans la rade, le 2 Mars 1787, & ont décidé qu'une ligne censée tirée de la rue Saint-Simon vers la partie la plus Nord du bourg de la Petite-Anse, servirait de limite au mouillage des bâtimens étrangers, qui seraient tenus de mouiller au Sud de cette ligne: qu'on construirait pour leur commerce une calle particulière, coûtant 18,500 liv., devant la rue Saint-Simon & que les caboteurs auraient l'espace existant tout le long du quai, à partir de la calle Le Febvre inclusivement & allant vers le Petit-Carenage. Ce plan non encore exécuté séparera des bâtimens de France, les étrangers, & de ceux-ci les caboteurs.

La police générale des ports appartient aux deux chefs de la Colonie qui ordonnent ce qui a trait à leur sûreté, à leur conservation, à leur entretien. Quant à la police particulière, elle se subdivise en plusieurs branches. Les Administrateurs règlent tout ce qui est une suite nécessaire de leurs pouvoirs sur la police générale, & les officiers de port veillent à l'exécution de leurs ordres. Le commandant de la station a la police intérieure de la rade, sous l'inspection des Administrateurs, & quand il ne se trouve pas de bâtimens de l'État dans la rade, cette police intérieure passe au plus ancien des capitaines marchands qui devient alors le commandant de la rade & qui porte une flamme à son grand mât. L'officier d'administration chargé des classes, a aussi une portion de police sur les équipages des navires marchands, & fait rechercher tous les marins défectueux. A terre, les matelots sont soumis à la police terrestre, & sont remis à leurs chefs, s'il s'agit de simple correction, & à la justice ordinaire, s'il s'agit de crimes. Cette subdivision de juridiction est faite par plusieurs ordonnances que le manque de clarté ou le caractère plus ou moins entreprenant de ceux qui les interprètent, rend souvent insuffisantes; de là des conflits & des abus de pouvoir. La

La police particulière du port & du carenage du Cap a été fixée par une ordonnance de MM. de Bellecombe & de Bongars, du 22 Mai 1784. Elle confère au capitaine de port la rétribution dont il jouit sur l'entrée & la sortie des bâtimens & l'oblige à entretenir, à ses frais, des pilotes & un canot armé pour aller au-devant des bâtimens qui se présentent à la passe. C'est à lui seul qu'appartient le droit d'avoir des pontons dont l'état & l'entretien doivent être surveillés par le commandant des forces navales. Cependant M. Faucher, négociant, en avait un, au mois de Juillet 1786, & ce n'était pas le seul. C'est aussi au capitaine de port à faire relever les carcasses, aux dépens des propriétaires qui ne le font pas. Nul ne peut faire dépecer un vieux bâtiment qu'à l'endroit que lui indique le capitaine de port; l'on ne peut pas faire une carène sans le prévenir, ni chauffer un navire hors de la présence d'un officier ou du maître de port. M. Gramont est conservé, par cette ordonnance, dans tous ses droits, relativement à son carenage, qu'on soumet cependant à la police du capitaine de port.

D'autres ordonnances ont chargé le capitaine de port de veiller à ce qu'on ne touche point aux ressifs, & d'après un ancien usage, il a aussi le soin de faire placer les navires négriers au fond de la rade, de manière que les nègres y soient bien exposés à l'action des brises & que l'air de ces navires ne puisse nuire, ni à la rade, ni à la ville. Enfin la police des quais considérés comme une partie des choses qui constituent un port, est confiée au capitaine de port.

Au mois de Mai 1786, M. l'Amiral avait nommé des maîtres de quai dans les ports principaux de la Colonie & notamment un pour le Cap, mais les Administrateurs s'opposèrent à l'exercice de ses fonctions, & au mois d'Août 1787, le roi décida que cet établissement n'aurait pas lieu.

Ce qu'on ne saurait trop recommander dans une rade comme celle du Cap, dont la plus grande dimension est en longueur, & où, à de certains intervalles, il règne, durant trois jours de suite, des brises violentes, appelées *brises carabinées*, c'est de veiller au feu. Plusieurs exemples ont prouvé que ce soin est nécessaire.

Le 28 Septembre 1728 au soir, le navire le Fidèle, de Nantes, capitaine Nanicol, y brûla par l'imprudence d'un matelot qui avait été dans la calle avec une chandelle pour y prendre de l'eau-de-vie. En 1749, le navire le Triton, de Nantes, eut le même sort; & au mois de Janvier 1731, le navire la Ville de Rouen, armé au Havre, prit feu vers les trois heures après-midi: le cable

ayant brûlé, le vaisseau fut porté par le vent au fond de la rade entre le bac & le petit pont rouge du chemin de la Petite-Anse; à onze heures du soir il fut.

Le dernier exemple ne remonte qu'au lundi 23 Juillet 1781. Les cambufiers du vaisseau l'Intrépide, de 74 canons, mirent imprudemment le feu à des liqueurs spiritueuses; le vaisseau fut embrasé. Persuadé qu'on ne pouvait pas le sauver, on le troua & on l'échoua sur le banc de sable vis-à-vis l'embouchure de la ravine. On jeta ce qu'on put de ses poudres, on mouilla le reste, ce qui n'empêcha pas le vaisseau de sauter en l'air à onze heures du matin, environ dix minutes après qu'on en eût fait écarter les canots qui l'entouraient avec trois ou quatre mille hommes. La commotion fut terrible; la ville entière en trembla; des morceaux de bois enflammés, des ferremens, des boulets vinrent tomber dans la ville & surtout sur deux maisons du Petit-Carenage. La boulangerie du roi fut presque toute découverte; plusieurs navires eurent des parties de leurs ponts enfoncés, des mâts, des vergues brisées. Quarante-deux marins furent tués ou brûlés. Quand on songe que vingt-quatre heures plutôt, à cause d'une brise carabinée, le vaisseau aurait brûlé au milieu de l'armée navale de 28 vaisseaux & de 300 bâtimens de commerce, que rien n'aurait pu sauver; quand on considère quelles pouvaient être les suites de cet événement, on est presque conduit à trouver heureux qu'il se soit borné à la perte d'un 74, malgré le vif chagrin de son capitaine, M. Dupleffis-Pascau, qui n'obéit qu'avec peine à l'ordre de quitter son vaisseau, avec lequel il aurait sauté quelques instans plus tard.

On doit aussi se ressouvenir que d'après quelques accidens, une ordonnance du 24 Mai 1768 a défendu de chauffer à bord aucune matière combustible dans les ports & les rades de la Colonie.

L'on peut évaluer à environ 170, le nombre moyen des bâtimens qui se trouvent ordinairement dans la rade du Cap. Ce nombre total peut se composer à-peu-près, de 80 navires de France, ayant depuis 200 jusqu'à 600 tonneaux, dont 28 de Bordeaux, 14 de Nantes, 14 de Marseille, 4 de Bayonne, 4 du Havre, 1 de Honfleur, 4 de Dunkerque, 6 de la Rochelle, 2 de Saint-Malo, 1 de l'Orient, 1 de Rochefort, sans distinction des régriers. 50 Américains; 10 ou 12 bâtimens de la Louisiane, de la Havane, de la côte espagnole ou des Isles du Vent, de Sainte-Croix, de Saint-Eustache & de Curaçao, &c.

trente caboteurs ou passagers ; ajoutant-à cela les canots , les acons & les pirogues pour le transport des personnes , des effets , des subsistances , & pour la pêche , & le mouvement des chaloupes des navires , il est facile de concevoir que le port du Cap offre un tableau très-animé , très-varié & qui donne l'idée du commerce dont cette ville est le siège , & qui est plus grand que dans aucun autre lieu de la Colonie.

D'après un usage très-ancien & dont le commencement est même ignoré , lorsqu'un capitaine de navire débarque à la calle , un soldat du corps-de-garde voisin le conduit chez le commandant de la place , chez l'ordonnateur , au bureau des classés , chez le lieutenant de l'Amirauté , au greffe de ce tribunal & à la poste. On sent facilement que cet usage a dû prendre naissance dans un tems de guerre où l'on aura trouvé important que le chef de la place fut le premier instruit des choses qu'un bâtiment pouvait apprendre ; l'ordonnateur fait aussi ce que la cargaison peut procurer aux besoins des magasins , des troupes &c. Tout le reste tend à s'assurer que le capitaine aura rempli ceux de ses devoirs auxquels l'intérêt public est uni. Une ordonnance du commandant en second & de l'ordonnateur , du premier Août 1776 , exigeait même que le capitaine se fit suivre de ses passagers chez l'un & l'autre , mais cette règle n'a eu qu'une courte exécution.

Tous les détails du port ainsi terminés , je vais , en quelque sorte , rentrer dans la ville pour observer une foule de choses qui la concernent toute entière & qui auraient été quelquefois moins intelligibles pour le Lecteur , si je les lui avais présentées avant la Description particulière des huit Sections.



Des Incendies.

LA ville du Cap , comme plusieurs autres villes , doit son embellissement à des malheurs. Les ennemis en brûlant en 1691 & en 1695 les chétives cabanes qu'on y avait construites , firent paraître des maisons plus étendues , closes de palissades de bois-palmiste. On commença à ne plus couvrir en *tâches* & en têtes de canne , à cause de la défense qui fut faite le 26 Juin 1721 , & dont l'utilité fut sentie lorsque des petards tirés le jour de la Fête-Dieu , en 1723 , firent brûler deux maisons. Ensuite vinrent des maisons de bois menuisés , & déjà quelques

bâtimens de maçonnerie se faisaient remarquer, lorsque l'incendie de la nuit du 20 au 21 Septembre 1734, qui dura depuis minuit jusqu'au soleil levant, vint brûler la moitié de la ville, dans le quartier du commerce, & causer une perte de plusieurs millions. Les officiers, les soldats, les nègres montrèrent la plus grande activité & le plus grand courage pour en arrêter les progrès. MM. d'Héricourt & de Maupoint se distinguèrent par leur audace, mais sans les secours donnés par les charpentiers du vaisseau la Charanté, commandé par M. le Comte de Vaudreuil, prêt à faire route pour la Louisiane, & ceux des bâtimens de la rade, qui abattirent plusieurs maisons pour intercepter le cours du feu; sans le concours des matelots & des nègres des ateliers voisins de la ville, c'en était fait de tout ce qui existait de constructions. On tira de cet événement la leçon de ne plus bâtir qu'en maçonnerie.

Dans la nuit du 7 au 8 Décembre 1752, une négresse s'étant endormie laissant une lumière auprès d'une paille, le feu se manifesta à une heure du matin & menaça d'embraser toute la ville. Heureusement que M. de Chastenoie, gouverneur du Cap, fit abattre une maison de bois & en fit découvrir plusieurs autres couvertes d'essentes, ce qui borna la perte à quatre maisons, au coin des rues du Gouvernement & de la Fontaine. Personne ne contribua plus à sauver la ville alors, que MM. Blanc & Balanqué, par la témérité avec laquelle ils allaient, même au milieu des flammes, travailler à arrêter leur dévastation. L'on a vu le dernier capitaine de port du Cap, en 1767, place qu'il avait méritée par ses brillantes, & peut-être encore plus par ses généreuses actions, comme capitaine de corsaire.

Depuis, le Cap n'a éprouvé que quelques inquiétudes par le feu, dont la plus vive fut celle du mois de Mai 1773, lorsque le feu prit dans le logement de M. de Reynaud, alors colonel du régiment du Cap, sur le côté Est de la rue des Vierges & entre celles Saint-Simon & Saint-Joseph. M. Rey du Château, officier du régiment du Cap, eut le malheur d'y avoir une jambe cassée, & l'on distingua parmi la foule de ceux que leur ardeur portèrent à éteindre l'incendie, M. Léon Laugier fils, officier d'un navire de Marseille mouillé en rade, à qui M. de Vallière donna une épée, au nom du roi, pour récompenser son heureuse intrépidité.

Le peu d'élévation des maisons rend les incendies moins dangereux, mais aussi le peu de profondeur des îlets entasse les constructions & le peu de largeur des

rues rend la communication du feu très-facile. Il faudrait donc qu'on eût, dans chaque maison une surveillance que la paresse des nègres rendra toujours nécessaire. Il faudrait encore que chaque maison eût un ou deux seaux de cuir ; que chaque section eût des pompes déposées dans un lieu convenu, & que d'avance il y eût des personnes chargées de les faire jouer. Mais il faudrait surtout que l'entretien de celles achetées par le roi & auquel on a préposé un directeur, depuis 1777, avec exemption de service de milices, & 1,200 livres par an, fût surveillé. C'est durant les longues sécheresses auxquelles Saint-Domingue devient de plus en plus sujet, que l'incendie est redoutable, & si l'on réfléchit qu'alors les fontaines & les puits sont presque desséchés, on doit sentir la nécessité des précautions que j'indique. C'est un objet sur lequel la police manque d'activité.



De la Police.

PUISQUE j'ai proféré ce mot, je vais parler de la police du Cap. Les plus anciennes loix coloniales & principalement le règlement du roi du 4 Novembre 1671, a donné l'exécution de la police aux juges inférieurs. La vérité est néanmoins que dans le premier âge de la Colonie, les États-majors l'exerçaient presque exclusivement, à moins qu'il ne fût nécessaire de prononcer quelques amendes, pour lesquelles ils renvoyaient aux juges. MM. de Larnage & Maillart convaincus que cette forme était vicieuse, crurent, le 13 Août 1739, un inspecteur de police du Cap qui fut chargé de la police sous le procureur du roi & auquel ils donnèrent un brigadier & quatre archers tirés de la maréchaussée. Ils nommèrent M. Ferrary & l'assujettirent à prendre les ordres de l'État-major & du Conseil supérieur, & à remettre au ministère public, les procès-verbaux des contraventions. La part laissée à l'État-major fut un nouveau titre d'usurpation & la police lui fut presque totalement dévolue jusqu'en 1762, que les plaintes des colons déterminèrent MM. de Bory & Clugny à prendre de nouvelles mesures. Elles furent réunies dans leur ordonnance du 14 Juillet qui établit deux inspecteurs & dix sergens de police, un voyer & un étalonneur-jaugeur, & qui leur distribue des fonctions, en les plaçant sous les ordres du sénéchal & du procureur du roi.

La police a divers objets que je vais parcourir rapidement. D'abord la propreté

de la ville. Il serait difficile de trouver sur aucun sujet autant de réglemens des Administrateurs, du Conseil, du Juge de police, qu'il y en a depuis le 9 Mars 1710, pour que la ville du Cap soit propre. Le nettoyage des rues n'a pas cessé d'être affermé, à partir de l'époque de 1735, & le dernier procès verbal d'adjudication, fait le 9 Septembre 1785; le fixe à 49,000 livres par an.

La police a ordonné de balayer le devant des maisons & les ruisseaux des rues, tous les jours avant sept heures du matin, & dans beaucoup d'endroits on ne le fait presque jamais. Elle a prescrit de jeter de l'eau deux fois par jour au-devant des maisons, afin de rafraîchir l'air & de renouveler l'eau des ruisseaux, & ce n'est qu'un simple usage que quelques personnes employent dans les grandes chaleurs & seulement quand il leur plaît. On ne doit pas mettre d'immundices dans les rues, quand les tombereaux ont passé, ni les placer ailleurs qu'au coin & le long des maisons, & il n'est pas d'instant du jour qu'on n'en voye au bord des ruisseaux & surtout dans les carrefours; dans les rues peu fréquentées, il y a des amas d'ordures. Si l'on bâtit, l'on gêne les rues, & la nuit rien n'indique le danger aux passans; en un mot, nulle part la police n'est plus mal faite à cet égard; les rues les calles, les quais sont sales & infects; quelquefois des cloaques répandent une odeur insupportable: on trouve par-tout des voitures & des chevaux dételés, qui gênent & salissent les rues.

La police doit empêcher le bruit, & chacun fait celui qu'il veut. Elle doit empêcher les jeux défendus, & nulle part on ne joue avec plus d'audace; les esclaves eux-mêmes y font publiquement des parties très-chères, & dont la perte ou le gain est nécessairement un vol fait à un maître. La police doit veiller à la distribution de la viande, & cependant on excède à la boucherie le prix du tarif, ou bien l'on ne veut donner de la viande qu'aux domestiques des gens en place; il est même reçu qu'on va prier quelqu'un de ces élus, de recommander son nègre à l'inspecteur de police qui est à la boucherie. On tolérait autrefois que des archers de police prissent de la viande à la boucherie exclusive, & la revendissent à un taux double, & même plus fort.

La police doit veiller à ce que les boulangers ne vendent pas à faux poids, & par une singularité remarquable, il est des boulangers qui échappent constamment à la surveillance, quoique ce ne soit pas ceux dont le public se plaint le moins.

Depuis le 2 Août 1780, une ordonnance des Administrateurs a réglé qu'il n'y aurait que trente cabarets au Cap, que quatre seulement pourraient vendre du tafia, mais pas en moindre quantité que de dix bouteilles, & néanmoins tout le

monde voit, excepté la police, qu'il y a plus de trente cabarets, & que le tafia se vend à la plus petite mesure, pour sept sous & demi.

Les cabarets doivent être fermés à des heures marquées, & cependant j'ai eu le voisinage d'un cabaret où les nègres m'empêchaient de dormir long-tems après, & même lorsqu'un beau clair de lune ne permettait pas, à tout autre qu'à la police, de ne les pas voir.

C'est la même bienveillance pour les billards, qui étaient, en 1786, aussi nombreux que les cabarets, & pour les cafés: & il a fallu que des officiers de l'état-major & même M. de Bellecombe, gouverneur-général, allassent, avec un détachement de troupes, pour y faire cesser un jeu désastreux.

On ferait tenté de croire qu'il n'y a au Cap ni gens sans aveu, ni vagabonds, parce que la police n'en trouve point. Le métier d'aubergiste & de logeur, est celui de quiconque veut le prendre, & les règles ne sont pas mieux suivies sur ce point que sur les autres.

Quant aux esclaves, il semble que la police n'ait aucune fonction qui les regarde. Les nègres vont armés de gros bâtons; ils tiennent des chambres à loyer, ils jouent, ils forment des assemblées, ils violent enfin tous les réglemens, & les hommes de police sont spectateurs tranquilles de leurs contraventions. Ils arrêtent cependant le dimanche quelques nègres de la plaine, qu'ils accusent d'être sans billets; par fois même ils conduisent à la geole des nègres de la ville, qu'ils ont arrêtés dans quelques patrouilles de nuit; mais ce sont des nègres qui n'ont pas le droit d'impunité, par le crédit de leurs maîtres; car il y a tel esclave qui obtient les égards de la police, & souvent tel archer de police a, parmi les esclaves du sexe, une protectrice, qui a aussi ses créatures.

Quelles sont donc les causes de tant de désordres? La principale est le trop petit nombre d'hommes formant la troupe de police; la seconde, la médiocrité de leur traitement; la troisième, le peu d'énergie & de surveillance de la part des officiers de police, je veux dire des officiers de la Sénéchaussée. Il n'y a, à présent que le Cap est doublé comparativement à 1764, que le même nombre d'agens de police; deux inspecteurs, deux sergens & huit archers, au lieu de dix sergens. Parmi ces dix derniers, il y en a toujours un qui est toute la journée chez le sénéchal & l'autre chez le procureur du roi, pour exécuter leurs ordres en fait de police. Les inspecteurs, obligés de rendre des comptes journaliers au commandant, à l'ordonnateur, au sénéchal, au procureur du roi, perdent une grande partie de leur tems.

dans ces courses, auxquelles ils ajoutent des visites au président & au procureur-général du Conseil. Comment huit hommes qui restent, accompliraient-ils tous les devoirs qu'on leur impose ? comment feraient-ils des patrouilles de nuit, dans une ville qui a près d'une lieue d'enceinte dans sa forme irrégulière ? n'est-on pas pas certain, au moment où cette patrouille vient de passer, qu'on ne fera plus inquiété par elle ?

Le traitement est, depuis 1762, fixé à 2,400 livres pour les inspecteurs & à 900 livres pour chacun des autres ; ce qui fait en tout 13,800 livres par an, qui sont payées par la caisse des droits municipaux, c'est-à-dire, des droits suppliciés & de maréchauffée ; on leur fournit, en outre, un fusil, une bayonnette, un four-niment & une épée. Les inspecteurs sont obligés d'avoir un uniforme composé d'un habit, veste & culote bleus, boutons d'argent, une aiguillette d'argent sur l'épaule, & de porter un bâton d'ébène garni d'ivoire en haut & en bas. La troupe est aussi en bleu avec les boutons blancs & on lui fournit une bandoulière bleue avec un bordé blanc, aux armes de France & le mot *Police*. Enfin ce n'est que depuis le mois de Novembre 1785, que le Conseil du Cap a loué une maison rue Espagnole pour y loger la troupe de police ; chaque archer était tenu de se loger, à ses frais, auparavant.

Est-il un individu, connaissant Saint-Domingue, qui croye possible qu'un archer de police y subsiste & s'habille, &c, avec 900 livres ; un inspecteur avec 2,400 ? Je fais qu'ils ont des profits de capture & de confiscation, mais lorsqu'ils sont aussi près du besoin, il est plus sûr encore pour eux de vendre leur indulgence que d'attendre des profits incertains. Aussi les exemples de prévarication sont-ils journaliers. D'ailleurs quand il y a un si petit nombre de complaisans à acheter, les sacrifices sont moins grands. Il faut donc augmenter la troupe, qu'on a encore obligé à mener les criminels aux exécutions qui ne sont pas suivies de mort ; il faut la payer de manière à engager des hommes qui s'estiment à remplir ces fonctions. Mais tout cela ne suffira pas si les officiers de la Sénéchauffée ne mettent pas un zèle sévère dans la manutention de la police, s'ils ne plient pas à la loi tous ceux qui se font un jeu de l'insulter par leur désobéissance.

Le voyer, qui a 3,000 d'appointemens depuis 1781, & les revenans bons de sa place, n'y met pas non plus une grande exactitude. Il est guidé dans sa principale fonction, qui est l'alignement des rues, par le plan-directeur qui est dresse, changé & corrigé par l'ingénieur en chef, d'après les ordres des Administrateurs, parce que

que les villes des Colonies sont considérées comme des places de guerre. Une copie de ce plan est déposée au greffe de la Sénéchaussée. La voirie, proprement dite, ne le regarde pas mais l'entrepreneur du nettoyage de la ville. Il inspecte les pavés, règle l'écoulement des ruisseaux, empêche les usurpations sur le local des rues, &c.

Il faut savoir qu'il existe un étalonneur-jaugeur juré, pour s'en douter. En nul lieu du monde, peut-être, on ne vend plus à faux poids & à fausse mesure qu'au Cap. Indolence de celui qui a cet emploi, défaut de protection dans ceux qui devraient assurer ses opérations, voilà les causes de ce nouveau vice de police.

Je dois pourtant convenir qu'il serait très-difficile que les officiers de la Sénéchaussée pussent remplir leurs obligations en fait de police avec l'exactitude, la juste sévérité, & la célérité qu'elles exigent. Le tribunal consomme tout leur tems pour les affaires civiles & criminelles; d'ailleurs la police a encore d'autres parties pour eux. C'est, outre deux audiences de police le mardi & le vendredi de chaque semaine, l'après midi, cette multitude de plaintes, de débats, de colloques, qu'il faut écouter, de la part d'esclaves qui se plaignent de libres, de libres qui se plaignent d'esclaves, de blancs qui imputent des faits à des affranchis ou qui sont l'objet des reproches de ces derniers. Il faut mander les uns & les autres, tenir en quelque sorte un tribunal domestique; accommoder, blâmer, menacer, punir & garder dans tous ces cas une mesure qui tienne tout à la fois de l'équité naturelle & de la justice légale; employer l'autorité à maintenir la paix publique, sans en abuser, & ne pas la soumettre au crédit, à la faveur, à la crainte, peut-être. Tant de soins dans une ville coloniale, où les individus sont placés les uns à l'égard des autres dans des rapports politiques, exigent bien des qualités, & causent une grande perte de tems. Or le sénéchal, son lieutenant & le procureur du roi en ont à peine assez pour accomplir toutes leurs fonctions de judicature, & pour prononcer vingt mille jugemens, au moins, par année. La police est donc le patrimoine des inspecteurs, & ils disposent, lorsqu'eux-mêmes auraient besoin d'être constamment surveillés.

Dès 1748, on a parlé de l'établissement d'un lieutenant de police au Cap, où le besoin qu'on en avait a prodigieusement augmenté. Il suffirait de connaître toutes les ordonnances & les réglemens de police, pour être convaincu qu'elle est très-impuissante, & qu'elle manque de moyens répressifs. Que faire du vagabond qui, arrêté & mis en prison, finit par en sortir pour reprendre sa vie errante & conti-

nuer à menacer la société des mêmes fléaux ? Il faut une personne qui ait le soin unique de la police de cette grande ville , & que le gouvernement manifeste d'une manière éclatante le dessein de la soutenir contre tous les abus d'autorité , & contre la ligue des hommes qui croient que leur dignité s'augmente , par l'impunité qu'ils accordent à leurs domestiques , à leurs esclaves. Il faut qu'avec tous les moyens d'assurer l'ordre , le chef de la police soit responsable du trouble qu'on y apportera. Alors , mais alors seulement , on remédiera aux divers monopoles qu'on croit nuls , parce qu'on ne les éprouve pas personnellement , & l'on ne craindra plus , comme à présent , de faire le bien , parce qu'il faudrait braver une rumeur insensée , qui réclame aveuglément en faveur d'anciens abus.

C'est encore le sénéchal qui censure les pièces de théâtre & qui donne des permissions aux baladins , à ceux qui montrent des optiques , des marionnettes , aux faiseurs de tours , à ceux qui font des courses à cheval , &c. Sans doute qu'on croit que cette permission est tacitement accordée , pour exposer & vendre des livres & des estampes obscènes ; car il n'est pas de jour de marché des Blancs où les yeux ne soient blessés par ces dernières , & où la jeunesse ne puisse trouver aussi à échanger sa précieuse innocence , contre la morale ordurière de livres dangereux où de dégoutans tableaux souillent encore la vue.

Pour mieux faire juger de la nécessité d'une bonne police au Cap , il suffit d'en connaître l'importance & la population



Nombre des Maisons & Population du Cap.

CETTE ville qui , lors de l'incendie de 1734 , n'avait guères que 400 maisons , en contenait 587 en 1751 ; 627 en 1753 ; 817 en 1756 ; 857 en 1761 ; 869 en 1764 ; 910 en 1766 ; 1260 en 1783 & 1361 en 1788 , dont 1221 dans la ville & 140 dans le faubourg du Petit Carenage , non compris les édifices & les établissemens publics , qui sont au nombre de 79. Le Cap a donc triplé en cinquante ans , & même cette manière de considérer son accroissement , n'est pas celle qu'il faut prendre , puisque de belles maisons & des maisons à étages ont remplacé des baraques & des espèces de chaumières , telles qu'on en voyait dans la Petite-Guinée & dans le canton du Marécage.

En 1764 , on évaluait à 1,688,690 livres , ce que les maisons du Cap produisaient

FRANÇAISE DE SAINT-DOMINGUE. 491

de loyer, & en 1779, à trois millions; & certainement en 1788, ces loyers s'élevaient à près de cinq millions, quoique le nombre des maisons ne fût pas doublé depuis 1764.

Une ordonnance des Administrateurs du 20 Octobre 1780, renouvelée le 27 Janvier 1787, a donné aux rues du Cap des plaques peintes qui en indiquent le nom, & chaque maison est numérotée.

Venons à la population. La paroisse du Cap avait, d'après les recensemens;

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	
En 1692 . . .	160 hommes . . .	63 femmes . . .	34 . . .	total . 257.
1710 . . .	335 . . .	206 . . .	52 . . .	605 1198.
1730 . . .	694 . . .	381 . . .	62 . . .	1749 2886.
1749 . . .	900 . . .	515 . . .	143 . . .	(non marquée) . . . 1658.
1771 . . .	1020 . . .	605 . . .	271 . . .	2568 4464.
1775 . . .	1105 . . .	586 . . .	195 . . .	4257 6143.
1780 . . .	1065 . . .	599 . . .	1391 . . .	4665 7729.
1788 . . .	1895 . . .	845 . . .	1264 . . .	8147 12151.

Ces recensemens ne méritent pas tous une égale confiance. Les plus anciens peuvent être crus, parce que dans une population faible chacun est connu & aperçu; mais à mesure qu'elle s'accroît, les erreurs, les omissions échappent plus aisément, & malgré la vigilance que M. de Marbois a employée, le recensement de 1788 est sûrement fautif.

Distinguant la population de la ville, proprement dite, de celle de la paroisse, j'ai des renseignemens qui m'autorisent à compter la première de la manière suivante.

Blancs de tout sexe & de tout âge	3600.
Affranchis	1400.
Esclaves	10,000.
	<hr/>
	15,000.

Voilà la population propre du Cap; mais il faut y faire des additions pour l'avoir telle qu'elle existe.

La garnison qui ferait de 1,300 hommes tout compris, ne peut être comptée dans l'état ordinaire que pour	1000 hom.
80 bâtimens de France dans la rade, évalués à 25 individus l'un dans l'autre	2000
50 bâtimens américains de 6 hommes chaque	300
10 autres bâtimens neutres à 10 hommes	100
30 caboteurs, passagers, &c., à 5 hommes	150

C'est donc 3,550 hom.
à ajouter aux 15,000 déjà trouvés, & l'on a environ 18,500 personnes pour le taux de la population habituelle de la ville du Cap, pour le nombre des bouches qui s'y nourrissent, & auxquelles je n'ajoute pas la maréchauffée, la troupe de police, ce que contient un seul bâtiment négrier, qu'on peut supposer en rade, les individus de la chaîne publique, & enfin les voyageurs & les colons des autres lieux qui s'y trouvent accidentellement, mais qui affurent encore mieux mon évaluation.

Ce tableau montre lui-même combien on peut compter au Cap d'individus, en quelque sorte étrangers à la Colonie; & parmi les 3,600 Blancs, il en est au moins un sixième sans nulle propriété mobilière ou immobilière, & qui spéculent sur des événemens qui se réalisent pour les uns, & dont l'attente trompe beaucoup d'autres. Primitivement il a fallu envoyer des engagés, puis des sujets pris dans certains hôpitaux pour maintenir la population de Saint-Domingue, & le Cap en a particulièrement profité ainsi que de quelques colons venus de Saint-Christophe & de Sainte-Croix. Ce fut au commencement du mois de Février 1696, que la Colonie de cette dernière Isle arriva au Cap. Elle était composée de 10 soldats, 1 sergent, 50 hommes portant armes, 3 ou 4 familles & 60 nègres; ils ne restèrent pas tous dans cette ville.

Une chose dont on est très-frappé en considérant la population de Saint-Domingue, c'est le petit nombre des enfans blancs. La plupart de ceux qu'on rencontre sont faibles, débiles, maladifs, & l'usage d'en envoyer beaucoup en France est une cause qui les rend encore plus rares. Je reviendrai sur cette observation.

On est naturellement conduit à parler des consommations de la ville du Cap; lorsqu'on a entretenu de sa population. En 1788, on y débitait, chaque jour,

20 ou 22 bœufs dont le poids variait depuis 4,800 livres jusqu'à 6,000, suivant l'état de ces bœufs. Les dimanches & les jeudis sont les plus fortes boucheries, & les moindres ont lieu le vendredi & le samedi. La tuerie de veaux n'est pas régulière, &, souvent même, il se passe huit jours sans qu'on en fasse; mais on peut cependant calculer que le Cap consomme, chaque mois, 15 veaux pesant 80 livres chacun. Par jour, dix moutons & 25 cabrits (chevreaux) & 30 cochons. 25 boulangers employent, chaque jour, 70 barils de farine de 180 livres. Dans cette fourniture de pain, il y en a pour les bâtimens de la rade & pour quelques habitations des environs de la ville; en 1783, elle allait presque au double, par l'augmentation des troupes françaises & par la présence des troupes espagnoles; ces dernières consomment, à elles seules, 30 barils de farine par jour.

•••••

Du Cap considéré comme Capitale.

LE Cap est le lieu plus habité de toute la Colonie, & il doit cet avantage à son plus grand commerce, qui lui-même est l'effet de la situation géographique du lieu comme port le plus au vent. Cependant différentes circonstances ont presque toujours été cause que la capitale de la Colonie a été placée ailleurs qu'au Cap. D'abord le premier établissement ayant été fait à la Tortue, le point de la grande Ile qui lui correspondait presque directement, devint le chef-lieu. Ensuite la culture du Cul-de-sac fit préférer Léogane au Port-de-Paix. Les instructions de M. Deslandes, premier intendant, voulaient que les Administrateurs partageassent leur résidence entre Léogane & le Cap, mais le premier lieu fut préféré & un fait le prouve, c'est que les Administrateurs n'eurent qu'un logement passager dans un magasin du roi sur la place-d'armes, jusqu'en 1734, qu'il brûla; & que depuis lors jusqu'à la résidence de MM. Bory & Clugny au Cap, en 1762, les chefs logeaient passagèrement dans des maisons qu'ils louaient ou qu'ils empruntaient. La beauté du mouillage du Petit-Goave fit balancer ensuite pendant plus de 50 ans entre Léogane & le Petit-Goave, & on finit par leur préférer le Port-au-Prince.

Celui-ci perdit ensuite ses droits, pendant la guerre de 1756; car M. de Bory, reçu gouverneur-général au mois de Mars 1762, & M. de Clugny son collègue, résidèrent au Cap, ainsi que M. de Belzunce. L'ordonnance du 24 Mars 1763;

décida que les deux Administrateurs résideraient au Cap ; & M. d'Estaing y eut , en effet , sa principale résidence. Mais en nommant M. le prince de Rohan on rendit au Port-au-Prince son titre de capitale qu'il conserve de droit , quoique dans le fait , ce titre n'appartienne qu'au Cap , où la guerre , nécessitera toujours le séjour des chefs. On les y a vus depuis 1778 jusqu'en 1785.

Dans tous les tems il a toujours été enjoint au général & à l'intendant de partager leur résidence entre la capitale de la Colonie & le Cap , notamment par les instructions de MM. de Chateaumorand & Mithon , du 26 Août 1716 , par celles de MM. Fayet & Duclos du 21 Juillet 1732 , & par celles de MM. de Larnage & la Chapelle , du 10 Juin 1737 qui leur prescrit de séjourner , chaque année , quatre mois au Cap ; & il est même des instructions qui veulent un partage égal. La position du Port-au-Prince qui le place à-peu-près au milieu des deux extrémités de la Colonie , lui ont obtenu la préférence que réclame le Cap , lorsque la crainte de l'ennemi plus forte que les inconvéniens intérieurs veut que les Administrateurs soient à portée de communiquer avec les chefs des armées & des escadres & de combiner les préparatifs & les mouvemens qui ont pour objet , ou la conservation de la Colonie ou des entreprises hostiles sur d'autres points.



État-major & Officiers d'Administration du Cap.

LE Cap , dont l'établissement ne remonte que vers 1671 , n'eut point de chef militaire particulier avant 1679 , que M. de Franquénay y fut placé comme lieutenant de roi. Il commandait ce qu'on nommait alors le Quartier du Cap , c'est-à-dire , ce qui est , à présent , entre le Port Français & la rivière du Massacre. En 1695 , on nomma un gouverneur du Cap & comme c'était l'ancien gouverneur de l'île Sainte-Croix dont la Colonie avait été transportée au Cap , M. de Boissyrainé reçut le titre de gouverneur de Sainte-Croix & du Cap. Il eut sa résidence dans cette dernière ville & comprit alors la Sénéchaussée du Port-de-Paix dans le ressort de son gouvernement. La place de gouverneur a cessé en 1763 , dans la personne de M. de Chastenoye fils. Trois de ces gouverneurs du Cap , & qui l'étaient réellement de la Partie du Nord entière , furent lieutenans au gouvernement-général. Ce sont M. de Charritte , & MM. de Chastenoye-père & fils ; ils eurent le Cap pour résidence.

L'ordonnance de 1763, qui supprimait les gouverneurs particuliers & les remplaçait par des commandans en second; fixant le gouverneur-général au Cap, cette ville ne devait point avoir de commandant en second, cependant des vues particulières y firent garder M. de Thorenc & depuis il y a toujours eu un commandant en second de la Partie du Nord, résidant au Cap.

La lieutenance de roi commencée à M. de Fransquesnay, en 1679, supprimée en 1763, rétablie le 15 Mars 1769 par une ordonnance du roi qui charge le major de la légion de Saint-Domingue d'en faire les fonctions, ce qui a duré jusqu'à ce qu'une autre ordonnance du 17 Mars 1771 ait rétabli un lieutenant de roi titulaire; n'a cessé qu'à M. le chevalier du Grès, par l'ordonnance du 20 Décembre 1783 qui a changé le titre de lieutenant de roi en celui de commandant particulier.

On crut utile d'avoir un major au Cap. Le premier fut le célèbre Laurent de Graff, en 1690. Cette majorité supprimée en 1763, rétablie le 15 Mars 1769, supprimée par l'ordonnance du 16 Mars 1771, rétablie le 15 Avril 1776, a été supprimée de nouveau le 20 Décembre 1783, lorsqu'elle était remplie par M. de la Plaigne.

Le Cap eut son premier aide-major en 1688. Cette place fut aussi supprimée en 1763 & rétablie en 1769; il y a maintenant deux aides-majors, parce qu'il en a été créé un second le 18 Mai 1787.

Le Cap a eu aussi deux majors-généraux des troupes & milices de la Partie du Nord; trois des majors-généraux de la Colonie y ont été fixés, ainsi que plusieurs des aides-majors-généraux.

Lorsque l'intendant n'a pas eu sa résidence au Cap, cette ville a toujours eu, depuis 1721, un commissaire ordonnateur, & successivement plusieurs commissaires, sous-commissaires & écrivains de la marine, chargés des différens détails du service, même de celui des troupes pour lesquelles on n'a vu des commissaires de guerre qu'en 1763. Le commissaire ordonnateur des guerres était pareillement établi au Cap.

Cette ville considérée comme une subdélégation de l'intendance, a depuis 1738 un greffe de la subdélégation, qui est le dépôt de tous les actes faits par les Administrateurs & qui intéressent les parties de l'administration qui ne sont ni militaires ni judiciaires. C'est là que sont mis aussi tous les procès-verbaux & les plans des arpenteurs qui meurent ou qui s'absentent, & les recensemens

fournis par les Colons pour chaque année. C'est encore un service rendu par Larnage & Maillart, qui ont voulu faire trouver aux habitans de la Partie du Nord plus près d'eux les titres de leurs propriétés foncières, & divers actes relatifs à l'usage de ces propriétés, soit quant aux chemins, aux distributions d'eau, aux travaux sur les rivières, soit enfin à plusieurs autres matières, toutes également importantes pour eux & même pour l'intérêt public, parce qu'on y trouve aussi ce qui concerne la formation des paroisses, la nomination de plusieurs préposés dans les différentes branches de l'administration générale de la Colonie, & jusqu'aux preuves de l'état des affranchis.



Partie militaire. Garnison du Cap.

DEPUIS 1763, il y a un ingénieur en chef de la Partie du Nord, qui habite la ville du Cap, ainsi que le commandant de l'artillerie de la Colonie. On y voit aussi un garde-magasin de la marine. Pendant quelque tems il y avait un garde-magasin de la marine distinct de celui qu'on nommait alors garde-magasin principal, & qui était chargé des vivres & effets, mais ces deux places ont été réunies depuis la paix de 1783, comme auparavant. Il y a aussi un garde-magasin d'artillerie, établi par une lettre du Ministre, du 5 Août 1771, avec 3,000 liv. tournois d'appointemens.

Le Cap a toujours eu une garnison depuis la fin du siècle dernier. Elle ne fut composée jusqu'en 1762 que de plusieurs compagnies des troupes détachées de la marine, d'abord au nombre de deux, puis portées à trois & augmentées de quelques suisses, dont 60 étaient au Cap. Ces trois compagnies étaient si réduites au mois de Juin 1718, que les milices du Cap faisaient la garde la nuit pour soulager les 50 soldats qui restaient. En 1762 l'on envoya des régimens tirés de l'armée de ligne, & où l'on incorpora en 1766 ces troupes détachées de la marine. En 1766 on créa une légion de Saint-Domingue, dont une partie était au Cap. Enfin on établit deux régimens pour la Colonie, dont un du nom du Cap fut destiné à la garnison sédentaire de cette ville, où il fut formé le 31 Janvier 1773, & où il fit bénir ses drapeaux le 26 Avril suivant. Il doit être, au complet, de 1,214 hommes, tout compris sur le pied de paix. Son uniforme est bleu, paremens & collet de drap verd, revers bleu, liféré verd, boutons timbrés d'une

d'une ancre & les épauettes d'argent. Le service journalier de la place du Cap & de l'hôpital, en tems de paix, exige 80 hommes & 3 officiers, non compris la comédie.

Quant à l'artillerie, il y avait, avant 1762, deux compagnies de bombardiers, dont une était au Cap où elle fut commandée par M. de l'Isle-Adam, & ensuite par M. de Fontenelle. Quand M. de Belzunce arriva, amenant deux compagnies du corps royal sous le commandement de M. de Villarson, lieutenant-colonel, M. de Fontenelle demeura commandant des bombardiers, qu'on incorpora cependant dans le corps royal, lors de la formation de la légion de Saint-Domingue en 1766. Le roi créa de nouveau, en 1768, deux compagnies de 100 hommes chacune, sous le titre de canoniers-bombardiers, qu'on augmenta d'une troisième compagnie en 1771. C'est de cette artillerie coloniale que s'est formée, en 1784, la majeure partie de la brigade actuelle. On vit cependant arriver, à la fin de 1775, cinq compagnies du régiment de Metz, du corps royal, & une compagnie d'ouvriers, le tout sous les ordres d'un lieutenant-colonel & d'un chef de brigade. Deux compagnies, les ouvriers & l'état-major demeurèrent au Cap. Cette troupe a repassé en France en 1783.



Des Milices du Cap.

EN rendant compte de la force armée qui existe au Cap, il est naturel de citer les milices qui s'y trouvent & qui forment presque la totalité de celles de la paroisse.

Les milices sont aussi anciennes que la Colonie, puisque les premiers français qui y parurent avaient les armes à la main & des chefs qu'ils se donnaient eux-mêmes. Le plus brave était sûr de fixer ce choix volontaire, & ce ne fut qu'avec un commencement d'organisation que les commandans militaires s'emparèrent de la nomination des officiers de milices. Nous avons vu que ces premiers officiers étaient les juges nés de leurs concitoyens, & que même lorsqu'il y eut des Sénéchauffées & des Conseils supérieurs, la magistrature & la milice pouvaient réclamer les mêmes individus.

La milice du Bas du Cap comptait 134 hommes en 1688, 220 en 1696. En 1705 la milice fut formée en régimens, & en 1710 la Partie du Nord en avait trois d'infanterie & un de cavalerie.

D'abord, & durant très-long-tems, chacun se présentait avec ses vêtemens ordinaires & ses armes, & les officiers eux-mêmes n'étaient distingués que par le hauffe-col, l'une des plus anciennes décorations militaires. La vue des troupes réglées, la supériorité à laquelle elles prétendaient, l'opinion que l'on attachait à l'uniforme, donnèrent enfin l'idée d'en avoir un dans la milice.

Ce fut vers 1710 que ses officiers prirent l'uniforme des garde-côtes, l'habit blanc, collet, paremens & doublure rouges; car le simple soldat n'était point en uniforme.

En 1723 la ville du Cap montra 374 miliciens. Au mois de Juin 1725, M. de la Rochalard, gouverneur-général, retint l'ordre du roi qui permettait à la milice-cavalerie, faute de trompette, de battre à la dragonne. *Les jeunes gens* disait-il, *auraient cru que toutes les folies qu'ils auraient faites étaient des attributs de leur nom, & cela doit être évité dans un pays où le soleil agit de plus près sur toutes les cervelles.*

En 1732, les régimens furent supprimés & les milices remises en compagnies indépendantes; & le Cap étant déjà devenu la ville la plus considérable & la plus civilisée de la Colonie, il y eut une forte d'émulation parmi les divers capitaines pour avoir de belles compagnies.

Dans la même année 1732, M. Beaujeau, autorisé par M. de Vienne, gouverneur-général, venait de former la compagnie des grenadiers, avec habit, veste & culottes blanches, paremens, collet & revers écarlate, boutons & épaulettes d'argent. Quelques années après, parut celle des carabiniers avec un habit écarlate, galonné d'un galon à treffe d'argent, paremens, collet & revers bleu de roi, retrouffis, boutons & épaulettes d'argent. M. Desmé Dubuiffon, pour renchérir sur ces deux compagnies, en forma une de fusiliers le 17 Janvier 1740. Elle portait habit bleu, paremens, collet, veste, culotte & bas rouges, l'habit & la veste galonnés en plein en or, boutons surdorés, chapeau bordé en or, cocarde bleue & rouge. Cette compagnie avait deux tambours & deux fifres nègres, & elle prit un drapeau avec une croix de satin blanc semée de fleurs de lis d'or, & les quatre coins, par opposition, bleus & rouges. L'habillement & l'armement des 52 hommes de cette compagnie, les tambours & les fifres, coûtèrent plus de 50,000 mille francs. Dans ces commencemens, la compagnie de dragons prit aussi un uniforme bleu de roi galonné d'or, paremens & collet rouges, veste & culotte blanches, l'équipage du cheval bleu galonné d'or, ainsi que le chapeau & l'aiguillette.

Les milices supprimées en 1764, époque où toutes celles du Cap avaient un uniforme, reproduites un instant par M. d'Estaing, furent rétablies par une ordonnance du roi du 1^{er} Avril 1768, qui fit un commandant, un major & un aide-major des milices de chaque paroisse. Cet état-major prit au Cap l'habit bleu galonné d'or, veste, culotte, paremens & collet blancs, & les diverses compagnies reparurent avec les uniformes qu'elles voulurent adopter. On vit renaître la compagnie des grenadiers, celle des carabiniers & celle des dragons à cheval avec leur ancien uniforme. Une seconde compagnie à cheval se forma sous le nom de gendarmes avec habit écarlate galonné d'or, ainsi que le chapeau & l'équipage du cheval; paremens, collet & revers de velours noir, épauettes d'or & un trompette comme les dragons à cheval; cette compagnie se reproduisait telle qu'elle avait été un moment sous les ordres de M. d'Estaing.

Une nouvelle ordonnance, du mois de Décembre 1776, mit les milices en bataillon. Le Cap donna son nom à l'un d'eux, & l'on vit son état-major qui garda l'uniforme de 1768, composé d'un commandant, d'un commandant en second, d'un major, de quatre aides-majors, d'un chirurgien-major & d'un tambour-major. Cet état de choses a duré jusqu'en 1787.

On voyait alors la compagnie des grenadiers, celle des carabiniers, quatre compagnies de fusiliers blancs, en habit bleu, paremens, collet, doublure, veste & culotte blanches, boutons & épauettes d'argent; une compagnie de canoniers habit bleu, collet, paremens & doublure écarlate, veste & culotte blanches, boutons & épauettes d'or; une compagnie de volontaires avec l'habit écarlate galonné d'un galon à treffe d'or, paremens, collet & revers de velours vert, la doublure en croiset vert, veste & culotte blanches, boutons, retrouffis & épauettes d'or; une compagnie de dragons à pied, habit vert-dragon, doublure pareille, paremens & collet écarlate, boutons & épauettes d'or, cocarde & plumes noires, brodequins de veau noir; une compagnie de chasseurs, habit ventre de biche, doublure de même, collet & paremens vert-faxe, veste & culotte blanches, boutons, épauettes & retrouffis d'argent, brodequins de veau noir; une compagnie de mulâtres & autres sang-mêlés libres, habit bleu, paremens, collet, revers & doublure jaunes, boutons & épauettes d'argent, veste & culottes blanches; une compagnie de nègres libres, habit bleu, paremens & collet écarlates, doublure blanche ainsi que la veste & la culotte, boutons & épauettes d'argent; & enfin les deux compagnies à cheval de dragons & de gendarmes dont j'ai parlé.

Cette bigarrure d'uniformes qui était un affaut de luxe & qui était peut-être la chose qui attachait le plus à la milice, a disparu par l'exécution de l'ordonnance du roi du 1^{er} Janvier 1787. Le commandant des milices de chaque paroisse est le capitaine que le gouverneur-général choisit. Il a un aide-major sous ses ordres. Chaque compagnie est de 50 hommes. Il n'y a plus de différence qu'entre l'infanterie & les dragons à cheval blancs, les dragons à cheval de couleur & les blancs des compagnies d'artillerie.

Dans la Partie du Nord, toute l'infanterie a l'habit blanc, veste & culotte blanches, boutons blancs, poches en long, doublure blanche, paremens & revers bleus; toute la cavalerie blanche, habit rouge, veste, culotte, doublure, boutons paremens & revers blancs; toute la cavalerie de gens de couleur, surtout de Nankin, paremens & revers rouges. Quant à l'artillerie, elle porte l'uniforme qu'a ce corps en France, excepté que le bouton est uni & sans numéro.

Les milices du Cap se sont distinguées en plusieurs occasions par leur zèle & leur courage. Lors de l'attaque de Léogane en 1702, elles marchèrent à son secours. Elles allaient à celui de Saint-Louis en 1748, & étaient déjà rendues au Petit-Goave, mais la subite reddition de cette place rendit vain leur entier dévouement.

Une compagnie de nègres libres du Cap marcha en 1697 au siège de Carthagène, commandée par Pierre d'Imba, nègre que j'ai cité dans la description de Limonade, & sous les ordres de M. Dupaty.

On comptait en 1718, 900 hommes portant armes dans toute la dépendance du Cap, & les milices de cette seule paroisse en comprenaient 450, en 1750. Le contrôle de 1788, fait monter la milice du Cap à 1,600 hommes. Il faut considérer que c'est le lieu de toute la Colonie où il y a le plus de personnes que leur état dispense de ce service, & où est aussi le plus grand nombre de celles qui échappent aux recherches qu'on ne fait jamais exactement en tems de paix, ou qui trouvent des prétextes pour en être dispensées.

En général, les officiers de milice sont très-jaloux de l'espèce de supériorité que leur donne leur emploi, & plus encore de leur épaulette, mais le sentiment contraire agite les miliciens. Les chefs militaires se sont habilement servis de l'amour-propre des officiers de milices, & ils en ont fait souvent de sûrs conducteurs, pour la transmission des effets de leur système un peu despotique. Ces détails sont dans l'histoire, ainsi que ceux des événemens dont le rétablissement des milices a été accompagné en 1768, & dans les deux années suivantes.

•••••

Des Médecins, Chirurgiens & Apothicaires.

L'EXEMPTION du service des milices, me rappelle les médecins, les chirurgiens & les apothicaires. Ce n'a été que par l'ordonnance du 1^{er} Janvier 1787, que les droits des chirurgiens, à cette exemption, ont enfin été réglés. On ne la faisait porter auparavant que sur les chirurgiens brevetés, soit pour le service des hôpitaux du roi, soit pour celui de l'Amirauté, soit enfin pour celui des milices. On ne pourra jamais s'étonner assez, qu'on ait cru pendant un siècle, qu'on devait astreindre à un service militaire personnel, des hommes consacrés à soigner l'humanité souffrante, & que l'on pouvait ou faire attendre le malade, ou le condamner à la mort, pour avoir un homme de plus à une revue, souvent inutile, ou dans un corps-de-garde durant la guerre. Enfin cette barbare ineptie a cédé aux clameurs qui la poursuivaient depuis si long-tems.

On ne peut douter qu'il n'y ait eu des chirurgiens à Saint-Domingue, dès l'origine de la Colonie, mais les médecins n'ont dû y arriver qu'après; parce que ces derniers, moins nombreux par-tout que les chirurgiens, ne se rencontrent que dans les lieux où il y a déjà une civilisation marquée. Le 1^{er} médecin auquel on paraît avoir accordé de la confiance au Cap, fût M. Dautun, qui y exerçait en 1710, qui était employé dans les actes publics & légaux & qu'on appelait même *médecin du roi*, quoique le 1^{er} qui ait eu ce titre soit M. Fontaine, docteur de la faculté de Montpellier, que le roi nomma par brevet du 6 Octobre 1714, & qui fut reçu au Conseil du Cap le 27 Mars 1715. Après lui vint, en 1719, M. Du Valain, médecin du Havre-de-Grace, puis M. Poupée Desportes; depuis il y a toujours eu un médecin du roi au Cap. On le considère comme le chef des autres médecins, qui sont plus ou moins nombreux; c'est du moins lui qui examine les médecins qui se présentent pour exercer dans la Partie du Nord. Il y a au Cap, depuis long-tems, quatre ou cinq médecins, outre le médecin du roi.

On y a toujours vu un *Chirurgien-major* ou chirurgien du roi, depuis M. Clerin Deslauriers nommé le premier, par brevet du 1^{er} Novembre 1720. Il y a un chirurgien-major de l'Amirauté, un chirurgien-major du régiment du Cap, un de l'artillerie, un des milices, & deux ou trois autres brevetés sous diverses dénominations. On compte dans ce moment vingt autres chirurgiens dans cette ville.

Il est douloureux d'avoir à dire que cet effaim d'Esculapes, n'est pas toujours armé contre la mort. A Dieu ne plaise que je veuille refuser de justes éloges à quelques sujets qui les méritent par leurs talens & leur conduite délicate; mais je ne les prodigue point assez, pour les étendre jusqu'à ces fraters qui ont révé dans une traversée ou en faisant les recouvremens du navire sur lequel ils étaient embarqués, qu'ils sont devenus médecins, chirurgiens, chimistes, pharmaciens, dentistes & accoucheurs, & qui, avec l'audace du charlatan, moissonnent & les hommes & l'argent, & indignent ceux qui savent combien l'étude de l'homme malade est difficile, & combien l'ignorance est, en ce genre, voisine de l'affassinat.

Depuis l'ordonnance du mois de Mars 1763, il y a un apothicaire du roi au Cap, & l'on y trouve en outre douze autres apothicaires ou droguistes. Cette partie est aussi livrée aux plus grands désordres. L'ordonnance de MM. de Reynaud & Le Brasseur, du 3 Novembre 1780, sur les poisons, est inexécutée, malgré son importance, & les apothicaires qui ignorent, pour leur seul intérêt, que des médicamens décomposés sont toujours dangereux, puisque leur moindre inconvénient est de ne pas produire d'effet, lors même qu'ils n'en causent pas un contraire à celui qu'on en attend, vendent impunément les drogues les plus défectueuses. On sent allumer son indignation, quant on fait que toutes ces prévarications coupables trouvent des excuses & même des appuis. Qui que vous soyez qui les tolerez, je vous dénonce à l'humanité entière & je n'en excepte pas le gouvernement qui les connaît & qui ne prend pas un bras de fer pour anéantir de tels ennemis de l'espèce humaine.

Le roi avait nommé un médecin accoucheur le 25 Avril 1775, & qui s'était établi au Cap. Il devait former des sage-femmes, & rien n'était plus nécessaire. Une ordonnance de MM. de Reynaud & Le Brasseur du 18 Janvier 1781, a pris des mesures pour étendre cette instruction, sans laquelle on continuera à sacrifier des mères & des enfans. Le médecin-accoucheur du Cap est mort. L'on y trouve des sage-femmes. Deux dentistes sont aussi résidant au Cap & y sont occupés, quoique les dents soient passablement belles à Saint-Domingue. Mais les nègres sur-tout, sont trop imprévoyans sur les courans d'air, sur les effets du serain, sur les contrastes de l'atmosphère pour n'être pas exposés à les perdre & à en souffrir beaucoup.

Enfin l'on trouve aussi au Cap un artiste vétérinaire. M. de Boynes, convaincu de l'utilité dont serait pour des Colonies, des hommes occupés de conserver des

animaux qu'on y paye si chers & dont le remplacement est quelquefois impossible, chargea l'école vétérinaire d'Alford de former des fujets, aux dépens des Colonies, où ils s'engageraient de rester pendant 12 ans. C'est ainsi que Saint-Domingue en a eü deux, M. Dutilleul, qui y est mort, & M. Gelin. Il y a long-tems que l'opinion publique réclame en faveur de M. la Pole un brevet de vétérinaire, pour récompenser les travaux constamment utiles de cet artiste.



De la Chambre d'Agriculture.

UN établissement très-remarquable, parmi ceux du Cap, c'est la Chambre d'Agriculture. Depuis trente ans, le Conseil Supérieur de la Martinique avait demandé que les Colonies eussent en France des députés, chargés d'y exposer leurs besoins, d'y suivre leurs demandes, d'y soutenir même leurs intérêts; mais cette sollicitation, trouvée hardie, n'avait eu aucun succès, lorsqu'au mois de Juillet 1759, des arrêts du Conseil d'État établirent des Chambres mi-parties d'Agriculture & de Commerce, dans quelques Colonies. Saint-Domingue en eût deux, dont l'une fut placée au Cap.

Quatre habitans & quatre négocians la composaient; elle avait pour attribution tout ce qui avait rapport au commerce & à la culture, & le droit de nommer un député de la Colonie avec entrée & séance au bureau de commerce à Paris, comme les autres députés des principales villes du royaume. Ce plan qui prétendait à l'union des inconciliables & qui donnait pour président à des hommes, dont l'opinion devait être libre, l'intendant ou l'ordonnateur qu'ils ne pouvaient considérer que comme un surveillant, ne produisit que des querelles & des dissensions, & il fallut le changer. C'est ce que fit l'ordonnance du 24 Mars 1763 qui créa deux Chambres d'Agriculture qui ne devaient être composées que de sept colons Créols ou ayant habitations. Tout ce qui concerne la population, les défrichemens, l'agriculture, la navigation, le commerce extérieur & intérieur, les communications au-dedans, les canaux, en un mot; tout ce qui peut contribuer à l'amélioration, aux progrès & à la sûreté de la Colonie, sont du ressort de la Chambre d'Agriculture qui doit remettre un double de ses mémoires aux Administrateurs, & qui conserve, comme les anciennes, une correspondance avec le député de la Colonie.

Mais la fonction la plus délicate confiée aux Chambres d'Agriculture, c'est l'avis qu'elles doivent envoyer au ministre, à chaque mutation de gouverneur-général ou d'intendant, sur son administration, en parlant de son caractère, de ses talens, de ses fautes, de sa probité, & du bien ou du mal qu'il aura produit pendant son administration.

La Chambre d'Agriculture a eu de faibles commencemens; composée d'une manière qui a presque toujours été contraire à l'esprit de son institution, c'est surtout dans l'origine que la gêne dont on s'est plu à l'environner a eu le plus d'influence. Elle a cependant produit une centaine de mémoires sur divers sujets plus ou moins intéressans & parmi lesquels il se trouve des vues très-utiles & des traits qui montre que le courage ne lui a pas toujours été étranger. Je dois même dire que ses membres ont eu quelquefois besoin d'en avoir de plus d'un genre. Pour peu qu'on connaisse Saint-Domingue & le gouvernement colonial, on croira aisément qu'un établissement qui avait pour un de ses motifs, le désir de connaître la conduite des Administrateurs, par l'examen que la Chambre d'Agriculture avait droit d'en faire, pourvu qu'il fût secret pour tout autre que le ministre, n'a pas dû être toujours à l'abri de l'autorité dont elles devait juger l'usage. C'était même un calcul assez simple de la part de ceux qui redoutaient sa censure, de travailler à lui donner d'avance un caractère de récrimination. L'histoire aura donc, à cet égard, des traits à citer.

Je suis loin de vouloir que la Chambre d'Agriculture puisse s'ériger en école de calomnie; je sens qu'il faut que le mal comme le bien qu'elle rapporte soit appuyé par des faits; mais je voudrais, en même-tems, que quiconque attenterait à la liberté de son opinion, fût frappé par une peine publique. L'équité voudrait que sur les choses qui compromettent l'Administrateur vivant, le ministre lui fournit le moyen de se justifier aussi par des faits; mais, encore un coup, le devoir de la Chambre est assez beau, il importe assez à l'intérêt public pour qu'il dût être sacré. Et qu'on n'oublie jamais que c'est à la Chambre d'Agriculture du Cap qu'en doit la première imprimerie qui a existé à Saint-Domingue.

Elle s'assemble d'ordinaire dans la maison de son secrétaire qui a pour traitement 6,200 livres dans lesquelles est comprise la dépense d'un local pour ces assemblées. C'est toujours parmi les avocats du Conseil du Cap que le secrétaire a été choisi, & j'exerçais cet honorable profession, lorsque j'ai été secrétaire-adjoint de la Chambre d'Agriculture du Cap.



De la Chambre de Commerce.

EN décrivant la première Section, j'ai indiqué le lieu où s'assemble la Chambre de Commerce ou la Bourse. Depuis quelques années son zèle s'est réveillé, & sans vouloir donner à cette réunion le caractère d'une corporation légale le gouvernement l'a maintenue & même protégée dans certaines circonstances. La Chambre de Commerce du Cap a un directeur & quatre syndics en exercice, un syndic correspondant en France & un secrétaire. Les anciens directeurs & les anciens syndics qui doivent devenir directeurs dans l'ordre de leur exercice, en sont membres. La Chambre s'assemble à la bourse, tous les mardis, à quatre heures de l'après-midi. Là on s'occupe d'affaires de commerce & l'on répond les différens parères. S'il s'agit d'objets majeurs, ou de quelques nominations, tous les négocians sont convoqués. On ne peut s'empêcher de désirer que les négocians du Cap veuillent bien définir ce qu'ils entendent par ce titre & fixer les conditions nécessaires pour le mériter; car tant qu'on fera de l'état de négociant l'état de celui qui n'en a aucun, on sera autorisé à croire qu'il n'y a au Cap, ni négocians, ni Chambre de Commerce.

Les parères, que donne celle qui porte ce nom, sont extrêmement sages; ils préviennent des procès & servent souvent à les faire décider dans les tribunaux. Personne ne doit plus d'éloge que moi, au désir qu'ont les divers membres d'être utiles à leurs concitoyens; la Chambre a bien voulu, dans ceette intention, me communiquer ses archives.

Elle avait même un dessein que j'ai vainement essayé de servir. Frappé de la versatilité de l'opinion sur le droit de commission dû aux divers agens qu'on employe dans les Colonies, comme les manditaires, les exécuteurs-testamentaires, les régisseurs, les commissionnaires, &c.; fatiguée par la multiplicité des questions sur le même objet; persuadée que l'on peut excéder les justes bornes dans certaines réclamations, la Chambre a fait un relevé qui forme une espèce de tarif, fondé sur l'usage, sur des décisions judiciaires & sur ses propres parères. L'avantage de ce travail m'avait frappé & j'avais offert de le faire imprimer à Paris. J'en parlai au ministre & je crus devoir le lui vanter, je sollicitai même son agrément pour l'impression; il me répondit que ce serait approuver & la Chambre de Commerce & son tarif, mais que je n'avais qu'à faire imprimer avec une

permission tacite. Je m'adressai alors au lieutenant-général de police , dans les bureaux duquel on me dit qu'on ne pouvait se dispenser de communiquer le manuscrit au ministre de la marine , parce qu'il intéressait son département ; graces à ce cercle vicieux , le manuscrit est encore entre mes mains.

On pourrait être surpris que la Chambre de Commerce n'ait pas fait imprimer cet ouvrage au Cap même où j'ai annoncé l'existence d'une imprimerie. Mais elle voulait en faire tirer un grand nombre d'exemplaires & ce projet aurait été coûteux par la disproportion que met nécessairement la cherté de la main-d'œuvre coloniale entre le prix de l'impression en France & à Saint-Domingue. Il est cependant des objets sur lesquels cette différence ne s'apperçoit pas , puisqu'on a maintenant pour 44 livres de France , par an , un abonnement de la gazette de la Colonie qui a jusqu'à 1,000 pages.



De la Gazette.

CETTE Gazette fut un des premiers bienfaits produits par l'établissement d'une imprimerie dans la Colonie , qui en donna l'idée au moment même ou elle s'installait. M. de Clugny , que sa place d'intendant chargeait de la surveillance de l'imprimerie , protégea le projet de la Gazette & en accorda le privilège exclusif à M. Monceaux , avocat du Conseil du Cap , le 10 Janvier 1764. Le prospectus en fut publié aussitôt & il suffit de le lire pour être convaincu de l'utilité de l'entreprise. Le défaut de communication entre les différentes parties de la Colonie & même quelquefois d'une paroisse à l'autre , rétrécissait tous les rapports , toutes les connaissances , rien d'avantageux ne pouvait devenir général , rien de dangereux ne pouvait trouver des contradicteurs au-delà d'un espace borné ; en un mot , pour me servir des expressions du prospectus , on parlait au Cap , de Jacmel & du Cap-Tiburon comme des montagnes du Chily & des terres Magellaniques. La Gazette promit & donna des notices de choses imprimées en France , relativement au commerce , à l'agriculture , à la navigation , à la politique & à la culture coloniale ; elle publia les choses à vendre & à affermer ; le prix des denrées & celui du fret. Le premier numéro parut le Mercredi 1^{er} Février 1764 , sous le titre de *Gazette de Saint-Domingue*. Elle était hebdomadaire & contenait 3 pages d'impression in-4^o. La souscription pour la première année fut de 120 liv.

La nouvelle de la publication de cet ouvrage périodique parvint à Versailles & y sema l'allarme dans les bureaux de la marine. On crut déjà voir la transformation de cette feuille en un ouvrage polémique ou le gouvernement serait frondé, & le ministre en ordonna la suppression par une lettre du 13 Mai 1764. Heureusement que M. d'Estaing ne partagea pas ces terreurs ; mais pour concilier l'obéissance avec l'utilité de la feuille, la Gazette de Saint-Domingue devint : *Avis divers & Petites Affiches Américaines*. La métamorphose s'opéra le 29 Août 1764, & le 1^{er} Janvier 1766, la gazette devint les *Affiches Américaines*, dénomination qu'elle a encore aujourd'hui.

En 1768, MM. de Rohan & de Bongars exigèrent que la Gazette s'imprimât sous leurs yeux, elle se fit donc au Port-au-Prince, à compter du 23 Mars 1768, & on y joignit alors un supplément sous le titre d'*Avis du Cap*, puis d'*Avis du Cap ou Supplément aux Affiches Américaines* & enfin de *Supplément aux Affiches Américaines*.

La Gazette perdit son instituteur & son premier rédacteur qui mourut le 21 Août 1768. L'avocat-littérateur fut remplacé par M. Duchemin Despaletz, ancien officier du régiment de Quercy, né près d'Agen & qui mourut au Port-au-Prince, le 9 Janvier 1771. Lorsqu'il y eut un second imprimeur dans la Colonie, établi au Cap, il voulut faire aussi des *Affiches Américaines*, mais les Administrateurs décidèrent, en 1777, que c'était le privilège de l'imprimeur du lieu de leur résidence, sauf à l'autre à imprimer les avis du ressort où il était, par forme de supplément. Cette décision défavorable aux prétentions de M. Dufour de Rians lui devint bientôt utile par la guerre de 1778, qui amena les Administrateurs au Cap. La Gazette commença à y être imprimée le 3 Octobre 1778 ; & le supplément au Port-au-Prince jusqu'au 3 Juillet 1784, que l'ordre inverse a repris.

Vers 1780, M. Rhodier secrétaire du gouverneur-général & depuis avocat du Conseil du Cap, avait été chargé de la rédaction qui a éprouvé un changement ainsi que le privilège de la Gazette. L'imprimeur du Cap obtint le 1^{er} Juillet 1783, avec le privilège exclusif pour la Partie du Nord, pendant quinze ans, le privilège de la Gazette, à condition qu'elle aurait un rédacteur choisi par les Administrateurs. Ceux-ci, ont nommé le 17 Novembre suivant, M. Mozard qui en est encore chargé.

Le prix des *Affiches Américaines* est, depuis 1765 ou 1766, de 66 livres par

an , quoique leur volume ait presque triplé , & par le plus grand nombre de pages & par la différence des caractères employés à leur impression. Ce serait même une chose inconcevable , si l'on ne disait pas que le volume se trouvant grossi en grande partie par diverses annonces dont l'on paye l'impression , ce qui donne un produit indépendant des souscriptions , l'imprimeur gagne d'autant plus , qu'il paraît donner davantage pour le même prix. En 1788 , le nombre des abonnés était de 1,500, ce qui donnait 99,000 liv. , dont l'imprimeur du Port-au-Prince a les deux tiers , parce que c'est lui qui imprime la partie qui est vraiment Gazette. Cet imprimeur a de plus pour 1,5000 livres d'avis , sa part est donc de 81,000 livres & sa dépense d'environ 56,000 liv. L'imprimeur du Cap a pour au moins 25,000 livres d'avis , qui , avec 33,000 livres de son tiers de la gazette , font 58,000 liv. & sa dépense est de 33,000 liv. ; donc les Affiches Américaines , qui procurent 139,000 , payent leur dépense de 89,000 livres , & laissent un bénéfice de 50,000 livres , qui se trouve divisé par moitié entre les deux imprimeurs.

Dans les dépenses j'ai compris celle de 12,000 livres , que les Administrateurs ont allouée par an à M. Mozard pour sa rédaction. Ce serait manquer à la justice de ne pas dire que personne n'a plus cherché que lui à répandre de l'intérêt dans cette feuille. Il n'est point de détails coloniaux qu'il n'ait sollicité ou reçu avec empressement , & il a su exciter souvent & le zèle & l'amour-propre de plusieurs personnes instruites , & s'il avait été mieux secondé en général , le public aurait encore gagné plus d'instruction. Depuis que la rédaction lui est confiée , il a rendu cette rare feuille périodique de Saint-Domingue encore plus utile , par des calculs , par des vues neuves , & l'imprimeur qui a su se faire accorder le privilège exclusif , ne doit pas regretter ce que le rédacteur prend sur un bénéfice , dont une partie est réellement dûe à son talent.

Il ne faut pas oublier , lorsqu'on juge cette feuille , qu'elle a toujours été soumise à la censure. D'abord à celle de l'intendant seul , comme le veut l'établissement des imprimeries à Saint-Domingue. Les gouverneurs-généraux avaient bien tenté , mais infructueusement , de s'en emparer plusieurs fois , jusqu'à M. de Bellecombe qui parvint à se substituer à la place du trop facile M. de Bongars. Cette usurpation a été convertie en titre par le privilège accordé à M. Dufour de Rians en 1783 , & la censure de cette feuille est devenue commune aux deux Administrateurs. M. François de Neufchâteau , procureur-général du Conseil du Cap , prétendit en 1785 , que les fonctions des Administrateurs les empê-

chaient de l'exercer comme elle devait l'être, & il croyait que cette censure devait faire partie de ses propres fonctions, comme si elles n'étaient pas elles-mêmes assez nombreuses & assez relevées, pour écarter cette velléité.

Il est absolument impossible de se procurer dans toute la Colonie, un exemplaire complet des Affiches Américaines, & M. Mozard lui-même, n'a pu les trouver au-delà de 1782. J'ai refusé beaucoup d'argent de la mienne, l'unique, je crois, qui existe. Si l'on avait fait, ce que je conseille, c'est-à-dire, si l'on avait adressé des exemplaires de ce qui sort des presses coloniales à la bibliothèque du roi, au dépôt & au bureau des Colonies; l'on ne serait pas exposé à manquer souvent de renseignemens que cette collection aurait offerts. Je l'ai assez prêtée aux bureaux du ministère pour qu'on en ait senti l'utilité. C'est sur mon observation que le ministre a chargé les Administrateurs, par sa lettre du 3 Juin 1785, de lui en envoyer désormais quatre exemplaires.



De l'Almanach & de quelques Ouvrages imprimés à Saint-Domingue.

C'EST encore au Cap qu'est née l'idée d'avoir un almanach de Saint-Domingue. Le premier parut en 1765. C'était un petit in-12. imprimé avec les mêmes caractères que les Affiches Américaines. Cet essai ne pouvait plaire ni par la partie typographique ni par son peu d'étendue. On fit donc venir des caractères exprès, ce qui fut cause qu'on n'eut pas d'almanach de 1766. En 1767, il a paru format in-16. d'une assez jolie édition. En 1769, & ensuite, il fut fait au Port-au-Prince. L'imprimeur du Cap en a fait un de son côté, depuis 1778, comme celui du Port-au-Prince le faisait du sien, & avec des caractères plus analogues. Il y a de légères différences entre les détails de l'un & de l'autre, mais encore y en a-t-il. Cet ouvrage est très-utile, en ce qu'il fait connaître les divers fonctionnaires publics de la Colonie. J'ai quelquefois concouru à donner à ce petit recueil des détails particuliers.

Le succès de la Gazette, dès son origine, avait donné à M. Despaletz, que j'ai déjà nommé à l'article de la Gazette, l'idée d'un autre ouvrage périodique, sous le titre de *Journal de Saint-Domingue*, dont le premier numéro parut au mois de Novembre 1765: Ce Journal, dont il serait très-difficile de se procurer dix exemplaires complets à Saint-Domingue, paraissait chaque mois sous

le format *in-12*. Des 64 pages de chaque numéro, la moitié était destinée à parler des mémoires des Chambres d'Agriculture, à donner des extraits d'ouvrages sur les matières économiques, le commerce & la culture, sur les machines propres aux Colonies, & à rapporter des observations sur les maladies de leur climat; enfin ce devait être le dépôt de recherches utiles en physique, en histoire naturelle; l'autre moitié était réservée aux belles-lettres. Rien de plus intéressant sous tous les rapports, que ce recueil, qui mêlait l'utile à l'agréable; une foule de mémoires sur divers sujets, des observations toutes propres à faire bien connaître Saint-Domingue & son importance, des pièces de littérature qui excitaient l'émulation des Créols, tout était fait pour recommander l'entreprise de M. Despaletz, à qui l'on ne pouvait refuser un goût éclairé; mais au quinzième numéro (Janvier 1767) il ne se trouva plus de souscripteurs. En vain l'imprimeur proposa de continuer l'impression, seulement pour les frais; en vain quelques hommes jaloux de la gloire de la Colonie offrirent de faire toutes les dépenses, si les coopérateurs du Journal voulaient continuer à l'alimenter, rien ne put sauver le *Journal de Saint-Domingue*. Son anéantissement est un reproche pour la Colonie. On l'imprimait au Cap.

On fit paraître aussi, vers le même tems, une petite feuille intitulée l'*Iris Américaine*, qui ne contenait que de la poésie. Ce genre léger n'eut qu'une existence éphémère, & l'*Iris* disparut. Il m'a même été impossible d'en découvrir la plus petite trace.

Il faut encore citer le Cap pour un autre ouvrage périodique. C'est une gazette de Médecine & d'Hippiatrique, dont M. Duchemin de l'Étang avait obtenu le privilège exclusif, par brevet du 26 Décembre 1777. Cette feuille, dont il n'a paru que huit numéros les 1^{er}. & les 15 des mois de Novembre & Décembre 1778, Janvier & Février 1779, en huit pages *in-4^o*, n'a pas eu un succès qui ait pu la soutenir. Elle était intitulée *Gazette de Médecine*.

Heureusement que la Société des Sciences & Arts du Cap est propre à remplacer, en grande partie, un ouvrage tel que celui qu'avait entrepris M. de l'Étang, & qui exige le concours de plusieurs observateurs. C'est une ample moisson que celle qui s'offre au médecin, au chimiste, au physicien, au botaniste & au vétérinaire, dans un pays où presque tout est à faire dans ce genre & où la nature présente de riches matériaux. Une société d'hommes laborieux, s'excitant les uns les autres, doit être naturellement le point où les recherches, les observations, les résultats, doivent être communiqués & examinés, avec le désir d'en faire une utile application à l'humanité entière.

Il ferait, par exemple, beaucoup plus du reffort de cette Société que du mien, de parler de la température du Cap, de son climat, des événemens météorologiques dont elle offre l'observation, & de l'influence de toutes ces circonstances sur les personnes qui l'habitent. Mais ce qu'elle fera sans doute un jour d'une manière profonde, je vais l'esquiffer.



Du Climat & de la Température du Cap.

La ville du Cap est contournée dans toute son étendue au Nord, à l'Ouest & en partie au Sud par une montagne; ou pour parler plus exactement, la ville occupe l'intervalle qui se trouve entre deux cuiffes de cette montagne, intervalle qu'ont augmenté des applaniffemens fucceffifs. Il faut distinguer dans le fol où elle est bâtie, deux portions qui diffèrent effentiellement par leur nature. La première, la plus voisine du morne à l'Ouest, est un prolongement de la bafe de celui-ci, & on le reconnaît aux couches de roc dont elle est formée; l'autre est un terrain sabloneux, graveleux, un véritable remblai formé par les dégradations du morne, que les pluies ont transportées, par les terres que la rivière du Haut-du-Cap aura chariées dans les débordemens, ou lorsque son cours était irrégulier, & enfin par les divers deffèchemens & les avancées faites dans la mer à différentes époques. La première partie comprend la troisième, la quatrième & la cinquième Sections, & l'autre renferme la première, la seconde, la fixième, la feptième & la huitième. Il y a cependant dans la seconde une portion du premier genre, c'est celle où était autrefois le petit morne des Capucins. Le bout Sud de la fixième Section est auffi une prolongation de la bafe de la branche du morne, qui lui est encore presque contigue.

Le fol du Cap a, depuis le morne jufqu'à la mer, une forte inclinaifon (*),

(*) De la ravine des Cazernes, depuis le point où elle répond dans l'Ouest à la porte de cet édifice jufqu'à cette porte même, il y a

De la porte des cazernes à la rue des Vierges,	22 pds.	11 p.	„	lignes de pente.
De la rue des Vierges à la rue Saint-Jacques,	14	2	3	
De la rue Saint-Jacques à la rue Espagnole,	14	9	„	
De la rue Espagnole à la rue Royale,	16	3	„	
De la rue Royale à la rue d'Anjou,	8	9	„	
De la rue d'Anjou à la rue Dauphine,	13	9	„	
De la rue Dauphine aux maifons fur le quai,	6	8	„	
De ces maifons à la mer,	10	11	„	
	3	„	„	
	111	2	3	

aussi la rapidité des eaux , lorsque les pluies violentes de la Zône torride tombent sur le morne du Cap , y est-elle remarquable. L'on conçoit avec quelle facilité les rues se séchent presque aussitôt que la pluie a cessé , surtout dans la partie qui est la plus voisine du morne.

La différence que j'ai annoncée dans le sol de la ville , en produit une assez marquée dans la santé de ses habitans. On observe qu'en général les maladies sont moins fréquentes & moins rebelles dans la partie supérieure que dans celle qui avoisine la mer , & que les visages sont moins chargés de cette nuance d'un jaune terne qui semble être le partage des Colons des Antilles qui habitent le long des côtes ; nuance qui est communément moins sensible chez les femmes. Le Cap est situé de manière à recevoir l'impression du soleil dès son lever , & dans la Zône torride la chaleur commence avec l'apparition de cet astre. A la vérité , la brise du large peut aussi y déployer toute son action , mais le site produit une différence remarquable entre les effets du vent & ceux du soleil. La brise trouvant un obstacle invincible dans le morne auquel la ville est adossé , perd une partie de sa vitesse & tournoye en quelque sorte pour trouver une issue , soit en rencontrant la petite gorge qui termine la quatrième Section , au-dessus de la Providence , soit en se repliant le long de la branche qui va dans la direction du Sud-Est se terminer vers le cimetière de la Fossète. Le soleil au contraire favorisé par cette barrière même , darde avec force des rayons que le morne réfracte & qui acquièrent ainsi une chaleur reverbérée que l'absence de la brise rend insupportable & étouffante.

La brise de terre ne peut pas toujours la tempérer , car la position du morne la force aussi à glisser le long de la branche dont je viens de parler pour s'insinuer par la bande étroite qui est entre le cimetière & la mer. Ce n'est donc qu'en évoluant sur elle-même qu'elle peut parcourir la surface de la ville & dans les longs jours d'Été où le soleil est ardent & la brise de terre très-faible (s'il n'y a pas eu d'orage) , il est très-exact de dire que la chaleur de chaque jour est augmentée par une portion de la chaleur de la veille.

La continuité d'une cause aussi puissante , rendrait nécessairement le Cap inhabitable , si le climat de Saint-Domingue n'était pas marqué par deux saisons qui suivent les deux Equinoxes , & si les météores n'avaient pas , dans la Partie du Nord, deux révolutions qui y correspondent.

Depuis le commencement du mois d'Octobre jusqu'à la fin de celui de Mars ,
les

Les vents d'Ouest & de Nord s'emparent de l'atmosphère. Les premiers, tout-à-la-fois pesans, chauds & humides, font éprouver la sensation la plus pénible de ces climats brûlans, par la privation totale des brises qui donnent de l'élasticité à l'air & le rendent respirable. On n'est pas, il est vrai, tourmenté par cette transpiration qui allume le sang après l'avoir desséché, mais on se sent brûler d'un feu concentré. Le corps est abattu, l'esprit s'éteint, l'ame s'affaiblit. Victime du tyran qu'on alimente de sa propre substance, on a soif d'air, mais l'air est stagnant, & l'on est dans l'état d'une espèce de fièvre nerveuse qui a aussi ses inquiétudes. Enfin après un mois ou six semaines d'attente, les Nords exercent leur empire, & à la chaleur qui anéantissait toutes les facultés, succède un sentiment de froid qui les réveille. La fibre reprend de l'énergie, & dans ce changement la jeunesse trouve un principe réparateur, tandis que les anciens Colons ont au contraire à redouter plusieurs maladies destructives.

Les Nords, s'ils sont secs, ce qui est assez rare, produisent aussi un effet caustique; ils dessèchent les plantes & communiquent à l'air un caractère d'âpreté qui donne au sang une indisposition inflammatoire. Les Nords pluvieux n'ont pas le même inconvénient, & si l'excès des pluies n'amène pas à son tour les maux d'une extrême humidité, cette saison est la plus utile & celle qui donne la température annuelle la plus douce. Il est singulier d'entendre, lorsqu'elle règne, sortir de presque toutes les bouches qui naguères exhalaient la plainte du chaud, la plainte contraire, que les Africains poussent toujours les premiers.

Dans l'autre semestre, les chaleurs vont toujours croissant. Il n'y a plus que des pluies d'orage, & les vents de Sud qui les précèdent, ou qui même les accompagnent, sont chauds & quelquefois violens & dangereux pour l'agriculteur & pour le marin. Avec ces orages surviennent des mouvemens soudains dans l'état de l'atmosphère; à l'excessive chaleur s'allie une humidité produite par l'eau que le ciel verse en torrens; à l'ouverture des pores, succède une striction plus ou moins sensible; l'évaporation soudaine des eaux pluviales produit un refroidissement d'autant plus dangereux pour l'imprévoyance, que le mal-aise physique, causé par le chaud, porte à le désirer & à se livrer à ses douces mais trompeuses influences.

Ces effets généraux des deux saisons rapportés au Cap, y sont encore plus sensibles, comme le Lecteur doit l'avoir déjà pressenti d'après ce que j'ai dit du site de la ville. Ce site augmente la chaleur & cause aussi une augmentation

dans l'humidité. Celle-ci est due, d'abord à la nature de la brise du large qui, ayant parcouru une immense étendue de mer, arrive chargée d'un principe salin dont tous les corps qu'elle frappe attestent l'existence. Arrêtée par le morne & obligée de séjourner sur la ville, elle charge l'atmosphère de ce même principe & fait contracter à l'air une propriété déliquescence, qui agit & sur l'habitude du corps & sur les humeurs, après avoir nuï aux organes. Une seconde cause d'humidité & d'humidité malfaisante, ce sont les points bas & marécageux qui environnent encore le Cap, & dont l'effet était visible sur les habitans de la rue Espagnole & de ses environs, lorsqu'en 1739 il fut un des motifs qui fit ordonner de combler l'espace situé entre cette rue & la mer. Les deux rives de la rivière à Galiffet ne sont, pour ainsi dire, que deux marais, & l'on a vu qu'en 1758 ils occupaient encore la moitié du territoire actuel de la ville. Le soleil pompe avec force les exhalaisons de cette surface marécageuse, & les deux brises les amoncellent sur la ville.

L'air qu'on respire au Cap est donc tout-à-la fois épais, humide & chaud, & les variations qui se trouvent dans l'intensité de ces trois qualités, ne sont jamais telles qu'elles puissent le rendre très-sain. On conçoit néanmoins que tous les travaux, faits depuis 50 ans, ont rendu le séjour du Cap infiniment plus tolérable. Sans doute la position de la Petite-Anse supputée avec les remblais faits autour du Cap, serait très-préférable par la circulation de l'air, par la facilité d'étendre presque indéfiniment la ville & de l'environner de tous les établissemens qui lui auraient été nécessaires, soit comme lieu de commerce, soit comme lieu de force.

Après avoir parlé de l'air, je dois examiner quel est le partage du Cap relativement à l'eau, cet autre agent de l'existence, sur laquelle il a un effet tout-à-la fois prochain & éloigné.

J'ai rapporté comment cette ville avait acquis successivement plusieurs fontaines, dont quelques-unes mêmes sont très-récentes. C'est à ce dernier travail qu'on sera redevable d'être garanti de la pénurie d'eau que faisaient éprouver les grandes sécheresses.

Jusqu'en 1788, on ne comptait que six fontaines publiques, celle de la prison, celle de la place Montarcher & celle de la place-d'armes, qui recevaient leur eau de la source de l'habitation des Religieuses, celle de la rue du Conseil, celle de la place Clugny & celle d'Estaing, qui la recevaient de la source

d'Espagne. Ces fontaines tariffaient avec une grande facilité. Il fallait même aider celle d'Estaing (qui avec quatre robinets de deux pouces, n'avait réellement que deux pouces d'eau), par le jeu de deux pompes placées dans le puits du magasin du roi. Elles exigeaient, en outre, tant d'entretien, que de 1771 à 1781, elles ont coûté plus de 50,000 livres au roi. A la vérité, l'on comprenait la dépense de la conduite de l'eau de la ravine à Douet à la fontaine des Cazernes & au Gouvernement. La qualité préférable des eaux de cette dernière ravine & l'augmentation que leur recueillement promettait, déterminèrent les Administrateurs à adopter, en 1784, le plan d'un grand travail. M. de Boisforest, directeur des fortifications, l'ayant amèrement censuré en 1785, les Administrateurs se virent forcés d'en confier exclusivement l'exécution à M. de la Fite, ingénieur. Ce travail qui consiste principalement en un grand aqueduc & qui a coûté 900,000 liv., fut encore critiqué avec le désir secret de le trouver condamnable, mais l'envie a été forcée de l'approuver.

Aujourd'hui, graces au zèle & au talent de M. de Rallier, ingénieur en chef de la Partie du Nord, la ravine à Douet donne de l'eau aux Cazernes, au Gouvernement, aux Religieuses, & l'excédant va se réunir à l'eau venue de la source de l'habitation des Religieuses. Celle-ci fournit d'abord aux prisons & réunie ensuite à l'excédant de la ravine à Douet, elles vont ensemble alimenter la fontaine Montarcher & la fontaine Clugny; tandis qu'une portion va à la fontaine de la place-d'armes & se rend ensuite à celle du quai au bas de la rue de la Fontaine & aux utiles lavoirs qui sont sur le quai. L'eau de la source d'Espagne, désormais grossie de celle qui allait autrefois à la place Clugny, sert seulement la fontaine de la rue du Conseil, & va de là à la fontaine d'Estaing. Enfin l'eau qui coulait à la Fossète depuis quelque tems, a fourni aussi à la nouvelle fontaine de la place Royale. Il y a donc, en 1789, outre l'eau des prisons, du Gouvernement, des Cazernes & des Religieuses, neuf fontaines publiques.

M. de Rallier avait formé un projet qui devait procurer trois fontaines de plus. Supprimant le robinet qui donne l'eau à l'angle de la prison, il voulait le remplacer par un robinet qui, correspondant au Gouvernement, aurait été placé à l'angle Sud-Est du Champ-de-Mars. L'eau qui va de la fontaine de la place-d'armes à celle qui est sur le quai, devait servir, en passant, un robinet au bout de la rue de la Pointe, dans le marché aux Blancs; & la source des Religieuses

accrue par de nouveaux travaux , aurait pu procurer une fontaine au hangard à la mâture du Petit-Carenage.

M. de Rallier envisageait surtout , quant à cette dernière fontaine , un objet qui , avec raison , lui paraît majeur : celui de faire dans le moins de tems possible , l'eau d'une escadre ou d'une armée navale , puisque tout le tems que ce soin consume devient profitable à l'ennemi & que dans un climat chaud , les moindres retards peuvent être funestes aux troupes & aux équipages. La distribution aurait même été combinée de manière que dans un besoin très-pressant , toute l'eau aurait pu être retenue pour l'aiguade des vaisseaux & servir ainsi les vues les plus importantes.

Autrefois les bâtimens étaient obligés de venir chercher l'eau à la fontaine de la place-d'armes , au moyen d'une calle qui était à l'extrémité de la rue de Chastenoie , ce qui donnait un immense éloignement à parcourir aux chaloupes obligées de retourner à bord des vaisseaux mouillés à la tête de la rade , & ce qui ne pouvait même pas se faire à toutes les heures , à cause de la brise du large. C'est ainsi qu'on vit l'escadre de M. de l'Étendue & son convoi , retenus six jours de plus au Cap , en 1745 , rien que pour attendre l'eau qui leur était nécessaire.

M. de Rallier obligé de se servir de travaux déjà faits a , du moins , favorisé son système par la nouvelle fontaine du quai , qui est aussi propre à l'aiguade des vaisseaux & par l'augmentation de la fontaine d'Estaing , & s'il ne l'a pas effectué , quant à celle du hangard , c'est aux difficultés parcimonieuses de l'administration qu'il faut s'en prendre.

Il s'en faut bien que toute l'eau du Cap soit d'une bonne qualité. Celle de la ravine à Douet est la plus légère. Elle porte le nom du propriétaire d'une habitation située dans le morne de la ville & où est sa source. Celle de la Fossète qui se fait jour à travers un fond sablonneux & qui vient de l'Ouest de ce petit enfoncement , mérite ensuite la préférence sur celle de la source des Religieuses que l'on néglige de tenir couverte quoiqu'on l'ait toujours recommandé dès l'instant où elle a servi à la première fontaine qu'ait eu le Cap , celle de la place-d'armes.

Toutes ces eaux sont plus ou moins féliciteuses , mais c'est surtout dans les sécheresses qu'elles acquièrent de la fadeur & de la crudité , & alors elles sont encore insuffisantes pour les besoins des habitans. Et ces derniers , comme si cet inconvénient n'était pas déjà assez grand , ont contracté l'habitude de boire l'eau

de leurs puits, quoiqu'elle prouve par son impuissance à diffoudre le savon & à cuire les légumes, qu'elle a des qualités nuisibles, à la longue du moins, pour la santé.

C'est surtout aux puits de la partie supérieure de la ville qu'on accorde une préférence qu'on croit méritée par leur grande profondeur, puisqu'il en est qui ne donnent de l'eau qu'à 90 pieds d'une fouille faite avec le secours de la mine, tandis que dans la partie inférieure, il suffit quelquefois de creuser une toise pour trouver l'eau. Ces derniers puits ont assez ordinairement une eau dont le goût faumâtre & la couleur un peu jaunâtre, avertit de n'en pas faire usage, comme boisson, mais quelquefois aussi, leur limpidité trompe & il est des puits très-voisins de la mer, dont on boit l'eau.

Sans doute, il en est où des sources abondantes fournissent un liquide qui diffère à peine de celui qu'on recueille aux fontaines, & l'apparition soudaine de diverses infiltrations dans plusieurs points de la ville, pendant les saisons pluvieuses, annonce assez qu'elles sont nombreuses. Mais sans que l'analyse ait rien appris, l'on juge que l'eau offerte par un puits est pure, dès qu'elle ne blesse pas le goût. Il serait trop ridicule de rapporter toutes les raisons que le radotage de l'habitude fait dire pour soutenir la réputation de chaque puits, & dans la réalité, on loue plus cher une maison qui a un puits dont l'eau est censée bonne à boire.

Les esclaves sont principalement les grands préconiseurs de l'eau de puits, parce que le soin d'en procurer d'autre ferait une peine pour eux, & lors même que le maître ne se fie pas à ce qui se dit en faveur du puits, il est bon de les surveiller.

L'insuffisance de l'eau des fontaines, pour satisfaire aux besoins du Cap, est causée que cette ville ne peut-être aussi propre qu'elle aurait besoin de l'être, & que dans les jours très-chauds & dans les tems très-secs, les rues ne sont point arrosées, & qu'elles exhalent une odeur fétide, qui altère encore l'air.

MM. de Reynaud & Le Brasseur, qui s'étaient fait une affaire capitale de procurer au Cap tout ce qui pouvait le rendre & plus agréable & plus sain, avaient conçu l'idée d'y faire venir de l'eau de la Grande rivière de Limonade. Une assemblée de tous les propriétaires de maisons de la ville du Cap, fut convoquée par eux le 18 Mars 1781, pour délibérer sur un mémoire de M. Verret.

Cet habile hydraulicien y exposait d'abord, que la rivière du Haut du Cap ne pouvait être d'aucune utilité pour le but qu'on se proposait, parce qu'elle man-

quait d'eau au moment où il parlait, & que c'est son état, même pendant les sécheresses ordinaires. Il considérait ensuite qu'une prise d'eau sur la Grande rivière & une conduite de quatre ou cinq lieues de long seraient ruineuses ; mais qu'il fallait se servir du canal des intéressés de la paroisse de la Petite-Anse, ce qui pouvait se faire sans nuire aux moulins établis. Il observait ensuite, que si M. de Gabriac était ramené à l'obligation de n'employer qu'à mouvoir un moulin, l'eau qu'il consume en arrosant son habitation, l'habitation Bongars ou celle de la Charité, qui prendrait la vide de ce moulin pour faire agir le sien, serait obligée de conduire l'eau jusqu'à l'angle Nord-Est de l'habitation Lefebvre, autrefois Fontenelle, où la ville du Cap commencerait ses travaux pour conduire l'eau sur l'habitation Breda, au moyen d'un aqueduc de 2,300 toises de long, sur 18 pieds de haut, & de cette habitation à la rue Espagnole, par un canal de terre, maçonné & voûté. Enfin M. Verret évaluait les frais de l'entreprise à 1,800,000 livres.

Les Administrateurs proposèrent aux propriétaires de maisons de s'imposer pendant la guerre à raison de deux & demi pour cent du produit des maisons, & calculèrent qu'en y ajoutant 25,000 francs, que le gouvernement donnerait chaque année, sur la caisse des libertés, il y aurait 100,000 livres à employer pendant chaque année de guerre, & qu'à la paix une cottisation volontaire remplacerait ces moyens. L'assemblée générale nomma des commissaires, & formée une seconde fois, le 18 Novembre 1781, pour entendre leur rapport, elle rejetta le projet.

Ce rejet était fondé sur ce que le Cap est situé au pied d'une montagne élevée &, peut-être, la plus abondante en sources de toute l'Isle, & sur ce que cette ville repose, dans toute son étendue, sur une nappe d'eau, douce & très-potable ; sur ce qu'on y trouve même plusieurs emplacements que la proximité des sources à la surface de la terre rend inutiles à leurs propriétaires, & où l'eau repoussé la main de l'architecte & appelle l'art hydraulique ; sur ce que la ville renferme huit ou neuf cens puits, dont près de six cens donnent de l'eau bonne à boire, six fontaines & deux pompes, & que quiconque veut ouvrir la terre, trouve à se désaltérer ; sur ce que le puits du Gouvernement a suffi seul, dans de grandes sécheresses, à donner l'eau aux Cazernes & aux environs ; sur ce que l'eau de la Grande rivière ne pouvant, d'après le plan, être portée au-delà du milieu de la rue Espagnole, il n'y aurait que la partie inférieure de la ville vers le Sud, & qui a le plus d'eau,

à qui l'on en procurerait; inconvénient qui ferait le même pour les cas d'incendies dans les autres quartiers de la ville; sur ce que le remblai des marais a rendu l'air assez salubre; sur ce que l'eau pour boire ne manque point, de l'aveu même des Administrateurs, &c. &c.

Venant ensuite à l'exécution, on s'allarme sur la déperdition de l'eau, dans un espace de près de 4,000 toises; sur l'incertitude de sa conduite; & l'on cite les exemples des entreprises hydrauliques de l'arrosement de l'Artibonite & de la fontaine du Fort-Dauphin. Enfin les commissaires offraient de prouver que l'entreprise exigerait six millions de dépense, & qu'ainsi la durée de l'ouvrage ferait de soixante ans.

Le projet produisit cependant des recherches pour augmenter l'eau des fontaines, & les Administrateurs, avertis dès les assemblées du mois de Mars 1781, avaient établi, le 28 Avril, un fontainier qui, sous les ordres de l'ingénieur en chef, est chargé de l'entretien des fontaines du Cap & de leurs canaux.

On ne peut disconvenir que les objections étaient fortes, & que celles relatives à la dépense n'étaient pas faciles à lever; mais prétendre en 1781 que le Cap avait assez d'eau, c'était foutenir une chose démentie par l'évidence & se consoler de la perte d'une eau saine, par celle des puits de cette ville; c'était défendre sa bourse en abandonnant sa vie. Répétons que les soins de M. de Rallier ont donné quelque valeur à cette partie faible du rapport de 1781, & regrettons que le gouvernement n'ait pas laissé au zèle de cet officier tous les moyens d'augmenter les ressources du Cap en ce genre.

La température de la ville du Cap, où j'oubliais de dire qu'il n'y a point de cave, à cause de l'humidité du sol, du voisinage de la mer, & de la crainte qu'elles ne fussent contraires à la solidité des maisons dans les tremblemens de terre, est nécessairement chaude, d'après tout ce que j'ai rapporté de sa topographie. Le thermomètre de Réaumur, à l'esprit de vin, placé au Nord & à l'ombre, a pour termes extrêmes 16 & 28 degrés; & il est infiniment rare que ces termes soient excédés.

Pour particulariser davantage les observations météorologiques, il faut dire que le mois de Janvier est communément très-pluvieux, & soumis aux vents, depuis le Nord-Est jusqu'au Nord-Ouest; Les montagnes paraissent brumeuses dans le lointain; le thermomètre marque alors 16, 17 & 18 degrés le matin, 20 & 21 à midi & 19 & 20 le soir.

Le mois de Février est très- ressemblant à celui qui le précède , si ce n'est que le ciel est plus nébuleux & que les pluies sont moins continuelles.

Mars ressemble à son tour à Février, mais les vents d'Ouest interrompent quelquefois ceux du Nord & mêlent ainsi le chaud au froid ; le thermomètre s'élève en Mars à un ou deux degrés de plus , à chacune des trois époques du jour que j'ai citées , & marque quelquefois jusqu'à 23 degrés à midi.

Le mois d'Avril est un de ceux qui sont les plus dissemblables d'avec eux mêmes : tantôt il sert à prolonger l'empire des Nords & la saison pluvieuse ; tantôt , & le plus souvent , il est sec ; les vents de Nord-Est s'élèvent avec une sorte de violence , les brises carabinées sont fréquentes , & il n'est pas extraordinaire que ces grands mouvemens de l'atmosphère laissent une place aux orages ; le thermomètre monte encore un peu.

Au mois de Mai se manifeste l'espèce de renaissance printanière qu'on a pu commencer à observer dès le mois d'Avril , & qui , quoique insensible pour les yeux vulgaires , frappe cependant ceux de l'observateur de la Zone torride qui est attentif à considérer le changement de feuilles dans quelques arbres , ou celui de la nuance du vert dans d'autres. Ce mois est en outre coupé en parties égales par deux températures assez différentes. Dans la première l'on voit encore les grandes brises du mois d'Avril , puis les vents du Sud les remplacent ; l'air est étouffant , les premières transpirations paroissent , & avec elles le sentiment pénible qui les précède encore plus qu'il ne les accompagne. Dans la seconde partie du mois naissent les orages , les cataractes sont ouvertes , elles répandent l'inondation. Des matinées pendant lesquelles le Ciel est souvent du plus bel azur , sont remplacées par des après-midi où les nuages amoncelés d'abord vers le Sud , transportent le tonnerre qu'on a quelquefois entendu dans le lointain depuis midi. Maribarou se charge , dit-on : Maribarou canonne. Peu-à-peu l'air s'épaissit , la brise cesse , enfin le déluge arrive , précédé des éclairs , des éclats de la foudre & d'un coup de vent du Sud dont la courte impétuosité est le signal que la nue se déchire. On a vu telle année , (& je puis citer 1775) , où durant six semaines de suite , presque à la même heure (entre cinq & six heures du soir) , un orage affreux vient fondre & s'épuiser sur le Cap. Variable dans sa durée , il cesse quelquefois après une heure ou deux , d'autrefois il se prolonge jusques fort avant dans la nuit. Ces orages ont aussi des années destinées à marquer leur absence , mais ce

font

font celles qui présagent une extrême sécheresse, ou durant lesquelles on l'éprouve déjà depuis plusieurs mois.

Jun a sa première moitié assez semblable à la seconde moitié du mois de Mai. Le thermomètre, dans l'une & dans l'autre, arrive jusqu'au 24° & au 25° degré. Les orages moins longs & moins périodiques, sont remplacés par un Ciel assez nébuleux. Des vents de Nord-Est, violens, reparoissent à la fin du mois, & la température a des alternatives de froid & de chaud. Voilà le premier semestre de l'année.

Pendant le mois de Juillet, il y a encore des orages de tems en tems, & de la pluie aussi. Mais la chaleur augmente beaucoup, & elle va à 25 & 26 degrés à midi. Les vents varient & passent du Nord-Ouest au Sud-Est; ils ne rafraîchissent pas précisément l'air, quoiqu'ils combattent l'effet accablant du chaud, en donnant un jeu plus facile aux poumons.

Le mois d'Août est sec; s'il pleut c'est par orage seulement; la chaleur se soutient à 25 & 26 degrés.

C'est au mois de Septembre que la température est le plus pénible, & que le thermomètre arrive au plus haut terme. Les vents peu réglés disparaissent même des jours entiers. C'est dans ces jours que l'on éprouve une véritable anxiété, & que l'on sent tout le poids de son être. Le thermomètre parvenu à 28 degrés & allant même quelquefois au-delà durant plusieurs heures, annonce l'excès d'une souffrance que n'adoucit même plus une abondante & facile transpiration. Si quelque pluie se répand dans la fournaise, l'air en est épaissi, mais point mobilisé.

Enfin arrive le mois d'Octobre, ce mois tant désiré & qui excite encore les plaintes s'il n'amène pas les Nords. Il vient faire trêve à six mois, où il a fallu se plaindre sans cesse de la chaleur. Celle-ci faisait dire à quelqu'un, avec assez de vérité, qu'à Saint-Domingue on passait la moitié de son tems à suer & l'autre à s'essuyer. Si les Nords paroissent, le thermomètre ne va plus qu'à 23 & 24 degrés, il marque encore 25, si ces Nords sont tardifs ou s'ils doivent être vainement attendus jusqu'à leur époque dans l'année suivante.

Le thermomètre qui descend jusqu'à 18 degrés en Novembre, s'élève aussi quelquefois jusqu'à 24, à moins que les Nords ne soient très-prononcés.

Quant à Décembre, qui appartient aussi aux Nords, mais qui quelquefois est absolument sec, le thermomètre y descend jusqu'à 16 degrés. Il n'est

cependant pas très-rare que quelques orages viennent mêler leurs pluies en grande masse, aux pluies fines & pénétrantes des Nords.

Les nuits des mois chauds sont en général aussi chaudes, au Cap, que les soirées, & le sommeil y est plutôt un accablement qu'un état de repos & de reproduction des forces vitales. On est dans l'usage de laisser les fenêtres ouvertes au moyen des jalousies à volets qu'on y place, mais la nécessité de se mettre sous une moustiquaire pour échapper au martyre que font éprouver les moustiques & les maringouins, fait perdre tout l'effet de l'air introduit dans la chambre; & la portion qui se trouve sous la moustiquaire est bientôt échauffée par la respiration de toute une nuit; aussi le réveil est-il presque alors un état de maladie, tant on se sent harassé. S'il est survenu un orage considérable, la brise de terre qu'il excite & à laquelle il prête de l'énergie, procure cependant une nuit agréable. Mais le changement de l'atmosphère nuit aussi à la santé, surtout si l'on s'est trouvé dans un courant d'air, & si l'on était couché par-dessus les draps.

Dans les mois des Nords, les jalousies sont closes durant les nuits; on presse contre ses épaules le drap sur lequel on s'étendait auparavant; on sent, en entrant dans le lit, une sorte de petit froid qui plaît & qui présage un sommeil doux & réparateur, & si à cette sensation se mêle le plaisir d'entendre tomber la pluie, on s'endort l'âme disposée à rêver à des jouissances plus douces encore.

Le baromètre varie peu au Cap, & confirme l'observation que j'ai déjà faite sur le jeu de cet instrument à Saint-Domingue. La plus grande différence qu'il fasse observer dans cette ville, est de 27 pouces 10 lignes à 28 pouces 3 lignes.

Il est un autre instrument météorologique, sur lequel il est difficile aussi d'avoir une opinion fixe dans la Colonie, c'est la machine électrique. Il est impossible de contester que l'air ne soit chargé d'une grande quantité d'électricité, & dans les lieux où le tonnerre a le plus solennel empire, il forcerait bientôt l'incrédulité à confesser l'existence du fluide qui le constitue. Mais il est difficile de faire des expériences qui en constatent l'intensité absolue ou relative. L'humidité dont l'air est toujours plus ou moins accompagné, s'oppose à l'expression de la machine, & si elle n'est pas faite par une main habile, si l'expérience n'est pas dirigée par une personne intelligente & bien pénétrée de la théorie électrique, le résultat est nul. J'ai connu plusieurs habitans instruits

& zélés qui ont été contraints de renoncer à leurs machines, qui ne produisaient presque rien. Le moindre changement dans l'atmosphère, l'approche du soufflé de quelqu'un, la transpiration presque inévitable de celui qui meut la machine, suffit pour qu'on ne puisse plus en obtenir les plus faibles étincelles.

Cependant, M. Arthaud, actuellement médecin du roi, a guéri en 1776 d'une hémiplégie, M. Golliaud, arpenteur du Borgne, avec six semaines d'usage de l'électricité. Malgré cet exemple, je crois qu'il y a peu de fruits à espérer de l'électricité médicale à Saint-Domingue, & je fais que les expériences les plus constantes & les plus laborieuses ont confirmé cette fâcheuse vérité à la Martinique, en 1787.

J'ai cependant connu des personnes qui avaient éprouvé à Saint-Domingue un soulagement marqué de l'électricité dans des affections nerveuses; mais il faut dire que dans ce nombre étaient des hommes sédentaires, attachés à la vie du cabinet, & qui faisant mouvoir eux-mêmes la manivelle, devaient sans doute plus à ce salutaire exercice qu'à l'électricité.

Quoiqu'il en soit, je vais rapporter des expériences faites au Cap par feu M. Dubourg, l'un des fondateurs de la Société des Sciences & Arts de la même ville. Cet homme laborieux employait une machine électrique de Rhamden, dont le plateau, fait par Vernevent, avait vingt pouces de diamètre. Par son moyen, lorsque l'électricité était forte, M. Dubourg chargeait, en vingt tours de manivelle, une jarre de six pouces de diamètre & de dix pouces de hauteur, garnie d'une feuille métallique selon la méthode du docteur Bevir. Cette charge suffisait pour percer dix à douze feuilles de papier avec l'excitateur & produire une explosion qui se faisait entendre dans les appartemens voisins.

M. Dubourg avait un tableau magique de vingt pouces de long sur douze pouces de large, recouvert de feuilles métalliques qui venaient jusqu'à dix-huit lignes du bord. Le verre en était très-commun & d'une nuance verdâtre. Dans le courant des mois de Juin & de Juillet, ce tableau se déchargeait souvent spontanément. M. Dubourg tirait des étincelles du premier & du second conducteur à un pouce & demi ou deux pouces de distance, & il n'avait jamais employé qu'elles pour allumer l'esprit de vin.

A ces résultats, il est important de joindre deux observations, l'une c'est que M. Dubourg électrisait rarement sans avoir exposé préalablement tout l'appareil au soleil, l'autre c'est qu'il s'était convaincu que le tems le plus favorable à

l'électricité à Saint-Domingue est dans un jour serain , depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir , pourvu que la brise d'Est souffle , sans quoi l'on n'a presque rien à espérer. J'appuierai d'autant plus sur cette dernière observation , qu'elle m'a été également communiquée par M. Thomin , notaire général & secrétaire de la Chambre d'Agriculture de la Partie de l'Ouest , résidant au Port-au-Prince , qui fait depuis longues années des expériences électriques qu'on doit regretter qu'il n'ait pas publiées.

J'ai parlé de la température & du climat du Cap dans leur état commun , mais il est des phénomènes météorologiques qui troublent cet ordre ou du moins le système d'ordre que l'homme conçoit , & d'après lequel il classe ce que la nature a embrassé dans le système universel que notre faible raison ne peut saisir tout entier. Je veux dire les orages violens , les pluies excessives , les sécheresses dévastatrices , les coups de vent , les ouragans & ces mouvemens qui semblent ébranler les fondemens de la terre. Je citerai des uns & des autres , ceux qui ont pu parvenir à ma connaissance.

En général les orages sont très-considérables au Cap ; le promontoire qui termine cette ville à l'Ouest & au Nord & qui est comme séparé des autres parties montagneuses de l'île , fait l'office d'un piton qui arrête les nuées. Les orages formés au sein de la chaîne de Cibao , poussés le long de cette énorme épine par les vents de Sud & de Sud-Est , viennent frapper le morne du Cap dont le choc écartant les nues , les force à laisser échapper la masse d'eau qu'elles avaient déjà de la peine à retenir. La disposition du morne ajoute ensuite au bruit du tonnerre , dont l'éclat est répercuté & vibre long-tems sur la ville avant que le son ait pu s'élever jusqu'au-dessus de cette enceinte. Le tonnerre tombe fréquemment dans les environs de la ville , surtout sur la pente de la branche du morne qu'elle a au Nord , & la direction du vent du Sud peut en être la cause. Comme cette partie a très-peu de population , les accidens y sont très-rares. Par la raison contraire , lorsque le tonnerre tombe dans la ville , ce qui est arrivé peu souvent , le danger est grand.

On peut citer , le 25 Août 1763 , qu'il y eut un homme foudroyé sur le bord de la mer. Le 20 Mai 1782 , à cinq heures & demie du soir , lors d'un orage peu grondeur , il y eut tout-à-coup un éclat violent , le tonnerre tomba au marché des Blancs , sur une maison à grand balcon de bois , au bout & sur le côté Sud de la rue de Conflans. Il frappa , derrière le cou , un employé des magasins du roi.

& le tua. Deux personnes qui s'étaient trouvées à deux ou trois pas du foudroyé, sous le balcon, demeurèrent évanouies pendant un assez long-tems. Le même coup de tonnerre tua un soldat espagnol qui n'avait aucune marque de la percussion électrique. Un matelot frappé, mourut peu de tems après. Le tonnerre a aussi brisé une fois la croix placée au-dessus de la corniche du portail de l'église.

La crainte du tonnerre a fait mettre au Cap plusieurs paratonnerres. J'aidit qu'il y en avait un sur la maison du Gouvernement. Au mois de Juin 1783, on posa sur la poudrière une barre électrique dont le conducteur se perd dans un puits. Mais c'est en 1787, que l'usage de cette précaution s'est réellement étendu. M. Millon physicien, en faisant, au Cap, des cours de physique où il développait la théorie de l'électricité, a convaincu plusieurs personnes de l'utilité des paratonnerres, & dès le mois de Juin, il en avait déjà posé neuf & travaillait à quatorze autres. Il prenait 792 livres pour isoler une maison & y mettre les paratonnerres. Le tonnerre en tombant sur l'un deux avait prouvé l'intelligence de l'opération.

Vers la fin de l'année 1722, il y eut plusieurs mois de pluies & de grands débordemens. En 1732, les pluies furent tellement continuelles qu'on fit, au Cap, des prières publiques au mois d'Octobre pour leur cessation. Au mois de Mai 1735, on fut encore défolé par leur continuité. En 1752, on eut plusieurs mois de pluies; elles affligèrent en Avril 1766, & durant les quatre derniers mois de 1787, il plut tous les jours.

En 1726, au contraire, on éprouva une sécheresse cruelle pendant onze mois. Au mois d'Avril 1743, on comptait déjà plus de six mois secs. En 1753, on ressentit cette calamité qui se montra aussi en 1754, accompagné de la disette. En 1757, il y eut plus de quatre mois de sécheresse. Le même fléau reparut au commencement de 1764 & de 1769; et depuis il a été très-fréquent. On l'a ressenti au commencement de 1774 & depuis le mois de Janvier jusqu'à celui d'Août 1776. On le revit pendant la fin de 1778 & le commencement de 1779 d'une manière effrayante. Il s'est renouvelé de la fin de 1780 au mois de Mai 1781; puis de la fin de 1785 au mois de Septembre 1786. La plus cruelle disette accompagna la sécheresse de 1774 ainsi que celle de 1778.

Mais rien n'égalait jamais la sécheresse de 1786 qui dura un an, dans certains lieux. Elle fut accompagnée, au Cap, de caractères extraordinaires. Le 20 Mars 1786, le thermomètre monta à 23 degrés & le lendemain à 24. Des panneaux

d'armoire se fendirent ; des glaces , des vases de faïence se rompirent spontanément. Le 30 , le vent devint violent ; dans la nuit , un fougueux raz de marée endommagea les remblais du bord de la mer , & présagea (suivant le témoignage des anciens colons) que la sécheresse serait encore opiniâtre , ce qui ne se vérifia que trop. Enfin le 5 Mai le thermomètre qui était à 21° au soleil levant , monta à 27 à midi & à 28 à trois heures. Le baromètre était depuis la veille à 27 pouces , onze lignes $\frac{1}{4}$. Le vent était Sud-Ouest & les thermomètres exposés à cette direction s'élevèrent jusqu'à 31°. L'eau de puits était à 26 & 27°. Les corps nitreux & résineux placés à l'ombre brûlaient la main , & les machines de Nairne lançaient des étincelles sur les corps environnans , à dix ou douze pouces de distance. Cet état extraordinaire dura six heures. La sécheresse était encore telle au mois d'Août , qu'il fallut que l'ordonnateur fit un règlement , le 22 , pour régler que les troupes iraient à trois heures de l'après-midi , remplir des pièces à l'eau , pour leur usage , au magasin du roi , & aux puits de la rue Picolet , que j'ai cités dans la Description de la huitième Section , afin de laisser au public le peu d'eau que donnaient encore quelques fontaines , tous les puits ayant tari. La saison des orages avait bien amené des pluies , mais pas assez abondamment pour combattre les effets de la sécheresse qui dura jusqu'au mois de Septembre.

Les vents déployent aussi quelquefois leur fureur au Cap. Le 14 Août 1680 est fameux par un ouragan épouvantable. Dans la nuit du 13 au 14 Novembre 1765 , il y en eut un affreux qui dura depuis onze heures du soir jusqu'à quatre heures du matin , & quantité de maisons de la ville furent très-endommagées. Tous les bâtimens de la rade souffrirent ; les uns chassèrent , d'autres furent échoués & quelques goëlettes & bateaux furent submergés. Le 15 Octobre 1780 , un Nord fit encore des dommages , plusieurs maisons furent découvertes , notamment celle que j'habitais. Le 27 Septembre 1785 , on sentit aussi un petit ouragan. Quelquefois les coups de vent du Sud qu'éprouve la Partie de l'île qui porte le même nom , ont de l'influence jusques dans celle du Nord , & découvrent des toits & couchent des arbres au Cap.

Cette ville ne connaît pas ces secouffes qui anéantissent les cités & font périr leurs habitans sous des monceaux de ruines ; mais elle n'est pas préservée de celles qui répandent l'alarme & l'effroi , qui lézardent les maisons & qui annoncent assez que le sol où elle est placée n'est pas imperturbable. Elle a ressenti fortement , quoique sans dommage , les cinq tremblemens de terre ,

dont plusieurs parties de l'Isle ont éprouvé les désastres en 1701, 1713, 1734, 1751 & 1770.

La terre y trembla le 27 Janvier 1766, à six heures & demie du soir; la secouffé fut assez vive. Il y eut une autre secouffé peu violente le 26 Avril à neuf heures, quelques minutes du soir, & un troisième dans la nuit du 11 au 12 Juin suivant. On en a observé depuis une faible, le 10 Juillet 1771, à six heures 14 m. du matin; une plus forte, à quatre heures du matin, le 3 Octobre de la même année, veille de la chute de la voûte de l'église, & une violente le 4 Août 1776, à quatre heures du matin.

L'année 1784 a fait éprouver quatre tremblemens de terre au Cap; un le 25 Juillet à six heures 14 m. du matin, avec trois secouffés; la commotion fut assez forte & le mouvement était dans la direction du Sud-Ouest au Nord-Est. Le tems était lourd & chaud. Il avait fait un peu de pluie la veille, le ciel était couvert, la lune s'obscurcit & parut avec une zône d'un rouge pâle. Le second le 24 Août à une heure treize minutes du matin; le troisième le 27 Septembre à onze heures vingt-cinq minutes du soir, & le quatrième le 27 Novembre. On en compta trois en 1785: un le 10 Janvier, le second le 19 Février, le troisième & le plus fort le 10 Juillet dans la nuit. On en a senti un aussi en 1786, au mois de Décembre.

Mais quelquefois l'orage, la pluie, le tremblement de terre & même la grêle, s'affoient, & paraissent ou se font ressentir ensemble. C'est ainsi que dans la nuit du 24 au 25 Décembre 1775, il y eut un orage épouvantable, accompagné d'une pluie si abondante, qu'il y eut, au Petit-Carenage, des maisons presque comblées par la terre que les eaux avaient entraînée. Le 4 Août 1776, après une sécheresse de sept mois, il y eut un violent tremblement de terre que j'ai cité & qui fit sortir de toutes les maisons où l'on n'osa rentrer que quelques heures après. Le soir, à 4 heures, vint un fort orage, accompagné d'une grêle dont quelques grains étaient aussi gros que le pouce. On ne se rappelait pas d'en avoir vu d'aussi considérable depuis 1769.



Des Maladies.

J'AI promis de parler de la santé des habitans du Cap. En général ceux qui

ont traité cette matière ont semblé se livrer à deux extrêmes également reprochables. Les uns, & ce sont les plus nombreux, ont présenté son climat comme très-meurtrier; les autres, ont cherché à faire croire qu'on l'accusait à tort, & à offrir des résultats que des villes de France pourraient envier. Je dirai ce que j'ai vu, ce que des personnes en qui j'ai grande confiance ont observé comme moi.

Il faudrait distinguer au Cap la population propre, d'avec la population accidentelle, & se rappeler ce que j'ai dit sur la manière dont une colonie se peuple. Il n'est presque pas d'instant où il n'arrive quelqu'un au Cap, par les vaisseaux qui y mouillent, car cette ville est celle où il aborde le plus de bâtimens, & celle qui offre le plus de probabilités aux combinaisons qui font qu'on y vient de toute part. C'est ce concours d'arrivans que je nomme la population accidentelle du Cap, soit qu'ils doivent s'y fixer, soit qu'ils n'y soient que passagèrement.

Une chose commune à tous les individus qui arrivent, c'est la nécessité de s'acclimater qui, quoiqu'on en pense, a aussi ses effets chez les Créols ou chez les Colons qui reviennent de France. Mais cette nécessité est éprouvée de bien des manières par celui qui débarque; car on sent qu'elle doit dépendre du caractère, du tempérament, de l'âge, de l'état de la santé, de l'époque de l'année, de la durée & de la nature de la traversée, du contraste plus ou moins grand du climat qu'on quitte avec celui auquel on se trouve soumis, de la quantité de personnes qui augmentent déjà plus ou moins la population accidentelle du lieu, enfin de la situation de l'ame & du penchant plus ou moins marqué pour les jouissances qui nuisent à la tempérance & à la sobriété. Personne ne peut nier que les arrivans ne soient plus ou moins éprouvés, & il est très-remarquable que ceux qui payent le tribut le plus coûteux, sont également ceux qui croient pouvoir tout braver impunément, & ceux qui, effrayés de tout, se regardent comme malades en mettant le pied à terre, & qui ne songent qu'à leur santé qu'ils imaginent avoir déjà perdue. C'est que la confiance présomptueuse & la frayeur puérile, sont deux excès, & que le climat de Saint-Domingue les punit tous.

Si l'on confond cette classe d'individus extrinsèques à la Colonie, comme constituant en partie sa population; si les marins & les soldats qui arrivent sont comptés au nombre des Colons dès qu'ils touchent la terre de l'Isle, St-Domingue est très-meurtrier, & le Cap qui reçoit la majeure partie de ces êtres, peut être considéré comme un lieu funeste. Cependant l'influence du nouveau climat devient
chaque

chaque jour moins sensible , & par rapport au Cap , qui est l'objet de nos observations actuelles , il est facile de sentir que les maladies doivent y être & plus rares & moins actives , depuis que des marais immenses ont disparu.

Je viens aux habitans réels de cette ville , à ceux qui y ont leur résidence & qui y sont acclimatés , quelqu'ils puissent être. Je trahirais la vérité , si j'osais dire que le climat brûlant de la Zône Torride est aussi favorable à la population , que celui des Zônes Fortunées où le froid Aquilon semble souffler la santé au milieu des frimats ; où l'hiver donnant un nouveau ressort à la fibre , reproduit la vie annuelle , & ajoute ainsi les années aux années , en les accompagnant d'une force proportionnée aux besoins & aux jouissances , que la nature a assignés à chacune des saisons de l'homme : mais le climat des Colonies a aussi ses avantages. Il ne les perd que pour ceux qui , bourreaux de leur propre existence , oublient que le plaisir peut devenir un poison ; il n'en est privé que pour ces hommes infatigables que la soif de l'or tourmente , & qui ne songent qu'à l'accumuler pour fuir un lieu qu'ils redoutent. Je sais bien que le climat moissonne aussi des êtres à qui leur modération promettait un meilleur sort ; mais quel est donc le champ fortuné où des épis ne tombent jamais avant leur maturité ?

La chaleur qu'on ressent au Cap raréfie les humeurs , tandis qu'une transpiration excessive relâche la fibre ; on prend pour de la force une fermentation intérieure , & pour besoin l'appauvrissement que produisent de grandes déperditions. On se sent porté vers les divers genres d'incontinence par une sorte d'exaltation trompeuse , par un agacement des nerfs , & à ce désordre physique qu'il faudrait corriger , s'unissent tous les écarts de l'imagination , cette magicienne des pays chauds. On est environné de la séduction la plus dangereuse , celle qui ne repousse pas le désir , lors même qu'elle n'est pas capable de le faire naître , & l'on a cédé sans avoir songé à combattre. Les digestions deviennent lentes & pénibles , la bile s'aigrit , s'exalte & les maladies arrivent.

Plus violentes à Saint-Domingue qu'en France , elles y sont peut-être moins nombreuses. Elles ont , dans les villes des Colonies , un caractère communément plus grave qu'à la campagne , & cette différence est également observée en Europe.

Au Cap les maladies suivent communément la période des deux saisons. Dans les mois chauds , les plus communes sont les fièvres intermittentes , les continues , les fièvres putrides , les fièvres malignes & les dyssenteries. Dans les

mois froids , ce sont les rhumes , les fluxions de poitrine , les rhumatifmes , les diarrhées , les affections scorbutiques , les maux de gorge. Les premières qui règnent d'une manière plus marquée depuis le mois de Juin jusqu'à la fin du mois de Septembre , sont plus spécialement le partage des nouveaux arrivés , de ceux qui ont entrepris des voyages , ou de ceux dont l'ame a été trop vivement émue , soit par le plaisir , soit par le chagrin. Les autres menacent les anciens Colons , les personnes d'une complexion foible ou celles qui se jouent des vicissitudes de l'atmosphère.

On ne peut s'empêcher d'être frappé , pendant que les premières exercent leurs ravages , de la rapidité avec laquelle on est atteint & terrassé ; il ne faut pas , dans ce redoutable intervalle , se fier à l'idée d'une simple indisposition ; le symptôme le moins apparent est quelquefois , par cela même , le plus sinistre ; à la persuasion qu'on peut se livrer à ses occupations ordinaires , que dément cependant une prostration de forces , on peut reconnaître une fièvre maligne & insidieuse , & nulle part cette dernière épithète ne fut plus cruellement applicable qu'à Saint-Domingue. On est frappé à mort avant de l'avoir soupçonné , & si une expérience heureuse n'a pas accoutumé le médecin à distinguer cette affreuse maladie à sa simplicité apparente , tout espoir est perdu. Ah ! quel pays a plus besoin de talens dans ceux qui exercent l'art de guérir ! Ils sont là , plus souvent que dans tout autre lieu , placés entre le double écueil de prendre pour une maladie où il faudrait tout brusquer , celle où la nature n'a besoin que d'être aidée à tems ; ou de se livrer à une attente perfide lorsqu'il n'y avait plus un moment à perdre pour agir.

Dans les maladies chroniques , combien d'obstacles s'opposent au rétablissement ? un climat chaud fait si peu pour le recouvrement des forces vitales , le sommeil est si troublé , les alimens si peu restaurans , le désordre de l'appétit sur-tout est une cause si propre à produire d'autres désordres , que les convalescences sont longues & pénibles. Si l'on est tourmenté par des obstructions qui sont si fréquentes après les maladies aiguës ; si l'on est attaqué de ces diarrhées effroyables qui changent l'homme en spectre , & qui sont accompagnées de la faim dévorante , il n'est rien à espérer tant que l'on demeure dans la Colonie , à moins que pour ces diarrhées , on ne trouve dans l'usage de la poudre de Castillon (ainsi nommée du nom d'un chirurgien du Cap , son inventeur , qui conserve l'art de la préparer) , un remède dont on publie avec

raison des effets qu'on ferait tenté d'appeler miraculeux. Mais en général ceux à qui la ressource d'aller chercher une nouvelle santé dans un pays froid est possible, ne se résolvent à la prendre que lorsqu'elle est devenue douteuse à force d'avoir attendu. Il semble qu'on craigne plus d'abandonner ses affaires que son existence, presque toujours compromise lorsqu'on s'obstine à combattre dans la Colonie une maladie quelconque qui a été long-tems rebelle.

Le genre de vie qu'on mène au Cap, n'est rien moins qu'un régime propice à la santé. Toutes les passions y sont en jeu & dans une continuelle agitation. On n'y connaît pas les douceurs de la société, de cette réunion d'individus qui se conviennent plus ou moins, & qui mettent en commun le désir de plaire les uns aux autres, & de charmer les heures de leur loisir. On ignore le plaisir de se livrer à cette espèce d'abandon où l'on s'oublie, pour ainsi dire, soi-même pour s'occuper des autres, pour mieux goûter des délassemens qui appellent & excitent la gaiété.

Si l'on joue c'est pour gagner; si l'on cause c'est d'affaires; si l'on va au spectacle c'est pour faire assaut de vanité, au bal c'est pour s'exténuer; si l'on se régale, c'est l'orgueil qui le veut, & c'est pour avoir une cohue qui fait fuir la véritable joie. Et le dirai-je? c'est au caractère de la plupart des femmes qu'il faut reprocher la perte d'une des plus délicieuses jouissances de la vie. Avec peu d'amabilité & de politesse elles ont mille prétentions & se prodiguent, entre elles, les marques du défaut d'éducation. Elles se disputent les places au spectacle, elles comptent les visites & les invitations qu'elles se font. S'il y en a plusieurs, par exemple, qui doivent quêter le même jour, il y en a qui font coucher le coiffeur chez elles afin d'être les premières prêtes, & d'aller s'emparer des places qu'elles croient les meilleures; en un mot, jamais l'orgueil n'a rien imaginé de plus puéile & de plus capable d'empêcher toute liaison. Il faut donc vivre pour soi, être égoïste par nécessité comme par calcul, & ne songer qu'à l'or.

Tandis que ces dispositions morales nuisent à la santé, d'autres causes l'attaquent encore. La dépravation du goût produite par la chaleur, porte à faire usage des salaisons. Les jambons, les cuisses d'oyes, le bœuf à la daube, la morue salée, les saucissons, sont des mets dont on ne se lasse jamais, & que le relâchement de l'estomach fait rechercher. On mange beaucoup parce que les assaisonnemens sont piquans, & il faut remarquer deux choses; la première,

qu'on mange plus aux Colonies qu'en France, quoique la chaleur y soit plus grande; la seconde, qu'on y boit moins qu'on ne fait en France pendant des chaleurs moins considérables, dernier effet qu'on ne peut attribuer qu'à l'humidité de l'air.

On avait imaginé, pendant quelques tems au Cap, d'avoir des ventilateurs, espèce d'éventail de planches attaché au plafond avec des couplets, & qu'un petit nègre agitait pendant le repas. Mais l'on s'est apperçu que les rhumes devenaient fréquens, & la sensualité du ventilateur a été abandonnée. Il est bien étrange que dans un lieu où l'on a songé à un pareil moyen, on conserve l'orgueilleuse habitude de se faire environner à table par un rang, quelquefois double, d'esclaves qui, appuyés sur le dos des chaises, interceptent l'air à une grande hauteur & étouffent leurs maîtres qu'ils dominent de plus d'un pied.

J'ai assez dit ailleurs combien les femmes créoles faisaient peu pour leur santé, & cela est vrai, principalement pour celles du Cap. Là le luxe agit plus qu'ailleurs sur les mœurs, & les passions agitent & vexent encore plus le physique. Au milieu d'une vie monotone, elles ne sont pas exemptes des secousses violentes des passions; & elles éprouvent toutes, plus ou moins, celles des infirmités de leur sexe, qui peuvent résulter du combat inégal d'une constitution foible contre un caractère dominateur & une imagination exaltée. Affez renfermées, elles sont sujettes aux impressions de l'air, & l'on est frappé de voir qu'après avoir été quelquefois récluses tout le jour, elles s'assoyent devant leurs maisons durant trois ou quatre heures avant & après le souper, lorsqu'un ferein dangereux charge l'atmosphère & rend humides tous les corps qui y sont exposés. Il est telle soirée où ces femmes rentrent avec leurs vêtemens flasques de l'effet de cette vapeur humide & chaude, à laquelle on pourrait peut-être attribuer une grande partie des ophtalmies dont Saint-Domingue est affligé, & la perte des dents, ce moyen de santé, cet ornement si précieux pour la beauté.

A la vérité l'on se défend mal; dans un climat chaud, contre le désir qui porte à chercher une sensation rafraîchissante. C'est à cette disposition presque involontaire que l'on doit les rhumes, les cautères, les suppressions de transpiration qui, dans des sujets foibles, préparent des maladies mortelles. Les femmes sont encore les plus imprudentes à cet égard, quoiqu'elles dussent savoir

qu'à certaines époques périodiques, leur santé peut être facilement compromise. On ne se rappelle non plus jamais assez, combien il est dangereux d'être mouillé par la pluie dans des lieux où la transpiration même insensible est toujours considérable.

Je ne puis m'empêcher de m'occuper ici un instant des enfans, cette portion si intéressante de l'humanité. Il est extrêmement difficile de les élever aux Antilles, & cette observation je la trouve consignée dans les pièces les plus anciennes que ces établissemens puissent procurer, &, sans doute, elle y a toujours été frappante, car elle est faite par des personnes de tous les états. La faible complexion des mères en est la première cause, puis la manière dont on les élève, la manie dangereuse de les laisser aller pieds nus, celle de les baigner souvent quand ils sont en sueur, l'énorme quantité de fruits qu'on leur donne, sans même s'affurer de leur parfaite maturité, tout leur prépare donc une pénible existence. La petite vérole, les fièvres suivies d'obstruction, & surtout les maladies vermineuses en moissonnent la majeure partie.

Les enfans sont à peine fevrés, qu'il faudrait employer exactement les vermifuges pour les garantir des convulsions qui les enlèvent tout-à-coup ou qui causent dans l'économie animale des désordres que la mort suit tôt ou tard. Les saisons pluvieuses sont celles où l'on a remarqué que les enfans étaient plus sujets aux vers qui compliquent alors toutes leurs maladies. Les alimens muqueux qu'on leur prodigue, contribuent sans doute aussi à les rendre la proie de ces animaux destructeurs; on ne peut donc trop recommander d'envoyer les enfans en Europe, dès leur bas âge, afin de les soustraire à des maux qui rendent la population presque nulle dans un pays immense.

Je crois devoir m'élever contre un abus tout-à-la-fois ridicule & dangereux qui est très-commun à Saint-Domingue, c'est de confier la garde des enfans à d'autres enfans. Rien de plus ordinaire que de voir un enfant de huit ou neuf ans qui en garde un de deux ou trois ans. On conçoit combien le fardeau fait courir de risque à l'un & à l'autre & surtout à celui qui est porté; d'ailleurs l'amour des jeux de son âge entraînant le gardien, le gardé, laissé seul, est exposé à se blesser ou à être blessé. La mauvaise position que le poids fait prendre à celui qui porte, influe aussi sur celui qu'il met sur ses hanches & ils se déforment & s'estropient l'un & l'autre. Cette méthode est encore une source d'injustices: quand l'enfant échappe des mains de celui qui n'a pas la force de le retenir, quand son poids,

qui fait chanceler le porteur, occasionne la chute des deux, on frappe celui qu'on a chargé d'un soin au-dessus de son âge, l'on s'irrite d'autant plus que la chute est plus grave & l'on continue à être injuste au risque d'exposer la vie de deux enfans. Mais la crainte du châtement empêche souvent le gardien de parler d'un accident qui n'a pas eu de témoins; quelquefois même les domestiques concourent pour le dissimuler, & de petits infortunés meurent parce qu'on n'a pas connu des chûtes graves.

On ferait peut-être surpris de mon silence relativement aux esclaves, si je ne faisais pas observer que ce n'est pas dans une ville qu'ils peuvent offrir des observations particulières. Occupés de soins domestiques ou de différens métiers, leurs maladies sont très-ressemblantes à celles des blancs, comparativement à leurs occupations. On ne peut pas remarquer là les deux causes qui ont le plus d'influence sur certaines maladies des esclaves, le besoin d'une nourriture plus abondante & celui de repos. J'ose même dire que le plus grand ennemi des esclaves des villes, c'est l'excès du plaisir, ce sont les suites honteuses dont cet excès est accompagné & qui attaquent d'autant plus leur existence qu'ils font usage de palliatifs & de répercussifs, afin de pouvoir courir plutôt les mêmes dangers. Deux autres raisons accélèrent la destruction des esclaves, la conjuration de tous pour procurer à ceux d'entr'eux qui sont malades de quoi manger, lorsque la diète la plus austère est exigée par leur état, la confiance qu'ils ont dans les remèdes de leurs *commères* qui en ont au moins un millier pour chaque incommodité. Cette confiance est la suite d'un usage commun à plusieurs parties de l'Afrique où les femmes pratiquent ce qu'on y appelle la médecine & notamment à Serre-Lionne. Il faut donc une surveillance continuelle pour écarter ces deux genres d'affaînat, & comment peut-elle être sûre, quand il faut absolument que les esclaves malades soient soignés par d'autres esclaves?

J'ai dit que les maladies avaient perdu de leur intensité & il en est une affreuse pour laquelle cette observation est très-vraie. Je veux parler de la maladie de Siam, dont j'indique l'origine à l'article du Port-de-Paix, & qui fut apportée de la Martinique à Saint-Domingue en 1691. Une barque venant de Léogane au Cap la propagea dans cette dernière ville, au mois de Septembre 1696. Chaque année voyait de nouveaux ravages, & lorsqu'au mois de Juillet 1705, les vaisseaux l'Ambitieux, le Faucon & le Marin, vinrent de la Martinique au Cap, cette effroyable maladie qui produit une telle raréfaction du sang, qu'il rompt tous les

vaiffeaux & fort par tous les pores , y fit mourir 300 perfonnes , en quelque forte peftiférées. Comme elle frappait particulièrement les hommes de mer , on l'appela auffi la *mateote* & la *tavardille*.

En 1733 & au mois de Juillet 1734, elle caufa de grands ravages , qu'on vit fe renouveler en 1743 & au mois d'Août 1755. Mais depuis lors elle eft toujours devenue de plus en plus rare , l'on cite même les fujets qu'elle attaque , mais que l'on n'arrache prefque jamais à la mort.

Le Cap n'a donc pas toujours été exempt d'épidémies , & en 1755 il y en eut une de près d'une année , pendant laquelle les fièvres gangreneufes firent les plus terribles ravages. Les chiens , au bout de quatre mois , partagèrent ce fléau , ils étaient dévorés par les vers , même avant leur mort , & l'on crut d'une fage police de défendre alors l'ufage du poiffon , parce que les cadavres des chiens étaient jettés dans la rade.

C'eft pour moi une occafion de dire que quelquefois le poiffon a une propriété malfaiſante au Cap , furtout lorsqu'il eft très-gros. On a même pris l'ufage de le faire cuire lorsqu'il eft d'une grande dimension , avec une cuiller d'argent , parce qu'on a obſervé que quand la cuiller noirciffait , le poiffon était mal-fain. L'efpèce de ſardines appelée *cayeux* , eft ſpécialement proſcrite au Cap depuis le mois de Mai juſqu'à celui d'Octobre , par une ordonnance de police du 12 Juin 1778 , rendue 37 ans après que le médecin Desportes eût vu des perſonnes empoifonnées par la chair de ce poiffon d'autant plus dangereux , qu'il eft très-délicat. Plusieus perſonnes penſent que le poiffon eft nuifible lorsqu'il s'eſt nourri ſur des bancs cuivreux , mais cette opinion a fait place à celle plus raifonnable , qui attribue cet effet au fruit du manceniller qui croît ſur le rivage , & dont on fait que toute la ſubſtance eſt un des poifons les plus actifs. Peut-être devrait-on ſ'occuper d'expériences relatives au tems du frai ; elles jetteraient fans doute du jour ſur cette partie encore environnée de ténèbres. La preuve que la défenſe de vendre du *cayeux* pendant les ſix mois que j'ai indiqués n'eſt pas un préſervatif ſuffiſant , c'eſt que pour en avoir mangé le 14 Février 1779 , j'eus le lendemain le corps tout rouge d'une éruption avec prurit , des coliques & des vertiges.

Une épidémie toujours renaiffante , c'eſt celle de la petite vérole. Jamais on n'oublira les effets déſaſtreux qu'elle eut en 1772 au Cap & dans ſa dépendance. Elle fut introduite dans cette ville par le navire négrier dont j'ai cité le

naufrage dans le port du Cap. Les nègres allaient couverts de pustules dans les rues, & le médecin du roi qui avait sans doute oublié ou qui ne savait pas que la petite vérole était contagieuse, quoique plusieurs ordonnances successives, depuis le 18 Janvier 1686, l'eussent désignée parmi les maladies dont il était de son devoir d'empêcher la communication, ne prit aucune précaution pour s'y opposer. Il périt 1,200 personnes de cette épidémie. Elle servit du moins à rappeler que vers 1745 on avait tenté quelques essais d'inoculation, renouvelés en 1757, & plusieurs habitans de la plaine du Cap, chez qui l'épidémie était parvenue, usèrent de ce moyen préservateur, que le médecin Joubert n'avait cessé de conseiller au Port-au-Prince en 1769. Mais on a vu (page 247), qu'il était réservé à M. Warlock d'obtenir à l'inoculation, par de continuels succès, une grande partie de la confiance qu'elle mérite.

L'inoculation n'est cependant pas encore assez familière pour que la petite vérole ne soit pas redoutable. Qui croirait que c'est au Cap qu'on trouve le plus d'incrédulés sur le succès de la méthode qui la combat, & où l'on oppose le plus d'entêtement à la propagation de cette méthode ! Au mois de Juin 1782, la petite vérole se manifesta au Cap & y fit périr beaucoup d'individus jusqu'au mois de Décembre, qu'elle commença à perdre de sa force. Elle existait encore, mais très-affaiblie au mois de Mars 1783. Elle a reparu en 1788 avec des caractères affligeans. En vain prétend-on que cette maladie cruelle l'est beaucoup moins dans les climats chauds, elle y est toujours assez funeste pour qu'on doive diminuer le nombre de ceux qui ne l'ont point encore éprouvés ; & qu'on se souvienne, comme l'a dit la Condamine, qu'elle défigure & mutilé ceux qu'elle ne peut détruire. D'ailleurs la vieille routine d'un traitement échauffant, est elle-même aussi redoutable que la maladie.

Je tiens de M. Warlock, que ce qu'on publie du prétendu préservatif que procure le soin de laisser saigner le cordon ombilical & de le presser, est imaginaire. Il a fait l'expérience plusieurs fois, notamment dans la paroisse du Dondon en 1781, & elle n'a pas empêché la communication de la petite vérole, soit naturelle soit inoculée.

Il est rare que la petite vérole ne soit pas précédée, accompagnée ou suivie de très-près par la rougeole, qu'on craint avec raison à Saint-Domingue. Au mois de Décembre 1748, de Janvier & de Février 1749, elle causa beaucoup de pertes dans toute la Partie du Nord, & au mois de Septembre 1782 elle fit
périr

périr un grand nombre de personnes presque toutes adultes, par les dyffenteries dont elle fut suivie.

On voit assez communément au Cap, depuis quelques années, des sujets attaqués de l'éléphantiasis ou mal-rouge, ce fléau de plusieurs contrées de l'Afrique. Leur aspect hideux excite autant l'effroi que la pitié, & il force ceux qui portent leurs vues plus loin à reprocher au gouvernement une indifférence coupable & dangereuse. Il devrait y avoir dans un lieu quelconque de la Colonie une léproserie où ceux de ces individus qui sont encore susceptibles de guérir trouveraient les secours nécessaires, où les autres seraient assujettis à un régime convenable & où l'on formerait, à l'égard de tous, une réclusion assez douce pour ne pas aggraver la douleur de leur état & assez sûre pour empêcher la communication de cette maladie.

On parvient rarement au Cap à un âge avancé, & la liste des octogénaires de toutes les époques serait courte; & ce serait encore plutôt des nègres ou des mulâtres. On y a remarqué Thomas Bernard, homme de couleur âgé de plus de 80 ans & qui avait en 1787 douze enfans légitimes vivans. L'on cite M^{de}. Marie Regnard, épouse de M. Corneau de la Chapelle, notaire au Cap, morte à 84 ans le 29 Mai 1770, & M^{de}. Marguerite Gigot, épouse de M. de Saffrey, marquis de Tournemine, qui y était née & qui y mourut le 16 Mars 1771, âgée de 82 ans.

Les personnes des deux sexes qui parviennent à leur cinquantième année, y ont une existence plus entière qu'ailleurs, parce qu'elles n'y éprouvent pas les infirmités des pays froids. Ce n'est pas qu'il faille croire, comme l'a dit Reynal, que la goutte (*), la gravelle, la pierre & l'apoplexie ne font jamais le moindre ravage aux Isles. Les trois premières maladies y sont bien connues, & elles y autorisent peut-être l'opinion de ceux qui les considèrent comme des maladies de la lymphe. Quant à l'apoplexie, on en est assez garanti par la grande activité que la chaleur imprime au sang, & qui, en brisant les molécules, les fait passer plutôt à l'état inflammatoire qui allume les fièvres de ce nom qu'à celui de

(*) Fils d'un père que m'a ravi l'apoplexie & d'une mère qui était devenu gouteuse à 52 ans, je suis gouteux moi-même, & nous sommes *Créols* tous les trois. Ma seule famille me fournirait de nombreuses réfutations de l'assertion de Reynal.

violence & d'épaiffissement qui cause l'apoplexie. Au surplus , on ne voit encore que trop d'apoplectiques aux Isles.



Étrangers & autres personnes remarquables venues au Cap.

UN lieu aussi fréquenté que le Cap, où il arrive chaque année autant de bâtimens & qui est le centre d'un aussi grand mouvement, doit avoir été nécessairement visité par des personnes remarquables. J'en vais citer quelques-uns dans l'ordre chronologique.

Une flotte espagnole passant devant cette ville, y mit à terre, le 27 Juillet 1708, Don Guillermo Morfil, mestre de camp, qui allait prendre possession de la place de président de la Partie Espagnole, & qui s'y rendit par la Partie du Nord de la Colonie Française, où il fit un peu de séjour, puisqu'il assista, comme je l'ai dit, à la Sainte-Anne, fête patronale de la paroisse de Limonade.

Le père Charlevoix, jésuite, venant de la Louisiane, où l'avait mené le voyage qu'il fit par ordre du gouvernement en Septembre 1720, pour découvrir la mer de l'Ouest, arriva au Cap le 1^{er}. Septembre 1722, & en partit pour le Havre le 25 du même mois. Il est même vraisemblable que ce fut alors que le père le Pers lui remit ses mémoires, qui ont formé l'Histoire de Saint-Domingue, qui s'arrêta en 1723, & que je trouve vraiment digne d'éloge.

Le 7 Novembre 1731, Don Manuel Lopez Pintadez, chef d'escadre, qui montait le Saint-Louis de 60 canons, relâcha au Cap avec cinq autres vaisseaux espagnols, faisant partie des gallions qui retournaient du Mexique en Europe, & qui avaient été très-maltraités d'un coup de vent. Il y séjourna jusqu'à la fin du mois d'Avril. Ces vaisseaux, pendant qu'on les réparait, mirent à terre quatre-vingt millions.

Au commencement de 1741, on vit au Cap Don Pierre Zorrilla de Saint-Martin, marquis de la Gandara Réal, premier-lieutenant des gardes espagnoles, qui se rendait à la présidence de Santo-Domingo. Ce fut lui qui eût l'occasion d'entendre parler de la ferme des boucheries.

Au commencement de Février 1744, arriva un prince de Mont-Liban,

venu de Marseille à la Martinique & de cette Isle à Saint - Domingue , pour implorer la charité des fidèles, afin d'obtenir de quoi racheter son frère aîné retenu en otage par le bacha de Sidon , pour un tribut qu'il n'avait pu payer. Il était vêtu à la turque , ainsi qu'un homme qui l'accompagnait & lui servait d'interprète. Il fut reçu & logé par les jésuites , qui le traitèrent avec de grands égards ; mais étant revenu, au mois de Mars 1751, les Administrateurs crurent convenable d'empêcher le renouvellement de ses quêtes.

Un illustre voyageur , le commodore Byron , revenant du naufrage qu'il avait éprouvé dans son voyage autour du monde , entra au Cap le 8 Juillet 1745 , sur la fregate particulière le Lys , armée à Saint-Malo , & en repartit le 6 Septembre , sur le même bâtiment, dans un convoi escorté par une escadre aux ordres de M. de l'Étendue.

Ce fut dans cette ville qu'un archevêque de Nicosie vint mourir , au mois de Septembre 1751 , au moment où les Administrateurs exigeaient qu'il reparût de la Colonie , qu'il disait être venu voir en voyageur qui veut s'instruire.

Don Manuel de Azlor y Urriez , colonel, & président de la Partie Espagnole , arriva , le 20 Février 1766 , de son gouvernement , & fit dans cette ville un assez long séjour , que M. d'Estaing fût lui rendre très-agréable.

Un autre président Espagnol y fut attiré par la grande affaire des limites. C'était Don Joseph Solano & Bote , chevalier de l'ordre de Saint - Jacques & capitaine de vaisseaux. Il y vint le 14 Février 1776 ; & le 8 Avril 1782 il mouilla dans son port avec l'escadre qu'il commandait en qualité de lieutenant-général & qui y séjourna jusqu'au mois d'Avril 1783.

Le 21 Février de la même année , le Cap reçut Don Bernard de Galvez , lieutenant-général des armées espagnoles , qui venait y prendre le commandement général des armées combinées de France & d'Espagne. Il en repartit le 8 Mai 1783, emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient connu ; regrets qui devinrent bien plus vifs en 1786 , à la nouvelle de sa mort ; il était alors vice-roi du Mexique.

Mais l'étranger le plus célèbre , que la ville dont je parle ait eu dans son sein & dont j'ai déjà fait mention à l'article du spectacle , c'est le prince Guillaume-Henri , duc de Lancastre , fils du roi d'Angleterre , qui y débarqua le 5 Avril de l'escadre de l'amiral Hood où il servait en qualité de garde-marine , & qu'il rejoignit à l'expiration de son congé de 24 heures , ayant eu à peine le tems de

voir cette ville , qu'il trouva très-digne de la curiosité qu'elle lui avait inspirée.

Le Cap a été la patrie , le tombeau ou le séjour de plusieurs hommes , qui ont des titres pour être cités.

Le père Pierre Boutin , jésuite. Il était né à la Tour-Blanche , en Périgord , durant l'année 1672. Arrivé au Cap en 1705 , en qualité de missionnaire , il occupa successivement les cures de l'Acul , du Port-de-Paix & du Petit-Saint-Louis , jusqu'en 1714 , qu'il passa à celle du Cap , dont on a vu qu'il dirigea l'église & comme pasteur & comme architecte. Quelques effets d'un zèle , peut-être trop ardent , ayant fait désirer presque aussitôt aux Administrateurs de ne pas voir le père Boutin à la tête de cette paroisse , il s'attacha spécialement à l'instruction des nègres. Il avait pour cette œuvre les deux grands talens qu'elle exige : une patience qui ne se lasse de rien & une santé ferme que ne promettait cependant pas son extérieur faible. A cette partie de l'apostolat le père Boutin réunit le soin spirituel des marins , c'est-à-dire , qu'il cultivait la partie la plus laborieuse de la vigne sainte , puisqu'alors il fallait aller dans la rade , parce que les matelots malades étaient gardés à bord des bâtimens.

L'étude des nombreux idiomes de l'Afrique , celle des mœurs des hommes qui habitent cette partie du monde , était la principale application du père Boutin , qui était parvenu à se rendre aussi simple & aussi intelligible pour tous les nègres , que pour les blancs les plus instruits. Ce fut lui qui établit le premier , l'usage de faire le baptême des adultes , aux deux époques annuelles des samedis de Pâques & de la Pentecôte ; mais chaque soir il faisait une instruction au-devant du perron que l'église avait alors. La messe , appelée des nègres , fut aussi instituée par lui.

On a vu quelle affection il avait montré pour les malades , en établissant un hôpital , & quel attachement solide & religieux il avait pour la Colonie , à qui il a fait un vrai présent dans l'établissement des Religieuses de Notre-Dame au Cap. Livré aux plus grandes austérités , le père Boutin ne cessa pas de jouir d'une santé constante , & sa mort , arrivée le vendredi 21 Décembre 1742 , ne fut précédée que de quelques jours de maladie.

Cette mort fut le signal d'un deuil universel ; ceux mêmes , qui croyaient que le zèle du pieux missionnaire avait été quelquefois trop loin , ne virent plus que la perte de ses vertus , & de leur influence sur deux classes d'hommes qui en avaient éprouvé l'heureux ascendant. Il n'est pas encore aujourd'hui un seul individu qui ne sache le nom du père Boutin , & chez qui il ne réveille l'idée de

la bienveillance la plus fervente. Les habitans du Cap, en particulier, lui conservent une gratitude, qui est le monument le plus durable, qu'un homme puisse consacrer au souvenir d'un autre homme. Le père Boutin avait trouvé, au milieu d'une vie pleine d'exercices de piété & de travaux utiles, le tems de se livrer aux observations astronomiques, & les mémoires de Trévoux renferment plusieurs des siens.

Le Cap a eu aussi pendant quelques années pour curé, le père Margat, jésuite, qui l'avait été auparavant de la paroisse de la Petite-Anse, pendant vingt ans. Ce religieux est l'auteur d'une Histoire de Tamerlan, & de plusieurs lettres curieuses & intéressantes, imprimées parmi les Lettres Édifiantes.

C'est au Cap, que Jean-Baptiste René Poupée Desportes, pratiqua seize ans la médecine; il y fut même médecin du roi chargé des hôpitaux, depuis 1740 jusqu'à sa mort, arrivée au Quartier - Morin le 15 Février 1748, lorsqu'il n'avait encore que 43 ans & 5 mois. M. Desportes, né à Vitré, en Bretagne, d'une famille qui a produit plusieurs médecins, s'occupa de justifier le choix qui lui avait confié une place importante, quoiqu'il fût encore très-jeune, comme médecin; le brevet de correspondant de l'Académie des Sciences récompensa ses essais en 1738, & l'encouragèrent pour l'avenir.

On a imprimé en 1771, à Paris, 3 volumes in-12 des œuvres de M. Desportes, sous le titre d'Histoire des Maladies de Saint-Domingue. On y trouve un traité des plantes usuelles de la Colonie; une pharmacopée ou recueil de formules des médicamens simples du pays, & quelques dissertations sur diverses denrées coloniales, l'analyse des eaux minérales du Mirebalais, &c. &c. J'ai dit en parlant du père Le Pers, que ses travaux botaniques avaient passés à M. Desportes.

Ce médecin a des apologistes & des détracteurs. Les uns & les autres ont trop abondé dans leur sens, & peut-être que si les premiers voulaient considérer que les connaissances botaniques & chimiques de M. Desportes, qui avait quitté la métropole vers 1732, n'étaient pas & ne pouvaient pas être très-profondes, on s'étonnerait moins de trouver dans ses recettes une profusion contradictoire, qu'il n'est pas permis de vouloir justifier de nos jours. Mais M. Desportes a eu le mérite d'avoir le premier donné quelques idées sur la médecine coloniale; il a fait des observations locales qu'on ne peut s'empêcher d'estimer, & si son livre n'est pas toujours propre à être un guide, il peut du moins servir de notes indicatives.

M. Bourgeois, né à la Rochelle, de la famille du ministre M. Bourgeois de

Boynes, habita pendant près de trente ans la ville du Cap, où il fut avocat & le premier secrétaire de la Chambre d'Agriculture. M. Bourgeois revenu en France, fit imprimer à Paris, en 1773, un poëme, sous le titre de *Colomb*, en deux parties *in-8°*, dont chacune contient vingt-quatre chants. La vérité force à dire que cette publication fut un piège pour l'amour-propre de l'auteur, & qu'on ne pourrait rien retirer de cet ouvrage, que des matériaux pour un dictionnaire des rimes, parce qu'elles y sont d'une grande richesse. Un neveu de M. Bourgeois a publié en 1788, & depuis sa mort, un recueil *in-8°*, sous le titre de *Voyages intéressans dans différentes Colonies Françaises, Espagnoles & Anglaises, &c. &c.* C'est un extrait fort incomplet de traits anecdotiques, de descriptions & d'autres détails.

C'est pendant sa résidence au Cap que M. Hilliard d'Auberteuil a composé les deux volumes *in-8°* qu'il a publiés à Paris, en 1776. Ils sont intitulés, *Considérations sur l'État présent de la Colonie de Saint-Domingue*. Cet ouvrage écrit avec hardiesse, ne formait qu'une partie d'un grand travail que M. Hilliard se vit forcé de réduire, parce que l'Histoire Politique des deux Indes, de l'abbé Reynal, en avait rendu plusieurs détails inutiles. Le livre de M. Hilliard fit une grande sensation à Saint-Domingue où sa distribution fut même défendue. La réputation de critique qu'avait son auteur, contribua beaucoup à lui donner des Lecteurs, & fut la cause de plusieurs faits qui trouveront leurs places dans l'histoire. M. Hilliard s'est quelquefois laissé emporter au désir de censurer, & ses détails ne sont pas toujours d'une exactitude rigoureuse. Le Ministre, à qui on en dénonça l'esprit & des fragmens, fit de M. Hilliard un procureur du roi de l'Isle la Grenade. Mais l'esprit inquiet de Mr. Hilliard le ramena en France, & il vint de mourir à Saint-Domingue, où il faisait, depuis deux ans, le métier de sollicitateur de vieux procès & d'écrivain de mémoires de judicature, que des avocats inoccupés couvraient de leur signature.

C'est au Cap aussi que M. Dubuiffon, né à Paris, auteur de la tragédie de *Mirza*, fit la critique de l'ouvrage de M. Hilliard, sous le titre de *Nouvelles Considérations sur Saint-Domingue, en réponse à celles de M. H. D.* Elle a été imprimée à Paris en 1780; l'auteur y a suivi M. Hilliard chapitre par chapitre &, dans plusieurs points, il loue par cela même qu'il ne critique pas.

M. Rey, Créol du Cap, mort en 1779 procureur-général du Conseil supérieur de cette ville, a écrit sur le commerce des blés & a concouru à la rédaction d'un ouvrage périodique connu sous le nom de *Spéctateur Français*.

M. Weuves le jeune , né à Neufchâtel en Suisse en 1738 , après avoir étudié le commerce quelques années à Paris & au Havre , vint le faire au Cap. Il alla , en 1766 , dans la Partie Espagnole & fut six semaines à Samana. Devenu fondé de procuration de M. le duc de Bouillon dont il a régi l'habitation à Léogane , il repassa en France en 1776. C'est là qu'entendant dire , en 1779 , à un homme d'État que les Colonies étaient onéreuses à la Métropole , il fit , pour combattre cette opinion , un mémoire qu'il remit au ministre de la Marine , des mains duquel il le retira pour le donner à M. de Vergennes qui le désirait. Ce dernier se détermina à le faire imprimer , mais l'ambassadeur d'Espagne qui fut que le cagotisme espagnol y était sévèrement blâmé , sollicita pour que l'ouvrage fut cartonné. Il le fut , en effet , de l'agrément de M. Weuves qui faisait alors un voyage à Londres & qui transigea ainsi pour qu'on ne touchât point au fond des choses coloniales. Cet ouvrage intitulé : *Réflexions Historiques & Politiques sur le commerce de France avec ses Colonies d'Amérique* , imprimé , en 1780 , chez Cellot à Paris , un volume in-8°. est fait pour attirer de justes éloges à son auteur qui habite encore Paris , en ce moment.

M. Alexandre Dubourg , né à Caen le 27 Février 1747 , est mort au Cap le 9 Décembre 1787. Son père qui était tapissier , ne pouvant lui faire continuer ses études , lui fit enseigner le dessin & les mathématiques & l'envoya à Rouen pour s'instruire dans le commerce de la droguerie. Il y entendit le célèbre le Cat & s'enflamma pour l'étude de la nature ; mais contrarié dans ce goût , il se fit soldat au régiment de Périgord , avec lequel il passa à la Martinique.

On éleva un spectacle dans cette île & M. Dubourg s'y fit remarquer par l'intelligence avec laquelle il remplissait quelques rôles. Séduit par les applaudissemens , M. Dubourg continua à être comédien , après même qu'il n'était plus soldat , & il vint exercer cet art au Cap. Une conduite honnête , un extérieur décent & des talens presque naturels pour le théâtre , donnèrent des amis & des admirateurs à M. Dubourg qui , nourri de la lecture des bons auteurs , se livra à une étude qui peignait la douceur de son caractère.

Le Cercle des Philadelphes en se formant , choisit M. Dubourg pour le président , & cette nomination honora les électeurs & celui qu'ils avaient élu. M. Dubourg qui trouvait dans cette nouvelle société des jouissances analogues à ses goûts , s'occupa beaucoup de rendre ses premiers travaux intéressans. Il fit un cours de botanique & dans un pays où toutes les manufactures sont alimentées par

le règne végétal , M. Dubourg fut écouté avec intérêt & avec fruit & l'on peut dire que ses travaux ont procuré au Cercle des liaisons flatteuses & propres à encourager. Il est bien malheureux que la culture d'une Science qui a tant à recueillir à Saint-Domingue , y soit naturellement pénible , parce qu'il faut braver un climat ardent pour aller lire dans le grand livre de la nature. Ce zèle qui ne manquait pas à M. Dubourg , lui donna la mort , malgré sa forte constitution , & sa perte en a été une réelle pour la Colonie. Celle-ci a donné en lui cette preuve utile qu'elle ne partage pas l'opinion de ceux qui pensent que la profession destinée à offrir sur la scène les vices & les ridicules pour les faire haïr , & les vertus pour les faire aimer , est dégradante. On y a bien senti que ce sont les mœurs des acteurs qui les ont avilis , & non pas l'emploi de leurs talens.

Je ferais inexcusable si je ne rappelais pas ici , un homme à qui Raynal , Hilliard & la Blancherie ont payé un juste tribut d'éloge.

M. Pinfun , de Bayonne , capitaine négrier , garda un des nègres qu'il avait traités au Congo & en fit son domestique. Louis (c'est le nom de ce nègre) qui suivait son maître dans ses voyages , fut mis par lui en apprentissage du métier de cuisinier à Nantes , quand M. Pinfun quitta la mer. On prétend que ce dernier trouvant que Louis prenait en France , une manière d'être qui influait sur sa soumission , le renvoya à Saint-Domingue en le rendant libre.

Louis vint exercer son industrie au Cap , d'abord comme cuisinier , puis il y leva une pension , & comme il avait de la réputation , surtout dans la pâtisserie , il fut surnommé *des Rouleaux*.

M. Pinfun , forcé de repasser , long-tems après , dans la Colonie , à cause du dérangement absolu de sa fortune , ne trouva plus d'anciens amis ou n'en rencontra que de froids. Mais Louis des Rouleaux les suppléa tous. Apprenant l'arrivée de son ancien maître ; il va le chercher , le loge , le nourrit , exige qu'il s'éloigne d'un pays où la comparaison d'une situation prospère ajoute à ses chagrins , & lui assure une pension.

Juqu'à la mort de Louis des Rouleaux , arrivée en 1774 , il a non-seulement acquitté la pension comme une dette sacrée , mais sa reconnaissance ne laissait échapper aucune occasion d'y ajouter des présens qui la surpassaient toujours. Louis des Rouleaux qui avait acquis trois maisons , a joui , pendant long-tems , de l'estime générale , son éloge était dans toutes les bouches. Nul homme sensible n'aurait voulu quitter le Cap , sans avoir vu celui dont l'exemple était , tout-à-la-fois

fois si noble & si touchant, & il commandait l'admiration, même aux ingrats.

De son mariage avec une négresse, étaient nés deux fils qui n'existent plus, & une fille mariée à Cape, nègre, & actuellement vivante au Cap-Français.



De l'Éducation.

C'EST quand on vient de parler d'hommes instruits, d'hommes qui ont cherché à être utiles à la Colonie, qu'on déplore de la voir sans un seul établissement propre à donner de l'éducation à ceux des enfans que la fortune de leurs parens ne permet pas d'envoyer en France. Il n'existe au Cap que des écoles où l'on enseigne à lire, à écrire & l'arithmétique. Ces connaissances sublimes en soi, sont, je le fais, indispensables & très-précieuses, mais c'est comme moyens qui conduisent à toutes les autres connaissances, à celle des Arts & des Sciences; elles perdent donc la plus grande partie de leur utilité pour des sujets qui restent d'ailleurs dans une profonde ignorance.

Plusieurs fois on a projeté & même formé des pensionnats où l'on enseignait de plus les mathématiques, l'histoire, la géographie & quelquefois le latin, & où l'on avait des maîtres d'agrément. En ce moment même, celui de M. Dorfeuil, qui s'est toujours accru depuis 1784, & où l'on compte plus de cent externes & trente-cinq pensionnaires, mérite de justes éloges & pour les soins attentifs que les élèves y trouvent, & pour l'ordre qu'il a mis dans l'enseignement, en combinant les divers devoirs & les divers exercices avec l'amour de la variété, qui caractérise le jeune âge. Mais l'extrême cherté de tout, nécessitant celle des pensions, il n'en est point qui puissent être constamment durables. D'ailleurs comment suppléer le chef de l'entreprise lorsqu'il meurt ou seulement lorsqu'il est malade, & comment remplacer un maître d'agrément qui n'a été trouvé que par hasard & qui ne regarde pas comme solide le pensionnat auquel il s'est attaché.

Il n'y a qu'une institution publique qui puisse remplir ce but important, parce que les sujets seraient assez multipliés pour que les pertes pussent être réparées sur le champ ou pour que le vide ne fût pas absolu jusqu'à l'arrivée d'un remplaçant d'Europe. Des instituteurs instruits & éprouvés quant aux mœurs, des artistes à talens trouvant d'abord dans l'établissement & dans les ressources

d'une grande ville de quoi se faire un fort, adopteraient Saint-Domingue comme une nouvelle patrie. Des Créols eux-mêmes, formés en France avec cette destination, feraient ensuite éclore dans l'île les talens qu'ils auraient été acquérir en France, & en prenant soin que le prix de l'éducation fût modique, parce qu'on répartirait la dépense de l'établissement sur toute la Colonie, on ferait des colons, des hommes instruits & intéressans. Une pareille institution au Cap & une au Port-au-Prince suffiraient à tous les besoins. Quand je songe que les colonies espagnoles ont des universités, & que nous qui nous croyons si supérieurs aux Espagnols nous n'avons que des écoles, qui indiquent les tems d'ignorance, je gémis d'une vanité qui n'est fondée que sur les richesses. Mais au surplus, l'instruction n'est-elle donc rien pour l'industrie ?

L'on croira peut-être que je me contredis en désirant une éducation locale, après avoir dit ailleurs qu'il était utile que les Créols allassent la chercher loin des illusions & des influences de leur pays. Je suis & je serai toujours de ce dernier sentiment; mais je ne veux pas que l'impuissance de supporter une grande dépense fasse croupir dans une honteuse ignorance des êtres qui, pour devenir l'ornement de leur pays, n'auraient besoin que d'enseignement. Avec l'instruction viendrait la politesse, l'urbanité; les mœurs se poliraient, l'émulation du bien naîtrait; l'habitant qui pourrait s'instruire dans la physique, les mathématiques, l'agriculture, la botanique & même dans cette langue qui fait connaître tant de chefs-d'œuvres, serait plus utile, considéré comme manufacturier, comme chef d'un nombreux atelier. Il y aurait encore assez de Colons riches qui préféreraient, ne fut-ce que par orgueil, l'éducation métropolitaine. Eh que fait-on ? peut-être que les Créols qui ne pourraient plus se croire des coypnées en revenant parmi ceux à qui toute lumière a manqué, se piqueraient eux-mêmes d'émulation & se croiraient obligés de rapporter du savoir. Un pareil établissement, dont la Société des Sciences & Arts du Cap serait vraiment le complément, aurait des effets que j'aime à concevoir & à prédire.

Un autre gain, serait que les femmes trouveraient plusieurs avantages à avoir des maris façonnés, & que l'éducation domestique des enfans serait améliorée. On trouverait alors des pensionnats de jeunes personnes du sexe, non pas à un prix exorbitant, comme j'en ai vu un, notamment rue Espagnole, au Cap, où la pension & deux maîtres d'agrément coûtaient 2,800 liv. tournois par an, mais où les maîtres auraient du bénéfice à n'être pas plus

coûteux qu'en France. Des institutrices connaissant l'influence des vertus privées sur la vie d'une épouse & d'une mère, en donneraient l'exemple, & la leçon, & nos Créoles ne se contenteraient plus d'être jolies, elles voudraient de plus être dignes de l'estime universelle, qui les embellirait encore.



Des Environs du Cap.

Il est tems que j'examine les environs de la ville du Cap & le reste de la paroisse, dont elle est le point principal.



De la Ravine du Cap.

LA première chose qui attire les regards dans ces environs, parce qu'elle est tout-à-la fois & dans la ville & hors de la ville, c'est la ravine du Cap.

Cette ravine a pour véritable nom, celui de ravine de la Belle Hôteffe, qui portent un très-grand nombre d'autres de Saint-Domingue. Elle a son cours dans la gorge qui est au-dessus de la Providence des hommes, & se trouve placée de manière à recevoir les eaux du revers des mornes qui la bordent, & qui, coupés eux-mêmes par différentes ravines ou ruisseaux, fournissent un grand volume d'eau dans la saison des orages, mais plus encore durant les pluies de Nord.

Cette ravine, à partir du sommet de la gorge, se dirige vers la ville, en faisant, avec les rues qui vont du morne à la mer, un angle d'environ 33 degrés. Rendue en face de l'hôpital de Jasmin, elle court parallèlement à ces mêmes rues jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à la hauteur de la rue du Pet au Diable & en face de la rue Saint-Michel. Delà, elle s'écarte vers le Nord, de manière que parvenue au bout de la rue des Marmoufets, elle fait presque face à la rue Saint-Pierre; qu'au bout de la rue Royale elle est un peu au Nord de la rue du Conseil, & qu'au bout de la rue du Morne des Capucins elle est à-peu-près vis-à-vis le point de son embouchure. De cette extrémité de la rue du Morne des Capucins jusqu'à la mer, elle a un cours assez droit, si ce n'est que depuis la rue Saint-Domingue jusqu'à celle du Gouvernement, elle rentre au Sud, même d'environ 15 toises vers cette dernière rue. Elle parcourt

dans la ville, à compter du haut des emplacements au-dessus de la Providence, jusqu'à la mer, environ 700 toises. Un arceau en voûte aplatie, trop basse pour laisser introduire la plus petite pirogue, donne passage à un canal de cinq toises de large; c'est par là que les eaux de la ravine gagnent la mer, sous la batterie circulaire.

A mesure que la ville s'est étendue, la ravine est devenue un plus grand inconvénient pour elle. Lorsqu'on n'avait bâti que sur le rivage & que le Cap ne s'étendait pas au Nord de cette ravine; lorsque le morne du Cap n'était pas aussi à nu & aussi exposé aux dégradations des pluies, les eaux s'écoulaient sans obstacle, & il paraît qu'alors le lit de la ravine lui suffisait, mais son état a changé avec l'agrandissement du Cap.

Des personnes prétendent que vers 1720, on venait, avec des canots par la ravine, faire de l'eau à un puits placé à la hauteur de la rue Vaudreuil. Mais des pièces de 1719 me prouvent que la ravine était toujours à sec dans les tems ordinaires. D'autres personnes m'ont assuré avoir passé en canot sous le pont qui est entre l'Arсенal & le magasin du Roi en 1740, ce qui ne peut avoir eu lieu que dans des débordemens, puisque même lors de sa construction on n'a laissé que sept pieds de vide sous ce pont. Mais il est certain que ce vide n'est pas à présent de deux pieds de hauteur, tant le fond s'est élevé:

Cette différence encore plus sensible dans d'autres points, est due à deux causes. La première & la plus puissante, sont les terres & les sables entraînés par cette ravine elle-même & par celles qui viennent y réunir leurs eaux. La seconde, l'habitude contractée, depuis que le voisinage de cette ravine a été bâti, d'y jeter la plus grande partie des immondices de la ville, sans que les ordonnances de police aient jamais pu remédier efficacement à ce mal, dont il faut avoir vu les effets pour les concevoir.

On peut juger du volume du remblai par le banc formé en dehors de la batterie circulaire, à l'embouchure de la ravine; & lorsqu'on fait qu'en 1782 le conduit qui mène l'eau à la fontaine de la rue du Conseil & qui traverse la rue Royale, était élevé de plus de deux pieds au-dessus de son fond, tandis qu'en 1788 il est absolument sous terre, on ne peut qu'être étonné de cet exhaussement si prompt, qu'on le voit croître de plusieurs pieds en un petit nombre d'années; il était tel enfin en 1788 que le lit de la ravine était plus élevé que le niveau des rues qui lui sont parallèles. Les nouveaux établissemens faits depuis

peu le long de cette ravine, les déblais & les remblais formés sur les terrains concédés par la Providence, l'écoulement de la ravine sur un terrain en quelque sorte plat lorsqu'elle arrive dans la ville chargée de ce qu'elle a pris dans le morne; ensuite ses sinuosités qui lui laissent le tems de former des dépôts, tout la rend dangereuse, & les ravages de ses débordemens vont toujours en croissant.

Autrefois elle en avait eu où l'eau enfilait les rues du Conseil, St.-Pierre, St.-Michel, la Providence & Bourbon, c'est-à-dire, l'une de ces rues ou plusieurs, ou même toutes à la fois; mais pendant long-tems cette eau retournait à la ravine par la rue St.-Domingue. Depuis elle a suivi ces différentes rues jusqu'à la mer.

Le jeudi 8 Novembre 1781, à 8 heures précises du soir, la pluie commença avec la plus grande impétuosité & avec une telle force, qu'en moins de vingt-cinq minutes, la ravine déborda dans les rues du Conseil, St.-Pierre, St.-Michel & de la Providence, & surtout dans cette dernière où l'eau entra dans la plupart des maisons jusqu'à l'extrémité de la rue St.-Laurent vers la mer. Il y avait, à huit heures & demie, deux pieds & demi d'eau au coin de la rue Royale & de celle de la Providence. Il y eut des meubles emportés à la mer, avec une rapidité incroyable; des sucres, des cafés furent avariés dans les magasins, le pavé fut creusé en plusieurs endroits & notamment dans une longueur de dix toises de la rue St.-Laurent entre celles du Palais & St.-Domingue. On attribua cet événement à la construction nouvelle de deux maisons sur le bord Nord de la rue St.-Michel, au-dessus de celle des Marmousets, dans une partie de l'ancien lit de la ravine, auquel on prétendait qu'il n'avait été laissé qu'un lit trop étroit que ses eaux avaient surmonté.

Comme la présence d'un malheur inspire presque toujours l'idée d'une précaution, M. Desforges, ingénieur, proposa, le 14 Décembre suivant, un plan de détournement de la ravine, à partir du point où elle reçoit la ravine à Douet. De là même, la ravine était jettée sur sa rive gauche; arrivée à la rue du Lion elle était menée presque au Nord, & parvenue vis-à-vis la rue du Fort-aux-Dames, on la conduisait derrière le hangard à la mâtire, & elle arrivait à la mer vers l'extrémité de la rue St.-Alexandre.

Ce projet faisait parvenir toutes les rues percées du Sud au Nord, depuis celle des Marmousets jusqu'à la rue du Gouvernement, presque aussi loin dans le Nord

que la rue St-Alexandre, & à leur tour les rues du Petit-Carenage, depuis celle de l'Arſenal juſqu'à celle St-Alexandre, ſe ſeraient étendues dans l'Oueſt juſqu'au prolongement de la rue des Marmouſets. On aurait formé une rue entre celle du Conſeil & celle de l'Arſenal, en ſuivant la direction du lit actuel de la ravine pris à ſon embouchure. Enfin ce plan qui donnait cinquante îlets de plus à la ville en la débarrassant de la ravine, lui procurait encore un magnifique boulevard formé d'un rang d'arbres plantés le long de la ravine qui aurait eu 656 toifes & cent pieds de pente.

Suivant M. Desforſges, ce travail ne devait coûter que 450,000 livres. Soit qu'on ait trouvé des obſtacles à ſon exécution, ſoit que l'on ſe fût refroidi, ſuivant l'habitude coloniale, les choſes reſtèrent dans leur premier état.

Le 28 Février 1782, la ravine déborda encore & paſſa, à huit heures du ſoir, par les rues du Conſeil, St-Michel & la Providence, mais ſans cauſer de dommages.

Ce ne fut pas la même choſe le 7 Novembre 1787. Après une heure & demie d'orage, la ravine déborda entre huit & neuf heures du ſoir; les eaux abattirent le mur qui ferme l'emplacement du côté Nord de la rue Traverſière. Elles s'élevèrent à huit pieds, perdirent tous les meubles, noyèrent deux jeunes nègres de M^{de}. Beſſière, propriétaire de la maiſon conſtruite ſur cet emplacement, & lui firent courir des riſques à elle même. Il y eut quatre pieds de ſable & de pierres dans la maiſon, une voiture fut emportée & brifée, & les chevaux, placés dans l'écurie, ne ſe ſauvèrent qu'en en brifant les portes. Un chirurgien fut entraîné juſques vers la mer; les cadavres du cimetière de la Providence furent exhumés & emportés; les denrées & les approviſionnemens furent avariés dans des magasins où l'eau s'éleva juſqu'à 4 pieds. Il fallut dès le lendemain matin déblayer la ravine, & l'on y employa 150 hommes du régiment du Cap, 50 de l'artillerie & tous les nègres de la chaîne publique.

Les réparations n'étant que proviſoires, on ſentit enfin qu'il fallait s'occuper ſérieuſement de garantir le Cap de pareils événemens, & M. de Rallier fit, le 11 Juin 1788, un plan viſé le 17 par le Directeur général des fortifications, & approuvé le 20 par le comité d'adminiſtration. Les propriétaires des maiſons intéreſſés aux travaux de la ravine, s'aſſemblèrent le 19 Avril, & nommèrent deux d'entr'eux pour commiſſaires.

Enfin après tous les examens, & toutes les diſcuſſions, les Adminiſtrateurs

ont rendu le 20 Mai 1789, une ordonnance, portant que la ravine sera redressée de la rue de l'Ours à celle du morne des Capucins, & son nouveau lit, fouillé aux frais de l'État, a quinze pieds de profondeur. L'écore intérieur, du côté de la ville, est revêtu d'un mur qui s'élève de sept pieds au-dessus du bord, dont l'État paye un tiers & les deux autres tiers sont supportés par les propriétaires du local & ceux des maisons & emplacements de l'ancien lit. Entre ce mur & la ville est une rue de dix-huit pieds de large, qui va de celle de l'Ours à celle du morne des Capucins. L'entretien du mur de revêtement est à la charge des propriétaires des emplacements adjacens, chacun au-devant de son terrain, ce qui doit avoir lieu pour le mur de revêtement que les propriétaires au Nord pourraient vouloir faire de ce côté. Quant à l'entretien du lit de la ravine, à la largeur & à la profondeur, qu'on a trouvé à propos de lui donner, les riverains des deux côtés en supportent les deux tiers, & l'autre tiers est aux frais des propriétaires des maisons situées entre la ravine & les rues Saint-Michel & Saint-Jean. En soignant cet entretien, l'on n'aura plus rien à craindre de la ravine, & l'on aura l'obligation de cette sécurité à M. de Rallier, dont le plan a un peu augmenté l'étendue de la ville.

C'est encore à lui qu'on doit d'autres déterminations de cette ordonnance. Jusqu'en 1773, les rues aboutissant à la ravine y avaient un libre accès, mais au mois de Janvier 1774, M. Doré, doyen des notaires, propriétaire de terrains au Nord de la ravine, en face de la rue Saint-Domingue, demanda aux Administrateurs & obtint d'eux, le 12 du même mois, la permission de faire un pont sur la ravine, & de le fermer par une porte, sur la rue Saint-Domingue. MM. Abel & Leclerc, propriétaires des deux maisons qui faisaient les angles Nord-Ouest & Nord-Est de la rue Vaudreuil & du Conseil, enchérèrent sur cet exemple, & firent faire un portail entr'eux deux, & fermèrent par une grande porte, le bout de la rue Vaudreuil. Peu après les propriétaires du haut de la rue du Conseil & de la partie adjacente de la rue Royale, demandèrent à placer un portail & une porte à l'extrémité de la rue Royale & sur le côté Nord de celle du Conseil: les Administrateurs les y autorisèrent le 6 Décembre 1774. Voilà trois issues de la ravine fermées, quoiqu'en réalité cette dernière l'ait toujours été fort mal, parce qu'elle est le passage pour aller à la vigie, à l'habitation des Religieuses & à la prise d'eau d'Espagne, & sous divers prétextes, on la laissait presque toujours ouverte

pendant le jour. En imitation de ces clôtures, on ferma d'un mur l'extrémité de la rue du Palais à toucher la ravine, & l'on mit des ponts au bout des rues Saint-Domingue & de Penthievre, aussi sur la ravine, & on les ferma d'une porte. Lorsqu'en 1778, M. de Vaivre, intendant, vint habiter le Cap, on ferma aussi d'un mur, avec une porte, l'extrémité de la rue du morne des Capucins, au bout de la rue du Conseil.

Rien n'était si singulier que la colère de tous ceux qui n'habitaient pas près de la ravine, de ce qu'on en avait interdit l'accès aux immondices, tandis que ceux qui étaient dans son voisinage en avaient une bien plus fondée, de ce qu'il restait encore des issues par lesquelles on y pénétrait. A la vérité, dans certains jours, & surtout dans les tems pluvieux, il était difficile de résister aux exhalaisons que les matières stercorales répandaient dans toute la longueur de la ravine, qui était réellement une des latrines publiques du Cap. Quelquefois même il y avait des rixes entre les porteurs d'immondices & les habitans du voisinage de la ravine. Le Conseil Supérieur, les Administrateurs, se querelaient sur cette dégoutante compétence.

Enfin l'ordonnance citée, du 20 Mai 1789, a ordonné la construction de cinq ponts de maçonnerie sur la ravine, aux points où les rues du Gouvernement, du Palais, du morne des Capucins, de Vaudreuil & Royale y aboutissent, le premier aux frais de l'État, qui l'entretiendra, & les quatre autres à ceux de M. Abel. Quant à leur entretien, il est obligatoire pour les propriétaires des maisons & des terrains contigus, avec cette différence, cependant, que ceux situés au Nord de la ville, payeront les deux tiers de cet entretien. Chaque pont doit avoir la largeur de la rue & un mur en garde-fou de sept pieds, pour empêcher que la ravine ne soit encore le réceptacle des ordures. Ce projet exécuté, la ravine aura huit ponts: celui de l'Arsenal, les cinq que je viens de nommer, celui de la rue Penthievre & celui de la rue Saint-Domingue. Le Cap aura une grande cause d'infection de moins, & l'on ne fera plus exposé aux dommages que la ravine ne causait que trop souvent.

C'est à environ 80 toises dans le Nord de cette ravine, & presque en face de la rue du Lion, qu'est la prise d'eau d'Espagne, ainsi nommée du propriétaire du terrain, qui a les bâtimens de sa petite habitation presque en face & à 25 toises de la rue Royale. Cette proximité avait même fait prétendre que la maison était celle d'un citadin, mais le contraire fut jugé, par arrêt du Conseil du Cap du 21 Octobre 1777.

Qu'il

Qu'il me soit permis de m'arrêter un instant, pour payer un juste tribut à la mémoire de M. d'Espagne, qui, borné dans sa fortune, & chargé d'une nombreuse famille, presque toute composée d'enfans jumeaux, a su, aidé par son épouse, leur donner une éducation utile & agréable, & offrir ainsi un modèle aux parens, qui voudront mettre leur plaisir & leur bonheur à former d'estimables citoyens dans les deux sexes.

Après avoir passé l'habitation d'Espagne, en venant à l'Est, il y a un grand terrain, presque plat, qui appartient à M. Abel. Il en a mis une portion en potager & en verger, & c'est l'objet d'un grand profit, aussi à portée de la ville, d'autant que les fruits y sont excellens. On y cultive aussi des fleurs. On y a vu un superbe datier. Le reste est planté en petit mil pour fourrage, ainsi que la portion où le morne n'est encore qu'un côteau. C'est sur le terrain de M. Abel, & en face de l'extrémité de la rue du morne des Capucins, qu'était un petit lieu de plaisance, formé dès le commencement du siècle & qui a subsisté long-tems sous le nom de *la Guinguette*. On y voit même encore un bout d'allée qui ombrageait ce lieu champêtre. L'ordonnance du 20 Mai 1789, permet à M. Abel de diviser son terrain en emplacements, en y suivant la direction des rues.

Entre les rues du Palais & Saint-Domingue, sont les établissemens de M. Solh, un des sept particuliers auxquels appartiennent les soixante-dix-neuf cabrouets qui font les transports dans la ville du Cap. C'est encore un motif de louer le père Boutin, à qui les premiers cabrouets sont dûs. Affligé de ce que dans un climat aussi chaud, les matelots étaient obligés de faire eux-mêmes les charrois du rivage au magasin, & du magasin au rivage, il imagina de faire faire des cabrouets, & cette idée eût bientôt des imitateurs, parce qu'elle est lucrative. Ces cabrouets, qui ne sont que des charrettes à deux roues, assez courtes pour qu'elles tournent facilement dans des rues de vingt-quatre pieds, sont attelés d'un mulet & conduits par deux nègres. On les charge au moyen d'un tourniquet; ils portent deux milliers. On donne trente sous par course, de la mer à la rue Royale, & une demi-gourde si c'est au-dessus. Pris pour la journée ils coûtent quatre gourdes, du soleil levant au soleil couchant, excepté depuis midi jusqu'à deux heures, que les nègres & les animaux prennent du repos. Un cabrouet à mulets coûte seul 700 l.

Après M. Solh est un grand corps de bâtimens aligné à-peu-près dans son

bout Ouest, sur le côté Oriental de la rue Penthievre. C'est là que la première loge de Franc-Maçons, formée au Cap vers 1748, s'est assemblée pendant trente-cinq ans. C'est principalement aux Colonies, que les motifs pour se réunir sont précieux; & quant ils sont de nature à ramener les hommes à des sentimens fraternels, d'où naissent quelquefois des actes de bienfaisance, ils doivent être accueillis. Je ne puis me rappeler, sans en être touché, du tableau qu'offrait cette loge en 1778, lorsque des officiers anglais y étaient traités en frères, tandis que la politique les avait rendus prisonniers de guerre.

Les Franc-Maçons, qui n'auraient pas voulu qu'on les crût insensibles aux charmes du beau sexe, ont contribué aux frais d'une brillante fête, qui fut donnée dans ce local, le 1^{er}. Février 1780.

Cette loge, qui porte le nom de Saint-Jean-de-Jérusalem Écossaise, & que j'ai dirigée pendant quatre ans, a suspendu ses travaux depuis plusieurs années, & déposé ses archives parmi celles de la loge de la Vérité.

Au Nord précisément de la Loge & sur la cime d'un coteau, qui est même escarpé au Sud-Est, sont plusieurs petites maisons dont le site est agréable, parce que ce point domine la ville & reçoit l'impression des brises. C'est dans un de ces petits pavillons, où l'on va par la rue Saint-Domingue, que M. de Fleurieu & le père Pingré firent leurs observations astronomiques en 1769, & où MM. de Verdun, Borda & Pingré, en firent encore en 1772. A environ 50 toises dans le Nord-Nord-Est de ces pavillons, & dans un enfoncement, est la Poudrière, qui a toujours été à cette place depuis qu'il y en a une au Cap; on se rappelle qu'elle a donné son nom, en 1750, à l'une des rues du Petit-Carenage.



Chemin du Fort Picolet.

A l'extrémité de ce faubourg est une petite langue de terre qui finit à 800 toises au Fort Picolet. La maison qui termine le Petit-Carenage & la ville, à main gauche, est nommée la *Guinguette*, parce qu'elle est depuis long-tems occupée par un traiteur, chez lequel on va faire des parties d'amusement. Cette maison, placée sur le bord de la montagne & à laquelle on arrive par plusieurs terrasses & des escaliers qui sont coupés dans le morne même, en montant dans le sens du Sud vers le Nord, frappe par sa situation. Lorsqu'on la quitte &

que par conséquent on franchit la limite de la ville, on approche tout près & sur la gauche du chemin, de l'habitation Bailly, dont l'aspect est fort gai. Elle est placée sur un repos que forme le morne dans cette partie. On y parvient par des rampes & des escaliers de maçonnerie, qui règnent symétriquement de chaque côté, & qu'enjolivent diverses plantes & de petites statues, qui rendent tout cet ensemble vraiment pittoresque. Cette habitation est une manufacture à chaux. La maison principale est jolie, commode & agréable, & une bonne longue-vue y multiplie les jouissances.

Cette habitation passée, le chemin monte en faisant un crochet vers l'Est, & revient aussitôt dans l'Ouest. Il contourne ainsi une batterie de mortiers, qui est à 100 toises, en ligne droite, de la limite de la ville & après laquelle est un arbre qui a fait prendre à ce point & à la batterie, le nom de Gris - Gris. Le chemin reprend sa direction au Nord, côtoyant toujours le morne & descendant un peu dans cet endroit. On va laissant deux ou trois petites maisons & un four à chaux à main droite, & l'on se trouve dominer le Fort - aux - Dames, qui est à 60 toises dans le Nord de la pointe du Gris - Gris, par laquelle l'élévation où est la batterie du même nom, est terminée vers la mer. A environ 200 toises du Fort-aux-Dames, on aperçoit de la même manière le Fort Saint-Joseph. A-peu-près à égale distance de l'un & de l'autre, & du même côté est une autre maison & encore un four à chaux; & enfin à 400 toises du Fort Saint-Joseph, est celui de Picolet, qui termine le chemin par son pont-levis.

Le chemin de Picolet qui, depuis le Petit-Carenage, est varié, par ce qu'il se trouve tantôt dans de petits points boisés & sur un terrain qui offre des inégalités, & tantôt dans le sens d'une plage, sur laquelle on voit briser la mer presque à ses pieds, formerait une promenade assez agréable & propre à procurer des sensations de plusieurs genres, si elle n'était pas souvent mal-saine pour les habitans de la ville. Placé sur le bord de la côte & le long du morne, le vent y frappé avec force, & lorsque les brises sont violentes, leur action est capable de répercuter la transpiration, que l'air chaud de la ville a rendu abondante. On a observé que des personnes qui choisissaient ce lieu pour venir s'y délasser, ainsi que celles qui venaient s'asseoir au Gris-Gris, étaient sujettes aux rhumes & à des incommodités du même genre. C'est sans doute la même cause qui agit sur les habitans de la Partie Septentrionale du Petit-Carenage qui, presque tous ouvriers, ont plus à redouter les suppressions. Leur teint est livide; les femmes y ont aussi une

carnation terne & les enfans y ont presque tous des obstructions. D'ailleurs cette partie est privée d'eau, & celle que des puits lui procurent, doit être un nouveau principe de mauvaise santé. C'est à Picolet que se termine ce qu'on peut appeler les environs du Cap, du côté Nord. Je passe au côté Sud.



La Fossète.

Le grand chemin qui fait sortir de la Partie Méridionale de la ville, est aligné sur la rue Espagnole. Dès qu'on quitte cette dernière, on a, à sa droite, l'enfoncement appelé la Fossète, à cause de sa configuration, & à gauche une promenade appelée le Cours Villeverd.

La Fossète forme une petite habitation que la Compagnie des Indes acheta, lorsqu'au mois de Septembre 1720, elle obtint le privilège exclusif du commerce de la côte de Guinée, & de la fourniture des nègres à Saint-Domingue, en les tirant de l'étranger. Elle y avait fait construire des magasins, dont l'incendie signala la révolte de la Colonie contre les privilèges de cette Compagnie en 1723. Ce fut même en haine d'elle, qu'on ne voulut plus appeler ce lieu du nom de *l'Afrique*, que les agens de cette Compagnie lui avaient donné, & que l'on reprit celui de la Fossète qu'il avait auparavant.

En 1759, la Compagnie vendit une petite portion de ce terrain pour le cimetière de la ville qui a aussi conservé, comme on l'a vu, le nom de la Fossète. En 1763, la Compagnie annonça la vente de cette habitation. M. de Clugny, alors intendant, s'empressa d'écrire au Ministre que ce terrain était indispensablement nécessaire au service public, soit pour y former un arsenal, soit pour y camper des troupes en tems de guerre, ou pour y construire des hôpitaux, soit pour avoir toujours à proximité de la ville, un lieu propre à nourrir les chevaux d'une troupe de cavalerie ou d'une compagnie de maréchaussée, soit enfin pour y rassembler un certain nombre de bestiaux pour la subsistance des troupes. Ce local qui a un peu plus de 57 carreaux, presque tous en plaine, était alors cultivé par 34 nègres que M. de Clugny annonçait comme devant être très-utiles aux travaux des magasins & des hôpitaux, ce qui économiserait la dépense très-coûteuse des journaliers. Soixante-dix ou 80,000 livres devaient suffire à l'acquisition. Sa lettre, écrite le 19 Décembre, 1763 ne produisit aucun effet, & la Fossète fut achetée par M. Ducassé en 1766.

Ce que M. de Clugny avait dit s'est vérifié en grande partie. Lorsque des escadrons des régimens de dragons de Condé & de Belzunce arrivèrent au Cap, il fallut faire construire à la Fossète une écurie pour leurs chevaux. Lorsqu'on concerta, en 1781, des opérations militaires qui annonçaient des entreprises sur des îles ennemies, on crut devoir préparer des hôpitaux, on les plaça dans la savane de la Fossète. Il a fallu payer toutes ces jouissances & les dépenses qu'on a faites pour y conduire l'eau qui devait être nécessaire aux hôpitaux ; à coup sûr, l'achat qu'on aurait fait en 1764, aurait été une économie. Cet achat n'a cependant eu lieu qu'en 1788, pour une somme de 240,000 livres.

L'enfoncement appelé la Fossète, peut avoir environ 300 toises de l'Est à l'Ouest, depuis la haie qui borde le chemin jusqu'au morne, sur une largeur inégale qui va en se rétrécissant & qui peut être évaluée à 150 toises de largeur moyenne. On y cultive quelques vivres & du petit mil pour fourrage. Le morne le borde sur les trois faces, Nord, Ouest & Sud. C'est à 150 toises du chemin, que sont les bâtimens de l'habitation, & c'est entre eux & le chemin qu'on avait fait les constructions destinées à servir d'hôpital.

Elles consistaient en huit corps de logis de bois à rez de chaussée, de 100 pieds de long chacun, formant deux rangs de chaque côté & de l'Est à l'Ouest. On les voit encore sur le plan du Cap. De ces huit bâtimens, il n'y en a plus que six, savoir : les quatre du côté Nord & deux seulement au Sud. Les deux autres ont été transportés ailleurs ; c'en est un qu'on a mis au bout de la rue Saint-Alexandre au Petit-Carenage. Une fontaine était projetée au milieu des huit maisons.

Les inconvéniens qui résultent de la vente des nègres africains à bord des vaisseaux qui les ont transportés, étant très-multipliés, je dressai, en 1783, un mémoire qui fut signé d'un grand nombre d'habitans des paroisses de la dépendance du Cap & qui indiquait les bâtimens élevés à la Fossète, comme un basar commode & propre à sauver les nègres de plusieurs maux tous affligeans pour l'humanité. Les Administrateurs n'osèrent pas adopter cette mesure dont la justice les frappait ; mon mémoire fut envoyé au ministre. Les Chambres de Commerce en furent averties & leurs sollicitations ou la marche craintive du gouvernement qui n'a pas su être ferme à propos, le rendirent inutile.

Cependant cette semence avait germé & les mêmes Administrateurs profitèrent d'une occasion favorable pour tenter une partie de ce que j'avais espéré. Le 24 Mai 1784, au moment de l'impression récente de la visite de sept magasins

négriers, ils défendirent de déposer en ville des nègres nouveaux, & autorisèrent à les placer dans les bâtimens construits à la Foffette, à la charge de remettre au trésor 24 livres par chaque tête de nègre, après la vente faite. Mais les capitaines prétendirent que cette disposition était peu commode; que les nègres malades n'y trouvaient pas de soins, & quant à ceux en fanté, ils craignirent d'être obligés de les vendre à terre. Cette ordonnance est donc demeurée sans effet sur ce point; mais elle a produit, du moins, l'établissement de l'hôpital de M. Durand dont j'ai parlé.

A environ 140 toises de la rue Espagnole est un très-petit tertre sur le milieu duquel & au bord du chemin du côté de la Foffette, est une croix. C'est à côté de cette croix que coule l'eau amenée du morne en 1782, qui est une des meilleures du Cap & qui fournit à présent la fontaine de la place Royale si utile à toute cette partie de la ville.

La Foffette a une très-sinistre réputation; c'est le lieu où un préjugé aussi cruel qu'insensé, amène tous ceux qui veulent y venger des injures réelles ou imaginaires. La solitude de ce lieu où de petites sinuosités montueuses mettent à l'abri de tous les yeux; la facilité de s'y rendre de la ville, même sous le prétexte de la promenade, le voisinage de l'hôpital, tout lui a mérité cette funeste préférence. Il n'est pas d'année que cette terre ne soit arrosée de sang humain, & en tems de guerre où les troupes sont nombreuses, elle est continuellement ensanglantée. Il semble que le climat ne soit pas assez fatal, & qu'on ait besoin de féconder ses influences.

Les nègres forment aussi dans la savane de la Foffette leurs danses, le soir des dimanches & des fêtes; de manière que c'est un théâtre de fureur & de plaisir.

C'est dans cette savane que l'on fait manœuvrer les troupes, surtout pour les exercices à feu.

Encore en 1780, le terrain qui est à la gauche du chemin que borde d'un côté la haie vive de l'habitation de la Foffette, était un cloaque, un vrai marécage; où pénétrait l'eau de la mer & celle de la rivière du Haut du Cap, où deux ravines qui coulent dans la longueur de la savane de la Foffette pendant les pluies, venaient aussi mêler leurs eaux. C'était surtout à 200 toises de la ville que ce marais, à cause d'un détour de la rivière, venait forcer le chemin à entrer dans l'Ouest pour côtoyer ensuite une langue de terre très-

étroite, puis le côté Nord & le côté Est d'une petite pointe de montagne, dont l'extrémité est plus Orientale que la rue Royale. A l'infection de ces eaux croupissantes, se mêlait celle des immondices de la ville, que transportent les tombereaux employés à son nettoyage, celle des dépouilles des animaux tués à la boucherie, placée au bord de la rivière en 1778, & celle des animaux morts, qu'on ne prenait pas toujours la peine d'enterrer; de sorte que le passage de ce lieu était insupportable, & que la brise du soir & les vents de la Partie du Sud en portaient toutes les émanations sur la ville. Le chemin qui faisait différens tours pour avoir un sol moins aquatique, était facilement gâté, & durant les pluies il devenait un borbier presqu'impraticable. En un mot, jamais ville n'eut un abord plus repoussant, surtout lorsque la décoration de la porte du cimetière ajoutait encore à son impression.

M. Ducassé qui avait acheté l'habitation de la Fossète, demanda au ministre la concession de tout l'espace entre cette habitation & la rivière, formant ce qu'on appelle aux Isles les cinquante pas du roi (*); mais les Administrateurs consultés par le ministre, dirent que ces cinquante pas contenaient des parcs indispensables au fermier des boucheries & servaient à la pâture des animaux deux ou trois jours avant leur tuerie; qu'en outre le rivage de ce terrain sur la rivière était le carenage de petits bateaux ou barques de pêcheurs.

M. Sourbier avait été plus heureux, puisque dès le 17 Avril 1764 les Administrateurs lui avaient accordé cette concession des 50 pas, dont l'avis des Administrateurs en 1768 prouve qu'il n'avait fait aucun usage. On eut cependant l'étrange idée de placer dans ce lieu les Providences, & ce fut dans cet esprit qu'on leur concéda, le 8 Novembre 1771, les cinquante pas du roi, bornés au Nord des fossés de la ville (le fossé qui était au-devant de l'ancien front de fortifications), au Sud des Religieux de la Charité, à l'Est de la rivière, & à l'Ouest des terrains Ducassé, mais à la charge d'ouvrir un grand chemin en suivant la rue Royale, & de le planter d'arbres des deux côtés. Cette concession répétait les mots de celle de M. Sourbier, qui avait fait don de ses droits aux Providences le 24 Octobre précédent. Une ordonnance des

(*) C'est-à-dire un intervalle de 175 pieds, mesurés à partir du point jusqu'auquel monte la plus haute marée, & qui est réservé, hors des villes & bourgs, dans toutes les Antilles françaises, pour l'utilité publique.

Administrateurs, du 5 Novembre, prescrivait même la translation des Providences, mais ce projet que je ne puis m'empêcher d'appeler infensé, fut aussitôt abandonné que conçu.

Ce que je ne devine pas, ce sont les motifs qui ont fait obtenir à M. Ducaffe, le 9 Octobre 1777, contre les Providences, la réunion de la concession par un jugement du tribunal Terrier, qui porte, sauf aux Administrateurs à accorder la concession de ce terrain à qui ils trouveront convenir. Le cloaque & l'infection existaient encore, lorsque MM. de Reynaud & le Brasseur, frappés de l'horreur de ce spectacle, formèrent le projet de le faire disparaître.



Cours Villeverd.

DEPUIS le mois de Juillet jusqu'à celui de Novembre 1780, l'on s'occupa de relever le plan du terrain & de faire divers projets qui furent enfin arrêtés. Par ordonnance du 1^{er}. Décembre, MM. de Reynaud & le Brasseur accordèrent à M. Artcau, entrepreneur du roi, la concession des terrains dont j'ai parlés, estimés 100,280 liv., à la charge de faire, dans un an, un chemin allant en ligne droite de la rue Espagnole jusqu'au pied du morne de l'hôpital, d'abattre & d'enlever, depuis la rue Espagnole jusqu'à celle d'Anjou, toutes les terres qui restaient de l'ancien retranchement, & de faire un corps-de-garde sur la place Royale, le tout estimé 104,885 liv. Il devait même encore placer, à ses frais, la porte du cimetière à son angle Nord-Est, pour pouvoir jouir du terrain qui est entre ce cimetière & l'alignement de la rue Espagnole. Le chemin a été fait; il est beau, bien bombé à son milieu, avec un fossé d'écoulement de chaque côté, & par son moyen, de la porte du Gouvernement l'on découvre jusqu'au morne de l'hôpital. Sa largeur est de 60 pieds & sa longueur de 380 toises, depuis les dernières maisons de la rue Espagnole.

Ce n'était pas assez pour les vues des deux Administrateurs. Ils s'occupèrent de plus de faire border ce chemin d'une allée d'arbres, & outre cela il devait y en avoir une de palmistes de 300 toises de long & de 50 pieds de large qui aurait formé une promenade

La gauche du chemin fut destinée à offrir une autre promenade, au moyen d'une magnifique allée de 400 toises de long & de 36 pieds de large, correspondant

pendant à la rue Royale, ayant une contre-allée de 30 pieds de chaque côté, & dans une longueur d'environ 120 toises, une plantation d'arbres en quinconce entre l'avenue & le grand chemin à l'Ouest, & s'étendant avec une pareille largeur dans l'Ouest. Le chemin a eu des arbres, le quinconce a été planté, & l'avenue conduite seulement à 200 toises, parce que le terrain est devenu dans cet endroit plus difficile à combler qu'on ne l'avait cru.

C'est ainsi que le zèle bienfaisant de deux chefs a converti en un lieu agréable & salubre une source de maladies & une cause de destruction. C'est ainsi qu'on a vu naître le Cours Villeverd, nom pris de M. de Reynaud de Villeverd, qui a été l'un de ses créateurs. C'est en faisant ces travaux salutaires qu'on a formé la belle rue du Pont, qui a 60 pieds de large, & du bord Sud de laquelle part le quinconce. Des barrières de bois ferment celui-ci, & l'on y entre par des tourniquets. Tous les travaux de la promenade & de la rue du Pont ont coûté 120 ou 130,000 livres, pris dans la caisse des libertés.

Ce local a éprouvé cependant quelques changemens qui lui ont ôté, jusqu'à un certain point, le caractère public que MM. de Reynaud & le Brasséur avaient donné à presque toute sa totalité. Ils y avaient fait des concessions, mais toujours à la charge de quelques constructions qui avaient le public pour objet, telle était celle d'un vaste emplacement, à condition d'y avoir un café & un lieu propre à donner des fêtes publiques. Mais un jugement du tribunal Terrier, du 10 Novembre 1781, a réuni au domaine public, tout ce qui avait pu être concédé antérieurement. Je reviens aux changemens qu'on a faits.

Ils sont dûs à la complaisante amitié de M. de Bellecombe, gouverneur-général, pour M. Artau, entrepreneur du roi, qui a obtenu, par ordonnance de cet Administrateur & de M. de Bongars, intendant, en date du 16 Octobre 1783, la jouissance, pour vingt ans, du terrain non employé par la promenade entre le chemin & la rivière, sauf un point destiné alors à des lavoirs publics. Il avait appuyé sa demande sur les pertes que lui faisait souffrir la dispersion de ses matériaux, sur le besoin d'un vaste chantier pour les travaux du roi qu'il entreprenait. Il obtint de plus la permission de transporter ailleurs la maison qui avait été construite pour le gardien de la promenade près du chemin, & de planter en petit mil, en herbe de guinée & autres herbages, l'espace qui est entre le cours & le chemin, de faire des hangards & autres bâtimens pour ses matériaux & ses chantiers.

Les obligations de M. Artau, proposées par lui-même, sont de laisser sur ce terrain, à l'expiration des vingt ans de sa jouissance, ceux des bâtimens qui seront utiles au service public, moyennant le prix que des arbitres convenus y mettront; d'entretenir à ses frais le logement du gardien, les arbres de toute la promenade, de tenir le cours enclos & à l'abri du dégat des animaux, de ne pas ôter le coup-d'œil de la promenade, de donner un chemin pour aller à la boucherie par le cours, & un autre dans l'Est vers la rivière pour y conduire les animaux.

M. Artau a en effet disposé les choses pour son utilité. On voit donc des deux côtés de l'avenue de la promenade, d'abord de beaux potagers & de grandes portions chargées de petit mil & d'herbe de guinée, dont il faut avouer que la verdure ajoute à l'agrément de ce local. Le logement du gardien du cours est devenu en même-tems celui du jardinier de M. Artau, qui a trouvé les deux places très-compatibles. La culture de ce lieu est d'autant plus profitable pour lui, que le sol qui a été celui d'eaux pourrissantes & le séjour des amas d'une voirie, est extrêmement productif par sa nature; & que cette fécondité est entretenue par un arroséement facile, puisqu'une partie de l'eau de la Fossète qui ne sert pas à la fontaine de la Place Royale, se rend sur ce terrain par le premier des trois radiers du grand chemin auxquels correspondent trois ponts dans l'avenue.

Au-dessous du cours, M. Artau a construit de vastes appentis pour ses matériaux & pour le logement de ses centaines d'ouvriers nègres. Il a étendu, à cet effet, les remblais de cette partie & affaini d'autant ce canton. Il est seulement fâcheux que ces constructions empêchent que de la promenade l'on ne découvre la rivière & ce qui se trouve sur sa rive droite. Dans le bout Sud-Est de ce terrain & de la rue du Pont, sont aussi plusieurs maisons, & la rue d'Anjou se trouve même avoir déjà un prolongement au Sud de la rue du Pont. Le bord de la rivière est toujours resté pour être le carenage des pêcheurs, jusqu'à la rencontre de la première ravine sur laquelle est le premier radier du chemin.

Vers ce point est un parc de moutons & de cochons, que la police a récemment expulsé de la ville comme nuisible à sa salubrité, & que les Administrateurs du Cap ont permis de placer dans cet endroit sans pouvoir y élever aucun bâtiment. Il faut rendre ici cet hommage, que le juge du Cap avait

défendu d'avoir des animaux dans la ville, & spécialement le 2 Avril 1740. Mais depuis la haute police avait permis aux bouchers de moutons, cochons & chèvres, d'avoir ces animaux vivans dans des cours au sein de la ville, à la charge, disaient les ordonnances qui les y autorisaient & notamment une des Administrateurs du 28 Juillet 1766, d'enclorre ces cours, de les nettoyer chaque jour & d'en faire enlever le fumier, comme si ces précautions avaient été suffisantes & assurées. Ce parc actuel a encore procuré un remblai.



De la Boucherie.

ENFIN c'est sur le bord de la rivière, à 140 toises du côté Sud de la rue du Pont, qu'est placée la Boucherie transportée dans ce point en 1778, parce que sa situation, rue de Rohan, était peu convenable relativement aux troupes logées à l'extrémité de la rue Dauphine ou du Bac. Cette Boucherie qui appartient à l'État, est un bâtiment de bois de 150 pieds de long, sur 30 de large, construit pour cette destination, qui a encore éloigné de la ville des causes de putridité & procuré l'usage de l'eau si nécessaire à une tuerie, surtout dans un climat chaud; on va à cette boucherie par le bord de la rivière, par la rue d'Anjou, d'après une ordonnance des chefs du 9 Juin 1787, & encore par un chemin qu'a fait M. Artau, & qui prend dans l'avenue à environ 20 toises dans le Nord du second pont.

Après la Boucherie, allant au Sud, le sol est marécageux, parce qu'il n'est pas assez élevé pour empêcher que les marées ne s'y fassent sentir. J'ai déjà dit que cette raison avait fait arrêter l'avenue à la troisième ravine où est le troisième radier du chemin & le troisième pont de l'avenue. De ce dernier pont il y a une petite chaussée qui va joindre le grand chemin en faisant avec lui un angle de 45 degrés. Depuis le point de leur rencontre & le long du chemin à l'Ouest, sont plusieurs jolies maisons récemment bâties, & dont la première se trouve à environ 250 toises de la rue Espagnole. A 100 toises plus loin, mais à l'Est du chemin, est un petit enfoncement qui autrefois était un bourbier à la moindre pluie. Il a été concédé à la Société des Sciences & des Arts, qui en a laissé la jouissance à l'un de ces membres, à condition d'y faire des constructions & de dessécher le terrain. On y voit une maison entourée de jardins.

Ces changemens tous effectués dans moins de neuf ans, ont converti un vaste champ d'infection dont l'aspect affigeait les habitans du Cap, en un site agréable & riant; de petits jardins ont remplacé des lagons, les plantes utiles, les légumes succulens ont pris la place des mangliers. Tout citoyen paye avec joie un tribut de reconnaissance aux chefs dont la bienfaisance a produit d'aussi heureux effets; à ceux qui ont eu le bonheur de réaliser plusieurs choses avantageuses conçues avant eux, & qui ont préféré cette exécution à la basse envie qui s'ennorgueillit de ne pas adopter ce qu'un autre a imaginé. Dès le 4 Juillet 1764, les Administrateurs avaient créé une loterie soumise à l'inspection des officiers de la Sénéchaussée, & sur le produit de laquelle on devait prélever 15 pour cent destinés à embellir le Cap; mais il était réservé à MM. de Reynaud & Le Brasseur d'accomplir ce qui avait été vainement désiré depuis si long-tems.

C'est au bout de la concession de la Société des Sciences & des Arts, que le chemin dirigé vers le petit morne de l'Hôpital, qu'il semble qu'on va être contraint de gravir & sur lequel est une batterie, qu'on tourne brusquement à l'Est pour suivre la forme même du morne, puis on prend au Sud. La gauche de ce chemin se trouve là, comme je l'ai déjà observé, très-peu distant du bord de la rivière. L'intervalle est noyé, mais il faut espérer que les immondices de la ville, qu'on fait toujours conduire par les tombereaux au Sud du Cours & de la promenade, finiront par exhausser assez le terrain pour contenir l'eau de la rivière dans son lit.

Presque aussitôt après avoir dépassé ce petit morne & sur le bord du chemin à gauche, est une chaussée qui forme l'embarcadère de l'Hôpital, à qui la rivière sert pour tous ses transports. Cette chaussée annonce elle-même que le terrain qui l'avoisine est marécageux. De là le chemin côtoye, un instant, des parties élevées & incultes, puis on arrive au point sur la droite duquel est l'Hôpital, qui exige, sous plusieurs rapports, un examen détaillé.



De l'Hôpital des Religieux de la Charité.

CE ne fut que près de soixante-dix ans, après qu'on eût vu les premiers Français disputer le territoire aux Espagnols, qu'il y eut des hôpitaux. Rien ne détermina plus puissamment à en former, que les effets désastreux de la

maladie de Siam. On en avait cependant le dessein auparavant, car le Ministre engageait M. Ducasse, le 27 Août 1692, à en établir un pour secourir les pauvres, les blessés & les orphelins. On lui permit même alors, d'y employer jusqu'à 6,000 livres, sur le produit des prises du vaisseau l'Emporté, & ce qui restait des biens confisqués des religionnaires, auxquels il aurait encore été plus juste de les restituer, & de guérir une des playes les plus profondes que la France ait jamais eues.

En 1694, on accorda encore 3,240 livres aux Religieux de la Charité qui devaient passer dans l'Isle pour l'établissement d'un hôpital, & on les prit sur une partie de l'économie du traitement alloué pour deux curés de la Tortue, où il n'en avait pas existé de 1687 à 1692. Le provincial des frères de la Charité s'était excusé sur la guerre pour l'envoi des sujets, mais au mois de Décembre 1697, le Ministre, en lui observant que cet obstacle n'existait plus, lui marqua d'en choisir quatre pour former deux hôpitaux au Cap & à Léogane. Il écrivit en même tems à M. Ducasse de presser cet établissement, que rendait encore plus nécessaire l'envoi de soldats pour compléter les compagnies; il lui recommanda d'engager les habitans à l'aider par quelques-uns de leurs nègres, & à convertir, au profit de l'hôpital, en peines pécuniaires contre les habitans, les châtimens qu'ils pourraient mériter. Il se promettait lui-même d'exciter ceux qui devaient fournir aux sibusiers des nègres pour le produit de leur part dans la prise de Carthagène, à donner quelques nègres par aumône à ces hôpitaux, qui devaient jouir de la solde & de la ration du soldat malade.

En 1698, partirent le vaisseau le Faucon & la flûte la Gloutonne, emportant des religieux de la Charité, au supérieur desquels le roi avait accordé 8,000 liv. de gratification pour aider leur entreprise, & en outre des instrumens de chirurgie, des tuiles, des briques & des planches pour les deux hôpitaux du Cap & de Léogane. Ils arrivèrent au Cap le 18 Avril & M. Vimont de Saint-Aubin, commandant la Gloutonne, y débarqua tout ce qui était destiné pour l'hôpital de ce lieu.

On installa provisoirement cet hôpital dans le magasin du roi, qui était sur la place-d'armes, & où l'on plaça quarante lits. Il fut ouvert le 1^{er}. Août 1698. M. Ducasse écrivit au Ministre qu'il fallait doubler le nombre des lits, puisqu'outre qu'on avait vu deux malades dans un, il y en avait encore sur le carreau; mais le Ministre oubliant qu'il avait destiné l'hôpital aux pauvres & aux nouveaux

venus , comme aux soldats & aux matelots , se récria sur la dépense. M. Ducasse insista & ce fut alors que le Ministre écrivit le 8 Avril 1699 , qu'il fallait que les nouveaux-venus travaillassent après leur guérison au bénéfice de l'hôpital , pour le dédommager de leur traitement ; que si cette ressource , réunie au paiement pour les soldats & matelots & quelques rétributions qu'il tâcherait de faire faire à l'hôpital , ne pouvaient pas le soutenir , il n'y avait qu'à renvoyer les pères de la Charité & renoncer à l'hôpital. Cette étrange décision n'eut pas d'effet , & l'on chercha tous les moyens de consolider un aussi utile établissement.

Dès 1698 , M. Ducasse acheta en conséquence l'habitation où est cet hôpital , sept nègres , huit engagés & quatre-vingt bêtes à cornes , & l'hôpital y fut transféré en 1699. Il lui fit tous les dons dont sa place lui permit de disposer ; il déterminâ les juges à lui appliquer des amendes , en un mot ce chef ne négligea rien pour favoriser ce qu'il avait réellement fondé par son zèle. Le roi accorda peu après 3,040 livres par an à cet hôpital , & 2,000 liv. par forme de supplément , payé en France aux religieux de la Charité , sur des états visés de l'intendant : de l'intendant qui , depuis M. Deslandes , le premier qu'on vit chargé de ces fonctions à Saint - Domingue , quoiqu'avec le simple titre d'ordonnateur , a toujours eu l'administration générale des hôpitaux.

L'hôpital mis sur le terrain qui m'occupe en ce moment , n'était composé , ainsi que le logement des frères , que d'espèce de cases à nègres , & l'on n'y comptait que dix-huit lits entretenus , au mois de Décembre 1706. Cependant l'hôpital avait eu assez d'économie pour acheter la moitié de la sucrerie qui lui appartient encore aujourd'hui , dans la paroisse de la Petite-Anse , & sur laquelle il y avait environ soixante nègres. Cette moitié était affermée , en 1706 , à l'associé des pères , 7,000 livres par an. Il est vrai qu'il restait dû environ 10,000 livres , sur cette acquisition. Il y avait de plus quinze nègres attachés à l'hôpital même , où à ses dépendances , & dans le nombre de ces dernières , on comptait un jardin dont l'utilité était déjà sentie.

En 1709 , on s'occupâ de constructions & le roi accorda même 1,000 livres , sur les effets laissés par la mission des Capucins , pour aider ce projet. L'hôpital commença donc à avoir un aspect analogue à sa destination ; mais on commença aussi à reprocher , avec raison , aux religieux de n'en pas laisser l'accès toujours ouvert aux pauvres , dont l'admission est une condition aussi ancienne que le projet de l'hôpital. Ce fut même cette circonstance qui avait déterminé le père Boutin ,

curé du Cap, à rétablir, comme je l'ai rapporté, un ancien hôpital des pauvres, qui fut critiqué & supprimé par les Administrateurs, le 13 Août 1717. Ceux-ci mirent fin aussi, au mois de Septembre suivant, à un grand abus, celui de ne pas procurer de secours spirituels aux matelots malades en rade, & de les garder à bord; ils ordonnèrent de les faire transporter à l'hôpital, lorsqu'un bâtiment aurait plus de trois malades.

En 1739, on comptait trente-cinq lits dans l'hôpital du Cap & le frère Martial Dougnon qui en était alors le supérieur, voulant lui procurer de nouvelles ressources, demanda au Conseil du Cap & en obtint le 6 Février 1719, la permission d'avoir un tronc dans les églises du district & de quêter à leurs portes, à la charge de recevoir les pauvres, comme l'avait dit le père Boutin, dont le Conseil avait pris l'avis. En conséquence, il fut décidé aussi par cette Cour que la moitié des dons & des legs qui seraient faits aux pauvres appartiendrait à l'hôpital.

Ce fut au mois de Mars de la même année 1719, que furent accordées les lettres-patentes de l'établissement des Religieux de la Charité aux deux hôpitaux du Cap & de Léogane à perpétuité, pour y exercer l'hospitalité envers les pauvres malades & blessés du sexe masculin, les traiter, panser & médicamenter, & leur faire toutes les opérations de chirurgie nécessaires pour leur entière & parfaite guérison, leur administrer les sacrements, faire le service divin, enterrer les morts par prêtres séculiers ou réguliers, soit de leur ordre ou autres à leur choix, y faire leurs autres fonctions sous l'autorité & obéissance du provincial & vicaire-général de leur ordre en France, suivant leur institut, bulles, règles, constitutions, réglemens & privilèges, ainsi qu'ils sont dans les autres maisons, couvents & hôpitaux de cet ordre dans l'étendue du royaume. En conséquence le roi leur fait don des églises, couvents & hôpitaux du Cap & de Léogane, bâtimens, terrains, habitations, manufactures, nègres, meubles, ustensiles & généralement de tous les biens de ces hôpitaux, & les maintient dans leur propriété & jouissance.

Le provincial a, par ces lettres-patentes, le droit de changer les supérieurs à son gré & le roi prend ces hôpitaux & tout ce qui en dépend sous sa sauve-garde spéciale, ce qui a donné lieu à l'inscription: *A la sauve-garde du roi*, mise au-dessus de leur principale entrée & à laquelle ces religieux ont quelquefois attaché une telle force d'expression, qu'ils ont prétendu qu'un débiteur ne pouvait pas

être fait dans leur enceinte & que tout être quelconque y jouissait d'un droit d'asile inviolable. Il est permis à ces deux hôpitaux de faire boucherie pour leur seule consommation, de poser les armes de France sur leurs portes & autres lieux apparens, d'acquérir des meubles & immeubles, de recevoir les donations & les legs, en prenant pour l'avenir des lettres d'amortissement. Il leur est encore permis de quêter dans toutes les églises, d'y avoir des tronc, & les lettres-patentes leur accordent l'exemption, tant pour eux que pour leurs domestiques blancs & noirs attachés à ces hôpitaux, du service de gardes, corvées, capitation & de plus l'exemption de capitation pour cinquante domestiques attachés à la culture de leurs habitations, avec faculté de faire venir de France, exempts de droits de sortie du royaume & d'entrée dans l'île, les comestibles, médicamens, toiles, étoffes, meubles, ustensiles & marchandises nécessaires pour eux, leurs malades & serviteurs. Le passage des religieux leur est accordé gratuitement.

On trouve encore dans les lettres-patentes que le supérieur est obligé de représenter le compte annuel de la recette & de la dépense à l'intendant, toutes les fois que celui-ci l'exige, & que celui-ci rendra compte tous les ans au ministère de l'état de ces hôpitaux, de leur administration, ainsi que de l'état & du produit des habitations.

Le père Martial, enhardi par tant de succès, désirant peut-être aussi montrer au père Boutin qu'il se rappelait l'observation de 1719, demanda encore au Conseil du Cap que les biens destinés, par ce jésuite, à l'établissement des Religieuses fussent adjugés à l'hôpital, parce que ces biens appartenaient aux pauvres, mais cette demande fut rejeté par arrêt du 22 Septembre 1721.

En 1732, de nouvelles lettres-patentes confirmèrent l'établissement des hôpitaux coloniaux, & ceux de Saint-Domingue acquéraient chaque jour de l'augmentation.

Ce fut cependant cette année que, par une ordonnance du 9 Août, M. Duclos, intendant, frappé de l'inconvénient de transporter les soldats malades des garnisons aux deux seuls hôpitaux du Cap & de Léogane, transport qui était cause de la mort de la plupart de ces malades, enjoignit de former un hôpital particulier au Fort-Dauphin, au Port-de-Paix, au Petit-Goave & à Saint-Louis dans les cazernes de ces divers lieux & à Saint-Marc où il n'y avait point de cazernes, dans une chambre qu'on louerait. Ces hôpitaux furent confiés aux soins des médecins du roi pour les endroits où il y en avait & à ceux des chirurgiens-majors dans les autres.

Ce que je ne puis concevoir, c'est ce que dit Poupée Desportes, que dans cette année 1732 il n'y avait que vingt lits à l'hôpital du Cap, nombre qui fut porté peu-à-près à cent, d'où l'on a inféré que ce médecin avait produit cette rapide augmentation. Je soutiens que dès 1719 il y avait vingt-cinq lits, qu'on s'occupait alors de doubler; & quand on fait quelle est aux Colonies, & sur-tout quelle était à cette époque l'influence d'un médecin du roi sur l'augmentation des dépenses d'un hôpital, on est convaincu que le zèle du médecin Desportes n'a pas eu tous les succès qu'on lui attribue. La vérité est que ce zèle fut très-secondé par Larnage & Maillart; que les religieux de la Charité avaient fait achever en 1737 une nouvelle salle de maçonnerie de 200 pieds de long, & que pour la prolonger encore de 100 pieds, ces deux Administrateurs leur firent avancer, par le trésor, 20,000 liv. le 22 Janvier 1738; que le 1^{er}. Août 1739 ces deux Administrateurs prouvèrent que leurs vues bienfaitantes s'étendaient sur tout, en ordonnant de traiter les officiers, les soldats, les matelots, même ceux des navires marchands dans les hôpitaux du Cap & de Léogane, & en établissant dans chacun d'eux quatre garçons chirurgiens, nourris par les religieux.

Le médecin du roi à Léogane est tenu, par la même ordonnance de 1739, de faire la visite chaque jour, & celui du Cap quatre fois seulement (attendu que l'hôpital est loin de la ville), depuis le 1^{er}. Juin jusqu'au 1^{er}. Octobre, saison des maladies contagieuses, & deux ou trois fois le reste de l'année, en rendant compte, l'un aux deux chefs principaux, & l'autre à leurs représentans au Cap, de la quantité de malades & de la nature des maladies. Un officier de chacune des deux garnisons est tenu de faire la visite de l'hôpital, & le major ou l'aide-major de la place, deux fois par semaine & d'en instruire le commandant. Enfin, pour encourager encore plus les quatre garçons-chirurgiens, l'ordonnance allouait 500 liv. à chacun d'eux, sur les amendes, jusqu'à ce qu'ils fussent placés dans l'île par les médecins du roi.

Certes les auteurs de tant de dispositions utiles peuvent bien mériter le pas sur Poupée Desportes, qui, dans ses visites consultatives, ne pouvait que diriger d'une manière plus sûre ce que les chefs trouvaient avantageux, eux à qui il n'échappa point alors de représenter au ministre qu'il était juste que le médecin du roi eût un traitement, qui lui fut alloué en 1740 & fixé à 2,400 liv., taux où est resté celui de ses successeurs, malgré l'énorme différence de la valeur de cette somme aux deux époques.

En 1751 on voulut augmenter d'une salle l'hôpital du Cap, mais on la commença seulement & on ne s'occupa de la terminer qu'en 1756.

Par l'ordonnance du roi du 24 Mars 1763, il fut déclaré que l'hôpital du Cap serait pour les soldats, les officiers & pour la marine, & qu'il y serait attaché un médecin & un chirurgien du roi. Cette ordonnance assujettit de plus les hôpitaux militaires de la Colonie aux réglemens faits pour ceux des troupes en France, & à l'inspection du médecin du roi & du chirurgien-major.

Dès l'arrivée des troupes venues de France avec M. de Belzunce, on fit des marchés particuliers avec les religieux de la Charité, qui formèrent des hôpitaux au Fort-Dauphin & au Trou. Les pertes que ces troupes éprouvèrent firent créer à Versailles, le 1^{er}. Janvier 1763, un inspecteur & directeur-général de la médecine, de la pharmacie & de la botanique des Colonies, avec 3,000 liv. d'appointemens; ce fut M. Poissonnier, conseiller d'État, médecin de la faculté de Paris, consultant auprès de la personne du roi, nommé le même jour inspecteur-général des hôpitaux de la marine en France; & comme les maladies & les mortalités avaient été en augmentant à Saint-Domingue, on renouvela, le 12 Novembre 1763, le brevet de M. Poissonnier; on le chargea de choisir & d'examiner les médecins du roi pour les Colonies; on lui recommanda de redoubler ses soins & ses recherches pour arrêter les maux qui existaient à deux mille & même à cinq mille lieues de lui, & l'on porta son traitement à 6,000 livres, traitement qui est l'unique effet qu'ait jamais produit son brevet, quoique l'ordonnance du 24 Mars 1763, ait assujetti les médecins & les chirurgiens du roi à lui rendre compte de la nature & de la conduite des maladies.

Par un marché entre l'intendant & le supérieur de l'hôpital du Cap, en date du 20 Octobre 1763, conclu pour deux ans, à compter du 15 Novembre, & qui renfermait les hôpitaux du Fort-Dauphin & du Trou, la journée du malade fut fixée à 36 sous en y comprenant la retenue, & chaque journée d'officier à 10 liv. Ce fut alors qu'on mit de contrôleurs dans ces hôpitaux.

Le 2 Juillet 1764, MM. d'Estaing & Magon firent une ordonnance pour la police des hôpitaux confiés aux religieux de la Charité. Ils prescrivirent aux médecins & aux chirurgiens du roi quatre visites par semaine à l'hôpital du Cap, & aux religieux de leur procurer une voiture pour ces visites; de plus; le médecin inspecteur, car il y en avait un alors, devait visiter les hôpitaux

des religieux deux fois par mois & en rendre compte au gouverneur-général. Ils déclarèrent que la police intérieure de l'hôpital appartenait au supérieur, & que le sergent de garde devait recevoir ses ordres à cet égard. On augmenta l'hôpital du Cap, en 1764, d'un pavillon pour les officiers.

Les changemens produits dans l'administration des hôpitaux, depuis 1762, ne convinrent point aux religieux, qui se plaignirent des inspecteurs, des médecins, des chirurgiens, des commissaires des guerres, des commissaires de la marine, des contrôleurs & généralement de tous les employés. Aussi dans le marché passé à Fontainebleau, le 31 Octobre 1765, pour trois ans, les débarra-t-on de tant de surveillans importuns. La journée du malade y fut mise à 40 sous.

Je dois dire qu'une ordonnance du roi du 30 Avril 1764, sur la chirurgie aux Colonies, exigea que les chirurgiens eussent servi un an dans les hôpitaux militaires de ces Colonies, avant de pouvoir exercer leur profession, & que chacun de ces hôpitaux entretînt toujours quatre sujets, mais cette disposition si sage, & qui est évidemment la suite de celle adoptée par Larnage & Maillart en 1739, est tombée en désuétude & n'existe plus que dans les recueils.

En 1767 l'hôpital du Cap coûta, frais d'entretien & tout compris, 184,595 livres. Il y mourut 339 soldats, 2 ouvriers & 8 marins.

On fit à Versailles un nouveau marché le 17 Décembre 1768, pour neuf ans.

La dépense de 1771, pour l'hôpital du Cap, en journées de malades, fut de 120,062 livres, 10 sous. Il mourut 157 soldats & 7 matelots.

Le marché de 1768, étant expiré en 1778, il y en eut un nouveau, seulement au mois d'Août 1779, mais provisoirement fait par MM. d'Argout & de Vaivre, d'après une autorisation du ministre du 15 Novembre 1778. Il y en eut un définitif conclu à Paris le 13 Décembre 1780, pour 5 ans, à compter du 1^{er}. Janvier 1781.

La guerre rendit l'hôpital très-insuffisant, & j'ai eu occasion de dire déjà qu'il y en avait eu plusieurs de formés dans la ville même du Cap, & quelles précautions on avait cru devoir préparer dans le local de la Fossète. Une idée très-heureuse des Administrateurs, ce fut d'établir, à la fin de 1782, des salles de convalescens dans les différens quartiers des troupes, & de leur accorder une distribution réglée de vin.

Enfin le dernier marché fait avec les religieux de la Charité, pour l'hôpital du Cap, est du 1^{er}. Septembre 1787. Le Ministre ayant senti qu'il était plus conve-

nable qu'il fut discuté & réglé dans la Colonie, autorisa M. de Marbois à en faire un, par la lettre du 15 Juin, & celui-ci le fit stipuler par l'ordonnateur du Cap, avec le père Seraphin Merdier, supérieur de l'hôpital. Je crois devoir en faire connaître sommairement les conditions.

1°. On recevra autant de soldats, de matelots & autres personnes à la solde du roi qu'il sera possible, sans empêcher les habitans & les matelots marchands d'y trouver place. On pourra mettre des malades dans le pavillon des officiers, en y laissant trois chambres vides. Les pauvres doivent toujours être mis séparément en tems de paix, & lorsqu'il sera possible en tems de guerre. On exprime la nécessité absolue d'avoir une salle particulière des vénériens & des galeux.

2°. L'état des bâtimens de l'hôpital a été constaté le 24 Septembre 1787, par l'ordonnateur, l'ingénieur en chef, le commissaire de la marine chargé du détail des hôpitaux & l'officier d'administration chargé du contrôle, & l'entretien de ces bâtimens est à la charge des religieux, moyennant 12,000 livres par an.

3°. Les privilèges des lettres-patentes de 1719 sont conservés; & on donne 10,000 livres par an aux religieux, attendu la nécessité où ils sont de payer la boucherie, comme tout le monde, par la suppression de la ferme.

4°. Nul inspecteur subalterne. Le supérieur de la maison rend compte de tout ce qui concerne le service des troupes, au gouverneur-général & à l'intendant, à leurs représentans & aux autres officiers de l'état-majour ou de l'administration, à qui les deux chefs donnent commission de surveiller ce service. Le commissaire de la marine, chargé du détail des hôpitaux, doit visiter & inspecter l'hôpital deux fois la semaine, même plus souvent s'il l'estime nécessaire, & après avoir provisoirement averti le supérieur où le grand infirmier en particulier, il peut remédier aux négligences ou aux omissions. Les officiers de service ont aussi la monition secrète auprès du supérieur, & s'il n'y défère pas, la voye d'en rendre compte aux Administrateurs ou à leurs représentans qui y remédieront, après examen préalable, comme dans le cas d'avertissement de la part du commissaire.

5°. Les religieux traitent & pansent eux-mêmes les malades, & font les opérations chirurgicales. Ils peuvent être aidés par des nègres, mais ceux-ci ne peuvent ni saigner ni faire aucun pansement. Le choix & le renvoi des médecins appartient au supérieur; il doit toujours y en avoir un par quarante malades, indépendamment des quatre élèves-chirurgiens prescrit par l'ordonnance du 30

Avril 1764. Ces élèves n'ont droit à des appointemens, qu'autant que le nombre des malades rend leur service actif, c'est-à-dire qu'il doit se trouver au moins 160 malades pour les quatre. Comme ces chirurgiens sont destinés à aspirer à la maîtrise dans la Colonie, ils doivent, pour être admis à l'hôpital, exhiber au supérieur leurs lettres d'apprentissage ou certificats de service, visés du médecin & du chirurgien du roi, & ils ne peuvent être congédiés qu'après un rapport fait au commissaire de la marine, ayant le détail des hôpitaux.

6°. Le médecin & le chirurgien du roi sont tenus d'aller une fois par jour à l'hôpital & même deux lorsqu'ils en sont requis par les Administrateurs; ils se concertent avec les religieux pour les traitemens dont il doivent tenir un compte exact, ainsi que de leurs observations, afin de concourir avec les chefs à la meilleure administration; les chirurgiens des corps & des vaisseaux peuvent venir à l'hôpital, quand bon leur semble, mais ils ne peuvent rien prescrire & doivent se borner à des observations sur ce qu'ils croient utile & nécessaire. Les frais de voiture pour les visites du médecin & du chirurgien du roi, sont faits par l'État.

7°. L'hôpital doit avoir deux aumôniers qui ont 1,250 livres d'appointemens fixes des fonds de la Colonie. Les aumôniers que les religieux feront venir de France ne peuvent être employés ni par le préfet apostolique ni par d'autres, qu'avec le consentement par écrit du supérieur.

8°. Tout ce que l'hôpital fait venir de France, y est exempt de droits, quels qu'ils soient. Les religieux ont leur passage gratuit en allant & en revenant, ainsi que les aumôniers & autres employés de l'hôpital.

9°. Les religieux peuvent faire boucherie, mais sans en vendre au public. Il continue d'y avoir un sous-officier à la pesée de la viande & au service de la cuisine, lequel rend compte au commissaire. Il assiste aussi à la distribution & il y a un cademat & une sentinelle à la chaudière.

10°. Les religieux-chirurgiens sont tenus de dresser chaque mois l'état des malades, de désigner la nature des maladies dominantes & des moyens curatifs employés. Le médecin & le chirurgien du roi doivent le signer; on le présente aux Administrateurs par la voye de leurs représentans, & il est envoyé au ministre.

11°. Suivant l'ordonnance du 1^{er}. Janvier 1786, le commis qui fait les états d'hôpitaux, donne des reçus des sacs des matelots de la marine de l'État; les chefs de division & les commandans les visitent.

12°. En tems de paix , la journée du soldat , du matelot & autre entretenu , fans distinction de maladie , est de 3 liv. 10 sous & de 5 liv. en tems de guerre. Celle de l'officier 10 liv. & 16 liv. 10 sous en tems de guerre. Les bas-officiers des régimens & des vaisseaux doivent être placés dans les parties les plus commodes des salles.

13°. L'hôpital peut prendre aux magasins du roi les choses qui lui sont nécessaires , sur le pied auquel elles reviennent d'après l'état arrêté par l'administration.

14°. L'hôpital supporte les quatre deniers pour livres de tout ce que l'État lui paye.

15°. On compte les journées de malade , du jour de l'entrée inclusivement à celui de sortie exclusivement ; 6 livres par enterrement. Le commissaire de la marine retire les armes & les hardes des soldats & matelots, en donne reçu ; l'hôpital les tient en dépôt jusqu'à cette remise.

16°. Les religieux sont obligés d'avoir & d'entretenir des fournitures pour les 800 malades que leur hôpital peut contenir.

17°. Les pertes causées par accidens imprévus , tels que le feu du Ciel , les tremblemens de terre , ouragans , inondations , invasions par l'ennemi , donnent lieu à une indemnité par l'État en les faisant constater par procès-verbal du principal officier d'administration ou par ses ordres , & approuver par les Administrateurs.

18°. L'administration des hôpitaux de France ne voulant pas garantir celle de la Colonie , pour assurer l'envoi de ce que la première fait passer à l'autre , on lui compte , chaque année , 40,000 livres de France sur la quittance du procureur-syndic de la Charité. Cette somme est retenue par douzième sur les états de chaque mois dans la Colonie , & le trésorier de celle-ci en fait raison au trésorier-général des Colonies en France.

19°. Le marché est fait pour jusqu'au dernier Septembre 1792 , & si le roi mettait en régie , ou chargeait des entrepreneurs du soin des malades , les régisseurs ou entrepreneurs seraient tenus de prendre les effets , les drogues , les ustensiles & les marchandises destinées à l'hôpital , d'après une estimation d'experts & en payerait la moitié comptant , moitié six mois après.

20°. Et comme il serait presque impossible de séparer alors les bâtimens du roi d'avec ceux des religieux , parmi lesquels ils sont enclavés , & que les cuisines ,

magasins & autres dépendances appartenant aux religieux ne pourraient être communes à des entrepreneurs, l'État retiendrait pour son service ce que le procès-verbal du 24 Septembre 1787 constate être à lui, ainsi que ceux devenus inutiles aux religieux, & les indemniserait du terrain & des bâtimens qui sont à eux, & leur donnerait le tems d'en construire d'autres ou ferait faire cette construction.

21°. Obligation de suivre les troupes si elles entraient en campagne, & qu'il n'y eût plus de service à faire à l'hôpital.

22°. Les religieux ne sont pas tenus de recevoir des officiers dans leur maison principale, si le pavillon qui leur est destiné n'est pas rempli, & ils choisiront ceux qu'ils voudront mettre dans la première.

Voilà maintenant le service & la police intérieure :

A chaque officier malade, par jour, une livre & demie de viande de boucherie, une bonne volaille de deux en deux jours, grillée ou rôtie, une côtelette de mouton & un plat de légumes ou de poisson avec des confitures du pays, suivant les saisons. Les officiers ne peuvent manger plusieurs ensemble à la table des religieux, à moins que le supérieur ne les invite. Les lits d'officiers ont un matelas, une paillasse de feuilles de maïs, une couverture de laine ou de coton, un traversin & un oreiller de plumes d'oyes, & des draps de toile blanche, qu'on change tous les huit jours & même plus souvent si la maladie l'exige; des serviettes tous les deux jours, une chandelle des six à la livre par jour, & des lampes de nuit au besoin. On peut mettre plusieurs officiers dans le même appartement. Ils sont tenus de se fournir de linge de corps. Il ont un domestique blanc par quatre, ou un noir par trois, sauf à augmenter en cas de nécessité. Il y a d'ailleurs des tables, des chaises, &c. Si l'officier prend un domestique à lui, ce domestique est à ses frais.

A chaque soldat, matelot ou autre entretenu, par jour, 26 onces de viande de boucherie, de la meilleure qualité; 20 onces de pain blanc, bien cuit, frais & de la meilleure qualité, & une chopine, mesure de Paris, de vin de Bordeaux. Pour varier, on met une forte volaille pour quatre rations & demie de viande, & du vin blanc au lieu de rouge, quand les religieux, le médecin & le chirurgien du roi n'y trouvent pas d'inconvénient. Tous les jours on porte dans les infirmeries, à sept heures du matin, un bouillon maigre aux herbes, fait au beurre ou à la mantègue; à dix heures on distribue le bouillon gras, la viande & le vin, & le soir de même. A quatre heures les malades taillent eux-mêmes leur soupe dans les écuelles qu'on leur donne. D'autres ont des

œufs, des bananes, du riz, des pruneaux, des confitures du pays & autres choses réglées par le médecin & le chirurgien du roi. Il est défendu de rien réserver pour le lendemain, soit bouillon soit viande quelconque. On peut substituer le bouillon maigre au gras si les officiers de santé le jugent convenable, en y joignant les purées, les légumes, les panades, le riz, le gruau, le lait, les œufs, les confitures, & l'on diminue d'autant la viande.

Chaque malade est couché seul. Il a sur une couchette, un matelas de crin ou de laine, une paillasse, un traversin de paille de mil, maïs ou bananier, une couverture de laine ou de coton. Il est permis d'employer des hamacs & des plians. Il doit y avoir trois paires de draps, six chemises & six bonnets de toile pour chaque lit. La vaisselle est de fer blanc; il y a des chaises percées & autres ustensiles à l'usage des malades.

L'hôpital doit être desservi par un religieux infirmier-général, très-expert, trois religieux-chirurgiens & un apothicaire. Ils ont sous eux des aides, de manière qu'il y ait un religieux-chirurgien ou un aide-chirurgien pour quarante malades, & un par 15 blessés; un domestique blanc pour 12 malades ou un noir par 10. Il y a un infirmier blanc de ronde pendant la nuit, & un nègre qui veille pour 25 malades. Si le nombre des nègres devenait insuffisant, les administrateurs fourniraient des blancs qui auraient deux rations de malades & des gages que ces administrateurs fixeraient & que les religieux payeraient, mais on ne peut pas les forcer à faire venir pour l'hôpital des nègres de leur habitation (*).

La visite des malades se fait de très-grand matin. Si le médecin ne peut y aller, elle est faite par le chirurgien-major. Les religieux les avertissent l'un & l'autre des opérations chirurgicales graves pour qu'ils y assistent ou en confèrent. On panse les blessés deux fois par jour.

Il y a une garde avec un officier qu'on n'est pas tenu de nourrir. Les portes de l'hôpital sont fermées à la nuit & ne peuvent être ouvertes avant le matin sans l'ordre des chefs.

L'État fait imprimer les billets d'entrée & de sortie, les états, les extraits mortuaires; le commis signe les états. Le registre mortuaire doit être tenu avec soin, & tous les six mois on en donne une copie certifiée, visée du commissaire

(*) Qui produit annuellement depuis 150 jusqu'à 200 milliers de sucre blanc.

de la marine ; elle est remise au contrôleur de la marine , qui l'envoie au ministre pour le dépôt de Versailles ; le registre d'entrée est paraphé par le commissaire de la marine , & les états sont vérifiés & arrêtés par ce commissaire chaque mois , & ordonnancés par l'intendant ou l'ordonnateur.

Ce traité a été imprimé aux frais de l'État & envoyé aux religieux , au médecin & au chirurgien du roi , aux chefs des corps & commandans , aux commissaires chargés des hôpitaux & des classes , au contrôleur de la Colonie & à son représentant au Cap. Il a été approuvé par l'intendant le 5 du même mois de Septembre 1787 , & par le ministre le 17 Février 1788.

Je n'ai pu résister au désir de rapporter tant de particularités sur l'établissement de l'hôpital , parce que ce qui touche l'homme & surtout l'homme en proie aux douleurs , intéresse toujours l'être sensible , & que j'aime à croire mon Lecteur rangé dans cette classe. Je viens à la partie descriptive de l'hôpital.

On l'aperçoit du chemin , parce que le terrain va en amphithéâtre depuis ce chemin jusqu'au point où le morne du Cap vient se terminer par de petites collines successives. La principale entrée , qui est située à 650 toises du tourniquet qu'a le Cours Villeverd sur la rue du Pont , est placée au milieu d'une claire-voje de bois peinte en rouge , & que porte un petit mur & des pilastres de maçonnerie. Là commence une belle avenue de quatre rangs de chênes qui conduit à la maison où sont logés les religieux. Cette avenue dont la maîtresse allée a 132 pieds de large & celles des côtés 45 pieds , & qui n'existait pas en 1742 , fait un angle un peu obtus du côté du Nord avec le chemin , parce que celui-ci va du Nord-Est au Sud-Ouest , tandis que l'avenue est dirigée de l'Est-Sud-Est à l'Ouest-Nord-Ouest.

La maison est à 255 toises du chemin , l'on y arrive par une terrasse de 25 pieds de large , où l'on monte par trois escaliers de pierres ; l'un au milieu & en face de l'entrée de la maison , les deux autres sur les côtés du premier & obliquement placés.

Cette maison de maçonnerie consiste en un arrière-corps , qu'une aile posée de chaque côté dépasse de six pieds. L'arrière-corps a 66 pieds de long sur 33 de large , & les ailes 45 pieds de long sur 33 de large , ce qui fait que le bâtiment , pris en total , a 132 pieds de façade ; il se montre tout entier dans l'avenue qui a la même dimension. Ce n'est que depuis 1783 qu'on a fait un étage à cette maison , couverte d'ardoises , ce qui lui donne encore plus de

grace & de commodités. On entre d'abord par la terrasse dans une belle galerie qui communique à un grand salon servant de salle à manger & qui est au centre de la maison, il a 33 pieds en carré.

Il est peu de situation à Saint-Domingue plus agréable que celle de l'hôpital du Cap qui, par l'élevation de son sol, domine une vaste étendue de plaine qu'on apperçoit à l'Est & au Sud. Ce local, rafraîchi par les deux brises, offre aussi la vue de la rivière du Haut du Cap qui serpente & dont le grand chemin se rapproche & s'éloigne successivement; du côté du morne un jardin charmant dont je parlerai bientôt, ajoute encore à tant de jouissances. Il est dommage que le petit morne de l'hôpital qui est dans le chemin, dérobe la rade du Cap qui ajouterait & de la variété & du mouvement au tableau charmant dont on jouit de la terrasse de l'hôpital, & où l'on n'est troublé que par le spectacle des marais de la Petite Anse, à travers lesquels l'œil saisit un instant le voyageur qui se rend au Cap par le chemin de cet embarcadère.

Au Sud de la maison principale & sur la déclivité d'une colline, sont les cuisines, les boulangeries, la buanderie, les magasins, la pharmacie, les écuries, les remises.

Au-dessous de ces constructions & après un petit intervalle, est une enceinte qui s'étend du Levant au Couchant, & qui a la forme d'un carré long: elle renferme plusieurs corps de bâtimens. Le principal, construit en maçonnerie, est le premier bâtiment de ce genre qu'on ait fait pour les malades; il a, du Nord au Sud, 50 toises de long sur 29 pieds de large. A son extrémité Septentrionale est la chapelle qui est comprise dans sa longueur & qu'on fait servir aussi de lingerie; elle est sous l'invocation de St.-Jean-de-Dieu, fondateur de l'ordre des religieux de la Charité. Un petit clocher en flèche qui excède le toit, sert à l'indiquer.

C'est dans cette chapelle à laquelle M. Barreau, dont j'ai précédemment énuméré les legs pieux, a laissé, en 1758, 2,000 livres pour acheter une lampe & un calice d'argent, que M. l'abbé de Pradines prononça, le 7 Juin 1777, l'oraison funèbre de M. d'Ennery, mort gouverneur-général. Les gens de couleur libres & esclaves & quelques blancs du Cap, viennent aussi y faire une station l'après-midi du Vendredi-Saint & entendre prêcher la passion. On y a été frappé plusieurs fois du talent du P. Roubion, chanoine de la Trinité, mort depuis quelques années sacristain de la paroisse du Cap. D'ailleurs il semble que dans

un hôpital les cérémonies religieuses prennent un caractère encore plus auguste , parce qu'elles sont accompagnées du spectacle de l'homme dans l'état où il a le plus besoin de la Divinité consolatrice qu'il implore.

Ce bâtiment élevé en 1737 & en 1738 , est appelé aussi la salle St.-Jean-de-Dieu. A chacune de ses extrémités & en retour d'équerre , allant de l'Ouest à l'Est , il y a deux autres salles aussi de maçonnerie qui lui sont contigues. Celle du côté du Nord qui tient à la chapelle , est la salle St-Honoré , c'est la dernière bâtie , elle n'a même pas été aussi étendue qu'on le projetait ; elle n'a que 18 toises de long , sa largeur est de 31 pieds. Celle du côté Sud , qui est parallèle à celle St-Honoré , est la salle de la Vierge , terminée en 1756 , d'après un ordre de M. Lambert , ordonnateur au Cap , choqué de ce que M. Perrier avait été forcé de mettre les malades de son escadre dans la ville. Elle a 33 toises de longueur sur 27 pieds de large. On s'apercevrait , à ces différences dans les dimensions des trois salles , qu'elles n'ont été ni projetées , ni exécutées en même tems. Elles ont cependant toutes la même élévation qui est de 14 pieds jusqu'à la naissance du toit , & elles sont couvertes de tuiles.

Jusqu'en 1777 , il n'y avait point d'autres bâtimens dans l'Est de ceux dont je viens de parler , mais l'augmentation de troupes que la crainte de la guerre fit envoyer , & par conséquent le plus grand nombre de malades a forcé de former , dans cette partie Septentrionale , trois nouveaux bâtimens. Le plus Occidental aligné à sa face Ouest sur le bout Est de la salle de la Vierge , a 118 pieds du Nord au Sud , & 30 de large , c'est la salle St-Louis. Celui qui suit dans l'Est , a 150 pieds de long qui viennent s'aligner sur la face Méridionale de la salle St-Honoré , & 36 pieds de large , c'est la salle St-Raphaël ; le troisième , en tout semblable au second , est la salle St-Augustin. Ces trois bâtimens , construits en bois , couverts d'essentes & parallèles entr'eux , n'ont que dix pieds d'élévation jusqu'à la naissance du toit , & seulement environ 40 pieds d'intervalle de l'un à l'autre. La clôture de cette enceinte est formée par un mur de 7 ou 8 pieds de haut.

La disposition de la salle Saint-Jean-de-Dieu , dont les deux extrémités servent elles-mêmes d'enceinte , forme deux cours , dont l'une est au Couchant , & l'autre au Levant de cette salle. Parcourons-les en décrivant les détails & les inconvéniens de l'hôpital.

La cour Occidentale qui est irrégulière dans son côté Sud , contient deux rangs

d'arbres servant de promenade. Presqu'au milieu de son côté Ouest est un pavillon à étage, de maçonnerie, où se trouvent le logement des chirurgiens, une salle de bain & une chambre de discipline. Ces deux dernières sont humides & mal-saines à cause de l'élévation du petit coteau qui porte la maison des religieux & ses appartenances, & auquel ce bâtiment se trouve presque adossé. Trois baignoires sont insuffisantes pour les malades, & la nécessité de faire servir la même à un vénérien, à un galeux, à un fébricitant, choque les premières notions de l'art de guérir, ainsi que celle de transporter des malades à travers une cour, pour aller prendre un bain. Il faudrait des baignoires pour chaque salle, & qu'on eût soin de les placer dans un lieu où l'on conduirait l'eau à volonté; c'est un devoir qu'on doit se hâter de remplir.

En bâtissant la salle Saint-Jean-de-Dieu, on avait mis les latrines à 50 pieds de cette salle & à l'angle Sud-Ouest de la cour. Il n'y a que fort peu de tems que, sur les représentations de M. Arthaud, médecin du roi, le supérieur de l'hôpital en a fait construire de nouvelles. Sur le côté Ouest de la chapelle, une galerie en appenti, sert à abriter les malades qui passent par une porte donnant dans la salle Saint-Jean-de-Dieu, & qui sont ainsi garantis d'une course en plein air, & quelquefois sur un sol humide, qu'ils étaient obligés de faire autrefois. Ces latrines anciennes & nouvelles sont nettoyées chaque matin par l'eau d'un bassin de plusieurs muids, qu'on lâche & qui doit conduire les immondices dans une ravine qui passe au bout Sud de la salle Saint-Jean-de-Dieu. On assure que l'on n'a pas donné assez de rapidité à ce courant, d'ailleurs insuffisant, & qu'il n'empêche pas des exhalaisons infectes qui, dans la salle Saint-Jean-de-Dieu, incommodent les malades surtout lorsque les vents d'Ouest & du Sud-Ouest soufflent. Il semble qu'on remédierait à ce mal, si les latrines étaient au bout Sud-Est de la salle Saint-Jean-de-Dieu, & si une eau plus abondante, acquérant encore de la vitesse par sa compression, balayait un canal couvert.

Cette cour a aussi des bassins qu'on devrait tenir couverts & fermés avec des cadénats, lorsqu'ils ne servent pas, & il faudrait dans le cas contraire des personnes capables d'en interdire l'accès à des malades ou à des convalescens, qui viennent y laver ou s'y baigner, & chercher ainsi de nouvelles causes de maladies.

C'est au Nord de cette cour qu'est la porte d'entrée qui conduit dans l'hôpital. A sa droite, & à l'angle Nord-Ouest de la cour, est le bureau de l'écrivain

& du garde-meuble pour les effets des malades. Une barrière qui fermerait cette porte, & dont le cademat ferait la nuit entre les mains du factionnaire, empêcherait des courées nocturnes & même des désertions. Un grand inconvénient de cette cour, c'est que se trouvant plus élevée que le pavé de la salle Saint-Jean-de-Dieu, & ayant une pente de l'Ouest à l'Est, elle y conduit de l'eau dans les grandes pluies.

Je passe à la seconde cour, celle du Levant.

Les blessés & les vénériens sont dans la salle de la Vierge. Il est vraiment regrettable, que pour avoir un magasin au bout Sud de la salle Saint-Jean-de-Dieu, on ait fermé toute communication entre ces deux salles, qui ouvraient l'une dans l'autre, & que celle de la Vierge ait son entrée sur le côté Nord dans la seconde cour. Le froid & l'humidité sont deux grands ennemis des maladies syphilitiques, & surtout des blessures, trop souvent suivies du spasme dans les pays chauds, & toujours très-difficiles à guérir, comme on peut en juger par le seul fait des blessés des vaisseaux de l'armée de M. de Grasse qui vinrent au Cap, après le combat naval du 12 Avril 1782, puisque de 180 blessés, mis dans un hôpital, deux seuls y furent guéris. Cette considération exige le rétablissement des choses dans leur premier état, sauf à placer une porte grillée entre les deux salles, pour éviter les abus. Les latrines de la salle de la Vierge, qui sont en dehors, au Sud & vers son centre, ont aussi trop peu d'eau pour leur nettoyage, & elles exigeraient également un égout couvert jusqu'à la ravine.

L'entrée de la salle Saint-Honoré est à sa face Sud, dans la seconde cour. C'est encore une source de désordre, parce que les matelots marchands & les pauvres qui y sont placés, communiquent librement avec les soldats & les matelots de l'État, & que jouissant de cette porte, où il n'y a point de factionnaires, ils sortent eux-mêmes quand ils veulent. On corrigerait ces abus en faisant ouvrir cette salle dans la chapelle. La salle Saint-Honoré a ses latrines, comme celle de la Vierge, à son centre, au Sud, dans cette seconde cour. On n'y met que de simples pots sous des lunettes, & l'on va les vider aux latrines de la salle Saint-Jean-de-Dieu, qu'on traverse en infectant les malades. Il faudrait encore faire un égout à travers la cour & y conduire de l'eau pour nettoyer de vraies latrines.

On peut reprocher aux trois salles de maçonnerie d'avoir des ouvertures qui, quoique assez nombreuses, sont percées trop bas dans leur partie supérieure, ce qui nuit à la circulation de l'air. Au bout Sud de celle Saint-Jean-de-Dieu, est

une porte & deux fenêtres, qu'une bonne police voudrait qu'on grillât, pour empêcher la sortie des malades, tandis que le besoin d'air exigerait, peut-être, que l'extrémité de la chapelle au Nord, eût quelque ouverture qui le renouvellerait dans la salle Saint-Jean-de-Dieu. La construction des trois salles de bois a diminué la seconde cour, qui formait une utile promenade avec quatre rangs d'arbres, dont on pouvait se dispenser de prendre une partie, puisque le terrain ne manquait pas.

Les trois salles de bois sont trop rapprochées l'une de l'autre; l'air y est trop resserré, les exhalaisons se communiquent de l'une à l'autre, & les latrines postiches de leur bout Sud ont les mêmes vices que celles de la salle Saint-Honoré.

C'est au-dessus de cette salle en venant dans l'Ouest, & en dehors du mur de clôture au Nord, qu'est le corps-de-garde de l'hôpital. Comme il arrivait fréquemment que les malades franchissaient ce mur, dans le côté Est de l'enceinte, on a mis une sentinelle en dedans dans l'angle Nord-Est de cette clôture; mais elle n'y est pas la nuit, & le mal n'est qu'à demi réparé.

Je passe au côté Nord de l'avenue. On y trouve cinq corps de bâtimens parallèlement dirigés du Nord au Sud. Le plus Oriental & le plus long (il a 150 pieds), est à-peu-près aligné sur la salle Saint-Louis; tous les cinq ont leur bout Sud proche du second rang d'arbres de la contre-allée du Nord. Le dernier à l'Ouest & celui qui le précède, ont été construits pendant la guerre de 1778; ils sont de bois & couverts d'essentes. Le troisième est de maçonnerie, divisé en plusieurs chambres de malades, ouvertes seulement à l'Est sur une galerie fort basse. Le quatrième est de bois & la plupart de ses chambres sont des servitudes. Ces trois bâtimens ont également 110 pieds de long. J'ai vu poser celui que j'ai désigné comme le quatrième, au mois de Mai 1777. Je rencontrai en allant à l'hôpital à la pointe du jour, le nombreux atelier de M. Artau, qui en transportait la charpente environnante toute assemblée, & revenant après le coucher du soleil, il y avait une maison de 110 pieds de long, palissadée, couverte & fermée, dans un espace qui était vide le matin. Je cite ce trait, parce qu'il donne une idée des moyens de cet entrepreneur, & d'une célérité d'exécution que lui seul a fait voir à Saint-Domingue.

Le dernier bâtiment, le plus Occidental, & qui répond à l'entrée de la première cour, de l'autre côté de l'avenue, est un pavillon à étage, de 130 pieds de long appelé le pavillon des officiers, à cause de sa destination. Il a quatorze

chambres de 15 pieds en carré. Au rez de chauffée est une cuisine & une salle de bains où l'on est fâché de ne trouver que trois baignoires. La face Est a une galerie en haut & en bas de huit pieds & demi de large. Il en aurait fallu une pareille à l'Ouest pour qu'on pût, selon la direction du soleil & des brises, tenir les chambres ouvertes & les garantir de la chaleur qu'on y éprouve. Une ravine qui est derrière ce pavillon, passe à son extrémité Nord. Devenue un torrent dans les grandes pluies, elle fait refouler l'eau jusques dans les chambres du rez de chauffée; il faudrait la détourner. Ce pavillon a encore un inconvenient, c'est celui de recevoir, dans la saison des Nords, les exhalaisons des parcs à cochons & des vidanges des cafes des nègres de l'hôpital, qu'on a mises au Nord de la ravine, sur le penchant d'un côteau & sur la ligne des cinq bâtimens dont je suis occupé en ce moment.

Le danger d'entasser beaucoup de malades, est encore plus grand dans les pays chauds. Il ne faudrait jamais plus de deux rangs de lits dans les salles des hôpitaux des Antilles, & les circonstances seules de la guerre peuvent contraindre à en mettre davantage. On en avait formé quatre dans la salle Saint-Jean-de-Dieu pendant l'automne de 1787; mais l'on s'apperçut que les ulcères prenaient un caractère gangréneux. On ouvrit une autre salle & les accidens cessèrent. C'est une leçon qui ne doit pas s'effacer du souvenir de ceux qui soignent cet hôpital, où l'on a vu pendant la guerre de 1778, jusqu'à 825 malades non compris 45 officiers.

On y envisage aussi la gale comme une maladie trop légère, & l'on ne veut pas s'appercevoir qu'elle est quelquefois produite par la mal-propreté du linge & des draps.

Un grand inconvenient des hôpitaux coloniaux, c'est la nécessité d'y employer des nègres dont l'indolente indifférence & la dangereuse complaisance laissent les malades sans soins, & leur procurent des alimens & des boissons funestes à leur état. Le marché exige un nègre par dix malades, mais ils seraient heureux si sa violation leur en laissait un pour soixante. Aussi des malades ayant le transport, fortent-ils, d'autres tombent de leurs lits & un grand nombre sont privés des secours dont ils ont le plus pressant besoin. Sans prétendre faire une censure amère des principes des religieux, il est évident que leur nombre est insuffisant pour surveiller tous les détails d'un pareil hôpital; & cela s'applique aussi au petit nombre des chirurgiens & des infirmiers blancs, qu'on se contenterait de

rencontrer par paire ou même seuls dans chaque salle, quoique le marché en veuille un par douze malades. Il faudrait les attacher à d'aussi pénibles, mais aussi utiles fonctions, par un traitement proportionné à leur zèle.

Une chose dont les amis de l'humanité ne pourront jamais assez s'étonner, c'est que dans des marchés qui (puisqu'on veut des marchés) ne devraient que marquer le prix des soins, des alimens & des remèdes qu'on peut tarifer, on ait imaginé de subvertir l'ordre naturel des choses, sans vouloir considérer qu'un hôpital est essentiellement destiné à la conservation des hommes des classes les plus précieuses. Comment veut-on que des religieux, qu'il est impossible de ne pas envisager comme des entrepreneurs, deviennent tout à la fois les fournisseurs & ceux qui examinent ou prescrivent les fournitures. Je fais bien que le marché exige les soins du médecin du roi, mais celui-ci doit aussi, suivant ce marché, se concerter avec les religieux; or, quel concert veut-on établir entre un médecin qui ne peut & ne doit se déterminer que d'après ses connaissances & à qui sa probité commande d'exiger en faveur du malade tout ce qui lui est nécessaire, & des religieux entrepreneurs? Si le médecin est inébranlable, il sera bientôt appelé tracassier, & je garantis que le *père supérieur* trouvera des échos. Si le médecin cède, je vois tous les abus se multiplier, & un hôpital, le lieu le plus sacré par sa destination, transformé en une boutique, où tout se calcule, excepté la durée de la vie des hommes.

C'est alors qu'on confie la distribution des remèdes à des nègres ignorans & dont les erreurs sont mortelles. C'est alors que l'heure de toutes les distributions est incertaine; que des malades privés de force, périssent d'inanition, parce que le marché a dit qu'ils devaient tailler leur soupe eux-mêmes, & n'a pas su prévoir qu'ils seraient hors d'état de prendre ce soin, & qu'il arrive très-souvent qu'un malade enlève, de force, la portion d'un autre malade plus faible que lui. C'est alors que les infirmiers blancs sont occupés à jouer avec des convalescens, au lieu de remplir leurs devoirs dont chaque négligence peut être un meurtre; c'est alors enfin qu'un hôpital n'est plus qu'un cimetière où les cadavres ont encore un reste de mouvement.

Administrateurs qui stipulez froidement les conditions d'un pareil marché, qui croyez qu'il faut plaire aux religieux de la Charité, comme si leur plaisir était le but qu'on doit se proposer, allez dans ces hôpitaux & écoutez les imprécations de ceux pour qui vous pensez avoir tout fait, en disant qu'ils auraient ce que vous jugez

jugez leur être nécessaire , quand vous avez pris des mesures telles qu'on pût les leur refuser impunément. Je fais qu'on criera : *Mais la délicatesse des entrepreneurs !* La crainte de la mort d'un seul homme qu'on doit sauver , voilà tout ce que j'apperçois , & je frémis quand je remarque , quand je fais que ma crainte n'est pas commune à tous ceux qui l'environnent.

Pour ajouter au ridicule mêlé de cruauté de ce système , on veut aussi que les religieux fassent avec le médecin , le tableau des maladies & de leur traitement. Comme si les religieux étaient destinés à autre chose qu'à exécuter , avec fidélité , ce que le médecin a prescrit. D'ailleurs ces états envoyés aux Administrateurs & supposés parvenus jusqu'au ministre , ont-ils jamais produit une ligne de l'inspecteur-général de la médecine coloniale ? Ce dernier a-t-il même jamais eu l'idée heureuse , mais tardive des Administrateurs qui demandaient au ministre , par une lettre du 16 Juin 1789 , que le journal des hôpitaux , rédigé par M. de Horne , fut envoyé aux médecins , aux chirurgiens & aux apothicaires du roi dans la Colonie ? Comment répète-t-on des conventions par pure forme & sans être frappé de leur inutilité ? Comment si on les croit nécessaires , ne prend-on pas des mesures plus sûres pour leur accomplissement ?

Une autre circonstance me frappe & m'afflige encore , c'est l'impossibilité qu'un médecin qui vient une seule fois par jour & qui ne voit qu'un seul moment un malade , soit véritablement utile. L'instant de sa visite peut être calme & suivi d'une crise mortelle ; dans un climat aussi actif , la maladie change de caractère d'une minute à l'autre , & le malheureux est condamné à attendre vingt-quatre heures un avis salutaire. On dira bien qu'un religieux-chirurgien ou autre supplée le médecin dans l'intervalle , mais si l'accident est du ressort de la médecine , si le chirurgien n'est pas très-instruit , s'il ne rend pas à la visite du lendemain un compte exact de ce qui s'est passé , de ce qu'il a fait , que deviendra le moribond ?

Non jamais je ne serai tranquille sur le sort de l'hôpital du Cap tant que le médecin n'y séjournera pas & ne pourra pas y faire des cours utiles à lui-même & à des élèves ; tant qu'il n'y aura pas un logement séparé & une manière d'être indépendante des religieux ; dont il ne doit pas même faire soupçonner l'influence. Mais qu'au moins il soit tenu d'y faire une visite matin & soir , & qu'on ne soumette pas à un vil calcul les frais de son transport , pour lequel Larnage & Maillart demandèrent vainement au ministre , en 1739 , une somme de 1,200 liv. Un seul recrue coûte plus à l'État que ces visites , & n'y a-t-il

que ces bénéfices à peier ! On a vu, à la grande indignation de ceux qui n'ont pas étouffé toute sensibilité, les visites du médecin & du chirurgien du roi, interrompues parce que les religieux refusaient de fournir une voiture & que l'administration n'en donnait pas. Est-ce là aussi une économie !

Payez tous les travaux utiles, payez les chirurgiens de l'hôpital sans vous contenter de cette générosité parcimonieuse qui a décidé l'administration à accorder, le 1^{er}. Janvier 1787, 66 liv. par quartier à celui des garçons-chirurgiens qui s'acquitte le mieux de ses devoirs. Sachez que lorsque ces chirurgiens sont à la solde des entrepreneurs, ils sont & moins nombreux & trop dévoués ; réglez qu'au lieu d'une année, tous ceux qui se destinent à la chirurgie passeront deux ans dans un hôpital de la Colonie avant d'y exercer leur profession, sans vouloir en excepter tous les ignorans à parchemin qui y arrivent. Ceux qui seront vraiment instruits ne seront que plus précieux après cette école locale que rien ne remplace. Les autres auront le tems d'oublier le rafoir que leur main est accoutumée à manier & de la familiariser avec les instrumens qu'ils doivent employer pour guérir & non pour moissonner les habitans du Nouveau-Monde ; qu'enfin les uns & les autres soient examinés avant d'être admis à l'hôpital & à l'époque où ils doivent en sortir.

Je me fais peut-être un peu écarté de mon objet actuel en me livrant aux sentimens que l'administration de l'hôpital a excités en moi. Mais quand je contemple cet amas de bâtimens encore trop peu étendus dans ces tems où l'homme détruit l'homme ; quand je réfléchis que le vainqueur y pousse quelquefois des cris aigus sur un lit de souffrance où la nature lui fait payer cher les sacrifices qu'il fait à la gloire, je ne puis m'empêcher de demander que ces asiles soient protégés par un amour pur & éclairé de l'humanité.

Encore un abus. Le cimetièrre de l'hôpital du Cap est au Midi de tous les bâtimens qui le composent & de la ravine ; il est à 35 toises du bout Sud de la salle Saint-Jean-de-Dieu, point où l'on traverse la ravine sur un pont pour y arriver. Ce cimetièrre qui a environ 180 pieds de l'Est à l'Ouest, sur environ 110 du Nord au Sud, est évidemment trop petit & trop voisin de l'hôpital, sur lequel la brise du soir ramène ses exhalaisons. Je rends avec une satisfaction réelle, ce témoignage aux religieux, que depuis long-tems, & notamment en 1782, ils n'ont pas cessé de demander que ce cimetièrre fut changé & transféré à environ 600 toises des salles, derrière un petit monticule qui garantirait de ses

émanations & qui en ôterait la vue à des malades, parmi lesquels il est possible que quelques-uns en soient douloureusement affectés. Mais en attendant ce changement nécessaire, qu'on veille aux inhumations; elles sont si incomplètes quelquefois, qu'une odeur cadavéreuse infecte la salle Saint-Jean-de-Dieu & qu'il est arrivé aux nègres de laisser un corps sans sépulture dans ce cimetière. Veillez donc pour eux, Religieux consacrés à l'humanité souffrante, ne tolérez point, par exemple, que le visage de celui qui a expiré, frappe, dans son lit, l'être qui est près de le suivre, & que ce tableau déchirant n'ajoute pas à ce que les approches de la mort ont quelquefois de hideux!

Un grand malheur pour l'hôpital du Cap, c'est la nature du terrain qui le borne à l'Est; ce sont les émanations dangereuses des marais immenses sur lesquels passe la brise du large avant de lui arriver. La main seule du tems peut remédier à un pareil fléau, & jusqu'à cette époque heureuse, ces marais, dont on ne peut s'empêcher d'être frappés, sont un avertissement de plus pour que des soins continuels & une police sévère, empêchent tout ce qui pourrait féconder les influences d'une atmosphère qui est loin de l'état de pureté désirable pour un hôpital.

Cet hospice est plus heureux quant à l'eau. Elle lui est fournie en grande masse par plusieurs sources qui sont au pied du morne, à peu de distance & dans l'Ouest de la maison des religieux. Il est seulement fâcheux que ces sources naissent dans un terrain argileux au lieu d'être sablonneux. Leur eau est claire & limpide, elles blanchissent parfaitement le linge & cuisent de même les légumes. Dans l'analyse qu'en ont fait MM. Arthaud, médecin, Roulin, chirurgien-major & Ducatel, maître en pharmacie, le 4 Mai 1788, & que l'on trouve imprimé dans le premier volume des Mémoires de la Société des Sciences & Arts du Cap, il résulte que la pesanteur de ces eaux est de onze degrés à l'aréomètre pour les esprits, & d'après l'examen, par les réactifs & par l'évaporation, que chaque livre d'eau contient sept soixante-cinquièmes de grain de sel marin à base terreuse calcaire, ou muriate calcaire; un quart de grain de terre calcaire & trois quarts de grain de sélénite ou sulfate calcaire, ce qui prouve qu'elle n'est aucunement nuisible, quoiqu'elle ne jouisse pas d'une pureté parfaite.

Il existe, depuis plus de soixante ans, une difficulté entre le supérieur de l'hôpital & le préfet de la mission, relativement à l'aumônerie de cet hôpital que les religieux regardent comme un titre qui confère tous les pouvoirs nécessaires

pour l'exercice des fonctions pastorales & curiales, soit quant aux malades, soit quant aux individus quelconques attachés au service de l'hôpital. C'était même sur cette considération que le supérieur de la Charité se fonda, dès le mois de Mars 1727, pour être dispensé de payer des droits curiaux à la paroisse du Cap. Depuis les religieux ont obtenu & invoqué un brevet de Benoît XIV, du 5 Octobre 1745, qui confirme tous les privilèges concédés à leur ordre, & qui accorde pour toujours aux prêtres employés au service des hôpitaux des îles de l'Amérique, le pouvoir de baptiser, confesser & marier, d'administrer tous les sacrements & de faire dans leurs églises toutes les fonctions curiales. Ce bref, qui a eu pour cause une discussion entre les missionnaires des Îles dont il vise une requête, sous la date du 3 Janvier 1744, & les réponses du prier-général des pères de la Charité, & qui conséquemment juge un procès très-contradictoirement instruit, veut que les aumôniers des hôpitaux coloniaux confessent non-seulement les malades & toutes les personnes qui les servent, à quelque titre que ce soit, mais leur donnent l'Eucharistie & l'Extrême-Onction; il les autorise à baptiser, à marier les esclaves attachés à ces hôpitaux & à faire toutes les fonctions paroissiales, à officier solennellement les fêtes & les dimanches, à publier les vigiles-jeûnes, fêtes & autres choses semblables, & le pape impose sur cela aux missionnaires un silence perpétuel.

Comme les brefs ne peuvent recevoir aucune exécution dans les Colonies sans des lettres d'attache du roi, le provincial des religieux de la Charité à Paris en demanda; le ministre lui répondit, le 12 Mai 1751, que le roi ne jugeait point à propos de permettre l'enregistrement du bref de 1745, mais qu'il allait faire un règlement sur la difficulté qui était entre les missionnaires & les hôpitaux. Ce règlement est encore à naître, & les aumôniers des hôpitaux se maintiennent dans leur ancienne possession, en dépit des missionnaires & des préfets.

Il semble qu'il n'y a nul inconvénient dans le bref, pourvu que les aumôniers exécutent ce que des loix coloniales leur prescrivent sur les registres des hôpitaux. On trouve ceux de l'hôpital du Cap, depuis son établissement, au mois d'Août 1698 jusqu'au 14 Janvier 1759, déposés au greffe de la Sénéchaussée de la ville. J'ignore ce qu'on a fait de ceux postérieurs. L'édit du mois de Juin 1776 veut que ces hôpitaux aient trois registres des inhumations; un pour y demeurer, l'autre pour le greffe de la juridiction du lieu & le troisième pour le dépôt de Versailles où l'on trouve, en effet, quelques registres des

hôpitaux coloniaux. N'est-il pas vraiment étrange que, dans le marché de 1787, l'intendant ait cru pouvoir substituer à ce troisième registre une copie certifiée & s'arroger ainsi dans un acte obscur une autorité supérieure à celle d'un édit enregistré dans les cours de la Métropole.

Une chose des religieux de l'hôpital de la Charité qui est très-louée, c'est leur bonne chère dont je rapporterai cette preuve singulière. Autrefois les officiers malades mangeaient à leur table, dès qu'ils pouvaient s'y rendre, & ce régime leur paraissait si bon, surtout lorsque pendant la guerre, ils ne trouvaient au Cap que des pensions fort mauvaises & fort chères, & aux époques où nulle campagne, nulle entreprise ne réveillait leur désir de combattre pour la patrie, qu'on prenait, par partie de plaisir, un billet d'hôpital. Cette méthode devenue abusive pour la dépense des frais d'hôpitaux, frappa aussi sur les religieux. Les officiers malades recevaient la visite de leurs camarades & les visitans augmentaient le nombre des convives. C'est pour remédier à ces manières qui convertissaient l'hôpital en auberge, qu'une lettre du ministre du 31 Juillet 1785, a porté aux deux tiers, au lieu de la moitié, la retenue qui a lieu sur les appointemens des officiers malades, & que le marché de 1787 veut que chaque officier mange dans sa chambre seul.

Je viens au jardin de l'hôpital du Cap. Il est à l'Ouest de la maison & commence au bout d'une terrasse qui suit la galerie placée au-devant de cette façade. Une jolie pièce d'eau avec un jet répond à la porte intérieure du salon & forme le milieu d'un beau potager. Supérieurement, le terrain qui est la descente d'une colline, est divisé en terrasses successives. De petits canaux de briques, des bassins de bains, des réservoirs couverts de bosquets, tout rend ce local riant; des plantes alimenteuses ou médicamenteuses lui servent d'ornement, ainsi que des arbrisseaux & des plantes curieuses & étrangères. L'air y est doux, le murmure de l'eau parle à l'ame & la dispose au calme & au repos; en un mot, sans trop de recherches, l'art a embelli la nature. On ne se lasse pas de songer au bonheur précieux que la jouissance des sources qui arrosent le sol de l'hôpital, lui procure. On pense à l'influence qu'elles ont sur la salubrité d'un lieu qui renferme tant de malades dans un climat chaud, & l'on fait des vœux pour que des travaux hydrauliques plus intelligens, augmente la masse de ces eaux & en accroisse l'utilité.

Sur la droite du jardin, qui a 55 toises de long à compter de la naissance du

par terre, & 160 pieds de large, est un bassin assez long, situé près de la haie au Nord, où l'on voit une multitude de poissons dorés de la Chine, connus à Saint-Domingue, sous le nom de *Poissons rouges*. Les premiers furent introduits dans la Colonie par M. Mercier de la Rivière, commissaire de la marine qui, vers 1777, en acheta quatre d'un jeune officier d'un navire venant de l'Inde, & mouillé dans la rade du Cap; il les paya vingt piastres gourdes pièce. M. de Trémondrie, habitant au Petit Saint-Louis, au retour d'un voyage de France vers la même époque, en apporta aussi plusieurs. Ils se sont prodigieusement multipliés, surtout à l'hôpital.

C'est un spectacle très-amusant de voir ces jolis animaux promenant leurs couleurs éclatantes à travers un liquide où la lumière va les embellir & les nuancer. On admire la pourpre, l'or & l'argent qui enrichit leurs écailles. Il en est qui ont près de dix pouces de long. Ils n'acquièrent leur couleur rouge que par une transition successive, & leur nuance noirâtre, qui est la primitive, n'est même pas toujours relative à leur longueur; on en voit en effet qui sont encore tout noir, tandis que de plus petits sont déjà devenus rouges; c'est vers la queue que le changement commence. Ce bassin procure beaucoup de ces poissons à la ville du Cap, où on les trouve dans des salons qu'ils semblent égayer & où à travers de superbes bocaux de cristal, on suit tous leurs mouvemens en admirant leur flexibilité & toutes les nuances de leur robe. Mais ils deviennent très-déliçats lorsqu'ils sont ainsi contenus dans un espace borné; j'en ai vu périr plusieurs en quelques instans, seulement parce qu'il était tombé un peu de mie de pain dans leur bocal. Il faut être exact à les changer d'eau, éviter de les toucher, même de les transvaser avec violence; car ils sont aussi délicats que jolis.

Au-dessus de ce bassin, & sous un petit toit ouvert qu'on y a pratiqué, sont plusieurs ruches où des abeilles déposent leurs dons utiles & bienfaisans. Je répète que ce laborieux insecte, très-commun dans la Partie Espagnole, s'est singulièrement multiplié dans la Colonie Française, depuis 1777 qu'on en a apporté de la Martinique & qu'on en a fait venir de la Partie Espagnole. Ces abeilles essaient plus qu'en France & donnent en plus grande abondance un miel légèrement sirupeux, mais qui mérite toujours, dans la Colonie, la préférence sur le miel d'Europe, qui y arrive un peu fermenté. Le supérieur de l'hôpital (Séraphin Merdier), s'occupe beaucoup de ces abeilles, dont le travail procure une véritable ressource pour les malades. Ces hospitalières, car elles méritent ce nom, sont douces; la durée

de leur existence est moins longue qu'en France , mais pouvant travailler toute l'année elles s'épuisent plutôt , & leur propre utilité accélère leur destruction.

C'est encore dans ce jardin qu'on voit se naturaliser plusieurs plantes des Indes Orientales ou d'autres lieux , dont le succès ferait un vrai trésor pour Saint - Domingue. On y distingue , entr'autres , le précieux arbre à pain , le palmier du Cap de Bonne-Espérance , le datier du Sénégal , le manguier & encore le mûrier à papier de la Chine , apporté dans la Colonie par M. François de Neufchâteau , qui le tenait de M. de Buffon , & qui l'a confié aux soins du père Séraphin , dont on ne peut trop louer le zèle botanique. Puissent tous ces dons des autres lieux de la terre être fécondés par le sol de Saint-Domingue , & donner à ses laborieux habitans & des subsistances & des jouissances nouvelles !

Je veux dire un mot de l'idée qu'a eu le père Séraphin de faire faire en maçonnerie , dans de grands magasins , trois foudres à vin cimentés avec du biton , & contenant chacun vingt-cinq mille pintes. On y a laissé la première fois le vin pendant un an , & il s'y est amélioré ; on en a versé de nouveau sur la lie , & après plusieurs mois , lorsque je le goûtai en 1788 , il était excellent. Il est possible que cette tentative amène d'heureuses imitations , même avec des dimensions infiniment plus petites.

La proximité où le terrain de l'hôpital se trouve de la ville , l'exposait aux dévastations des nègres , qui venaient y couper du bois ; ce désordre , auquel une ordonnance de M. de Chastenoye voulait remédier dès le 4 Février 1726 , se renouvelle encore quelquefois , malgré l'amende de 50 livres qu'il fait encourir à leurs maîtres.



Du Canton appelé le Haut du Cap.

EN sortant de l'avenue de l'hôpital du Cap , & suivant le chemin à l'opposite de la ville , on se dirige vers le Sud-Ouest , & l'on s'écarte de la rivière jusqu'à un point où l'on trouve l'extrémité de l'un des prolongemens du gros morne du Cap , qui oblige le chemin à reprendre une direction plus rapprochée du Sud. On aperçoit dans cet intervalle , & sur la droite , une pyramide carrée sur laquelle on lit : *Limites de la Garnison du Cap* , & des deux côtés du chemin sont des sentiers qui conduisent aux petites habitations qui le bordent. Déjà l'œil com-

mence à faifir vers la gauche un grand espace & à fe promener fur des parties de la paroiffe du Quartier-Morin, & de celle de la Petite-Anfe. A la droite, il contemple plusieurs petits lieux de plaifance ou habitations à vivres dont la culture interrompt de tems en tems le ton agreffe de la haute montagne du Cap, & fur lesquelles on recueille tout ce qui peut fervir aux befoins de la ville, en légumes, en racines & en fruits.

Le chemin fe rapproche encore bientôt d'une autre petite cuiffe de montagne, qui court de l'Est à l'Oueft & fur l'extrémité de laquelle le chemin eft tracé. Là on eft arrivé à l'habitation Charrier, dont le fite eft d'autant plus gai, qu'un joli pavillon placé fur une éminence, le décore. C'eft dans ce logement, qu'un poffeffeur du même nom avoit deftiné aux délafsemens du prince de Rohan, que Don Bernard de Galvez a fait fa réfidence durant fon féjour au Cap. M. Charrier, poffeffeur actuel, lui en fit l'offre généreufe, & c'eft dans ce lieu, que ce général chéri des Français, a vu naître un fils. J'ai annoncé qu'on avoit fait auparavant de ce féjour, celui des religieufes du Cap, lorsqu'on fit une cazerne de leur couvent.

Le pavillon, fans être très-vafte, eft fort commode; une galerie ombrage fes deux façades à l'Est & à l'Oueft; des meubles élégans fans fomptuoſité; des peintures fraîches fans recherche; une eau vive qu'on promène à fon gré; un immense falon placé à angle droit & dans l'Oueft du pavillon; une grande terraffe ornée de treillages & de figures, & à laquelle on arrive par un superbe escalier; tout promet, dans cet aſile, le frais & le repos, & l'on peut y trouver les douceurs de la folitude champêtre qu'augmente encore la facilité de leur ſubſtituer en un inſtant les plaifirs bruyans de la ville.

La ſituation de l'habitation Charrier eft d'autant plus riante, qu'à fa liſière font plusieurs petites maifons qui bordent la route; qu'on apperçoit de là la première partie de la bourgade du Haut du Cap, & dans le lointain la chaîne de montagne qui, depuis Sainte-Suzanne, ſe dirige vers l'Acul. De l'habitation Charrier le chemin qui a un peu monté pour paſſer la petite patte de la montagne, redefcend en faifant de petits détours, & conduit au Haut du Cap.

Ce point eft intéreſſant pour l'hiſtoire, puifqu'il a été celui de la première paroiffe que les Français ayent fondée dans la plaine du Cap. On ne doit pas avoir oublié que les premiers d'entr'eux qui vinrent de la Tortue pour ſ'y établir, n'étoient qu'au nombre de douze, & ce fut là que ſe fit le raffem-
blement

blement de leurs forces & de leurs moyens. La paroisse fut mise sous l'invocation du prince des Apôtres, patron de Pierre Lelong, celui d'entre ces douze nouveaux Apôtres de la grande île, qui avait la conduite & la confiance des autres. J'ai vu un acte de baptême en tête duquel on lisait : " Extrait des „ registres baptistaires de l'église Saint-Pierre du Haut du Cap Saint-Domin- „ gue ". Il relatait un baptême du 24 Février 1680, fait par Bournon, curé.

Le Bas du Cap, la ville actuelle, ne tarda guère à avoir aussi une paroisse, puisque le Conseil des milices y prononça un jugement le 26 Août 1684, sous la présidence de M. Bégon, intendant de toutes les Isles, venu alors de la Martinique à Saint-Domingue; mais le Haut du Cap était le lieu principal relativement à l'autre où l'on ne trouvait que des pêcheurs, & ceux que le commerce avec la rade attirait dans son voisinage.

Il ne faut cependant pas imaginer que cette espèce de supériorité eût des traits bien remarquables, & pour qu'on en juge d'une manière non équivoque, je transcris ici un procès-verbal de visite de l'église du Haut du Cap, que j'ai en original, comme celui du Bas du Cap que le Lecteur a déjà vu.

" L'an 1688, le troisième jour du mois de Mai, sur les ordres de M. de Cussy, gouverneur, pour „ le roi, de l'île de la Tortue & côte Saint-Domingue, nous François Camuset, procureur du Roi au „ siège royal du Cap, en conséquence dudit ordre, nous nous sommes transportés au quartier du „ Haut du Cap où est située l'Eglise Saint-Pierre, où étant nous aurions vu & examiné ladite „ église tant en dedans que dehors, laquelle s'est trouvé découverte & sans palissade, porte ni enclos „ de cimetièrre; en laquelle manque une grosse cloche, attendu que c'est une grande paroisse; un tableau „ de Saint-Pierre, une croix de bois de deux pieds de haut pour l'autel, une lampe, un bénitier, „ fix chandeliers, un missel romain, un rituel romain, un antiphonaire, un calice, un soleil, un „ ciboire, un custode, deux burettes, une chasuble avec son voile, couffin & devant d'autel, une „ chasuble noire avec son voile, couffin & devant d'autel; deux aubes & amicts, & quelques toiles „ pour faire des corporaux & nappes d'autel; un fer d'hostie, une clochette pour l'élévation, un „ encensoir & la navette; desquelles choses ci-dessus, ladite Eglise Saint-Pierre est dégarnie & en „ nécessité dont les habitants & paroissiens d'icelle sont dans l'impossibilité d'y satisfaire; en outre „ nous aurions fait la visite de la maison presbytérale, laquelle est tout-à-fait abattue sans y pou- „ voir faire aucunes réparations que celle de la rétablir de tout généralement; de tout ce que dessus „ nous avons fait & rédigé le présent procès-verbal pour présenter à Sa Majesté, afin que par sa „ bonté ordinaire il lui plaise donner secours. Fait & arrêté ledit jour & an que dessus, présence „ des soussignés. Signé, F. Michel de Calais, prêtre, capucin indigne, desservant ladite église „ en l'absence du Père qui la desservait; Delaborde; Duclos; Camuset, procureur du Roi & mar- „ guillier de ladite église; & Lestorel, greffier ”.

On ne peut assez s'étonner de l'état misérable peint par ce procès-verbal, lorsqu'il y avait près de soixante ans que les Français luttèrent contre tous les obstacles d'un nouvel établissement, & au moment où la Colonie venait d'être trouvée assez importante pour avoir un tribunal souverain & quatre Sénéchauffées. L'une de ces dernières était même établie au Haut du Cap, dont l'église avait le procureur du Roi de cette Sénéchauffée pour marguillier.

Le Haut du Cap était aussi le chef-lieu de ralliement de la milice des deux paroisses, & la compagnie qu'elle formait portait même le nom du Haut du Cap. Elle marcha, en 1690, au siège de Saint-Yague, sous les ordres de M. Fromageau, capitaine, qu'elle y perdit & elle-même fut taillée en pièces. La paroisse fut brûlée, pillée & détruite par les Espagnols au mois de Janvier 1691, époque où elle avait 150 hommes portant armes. Ceux des Colons qui avaient pu fuir, commencèrent cependant de nouveaux établissemens, & au mois d'Octobre 1692, la seule paroisse du Haut du Cap contenait en blancs 121 hommes, 43 femmes & 95 enfans, & avait pour capitaine M. Guerit. Les Espagnols réunis aux Anglois, vinrent ravager la dépendance du Cap, & le bourg dont je parle en ce moment, disparut encore en 1695.

Malgré tant de malheurs, un nouveau bourg reparut ainsi qu'une église qui peignait bien la misère; mais les pertes éprouvées avaient tant diminué les habitans, que l'on conçut l'idée de supprimer la paroisse du Haut du Cap, d'autant que plusieurs personnes avaient été augmenter celle du Bas du Cap ou de la Basse-Terre. J'ai même la preuve qu'au mois de Juin 1698, la paroisse du Haut du Cap n'avait point de pasteur qui lui fût propre, mais seulement les soins que le pasteur de celle du Bas du Cap lui donnait en la considérant déjà comme n'étant plus qu'une annexe. M. de Galiffet, gouverneur-général par interim, consumma cette suppression à la fin de l'année 1699, en partageant les paroissiens entre la paroisse du Cap & celle Saint-Pierre du Haut-Mouffique, & en rapprochant l'église de cette dernière comme je le dirai plus loin. Ainsi a disparu la première paroisse du quartier du Cap.

Depuis ce tems le Bourg qu'on n'avait pas anéanti, a toujours été le point de réunion de plusieurs maisons, & il s'est toujours nommé le Bourg du Haut du Cap. Il est composé de deux parties vraiment séparées; celle qu'on trouve la première & que précède une tuilerie établie en 1769, a 24 maisons où habitent cinq ou six ouvriers blancs, 50 ou 60 affranchis & environ 75

esclaves. C'est après cette première portion & à main gauche, qu'est le point par où le chemin va traverser la rivière du Haut du Cap, & gagner les paroisses qui sont à l'Est de cette rivière. Ce chemin était bien plus fréquenté lorsqu'il était le seul qui fit communiquer tout l'Est du Cap avec cette ville, c'est-à-dire, avant l'établissement du Bac & du chemin qui y conduit de l'embarcadère de la Petite-Anse.

C'est à ce point où la rivière était guéable, excepté dans les débordemens, au moyen de la passe qui y avait été formée avec de grosses pierres, qu'on a construit cette année un pont avec des piles de maçonnerie & des travées en bois. Il a 14 pieds de large; une seule arche de 46 pieds d'ouverture sert au passage de l'eau, & la dépense a monté à 125,000 livres. On regrette que le plan primitif de M. Rallier, qui y ajoutait deux arches latérales de 23 pieds de large chacune, n'ait pas été suivi, parce que le peu d'exhaussement de la voûte unique fait craindre qu'elle ne soit surmontée. La rivière du Haut du Cap ne croît d'ordinaire que d'environ quatre ou cinq pieds lorsqu'elle est débordée; cependant en 1784 elle a monté à la passe de huit pieds & demi au-dessus de son niveau ordinaire.

Elle a toujours été l'embarcadère des habitans de cette partie, & autrefois on y faisait beaucoup de transports du Cap par canots. On voit même une ordonnance, du 10 Août 1739, qui désigne cet embarcadère comme un de ceux qui a besoin de réparations, & dont l'incommodité contraint les matelots de se mettre à l'eau. C'était aussi à cause de cette communication par la rivière, qu'une autre ordonnance, du 31 Août de la même année, ordonnait aux riverains de cette rivière de la nettoyer, en coupant les bois qui la bordent. La marée se fait sentir jusques vers le pont dont je viens de parler. Il y a près du pont deux magasins qui servent d'entrepôt aux objets transportés par la ravine, & près de ces magasins deux guildiveries.

La rivière du Haut du Cap doit avoir été, si non plus profonde, du moins plus étendue autrefois, à l'époque où elle nourrissait des caymans, qui avaient fait appeler *Savane à Cayman* un endroit de l'habitation Choiseul, de la Petite-Anse, encore connu sous ce nom en 1710.

Après la première partie du bourg, on trouve deux habitations. Celle de la droite est la sucrerie Breda, la seule de la paroisse, dont le sol est comme celui de tout l'espace qui est depuis l'hôpital entre la rivière & le morne, maigre &

chargé des débris graveleux de ce morne. A gauche est une manufacture de tuiles, de briques, de pots & formes pour la fabrication du sucre, connue aussi sous le nom de *poterie à Breda*, la plus estimée de toutes, parce qu'elle est d'une argile non poreuse très-pure, qui, loin d'agir par ses principes sur le sucre, favorise les soins du raffineur & semble embellir son travail.

Ce point où le chemin s'élargit, a été témoin du massacre d'un nègre exécuteur des hautes-œuvres, que la haine assez inexplicable des autres nègres y fit périr sous les pierres & le bâton, seulement à cause de ses fonctions. Cet événement renouvelé une autre fois à la Foffette sur la provocation aussi insensée de quelques enfans, est la cause de la résidence habituelle du bourreau dans la geole, depuis plus de 20 ans, & il n'en sort que pour aller faire des exécutions.

Après un intervalle d'environ 60 toises, depuis l'extrémité de la première partie du bourg, on trouve la naissance de la seconde partie, qui renferme onze maisons & une guildiverie. Une trentaine d'ouvriers blancs des deux sexes & 30 ou 40 esclaves en forment la population. Au total les maisons de ce bourg sont considérables, couvertes d'essentes, & une grande partie est de maçonnerie. Le voyageur en trouve en tout seize à sa droite & dix-neuf à sa gauche. C'est dans la partie la plus Nord du bourg qu'était la boucherie lorsque le Haut du Cap était une paroisse; elle fournissait le Bas du Cap, où la viande était transportée en canot. La tuerie a même existé encore au Haut du Cap après que les autres établissemens eurent passé dans la ville actuelle, & les canots continuaient les transports. L'église était au contraire dans la partie Méridionale.

Il y a quelques années qu'on a fait une tannerie au bourg du Haut du Cap sur la rivière qui procure l'eau, tandis que les mangliers de ses bords peuvent donner du tan.

On avait établi un hôpital ambulans pour les soldats & les matelots français & espagnols, au Haut du Cap en 1782, & l'on y a vu jusqu'à 400 malades.

Après être absolument sorti du bourg, le chemin fait environ 500 toises en tirant encore plus vers le Sud, & se dirigeant vers une petite chaîne ou embranchement de la montagne qui se prolonge un peu vers le Morne-Rouge; mais arrivé à cette distance, on laisse cette direction pour aller à l'Ouest. C'est là que finit la paroisse de la ville du Cap, qui a pour limite, au Sud, une ligne qui, censée partie de la rive gauche de la rivière, joindrait cette partie du chemin

qui va de l'Est à l'Ouest jusqu'au morne, de manière que cette paroisse n'a guères plus de 1,000 toises dans son côté Méridional plane, mesuré de l'intervalle qui est là entre la rivière & le morne. Du pied de ce dernier une ligne qui prenant le sommet d'un embranchement du morne, vers lequel le chemin arrive, & qui traversant le massif du morne du Cap, va se rendre au Petit-Port-Français, fait la borne de cette paroisse à l'Ouest. Je n'ai donc plus à décrire dans la paroisse du Cap, que sa partie montueuse.



Du Morne du Cap.

CETTE partie forme la plus considérable portion du Morne du Cap, de cette masse qui, commençant à l'Est de la baie de l'Acul, vient jusqu'à Picolet & occupe ainsi une longueur d'environ 8,000 toises, mesurée en ligne droite de l'Est à l'Ouest, sur une profondeur Nord & Sud, qui varie depuis 1,000 jusqu'à près de 5,000 toises. Cette masse a son sommet principal, sa véritable arrête, celle qui détermine la chute des eaux vers le Nord ou vers le Sud, plus éloignée de la mer qui la termine au Septentrion, que du terrain plane qui la borde au Midi. Ce sommet forme une courbure dont la convexité regarde le Sud, & qui est telle, qu'à l'extrémité Occidentale du morne, ce sommet se trouve dirigé vers le Nord-Ouest, tandis qu'à l'extrémité Orientale il court au Nord-Est. Ce sommet forme l'arc dont la longueur de 8,00 toises ferait la corde, & n'a guères lui-même plus d'environ 9,000 toises. C'est au milieu de l'espace qu'il parcourt, & où sont les établissemens de l'habitation Loumeau, que se trouve la plus haute élévation de tout ce massif monstrueux, & qui est de 1,783 pieds perpendiculaires au-dessus du niveau de la mer. Enfin l'arc décrit par le sommet, appartiendrait à un cercle de 1,000 toises de diamètre, & dont le segment sphérique aurait été enlevé de manière que son milieu se trouverait dirigé du Sud-Sud-Est au Nord Nord-Ouest.

De la grande arrête part une multitude d'embranchemens ou contreforts, dont la direction principale est sur le côté de la mer, du Midi au Septentrion, & en sens contraire sur le côté opposé; mais ces embranchemens se subdivisent eux-mêmes en branches, en pattes & en ramifications du second, du troisième & du quatrième ordre, de sorte que ce groupe montueux a un ensemble

tumultuellement disposé, & que son aspect varie presque à chaque pas à cause des éminences & des plateaux, des collines, des ravines, des falaises & de tous les autres accidens qui appartiennent à sa forme ou à sa composition intérieure.

Le Morne du Cap est absolument détaché de toutes les autres chaînes de montagnes, mais il en est trop peu éloigné pour que tous les monticules qui sont entr'elles & lui ne doivent pas être considérés comme des communications réelles, comme des points d'union qui lient toute la carcasse osseuse de l'île; & en considérant le morne aux Anglais, près l'Acul, & les élévations qui le suivent jusqu'à la grande chaîne de l'Acul, qui elle-même est un embranchement de la cinquième de Cibao, on ne peut méconnaître cette dépendance réciproque.

C'est aussi vers le milieu de la longueur de l'arrête, qu'on a fait passer la ligne qui sépare la paroisse du Cap d'avec celle de la Plaine du Nord, dont la première est bornée au Nord & au Sud; mais cette délimitation a laissé bien plus du morne dans la dépendance du Cap, ce qui résulte de ce que sa plus grande profondeur ou largeur est dans cette partie.

Le morne du Cap serait un trésor pour un naturaliste, parce qu'il contient des substances très-variées & dont l'étude intéresserait principalement le minéralogiste. On y trouve des parties ferrugineuses, de cuivreuses, de l'argile, mais surtout des matières calcaires, soit en masse de rochers, soit en morceaux détachés; des bancs de sable, d'autres de poudings, d'autres de coquilles marines. Ces bancs sont communément dirigés de l'Est à l'Ouest en s'inclinant vers le Sud; On y rencontre du spath, du granit imparfait, puis une espèce de marbre jaspé ou de jaspe. Tout y annonce un grand mouvement de la nature, dans la confusion & le mélange des substances, dans l'inclinaison des couches, dans les sinuosités des sillons montagneux, tandis que les coquilles & des fragmens de madrépores attestent le séjour des eaux au-dessus de la masse totale.

Quant à la couche végétale du morne du Cap, elle est très-superficielle &, chaque jour, elle est entraînée par les pluies dont sa pente favorise la rapidité; de manière que ce sol découvert d'arbres, ou n'en ayant plus que de rabougris, n'est qu'une terre maigre mêlée de sable & de gravois & où l'argile se découvre fréquemment. C'est cependant un semblable terrain qui fournit à la ville du Cap, des légumes, des fruits, du laitage, du bois à brûler, & du charbon, ce qui

annonce assez que l'industrie y est très-active. Elle a moins à faire pour lui procurer les roches à ravets ou les granitoïdes qu'on employe dans les constructions de maçonnerie.

L'aspect du morne n'est point par-tout le même, & là, comme dans tout le reste de la Colonie, on peut observer que les faces de montagnes qui regardent la mer sont plus desséchées & plus arides que les autres. C'est surtout depuis Picolet jusqu'à la Fossète que cette aridité est frappante. Elle semble même s'augmenter dans les points qui environnent la ville. On y voit de longues déchirures, ouvrages des eaux, & un sol pierreux annonce la plus hideuse stérilité. Cependant un peu plus haut, l'œil distingue de petites maisons de plaisance, dont l'une porte encore le nom de M. le comte d'Estaing qui l'avait achetée, en 1764, en société avec M. Magon, intendant, pour y aller quelquefois respirer un air pur & frais. On remarque aussi des jardins où la bêche & surtout l'arrosoir rempli de l'eau dont le morne du Cap est un immense réservoir, créent des effets, pour ainsi dire, miraculeux. La température varie dans ce morne avec l'élévation & la situation relativement aux brises, mais en général les jours y sont chauds, excepté durant les Nords.

C'est à un point de l'extrémité Orientale du sommet, d'où une ligne dirigée Est & Ouest, irait passer entre le fort Saint-Joseph & celui de Picolet, qu'est placée la vigie. De ce point, l'observateur découvre à l'Est & à l'Ouest du Cap une immense étendue. Deux bâtons de pavillon servent à y faire les signaux convenus. Le bâton le plus Ouest signale les mouvemens des bâtimens de cette partie, ou répète ceux qui lui sont successivement transmis depuis le Môle, & l'autre annonce tout ce qu'on distingue jusqu'à la Grange. La vigie est perceptible de la plus grande partie de la ville, où l'on est informé, à l'instant, de tous les événemens maritimes que la vigie découvre. En tems de guerre, un milicien d'ordonnance, à cheval, va au soleil levant & au soleil couchant, chercher les détails que l'observateur n'aurait pas pu exprimer par des pavillons; quelquefois même ce voyage est encore renouvelé pendant la journée. Cette vigie est très-ancienne: M. Ducasse avait imposé sur les habitans du Cap, pour en payer la dépense, un droit qui fut supprimé en 1702.

C'est dans le morne du Cap, au Nord du Champ de Mars, qu'est la petite habitation des religieuses que cet établissement doit aux aumônes & au zèle du père Boutin. C'est sur cette habitation & non loin de la maison, que se trouvent

plusieurs sources qui ont procuré à la ville sa première fontaine & dont l'eau, comme toutes celles du Cap, forment aisément des incrustations. Ce lieu sert à cultiver quelques vivres, à élever des volailles, à donner du laitage, des œufs, & du fruit au pensionnat des religieuses; elles en font même revendre quelquefois, & les oranges de chez elles surtout, ont, au Cap, une réputation méritée par leur énorme grosseur & leur saveur extrêmement sucrée.

Il part quelquefois du morne du Cap des rochers qui roulent sur sa pente & qui causent de vives allarmes. Dans la nuit du 9 ou 10 Février 1764, il s'en détacha un du sommet, derrière les cazernes. Il avait 32 pieds de long, 28 de large & 15 d'épaisseur. Cette masse énorme, après avoir roulé avec grand fracas jusqu'au bas du morne, y trouva, très-heureusement, une marre & des terres fraîchement remuées, de manière qu'une de ses pointes s'enfonça fort avant dans le sol. Il était tems qu'elle s'arrêta; encore une révolution & elle aurait écrasé une maison à deux pieds de laquelle elle resta. Depuis on en a vu une autre, beaucoup moins grosse, à la vérité, qui était parvenue jusqu'au bord du morne, vers la rue Sainte-Avoye & celle Saint-Joseph. Elle se trouvait placée & disposée intérieurement, de manière qu'une vieille négresse y avait établi sa résidence & tout le Cap a vu la négresse de la Grosse-Roche. Mais la crainte qu'un jour ce rocher ne continuât son voyage vers la ville, a porté à le faire dépecer; la pioche & la mine l'ont assez amoindri, pour qu'il cesse de donner des craintes.

De la Fossète vers le Sud, le morne du Cap est moins aride & surtout moins décharné. On y voit bien des parties incultes & presque inaccessibles, mais le reste est boisé & les petites habitations y sont plus multipliées & plus productives, dans la partie inférieure; les eaux y sont plus vives, plus légères, plus abondantes.

L'on a vu que depuis l'extrémité du faubourg du Petit-Carenage, jusqu'au fort Picolet, le morne était en quelque sorte bordé par le rivage, puisqu'il existait à peine un petit espace sur lequel est le chemin qui conduit de l'un à l'autre. Arrivé à Picolet, il faut traverser cette fortification pour pouvoir aller plus à l'Ouest, & le chemin ou plutôt le sentier qu'on trouve alors, est d'une destination & d'une utilité purement militaire.



De la Bande du Nord, du Grand & du Petit Port-Français.

DE Picolet l'on commence la face Septentrionale du morne du Cap. Cette face, qui porte le nom de Bande du Nord, depuis Picolet jusqu'à la pointe à Honorat, est beaucoup moins habitée que l'autre, & est même inhabitable en grande partie, dans près des trois quarts de sa longueur en partant de l'Ouest, par son aspérité, par la nature ingrate de son sol, & par l'impossibilité d'y pratiquer des chemins durables & propres aux voyages & aux transports. On n'y trouve que dans de petites anes des établissemens qui annoncent la présence de l'homme.

Après Picolet, & à 110 toises à l'Ouest, est la roche du même nom, qui est un morceau de rocher détaché, placé à environ 15 toises de terre. Plus loin, & à 440 toises, est l'anse aux Palmistes, & à une pareille distance encore l'anse à Laviviaud où sont deux batteries; la plus Est est appelée batterie à Herfan & l'autre le fort Bourgeois, noms de deux habitans qui possédaient deux petites habitations situées sur cette anse. L'on appelle aussi la seconde batterie, batterie de la Bande du Nord. On arrive à l'une par le sentier aboutissant à Picolet, & par un embranchement du chemin dont je vais parler, mais le fort Bourgeois n'a de communication terrestre, avec le Cap, que ce chemin.

Arrivé à la Providence des hommes, on se dirige vers la gorge du Nord-Ouest, dont j'ai fait mention plusieurs fois, & l'on va jusqu'à l'extrémité de la ville, en suivant cette gorge, ayant à sa droite la ravine du Cap ou de la Belle Hôteffe, où les blanchisseuses viennent chercher le filet d'eau qui y coule à peine dans les tems ordinaires. C'est là que leurs langues se donnent un libre effort par les discours & les chansons; c'est là que la médisance, la calomnie, car il n'est point de classe ni de couleur qui n'en connaisse l'usage, ont un champ libre, aussi les jalousies, les querelles, les voyes de fait même, y sont-elles fréquentes. Toutes les passions y trouvent à se satisfaire, & les blanchisseuses, dont tous les feux ne s'éteignent pas dans le fluide où elles se tiennent, ont aux Colonies une réputation érotique qu'elles savent soutenir.

Il y a aussi des lavoirs dans quelques petits jardins de la gauche du chemin. Ils y ont été établis par des particuliers dans leurs propres terrains où se trouvaient des sources. On paye à ces lavoirs 15 sous par blanchisseuse pour la journée.

Parvenu au point où était le cimetière de la Providence, le chemin monte rapidement dans un sol calcaire & crayeux, côtoyant toujours la ravine qui en reçoit plusieurs autres, toutes peu considérables. Enfin l'on atteint le sommet de la gorge où se trouve un petit repos. Là, le chemin se sépare en deux. Celui de la droite conduit, en se divisant, aux différentes anses de la Bande du Nord, & celui de la gauche au grand & au petit Port-Français. A la droite du chemin le plus Oriental, est un petit corps-de-garde appelé Corps-de-garde de la Bande du Nord, qui domine les deux chemins, & qui sert dans cette partie de limites à la garnison. Il a été construit, en 1758, en maçonnerie. Il fait face à l'Ouest & a 60 pieds de long, en comptant une galerie formée par des pilastres ceintrés qui le couvrent à l'Ouest & au Sud.

Du corps-de-garde on aperçoit la mer; la configuration de cette partie, qui est opposée à celle par où l'on est venu du Cap, lui est absolument semblable. C'est à l'Ouest le prolongement du morne auquel la ville est adossée, à l'Est le prolongement de la partie de ce morne qui va vers Picolet & que l'observateur voit fort au-dessus de sa tête, parce que le haut de la gorge n'est pas à beaucoup près le sommet de la montagne. La pente des deux côtés de celle-ci, d'abord très-roide, à partir de sa crête, plus adoucie vers son milieu, forme ensuite une espèce de gorge ou de gaine rétrécie vers le corps-de-garde, mais dont les côtés, qui ont une très-grande inclinaison, vont, en s'écartant l'un de l'autre, vers la mer, former d'un côté la Bande du Nord, & de l'autre le Port-Français, entre lesquels est une cuisse de la montagne.

Pour gagner l'anse Laviviaud on suit l'enfoncement de la gorge. Le chemin est roide & pierreux; on passe plusieurs fois une ravine & enfin on arrive à la plage dont l'étendue forme une petite habitation joliment située, & qui était enjolivée autrefois. Au bord de la mer est la batterie Bourgeois, que M. de Larnage fit établir en 1749, avec un corps-de-garde où la milice du Cap tient un poste durant la guerre.

Si l'on veut aller à la batterie d'Herfan, on prend dès le haut du chemin de la Bande du Nord, une branche qui y conduit sur la droite. Cette batterie a été établie à la fin de 1741, par M. de Coudreau, ingénieur, d'après les ordres de M. de Larnage.

A un quart de lieue du fort Bourgeois, est l'anse à Peck; puis à un autre tiers de lieue l'anse à Touloufe. On se rend à l'une & à l'autre par deux autres branches

de chemin qui viennent se réunir en haut à celui de l'anse Laviviaud, & qui suivent de petits enfoncemens ou espèces de ravinages.

Après l'anse à Toulouse, & à 700 toises, on trouve la pointe du morne au Diable qui est à 400 toises dans l'Est de la pointe à Honorat; cette dernière est à une lieue trois quarts du Fort Picolet, & forme l'extrémité Est de ce qu'on appelle le Grand-Port-Français, situé à deux lieues & demie du Cap, dont l'autre pointe Ouest est la petite pointe du Port-Français ou la pointe à Barrau, du nom d'un habitant.

Le Port-Français ou Grand-Port-Français a environ 550 toises d'ouverture sur 426 toises d'enfoncement. On y entre avec la plus grande facilité & l'on y peut mouiller par 8 & 10 brasses, fond de sable vaseux excellent & à une enclure de terre. La mer y est toujours belle, & l'on s'y trouve à l'abri des vents du Nord, de l'Est & du Sud. C'est donc un refuge précieux pour un bâtiment & même pour une frégate tourmentée par un Nord ou poursuivie par l'ennemi.

La pointe à Honorat forme, avec la pointe du petit morne au Diable ou pointe Lélot, dont elle est à 466 toises de distance, une petite baie dirigée de l'Ouest à l'Est, en-dedans même du Grand-Port-Français. Cette petite baie à 400 toises d'ouverture sur environ 200 de profondeur. On y mouille également par sept brasses, sans aucun mouvement de la mer, & si près de terre, qu'on peut y établir un excellent carenage & y abattre ayant la mâture des vaisseaux précisément à terre. La pointe à Honorat forme une espèce d'avancée qui a, à l'Ouest, la petite baie dont je viens de parler, & de l'autre côté l'anse qui est entre la pointe du morne au Diable & la pointe Honorat. Cette avancée & le terrain jusqu'au pied du morne, forment un espace plane & assez étendu, pour ce qu'exigerait une relâche & un carenage, d'autant que la petite anse de l'Est est inabordable à cause des ressifs à fleur-d'eau qui la bordent & qui s'étendent au large dans le Nord. Dans le fond du Grand-Port-Français, où est l'habitation Belly, se trouve un grand ruisseau ou une très-petite rivière dont l'eau est fort bonne.

Le Port-Français a eu l'honneur d'être visité par l'Amiral des premiers vaisseaux de la marine française qui ayent été envoyés aux Antilles. Ces vaisseaux, armés au Havre-de-Grace, sous les ordres de M. de Cahuzac, partirent de France le 5 Juin 1629. Ils étaient au nombre de dix, y compris une barque en flûte ou galiote. Après avoir détruit tout ce qu'il y avait de forces maritimes

anglaises à Saint-Christophe, ils allèrent croiser dans le golfe du Mexique en se donnant rendez-vous à Tiburon & au Port-Français. M. de Cahuzac montant le vaisseau les Trois-Rois, entra au Port-Français le 29 Octobre 1629 & y fit de l'eau. Les gens de son équipage y eurent même des vomissemens à cause des prunes de monbin qu'ils y mangèrent en abondance.

Cet usage de faire aiguade au Port-Français a duré long-tems. L'escadre de M. de Forant y prit son eau au mois de Mars 1678. J'ai la certitude que la flûte le Large y fit la sienne au mois de Juin 1690. Pendant très-long-tems les moindres corsaires anglais y ont mouillé à leur gré & ils s'y procuraient commodément de l'eau & du bois. Trois vaisseaux espagnols y passèrent plusieurs jours en 1691.

C'est aussi le Port-Français qui a procuré un mât de deux pièces au vaisseau le Rubis en 1731.

Le Port-Français où les Anglais firent leur débarquement en 1695, & d'où ils allèrent au Cap, est depuis long-tems défendu dans l'Ouest, & la milice de cette ville y fournit un poste durant la guerre. Sa situation est vraiment pittoresque, & la gorge qui le fait communiquer avec le Cap ne pouvant être apperçue parce qu'elle est obliquement placée, il semble qu'on n'ait pu y parvenir que par la mer ou qu'on soit forcé de franchir le sommet du morne du Cap pour en sortir. Sur le côté Est du Port-Français & sur une partie de son fond au Sud, font plusieurs chaudières qui ajoutent à la singularité de ce site, dont l'aspect est aride & sauvage. Il n'y a qu'une lieue & demie du Cap au Port-Français par le chemin.

Tout près de la pointe à Honorat, un peu au Sud, est un petit mornet détaché où il y a eu un colombier. Ce mornet portait autrefois une batterie de cinq pièces de canon. Dans la guerre de 1756 on en avait confié la garde à un nommé la Bastide, pêcheur de profession, dont la maison était tout auprès. Deux corsaires vinrent s'embusquer dans l'anse que j'ai désignée comme propre à un carenage, pour tâcher de surprendre quelques caboteurs; mais la Bastide, aidé de ses deux seuls compagnons, se battit si bien contre eux pendant trois heures, qu'il les contraignit de regagner le large après les avoir très-maltraités. Le brave la Bastide est mort en 1772.

On compte environ 1,200 toises depuis la pointe du grand Port-Français ou à Barrau, jusqu'à la pointe Ouest du petit Port-Français. La profondeur de ce

petit port est d'environ 830 toises. Là est la limite Nord-Ouest de la paroisse du Cap. On se rappelle que j'ai dit qu'au-devant du corps-de-garde du haut de la gorge en venant du Cap, la branche gauche du chemin allait au grand Port-Français. Ce chemin qui va de l'Ouest à l'Est, a une direction assez droite dans sa totalité, & n'a guères que 2,600 toises depuis le corps-de-garde d'en haut jusqu'à celui du Port-Français, mais ce chemin est fatigant & difficile. Il est sur le côté de la grande pente du morne du Cap, & il rencontre les deux embranchemens du grand & du petit morne au Diable allant à la mer. Il est encore plus difficile d'aller du grand Port-Français au petit, à cause des roches à ravets qui garnissent cet intervalle.

En allant du haut de la gorge du Cap au grand Port-Français, on trouve plusieurs maisons de plaisance, & même de jolis jardins dont les productions, qui sont dues à des eaux recueillies, contrastent avec l'aridité des parties qui les avoisinent. C'est là qu'on trouve ce qu'un goût assez bizarre s'efforce, depuis quelque tems, de réunir en France pour former des jardins anglais. D'un côté sont des points gais, peignés & enjolivés; de l'autre des acacias, des goyaviers, des campêches; ici des tonnelles, des biffins; là des lianes, des ronces & des parties de rochers.

Lorsqu'on retourne de la Bande du Nord ou du Port-Français au Cap, & que parvenu au petit corps-de-garde on commence à descendre pour venir chercher la ville, on apperçoit, dans le lointain, des points de la paroisse du Quartier Morin. La perspective s'étend à mesure qu'on avance; l'œil découvre successivement un plan plus grand; il mêle bientôt la maison du Sud de la ville à l'aspect de la campagne, & enfin le voyageur arrive à l'espèce de petit faubourg formé au-dessus de la Providence, & il regagne ainsi le Cap.

Cette ville est distante:

De celle de Santo-Domingo :

Par la route de Saint-Raphaël, de	89 lieues.
Par celle de Dahabon, de	98
De la ville du Port-au-Prince, d'environ	60
De celle des Cayes, d'environ	108

Après avoir décrit & la ville & la paroisse du Cap, je dois naturellement dire quelque chose des ressources de cette ville pour ses consommations, ce qui comprend ses communications & ses rapports avec les autres points de la

Colonie & même avec la Métropole. Centre du commerce d'une portion très-fertile de la Colonie, séjour d'une garnison & d'un grand nombre de consommateurs, le Cap tire ses subsistances locales d'abord de son voisinage, ensuite des diverses paroisses de la plaine de son nom, dont presque tous les comestibles viennent au marché de cette ville, & encore des points de la côte depuis le Fort-Dauphin jusqu'au Port-de-Paix, au moyen des bateaux passagers qui transportent & des denrées & des vivres. Quant aux subsistances qu'elle attend du dehors comme toute la Colonie, elles lui sont procurées par les navires des divers ports du royaume, & elle sert même d'entrepôt à toute la partie du Nord. Les bâtimens de l'Amérique Septentrionale apportent aussi des bestiaux vivans, des volailles, des salaisons, de la bière, du riz, de l'huile à brûler, du maïs, des fèves, indépendamment des planches & du bois à bâtir qu'ils fournissent en majeure partie.



DE LA DÉFENSE DE LA PARTIE DU NORD.

IL ne me reste plus qu'un unique objet relatif au Cap & qui veut qu'on considère ce lieu, non seulement comme une paroisse de la Colonie, mais comme le chef-lieu de la Partie du Nord; c'est sa défense militaire.

Je ne me livrerai pas à la question si souvent agitée, de savoir si les Colonies ne doivent être défendues que par des forces navales, ou si elles peuvent avoir une défense terrestre utile. Rien ne me semble plus oiseux que l'examen de cette question, si l'on prétend établir que l'un des deux moyens peut être suffisant & indépendant de l'autre. Je crois avoir déjà dit, que tous les moyens doivent être combinés de manière qu'ils aient ce triple objet, empêcher l'attaque, prolonger la défense si l'attaque s'effectue, & enfin préparer le succès des secours que la durée de cette défense amèneraient de la Métropole. Or ce plan exige les moyens des deux genres. La défense d'une Colonie, & par conséquent celle d'une partie de cette Colonie, doit donc elle-même se diviser en maritime & en terrestre; c'est sous ce double rapport que je vais parler de celle du Cap.

Par la défense maritime d'une Colonie, je n'entends pas seulement l'emploi d'une force navale, capable d'empêcher les entreprises de l'ennemi, mais je

comprends, sous cette dénomination, les obstacles de toutes les espèces que la nature ou l'art opposent aux entreprises d'un ennemi, que transportent des bâtimens flottans, qui sont eux-mêmes tout à la fois, & des moyens de force & des moyens de diriger facilement vers divers points, des hommes & des instrumens de guerre.

Qu'on n'imagine cependant pas que je veuille, m'érigeant en homme du métier & en juge, établir un système de défense du Cap; je n'ai l'intention que d'offrir quelques idées générales, qui me fourniront des occasions de multiplier les détails descriptifs.

Jusqu'en 1691; la partie dépendante du Cap, qui ne s'étendait que de l'Acule à Limonade, paraissait d'une si faible importance, en comparaison du Port-de-Paix & de la Partie de l'Ouest de la Colonie, qu'il n'y existait aucun vestige de fortifications, & ce qui se passa en 1691, à la prise de toute cette dépendance, en a été une assez forte preuve.

M. Ducasse, successeur de M. de Cussy, fut le premier qui pensa, au commencement de 1692, à la défense de cette partie. Il proposa la construction d'un fort au Cap, c'est-à-dire, ce qu'on appelait alors un fort & dont on peut prendre une idée, par de misérables redoutes qu'on a décorées de ce nom, même depuis cette époque. Le Ministre l'autorisa, le 27 Août, à construire cette forteresse, dont la dépense était évaluée à 60,000 livres. Telle fut l'origine du premier fort, qui avait un revêtement de maçonnerie. On ne voyait en outre en 1694, que des retranchemens de terre que M. de Grasse, commandant au Cap, fit faire.

Il y en avait aussi un sur le fossé de Limonade, un sur la Grande rivière au Quartier-Morin, un sur la rivière Any à la Petite-Anse & le quatrième au Haut-du-Cap, sur la rive gauche de la rivière. On en avait placé de semblables le long du rivage au bourg du Bas-du-Cap, & ces moyens n'empêchèrent pas la dévastation & l'incendie de toute la dépendance du Cap, par les Espagnols réunis aux Anglais, en 1695. Ce ne fut aussi qu'en 1694, qu'on crût utile d'avoir un ingénieur attaché au service particulier de Saint-Domingue.

En 1700, M. de la Boulaye, inspecteur-général de la marine, chargé par le roi d'examiner l'état des Colonies, donna, sur la défense de Saint-Domingue, quelques idées qui se bornaient à celle de la rade du Cap. M. Renaud fit alors, pour fortifier Picolet, un projet qui a été le premier germe des fortifications du port. Au surplus on peut juger de ce que l'on pouvait tenter, puisque le

fond annuel, pour les fortifications ordinaires de la Colonie, était de 6,000 livres; à la vérité, les travaux se faisaient alors par les nègres des habitans, qu'on employait fréquemment aux travaux de tous les genres.

Ce fut au mois de Juillet 1702, que M. de Galiffet s'occupa de faire placer une batterie à Picolet, d'après un plan beaucoup plus restreint que celui de M. Renaud, que la nature du terrain fit trouver d'une trop pénible exécution. Il y fit préparer un petit plateau pour recevoir six canons. La tentative des ennemis sur Léogane avait fait adopter cette idée. Le commandeur d'Ailly & le comte de Rouffy devaient y transporter les canons, mais ils n'en eurent pas le tems. Plusieurs autres vaisseaux se refusèrent même à ce transport difficile, parce que la mer y est toujours grosse & bête en côte. M. Galiffet fit faire une espèce d'avancée de pierres, par les nègres de corvée, pour faciliter le débarquement des canons; il envoya des scieurs de long à la Tortue, afin d'avoir des madriers d'acajou pour les plate-formes; enfin au mois de Juin 1702, on y débarqua six canons de 24. M. de Galiffet conduisit lui-même le radeau à chaque voyage, avec beaucoup de peine & même de péril, puisque le radeau & tout le monde pensa périr à la sixième pièce. On les fit monter ensuite sur la plate-forme, qui était à 45 pieds au-dessus de la mer.

Dans la même année, M. de Galiffet fit faire 640 toises de retranchemens en terre devant le bourg du Cap, & commencer deux batteries. La première de six pièces à l'extrémité de la ville dans le Nord de la ravine sur le rivage, dans l'emplacement du fort de 1692, ce qui le fit appeler le Vieux Fort, & l'autre de onze pièces aussi le long de la mer, à l'extrémité Sud de la ville, au bord Septentrional du marais, qui venait alors jusqu'à la rue Chastenoie, & qu'on nomma la batterie des Dames. Quelques retranchemens, aussi en terre, placés dans différens embarcadères, formaient, avec les fortifications dont je viens de parler, toute la défense de la partie du Cap, lorsqu'en 1710, M. Cauvet fit un mémoire sur cette défense.

Considérant le morne du Cap comme une presque-île formée par la mer, la rivière du Haut-du-Cap & la rivière Salée du camp de Louise, il pensait que toute la défense de la partie du Cap, devait être renfermée dans cette étendue. La batterie de Picolet & une batterie sur le petit Mouton, un retranchement de maçonnerie devant le bourg & des retranchemens de distance en distance, depuis le bourg jusqu'à un retranchement qui régnerait de

la rivière Saleé au camp de Louise , & dont le Cap ferait la retraite , composaient tout le système de M. Cauvet , qu'une ordonnance des Administrateurs du 12 Mars 1710, borna encore au projet de Picolet , du petit Mouton & de la muraille du Bourg.

Cependant en 1712 , les choses étaient comme en 1702. Il y avait un poste de milices à Picolet & un dans la ville. Un homme en vigie sur le morne dans l'Ouest du Cap, sonnait d'un cor un nombre de fois égal à celui des vaisseaux qu'il apercevait dans l'Est. Une seconde vigie sur l'habitation de M. de la Thuyllerie à la Bande du Nord , faisait le même signal pour les bâtimens venant de l'Ouest , car on n'avait pas encore imaginé de choisir , comme à présent , un point d'où l'on découvrit les deux côtés : si le nombre des voiles inquiétait , on tirait l'alarme générale par deux coups de canons , à la distance d'une minute que l'on répétait un quart d'heure après , & alors tous les habitans se réunissaient à la savane de l'habitation Bréda au Haut-du-Cap.

Le 29 Mars 1713 , le Ministre écrivit aux Administrateurs , en envoyant un plan de fortifications pour le port du Cap , & en leur prescrivant de délibérer sur son exécution. Le conseil de guerre , tenu à Léogane le 13 Juillet , formé par MM. de Charrite & de Paty gouverneurs , de M. Mithon ordonnateur , Cauvet & le Merle ingénieurs , trouva d'abord le plan fautif & inexact , & l'on décida qu'au lieu de fortifier le grand Mouton , c'était le petit qu'il fallait rendre respectable , après toutefois que M. le Merle l'aurait examiné. Celui-ci fit cette visite le 20 Février 1714 , accompagné de M. d'Arquian , gouverneur du Cap , de M. de Charitte (qui venait d'être nommé gouverneur de la Martinique) , de M. de Vilaire , lieutenant de galiote , de M. Duleny capitaine de milices & de MM. Duhamel & Rehauté , capitaines de deux navires mouillés dans la rade , & des pilotes du port , & il rejeta l'idée de fortifier soit le grand soit le petit Mouton , soutenant qu'il fallait leur préférer le Béliet qui , étant situé à l'entrée du canal du carenage & pouvant avoir un feu croisé avec le Cap , leur était supérieur. Le résultat de tant de soins fut que 1718 ressemblait à 1702 , excepté que la batterie du vieux fort était sans affuts , & que celle des Dames ne pouvait plus servir que pour les saluts.

M. Frezier , arrivant au Cap en 1719 , fut choqué de ne trouver dans la partie du Cap , que les trois batteries déjà nommées , & en mauvais état & sans parapet. Il proposa , au mois d'Avril 1720 , de mettre Picolet sur un pied de défense utile.

Il voulait que le vieux fort, détruit par les ennemis en 1695, fût rétabli. Quant à la batterie des Dames, où l'on comptait 15 canons, parce qu'elle avait été allongée dans le Nord de la batterie Sainte-Barbe, qui venait jusqu'au point où est la calle du roi, deux flancs de 10 toises de long pour la couvrir au Nord & au Sud, lui paraissaient suffire.

M. Frezier considérait tout plan relatif à la fortification des reefs de la passe ou de la rade, comme extrêmement coûteux, & presque impossible dans l'exécution, mais il préférerait, comme on l'avait proposé depuis 1718, d'avoir un ouvrage à la pointe du Mapou, vers l'embarcadère de la Petite-Anse, qui aurait 20 pièces de gros canons pour battre le mouillage, cet embarcadère & le carenage. M. Frezier proposait en outre de faire un retranchement au Sud de la ville & du marais, appuyé depuis le morne, au bout de la rue Espagnole, jusqu'à la rivière, & en retour le long de la mer, pour défendre l'embouchure de cette rivière.

Dix-neuf ans s'écoulèrent avant qu'il y eût rien de statué sur le travail de M. Frezier. On avait été depuis long-tems totalement occupé du Fort-Dauphin. Cependant en 1732, M. de Fayet était d'avis qu'on songeât à fortifier le petit Mouton de la passe du Cap. Mais en 1739, M. de Larnage fit exécuter ce qui concernait Picolet, qui fut mis à deux étages, & qui reçut 34 pièces de canon. Au moyen de son enceinte cette batterie devint un véritable fort de 25 toises de long sur 7 toises de hauteur, que M. de Coudreau, ingénieur, termina à la fin de 1741, en y faisant construire le magasin à poudre avec son mur d'enveloppe, la citerne & le corps-de-garde. Ce fut à la même époque qu'on fit la porte de ce fort, qui est formée de deux pilastres Ioniques de pierres de taille & à qui le piédestal sert de socle. Une corniche de 8 pouces porte un fronton triangulaire, dans le tympan duquel sont sculptées les armes de France avec des attributs guerriers. Entre la porte & l'entablement est une pierre portant cette inscription.

LUDOVICO XV REGNANTE.
 AUSPICE
 D. D. COMITE DE MAUREPAS,
 REGIO
 NAVALIS REI ET COLONiarUM
 PRÆFACTO.
 STETIT HOC: STETQUE DIU
 CONTRA GALLICI NOMINIS HOSTES
 PROPUGNACULUM.
 ANNO DOMI. MDCCXLI.

Au devant du fort est un fossé taillé dans le roc & sur lequel est un pont-levis.

Dès 1735, la batterie du vieux fort avait été détruite & celle des Dames eut peu après le même sort. En 1741, M. de Larnage considérant que le fort Picolet ne suffisait pas pour protéger la rade du Cap, fit faire, à la hâte, une batterie de 12 pièces de 18, en terre & en fascines, sur le quai où est aujourd'hui la batterie royale. Mais il demanda au ministre de la faire remplacer par une batterie de maçonnerie qui devait dispenser de fortifier les reffifs de la rade, parce qu'on n'avait eu, selon lui, cette idée qu'à cause de l'impossibilité de placer une batterie au-devant du Cap, par le défaut de quai. Il fit aussi garnir de pieux tout le bord de la mer, devant la ville.

Au commencement de 1743, d'après une autorisation du ministre, on travailla à la poudrière actuelle & qui consistait jusqu'alors dans une simple case placée en avant de cette dernière, & que l'on pouvait canonner de la rade. C'était encore une des propositions de M. Frezier réveillée par M. de Larnage. La poudrière est à l'épreuve de la bombe & conserve bien la poudre. Elle est divisée en deux. Un des côtés sert aux poudres de l'État, l'autre à celle des particuliers & des vaisseaux marchands.

On reçut aussi des ordres pour la batterie circulaire, mais dont l'exécution était cependant soumise à celle des remblais de la Compagnie Béhotte. M. de Larnage pressé par la crainte de la guerre, fit placer, en attendant, au-devant de l'arsenal actuel, une seconde batterie en terre & en fascines, avec 12 pièces de 24 que la flûte l'Éléphant venait d'apporter. Les habitants du Cap fournirent leurs nègres qui firent environ 150 toises de remblai qui était à la charge du roi & qui unissaient l'entreprise Béhotte & l'entreprise Coudreau. Ils les donnèrent encore pour tout ce qui put accélérer les travaux de la batterie dont je viens de parler, comme remblais, transports, &c, & lorsqu'au mois de Février 1744, l'on commença la batterie circulaire, ils montrèrent le même zèle.

En 1744, M. de Vaudreuil vint dans la Partie du Nord. Il fit faire des corps-de-garde à tous les postes de Limonade, du Quartier-Morin, de la Petite-Anse, de la Plaine du Nord, de l'Acul, du Limbé & du Port-Margot; celui de Caracol étant le seul qui en eût un. Au mois de Septembre de la même année, il fit mettre, d'après le conseil de M. de l'Isle-Adam, capitaine des troupes, tout le long du rivage du Cap, & de demi-pied en demi-pied, des pieux de 12 pieds

de long sur six pouces de diamètre , enfoncés de six pieds & dont la tête était à fleur-d'eau , afin d'empêcher la descente des chaloupes , si l'ennemi pénétrait dans la rade. On fonda , à cette occasion , tout le bord de la mer qui se trouva d'un fond argileux & par conséquent d'une bonne tenue pour les pieux , qu'un acon ponté enfonçait au mouton. Mais les vers détruisirent très-vîte cet obstacle.

Ce fut alors que M. de Vaudreuil proposa l'établissement du fort Saint-Joseph , sur la pointe nommée Pointe à Foëson , du nom du propriétaire de l'habitation dont elle dépendait. Il le jugeait indispensable pour seconder le fort Picolet , pour battre la passe & le mouillage , en croisant ses feux avec les batteries du quai , autres cependant que la circulaire , que la guerre força de discontinuer.

L'année 1745 , fut l'époque de plusieurs dispositions militaires au Cap. La batterie faite de terre , où est la batterie royale , ayant été presqu'aussitôt détruite qu'achevée , par son peu de solidité , M. de Larnage ordonna de la construire en maçonnerie , & cette batterie fut achevée avec l'année ; c'est la batterie royale elle-même. On fit un retranchement en terre qui défendait toute la longueur du petit carenage jusqu'à la ravine , l'on rasa alors les restes du vieux & l'on appela fort des Dames , la redoute qu'on mit à l'extrémité Septentrionale de ce retranchement & d'où la rue du Fort aux Dames a pris son nom. On fit une batterie à l'embouchure de la rivière du Haut du Cap sur la rive gauche pour défendre cette embouchure. M. de Larnage fit raser les merlons de la première batterie de Picolet , & ouvrir , par les nègres de corvée , le chemin que nous voyons & qui mène de la ville à Picolet.

On projeta aussi dès lors de couvrir la ville du Cap au Sud par un front de fortifications ; on le commença au mois de Février 1746 , & il fut terminé au mois d'Août suivant. C'était un retranchement en terre gazonnée , qui , prenant dans le pied Sud du morne qui borde la Fossète au Nord , venait fermer la ville par une courtine & deux demi-bastions ; la courtine régnait depuis la rue Espagnole jusqu'à celle d'Anjou , & allait ensuite jusqu'à l'embouchure de la rivière. Il y avait un glacis en avant de ce retranchement & l'on avait même fait un chemin couvert depuis l'entrée laissée à ce retranchement pour aller à la ville & qui était en face de la rue royale jusqu'à un petit retour qui ouvrait dans la savane de la Fossète. Sur le morne dominant celle-ci , le retranchement avait une batterie de trois canons. M. de Vaudreuil voulait qu'on fît cette occasion pour redresser le chemin qui menait de la rue Espagnole au Haut du Cap , mais

M. de Chastenoye ne trouva pas ce travail nécessaire & c'est cette opposition qui en a laissé le mérite à MM. de Reynaud & Le Brasseur.

Durant la même année 1746, on fit un retranchement depuis le Sud de la batterie royale jusqu'au point du quai qui correspond à la rue Chastenoye; un autre qui allait du Nord de la rue des Religieuses au Sud de celle Saint-Joseph; un autre où est la place le Brasseur & enfin on en ajouta un à l'angle Sud-Est de la batterie qui venait d'être placée au bac. C'est dans cette année qu'on fit aussi beaucoup de remblais & de constructions dans l'étendue de ce qui s'appelait auparavant le marécage & qui, à cause d'un haut-fond formé par un banc de sable charrié par la rivière, n'était pas aussi accessible aux chaloupes que le reste.

L'année 1747 fut remarquable, quant aux fortifications du Cap, par la construction du fort Saint-Joseph placé à 20 toises dans l'Est du chemin qui mène à Picolet & à 400 toises de ce dernier fort. Ce nom lui fut donné à cause du patron de M. de Vaudreuil qui l'avait proposé au ministre, ainsi que je l'ai observé. Ce fort fut achevé en 1748.

Ce fut pareillement en 1748, qu'on s'occupa de l'exécution définitive de la batterie circulaire, mais en abandonnant son plan primitif. Selon celui-ci qui était immense, il devait y avoir une batterie circulaire de 15 canons, tangente à la ligne de la ravine au Nord; & une seconde batterie circulaire absolument semblable, tangente au côté Nord de la rue Chastenoye au Sud, puis l'intervalle entre ces batteries devait être rempli par une batterie droite de 18 canons où l'on aurait ménagé trois calles correspondantes à la rue du Conseil, à celle Saint-Jean & à celle de la Fontaine. Au lieu de cela on avait fait, en 1745, la batterie royale qu'on voit au Sud de la calle du roi & l'on fit à sa droite la batterie circulaire que le plan que j'ai fait graver représente. On ne construisit, en 1748, que ce qui est depuis la calle jusqu'à 12 toises au Nord de la ravine, c'est-à-dire, 70 toises en y comprenant l'oreillon qui, dans le bout Sud, va de l'Est à l'Ouest. Cette construction & les murs faits sur la ravine pour en contenir les bords, montèrent à 247,000 liv. On y travailla avec une telle activité que les canons & trois mortiers pouvaient y jouer le 1^{er} Mai 1748, ainsi qu'au fort Saint-Joseph. On mit un revêtement en merlon à la batterie royale qui était à barbette; on fit une estacade de pieux tout le long du marécage; tous les flancs des retranchemens, des quais reçurent des canons; on en mit six aux flancs du front de la Fossète; on prolongea le retranchement du petit carenage jusqu'à la rencontre de la ravine;

enfin l'on s'occupa d'affurer la conservation du Cap pour lequel la prise de Saint-Louis augmentait les alarmes. La paix arriva & avec elle l'espèce de repos négligent qu'elle amène à sa suite.

Cependant le ministère montra de la prévoyance, & sentant toute l'improbité que Saint-Domingue devait acquérir & qui elle-même pourrait compromettre sa sûreté, il crut devoir profiter de la paix pour multiplier les moyens de le protéger. Ce fut dans cette intention que fut dressé le mémoire du roi, du 25 Octobre 1750, qui demandait à la Colonie de Saint-Domingue un octroi extraordinaire pour les fortifications. La Colonie l'accorda, en Mars 1751, pour cinq ans. Un second mémoire, du 7 Novembre 1754, prolongea l'impôt pour cinq autres années, de 1755 à 1760; la Colonie obéit encore, mais les deux Conseils supérieurs qui étaient alors dans l'usage de se rassembler pour la représenter & qui avaient voté en son nom, en 1751, dressèrent des remontrances en 1755, où ils établirent que depuis 1720 il avait été fait pour vingt millions de dépenses en fortifications dans la Colonie; ce qui aurait dû suffire si le savoir & l'économie avaient présidé à leur emploi. Ces représentations ne furent pas heureuses, puisque l'impôt fut encore prolongé pour cinq ans, jusqu'en 1765.

En 1755 M. de Vaudreuil proposa de fortifier le Grand-Mouton, & en 1757 M. Bart demanda que la pointe à Bertrand, qui est à 200 toises dans le Sud du fort Saint-Joseph, devînt une nouvelle protection pour le port, & en effet on y voit maintenant une batterie de mortiers que l'on appelle, je ne fais pourquoi, le fort aux Dames. En 1758 on acheva la batterie circulaire dans la partie du Nord de la ravine, & ce fut la même année qu'on établit la batterie de mortiers du Gris-Gris, lieu qui s'appelait, vers 1736, la Pointe des Nègres. La guerre de 1756 ne cessa pas de donner des craintes à Saint-Domingue, & ces craintes, en lui procurant M. de Belzunce, officier de terre sur le talent militaire & la réputation duquel on avait fait un grand fond, furent l'occasion d'un changement notable dans le système de défense de cette Colonie.

Convaincu par la douloureuse expérience qu'on venait de faire à la Martinique, où les secours étaient trop tardivement arrivés, qu'une place intérieure qui prolongerait la défense pourrait sauver une Colonie, il eut cette combinaison pour idée principale, & j'ai dit comment Sainte-Rose & le Dondon lui avaient paru les points propres à le réaliser. M. de Belzunce manifesta encore par ses

dispositions cette pensée, que la Partie du Nord de la Colonie de Saint-Domingue est la plus importante à défendre, celle dont la destinée doit avoir la plus grande influence politique sur celle de la Colonie entière.

M. d'Estaing, successeur de M. de Belzunce, auquel il attribuait un grand savoir militaire, fut frappé de son système en arrivant, au mois d'Avril 1764, des Isles du Vent, où il avait eu la mission particulière d'examiner le meilleur plan de fortifier ces îles & de délibérer avec leurs chefs sur l'exécution de ce plan. Il lui parut que M. de Belzunce avait saisi, en homme de guerre, l'objet qu'on doit se promettre en défendant une Colonie. C'est d'après ces deux hommes, à qui l'on ne peut refuser cet hommage, qu'ils ont parié de ce qu'ils savaient bien, que je hasarde une opinion, ou pour être plus vrai, c'est la leur que je vais exposer, après avoir ajouté qu'elle a encore été commune à M. Duportal, directeur des fortifications, & dont M. d'Estaing se vantait d'avoir reçu des leçons.

Une vérité première à saisir, c'est qu'il y a entre une Colonie & la marine une union & une corrélation tellement intime, qu'on ne peut se dissimuler que la supériorité maritime doit disposer des propriétés coloniales. Une colonie comme celle de Saint-Domingue, qui verse annuellement dans la Métropole pour cent cinquante millions tournois de denrées, qui par conséquent imprime un mouvement prodigieux à son commerce, ne doit pas être exposée à devenir la proie d'un ennemi puissant, qui pourrait, même s'élevant au-dessus de la honte d'une violation ouverte des traités, la croire justifiée par un succès qu'on n'aurait pas songé à rendre difficile. Mais comme l'entretien du secours d'une marine permanente serait ruineuse par sa dépense & par sa consommation en hommes, il est indispensable de trouver des ressources intérieures.

Or celles-ci ne peuvent être autre chose qu'une fortification, combinée de manière cependant qu'en donnant l'espoir d'une défense prolongée, elle ne soit pas elle-même inexpugnable si elle devenait enfin le partage du vainqueur qui aurait la supériorité sur mer. Il faut qu'entre l'ennemi & cette place une route difficile, semée d'obstacles, puisse à chaque instant lui rendre son propre nombre embarrassant & l'expose à voir acquérir, par une poignée d'hommes acclimatés & embusqués, l'avantage sur de nombreux bataillons. Il faut que tous les transports lui soient pénibles, que toutes ses communications avec ses vaisseaux soient lentes & fatigantes; qu'en un mot les hasards de la guerre & les maux du climat lui fassent tout redouter.

Mais ce système veut des préparatifs. Il veut ceux du choix du lieu dont la salubrité doit être une des conditions inspensables. Il veut des approvisionnemens surtout en objets susceptibles de conservation pendant un long-tems, & en outre des bestiaux, des fourrages, & une disposition faite à l'avance, de manière qu'au moment de l'attaque chacun sache quel point, quelle fonction, quelle utilité il doit avoir dans cette espèce de réduit général. Il faudrait que le génie du chef fût rendre ce réduit tel, qu'il faudrait pour le forcer, une attaque régulière & propre à faire perdre beaucoup de tems à l'assiégeant.

Mais avec la vaste étendue de la Colonie française de Saint-Domingue, divisée presque naturellement en trois parties distinctes, peut-être est-il impossible de se passer d'avoir un point central dans chacun d'eux. On ne doit pas oublier qu'il s'agit surtout de rendre fructueux l'envoi d'un secours de France, & par conséquent de favoriser la réunion de la force qui combat encore dans l'intérieur avec celle destinée à la faire triompher par l'expulsion de l'ennemi. Il est sans doute difficile d'empêcher qu'une escadre française ne débarque un secours sur une circonférence aussi étendue, mais il ne faut pas que les troupes qu'elle apporterait ait de grands espaces à franchir, de grandes fatigues à effuyer avant la réunion désirée, puisque ces troupes auraient à redouter, comme celles de l'ennemi, les maux qui frappent des hommes non-acclimatés.

L'utilité du poste intérieur sentie, celle des autres moyens intérieurs l'est bientôt. Ils ne peuvent être que de deux espèces, considérés dans leurs rapports avec le système de défense générale, c'est-à-dire, qu'ils consistent dans les obstacles à opposer au débarquement & dans ceux qui doivent arrêter les progrès de l'ennemi si ce débarquement n'a pû être empêché; & en s'occupant des premiers il ne faut pas manquer de calculer le besoin d'empêcher l'insulte passagère ou grave qu'on pourrait tenter de faire à un point de la côte, soit pour le piller soit pour y venir enlever le bâtiment qui cherche un refuge contre l'ennemi supérieur qui le poursuit; car c'est une partie intégrante de la défense relative aux débarquemens, que celle qui éclaire les côtes & qui ne permet pas à l'ennemi de choisir les points qu'il croit les plus accessibles ou de multiplier de fausses attaques pour en rendre une efficace.

Une des plus grandes difficultés de la défense des Colonies, c'est de déterminer s'il est avantageux ou non de s'opposer au débarquement, parce qu'il est presque impossible de décider la question en thèse générale. Elle doit dépendre des

des forces de l'ennemi, de celles qu'on a à lui opposer, & beaucoup encore du point où le débarquement est tenté. Mais en général tout dit que le moment où l'ennemi a mis sur la plage environ le tiers de ce qu'on lui suppose d'hommes de débarquement, est le plus favorable pour l'attaquer; parce qu'alors il ne peut plus être protégé par le feu des vaisseaux, & que dans le désordre inséparable d'un débarquement qui n'est encore effectué qu'en partie, les probabilités sont toutes en faveur de celui qui le trouble & qui a dû se ménager une retraite assurée, tandis que l'ennemi n'a que celle de ses chaloupes, qui est lente & sujette aux événemens de la mer. Il faudrait être bien sûr de l'avantage d'une position prise à terre & voisine du point de débarquement pour préférer d'y attendre l'ennemi, toujours plus à craindre lorsqu'il marche formé qu'à l'instant où chaque homme sort presque isolément d'une chaloupe, embarrassé de ses armes, craignant de les mouiller, troublé par la vue d'un élément qui n'est pas celui du soldat, & ignorant l'état au vrai du point où il arrive.

Comme tout débarquement fait par une armée a pour but nécessaire l'envahissement du territoire, & que pour y parvenir l'ennemi doit chercher à s'emparer des points les plus importants, soit comme établissemens militaires, soit comme dépôts de commerce; une des premières notions de la défense doit être de préserver ces mêmes points & leur voisinage, de toute descente. Cette vue est encore plus importante dans une île qu'ailleurs, parce que les attaques ne pouvant être effectuées que par les moyens maritimes & toutes les ressources devant être tirées des vaisseaux, c'est faire beaucoup que de mettre une grande distance entre le point de débarquement & celui dont l'ennemi a le projet de s'assurer; entre l'armée qui attaque & l'escadre ou la flotte qui la nourrit, qui reçoit ses malades & ses blessés, & d'où elle doit tirer son artillerie.

Si cependant l'ennemi a débarqué, s'il marche pour conquérir, c'est alors que les ressources intérieures doivent être employées pour arrêter, pour ralentir ses progrès. Il faut que chaque pas lui offre la nécessité d'un nouveau combat, un nouvel obstacle à franchir, la crainte d'un nouveau danger. Il faut surtout s'être bien convaincu que chaque retard est une victoire remportée sur lui, parce que le climat peut en triompher d'un instant à l'autre. Comme il doit naturellement préférer la saison tempérée pour ses entreprises, dans la crainte que les chaleurs excessives ne l'accablent des maux qu'elles enfantent, il s'expose alors à la chance des pluies qui peuvent, à chaque instant, lui commander

des haltes & rendre impraticable un chemin où son artillerie aurait pu passer quelques heures auparavant.

Dans un pays où la nature a multiplié partout des positions que l'art tenterait vainement d'imiter, il y a mille probabilités en faveur de celui qui les connaît, qui les a étudiées & qui sait par où il fuira si une force supérieure lui rend la fuite nécessaire. On sent qu'il est bien difficile de se promettre de grands succès dans les plaines, par l'impossibilité d'opposer alors une milice, quoique très-courageuse, à des troupes familiarisées avec les évolutions militaires; mais dans des fortifications bien entendues, dans des gorges, dans des ravines, dans d'étroits défilés, le courage du Colon déconcertera le soldat accoutumé à des mouvemens réglés & d'ensemble. Sans doute il est possible que l'attaquant, désespéré de l'inutilité de sa tentative, ou croyant même que le spectacle de leurs propriétés livrées aux flammes arrêtera le zèle des habitans, offre partout sur son passage le tableau du ravage & de l'incendie; mais cette manière de guerroyer, digne des sibusniers, ne sera pas un moyen de conquête pour lui, si le chef de la Colonie a su leur inspirer l'espoir d'y échapper, & s'il fait mettre à profit l'amour des Colons pour le nom Français. C'est donc à la guerre de campagne qu'il faut tout rapporter, après avoir mis les points principaux qui, dans les Colonies, sont presque toujours les villes, à l'abri d'une invasion soudaine & facile, & les côtes à l'abri d'un coup de main.

Ces idées générales rapportées à la dépendance du Cap, donnèrent à M. d'Estaing, l'occasion de proposer d'améliorer la défense de Picolet, & de mettre à la roche du même nom une batterie de canons & de mortiers qui, placée au point sur lequel les vaisseaux gouvernent long-tems avant de donner dans la passe, empêcherait par ses feux que l'on n'en approchât. Il adoptait le projet de fortifier le petit Mouton, en regrettant que la nature du fond du grand Mouton, & des raisons d'économie lui enlevassent la préférence. Il attachait aussi un grand prix au secours de deux prames, qui avaient même été construites dans les ports de France en 1765, & que l'on destinait à être entravées dans les passes du Cap, & il croyait qu'on devait être toujours prêt à fermer cette passe par des estacades. Quant à la partie terrestre de la ville, M. d'Estaing voulait dans les gorges, depuis le Cap jusqu'à l'hôpital, des redans, des retranchemens, pour défendre la communication de la ville avec la plaine, & que le morne Lory fût le point principal de cette partie de la défense. J'ai parlé ailleurs de ses vues

pour avoir des magasins de marine & une fortification propre à les défendre & à protéger la ville en même tems, en les plaçant sur l'extrémité de la langue de terre qui mène de la Petite-Anse au bac.

Suivant une lettre du Ministre aux Administrateurs, datée du 22 Janvier 1768, il était question de fortifier le petit Mouton, mais tout resta dans la même situation, excepté qu'en 1773, d'après un plan de M. de Boisforest de 1772, on fit le premier bastion qui est au Sud de la batterie royale & qui a été mené sur le point du quai correspondant à la rue Saint-Laurent, jusqu'à celui où aboutit la rue de la Fontaine. A l'arrivée de M. d'Ennery au Cap, au mois d'Août 1775, ce gouverneur-général fit rétablir le front de fortifications de la ville au Sud, tel qu'il avait été fait en 1746, & il fit voûter les batteries de Picolet & du fort Saint-Joseph, pour les garantir du feu des hunes des vaisseaux.

On doit regarder l'année 1777, comme une de celles qui ont eu l'influence la plus heureuse sur les besoins de la défense de Saint-Domingue, parce qu'elle a été l'époque de l'arrivée de cinq compagnies du régiment de Metz du Corps-Royal-d'Artillerie, & de trente ouvriers, le tout sous les ordres d'un chef de brigade & d'un lieutenant-colonel. Les chefs eurent plusieurs occasions d'exercer leurs talens; c'est à eux qu'on doit des magasins d'artillerie, le remplacement des affûts marins par des affûts de côte, bien précieux dans un pays où l'économie en hommes doit être la première, & l'émulation qui s'est établie depuis lors entre les officiers du génie & ceux de l'artillerie.

La guerre arriva en 1778, & elle réveilla encore l'attention sur ce qui intéressait la défense. La nouvelle de la prise de Sainte-Lucie & les vives instances de M. de Reynaud auprès de M. d'Argout, alors gouverneur-général, firent fortifier, au mois de Mars 1779, les bornes de l'hôpital, par des batteries & des redans, dont quelques-uns furent même concertés avec M. d'Estaing, au mois d'Août 1779, lorsque venant de la conquête de la Grenade, il faisait des préparatifs pour aller attaquer Savannah. M. de Reynaud aurait voulu que le morne Lory devînt un point respectable, que des prames défendissent les passes, & que les magasins & les parcs d'artillerie fussent mis dans la gorge de l'habitation de la Fossète que M. de Reynaud trouvait encore économique d'acheter. M. d'Argout fit ôter les voûtes des batteries de Picolet & du fort Saint-Joseph & leur fit donner des affûts de côte.

Enfin pour avoir sur les fortifications de la Colonie un avis motivé, & un

plan qui pût être à l'avenir une règle, dont les gouverneurs ne pourraient s'écarter qu'avec une autorisation expresse; le Ministre écrivit à M. d'Argout le 22 Août 1779, de saisir l'instant où plusieurs officiers supérieurs s'y trouvaient; & comme les circonstances de la guerre ne permettaient pas les déplacements, de se borner, quant alors, à la Partie du Nord & au Môle, sauf à embrasser par la suite les deux autres parties de la Colonie. Il était ordonné de former un conseil de guerre, auquel serait soumis les plans & les mémoires de MM. d'Estaing, Duportal, de Vallière, de Moulceau & de Nolivos, ainsi que la correspondance des Administrateurs & des ministres sur cette matière, & les plans qu'on croirait nécessaire de faire lever, sauf à celui des membres qui n'adopterait pas l'opinion de la majorité à motiver la sienne. Le résultat de la délibération devait servir à faire distinguer les ouvrages les plus pressés, & on devait l'accompagner de plans & de devis.

Le conseil de guerre, présidé par M. de Reynaud, lieutenant au gouvernement général & commandant général de la Colonie par interim, tint sa première séance au Cap le 2 Mai 1780, & était composé de M. de Vincent, commandant en second de la Partie de l'Ouest; de M. de Lilancour, commandant en second de la Partie du Nord; de M. de Moulceau, Directeur général des fortifications, tous les trois brigadiers d'infanterie; de M. de Gimel, lieutenant-colonel du Corps d'Artillerie au régiment de Metz, & de M. d'Ancteville, ingénieur du roi. M. de Vaivre, intendant, y assista aussi d'après la lettre du ministre. M. d'Ancteville fut choisi pour rapporteur. Le Conseil de guerre, dans ses six séances terminées le 3 Juin, a proposé ses vues sur la Partie du Nord & sur le Môle. Je crois pouvoir ajouter seulement qu'il a cru que la défense intérieure & celle que j'ai appelée maritime devaient s'entr'aider.

C'est d'après le résultat de ce Conseil de guerre que M. de Reynaud a fait détruire le retranchement que M. d'Ennery avait fait rétablir au Sud de la ville. Ce travail qui avait coûté plus de 200,000 livres & dont l'entretien était fort cher, s'éboulait à la moindre pluie à cause de sa nature sablonneuse; il était dominé de partout, & comme on l'avait rendu tel qu'on pouvait y monter à cheval par la nécessité d'un talus capable de retenir les terres, il ne pouvait pas défendre la ville à laquelle il interceptait l'air. On en a seulement conservé ce qui est à l'Ouest de la rue Espagnole, comme on le voit sur mon plan & dont le bout appuyé au morne de la Fossète, montre encore ce qu'on appelait le polygone.

C'est en arrière de cette portion de retranchement & dans le Nord-Ouest du cimetière qu'est l'école d'artillerie pour le canon & la bombe, à qui l'autre face de la Fossète donne la facilité de s'exercer sans danger pour personne. On va à cette école par les deux côtés du cimetière. Entr'eux deux & au-dessus du cimetière, l'on passe sur un petit pont de bois couvrant un ravinage, pour aller soit à cette école, soit à la batterie de mortiers placée au-dessous du morne Lory; vers la moitié de la longueur d'un plateau étroit formant le sommet de l'embranchement du morne du Cap qui va vers le cimetière, & qui s'étendait autrefois jusqu'auprès de l'embouchure de la rivière.

Quand on est sur la plate-forme de cette batterie de mortiers, la ville présente un coup-d'œil agréable & inattendu. Ses rues tirées au cordeau, la facilité de plonger dans chaque cour, offrent un tableau aussi mobile que varié, & l'aspect de la rade forme l'arrière plan le plus intéressant que puisse avoir une vue à vol d'oiseau.

Depuis 1780, il n'a été rien entrepris en fortifications au Cap, quoique le ministre eût approuvé le 22 Février 1781, le plan d'avoir un carenage pour tenir toujours une frégate mouillée en dehors de la passe du Cap, afin de protéger l'entrée & la sortie des bâtimens du commerce.

On peut dire avec assurance que quelle que soit l'attaque de l'ennemi dans la Partie du Nord, le Cap en sera toujours l'objet, à cause de son port, de ses établissemens & de ses richesses; c'est donc le Cap qu'il faut avoir continuellement en vue lorsqu'on s'occupe de la défense de la Partie du Nord.

Pour assurer celle de toute la Colonie d'une manière qui ferait cesser toute inquiétude, il faudrait au moins dix mille hommes de troupes d'Europe. Mais combien de circonstances peuvent s'opposer à ce rassemblement de forces! Il faut donc empêcher que cette brillante colonie ne puisse devenir, en une seule campagne, la conquête de l'ennemi, & à cet égard, il est encore naturel de croire que les efforts seront toujours dirigés vers la Partie du Nord, ce qui me ramène à l'importance du Cap. L'ennemi n'oserait y rien entreprendre s'il avait une garnison de trois mille hommes & si une armée au moins aussi forte en gardait la plaine; mais encore un coup cet état heureux ne peut être certain.

Nous avons vu que le point le plus Oriental où l'ennemi pourrait essayer de débarquer, serait la baie de Mancenille d'où les chaloupes arriveraient à l'embouchure du Massacre, mais quelle tentative que celle qui serait faite à Saint-

Domingue , à feize lieues du point qu'on voudrait envahir & dans un lieu où l'on ne pénétrerait qu'en surmontant de grandes difficultés. Cependant deux batteries sur la rive gauche de cette rivière suffiraient pour dissiper toutes les appréhensions. La chaîne de ressifs & de haut-fonds qui borde la côte depuis le Massacre jusqu'au Fort-Dauphin , ne permet aucun accès qu'à des chaloupes à travers des passes étroites ; mais de simples batteries mises à ces points d'embarcadères qu'on pourrait même combler en cas d'attaque prévue , remédient à cet inconvénient.

Quant au Fort-Dauphin lui-même , il est d'une défense suffisante avec l'estacade de chaînes , de cables & de mâtures qui rendrait son entrée impénétrable.

Du Fort-Dauphin à Limonade , des ressifs qui s'étendent au large jusqu'à la grande portée du canon , ne permettent pas à l'ennemi de protéger de son feu une descente que tout dit qu'il ne hasardera pas de faire sous voile avec l'incertitude de reprendre ses troupes si elles étaient repoussées.

Il y a bien trois passes , mais celle des Fonds-Blancs propre aux chaloupes seulement , a de quoi les foudroyer. La seconde , commune aux embarcadères de Caracol & de Jacquezy , est accessible à des bâtimens d'une certaine force , mais ils ne peuvent s'approcher assez pour protéger une descente qui ne peut être faite qu'aux deux embarcadères cités & où des batteries suffisantes ne la souffriraient pas. La passe de Limonade donne plus de craintes , mais elle a 1,500 toises de long , elle est sinueuse , elle exige des pratiques & un bâtiment bon manœuvrier ; & si l'on ne comptait pas assez sur les batteries qui la défendent , une prame deviendrait un obstacle insurmontable.

De Limonade à l'embarcadère de la Petite-Anse , les difficultés surpassent les efforts que l'audace pourrait conseiller & que le manque d'eau du chenal condamne d'avance. D'ailleurs les ressifs éloignent encore là le feu protecteur des vaisseaux.

A l'Ouest du Cap la Bande du Nord & le Port-Français offrent bien deux points de débarquement , mais toutes les anses qui sont depuis l'entrée du Cap jusqu'à celle de la Bande du Nord proprement dite , ne sont abordables que pour des canots , encore dans des tems calmes. Il faut même que la mer y soit un peu tranquille , ce qui n'arrive que rarement le matin & jamais l'après-midi , & des batteries y sont placées pour rendre cet abord beaucoup plus dangereux. Le Port-Français offre , il est vrai , des facilités plus grandes , parce qu'il est le

le débarquement le plus commode de la partie de côte que le morne du Cap termine , & que l'on fait que les Anglais y effectuèrent leur descente en 1695 ; mais les mortiers qui y sont placés doivent intimider les vaisseaux. Si l'on y faisait une seconde batterie dans l'Ouest , elle multiplierait les dangers pour eux , & donnerait le tems d'y accourir en force du Cap , d'autant que la vigie signalerait les mouvemens de l'ennemi. Mais si , contre toute probabilité , la descente y était faite , quels obstacles que des sentiers très-étroits , très-roides à monter & d'une âpreté inexprimable à travers lesquels il faudrait tenter d'arriver au haut de la gorge à laquelle la ville est adossée , à travers des lits de roches à ravets , mille fois supérieurs aux chevaux de frise & aux chauffe-trapes inventées par l'art , puisqu'au tranchant du razoir se trouve réuni un bruit aussi fort que celui de bouteilles cassées & que la dureté & l'irrégularité de ces pierres peuvent offrir une barrière que l'adresse ne pourrait vaincre qu'avec une perte de tems qui ferait elle-même un grand moyen de succès contre cette entreprise. Le plus léger travail rendrait bientôt ces sentiers impraticables & 500 hommes qui y feraient rouler les pierres qu'ils trouveraient à leurs pieds , en extermineraient 10,000 qui ne peuvent jamais compter y mener du canon. On a d'ailleurs la ressource de rendre inaccessible , en les comblant , les passés de ces embarcadères ou anses , & l'on a à pied-d'œuvre tout ce qu'il faut.

Depuis le Port-Français jusqu'à l'Acul , la côte ne souffrirait que des canots en tems calme , c'est-à-dire , dans un tems qui n'y règne presque jamais , & le morne présenterait ensuite son impénétrabilité aux débarqués.

Serait-on inquiet d'une tentative par la baie de l'Acul ? Mais elle est semée d'écueils , elle n'offre qu'un unique mouillage pour de gros vaisseaux & si un ou deux vaisseaux peuvent y entrer avec le secours d'un excellent pilote , des précautions incroyables & un vent fait ; qu'elle comparaison quand il s'agit d'une escadre nombreuse suivie de transports & de l'attirail qu'exigerait l'attaque du Cap ? Les anciens marins regardent la chose comme impossible , surtout s'il survenait un calme , parce que ne pouvant mouiller sur des roches , on ne peut s'élever & que , porté par les courans sur des reefs , un vaisseau y serait bientôt démantelé par la violence de la brise. Il faut cependant s'y garantir d'une descente partielle propre à faire diversion & c'est ce que les batteries de canons & de mortiers qu'on y a faites sont très-susceptibles d'exécuter.

Au-delà de l'Acul , il n'y a plus d'abri pour les bâtimens. Les points éloignés

du Cap dont ils sont séparés par des rivières, des montagnes & des défilés faciles à défendre ne peuvent donner aucune crainte.

C'est donc par le Cap même qu'il faut tenter de s'en emparer, & c'est là aussi qu'il faut réunir les moyens défensifs maritimes. Il est de la plus haute nécessité d'y établir la batterie de mortiers & de canons que tous les hommes de guerre qui ont vu le local, ont proposé de mettre en dehors & au Nord de Picolet, près la roche du même nom. On fait combien la bombe est faite pour intimider le chef le plus hardi d'un vaisseau, surtout lorsqu'il est à la portée de raffis qui le menacent de naufrage, si sa témérité ne parvient pas à tout franchir. Picolet soutenu de ce feu & ayant, comme la batterie, des grils pour chauffer les bombes & les boulets, deviendrait redoutable. Tout vaisseau qui veut entrer dans la rade du Cap est obligé de passer devant Picolet entre deux points qui n'en sont éloignés que depuis 100 jusqu'à 300 toises. Arrivés par son travers, ils ne peuvent plus s'en retourner sans courir le risque inévitable de se perdre à la côte. Un vaisseau ne peut s'emboîter moins loin de 100 toises de Picolet, à cause du tems qu'il faut pour porter des ancres & fut-il même à 250 toises, fourche des deux passes, s'il y reste long-tems, il aura la grosse mer qui annullera la plupart de ses coups, tandis que Picolet & la batterie qui le suit en porteront de sûrs, & s'il est désemparé il faudra qu'il entre à tous risques; il faut donc gêner la passe.

La meilleure manière serait de faire une batterie en fer à cheval sur le petit Mouton & d'y placer des canons, des mortiers & des obusiers, & d'y avoir aussi des grils. Si l'on redoute quelque chose de la passe des Normands; une carcasse qu'on y coulerait peut tranquilliser. Enfin deux prames très-fortes avec une estacade en avant faite avec des chaînes, des cables, des mâtures & des corps-morts disposés pour cette destination, rendraient les passes inaccessibles. Tant de moyens secondés par le fort Saint-Joseph, le fort des Dames & la batterie du Gris-Gris, vomissant aussi des bombes & des boulets rougis, doivent garantir le succès.

Mais comme il faut supposer le cas où la passe serait forcée; on doit considérer combien il devient essentiel alors que Picolet & le fort Saint-Joseph ne tombent point par ce fait même. Il faut donc rendre l'un & l'autre susceptibles de tenir six semaines encore après & espérer, par eux, de contraindre l'ennemi à abandonner la rade; ce qui, ou l'empêcherait d'y faire un débarquement, ou priverait les troupes

troupes débarquées de toutes les ressources , par l'éloignement des vaisseaux. Il ne s'agit pas de parler de la dépense que ce moyen coûterait , on ne doit la connaître qu'après l'avoir effectuée. La batterie de l'oreillon ou circulaire , la batterie royale & la batterie à mortiers placée au-dessous du morne Lory , concourraient aussi au même but.

Quant au morne Lory lui-même qui part du gros morne auquel il n'est point égal en hauteur , & dont il est séparé par une coupure qui n'étant pas profonde , ne forme pas une véritable gorge , on a long-tems parlé d'y élever une citadelle mais commandé par d'autres hauteurs , il ne peut être appelé à une aussi haute destination. L'exécution en ferait singulièrement coûteuse & ses inconvéniens ne disparaîtraient pas tous.

Une redoute mise sur la rive droite & à l'embouchure de la rivière du Haut du Cap aurait plus d'utilité pour protéger le fond de la rade , empêcher de remonter la rivière & défendre la langue de terre de la rive gauche. Ses feux croîseraient avec ceux des batteries du quai & avec ceux de la première des neuf batteries qu'on voit sur le morne de l'hôpital , depuis son extrémité au bord du chemin , jusqu'à environ 500 toises dans l'Ouest. Celles-ci battent l'embouchure de la rivière , le front de la ville au Sud & les gorges du morne de l'hôpital , soit du côté de la ville , soit du côté de l'hôpital.

Et si tant de ressources étaient insuffisantes , si l'ennemi s'emparait du mouillage il serait essentiel d'avoir pris des mesures pour en effectuer une qu'un utile désespoir conseilleraît alors , ce serait de mettre le feu à un brûlot , qu'on aurait tenu mouillé le plus au Nord possible , & dont les flammes embraseraient bientôt les vaisseaux ennemis sur lesquels le vent du large les porterait , confondant ainsi le vainqueur & la proie dont il se ferait , mal à propos , déjà cru maître.

Il faut cependant examiner l'hypothèse où la plus belle , la plus riche ville des Colonies françaises serait tombée au pouvoir de l'ennemi , & où il faudrait agir pour qu'il ne pût pas la conserver & s'y croire possesseur de la Partie du Nord. Je le répète , quelque part que la descente soit tentée , il faut s'y opposer & défendre le terrain pied-à-pied , avoir un ou plusieurs bataillons de chasseurs de couleur qui , faisant la guerre en Tyroliens , diminueraient , sans perte pour eux , le nombre des assaillans ; épier les mouvemens de l'ennemi , le harceler , surtout par des inquiétudes durant la nuit , afin d'accélérer les effets si redoutables des pays chauds ; couper si l'on peut ses communications & enlever ses vivres , & s'il

est dans le Cap , l'y resserrer le plus qu'il sera possible & lui disputer ensuite la plaine ; en un mot , faire tout ce qu'une petite armée peut tenter contre une autre qu'on ne peut supposer moins de quatre fois plus forte qu'elle. Ce moyen unique , laissera au climat le tems de déployer sa vigueur contre l'ennemi , qui conséquemment , résistera d'autant moins aux efforts combinés de ceux qui le combattent au-dedans & de ceux qui seront venus d'Europe pour les secourir.

On considère avec raison les gorges les plus voisines du Cap , telles que Sainte-Rose , le Dondon , la Marmelade comme des asiles impénétrables & des derrières sûrs. La circulation montueuse que des sentiers difficiles assurent entre les premières coupes des divers aculs , tels que ceux des Pins , de Samedi , à Conit & du Trou , avec le Fond-Chevalier , Sainte-Rose , le Dondon , la Marmelade , le Limbé , est une ressource que l'ennemi pourrait d'autant moins couper que d'autres sentiers , encore plus impraticables , vont déboucher de ceux là dans la Partie Espagnole , & former autant de points de retraite , & des têtes d'attaque. L'art , la science , les plus grandes forces ne sauraient interdire cette ressource.

La gorge de Sainte-Rose est la position la plus centrale de la Plaine du Cap , avec laquelle elle a une multitude de communications par des débouchés de montagne. Les troupes qui seraient dans la plaine auront donc toujours un accès vers cette gorge , à l'Est par la ravine à Mulâtres , l'Acule de Samedi , les Écrevisses , le Moka , les Côtelettes , Sainte-Suzanne & le Bois-Blanc ; à l'Ouest par le Dondon , le Bonnet à l'Évêque , le Grand-Boucan , les Mornets & les Périgourdins. Le poste de la Tannerie doit devenir inexpugnable entre les mains d'un chef habile. Des retranchemens répétés , appuyés à des redoutes & des batteries battant la gorge du Grand-Gilles & la communication allant vers l'église Sainte-Rose , sont des moyens dont la puissance est incalculable. Si le camp de Sainte-Rose était forcé , celui du Dondon serait sa retraite. Le Dondon a des communications avec les deux autres parties de la Colonie française & avec la Colonie espagnole.

Si après tant de soins & d'opiniâtreté la Métropole ne faisait rien pour les couronner , elle aurait renoncé à sa plus belle Colonie , & ce serait aux circonstances à conseiller ce qu'il serait plus utile ou moins honteux de faire.

Mais ce qu'il est essentiel qu'on se persuade à Saint-Domingue , c'est qu'il ne suffit pas de faire & de proposer de grandes dépenses de fortifications ; l'abandon

auquel on a l'habitude de les livrer, surtout en tems de paix, entraîne des réparations ruineuses lorsque la guerre reparait, & elles sont la preuve d'un grand désordre. Il y a depuis plusieurs années 200,000 livres tournois affectées annuellement à l'entretien & à l'augmentation des fortifications, & l'emploi en est fait d'une manière qui n'annonce ni zèle ni prévoyance. Il faut aussi que dès les premières nouvelles d'une rupture les approvisionnemens en vivres, en munitions & en objets de tous les genres nécessaires aux camps de Sainte-Rose & du Dondon occupent la pensée.

Mais ce qui est aussi indispensable que tout cela, ce qu'il faut placer en tête de tous les moyens préservateurs de cette précieuse Colonie, c'est le choix d'un chef qui mette sa gloire à la conserver à la France, qui ait assez de talens pour ne rien laisser d'intenté, assez de réputation pour que l'ennemi sache que ses efforts pourraient être vains, & assez d'énergie pour persuader les Colons, par son exemple, qu'il est beau d'être français, & qu'en portant ce titre on a contracté le devoir sacré de verser son sang pour ne le pas perdre. Un tel homme est plus de la moitié du succès. Si l'on a calculé de plus que cet homme pouvant périr victime du climat ou tomber sous le fer ennemi, il doit être remplacé à l'instant même, on aura épuisé toutes les combinaisons qui promettent moralement un succès tellement important, que rien ne doit paraître trop coûteux pour l'obtenir.



X I I I.

PAROISSE DE LA PLAINE DU NORD.

Il faudra souvent répéter la censure contre les dénominations coloniales, parce qu'il semblerait encore, d'après celle-ci, que la Plaine du Nord ou la Plaine du Cap est renfermée dans une seule paroisse. On dirait qu'il est de la destinée de la paroisse que je vais décrire de changer souvent de nom, puisqu'elle a déjà eu ceux de paroisse de Moustique & de paroisse du Morne-Rouge.

La paroisse de la Plaine du Nord est bornée au Septentrion par la mer, au Midi par une partie de la paroisse du Dondon, au Levant par la paroisse de la Petite-Anse & par celle du Cap, & au Couchant par la paroisse de l'Acul.

La paroisse de la Plaine du Nord qui est peu étendue, a une forme très-bizarre à cause des sinuosités des rivières qui lui servent de limites à l'Est & à l'Ouest, & elle a cette particularité, que ses deux extrémités Nord & Sud sont montagneuses.

Cette extrémité Nord est la partie Occidentale du morne du Cap dont j'ai fait connaître la forme & la nature.

Sa limite Est est dans sa partie supérieure: la ravine des Matteux qui se jette dans la rivière du Haut du Cap, a environ 3,000 toises en ligne droite du bourg du même nom; puis la rivière du Haut du Cap jusqu'à environ 500 toises avant d'arriver à ce bourg. De là la limite va gagner un coude du grand chemin du Cap à l'Acul, dont elle suit la direction pour aller chercher le point de la crête du morne du Cap où est située l'habitation Loumeau, & descendre la face Nord de ce morne vers la mer, dans le petit Port-Français.

A l'Ouest, la limite est le bord Oriental de la baie de l'Acul, jusqu'à l'embouchure de la rivière Salée, puis cette rivière & ensuite la ravine de Vite-à-la-Voile, qu'une expression obicène décorait autrefois; de-là elle gagne une autre ravine à environ 2,000 toises plus haut, & va avec elle chercher la ravine du Haut du Cap, qu'elle abandonne dès qu'elle y a trouvé l'embouchure de la ravine à Trompette, pour suivre jusques dans la montagne.

La paroisse de la Plaine du Nord doit être considérée comme la seconde qui a été formée dans la Plaine du Cap. Son église primitive, qui existait avant 1681, était placée dans un endroit peu éloigné du bourg du Haut du Cap. Cette église de la paroisse de Moustique était sous l'invocation de Saint-Jacques, & son premier curé était le père Hyacinthe, dominicain. Elle fut brûlée en 1691; celle qui la remplaça eut le même sort en 1695, & en 1698 on n'y voyait pour temple qu'une baraque couverte de pailles, mais alors c'était l'église du Morne Rouge, & elle était au point qu'on appelle maintenant le carrefour ou le cabaret & qui est à environ 2,000 toises, mesurées du bourg du Haut du Cap. Le registre paroissial le plus ancien remonte jusqu'à l'époque de la dévastation de 1695. Enfin au mois de Janvier 1720, l'église a été transférée au lieu où on la voit en ce moment. Elle est de maçonnerie, isolée & placée à 1,800 toises du carrefour ou cabaret, & presque sur le bord du chemin qui va du Cap au Grand Boucan & aux Périgour dins. Saint-Jacques en est encore le patron.

La première culture de cette paroisse a été celle de l'indigo; on y a tenté

celle du cacao, & le nom de Bras-Coco, que porte encore une petite dérivation de la rivière du Haut du Cap, dans le bas de cette paroisse, n'est venue que de ce que ce point était planté de cacaoyers qu'on y voyait encore en 1700. Ensuite on a adopté celles de la canne à sucre & du café. On y compte actuellement 24 sucreries, donnant environ quatre millions de sucre; 3 indigoteries; 23 cafeteries; 30 places à vivres; 2 fours à chaux; 2 guildiveries; une hatte & un entrepôt pour les denrées.

Le sol de la paroisse de la Plaine du Nord ne jouit pas d'une haute réputation. Les parties où il pourrait être d'une nature fertile sont si noyées, que la canne n'y arrive point à une maturité parfaite. Il y a cependant des terrains, comme celui de l'habitation Breda, dont la qualité est très-recommandable; mais d'autres parties, surtout celles du canton du Morne-Rouge, sont sèches; les cannes y sont belles, mais sans jus. L'habitation le Normand de Mézy, y fait néanmoins quatre cens milliers de sucre, mais avec un mobilier considérable, & l'habitation Gruel, avec 256 nègres, n'en donne que 180 milliers.

Le canton du Grand Boucan, qui est dans la partie supérieure de la paroisse, est terminé par le revers Occidental du morne du Bonnet à l'Évêque. Son aspect à quelque chose d'effrayant: ce n'est qu'un amas énorme de rochers calcaires entre les interstices desquels s'élèvent des arbres superbes & d'une dureté que semble indiquer ce sol agreste, si propre à élaborer la nourriture que des feuilles & des troncs pourris leur procurent, & que des pluies fréquentes disposent à remplir cette destination.

Ce morne n'est qu'excavations, précipices & cavernes; dans ces dernières, d'immenses stalactites annoncent un long & continuel ouvrage de la nature. Vers le milieu de l'élévation du morne est un bassin ou réservoir d'environ cent cinquante pieds de long, sur cinquante pieds de large. Son eau limpide & pure nourrit d'énormes écrevisses, des crabes & de magnifiques anguilles, mais la température en est si froide qu'on a vainement tenté plusieurs fois d'y accoutumer des poissons de différens genres; on les a toujours trouvés morts le lendemain. Ce bassin est d'une immense profondeur, dans les intervalles qu'y laissent des roches amoncelées les unes sur les autres & que l'œil peut y distinguer, quoiqu'elles soient elles-mêmes très-éloignées de la surface.

Le nom de Grand-Boucan a été donné à ce lieu par les boucaniers, qui y trouvaient une chasse abondante de gibiers & de cochons marons.

La gorge du Grand-Boucan est une des communications de la Plaine du Cap avec le Dondon.

La paroisse de la Plaine du Nord est coupée dans plusieurs sens, par différens chemins, qui conduisent à la montagne, à l'Acul, au Cap & au Quartier Morin.

C'est dans un point où ce dernier chemin coupe la rivière du Haut du Cap, qu'était le pont à Pasquier ainsi appelé du nom du propriétaire de l'habitation, placée là sur la rive gauche de cette rivière. Jusqu'en 1742, qu'il n'y avait point de chemin de l'embarcadère de la Petite Anse au Cap, plusieurs habitans faisaient transporter leurs denrées à l'embarcadère du Haut du Cap, d'où les canots les conduisaient dans la ville ou dans la rade; pour cela on venait traverser la rivière du Haut du Cap au pont à Pasquier, si toutefois le nom de pont convenait à un gué revêtu d'une chaussée de pierres. J'ai plusieurs ordonnances notamment de l'année 1739, qui prescrivent de réparer ce pont qui, quoique plus utile alors, n'était pas moins négligé qu'aujourd'hui.

La rivière du Haut du Cap ou rivière à Galiffet, cause quelquefois des dommages par ses débordemens. Elle est aussi, comme presque toutes celles de la Colonie, un sujet de querelles & de contestations entre ses riverains, soit pour des prises d'eau soit à cause des levées destinées à garantir de ses irruptions.

Toute la partie Septentrionale de la paroisse de la Plaine du Nord peut être regardée, comme connue du Lecteur, d'après ce que j'ai dit du massif du morne du Cap, dont cette partie est un prolongement.

Quant à la côte dont elle est bordée, on y trouve le petit Port-Français, qui est à une grande demi-lieue du grand Port-Français. Son enfoncement qui est Nord-Ouest & Sud-Est & d'environ 1,800 toises plus Sud que le fort Picolet, a 830 toises de profondeur. Il y a un quart de lieue de la pointe Occidentale du petit Port-Français jusqu'à la pointe à Picard, & 1,200 toises de celle-ci à la pointe des Trois-Maries où sont trois grosses roches qui portent le même nom; c'est la pointe Orientale de l'entrée de la baie de l'Acul & l'extrémité Nord-Ouest de la paroisse de la Plaine du Nord.

Le débarquement est presque impraticable sur toute cette partie de côte, dont des canots peuvent à peine approcher dans des tems calmes; & d'ailleurs les mornes qui la forment, sont, à bien dire, impénétrables.

Dans le bord Est de la baie de l'Acul, qui est la limite Ouest de la paroisse que je décris, on trouve, à environ 600 toises de la pointe des Trois-Maries, la batterie Graville, au point où aboutit une espèce de grande gorge; puis, à une pareille distance de la batterie, un gros monticule qui saille vers la baie de l'Acul, & qui est appelé le morne Rouge. Il paraît avoir donné autrefois son nom à toute la paroisse, & le canton le plus voisin de ce monticule le porte encore. Après ce morne Rouge, & dans le Sud, est un enfoncement nommé la baie à Allain & que suit, à 200 toises, la batterie Allain, mise sur un épatement de montagne, puis vient l'embarcadère & la batterie du Mahot.

Cet embarcadère très-ancien, contient plusieurs magasins.

En gagnant encore plus au Sud, on commence à trouver le terrain marécageux que forment les eaux de la ravine de Vite-à-la-Voile, dans toute la portion où le mouvement des marées lui a fait prendre le nom de Rivière Salée.

Cette rivière Salée est traversée par le grand chemin de la Partie du Nord, vers celle de l'Ouest, & quoiqu'elle n'ait à basse marée que 18 pouces d'eau, elle se gonfle dans les hautes marées. Ses débordemens, rares il est vrai, l'élèvent d'environ sept pieds, & on l'a vu aller à dix pieds trois pouces en 1785. Cette contrariété, grande pour les voyageurs, pour les voitures de charge, & plus encore pour les nègres, avait déterminé MM. de Reynaud & Le Brasseur à y projeter en 1780, un pont de pierres & de briques, pour lequel la paroisse de l'Acul donnait 10,000 livres, celle du Limbé 6,000 & celle de Plaisance 4,000 livres. En 1788, les Administrateurs y ont fait faire, d'après les plans de M. de Rallier, dans un point un peu inférieur à l'ancienne passe, un pont qui a coûté 125,000 livres, payées par la caisse municipale. Il est en piles de maçonnerie avec des travées de bois & il a 14 pieds de large. Il est regrettable que M. Renaud, l'un des entrepreneurs, y ait mis une activité à laquelle on attribue sa mort.

En sortant du pont & rentrant dans la Plaine du Nord, on trouve la pente d'un des mamelons qui courent encore du bord Est de la baie de l'Acul dans le Sud. Celui-ci porte le nom de morne aux Anglais, parce qu'ils s'y arrêtèrent en 1695, en allant au Port-de-Paix. Le chemin le franchit dans un point qui était extrêmement roide il y a dix ans. De là la vue s'étend jusqu'aux hauteurs de Sainte-Suzanne.

La portion de la paroisse de la Plaine du Nord qui se rapproche du Cap a des places à vivres, des cultures & des logemens, qui annoncent qu'on est dans l'étendue qu'une grande ville semble s'approprier pour ses besoins & son luxe.

La population de la paroisse de la Plaine du Nord était considérable en blancs dès qu'on commença à l'établir; malgré les pertes qu'on y avait éprouvées en 1691, on y comptait encore cent hommes portant armes. Elle n'en avait guères plus en 1723, & l'on n'y comptait à cette seconde époque que 900 esclaves; maintenant elle renferme 92 blancs dont 15 s'occupent de la pêche, 28 affranchis & environ 4,500 esclaves.

Sa milice offre 70 individus.

La Plaine du Nord est du Quartier, du commandement & de la Sénéchaussée du Cap.

On trouve sur son territoire une habitation qui a appartenu à Pierre Lelong, que j'ai déjà eu plusieurs occasions de citer. L'une de ses descendantes l'a fait passer à M. Faubeau de Mallet par son mariage.

C'est sur l'habitation de M. Le Normand de Mezy (dont j'ai aussi placé l'éloge ailleurs), qu'ont été naturalisés les premiers campêches venus à Saint-Domingue. Le plant, qui en avait été pris à la baie de Campêche même, fut apporté au Cap vers 1730, & donné à M. Le Normand qui en introduisit l'usage sur la sucrerie du Morne Rouge où les citronniers réussissaient difficilement. Le nouveau-venu n'a pas cessé depuis de prendre, dans les divers lieux de la Colonie, la place de celui qu'il supplée à merveille comme moyen de défense, mais il n'en a pas le doux parfum.

On croit que cette paroisse contient des mines, & on regarde comme certain que le canton du Morne Rouge en recèle de cuivre,

On compte de l'église de la Plaine du Nord:

A celle du Cap	4 lieues
A celle de la Petite-Anse	2
A celle de l'Acul	1 1/2

XIV.

PAROISSE DE L'ACUL.

IL faut, au risque de paraître fastidieux, se plaindre encore de ce qu'une paroisse a pris un nom qui exprime à Saint-Domingue un enfoncement quelconque. Celle-ci en avait cependant un autre que Charlevoix attribue à une prononciation vicieuse de *Acon de Luysa*, dénomination espagnole qui signifiait le havre, le port où réside une dame Louise, & auquel des Français ont supposé une dégoûtante origine. Quoiqu'il en soit, *Can de Louise* était devenu *Camp de Louise*, & jusqu'en 1720, on se servait rarement d'une autre expression pour parler de la paroisse actuelle, & la baie qu'elle contient s'appelait alors *Port du Camp de Louise*.

Le Camp de Louise faisait partie de la paroisse du Morne-Rouge, la plus avancée à l'Ouest, dans la plaine du Cap en 1699, époque où M. de Galiffet l'en sépara & en forma la paroisse du Camp de Louise. Pour y attirer les habitans ou plutôt pour y retenir ceux qui s'y occupaient déjà d'élever des pourceaux, il y fit prendre une concession à son neveu & une autre aux religieux de la Charité. Avec ces exemples il fallut moins de huit jours pour que le terrain entier de la paroisse eût des concessionnaires. Un carme qui venait de la Guadeloupe, avec une nomination de MM. de Blénac & de Bégon, Administrateurs-généraux des Isles françaises, pour être le pasteur des paroisses de Nippes & du Rochelois, consentit à en être le premier curé.

M. de Charrite parvint peu après à se rendre maître, concessionnaire, ou propriétaire de toute cette paroisse, dont il revendit une grande partie en 1716. Je ne sais pourquoi vingt ans après, cet établissement a pris absolument le nom de l'Acul.

La paroisse de l'Acul a pour limites : au Nord, la mer ; à l'Est, la paroisse de la Plaine du Nord ; au Sud, des chaînes de montagnes qui lui sont communes avec le Dondon & la Marmelade, & à l'Ouest, la paroisse du Limbé. Cette limite Occidentale, fixée par une ordonnance des Administrateurs du 10 Octobre 1776, commence au Nord par la crête de la montagne où sont les deux coupes du Limbé & va, de la plus grande élévation de la grande

coupe, parcourir le sommet des plus hautes montagnes, jusqu'à la coupe à David, pour de là gagner la rivière de la Soufrière du Limbé, puis son bras droit au point où elle en a deux, jusqu'à la limite Nord de la Marmelade.

Cette paroisse a, dans sa plus grande largeur, environ 4 lieues, & le double dans sa plus grande profondeur. Son territoire plane est peu considérable & le sol y est très-varié. Comme toutes les autres elle est subdivisée en cantons. Ceux de la plaine sont l'embarcadère, l'Acul proprement dit, les Manquets, les Mornets & les Périgourdins. Ceux de la montagne sont, la Grande Ravine, la Rivière Dorée, les Fond-Bleux, la coupe à Mongaut, la ravine à George, la Soufrière & la coupe à David.

En s'occupant de la partie plane, la chose qui s'offre la première pour être décrite, comme la plus intéressante & la plus frappante, est la baie.

La baie de l'Acul qui semble être préparée par le gissement des terres dont la direction est à-peu-près vers le Sud-Ouest, depuis la pointe à Honorat jusqu'aux Trois Maries, & vers le Nord-Est, depuis l'îlet du Limbé jusqu'à la pointe d'Icaque, commence réellement à cette dernière pointe & à celle des Trois Maries, distantes l'une de l'autre de 945 toises. Elle a une profondeur d'environ 3,500 toises.

On y arrive par trois passes : l'une entre la côte & l'îlet à Sable ; elle ne peut servir qu'aux seuls bateaux ; la seconde entre l'îlet à Sable & l'îlet à Rats qui est pleine de ressifs & d'écueils pour de gros vaisseaux ; & la troisième entre l'îlet à Rats & la côte qui court de la pointe d'Icaque à l'embarcadère du Limbé. Cette troisième passe, indépendamment de la grande caye à Philipot qui s'étend à plus de 2,500 toises vers l'Ouest, est parsemée de tant d'autres cayes détachées les unes des autres, qu'il faut une grande connaissance du local & des précautions continues pour arriver à l'ouverture de la baie. A son tour, celle-ci, soit par son haut-fond connu qui a 1,600 toises de long sur une largeur moyenne de 200 toises ; soit par d'autres haut-fonds qui en sont détachés, soit par son peu d'eau, dès qu'on approche à une certaine distance de terre, offre de nouvelles difficultés pour venir mouiller même au Nord du *Morne-Rouge*, devant l'habitation Graville, point qui peut recevoir de gros bâtimens.

Le 17 Septembre 1712, des Anglais firent une descente dans la baie & y enlevèrent 46 nègres à M. de Charrite & 26 à M^{de}. Huchet. En 1713 toute la défense de cette baie ne consistait qu'en deux corps-de-garde dont l'un était au

point du Morne-Rouge & l'autre à l'Acul vers l'enfoncement de la baie. Un coup de canon tiré de chez le commandant avertissait tout son contour. Depuis on avait mis deux pièces de canons au corps-de-garde de l'Acul pour empêcher les tentatives des frégates légères, les seules auxquelles on croyait que la passe pût donner accès.

On était même si plein de cette confiance, qu'il n'existait plus de canons sur la baie, lorsque le 17 Avril 1748, trois corsaires français sortant du Cap & poursuivis par deux bâtimens de guerre anglais, l'un de 26 & l'autre de 56 canons, se réfugièrent dans la baie de l'Acul, bien persuadés que la petite frégate pouvait seule tenter d'y entrer, & étant préparés à l'aborder. Mais le vaisseau de 56 y vint le premier la sonde à la main, & suivi de la frégate, il mouilla à la baie à Allain.

Les corsaires s'échouèrent à terre sur un fond de vase, l'allarme fut tirée & M. de Vaudreuil, bientôt informé au Cap de ce qui se passait, envoya M. de Fontenelle & quatre canoniers; on prit les plus gros canons que les corsaires avaient déjà débarqués, on en fit une batterie sur l'habitation Pillat & elle fut en état de riposter au premier coup que tirèrent les vaisseaux après avoir mouillé.

On fit partir du Cap 6 pièces de canon de six sur des charrettes & 150 nègres firent un épaulement au Morne-Rouge pour couvrir la batterie où l'on devait mettre ces pièces. Les vaisseaux, qui avaient tiré plus de 200 coups de canons, envoyèrent un parlementaire pour déclarer que si l'on élevait une batterie au Morne-Rouge, ils feraient à la terre tout le mal qu'ils pourraient. M. de Vaudreuil qui avait été à l'Acul avec la compagnie des dragons-milices du Cap, vint au Morne-Rouge répondre à cette fanfaronade en déclarant que sous trois heures les canons seraient montés. Les bâtimens ne jugeant pas prudent de les attendre, ils mirent à la voile & sortirent à la nuit, après avoir perdu sept hommes. Les canons qui, à cause des mauvais chemins, étaient arrivés trop tard, servirent à former la batterie du Morne-Rouge. M. de Vaudreuil commanda en même-temps un retranchement à l'embarcadère à Mahot, & une batterie à l'embarcadère de l'Acul.

Nous ne perdîmes personne dans cette affaire. Le capitaine le Blanc, le plus ancien des trois capitaines corsaires, fit des prodiges avec sa batterie, & M. Pillat, dont tous les nègres avaient été employés à la défense, eut sa favane labourée par les boulets & quelques constructions endommagées.

Maintenant la baie de l'Acul est dans un état respectable ; 8 batteries de canons & de mortiers établies dans son contour , la précaution de réduire la passe du Morne-Rouge , la seule propre aux vaisseaux , à 13 pieds de profondeur , & des corps-de-garde pour veiller aux moindres entreprises , ne doivent laisser aucune inquiétude sur cette baie , quoique son enfoncement qui n'est que vases & que mangles , & où les canots ne peuvent aborder qu'aux embarcadères , ne soit réellement qu'à environ 7,000 toises du Cap. D'ailleurs , il est impossible , comme je l'ai dit précédemment , qu'une escadre veuille s'y hasarder.

M. de Puyfégur , qui a levé un plan de la baie de l'Acul qu'on trouve dans son Pilote de Saint-Domingue , a marqué la latitude de l'îlet à Rat à 19 degrés 48 minutes , 53 secondes , & sa longitude à 74 degrés , 48 minutes , 35 secondes.

Le 14 Avril 1773 , le bateau le Dromadaire , monté par son propriétaire M. Turon , ancien pratique , sortait de cette baie avec un léger vent de terre , pour aller au Cap. Il avait pris , comme plusieurs autres fois , la passe entre la pointe à Picard & l'îlet à Sable , mais se trouvant en calme par le travers des Trois Maries , & ne pouvant mouiller sur les roches , les courans le portèrent sur un roiff où en peu de tems , il fut démantelé.

La baie de l'Acul a eu l'honneur insigne de recevoir Christophe Colomb qui lui avait donné le nom de Port St-Thomas , parce qu'il y était entré le 21 Décembre 1492 , jour de la fête de ce Saint.

C'est au fond de cette baie , qu'est l'embarcadère de l'Acul situé au moins 3,000 toises plus méridional que l'extrémité Sud de la ville du Cap. Il est peu considérable quoique composé de trois établissemens. Celui qui appartient à M. Chanche & qui est le principal , a de plus une guildiverie. Quelques magasins pour entreposer les denrées & les marchandises en retour & quelques baraques occupées par des pêcheurs , donnent un air de peuplade à ce point que la privation d'eau potable empêchera toujours de devenir important. Lorsque la mer est libre , c'est-à-dire , pendant la paix , il part chaque matin de cet embarcadère pour le Cap , où ils se rendent dans la journée , quatre *passagers* qui sont des goëlettes de 25 à 30 tonneaux dont un blanc & quatre ou cinq nègres forment l'équipage.

Cet embarcadère très-ancien était affermé au profit du fisc dès 1739 & le transport de la barrique de sucre était alors d'une gourde. En 1752 , le fermier donnait 750 l. par an.

La rivière Salée qui est la limite Nord-Est de la paroisse , servait aussi autrefois d'embarcadère , & des acons venaient y prendre des denrées qu'ils portaient dans la baie. De légères obstructions dans le cours de cette rivière , & la négli-

gence trop générale dans la Colonie , ont fait perdre cette utile ressource.

Depuis , on a parlé d'en nettoyer & d'en redresser le lit , & l'on a même été jusqu'à proposer de faire communiquer la rivière Salée avec la rivière du Haut du Cap , afin qu'en tems de guerre , du moins , on pût faire parvenir , sans danger , dans la ville du Cap , les denrées des paroisses de la Plaine du Nord & de l'Acul & même du Limbé & du Port-Margot , au moyen de petits bateaux qui n'étant plus obligés de s'écarter de la côte , comme les passagers , ne courraient plus le risque de tomber au pouvoir de l'ennemi. M. Bonami avait fait , en 1778 , un plan de cette opération en avouant que l'invention en appartenait à M. Cauvet , ingénieur , & MM. de Reynaud & Le Brasseur s'occupaient des moyens de le réaliser , lorsque leur intérim a cessé.

Dès qu'en quittant la rivière Salée on entre dans la paroisse de l'Acul , on se trouve devant deux ou trois maisons , dont l'une est une petite auberge ou cabaret , & l'on est dans dans le canton de l'Acul , proprement dit. De ce point partent plusieurs chemins. L'un va aux mornets , l'autre vers l'église & un troisième , qui est celui de communication entre le Cap & le Port-au-Prince , va de l'Est à l'Ouest en se dirigeant sur une chaîne de montagnes. En suivant ce dernier , l'on traverse d'abord la raque à Maurepas , du nom d'un ancien propriétaire de ce sol , qui est si compacte & si boueux dans les tems de pluies , qu'il n'est pas de patience dont la durée puisse égaler celle du tems qu'on met alors à parcourir cette raque.

Dans cette longueur , on voit sur la gauche la sucrerie Sacquenville , dont dépend un petit terre que l'on assure avoir été l'habitation d'anciens naturels de l'île , & où l'on prétend que des calculs lucratifs ont fait détruire des tombeaux. On y trouve encore des fétiches & des coquilles. En avançant encore , on apperçoit quelques autres sucreries dont l'aspect contraste agréablement avec celui des mornes dont on s'est rapproché.

Parvenu à environ 1,500 toises du pont de la rivière Salée , le chemin royal est coupé par un autre chemin qui conduit depuis le haut de la paroisse jusqu'à l'embarcadère du fond de la baie. La rencontre des deux chemins se trouve à 500 toises dans le Sud de cet embarcadère , & à 650 toises dans le Nord de l'église consacrée à la Nativité de la Vierge. Cette église est isolée. Il y a cinq ans qu'on l'a rétablie à neuf & que la piété des habitans en a fait un temple digne de son objet. Ses registres remontent jusqu'en 1720 seulement. Elle est presque

638. DESCRIPTION DE LA PARTIE

sur la même ligne Est & Ouest que l'église de la Plaine du Nord, & un chemin assez droit fait parcourir les 3,000 toises qui sont entr'elles deux.

On compte de l'église de l'Acul

A l'église du Limbé,	2 l. 1/2.		A l'église de la Marmelade,	7 l.
----- Dondon	5		----- du Cap,	4

De l'espèce de carrefour dont j'ai parlé, le chemin prend la direction du Nord-Nord-Ouest entre la baie & une chaîne de montagnes. Après qu'on y a fait environ 1,500 toises, on trouve une ravine de la Belle-Hôteffe, & 150 toises plus loin le chemin de la grande coupe du Limbé, qui par des contours adoucis mène dans les parties supérieures de la plaine du Limbé & à l'église de cette paroisse. C'est celle que suit le courrier du Cap au Port-au-Prince.

A partir du point où le chemin est coupé par celui de la grande coupe, l'on entre dans le canton du Camp de Louise, où est la route du Bas Limbé, du Port-Margot, du Port-de-Paix & du Môle. Ce canton n'est dans sa partie plane, qu'une bande qui a la baie dans l'Est & une chaîne de montagnes dans l'Ouest. Cette bande a une habitation de chaque côté du chemin qui le coupe en deux parties assez égales. Quand on est parvenu dans le Nord au point qui correspond à-peu-près à la pointe d'Icaque, l'une de celles de l'entrée de la baie, le chemin contourne un épatement de mornes, & en allant un peu à l'Ouest l'on ne tarde pas à trouver la petite coupe du Limbé.

C'est le nom du second point par lequel on franchit la chaîne de montagnes qui est à l'Ouest de l'Acul & qui va par des embranchemens successifs se réunir à la première chaîne du Cibao. Il faut monter assez long-tems dans une espèce de gorge étroite où l'on trouve des espaces cultivés & surtout dans le point le plus élevé, où une bananerie considérable, couvre les deux croupes de la montagne, dont l'écartement laisse un passage au chemin.

C'est en gagnant le haut du canton de l'Acul vers le Sud, qu'on trouve encore dans la plaine celui des Manquets, qui n'appartient à présent qu'à la sucrerie de Noé, parce que celle d'Héricourt lui est réunie, puis le canton des Mornets, dont la dénomination indique assez la nature. Ce dernier se termine par une gorge de son nom, qui commence au-dessus de l'habitation Guillemenson & qui mène au Dondon. Plus à l'Ouest est le canton des Périgourdiens, dont la gorge mène à la Marmelade par la coupe à Mongaut.

L'on apperçoit dans un point de la plaine de l'Acul, & à environ une lieue

au-dessus de l'église, sur l'habitation Flaville & Nogerée, un moulin à vent, qui frappe d'autant plus l'œil du voyageur, qu'il est le seul de toute la plaine du Cap.

Le territoire plane de la paroisse de l'Acul contient, dans sa totalité, 17 sucreries & deux qu'on établit. On peut en évaluer le produit à trois millions & demie de sucre blanc, mais pas de la première qualité. Il y en avait d'avantage autrefois; des pertes & des produits insuffisans en ont fait disparaître plusieurs dans le voisinage de la rivière Salée. La plaine a de plus 7 guildiveries, une tuilerie-briqueterie & 2 entrepôts, l'un au pied des Mornets & l'autre au pied des Périgourdins, pour recevoir les denrées des mornes & les provisions qu'ils tirent du Cap.

Les cantons montagneux renferment environ 100 cafeteries & autant de places-à-vivres. Ils n'ont pas tous un sol égal. Plusieurs sont très-propres à la culture du café, & considérés même comme très-fertiles: tels sont le haut des Mornets, la rivière Dorée, les Fond-Bleux & la coupe à David. Ceux des Périgourdins, de la Grande ravine, de la ravine à Georges & de la Soufrière ne conviennent point à cet arbruste, & plusieurs habitans en ont fait une coûteuse expérience. Mais les vivres du pays y réussissent bien. Ces cantons seraient encore plus fructueusement employés en pacage pour les animaux qui y viennent tous avec succès.

Au Sud de la paroisse & presque au haut de la montagne qui la sépare d'avec le Dondon, se trouve une source très-abondante dont l'eau tombe de rochers en rochers; plusieurs ruisseaux se réunissent à son cours dans la gorge des mornets, & arrivée dans la plaine c'est la rivière du Haut du Cap, parce que son embouchure est au Cap; ou la rivière à Galifet, parce qu'elle traverse les trois sucreries de ce nom. Ses eaux, que les plus grandes sécheresses ne réduisent qu'à la moitié de leur volume, font mouvoir sept moulins à sucre dont deux sont de la paroisse de l'Acul.

Peut-être un travail hydraulique sur cette paroisse, très-coupé par des ravines des ruisseaux, lui procureroit-il des avantages dont elle a besoin, & par exemple celui de rendre les parties noyées du bord de la baie propres à la culture de la canne à sucre.

La paroisse de l'Acul a, comparativement à sa surface, beaucoup de chemins à entretenir. On en compte 32,465 toises, soit royaux, soit de communication.

En 1688, la milice y était de 51 hommes, en 1723 de 99, & à présent elle est de 120.

La population totale de la paroisse (où l'on ne comptait que 950 nègres en 1723), est dans la plaine de 130 blancs & 3,500 esclaves, & dans les mornes de 95 blancs, 200 affranchis & 1,500 esclaves. Total, 6,425 individus.

Le Camp de Louise devenu l'Acul, est le lieu où l'on prétend que la lèpre ou l'éléphantiasis s'est montré pour la première fois dans la Colonie française. Cette affreuse maladie y parut en 1709, & d'après une visite ordonnée par deux arrêts du Conseil du Cap, le 5 Mai 1710 & le 3 Mars 1711, & faite par un médecin & deux chirurgiens, on trouva qu'elle était l'affligeant partage de 28 familles; & elle s'était propagée à Bayaha & au Trou. Était-elle venue, comme quelques-uns le disaient, de l'île Saint-Christophe? Était-elle un des effets de la nourriture principale des habitans de l'Acul, qui élevaient beaucoup de cochons? Était-elle enfin un argument pour ceux qui rejettant l'étymologie de Charlevoix quant au nom du lieu, en adoptaient une qu'ils attribuaient à la plus honteuse débauche, & qu'autorisaient les noms dégoûtans que portent encore quelques ravines. Le tems n'a rien respecté de ce qui pourrait donner des lumières sur ce point; mais je trouve doux d'avoir à dire que de charmantes Créoles de cette paroisse prouvent, par leurs attraits comme par leurs vertus, que le séjour qu'elles habitent ne doit plus nourrir aucune prévention défavorable.

On est redevable à un habitant de l'Acul, nommé Michel Périgord, d'avoir essayé, au commencement de ce siècle, de faire usage de l'espèce d'indigo appelé *bâtard*, *maron* ou *sauvage*, qui, quoique moins estimé à plusieurs égards que l'indigo *franc*, multiplie cependant les ressources de la Colonie. Mais depuis 1776 cette utile plante a presque disparu par l'effet d'une maladie qui l'anéantit & dont je parlerai à la description des paroisses où sa destruction s'est manifestée d'abord.

Les cacaoyers ont été long-tems une culture très-lucrative à l'Acul, & Charlevoix rapporte, d'après un mémoire de Le Pers, qu'en 1714 un seul habitant appelé Chambillac en possédait vingt mille.

L'épizootie a causé de grands ravages dans la paroisse de l'Acul. Elle y passa de l'habitation Carré, du Quartier-Morin, sur celle Du Paty, qui, dirigées par le même Administrateur, avaient entr'elles des communications fréquentes. En trois mois la sucrerie Du Paty perdit, en 1772, 80 mulets, sans compter les chevaux & les bœufs. Les sucreries la Plaigne, Sacanville & Macarty eurent aussi de grandes pertes d'animaux.

L'Acul

le 3 Décembre 1715 ; mais par un abus beaucoup trop commun alors, la majeure partie de la plaine du Limbé fut concédée à un seul individu, & cette individu était M. de Brach, lieutenant de roi à Léogane. Il n'y avait donc que des commencemens de hattes en 1716, & le 14 Septembre 1717, les Administrateurs furent encore obligés de réunir tout ce qui était resté sans nul établissement.

Le Limbé est maintenant une paroisse considérable, composée d'une partie plane & d'une partie montagneuse. La plaine qui a environ une lieue de large de l'Est à l'Ouest, sur trois lieues & demie de profondeur Nord & Sud, est arrosée par une grande rivière formée par les eaux de plusieurs ravines sortant de diverses gorges de montagnes, & dont la principale prend, comme je l'ai dit, sa source dans la paroisse de la Marmelade & parcourt environ quinze lieues avant d'arriver à la mer. On la nomme rivière Rouge, mais plus communément rivière du Limbé. Ses débordemens sont très-fréquens depuis le mois de Novembre jusqu'au mois de Mars, & l'on cite particulièrement celui du mois d'Octobre 1722. Ils sont occasionnés par la réunion des pluies d'orage & de celles qu'amènent les Nords. Alors la rivière, comme on l'a encore vu en 1783, surmonte ses écores & va ravager les cultures que l'on n'a pas pris soin de protéger par des digues & des levées. Elle ne tarit jamais & nourrit des carpes fort délicates.

En observant qu'on trouve dans toute cette plaine des portions d'arbres & des feuilles à 12, 15 & même 18 pieds de profondeur, il est impossible de ne pas croire que la plaine du Limbé a été originairement couverte par la mer & qu'on doit à la rivière le remblai qui forme le beau terrain qu'on y voit. Et en considérant combien ces parties végétales enfouies sont encore conservées, on doit penser que ce travail des eaux n'est pas très-ancien.

Les points assez élevés pour que la rivière n'ait pas pu les atteindre dans ses débordemens, sont d'une mauvaise qualité & d'une nature argileuse.

D'un autre côté, l'éloignement plus ou moins grand des montagnes qui terminent cette plaine au Sud, influe aussi sur la bonté du sol. On peut même regarder comme un moyen sûr pour apprécier cette bonté, l'ordre dans lequel les torrens forment successivement leurs dépôts. Les galets ou graviers les plus gros sont déposés par eux près de leurs sources, comme plus pesans, puis viennent les sables & ensuite les parties terreuses qui pouvant se soutenir mêlées

aux eaux , ne font déposées que dans les endroits où ces mêmes eaux nappent , en quelque sorte , en perdant leur vitesse , c'est-à-dire , près de la mer.

Mais si dans ce système les terrains voisins des grandes montagnes sont les moins favorisées par le sol , ce désavantage est cependant balancé par les pluies d'orage qui y tombent plus fréquemment & avec plus d'abondance.

L'on divise la plaine du Limbé en deux parties ; savoir : le Haut Limbé , qui est la plus proche des montagnes au Sud ; elle contient 16 sucreries ; & le Bas Limbé qui est vers la mer , & où sont six sucreries. Ces deux parties sont séparées par la rivière qui , à environ une lieue de la mer , coupe en quelque sorte la plaine en allant du pied des montagnes de l'Est chercher le pied de celles de l'Ouest.

En général les terres de la plaine du Limbé sont d'une excellente qualité & susceptibles de toutes les cultures. On y avait autrefois beaucoup d'indigo qui y devenait très-beau , mais les insectes qui détruisent cette plante , ont déterminé tous les habitans , qui en avaient le moyen , à lui préférer la canne à sucre. De manière que presque toute la plaine du Limbé est occupée par des sucreries. Les 22 qu'elle contient & dont 13 ont des moulins à eau , donnent annuellement environ quatre millions cinq cents milliers de sucre blanc , dont la moitié est produite par les 16 sucreries du Haut Limbé , & l'autre moitié par les six sucreries du Bas Limbé. Avec plus de cultivateurs la plaine verrait encore son produit s'augmenter.

Lorsqu'on vient du Cap , on arrive , comme le dit la Description de l'Acul , par deux gorges ou coupes. A environ une lieue de la cime de la chaîne que franchit la grande coupe qui va au Haut Limbé , est le bourg où est l'église qui a été construite plusieurs fois en bois qui pourrissent très-vîte à cause de l'humidité. On en projète une de maçonnerie , mais actuellement une grande case , partagée en deux , sert à la fois & de temple du Seigneur & de logement à son ministre. Une vingtaine de mauvaises cases couvertes de pailles ou d'essentes , forment là une espèce de bourg où résident des ouvriers , des marchands & des cabaretiers , & où un aubergiste nommé Rossignol , loue des chaises attelées pour aller au Cap , à 66 liv. par jour ; & des chevaux sellés pour la moitié de ce prix. Près du bourg , le grand chemin qui va du Cap au Port-au-Prince , traverse la rivière qui , plus d'une fois , a mis le courrier en grand péril , & qui , chaque année , coûte la vie à quelque imprudent. Elle emporta le bourg presque en totalité en 1744.

Si l'on arrive par la petite coupe, on passe le chemin qui conduit au Port-de-Paix; dès qu'on est au sommet de la chaîne, limite de l'Acul & du Limbé, il s'offre un nouveau spectacle dans la plaine fertile du Bas Limbé, dont le lointain qui semble artistement ménagé par la nature, forme un effet pittoresque. Le voyageur en serait enchanté s'il ne remarquait pas qu'il n'a pour y descendre qu'un chemin hérissé de pierres mobiles ou encore incrustées dans le sol qui forcent les voitures à aller par faults & par bonds jusqu'au pied de la montagne. En vain chercherait-on à rendre la voie plus facile. Si l'on déplace les pierres, les pluies en enlevant la terre qui en couvre d'autres les laissent bientôt à découvert, & cette montagne inépuisables en pierres calcaires, promet de laisser la patience des hommes encore quelques siècles. Il serait donc plus sage de chercher un autre chemin, & peut-être est-ce le long du rivage qu'il faut le choisir, parce que de grosses pierres qui s'y trouvent permettraient de former une levée de la plus grande solidité.

Il y a aussi un grand chemin de voiture qui fait communiquer entr'eux le Haut & le Bas Limbé.

Après le bourg & la passe de la rivière, le chemin du Port-au-Prince suit la plaine qui se rétrécit en se dirigeant vers le Sud-Ouest, & il va ainsi chercher la gorge de la Grande ravine où coule réellement une grande ravine qui a aussi des carpes & qu'il faut passer trois fois. On rencontre, dans cet intervalle, des sucreries, dont celle Chabaud est la dernière. On a de chaque côté quelques indigoteries, ou bien des cafeteries dont les établissemens sont sur la portion plane & les cafiers dans des enfoncemens que laissent l'extrémité des épatemens de montagnes ou sur les pentes plus ou moins adoucies de ces dernières. Dans quelques points sont aussi des entrepôts pour recevoir les denrées des manufactures des montagnes, ou les objets utiles qu'elles attendent du Cap. Le taux actuel des charrois de cet entrepôt peut être connu en sachant qu'on paye quatre piastras-gourdes celui d'un millier de café de ces entrepôts à l'embarcadère du Limbé. Enfin l'on arrive au pied de la coupe de Plaisance qu'il fallait gravir à cheval & avec effort, avant qu'on n'eût fait une route praticable aux voitures qui conduisent à Plaisance, & là finit la plaine du Limbé.

Les cantons de la partie montueuse de la paroisse du Limbé sont, en allant de l'Est dans l'Ouest, l'Acul à Jean-Raux, la Ravine des Roches, la Soufrière

du Limbé, partie de la Grande ravine, le Boucan à Guimby, l'Islet-à-Corne, le Morne à Deux-Têtes, la rivière Rouge & partie de la Coupe-à-Noé. Le café & les vivres du pays y réussissent parfaitement.

On compte dans ces montagnes ou dans les gorges qu'elles forment, 124 cafeteries, 13 indigoteries & 79 places à vivres. Il y a aussi dans la paroisse trois manufactures qui font des pots, des briques & des tuiles, & la paroisse à 4 guildiveries.

La coupe de Plaisance est longue parce que le chemin a été pratiqué dans la croupe même de la montagne, & qu'il n'a pas été possible de lui donner une pente extrêmement adoucie. Mais ceux qui ont passé dans celle où l'on n'allait qu'à cheval & qui est sur la gauche de la nouvelle qu'on vient de terminer, trouvent celle-ci bien douce. Ce chemin dans ses directions différentes & quelquefois opposées, montre des établissemens qu'on atteint successivement & au-dessus desquels on est presque surpris de se trouver, lorsqu'après avoir monté plus de 5,000 toises, on a pu parvenir au sommet de la crête qui est le point le plus élevé de cette coupe & celui qui sert de limite aux deux paroisses du Limbé & de Plaisance. Arrivé là, l'œil contemple avec étonnement la masse énorme de montagnes qui s'offrent de toute part, & dont plusieurs ont des aspects volcanisés; qui semblent amoncelées les unes sur les autres, & qui, dans leurs pentes plus ou moins rapides, dans les intervalles étroits qu'elles laissent entr'elles, & qu'on pourrait prendre pour des précipices, offrent la preuve de l'industrie de l'homme. Le pittoresque de cette situation s'accroît par la vue de la Grande ravine du Limbé, du bord de laquelle on a commencé à gravir la coupe & que l'on aperçoit alors dans les différentes gorges, passant dans le canton de l'Islet-à-Corne & donnant dans le lointain la mesure de la hauteur à laquelle on est parvenu. Lorsqu'on est sur la cime on éprouve une sensation qu'on serait tenté d'appeler froide.

De toutes les paroisses de la Partie du Nord de la Colonie, celle du Limbé est la plus favorisée par les pluies. Au mois d'Avril 1766, elles y causèrent de grands dégâts. Le 25 elles furent accompagnées de coups de tonnerre affreux, le même jour, le courrier allant du Cap au Môle, perdit ses paquets dans la rivière; & le 26 à neuf heures quelques minutes du soir la terre trembla. On a calculé que du 1^{er} Avril 1783 au dernier Mars 1784, il y était tombé 17 pieds, 7 pouces, 8 lignes d'eau. Si ces pluies sont nuisibles.

quelquefois par leur trop grande abondance, les habitans font dédommagés de cet inconvénient, parce qu'ils n'éprouvent point les sécheresses qui désolent si fréquemment les autres lieux par les disettes de vivres, toujours si désastreuses. Cependant la sécheresse de 1786 y a été dououreusement sentie.

La situation de la Plaine du Limbé, entourée de montagnes & traversée par une grande rivière, y rend l'air froid & humide. Le thermomètre de Réaumur y est presque toujours deux degrés plus bas qu'au Cap. Cependant le séjour en est sain pour les blancs, mais les nègres y sont sujets à des maladies de poitrine, dont des transpirations supprimées sont la plus fréquente cause.

Les montagnes qui bordent le Limbé sont encore assez garnies de bois. Les parties les plus voisines de la mer en ont d'excellens, appelés bois incorruptibles. Celles qui sont au contraire à une lieue & plus de la mer, ne portent que des bois mous, dont quelques-uns peuvent néanmoins servir à des charpentes couvertes ou être employés en merrain.

Les deux chaînes de montagnes de l'Est & de l'Ouest de la paroisse, n'ont que des pierres calcaires calcinables, depuis le rivage jusqu'à environ une lieue en gagnant dans le Sud. A partir de là jusqu'à la grande chaîne, il n'y a plus de pierres calcaires.

Le Limbé recèle probablement des mines de divers genres. Vers 1763, un habitant, en faisant creuser pour construire une écluse sur la rivière du Limbé, découvrit une mine de lapis lazuli. Il en envoya à Paris plusieurs morceaux qui furent reconnus pour être de la même nature que la pierre d'azur Orientale avec laquelle on prépare le beau bleu appelé *Outremer*.

On trouve de l'ocre dans les hauteurs de la Grande ravine, près l'Islet-à-Corne.

Sur la rive droite de la Grande ravine & vis-à-vis l'habitation Glier, est une grosse pierre qui paraît être une ophite ou serpentinite, sur laquelle sont plusieurs figures humaines grossièrement faites, mais profondément gravées dans la pierre même. On attribue ce travail aux anciens naturels &, pour cette raison, cette pierre porte le nom de *Roche à l'Inde*.

Non loin de là, & sur l'habitation Chabaud, est un espace qui paraît avoir été aplani de main d'homme. On y remarque les restes d'une terrasse & l'on trouve dans les environs une grande quantité de fétiches indiens.

Il est tems de parler de la côte de cette paroisse. A partir de la pointe d'Icaque, qui forme l'entrée Nord-Ouest de la baie de l'Acul, jusqu'à celle du Limbé, il y a beaucoup de haut-fonds & de reffis. C'est à 1,360 toises de la pointe d'Icaque, que commence la limite du Limbé, dont l'embarcadère est à deux lieues encore plus à l'Ouest.

Cet embarcadère, adopté depuis long-tems par les habitans, n'a reçu qu'en 1748, par les ordres de M. de Vaudreuil, après l'entrée des deux bâtimens dans la baie de l'Acul, la batterie projetée par M. de Larnage en 1742. On avait cependant déjà fait du passage qui y était établi, l'objet d'une ferme, que je trouve adjudgée, le 3 Mai 1743, par l'ordonnateur du Cap, à M. Burgaut, avec celle des passages de l'Acul & du Fort-Dauphin. Le tarif de ce passage était alors de 2 livres 5 sous par libre, de moitié pour un esclave, d'une gourde par barrique de sucre, &c. La ferme fut de 3,000 liv. en 1752. Autorisés par les Administrateurs du Cap, le 4 Mars 1751, les habitans firent à cet embarcadère une chaussée qu'ils cédèrent à M. Delfaut, d'après une autorisation des Administrateurs-généraux, du 27 Avril 1762, & qui est possédée en ce moment par M. de Pont.

L'embarcadère du Limbé a actuellement 33 maisons. Il en a malheureusement quelques-unes couvertes de paille, ce qui les menace toutes d'incendie. Audevant de l'embarcadère, M. de Pont, pour faciliter les chargemens & les déchargemens & être indépendant de l'époque de la haute mer qui, lorsqu'elle arrivait la nuit, donnait aux nègres la fatigue des veilles, a fait combler en roches 180 pieds, & a mis au bout de ce remblai une jettée ou calle de bois de 86 pieds, à l'extrémité de laquelle est une grue qui facilite encore les opérations.

A 160 toises dans l'Est de l'embarcadère, est l'îlet du Limbé qui a 170 toises de long du Nord au Sud sur 140 toises de large. Comme il est de nature calcaire, M. Blay & M. de Pont ont obtenu, le premier sous M. de Belzunce, le second en 1783, la permission d'y établir un four à chaux. Celui de ce dernier, le seul qui soit en activité donne jusqu'à 5,000 barils de chaux par fournée. Entre l'îlet du Limbé & la pointe Est du morne à Marigot, sont deux autres petits îlets dont le plus grand qui est dans l'Est & que les grosses mers surmontent, est nommée la Roche-Pauvre. On ne trouve qu'une passe pour des canots entre ces derniers îlets.

L'embarcadère du Limbé a le désavantage d'être sous le vent du Cap. Les bateaux-passagers qui portent les denrées, ont donc presque toujours le vent contraire pour se rendre dans cette ville, ce qui les oblige à courir une première bordée fort au large, afin de s'élever au vent, & de tâcher d'entrer au Cap à la seconde, & dans l'intervalle d'une demi-journée. Mais en tems de guerre ils sont forcés d'aller de terre à terre & souvent encore ils relâchent au Port-Français.

L'embarcadère du Limbé est d'un grand secours aux caboteurs qui y ont bonne tenue. L'îlet du Limbé le défend au Nord, le morne du Marigot au Nord-Ouest & les reefs à l'Est. Si un corsaire ennemi tentait d'y entrer avec la brise favorable du vent du large, malgré la batterie de 6 pièces de canons à laquelle il faut présenter le devant en donnant dans la passe, il ne pourrait plus en sortir que la nuit parce qu'il faudrait y attendre la brise de terre; & dans l'intervalle, les forces armées de la paroisse qui se réuniraient, ne lui permettraient plus d'effectuer cette résolution.

Les vigies posées pendant la guerre sur deux petites montagnes, au pied desquelles est l'embarcadère du Limbé, avertissent les caboteurs de la présence de l'ennemi & ils prennent alors les mouillages qui sont le plus à leur portée. C'est à ces vigies qu'on doit attribuer de n'avoir perdu aucun des quatre passagers du Limbé qui sont des bateaux de 70 à 80 tonneaux, dont deux sont à M. Blay & deux à M. de Pont. Ces propriétaires ont des magasins où l'on entrepose les denrées du Limbé & mêmes celles de Plaisance. Un blanc passager y paye une gourde; un nègre, un quart de gourde ou gourdin; une barrique de sucre, 3 gourdes; une de vin, 9 livres; un baril de farine, 3 livres; un sac de café, trente sous; le reste à proportion.

On pourrait donner aisément à l'embarcadère du Limbé, un filet d'eau pris dans le canal de l'habitation Lavaud. Cette eau servirait aussi aux caboteurs que ce mouillage reçoit & qui la paient aux nègres à raison d'un escalin par sceau.

On trouve 210 toises de l'embarcadère du Limbé jusqu'à la pointe Est du morne à Marigot & 350 jusqu'à la pointe Ouest du même morne. Toute cette partie de côte est bordée d'un reef à fleur d'eau, qui la rend d'un accès très-difficile.

Le morne à Marigot forme la pointe Est de l'anse du même nom, qui a 1,810 toises jusqu'au morne à Manioc qui la termine à l'Ouest. La flèche de l'anse est d'environ 850 toises & l'embouchure de la rivière du Limbé s'y trouve à 810 toises du morne à Marigot. Il y a au milieu de cette anse un haut-fond considérable

confidérable des deux côtés duquel on passe, mais le meilleur est celui de l'Est. Le mouillage y est très-exposé au Nord.

Du morne à Manioc jusqu'à la pointe Est de l'anse du Port-Margot où finit la paroisse du Limbé, il y a 240 toises, mais toutes de côtes de fer.

La population totale de la paroisse du Limbé est de 300 blancs, 200 affranchis & environ 5,000 nègres.

La milice y compte 250 hommes portant armes.

Quoique l'église du Limbé ne soit qu'à 4 lieues & demie de celle du Cap, en ligne droite, il y a réellement par le chemin :

De cette église au Cap, 6 lieues. De cette église à celle du Port-Margot, 3 lieues.
 ————— à celle de l'Acul, . . 3 ————— de Plaifance, . . 7

Le Limbé donne son nom à un Quartier dont dépendent les paroisses du Limbé, de Plaifance, du Port-Margot & du Borgne.

Il est du commandement & de la Sénéchaussée du Cap.

Il n'est aucune paroisse de la Colonie qui ait à se glorifier autant que celle du Limbé, de l'influence de l'un de ses habitans sur la prospérité de Saint-Domingue français. En disant ces paroles, tous les hommes justes, l'envie elle-même nomment à la fois M. Belin de Villeneuve.

M. (Paul) Belin de Villeneuve est le premier, pour ne pas dire le seul, qui se soit occupé, avec succès, de perfectionner l'art du sucre. Il est résulté de ses recherches, une théorie sûre.

Le canton du Bas Limbé était décrié, autant par son peu de produit, que par la mauvaise qualité de ses productions. M. Belin y achète, en société avec M. Raby, une habitation; il prouve que les connaissances seules manquaient; les eaux qui nuisaient sont contenues & évacuées, & un lieu cité comme incapable de nourrir des cannes, devient le site d'une immense sucrerie. On l'imite, même en le censurant, & le Limbé a changé de face.

La supériorité de la manufacture de M. Belin lui attire bientôt des personnes qui viennent y chercher l'instruction. Elles y sont accueillies avec empressement & si toutes n'emportent pas des connaissances théoriques parfaites, elles vont montrer que leur pratique les met au-dessus des autres fabricateurs, & on dit, pour louer un raffineur: *C'est un élève de Belin.* Cette pratique, il l'a même si bien éclairée, que des nègres ont pu, avec elle seule, obtenir des résultats heureux.

Avant les procédés de M. Belin, les formés de sucre fabriquées à Saint-

Domingue ne pefaient que 28 liv. D'après fes procédés , elles vont à 40 liv. & même plus ; le fucre eft plus beau , on tire partie de toutes les matières qui étoient perdues auparavant , les firops amers donnent de meilleur efprit ardent , parce que le principe fucré n'eft pas détruit par les erreurs de la fabrique. Qu'on calcule combien il fe fait de formes de fucre à Saint-Domingue , qu'on remarque qu'il en eft un quart qu'on doit aux lumières de M. Belin , & l'on pourra apprécier alors de combien la Colonie & l'État lui-même font redevables à ce colon depuis trente ans.

Ce n'eft pas tout. En 1769, M. Belin au lieu de trois cylindres égaux qu'avaient les moulins à fucre , a donné un tiers de plus ~~de~~ diamètre des cylindres latéraux , & celui du centre a communiqué la même fomme de mouvement avec un tiers de moins dans la force motrice , avantage énorme quand celle-ci eft produite par des animaux.

Il a rectifié les fourneaux des chaudières , qu'on ne pouvait débarrasser de leurs cendres fans arrêter le feu , ce qui diminuait l'action de cet agent. Il a imaginé depuis encore un nouvel équipage qui hâte confidérablement la fabrication d'une quantité donnée de fucre , & on fait chez lui 172 formes par 24 heures. Il a perfectionné les coffres à étuve (*) & amélioré la diftribution des bâtimens qu'on employe dans une manufacture à fucre , de manière à fimplifier la main-d'œuvre ; on lui doit un moulin à préparer la terre pour le terrage du fucre , & la démonftration qu'il eft infenfé de faire venir de France une terre argileufe blanche pour cet ufage. Enfin dans la culture , dans l'adminiftration & la conduite d'un immense atelier , M. Belin s'eft montré comme dans l'art du fucre , & le perfectionnement des machines , d'autant plus dignes d'éloges , que ce qu'il fait il l'a appris lui-même , & que toute fa renommée eft à lui comme fes talens.

Le gouvernement lui a accordé , au mois de Juillet 1777 , des lettres de

(*) C'eft ici le cas de dire qu'on n'avait pu obtenir jufqu'en 1786 que de mauvais pivots , mais MM. Dacofa , de Nantes , en ont fait exécuter d'excellens pour M. Belin & pour M. Verret. Ils ont auffi des tambours qui ont le fini des pièces d'orfèvrerie & qui font fupérieurs à ceux d'Angleterre , qu'on ne polit qu'extérieurement tandis que l'intérieur eft plein de défauts & d'inégalités. Ces tambours font d'excellente matière , ainfi que les chaudières à fucre de la même manufacture.

MM. Dacofa procurent , en outre , fur un modèle de M. Belin , fes nouveaux coffres à étuve.

noblesse, que sans doute un jour les descendans de quelque dévastateur d'une contrée, qui en a obtenu aussi, se croira en droit de dédaigner; mais si l'utilité est le caractère de la vraie gloire, celle de M. Belin nous semble bien faite pour servir de base à l'orgueil, puisqu'on veut qu'il entre dans tout.

Je dois au caractère obligeant de M. Belin, à son amitié pour moi & plus encore à son penchant pour les vues qui m'animent, des principes, des règles & des observations sur toutes les parties qui constituent le cultivateur colonial. Je les ai recueillis dans de longs & nombreux entretiens, dans des séjours renouvelés sur l'habitation même, où la démonstration suivait la théorie. Il a revu ma rédaction. Un jour viendra sans doute où je les offrirai au Public, pour qui je les ai recherchés, & ce sera un nouveau bienfait de l'homme que la médiocrité a attaqué de cent manières, & toujours sans considérer qu'il aurait fallu frapper trop haut pour qu'elle put l'atteindre. Qu'elle sâche que tant qu'elle n'aura pas à citer un exemple qui l'emporte sur celui de M. Belin, faisant au *Bas Limbé*, avec 165 carreaux de cannes, 650 milliers de sucre, d'une qualité que nulle autre sucrerie du même lieu n'égale, ses clameurs ne seront qu'insensées. J'en appelle à la multitude de personnes qui ont été voir, sur l'habitation de M. Belin, ce que c'est qu'une sucrerie où de grands talens mettent leur empreinte sur tout (*).

Qu'il est pénible, après avoir cité un être dont toute la vie est une série d'actes recommandables, d'être obligé d'en nommer un dont l'atroce existence a été un fléau pour l'humanité.

C'est de l'habitation de M. le Normand de Mézy, au Limbé, que dépendait le nègre Macandal, né en Afrique. Sa main ayant été prise au moulin, il avait fallu la lui couper, & on le fit gardien d'animaux. Il devint fugitif.

(*) On lit sur le manteau de la cheminée de la sucrerie de M. Belin, ces quatre vers qu'elle a inspiré à M. de la Borde, enseigne de vaisseau, qui a péri dans le voyage de M. de la Pérouse autour du Monde.

L'homme actif a les biens, l'homme oisif a les maux,

Tout travail a sa récompense,

Et la plus douce ici compense

L'amertume de nos travaux.

Pendant sa défection il se rendit célèbre par des empoisonnemens qui répandirent la terreur parmi les nègres, & qui les lui soumit tous. Il tenait école ouverte de cet art exécrationnel, il avait des agens dans tous les points de la Colonie, & la mort volait au moindre signal qu'il faisait. Enfin dans son vaste plan, il avait conçu l'inférial projet de faire disparaître de la surface de Saint-Domingue tous les hommes qui ne seraient pas noirs, & ses succès qui allaient toujours croissans avaient propagé un effroi qui les assuraient encore. La vigilance des magistrats, celle du gouvernement, rien n'avait pu conduire jusqu'aux moyens de s'emparer de ce scélérat, & des tentatives punies d'une mort presque soudaine, n'avait servi qu'à terrifier encore plus.

Un jour les nègres de l'habitation Dufresne, du Limbé, y avaient formé un calenda nombreux. Macandal qui était accoutumé à une longue impunité, vint se mêler à la danse.

Un jeune nègre, peut-être par l'impression que la présence de ce monstre avait produite sur lui, vint en avertir M. Duplessis, arpenteur, & M. Trévan qui se trouvaient sur cette habitation, & qui firent répandre le tafia avec tant de profusion, que les nègres s'enivrèrent tous, & que Macandal, malgré sa prudence, se trouva privé de sa raison.

On alla l'arrêter dans une café à nègre, d'où on le conduisit dans une chambre de l'un des bouts de la maison principale. On lui lia les mains derrière le dos, & faite de fer on lui mit des enverges de chevaux. Les deux blancs écrivirent au Cap pour prévenir de cette capture, & avec deux nègres domestiques ils gardèrent Macandal, ayant des pistolets chargés sur la table où était une lumière.

Les gardiens s'endormirent. Macandal, peut-être aidé par les deux nègres, délia ses mains, éteignit la chandelle, ouvrit une fenêtre au pignon de la maison, se jeta dans la savane & gagna des cafiers en sautant comme une pie.

La brise de terre qui augmenta, fit battre le crochet de la fenêtre, ce bruit réveilla; grande rumeur, on cherche Macandal que les chiens éventèrent bientôt & qu'on reprit.

Macandal qui, s'il avait fait usage des deux pistolets au lieu de fuir, était sûr d'échapper, fut condamné à être brûlé vif par un arrêt du Conseil du Cap du 20 Janvier 1758. Comme il s'était vanté plusieurs fois que si les blancs le prenaient il leur échapperait sous différentes formes, il déclara qu'il prendrait celle d'une mouche pour échapper aux flammes.

Le hasard ayant voulu que le poteau où l'on avait mis la chaîne qui le saisissait fut pourri, les efforts violens que lui faisaient faire les tourmens du feu, arrachèrent le piton & il culbuta par-dessus le bucher. Les nègres crièrent : *Macandal sauvé* ; la terreur fut extrême ; toutes les portes furent fermées. Le détachement de Suisses qui gardait la place de l'exécution la fit évacuer ; le geolier Massé voulait le tuer d'un coup d'épée, lorsque d'après l'ordre du Procureur-général, il fut lié sur une planche & lancé dans le feu. Quoique le corps de Macandal ait été incinéré, bien des nègres croyent, même à présent, qu'il n'a pas péri dans le supplice.

Le souvenir de cet être pour lequel les épithètes manquent, réveillent encore des idées tellement sinistres, que les nègres appellent les poisons & les empoisonneurs des *Macandals*, & que ce nom est devenu l'une des plus cruelles injures qu'ils puissent s'adresser entr'eux.

Un peintre de Paris nommé Dupont, fit en prison le portrait de Macandal & de trois de ses principaux complices, & les apporta en France. Sa veuve les faisant vendre sur le quai du Louvre, M. Courrejolles les acheta & les donna à M. Mazères, à la mort duquel ils ont encore été vendus. J'ai acheté celui de Macandal à Versailles, d'un étaleur au coin de la grande écurie dans l'avenue de Paris. Ce portrait est à l'huile & très-bien fait.

On ferait un ouvrage volumineux de tout ce que l'on rapporte sur Macandal ; mais il était réservé à un anonyme de le présenter dans le Mercure de France du 15 Septembre 1787, comme le héros d'un conte intitulé *Histoire véritable* où l'amour & la jalousie agissent comme deux grands ressorts.

L'épizootie s'est montrée sur l'habitation Belin, mais en faisant tuer les mulets chez lesquels la morve était bien caractérisée & en isolant ceux qui n'en offraient que des atteintes, il est parvenu à en arrêter les ravages.

On voit sur l'habitation Belin un *Rima* ou *Arbre à pain*, placé le 7 Août 1788 dans une terre de rapport, excellente & très-fraîche. Il avait le 28 Décembre un tronc d'un pied, d'où partait un jet de 14 pouces & demi, de 7 lignes de diamètre, ayant des feuilles de 17 pouces de long. Tout promet que cet arbre si précieux aura le succès le plus complet, & les soins de M. Belin y concourront parce qu'ils sont continuels, & que vouloir être utile à la Colonie est pour lui une douce habitude.



XVI.

PAROISSE DE PLAISANCE.

Nous voilà parvenus à l'une des paroisses les plus importantes de la Partie Française, parce qu'elle est située dans un point destiné, par sa nature, à servir de moyen de communication entre la Partie du Nord, la Partie de l'Ouest & le reste de la Colonie, & même à assurer à divers points de la Partie du Nord, une communication entr'eux.

Un lieu éloigné de douze lieues dans le Sud-Ouest du Cap, où l'on ne pouvait arriver que par des sentiers que les chasseurs eux-mêmes ne reconnoissaient pas toujours, ne pouvait être très-fréquenté, malgré le nom que lui avait fait donner la situation de l'espèce de bassin qu'on y trouve, & qui devait paraître réellement agréable à celui qui avait vaincu la difficulté d'y pénétrer. En un mot, ce ne fut qu'en 1726 qu'on fit de Plaisance une paroisse, quoique depuis cinq ou six ans on eût commencé à y reconnaître & à y séparer les concessions. D'épaisses forêts, des pluies abondantes, les obstacles de l'entrée & de la sortie, tout conspirait contre ce séjour & en écartait les Colons les plus hardis.

Plaisance comptait, en 1728, 53 habitations toutes dans la partie basse. M. de Lafond en commandait alors les milices.

Je ne fais quel motif a donné l'Archange Saint-Michel pour patron à cette paroisse; mais le premier temple qu'on lui consacra n'eut pas une longue durée, puisqu'en 1746, M. Cabrol de Nègrefeuille, l'un des paroissiens, donna neuf carreaux de terre pour servir à y construire une église & un presbytère. Bientôt après la paroisse fut sans pasteur, & en 1751, M. de la Touraudais, marguillier, le suppléait à plusieurs égards & notamment en délivrant des extraits des registres tenus fort mal en ordre. L'église s'étant anéantie une seconde fois, la majesté divine était renfermée dans une portion d'une mauvaise case depuis treize ans, lorsqu'on a construit l'église actuelle en 1784. Elle est sur le même emplacement que la précédente, ayant 72 pieds de long sur 30 de large & faite de maçonnerie. Elle a coûté cinquante & quelques mille livres.

La paroisse de Plaisance qui n'a été démembrée d'aucune autre, a pour

limites : au Nord, les paroisses du Borgne, du Port-Margot & du Limbé ; à l'Est, le Limbé & la Marmelade ; au Sud, la Marmelade & les Gonaïves ; & à l'Ouest, les Gonaïves & le Gros-Morne. Partout des chaînes de montagnes la bordent, sa plus grande longueur qui va du Sud-Est au Nord-Ouest, est d'environ huit lieues ; sa largeur varie depuis trois lieues jusqu'à environ une lieue & demie. Ce dernier point est celui où le Margot qui appartient à la paroisse du Port-Margot, fait une rentrée dans Plaisance.

On distingue cette paroisse en deux parties principales, qui sont Plaisance ou le Haut Plaisance, & Pilate ou le Bas Plaisance. La première, qui comprend la partie Orientale jusqu'au morne à Miel, a pour subdivision Plaisance proprement dit, la Trouble, la Grande-Rivière, le Mapou, le Bœuf-Blanc, la Provence & la ravine Champagne. La seconde est une gorge très-ouverte formée dans la partie Occidentale de la paroisse, d'un côté par la chaîne qui sépare celle-ci de la paroisse des Gonaïves, & de l'autre côté par les montagnes qui séparent la paroisse de Plaisance de celles du Borgne & du Port-Margot. Elle se partage en Pilate proprement dit, en Ravine à Baudin, en Piment & en rivière La Porte.

La culture des premiers Colons français de Plaisance, a été l'indigo, indépendamment de ce que cette denrée jouissait alors d'une forte de faveur, elle était plus analogue qu'aucune autre à la position du lieu, par la facilité de la transporter au Cap où elle devait être vendue. Comme tout était encore agreste à Plaisance, on n'y cultivait même que l'indigo sauvage ou bâtard, & ces Colons simples & heureux, trouvant dans la chasse & la pêche des ressources journalières, voyaient croître la plante qu'ils ignoraient alors que les insectes attaqueraient un jour comme l'indigo franc.

Plaisance avait une existence qui n'annonçaient rien de brillant, quoiqu'on y vit quelques Colons riches, lorsqu'en 1770 plusieurs nouveaux habitans y parurent & y firent des défrichemens considérables. La culture des deux indigos s'y multiplia, mais bientôt celle du cañier la remplaça dans plusieurs points, & des forêts entières furent abattues, pour céder leur place à l'arbusse qui semble s'être approprié toutes les montagnes de la Colonie. Examinons Plaisance dans ses différens cantons, tels qu'ils sont à présent.

Celui appelé *Plaisance*, d'une manière plus particulière, va depuis le point où est le bassin de la Trouble jusqu'au morne à Miel où le Pilate commence.

C'est dans un de ces points qu'est l'église, & dans un autre, plus à l'Est d'environ 3,000 toises, se trouve ce qu'on appelle le bourg de Plaisance, c'est-à-dire, une douzaine de maisons, d'auberges ou de cabarets & le logement de la maréchaussée. La terre de ce canton est réputée d'autant meilleure, qu'elle s'éloigne davantage de la coupe qui conduit au Limbé & qu'elle gagne la partie basse du bassin. C'est un mélange d'argile, de sable & de limon.

La *Trouble*, qui est le canton le plus Sud-Est de la paroisse, a pour bornes, une partie de la Marmelade, l'Islet-à-Corne, qui dépend du Limbé; le canton de Plaisance & celui de la Grande-Rivière. L'argile domine dans la partie inférieure. Les eaux y stagnent & la terre y est gercée durant les sécheresses, tandis que dans les hauteurs qui le bordent, eaux, sol, température, tout est propice aux légumes & aux cafiers; mais en général ce canton, par des alternatives de sécheresse & d'humidité, éprouve la santé de ses habitans & les africains s'y acclimatent avec difficulté.

La *Grande-Rivière* est bornée vers le Sud, par la rivière connue sous le nom de Grande-Rivière des Gonaïves; à l'Est, par la Marmelade; au Nord, par le canton de la Trouble, & à l'Ouest, par celui du Mapou. Il est fort avantageusement établi.

Le *Mapou*, dont on n'a connu la valeur que depuis environ vingt-cinq ans, donne maintenant une immense quantité de café & il mérite sa réputation.

Le *Bœuf-Blanc* suit le Mapou dans l'Est.

La *Provence* est dans le Nord, opposée au Mapou & touchant au Limbé.

La *ravine à Champagne*, qui suit la Provence dans l'Ouest & qui touche au Limbé & au Port-Margot, a un sol très-varié, & où s'offre le contraste d'un terrain fécond avec un champ argileux. M. Stollenverk a imaginé d'y employer les patates comme un engrais, & de superbes cafiers font l'éloge de cette idée.

Dans la seconde partie de la paroisse de Plaisance, le *Pilate*, proprement dit, offre un beau bassin que l'indigo a un peu épuisé. Les collines nourrissent de beaux cafiers.

Le *Piment*, l'un des cantons qu'on ait le plus établi à Plaisance, n'a pu obtenir cette préférence que du voisinage de l'embarcadère du Port-Margot, puisque les vicissitudes des saisons s'y font sentir d'une manière défavorable. Elles font même regretter le séjour d'un lieu où des eaux limpides & salubres, des bois
propres

propres à la bâtisse & des pierres calcaires, offrent de grands avantages. On ne conçoit pas comment ce canton est de la paroisse de Plaisance, avec lequel il n'a & ne saurait avoir aucun rapport, & point de celle du Port-Margot, dont sa seule position dit qu'il doit faire partie.

La *rivière la Porte*. Ce canton n'a guères été formé que postérieurement à 1750, comme celui du Piment. Il est très-arrosé. Ses parties élevées vers le Gros-Morne sont calcaires, le bois y est commun &, à quelques exceptions près; le cafièr s'y plaît. La température en est très-fraîche.

Enfin on peut comparer plusieurs parties élevées du canton de la ravine à Baudin, à celles du Mapou.

La paroisse de Plaisance compte 32 indigoteries, toutes dans la partie plane & dont le produit peut être évalué à 35 ou 40 milliers d'indigo. Ce revenu était presque double lorsqu'on cultivait l'indigo bâtard. Les 180 cafeteries donnent environ trois millions de café. Avec des bras, cette quantité pourrait être augmentée d'un tiers. Toute la paroisse n'est cependant pas également propre à inspirer cette confiance. Par exemple, la montagne qui sépare Plaisance de la Marmelade & des Gonaïves & qui forme une pente douce, a, dans sa face Orientale, un sol qui la commande presque. La terre y est, dans une longueur d'environ six lieues, alternativement noire & rouge, assez forte, mais mêlée de pierres calcaires ou roches à ravets qui empêchent les dégradations des pluies & conservent une fraîcheur propice. Le reste de la montagne, malgré la fécondité qu'elle promet d'abord, a des pierres vitriifiables & quelquefois du tuf. On jouit sur cette chaîne d'une température qui semble appartenir à un printemps perpétuel, & à cette sensation délicieuse se mêle un plaisir bien vif, lorsqu'on y trouve, comme dans le haut de l'habitation de M. le chevalier Puilboreau, qui est cependant de la paroisse de la Marmelade, des fruits & des fleurs qui rappellent la France. Mais dans la montagne qui confine au Limbé, une terre rouge & forte & le manque de pierres calcaires, défendent de la compter comme propre à prolonger long-tems les succès du cafièr.

Les productions de Plaisance sont dues à une population d'environ 600 blancs, 230 affranchis & 6,600 esclaves.

L'humidité du lieu, qui serait contraire au cotonnier, & qui est un avantage pour le cafièr & l'indigo, favorise aussi les vivres du pays. Toutes les

espèces y réussissent : bananiers , tayos ou malangas , manioc , ignames , patates , maïs , riz , pois , &c. ; & dans les années de sécheresses les paroisses des Gonaïves & du Gros-Morne , reçoivent de celle de Plaisance d'abondans secours , & dans tous les cas l'excédent de Plaisance est utile à la consommation du Cap. Les graines de jardinage , l'artichaut , y ont un sol propice ; le pommier de France y égaye la vue sans être propre à flatter le goût , & la vigne embellit aussi quelquefois une tonnelle , quoique son fruit soit âpre.

Les cannes à sucre , que MM. Chailleau ont plantées sur leurs habitations , prouvent que le bassin de Plaisance pourrait permettre un établissement de sucrerie.

On trouve encore du bois à Plaisance , malgré tout celui que les cafeteries lui font sacrifier chaque jour. Le courbaril , improprement appelé par quelques-uns , bois palmiste , le cèdre ou acajou franc , le bois major , le bresillet , l'aman-dier à petites feuilles , le bois savane , l'acoma jaune , forment , avec plusieurs autres , la classe des bois qu'on appelle incorruptibles. Celle des bois excellens à employer à couvert , est encore plus nombreuse. L'acajou bâtard ou meuble , y est loin d'égalier en beauté celui des Gonaïves.

La simple observation suffit pour prouver que la partie minéralogique de Plaisance est très - curieuse. Plusieurs ruisseaux y roulent des paillettes d'or ; l'on attribue à une mine de ce métal , le nom de ravine de la Mine , que porte un courant d'eau dans la montagne adossée au Limbé. On assure aussi qu'on en a vu de cuivre & il n'y a aucun doute sur l'existence de celles de fer. Plaisance offre partout des granits ; le jaspe & le porphyre de toutes les nuances & de la beauté la plus vantée , même chez les anciens , sont dans ses montagnes , surtout vers la rivière la Porte. Les ophites y sont communes aussi , & elles expliquent comment l'on trouve dans plusieurs points des pierres ou haches indiennes , que les naturels devaient à cette substance pierreuse. On rencontre aussi de leurs vases de terre cuite & de leurs ustensiles. M. Louet , en faisant fouiller sur son terrain , y trouva en 1727 un vase d'argile cuite en forme d'urne avec son couvercle. Ce fut avec une extrême surprise qu'en le découvrant , on trouva une tête d'homme coupée au raz des épaules. Sa forme & la nature des cheveux , dont elle était encore couverte , ne permettaient pas de douter que ce ne fut celle d'un malheureux Indien.

On trouve aussi dans les montagnes des coquillages marins.

Plaisance est principalement arrosé par trois grandes ravines ou petites rivières. Elles ont leurs sources, vers le Sud-Est, dans la montagne qui sépare cette paroisse de celle de la Marmelade. La plus Septentrionale s'appelle la Trouble, comme le canton qu'elle traverse. La plus Occidentale donne son nom au canton de la Grande-Rivière; la rivière la Graix est entr'elles deux. Elles se réunissent à environ une lieue & demie du pied de la montagne au bassin de la Trouble, & deviennent les Trois-Rivières: dénomination que conservent leurs eaux mêlées, en traversant le reste du canton de Plaisance & le Gros-Morne jusqu'au Port-de-Paix où est leur embouchure à la mer, après avoir parcouru environ trente-cinq lieues depuis Plaisance, en comptant les sinuosités.

La rivière des Trois-Rivières, qui charrie partout les pierres calcaires de son lit, reçoit toutes les eaux de la paroisse de Plaisance avant d'arriver au morne la Porte, où elle entre dans celle du Gros-Morne, par le canton du boucan Richard. Les principales ravines qui s'y jettent sont, vers le Sud, celles du Mapou, du Bœuf-Blanc & à Baudin; vers le Nord, celles du boucan Champagne, du Margot & du Piment; vers l'Ouest, est la rivière la Porte, ainsi appelée parce qu'un peu au-dessous de son confluent avec les Trois-Rivières, celle-ci, resserrée entre deux gros rochers, passe dans l'intervalle que ceux-ci laissent entr'eux, & qu'on a nommée *Porte*. Les 210 pieds de hauteur perpendiculaire de ces rochers; le bruit des eaux roulant en cascades; le bassin profond qu'elles forment au-dessous & le sentiment de froid qu'elles produisent par leur grande agitation, qui en réduit une portion en état de vapeurs, tout fait de ce passage un site qui porte un caractère que la nature seule fait donner, & qui inspire une sorte d'horreur. On est même assez déterminé par son aspect à supposer que ce passage a été produit par quelque secousse violente.

Les rivières de Plaisance n'afféchant jamais; les pluies y sont trop abondantes pour qu'on puisse y éprouver cet inconvénient. On évalue à 80 pouces d'eau le terme moyen de celles-ci annuellement; mais, même à Plaisance, la quantité de pluie va en décroissant.

C'est, d'une part, à ces pluies & au volume d'eau qu'elles produisent, & de l'autre part, à la conformation de la partie plane de Plaisance, qu'il faut attribuer un phénomène de cette partie.

Presque chaque jour un brouillard plus ou moins épais, plus ou moins humide, plus ou moins élevé, couvre cette surface. Quelquefois il est formé avant l'aurore; d'autrefois il ne devient sensible qu'avec elle & même qu'après; tantôt l'observateur, qui est sur un point des chaînes qui dominent, l'aperçoit comme une mer d'où s'élèvent çà & là des monticules qu'on pourrait considérer comme autant de petites îles; tantôt il n'est composé que de pelotons séparés, ou de longs sillons qui occupent des hauteurs différentes, ou de filons qui indiquent la direction & les dimensions de chaque gorge. Il est des jours où sa blancheur est celle de la neige; d'autres jours il a une nuance terne; une fois il dérobe la vue des objets les plus voisins, une autre fois il ne cache que ceux qui sont à une certaine distance. Sa base est le plus souvent à terre même, mais par fois aussi il laisse entr'elle & lui, un intervalle marqué. C'est d'ordinaire dans la direction de l'Est à l'Ouest qu'il s'étend, mais il en prend aussi qui diffèrent de celle-là.

Les Colons trouvent dans ce phénomène météorologique, un baromètre qu'ils croient sûr. Si le brouillard se dissipe insensiblement, il promet une belle soirée; s'il s'élève, la pluie est prochaine.

Dans la saison pluvieuse le brouillard se montre peu dans le fond, & il s'empare des hauteurs; & même, depuis que les défrichés se sont multipliés dans celles-ci, il semble aller chercher plus haut les forêts qui lui offrent leur paisible asile: enfin entre huit & neuf heures du matin, ce voile aérien disparaît tout-à-fait.

Le site de Plaisance est montagneux dans sa plus grande partie & d'autant plus frais, que même sa portion plane est fort au-dessus du niveau de la mer. Le thermomètre de Réaumur a 25 degrés $\frac{1}{2}$ pour *maximum* dans ce fond, & à la cime des monts il ne va qu'à 22. En général la température est plus chaude dans les points qui avoisinent cette paroisse, même de 3 ou 4 degrés. Cette différence pourrait être prise pour l'une des causes de la condensation des vapeurs, sur un point très-arrosé, d'autant qu'il n'y a point de brouillard lorsque le vent règne pendant la nuit.

Il n'est pas extrêmement rare de voir le thermomètre descendre en peu d'heures, même de 7 ou 8 degrés, dans les points les plus élevés des chaînes qui bordent Plaisance. On y éprouve alors ce que le contraste veut qu'on appelle un grand froid, quoique le thermomètre marque encore 14 ou 15 degrés.

Les ophtalmies sont assez communes à Plaisance, quand il y a régné des vents de Sud-Ouest, qui ont traversé la paroisse sèche des Gonaïves. Les cantons argileux sont un domaine pour les fièvres quand les années sont pluvieuses.

Dans les deux mois de Novembre & de Décembre 1786, on a ressenti à Plaisance quatre secousses de tremblement de terre venant du Nord-Ouest.

Il est tems que j'envisage Plaisance dans le rapport que j'ai exprimé en commençant sa description & qui le rend si intéressant.

Lorsqu'on commença à y former des établissemens, ils ne se trouvèrent pas, comme dans les autres paroisses qui sont plus à l'Est dans la plaine du Cap, l'effet d'une extension de culture gagnant de proche en proche, mais absolument séparés de tout le reste; cette partie n'avait donc aucun chemin. J'ai dit que les seuls sentiers où passaient des chasseurs en tinrent d'abord lieu, mais ce n'était encore que pour aller vers le Port-Margot, point d'où étaient venus les premiers habitans de Plaisance. On ne pouvait pas, de toutes les situations, trouver ce point de sortie également commode, & pendant la guerre le besoin d'aller au Cap en fit désirer un autre.

On prit encore les chasseurs pour guides & l'on arriva avec des fatigues cruelles jusqu'à la Grande ravine du Limbé. Plaisance n'ayant cette issue que pour sa propre commodité, il était réduit à la rendre praticable avec ses seules forces & cela n'amenait que des efforts peu fructueux.

Cependant les habitans trouvant tous plus d'avantages à aller au Cap qu'au Port-de-Paix, une déclaration du roi du 16 Juin 1740, prescrivit la disfraction de la paroisse de Plaisance & du Pilate de la Sénéchaussée du Port-de-Paix, dont elle avait dépendu depuis sa formation, pour la donner à la Sénéchaussée du Cap. Plaisance resta cependant encore du commandement militaire du Port-de-Paix, mais un ordre du roi du 26 Octobre 1746, l'a réuni encore au Cap sous ce rapport. Ce fut, pour ainsi dire, à cette dernière époque, que M. de Vaudreuil, gouverneur de la Partie du Nord, conçut l'idée de faire communiquer cette partie & celle de l'Ouest par Plaisance, & au mois de Septembre 1750, sans même attendre les ordres des Administrateurs-généraux, il fit travailler les nègres des diverses paroisses environnantes au chemin depuis le bas de la coupe de Plaisance dans le Limbé, jusqu'au bas de celle des Gonaïves dans cette dernière paroisse même. Ce travail fut conduit

avec tant d'activité, qu'au mois de Septembre 1751, M. de Vaudreuil alla par ce chemin, du Cap aux Gonaïves, & dès lors les Français n'eurent plus besoin, pour aller du Cap au Port-au-Prince, d'emprunter un passage sur le territoire espagnol. Par une conséquence de cette entreprise, Plaisance, que cette route faisait traverser continuellement, vit accroître ses établissemens.

M. de Belzunce, tout occupé de camps, de communications & de défense intérieure, ne trouvant pas ce chemin propre à ses vues, en chercha un autre & fit un tracé auquel on ne pensa plus à cause de la paix de 1763, & de la mort de ce général.

En 1773, les clameurs se faisant entendre de toute part, contre le mauvais état du chemin de la coupe de Plaisance, devenu en quelque sorte impraticable, M. de Vallière ordonna qu'on prit des mesures efficaces pour en faire un solide. On y travailla & les habitans de Plaisance, particulièrement, prouvèrent par leur zèle, qu'ils en sentaient la nécessité.

Vingt-cinq ans plutôt on ne concevait même pas l'espérance de pratiquer dans un pareil massif de montagnes, une route durable & commode, & dès qu'on eut celle-ci, le désir de passer du Nord à l'Ouest, en voiture, s'éveilla. Il fallait pour cela trouver surtout une issue de Plaisance vers les Gonaïves, & ce fut vers ce but que les observations se dirigèrent.

M. de Reynaud pendant le court interim qu'il remplit, à la mort de M. de Vallière en 1775, fit faire des recherches, mais on n'eut que des idées vagues.

La guerre de 1778 créant des besoins, on reprit l'idée de la communication par Plaisance, & l'année suivante, M. Louis Dumefnil, habitant & arpenteur de cette paroisse, fit lever le plan d'un chemin qui, prenant dans la plaine de Plaisance, gagnait les Gonaïves par la ravine Sèche. M. du Mousseau en fit même une vérification que suivit une opinion favorable, le 23 Novembre 1779.

La mort de M. d'Argout ayant donné, au mois d'Avril 1780, un nouvel interim à M. Reynaud qui était devenu lieutenant au gouvernement-général, il chargea M. de Mansuy, ingénieur & aide-maréchal-général-des-logis, de s'occuper essentiellement d'effectuer un chemin de voiture entre les deux Parties du Nord & du Sud. M. de Mansuy, l'un des ingénieurs-géographes envoyés dans la Colonie, en 1764, pour en faire le plan topographique (*), encore aidé

(*) Ce plan n'a jamais été achevé, à cause de la mort de plusieurs ingénieurs.

des connaissances locales de plusieurs habitans & notamment de celles de M. Ballon, capitaine des milices à Plaisance; après avoir jugé que le chemin proposé par M. Dumesnil, ne pouvait pas en être un de voiture, traça, avant le mois d'Août 1780, une nouvelle route connue sous le nom de communication de la Brande.

A la même époque, M. Marfan, voyer de Plaisance, proposa à M. de Reynaud un chemin qu'il disait préférable & qui passait dans la partie la plus basse de la chaîne de montagnes qui sépare Plaisance d'avec le Limbé, le Port-Margot & le Borgne, & qui est la première chaîne du Cibao. De cette coupe jusqu'au morne la Porte, M. Marfan comptait deux lieues; de là à la coupe à Joseph on passa le chemin de voiture du Cap au Port-Margot, une lieue un quart, & de ce dernier terme au bourg du Limbé environ une lieue, ce qui ne faisait que quatre lieues de la limite du Gros-Morne au Limbé.

De son côté, M. Dumesnil réclamait en faveur de son projet de la ravine Sèche, M. de Manfuy reçut donc de M. de Reynaud, l'ordre de faire une visite exacte de ce dernier & d'en marquer les inconvéniens. Il en dressa un procès-verbal le 10 Septembre 1780, sans néanmoins manquer de dire qu'il fallait entretenir le chemin tel qu'il existait déjà, ainsi que celui des orangers, parce que des circonstances particulières pouvaient rendre utiles ces diverses issues. MM. de Reynaud & Le Brasseur prescrivirent l'ouverture du chemin de la Brande & on y mit les ouvriers le 2 Janvier 1781. C'étaient 75 soldats du régiment du Port-au-Prince & 60 du régiment du Cap, cent nègres de l'atelier du roi, cent de la paroisse de Plaisance & cent de celle des Gonaïves; la paroisse du Gros-Morne devant travailler au chemin sur son territoire. Le 14 Avril suivant, M. de Reynaud parcourut à cheval toute la route accompagné de trente-deux personnes que cet événement avaient attirées.

MM. de Reynaud & Le Brasseur avaient rendu compte au ministre, le 1^{er} Décembre 1780, de ce qu'ils avaient ordonné, & le ministre dont tous les alentours n'étaient pas favorables, surtout au premier de ces deux Administrateurs, répondit, le 17 Février 1781, que l'on s'était trop pressé & que les corvées étaient bien onéreuses aux habitans. Des lettres particulières ayant publié cette espèce de désapprobation, on crut le moment propice pour reparler des projets autres que celui de la Brande qu'on regardait comme prosrit.

M. de Reynaud enjoignit alors à M. d'Anteville, capitaine au corps royal du

géné, d'aller visiter toutes les communications possibles du Nord à l'Ouest, & d'en rendre un compte par écrit. Ce compte détaillé & daté du 27 Mai 1781, était favorable au chemin par la Brande; mais l'interim de M. de Reynaud ayant fini à son départ pour France, à la fin du mois de Juillet 1781, tout ce qu'il avait voulu, fut sacrifié à des ressentimens personnels, & un chemin de voiture dont on était au moment de jouir, fut abandonné comme une entreprise au moins inutile. On y gagna cependant ce que cet infatigable Administrateur avait fait faire pour adoucir le chemin de la coupe de Plaisance & les soins qu'il avait fait donner sous la direction de M. de Grandmont, commandant de la paroisse des Gonaïves, à celui de la coupe des Gonaïves ou des Orangers, pour le rendre moins mauvais.

Six nouvelles années s'étaient écoulées depuis, lorsqu'une circonstance difficile à prévoir, est venu produire ce que 40 ans de recherches, de projets, de plans & d'essais n'avaient pu procurer à la Colonie. Je veux parler de la réunion des deux Conseils du Cap & du Port-au-Prince qui, en obligeant les habitans de la riche Partie du Nord à franchir les monts qui semblaient les séparer de celle de l'Ouest, pour aller solliciter la justice dans cette dernière ville, a voulu impérieusement qu'on fit une route de voiture, dont le préambule de l'édit de réunion suppose même l'existence. MM. de la Luzerne & de Marbois y ont fait travailler, d'après leur ordonnance du 13 Novembre 1787, & on l'achève en ce moment; de manière qu'on peut désormais aller en voiture de la Partie du Nord dans celle de l'Ouest. MM. du Chillau & de Marbois viennent même, par une ordonnance du 28 Mai 1789, d'autoriser un établissement de carioles, réuni à la ferme de la poste aux lettres, pour transporter les voyageurs du Cap au Port-au-Prince & réciproquement, en payant 396 livres par personne, & même jusqu'à Léogane.

Jettons maintenant un coup-d'œil sur tous les moyens de communication de la paroisse de Plaisance.

La Partie du Nord & celle de l'Ouest ont pour séparation naturelle la première chaîne du Cibao, qui court en se prolongeant vers le Môle Saint-Nicolas, & depuis 1750, que M. de Vaudreuil a voulu qu'une communication entre ces deux parties fut entièrement sur le territoire français, c'est toujours Plaisance qu'on a constamment reconnu pour le point où cette chaîne devait être franchie.

En effet la seule chaîne qui sépare Plaisance des Gonaïves offre une position
centrale,

centrale, d'où les secours peuvent être également portés dans tous les points de la Partie du Nord, depuis la baie de Mancenille jusqu'à Jean-Rabel, & dans tous ceux de la Partie de l'Ouest, depuis les Gonaïves jusqu'au Grand-Goave & à Jacmel, & de celle-ci dans la totalité de la Partie du Sud. Cette chaîne est, par une conséquence nécessaire de sa situation, un centre qui, en définitif, pourrait être celui de la retraite de tous les points que l'ennemi aurait forcés, & un rempart contre les tentatives qu'il voudrait faire contre l'une ou l'autre des deux Parties du Nord ou de l'Ouest, si l'une des deux était déjà envahie. A un pareil éloignement de ses vaisseaux, avec la nécessité d'une marche aussi longue & semée d'autant d'obstacles, il est plus que probable que l'attaquant harcelé par des troupes légères & ayant à combattre le climat, ne ferait que d'impuissans efforts.

Avec cette vue défensive, il faut une route propre aux transports de tous les genres, aux gros bagages, & c'est ce qui rend si importante celle que l'on a assuré aux voitures de trait & de charoi. Elle a, en outre, l'objet important d'assurer le transport des denrées des Gonaïves, & même d'une partie de la plaine de l'Artibonite, d'où l'on est obligé de les envoyer au Cap pendant la guerre, & de tirer de cette ville les provisions d'Europe & les objets nécessaires à l'exploitation.

J'ai parlé, dans la Description du Limbé, de cette route jusqu'au point où elle parvient à la cime de la coupe de Plaisance, depuis la Grande ravine du Limbé. De ce point elle va trouver, à environ 3,000 toises, ce qu'on nomme le bourg de Plaisance, où est la rencontre du chemin qui va au Gros-Morne. De ce bourg, connu aussi sous le nom de carrefour de Plaisance, elle fait 700 toises pour traverser les Trois-Rivières. De ce point des Trois-Rivières à celui où elle trouve la ravine des Orangers, elle fait 2,200 toises, & c'est dans cet intervalle qu'est l'embranchement du chemin de cheval, qui va, par le canton de la Trouble, à la Marmelade & au Dondon. Les 2,900 toises dont je viens de faire mention, parcourues dans la partie plane de Plaisance, sont communes à l'ancienne route de Vaudreuil, mais avec une largeur & une solidité qu'elle n'avait pas auparavant. De la ravine des Orangers, la route fait 4,555 toises pour aller, avec une pente d'environ 4 pouces par toise, chercher sur la première chaîne la crête à Puilboreau, point qui est dans cette partie la limite de Plaisance avec les Gonaïves, celle de la Sénéchaussée du Cap & de celle de

Saint-Marc , & autrefois du Conseil supérieur du Cap & de celui du Port-au-Prince , point dont on peut évaluer la hauteur à environ 400 toises au-dessus du niveau de la mer.

C'est de cette même chaîne , & aux confins de Plaisance , de la Marmelade & des Gonaïves , que l'œil peut se promener sur la plus riche portion de la Plaine du Cap , & aller saisir la Grange , dans la direction de l'Est-Nord-Est , à environ vingt-six lieues de distance. Il peut parcourir encore les montagnes cultivées qui bordent cette plaine , & comparer cet aspect gai & varié à celui des portions presque désertes des possessions espagnoles qu'il découvre au Sud-Est , & avec lesquelles Plaisance lui offre , dans le Nord , un contraste de plus.

Je reviendrai au chemin de voiture dont on doit la direction & l'achèvement au zèle & aux talens de M. de Vincent , ingénieur , en décrivant la paroisse des Gonaïves , aux confins de laquelle je le laisse. J'ajouterai seulement qu'il a été fait par entreprise , & que les divers habitans qui en ont fait exécuter des portions , ainsi que les soldats des régimens du Cap & du Port-au-Prince qu'on y a employés , ont été payés par la caisse publique.

La route par la ravine Séche , & qui est celle dont M. Dumefnié voulait qu'on fit le chemin de voiture , vient aussi du carrefour de Plaisance , mais vers l'extrémité de la plaine elle coupe plus à l'Est que le chemin des Orangers pour aller atteindre un point de la coupe des Gonaïves , sur l'habitation Saint-Amand , après avoir fait 5,855 toises depuis le carrefour. Il a l'inconvénient de parcourir des contreforts très-multipliés de la grande chaîne , de suivre pendant 8 ou 900 toises une ravine remplie de pierres , de galets & de gravois , auxquels une argile blanche a formé un glutin durci , & d'avoir , quoique sèche dans les tems ordinaires comme le dit son nom , beaucoup d'eau dans les orages. Ce dernier effet provient de ce qu'elle est formée par une patte d'oie de ravines qui aboutissent toutes à sa tête & qui descendent de mornes escarpés par cascades. D'ailleurs cette route exigeant un long travail , des mines , ces obstacles ont semblé plus faits pour arrêter que les 2 lieues $\frac{1}{2}$ qu'a de plus la route qui a été ouverte aux voitures , tandis que l'autre est restée praticable aux chevaux & pour l'utilité des habitans de son voisinage , soit de la Grande-Rivière , des Gonaïves , soit des gorges de la Motte , du Dos-d'Ane , &c.

Le troisième chemin est celui des Orangers , ainsi appelé parce qu'il suit long-tems une ravine de ce nom. C'est celui qu'on doit à M. de Vaudreuil ,

& conséquemment le plus ancien de tous, puisqu'avant lui Plaisance ne communiquait point avec les Gonaïves. Il est plus à l'Ouest que celui de la ravine Séche. Il a, en commun avec la grande route royale de chaïses, 2,900 toises, comme je l'ai déjà dit, puis il fait 1,975 toises pour aller du passage de la ravine des Orangers, gagner la coupe des Gonaïves sur l'habitation Bernard, portion dans laquelle il n'est plus qu'un chemin de cheval, avec une pente de 4 pouces par toise. Presque au sommet de cette coupe, limite des deux paroisses, mais du côté de Plaisance, on trouve une espèce de réservoir naturel, sans issue. Il a environ 60 pieds en carré & 15 de profondeur. Les pluies ou les sécheresses n'ont aucune influence sensible sur le volume de ses eaux.

Un quatrième chemin est celui de la Brande, qui est resté aussi une simple route pour le cheval. Il part également du carrefour de Plaisance, à 800 toises duquel il commence à côtoyer la rive droite des Trois-Rivières, & va vers l'église puis il parvient au penchant du morne à Miel, qui sépare Plaisance du Pilate, & ayant parcouru 4,700 toises depuis le carrefour.

A 750 toises du morne à Miel, le chemin traverse à la passé la Boulayes, & cette seule fois, les Trois-Rivières, dont il prend alors la rive gauche jusqu'au morne la Porte, n'ayant guères que deux ou trois pouces de pente par toise depuis le carrefour; il franchit le morne la Porte à 4 pouces par toise & parvient à la limite du Pilate avec le boucan Richard, dépendant de la paroisse du Gros-Morne, après avoir fait 4,300 toises depuis le morne à Miel.

Du point commun au boucan Richard & au Pilate, il fait 2,600 toises pour gagner la crête qui sert de limite entre le canton du Boucan Richard, du Gros-Morne & le canton de la Brande aux Gonaïves, pour de là aller, en suivant la ravine de la Brande, joindre dans les Gonaïves le poteau où aboutissent les trois autres communications dont j'ai rendu compte, en faisant encore 10,500 toises, ce qui complète 22,100 toises depuis le carrefour de Plaisance. On a reproché à cette communication la difficulté de l'entretien, s'il était rendu propre aux voitures, & d'être trop rapproché des paroisses qui en avaient déjà une.

Du Pilate on peut aller au Port-de-Paix & au Port-au-Prince par le Gros-Morne, & gagner le Cap par le Port-Margot, le Limbé, &c.

Le canton de la ravine à Champagne a, en outre; une sortie vers le Limbé directement, & une troisième vers le Margot; mais il n'y a qu'un besoin absolu qui puisse déterminer à en faire usage.

La paroisse de Plaisance est du Quartier du Limbé, de la Sénéchaussée & du commandement du Cap. Elle a pour sa police, son commandant de milices, un substitut du procureur du roi du Cap, & depuis une ordonnance du 13 Septembre 1775, une maréchaussée composée à présent d'un exempt, d'un brigadier & de quatre archers. Sa milice peut donner 150 individus, dont un peu plus de moitié sont blancs.

Le Courrier du Cap au Port-au-Prince laisse & prend deux fois par semaine des lettres au bureau de Plaisance, qui est l'une des maisons du carrefour.

On compte de l'église de Plaisance :

A celle du Borgne, 9 lieues.	A celle de la Marmelade, 8 lieues.
----- Port-Margot, 7	----- des Gonaïves, 14
----- Limbé, 7	----- du Gros-Morne, 7



X V I I.

PAROISSE DU PORT-MARGOT.

NUL lieu de Saint-Domingue ne peut le disputer en ancienneté au Port-Margot, comme établissement français, si ce n'est l'île de la Tortue. Cette dernière devenu le séjour des Aventuriers depuis 1630, avait en eux une population mêlée d'individus de divers lieux d'Europe, augmentée, dans la même année, de français expulsés de Saint-Christophe par les espagnols, & si les Boucaniers passaient quelquefois de là dans l'île Saint-Domingue même, ils n'y avaient que des huttes momentanées qui portaient le nom de *Boucans*.

Quoique les Espagnols eussent exterminé presque tous les habitans de la Tortue en 1638, il resta cependant une quarantaine de français dispersés sur la côte de Saint-Domingue, qui voyant que cette petite île était abandonnée, y retournèrent en 1639, y vivant sans chef & sans que personne les y troublât. Mais Willis, capitaine anglais, ayant enlevé, sans aucune autorisation, de l'île de *Nièves* environ trois cens de ses compatriotes, il les conduisit à la Tortue. Les français accueillirent ces nouveaux compagnons & ne cessèrent même, depuis quatre mois, de les aider de toutes leurs ressources, lorsque l'ingrat Willis les fit désarmer, en fit massacrer une partie de sang-froid & envoya le reste dans l'île Saint-Domingue.

Quelques-uns de ceux échappés à tant d'infortunes, allèrent en faire le récit au Commandeur de Poincy, gouverneur-général pour le roi, des îles de l'Amérique, dont Saint-Christophe était alors le chef-lieu. M. de Poincy conçut le projet de faire servir cette circonstance à l'exécution d'un parti qui lui était déjà prescrit par les Seigneurs de la Compagnie des Îles de l'Amérique, formée & protégée par le Cardinal de Richelieu, alors Grand-Maître, Chef & Surintendant-général de la Navigation & Commerce de France.

Un officier de marine, compagnon de d'Enambuc, premier fondateur des Antilles françaises, à qui ses talens & son courage avaient fait donner le commandement d'une compagnie à Saint-Christophe, y jouissait auprès du commandeur de Poincy d'une confiance méritée. Mais il était huguenot, chéri de ceux de sa croyance dans l'île, & ce fut assez pour le dévouer à la persécution. Poincy résistait depuis quelque tems, parce que le Vasseur & ses adhérens lui étaient nécessaires. Enfin il crut le moment favorable, & il ordonna à le Vasseur d'aller croiser dans le golfe du Mexique, & lui remit des instructions relatives à Saint-Domingue pour le cas où sa croisière ne serait pas fructueuse.

Le Vasseur se mit avec ceux que leurs opinions religieuses rendaient suspects comme lui, dans une barque que M. de Poincy avait fait acheter, & ils partirent pour aller servir une patrie qui les rejetait de son sein. D'après le plan de M. de Poincy, ils vinrent aborder dans l'îlet du Port-Margot, qui portait déjà ce nom dont l'origine m'est inconnue.

Ainsi ce petit point reçut le premier chef revêtu d'un pouvoir vraiment légal & émané médiatement du Monarque. Les français qui les suivaient, ceux qu'il trouva sur la côte, furent réellement dès-lors des êtres avoués & dirigés par l'autorité qui régissait la nation entière dont ils faisaient partie.

De cet îlet, le Vasseur allait visiter Willis qui lui rendait la pareille. Les anglais vivaient, avec les nouveaux français de leur voisinage, dans une parfaite harmonie, & même les deux chefs étaient convenus que des français mêlés aux habitans de la Tortue, seraient, comme ils le désiraient eux-mêmes, assimilés aux anglais, mais cet accord ne fut pas de longue durée. Willis qui avait une population plus grande dans son île, y désarma quelques personnes venues de l'îlet, il se joua des plaintes de le Vasseur, qui, lassé de tant d'insulte, débarqua avec quarante-neuf hommes seulement à la Tortue, le 31 Août 1649. Il fit Willis prisonnier, s'empara de cette petite île qui, abandonnée par les anglais

partis pour l'île Sainte-Catherine, devint, à cet époque, la première capitale de la Colonie Française de Saint-Domingue.

La proximité de la Tortue fournit l'occasion d'un établissement, & dans l'îlet & dans l'île Saint-Domingue au point qui correspondait à cet îlet; & lorsque d'Ogeron y forma, en 1665, une habitation où il introduisit la culture du cacaoyer en 1666. On comptait une centaine de français dans ce lieu & environ soixante sur l'îlet. Mais la préférence qu'acquies bientôt après le Port-de-Paix, ne laissa plus que des Boucaniers au Port-Margot, & les ravages des ennemis en 1695 lui furent très-funestes.

On y bâtit cependant une église alors, mais elle ne tarda pas à s'anéantir, & lorsque les nouveaux efforts tentés au commencement du siècle actuel, soit dans l'Est du Port-de-Paix, soit dans l'Ouest du Cap, conduisirent quelques Colons jusqu'au Port-Margot, ils dépendirent de la paroisse de l'Acul, puis ils eurent une chapelle succursale où l'on célébra la messe pour la première fois le 21 Juillet 1711. Elle était au bord de la rivière dans un endroit qu'on nommoit auparavant Boucan au Figuier au père l'Amande, parce qu'un Boucanier de ce nom y avait eu son boucan autrefois, & y avait planté quelques figuiers-bananes qu'on y voyait encore. Cette succursale était elle-même à 7 ou 800 pas plus-bas que l'église de 1695. Le temple de 1711 fut consacré, par un vœu unanime, à Sainte-Marguerite.

Les débordemens de la rivière du Port-Margot exposant la maison du Seigneur, les habitans s'assemblèrent, le 6 Avril 1712, à la plaine du Nord sur l'habitation de M. de Barrère, lieutenant de roi du Cap, & y arrêtèrent que cette chapelle serait mise sur la pointe du morne du Corail. Les Administrateurs consacrerent ce vœu & autorisèrent à ne rien payer à l'église de l'Acul, mais à préparer, par une taxe, le moyen d'en faire construire une convenable chez eux-mêmes.

On comptait alors au Port-Margot 80 hommes portant armes, tous indigènes ou chasseurs, & qui passaient pour très-courageux.

La paroisse faisoit peu de progrès quoiqu'elle eût des concessionnaires, parce que les concessions étaient immenses, & M. de Charitte vendit à lui seul, en 1716, du terrain pour quatre grandes habitations au moins. Le 14 Septembre 1717, les Administrateurs réunirent tout ce qui n'était pas défriché.

Aujourd'hui la paroisse du Port-Margot a 8 sucreries, dont 4 avec de

moulins à eau, 15 indigoteries, 119 cafeteries, 1 cacaoyère, 13 places-à-vivres, 38 habitations incultes faute de bras, 3 guildiveries, 3 entrepôts & 1 briqueterie.

Sa population est de 366 blancs, 184 affranchis & 5,500 esclaves.

La mer borde la paroisse du Port-Margot au Nord; le Limbé à l'Est; Plaisance au Sud & le Borgne à l'Ouest. On lui donne environ 9 lieues de longueur du Nord au Sud, & environ 3 lieues de l'Est à l'Ouest.

La paroisse du Port-Margot a d'abord pour division principale, le Port-Margot & le Margot. Le Port-Margot est une espèce de vallée environnée à l'Est, au Sud & à l'Ouest par des chaînes de montagnes. Le Margot, qui est placé au-dessus du Port-Margot, n'a guères de plane que le point où coule la rivière. Les montagnes y sont fort élevées & ont une pente assez rapide.

Ensuite le Port-Margot & le Margot se subdivisent en huit cantons que je vais parcourir, & dont les sept derniers ne sont que des penchans de montagnes ou des montagnes mêmes.

Le *Bas Quartier*, comme l'indique le mot même, est la partie qui touche à la mer. Il gagne vers le Sud-Est, en rétrécissant jusqu'au bourg appelé Grand bourg, & il est plane. On subdivise aussi ce canton en deux parties qui sont, l'Embarcadère & la Boularde.

Le *Grand Bourg*, placé à environ une lieue & demie dans le Sud de l'Embarcadère, a 42 maisons toutes numérotées; c'est là qu'est l'église actuelle.

Le *Bas Quartier* a six sucreries qui donnent onze cens milliers de sucre blanc. On pourrait en placer quatre de plus qui pourraient en produire huit cens milliers. On n'y compte plus que six indigoteries, parce que l'indigo y périt, & trois places-à-vivres. Ce canton a $\frac{1}{4}$ des nègres de la paroisse & $\frac{1}{6}$ de sa surface. Il est le plus exposé aux débordemens des rivières de la paroisse & ses habitans ont, dans leur lot de répartition, l'entretien de la coupe à Noé, où passe, dans la chaîne qui sépare le Port-Margot du Limbé, le grand chemin du Cap au Port-de-Paix.

Le *Petit Borgne* est placé au dessus du Bas Quartier, sans s'étendre comme lui jusqu'à l'Est de la paroisse. Il n'a qu'une sucrerie en brut, qui pourrait faire trois cens milliers de sucre blanc, 2 indigoteries, 15 cafeteries & 2 places-à-vivres, $\frac{1}{7}$ de la surface de la paroisse & $\frac{1}{8}$ de ses esclaves.

672 DESCRIPTION DE LA PARTIE

Le canton du *Corail* est séparé de celui du Petit Borgne, qu'il surmonte, par une petite chaîne de montagnes. Il renferme 5 indigoteries, 24 cafeteries, 1 cacaotière, 3 places - à - vivres, $\frac{1}{8}$ de la surface & un peu plus du $\frac{1}{8}$ des nègres de la paroisse.

La *Grande Plaine* ou *Plaine à l'Anneau*, est l'espace qui est au Sud du bourg & qui va jusqu'au sommet de la montagne qui sépare ce canton de celui du Margot. Il a 1 sucrerie, 1 indigoterie, 16 cafeteries, 3 places-à-vivres, 1 briqueterie, 1 guildiverie, 3 entrepôts, $\frac{1}{8}$ de la surface & $\frac{1}{3}$ des nègres. C'est dans son étendue qu'est une réunion de quelques maisons formée par l'acquisition de divers petits terrains démembrés d'une habitation, & à laquelle on a donné assez improprement le nom de petit Bourg. Il est à environ une lieue & demie dans l'Ouest-Sud-Ouest du grand Bourg.

Le canton du *Bras Droit*, tire vers l'Ouest. Il a 8 cafeteries, $\frac{1}{24}$ de la surface & $\frac{1}{32}$ des nègres.

Le *Bras Gauche*, contigu au précédent, a 15 cafeteries & 2 places-à-vivres. Il occupe $\frac{1}{20}$ de la surface de la paroisse & environ $\frac{1}{19}$ de ses nègres.

Le *Margot*, qui est dans le Sud-Ouest, & comme enclavé dans la paroisse de Plaisance, compte 1 indigoterie & 31 cafeteries, $\frac{3}{20}$ de la surface & $\frac{3}{16}$ des nègres.

Enfin le *boucan Michel*, dont la majeure partie dépend du Borgne, qui gagne vers le Nord-Ouest, n'a que 10 cafeteries, $\frac{1}{10}$ environ de la surface & $\frac{1}{10}$ des nègres.

Le sol de la paroisse du Port-Margot est en général léger & pierreux. Il ne donnait autrefois que de l'indigo; à présent il n'en fait guères que 20 milliers, & le produit des cafeteries peut-être évalué à environ un million & demi de livres. Les vivres y sont bons & la consommation du Cap donne une utilité réelle à leur culture.

La partie plane est arrosée par deux rivières & par une source; cette dernière est appelée le trou Pétra. Celle appelée du Port-Margot, qui parcourt la paroisse dans le sens de sa longueur, a, quoiqu'elle tarisse dans plusieurs points durant les grandes sécheresses, des débordemens dont les ravages s'exercent dans la partie plane, mais surtout dans le bas vers la mer. Dans cette plaine, qui paraît être le produit de son limon, tout parle de ses effets & de ses irrutions. Elle a passé autrefois par le trou Pétra & elle menace encore d'y retourner &

& de partager le grand Bourg. Sa rapidité, qu'augmente celle des torrens dont elle est grossie, la rend très-dangereuse ; & en 1722, elle causa une grande inondation.

Le 9 Février 1764, la pluie fut si considérable qu'en moins de six heures toutes les habitations furent inondées.

Dans le coup de vent de la nuit précédente, la goëlette la Sainte-Barbe du Cap, venant du Môle chercher de la chaux au Borgne, périt sur les reefs vers la partie Orientale du Port-Margot. Ce malheur fut commun à une goëlette espagnole allant du Cap à Cube, à une pirogue & au passager du Port-Margot.

D'après les observations faites par M. Le Gras sur l'habitation de M^{de}. son épouse ; il y a eu au Port-Margot :

En 1781, un coup de vent le 5 Septembre, un tremblement de terre le 6 Octobre & 93 jours pluvieux.

En 1782, 112 jours pluvieux.

En 1783, 146 jours de pluie donnant 158 pouces 10 lignes d'eau. Les rivières furent débordées depuis le 1^{er}. jusqu'au 21 Novembre & elles firent d'incroyables ravages. La plus grande crue d'eau fut le 6, il avait fait la veille une averse pendant 13 heures sans la moindre discontinuation. Il y eut un tremblement de terre, le 30 Août.

En 1784, 160 jours pluvieux donnant 123 pouces d'eau. Le mois de Mars qui, d'ordinaire, n'est pas pluvieux, donna, à lui seul, 20 pouces 6 lignes en 15 jours.

Il faut ajouter à ces résultats trouvés sur une habitation au centre de la plaine, que dans les points qui confinent à la mer, la quantité de pluie est à peu près moindre de $\frac{1}{3}$, mais que dans le voisinage des montagnes, il y a $\frac{2}{3}$ de plus.

En général, les mois les plus abondans en pluie sont ceux depuis celui d'Août jusqu'à celui de Janvier inclusivement. Il y a dans cet intervalle de très-violens orages.

Cependant le Port-Margot n'est pas toujours préservé des sécheresses ; il en souffrit aux mois de Mars & de Mai 1781, mais il en fut désolé au mois de Mars 1786.

Malgré des pluies aussi considérables, on ne trouve point de marais dans la plaine du Port-Margot & l'on n'y voit que rarement des brouillards. On y

voit même un nombre remarquable de vieillards. Il y a environ 15 ou 16 ans, qu'on y a vu mourir M^{de}. Texier, âgée de 130 ans.

Mais avec une semblable quantité d'eau, les chemins du Port-Margot sont presque toujours mauvais. Ceux de la plaine semblent se détériorer tous les jours. Celui qui passe par la coupe à Joseph située à environ 700 toises dans l'Est du petit bourg & qui est le chemin du Cap pour les trois quarts des habitans de la paroisse, & même pour plusieurs habitans de divers cantons de Plaisance, tel que le Pilate, la rivière la Porte & le Piment, & pour des habitans du Gros-Morne & du Haut du Borgne, est dans un état qui le rend dangereux.

En 1772, on imagina de faire, au Port-Margot, un chemin neuf qui a coûté 15,000 journées de nègres & qui n'a point servi. Il serait à désirer qu'on les eût employées à baïsser cette coupe de 20 pieds & à y élargir la route. La coupe à Nécé par laquelle le grand chemin de voiture venant du Cap, entre dans cette paroisse en quittant celle du Limbé, aurait aussi besoin qu'on l'adoucit de 5 ou 6 pieds perpendiculaires & qu'on l'élargit dans plusieurs endroits.

Le Port-Margot n'a pas encore un véritable embarcadère quoiqu'il y ait un lieu de ce nom depuis le commencement du siècle, c'est ce qu'on jugera mieux par les détails que je vais donner sur la côte de cette paroisse.

Elle commence à la pointe Est de l'anse du Port-Margot. A 160 toises dans le Nord-Nord-Ouest de cette pointe, est l'îlet du Port-Margot, auquel le Vaisseau donna, par reconnaissance, le nom de *Refuge* & qu'on appelle aussi à présent l'*Îlet-à-Cabrit*. Il a 540 toises de long sur 400 de large & les hommes à qui il rappelle l'époque où il était l'abri de quelques protestans persécutés, au courage desquels on doit la Colonie Française de Saint-Domingue, ne le contemplant pas sans un mouvement d'admiration.

A environ 80 toises dans le Nord-Nord-Ouest de l'îlet du Port-Margot, est la Prison-d'Ogeron. C'est un rocher, élevé d'environ 15 à 20 pieds, ayant à peu près trente toises dans sa plus grande longueur qui est de l'Est à l'Ouest. Il est coupé à pic & la mer y brise avec violence. Sa surface inégale est chargée d'aspérités, le tems l'a fillonné & il est entièrement stérile. C'est là, suivant la tradition, que d'Ogeron envoyait les malfaiteurs de l'île de la Tortue. Il est probable qu'on les y laissait avec des fers ou des liens, puisque sans cela ils auraient pu nager & se sauver à terre. Ils y attendaient, dit-on, une mort dont l'aspect était bien propre

à exciter le désespoir. Ils me semble qu'ils devaient regarder comme un bonheur de pouvoir s'élaner dans l'eau pour y trouver une fin moins hideuse.

Si ces rapports sont vrais, il n'est pas aisé de trouver une excuse à un supplice aussi atroce, à moins que l'imagination des Flibustiers ne l'eût conçu elle-même comme seule capable d'imprimer la crainte à des hommes de leur trempe. Par-tout le cœur de l'homme sensible est brisé par la vue ou par l'idée de quelques-uns de ses semblables conjurés contre la tranquillité des autres.

De la pointe Est de l'anse du Port-Margot jusqu'à sa pointe Ouest, nommée le morne des Dames, il y a trois-quarts de lieue. L'enfoncement de cette anse est de 330 toises.

Aussitôt qu'on a tourné la pointe Orientale de l'anse, & en se dirigeant au Sud-Sud-Ouest, on trouve un estier qui mène à l'embarcadère du Port-Margot, où il y a 14 maisons ou magasins numérotés d'après l'ordonnance du 20 Octobre 1780. En 1742, il n'y avait encore, le long de la mer, qu'un seul habitant possesseur d'une immense étendue & ses voisins étaient à une lieue dans les terres. Une vigie sur la pointe Est, avertissait l'embarcadère de ce qui paraissait sur la côte. M. de Vaudreuil fit faire, en 1748, à cet embarcadère une batterie, & 6 pièces de canon le protègent encore efficacement en ce moment.

Cet embarcadère devenant de plus en plus précaire par les sables de l'estier, les habitans qui sollicitaient depuis 25 ans une utile réparation, obtinrent de M. d'Ennery la permission d'y travailler. On assure qu'on eut le crédit de lui faire adopter un mauvais projet en le parant du nom de M. Duportal, & 14,000 journées de nègres, & 18,000 livres d'argent, n'ont produit qu'un plus mauvais embarcadère.

Des personnes qu'on regarde comme instruites, assurent qu'il faudrait faire, un peu au-dessous du canal qui fournit l'eau au moulin de l'habitation Bayeux, un pilotis de pieux de bois incorruptibles frappés à refus de mouton, de manière à faire entrer, à volonté, toute l'eau de la rivière dans ce canal, à la tête duquel on mettrait une écluse de la plus grande solidité, afin que dans les débordemens, la totalité de l'eau restât dans la rivière. Dans les tems ordinaires elle irait du canal dans l'estier où son volume entraînerait les sables que le vent de Nord-Ouest charrie à l'embouchure. Ces précautions & celle de couler un vieux navire dans le Nord-Ouest, acheveraient de rendre l'embarcadère sûr. D'ailleurs M^{re}. de Bayeux gagnant dans ce projet un meilleur moulin & un moyen d'embarquement

de ses sucres chez elle-même ; son habitation pourrait être chargée de l'entretien du canal jusqu'à l'embarcadère.

Le Port-Margot a deux passagers qui font les transports au Cap. Ce passage donnait au fisc 2,850 liv. par an, en 1752.

Dans l'anse du Port-Margot & à 440 toises de sa pointe Orientale, est une autre petite pointe qui partage cette anse en deux autres, & à 150 toises après cette petite pointe, est l'embouchure actuelle de la rivière du Port-Margot qui porte aussi le nom de rivière du Limon.

Il n'y a point de mouillage passable dans toute l'anse du Port-Margot, qu'en dedans de l'ilet du *Refuge*, parce qu'on y est à l'abri des *Nords*. Les grosses lames, les ras de marée battent cette côte.

Le morne des Dames ou à Madame, qui sépare l'anse du Port-Margot de l'anse à Chouchou, est formé par une demi-circonférence d'environ 650 toises de côtes de fer très-élevées. Depuis la pointe Ouest de ce morne jusqu'à celle Est de l'anse à Chouchou, on trouve 940 toises sur environ 750 toises d'enfoncement. Cette anse est encore plus exposée à la force des vents de Nord que la précédente. Il n'y a guères que des barques ou chaloupes qui fréquentent cette partie de la côte avec beaucoup de soins pour veiller le tems. On y a cependant deux canons en batterie.

Le morne qui sépare l'anse à Chouchou de la baie de la rivière Salée, présente un front de côtes de fer de 335 toises dirigé Est & Ouest, ayant ses deux côtes Nord & Sud de chacune 700 toises de côtes de fer aussi & également très-élevées au-dessus de la mer. L'ouverture de cette baie jusqu'à la pointe du *Baril-de-Bœuf*, est de 438 toises sur 1,000 de profondeur.

Au fond de cette baie est l'embouchure de la rivière Salée, qui est à ce point la limite de la paroisse du Port-Margot & de celle du Borgne, & l'endroit où le chemin du Cap au Port-de-Paix cesse d'être praticable aux voitures. L'embouchure de la rivière Salée forme un lagon ou ester spacieux, de 9 à 10 pieds de profondeur. Le mouillage qui est devant cette embouchure se trouve abrité du Nord.

On trouve dans le pilote de M. de Puyfégur le plan de l'Anse à Chouchou & de la baie de la rivière Salée. Il donne pour latitude à la pointe Est de cette première, 19 degrés 50 minutes 40 secondes, & pour longitude 74 degrés 56 minutes 35 secondes.

La côte de la paroisse du Port-Margot court du Sud-Est-quart-d'Est dans le Nord-Ouest-quart-d'Ouest, & les terres vues de la mer ont moins d'élévation que dans la partie qui les précède depuis la baie de Mancénille.

La paroisse du Port-Margot est du quartier du Limbé, du commandement & de la Sénéchaussée du Cap. Cette dernière y a un substitut du procureur du roi.

La milice du Port-Margot est d'environ 120 individus, dont plus des deux tiers sont blancs. En 1688 elle avait la moitié de ce nombre.

On ne peut s'empêcher, en décrivant le Port-Margot, de marquer de l'étonnement de ce que le canton du Piment, qu'on a donné à la partie de Plaisance, n'appartienne pas à la première. Trois des côtés de ce canton sont du Port-Margot; il n'a point de chemin pour aller à Plaisance; il est deux fois plus loin de l'église de Plaisance que de celle du Port-Margot; il n'a d'autre débouché que l'embarcadère du Port-Margot, qu'il n'atteint cependant que par de mauvais sentiers jusqu'à ce qu'il soit parvenu dans cette dernière paroisse; dont tous les rapports religieux & civils prescrivent de le faire dépendre.

On compte de l'église du Port-Margot à celle du Limbé,	3 lieues.
_____ de Plaisance,	7
_____ du Borgne,	7

La paroisse du Port-Margot a vu mourir, le 2 Novembre 1758, sur l'habitation de M^{de}. son épouse, devenue sa demeure depuis plusieurs années, M. François Le Gras, né à Orléans en 1719. Il avait suivi son père qui était venu habiter Nantes, où M. Le Gras fut élevé chez les Oratoriens. Privé de son père, il entra dans la compagnie des cadets de Rochefort, qu'il quitta pour suivre, à l'âge de seize ans, sa mère dans la Colonie, où elle était appelée par les intérêts d'une sœur. Devenu procureur de l'habitation Saint-Michel, du Quartier-Morin, il y établit une administration sage, & la preuve qu'il sentait l'importance de la conduite d'un grand atelier, c'est qu'il conçut dès lors l'idée de traiter un jour cette question qu'il avait posée lui-même. "Quelle serait la
 „ meilleure éducation, tant au physique qu'au moral, à donner aux enfans
 „ esclaves pour les rendre plus propres aux services que dans l'âge viril les
 „ maîtres ont droit d'exiger d'eux, & les mettre dans le cas, en rendant ces
 „ services, de jouir de toute la somme de bonheur que leur état d'esclavage
 „ peut comporter ? ”

D'agriculteur M. Le Gras devint assesseur du Conseil du Cap en 1746, titulaire en 1752, & procureur-général en 1767.

L'estime publique fut le partage de M. Le Gras dans ces diverses parties de la magistrature coloniale. Juge intègre & éclairé, organe de la loi qu'il voulait qu'on respectât parce qu'il était ami de l'ordre, M. Le Gras avait une philosophie douce qui le rendit conciliateur dans des circonstances difficiles.

Ayant obtenu des lettres de noblesse en 1773 & un brevet de conseiller honoraire des deux Conseils de la Colonie en 1774, M. Le Gras redevint agriculteur, mais pour goûter les douceurs de la vie champêtre, qui étaient si analogues à ses penchans; & partageant ses loisirs entre les soins de sa propre sucrerie & celle de M^{de}. Le Gras, il passait des jours doux & tranquilles. En 1784, un phénomène nouveau pour Saint-Domingue, celui de la naissance de la Société des Sciences & Arts du Cap, lui offrit une jouissance de plus. Capable d'en appercevoir l'utilité présente & future, il lui donna 1,600 liv. pour un prix dont il lui laissa le choix, & reçut avec satisfaction le titre de membre honoraire de cette compagnie. Il s'occupait d'observations qu'il comptait lui offrir, lorsqu'il a vu finir une vie dont la vertu a marqué toutes les époques. Son éloge a été prononcé le 1^{er} Mai 1786, dans une séance publique de la Société par M. Baudry Deslozières, & applaudi comme un juste hommage. Une partie de la bibliothèque de M. Le Gras, par la destination que M. son fils lui a donné, enrichit celle de cette Société,



XVIII.

PAROISSE DU BORGNE.

EN 1728, le local qui forme actuellement la paroisse du Borgne & qu'on appelait le grand & le petit Borgne, avait 19 habitations & 125 nègres travaillans. La plupart de ces établissemens étaient des corails, & la côte était l'asile où des pêcheurs de tortue & de carret se retiraient. Comme le lieu était fort pluvieux, on faisait vers la mer un peu d'indigo, mais plus intérieurement la plante poussait rapidement & décroissait de même sans donner de fécule.

Encore en 1743, le Borgne était tellement une dépendance de la paroisse du Petit-Saint-Louis, que les habitans n'obtinrent qu'alors une chapelle succursale,

où le père Levantier, supérieur de la mission des jésuites, célébra la première messe, le 1^{er}. Septembre 1743.

On fit un curé du Borgne du père Frontgous, cordelier, le 29 Avril 1753, mais ce lieu ne fut réellement une paroisse que le 13 Août 1754, époque où la dédicace de son église fut faite à Saint-Charles-Borromée, par le père Cabady, jésuite, en présence du curé que je viens de nommer.

Les limites de la paroisse du Borgne sont maintenant, d'après une ordonnance des Administrateurs du 30 Août 1786, au Nord, la mer, depuis l'embouchure de la rivière Salée jusqu'à la pointe d'Icaque; à l'Est, la paroisse du Port-Margot par la chaîne du boucan Michel & du boucan Tâche, jusqu'à la source de la rivière Salée; au Sud, la paroisse de Plaisance, au moyen du canton la rivière la Porte, & celle du Gros-Morne, par le canton de la rivière Mancel, & à l'Ouest, la paroisse du Petit-Saint-Louis, en venant du point Sud-Ouest de la limite avec le Gros-Morne, gagner le piton du Genipayer, puis les deux Fourchons & de là, suivre la crête qui se termine à la pointe d'Icaque, & qui sépare les cantons du Sergent & du Précipice, du bas de Sainte-Anne. Le Borgne a donc environ 6 lieues du Nord au Sud, sur environ 5 lieues de l'Est à l'Ouest.

Cette paroisse est généralement en montagnes, dont la plus haute, appelée le piton du Grand-Pierrot, situé à sa limite Sud-Ouest, est élevée de 620 toises au-dessus du niveau de la mer. De son sommet l'on découvre la Grange, la Tortue, la Gonave &, par une gorge, la mer au port à l'Écu. Il y a néanmoins quelques petites portions planes le long de la rivière du Borgne, mais la plus considérable n'a guères que 400 toises en carré.

Ses cantons sont, à partir de la limite Nord-Est, pour aller chercher celle Nord-Ouest, en contournant la paroisse; le Margot, le boucan Michel & le boucan Tâche, nommé d'après un ancien boucanier; ces trois cantons touchent à la paroisse du Port-Margot. Ensuite vient le Trou d'Enfer, que sa situation peut avoir fait appeler ainsi & dont la rivière tombe entre deux énormes rochers; il touche au Piment & à la rivière la Porte, cantons de la paroisse de Plaisance, & à celui de la rivière Mancel, du Gros-Morne. Dans un des points communs à ce dernier canton, est une montagne à deux sommets, qu'on connaît sous le nom de Bonnet à l'Évêque, & qui fait découvrir le Borgne, Plaisance, le Gros-Morne & les Gonaïves.

Après vient la Petite rivière qui répond à l'Acul du Gros-Morne, comme le boucan Champagne répond au Pendu de la même paroisse; enfin la Vallée de Josaphat, parce que ce point était autrefois comme un bout du monde; le boucan Mola; le Sergent, qui répondait à la paroisse du Petit-Saint-Louis, comme le Précipice, auquel son nom doit être venu de ce que la rivière tombe de rochers en rochers. Le canton du grand Boucan est dans le voisinage & dans le Sud-Sud-Ouest du nouveau bourg.

La principale rivière qui arrose le Borgne en porte le nom. Elle est formée par la rivière du Margot, par celle du Précipice, celle du Sergent, celle appelée Petite rivière, celle du Bras Droit, celle du boucan Tâche, celle du Saut-d'eau & celle du boucan Michel. Le Borgne a, en outre, la rivière de Barre qui, après un cours d'environ une lieue & demie dans le Borgne, va dans la paroisse du Petit-Saint-Louis où est son embouchure.

Le genre de culture qui convient le mieux à cette paroisse, est celle du café. On recueille, année commune, environ trois millions & demi pesant de café. Il est généralement reconnu que le café du Borgne est supérieur à celui de tout le reste de la Partie du Nord, & il est payé un ou deux sous plus cher par livre. Les vivres de tous les genres y viennent très-bien, ainsi que les légumes & les plantes potagères originaires d'Europe.

En 1741, le Borgne ne comptait que 763 individus, & à présent il a 412 blancs, 282 affranchis, 5,742 esclaves, 2 indigoteries, 117 cafeteries, 32 places-à-vivres, 2 hattes & 1 chaufournerie.

L'indigo a été l'objet des soins des premiers cultivateurs, mais des pluies trop fréquentes font renoncer à cette plante, d'ailleurs sujette à beaucoup d'inconvéniens.

Au nombre de ses établissemens, le Borgne compte aussi deux bourgs. L'un qui est appelé l'Embarcadère, parce que c'est vraiment sa destination, est à très-peu de distance de la rive droite de la rivière, & s'étend des deux côtés d'un ester nommé la *Savatte*. On l'a créé le 8 Septembre 1754, & l'on y voit aujourd'hui une quarantaine de maisons. Il est sur le terrain acheté des deniers paroissiaux, le 23 Avril 1753, de Philippe Porquin, mulâtre libre, pour y construire l'église, le presbytère & ce bourg.

Mais en 1774, les marguilliers ont été autorisés à solliciter des Administrateurs le transport & la reconstruction de l'église, sur un terrain donné à la paroisse

paroisse, avec cette destination, par M. Belet, le 23 Décembre 1742.

Cette église qui est celle actuelle a été bénie, le 20 Avril 1777, par le père Colomban, préfet apostolique de la Partie du Nord, M. l'abbé de la Porte étant curé. Elle est sur la rive gauche de la rivière, ainsi que le bourg auquel elle a donné lieu & qui a été autorisé, le 24 Septembre 1780, après de longs débats avec les propriétaires des maisons de l'ancien. Ce bourg réunit 40 blancs, autant d'affranchis & environ 80 esclaves.

Le Borgne, malgré son érection en paroisse, dépendait pour tous les autres rapports du Port-de-Paix. L'ordonnance des milices, du 1^{er}. Avril 1768, le plaça néanmoins dans le Quartier du Limbé; & une déclaration du roi du 21 Juin 1774, l'a distraint de la Sénéchaussée du Port-de-Paix, pour le donner à celle du Cap.

On trouve au Borgne plusieurs communications. La principale est celle du Cap au Port-de-Paix, qui va y chercher le chemin presque abandonné des Côtes de fer qui suit la direction du rivage, ou la gorge étroite & tortueuse du Bas de Sainte-Anne qui passe dans le Sud des montagnes des Côtes de fer.

Il y a aussi un chemin pour venir des hauteurs gagner l'église & aller à l'embarcadère dont se servent aussi des habitans de la rivière la Porte & du Piment, quoique renfermés dans les limites de la paroisse de Plaisance.

C'est sur la gauche, & à toucher le chemin en allant de l'église actuelle à l'embarcadère & à environ cinq quarts de lieue de la mer, qu'est, sur un lieu nommé la Grande Colline, sur l'habitation Gazin, au flanc des Côtes de fer, une caverne découverte en escarpant ce chemin dans le roc.

Cette caverne est divisée en sept voûtes ou grottes qui varient dans leurs dimensions. La première, quoique la moins considérable, pourrait contenir au moins cent personnes. On y trouve des ossemens humains, des fétiches, des priapes de grandeur naturelle, & des fragmens de la vaisselle des naturels avec des moulures (1).

(1) M. Arthaud, Médecin du Roi au Cap, de qui je tiens une partie de ces détails depuis 1783 & qui les a fait imprimer en 1788 dans le premier volume des Mémoires de la Société Royale des Sciences & Arts du Cap; a donné à M. Grandclas, Médecin à Paris, une tasse de terre noire ornée de moulures, qu'il avait prise dans cette caverne en 1777, époque où pour la première fois elle fut visitée dans son entier par lui & par quelques autres curieux, au nombre desquels était M. l'Abbé de la Porte.

Au fond de la première voûte est une ouverture de trois pieds de haut sur autant de large, d'où l'on sent qu'il vient un vent assez fort, & d'où l'on aperçoit une espèce de gouffre; mais en se traînant on trouve sur la droite de cette ouverture un passage qui mène à une grotte immense percée à sa voûte, ayant des niches dans le roc, & suivie de cinq autres. Dans la dernière sont des rochers entassés & entraînés, au moyen de quelques trous du haut répondant au revers de la montagne, par le torrent qui, vraisemblablement, parcourt toute la caverne & aboutit au gouffre voisin de la première grotte. Des colonnes, des pyramides renversées, des chapiteaux, des entonnoirs, des stalactites de toutes les dimensions & de toutes les formes, garnissent cet immense intérieur qui a quelque chose de sombre & de fait pour attrister. Cet effet semble augmenter encore par la lueur incertaine des flambeaux sans lesquels on ne pourrait pas s'y diriger, & qu'éteignent quelquefois des légions de chauve-souris. A cette sensation se mêle un mouvement produit par un ensemble auquel on trouve quelque chose de majestueux, & enfin l'ame est oppressée lorsqu'on songe que ce vaste souterrain a peut-être été le dernier refuge d'un grand nombre de ces Indiens dévoués à la mort par la cupidité espagnole.

On remarque aussi au Borgne un étang salé qui se trouve sur l'habitation Thi-baud, à mi-côte au moins de la rivière Salée, & à environ 120 pieds au-dessus du niveau de la mer. On assure qu'on y a pris du poisson de mer, notamment des mulots, des brochets & des sardes.

Examinons la limite Septentrionale de cette paroisse.

En parlant de l'embouchure de la rivière Salée dans la Description de la paroisse du Port-Margot, j'ai dit qu'elle était lagoneuse. Le grand chemin du Cap au Port-de-Paix passe à cette embouchure. On était obligé de faire un long circuit dans la mer sur un banc de sable étroit, & presque tous les ans il s'y noyait quelques personnes dans les hautes marées. M. Savy, habitant du voisinage, autorisé par les Administrateurs le 10 Décembre 1774, y a établi un bac qui est soumis au même tarif que celui du Cap, & qui est aussi d'une grande utilité; on y projette un pont.

Après l'embouchure de la rivière Salée, vient, comme je l'ai déjà dit ailleurs, la pointe du Baril-de-Bœuf, à laquelle correspond, dans l'Est, un îlet que sa forme a fait nommer le Baril-de-Bœuf. De celle-ci à la baie d'Argent, en avant de laquelle est aussi un rocher, on trouve 400 toises de côtes de fer.

Cette baie n'a que 145 toises de largeur sur 70 toises de profondeur ; de là l'on compte 540 toises de côtes de fer jusqu'à la pointe de Jean Aubé, qui est la pointe Orientale de l'anse la Grange, de 455 toises sur environ 290 toises de profondeur. Cette baie est bonne, même pour un vaisseau, au besoin.

Il règne 350 toises de côtes de fer entre l'anse la Grange & celle du Borgne, dont l'ouverture est de 715 toises sur 180 toises d'enfoncement. Cette anse du Borgne ne peut recevoir que des canots ou de petites barques, c'est au fond qu'est placé l'embarcadère que protège une batterie mise dans un point choisi par M. de Gimel, commandant d'artillerie en 1781.

On peut dire que toute la côte, depuis le Port-Margot jusqu'à cet embarcadère, est peu abordable, & que son intérieur, composé de montagnes très-hautes & de rocs, n'est guères propre à inspirer à l'ennemi l'espoir d'y pénétrer, d'autant que durant la guerre il y a, à l'embarcadère, un poste fourni par la milice de la paroisse formée de la même manière & du même nombre d'individus que celui du Port-Margot.

C'est à deux de ces montagnes qui s'avancent de chaque côté de l'embouchure de la rivière & qui, vues de la mer, ne présentent qu'une entrée à peine apperçue, qu'on attribue le nom de la paroisse. J'avoue que sans une petite barque qui m'en marquait l'ouverture, je ne l'aurais pas discernée, quoique je n'en fusse qu'à une petite demi-lieue Nord & Sud (le 3 Juin 1787).

Il y a près d'une demi-lieue depuis la pointe Ouest de l'anse du Borgne jusqu'à l'anse à Lavaud, qui n'a que 180 toises de large sur 90 toises d'enfoncement. C'est là qu'est l'embouchure de la rivière des Bananiers. En parcourant 1,320 toises après l'anse à Lavaud, on trouve l'embouchure de la rivière d'Enfer qui est près de la pointe du Pêcheur, & 715 toises jusqu'à l'embouchure de la rivière de Pressieu ; toute la côte de cet intervalle, de 2,035 toises jusqu'à 160 toises en deça de l'embouchure de la rivière de Pressieu, est de fer, inabordable & fort élevée au-dessus de l'eau, excepté dans le fond de l'anse à Lavaud.

De l'embouchure de la rivière de Pressieu à la pointe Orientale de l'anse du Bas de Sainte-Anne, il y a 127 toises & environ 1,800 toises de cette pointe jusqu'à la pointe d'Icaque, ce qui fait l'ouverture de l'anse du Bas de Sainte-Anne, qui a 640 toises de profondeur.

M. de Puyfégur marque la latitude de la pointe d'Icaque à 19 degrés 54 minutes 28 secondes, & la longitude à 75 degrés 3 minutes 13 secondes.

De la rivière de Preslieu un reffif à fleur-d'eau s'étend au Nord-Ouest, & un autre de la pointe d'Icaque dans l'Est-Nord-Est, l'un & l'autre avec une largeur moyenne d'environ 120 toises. Entr'eux est une passe de 260 toises pour gagner l'anse.

D'après des observations faites au canton de la Vallée de Jofaphat ou à Joseph, dans le Sud-Ouest, par M. Odelucq sur son habitation, la plus grande chaleur de 1785 a été de 22 degrés & la moindre de 12 degrés. 146 jours de pluie ont donné 340 pouces, 1 ligne d'eau. Mars, Avril, Mai & Août ont été les mois des plus forte pluies, & Février, Juillet, Septembre & Décembre ceux des moindres.

Suivant d'autres observations faites au nouveau bourg, par le père Balthazar, curé, pendant les six premiers mois de 1788, la plus grande élévation du thermomètre de Réaumur, au mercure, a été de 22 degrés à midi, & la moindre élévation de 15 degrés à six heures du matin. Il y a eu 71 pouces, 1 ligne & demie d'eau.

Le 14 Août 1787, on a inhumé, dans le cimetière du Borgne, Louis Bourcé, quarteron libre, né dans la paroisse de la Plaine du Nord, âgé de 101 ans. La maladie de quatre jours dont il mourut, était la seule qu'il eût éprouvée, & six mois auparavant il avait été à une chasse de nègres marons.

On compte de l'église du Borgne :

A celle du Port-Margot.	7 lieues
— de Plaifance	9
— du Gros-Morne.	12
— du Petit-Saint-Louis.	8





QUARTIER DU PORT-DE-PAIX.

XIX.

PAROISSE DU GROS-MORNE.

CETTE paroisse qui est à environ dix-huit lieues dans le Oueft-Nord-Oueft du Cap, a, au Nord, les montagnes du boucan Champagne qui la séparent du Borgne, & ensuite les hauteurs de la rivière de Barré qui la séparent du Petit-Saint-Louis; à l'Est, le Morne la Porte qui est entre elle & la paroisse de Plaisance; au Sud, les limites des Gonaïves connues sous le nom de Crête Espagnole; au Sud-Oueft, la montagne de Terre-Neuve qui la sépare de la paroisse du Port-à-Piment; à l'Oueft, les montagnes du Haut Moustique de la paroisse du Port-de-Paix; & au Nord-Oueft la Falaise où est la borne qui, dans ce point, lui est commune avec le Port-de-Paix.

La paroisse du Gros-Morne a, du Nord au Sud, environ 7 lieues, & de l'Est à l'Oueft environ 8 lieues. Cette surface se divise en différens cantons; savoir: le boucan Richard; la rivière Mancel; l'Acul; le Moulin qui en 1716 appartenait tout entier à M. de Brach; le Pendu; la rivière Blanche; le Précipice; la ravine aux Chiques; & la ravine des Halliers. Tous ces cantons sont montueux & très-hachés.

Il y a cependant une portion de la paroisse que l'on considère comme plane, c'est celle le long de laquelle coule les Trois-Rivières qui traversent le Gros-Morne & que l'on a vu qui se dirige de Plaisance au Port-de-Paix. On évalue à 22 lieues son cours depuis le point où elle arrive sur le territoire du Gros-Morne jusqu'à son embouchure. Le grand chemin la côtoye & elle fait tant de sinuosités, que dans l'intervalle de dix lieues qui est entre le bourg du Gros-Morne jusqu'au Port-de-Paix, ce chemin la passe quinze fois. Le volume de ses eaux est fort augmenté dans la paroisse du Gros-Morne par la rivière Mancel, les rivières l'Acul, du Moulin, du Pendu. Elle ne manque jamais d'eau, parce que sa source est dans un lieu où les pluies de Nord sont abondantes & on-en a la preuve dans les crues considérables qu'elle éprouve à l'époque de ces pluies.

Le sol du Gros-Morne est presque entièrement consacré à l'indigo, & les parties inférieures lui sont très-propres, parce que les dégradations des mornes les enrichissent. Il y a même beaucoup de portions qui pourraient employer l'arrosement avec succès, & sans les difficultés du débouché, la culture de la canne pourrait être lucrative dans quelques endroits. Il y a même une ucrerie attenante au bourg, dans l'Ouest, qu'a établie, depuis 1786, M. d'Auffigné, avec un moulin mû par l'eau des Trois-rivières; on a planté des cannes sur celle Imbault, dans son Sud-Ouest, & au bas du Pendu, à un point nommé la plaine la Croix. M. David est occupé d'une manufacture du même-genre.

On peut compter environ 90 indigoteries au Gros-Morne, que l'on doit diviser en 4 classes. La première en contient 10 qui, dans les années favorables, donnent de 3 à 4 milliers d'indigo; la seconde, 8 qui donnent de 12 à 1,500 livres; la troisième est formée de 35 indigoteries qui produisent de 4 à 500 livres & la quatrième de 40 qui ne vont que de 2 à 300 liv.; de sorte que dans les bonnes années le Gros-Morne peut donner de 70 à 80 milliers d'indigos. On y compte, en outre, une trentaine de cafeteries peu considérables. Les autres habitans font de la graine d'indigo ou cultivent des vivres du pays.

Les parties les plus élevées de la paroisse & surtout ses collines à pente douce conviennent au cañier, même la montagne qui lui donne son nom & qui est d'une grande hauteur. Elle est à environ deux lieues dans le Sud-Est du bourg; sa face Méridionale est aride tandis que celles du Levant & du Couchant sont chargées de bois, que la hache abat chaque jour, pour faire servir un sol fertile & frais au cañier. Le sommet de ce *Gros-Morne* est plat & arrosé de plusieurs sources; sa base a des terrains très-fertiles.

L'air du Gros Morne est très-sain; on n'y a pas vu régné de maladie contagieuses. Des brises d'Est & d'Est-Nord-d'Est très-réglées, ont, sans doute, une grande influence sur cette salubrité. Cependant la température y est fort sèche & quelquefois six mois entiers s'écoulent sans pluie, d'où il résulte de grandes pertes en plantations, en vivres & en animaux.

Cet inconvénient & celui d'être obligé de transporter des denrées, soit aux Gonaïves, à sept lieues; soit au Port-de-Paix, à dix lieues; soit au Port-à-Piment, à douze, semblent condamner le Gros-Morne à la médiocrité.

En 1728, il n'avait que 43 habitations, dont les propriétaires étaient tous mécontents, & l'on n'y comptait que 482 nègres travaillans.

Cette paroisse a un bourg assez central, composé d'une quarantaine de maisons. Deux cens individus de toutes les nuances en forment la population, composée de marchans, d'aubergistes & de teneurs de billards. Il y a dans une maison attenante au bourg, un exempt, un brigadier & quatre cavaliers de maréchaussée.

L'église, qui y a été construite en 1785, a 70 pieds de long sur 40 de large; elle est jolie surtout à cause de sa charpente faite toute d'acajou. Elle a remplacé celle que le coup de vent du mois de Septembre 1772 avait renversée, & elle est aussi sous l'invocation de la Purification Notre - Dame; elle est séparée du bourg par le grand chemin. On a fait rebâtir récemment aussi le presbytère.

La population totale de la paroisse du Gros-Morne est d'environ 450 blancs, 280 affranchis & 4,000 nègres. La milice a 100 blancs & 90 affranchis.

On peut aller en voiture du Gros-Morne aux Gonaïves & par conséquent au Port-au-Prince, & du Gros-Morne au Port-de-Paix & au Môle. Cette paroisse a aussi, avec Plaisance, une communication qui passe du boucan Richard au Pilate, & dont une branche se sépare dans ce dernier canton pour aller au Port-Margot, & de là au Cap. Ces deux derniers chemins ne sont praticables qu'à cheval, jusqu'à ce que, dans chacune des deux paroisses de Plaisance & du Port-Margot, ils joignent les points où les routes sont faites pour la voiture.

Il y a de l'église du Gros-Morne :

A celle du Borgne 12 lieues.

A celle du Port-Margot 9

Au mois de Mai 1765, une négresse nommée Véronique, appartenant à M. Galot, accoucha au Gros-Morne de trois enfans nègres, dont un était garçon. Au moyen de chèvres, qu'on avait dressé à cet effet, ces enfans ne furent allaités par leur mère que durant la nuit, & l'on ne pouvait voir, qu'avec un tendre intérêt, l'espèce d'empressement avec lequel les chèvres semblaient lui disputer les nourrissons.

Le Gros-Morne est de la Sénéchaussée & du commandement du Port-de-Paix.

X X.

PAROISSE DU PETIT-SAINT-LOUIS, OU SAINT-LOUIS
DU NORD.

CETTE paroisse est l'une des plus petites de la Colonie. Elle a, au Nord, la mer; à l'Est, le Borgne; au Sud, d'abord le Borgne encore, par une partie du canton de celui-ci, nommé le boucan Champagne, & ensuite une partie du Gros-Morne, dont elle est séparée par une chaîne de très-hautes montagnes; & à l'Ouest la rivière de la Caye, qui la sépare de la paroisse du Port-de-Paix.

Dans sa figure irrégulière, elle peut avoir environ quatre lieues, de l'Est à l'Ouest, & trois lieues & demie du Nord au Sud.

Cette paroisse doit son établissement à l'abandon de la Tortue, dont plusieurs habitans vinrent habiter ce local, qu'ils appelèrent Pointe-Palmiste. Les Espagnols & les Anglais en ruinèrent l'église en 1695, & emmenèrent prisonnier le capucin qui en était curé. Deux jacobins y vinrent, successivement après, faire les fonctions curiales, mais sans s'y arrêter, parce que les paroissiens n'étaient pas en état de les entretenir. Enfin au mois de Décembre 1696, ils bâtirent une mauvaise église, à laquelle M. Ducaffe, gouverneur de la Colonie, donna le patron du roi, un prêtre séculier pour curé, des vases sacrés & quelques ornemens.

Les jésuites presqu'au moment où ils devinrent missionnaires de la Partie du Nord en 1704, achetèrent de la succession de M. Jergat une habitation située au Petit-Saint-Louis, qu'ils augmentèrent encore par une concession que MM. de Choiseul & Mithon leur accordèrent le 18 Octobre 1709. L'habitation Jergat était près du bourg, dont les habitans doivent le terrain, ainsi que celui de l'église, à la générosité de M. le Jeune.

Ce bourg est entre la mer & l'habitation des jésuites, qui a été vendue à M. de Rouvray, ainsi que leur sucrerie du Terrier-Rouge, par les syndics de leurs créanciers. Il contient environ cinquante maisons de bois ou de maçonnerie.

On avait fait sur une petite éminence à l'Ouest du bourg, une église de maçonnerie qui fut renversée par le coup de vent du mois de Septembre 1772. On en a bâti une de bois incorruptible en 1780, au centre de ce bourg, & elle est dédiée, comme la première, au Saint dont la paroisse porte le nom.

La situation du Petit-Saint-Louis forme une espèce d'amphithéâtre, depuis le rivage jusqu'au pied des montagnes. Il y a quelques portions planes, mais les plus étendues n'excèdent pas 200 carreaux & encore ces petites étendues se trouvent-elles divisées entre plusieurs habitations.

Les collines ou monticules qui séparent ces espaces & qui font de l'ensemble un pays irrégulier, sont arides, & il en est beaucoup d'abandonnées. Le sol y est maigre presque partout; leurs parties inférieures, que l'indigo occupe depuis long-tems, sont tellement appauvries, qu'il faut les fumer, leur accorder un repos, que l'intérêt même du cultivateur réclame, ou les destiner à d'autres productions. Ce ne serait cependant pas à la canne à sucre qu'il faudrait songer, car il y a trente ans que l'on a été obligé d'en abandonner une dont on avait fait l'essai.

Les montagnes, & principalement celles du canton de la rivière de Barre, sont généralement bonnes. Le sol y est argileux, mais couvert de pierres calcaires. Les cafeteries qu'on y a formées ne présentent pas encore de vastes manufactures, mais des espaces boisés attendent que des bras puissent seconder une plus grande industrie. La plus haute montagne de la paroisse a une hauteur évaluée à 650 toises au-dessus du niveau de la mer.

Un particulier a possédé long-tems seul un immense domaine, dans le canton de la rivière de Barre, que son abandon semblait faire adopter par les nègres fugitifs; mais il vient récemment de le livrer à l'agriculture, en en vendant plusieurs portions.

Les rivières de cette paroisse ne sont que de fortes ravines qui se précipitent du haut des montagnes vers la mer, & dont le cours se trouve un peu ralenti dans l'espace où elles ne trouvent plus qu'un plan incliné.

Les plus considérables de ces rivières sont, celles du bas de Sainte-Anne & de Barre. La première, qui est la moindre des deux, est formée d'une infinité de ravines qui descendent des hauteurs jusqu'au fond du bas de Sainte-Anne, & qui se réunissent dans un lit commun qui les porte toutes à la mer. La seconde vient du Borgne & traverse la paroisse du Petit-Saint-Louis, où elle est considé-

rable & va à la mer. Elle est très-profondé en certains endroits & elle fait courir des dangers aux hommes & aux animaux. Comme ces deux rivières ont une pente qu'on peut évaluer à trois ou quatre pouces par toises, elles n'ont jamais de longs débordemens, mais ils sont fréquens.

Les rivières du Petit-Saint-Louis sont poissonneuses vers leur embouchure, & l'on recherche les mullets & les carpes de la rivière de Barre. Depuis le mois d'Août jusqu'à celui de Novembre, on voit à cet embouchure une inconcevable quantité de petits poissons de 12 ou 15 lignes de long, qui noircissent l'eau qu'ils couvrent; c'est vraisemblablement l'époque ou le frai du poisson est éclos. Les nègres font une pêche extrêmement abondante de ce Tri-Tri ou Pisquet & ils en font même sécher pour les conserver.

Les rivières de Saint-Louis, des Nègres & de la Caye à Vinaigre, sont plus petites que les deux que je viens de citer.

La paroisse a, comme toutes les autres, sa division par cantons, dont les principaux sont: la rivière des Nègres, Saint-Louis, la Plaine Espagnole, la rivière & la montagne de Barre, la pointe d'Icaque & le Bas de Sainte-Anne.

Les trois premiers forment une plaine d'environ trois lieues Est & Ouest, sur environ une demi-lieue du Nord au Sud. Le terrain y est assez bon en quelques endroits; c'est une terre argileuse, ameublie par un gravier fin, produit par les dégradations des montagnes; des pluies abondantes fertilisent ce vallon, où il y a beaucoup d'indigoteries. On n'y plantait autrefois que de l'indigo bâtard, mais en 1780, au moment de sa maturité, cette plante a péri en peu de jours. Le même accident, éprouvé aussi au Borgne & au Port-Margot, s'étant renouvelé en 1781, on a recouru à l'indigo franc, qui réussit à merveille.

Toute la partie plane, depuis la rivière de la Caye jusqu'au Bas de Sainte-Anne, est consacrée à cette culture; l'indigo y est en général bleu cuiyré. On pourrait mettre des sucreries dans ce vallon; il y en a eu autrefois que l'embarras de l'exportation a fait abandonner.

La paroisse n'a plus de bois que dans ses montagnes, où l'on trouve l'amandier, le tavernon, le cèdre blanc, le bois rouge, le bois marie, l'acoma, le bois rose, &c.

Les pierres qui couvrent presque toute la terre de ces montagnes sont

calcaires. Les blocs ou moëlons charriés par la petite rivière de la Caye, ont une cristallisation assez régulière en parallépipèdes, & sont propres à la bâtisse & même pour la taille. Ceux de la rivière des Nègres sont très-gros, plus blancs & presque tous roulés. Il y a des points des montagnes où l'on trouve des lits de craie de plus de cent pieds de profondeur; il y en a de sable, de tuf & quelques uns de grès. Les spaths calcaires y sont communs & l'on rencontre quelques carrières d'albâtre.

Les chemins du Petit-Saint-Louis sont dans un état qui n'en fait pas l'éloge. Il semble qu'on n'y fasse pas que l'agriculture & le commerce veulent des routes faciles & sûres, quoiqu'en tems de guerre, surtout, la longue suite des précipices du chemin des Côtes de fer, arrache quelquefois d'inutiles regrets.

En 1780, un citoyen zélé, M. Dupont Fortabas, a contourné cette montagne, & par la gorge du bas de Sainte-Anne, il a pénétré dans l'intérieur du Borgne; de là, tournant toujours la montagne, il a gagné l'embarcadère. M. de Reynaud, alors gouverneur-général par interim, a adopté & encouragé son plan; en 1781 on y a travaillé; l'ouverture est faite, mais ce travail si important, puisqu'il ferait communiquer en voiture avec le Cap, le Môle & le Port-au-Prince, est laissé aux efforts impuissans des deux paroisses du Borgne & du Petit-Saint-Louis; c'est-à-dire, qu'il ne peut être ni perfectionné ni entretenu, car les dommages d'un seul hiver pluvieux sont plus grands que leurs moyens réunis, même sans calculer ce que ceux-ci doivent perdre à cause de l'inexpérience qui les dirige & de la lenteur qui en accompagne l'emploi.

La paroisse du Petit-Saint-Louis avait, en 1728, 6 sucreries, 30 indigoteries, & 11 places-à-vivres. Le canton de la rivière de Barre avait 13 de ces 47 établissemens, qui réunissaient en tout 632 nègres travaillans. Aujourd'hui cette paroisse a 25 indigoteries qui produisent, année commune, 80 milliers d'indigo; elle a 60 cafeteries, dont 15 appartiennent à des gens de couleur; elles donnent environ 1,500 milliers de café. Elle a aussi des places-à-vivres dont le succès est fort utile à la ville du Cap.

La population blanche est de 350 individus; celle des affranchis de 330; celle des esclaves de 4,200.

L'air de Saint-Louis du Nord est généralement sain, quoique la température

y soit assez pluvieuse, pour qu'on y regarde comme une sécheresse un mois écoulé sans pluie. Le thermomètre & le baromètre y sont comme dans les points correspondans de la paroisse du Port-de-Paix.

Le tonnerre ayant tombé sur un moulin à café de l'habitation de M. Dubuiffon, ancien mousquetaire, y causa des désordres dans la charpente. M. David, autre mousquetaire, étant allé voir son camarade le lendemain, M. Dubuiffon voulut démontrer l'effet du tonnerre; mais en touchant une des pièces de bois, il fut frappé d'une violente commotion, le bras lui enfla & il en fut malade. Ce moulin fit alors, sur M. Dubuiffon, l'effet de la bouteille de Leyde.

La côte qui termine au Nord la paroisse du Petit-Saint-Louis & qui court encore du Sud Est-quart-d'Est, vers le Nord-Ouest-quart-d'Ouest, commence à la pointe d'Icaque, d'après l'ordonnance du 30 Août 1786. A environ 500 toises plus loin est l'embouchure de la rivière du bas de Sainte-Anne, que suit l'embouchure d'un ester à 180 toises de distance. Entre ces deux embouchures est un îlet de 120 toises de longueur Est & Ouest, sur 20 toises de large & séparé de la terre par un petit canal d'environ 15 toises.

A environ 180 toises au Nord de l'embouchure de la rivière du bas de Sainte-Anne, est un banc de sable de 230 toises de largeur moyenne, qui va joindre le rëffif de la pointe d'Icaque.

De la pointe d'Icaque venant vers l'embouchure de la rivière du bas de Sainte-Anne, il y a 260 toises de côtes de fer & 365 toises de pareilles côtes de cette embouchure à celle de Vaudroc. Ces trois points déterminent l'anse à Vaudroc, qui a environ 160 toises d'enfoncement. Il y a ensuite 290 toises de là à la pointe Est de l'anse à Vivanaux, puis 530 toises jusqu'au Cap-Rouge, qui détermine à l'Ouest l'anse à Vivanaux; en comptant ensuite 470 toises, on est à la pointe Est de l'anse du Cap-Rouge, où finit un rëffif qui longe la côte depuis l'embouchure de la rivière à Vaudroc, sur environ 100 toises de largeur moyenne. Il ne peut entrer dans les anses à Vaudroc, à Vivanaux & du Cap-Rouge, que des barques ou des chaloupes qui sont très-exposées aux vents de Nord. La rivière du Cap-Rouge a son embouchure au milieu de l'anse du même nom.

De l'anse du Cap-Rouge à la pointe Est de celle du Grand-Marigot 400 toises; 355 toises de cette pointe à celle Ouest de la même anse, qui forme la pointe Orientale de l'anse du Petit-Marigot. L'embouchure de la rivière

de la Cacaoyère est à l'entrée de la première anse & celle du Petit-Marigot, au milieu de l'anse du même nom, & enfin près de la pointe Occidentale de l'anse du Petit-Marigot, est l'embouchure de la rivière de Barre. Les mouillages du Grand & du Petit-Marigot sont aussi peu sûrs que les précédens.

On compte un bon quart de lieue de la rivière de Barre à la Petite rivière, & ensuite 660 toises de celle-ci à la batterie du bourg.

La situation de ce bourg, dans une petite plaine au bord de la mer, est commode & saine, mais son port n'est qu'un petit bassin formé par des ressifs, exposé à tous les vents & où il ne peut entrer que de petits bâtimens. Ce bourg prend chaque jour de l'accroissement; mais la difficulté d'y charger & sa position éloignée pour plusieurs points de la paroisse ne lui permettront jamais d'arriver à une grande extension. Il contient en tout 80 individus & deux passagers qui font les transports au Cap.

Du bourg de Saint-Louis à la rivière de son nom on trouve 360 toises. Neuf cent quarante-cinq toises plus loin, est l'embouchure d'une autre rivière qui est à sec dans les tems ordinaires; puis en faisant encore 360 toises, on trouve l'embouchure de la rivière des Nègres, guéable dans les tems secs, & dangereuse par ses débordemens subits, dûs au giffement des mornes & des falaises qui y jettent leurs eaux. La rivière des Nègres qui précède la pointe à Corosse, est suivie, à 110 toises, de l'embouchure de la rivière de la Caye, limite Nord-Ouest du Petit-Saint-Louis avec le Port-de-Paix.

L'Isle la Tortue couvre absolument la côte de la paroisse du Petit-Saint-Louis, qui commence, pour ainsi dire, au point qui correspond à l'extrémité Orientale de cette petite Isle. Dans le canal d'environ six mille toises de large qui est entr'eux, la mer est communément belle & presque jamais grosse à terre, ce qui permet aux caboteurs, surtout en tems de guerre, de se réfugier dans les anses de la paroisse, dont la meilleure est celle de la pointe d'Icaque. Elle a été pour eux un refuge très-précieux durant la guerre de 1778, & ils venaient, d'un côté, s'y informer si le canal de la Tortue, & de l'autre, si la côte vers le Cap, étaient sans bâtimens ennemis. On en a vu jusqu'à 40 sous la protection de la batterie & du corps-de-garde qu'on y a placé. Cependant on doit dire qu'en général la côte du Petit-Saint-Louis a le double inconvénient des ressifs & de manquer tout à coup de vent, lorsqu'on est assalé sous la terre.

Le Petit-Saint-Louis, que Charlevoix dit s'être appelé *le Massacre* originairement, est du Quartier, du commandement & de la Sénéchaussée du Port-de-Paix. Sa milice, en 1688, lorsque c'était la Pointe Palmiste, avait 82 hommes. Aujourd'hui elle compte 160 individus, dont 50 sont affranchis.

Il y a de son église,

A celle du Cap	8 lieues.
du Gros-Morne	10
du Port-de-Paix	3 $\frac{1}{2}$

Padrejan, nègre espagnol, après avoir tué son maître, se réfugia à la Tortue, d'où il alla ensuite établir un terrain au Petit-Saint-Louis. Vers 1679, il débaucha quelques nègres avec lesquels il projetta d'égorger tous les blancs. Ayant réuni vingt-cinq esclaves, il courut, à leur tête, jusqu'au Port-Margot, pillant & massacrant tout ce qu'il rencontrait. Il se retira ensuite avec eux dans la haute montagne de Tarare, vers les confins actuels de la paroisse du Borgne. De là il faisait des invasions qui grossissaient sa troupe & coûtaient toujours la vie à quelques blancs.

Il était difficile d'aller attaquer Padrejan, mais vingt boucaniers en prirent la résolution & l'exécutèrent. Padrejan fut tué avec six autres nègres.



XXI,

PAROISSE DU PORT-DE-PAIX.

CHRISTOPHE COLOMB sortant du Port-à-l'Écu, au mois de Décembre 1492, pour se diriger vers l'Est, aperçut un port où il entra, & la beauté du lieu, où résidait un Cacique dépendant de celui du royaume de Marien, fut cause qu'il le nomma *Valparayso*, *Vallée de Délices*: c'est ce que les Français ont toujours appelé Port-de-Paix. L'histoire ne nous a rien transmis qui puisse faire croire que *Valparayso* ait jamais été choisi par les Espagnols pour y former un établissement de quelque importance. Car c'est à tort que quelques personnes ont cru que le nom de l'Assiente, sous lequel on connaît encore l'habitation Souverbie qui touche à la ville actuelle du Port-de-Paix, annonce une possession espagnole. Cette habitation avait été achetée par la Compagnie de l'Assiente,

ainsi appelée d'après un traité fait à Madrid le 27 Août 1701, par M. Ducasse, en vertu de la procuration de la Compagnie de Guinée, avec le roi d'Espagne, pour se charger de l'*Affiente* ou transport des nègres dans les Indes Occidentales espagnoles.

La description de la paroisse du Port-Margot nous a montré comment l'île la Tortue était devenue la première capitale française de Saint-Domingue. Le Vasseur ébloui par son succès, méconnut assez ouvertement, dès 1742, l'autorité du commandeur de Poincy & celle de la Compagnie des Isles, mais il ne se cacha plus, lorsque vigoureusement attaqué par les Espagnols à la Tortue en 1643, il les eût repoussés avec une grande perte pour eux.

La Compagnie ayant donné l'ordre au commandeur de Poincy, le 2 Mars 1644, de s'emparer de la Tortue, il crut qu'il suffirait d'y envoyer le chevalier Longvilliers de Poincy son neveu, pour tâcher de déterminer le Vasseur à venir à Saint-Christophe, mais celui-ci s'y refusa. Les démêlés du commandeur de Poincy avec M. Patrocles de Thoisy, que le roi avait nommé lieutenant-général des îles & auquel il ne voulait pas céder la place, mirent le commandeur dans l'impuissance de rien entreprendre, avant 1652, sur la Tortue, où le Vasseur regnait en despote. Mais à cette dernière époque le chevalier de Fontenay, chevalier de Malthe de réputation, fit à Saint-Christophe, par son ordre, un armement avec lequel cet officier seignit de croiser, puis il vint au Port-à-l'Écu, rendez-vous convenu, où M. de Trivial, neveu du commandeur, le joignit avec de nouvelles forces. Ils apprirent en arrivant au Port-à-l'Écu, que deux ministres des volontés arbitraires de le Vasseur venaient de l'assassiner.

Alors le chevalier de Fontenay fit reconnaître son autorité, & il est le premier qui prit le titre de Gouverneur pour le roi de la Tortue & côte Saint-Domingue. Tous les catholiques chassés par le Vasseur, revinrent dans cette petite île durant le nouveau gouvernement.

Les Espagnols harcelés par les Flibustiers dont la Tortue fourmillait, vinrent l'attaquer de nouveau au mois de Janvier 1654 & la prirent. Le chevalier de Fontenay forcé d'en sortir, y revint du Port-Margot, mais les moyens furent insuffisans pour en effectuer la conquête. Le peu de français qui restaient encore avec lui allèrent se mêler aux Flibustiers & aux Boucaniers qui fréquentaient le Port-Margot, & qui, privés de chefs parce que le chevalier de Fontenay repassa en France, perdirent toute idée de reprendre la Tortue.

Un gentilhomme du Périgord, nommé Jérémie Deschamps, chevalier seigneur Du Rauffet, qui avait aidé le Vasseur dans la conquête de la Tortue en 1640, étant allé en France après l'expulsion du chevalier de Fontenay, proposa à la Compagnie des Isles de s'en emparer. En conséquence il reçut du roi, le 28 Novembre 1656, la commission de commandant de la Tortue, sous l'autorité royale & celle des gouverneurs-lieutenans généraux des îles de l'Amérique.

Du Rauffet trouva le moyen de passer au Port-Margot, d'y réunir 4 ou 500 Flibustiers ou Boucaniers, avec lesquels il alla au Port-de-Paix & de là à la Tortue, qu'il reprit. Il s'intitula gouverneur-lieutenant-général pour le roi des îles de la Tortue, Rotan & autres adjacentes (îles de la baie de Honduras).

Malgré ce titre, Du Rauffet prétendait être le propriétaire de la Tortue, & il méconnaissait même la Compagnie des Isles lorsqu'il passa en France en 1663 pour y régler ses droits, laissant le commandement de cette île à Deschamps de la Place, son neveu.

Tandis que Du Rauffet arrivé en France demandait au roi qu'il fût défendu, sous peine de la vie, de s'établir le long de la côte de Saint-Domingue, son neveu y posait les fondemens du Port-de-Paix. Du Rauffet élevant trop haut ses demandes, la Compagnie obtint qu'il fût mis à la Bastille, d'où il ne sortit que le 15 Novembre 1664 pour signer l'acte de vente de tous ses droits sur la Tortue à la Compagnie des Indes Occidentales, substituée par un édit du mois de Mai précédent à la Compagnie des Isles de l'Amérique.

A peu près au même instant où Du Rauffet partait de France pour aller reprendre la Tortue, en vertu de sa commission de 1656, d'Ogeron, membre d'une compagnie de la France Méridionale qui devait former des établissemens dans la Terre-Ferme, partait aussi pour aller diriger les entreprises de cette Compagnie. Convaincu, dès la Martinique où il s'arrêta, que les obstacles surpassaient ses moyens, il alla à Saint-Domingue en 1659, repassa en France, revint à Saint-Domingue, alla à la Jamaïque, retourna dans sa patrie & se trouvait à Saint-Domingue pour la troisième fois, lorsqu'ayant visité les Lucayes & les Caïques, il en demanda & en obtint la concession, à perpétuité, en 1662. Mais persuadé que ce projet ne valait pas mieux que celui de la France Méridionale, il était venu établir une habitation au Port-Margot, avec les débris échappés à ses malheureuses entreprises.

D'Ogeron

D'Ogeron qui avait vu Du Rauffet à la Tortue & qui rendait justice à sa valeur, à laquelle on devait cette île, écrivit à la Compagnie des Isles de l'en récompenser mais de se faire céder les droits de Du Rauffet. Avant même de les acquérir par un acte public, la Compagnie choisit d'Ogeron pour prendre possession de la Tortue en son nom, & sur sa présentation, le roi l'en fit gouverneur, le 27 Octobre 1664.

Quoique d'Ogeron, mis en possession de la Tortue, y résidât, il eut cependant dès-lors le plan d'étendre les établissemens de l'île même de Saint-Domingue & en outre, celui d'en expulser, un jour, les Espagnols, de manière que cette île fût, dans sa totalité, une possession française.

Ce fut sous ce gouverneur que le Port-de-Paix commença à donner des espérances, parce que les Espagnols qui faisaient une guerre cruelle aux boucaniers, finirent par détruire eux-mêmes, à l'aide de chiens, le bétail dont ceux-ci se nourrissaient & vendaient les cuirs; ces boucaniers étaient donc réduits à la nécessité de chercher d'autres ressources, & d'Ogeron leur vanta celle de la culture que plusieurs s'ibustiers adoptèrent aussi en revenant d'expéditions malheureuses.

D'Ogeron montra aux Espagnols, en faisant attaquer & rançonner Saint-Yague en 1667, que les Français n'étaient pas toujours sur la défensive, & la Tortue & la côte Saint-Domingue s'enrichirent de ces dépouilles.

D'un autre côté, des Angevins venaient, en foule, goûter les douceurs de l'administration de leur compatriote d'Ogeron. Il avait obtenu qu'on lui envoyât de France des épouses pour ses Colons encore un peu farouches, & comme le Port-Margot & le Port-de-Paix étaient les deux points les plus voisins de la Tortue, ce furent ceux qui se ressentirent le plus des avantages que ce chef savait faire naître. En 1668 le Port-de-Paix était déjà aussi considérable que cette époque voisine de sa fondation & les vexations des Espagnols permettaient de l'espérer.

A la fin de la même année 1668, d'Ogeron passa en France, laissant le gouvernement de la Tortue & de la côte de Saint-Domingue à M. de Pouançay son neveu, nommé par interim depuis le 30 Décembre 1667. Il revint vers le mois de Juin 1669, amenant plusieurs centaines d'engagés, & il continua à résider à la Tortue.

Le projet de la suppression de la Compagnie des Indes Occidentales, effec-

tué par un édit du mois de Décembre 1674, étant connu de d'Ogeron, il avait demandé la permission de passer en France, qui lui fut envoyée au mois de Janvier 1675. M. de Cuffy, auquel il donna son interim, résida à la Tortue. M. de Pouançay, nommé par le roi en 1676 à la place de son oncle mort à Paris au mois de Mai 1676, eut la même résidence jusqu'à sa mort arrivée en 1683. M. de Franquesnay l'adopta aussi pendant l'interim que fit cesser M. de Cuffy qui vint de France prendre possession de la place de gouverneur au mois d'Avril 1684.

Mais même sous le gouvernement de d'Ogeron, la Tortue avait commencé à éprouver de la diminution dans sa population. La colonie qui en était sortie pour aller s'établir dans la plaine du Cap, celle envoyée en renfort à Samana; l'expédition de Porto-Rico & celle de St-Yague, en avaient été les causes principales. Sous M. de Pouançay deux expéditions contre Cube, la fureur de la course & l'accroissement même des établissemens faits dans l'île Saint-Domingue, dépeuplèrent encore tellement la Tortue, que M. de Cuffy désespérant de la ramener à son premier degré de splendeur, résolut de transférer ailleurs le siège du gouvernement.

Le Port-de-Paix lui parut mériter cet honneur, & au mois de Mars 1685, M. de Cuffy y fit commencer une maison pour lui; une batterie de 20 canons & une tranchée au bord de la mer pour mettre ce lieu hors d'insulte; ce qui n'empêcha pas toutefois que les Espagnols ne vinssent, le 6 Mai suivant, détruire vers Jean-Rabel un corail où il y avait plus de 800 pourceaux & enlever des nègres du corail des Vaies appartenant au sieur Galichon, héritier de M. de Pouançay. On y fit aussi une prison & un corps-de-garde.

Ainsi le Port-de-Paix est dans la réalité, la première capitale française qu'ait eu l'île Saint-Domingue même, parce que ce fut le lieu que vint habiter M. de Cuffy. Dans la même année 1685, le Port-de-Paix, qu'on appelait aussi quelquefois les Trois-Rivières, eut une Sénéchaussée dont la Tortue ne fut plus qu'une dépendance. Bientôt après M. le Clerc de la Boulaye y devint major pour le roi, & le Port-de-Paix réunit alors tout ce qui désignait un point capital de la Colonie.

Cependant ces succès n'étaient eux-mêmes que relatifs à ceux de la Colonie pris en masse, & sans doute ils étaient bien foibles si on les compare à ce qu'est celle-ci en ce moment. J'en ai une preuve particulière dans le procès-verbal

fait le 12 Avril 1688, par Gabriel Bobin, procureur du roi du Port-de-Paix, de l'état de l'église dont le père Victor, capucin, était alors curé. La visite qu'il en fait, en présence de M. Louis Remouffin, capitaine d'une compagnie de Cavalerie-milices; de Philippe de Bocq, marchand, marguillier; de Thomas le Clerc, écuyer sieur de la Boulaye, major pour le roi; d'Antoine Queret, écuyer sieur de la Richardière, conseiller du Conseil souverain de la Colonie, premier capitaine de la compagnie de Milices; de Vincent Merrey, aussi conseiller; de Pierre Pelvèy, sénéchal du Port-de-Paix & de plusieurs autres, prouve que cet église était de bois, couverte d'essentes, & manquant de plusieurs choses. Mais on y trouve aussi que malgré qu'elle ait 60 pieds de long & 20 de large, elle est insuffisante pour contenir les fidèles qui s'y rassemblent; que si les trois cloches ne peuvent sonner en branle, le clocher a trente pieds de haut. Quant au presbytère bâti aux dépens du curé, sur un terrain concédé aux capucins, chargés de la mission de la Partie du Nord, dont le chef-lieu se trouvait alors au Port-de-Paix, il est assez spacieux pour loger trois ou quatre religieux; mais le cimetière est sans clôture, & les habitans sont exhortés, par le procureur du roi, à marquer, à cet égard, leur respect pour ce *lieu saint*. Ces particularités me donnent lieu d'observer que le Port-de-Paix était alors dans une situation plus florissante que la plaine du Cap, où l'on était obligé d'invoquer la charité royale pour les mêmes objets.

Ce fut encore en 1688 qu'on vit arriver à Saint-Domingue, les quarante-neuf premiers soldats qui y aient été envoyés pour y demeurer, & ce fut au Port-de-Paix qu'on les plaça comme pour former la garde de M. de Cussy & relever la dignité de l'emploi du gouverneur, qui au commencement de 1689 datait ses lettres au ministre, du *Fort du Port-de-Paix*.

M. de Cussy était revenu au Port-de-Paix le 20 Juillet 1690, de l'expédition de la ville de Saint-Yague, dans la Partie Espagnole de l'île prise & brûlée le 5 du même mois, & il projetait d'autres entreprises contre les Espagnols, lorsque le 11 Août un bâtiment entra au Port-de-Paix où il conduisait 82 soldats de la garnison de l'île Saint-Christophe, que les Anglais venaient de faire capituler, & 140 habitans expulsés par eux de cette colonie; 128 autres arrivèrent deux jours après. Le 20, plus de 200 entrèrent au Cap, parce que leur bâtiment qui coulait bas d'eau & qui s'échoua à l'entrée de cette ville, ne put pas gagner le Port-de-Paix, où il s'en présenta encore 250 le 28, dont

il fallut envoyer la majeure partie à Léogane. Au mois d'Octobre il en vint encore mille dans la Colonie, dont, pour sa part, le Port-de-Paix eut 400. Par-tout ces infortunés furent reçus comme des frères; par-tout le même accueil, la même générosité se montrèrent à leur débarquement, soit à Saint-Domingue, soit à la Martinique, où le reste de cette Colonie fut transporté & où l'on transporta, par ordre du roi, tous ceux qui voulurent y aller de Saint-Domingue le 20 Octobre 1692.

Ce malheur augmenta la population de Saint-Domingue & surtout celle du Port-de-Paix; mais aussi comme l'arrivée de ces colons suivait une sécheresse de six mois, éprouvée par la Partie du Nord, on en enterrait jusqu'à 12 ou 15 par jour au Port-de-Paix, où la plupart était enlevés dès le second ou le troisième jour de la maladie, & quelquefois subitement. Il fallut même faire de la Tortue un lieu de convalescence où M. de Cussy les envoyait par centaines.

En 1691, les Espagnols détruisirent le Cap, & des habitans du Port-de-Paix qui avaient marché avec M. de Cussy au secours de ce lieu, trouvèrent la mort comme lui à la bataille de Limonade, notamment M. Remouffin. Mais la même année devait lui faire éprouver une calamité nouvelle.

Au mois de Mars 1685, Louis XIV avait envoyé le chevalier de Chaumont en Ambassade au roi de Siam, en le chargeant de ramener deux Mandarins Siamois arrivés en France à la fin de 1682. En retour les vaisseaux reçurent deux Ambassadeurs Siamois qui arrivèrent à Brest le 18 Juin 1686.

Ces Ambassadeurs repartirent du même port le 1^{er} Mars 1687, avec une escadre composée de deux vaisseaux, trois flûtes & une frégate, sur laquelle étaient en outre plusieurs missionnaires & environ 4 ou 500 hommes de troupes envoyés au roi de Siam & commandés en chef par M. Desfarges, ayant sous ses ordres M. du Bruan. M. Desfarges déclaré général Siamois, prit garnison à Bancoek au mois d'Octobre suivant.

Le ministre Constance, si célèbre dans les annales Siamoisés, ayant formé, pour mettre sur le trône le gendre du roi, une conspiration qui lui fit perdre la tête au mois de Mai 1689, M. Desfarges & les troupes françaises que ce ministre avait employées, furent obligées de quitter le royaume de Siam après y avoir couru de grands dangers & y avoir résisté à force ouverte. Enfin ils s'embarquèrent emmenant aussi les français de l'établissement que la Compagnie des Indes avait à Merguy, dans un autre point du royaume de Siam, mais en faisant route pour France, ils se virent forcés de gagner la Martinique.

On vit donc arriver au Fort-Royal de cette île, au mois de Décembre 1690, le vaisseau l'Oriflamme, commandé par M. de Lestritte, qui convoyait deux navires de la Compagnie des Indes, appelés le Louré & le Saint-Nicolas, apportant avec eux le pourpre & une fièvre pestilentielle dont les ravages étaient si cruels, que dès le 3 Janvier 1691, M. de l'Estritte, MM. de Croiset, du Halgouet, de Seintre & plus de cent personnes, soit de ces bâtimens, soit de l'île, étaient déjà au nombre de ses victimes. Les habitans du Fort-Royal s'enfuirent effrayés de cette rapide destruction qu'augmenta encore l'infection de 25 barils de viande qu'on jetta à la mer, de ces vaisseaux dans le carénage. Il fallut faire camper dans un lieu écarté le peu de soldats venus de Siam, qui restaient encore.

Malheureusement M. Duquesne-Guiton, commandant deux vaisseaux & qui revenait de Pondichéry, se trouva en même-tems au Fort-Royal, ainsi que le vaisseau le Mignon. La contagion s'y répandit & quand ces trois vaisseaux firent route pour France, au mois de Juin 1671, ils avaient perdu au moins la moitié de leurs équipages.

M. Ducasse, arrivé d'Europe au Fort-Royal le 8 Mai de la même année, vit bientôt les siens en proie à cette maladie cruelle. Elle désolait la Martinique entière, lorsque M. Ducasse en partit le 27 Juillet, commandant le Solide, le Cheval-Marin, & l'Émérillon qui avait été atteint le premier de cette contagion. Cette escadre mouillée à l'île Sainte-Croix, où elle avait ordre de prendre des vivres pour les habitans de Saint-Christophe qui étaient à Saint-Domingue, y perdit, du 2 au 7 Août, 40 hommes & y laissa le germe de la maladie. Elle vint ensuite au Port-de-Paix le 12, où les habitans de Saint-Christophe reçurent d'elle des vivres, mais en même-tems le plus affreux présent dans cette maladie qui mit, pour eux, le comble aux maux que leur faisaient déjà souffrir la guerre, l'expulsion hors de leur pays, la misère, les rigueurs du climat où ils étaient transportés; tous ces fléaux réunis en moissonnèrent plus de la moitié.

Le Port-de-Paix a été ainsi le premier lieu de Saint-Domingue où s'est manifestée la maladie qui porte encore le nom de *Maladie de Siam*, *Mal de Siam* ou *Matelote*, qui, pendant plus de soixante ans, a immolé presque chaque année des milliers d'individus dans les Antilles; dont l'effroi était tel, que dès le 27 Août 1692, une ordonnance prescrivit la quarantaine à tous

bâtimens venans de la Martinique à l'Isle d'Aix ; qu'en 1694, l'amirauté de Nantes défendit aux équipages & aux personnes venant des Isles, d'entrer dans ce port, avant une visite, à peine de la vie ; & qu'en 1708, nul bâtiment venant de ces Isles n'était admis dans les ports de France, qu'après une visite.

Cette maladie s'offre encore quelquefois dans des êtres nouvellement arrivés d'Europe, comme pour empêcher qu'on ne perde le souvenir d'une maladie dont le hideux tableau est bien propre à inspirer la terreur. En effet, ceux qu'elle attaque rendent un sang corrompu par tous les conduits & presque par tous les pores de leur peau, chargée de grandes tâches noires, caractère d'une putréfaction qui menace tous ceux qui les environnent.

M. Ducasse, qui reçut à Léogane la nouvelle de sa nomination par le roi au gouvernement de Saint-Domingue, à la place de M. de Cuffy, se rendit au Port-de-Paix au mois d'Octobre, comme le séjour destiné au chef de la Colonie ; il s'occupa dès lors d'y faire élever ce qu'il appelait le château. Les habitans fournirent un nègre de corvée sur dix, ce qui en procura quarante & on en loua trente aux frais du roi. Ces soixante-dix travailleurs avaient rendu ce château capable d'avoir en 1694, 32 canons & une palissade. Ces préparatifs étaient une suite de ce que depuis 1692, M. Ducasse ne cessait de recevoir de toute part des preuves que les Espagnols & les Anglais méditaient la ruine de Saint-Domingue, & il alla cependant en 1694 faire une incursion à la Jamaïque ; qui ne servit, sans doute, qu'à irriter davantage les ennemis.

Les Espagnols & les Anglais réunis vinrent mouiller dans la baie de Mancenille le 15 Mai 1695. Comme le Cap paraissait le point le plus menacé, M. Bernanos, major pour le roi du Port-de-Paix, en partit, avec un grand nombre d'habitans, le 18, & arriva au Cap le 21. Les troupes débarquées, augmentées de celles venues de la Partie Espagnole par terre, arrivèrent le 27 à la savane de Limonade, où M. de Cuffy avait péri, & le 28 au Quartier-Morin, dirigées vers le Haut du Cap, dont elles approchèrent jusques sur la paroisse de la Petite-Anse. Le 29 les ennemis débarquèrent à la Bande du Nord ; de là ils prirent à revers le bourg du Bas du Cap, où M. du Lyon fit sauter la poudrière, encloua le canon & mit le feu aux maisons. Les Anglais entrèrent le 30, au matin, dans la rade du Cap, mirent à terre un corps qui marchait en même tems que les Espagnols venus par Mancenille, pour mettre M. de Graffe, qui

commandait au Haut du Cap & ses neuf cens hommes, entre deux feux. Alors M. de Graffe fit replier sur la paroisse du Morne-Rouge, d'où il se replia encore à la rivière Salée de l'Acul.

Les ennemis, maîtres du Cap en quatre jours & presque sans coup férir, se dirigèrent vers le Port-de-Paix par terre : les Anglais suivant l'Acul, le Limbé, &c., & les Espagnols par Plaisance, & le Gros Morne, tandis que la flotte s'y rendait par mer. Le 15 Juin, cette dernière s'empara du bourg de Saint-Louis, où elle mouilla dans un point où nul vaisseau ne s'est hasardé, ni avant, ni depuis, & elle débarqua 500 hommes qui forcèrent M. Bernanos, revenu du Cap, à sortir de ce bourg & à aller camper à la rivière des Nègres où il fut attaqué le 17 sans succès. Le 18 cinq vaisseaux voulurent faire une descente pour couper la retraite à M. Bernanos, mais M. de Paty s'y opposa jusqu'au 20, que ces vaisseaux retournèrent à Saint-Louis.

Le même jour on annonça les Espagnols qui venaient par terre, & contre lesquels M. Danzé alla à René-de-Bas protéger la passe des Trois-Rivières. Le 23 & le 24 M. de la Boulaye, lieutenant-de-roi du Port-de-Paix, qui commandait parce que M. Ducasse était en voyage à Léogane, fit retirer tous les postes & se contenta d'envoyer M. Danzé au retranchement des Pères avec 100 hommes, dont la plupart s'en allèrent le 25, ce qui força à évacuer ce retranchement. Le même jour M. de la Boulaye fit mettre le feu au bourg du Port-de-Paix.

Le 30 la flotte ennemie vint mouiller à la rivière Salée du Port-de-Paix. Le 1^{er} Juillet, au matin, une batterie Anglaise de la pointe des Pères commença à battre le fort. Le 2, une seconde batterie Anglaise tira du morne Saint-Ouen ou morne du petit Port-de-Paix, & une troisième du même morne. Le 3, les Espagnols mirent leur pavillon sur la batterie de la pointe des Pères & le 7 les ennemis firent jouer deux mortiers à bombes.

Le 13 Juillet, ce qui restait au fort des 180 blancs, des 100 nègres armés & des 2 compagnies des troupes détachées de la marine, formant 90 hommes qui s'y étaient renfermés, parlèrent de l'évacuer. On sortit à neuf heures du soir, après avoir encloué les canons, mouillé les poudres, détruit les provisions. Un soldat déserteur ayant prévenu les ennemis du projet de l'évacuation ; ils placèrent plusieurs embuscades où les Français auraient tous péri, si à un passage des

Trois-Rivières , M. Archambaud , Colon , ne les eût dirigés vers un gué qui porte encore son nom , par reconnaissance , & d'où l'on gagna la crête des Ramiers , rendez-vous convenu & situé à 5 lieues du fort.

Pendant que les Espagnols poursuivaient les Français fortis du château , les Anglais vinrent en prendre possession & en refusèrent l'entrée aux Espagnols. Ceux-ci ravagèrent tout ce qu'ils purent , ce qu'imitèrent les Anglais qui , suivant toujours le chemin du rivage depuis le Cap , avaient pillé le Port-Margot. Les Anglais avaient 900 hommes de troupes grossis de 600 matelots tirés des vaisseaux , & les Espagnols 1,900 hommes. Nous perdîmes au Port-de-Paix 55 hommes tués , 32 pris ; outre 32 femmes , 70 enfans & 543 nègres que les Espagnols amenèrent en trophée à Santo-Domingo. Le Port-de-Paix resta avec 261 hommes , 84 femmes , 181 enfans & 670 nègres.

Les ennemis , après avoir perdu un nombre assez considérable d'hommes & surtout d'Anglais , que le climat traita cruellement ou qui se noyèrent dans le nombreux passages des rivières , vivant déjà entr'eux dans une sorte de méfintelligence que fortifiait celle des deux chefs de terre & de mer anglais , se décidèrent à se rembarquer , le 27 Juillet.

L'événement de la prise du Port-de-Paix & de sa destruction , ainsi que celle de tout son voisinage , qu'on dût imputer à un officier à qui l'histoire fait des reproches de plus d'un genre , porta un coup d'autant plus funeste à ce lieu , que M. Ducasse proposa au ministre , dès le 30 Août 1695 , de transférer ailleurs le siège du gouvernement , parce qu'il n'était pas là dans le point le plus convenable par rapport à la totalité de la Colonie & à des vues d'établissement & de défense. Cependant on envoya dans cette partie quelques-uns des habitans de la Colonie de Sainte-Croix que le roi fit conduire de cette île au Cap où ils arrivèrent le 2 Février 1696. Dès le 25 Décembre de la même année , M. Ducasse fit retourner ces habitans dans la dépendance du Cap , où M. le comte de Boiffyrimé , gouverneur de Sainte - Croix , nommé commandant de la Partie du Nord de la Colonie Française de Saint - Domingue , entra en fonctions le 10 Mai 1697.

Mais presque tous les habitans du Port-de-Paix même , auxquels on voulait donner la même destination , s'obstinèrent à ne le pas quitter. En 1697 la plupart marchèrent à l'expédition de Carthagène , & ils trouvèrent presque à leur

leur retour , une défense du roi de laisser rétablir leur Quartier , qui désormais dépendait du Cap.

C'en était fait du Port-de-Paix & ses habitans auraient été forcés d'opter entre le Cap & Léogane , comme on le leur prescrivait , si M. Danzé , major du Port-de-Paix n'eût concouru à faire changer cette détermination. Au lieu de s'opposer à leurs efforts pour rétablir leurs biens , il les y excita , & dans l'année 1699 , ils se livrèrent à la culture du tabac , de l'indigo & du coton ; l'on comptait même alors dix ou douze sucreries qu'on commençait à établir. Les représentations de M. Danzé & l'effet de la paix de Rîswick sauvèrent enfin le Port-de-Paix de la fatale suppression que les instructions du roi à M. de la Boulaye , inspecteur-général de la Marine , allant visiter les Antilles , voulaient encore qu'on pousât au point qu'il n'y restât qu'une compagnie & un officier-major pour en interdire l'accès aux forbans. Qu'elle chûte pour une capitale ! titre dont le Port-de-Paix fut dépouillé en faveur de Léogane , qu'on lui préféra dès 1695.

M. Ducasse qui passa au Port-de-Paix au mois de Décembre 1699 , y donna des éloges au zèle & aux travaux des colons qui avaient , en quelque sorte , recréé cet établissement que je vais présenter dans son état actuel.

La paroisse du Port-de-Paix a pour limites , au Nord , la mer ; à l'Est , la paroisse du Petit-Saint-Louis ; au Sud , celle du Gros-Morne ; au Sud-Ouest , celle du Port à Piment , & à l'Ouest , celle de Jean-Rabel.

La ville du Port-de-Paix qui , suivant les observations de MM. de Verdun , Borda & Pingré , est à 19 degrés 54 minutes 30 secondes de latitude & à 75 degrés 14 minutes de longitude , & qui est bâtie dans un petit espace plane & même bas , a la mer au Septentrion , la rivière du Port-de-Paix à l'Est , des mornes qui la commandent au Sud & un lagon à l'Ouest. Elle est au fond d'une anse dont le bout Oriental est plus avancé dans le Nord que celui Occidental & comme la ville suit la courbe en forme de croissant que décrit le rivage , ses rues ont des directions qui semblent la diviser en deux portions. La plus Est qui contient huit îlets commence à la rivière du Port-de-Paix & finit à la rue de l'Église ; ses rues partant de la mer , vont du Nord-Est au Sud-Ouest & sont coupées par d'autres , à angles droits. La seconde , plus étendue , & qui contient 25 îlets , la plupart inégaux , a ses rues dans le sens du Nord-Est-quart de Nord au Sud-Ouest-quart-Sud. D'autres rues les coupent ; celles-ci ont pour direction la

plus commune, celle de l'Est à l'Ouest. Cette portion de la ville va de la rue de l'Église à la rue de Vallière ; sa partie supérieure s'appelle la petite Guinée, parce qu'elle est plus ordinairement le séjour des gens de couleur ; la rue de la petite Guinée n'est même devenue que récemment la rue Royale.

La ville où l'on comptait 52 maisons en 1728 ; 80 en 1751, évaluées 59,000 livres de loyers ; 106 en 1755, évaluées 92,000 ; 115 en 1764, évaluées 103,000 & 140 en 1771, comptées pour 13,200 liv., en contient maintenant 220 qui ne peuvent être estimées à moins de 250,000 liv. de loyer. Ces maisons sont en majeure partie de maçonnerie entre poteaux, à simple rez de chaussée & presque toutes couvertes d'effentes. Cependant depuis environ quinze ans on y a fait des maisons à un étage, & l'on peut en compter à-peu-près vingt de ce genre.

En vertu d'une ordonnance des Administrateurs du 14 Juillet 1773, la ville a été pavée & ses rues ont cessé d'être des cloaques dans les tems pluvieux. Mais de cet avantage même est résulté un grand inconvénient, c'est d'avoir, par l'exhaussement des rues, fait stagner les eaux pluviales dans les cours, où elles croupissent & sont une cause de dangers pour la santé.

L'église est à l'extrémité supérieure & sur le côté gauche de la rue de son nom, & elle termine la ville dans ce point. Elle est comme le presbytère qui l'avoisine par derrière, solidement bâtie de maçonnerie, mais sans voûte ni lambris. Son portail & toute la façade avaient été renversés par le tremblement de terre du 3 Juin 1770, mais on l'a réparée. Elle est dédiée, ainsi que celles qui l'ont précédée, à la Conception de la Vierge, en souvenir de ce que Colomb avait donné le nom de Conception au Port-à-l'Écu, qui a dépendu du Port-de-Paix. Il y a un clocher aussi de maçonnerie.

Au devant de l'église & dans l'Ouest, est un grand espace de forme irrégulière & portant depuis plus de cinquante ans le nom de place-d'armes. Le cimetière était autrefois autour de l'église, mais il a été mis hors de la ville & au Sud du point où le nouveau chemin de la montagne vient joindre à l'Ouest la rue du Morne.

Dans la même rue de l'Église & à environ 40 toises du rivage, est la place Louis XVI, faite récemment ; elle a vingt toises en carré, y compris les rues qui la bordent. Elle est située de manière que ses quatre angles correspondent aux quatre points cardinaux.

Au milieu de cette place est la fontaine pour laquelle elle a été faite, & que

l'on reproche à M. Desforges, ingénieur, d'avoir fait exécuter d'une manière contraire aux vœux des citoyens. M. de Bellecombe avait dans une assemblée de la paroisse en 1783, agréé l'idée d'une fontaine, parce qu'il était trop coûteux d'envoyer chercher aux Trois-Rivières de l'eau, soit pour les habitans, soit pour la garnison, & il promettait que le roi payerait la moitié de la dépense. Comme elle n'a pas répondu à l'attente des habitans, le roi a payé seul cette dépense de 120,000 livres.

Indépendamment du reproche du mauvais choix de la place, de sa forme & du coup-d'œil gauche de la fontaine qui est un piédestal quadrangulaire où l'on a le projet de placer la statue pédestre de Louis XVI, de marbre blanc; on a soutenu que l'eau fournie par la réunion de trois sources à environ 250 toises au Sud de la ville sur le terrain de la sucrerie Aubert, avait des qualités malfaisantes, & l'on a continué à faire usage de celle des puits pratiqués dans presque toutes les maisons, ou à envoyer chercher celle des Trois-Rivières, où un nègre en remplit de petits barils dont il charge un âne, ce qui multiplie assez ces animaux dans la ville. M. Gauché a vainement fait deux analyses de cette eau, dont il résulte qu'elle n'a qu'un peu de sélénite & qu'elle se purifiera de plus en plus à l'avenir, parce qu'elle ne stagne plus sur un sol argileux; le préjugé l'emporte, son coup-d'œil louche en dégoûte & on s'obstine à lui attribuer des coliques d'estomac; le bienfait de la fontaine est donc nul. Son eau qui a coulé pour la première fois le 2 Février 1785, va ensuite vers une calle au bas de la rue de l'Église pour remplir des lavoirs qui ont une véritable utilité & servir aussi à l'aiguade des bâtimens. Cette fontaine a tari dans de grandes sécheresses.

On prétend que l'eau des Trois-Rivières employée à faire tourner le moulin de la sucrerie des héritiers Souverbie & Gilbert, proche de la ville, vers le Sud-Ouest & qu'on aurait pu conduire dans celle-ci, est préférable à tous égards.

Le long de la ville, sur la plage, est un rang d'arbres. Chaque propriétaire choisit ceux qu'il croit les plus propres à y répandre une ombre propice. Les maisons qui bordent ce quai n'ont pas des directions bien exactes, mais elles doivent en suivre une marquée sur le plan-directeur, lorsque des reconstructions en procureront la facilité.

La ville du Port-de-Paix est assez sujette à des maladies annuelles, qu'on ne

peut s'empêcher d'attribuer aux marais ou lagons qui l'entourent. Le premier de ceux de la partie Orientale & le plus voisin de la ville, se nomme l'étang du Coq. Il a, à-peu-près, cent toises de diamètre, & sa figure est presque ronde. Situé dans un espèce de cul-de-lampe, il est l'égoût des montagnes voisines & peut-être reçoit-il les infiltrations de la mer, dont il n'est éloigné que d'environ 20 toises. Quelquefois il a sept pieds d'eau à son milieu, mais d'ordinaire trois ou quatre pieds. Il est bien rare qu'il soit à sec, & sa position semble rendre difficile de le dessécher. L'on a proposé d'y jeter la ravine appelée la rivière du Port-de-Paix, qui forme aussi un marais à l'entrée Est de la ville, & sur lequel on a construit, à grands frais, un petit pont qui est cependant hors de la direction du chemin. Cette ravine ainsi conduite, cesserait elle-même de nuire, & ses eaux donneraient du mouvement à celles de l'étang du Coq qui corrompent l'air en croupissant, & dont les émanations sont portées sur la ville par le vent presque habituel d'Est.

Il y a un autre lagon, dépendant de l'habitation Du Roulin, à environ 250 toises dans le Nord-Est de l'étang du Coq. Il est formé par des infiltrations de l'étang dont je vais parler & de la mer, & par l'égoût des eaux pluviales. Dans sa forme très-irrégulière, il peut avoir 40 toises sur 30. Des mangliers l'entourent, & quand il est sans eau, ce qui arrive très-souvent, l'odeur qu'il répand est portée sur la ville, dont il n'est qu'à un petit quart de lieue. Lorsqu'il commence à sécher & que l'air est tranquille, sa surface est couverte d'un nuage grisâtre, dont l'inféction avertit de ne pas approcher. On devrait du moins couper ces arbres qui gênent la circulation de l'air.

Le troisième marais, dépendant des habitations Du Roulin & Lavaud, appelé le Grand étang, a jusqu'à cinq pieds d'eau dans les tems pluvieux. Il forme une espèce de carré long de 300 toises sur 180. On pourrait facilement, avec une écluse à bascule, en dégorger l'eau dans la mer, dont il n'est pas éloigné, & les travaux de l'un des propriétaires d'une partie de cet étang, a prouvé l'efficacité du moyen.

Enfin dans l'Ouest est un marais formé par la mer, qui s'introduit durant les grandes marées dans ce terrain alors plus bas qu'elle. Il faudrait pour éviter cet inconvénient au lieu de l'écluse simple, placée entre le grand fort & la ville, qui demeure toujours ouverte pour égoutter l'eau de la mer & celle de la vide du moulin Souverbie qu'on jette dans ce marais, en mettre une

à bascule qui se fermerait à marée montante. Ce moyen, secondé par quelques fossés de retenue, disposés avec art, exhausserait peu à peu le fond du marais, qui se trouverait enfin préservé de l'inondation.

Il serait tems qu'enfin l'on songeât à des travaux qui rendraient saine une ville où l'on tient des troupes en tems de guerre & où le gouvernement devrait penser qu'il y a toujours des Colons; c'est-à-dire, des hommes précieux. Il pourrait aussi réaliser un projet heureusement conçu par des hommes éclairés, en faisant servir l'eau de la ravine ou ruisseau du Port-de-Paix à en arroser les rues, ce qui serait peu dispendieux, puisqu'à environ 250 toises au-dessus de l'église, ce ruisseau est plus élevé que la ville.

Le marché des légumes, herbages, grains, &c., qui était originairement au bord de la mer, se tenait, depuis quelques années, sur la place-d'armes devant l'église, lorsque l'intérêt de quelques particuliers a su obtenir des Administrateurs le 16 Juin 1772, une ordonnance qui l'a fait transporter de nouveau au bord de la mer. Cette position a l'inconvénient d'être exposée à un vent considérable qui charrie beaucoup de sable fin imprégné de sel marin, qui dessèche & salit les légumes. D'ailleurs des caboteurs forains qui arrivent la veille au soir, peuvent trop facilement accaparer dès le point du jour ce qu'on apporte pour vendre & priver la ville d'une ressource d'autant plus précieuse, que ce marché n'a lieu que le dimanche, & que dans les tems pluvieux ou à l'époque de la récolte du café les nègres ne s'y rendent point. On voit dans le cours de la semaine quelques nègres offrant de petits supplémens de provisions, mais toujours insuffisans.

La consommation journalière de la ville du Port-de-Paix peut être estimée à environ 300 livres de bœuf frais, un mouton ou un cochon, & à peu près 800 livres de pain; une partie de ce dernier article est prise par les habitans voisins de la ville, qui ont leur viande au moyen de boucheries maronnes, où l'on débite deux ou trois jeunes bœufs par semaine.

La ville s'offrira encore pour d'autres détails, mais qui intéressent aussi la paroisse entière.

Celle-ci a plusieurs cantons dont les principaux sont: la Plaine du Port-de-Paix, la Montagne, René-de-Bas, la Plate, le Fond-Ramier, le Haut & le Bas Mouftique.

Dans le premier de ces cantons passe la rivière dite les Trois-Rivières,

dont j'ai parlé à l'article de Plaisance & à celui du Gros-Morne. Sa largeur moyenne est d'environ trente toises, sa moindre hauteur de dix-huit pouces; quelquefois elle a 10 ou 12 pieds d'eau & ses débordemens sont fréquens & furieux à cause de sa chute considérable. Le 2 Septembre 1772, cette rivière entraîna des bâtimens entiers de plusieurs indigoteries, des hommes, des animaux, &c. Son embouchure à la mer est à une demi-lieue au Couchant de la ville, entre la sucrerie Souverbie & celle Brun Larcherie. Ces deux sucreries & celle de M^{de}. Auber sont les seules que fasse mouvoir l'eau des Trois-Rivières, qui y sert aussi pour arroser. Plusieurs ordonnances de police ont défendu d'y jeter les vides des indigoteries, parce qu'elles en altèrent l'eau & lui donnent des qualités très-nuisibles.

Le canal de l'habitation Souverbie, qui portait autrefois le nom de l'Assiente, est étonnant par sa longueur, & remarquable par les travaux qu'il a exigé, quoiqu'il ne soit pas digne du tableau qu'en a fait Raynal. (*) La prise d'eau est, peut-être, la plus solide qu'on puisse trouver dans la Colonie. La direction de cette entreprise est un monument du talent de M. Potier, devenu depuis arpenteur aux Cayes, & un sujet de regretter qu'on ne l'ait pas employé plus souvent.

Quoique le canton de la plaine contienne beaucoup d'habitations propres à la culture de la canne à sucre, il n'a cependant que six sucreries, toutes avec des moulins à eau. J'ai dit que trois employent celle des Trois-Rivières; deux autres prennent celle de la rivière de la Caye-à-Vinaigre: ce sont les deux sucreries Lavaud, appelées la Caye & la Pointe-à-Palmiste; & la dernière; celle Du Roulin, l'eau du ruisseau du Port-de-Paix, qui trompe souvent l'espoir du cultivateur. Ces six sucreries donnent deux millions de sucre blanc. Les cannes qui avoisinent la mer sont souvent attaquées par des insectes & la tendance de leur vesou à passer à la fermentation acide, exige des talens réels dans les raffineurs.

Ce canton avait autrefois un plus grand nombre de sucreries, mais les difficultés de l'exportation pendant la guerre en ont fait remettre plusieurs en indigoteries. Sans cet inconvénient majeur, les bords des Trois-Rivières pourraient avoir une vingtaine de sucreries, que leurs eaux féconderaient & dont elles feraient

(*) Tom. 6, page 239, édition in-8°, en 10 volumes. Neufchatel, 1773.

mouvoir les machines dans l'étendue que cette rivière parcourt, depuis le Gros-Morne jusqu'au Port-de-Paix.

A une lieue à l'Orient du Port-de-Paix, le ruisseau appelé la rivière de l'Orterie, dépose, sur les corps de son lit, une terre calcaire qui forme des incrustations très-curieuses. En dix-huit mois ou deux ans des quartiers de pierre s'y réunissent en une seule pièce & les corps semblent s'y être pétrifiés.

Le canton de la Montagne est un de ceux de la Partie du Nord le mieux établi en cafeteries. Son penchant Nord offre un riant & riche aspect, & les trente cafeteries de ce canton donnent au moins deux millions de café par an. Son argile ocracée, presque toujours couverte de roches à ravets, compose un sol que des pluies fréquentes rendent propre au café. Dans plusieurs points & même à la surface, on trouve des mines de fer d'espèces différentes, des pyrites cuivreuses & arsenicales, dans des couches d'une argile grisâtre. Différentes grottes montrent dans les rochers des stalactites & des stalagmites mamelonnées. Les spaths calcaires sont entre des bancs de rocs & communs. Des albâtres striés & peu durs, mais d'une éclatante blancheur, frappent aussi l'observateur. Une craie, qui vraisemblablement a subi l'action du feu & qui délayée dans l'eau prend la consistance & presque la dureté du plâtre, procure un ciment, assez impénétrable à l'eau, pour fournir des glaces à café sans addition de sable.

Le Canton de la Plate, composé de mornes hachés par des ravines profondes, est le revers Sud des montagnes du Port-de-Paix & Sud-Ouest de celles du Petit-Saint-Louis. L'indigo y a remplacé, vers 1777, le café qui y avait parfaitement réussi depuis 1770, mais dont le prix vénal ne dédommageait plus le cultivateur. Les productions y sont semblables à celles du canton de la montagne; son sol est cependant meilleur, mais les pluies y sont moindres & la chaleur y est plus forte. Toutes les eaux de ce canton viennent former la rivière qui porte son nom & décèle une origine espagnole & des mines d'argent, opinion fortifiée par des échantillons que le père Plumier dit y avoir trouvé en 1690. Cette rivière qui va se jeter dans les Trois-Rivières, devient un torrent d'autant plus dangereux pendant les Nords & les orages, que son lit est l'unique sentier par lequel les habitans vont gagner le grand chemin qui mène au Port-de-Paix. On y trouve les mêmes bois qu'au Haut Mouffique.

René-dé-Bas est composé d'une portion plane chargée de monticules & coupée

par un grand nombre de ravines qui, presque toujours à sec, sont terribles dans les grands orages. Son sol marneux, profond & très-fertile, produit, malgré les ravages des sécheresses (d'autant plus fréquentes que les pluies du Nord ne gagnent pas ce point), beaucoup d'indigo d'une belle qualité & auquel plusieurs habitans doivent de grands succès. Ce canton avait de très-beau bois que les abattis ont fait réduire en cendres. On regrette que plusieurs terrains épuisés par l'indigo soient laissés en friche, tandis que le cotonnier y réussirait à merveille. Les Trois-Rivières, en traversant ce canton, seraient susceptible de donner des moulins à eau aux sucreries qu'on y formerait. Le grand chemin du Gros-Morne au Port-de-Paix y offre aussi un précieux avantage. René-de-Bas fournit des bois semblables à ceux du Haut Moustique.

Le Fond-Ramier, le plus petit canton de cette paroisse, est entre le canton du Port-de-Paix & celui du Bas Moustique. L'indigo qu'il produit abondamment, est, quoique d'une bonne qualité, le plus pesant du Port-de-Paix, ce qu'il faut attribuer aux eaux saumâtres où l'on fait macérer la plante. Pour les besoins de la vie & les usages domestiques, les habitans de ce lieu sont obligés d'envoyer chercher l'eau aux Trois-Rivières. Le sol y est composé d'une couche profonde de terre marneuse. Ce canton avait autrefois, vers la mer, une grande baie que les alluvions ont comblée. Plus récemment encore on y voyait une saline tellement abondante, que M. Durecourt, major du Port-de-Paix, écrivait en 1728 au ministre, qu'elle pouvait fournir annuellement quatre mille barils de sel d'un gros grain & très-blanc. On l'a laissée s'anéantir faute d'entretien, tandis que son produit, réuni à celui des salines de la baie de Moustique & du Port-à-l'Écu, dont les travaux presque nuls en ce moment pouvaient être augmentés, aurait surpassé les besoins de la Partie du Nord.

Le Bas Moustique, quoique terminé au Nord par la mer, en est cependant séparé par une chaîne de montagnes assez hautes & qui semble avoir été un ancien ressif giffant comme la côte actuelle. C'est dans cette chaîne que la rivière de Moustique a fait une coupure. La plaine qui est entre la saline du Fond-Ramier & de la rivière du Moustique, est mamelonnée par une infinité de monticules, qui dans leurs pierres, roulées ou galets, montrent bien leur origine toute marine. La rivière de Moustique qui ne tarit que dans les grandes sécheresses des mois de Mars & Avril, à des débordemens courts mais fréquens. Elle en a eu un terrible en 1772; elle s'éleva dans le Haut Moustique à 30
pieds

pieds sur une largeur moyenne d'au moins 150 pieds ; elle creusa beaucoup son lit dans les points où elle était resserrée entre des rochers, & dans la plaine elle inonda plus d'une demi-lieue de terrain avec une hauteur depuis 9 jusqu'à 15 pieds. Et cependant cet immense volume d'eau que les cataractes versèrent sur la Colonie alors , n'est pas à comparer aux pluies qui contraignaient, il y a 40 ans, à abandonner la culture de l'indigo dans ce canton, & à celles qui ont dû produire les ravines qui y font voir le roc vif à d'immenses profondeurs.

Tous le Bas Moustique est un ancien bassin de la mer que des alluvions ont comblé. Des fouilles de 60 pieds faites en 1776, ont toujours montré la même terre. La qualité en est marneuse, & avec des pluies suffisantes elle peut le disputer, de fertilité, à toutes celles de la Colonie ; c'est une de celles qui produit le meilleur indigo. Sa nature extrêmement ameublie & donnant passage à des courans souterrains, y rend les sources fort rares. Il en résulte que toutes les plantes pivotantes y réussissent bien ; tandis que celles à racines horizontales y périssent pendant les sécheresses qui désolent souvent ce canton. Le Bas Moustique n'a que des arbres rabougris ; cependant ses gorges ont de beaux bois à veines & à nuances magnifiques & produisent des gayacs de la plus grande beauté ; toutes les espèces d'*Opuntia* ou Nopal y croissent spontanément. Celui appelé patte de tortue & un cardasse, y acquièrent les dimensions des arbres. Le canton du Bas Moustique est traversé de l'Est à l'Ouest par le chemin royal du Port-de-Paix au Môle.

Enfin le canton du Haut Moustique est séparé de celui du Bas Moustique par une chaîne de montagnes d'une hauteur médiocre, & qui peut-être bordaient la côte autrefois. De là le terrain va en amphithéâtre jusqu'aux montagnes qui séparent ce canton de la paroisse du Port-à-Piment. J'ai déjà dit combien il offrait, dans ses ravines, de preuves du mouvement des eaux ; les rochers y sont calcaires. Le sol qui est excellent en beaucoup d'endroits, quoique aride dans d'autres, est formé d'une terre végétale noire portée par une couche profonde de marne, où les proportions de l'argile & de la terre calcaire varient & où les sécheresses ne sont pas destructives. Il y a aussi des points où le fond est du grès verdâtre parsemé de pyrites ferrugineuses. L'indigo réussit dans ce canton, il est bleu flottant, mais il rend peu & les pluies de Nord qui le font périr excitent à lui préférer le café qu'on y avait mis par pure curiosité il

y a environ 45 ans. On y compte déjà plus de 30 cafeteries qui donnent un grain qu'on regarde comme supérieur à celui de toutes les Antilles, & qui semble être un rival de celui de Moka. En 1784, M. Bonseigneur, habitant des hauteurs de ce canton, a récolté 90 milliers de ce café avec 25 nègres seulement. Il semble que le ciel ait voulu, par cette abondance, encourager le père de seize enfans vivans.

Le canton vient aussi d'acquérir un grand avantage par le beau chemin de voiture que ses habitans ont fait il y a cinq ans, pour gagner l'embarcadère du Port-de-Paix ou celui de la baie de Mouffique. On peut dans certains points cultiver utilement le cotonnier, & de belles cannes à sucre disent qu'il en est d'autres où l'industrie pourrait former des sucreries. Tout promet que ce canton, naguères très-ignoré, offrira de riches productions au commerce.

Le haut Mouffique est encore tout couvert de bois, & presque toutes les espèces que l'île produit s'y trouvent, surtout ceux appelés incorruptibles, tels que les trois espèces de bois chandelle, où l'on peut trouver les propriétés du santal, le bresillet, le bois-marbré, le gratte-galle, le bois à petites feuilles, le bois de savane franc, le bois de rose, le bois canelle, le gri-gri de montagne, le raisinier & le sapotillier des mornes, le bois de fer, le tendre-à-cailloux, le cypre, qui est le cèdre des Bermudes, comme le disait le père Plumier dès 1690; des pins propres à la mâture, surtout dans la chaîne qui est commune au Port-à-Piment, où le père Plumier en vit de 80 pieds de haut & de plus de deux pieds de diamètre, & recueillit une demi-livre de résine claire comme de la thérébenthine une demi-heure après avoir entaillé deux ou trois de ces pins à coups de hache. Il ajoutait même qu'on s'en servait à la paroisse du Port-de-Paix en guise d'encens. Les acajous mouchetés & ondés, le *morus tinctoria*, si recherché à cause de sa belle teinture jaune, s'y rencontrent presque par-tout; on y voit le bois pelé ou tavernon, le bois marie, l'ébène, le palmiste franc, à vin & à chapelets, plusieurs sortes de lataniers, dont un très-grand passe pour être le talipot des Indes Orientales, & a des feuilles dont on couvre les maisons du Haut Mouffique.

Là sont aussi des pierres calcaires de toute espèce, des spaths calcaires, & même celui appelé *Cristal d'Islande*. Il y a des mines de fer noirâtre attirables à l'aiman, & d'autres; des mines de cuivre, du zinc, des bancs de pyrites martiales & cuivreuses, de grands blocs de silex dans des lits de marne, des

géodes tapissées intérieurement de cristaux, de quartz ou de cristal de roche, blancs, noirs, rougeâtres. Dans d'autres points, sont des blocs de grès parfemés de marcassites.

Au pied des montagnes qui séparent le Haut & le Bas Moustique, est l'endroit que les premiers habitans ont nommé la Cuivrière, à cause d'une source très-fétide, à la surface de laquelle est une crème gorge-de-pigeon. M. Gauché prenant l'ancien chemin du Haut Moustique au Fond-Ramier, s'y est rendu le 24 Juillet 1785. La source sort d'un rocher calcaire par une fente, auprès d'une ravine très-creuse, qui là a creusé dans le roc un bassin de dix pieds de profondeur & de diamètre, d'où elle tombe dans les tems pluvieux d'environ 20 pieds de hauteur.

L'eau de la source, froide, limpide & sans couleur au sortir du rocher, répand dans l'atmosphère voisine une forte odeur de foie de soufre décomposé, & des exhalaisons suffocantes à l'approche des pluies ou des orages. Arrivée au bassin de la ravine, l'eau paraît blanche, bleuâtre & même savonneuse.

M. Gauché pense que la qualité sulfureuse de cette eau minérale est due à une mine de charbon de terre où cette eau passe; elle sert à manufacturer l'indigo de l'habitation Tardif, sur lequel elle ne paraît point agir, quoiqu'elle semble rendre très-variable la durée de la macération de l'anil. Les nègres de l'habitation ne boivent que de cette eau, qui perd toute son odeur en s'éloignant de la source. Ils y sont exempts de maladies cutanées, & l'on y trouve des vieillards qui semblent faire l'éloge de son usage.

M. Gauché a découvert, dans le même mois de Juillet 1785, une mine de cuivre à l'entrée du canton du Haut Moustique, au Nord-Ouest des montagnes qui sont considérées comme ayant fait la côte autrefois. Ce naturaliste a jugé qu'elle était de la nature de celles qui donnent de 70 à 72 livres par quintal de mine.

Suivant des observations météorologiques faites sur l'habitation Souverbie qui touche la ville du Port-de-Paix, depuis 1775 jusqu'en 1785, le thermomètre de Réaumur n'est monté que deux fois à 28 degrés (le 15 Juin 1775 & le 25 Octobre 1776), & n'a pas descendu au-dessous de 14 degrés au-dessus de glace. Celles faites sur l'habitation de M. Gauché, à l'entrée inférieure du canton du Haut Moustique, donnent pour température moyenne entre 15 & 20 degrés à 6 heures du matin, entre 22 & 26 à midi (il n'a monté que trois fois à 26 $\frac{1}{2}$),

excepté en Mars & Avril, que le thermomètre marque quelquefois 13 degrés le matin & 19 à midi.

Les pluies d'orage tombent ordinairement entre midi & deux heures. Il en vient autant de l'Ouest que de l'Est, mais peu du Sud. Les pluies furent excessives au mois de Mai & de Juin 1689.

La position du Haut Mouffique entre la mer qui borde la côte de la Partie du Nord de la Colonie & celle qui termine la Partie de l'Ouest, & à une distance à-peu-près égale de chacune qu'on peut évaluer à six lieues, est cause qu'on y éprouvé très-fréquemment des tourbillons de vent. La brise du large qui vient de l'Est & qui se fait sentir tous les matins vers onze heures ou midi, finissant par être dominée par la brise d'Ouest à-peu-près la moitié des jours de l'année, au moment où leur action devient à-peu-près égale, les corps légers qu'ils agitent pirouettent.

La paroisse souffrit, le 15 Août 1784, un petit coup de vent qui renversa presque tous les bananiers.

Outre le tremblement de terre du 3 Juin 1770, dont j'ai parlé à l'article de l'église, on en ressentit une secouffe très-sensible le 31 Janvier 1784 à midi 40 minutes; elle a duré deux secondes & était dans la direction de l'Ouest à l'Est. On a éprouvé un autre tremblement de terre assez violent le 2 Décembre 1787 à 7 heures 28 minutes du soir. Le 5 Janvier 1788 à midi & un quart, il en fit une secouffe assez violente pour casser de la vaisselle.

La température de la paroisse est très-propre aux vivres & aux fruits du pays, qui réussissent surtout dans les terrains marneux. Les légumes y sont beaux, & tout le monde connaît les énormes & excellents artichaux du Port-de-Paix, dont trois ne sont payés que dix sous de France. Le muscat y a aussi une grande renommée, & l'on regrette que les guêpes en soient aussi friandes. Il y a bien long-tems que le raisin & le muscat ont été heureusement naturalisés au Port-de-Paix, puisque M. Ducasse vantait, dans une lettre du 4 Avril 1694, celui dont il faisait trois récoltes en treize mois *dans son beau jardin*. Il avait récolté aussi au mois de Février du froment que M. Boyer lui avait apporté de la Partie Espagnole, & qu'il avait semé au mois d'Octobre précédent. Il ne pouvait tarir sur l'éloge des pois verts, des excellents melons & des asperges. Le père Plumier dit aussi avoir vu en 1690 au Port-de-Paix, dans le jardin des Capucins, de beaux mûriers dont il a même mangé du fruit.

Le climat y est très-favorable à la santé (la ville exceptée), & dans les parties élevées on respire un air sain qui est cependant humide dans le canton de la Montagne, & toujours sec & vif au Mouftique. Les femmes y font extrêmement fécondes, & l'on y voit des familles de 10, 12 & 15 enfans, ce qui ferait un phénomène dans d'autres lieux de la Colonie. Des centaines de toutes les couleurs parlent auffi en faveur de cette paroiffe.

Les animaux domestiques font nombreux. Les forêts ont des cochons marons, & la pintade, le ramier, les tourterelles, le gibier aquatique, les crabiers, les frégates, les paille-en-cu, les perroquets, les merles, les bouts-de-tabac, les charpentiers, des oifeaux de proie, des roffignols, des colibris, des bouvreuils, des oifeaux-mouches, des évêques, des pivoinets, &c. &c., peuplent ces forêts & y vivent dans l'union ou dans l'état de guerre, felon l'instinct qu'ils ont reçu de la nature pour remplir une destination qui échappe à notre faible intelligence.

A cette incomplète nomenclature du règne animal, on peut ajouter des couleuvres & des lézards de plusieurs espèces, & les insectes venimeux que j'ai nommés à l'article du Dondon.

Les Trois-Rivières ont auffi en abondance les poiffons que j'ai cités au même endroit. Mais c'est la côte de cette paroiffe qui en procure beaucoup.

Cette côte commence à la rivière de la Caye, où finit la côte de la paroiffe du Petit-Saint-Louis. A un quart de lieue de l'embouchure de cette rivière est la ravine Séche, où est la sucrerie Lavaux, & à 675 toises plus loin la pointe à Palmifte, dont la seconde sucrerie Lavaud porte le nom.

Il y a 1,780 toises de la pointe à Palmifte à la Grande-Pointe, où est un ester. Entr'elles deux est la pointe des Martiniquais, le trou Carangue, l'anse à Bodin & la pointe de la Table. Après avoir doublé cette dernière & à environ 700 toises avant d'arriver à la Grande-Pointe, est un étang qui se comble, & l'anse qui se trouve entre lui & la Grande-Pointe est propre à un carénage & en a même le nom. Une batterie le protégerait en croisant ses feux avec ceux du fort de la pointe des Pères capucins, qui n'est qu'à 510 toises.

Ce fortin ou plutôt la batterie qui porte ce nom, que la pointe a elle-même, parce qu'elle faisait partie du terrain originairement concédé à la mission des capucins, ayant alors son principal établissement au Port-de-Paix, a été commencé en 1756; par les ordres de M. de Vaudreuil, sur les plans &

la direction de M. de Villers, ingénieur. Elle avait été projetée par M. de Larnage en 1742, ainsi que tous les changemens & les embellissemens qu'on a faits depuis cette époque jusqu'à présent dans la ville du Port-de-Paix. Ce fortin qui est au point où l'on avait mis en 1747 la batterie de la Marine dont je parle un peu plus loin, est à la chûte d'un mornet, & les hommes du métier assurent que ce n'est pas un chef-d'œuvre de l'art. Ses 22 pièces de canon protègent la rade du Port-de-Paix; il a environ 24 pieds d'élévation.

Du fort de la pointe des Pères, appelé aussi le Petit-Fort, jusqu'à la pointe du Grand-Fort, il y a 530 toises. C'est la mesure de l'ouverture de la baie du Port-de-Paix qui a 250 toises d'enfoncement, & à laquelle cette faible dimension ne permet guères de donner le nom de port. Ce mouillage est battu en plein par les vents de Nord, contre lesquels on ne peut tenir durant environ six mois de l'année. Il l'est aussi des vents d'Ouest & de Nord-Ouest qui y excitent des raz de marée & assez souvent, pour que les bâtimens chassent sur leurs ancres. D'ailleurs on peut y entrer la nuit; mais aussi ces inconvéniens empêchent qu'il ne puisse servir de point d'appui à l'ennemi.

Le Grand-Fort ruiné en 1695 par les ennemis, qui n'y avaient laissé que la batterie basse du Nord-Est, resta avec cette seule batterie (où l'on avait 9 pièces de canon en 1727) jusqu'en 1757. A cette dernière époque le fort a été réparé mais dans des dimensions plus petites. Son tracé originaire, fait sous M. de Cussy, était une fortification à la romaine, à laquelle trois petites tours donnaient un aspect antique. La vieille enceinte a été coupée en deux par la nouvelle. Ce fort est sur un plateau de 120 toises de large Sud-Est & Nord-Ouest, de 160 toises de long Est & Ouest, & de 45 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le sommet du plateau forme une espèce de cavalier. Ce trapézoïde, dans l'étendue duquel il n'y a point d'eau, a, dans sa partie Orientale donnant sur le mouillage, 32 pièces de canon. Les ressifs le défendent au Nord du côté de la mer, & la lame bat sur son escarpement, qui est plus à pic vers la terre.

Le Grand & le Petit fort, dont les feux se croisent, & qui ont été réparés en 1771, à cause des dégradations que le tremblement de terre de l'année précédente y avait causées, dominant les extrémités de la ville. Leur communication avec elle est assurée par des ponts établis depuis 1757 aussi, pour

n'avoir pas à redouter les inondations de la rivière du Port-de-Paix & du lagon de l'Ouest.

Le Grand fort est dominé par le morne des Pères, qu'il a à l'Est, par celui des Anglais qui est vers le Sud & par le morne Saint-Ouen qui est dans l'Ouest. L'attaque de 1695 en a donné des preuves sans réplique, & l'on voit encore dans sa muraille des boulets à 18 pouces de profondeur, qui l'honorent, pour me servir de l'expression d'un ancien gouverneur-général. Cependant les côtes opposées aux mornes des Anglais & Saint-Ouen sont plus élevés que ceux de l'Est & du Nord, & il est même à remarquer que les boulets venus de la batterie du morne Saint-Ouen, ont une direction presque horizontale.

L'observation de l'incrustation des boulets donne l'occasion de dire que la roche de mer de tous ces parages est propre à la maçonnerie.

C'est vers l'angle Sud-Ouest du Grand fort & dans le voisinage du point où étaient les bâtimens de la Compagnie de l'Assiette, qu'on a transféré le cimetière des nègres, qui était autrefois à l'extrémité Nord-Est de la ville.

A 160 toises de la pointe du Grand fort, est la pointe Est du petit Port-de-Paix, qui, avec celle qui est à 110 toises dans l'Ouest, forme la petite anse du même nom, de 80 toises de profondeur; les bateaux peuvent y mouiller & les canons du fort défendent ce point. C'est dans la partie Occidentale de cette anse qu'est le morne Saint-Ouen, le long duquel règne un fond de roches & qui est à 300 toises de la petite embouchure de la rivière des Trois-Rivières, car son embouchure principale est à 160 toises plus loin, ce qui fait environ 1,200 toises à partir de la calle qui est sur le quai de la ville.

A un bon quart de lieue de l'embouchure des Trois-Rivières, est la pointe de la Balaine, qui elle-même est à 835 toises de la rivière Salée, dénomination que nous retrouverons encore plus d'une fois. Cette dernière distance forme l'anse de la rivière Salée où les boucaniers & les sibustiers venaient prendre du sel, à la saline que j'ai citée, lorsque la Colonie était à la Tortue; elle a 330 toises de profondeur & les huîtres de mangles y sont en abondance.

La pointe de la Vigie est 230 toises plus loin; après vient la pointe du Fourneau, puis celle de la baie de Moustique à une lieue de la précédente, avec une côte de fer.

La baie de Moustique a 455 toises d'ouverture sur autant de profondeur. Toute-

sa côte est assez abordable & la tenue est bonne; mais une grosse mer y tourmente beaucoup & l'on y est fort exposé dans les Nords. Cette baie par sa situation entre le Môle Saint-Nicolas & le Cap, sert souvent de refuge aux caboteurs durant la guerre, & quoique petite elle pourrait au besoin donner asile à un vaisseau. Ce point, qu'une batterie protège, ferait un embarcadère commode pour les cantons du haut & du bas Moustique, & l'inconvénient de voir la rivière qui s'y jette tarir presque tous les ans aux mois de Mars & d'Avril, n'est peut-être pas sans remède, par rapport à l'eau qui ferait nécessaire à la petite bourgade qui s'y formerait. On y trouve beaucoup de tortues.

C'est à la rivière de Moustique, qui tombe dans cette baie, que se termine la côte de la paroisse du Port-de-Paix & que commence celle de la paroisse de Jean-Rabel. Depuis l'embouchure de la rivière de la Caye, jusqu'à la ville du Port-de-Paix, les montagnes s'éloignent de la côte & laissent une portion intermédiaire assez praticable. Depuis le Port-de-Paix, jusqu'à l'extrémité Ouest de la paroisse, toute la côte est presque de fer & absolument inabordable, excepté dans les points que j'ai indiqués.

Toute cette côte est poissonneuse. Le canal que forme avec elle l'Isle la Tortue procure une multitude d'espèces de poissons, & le marché du Port-de-Paix offre continuellement le tasard, le brochet, la carangue, le vivanneau, la bécune, le rouget, le coffre, le perroquet, la lune, le haut-dos, le chirurgien; quelquefois des thons & des bonites.

Des habitations qui voyent le canal de la Tortue, on a quelquefois le spectacle du combat de l'espadon & du souffeur, que l'on prétend annoncer quelque tempe. On y a pêché des lamantins pesant plus d'un millier & en 1774, près de l'embouchure des Trois-Rivières, un pantouffier ou marteau qui pesait plus de 1,500 livres s'échoua lui-même, en s'élançant sur les nègres pêcheurs. Le pisquet ou *tri-tri*, dont j'ai déjà parlé à l'article du Petit-Saint-Louis, s'offre aussi dans les Trois-Rivières, durant le dernier quartier de la lune, depuis le mois d'Août jusqu'à celui de Novembre. Il remonte rapidement cette rivière jusqu'au Gros-Morne, où il arrive ayant déjà triplé en grosseur. La matière visqueuse dont il est couvert, le fait adhérer aux corps qu'il rencontre, & il est englouti par milliers dans un seul repas, parce qu'il forme un mets très-délicat, quoiqu'un peu indigeste.

La conchyliologie trouve aussi des richesses sur cette côte. Des nautilles papi-racées

racées d'une grandeur étonnante, de nombreux limaçons, les lambis, les caïques, les fabots, les burgos, les palourdes, les ourfins, les murex, les vis, la musique, le ducal, &c. &c., peuvent y offrir des ressources aux curieux de cette classe de beautés naturelles.

De la pointe de la Caye, la côte s'élève dans le Nord jusqu'à la Grande pointe; & même la pointe de la Table, plus communément appelée la pointe du Carenage, est le point le plus Nord de la côte de la Partie Française de l'île Saint-Domingue. Sa latitude observée par M. de Chastenot-Puyfégu, le 7 Juillet 1784, est de 19 degrés, 56 minutes, & sa longitude de 75 degrés, 12 minutes, 15 secondes, ce qui place ce lieu à 33 minutes, 50 secondes ou environ 15 lieues à l'Ouest du Cap.

De la Grande pointe la côte va vers le Sud-Ouest jusqu'à la ville du Port-de-Paix, d'où elle prend le Nord-Est jusqu'à la pointe de la Baleine, où elle regagne le Sud-Ouest assez rapidement, pour que la pointe Est de la baie de Mouffique soit de trois minutes au moins plus Méridionale que celle du Carenage.

La vue des terres de la paroisse a un aspect assez marquant, & lorsqu'on vient de l'Est avec l'intention d'entrer dans le Port-de-Paix, l'anse où il se trouve se développant successivement, le site des montagnes qui le dominant, les deux forts & les arbres du quai ne sont pas privés d'effet.

La vue perspective & le plan géométrique de la ville du Port-de-Paix (Voyez l'Atlas) suffisent pour faire prendre une idée exacte de cette ancienne capitale, qui ne peut plus être comparée à plusieurs autres établissemens de la Colonie. Désormais ce n'est plus qu'un asile pour des bâtimens poursuivis ou pour ceux qui viennent s'y charger. On y dépose les objets d'importation ou d'exportation dont ce lieu est l'entrepôt.

Le Port-de-Paix était autrefois le chef-lieu de l'un des deux Quartiers qui composaient alors à eux seuls toute la Partie du Nord de la Colonie, & comme on la vu, ce quartier s'étendait, en 1685, depuis le Môle jusqu'au Port-Français, c'est-à-dire, jusqu'aux portes du Cap. Il avait même été porté encore plus loin dans l'Ouest par le fait, & jusqu'à y faire entrer les Gonaïves; mais on le dépouilla successivement des paroisses qu'on créa au Couchant du Cap jusqu'au Port-Margot, & qu'on crut si naturel de regarder comme des dépendances du Cap, qu'on ne se rappella même pas que le Port-de-Paix y avait quelque droit. Une ordonnance des Administrateurs, du 20 Juillet 1718, retira

les Gonaïves du commandement, de la Sénéchauffée & de la paroisse du Port-de-Paix. Le 16 Juin & le 26 Octobre 1746, la même chose eut lieu par rapport à la paroisse de Plaisance, & enfin le 21 Juin 1774, le Borgne en a encore été détaché. Le Quartier du Port-de-Paix se trouve réellement réduit, en ce moment aux trois paroisses du Gros-Morne, du Petit-Saint-Louis & du Port-de-Paix.

Cependant la Sénéchauffée a un territoire plus étendu, puisqu'elle comprend en outre les quatre paroisses de Jean-Rabel, du Môle, de Bombarde & du Port à Piment, de manière qu'elle s'étend en même-tems sur des points de la Partie du Nord & de la Partie de l'Ouest. Elle est composée comme celle du Cap & a la même compétence qu'elle. Chaque paroisse a un substitut de son procureur du roi chargé de la police. Elle compte huit procureurs & autant de notaires. L'Amirauté, composée aussi comme celle du Cap, a pour officiers ceux de la Sénéchauffée. Les pièces de cette dernière ont été absolument détruites en 1695.

La ville du Port-de-Paix, après avoir eu le gouverneur de la Colonie pour chef, & en même-tems un lieutenant de roi & un major, n'a plus eu que ces deux derniers depuis 1695 jusque vers 1727 qu'on y ajouta un aide-major. En 1735 on cessa d'y avoir un lieutenant de roi, puis en 1740 on rétablit le lieutenant de roi & l'on retira le major que l'ordonnance du roi du 23 Juillet 1759 supprima réellement. Puis l'ordonnance de 1763 révoqua les Etats-majors, & celle du 15 Mars 1769, rendit un major au Port-de-Paix qui eut de plus, un moment, un aide-major en 1770. Mais enfin depuis 1771 que cet aide-major est devenu major, le Port-de-Paix n'a eu qu'un officier de ce grade, & c'est ce que lui alloue encore l'ordonnance du roi du 20 Décembre 1783. Ce major (qui loge dans une maison particulière); rend compte au commandant particulier du Cap.

Il y aussi toujours dans cette ville un officier d'administration chargé des différens détails du port, des magasins, des troupes, &c.; car le Port-de-Paix a une garnison durant la guerre & un détachement d'artillerie pour la garde des forts. On y a un capitaine de port. Jusque'en 1732 on envoyait les soldats malades à l'hôpital du Cap; on les met à présent dans un logement qu'on choisit à cet effet, & c'est un semblable choix qui procure des cazernes à la garnison.

La maréchauffée établie au Port-de-Paix, le 10 Mai 1770, est actuellement

composée d'un prévôt, d'un exempt, d'un brigadier & de sept archers. Celle du Gros-Morne obéit à ce prévôt. On a trouvé cette ville susceptible d'avoir une troupe de police créée par l'ordonnance du 17 Juin 1788, & formée d'un exempt, un brigadier & trois archers-fergens; elle fait le service auprès de la Sénéchaussée comme celle du Cap.

En 1681, la dépendance du Port-de-Paix avait 440 blancs, dont 200 portant armes, 11 mulâtres ou indiens, & 357 nègres. En 1688, on y comptait 82 hommes de milices. En 1692 elle pouvait armer 230 hommes; en 1697 on n'y comptait que 361 nègres. En 1705 elle eut un régiment de milices de son nom. En 1714 ses nègres taxables étaient au nombre de 695, & en 1723, elle en avait 1800 de tout âge & de tout sexe, & sa milice était réduite à 130 hommes.

A présent la seule paroisse du Port-de-Paix a 450 blancs, 130 affranchis & 8,972 esclaves. Dans ce total la ville est pour 336 blancs, 70 affranchis & 527 esclaves.

Sa milice est de 195 blancs & de 130 affranchis. Au siège du fort du Port-de-Paix, en 1695, les nègres qui y étaient renfermés étaient commandés par l'un deux appelé Scipion.

Outre les six sucreries dont j'ai parlé, cette paroisse a 82 cafeteries qui donnent pour taux annuel moyen, trois millions six cents milliers d'un café très-estimé; 71 indigoteries; quelques points plantés de cotonniers; quelques hattes; des places à vivres ou à graine d'indigo. En 1728 la paroisse n'avait que 61 manufactures, dont 4 en sucreries.

D'Ogeron y avait fait planter des cacaoyers en 1666; mais il ne paraît pas qu'ils y aient prospéré.

Encore en 1703, il n'y avait point de chemin du Port-de-Paix au Cap, ni vers Léogane. Le 30 Juillet 1709, une ordonnance des Administrateurs établit un postillon qui portait les lettres de ce quartier à l'Artibonite & y reprenait celles qu'y laissait le courier établi entre le Cap & Léogane. En 1727 ils avaient ordonné qu'un courier irait du Cap au Port-de-Paix & que les lettres de ce dernier lieu seraient prises au premier pour Léogane; mais les négocians demandèrent qu'on préférât, comme en 1709, le courier particulier allant à l'Artibonite. Encore en 1735, les barques servaient autant que les courriers à la communication épistolaire entre le Cap & le Port-au-Prince puisqu'une ordon-

nance du mois d'Octobre assujettit les maîtres de ces barques à remettre les lettres aux bureaux des postes des deux villes, afin que leur taxe aide à payer le courrier.

Maintenant le Port-de-Paix a trois chemins de voitures. L'un qui conduit jusqu'au point où le chemin du Môle trouve le commencement de la presqu'île. Un qui va jusqu'à la limite Orientale du Petit-Saint-Louis & un troisième qui va aux Gonaïves & par conséquent au Cap & au Port-au-Prince, en passant par le Gros-Morne. Ces chemins viennent aboutir sur la place Louis XVI.

Le débouché des denrées du Port-de-Paix &, par conséquent, son lieu d'approvisionnement, est le Cap; car son port ne reçoit d'ordinaire que trois bâtimens de Bordeaux & du Havre par an; un ou deux autres viennent y apporter; ou y prendre du fret. Les transports sont faits par des barques passagères à bord desquelles on peut faire charger par des acons. Il y a six passagers à la ville du Port-de-Paix.

Depuis le 28 Janvier 1777, les patrons de ces passagers sont assujettis à justifier, par des certificats des receveurs de l'octroi, de la quantité de denrées qu'ils ont chargées & du déchargement qu'ils en font au Cap.

Le zèle & le courage qu'ont toujours montré les habitans de la dépendance du Port-de-Paix à se défendre contre les ennemis, exige que j'en rappelle ici une preuve.

Les deux frégates l'Atalante & la Syrène, commandées par MM. Duchaffault & de Guichen, étant sorties du Cap le 14 Juin 1747, pour aller au Petit-Goave, elles furent chassées & forcées d'entrer au Port-de-Paix le 15. Le 16 au matin l'on vit paraître quatre vaisseaux de guerre anglais dont un de 80 canons, & deux frégates. Les deux frégates françaises s'emboisèrent tout à terre, & M. Durcourt lieutenant de roi au Port-de-Paix, fit à la pointe des Pères une batterie de six canons de 12 que lui donna M. Duchaffault & qui fut en état de tirer à 4 heures de l'après-midi, sur les trois premiers vaisseaux. M. le Roy, enseigne de vaisseau, commandait cette batterie qui a porté dix ans le nom de batterie de la Marine.

Le 17 au matin tous les vaisseaux anglais vinrent canonner & la batterie & les frégates qui leur ripostèrent, ainsi que l'unique batterie qui existât alors au Grand fort & le soir du même jour ils disparurent.

Pendant ces 48 heures, la compagnie des dragons-milices du Petit-Saint-

Louis fut constamment sous les armes au revers Est de la pointe des Pères ; celle des dragons du Port-de-Paix sur le quai , au bout Oriental de la ville , ayant à sa gauche , la milice à pied du Port-de-Paix & soixante nègres esclaves lanciers , dressés & formés en compagnie par M. Durecourt , depuis la guerre. Il y avait dans le Grand fort , 80 blancs ou affranchis qui servaient le canon , & M. de Bombelles , aide-major de la place , qui était en convalescence au Gros-Morne , en vint en toute hâte , avec 100 hommes de ce dernier lieu ou des hauteurs du Port-de-Paix. On se disputa de zèle & de bonne volonté & les officiers de la Sénéchaussée se tinrent près de M. Durecourt dont ils faisaient exécuter les ordres. Toutes les milices commandées par MM. Bonnault , Ballant & Graffet commandans des paroisses de Saint-Louis , du Gros-Morne & du Port-de-Paix , essayèrent , avec un grand sang-froid , le feu des vaisseaux qui était dirigé tellement haut qu'il n'y eut que quelques maisons du Port-de-Paix endommagées & qu'on ne perdit que quelques hommes , mort des suites d'une imprudence qui fit brûler quelques cartouches au fort. Les milices restèrent assemblées jusqu'au 21 , que M. Durecourt les renvoya , en les comblant d'éloges. Les frégates l'Atalante & la Syrène sortirent du Port-de-Paix le 1^{er}. Juillet.

Je terminerai l'article du Port-de-Paix , en regrettant que la destination faite par M. Jacques Verjus , Créol & habitant de cette paroisse , le 27 Août 1739 , ne se soit pas encore réalisée. Il a consacré sa succession à l'établissement d'un hôpital pour les pauvres de la paroisse & 50 ans après , ce n'est encore qu'un projet. Les administrateurs des Providences du Cap avaient demandé ces fonds , à la charge de recevoir les pauvres du Port-de-Paix. On a plaidé & un arrêt du Conseil du Cap du 3 Décembre 1781 , a renvoyé à solliciter du roi des lettres-patentes pour autoriser cet établissement. On est tenté de croire que quelqu'un est coupable de négligence relativement à cet objet qui intéresse l'humanité.

Il y a de l'église du Port-de-Paix :

A celle du Petit Saint-Louis.	3 lieues $\frac{1}{2}$.
— Gros-Morne	10
— de Jean-Rabel	12

Quoique je nomme ailleurs M. Gauché qui a habité long-tems la paroisse du Port-de-Paix , je crois devoir dire ici que c'est à son zèle pour tout ce qui est

utile , que je dois une partie des détails descriptifs du Port-de-Paix qu'il m'avait fournis d'après une copie manuscrite de ma Description de Limonade que je lui avais envoyée comme une espèce d'indication de mon plan. M. Gauché a depuis enrichi le premier volume des Mémoires de la Société des Sciences & Arts du Cap Français , dont il est un des membres distingués , des détails qu'il m'avait fournis.

APRÈS avoir décrit les vingt & une paroisses dont se trouve actuellement composée la Partie du Nord de Saint-Domingue , il est naturel & n.ême indispensable de parler de l'Isle la Tortue qui appartient à cette Partie de la Colonie , par sa situation & par tous ses rapports.



I S L E L A T O R T U E .

JE TE SALUE , Berceau de la plus brillante Colonie que possède la France dans le Nouveau-Monde ! Afile de ces hommes qui , après avoir étonné l'Univers par leur audace , consacèrent à l'agriculture des bras si long-tems employés par la victoire ! Lieu où a été préparé l'un des plus grands succès obtenus par les puissances européennes , au-delà des mers ! Je te salue , Rocher où les destinées de Saint-Domingue ont été si long-tems agitées ; & encore dans l'état auquel t'a réluit ta propre utilité , je vénère en toi la cause de tous les miracles que l'industrie a créés dans une vaste Colonie. Plus la gloire de celle - ci a été rapidement acquise & plus elle me rappelle que tu en posas les premiers fondemens.

Qu'on me pardonne cet élan , il exprime ce que j'ai senti , lorsque j'ai mis le pied sur le sol de l'île la Tortue.

SITUÉE dans le Nord de l'île Saint-Domingue dont elle n'est séparée que par un canal d'environ six mille toises de largeur moyenne, l'île la Tortue s'étend, suivant les observations de M. de Puylégur , depuis 75 degrés 2 minutes 35

secondes jusqu'à 21 minutes 36 secondes du même degré de Longitude Occidentale du méridien de Paris , ce qui lui donne environ neuf lieues de long sur une largeur moyenne qu'on peut évaluer à 3,000 toises. La Latitude de son milieu peut être comptée à 20 degrés 4 minutes. Sa direction est de l'Est-quart-Sud-Est à l'Ouest-quart-Nord-Ouest, de manière que la ligne de ce dernier rumb de vent prolongée , irait rencontrer la pointe de Maizy de l'île de Cube dont le bout Occidental de la Tortue est à environ 37 lieues, tandis que son bout Oriental est à environ 14 lieues du Cap Français.

Le nom de Tortue a été donné à cette Isle , parce que vue de la mer , dans le sens de l'un de ses côtés , elle présente une forme qui est à peu près celle d'une tortue fort étendue , au moyen de ce que ses deux extrémités , n'étant pas surmontées de la plate-forme qui compose la plus grande élévation de l'Isle , l'extrémité de l'Ouest ressemble assez à la tête d'une tortue de terre sortie de son écale , tandis que le bout Oriental montre l'extrémité postérieure du même animal. Les deux pointes vont même tellement en s'amincissant , que le front de celle de l'Est n'a que 250 toises & celle de l'Ouest que 300 toises.

Cette Isle a environ 41,000 toises de tour , dont 21,000 forment la portion qui , à partir du point le plus Ouest jusqu'au plus Est , passe par le côté Nord , & 20,000 toises la portion opposée du Sud.

La côte Méridionale court dans une direction beaucoup plus rapprochée de la ligne droite que la Septentrionale , qui va toujours vers le Nord-Est dans une longueur d'environ 6,000 toises , depuis la pointe Ouest , tandis qu'à partir de la pointe Est elle tire vers le Nord-Ouest pendant environ 4,000 toises. Dans l'intervalle de 11,100 toises qui reste la côte est assez droite.

Toute la côte du Nord est de fer & inaccessible , si ce n'est dans deux points dont je parlerai .

La partie du Sud est remplie de petits mouillages plus ou moins sûrs , dont le principal est celui que je vais commencer à décrire , après avoir jetté un coup-d'œil rapide sur les différens états où la Tortue s'est trouvée , depuis que les Avanturiers s'y sont établis , jusqu'à présent.

On a vu par la Description des paroisses du Port-Margot & du Port-de-Paix , la série des principaux événemens qui avaient fait de la Tortue la première possession française de Saint-Domingue , & de ceux qui l'avaient réduite ensuite à n'être plus , dès 1685 , qu'un point secondaire.

Lorsque d'Ogeron fut mis en possession de la Tortue , le 6 Juin 1665 , cette Ile avait 400 hommes portant armes. Ce fut en 1666 qu'il forma le projet de la fortification appelée *la Tour* , que M. Blondel , ingénieur envoyé par le roi , vint faire commencer au mois d'Avril 1667. La Tortue était considérable lorsque les habitans de toute la Colonie de Saint-Domingue se révoltèrent en 1670 , contre l'autorité de d'Ogeron , qui voulait les empêcher de commercer avec des Fleginguois & même le prêtre Lamarre , curé de la Tortue & Morel , *syndic* de ses habitans , furent envoyés en France par d'Ogeron & gardés au château de Nantes jusqu'au mois de Mars 1672 , qu'un ordre du roi les en fit sortir.

Après que d'Ogeron , sur les ordres de M. de Baas , gouverneur - général des Isles , eut envoyé de Saint - Domingue à la Martinique cent sibusiers pour attaquer Curaçao , il partit lui - même avec d'autres habitans pour aller se joindre à cette expédition , mais il fit naufrage à Porto-Rico & M. de Baas , qui n'avait pas réussi , vint savoir des nouvelles de d'Ogeron à la Tortue même. Il y mouilla le 15 Avril 1673 ; il trouva cette île très-appauvrie par ses pertes en hommes , & ceux qui y étaient encore fort dégoûtés. Il eut même beaucoup de peine à déterminer M. de la Perrière , officier venu de la Martinique avec lui , à prendre le commandement de la Tortue dans l'absence de d'Ogeron qu'on croyait mort & qui revint presque aussitôt.

D'Ogeron voulant aller retirer de leur situation les malheureux Français qu'il avait laissés à Porto-Rico , fit une nouvelle expédition avec 500 hommes , qui fut encore moins heureuse , & la Tortue se trouva presque dépeuplée.

Elle n'avait pas cessé de décroître , comme je l'ai dit ailleurs , lorsque M. de Cussy alla s'établir au Port-de-Paix. Elle avait cependant des habitans & ils conservaient encore un curé en 1689. On ne comptait plus que 70 hommes portant armes en 1692 ; ce nombre diminua de moitié l'année suivante , d'autant que M. Ducasse les excitait à passer au Port-de-Paix , & en 1694 , la Tortue fut totalement abandonnée , comme désormais sans utilité , elle qui avait réuni soixante-cinq ans auparavant tous ceux qui ne voulaient pas que les Espagnols possédassent seuls la grande Ile.

On ne se rappela l'existence de la Tortue que 18 ans après , lorsque voulant isoler dans la Partie du Nord , les personnes attaquées de la lèpre , on la choisit pour être leur asile. Le ministre blâma , le 29 Mars 1713 , ce parti adopté par un arrêt du Conseil du Cap du 25 Avril 1712 ; parce que , selon lui , il fallait réserver

la Tortue pour servir de refuge , soit contre quelque contagion , soit contre les attaques des ennemis.

La Tortue fut donc encore une fois sans habitans & cet état d'abandon y avait tant fait multiplier les pourceaux , dont la propagation y a toujours été prodigieuse , comme le prouve même la dénomination d'Isle-aux-Pourceaux , sous laquelle les Hollandais la distinguaient , que les chefs furent obligés d'y faire faire une chasse qui en détruisit des milliers.

Il n'en fallut pas davantage pour inspirer à tous les habitans de la Partie du Nord , l'idée d'aller à la chasse à la Tortue : en chassant on vit de superbes bois & la guerre leur fut aussitôt jurée. On défendit la chasse & la coupe des bois, ce qu'on renouvela encore le 23 Octobre 1731 , en disant que cette Isle était destinée à fournir les bois nécessaires aux objets publics.

Comme l'Isle fut laissée dans un état plus tranquille , il lui vint des habitans d'une autre espèce : des nègres marons ; & une ordonnance des Administrateurs du 14 Juin 1741 , accorda 100 livres par chacun de ceux qu'on y capturerait. Leur poursuite étant un prétexte plausible , on recommença à couper les bois & à chasser , de manière que le 21 Février 1750 , on établit un M. Tourni pour garder l'Isle & on lui donna même la moitié des amendes prononcées contre les délinquans , l'autre moitié était appliquée aux Providences du Cap. Cette mesure fut encore inefficace , puisque dès le 30 Avril suivant il fallut ordonner des visites dans l'Isle par la maréchaulée.

Alors on feignit de prendre des permissions particulières pour la chasse du cochon maron , mais comme l'une de ces permissions avait produit un chargement de bois , une nouvelle ordonnance du 27 Mai 1766 les supprima toutes , & interdit absolument l'accès de la Tortue , dont on rendit M. Collineau gardien.

Tel était l'état des choses lorsque l'on jeta , quoique de fort loin , des yeux de convoitise sur la Tortue. M. le duc de Choiseul & M. le duc de Praslin , réunissant à eux deux les parties les plus importantes de l'administration du royaume , & leur immense crédit les autorisant à disposer de tout à leur gré , les trois petites Isles qui bordent les trois parties de la Colonie française leur parurent dignes de leur protection , & la Tortue fut la première qui en reçut la preuve.

Le 26 Avril 1767 , le roi accorda à Élisabeth-Céleste-Adélaïde de Choiseul , femme du comte de Montrevel , colonel du régiment de Berry , & fille de

César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, alors *ministre de la marine*, le brevet de concession de l'île de la Tortue. Les motifs consignés dans ce brevet (*) font que la Tortue renferme des bois précieux, qu'il est presque impossible d'en tirer, faute de chemins & d'embarcadères, obstacle qu'un concessionnaire aurait intérêt à lever, d'où résulterait un avantage notable pour la Colonie, qui commence à manquer de bois. Par ces motifs & *autres considérations particulières*, M^{me}. de Montrevel en obtint le don en toute propriété, pour être régie par elle sans que ni son mari ni les héritiers de son mari puissent jamais y avoir ni administration ni droit quelconque. Sa Majesté se réserve cependant les droits de souveraineté & de justice, & tous les bois de gayac comme nécessaires au service de la marine. Elle défend de plus : 1°. d'y avoir ni bourg ni hameau, sauf à y avoir une église paroissiale ou succursale ; 2°. d'y souffrir aucun marchand ; 3°. d'y cultiver des cannes à sucre & d'y avoir plus de substances que celles nécessaires à la consommation de ceux qui y seront entretenus ; 4°. d'y former aucun embarcadère sans la permission expresse des Administrateurs. Avec ces prohibitions qui paraissent toutes relatives à la protection de la Colonie contre les ennemis qu'on craint d'attirer à la Tortue ; le brevet de don permet tous les autres usages qu'on voudra faire de l'île, même de la vendre en tout ou en partie pourvu qu'elle soit établie, sans cependant que la loi générale qui prononce la réunion au domaine de tout ce qui n'est pas défriché, puisse s'appliquer à la Tortue.

Enfin pour faire mieux connaître ce que les Administrateurs peuvent avoir à permettre ou à empêcher, le brevet disait que deux ingénieurs-géographes arpenteraient & leveraient la carte topographique de la Tortue.

En vertu de ce brevet enregistré au Conseil du Cap, l'intendant fit, avec MM. Roger & de Calogne, arpenteurs, le 25 Janvier 1768, un marché par lequel ces derniers s'obligeaient à faire cet arpentage & ce plan topographique, qui, commencés le 15 Mars de la même année & achevés le 3 Décembre suivant, ont coûté plus de 60,000 liv. au roi. Je tire de ces opérations plusieurs des détails que je rapporte. J'y trouve, par exemple, que la superficie de la Tortue, est de 44,365 arpens $\frac{13}{100}$ de Paris, ou 11,734 carreaux $\frac{536}{245}$ de Saint-Domingue.

(*) V. Loix & Constitutions de Saint-Domingue, tom. 5 page 100.

Voilà comme la Tortue, autrefois l'orgueil du nom français dans les Antilles, est devenue la propriété d'une seule personne, bien étrangère sans doute à tout ce que cette petite île a de renom & pouvait encore avoir d'utilité pour la Colonie.

M^{de}. de Montrevel étant morte, peu-après, le don a passé au vicomte de Choiseul Praslin, depuis duc de Praslin, son frère & son légataire universel, qui l'affirma à M. Labattut, négociant du Cap, à raison de 18,000 liv. par an, sous la condition que la guerre suspendrait les fermages; mais M. Labattut qui avait tiré d'immenses avantages de la fourniture des bois à l'État durant la guerre de 1778, n'a pas voulu profiter de cette clause. Enfin le 31 Mars 1785, M. de Praslin ayant obtenu du roi la permission de vendre la Tortue telle qu'elle était, mais à condition que l'acquéreur serait strictement tenu à exécuter les clauses de la concession de 1767, M. Labattut a acheté par contrat devant M. Truchat, notaire à Paris, le 20 Avril 1785, l'île la Tortue, dont il est le possesseur actuel.

Le lieu principal de la Tortue a toujours été invariablement celui qui porte encore le nom de Basse-terre, que les Espagnols appelaient *Porto-Rei* ou *Port-du-Roi*, & qui est située dans sa partie Méridionale. Il doit cet avantage à son mouillage, qui est le plus sûr, & à la facilité qu'a ce point de pouvoir communiquer de là à presque tout le reste de l'île. C'est à la Basse-Terre que le vaisseau la Notre Dame, monté par M. de la Petitière & faisant partie de l'escadre de M. de Cahuzac, la première que la France ait envoyée aux Isles, alla, le 29 Juin 1629, pour réparer une voie d'eau. Ce mouillage est, d'après les observations de M. de Puyféguir, par 20 degrés, 1 minute 40 secondes de latitude Nord, & par 75 degrés, 7 minutes, 30 secondes de longitude du Méridien de Paris. Le fond de ce mouillage est d'un beau sable fin & blanc. Il a 350 toises de profondeur depuis son entrée & environ la moitié en largeur, & peut recevoir des bâtimens tirant de 14 à 16 pieds d'eau. La direction de l'entrée est du Sud-Est au Nord-Ouest, avec 22 pieds d'eau à la passe & une profondeur qui arrive à 7 brasses en gagnant vers la terre.

Ce port est formé par deux bancs ou haut-fonds, dont le plus considérable part de l'entrée & se dirige vers la pointe à Masson, dans l'Est. Comme les bords de ce banc sont presque verticaux, on peut le ranger à une petite portée de fusil depuis cette pointe jusqu'au port. L'autre banc de l'Ouest de l'entrée

laissé entre lui & la terre une seconde passe appelée Petite passe, parce que n'ayant que 12 pieds d'eau à basse mer, elle n'admet que de petits bâtimens. Je suis sorti par cette dernière sur la goëlette la Minerve, de 80 tonneaux, appartenant à M. Labattut, le 6 Juin 1787, pour aller de la Tortue au Môle.

Les bancs n'ont que très-peu d'eau, & même ils découvrent vers l'entrée à basse mer. C'est ce qui les rend plus propres à arrêter & à briser les vagues, la mer étant ordinairement assez grosse dans le canal. Le port de la Basse-Terre est abrité si ce n'est du vent de Sud, qui souffle rarement sur cette côte.

A 20 toises dans le Couchant de l'embarcadère de la Basse-Terre qui est au fond du port, on trouve sur le bord de la mer un vieux pignon de maçonnerie bâti à chaux & à sable, qui paraît être les restes d'un ancien corps-de-garde ou maison-forte, construite du tems des Flibustiers. Le bas était percé de meurtrières, & au-dessus était un plancher d'où l'on faisait jouer l'artillerie sur le port par une embrasure qu'on voit encore dans ce pignon, à huit pieds de haut.

M. Labattut a fait, à ses frais, au bord de la mer, dans la guerre de 1778, une batterie de 11 pièces de 12.

Il a trouvé 17 pièces de canon au bord de la mer dans le mouillage de la Basse-Terre; il y en avait du calibre de 18. Quelques-unes ont été montées sur la batterie d'en haut, qui défend aussi ce point avec neuf pièces de 18 & de 24, afin d'empêcher que les ennemis n'en fassent en tems de guerre un lieu de relâche & de repos, d'autant plus propre à cette fin qu'une eau pure & qu'une chasse abondante y assureraient des ressources, & que de là on pourrait courir sur les bâtimens & s'emparer surtout des passagers qui se présenteraient dans le canal.

Cette batterie d'en haut, placée à 120 toises de la mer & à environ 80 pieds au-dessus de son niveau, aux dépens de M. Labattut auquel l'État n'a fourni que les canons, est précisément au point où était ce qu'on appelait la Tour. On a vu que celle-ci avait été construite en 1667, sous d'Ogeron. Les murs de cette Tour dont le diamètre intérieur avait 36 pieds, étaient faits de pierres liées par une espèce de tuf argileux consistant, & avaient eux-mêmes dix pieds d'épaisseur. Tout autour régnait extérieurement un parapet de deux pieds. L'entrée faisait face au Nord & était recouverte par une avancée de pierres aussi,

A gauche en entrant , était un escalier de pierre en forme de limaçon , appuyé contre le mur intérieur & conduisant au haut de la Tour qui avait 24 pieds d'élévation. Cette tour ronde était à trois batteries, l'une sur l'autre , dont les embrasures ne se trouvaient point sur la même ligne de haut en bas. Elle donnait l'alarme , dans toute l'île , par trois coups de canon. De chaque côté de la Tour, il y avait des plate-formes ou batteries à barbette qui tiraient sur le port. Cette Tour qui tombait en ruine , a été démolie par M. Labattut , en 1776.

A 380 toises du rivage sur une plate-forme naturelle , à mi-côte du morne qui domine le mouillage & ses alentours , parce qu'il est à 200 pieds au-dessus du niveau de la mer , sont les ruines d'une espèce de pentagone irrégulier ; c'est le fort le Vasseur , ainsi nommé parce que cet officier l'avait fait construire. Les murs d'enceinte sont de pierres sèches , excepté dans la partie qui fait face à la mer où il paraît avoir été maçonné ou plutôt lié par une espèce de terre glaise détrempée. Au centre de cette enceinte est un rocher de 20 à 25 pieds de haut sur environ 36 pieds de diamètre , dont des portions sont soutenues ou appuyées par des murs de la nature de ceux de l'enceinte. L'intervalle entre la muraille & le rocher est de 35 pieds. L'histoire nous dit que le gouverneur résidait au haut de ce rocher où il tenait les munitions , & la garnison au pied dans des appentis qui y étaient adossés , & qu'on ne communiquait au rocher que par une échelle de fer & mobile.

Cette enceinte où l'on ne pouvait guères mettre plus de 200 hommes & de 12 pièces de canons , a son entrée de 6 pieds de large vers le Sud-Est. Venant d'abord du Sud , le chemin fait le Sud-Est pendant 25 pieds & gagne ensuite l'enceinte un peu obliquement. Il paraît que l'un des objets principaux de ce fort , après celui de défendre le mouillage , était de conserver un ruisseau dont la source qui est très-abondante , fournit de l'eau à la Basse-Terre ; car cette source renfermée dans le fort même , coule par un ravin qu'enfilait le feu de l'une des faces & d'un rédent.

A 1,200 toises dans l'Est du mouillage de la Basse-Terre , est la pointe à Masson , nom de l'un des six anciens établissemens de la Tortue. Près de la Basse-Terre , on trouve la source des Paresseux , ainsi nommée parce qu'étant couverte par la haute mer , on aimait mieux attendre qu'elle découvrit , que d'aller chercher de l'eau au fort le Vasseur. La petite bande de terrain plat qui est entre ces deux points , le long de la mer , est un peu sablonneux ; mais arrivé à la pointe

à Masson , ce n'est plus qu'un lieu bas & à fleur-d'eau , couvert de roches mobiles & bordé d'un roc vif , le long de la mer , jusqu'à un lagon qui en occupe une grande partie. Les montagnes dont le lagon baigne le pied , ne sont que des rochers nus & escarpés. On pourrait seulement espérer , de cet espace , quelques bois & de la chaux , mais où prendre l'eau douce pour éteindre cette dernière ?

Cinq cens toises après la pointe à Masson & allant toujours à l'Est , est le *Carenage* , dénomination dont il n'est pas aisé de soupçonner l'origine , quand on voit les ressifs & les haut-fonds qui bordent la côte.

Les Plaines sont 1,200 toises plus à l'Orient. Ce point où l'on a vu quelquefois des baraques de pêcheurs , doit aussi ce nom à quelque circonstance que son aspect ne fait pas soupçonner. C'est à environ 1,000 toises des Plaines , qu'est la pointe aux Coquillages , que plusieurs cartes appellent aussi pointe de Portugal , & qui est formée de rochers qui vont vers l'intérieur en s'élevant. Je ne puis attribuer ce nom de pointe de Portugal , qu'à la circonstance qui faisait que plusieurs fibustiers de la Tortue prenaient des commissions de guerre du roi de Portugal , pour courir sur les Espagnols. Tel était un capitaine Champagne qui était avec son bâtiment à la Tortue à la fin de 1666.

Depuis le lagon , qui est dans l'Est de la pointe à Masson , jusqu'à la pointe aux Coquillages , il règne une plate-bande qui varie dans sa largeur inégale , depuis 100 jusqu'à 200 toises , & encore ce sol , composé de limon mêlé de sable , est-il marécageux dans plusieurs points. Des ouvriers du roi y avaient cependant des vivres de terre en 1768 & surtout des patates exquisés ; mais après les avoir mangées , il faut boire l'eau bourbeuse & saumâtre d'une marre , la seule qu'offre tout ce canton.

Les hauteurs par lesquelles cette étendue est dominée , sont de grands rochers caverneux , dont la hauteur & la pente sont effrayantes. On trouve dans le Nord de la pointe aux Coquillages , une caverne d'environ 18 pieds de haut sur autant de profondeur , remplie d'ossements humains.

A 350 toises plus loin que la pointe des Coquillages , on voit encore , dans une anse de terrain sablonneux de 350 toises de long sur 80 de large & terminée par des rochers bordés de précipices , les ruines d'un ancien corps-de-garde ou maison forte. Il n'en reste plus que les murs dont la maçonnerie est excellente ; une embrasure pratiquée dans le pignon & tournée vers la mer , annonce qu'on y avait

placé de l'artillerie sur un plancher dont on trouve des restes, & le rez de chauffée est crénelé à hauteur d'appui. Il n'y a cependant là de passage que pour des chaloupes. On n'a dans cet asile que de détestable eau de marre.

Du corps-de-garde jusqu'à la pointe Est de la Tortue, qui est de 38 secondes plus Ouest que la pointe d'Icaque, & qui sépare le Borgne du Petit-Saint-Louis, il y a environ 1,000 toises. Une ligne de toute la largeur de l'Isle tirée Nord & Sud à 700 toises de cette pointe, laisserait dans l'Est toute la portion qui ne forme qu'un seul rocher, dont on peut évaluer la hauteur à 40 pieds au-dessus du niveau de la mer. La surface supérieure de cet immense roc, quoiqu'elle soit en quelque sorte horizontale, est cependant crevassée & garnie d'aspérités tranchantes comme des razoirs; de manière qu'on ne peut y marcher qu'avec danger. Les bords de ce massif énorme sont excavés à leur base jusqu'à 5 ou 6 pieds de profondeur, par les flots qui viennent s'y briser sans relâche & lors même que l'état de l'atmosphère semblerait devoir apaiser leur furie. Dans les tempêtes ils s'élèvent jusques sur le haut du massif même & avec un mugissement épouvantable. Leur rage est si forte alors, qu'une profondeur de 200 pieds d'eau ne garantit pas les coquillages, d'autres corps souterrains, du sable, des plantes & d'énormes morceaux de pierres, d'être tirés du fond de l'abyme & lancés à plus de 150 toises sur le massif.

En allant de la Basse-Terre dans l'Ouest, on trouve, à environ 1,000 toises, Cayonne l'un des points les plus célèbres de la Tortue, parce que le chevalier de Fontenay y fit sa descente en 1652; après la mort de le Vasseur, que ce fut encore par là que les Espagnols, qui attaquèrent ce chevalier en 1654, débarquèrent & que lui-même rentra peu après à la Tortue, pour essayer, mais en vain, de la ravir à ses vainqueurs. Cayonne est d'ailleurs, dans sa petite étendue, l'un des meilleurs terrains de la Tortue, avantage que rend encore plus précieux la rivière de son nom qui y coule & dont l'eau est aussi bonne que celle de la Basse-Terre. On y voit encore des vestiges d'indigoteries qui prouvent que cette plante y a été cultivée. Cayonne, dont la petite plaine a été en 1654 le théâtre du combat le plus opiniâtre & le plus meurtrier de ceux donnés à la Tortue entre les Français & les Espagnols; était un des six établissemens que comptait la Tortue à l'époque de sa splendeur & dans les commencemens on y a cultivé du tabac. Je ne sais pourquoi ce nom Indien est prononcé *Cayorne* depuis quelque tems.

A 400 toises du mouillage de Cayonne est la pointe de son nom, & à environ 1,000 de celle-ci la pointe aux Oiseaux, dont des cartes inexactes indiquent le nom

au morne de l'Ouest de la Basse-Terre. Tout près de cette pointe, mais dans l'Est, est l'anse du Cabaret, dont il est aisé de concevoir que le nom vient d'un cabaret qu'aura eu cette petite anse, unique point praticable, & encore pour des chaloupes, qui soit dans l'intervalle de la pointe de Cayonne à celle des Oiseaux, tout garni d'affreux rochers entassés les uns sur les autres. On trouve cependant là les vestiges d'une indigoterie & d'une marre ou puits. A environ 100 toises dans l'Est de l'anse du Cabaret est une caverne de 7 ou 8 pieds d'élévation & d'environ 10 pieds d'enfoncement, où l'on trouve beaucoup d'ossements humains.

La pointe des Oiseaux, élevée seulement au-dessus de la mer de 50 ou 60 pieds, a un sommet plat, avec un peu de terre mêlée de pierres. A la toucher dans l'Est, sont plusieurs rochers détachés de terre d'environ 30 toises & dont l'aspect est curieux. Comme ils ont été rongés par la mer dans le bas & que leur surface, formée elle-même d'une pierre durcie, est couverte d'arbuttes, ils ressemblent assez à des pots de fleurs. Ces bois, & les rochers mêmes, sont l'asile d'innombrables oiseaux, parmi lesquels dominent les merles, dont on démêle de très-loin l'importune loquacité. C'est de cette circonstance que la pointe tire son nom.

Dans l'Ouest de la pointe aux Oiseaux il y a un mouillage de 6 à 8 pieds de profondeur, au fond duquel coule une rivière, ou pour parler plus vrai un ruisseau, dont l'eau est réputée la meilleure de l'Isle & qu'on voit avec regret se perdre dans un lieu, où nulle culture ne peut être tentée. Depuis cette rivière jusqu'au Petit-Mahé, qui est à 1,600 toises de la pointe aux Oiseaux, toute la bande vers la côte est étroite & d'un roc qu'on ne pourrait que convertir en chaux. Le Petit-Mahé lui-même est formé d'un ruban qui borde quelques éminences susceptibles d'être cultivées quoiqu'roides. Un reste d'indigoterie proche de la mer annonce qu'on a tenté celle de cette plante, favorisé par une source ou pleureuse qui vient des hauteurs.

En faisant encore 650 toises, on est au Grand-Mahé, dont on ne peut rien citer. Milplantage qui le suit à 750 toises, a été l'un des établissemens de la Tortue primitive & conquérante. Il a une portion plane & ses hauteurs sont fertiles. Les sources de ces dernières sont cependant très-faibles & semblent ne se réunir dans un ravin que pour s'y épuiser. Le tabac a pu seul être le partage de cet endroit ou plutôt le mil ou maïs comme semble l'indiquer son nom lui-même.

On

On compte 700 toises du Milplantage au Ringot , dont on a modernement fait le Gringot, petit intervalle plane où un ruisseau donne constamment une eau cristalline & pure. Des rochers aigus & presque perpendiculaires le termine. On y voit une indigoterie ruinée.

Entre le Ringot & la Roselière, qui le suit à 900 toises, mais plus près du premier, est le Terrier-Rouge, au-dessus duquel sont quelques plateaux. Une source vient des hauteurs & se consume en route. La Roselière est ainsi nommée à cause de quelques roseaux qui bordent la rive & qui doivent, sans doute, la vie à la rivière abondante du nom du lieu, dont les eaux, perdues en apparence dans les crevasses des rochers, s'enfilrent sûrement à travers le sol. La Roselière est Nord & Sud avec le Grand ou Vieux fort de la ville du Port-de-Paix.

L'intervalle est d'environ 1,600 toises entre la Roselière & le bord Est de la Saline, avant lequel est la Vallée. La Saline elle-même en parcourt 750, & à 600 toises de là est le milieu du Trou Vaseux, qui n'est qu'un lagon peu étendu au devant duquel est cependant un mouillage plus abrité & plus grand que celui de la Basse-Terre, mais dont la passe n'a que 12 pieds d'eau. Après le Trou Vaseux, & à 800 toises, est le Carenage Anglais, où de petits bâtimens peuvent aller se virer jusqu'à terre; puis l'Hôpital à 1,900 toises encore plus à l'Ouest; & enfin il y a 1,700 toises de l'Hôpital à la pointe Occidentale de l'Isle.

Depuis l'entrée de la gorge appelée la Vallée jusqu'au Trou Vaseux, le terrain est plat & l'on pourrait même y aller en voiture. Mais cette étendue n'est guères propre à la culture & l'eau y manque, si ce n'est à la Vallée même.

Cette dernière a environ 200 toises d'ouverture & 500 toises de profondeur, depuis le rivage jusqu'à un point où elle se bifurque en deux vallons; celui de l'Est s'appelle la *Petite Vallée*, celui de l'Ouest la *Grande Vallée*. Une source coule entre les deux, mais dans les tems de sécheresse elle tarit dans son lit sablonneux; à environ 600 toises de la bifurcation, tout le terrain, pendant un quart de lieue depuis la mer, est propre à la culture, & deux anciennes indigoteries l'attesteraient au besoin. Plus haut le sol est aride & pierreux.

Quant à la Saline, dont on distingue les deux portions en grande & petite Saline, elles sont maintenant sans utilité, & ce sort est commun à une autre saline qui est près de l'hôpital & qui fait même appeler Pointe de la Saline, la pointe la plus Sud-Ouest de la Tortue. Il est encore remarquable que cette dernière saline corresponde à-peu-près à celle de la rivière Salée du Port-de-Paix.

Du Trou Vaseux jusqu'à la moitié de la distance entre l'hôpital & la pointe de l'Ouest, la côte est escarpée & son sommet est couronné de chaînes qui s'étendent elles-mêmes jusqu'à cette pointe. Dans quelques points il y a de grandes laisses de sable. Cette portion de côte a plusieurs bons mouillages même pour les vaisseaux du premier rang, mais pas une aiguade. Les noms de Carenage & d'Hôpital sont assez anciens pour que je n'en puisse pas trouver l'origine. Près de l'Hôpital se trouvent des ruines d'indigoteries qui offrent une difficulté encore plus difficile à résoudre, puisqu'il est impossible de concevoir comment on suppléait l'eau qu'exige cette manufacture, & qui n'existe pas dans toute cette étendue.

La pointe Occidentale de la Tortue, qui est, selon M. de Puysegur, de cinq minutes plus Orientale que la baie de Moustique, n'a qu'environ 12 pieds d'élévation au-dessus de la mer. Comme celle Orientale elle est formée d'un massif de roches tranchantes, terminé par une côte de fer.

D'une ligne tirée Nord & Sud à environ 900 toises dans l'Est de cette pointe, commencent des rochers qui vont vers l'Est. Entr'eux & la pointe & à partir de celle-ci, est d'abord un monticule pierreux dont la surface est couverte de pierres marines, calcaires & mobiles. Après est une vaste plaine de sable qui traverse toute la largeur de l'Isle dans ce point, & va se terminer dans l'Est au pied d'une falaise presque verticale & à des côtes de fer au Nord & au Sud. Cette falaise arrondie en croupe & dont la sommité est sensiblement convexe, s'élève graduellement & même par deux zones assez marquées, jusqu'à ce qu'elle soit parvenue au point qui correspond dans le Nord aux hauteurs de la gorge de la Vallée. C'est sûrement par cette configuration que l'idée d'une Tortue sera venue à Colomb. La plaine sablonneuse est aride & n'a que quelques petits arbres, qui n'excèdent pas 20 pieds d'élévation. Sur la croupe au contraire, on en trouve de surprenans par leurs dimensions, & les espèces en sont très-variées. On ne fait pas comment une espèce de roc, à peine recouvert d'un pouce de terre, peut leur procurer une nourriture suffisante.

Dans toute la côte de la partie Nord, qui n'est qu'un rocher continu dont les bords sont à pic & que j'ai déjà désignée comme inaccessible, il y a, à environ 900 toises de la pointe de l'Ouest, un enfoncement qu'on a nommé Port-des-Fous, & cela même dit assez quel degré de confiance il doit inspirer. A-peu-près à l'opposite du carenage Anglais, mais aussi au Nord, est la pointe à Souffleur.

Vers le milieu de cette côte Septentrionale, mais cependant un peu plus à l'Ouest,

est l'anse à Trésor, où se jette une petite ravine du même nom & où de petits canots peuvent s'approcher assez près pour qu'on saute à terre, mais dans un tems extrêmement calme, ce qui est presque un phénomène sur cette côte, où le moindre vent rend la mer furieuse. On dit que ce nom d'anse à Trésor vient de la perte d'un gallion chargé d'or & d'argent. Mais ce qu'on a peine à croire, lorsqu'on a vu ce lieu, c'est ce qu'en dit la tradition : que ce fut par là que du Rauffet rentra dans la Tortue, où il surprit & défit les Espagnols vers 1657. La seule vue de ce point suffit pour qu'on juge du caractère des Avanturiers. Et de quoi n'étaient pas capables les hommes assez téméraires pour côtoyer & aborder d'affreux rochers & tenter une expédition, où la rencontre de l'ennemi était la chose la moins redoutable ! Quel tems il aura fallu pour débarquer 4 ou 500 hommes à travers des vagues qui, dans leur impulsion, comme dans leur retour après qu'elles se sont brisées contre le roc, ouvrent des gouffres dévorans !

Mais ce débarquement enfin effectué, quel courage il fallait encore pour parvenir au but ! Le massif sur lequel ils mirent pied à terre est, comme je l'ai dit en parlant de la pointe de l'Est, hérissé de pointes de rochers, où chaque pas fait courir le risque de la vie. Ce massif n'est traversé que pour aller trouver plusieurs chaînes de rochers d'une hauteur & d'une roideur affreuses, s'élevant par gradins les uns au-dessus des autres, qui ont presque toute la longueur de l'Isle & où il n'y a d'intervalle que ceux de quelques crevasses ou précipices. Enfin tous ces obstacles vaincus, il leur aura fallu traverser encore l'espace qui est depuis le haut de l'Isle, en face de l'anse à Trésor, jusqu'au fort le Vasseur, où ils s'emparèrent du corps-de-garde espagnol, d'autant moins défendu dans ses derrières, qu'il eût semblé extravagant de les croire exposés.

Au point qui correspond à Cayonne, sur la côte Nord, est la Rouffière, rivière qui coule dans un lit profond bordé de précipices où elle se perd avant d'arriver à la mer. A la Basse-Terre correspond la rivière à Robin, qui est du même genre. Entre les deux est la pointe appelée Tête-de-Chien.

Le Lecteur doit voir par les détails où je suis entré, qu'il me reste une portion de l'Isle à lui faire connaître.

Cette portion est une véritable plate-forme d'environ 400 pieds de hauteur au-dessus du niveau de la mer, posée sur le massif que j'ai décrit comme borné par la mer & terminé par des rochers, qui sont à leur tour les bords de la plate-forme ou du massif supérieur. Ces bords sont dans l'Est, le Nord & l'Ouest, déchirés &

presque verticaux , excepté vers le Nord-Est où leur pied est excavé & caverneux dans une longueur de plus de 7,000 toises. Dans cet escarpement & toujours dans le Nord-Est , font encore des traces de dépôts de sable , des mangliers & des raisiniers du bord de la mer , qui , dans leurs formes chétives , semblent attester cependant , qu'autrefois les vagues ont battu cette seconde plate-forme , aujourd'hui intérieure de près d'une demi-lieue.

Le massif supérieur part , comme on l'a vu , d'un point qui est à 700 toises dans l'Ouest de la pointe de l'Est de l'Isle , & se termine à la falaise située par le travers de la gorge de la Vallée , c'est-à-dire , qu'il parcourt environ 15,000 toises dans la direction de l'Isle même , avec une largeur moyenne Nord & Sud d'environ 1,000 toises.

Cette seconde plate-forme est , comme celle qui lui sert de base , d'un roc vif. Sa surface supérieure forme une longue plaine doucement inclinée vers le Nord , jusqu'au point où l'on arrive à son escarpe.

Cette conformation de l'Isle la Tortue est d'autant plus faite pour frapper le Physicien , que l'Isle Saint-Domingue , dans ses parties correspondantes à celles de la Tortue , surtout dans le Sud-Ouest de la pointe Occidentale de celle-ci & jusqu'à la Plate-forme du Môle , a une côte divisée par couches ou plate-formes placées les unes sur les autres & de manière que celles inférieures forment toujours un entablement par rapport aux autres ou un plan incliné. S'il porte ses regards jusques sur l'Isle de Cube , il y retrouve encore cette analogie , & tirant une ligne de l'Est-Sud-Est au Ouest-Nord-Ouest , du Cap à Foux du Môle au point de l'Isle de Cube qu'elle atteint & qui est par 78 degrés 7 minutes de Longitude , il y rencontre le lieu auquel on a donné le nom des Autels , parce qu'il est composé de plate-formes ou massifs posés les uns sur les autres.

La surface de la plus haute plate-forme de la Tortue , est en général calcaire , comme presque celle de toute l'Isle. On y voit çà & là de grandes masses de rochers également calcaires , & le plus souvent de la nature des roches à ravets. On y trouve cependant aussi du granit & des pierres quartzesées ; mais il n'y a pas sur cette haute surface une seule goutte d'eau courante ; on y rencontre seulement des marres en grand nombre. Le père Plumier écrivait le 8 Octobre 1690 , qu'il avait vu du marbre bleu-verdoyant , en descendant de l'habitation de M. la Franchise , à Milplantage par la Vallée. Il dit aussi , que chez M. la Franchise on avait trouvé une matière minérale , qui , fondue , avait donné de très-bon argent.

Le sol de la Tortue est encore digne de la réputation dont Charlevoix dit qu'il jouissait. On ne peut se refuser à partager cette opinion, lorsqu'on voit que tout y croît presque spontanément & que toutes les productions de la nature y ont un caractère qui annonce la fertilité. Ses inépuisables forêts fournissent toujours abondamment le bois d'acajou que le luxe de la mode fait tant rechercher à cause du lustre dont la nature l'a embelli, & le gayac, si propre aux poulies pour le grément des vaisseaux. Presque tous les autres beaux bois de la grande île s'y trouvent aussi, & particulièrement le bois-marie ou dame-marie, mais nulle part les espèces ne sont aussi belles. La Tortue a donné au vaisseau l'Annibal, de 74 canons, une grande vergue de 64 pieds; & en 1779 au Robuste, aussi de 74 canons, une pièce de 38 pieds de long sur 19 pouces d'équarissage en tout sens pour son gouvernail.

L'affreux mancenillier naît à la Tortue, mais il devient la proie des flammes dès qu'il est aperçu, afin que les crabes ne puissent pas manger son fruit & empoisonner les nègres, pour lesquels ceux-ci sont un mets recherché.

Ces forêts, où il existe peut-être des arbres aussi anciens que l'île même, sont peuplés de ramiers dont le goût délicat flatte agréablement le palais, & que leur étonnante multiplication offre toujours par milliers.

A cette ressource se réunit celle des cochons marons que, malgré la guerre continuelle qu'on leur fait, l'on trouve à chaque pas, & dans une telle proportion, que quelques années de repos pour eux exigeraient sûrement qu'on renouvelât la précaution d'en faire faire une chasse générale, parce que l'île ne pourrait plus les nourrir. La chair en est excellente.

Le canal de la Tortue a aussi, comme je l'ai annoncé à l'article du Port-de-Paix, de grandes ressources en approvisionnements. On s'étonne assez de ce qu'il n'y a point d'huîtres à la Tortue, ce qu'il faut attribuer à ce que les mangliers ne sont que dans des points où la côte est sablonneuse.

En lisant le procès-verbal de remise de la Tortue à d'Ogeron par M. Deschamps de la Place, neveu de Du Rauffet, le 7 Juin 1665 (*), on voit que dès lors elle avait diminué en importance; le fort le Vasseur, appelé *la Roche*, avait seul des canons montés, & ces canons n'étaient qu'au nombre de quatre. Mais la Tortue avait, à cette époque, 400 habitans séden-

(*) V. Loix & Constitutions de Saint-Domingue, tom. 1er. pag. 146.

taires qui cultivaient du tabac, & M. de la Place avait des cannes plantées au canton de la Montagne, l'un des six établissemens de l'île, & situé sur la grande plate-forme, au-delà de la Basse-Terre. En 1669 d'Ogeron y comptait 1,300 individus, tous blancs; en 1670 on y fit vingt-quatre mille rôles ou andouilles de tabac; mais dans le recensement de 1681 je ne trouve plus dans toute la Tortue que 168 blancs, 89 nègres & 17 mulâtres ou Indiens. En 1688 le canton de Cayonne avait 54 hommes portant armes, & celui de la Vallée 70. Rien ne m'apprend quelle quantité d'indigo on a jamais retiré de cette petite île.

Tout ce que je rapporte de la Tortue doit convaincre que la Basse-Terre en a toujours été l'espèce de capitale. C'est de là que la communication est la plus facile avec tout le reste de l'île. On en part à cheval, soit pour aller vers Cayonne ou vers la pointe à Masson, soit pour aller gagner la plate-forme supérieure, où est un chemin praticable à cheval aussi, & par lequel on va depuis la Vallée jusqu'à l'extrémité Orientale du haut massif, tandis qu'un autre mène du Grand & du Petit Mahé à la partie Nord. Ces chemins qui sont l'ouvrage soit des anciens habitans dont les six établissemens communiquaient entr'eux, soit des gardiens ou ouvriers que le roi y a mis, servent à l'extraction des beaux bois si utiles à la Partie du Nord de Saint-Domingue, surtout pour les ouvrages de fortifications, & pour lesquels l'État a payé des sommes très-considérables durant la guerre de 1778. Le roi y achetait également du bois à brûler à raison de 15 liv. la corde; en l'envoyant chercher, ce qui l'élevait à 36 liv., & l'on en consommait trois mille cordes par an au Cap.

Depuis 1785 que M. Labattut a acheté la Tortue, c'est encore la Basse-Terre qui est le chef-lieu de tout le mouvement qu'il s'efforce d'imprimer à l'île entière. Là une maison vaste & commode, à laquelle conduit une belle allée de palmiers, semble dire à quiconque y est attiré par la curiosité, par un air pur & salubre ou par l'amitié, qu'il y fera reçu avec cette aménité franche qui est le caractère du maître. De cet asile, l'œil étonné parcourt dans la grande île une étendue de côtes que des manufactures de tous les genres égayent, & que des sites plus ou moins variés rendent encore plus piquante. Au bas de ce rideau richement décoré & dans un point qui forme perspective pour la Basse-Terre, est le bourg du Petit-Saint-Louis. Le canal qui

est entre la Tortue & Saint-Domingue mêle une sorte de fraîcheur à ce tableau, que la vue de canots, de petits bâtimens & de barques passagères animent encore.

Si l'on cherche la promenade, la vue des batteries dont on est proche éveille des idées de protection. Va-t-on vers le fort le Vasseur, on croit lire, on commente l'histoire des Aventuriers. Si l'on gagne Cayonne, au charme qu'y fait trouver un immense bananerie où une ombre douce invite au calme & au repos, se mêle le souvenir des efforts qui ont procuré à la France la plus florissante Colonie, & rendu le nom des Flibustiers redoutable. En chassant, on croit suivre la trace des premiers habitans, qui maniaient continuellement le fusil pour défendre leur existence, pour chercher leur subsistance, & , presque malgré soi, l'on se trouve associé aux Boucaniers. Si l'on contemple les rocs par lesquels on est fréquemment arrêté; si l'œil mesure des hauteurs escarpées ou des descentes qui sont autant d'abymes, on sent un mouvement qui tient presque à l'audace & que semble inspirer le séjour des premiers Français environnés de troubles, & n'attendant rien que de leur persévérance. Enfin, soit qu'on admire ces arbres dont la cime altière semble aussi avoir son orgueil, soit qu'entré dans une caverne on se sente attendri en songeant aux malheureux Indiens qui paraissent y avoir cherché du moins une mort paisible, par tout à la Tortue l'ame & la pensée sont occupées. Ah! Je ne tenterai pas de faire partager toutes les sensations que j'y ai éprouvées. Peut-être même faut-il avoir entrepris de décrire Saint-Domingue & d'en publier l'histoire pour goûter, en visitant cette petite île à jamais mémorable, toutes les jouissances qu'elle m'a procurées.

M. Labattut qui s'occupe d'y faire réussir la culture du café dont il a déjà formé une immense plantation sur la plate-forme au-dessus de la Basse-terre, s'est aussi déterminé à faire partager à des hommes industrieux les avantages que promet le sol de la Tortue, & il en compte déjà 25 auxquels il en a vendu une grande partie dans l'Ouest.

Ainsi la Tortue reprendra, sans doute, ses droits à l'utilité générale & déjà se tait le cri qui s'était élevé contre un abus de la faveur. Si l'on n'en voit plus sortir comme autrefois, de farouches conquérans, elle sera encore recommandable par les biens dont elle peut enrichir ses nouveaux maîtres, & puisque le sort semble l'avoir destinée à étonner, qu'elle exerce de nouveau cette belle prérogative en produisant des richesses dont la masse comparée à sa petitesse, rappelle que sa fécondité a été long-tems vantée!

Que le propriétaire de cette terre fortunée qui a su signaler son patriotisme par deux prêts de 880,000 livres , généreusement faits , en 1783 , à Don Bernard de Galvez pour les troupes espagnoles & au roi pour l'escadre de M. de Vaudreuil , jouisse bientôt de la satisfaction de contempler tout ce qu'aura créé son utile exemple ! Un jour, peut-être, la reconnaissance appliquera son nom à l'une des parties de cette île glorieuse & j'aime à penser que ma faible plume en le répétant plusieurs fois , ne méritera pas le reproche d'avoir été dirigée par une trop complaisante amitié.

La Tortue dépend de la Sénéchaussée & du commandement du Port-de-Paix. Mais la paroisse du Petit-Saint-Louis & du Port-de-Paix se disputent l'honneur de l'avoir dans ses limites , elle qui les a immédiatement créées l'une & l'autre.

En quittant cette petite île pour retourner dans la grande , il est naturel de dire que les vents les plus ordinaires du canal qui les sépare & qu'on nomme Canal de la Tortue , sont ceux de l'Est & que la mer y est quelquefois houleuse & fatigante. Il est donc difficile , en général , de remonter ce canal , mais après de fortes brises de Nord-Est , les courans portent à l'Est avec assez de force pour gagner au vent en peu de tems.

Le vaisseau du roi le Solide a péri sur la Tortue , en 1691.

La position de la Tortue rend encore plus défavantageuse celle du Port-de-Paix que le canal permet de bloquer ou au sortir duquel on peut trouver des forces supérieures. Ce devrait être une raison pour mettre sur la Tortue une vigie qui instruirait la grande terre de ce qui se passe au Nord de cette île.

JE termine ici la Description de la Partie du Nord dont je trouverai à parler encore dans des comparaisons que m'offrira la Description des deux autres Parties : elles qui sans être en tout aussi importantes que la première , ont aussi de grands droits à la curiosité & à l'intérêt du Lecteur.

Fin du Premier Volume.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Premier Volume.

Le chiffre désigne la page.

<p>DISCOURS PRELIMINAIRE, <i>iiij</i> Avertissement, <i>xv</i> Explication de plusieurs expressions employées à Saint-Domingue & dans ce volume, <i>xvij</i></p> <p style="text-align: center;">♦♦♦♦♦</p> <p>Description topographique & politique de la Partie Française de l'Isle Saint-Domingue, page, <i>1</i> Étendue de la Partie Française, <i>3</i> Des montagnes & des plaines, <i>3</i> Royaumes dont dépendait sous les Caciques, ce qui forme la Partie Française, <i>5</i> Population de la Partie Française de Saint-Domin- gue, <i>5</i> Des Blancs, <i>6</i> Des Européens qui habitent Saint-Domin- gue, <i>9</i> Des Créols blancs, <i>12</i> Des Créoles blanches, <i>17</i> Des Esclaves, <i>23</i> Des Esclaves venus d'Afrique, <i>24</i> Des Esclaves Créols, <i>39</i> Des Affranchis, <i>68</i> Combinaisons du Blanc, <i>71</i> — Nègre, <i>71</i> — Mulâtre, <i>71</i> — Quarteron, <i>72</i> — Métif, <i>72</i> — Mamelouc, <i>72</i> — Quarteronné, <i>73</i> — Sang-mêlé, <i>73</i> — Sacatra, <i>73</i> — Griffe, <i>74</i></p> <p style="text-align: left;"><i>Tome I.</i></p>	<p>Combinaisons du Marabou, <i>74</i> — des Sauvages & Caraïbes de l'Amé- rique ou Indiens Occidentaux, <i>74</i> — Indiens Orientaux, <i>75</i> Sacatra, <i>82</i> Griffe, <i>83</i> Marabou, <i>83</i> Mulâtre, <i>83</i> Quarteron, <i>84</i> Métif, <i>85</i> Mamelouc, <i>85</i> Quarteronné, <i>85</i> Sang-mêlé, <i>86</i></p> <p>NOMBRE ET NATURE des établissemens de la Partie Française de Saint-Domingue, <i>100</i> Division de la Colonie Française en trois par- ties, <i>100</i></p> <p style="text-align: center;">PARTIE DU NORD. <i>101</i></p> <p style="text-align: center;"> Quartier du Fort-Dauphin, <i>107</i></p> <p> I. Paroisse du Fort-Dauphin, <i>107</i> II. ——— d'Ouanaminthe, <i>139</i> III. ——— de Vallière, <i>147</i> IV. ——— du Terrier-Rouge, <i>155</i> V. ——— du Trou, <i>165</i> Quartier de Limonade, <i>180</i> VI. Paroisse de Limonade, <i>180</i> VII. ——— Sainte-Rose, improprement ap- pelée paroisse de la Grande Rivière, <i>220</i> VIII. ——— Saint-Louis du Morin, du Quar- tier Morin, ou du Trou de Charles Morin, <i>230</i> IX. Paroisse du Dondon, <i>247</i> X. ——— de la Marmelade, <i>269</i> Quartier du Cap: <i>275</i></p>
---	--

B b b b b

XI. Paroisse de la Petite-Anse ,	275	XXI, Paroisse du Port-de-Paix ;	694
XII. ——— du Cap Français ,	293	Ile la Tortue ,	726
Ville du Cap ,	296	<i>Abeilles.</i> Les premières de la Partie du Nord	
Première Section ,	302	paraissent à Sainte-Rose ; d'où elles venaient	
Deuxième, ———	321	229. — On en a au Dondon 263. — Celles	
Troisième, ———	345	de l'Hôpital au Cap 590.	
Quatrième, ———	373	<i>Abus.</i> 309, 323, 355. — Monstrueux relatif à	
Cinquième, ———	433	la chaîne publique, 397, 398, 399. — De l'en-	
Sixième, ———	439	trée des Administrateurs & du Procureur-Gé-	
Septième, ———	448	néral dans le couvent des Religieuses du Cap ,	
Huitième, ———	464	avec une grande fuite, 452. — Qu'en premier	
Du Port du Cap ,	471	commis de Versailles fait du crédit de la place,	
Des Incendies ,	483	453 & suivantes. — Sur les Concessions, 642 ,	
De la Police ,	485	729. V. <i>Faveur. Maréchauffée.</i>	
Nombre des maisons & population du Cap ,	490	—— d'autorité , 368, 396, 505.	
Du Cap considéré comme capitale ,	493	<i>Acadiens.</i> Placés à Sainte-Rose puis envoyés au	
État-major & officiers d'Administration du		Môle 227. — Placés au Dondon puis envoyés	
Cap ,	494	au Môle 265.	
Partie militaire. Garnison du Cap ,	496	<i>Acclimater.</i> (Nécessité de s') 528.	
Des Milices du Cap ,	497	<i>Accoucheur.</i> V. <i>Médecin - Accoucheur.</i> — <i>Sage -</i>	
Des Médecins, Chirurgiens & Apothicaires ,	501	<i>Femme.</i>	
De la Chambre d'Agriculture ,	503	<i>Acon.</i> Vont du Cap à Caracol, à Jacquezy, 163.	
———— de Commerce ,	505	— à l'embarcadere de la Petite - Anse 241. —	
De la Gazette ,	506	On en a au Port-de-Paix 724.	
De l'Almanach & de quelques Ouvrages imprimés à Saint-Domingue ,	509	<i>Acteur.</i> V. <i>Spectacle.</i>	
Du Climat & de la Température du Cap ,	511	<i>Acul.</i> Appelé Port-Saint-Thomas par les Espa-	
Des Maladies ,	527	gnois, 207. — Pont qu'on y projette, 457 —	
Étrangers & autres personnes remarquables, venues au Cap ,	538	Sa baie, 623, 631, 634. — Sa défense militaire,	
De l'Éducation ,	545	631, 634, 635, 636. — Noms primitifs de	
Des environs du Cap ,	547	ce lieu, 633. — A dépendu de la paroisse du	
De la Ravine du Cap ,	547	Morne - Rouge, 633. — Devenu paroisse du	
Chemin du Fort Picolet ,	554	Camp de Louise en 1699, 633. — On y éle-	
La Fossète ,	556	vait beaucoup de pourceaux, 633. — Son pre-	
Cours Villeverd ,	560	mier curé, 633. — M. de Charrite en possédait	
De la Boucherie ,	563	une grande partie, 633. — Ses limites, 633.	
De l'Hôpital des Religieux de la Charité ,	564	— Sa partie plane, 634, 639. — Son sol 634,	
Du canton appelé le Haut du Cap ,	591	639. — Ses cantons, 634, — Sa partie mon-	
De Morne du Cap ,	597	tagneuse, 634, 639. — Combat dans sa baie	
De la Bande du Nord, du Grand & du Petit		634. — M. de Puyégur a fait un plan de sa	
Port-Français ,	601	baie, 636. — Latitude & Longitude d'un point	
De la défense de la Partie du Nord ,	606	à l'entrée de sa baie, 636. — Bateau qui périt	
XIII. Paroisse de la Plaine du Nord ,	627	dans sa baie, 636. — Christophe Colomb est	
XIV. ——— l'Acul ,	633	venu à l'Acul, 636. — Son embarcadere, 636.	
Quartier du Limbé ,	641	— Ses passagers, 636. — Sa rivière salée, 636.	
XV. Paroisse du Limbé ,	641	— Ses chemins, 637, 639. — Son église,	
XVI. ——— de Plaisance ,	654	637. — Ses registres paroissiaux, 637. — Sa	
XVII. ——— du Port-Margot ,	668	distance à d'autres lieux, 638. — Ses cantons,	
XVIII. ——— du Borgne ,	678	638, 639. — Ses gorges, 638. — A le seul	
Quartier du Port-de-Paix ,	685	moulin à vent de la Partie du Nord, 639. —	
XVIX. Paroisse du Gros-Morne ,	685	Ses sucreries, 639. — Ses autres manufactures,	
XX. ——— du Petit Saint-Louis ou Saint-		639. — Ses cafeteries, 639. — Servirait dans	
Louis du Nord ,	688	quelques points à l'éducation des animaux, 639.	
		— A la source de la rivière du Haut - du - Cap	
		ou de Galiffet sur son territoire, 639. — Ses	

- eaux, 639. — Sa milice, 639. — Sa population, 640. — On prétend que c'est le premier endroit où la lèpre a paru à Saint-Domingue, 640. — Opinions sur cette lèpre, 640. — C'est à l'Acul qu'a commencé la culture de l'indigo bâtard, 640. — On y a cultivé beaucoup de cacaoyers, 640. — Ravages de l'épizootie, 640. — Personne recommandable à laquelle il a donné naissance, 640. — Le Port-Margot en a dépendu, 670.
- Acul à Conit.* Sa position militaire, 626. — *V. Trou.*
- Acul de Samedi,* 131. — On y avait projeté une paroisse, 152, 153. — Sa position militaire, 626.
- *des Pins.* 132, 141. Ses établissemens, 132. — Produit un café recherché, 132. — Peut offrir une utile communication, 153.
- Adde (M.).* Éloge d'une belle preuve de reconnaissance que donne cet artiste, 408, 412.
- Administrateurs en chef de la Colonie.* Sont trop pressés de juger la Colonie avant de la connaître, 128. — Reproche pour n'avoir pas mis les greffes du Cap dans la maison du gouvernement, 382. — Sont quelquefois jaloux, 393, 461. — Éloge de leur zèle pour les maisons de Providence du Cap, 403, 404, 407. — Leurs secrétaires avaient une rétribution sur les prisons, 407. — Entrent dans le couvent des religieuses du Cap, 432. — Où ils ont résidé, 493. — La Chambre d'Agriculture doit rendre compte de leur administration, 504. — Reproche sur les marchés pour les hôpitaux, 584.
- Administrateurs. V. Providence.*
- Administration du Fort-Dauphin,* 133. — Éloge de celle d'une habitation, 174.
- de Saint-Domingue. Preuve de sa veracité, 309, 328.
- Aérostat. V. Montgolfière.*
- Affalages du Dondon,* 258. — Leur explication, 258.
- Affranchis.* 67, 99. — Sont communément appelés *Gens de couleur* ou *Sang-Mêlés*, 68. — Comment cette classe a été produite, 68. — Leur progression successive, 69. — Leur nombre actuel & causes qui l'ont produit, 69, 70. — Doivent leur existence aux Colons, 70. — Sont composés d'individus de plusieurs nuances, 70. — Composés de deux-sixièmes de nègres, de trois-sixièmes de mulâtres & des nuances au-dessous, & d'un-sixième des nuances au-dessus du mulâtre, 90. — Ceux qui ne sont pas nègres se croient supérieurs à ceux qui le sont, 90. — Les mulâtres sont les plus nombreux, 90. — Leur familiarité avec les esclaves, 96. — Vertu d'un affranchi, 416 & suivantes. — Composent presque toujours la maréchaulsée, 449. — Marque de bienfaisance envers eux, 460. — Caractère des femmes affranchies, 467. — Où sont les preuves de leur état, 496. *V. Auba, Louis Desrouleaux, Vincent.*
- Affranchissement,* 68, 69, 70, 90. — Espèce d'affranchissement tacite, 99.
- Africains.* L'insouciance est leur caractéristique, 25. — Causes & effets de leur insouciance, 25. — Sans éducation, 25. — Leur caractère, 25. — Leurs qualités corporelles varient selon le point où ils ont reçu le jour, 26. — Leur nourriture, 27. — Il en est de pédérastes, 27, 34. — Leurs religions, 28, 32, 33, 38. — Il en est d'anthropophages, 28, 33. — Ceux de la Côte d'Or & de la Côte des Esclaves sont fangeux, 29. — Marques qu'ils ont sur la peau, 27, 28, 29. — Menés aux Colonies, 35. — Reproches que leur fait le nègre créol à cause du baptême, 35. — Sont polygames & jaloux, 37, 95. — Aiment à passer pour créols, 38. — Ceux qu'ils appellent *Bâtiments*, 38. — Impression que leur fait une glace, une montre, du vin, 39. — S'étouffent en avalant leur langue, 62. — Préjugé contre eux, 81. *V. Couleur, Esclaves, Nègre.*
- Afrique.* Parties qui fournissent des Esclaves aux Antilles; Mœurs & Caractères de ses habitans, 28. *V. Esclaves, Nègre.*
- Agouàs.* 29.
- Aide-major.* 115, 133, 495, 722.
- Aiguade des vaisseaux. V. Fontaine.*
- Aiman. V. Mine.*
- Air. V. Température.*
- Albinos.* Description d'une Albinos, 56. — Détails sur des Albinos, 57, 58.
- Allemands.* Placés à Sainte-Rose puis envoyés au Môle, 227. — Placés au Dondon & envoyés au Môle, 265.
- Almanach de Saint-Domingue,* 509.
- Amat.* Sicilien habitant & architecte à Limonade, 184, 185, 199, 453.
- Amiral de France.* Son receveur dans les Amirautés, 385.
- Amirauté du Cap,* 103. — Son lieu d'assemblée, 376, 377. — Sa création, 384. — Sa composition, 384, 385.
- du Fort-Dauphin, 103, 134.
- du Port-de-Paix, 103, 722.
- Ancre.* Qu'on croit être celle de la caravelle de Christophe Colomb. 189.

- Anc.* A quoi employés au Port-de-Paix, 707.
- Anglais.* Frégate anglaise qui échoue à Caracol, 162. — Officiers anglais prisonniers au Trou, 176. — Unis aux Espagnols dévastent la Partie du Nord en 1695, 183. — Allant à la Havane en 1762, 215. — Morne de leur nom, 631. — Ce qu'ils tentent dans la baie de l'Acul, 634. Chassés de la Tortue, 669. — Ravagent le Port-Margot en 1695, 670. — Détruisent le bourg du Petit-Saint-Louis, 688, 703. — Prennent le Cap, 702. — Prennent le Port-de-Paix, 703. V. *La Tortue. Willis.*
- Animaux de la Colonie*, 100. — De la Partie du Nord, 105. — Domestiques d'Europe réussissent bien au Dondon, 262. — Ceux qui ne réussissent pas à la Marmelade, 272. — Qu'on vend au marché Clugny, 442.
- Anthropophages*, 28, 33.
- Asufas*, 29.
- Apôlicaire* de l'Amirauté, 385.
- du roi, 502.
- du Cap, 502.
- Appointemens des Conteniers du Conseil Supérieur du Cap*, 385. — V. *Maréchaussée; Police.*
- Arabes.* V. *Maurus.*
- Aradas*, 29, 30. — Particularités relatives aux négrières Aradas, 31. — V. *Danse.*
- Arbres.* Preuves de l'ancienneté d'un arbre, 181. — Appelé Bois de lance, 182. — Ceux utiles aux levées, ceux qui leur nuisent, 191, 192. — Oranger, citronnier, bois de campêche, 216. — Allée de chênes, 227. — Penchent à l'Ouest & pourquoi, 237. — Ceux plantés au Cap, 311, 327, 391, 444. — Effet du printemps sur eux, 520. — Datier, 553. — Du quai du Port-de-Paix, 707. V. *Bois, Plantes.*
- à pain, au Limbé, 653.
- fruitiers, 145, 159, 216.
- de France 155, 178, 657, 658.
- Archange (Père).* Curé de Limonade, 218.
- Argout (M. d')* Gouverneur-général. Regardé comme celui qui a fourni l'idée de la fontaine du Fort-Dauphin, 121, 122. — Enterré au caveau de l'église du Cap, 343. — Rue de son nom au Cap, 469.
- Armoiries.* Celles de la ville de Porto-Real, 164. — Celles du Cap, 330, 447. V. *Caracol.*
- Arpenteur.* 134, 496.
- Principal, 134.
- Arrejsment.* 128. — Premier exemple dans la Partie du Nord, 292.
- Arsenal de Marine.* (Projet d'un), 241, 242.
- Artau*, Entrepreneur du roi, & la concession du cours Villeverd, 561. — Éloge de la célérité de son exécution, 582.
- Artibonite.* Procure des chevaux, 425. — Pont projeté, 458. — Ses débouchés en tems de guerre, 665.
- Artichaux.* 224, 658, 716.
- Artillerie.* Son parc, 303. — Ancienne école du canon, 422. — Les Bombardiers, 467, 497. — Ses Ouvriers, 467, 497. — Son commandant réside au Cap, 496. — Le Corps-Royal, 497. — Influence heureuse de celle du Corps-Royal arrivée en 1777, 619. V. *Cap-Français.*
- Artiste vétérinaire*, 502. V. *Épizootie.*
- Affesseurs de la Sénéchaussée du Cap*, 383.
- du Conseil du Cap, 386.
- Affiente.* Habitation qui a eu ce nom au Port-de-Paix, 694, 710. — Cette habitation a un beau canal pour la sacserie, 710. V. *Compagnie de l'Affiente.*
- Auba.* Éloge de ce nègre libre, 179.
- Audencier de la Sénéchaussée du Cap*, 383.
- du Conseil du Cap, 387.
- Auger (M.).* Gouverneur de la Colonie, son éloge, 371.
- Auteur.* Ses motifs pour publier la Description de la totalité de l'Île Saint-Domingue, 2. — Son opinion sur la cause de l'odeur qu'exhalent les nègres, 54. — L'ordre qu'il adopte pour cette Description, 100. — Son Ouvrage des Loix & Constitutions, &c., 378. — Sa nomination de Conseiller au Conseil Supérieur du Cap, 383. — S'honore d'avoir été Avocat au Conseil du Cap, 388. — Sa réception de Conseiller, 388. — A remporté le prix pour l'éloge de Castelveyre & de Doioulles, fondateurs des deux maisons de Providence du Cap, 408. — A été Secrétaire-adjoint de la Chambre d'Agriculture du Cap, 504. — Choses intéressantes qu'il a à publier sur la culture coloniale, 651. V. *Le Discours Préliminaire.*
- Auzray (M.).* Son éloge, 164. — Comment il gagne une maladie charbonneuse, 165.
- Avalanches.* V. *Affalages.*
- Aventuriers.* 5, 608, 739.
- Avocats du Conseil Supérieur du Cap*, 388.
- A qui ils donnaient place dans leur banc, 388. — avaient pour chef leur Doyen sous le nom de Bâtonnier, 388. — L'auteur l'a été, 388.
- Azedesck.* V. *Lilas.*

B.

Baas (M. de). Gouverneur-général des Isles vient à la Tortue & y laisse un gouverneur, 728.

Bac. Sur la Grande-Rivière, 215.

— Sur la rivière du Haut du Cap, 452. — Quand il est établi, 452. — Est l'objet d'une ferme, 452 & suivantes, 457. — Son péage, 453. — Sa police, 455. — Son privilège exclusif, 455. — Faits qui lui sont relatifs, 456. — Inconvéniens de sa position, 457. — Sur la rivière Salée du Borgne, 632.

Baie. de l'Acul. V. *Acul*.

— de Mancenille, 293, 621, 702, 703.

— de Moustique. Ses salines, 712. — Sa nature, 719. — Ses tortues, 720.

Bains publics du Cap, 312, 434, 468.

Bal. V. *Danse*.

Balanqué (M.). Son éloge, 484.

Baleine, 213.

Ballon. V. *Montgolfière*.

Bambaras, 27.

Bambou, 219.

Bamboula. Espèce de tambour au son duquel les nègres dansent, 44.

Bancs honorifiques. V. *Honneurs*.

Bande du Nord, 601, 602, 622, 702.

Banza. Instrument de musique des nègres, 44, 52.

Baptême. Idée des nègres à cet égard, 35.

Baromètre. Sa marche à Saint-Domingue, 287.

— Opinion de l'Auteur sur le Baromètre, 288.

V. *Température*.

Barau (M.). Bienfaiteur de l'église du Cap, 341. — Des Religieuses du Cap, 432. — De l'Hôpital du Cap, 578.

Barre Électrique. V. *Élétricité*.

Barré de Saint-Venant (M.). Son éloge, 234, 237, 458.

Basse-Terre. L'un des premiers noms du Cap. V. *Cap-François*.

— Chef-lieu de la Tortue. V. *la Tortue*.

Bâtimens. Ce que les nègres entendent par ce mot, 38.

Bayaba. Origine de ce nom, 111. — Quand on a cessé de l'employer, 116. — V. *Fort-Dauphin*.

Bégon (M.). Intendant-général des Isles de l'Amérique. Vient à Saint-Domingue, 380.

Bébotte (M.). A la tête d'une compagnie de son nom, fait d'utiles travaux au Cap, 306.

Belin de Villeneuve (M.). Son influence sur la prospérité de Saint-Domingue, 649. — Connaissances dont il a enrichi l'Auteur, 651.

Bellemeule (M. de). Gouverneur-général, 369.

561. — Qui & rues du Cap qui lui doivent leur nom, 470. — Son influence sur la censure de la gazette, 508.

Belzunce (M. le Vicomte de). Commandant général des troupes & milices. Établit un camp au Trou, 172. — Quand il devient gouverneur-général, 172. — Sa réputation militaire, 172, 614. — Son arrivée avec des troupes, 209. — Fait mettre un bac sur la Grande rivière, 215. — Met des camps à Sainte-Rose & au Dondon, 226. — Avait fait commencer un pont au Dondon, 256. — Ses vues sur le Dondon où il fait mettre des camps, 264, 265. — Il fait ouvrir un chemin du Dondon au Cap & un du Dondon à Saint-Raphaël, 264, 265. — Un du Cap au Port-au-Prince, 265, 273, 662. — Son épitaphe dans l'église du Cap, 338. — Rend la marine chauffée toute militaire, 450.

Bevin, 28, 31.

Bœufs. — V. *Animaux*.

Bienfaisance, 460. — V. *Castelveyre*, *Dolicules*, *Jasmin*.

Bijagots, 28. — Ont des boucliers de peau d'éléphant, 28.

Blancs. Qui habitent la Partie Française, 6. — Il n'y en a qu'un quart de Créols, 9. — Résultat de leurs combinaisons avec le nègre & les mélanges successifs qui en proviennent, 71. — Dans la Partie du Nord plus des deux tiers sont du sexe masculin, 106. V. *Créol*, *Créole*, *Population*.

Blanches. V. *Blancs*.

Blé, 716.

Blessés. Extrêmement difficiles à guérir aux Colonies, 581.

Bois. Effet de leur destruction, 4. — d'Quana-minthe, 145. — Du Dondon, 262. — De la Plaine du Nord, 629. — De Plantance, 658. — Du Port-de-Paix, 713, 714. — De la Tortue, 741, 742. V. *Arbres*, *Plantes*.

Bois de Lauce. Canton de la paroisse de Limonade. Son établissement, 182. — D'où lui vient ce nom, 182. — Son premier habitant, 182. — Dépendit de la paroisse du Quartier-Morin, 182. — Ses habitans presque tous détruits à la bataille de Limonade, 183. — Devient de la paroisse de Limonade, 184, 185. — Veut une chapelle, 184. — Sa première sucrerie, 184. — Veut devenir paroisse, 184. — Son église, 184, 200. — Ses petits cantons, 200. V. *Arbres*.

Boismorant (M. de). Détails sur ce commissaire ordonnateur du Cap, 244.

Boisrainé (M. de). Ce gouverneur de l'île

- Sainte-Croix, le devient de la Partie du Nord de Saint-Domingue, 704.
- Bonami* (M.). Propose de réunir la rivière Salée de l'Acul à la rivière du Haut du Cap, 637.
- Bongars* (M. de). Rues qui lui doivent leur nom, 470. — Son caractère trop facile, 508.
- Bonnet à l'Évêque*. Montagne de ce nom, & pourquoi, 283, 629. — Autre montagne du même nom, 679.
- Borgne* (le). Son état en 1728 & en 1743, 678. — Dépendait du Petit-Saint-Louis, 678. — Quand on en a fait une paroisse, 679. — Son église, 679, 680. — Ses limites, 679. — Ses cantons, 679. — Est tout montagnoux, 679. — Sa plus haute montagne, 679. — Ses rivières, 680. — Sa culture, 680. — Son café payé plus cher, 680. — Sa population, 680. — Ses manufactures, 680. — Ses bourgs, 680, 681. — Son embarcadère, 680. — A dépendu du Port de-Paix, 681. — Sa dépendance civile & militaire, 681. — Ses chemins, 681. — Caverne qu'on y trouve, 681. — Preuve de l'habitation des anciens Naturels, 681. — Situation d'un étang salé, 682. — Ses côtes, 682. — Son bac, 682. — Sa défense militaire, 683. — D'où lui vient son nom, 683. — Observations sur sa pointe d'Icaque, 684. — Sa température, 684. — Centenaire qui y meurt, 684. — Distance entre lui & plusieurs autres lieux, 684.
- Botanique*. Riche au Dondon, 262. — V. *Arbres*, *Bois*, *Plantes*.
- Boucaniers*. 5, 6.
- Boucherie*. Abus qu'elle produit & son influence épizootique, 291. — du Cap, 452, 493, 563.
- Bourg*. De Bayana, 114, 131. — D'Ouanaminthe, 123, 139, 140, 144. — du Terrier-Rouge, 158. — Du Trou, 168. — De la Tannerie, 180. — Un projeté à l'église de Limonade, 199. — De l'embarcadère de Limonade, 200. — De Sainte-Rose, 221. — De l'Embarcadère de la Petite-Anse, 238. — Du Dondon, 251. — du Haut-du-Cap, 594 & *suisvantes*. — Du Limbé, 643. — De Plaisance, 656. — Grand & Petit bourg du Port-Margot, 671, 672. — Du Borgne, 680, 681. — Du Gros-Morne, 687. — Du Petit-Saint-Louis, 688.
- Bourgeois* (M.). Secrétaire de la Chambre d'Agriculture & de Commerce, puis de la Chambre d'Agriculture & de la Chambre de Commerce, 318, 541.
- Bourguis*, 28.
- Bourreau massacré*, 576, 596.
- Bourse*. V. *Chambre de Commerce du Cap*. — commune. V. *Huissiers*.
- Bouffele*. Effet attribué à une mine sur la —, 205.
- Boutin* (Père). Jésuite. Son éloge, 335, 567. — Fait un hôpital, 372. — Forme une maison d'Orphelines, 372. — Est le fondateur du couvent des Religieuses du Cap pour l'éducation des filles, 373, 426. — Notice sur lui, 640. — On lui doit les cabrouets, 553.
- Brach* (M. de). Avait à lui seul la majeure partie de la plaine du Limbé, 642.
- Branças* (Mde. la Duchesse de). Se fait faire le den du péage du bac du Cap, 212, 454, 455, 457.
- Breda* (M. de). Major du Cap. Où il désirait qu'on mit cette ville, 299.
- Brefs du Pape*. Comment exécutés aux Colonies, 588.
- Briqueteries*. De la Colonie, 100. — De la Partie du Nord, 106. — De la paroisse du Fort-Dauphin, 129. — D'Ouanaminthe, 145. — Du Trou, 175. — De Limonade, 196. — Du Quartier-Morin, 239. — La première de la Colonie française, 246. — De la Petite-Anse, 276. — De l'Acul, 639. — Du Limbé, 645. — Du Port-Margot, 671, 672.
- Brije*. V. *Vent*.
- Brulé* (M.). Habitant de Sainte-Rose, élève les premières Abeilles de la Partie du Nord, 229.
- Brûlement*. Son effet sur le sol, 204.
- Brunley* (M.). Il tente l'éducation de la cochenille à la Marmelade, 274. — Le gouvernement l'encourage, 274.
- Bureaux*. V. *Huissiers*. *Providence*. — *De Police Municipale*. Les Administrateurs de la Colonie en étaient membres, 307. — Ses opérations sur le quai du Cap, 307. — Ses opérations sur la Place - d'armes du Cap, 327.
- Buttet* (M.). Lieutenant-de-roi du Fort-Dauphin, 116.
- Byron* (Le Commodore). Est venu au Cap, 539.

C.

- Cabinet Littéraire*. Par qui le premier est établi au Cap, 323.
- Cabrouets*. Espèce de charrette coloniale, 553. — A qui on les doit, 553.
- Cacao*, 629. — Cultivé autrefois à l'Acul, 640. — V. *Cacayères*.
- Cacastières*. — V. *Cacayères*.

- Cacaoyer.** D'Ogeron en introduit la culture au Port-Margot & au Port-de-Paix, 670, 723.
- Cacaoyères.** De la Partie Française, 100. — De la Partie du Nord, 106. — De Sainte-Rose, 223. — Du Port-Margot, 671, 672.
- Cachalot.** — V. *Baleine*.
- Cacique,** 5, 694. — V. *Guacanaric*.
- Caféiers,** 713.
- Café.** Celui de l'Acul des Pins très-recherché & pourquoi, 132. — Celui du Borgne est payé plus cher, 680. — Celui du canton du Haut-Mouffique du Port-de-Paix est estimé, 714, — Récolte étonnante de café, 714. — Cultivé à la Tortue, 742. — V. *Cafeterie*, *Cafier*.
- Cafeteries.** De la Partie Française, 100. — De la Partie du Nord, 106. — Du Fort-Dauphin, 131, 132. — D'Ouanaminthe 145. — Du Trou, 175, 196. — De Limonade, 203, 204. — De Sainte-Rose, 223. — Du Dondon, 261. — De la Petite-Anse, 288. — De la Plaine du Nord, 629. — De l'Acul, 639. — Du Limbé, 645. — De Plaisance, 657. — Du Port-Margot, 671, 672, 680. — Du Gros-Morne, 686. — Du Petit - Saint - Louis, 689, 691. — Du Port-de-Paix, 711, 714, 723. — De la Tortue, 743. — V. *Café*, *Cafier*.
- Cafeyère** — V. *Cafeterie*.
- Cafier.** Les premiers caféiers de Saint-Domingue venaient de la Martinique, 164, 261. — A qui l'on en est redevable, 164. — Où on les naturalisa, 154. — Premier lieu où l'on en cultiva dans la Partie Française, 164, 261. — Pourquoi il ne réussit pas dans certains lieux, 203. — Les faces des montagnes vers la mer ne lui conviennent point, 204. — Vient plus vite & dure moins à Limonade qu'à la Marmelade & au Dondon, 204. — Détruit par l'herbe à Panache, 204. — V. *Cafeterie*, *Café*.
- Cabuzac** (M. de). Amiral des premiers vaisseaux français envoyés aux Antilles 603, 731.
- Calatrava.** Réception d'un Chevalier de cet ordre d'Espagne, dans l'église du Cap, 342.
- Galinda.** — V. *Danse*.
- Calvaires.** — V. *Cap Vert*, 27.
- Camp.** De Louise. — V. *Acul*.
- de Sainte-Rose. — V. *Sainte-Rose*.
- du Trou, 172 & *sui-vantes*.
- Campêche.** Où on l'a naturalisé d'abord à Saint-Domingue, 632. — A remplacé le Citronnier pour les hayes, 632.
- Canal.** Projeté entre la baie du Fort-Dauphin & celle de Jacquezy & de Caracol, 136, 160, 212.
- Gargas,** 28.
- Canne à sucre.** Sa culture exige des individus accoutumés à un soleil ardent, 24. — Le feu y prend spontanément, 164. — Où l'on dit qu'ont été plantées les premières cannes à sucre dans la Plaine du Cap, 236. — Est l'objet d'un troc, 444. — Les Créols l'aiment beaucoup, 444. — V. *Sucre*, *Sucrierie*.
- CAP. Cap-Français.** A un Commandant en second, 102. — A un Commandant particulier, 102, 494. — A un Ordonnateur de la Marine, 102, 494. — A un Conseil Supérieur de son nom, 103, 316, 321, 323, 376 & *sui-vantes*. — A une Sénéchaussée, 316, 324, 376, 377, 380, 381, 382, 594. — A une Amirauté, 103, 376, 377, 384. — Son Morne, 104, 597, *jusqu'à* 605. — Ses avantages, 105. — Reçoit les denrées du Dondon, 266. — Quartier de son nom, 275, 607. — La paroisse du Cap n'est, pour ainsi dire, composée que de la ville du même nom, 293. — Arrivée au Cap par mer, 293 & *sui-vantes*. — Fort Picolet, 295. — Son Port, 295, 471 & *sui-vantes*. — A peine apperçu en venant par mer, 296. — Serait une belle ville partout, 296. — Sa Latitude, sa Longitude, 296. — Sa situation, 296, 511. — Ses noms, 296, 297, 298. — Eut Gobin, calviniste, pour premier habitant, 297, 324. — Avait deux établissemens, l'un appelé *Haut-du-Cap*, l'autre *Bas-du-Cap*, 298. — Le Cap actuel s'est appelé la Basse-Terre, 298. — Reçoit la petite colonie de Samana, 298. — Est détruit par les Espagnols en 1691 & en 1695, 298, 702. — Pourquoi la ville est au point où on la voit, 298. — Sa figure, ses dimensions, 299. — Ses rues 299, 314, 315, 316, 320, 321, 342, 343, 344, 346, 357, 358, 394, 433, 434, 435, 439, 446, 448, 451, 465, 467, 468, 469, 470, 485, 490, 550. — Division de ses rues en ilets ou carrés & en emplacements, 299. — Ses maisons 299, 300, 301, 312, 321, 326, 447, 483, 490, 522. — Son pavé, 300. — Son climat & sa température, 301, 511 & *sui-vantes*. — On y a le goût des oiseaux, 301. — Ses limites, 301, 433, 435, 595, 597, 598. — Sa description divisée en 8 sections, 302. — Dimensions de sa première section, 302. — Son quai, 302, 304, 305, 307, *jusqu'à* 314, 316, 463, 466, 467, 469, 470, 481. — Ses calles, 302, 304, 306. — Ses fontaines, 302, 311, 329, 345, 399, 424, 444, 447, 468, 512 & *sui-vantes*, 557, 600. — Ses moyens de défense, 303, 304, 306, 325, 601, 607, 608. — Son parc

d'artillerie, 303. — Ses places publiques, 304, 311, 313, 326, 330, 331, 357, 358, 359, 422, 441, 445, 464, 468. — Une Compagnie Blanche y fait d'utiles travaux, 306. — Comment il est très-agrandi en 1740, 306. — Son morne des Capucins, 306, 325. — Ses marchés, 306, 317, 326, 440, 468. — Son marché aux Blancs, 306, 317. — Grues sur son quai, 307, 308. — Concessions sur son quai, 307, 308, 309, 310. — Son Capitaine de port, 309, 474. — Origine des deux maisons de bois qui sont sur son quai, 310. — Ses eaux, 310, 319, 458, 512, 526, 552, 599. — Analyse de ses sources, 310, 319. — Allée d'arbres, 311, 327, 328, 444. — Son cours Le Brasseur, 311. — Sa Méridienne, 311. — Ses bains publics, 312, 434, 468. — Ses corps-de-garde, 313, 315, 324, 328, 331. — Ses garde-quais, 313, 314. — Preuves de son influence commerciale, 314, 321, 483. — Magasin de la Marine, 314, 315. — Ses prisons, 315, 321, 396, 467. — Ses incendies, 315, 319, 344, 481, 483. — Sa Ravine, 316, 413, 547, 549, 550, 551, 601. — Ses ponts, 316, 321, 452, 457, 458, 460, 552, 595. — Sa Chambre de Commerce & sa Boarfe, 318, 505. — Ses magasins publics, 320, 333. — Son accroissement depuis 1734, 320. — Étendue de la seconde Section, 320. — Ses Troupes, 321. — Ses rues commerçantes, 321, 322, 323, 324. — Reçoit des habitans de l'Île Sainte-Croix, 321. — Son bureau des ventes maritimes, 322. — Point de vue agréable, 322. — Ses Cabinets littéraires, les Libraires, 323. — Son Église, 324, 326, 327, 329, 334, *jusqu'à* 344. — Son sol, 324, 511. — Ce que coûte une partie de son étendue, 325, 346. — Réfidence de plusieurs Généraux & Intendants, 326, 334. — Sa Police, 327, 328, 485, *et suivantes*, 562. — Ses armoiries & leur origine, 330, 347. — Ses Milices, 332, 497, *et suivantes*, 594. — É. enemens relatifs à deux exécutions, 332. Les Religieux de la Charité y ont d'abord tenu leur hôpital, 334. — Ses Religieuses, 335, 428. — Épitaphe, 338. — Personnes remarquables enterrées dans son église, 339, 340. — La dévotion de ses habitans un peu tieue, 340. — Ses cloches, 342. — Ses cimetières, 342, 343, 358, 414, 435. — Presbytère qu'on y construit, 343. — Origine du nom de plusieurs de ses rues, 344, 345, 346. — Sa troisième Section, 345. — Raïson de l'un de ses accroissemens, 346. — Son spectacle, 346, 359. — Espèce de Club agréable qu'on y établit, 347. — Sa Société Royale des Sciences & Arts, 347. — Sa description Médico-Topographique, par M. Arthaud, 349. — Chef-lieu d'une mission, 352. — Son imprimerie, 353, 355. — Détails sur l'état ancien de sa Partie Occidentale vers la maison actuelle du Gouvernement, 357, 358. — Étrangers & autres personnes remarquables qu'on y a vues, qui y ont séjourné, qui y sont nées ou mortes, 366, 538, *et suivantes*. — Le spectacle y est nécessaire, 371. — Ses hôpitaux, 334, 371, 372, 395, 415, 434, 452, 557, 596. — Éloge de la conduite de ses habitans envers ceux de Saint-Christophe, 371, 433. — Sa quatrième Section, 373. — Sa maison appelée le Gouvernement, 374 *et suivantes*, 390 *et suivantes*. — Ses promenades, 291, 560. — Ses deux maisons de Providence, 394 *et suivantes*, 399 *et suivantes*. — Sa chaîne publique, 393. — Sa Providence des gens de couleur, 416 *et suivantes*. — Son Champ de Mars, ancienne école du canon, 422. — Ses cazernes, 422, 425, 465 *et suivantes*. — Ses lavoirs, 425, 515, 601. — Ses moyens d'éducation, 431, 432, 545. — Sa cinquième section, 433. — État de cette section autrefois, 433. — Son entrée vers la plaine au commencement du siècle, 433. — Ce qu'on y appelle petite Guinée, 433. — Son pavé, 424. — Son plan-directeur, 434. — Ses loges de franc-maçons, 434, 554. — Sa sixième section, 439. — Ses marais, 439, 440, 448, 514, 558, 559, 560. — Réflexions sur les noms de plusieurs de ses rues, 440. — Projet de lui donner des portes triomphales, 446. — Sa septième section, 448. — Sa maréchaussée, 448. — Ses boucheries, 452, 563, 564. — Son bac, 452. — Ses chemins, 452, 453, 554, 593, 591, 600, 601, 603. — Sa huitième section, 464. — Son arsenal, 464, 465. — Son faubourg, 464, 472. — Sa garnison, 464, 491, 496, 591. — Son colifée ou waux-hall, 466. — Sa boulangerie, 467, 468. — Son hangard à la mâtore, 469. — Bassin auquel on travaille, 469. — Son ancien carenage, 477. — Est un port d'entrepôt, 480. — Nombre moyen des bâtimens qu'on trouve dans son port, 482. — Ses pompes, 485. — Ses cabarets, 486. — Sa population 491, 594. — Ses conformations, 493. — Considéré comme capitale, 493 *et suivantes*. — A été la sixième capitale de la Partie Française.

caïse, 493. — Son état-major & ses officiers d'administration, 494 & *sui-vantes*. — Étendue qu'avait autrefois le quartier de son nom, 494. — Considéré comme une subdélégation de l'intendance, 495. — Son greffe de la subdélégation, 495. — Sa partie militaire, 496. — Est la résidence de l'ingénieur de la Partie du Nord, 496. — Est la résidence du commandant de l'artillerie, 496. — Ses gardes magasins, 496. — Régiment de son nom, 496. — Ses médecins, ses chirurgiens & ses apothicaires, 501. — Ses accoucheurs, ses sages-femmes, ses dentistes, ses vétérinaires, 502. — Sa Chambre d'Agriculture, 503. — C'est là que la gazette a commencé, 506. — C'est là qu'on a fait le premier almanach de Saint-Domingue, 509. — Ouvrages qu'on y a imprimés, 509, 510. — Son inclination, 511. — On y boit l'eau des puits, 517. — Projet pour y mener l'eau de la Grande rivière de Limonade, 517. — On n'y a point de caves, 519. — Ses maladies, 527 & *sui-vantes*. — N'est pas exempt d'épidémies, 535. — On y voit peu de personnes âgées, 537. — Ses environs, 547 & *sui-vantes*. — Ses jardins, 553. — Son ancienne guinguette, 553. — Ses cabrouets, 553. — Lieu où ont été faites des observations astronomiques, 554. — Sa guinguette actuelle, 554. — Ses fortifications, 555. — Santé de ses habitans, 555. — La Fossète, 556. — Cours Villeverd, 560. — Chemin de l'Hôpital, 563, 564. — Le Haut du Cap, 591. — Ses places-à-vivres, 592. — Habitation Charrier, 592. — S'appelait le Bas du Cap, 593. — Le conseil des Milices s'y assemblait, 593. — Ses entrepôts, ses guildiveries, 595. — Son unique sucrerie, 595. — Ses poteries, 596. — Sa minéralogie, 598. — Sa vigie, 599, 609. — Ses côtes, 601 & *sui-vantes*. — Sa distance de plusieurs autres lieux, 605, 727. — Ses communications, ses moyens d'approvisionnement, 605, 606. — Son importance, comme chef-lieu de la Partie du Nord; 606. — Reçoit les denrées fabriquées depuis le Fort-Dauphin jusqu'au Port-de-Paix, 606. — Éloge de ses habitans, 611. — Choses qui annoncent son voisinage, 632. — V. *Bande du Nord; Défense de la Partie du Nord; Grand Port-Français; Petit Port-Français.*

Cap la Grange. — Voy. *la Grange.*

— *Samana*, 293.

— *Vert*, 27.

Capitaine de navire arrivant au Cap, 483.

Tom. I.

Capitaine de Port 133, 309, 474, 722.

Capitale. La Tortue est la première Capitale de la Partie Française de Saint-Domingue, 493, 670, 695. — Le Port-de-Paix est la seconde, 493, 698. — Léogane est la troisième, 493, 705. — Le Petit Goave est la quatrième, 493. — Le Port-au-Prince la cinquième, 493. — Le Cap-Français la sixième, 493. — Le Port-au-Prince celle actuelle, 493.

Caplaous, 29.

Capucins. Ont eu les premiers la mission de la Partie du Nord, 107, 181, 325, 374. — Sont chargés à présent de la mission de la Partie du Nord, 107. — On leur fait don d'un morne au Cap, qui prend leur nom, 325. — Leur logement au Cap, 325, 374. — Avaient un syndic temporel, 325. — Raisons qui a dû faire préférer les Capucins de Normandie, 452. — Le chef-lieu de leur mission a été au Port-de-Paix, 717. — Morne & fort de leur nom 717.

Caracol. Projet de canal entre la baie du Fort-Dauphin & la sienne, 136. — Ses embarcades, 136, 160, 161, 178. — Canton de Caracol, 159. — Son sol, 159, 171. — Sa baie, 161, 162. — Sa rivière, 160, 161. — Ses esters, 161. — Sa passe, 178, 622. — Une frégate anglaise y échoue, 162. — Ses bateaux passagers, 162. — Ce que signifie ce nom, 163. — Était le site de la ville de Porto-Réal, 163, 207. — Son port était celui de la Nativité, 163, 207. — Concessions qu'on y a faites, 171. — Portion qui dépend de la paroisse du Trou, 171. — Colomb est entraîné de là vers Limonade, 207. Voy. *Défense militaire. Défense de la Partie du Nord.*

Caractère. On oublie vite à Saint-Domingue, 121. — Difficultés qu'on y mûrit un plan, 136. — Opinion égoïste, 153. — Point de soins conservateurs, 173, 192. — Les Colons ont besoin d'être contraints à faire ce qui leur est utile, 193. — Celui du Colon est insouciant, 194, 216, 456, 456, 458, 510. — Difficile de faire le bien à Saint-Domingue, 203. — Point de soins des choses agréables, 216. — Des Officiers de Milices & des simples miliciens, 500. — Les duels sont fréquens, 568. — Des Blanchisseuses, 601. — Voyez *Affranchis; Blanc; Colons; Créol; Créole. De Clicux; Esclaves; Nègres.*

Caribes. On en a amené à Saint-Domingue, 67. — Résultat de leurs combinaisons avec le Blanc, le Nègre & les nuances intermédiaires, 74. — Sont assimilés aux Blancs pour les droits politiques, 81.

D d d d d

- Carcnage du Quartier Morin.* Était l'ancien Car-nage du Cap, 238, 242. — Voy. *Cap*.
- Carthagène.* Des Colons de Saint-Domingue marchent à la prise de cette ville, 218, 248, 704.
- Castelveyre.* Fondateur de la Providence des hommes au Cap. Son éloge, 399 & *suiv.* & 414. — Avait commencé un hôpital charitable à Léogane, 400. — Sa mort, 404. — Passé à tort pour le fondateur des deux Providences du Cap, 405. — On ne trouve son nom nulle part à la Providence, 408. — Voy. *Providence*.
- Casfox (M.).* Son influence sur l'établissement de Vallière, dont il a été le premier Commandant, 148.
- Castillon.* Eloge d'une poudre de ce nom, 530.
- Cauvet (M.).* Son Mémoire sur la défense du Cap, 608. — V. *Défense de la Partie du Nord*.
- Caverne.* Du Borgne, 681. — De la Tortue, 734, 736.
- Cayes (Ville des).* Sa distance du Cap, 603.
- Cayman,* 595.
- Cazernes de la Maréchaussée.* — V. *Maréchaussée*.
- des Chasseurs volontaires, 447.
- des Chasseurs royaux de couleur, 452.
- du Cap, 423 & *suiv.* — Faites sur les plans de M. Rabié, 424. — Améliorées par M. Hesse, 424. — Ce qu'elles peuvent loger de troupes, 424. — Leur chapelle, 424. — Leur fontaine, 424. — Anciennes cazernes devenues l'Arsenal, 465.
- du Manège au Cap, 425.
- faites dans l'enclos des Religieuses, 429.
- Centenaire,* 179, 204. — Nombreux à Sainte-Rose, 224, 225, 226. — du Port-Margot, 674. — Du Borgne, 684. — Du Port-de-Paix, 717. — Voy. *Température*.
- Cercle des Philadelphes.* — V. *Société des Sciences & Arts du Cap*.
- Chabancu (M.)* de l'Académie Française, Créol de Limonade, 198, 217.
- de Maugris (M.) Créol de Limonade, 198, 217.
- Chaîne publique.* Son origine, 397. — Son but, 398. — Changement qu'éprouve malheureusement sa police, 398. — Abus monstrueux qu'elle montre, 398.
- Chaleur du Soleil,* 198. — Voy. *Météorologie, Température*.
- Chambre d'Agriculture.* Celle du Cap, 191. — Quand projetée, 292. — Son secrétaire, 318, 504. — Demande une Imprimerie, 354. — Reclame contre un don fait à M. Laporte, 434. — Son origine, 503. — Sa constitution primitive, 603. — Sa compétence, 503. — Doit donner un Mémoire motivé sur l'administration de chaque Administrateur, 504. — Ses travaux, 504. — Troubles qu'elle a éprouvés, 504. — Où elle s'assemble, 504.
- Chambre d'Agriculture & de Commerce* — Voyez *Chambre d'Agriculture*.
- de Commerce du Cap, 318. — Origine, 318 & *suiv.* — Son secrétaire, 318. — Son cachet, 319. — Son état actuel, 503, 505. — Sa composition, 505. — Reproche qu'on lui fait, 505. — Son éloge, 505. — Projet utile qu'elle avait & comment il est traversé, 505.
- Chameaux,* 145.
- Champ de Mars,* 422.
- Chanjon.* — Voy. *Langage*.
- Charlesvoix (le Père),* Jésuite, 118. — Publie l'Histoire de Saint-Domingue, 218, 268. — Vient au Cap, 538.
- Charrite (M. de),* Gouverneur du Cap. Bienfaiteur de l'Eglise du Quartier Morin, où il a une chapelle, 235. — On dit que les premières cannes à sucre de la plaine du Cap ont été plantées sur son habitation, 236. — Détails sur lui, ses qualités, son caractère; obligation que la Colonie lui a, 246. — Est le premier qui terre du sucre dans la Colonie, 246. — Etablit une poterie, une tuilerie, une briqueterie, 246. — Avait essayé d'avoir une manufacture de tabac en poudre, 246. — Où il désirait que fût la ville du Cap, 298. — Devient propriétaire d'une partie du Cap, 325, 423. — Pour combien sa veuve vend une partie du terrain du Cap, 325. — Immenité jardin qu'il avait au Cap même, 346. — Lieutenant au Gouvernement-général de la Colonie, 494. — Possédait une grande partie de la paroisse de l'Acul, 633. — Possédait une grande partie du Port-Margot, 670.
- Chasseurs royaux.* Troupe formé d'hommes de couleur, 70.
- Volontaires de couleur, 447.
- Chesteroye (M. de),* Gouverneur de la Partie du Nord, 115, 149. — On lui doit les premières levées de Limonade, 191. — Comment il donne un nom à une rue du Cap, 322. — Devenu Lieutenant au Gouvernement-général, 494.
- fils, (M. de) Gouverneur du Cap & Lieutenant au Gouvernement général, 494.
- Château de Colomb,* 207. — V. *Fort la Nativité*.
- Chaufournerie.* — V. *Fours à chaux*.

- Chemins.* Entre la Partie du Nord & celle de l'Ouest, 104, 229, 265, 273. — Ridicule de l'ordonnance de 1781 à l'égard de ceux des mornes, 151. — On pourrait en faire un entre Guanaminthe & le Trou par les hauteurs, 153. — Du Bois de Lance au Quartier-Morin, 200. — Du Cap au Fort-Dauphin, 213, 214. — De Limonade au Cap, 214. — De la paroisse Sainte Rose, 224, 228, 229. — du Quartier-Morin, 236. — Entre le Cap & l'embarcadère de la Petite-Anse, 242, 314, 452, 453. — Du Dondon au Cap, à Saint-Raphaël, au Port-au-Prince, 265, 266, 267. — De la Marmelade au Cap, 273. — De la Marmelade aux Gonaïves, 273. — De la Petite-Anse, 283, 284. — Du Cap à Picolet, 554 & suivantes. — Du Cap à l'Hôpital, 563, 564. — Du Haut du Cap, 591, 595. — Du Cap à la bande du Nord & au Grand & au Petit-Port-Français, 602, 603, 604, 605. — De la Plaine du Nord, 630. — De l'Acul, 637, 638, 639. — Du Cap au Port-au-Prince, 638, 644, 645. — Du Cap au Môle, 638, 691, 724. — Du Limbé, 644. — Du Cap au Port-au-Prince, 661 & suivantes, 691, 724. — De Plaisance au Gros-Morne & au Port-de-Paix, 667. — Du Cap au Port-de-Paix, 671, 690, 724. — De la Coupe à Noé, 674. — Du Borgne, 681. — Du Gros-Morne, 687. — Du Petit-Saint-Louis, 671. — Du Port-de-Paix, 712, 713, 714, 723, 724. — De la Tortue, 712.
- Chevaux.* — 17. V. Animaux.
- Chica.* V. Danse.
- Chien.* Maladie gangréneuse qui en fait périr beaucoup, 535.
- Chirurgicalien.* — 134, 501, 571. — Epreuve coloniale à laquelle il faut soumettre les chirurgiens, 586.
- du Roi. V. Hôpital.
- du Roi } au Cap, 501.
- Major } au Cap, 501.
- de l'Amirauté, 385, 501.
- des Milices, 501.
- du régiment du Cap.
- Choiſeul* (M. le Vicomte de). Influence sur la formation du bourg d'Ouanaminthe, 144. — Empêche qu'on abandonne le territoire de Vallière, 148.
- Cibao.* — 3. — V. Montagnes.
- Cimetières.* Du Cap, 342, 343, 358. — Le caveau derrière l'église a des parties de corps desséchées & entières, 343. — Celui de la Providence, 414, 415. — Son origine, 414.
- De la Fosslette, 435. — Refus des Jésuites d'aller au cimetière de la Fosslette, 435. — Insuffisance du cimetière de la Fosslette, 435 & suivantes. — Danger de les remuer avant un certain terme, 436. — Celui de la Fosslette a un chapelain, 437. — Effet attribué au petit-mil planté dans le cimetière de la Fosslette, 437. — Réflexions sur l'usage des cimetières, 438. — Observations sur la situation & l'extérieur du cimetière de la Fosslette, 438, 439.
- Cinquante Pas du Roi.* — 243. — Ce que c'est, 569.
- Clément* (M.). Acteur du Cap. Son éloge, 365, 366, 367.
- Climat.* — V. Température.
- Clugny* (M. de). Intendant. — Son éloge, 292, 316.
- Cochenille.* Sa culture entreprise à la Marmelade, 274.
- Cochon.* V. Pourceaux.
- Maron. V. Pourceaux.
- Code Noir.* 68.
- Colomb* (Christophe). 163, 164. — Ancre qu'on croit celle de sa caravelle, 189. — Où & quand il a bâti le fort la Nativité, 206. — Mouille à Caracol, 207. — Fait naufrage à Limonade, 207. — Entre dans la baie de l'Acul, 636. — Va au Port-de-Paix, 694. — Va au Port-à-l'Écu, 706.
- Colons.* Ceux Européens de la Partie Française, 6. — Premières mœurs des Colons, 7. — D'où vient leur infouciance pour leur pays, 8. — Leur luxe, 8. — Mœurs de leur second âge, 8. — Leurs mœurs actuelles, 9. — Environnés d'esclaves & de domestiques, 11. — Ne se donnent point de jouissances, 11. — Voyagent avec rapidité, 17. — Cultivaient eux-mêmes au commencement, 24. — Ont créé la classe des affranchis, 70. — Ceux qui défrichent n'ont aucune jouissance réelle qu'à la cinquième génération, 128. — Leur contrage, 251. — Ceux tués à la bataille de Limonade, 183. — Marque de bienveillance qu'ils donnent, 460. — Teinte de leur peau, 512. Revenant de France ont encore besoin de s'acclimater, 528. V. Blanc. Créol. Créole.
- Colonies.* Nature de la population d'une Colonie, 6. V. Défense de la Partie du Nord.
- Colonies de l'Amérique Septentrionale.* Ont donné les premières l'exemple d'avoir des engagés, 24.
- Comestibles.* — V. Marché.
- Commandant du Cap.* Avait séance au Conseil supérieur de cette ville, 385.

- Commandant en second.* Il y en a trois, 100, 102. — Celui du Cap avait séance au Conseil de cette ville, 386. — Maison où plusieurs de ceux du Cap ont résidé, 394. — Quand créés, 495. — V. *Gouverneur de Sainte-Croix*.
- particulier. — Un au Cap, 102. — Où il loge, 376.
- Commerce.* Détails sur celui du Cap, 322, 482.
- Commissaire de la Marine,* 495. — Admis au Conseil Supérieur, 356. — N'y était plus admis, 386. — Le plus ancien seul y avait séance, 386.
- général de la marine. Avait séance au Conseil Supérieur du Cap, 386. — Présidait le Conseil, privativement au conseiller-président, 386. — M. Caignet, commissaire-général, présidait le Conseil du Cap, en habit noir, 389.
- Commission.* Due aux divers agens qu'on employe à Saint-Domingue, 505.
- Compagnie de l'Assente.* Ce que c'était, 694.
- *des Indes.* La Colonie se soulève contre elle, 244. — Obtient le privilège exclusif de la côte de Guinée & achète la Fossette, 556. — V. *Fossette*.
- *Occidentales.* Succède à la compagnie des Isles de l'Amérique, 696. — Supprimée en 1674, 697.
- *des Isles de l'Amérique,* 7, 669. — V. *Compagnie des Indes Occidentales*.
- Comptables,* 134.
- Concessions.* — V. *Abus ; Cap ; Caracol ; Jacquesy*.
- Confrérie de la Miséricorde.* — V. *Hôpital*.
- Congos,* 32.
- Conseil de la Guadeloupe,* 380.
- de la Martinique, 380.
- de Léogane, 380.
- de Nippes, 380.
- de Saint-Christophe, 380.
- des Milices, 380. — Sa composition, 380, 388. — Sa nature, 388. — Le Commandant des Milices le présidait, 388. — Le Major des Milices y était procureur-général, 388.
- du Petit-Goave, 380.
- Souverain de Saint-Domingue. — Voy. *Conseil des Milices*.
- du Petit-Goave. Sa création, 380. — On en retranche du territoire pour le Conseil du Cap, 385. — Presque tous ses membres officiers de Milices à sa création, 388.
- Supérieur de Saint-Domingue. Quand & comment il a été formé, 103.
- Conseil Supérieur du Cap.* Sa création, 103, 385. — Sa suppression, 103. — Lieu où il s'est assemblé, 315, 321, 323, 324, 376, 377, 385. — Rue de son nom, 321, 324. — Mârechauffée qui formait la garde, 377. — Sa chapelle, 378. — Sa bibliothèque, 378. — Sa salle d'audience, 378. — Sa salle de délibération, 379. — Sa composition, 385, 386. — Son territoire, 385. — Son installation, 385. — Epoque de ses assemblées, 385. — Par qui présidé, 386. — Changemens qu'il éprouve, 386. — Les commissaires & les contrôleurs de la Marine y avaient entrée, 386. — Ses assesseurs, 386. — Rang de ses membres entr'eux, 386. — Ses Conseillers honoraires, 387. — Son audancier, 387. — Séances honorifiques qu'il accordait, 387. — Ses Avocats, 388. — Sa compétence, 388. — Son costume, 388. — Plusieurs de ses membres étaient officiers de Milices dans l'origine, 389. — Des magistrats des Cours souveraines de France y siégeaient en épée, 389. — Quand ses membres adoptent l'habit noir, 389. — M. d'Estaing y siégeait en habit noir, 389. — M. Caignet, Ordonnateur, le présidait en habit noir, 389. — Est bienfaiteur de la Providence des hommes, 401. — Réclame contre des dons abusifs, 453, 454. — Son droit de passage au bac, 455.
- du Port-au-Prince, 103. — Réclame contre le don du bac du Cap, 455.
- Conseils Supérieurs de Saint-Domingue* représentèrent autrefois la Colonie, 614.
- Conseiller.* Dans l'origine le Conseil du Cap en avait sept, 385. — Le Doyen des conseillers avait la présidence au Conseil, 385. — Sont portés à 12 au Conseil du Cap en 1763, 386. — Ont des appointemens, 386. — Etaient encore 12 au Conseil du Cap, y compris le Président, 386. — Le Président était choisi parmi eux, 386. — Leur costume, 388. — Voy. *Premier-Conseiller, Second-Conseiller*.
- les Conseillers des Cours supérieures ont une séance honorifique dans celles de Saint-Domingue, 387.
- Capitaine de Milices, tué à Limonade, 183.
- de Sénéchauffée, 134.
- honoraires des Conseils supérieurs, 387. — Ne peut jamais présider, 387.
- Contrôleur de la Marine.* Admis au Conseil supérieur, 386. — Plus admis, 386.
- Coquillages.* Ceux qu'on expose en vente, 442.
- Coquilles,* 720.

Coraïl. Lieu où l'on élève des cochons. — Voy. *Pourceaux*.

Costume. La Magistature coloniale porte l'épée & pourquoi, 388 & *sui-vantes*. — Quand le Conseil du Cap a adopté l'habit noir, 389.

Côte d'Afrique. — Voy. *Afrique*.

— d'Angole, 32, 34.

— de Congo, 32.

— de la Partie du Nord, 104. — Du Fort-Dauphin, 111, 113. — Du Terrier Rouge, 160. De Limonade, 206. — Du Quartier Morin, 237. — Depuis l'embouchure de la Grande-Rivière de Limonade jusqu'à celle de la rivière du Haut du Cap, 246. — Du Fort-Dauphin au Cap, 293, 622. — Du Cap à la baie de l'Acul, 601 & *sui-vantes*, 622, 623. — A l'Ouest de l'Acul, 623. — De la Plaine du Nord, 630. — Du Limbé, 647. — Du Borgne, 682. — Du Petit-Saint-Louis, 693. — du Port-de-Paix, 717. — De l'Isle la Tortue, 727.

— des Esclaves, 28, 29.

— des Graines ou de Malaguette ou du Poivre, 28.

— d'Ivoire ou des Dents, 28, 29.

— d'Or, 28, 29, 32.

Cotocolis, 29.

Cotonneries. De la Partie Française, 100. — De la Partie du Nord, 106. — De Sainte-Rose, 223.

Cotonnier. Sa culture essayée sans succès au Trou, 177. — On l'a cultivé à Limonade, 181. — Il y en a au Port-de-Paix, 723. — V. *Cotonnerie*.

Cottin (Veuve). Son éloge, 394.

Couleur. 26, 27, 30, 31, 32. — Effet de celle des nègres sur les Européens, 55. — Celle des nègres ne s'oppose pas à l'expression des passions sur leur figure, 56. — Celle des enfans nègres, 56. — Altérations de celle de la peau des nègres, 56, 58. — Les nègres tirent vanité d'une couleur noire foncée, 58.

— Opinions des nègres sur la leur, 63. —

Dénominations données aux nuances résultantes du mélange du Blanc & du Noir, 71 à

88. — Elle forme treize nuances distinctes à

Saint-Domingue, 75. — Préjugé colonial

sur la couleur, 75. — Celle du Mulâtre, 76

— Celle du Quarteron, 76, 80. — Celle

du Métif, 77. — Celle du Mamelouc, 78

Celle du Quarteronné, 79. — Celle du Sang-

mêlé, 79. — Celle du Sacatra, 79. — Celle

du Griffé, 80. — Celle du Marabou, 80. —

Celle des Caraïbes, Sauvages ou Indiens, 80,

81. — Celle des nègres à différentes teintes,

82. — Parties noires ou blanches des différen-

tes nuances des habitans de Saint-Domingue,

Tome I.

82. — Ce que dit le préjugé colonial à cet égard, 86. — S'affoiblit dans le nègre qui habite les pays froids, 87. — Base sur laquelle l'Auteur a établi ses raisonnemens quant aux nuances des individus de Saint-Domingue, 87, 88, 89. — Se renforce dans les enfans provenus de deux individus de même nuance, 89. — Altérations de celle de la peau des mulâtres, 91. — Idée qu'elle inspire aux gens de couleur esclaves, 98. — Teinte de celle des Colons blancs, 512. — V. *Albinos*, *Esclaves*, *Nègres*.

Coup-de-vent, 106. — De 1772, 155, 213, 261, 526, 673. — V. *Température*, *Vent*.

Coupe. — V. *Chemin*.

Courvoijolles (M.). Détails relatifs à une concession qu'on lui avait accordée sur le quai du Cap, 307 & *sui-vantes*. — Est cause d'une grande extension acquise par le faubourg du Cap, 469.

Créol. Il n'y en a qu'un quart parmi les Blancs, 9. — Mœurs des Créols blancs, 12. — Ses avantages physiques & moraux & comment il perd ces derniers, 12, 14. — Le Créol enfant est très-gâté, 12. — Est un objet d'idolâtrie pour ses parens, 12. — N'a qu'une éducation imparfaite, 14, 545 & *sui-vantes*. — Injustement accusé par M. de Paw, 15. — Son goût pour le plaisir, 15. — Peu propre au mariage, 16. — Est jaloux & aime le jeu, 16. — Ses belles qualités, 16. — Méprise la mort, 17. — Langage créol, 64. — Chanson créole, 65. — Aime beaucoup la représentation des tragédies, 363. — Sa passion pour la danse, 371. — Aime à sucer des cannes à sucre, 444. — Venant de France a encore besoin de s'acclimater, 528. — Utilité de le faire élever en France, 546. — V. *Blanc*, *Colons*, *Créole*.

Créole. Caractère & Mœurs des Créoles Blanches, 17. — Est jolie, 17. — Aime ses enfans avec excès, 18. — L'amour a sur elle un grand empire, 19. — Elle se remarie facilement, 19. — Est jalouse, 19. — Aime la danse, le chant, la solitude, 19, 20. — Régime des Créoles, 20. — Causes qui détruisent ses charmes de bonne heure, 20. — Les Créoles sont mariées trop jeunes, 21. — Sont fécondes, 21. — Ne peuvent le plus souvent allaiter leurs enfans, 21. — Ne reçoit point d'éducation dans la Colonie, 21, 531. — Avantage de son caractère, 21. — A une noble fierté, 21. — Ses belles & ses mauvaises qualités, 22, 531. — Son éloge comme danseuse, 371. — Son éducation, 426. — Motif pour faire élever les Créoles en France, 431, 546. — Leu

E e e e e

- genre de vie au Cap, 532 — V. *Blanc*, *Créol*.
- Croiseuil* (M. de), 139.
- Cube* (Isle de). M. de Pouançay fait tenter deux expéditions contre elle, 693. — Sa distance de la Tortue, 727 — Son analogie avec la Tortue, 740.
- Cultivateur*. Est toujours un citoyen, 153 — Raisons pour les multiplier dans les montagnes, 153.
- Culture*. — V. *Chaque manufacture Coloniale à son mot* — V. *Belin de Villeneuve*.
- Curé*. Faits relatifs à un curé de Sainte-Rose, 222.
- Cassy* (M. de) Gouverneur. Prend & brûle Saint-Yague, 182 — Son avis & sa mort à la bataille de Limonade, 182 — Enterré à Limonade, 183 — Réside à la Tortue, 698 — Transporte le siège du gouvernement au Port-de-Paix, 698.
- D
- Dacosta* (MM.) de Nantes. Éloge de leur manufacture, 650.
- Danse*, 370 — Du Calinda, 44 — Du Chica, 45 — Du Vaudoux, 45 — À Don Pèdre, 51 — Passion des Créols pour la danse, 371.
- Daxabon*. Bourg de la Partie Espagnole, 108 — Sa situation, 143 — On y expédie les lettres pour la Partie Espagnole, l'Espagne, &c., 145.
- Daxille* (M.). Éloge de ce médecin-chirurgien, 246.
- De Clieux* (M.) On propose de lui ériger une statue, parce qu'il a procuré le café aux Antilles 169 — Sa mort, 170.
- Débordemens*. — V. *Inondations*.
- Défense de la Partie du Nord*, 606 à 627.
- des Colonies — V. *Défense de la Partie du Nord*.
- *Militaire*, 160, 161, 162, 209, 212, 226, 238, 303, 304, 306, 309, 325, 445, 555, 601, 602, 631, 634, 635, 647, 648, 654, 683, 693, 717, 718, 720, 724, 732, 734, 741, — V. *Côte*, *Défense de la Partie du Nord*, *Embarcadère*, *Fortifications*, *Milices*.
- Défrichement*. N'est complet qu'à la cinquième génération, 128.
- Deat*, 502.
- Dentiste*, 502.
- Dépôt des Chartres des Colonies à Versailles*. Son utilité, 382 — Reproche sur la négligence de ceux qui devraient y envoyer des pièces, 383
- Les Providences & les Hôpitaux doivent y envoyer des registres, 588.
- Député*. De la Colonie, 292 — Le Conseil de la Martinique avait demandé dès 1739, des députés des Colonies, 503.
- Description*. Ordre adopté par l'Auteur, 100 — Médico-topographique du Cap par M. Arthaud, 349 — V. *Chaque Paroisse à son mot*.
- Desforges* (M.) Ingénieur. Fait un plan de redressement de la Grande rivière de Limonade, 193 — Ce qu'il proposait pour la ravine du Cap, 549.
- Despaigne* (M.). Son éloge, 553.
- Despasser* (M.). Gênois. Son éloge, 323.
- Distance*. Celle du Fort-Dauphin à divers points, 138 — Celle du Terrier-Rouge à divers points, 165 — Du Trou à divers points, 179 — De Limonade à divers points, 221 — De Sainte-Rose à divers points, 229 — Entre le Quartier-Morin & d'autres lieux, 267 — De la Marmelade à d'autres lieux, 274 — Entre la Petite-Anse & d'autres lieux, 283 — Celle du Cap à d'autres lieux, 605, 727 — Celle de la Plaine du Nord à d'autres lieux, 632 — Du Limbé à d'autres lieux, 649 — De Piaissance à d'autres lieux, 668 — Du Port-Margot à d'autres lieux, 672 — Du Borgne à d'autres lieux, 684 — Du Gros-Morne à d'autres lieux, 685, 686, 687 — Du Port-de-Paix à d'autres lieux, 725 — De la Tortue à plusieurs lieux, 727. — V. *Chemin*.
- Distillerie* — V. *Guildiverie*.
- Division*. Celle de la Partie Française, 100.
- Doliques* (M.). Fondateur de la Providence des femmes au Cap. Son éloge, 394 & suivantes. — Injustice dont on est coupable envers lui, 396 — Est presque oublié, 405 — Son nom ne se trouve point à la Providence, 308 — V. *Providence*.
- Don*. — V. *Abus*; *Branças*; *Noailles*; *Laporte*.
- Dondon* (ie), 4. — C'est là qu'a commencé la culture du café à Saint-Domingue, 164, 261 — M. le maréchal de Noailles était d'avis qu'on y fit une place forte, 226 — M. de Belzunce y établit des camps, 226, 254 — Origine de son établissement, 247 — Lenteur de ses commencemens, 249 à 251 — Son église, 251, 256 — Son bourg, 231, 256, 267 — Ses limites, 251, 255 — Ses montagnes, 252, 253, 294 — Ses communications avec la Partie Espagnole, 252 — Élévation de son sol & erreur que rectifie l'Auteur à ce sujet, 252 — Son site, 252 — Nature de son

- sol, 252, 253, 254, 255, 258 — Son étendue, 252 — Ses cantons, 253 & suivantes. — Ses établissemens, & ses manufactures, 253 — Ses rivières, 255, 256 — Son canton le premier établi, 255 — Ses premiers habitans, 255, 256 — Pont qu'on y avait commencé, 256 — Sa maréchaussée, 256 — Noms de la rivière depuis sa source, 257 — Rivière & gouffre des Vaseux, 257 — Ses eaux minérales, 258 — Sa minéralogie, 258 — Ses affalages ou avalanches, 258 — Sa température, 260 — Ses coups de vent, 261 — Sa première culture a été l'indigo, 261 — Le cotonnier n'y réussit pas, 261 — A une indigoterie, 261 — Ses places-à-vivres, 261 — Ses cafeteries & leur produit, 261 — Raifons pour que ce lieu décroisse, 262 — Son sol productif en légumes, en racines, en fruits, en fleurs, 262 — Ses richesses botaniques, 262 — Ses bois, 262 — Ses plantes aromatiques, 262 — A du cochon maron, 262. — On y trouve le pilori, 262 — Animaux domestiques qui y réussissent, 262 — Animaux domestiques qui n'y réussissent point, 262. — Ses oiseaux, 262 — Ses insectes, ses reptiles, 263 — On y a des abeilles, 263. — Paraît avoir été fort peuplé par les Indiens qui y ont rendu une voûte célèbre, 263 — La voûte à Minguet, 263 — Sa population, 264 — Ses Milices, 264 — Son importance militaire, 264, 614, 626 — Ses chemins, 264, 265, 266, 267 — Reçoit des Acadiens & des Allemands, 365 — Envoie ses denrées au Cap, 266 — Projet d'un chemin de voiture pour aller au Cap, 267 — Distance entre lui & divers lieux, 267 — A un bureau de poste, 267 — A offert un exemple de superfétation, 267 — Personnes qui l'ont habité & qui méritent d'être citées, 268 — A eu le père Le Pers pour curé, 268 — A pour curé actuel M. l'abbé de la Haye, 268 (V. ce nom). — On essaye d'y naturaliser des plantes de l'Inde chez M. l'abbé de la Haye, & chez M. Prieur, 269.
- Don Père.* — V. *Danse*.
- Dragons de Condé & de Belzunce.* Leur logement au Cap, 447.
- Doyen* — Voyez *Conseiller*.
- Droguiste* — Voyez *Apothicaire*.
- Dubourg* (M.). Éloge de ce comédien, 364 — Notice sur lui, 543.
- Dubuisson* (M.). Éloge de l'administration de sa sucrerie, 61, 174. — Bienfaiteur de la Providence des hommes, 400 — L'un des deux premiers Administrateurs de la Providence des hommes, 402, 403.
- (M. Desné). Éloge de ce Magistrat 178, 292.
- (M.). Auteur d'une pièce de théâtre & d'un ouvrage en réponse à M. Hilliard d'Auberteuil, 368, 542.
- Ducasse* (M.). Gouverneur de St-Domingue — Où il désirait que fût le Cap, 299 — Est le premier qui pense à la défense de la partie du Cap, 607 — Signe un traité de l'Affiende avec l'Espagne, 695 — Apprend, à Léogane, qu'il est nommé Gouverneur de la Colonie, 702 — Fait une incursion à la Jamaïque, 702.
- Ducatel* (M.). Premier habitant du Bois de Lance, 182.
- Du Chilleau* (M.). Gouverneur-général. Trait qui fait son éloge, 461.
- Duclos* (M.). Intendant, 115.
- Dumesnil* (M. Louis). Arpenteur & habitant de Plaisance, propose un chemin pour faire communiquer la Partie du Nord avec celle du Sud, 662.
- Du Moulceau.* Directeur-général des fortifications, 210, 562 — V. *Défense de la Partie du Nord*.
- Du Paty* (M. Mercier), né à l'Acul. Son éloge 641 — Était père de M. le Président du Paty, 641.
- Duplaa* (M. le Président). Son habitation remarquable à cause d'une levée, 234 — A cause d'une avenue de chênes, 237 — Beauté de l'hôpital de cette habitation, 237 — Ses lisères, 237 — Cette habitation est remplie de vestiges des anciens Naturels de l'Isle, 240.
- Dupont Fortabas* (M.). A fait faire un utile chemin, 691.
- Duportal* (M.). Directeur-général des fortifications, 192 — Son éloge, 192, 241, 675 — Son opinion sur la défense de la Colonie, 615. Voyez *Défense de la Partie du Nord*.
- Durand* (M.). Éloge de l'établissement fait par ce chirurgien pour le traitement des Africains-malades, 415.
- Du Rauffet.* Fait la conquête de la Tortue, 696, 739 — S'en croit propriétaire, 696 — Est mis à la Bastille & vend ses droits à la Compagnie des Indes Occidentales, 696.
- Dureau* (M.). Établit la première sucrerie à Limonade, 184.
- Dureau de la Malle* (M.), 218.
- Duvernet* (M.). Introduit, avec M. Fournier de Varanne, le bambou à Saint-Domingue 219.

E.

Eaux. Quand on commence à en faire un utile usage pour l'Agriculture 8, 292 — Usage de celles du Fort-Dauphin, 132 — Celles d'Ouanaminthe, 142 — Celles du Terrier-Rouge, 159 — Celles du Trou, 175 — Leur niveau, 190 — Le besoin de les égoutter, 190 — Celles de Limonade, 187, 193, 201 — Idées de M. Vernet sur celles qu'on pourrait donner à Limonade, au Quartier-Morin & à la Petite-Anse, 202 — Principes sur l'emploi de celle des rivières, 277 & suivantes — Celles d'une source du Cap se vend, 310, 468 — Celles du Cap & leur analyse, 310, 319, 516, 552, 558 — Travaux utiles pour augmenter celles du Cap, 513 & suivantes — Celles des puits du Cap, 517 & suivantes — Bassin au Grand-Boucan, 629 — De l'Acul, 639 — Réservoir de la coupe des Gonaïves, 667 — Du Port-de-Paix, 707 — De la Tortue, 733, 734, 735, 736, 737, 740 — Voyez *Moulin à eau, Rivière, Température.*

Eaux minérales. De Ste-Rose, 229 — Du Dondon 258.

Ecole — Voyez *Education.*

Ecrevisses (Canton des), de la paroisse du Trou — Voyez *Trou.*

Education. Celle des Créols négligée, 14, 545 — Maison d'éducation proposée au bourg du Trou, 169 — Celle des personnes du sexe chez les Religieuses du Cap, 431, 432 — Manque à Saint-Domingue, & idées de l'Auteur à cet égard, 545 — Cherté de celle de la Colonie, 544, 545.

Eglise. Celle du Fort-Dauphin, 120, 131 — d'Ouanaminthe, 139, 143 — De Vallière, 152 — Du Terrier-Rouge, 158 — Du Trou, 167, 168, 169, 178 — De Limonade, 181, 183, 184, 185, 186, 199 — Du Bois de Lance, 184, 185 — De Ste-Suzanne, 202 — De Ste-Rose, 221, 229 — Du Quartier-Morin, 234, 235 — Du Dondon, 251 — De la Marmalade, 272 — de la Petite-Anse, 275, 282, 283 — Du Haut du Cap, 593 — De la Plaine du Nord, 628 — De l'Acul, 637 — Du Limbé, 641, 643 — De Plaisance, 654, 656 — Du Port-Margot, 670, 671 — Du Borgne, 679 — Du Gros-Morne, 687 — Du Petit-St-Louis, 688, 689 — Du Port-de-Paix, 706.

— du Cap, 324, 326, 327 — Bâncs honorifiques qu'on y place, 235, 340 — Première cérémonie faite dans celle actuelle, 336 — Tableaux qu'on y voit, 338 — A des orgues,

339 — Personnes remarquables qu'on y a enterrées, 339, 340 — Ses cérémonies, 340 — Ses revenus, 340 — A reçu des dons, 341 — Ses Administrateurs & ses Marguilliers, 341 — Ce qu'elle a coûté, 341 — On y reçoit un chevalier de Calatrava, 342 — Ses cloches, 342 — Son caveau & inhumations qu'on y fait, 342, 343.

Électricité, 522 & suivantes. — V. *Température, Tonnerre.*

— *médicale*, 553 — N'a pas réussi à la Martinique, 523.

Éloge. V. *Personnes recommandables.*

Embarcadère. De la Crochue, la situation, 112 — Par qui établi, 112 — De Jacquezy, 161, 162, 163, 209 — De Caracol, 161, 162, 163, 209 — De Limonade, 209 & suivantes. — Utilité de celui de Limonade, 212 — On y va, du Cap, en dedans des ressifs, 222 — Population & ancienneté de celui de Limonade, 212 — De la Plaine du Nord, 631 — De l'Acul, 636 — Du Limbé, 647, 648 — On devrait procurer de l'eau à l'embarcadère du Limbé, 648 — Du Port Margot, 671, 675 — Du Port-de-Paix, 720 — V. *Défense militaire, Défense de la Partie du Nord.*

— de la Petite-Anse. C'est vers ce point que résidait le Cacique Guacanaric, roi de Marien, 163, 240, 297 — Dépend du Quartier-Morin, 238 — Pourquoi on l'appelle ainsi, 239 — Sa situation, 239 — Sa destination, 239, 241 — Ses maisons & ses manufactures, 239 — Ses moyens de défense, 239 — Les nègres y affluent les fêtes & les dimanches, 239 — N'est pas sain & pourquoi, 240 — Son eau, 240 — La légion d'Estaing y a été logée, 241 — On y a mis des hôpitaux d'Africains, 241 — Avait un bateau passager, 241 — Comment on communique de la Petite-Anse avec le Cap par mer, 241 — Chemin de là au Cap, 242, 244 — Sol entre lui & la rivière du Haut du Cap, 245 — On voulait y mettre le Cap, 298.

Énambuc (M. D'). Premier fondateur des Antilles françaises, 669.

Enfans, 42, 96 — Ceux de couleur réussissent d'autant moins qu'ils s'approchent plus du blanc, 95 — Rares à Saint-Domingue, 533 — Difficulté de les élever à Saint-Domingue, 533 — Abus de charger des enfans de garder d'autres enfans, 533 — Ceux du Petit-Carenage du Cap obitrués, 536 — Nombreux au Port-de-Paix, 714 — V. *Créol, Créole, Maladies.*

Engagés.

- Engagés.** Cultivaient la Terre à Saint-Domingue, 34, 181. — Comment ils étaient procurés, 24, 181 — Leur usage s'est perdu, 25, 181 — Leur nom est devenu une injure, 25 — D'Ogeron en amène de France, 697.
- Ennery (M. d')** Gouverneur-général Détermine à faire une fontaine au Fort-Dauphin, 121, 134 — Canton de son nom, 271 — Ses entrailles mises dans le caveau de l'église du Cap, 343 — Ce qu'il fait pour les Providences du Cap, 407 — Son oraison funèbre, 578 — Ses idées sur la défense du Cap, 619.
- Entrepôts** — V. *Port d'Entrepôt*.
— de Sainte-Rose, 223. — Du Cap, 595 — De la Plaine du Nord, 629 — De l'Acul, 639 — Du Limbé, 644 — Du Port-Margot, 672.
- Épitaphe.** De M. de Belzunce, 338.
- Épizootie** 139 — Recherches publiées à ce sujet, 165, 291 — Commence au Quartier-Morin en 1772, 236 — A la Petite-Anse, 290 — Remèdes employés contre elle, 290 — Ses ravages à l'Acul, 640 — Au Limbé, 653 — V. *Worlock*.
- Eslavage.** Sur sa conciabilityté avec le bonheur, 174.
- Eslaves.** Sont presque tous nègres, 23 — Les deux tiers sont venus d'Afrique, 24 — Caractère propre de ceux venus d'Afrique, 24. — Qui a suggéré l'idée d'en avoir à Saint-Domingue, 24 — Toutes les Antilles françaises en ont eu dès leur origine, 24 — Depuis quand Saint-Domingue en a, 24 — Nombre actuel de ceux de la Colonie, 25 — Ceux de Saint-Domingue forment au moins les trois-cinquièmes de ceux des Antilles, 25 — Quelle partie de l'Afrique donna les premiers à l'Amérique, 26 — Ceux venus de différentes parties de l'Afrique, 26 *Et suivantes*. — Ceux de la côte de Malaguettes prompts à la révoite, 28 — Ceux de la côte d'Or aussi, 29 — Ceux de la côte d'Or estimés pour la culture, 30 — Prévention contre les Ibos, 31 — On ne fait pas de cas de ceux du Benin, 32 — Ceux du Congo & de la côte d'Angole sont les plus communs à Saint-Domingue & y sont estimés, 32 — Créols, 39 — Nature de la crainte des femmes esclaves qui servent des femmes de couleur, 96 — Les gens de couleur esclaves ne sont guères que domestiques, 98 — Ceux de couleur se croient supérieurs aux nègres libres, 98 — Avantages qu'ils trouvent dans le voisinage d'un marché, 153 — Empire que quelques-uns d'eux cherchent à établir par la superstition, 275 — Quand on commence à déclarer leur fuite, 382 — Arrivant d'Afrique & malades, 415 — Établissement pour le soulagement de ceux arrivés malades d'Afrique, 415 — Affidés reçus dans la maréchauflée, 449 — Ne peuvent quitter l'habitation de leur maître sans sa permission par écrit, 451 — Bienfaisance dont ils étaient l'objet, 460 — Leurs maladies 534 — Maladies de ceux des villes, 534 — Question dont ils étaient l'objet, 677 — V. *Nègres, Population*.
- Espagnols.** Leurs réclamations par rapport au Quartier du Fort-Dauphin, 114 — Leurs réclamations sur Vallière, 248 *Et suivantes*. — Dévassent la Partie du Nord en 1691 & 1695, 167, 702 — Manient bien la lance, 182 — Sont battus à Saint-Yague, 182 — Font une irruption dans la Partie Française en 1691, 182, 183 — Unis aux Anglais, ils dévassent la Partie du Nord en 1695, 183 — Il en vient une armée au Cap, 211 — Ouvrent une communication avec la Partie Française par Saint-Raphaël, 264 — Ils ferment cette communication, 264 — Rue Espagnole au Cap, 433 — Troupes Espagnoles venues au Cap, 211, 366, 451, 493, 595 — Venaient autrefois attaquer les bâtimens dans le port du Cap, 474 — Remarquables venus au Cap, 538, 539 — Détruisent le bourg du Petit-Saint-Louis, 688, 703 — Ce qu'ils font au Port-de-Paix en 1685, 698 — Prennent le Port-de-Paix, 703.
- Estaing (M. D')** Gouverneur-général, 173 — Son opinion sur M. de Belzunce, 173 — Fait lever le camp du Trou, 173 — Renvoie en France un procureur-général, 178 — Crée une légion, 241 — Fontaine de son nom au Cap, 303 — Crée un bureau de police municipale, 307 — Ce qu'il fait relativement au quai du Cap, 308 — Demande à Saint-Domingue des troupes pour attaquer Savannah, 321 — Chanson faite pour lui au Cap & chantée au spectacle, 366 — Siégeoit au Conseil du Cap en habit noir, 389 — Comment il remplace la maréchauflée, 450 — Habitation de son nom dans le morne du Cap, 599 — Son opinion sur la défense de la Colonie, 615, 618.
- Ester.** Ce que c'est, 160.
— de Caracol, 161.
— des Fonds-Blancs, 160, 161.
- Établissmens.** Nombre & nature de ceux de la Partie Française, 100 — De la Partie du Nord, 106 — Des Colonies commencent toujours dans le voisinage de la mer, 181.
- Étage,** 5.

- Étalonneur-Jaugeur*, 489 — V. *Police*.
Étampe mise sur la poitrine des nègres, 67.
Étang salé du Borgne, 682 — V. *Borgne*.
État-Major. Celui du Fort-Dauphin, 133 — Du Cap, 494 — Du Port-de-Paix, 722.
États-majors. N'avaient plus de séance dans les Conseils supérieurs en 1763, 386.
États-Unis d'Amérique. On dit que l'épizootie sur les chevaux en est venue à Saint-Domingue, 290 — Nombre moyen de leurs bâtimens dans le port du Cap, 482 — Objets qu'ils procurent à Saint-Domingue, 606.
Eunuque, 34.
Européens. Leur amour pour les richesses les conduit aux Colonies, 8 — Caractère & mœurs de ceux qui habitent Saint-Domingue, 9 — Plus sujets aux maladies du climat que les Créols, 17 — Impressions qu'ils éprouvent au moment d'arriver, 296.
Exécutions. Où elles se font au Cap, 332.
- F
- Fantins*, 29.
Faveur. Exemples d'abus de la faveur, 309, 355, 454, 729.
Femmes. Leur heureuse influence à Saint-Domingue, 7 — Leur influence sur les mœurs, 8 — Jalouses de leurs servantes & veulent les avoir jolies, 11 — Conformation des femmes Aradas, 31 — Les Africaines trouvent la polygamie naturelle & sont très-officieuses en amour les unes pour les autres, 37 — Les Africaines préfèrent les nègres, 38 — Leur amitié, 63 — Des Sauvages & des Indiens aimées des Blancs, 69 — Celles de couleur gâtent aussi leurs enfans, 96 — Fidélité & secret des domestiques de celles de couleur, 96 — Celles de couleur ne peuvent avoir que des négresses pour servantes, 96 — Celles de couleur aiment à rendre infidèles les maris des blanches, 96 — Leur fureur pour voir les exécutions, 333 — En très-grand nombre au spectacle du Cap, 363 — Distinguées en deux seules classes à Saint-Domingue, les jolies & celles qui ne le font pas, 365 — Sédentaires au Cap, 471 — Ceiles du Petit-Carenage au Cap, 471 — Caractère de celles du Cap, 531 — Celles envoyées de France, 697 — Très-fécondes au Port-de-Paix, 717 — V. *Blanches*, *Caractère*, *Créole*, *Mœurs*.
Ferme. — V. *Bac*, *Passagers*.
Fidas. — V. *Foëdas*.
Filles Sainte-Marie. — V. *Religieuses*.
Fleurs. La Violette, 178 — A Sainte-Rose, 224 — Au Dondon, 262 — A la Marmelade, 272 — Au marché Clugny, 444 — Au Cap 553 — V. *Plantes*.
Fleury (M.). Éloge de ce Concierge inspecteur des prisons du Cap, 397.
Flibustiers, 56, 675.
Foëdas, 29.
Fonds, 29.
Fonds-Blancs, 130, 160, 622.
Fontaine du Cap. Celle d'Estaing, 312, 514, 515. — Celle du quai, 311, 515 — De la place d'armes, 329, 514 — De la rue du Conseil, 345, 514, 515 — Celle de la place Montarcher, 359, 514, 515 — Du coin de la prison, 399, 514, 515 — Celle des cazernes, 424, 514, 515 — De la place Clugny, 444, 445, 514, 515 — De la place royale, 447, 515 — Une projetée à la place la Luzerne, 468 — Du gouvernement, 390, 515 — Nouveaux travaux faits pour les augmenter, 514, 515 — Des Religieuses, 515, 600 — On y en compte neuf, 515 — Projet qui en aurait donné trois de plus, 515 — Une projetée à la Fossète, 557.
 — du Fort-Dauphin, 120, 121, 122, 124.
 — du Port-de-Paix, 706, 707.
Fontenay (le chev. de). Envoyé pour ôter la Tortue à le Vasseur, 695 — Commande à la Tortue à la mort de le Vasseur, 695 — Chassé par les Espagnols, 695.
Fort-Dauphin. A un major, 102 — A une Sénéchaussée, 103, 115, 133 — A une amirauté, 103, 134 — Paroisse de ce nom, 107 — Situation de la paroisse, 107, 125 — Ses limites, 107, 125 — Ses moulins à eau, 109, 110, 127, 128, 132 — Ses manufactures, 110, 129, 130 — Ses côtes, 111, 113 — Ses fortifications, 111, 112, 116, 116, 118 — Sa magnifique baie, 111, 112, 113 — Ses embarcadères, 111, 112, 113 — Îlets de sa baie, 113 — La ville, 113 — Origine de la ville, 113 — M. de Galiffet est le premier qui vante son importance, 114 — Ses premiers habitans français dans le siècle actuel, 114 — Premier bourg qu'on y forme, 114, 131 — Son premier curé, 114 — Ses établissemens, en 1714, 114 — Produisait beaucoup d'indigo, 114 — Nom de son premier bourg, 114 — Influence de M. de la Rochalar sur son existence actuelle, 114 — On y transfère la Sénéchaussée du Trou, 115 — Son premier étât-major, 115 — Ses premiers moyens de défense, 115 — Inscriptions pour le Fort, 115 — D'où

- est venu ce nom, 116 — Pierre de taille employée au fort, 117 — Premier bâtiment de l'État qui entre dans la baie, 117 — Sa ville est la seconde de la Partie du Nord pour l'importance, 118 — Étendue de la ville, ses rues, ses maisons, 118, 119, 123. — Sa place publique, 120 — Son église est une des plus belles de Saint-Domingue, 120 — Sa fontaine, 120, 121, 122, 124 — Ses établissemens publics, 122 — Ouanaminthe lui a nuï, 123 — Séjour mal-sain & pourquoi, 123. 124 — Rivière qui touche la ville, 123 — Sa garnison, 123, 124, 125, 134 — Pertes qu'y font les troupes, 124 — Son hôpital, 124 — Bout de la ville vers Maribarou, 124 — Savanes entre le canton Dauphin & celui de Maribarou, 125 — Traces volcaniques, 125 — Ses vigies, 126 — Ses rivières, 126, 129, 131 — Le bas Maribarou dépend de cette paroisse & quatre habitations du haut Maribarou, 126, 127 — Débordemens de ses rivières, 127 — Sujet aux sécheresses, 127, 130 — Ses levées, 127 — Nombre de ses sucreries & leur produit, 127, 130 — Sa population, 128, 129, 130, 132, 134 — Son canton des Fredoches, 128 — Décroissement dans le nombre de ses sucreries, 129 — Ses montagnes, 129, 131 — Son canton des Fonds-Blancs, 130 — Ses cafeteries, 131 — Son climat, 132 — Traitement de ses nègres, 132 — Question sur l'usage de ses eaux, 132 — Vues générales sur cette paroisse, 133 — Chef-lieu d'un quartier, 133 — Son état-major actuel, 133 — Son administration, 133 — Son premier capitaine de port, 133 — Sa police, 133 — Sa maréchaulée, 134 — Son bureau de poste, 134 — Nature des habitans de la ville, 134 — Ses passagers, 135 — Son commerce, 135, 136 — Projet d'un canal entre la baie & celle de Caracol, 136 — Ne peut être un point de débarquement pour l'ennemi, 136 — Sa milice, 137 — Sa latitude, 137 — Sa longitude, 137 — Distance de la ville à plusieurs lieux de la Colonie & à des points de la paroisse, 137 — Ses chemins, 137 — A eu des bacs, 138 — A eu une diligence, 138 — Ses mines, 138 — Quantité de pluie qui y tombe annuellement, 138 — Tremblemens de terre, 139 — Ressent l'épizootie, 139 — A donné le jour à un auteur, 139 — Jusqu'où il va chercher des vivres, 223 — Son aspect, 294 — Ponts projetés, 457 — V. *Maribarou*.
- Fort la Bouque*, 111, 294 — Accident qui y arrive & belle conduite de plusieurs personnes, 117 — Regardé comme inutile, 117 — Est placé où il y avait un fort espagnol, 117, 118 — Pièces trouvées en fouillant ses fondemens, 117 — V. *Fort-Dauphin*.
- Fort la Nativité*. Où il fut mis par Colomb, 164, 205 — Ses ruines appelées encore Château de Colomb, 207.
- Fort Picolet*. V. *Picolet*.
- Fortifications*. Leur dépense, 614, 627 — V. *Défense militaire*, *Défense de la Partie du Nord*.
- Fosse de Limonade* (Rivière du). Avait un pent, 185 — Sa situation, 187 — Sa source, 188 — Ses débordemens, 188, 192, 193 — Exauvement de son lit, 188 — Longueur de son cours, 188 — Son embouchure, 188 — Jusqu'où elle était navigable autrefois, 189 — Ses levées, 190 — Opération de M. Verret, 193 — Son fond s'est exaucé & pourquoi, 195 — Sa largeur, 214.
- Fossète* (La). Lieu qui touche la ville du Cap — D'où lui vient ce nom, 556 — A appartenu à la Compagnie des Indes, 556 — S'est appelée l'Afrique, 556 — Est vendue plusieurs fois, 556 — Son utilité, 557 — Achetée par le roi, 557 — Sa culture, 557 — On y avait projeté un hôpital, une fontaine, 557 — Indiquée par l'Auteur comme propre à la vente des nègres amenés d'Afrique & tentatives à ce sujet, 557, 558 — Eau qu'elle procure, 558 — Sa finistre réputation, 558 — Lieu de danse pour les nègres, 558 — Ancien état d'une partie de ce lieu, 558 — On voulait y mettre les Providences, 559, 560 — On y a massacré un nègre bourreau, 596 — L'école d'Artillerie est dans son voisinage, 621 — V. *Défense de la Partie du Nord*.
- Foudres à vin*, 591.
- Foules* ou *Poules* ou *Poulards*, 27.
- Fournier* (M.), 189, 212 — Son étonnante fortune, 218.
- de Bellevue (M.). Ancre trouvée sur son habitation, 189 — Redresse la Grande rivière devant son terrain, 194.
- (Mde.). Donatrice de l'église de Limonade, 186.
- de la Chapelle (M.), 181, 194 — Son éloge, 218, 292, 363.
- de Varennes (M.). Son éloge, 219, 292.
- Fourrage*. — V. *Plantes*.
- Fours à Chaux*. De la Colonie, 100 — De la Partie du Nord, 106 — De la paroisse du Fort-Dauphin, 129 — Du Cap, 555 — De

- la Plaine du Nord, 629 — Du Limbé, 647 — Du Port-Margot, 680.
- France. Son commerce avec Saint-Domingue, 482.
- Franc-Maçons. Leurs Loges au Cap, 434, 554.
- François (le Capitaine). Tué à la bataille de Limonade, 198 — Ravine de son nom, 198.
- François de Neuf-Château (M.). Fait les fonds d'un prix pour avoir un papier preservé des insectes, 349 — Demande une seconde imprimerie pour le Cap, 356.
- Franquesray (M. de). Etablit la première hatte dans la Partie du Nord, 160 — Son avis & sa mort à la bataille de Limonade, 182 — Enterré à Limonade, 183 — Propriétaire de la savane de Limonade, 195 — Réside à la Tortue pendant un interim de gouverneur, 698.
- Fredoches. Ce que c'est, 128.
- Fruits, 178 — Essais pour les améliorer, 218 — Du Dondon, 262 — De la Marmelade, 272, 657 — Au marché Clugny, 443, 444, — Du Cap, 553 — Du Port-de-Paix, 716 — V. Arbres fruitiers, Arbres fruitiers de France.
- G
- Gabriac (M. de Saint-Paulet de). Son éloge, 291 & suivantes — Est le premier qui emploie l'arrosement dans la culture de la Partie du Nord, 293.
- Gaillardet (M.). Son influence sur l'établissement de Vallière, 148.
- Galbar, 31.
- Galériens. V. Chaine publique.
- Galiffet (M. de). Est le premier qui vante l'importance du Fort-Dauphin, 114, 115 — Sa famille a trois sucreries à la Petite-Anse, 277 — Expressions proverbiales qui se rapportent à ce nom, 277 — Éloge de sa famille, 277 — Éloge de M. de Galiffet, 291 — Ses travaux au Cap, 304 — Tenait quelquefois l'audience de la Sénéchaussée du Cap, 381 — Fait faire la batterie de Picolet, 608 — Il forme la paroisse du Camp de Louise, 633.
- Galvez (Don Bernard de). Vient au Cap avec une armée espagnole, 211, 366, 539 — Une rue du Cap porte son nom, 470 — Son éloge, sa mort, 539 — Lieu où il résidait au Cap & où il a eu un fils, 592.
- Gardé magasin d'Artillerie, 496. — de la Marine, 496.
- Gardeur de Tilly (M. le). Prend une frégate anglaise, 170.
- Gardien des écluses & fontaines, 134, 282, 519.
- Garnier (M.). Son éloge, 172, 216, 218.
- Garnison. — V. Troupes.
- Gatier (M.). Est le premier qui établit des bains publics au Cap-Français, 468.
- Gauché (M.). Ses utiles observations, 707, 715, 716, 725.
- Gazette. de Médecine & d'Hyppiatrice, 510. — de Saint-Domingue. Son origine, 506 — Ses Rédacteurs, 506, 507, — Sa censure 506, 508 — Son utilité, 506, 509 — Ses titres, 506, 507 — Frayeur qu'elle cause dans les bureaux de la Marine, 507 — On l'imprime au Port-au-Prince, 507 — Ce que coûte son abonnement, 507 — Son produit ses dépenses, 508 — Il est presque impossible d'en trouver une collection complete, 509.
- Gentil de la Barbinais (M. le), 217.
- Gens de Couleur, 68 — Leurs heiles qualités, 98 — Leurs défauts, 98 — On en forme un corps de chasseurs, 172 — Leur mortalité comparée à celle des troupes européennes, 173 — Leur passion pour les chevaux, 451 — Utilité dont ils peuvent être pour la défense de la Colonie, 625 — V. Affranchis, Chasseurs-royaux, Chasseurs-volontaires, Couleur, Providence des Gens de couleur.
- Geoler. — V. Fleury, Prisons.
- Gobin, Calviniste. Possédait tout le terrain où est maintenant la ville du Cap, 297, 324, 423.
- Gonaïves (les), 4 — Envoyent leurs denrées au Cap durant la guerre 665 — Ont dépendu du Port-de-Paix, 721.
- Gouffre de la rivière des Vaseux. — V. Dondon.
- Gouvernement. Reproches sur son indifférence, 194 — Trait de faiblesse qu'il donne, 557 — Voyez Administrateurs. Administration. — Maison qui porte ce nom au Cap, 374 — Sa description, 374 & suivantes — Gouverneurs qui y logent, 375, 376 — Achetée, par le Roi, des syndics des créanciers des Jésuites, 375 — Destination primitive que le Ministre lui donna, 375 — Le Conseil du Cap s'y assemblait, 376 — La Sénéchaussée & l'Amirauté y siègent, 376 — L'Ordonnateur y a logé, 376 — Le Commandant particulier du Cap y loge, 376 — Sa situation très-agréable 390 — On y jouit d'une belle vue, 390 — Son verger, 390 — Ses eaux, 390 — Ses incoveniens, 390 — Embellissemens faits par M.M. de Reynaud & Le Brasseur, 391 — Sa promenade,

- promenade, 392 — A des barrés électriques, ce qu'y produit le tonnerre, 393 — Concierge, Horloger, 393.
- Gouverneur.** De la Partie du Nord — Voy. *Gouverneur du Cap.*
- du Cap. Sa séance au Conseil supérieur de cette ville, 385 — Le premier 494.
- de Ste-Croix. Titre du Gouverneur du Cap jusqu'en 1763, 102, 494 — Voyez *Boissiraïmé.*
- Gouverneur général de la Colonie,** 100 — Où plusieurs ont résidé au Cap, 334, 375, 376, 394 — A une loge au spectacle du Cap, 361 — Sa séance au Conseil supérieur, 385, 386 — A la préséance au Conseil supérieur, 385 — Siège au Conseil dans un fauteuil, 387.
- Grains** — Voyez *Plantes.*
- Gramont (M.).** Carenage qu'il a établi au Cap, 477 — Vaisseau qu'on y a carené, 478 — Economies qu'il procure, 478 — Reproche qu'on fait à ce Carenage, 479.
- Grand Boucan** — Voyez *Plaine du Nord.*
- Grande-Rivière** — Voyez *Rivière.*
- Voyez *Ste-Rose.*
- Griffe,** 381, 382, 495.
- Greffier.** De l'Amirauté du Cap, 384.
- de la Sénéchaussée du Cap, tué à Limonade, 183 — Ses fonctions, 383.
- du Conseil du Cap, 385, 386, 387.
- Commis, 383, 387.
- Grêle** — Voyez *Température.*
- Grenadiers-Volontaires blancs.** Leurs cazernes au Cap, 321.
- Griffe.** Résultat de ses combinaisons avec le Blanc & les autres nuances produites par des mélanges successifs, 74, 83 — Est la dixième nuance Coloniale, 80 — Ses avantages, 80 — Son penchant amoureux, 80 — Blesse l'odorat, 80 — Effet des maladies vénériennes, 80 — Est produit de cinq manières, 80, 82 — Parties blanches ou noires que comporte sa nuance, 82, 89. — Voy. *Griffonne.*
- Griffonne** Résultat de ses combinaisons avec le Blanc & les autres nuances produites par des mélanges successifs, 74, 83 — Voy. *Griffe.*
- Gros-Morne (le).** Ses limites, 685 — Distance entre lui & d'autres lieux, 685, 686, 687 — Son étendue, 685 — Ses Cantons, 685 — A une petite portion plane, 685 — Traversé par la rivière des Trois-Rivières, 685 — Ses rivières, 685 — Son sol, 686 — Cultivé en indigo, 686 — On y établit des sucreries, 686 — Ses indigoteries, 686 — Ses cafeteries, 686 — Sa graine d'indigo, 686 — Morne qui lui donne son nom, 686 — Sa température 686 — Désavantage de sa position, 686 — Son état en 1728, 687 — Son bourg, 687 — Sa maréchaussée, 687 — Son église, 687 — Sa population, 687 — Sa milice, 687 — Ses chemins, 687 — Une négresse y fait trois enfans, 687 — Sa dépendance civile & militaire, 687.
- Guacanaric (Cacique).** Où était le chef-lieu de son royaume, 163, 189, 207, 246.
- Guarouai** — Voyez *Grande Rivière.*
- Guildi-veries.** De la Partie Française, 100 — De la Partie du Nord, 106 — Du Trou, 175 — De Limonade, 196, 212 — Du Quartier-Morin, 239 — De la Petite-Anse, 276 — Du Cap, 595 — De la Plaine du Nord, 629 — De l'Acul, 636 — Du Limbé, 645 — Du Port-Margot, 671, 672.
- Guillandeu (M.).** Son habitation a une colonne avec une barre électrique, 235.
- Guillaume Henri d'Angleterre (le Prince).** Vient au Cap, 366, 539.

H.

- Habitans.** Ceux de la plaine du Cap reçoivent & logent des troupes, 426 — Voy. *Colons.*
- Haie.** Celles de citronniers ont fait place à celles de Campêche, 216.
- Hattes,** 159 — La première de la Partie du Nord, 160 — De Ste-Rose, 223 — De la Petite-Anse, 232 — De la Plaine du Nord, 629 — Du Borgne, 680 — Du Port-de-Paix, 723.
- Haut du Cap (le).** A eu la première paroisse de la plaine du Cap, 592 — Etat de son église en 1583, 593 — La Sénéchaussée du Cap y fut établie, 594 — Sa Milice, 594 — Sa population, 594 — Sa paroisse divisée entre le Cap & celle du Haut Mousique, 594 — Forme un bourg 594 — Sa population actuelle, 594, 595 — Son pont, 595 — Ses établissemens à une poterie tres-renommée, 596 — On y a massé un nègre bourreau, 596 — Où était son église, 596 — A une tannerie 596 — A un hôpital ambulante, 596 — Son embarcadere, 636 — Voy. *Cap.*
- Haut Mousique** — Voy. *Plaine du Nord.*
- Herbe à panache.** Envahit le casier, 204 — Sert à couvrir des cases, 204 — Les bestiaux en broutent les jeunes pousses, 204 — V. *Plantes.*
- Herrera.** Cité 189, 206, 207.
- Hilliard d'Arbervilleuil (M.).** Ses ouvrages, 542.
- Hivernage,** 213.
- Honfleur.** Anecdote sur un bâtiment de ce Port, 474.

Honneurs. Banni honorifiques dans les églises, 333, 340 — Ceux rendus au Conseil du Cap par la Maréchaussée, 377.

Hôpital. Du Fort-Dauphin, 124, 569, 570 — d'Ouanamthe, 144 — De l'embarcadere de la Petite-Anse, 241 — Des religieux de la Charité du Cap, V. *ce mot* — De la Miséricorde, son origine, 371 — Ce qu'il devient, 372 — Boutin, 372 — Durand ou Maison de santé, 415, 558 — Bouvier, 434, 437 — Près du bac, 452 — Projette à la Folette, 557 — Du Port-de-Paix, 568, 724 — Du Petit-Goave, 568 — De Saint-Louis, 568 — Du Trou, 570 — Du Haut du Cap, 595 — V. *Providence*.

— *des Religieux de la Charité.* Du Cap, 243, 334, 564 jusqu'à 591 — Quand établi, 564, 565 — Sa destination, 565 — Spécialement fournis à l'Intendant 565 — Obtiens des lettres-patentes en 1719 & en 1723, 567, 568 — Sa police, 567 & *suivantes.* Vouiait avoir les biens destinés aux religieuses du Cap, 568 — Conditions du dernier marché fait pour cet hôpital, 571 & *suivantes.* — Maison des Religieux, 573 — Avantages & inconvéniens de sa position, 578, 587 — Ses bâtimens, 578 & *suivantes.* — Sa chapelle, 578 — Vices de son administration, 579 & *suivantes* — Nombre des malades qu'on y a vas, 583 — Son cimetière, 586 — Ses eaux, 587, 589 — Difficultés relatives à son aumônerie, 587 — Ses registres, abus à cet égard, 588, 589 — Son jardin, 589 — Son vivier, 590 — Ses abeilles, 590 — Ses plantes étrangères, 591 — Ses foudres à vin, 591 — Ses bois, 591.

— Saint-Joseph, 395.

Horloge. De la paroisse du Cap, 342 — De la maison du Gouvernement au Cap, 376.

Hospitalité. Noblement exercée à St-Domingue, 16.

Hussiers, 382, 383, 384, 388 — Sont en bourse commune au Cap, 384, 385.

Huitres, 442, 741.

I.

Ilos, 29, 30 — Effet de leur croyance quant à la métempsycose, 30.

Impositions. Pour les fortifications, 614.

Imprimerie. Détails historiques sur celles de Saint-Domingue, 353 — Premières pièces imprimées à Saint-Domingue & leur titre, 353, 354 — Larnage & Maillart en demandent une, 354 — La Chambre d'Agriculture du Cap, en demande une, 354 — Quand le Cap en a eu une, 355 — Privilège exclusif qu'on leur

accorde, 355 — Soumise à l'Intendant, 355 — Quand la Colonie en a eu deux, 355 — Le tremblement de terre de 1770 détruit celle du Port-au-Prince, 355 — Pension mise sur celle du Cap, 355 — On en demande deux pour le Cap, 355 — Plainte de ce qu'elles n'étaient point taxées, 356 — On les taxe, 356 — Troisième imprimerie dans la Colonie, 356 — Manière de les rendre plus utiles, 356 — Plus chères qu'en France, 506.

Incendie. Au Cap, 315, 319.

Incrustation. V. *Minéralogie*.

Indien. On en a amené de la Guyane à Saint-Domingue, 67 — Résultat de leurs combinaisons avec le blanc, le nègre & les nuances intermédiaires, 74, 75 — On en distingue de deux sortes, 81 — Sont assimilés aux blancs quant aux droits politiques, 81. — V. *Naturels*, *Population*, *Sauvages*, *Zingres*.

Indigo. Sa culture veut des hommes accoutumés au soleil, 24 — Le Quartier Dauphin a été celui qui en produisait le plus, 114 — Première culture de la paroisse du Trou, 175 — On le cultive à Limonade, 181 — Ouvrage sur l'indigo, 218 — De Sainte-Rose, 221 — Était cultivé au Quartier-Morin, 236 — Première Culture du Dondon, 261 — Ne réussit point à la Mannelade, 271 — Où l'on a commencé la culture de l'indigo bâtard dans la Colonie, 640 — Bâtard détruit par une maladie, 640, 690 — On l'a abandonné au Limbé, 643 — On en cultive la graine au Gros-Morne, 686 — V. *Indigoterie*.

Indigoterie. De la Partie Française, 100 — De la Partie du Nord, 106 — Du Fort-Dauphin, 129, 130 — Du Terrier Rouge, 156 — De Limonade, 196 — De Sainte-Rose, 223 — Du Dondon, 261 — De la Petite-Anse, 282 — Du Limbé, 645 — De Plaisance, 657 — Du Port-Margot, 671, 672, 680 — Du Gros-Morne, 685, 686 — Du Petit-Saint-Louis, 691 — Les eaux de leurs vides dangereuses, 710 — Du Port-de-Paix, 710, 711, 712, 713, 723 — De la Tortue, 736, 737, 738 — V. *Indigo*.

Ingénieur. La Colonie a eu le premier en 1694. 607.

— *Géographes.* Chargés de faire le plan de Saint-Domingue, 210, 662.

Inumation. V. *Cimetière*.

Inoculation, 218, 219, 536 — V. *Worlock*.

Inondation, 186, 187, 190, 213, 221, 222, 223, 525, 712 — Voy. *Eaux*, *Rivières*, *Température*.

Inscriptions. Pour le fort du Fort-Dauphin, 115, 116 — Pour la fontaine du Fort-Dauphin, 121, 122 — Pour l'église du Trou, 168 — De la fontaine & de la méridienne du quai du Cap, 312 — De la fontaine de la place-d'armes du Cap, 330 — De la fontaine de la place Montarcher, 359 — De la maison de Providence des hommes & celle que l'Auteur propose, 408 — Du cimetière de la Fossète, 438 — De la fontaine de la place Ciagny, 445 — Du pont du Cap, 460 — Du fort Picolet, 610.

Insectes, 262, 382, 717.

Inspecteur & Directeur-général de la Médecine, de la Pharmacie & de la Botanique des Colonies, 570, 585.

Intendant, 100, 195 — Où plusieurs ont résidé au Cap, 326, 334 — A une loge au spectacle au Cap, 361 — Est Président du Conseil Supérieur, 385, 386 — Depuis quand & à quelle occasion il est devenu intendant de Marine, 479 — Était seul chargé de la censure de la Gazette, 506, 508 — A la surveillance générale des hôpitaux, 566 — V. *Honneurs*.

Intéressés au canal de la Petite-Anse — Voy. *Petite-Anse*.

Interprète de l'Amirauté, 385.

Iris américain. Ce que c'était, 510.

Islet de Limonade. — Voy. *Limonade*.

— *du Massacre*, 108, à 111, 144.

— *des Boucanniers* ou à *Boyan*. D'où lui vient ce premier nom, 113, 114.

J

Jacquezy. Canton de la paroisse du Terrier-Rouge & de celle du Trou, 158, 172 — Ce mot est Indien, 158 — Très-fertile, 159 — Ses sucreries, 159, 172 — Produit les meilleures Caïmites, 159 — Son embarcadère, 160 — Sa baie, 160, 622 — On voulait le faire communiquer avec la baie du Fort-Dauphin par un canal, 160 — Ses passagers, 162, — Concessions qu'on y a faites, 171. — V. *Rivière de Jacquezy*.

Jamaïque. M. Ducaffe y fait une incursion, 702.

Jasmin. Nègre libre. Son éloge comme fondateur de la Providence des Gens de couleur au Cap, 416 — Sa femme, 417 — Marques d'estime qu'il a recueillies, 417, 418, 419 — La Société d'Agriculture de Paris lui accorde une médaille d'or, 419 — La Société des

Sciences & Arts du Cap veut lui donner une médaille; comment son intention est arrêtée, 419 — Ses vertus, ses dispositions, sa bienfaisance, 416, 420 — Vœux qu'il inspire, 421 — Sa demeure 433.

Jaugeur de l'Amirauté, 485.

— *de la Sénéchaussée* — V. *Étalonneur*.

Jaugeur,

Jean-Jacques Rousseau (Mot de) Sur ce qu'on a joué son Devin du Village au Cap, 347.

Jean-Rabel. Ce qu'y font les Espagnols en 1685, 698.

Jésuites. Remplacent les Capucins dans la Partie du Nord, 107, 353, 374 — Avaient une sucrerie au Terrier-Rouge & singularité de ce choix, 157, 688 — Ce sont eux qui naturalisent les premiers cafiers à Saint-Domingue, 164 — Preuves de leur orgueil, 335 — Ceux morts transportés de leur maison au caveau du Cap, 343 — Ce qu'ils font relativement à plusieurs concessions, 357 — Leur demeure au Cap, 374 & suivantes — Loués, 400 — Difficultés qu'ils font sur le cimetière de la Fossète, 435.

Jeu. Fureur pour le jeu, 10, 16, 187.

Journal de Saint-Domingue. Détails sur cet ouvrage & son éloge, 509 — Son Rédacteur, 509.

Juchereau de Saint-Denis (M.). Bienfaiteur de la Providence des hommes, 401.

L

La Bastide. Trait de valeur de ce pêcheur, 604.

Labattut (M.) D'abord fermier puis propriétaire de la Tortue, 731 — Ce qu'il fait pour la défense de la Tortue, 732 — Son éloge, 742, 744 — A commencé la culture du café à la Tortue, 743 — A vendu plusieurs terrains à la Tortue, 743.

La Boulaye (M. de). Inspecteur-général des Colonies. Envoyé pour faire le plan de la défense des Antilles, 607, 705 — Ce qu'il fait au Cap, 607.

La Chapelle (M. de). Intendant. Proposition qu'il faisait par rapport aux troupes, 123.

Lagon aux Bœufs, 119, 133.

La Grange (Cap), 136, 293, 294 — Sa distance du Cap, 390 — Éloignement où on le voit, 390, 660, 679.

La Haye (M. l'abbé de). Curé du Dondon, 258 — L'auteur lui doit beaucoup de détails sur le Dondon, 259 — Explication qu'il

- donne des affalages ou avalanches, 259 — Ses travaux botaniques, 269.
- La Lance* (M. de), ingénieur, dirige les travaux du Fort-Dauphin, 115.
- Langage Créol*, 64 — Chançon créole, 65.
- Lapole* (M.). Éloge de ce vétérinaire.
- Laporte* (M. de). Dons que ce premier-commis des bureaux de Versailles se fait faire, 212, 453 & suivantes. — Fait son frère intendant de Saint-Domingue, 453 — Profit qu'il retira du bac du Cap, 454, 457.
- Lalanne, intendant, 453.
- (Morne). — V. *Plaisance*.
- Larnage* (M. le Marquis de). Son éloge, 8, 242, 277, 306, 354, 401, 402, 440, 452, 453, 457, 495, 569, 718 — Son éloge est prononcé dans une séance publique de la Société des Sciences & Arts du Cap, 349 — V. *Défense de la Partie du Nord*.
- La Rocheland* (M. de). Gouverneur-général. Son influence sur les établissemens du Fort-Dauphin, 114, 115, 116 — Idée singulière de lui, 498.
- Las Casas*. A suggéré l'idée d'avoir des esclaves Africains à Saint-Domingue, 24.
- Laugier* fils (M.). Son éloge, 484.
- Laval* (le P.) Jésuite, curé du Trou, y avait fait bâtir un hôpital, 168 — Enterré dans l'église du Cap, 342.
- Lavoirs*. Publics, 425, 515, 707
- Particuliers, 601.
- Le Brassier* (M.). Intendant par interim. Éloge de son administration, 211, 215, 303, 304, 313, 315, 343, 391, 441, 446, 458, 467, 502, 517, 560, 564, 631, 637 — Place & cours de son nom au Cap, 311, 313.
- Lefebvre* (M.). A établi la première sacrerie du Bois de Lance, 184.
- Le Febvre Deshayes* (M.). Son éloge, 157 — Ses observations sur le baromètre, 288.
- Légion d'Étaing*, 241.
- de Saint-Domingue, 496.
- Le Gras* (M.). Éloge de ce Magistrat mort au Port-Margot, 677.
- Légumes*. Beaux à Ste-Rose, 224 — Au Dondon, 262 — A la Marmalade, 272 — Exposés au marché Clugny, 441, 442 — Réussissent au Bourg, 680 — Au Port-de-Paix, 716.
- Le Long* (M.). Chef des Français qui vinrent de la Tortue s'établir dans la plaine du Cap, 183, 244, 207, 593 — Son éloge, 183 — Sa descendance actuelle, 244, 632.
- Le Normand de Mézy* (M.). Ordonnateur du Cap, bienfaiteur de la Providence des hommes, 401, 402 — Voy. *Campêche*, *Macandal*.
- Léogane*. Castelvreyre y avait fondé un hospice charitable, 400 — Troisième capitale de la Partie Française, 493 — Attaqué en 1702, 500 — On y envoie des habitans de Saint-Christophe, 700 — Devient la Capitale de la Colonie, 705 — Voy. *Hôpital des Religieuses de la Charité*.
- Le Père* (le Père) Jésuite, curé du Trou, 158. — L'église du Trou est dédiée à son patron, 167 — Curé de Limonade, 185 — A fourni à Charlevoix des Mémoires pour l'Histoire de St.-Domingue, 218, 268, 538 — Notice sur lui, 268 — Succesivement curé de Limonade & du Trou, 268 — Meurt curé du Dondon, 268 — Ses manuscrits botaniques passent au Médecin Poupeu Desportes, 268 — Curé de l'Acul, 641 — Forme la paroisse du Limbé, 641.
- Le Vasseur*. Quel il était, 669. — Persecuté à cause de sa religion, 669 — Vues du Commandeur de Poincy sur lui, 669 — Part de Saint-Christophe avec les autres religieux, 669 — Aborde dans l'Îlet du Port-Margot, 669 — Visite Willis à la Tortue, 669 — Prend la Tortue, 669 — Méconnaît toute autorité supérieure, 695 — Repousse les Espagnols de la Tortue, 695 — Assassiné à la Tortue, 695 — Fort de son nom, 733, 741.
- Lèpre*, 640, 728.
- Libraires du Cap*, 323.
- Lieutenant*. Au Gouvernement-général de la Colonie, 494.
- de l'Amirauté, 384.
- de Roi, 115, 133 — Originellement il en entrait deux au Conseil du Cap, 385 — Voyez *Honneurs*.
- de Roi du Cap, 494.
- Particulier de la Seneschauffée du Cap, 380, 383.
- Lilancour* (M.). Commandant en second de la Partie du Nord. Détermine à créer la paroisse de Valière, 150 — Fête que lui donne la compagnie des Volontaires-milices du Cap qu'il commandait, 467.
- Lilas* ou *Azedecoh*, 218.
- Limbé*. Pont projeté, 457 — Ses communications, 626 — Ses deux coupes, 638, 643 — Ses limites, 641 — Quand on a commencé son établissement, 641 — Dépendoit de la paroisse de l'Acul, 641 — Son église — 641, 643 — Ses registres paroissiaux, 641 — Sa partie plane, 642, 643, 644 — Sa rivière & ses débordemens, 642, 643, 645, 648 — Comment sa plaine s'est formée, 642 — Son sol, 642.

642, 643 — Ses cantons, 643, 644 — Ses sucreries, 643 — On y a cultivé l'indigo, 643 — Ses moulins à eau, 643 — Son produit susceptible d'augmentation, 643 — Son bourg, 643 — On y trouve des chaînes & des chevaux à louer, 643 — Ses chemins, 644, 645 — Ses entrepôts, 644 — Sa partie montueuse, 644 — Ses cafeteries, 644 — Ses indigoteries, 644 — Ses places-à-vivres 644 — Ses briqueteries-tuilleries-poteries, 644 — Ses Guildiveries, 644 — Sa température, 645 — Quantité de pluie annuelle, 645 — Ses maladies, 646 — Sa minéralogie, 646 — Sa côte, 647 — Son embarcadère, 647, 648 — Sa défense, 647, 648 — Ses fours à chaux, 647 — Ses vigies, 648 — Ses passagers, 648 — Ses eaux, 648 — Sa population, 649 — Sa Milice, 649 — Sa distance de plusieurs autres lieux, 649 — Donne son nom à un quartier, 649 — Sa dépendance civile & militaire, 649 — Homme précieux qui l'habite, 649 — Macandal y résidait, 651 — L'épizootie y a fait des ravages, 653 — On y trouve l'arbre à pain, 653.

Limites. Entre la Partie Française & la Partie Espagnole, 108, 109, 110, 111, 114, 143 & suivantes, 220, 251.

Limonade. La paroisse la plus Orientale en 1705, 167 — Donne son nom à un quartier, 180, 217 — Sa situation, 180 — Sa réputation, 180 — Ses limites, 180 — Ses rivières, ses savanes, 180, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 198, 203, 204, 212, 213 — Est une paroisse de plaine, 180 — Son étendue, 180 — Ses cantons, 181, 203, 204 — L'un des premiers établissemens de la Plaine du Cap, 181 — A dépendu du Quartier-Morin, 181 — Preuve que son terrain était vierge, 181 — Son embarcadère, 181, 200, 210, 211 — Son église 181, 183, 184, 185, 186 — Ses progrès, 181 — La culture y commence par le tabac, puis le coton, puis l'indigo, 181 — Sa population, 181, 182, 196, 216 — N'avait point encore de nègres en 1685, 182 — Canton du Bois de Lance, 182, 184 — Ses malheurs, 182, 183 — Sa milice, 182, 183, 216 — Bataille de son nom, 182 — MM. de Cussy & de Franquefnay y sont enterrés, 183 — Sa première sucrerie, 184 — Première sucrerie du Bois de Lance, 184 — Ses ponts, 185 — A le père Le Pers pour curé, 185 — Un Président de la Partie Espagnole y vient un jour de la fête de la patronne, 185 — Nature d'une portion de sa plaine, 188

Tome I.

— S'augmente vers la mer, 189 — On y trouve une ancre qu'on croit être celle de la caravelle de Christophe Colomb, 189 — Ses levées, 190 — Opérations sur les levées & son redressement de la Grande rivière, 190 & suivantes. — Réunit toutes les cultures, 195 — Ses sucreries, 195, 197 — Ses manufactures, 195, 196 — Son sol, 196, 198, 203, 204, 209 — Sa savane & molières qu'on y trouve, 196 — Sa savane appartenait à M. Franquefnay, 196 — Sa savane forme une commune, 196 — Sa raque, 196 — Sa plaine vaseuse, 197 — Sa partie minéralogique, 199 — Le morne à Mantègue, 200 — Iflet de son nom, 200 — Ses moulins à eau, 201 — Sa succursale à Sainte-Suzanne, 202 — Ce qu'on devrait faire du canton des Côtelettes, 203 — Un centenaire, 204 — Culture du café, 203, 204 — Ses cafeteries, 204 — Ses mines, 204 — Preuves de la résidence des anciens Naturels, 206 — Sa côte, 206 — A, dans son territoire, le fort la Nativité, bâti par Colomb, 206, 207, 208 — Colomb y fait naufrage, 207, 207 — Pièces trouvées dans le lieu appelé château de Colomb, 208 — Sa tourbe salineuse, 209 — Sa défense, 210 — Opinion sur ses passes, 210, 622 — Troupes espagnoles qu'on y cantonne, 211 — Ses passagers, 211 — Canots qui y vont du Cap, 211 — Utilité de ses passagers, 212 — Habitans de son embarcadère, 212 — Ses pêcheurs, 212 — Sa défense primitive, 212 — Sa température, 213 — Ses chemins, 213 — Sujette aux sécheresses, 213 — Sur l'origine de son nom, 216 — Ses hommes utiles, 216, 217 — Sa distance vers d'autres lieux, 217 — V. *Bois de Lance*; *Fossé de Limonade*; *Roucou*; *Sainte-Suzanne*.

Louis Des Rouleaux. Éloge des vertus de ce nègre, 544.

Louis XV. Son service est la première cérémonie faite dans l'église actuelle du Cap, 336.

Luzerne. Elle réussit à Saint-Domingue, 164.

— (M. de la). Gouverneur-général devenu ministre la Marine. Favorise l'établissement de la Société des Sciences & Arts du Cap, 360 — Ses bonnes dispositions pour la Providence des gens de couleur du Cap, 419 — Place de son nom au Cap, 464, 468.

M

Macandal. Notice sur ce monstre, 651.

H h h h h

- Magasin*. De la marine, 314—Magasin public au Cap, 320 333.
- Magistrature Colonie*. Pourquoi elle porte l'épée, 388 & suivantes.
- Magnétisme*. Genre de magnétisme essayé à la Marmelade, 274.
- animal. Est la cause occasionnelle de l'établissement de la Société des Sciences & Arts du Cap, 347.
- Maillart* (M). Intendant. Son éloge, 8, 242, 272, 306, 354, 401, 402, 452, 453 496, 569 — Pont de son nom, 282 — Son éloge prononcé dans une séance publique de la Société des Sciences & Arts du Cap, 349 — Rue du Cap qui a rapport à lui, 440—V. *Larnage*.
- Mais* (Nègres), 29.
- Maison de santé*—V. *Hôpital*.
- Maison des Orphelines*, 372—V. *Boutin*.
- Maître*. Un cruel assassiné, 170.
- Major*. Un au Fort-Dauphin, 102, 115, 133— Un au Port-de-Paix, 102, 722—Au Cap, 495.
- pour le roi. Originellement il en entrant deux au Conseil supérieur du Cap, 385—V. *Honneurs*.
- général de la Colonie, 495.
- des troupes & milices, 495.
- Mal de Siam*—V. *Maladie de Siam*.
- Maladies*, 224, 241, 288, 512, 527 — Plus violentes à St-Domingue qu'en France, 529— Leur caractère au Cap, 529 & suivantes— Celles des enfans, 533—Des esclaves, 534— Ont perdu de leur intensité à St-Domingue, 534—La petite-vérole, 535—La rougeole, 536—L'éléphantiasis ou mal-rouge, 527—La gravelle, la pierre, l'apoplexie, 537—Du Petit-Carénage du Cap, 555 — Le taspme, 581—Ulcères gangréneux, 583—La gale, 583 — Leur rapidité aux Colonies, 585 — Du Limbé, 646—Ophtalmies, 661—De Plaisance, 661 — Du Port-de-Paix, 700, 707 — La lèpre, 728.
- de Siam, 534 — Comment & par qui elle est apportée à la Martinique, 701—Ses ravages à la Martinique, 701 — Comment elle est apportée à Ste Croix, 701—Comment elle passe à Saint-Domingue, 701—Durée de ses ravages, 701—Terreur qu'elle répand en France, 702—Extrêmement rare à présent, 702 — Son caractère, 702—V. *Siam*.
- des Volailles, 262.
- Vénériennes, 80.
- Mamelouc*. Résultat de ses combinaisons avec le blanc & les autres nuances des mélanges successifs, 72—Est la sixième nuance, 78 — Très-rare, 78— Ses désavantages, 78 — Est produit de cinq manières, 78, 85—Parties blanches & noires de sa nuance, 84 — V. *Mamelouque*.
- Mamelouque*. V. *Mamelouc*.
- Mancenille*. Sa baie, 136.
- Mandingues*, 27.
- Manglier*. V. *Bois*.
- Mantègue* (Morne à). De la paroisse de Limonade, 200 — A servi d'aîle aux nègres marons, 200—D'où lui vient ce nom, 200.
- Manufactures*. De la Partie Française, 100.
- De la Partie du Nord, 106.
- De l'Acul, 639.
- De la Marmelade, 271.
- De la Petite-Anse, 276, 277, 285.
- De la Plaine du Nord, 629.
- De la Tortue, 736, 737, 738.
- 741, 742, 743.
- De Limonade, 184, 195, 196, 201, 204.
- De Plaisance, 655, 657, 658, 659.
- De Ste-Rose, 222, 223, 224.
- De Vallière, 151.
- D'Ouanaminthe, 140, 141, 142.
- Du Borgne, 680.
- Du Cap, 555, 592, 595, 596.
- Du Dondon, 253, 261.
- Du Fort-Dauphin, 100, 110, 126, 127, 118, 129, 130, 131, 132, 140,
- Du Gros-Morne, 686.
- Du Limbé, 643, 644, 647.
- Du Petit-Saint-Louis, 689, 690, 691.
- Du Port-de-Paix, 710, 711, 712, 713, 719, 723.
- Du Port-Margot, 670, 671, 672.
- Du Quartier - Morin, 231, 232, 239, 246.
- Du Terrier-Rouge, 156, 157, 159.
- Du Trou, 172, 174, 175, 178.
- Marabou*. Résultat de ses combinaisons avec le Blanc & les autres nuances, produites par des mélanges successifs, 74 — Est la onzième nuance, 80 — Est produite de cinq manières, 80, 83 — Parties blanches ou noires dont sa nuance peut-être composée, 83.
- Marbais* (M. de), Intendant. Trait qui fait son éloge 461 — Rue de son nom au Cap, 465, 467 — Sa vigilance pour les recensemens, 491.

- Marché.* Leur utilité, 153 — Un projeté à l'église de Limonade, 199.
 — du Cap. *Marché des Blancs*, 306, 317 — De la Place-d'armes, 326 & suivantes — Dans la rue Espagnole, 326 — Le premier marché était dans la rue Espagnole, 433 — *Marché Clugny*, 440 & suivantes — Quantité de nègres qui viennent au marché Clugny, 441 — Distribution du marché Clugny & objets qu'on y expose, 441 & suivantes — Les nègres y troquent, 444 — La Luzerne, 468, — Du Port-de-Paix, 709, 720 — Voy. *Hôpital.*
- Maréchaussée.* Du Fort-Dauphin, 123, 134 — D'Ouanaminthe, 145 — Du Trou, 171 — Du Dondon, 256 — De la Marmelade, 273 — Du Cap, donnait une garde au Conseil du Cap, 377 — Origine de celle de la Colonie, 448 — Presque toujours composée d'affranchis même d'esclaves, 449 — Sa composition, 449 — Rang de ses officiers, 449, 450 — Réception, 450 — Appointemens, 450 — Ses revues, 450 — Débats qu'elle occasionne entre les officiers de justice & les officiers militaires, 450 — Ses devoirs, 450 — Son habillement, son équipement, 451 — Ses désordres, 451 — De Plaisance, 656, 668 — Du Gros-Morne, 687, 723 — Du Port-de-Paix, 722.
- Marée.* Sa plus grande élévation, 213 — Époque de sa plus grande élévation, 213.
- Margat* (Père), Jésuite, curé du Cap. Ses ouvrages, 541.
- Marguillier.* Calcul indécent admis au Cap sur la place de Marguillier, 341.
- Mariages* (secons), 431.
- Maribarou* (Canton de). Son aspect, 126 — Plaine de ce nom, 126 — Distingué en haut & bas, 126 — Population de la portion qui est dans la paroisse du Fort-Dauphin, 128 — Son sol excellent, 128 — Se ressent de l'épi-zootie, 139 — Ce nom est Indien, 140 — Nature de son sol, 141 — Son vin de cannes supérieur aux autres, 141.
- Marine.* Premier bâtiment de la Marine-royale qui entre dans la baie du Fort-Dauphin, 117 — Projet d'un arsenal de marine au Cap, 241, 242, 304 — Magasin de la marine au Cap, 314 — Hangard de la mâture au Cap, 469 — Bassin auquel on travaille au Cap, 469.
- Marmelade* (la), 4 — Sa température, 178 — La source de la rivière du Dondon est dans ses montagnes, 257 — Origine de son nom, 269 — Quand formée en paroisse, 270 — Ses limites, 270 — Son sol, 270, 271 — Sa température, 270, 271 — A un canton d'Ennery, 271 — On y cultive le café, 271 — Pas propre à l'indigo, 271 — On devrait essayer le cotonnier dans quelques parties, 272 — Ses légumes, ses fruits, ses fleurs, 272 — Point de chasse ni de pêche, 272 — Les moutons & les volailles n'y réussissent point, 272 — Ses rivières, ravines, &c. 272 — Sa minéralogie, 272 — Sa population, 272 — Sa milice, 272 — Son église, 272 — Sa police, 273 — A un bureau de poste, 273 — Sa maréchaussée 273 — Ses chemins, 273 — Distance entr'elle & plusieurs lieux, 274 — M. Brulley y tente la culture de la cochenille, 274 — Espèce de magnétisme qu'on y a exercé, 274 — Ses communications, 626.
- Maronage des Esclaves.* Quand commence l'usage d'en faire une déclaration, 382 — Commutation de sa peine, 397.
- Martinique* (Isle la). On y envoie les habitans de St-Christophe, 700 — Ravages qu'y cause la maladie de Siam, 701.
- Matelot.* Ce que le P. Boutin fait pour eux, 540, 553 — Voy. *Hôpital.*
- Mateloté.* Usage de ce mot parmi les négres, 37. — Voy. *Maladie de Siam.*
- Maure.* On en tranぽoitte quelquefois aux Colonies, 26.
- Mayombés*, 32.
- Médecin*, 134, 501 — Voy. *Inspecteur & Directeur-général de la Médecine, de la Pharmacie & de la Botanique des Colonies.*
- Médecin Accoucheur*, 502, — du Cap, 501. — du Roi, 134 — Devrait résider à l'hôpital, 584, 585 — Voy. *Hôpital des Religieux de la Charité.*
- Mésalliés.* Blancs dont les femmes ne sont pas des blanches, 99 — Où le préjugé les place, 99.
- Mesurades.* — Voy. *Cangas.*
- Météorologie.* — Voy. *Température.*
- Métif.* Resultat de ses combinaisons avec le Blanc & les autres nuances provenues de mélanges successifs, 72 — Est la cinquième nuance, 77 — Est produite de six manières, 77, 85 — Ses avantages, ses désavantages, 77, 78 — Parties blanches & noires de la nuance, 85, 89.
- Métive* — Voy. *Métif.*
- Miel.* — Voy. *Abeilles.*
- Milices.* Éloge de celle du Fort-Dauphin, 137 — D'Ouanaminthe, 145 — Fatigue que cause la

- guerre à celle de Vailière, 154—Du Terrier-Rouge, 165—Du Trou, 178—De Limonade, 182—Celle de Limonade, de Ste-Rose & du Dondon viennent, en tems de guerre, garder l'embarcadere de Limonade, 211—De Limonade, 216—De Ste-Rose, 221—De la Marmelade, 272—De la Petite-Anse, 289—Fête donnée par une compagnie de Milice du Cap, 466—Aussi ancienne que la Colonie, 497—Les premiers Juges de la Colonie en faisaient partie, 497—Du Cap, 497 & *suiv.*—Ses officiers dévoués aux chefs de la Colonie, 500—Leur rétablissement en 1768, 500—Celle du Haut du Cap, 594—Elle marche au siège de St-Yague 594—Leur emploi en cas d'attaque, 618—De la Plaine du Nord 632—De l'Acul, 639—Du Limbé, 649—De Plaisance, 663—Du Port-Margot, 670, 677—Du Gros-Morne, 687—Du Port-de-Paix, 723—Eloge de celle du Port-de-Paix, 724.—Voy. *Conseil des Milices. Honneurs.*
- Minéralogie.* Du Terrier-Rouge, 157—De Limonade, 199—De Ste-Rose, 226—Du Quartier-Morin, 232—Du Dondon, 258—De la Marmelade, 272—De la Petite-Anse, 283—Du Cap, 598—De la Plaine du Nord, 639—Du Limbé, 646—Du Petit St-Louis, 690—Du Port-de-Paix, 711, 713, 714—De la Tortue, 738, 740—Voyez *Mines.*
- Mines.* Celles du Fort-Dauphin, 138—Celles d'Ouanaminthe, 145—Canton nommé la Mine & pourquoi, 145—De Caracol, 165—De Limonade, 204, 205—Effets qu'on attribue à une mine de pierre aimantaire, 205—V. *Minéralogie.*
- Mines (Nègres),* 29.
- Minguet.* On doit à ce Colon l'établissement du Dondon, 147, 255—Son éloge, 247 & *suiv.*—Sa descendance ne se trouve plus au Dondon, 250—Son nom donné à plusieurs plantes, 250—La célèbre voûte du Dondon porte aussi son nom, 263.
- Mirebalais*—Voy. *Chemins. Défense de la Partie du Nord.*
- Misérables,* 28.
- Missions* 107, 357—Celle de la Partie du Nord, 352, 374, 717.
- Missionnaires.*—Voy. *Missions.*
- Mitbon (M.).* Intendant—Fait décider que le Cap sera où on le voit, 299.
- Mœurs.* Influence des troupes sur elles, 8—Ne sont pas sévères à St Domingue, 15, 33, 529—Preuve qu'elles ne sont pas très-douces, 22—Celles des Africains, 25 & *suivantes.*—Derèglement des mœurs Coloniales, 92 & *suivantes*—Causes du relachement de celles de St-Domingue, 95—Celles de Ste-Rose, 222, 226—Du Cap, 312, 317, 364, 365, 367, 369, 456, 531—Des habitans du petit Carenage au Cap, 471—On vend publiquement au Cap des livres & des estampes cbcènes, 490—Voy. *Africain, Colons, Créol, Créole, Européens, Mulâtres.*
- Mokos,* 32.
- Môle St-Nicolas.* Reçoit des Acadiens & des Allemands, 227, 265.
- Mondongues,* 32—Sont anthropophages, 33—Sont pédérastes, 34.
- Montagnes.* Celles de la Partie Française, 4—Celles de la plaine du Cap, 104, 294—Séparent la Partie du Nord de celle de l'Ouest, 104—Du Fort Dauphin, 129, 131—D'Ouanaminthe, 145—Utilité de les peupler, 154—Servant d'asile aux nègres fugitifs, 154, 175—Celles du Trou 175—Chaine du Cibao, 221, 641.—Du Dondon, 252—De la Petite-Anse, 283—Du Limbé, 641—De Plaisance, 657, 659, 663, 667—Du Borgne, 679—Du Gros Morne, 686, du Petit St-Louis, 689—Du Port-de-Paix, 711, 712, 713, 720.
- Montarcher (M. de)* Intendant. Place & fontaine de son nom, 359.
- Montgolfières.* Expériences faites avec des Montgolfières, 288, 470.
- Morne.*—Voy. *Montagnes.*
- Morne des Capucins,* 306—Origine de son nom, 324—Ses propriétaires successifs, 325—Est aplani, 326.—du Cap. Sa description, 597 & *suiv.*—organisé. D'où lui vient ce nom, 155.—St-Michel. Sa situation & ses dimensions, 244, 302.
- Mortalité.* Des troupes blanches & de couleur comparée, 173.
- Mesureau (M.).* Son ouvrage du Parfait Indigoteur, 218.
- Moulin à eau.* Du Fort-Dauphin, 109, 127, 132—Ceux d'Ouanaminthe, 142—Du Trou, 174—De Limonade, 201—Du Quartier-Morin, 233—De la Petite-Anse, 277 & *suivantes*, 282—De la Plaine du Nord, 639—De l'Acul, 639—Du Limbé, 643—Du Port-Margot, 670—Du Port-de-Paix, 710.—à vent. L'unique de la Partie du Nord, 639.—à sucre.—V. *Bolia.*

Moufombés, 32.

Mouton. Du Cap de Bonne-Espérance, transporté à Saint-Domingue, 291 — V. *Animaux*.

Mozambiques, 34 — Il en est d'eunuques, 34.

Mozard (M.). Obtient une seconde imprimerie au Port-au-Prince, 356 — Éloge de son imprimerie, 356 — Est nommé rédacteur de la gazette, 507 — Son éloge, 507.

Mulâtre. Originellement classé parmi les Indiens & les Sauvages, 68 — Était réputé libre à 21 ans, 68 — Résultat de ses combinaisons avec le blanc & les autres nuances provenues de mélanges successifs, 71 — Est la troisième nuance, 75 — Il a deux nuances distinctes, 75 — Est produit de douze manières, 75, 83 — Avantages & désavantages du mulâtre, son caractère, 76, 90 — C'est l'être le plus approprié au climat de Saint-Domingue, 76 — Parties blanches & noires de sa nuance, 83 — Est la classe la plus nombreuse des Affranchis, 90, 95 — Ses passions, 90 — Son amour pour les chevaux, 91 — 91 — Propre à être un excellent soldat, 91 — Pourfuit les nègres fugitifs, 91 — Son luxe, 91 — Altérations de sa peau, 91 — Est celui qui vit le plus long-tems à Saint-Domingue, 92 — Mauvais mari, 95 — Causes qui s'opposent à ce que cette classe ne disparaisse, 95 — Physiquement supérieur aux autres gens de couleur, 98 — V. *Couleur*; *Mulâtresse*.

Mulâtresse. Ses avantages, 92 — Son caractère, 92 — Livrée à la volupté, 92 — Sa précocité, 92 — Ses mœurs, 92, 93, 94 — Son luxe, 92 — Très-sobre, 93 — Coud supérieurement, 94 — Le poison de l'amour fort actif chez elle, 94 — Deux singularités relatives à sa conduite, 94 — Il en est de très-vertueuses, 94 — Épouse malheureuse, 95 — Redoute la maternité, 95 — Semble n'avoir pas autant de soins pour ses enfans que les blanches & les négresses, 95 — Est une maîtresse impérieuse, 96 — Antipathie entr'elles & les blanches, 96 — Aime la publicité en amour, 97 — Son prétendu dédain pour les mulâtres, 97 — Choque quelquefois l'odorat, 97 — Sa propreté, ses bains, 97 — Son goût pour les fleurs, 97 — Ne veut pas souffrir auprès d'elle au spectacle du Cap, sa mère négresse, 365 — Éloge de la bienfaisance de l'une d'elles, 394 — V. *Couleur*; *Mulâtre*.

Mulet. Mule qui produit un mulet, 165, 229, 289.

Murier, 218, 716.

Muscet, 716.

Tom. I.

Musicien. Oiseau ainsi nommé & pourquoi, 155.

N

Nagos, 29.

Naturels de Saint-Domingue. Forme de leur tête, 126, 352, 658 — Preuves de leur habitation dans divers points, 152, 206, 240, 284, 646, 658, 681, 734, 736 — Avaient des vases & des fétiches de terre cuite, 208 — Enterraient les cadavres parallèlement 203, — Leurs cérémonies, leurs opinions, 264 — V. *Caverne*, *Indien*, *Sauvage*, *Voûte à Minguet*.

Négociant. Abus de ce nom, 505 — V. *Chambre de Commerce*.

Nègres. Leurs idées par rapport au baptême, 35 — Leur superstition, 36, 52 — Croyent aux forciers, 36 — Il en est d'empoisonneurs, 36 — Gesticulent beaucoup, 36 — Aiment les sons imitatifs, 37 — Sont sententieux, 37, 67 — Sont jaloux, 37, 52 — Ont sur les Blancs un avantage physique en amour, 38 — Aiment quelquefois le tafia à l'excès, 39 — Aiment les remèdes, 42 — Sont sobres, 42 — Sont railleurs, 43 — Boivent peu, 43, — Sont moins ivrognes que certains Blancs, 43 — Sont propres, 43 — Aiment le tabac & le jeu, 44 — Chérissent passionnément la danse, 44 — Leurs instrumens de musique, 44 — Possèdent le talent d'improviser, 44 — Ont l'oreille très-juste, 51 — Comment ils apprennent à jouer des instrumens, 51 — Siffent à merveille, 52 — Leur amour propre, 53 — Leurs combats, 53 — Leurs exercices, 53 — Odeur qu'ils exhalent, 54 — Opinion sur leur odeur, 54 — Très-sensibles au froid, 55 — Paroissent moins vieux que les Blancs, 56 — N'ont presque pas de barbe, 56 — Respectent la vieillesse, 56 — Aiment à s'épiler, 56 — Leurs vêtemens à Saint-Domingue, 57 — Leur résignation, leur courage, leur mépris pour la mort, 61 — Opinions sur leurs qualités morales, 62 — Leur opinion sur leur couleur, 63 — Leurs funérailles, 63 — Leur succession, 64 — Leur deuil, 64 — Méprisés par les Indiennes & les Sauvageuses, 69 — Résultats des combinaisons du nègre avec le blanc & les autres nuances produites par des mélanges successifs, 71 — Ceux affranchis regardés comme les derniers des affranchis, 90 — Dans la Partie du Nord il y a neuf nègres contre sept négresses, 106 — Leur nourriture diffère dans les trois Parties

- de la Colonie, 106 — Traitement de ceux du Fort-Dauphin, 132 — Utilité de la religion pour eux, 154 — En 1685 il n'y en avait point encore à Limonade, 182 — Arrivent à une grande vieillesse, 225 — On en met de malades à l'embarcadere de la Petite-Anse, 241 — Détruient le poisson, 257 — Expression qui est relative à ceux des habitations Galiffet, 277 — Impression de leur nombre comparé à celui des Blancs, 296 — Criminels, où on les exécute au Cap, 332 — Ils lapident un bourreau au Cap, 333 — Leurs exercices religieux au Cap, 340 — Messe de leur nom, 340 — Aiment à sonner les cloches, 342 — Nombre de ceux qui viennent au marché Clagny, au Cap, 441 — Troquent des substances, 444 — Utilité dont ferait pour eux un pont sur la rivière du Cap, 457 — Leur imprévoyance quant à leurs dents, 502 — Donnent à manger aux malades & croient aux remèdes des commères, 534, 583 — Ce que le père Boutin fait pour eux, 540 — Leurs danses à la Fossète, 558 — Leur caractère infouciant, 583 — Ils massacrent les nègres qui remplissent le métier de bourreau, 578, 596 — V. *Africains*, *Centenaire*, *Chaîne publicqz*, *Nègresses*, *Padrejan*.
- *Africains*. Projet pour forcer à les vendre à terre, 557, 558. — Voy. *Africains*, *Macandal*.
- Agouas, 29.
- Aouffas, 29.
- Aradas, 29.
- Bambaras, 27.
- Biffagots, 28.
- Blancs — V. *Albinos*.
- Bouriquis, 28.
- Calbar — V. *Nègres du Galbar*.
- Calvaires — V. *Nègres du Cap Vert*.
- Cangas, 28.
- Caplaous, 26.
- Congos, 82.
- Cotocolis, 29.
- Créols. Supérieurs aux Africains, 39. — Il en est de supérieurs les uns aux autres, 39 — Sont en général mieux traités que les Africains, 40 — Sont plus hâtifs que les Africains, 40 — Idée singulière qu'ils ont par rapport à une certaine abstinence durant la semaine sainte, 43 — Tirent vanité de ressembler aux Blancs par la forme du nez, 55 — Ne font point étampés, 67.
- De la Côte des Dents — V. *Nègres de la Côte à'Ivoire*.
- Nègres*. De la Côte des Esclaves, 29.
- des Graines ou de Mala-guette, 28.
- d'Ivoire ou des Dents, 28.
- d'Or, 28, 29, 30.
- de Madagascar, 34.
- du Benin, 31.
- Cap Vert, 27.
- Galbar, 31.
- Monomotapa, 34.
- Fantins, 26.
- Fidas — V. *Fédas*.
- Foèdas, 29.
- Fonds, 29.
- Foules, Poules ou Pouiards, 27.
- Fugitifs. Se réfugient dans les montagnes, 154 — Maux qu'ils causent, 154 — Polydor un de leurs chefs, 154, 175 — Ont fait donner des noms à plusieurs pitons, 154 — Canga un de leurs chefs, 176 — Colas, *Jambes-coupées*, un de leurs chefs, 200. V. *Macandal*.
- Ibos, 29, 30.
- Libres. Étaient dans l'origine distingués des mulâtres libres, 68 — Donnent à quelques lieux le nom de Petite Guinée, 433 — La compagnie des nègres libres du Cap marche au siège de Carthagène, 500 — V. *Auba*, *Jajain*, *Louis des Rouleaux*, *Vincent Ollivier*.
- Maïs, 29.
- Mandingues, 27.
- Mayombés, 32.
- Mesurades. — Voyez *Nègres Canguas*.
- Mines, 29.
- Misérables, 28.
- Mokos, 32.
- Mondongues, 32.
- Moufombés, 32.
- Mozambiques, 34.
- Nagos, 29.
- Ouaires, 31.
- Popos, 29.
- Poulards — V. *Nègres Foules*.
- Poules — V. *Nègres Ecules*.
- Quiambas, 27.
- Sénégalais, 26.
- Socos, 28.
- Yloffes, 27.
- Nègresses*. Africaines, aiment à être réputées Créoles, 38 — Créoles plutôt pubères que les Africaines, 40 — Se livrent à des jouissances

- trop précoces, 40—Leurs mères trafiquent de leur virginité, 40—Dépendance où elles demeurent par rapport à celui qui leur a fait perdre leur virginité, 40—Causes qui empêchent leur fécondité, 40—Ont un accouchement facile, 41—Ce qu'elles font pour retarder l'accouchement, 41—Moyen qu'on prend pour les faire accoucher, 41—Sont excellentes mères, 41—Leur continence pendant qu'elles allaitent & préjugé à cet égard, 41—S'ennorguillissent d'être mères, 41, 42—Leur sein, 41—Leurs avortemens, 42—Leur peau plus fraîche que celle des blanches, 43—Leurs abstinences périodiques, 43—Éprouvent des accidens des bains froids, 43—Leur luxe, 59—Leurs affections, leurs haines entr'elles, 60—Résultat de leur mélange avec les blancs & les diverses combinaisons qui en proviennent successivement, 71 *Et suivantes jusqu'à 88*—Leurs filles mulâtresses ne veulent pas les souffrir auprès d'elles au spectacle du Cap, 365—Une négresse fait trois enfans, 687—V. *Aradas, Femmes, Nègres*.
- Noailles* (Maison de) Elle obtient la concession de l'île du Massacre, 109.
- (M. le Maréchal de). Était d'avis d'avoir une place forte au Dondon, 226.
- Nolvos* (M. de). Gouverneur-général. Va à Daxabon, 149.
- Nomenclature Coloniale*. Reproches qu'elle mérite, 220, 230, 627, 628, 633.
- Nopal*, 713—V. *Cactiers*.
- Nords* (les). 712—V. *Température, Vent*.
- Normands*. Les premiers français des Antilles étaient presque tous Normands, 332, 473.
- Notaires*, 384, 388, 722.
- O
- Observations Astronomiques*. Lieu où MM. de Fleurieu, Pingré, Verdun & Borda en ont fait au Cap, 554.
- Odeluc* (M.) Ses observations météorologiques, 285—Son observation sur la marche du baromètre à Saint-Domingue, 287.
- Odeur*. Celle des nègres, 54—Celle des griffes, 86—Celle des mulâtres, 97.
- Officiers d'Administration*. Du Fort-Dauphin, 133—Grand inconvénient qui résulte de les avoir chargés de la police de la chaîne publique, 398—Du Cap, 494, 495—Du Port-de-Paix, 722—V. *Administration*.
- militaires. Place honorifique où l'on admettait ceux du grade de major & au-dessus, au Conseil du Cap, 387.
- Ogeron* (d'). Agent de la Compagnie des Isles de l'Amérique puis gouverneur de Saint-Domingue. Son influence sur Saint-Domingue, 7—Établit une habitation au Port-Margot, 670, 695—Introduit la culture du cacaoyer, 670—Prison de son nom, 674—Entreprises qui le mènent en Amérique, 696—Va à la Martinique, à la Jamaïque, se fait concéder les Lucayes & les Caïques, 695—Nommé gouverneur de la Tortue, 697—Réside à la Tortue, 697—Favorise le Port-de-Paix, 697—Porte les premiers français à la culture, 697—Fait attaquer & rançonner Saint-Yague, 697—Attire des Angevins ses compatriotes, 697—Fait venir des épouses de France, 697—Repasse en France en 1668 & revient à la Tortue en 1669; retourne encore en France où il meurt, 698—Tente deux expéditions contre Porto-Rico, 698, 728—Les habitans de la Colonie se révoltent contre lui, 728.
- Oiseaux*. Le musicien, 155, 262—La caille-huppée, 202—Ceux du Dondon, 262—Le colibri, l'oiseau-mouche, 262—De proie, 263—On a le goût des oiseaux au Cap, & d'où on les tire, 301—Singularité de ceux du Sénégal, 301.
- Ollivier*—V. *Vincent Ollivier*.
- (le Père). Jésuite. Son éloge, 236.
- Ordonnateur* de la Marine, 102—Où a logé celui du Cap, 376, 495.
- des guerres, 495.
- Orgeville* (M. Panier d'). Intendant des îles du Vent, meurt au Cap, 339.
- Orpheline*.—V. *Boutin; Maison des Orphelines, Ouâtres*, 31.
- Ouanaminthe*. Son bourg nuit au Fort-Dauphin, 123, 339—Devient une paroisse, 140—Ce mot est indien, 139—Son bourg est l'établissement le plus voisin de la limite espagnole; & détails sur ce bourg, 139, 140, 142, 143, 134—A dépendu de Bayaha & du Fort-Dauphin, 139—A été succursale, 139—Ses limites, 140—Sa forme, 140—A une partie de Manbarou, 140—Ses sucreries; 140, 141—Ses divers cantons, 140, 141—Ses rivières, ravines, &c., 141, 142—Décroissement de ses sucreries, 141—Est un des lieux les plus arrosés de la Colonie française, 142—Ses moulins à eau, 142—A éprouvé un incendie, 143—Hôpital qu'on a eu au bourg & abus qu'on en a fait, 144—Ses débouchés, 144—Sa police, 144—Son commandant, 144—Sa maréchauffée, 145—Son bureau de poste, 145—Ses montagnes, 145—Ses mines, 145—Ses bois, ses

plantes, 145 — Ses manufactures, 145 — Sa population, sa milice, 145 — Habitation où l'on a commencé à y faire du sucre terré, 145 — Sa température, 146 — Ses phénomènes météorologiques, 146 — Ses ramiers, 146 — M. de Paradès y est enterré, 146.

P

Padrejan. Nègre, chef d'une révolte au Petit-Saint-Louis, 694.

Paléturrier. Borde la côte, 240.

Palmiers (Magnifique allée de), 218, 742.

Paparel (Mde.) Bienfaitrice & patronne de l'église de la Marmelade, 273.

Papier. État où il est mis par les insectes, 382.

Paradès (M. de). Enterré à Ouanaminthe, 146.

Paratonnerre. — V. *Tonnerre*.

Paroisses. L'Auteur en adopte la division dans cette Description, 100 — Il y en a 21 dans la Partie du Nord, 103 — Il y en a cinq dans la Sénéchaussée du Fort-Dauphin, 133 — Ce qu'il faut entendre par paroisse de plaine, 140. — On en avait projeté une à l'Acul de Samedi, 152 — Il y en a 13 qui dépendent de la Sénéchaussée du Cap, 381. — Voy. *Chaque Paroisse à son mot*.

— de la Grande-Rivière. — V. *Sainte-Rose*.

— de Mouffique — V. *Plaine du Nord*.

— du Morne-Rouge — V. *Plaine du Nord*.

— du Quartier Morin — V. *Quartier-Morin*.

— du Trou de Charles Morin — V. *Quartier-Morin*.

— du Petit-Saint-Louis ou Saint-Louis du Nord — V. *Petit-Saint-Louis*.

— Saint-Louis du Morin — V. *Quartier-Morin*.

Partie de l'Ouest, 100 — A un commandant en second, 100 — Jugée autrefois plus importante que celle du Nord, 607 — Ses communications avec la Partie du Nord, 661 & suivantes.

Partie du Nord, 100 — A un commandant en second, 100, 102 — Ses limites, 101, 102, 103 — Sa surface, 101, 105 — Par où ont commencé ses établissemens, 102 — Quand elle a eu cinq quartiers, 102 — A cinq quartiers, 102 — A perdu le quartier du Môle, 102 — A un commissaire-ordonnateur de la marine, 102 — Chefs qui la dirigent, 102 — Avait un Conseil supérieur, 103 — Contient 21 paroisses, dont 17 de plaine & 4 de montagnes. 103, 726 — Renferme la Plaine du

Cap, 103 — Plus de la moitié de sa surface est montueuse, 104 — Ressifs qui en bordent la côte, 104 — Séparée de la Partie de l'Ouest par des montagnes, 104 — Ses chemins de communication avec la Partie de l'Ouest, 104 661 & suivantes. — Ses avantages sur celles de l'Ouest & du Sud, 105 — A été la première établie par les Français 106 — Sa population, 106 — La sociabilité y est plus marquée, 106 — Dévastée par les Espagnols en 1691, 182, 183 — Dévastée par les Espagnols & les Anglais réunis en 1695, 183 — Premier exemple d'arrosement, 282 — A un ingénieur en chef, 496 — Son point le plus Septentrional, 721.

Partie du Sud, 100. — A un commandant en second, 100.

— *Espagnole de Saint-Domingue*. Sa description, 2 — Vue de sa côte Septentrionale, 294 — Ses communications avec la Partie Française, 626 — Produit du froment, 716.

— *Française de Saint-Domingue*. Son importance, 1, 2 — Motifs qui doivent faire désirer de la bien connaître, 1, 2 — Sa forme, 2, 3 — Son étendue, 3 — Ses montagnes, 2 — Ses plaines, 3 — Plus chaude & plus exposée aux sécheresses que la Partie Espagnole, 4 — Caciques dont dépendait son territoire, 5 — Elle éprouve une pénurie de bestiaux, 5 — Sa population, 5 — Contraste de son aspect avec celui de la Partie Espagnole, 294 — Son commerce avec la France, 482 — Ses différentes capitales, 493 — V. *Caractère, Couleur, Défense de la Partie du Nord, Espagnols, Manufactures, Mœurs, Partie de l'Ouest, Partie du Nord, Partie du Sud, Population*.

Passagers. Barques de ce nom, 135 — Ceux du Fort-Dauphin, 135, 136, 294 — Leur police, 135, 162 — De Jacquezy, 162, 163, 294 — De Caracol, 163, 163, 294 — De Limonade, 211 — Le fisc s'était emparé de ceux de Limonade, de Caracol & de Jacquezy, 211, 212 — De l'embarcadère de la Petite-Anse, 241 — De l'Acul, 636 — Du Limbé, 648 — Du Port-Margot, 676 — Du Borgne, 673 — Du Port-de-Paix, 724.

Patate. Douce. Employée avec succès comme engrais, 656.

Pauvre — V. *Hôpital, Providence*.

Paw (M. de), 15.

Payen. Libraire à Metz, premier imprimeur envoyé à Saint-Domingue, 253 — Vexations que le gouverneur-général lui fait éprouver, 253, 254.

Peau

Peau—V. *Couleur*.

Pêcheurs. De l'embarcadère de Limonade, 212.

Person. Sur une place de Sénéchal, puis sur l'imprimerie du Cap, 355.

Périgourdiens (Gorge des), 638—V. *Défense de la Partie du Nord*.

Perrier (M.). Son éloge, 306.

Personnes recommandables par des talens, des vertus, des travaux, des essais, des actions courageuses, des dons, &c. &c. &c. — Leur éloge, 117, 134, 139, 145, 148, 149, 160, 165, 169, 173, 174, 178, 179, 190, 193, 196, 198, 202, 203, 216, jusqu'à 220; 224, 237, 242, 245, 246, 247, 263, 268, 269, 274, 277, 285, 291, 297, 306, 307, 323, 339, 348, jusqu'à 352; 356, 364, 366, 371, 372, 378, 391, 397, 399 & suivantes; 412, 415, 416 & suivantes; 426, 469, 477, 484, 500, 515, 539, 540 jusqu'à 545; 590, 592, 604, 635, 640, 641, 649, 662, 663; 666, 673, 678, 681, 691, 703, 705, 710, 715, 725, 731, 732, 743 — V. *Larnage, Le. Brasseur, Maillart, Reynaud de Villeverdr.*

Petit Carenage. Nom d'un faubourg du Cap, 464 & suivantes.

Petit-Goave. Quatrième capitale de la Partie Française, 493 — On y met un hôpital, 568.

Petit-Saint-Louis (le). Est l'une des plus petites paroisses de la Colonie, 688 — Ses limites, 688, 692 — Son étendue, 688 — Doit son établissement à la Tortue, 688 — Se nommait la pointe Palmiste, 688 — Ruiné en 1695, 688 — Son église, 688, 689 — Les Jésuites y avaient une habitation, 688 — Son Bourg, 688, — Sa situation, 689 — Son sol, 689, 690 — Ses montagnes, 689 — Ses cafeteries, 689, 691 — Ses rivières, 689, 691 — Ses cantons, 690 — Sa culture, 690 — Ses bois, 690 — Sa minéralogie, 690 — Ses chemins, 691 — Son état en 1728, 691 — Ses indigoteries, 691 — Ses places-à-vivres, 691 — Sa population, 691 — Sa température, 691 — Ses côtes, 692 — Sa défense militaire, 693 — Ses côtes couvertes par la Tortue, 693 — Nom que lui attribue Charlevoix, 694 — Sa dépendance civile & militaire, 694 — Distance entre lui & d'autres lieux, 694 — Révolte de nègres qu'y excite Padrejan, 494.

Petite-Anse (Paroisse de la). Celle du Quartier-Morin en dépendait, 230, 244 — C'est par elle que commence la culture de la Plaine du

Cap, 244 — Quand établie, 275 — Détruite par les Espagnols & les Anglais en 1695, 275 — Son église, 275, 282, 283 — Ses registres paroissiaux, 275, — Ses limites, 275 — Son nom ne lui convient plus, 276 — Ses cantons, 276 — Ses établissemens & ses manufactures, 276, 277, 285 — Son sol, 276, 283 — Produit de ses sucreries, 277 — Ses habitans prennent de l'eau dans la Grande rivière, 277 — Sa partie montagnueuse, 283 — Ses eaux, 283, 284, 285 — Ses eaux produisent des incrustations, 283 — Ses chemins, 283, 284 — Preuves d'habitation par les anciens Naturels, 284 — Sa température & son climat, 285 & suivantes — On y fait une expérience aërostatique, 288 — Sa population, 289 — Sa milice, 289 — Distance entr'elle & d'autres lieux, 289 — L'épizootie y a fait de grands ravages, 290 — On y a mis des moutons du Cap de Bonne-Espérance, 291 — Personnes qu'elle offre à citer, 291 — Son nom était le nom primitif du Cap, 297.

Petite Guinée. Nom d'une portion du Cap & origine de cette dénomination, 433 — Une portion de la ville du Port-de-Paix a le même nom, 706.

Petite-Vérole. Ses ravages, 535 — Maux qu'elle cause en 1772, 535 — Prétendu préservatif reconnu sans effet, 536 — V. *Inoculation. Maladies.*

Peuplier d'Italie, 219.

Pian. Maladie des Volailles, 262.

Picoles (Fort). Fortification du Cap, 295 — Son aspect en venant de la mer, 295 — Marque l'entrée du port du Cap, 295. — V. *Défense de la Partie du Nord.*

Pièces de cuivre. Trouvées enfouies à Limonade, 208.

Pierre pourrie. V. *Roc pourri.*

Pilori. Quadrupède naturel aux Antilles, 262.

Piment (le). Canton de Plaisance, 656 — Devrait dépendre du Port-Margot, 677.

Piton. Ce que c'est, 142 — A quoi plusieurs doivent leur épithète, 154.

— de Bayaha, 142, 294.

— des Flambeaux, 154, 294

— des Frégates. D'où lui vient ce nom, 142

— Est le même que le piton de Bayaha, 142.

— Tenèbres, 154, 294.

— Sarrasin, 294.

Places-à-vivres. Ce que c'est, 100 — De Limonade, 196 — De Sainte-Rose, 223 —

K k k k k

- Du Dondon, 261 — De la Petite-Anse, 283.
 — Du Cap, 592 — De la Plaine du Nord, 629 — Du Limbé, 645 — Du Port-Margot, 670, 672 — Du Borgne, 680 — Du Petit-Saint-Louis, 691 — Du Port-de-Paix, 723.
- Places publiques.* Du Cap. Celle Saint-Louis, 304 — Celle Le Braiseur, 311, 313 — Place-d'armes ou place Notre-Dame, 326 & suivantes — Projet sur la place-d'armes du Cap, 331, 332 — On passe la revue des Milices du Cap sur la place-d'armes, 332 — La place-d'armes est celle des exécutions des criminels blancs, 332 — Place Montarcher, 357 358, 359 — Projet sur la place Montarcher, 359 — Celle du Champ-de-Mars, 422 — Forme & destination qu'avait cette dernière autrefois, 422 — Place Clugny, 441 & suivantes — Arbres & fontaine de cette place, 444, 445 — La place Royale, 475 & suivantes — Place la Luzerne, 464, 468.
- Fort-Dauphin, 120.
 — Port-de-Paix, 706.
- Plaine du Cap.* Son étendue, 103, 104 — Attire les bâtimens, 105 — Ses premiers habitans, 183, 244, 297.
- Plaine du Nord.* A été paroisse de Moustique & paroisse du Morne-Rouge, 627 — Ses limites, 627, 628 — Sa forme 627 — A été la seconde paroisse de la plaine du Cap, 628 — Son église, 628 — Ses registres paroissiaux, 628 — Sa première culture, 628 — On y a tenté la culture du cacao 629 — Sa culture actuelle 629 — Ses manufactures & autres établissemens, 629 — Son sol, 629 — Ses cantons 629, 630, 631 — Son canton du Grand-Boucan, 629 — Ses eaux, 629 — Ses communications 630 — Ses chemins, 630 — Ses ponts 630 — Ses rivières, 630 — Ses côtes, 630, 631 — Sa défense, 631 — Ses embarcadères, 631 — Ses rivières, 631 — Son morne aux Anglois 631 — Choses qui y annoncent le voisinage du Cap, 632 — Sa population, 632 — Sa milice, 632 — Ses rapports civils & militaires, 632 — Résidence de la descendance de Pierre le Long, 632 — Le campêche y a été naturalisé, 632 — Sa minéralogie, 632 — Sa distance de plusieurs autres points, 632.
- Plaisance.* Sa coupe, 645 — Son importance, 654, 661 & suiv. — Sa situation, 654 — Ses premiers établissemens, 654 — Son église, 654, 656, 667 — Ses registres paroissiaux, 654 — Ses limites, 655 — Ses cantons, 655 — Ses cultures, 655, 659 — Son bourg, 656 — Sa maréchaussée, 656, 668 — Son sol, 656, 657 — M. Stollenverk y employe la patate comme engrais 656 — Ses indigoteries, 657 — Ses cafeteries, 657 — Ses vivres du pays, 657 — Ses plantes, 658 — Les cannes à sucre y réussissent, 658 — Ses bois, 658 — Sa minéralogie, 658, 659 — Preuves d'habitation des anciens Naturels, 658 — Ses montagnes, 659, 666 — Ses rivières, ses ravines, 659 — Lieu appelé la Porte 659 — Pluie annuelle, 659 — Ses brouillards, 660 — Ses maladies, 661 — Ses communications, 661 à 667 — Distrait de la sénéchaussée du Port-de-Paix, 661 — Est une position centrale par rapport à la Colonie, 664 — Ses rapports civils & militaires, 668 — Sa police, 668 — Sa milice, 668 — Sa poste aux lettres, 668 — Sa distance de plusieurs autres lieux, 668.
- Plan.* On avait projeté celui topographique de St-Domingue, 210, 662.
- Directeur, 434, 488, 707.
- Plantes.* Espèces dangereuses pour les bestiaux, 291 — Leur influence sur l'air, 437 — Effet attribué à celles d'un cimetière, 437, 438 — Exposées au Marché Clugny, 441, 442, 443 — Employées comme fourrage, 442, 553, 561 — Grains du marché, 443 — Vivres du pays, 443 — Voy. Arbres. Cimetières. Légumes.
- Plantes de l'Inde.* On essaye de les naturaliser à St-Domingue, 269, 591, 653.
- Pluie.* 138 — Voy. Température.
- Plumier (le Père)* 711, 714, 716, 740.
- Poincy (le commandeur de).* Gouverneur-général des Isles. Envoje le Vasseur à la Tortue, 669 — Vent retirer le Vasseur de la Tortue, 695 — Ses démêlés avec un nouveau gouverneur-général nommé par le roi, 695.
- Pointe d'Icaque.* Sa latitude & sa longitude, 564, 735 — Son utilité, 693.
- Poiriers.* Espèce de bignonnes qu'on croyait exempts de la piqure des vers, 328.
- Poisons.* Exécution d'une ordonnance à ce sujet, 502 — Le mancenillier en est un, 740 — V. Macandal.
- Poissons,* 690, 717, 726, 741 — De rivière, 256, 642 — Vendus au marché Clugny, 442 — Salés, 443 — Quelquefois dangereux, 535 — Dorés ou poissons de la Chine, 590 — Bassin où ils ne peuvent vivre, 629 — Appelés tritri, 690, 720.
- Poissonnier (M.) V. Inspecteur & directeur-général de la Médecine, de la Pharmacie & de la Botanique des Colonies.*
- Police.* Du Fort-Dauphin, 133 — d'Ouanaminthe,

- 144—Du Trou, 170—De Sainte Rose, 230
—De Plaisance, 668—Des paroisses de la
Sénéchaussée du Port-de-Paix, 722.
- Police. Celle du spectacle appartient à l'état-
major, 362.
—Des ports, 480.
—Des quais, 481.
—Du Cap, 327, 485, 562— Ses divers
objets, ses vices, 485, 489 *Et suivantes*—
Vraies causes de son imparfection, 489.
—(troupe de), 487—Son uniforme, 488—
Son traitement, 488, 723.
- Polidor*—V. *Nègres fugitifs*
- Pont*. Sur le Fossé de Limonade, 185, 214,
457—Projeté sur la Grande rivière de Limonade,
215—Projeté sur la rivière du Dondon,
256—Pont Maillart, 285—Calomnies sur
celui de la ravine du Cap, 316—Premier
pont sur la ravine du Cap, 321, 465—
Ponts actuels sur la ravine du Cap, 321—
Projeté à l'embouchure de la rivière du Haut
du Cap, 452, 457—Sept ponts projetés,
457—Pont projeté sur l'Artibonite, — 458
Inscriptions pour celui du Cap, 460—Fait
sur la rivière du Haut du Cap, 595, 630—
De la rivière Salée de l'Acul, 631.
- Popos*, 29.
- Population*. Celle de la Partie Française,
5—Celle de la Partie Française comparée
à celle de la Partie Espagnole & à
celle de la France, 6—Celle de l'île entière
lors de sa découverte, 6—Celle de la Partie
Française distinguée en trois classes, 6—Carac-
tères de celle d'une Colonie à esclaves, 6—
Comment est composée la population blanche-
9—Celle de Saint-Domingue a de la descen-
dance de Caraïbes, d'Indiens & de Sauvages,
67, 68—Les nuances les plus rapprochées du
nègre sont les plus communes, 89—De la
Partie du Nord, 106—Du Fort-Dauphin,
128, 129, 130, 132, 134—D'Ouanaminthe,
145—De Vallière, 152—Utilité de celle des
montagnes, 154—Du Terrier-Rouge, 165—
Du Trou, 178—De Limonade, 212, 216,
217—De Sainte-Rose, 226—Du Quartier-
Morin, 245—Du Dondon, 264—De la Mar-
melade, 272—De la Petite-Anse, 289—Du
Cap, 490 *Et suivantes*—Nature de celle des
Colonies, 492—Faible en enfans, 492—Dis-
tinction à faire dans celle de Saint-Domingue,
528—Celle du Haut du Cap, 594, 595—
De la Plaine du Nord, 632—De l'Acul,
640—Du Limbé, 649—Du Port-Margot,
670, 671—Du Borgne, 681—Du Gros-
- Morne, 687—Du Petit-Saint-Louis, 691—
Du Port-de-Paix, 714, 723—De la Tortue,
728, 741, 742.
- Port*, 133—Police des ports, 481.
—à l'Écu. Nom que Colomb lui donne, 706—
Ses salines, 712.
- Port-au-Prince*. Quand il a eu une imprimerie,
355—A une maison de Providence, 413—
Cinquième capitale de la Partie Française,
493—Capitale actuelle de la Partie Française,
493, 494—Sa distance du Cap, 605.
—de France. Nombre moyen des bâtimens
de France qu'on voit dans la rade du Cap, 482.
—d'entrepôt. Le Cap est un port d'entrepôt,
480.
- Port-de-Paix*. A un major, 102, 698—A une
Sénéchaussée, 103, 698, 722—A une ami-
rauté, 103—A été le chef-lieu de la mission
de la Partie du Nord, 374—Considéré com-
me capitale, 493, 698—Ses hôpitaux, 568,
724—Jugé autrefois plus important que le
Cap, 607—Plaisance en a dépendu, 661,
724—Le Borgne en dépendait, 681, 724—
Christophe Colomb y entre & l'appelle
Valparaiso, 694—D'où y vient un nom de
l'Asiente, 694—Favorisé par d'Ogeron,
697—Choisi par M. de Cussy pour être le
siège du gouvernement, 698—Ce qu'y font
les Espagnols, en 1685, 698—S'appelait
quelquefois les Trois-Rivières, 698—Son
état, en 1688, 699—Son église, 699, 706—
Reçoit les 49 premiers soldats envoyés à
Saint-Domingue, pour y rester, 699—On y
conduit des habitans de Saint-Christophe, 699—
Mortalité qu'on y éprouve, 700—Plusieurs
de ses habitans tués à la bataille de
Limonade, 700—C'est là que la maladie de
Siam commence à Saint-Domingue, 701—
M. Ducasse vient y résider, 702—Les Anglais
& les Espagnols le prennent, en 1795, 703—
Sa défense militaire, 703—Son état après le
siège de 1695, 704—Reçoit des habitans de
Sainte-Croix, 704—Ses habitans marchent
au siège de Carthagène, 704—Mis dans la
dépendance du Cap, 705—On veut en
chasser les habitans, 705—Sa culture en 1699,
705—Cesse d'être la capitale de Saint-Do-
mingue, 705—Ses limites, 705—Sa ville,
705—Ses rues, 705, 706—Ses maisons,
706—Sa place-d'armes, 706—Sa place
Louis XVI, 706—Sa fontaine, 706, 707—
Comment on s'y procure de l'eau pour boire,
707—Son quai, 707—La ville sujette aux
maladies & causes qu'on leur attribue, 707—

- Ses marais, 708, 709 — Son marché, 709, 720 — Confirmation journalière de la ville, 709 — Ses cantons, 709 & suivantes. — Ses rivières, 709, 710, 711, 712, 720 — Ses sucreries, 710, 723 — Ses moulins à eau, 710 — A un beau canal à une sucrerie, 710 — Ses indigoteries, 710, 711, 712, 713, 723 — Ses cafeteries, 711, 714 — Ses montagnes, 711, 712, 713, 720, 723 — Sa minéralogie, 711, 713, 714, 715, 719 — Son sol, 711, 712, 713 — Ses chemins, 711, 712, 713, 714, 723 — Ses salines, 712, 719 — Inondation, 712 — Ses bois, 713 — Produit du nopal & d'autres castiers, 713 — Sa population, 714, 723 — Sa température, 715, 716, 717 — Ses artichaux, ses fruits, son muscat, &c., 716 — On y a récolté du froment, 716 — On y a eu des mûriers, 716 — Fécondité des femmes, 717 — Sa zoologie, 717, 720 — Ses côtes, 717 — Sa défense militaire, 717, 718, 719, 720, 724 — A le point le plus Septentrional de la Colonie, 721 — Son aspect, son utilité actuelle, 721 — Autrefois chef-lieu d'un immense quartier, 721 — Les Gonaïves en dépendaient, 722 — Ce que le quartier de son nom comprend maintenant, 722 — Changemens successifs dans son état-major, 722 — En quoi il dépend du Cap, 722 — A un officier d'administration, 722 — Sa garnison, 722 — Sa maréchaussée, 722 — Sa troupe de police, 723 — Sa milice, 723 — Ses cotonniers, 723 — Ses hattes, 723 — Ses places-à-vivres, 723 — Ses cacaoyers, 723 — Ses débouchés, son commerce, vaisseaux qui y viennent, 724 — Ses passagers, 724 — Combat au Port-de-Paix, 724 — Hôpital projeté pour les pauvres, 724 — Distance entre lui & d'autres lieux, 725 — La position de la Tortue nuit à sa sûreté, 744.
- Port au Cap.* Sa description, 47 & suivantes. — Nauirages qui y sont arrivés, 472, 473 — Trait hardi de M. de Kerfaint, 473 — Autrefois les Espagnols venaient y attaquer les bâtimens, 474 — Peut contenir un grand nombre de bâtimens, 474 — Se comble, 475 — A des vers, 476 — Ses carenages, 477 & suivantes. — Abus qu'on y souffre, 479 — Est un port de marine, 479 — Ses ouvriers, 479 — Est un port d'entrepôt, 480 — Ses incendies, 481, 482 — Usage relatif aux capitaines de navires qui y viennent, 483 — Taux moyen de la population qu'il présente, 492 — Ses premières fortifications, 607 — V. *Cap & Défense de la Partie du Nord.*
- Port-Français (Grand)*, 601, 603, 604, 622 — A reçu l'amiral des premiers vaisseaux français envoyés aux Antilles, 603 — Éloge de son eau, 603, 604 — A procuré un mât à un vaisseau, 604 — Les anglais y font leur débarquement en 1695, 404, 623 — Trait de valeur dont il est le théâtre, 604. — (Petit), 601, 604, 622, 623, 628. — de la Nativité. Était à Caracol — V. *Caracol.*
- Port-Margot* Établissement français le plus ancien après la Tortue, 668 — Le Vaisseau aborde dans l'ilet du Port-Margot, 669, 674 — Ses premiers établissemens, 670 — D'Ogeron y a une habitation, 678 — Sa population, 670, 671 — Ravagé en 1695, 670 — Son église, 670, 671 — A dépendu de l'Acul, 670 — Ses rivières & leurs débordemens, 670, 672 — Sa milice, 670 — M. de Charritte en possédait une grande partie, 670 — Ses sucreries, 670, 672 — Ses moulins à eau, 670 — Ses indigoteries, 671, 672 — Ses cafeteries, 671, 671 — Ses cacaoyères, ses places-à-vivres, 671, 672 — A des habitations incultes, 672 — Ses guildiveries, 671, 672 — Ses briqueteries, 671, 672 — Ses limites, 671 — Ses cantons, 671 — Ses bourgs, 671, 672 — Ses chemins, 671, 674 — Son embarcadère, 671, 674, 675 — Son sol, 672 — Sa température, 673 — Ses centenaires, 673 — Sa coupe, 674 — Ses côtes, 674 — Sa prison d'Ogeron, 674 — Sa défense militaire, 675 — Ses passagers, 676 — Sa rivière Salée, 676 — Observations de M. de Puyfégur sur cette côte, 676 — Sa dépendance civile & militaire, 677 — Sa milice, 677 — Sa distance de plusieurs autres lieux, 677 — Éloge de M. le Gras qui l'habitait, 677 — Favorisé par d'Ogeron, 697. — Royal (Ville de). Où elle était, 164, 207 — Ses armoiries, 164 — Ses mines, 165. — Saint-Thomas, V. *Acul.*
- Porto-Rico.* D'Ogeron tente deux expéditions, 698.
- Portugais.* Furent les premiers qui introduisirent des negres en Amérique, 26.
- Peste aux Lettres*, 134, 145, 171, 267, 273, 439, 664, 608, 723.
- Poërie.* De la Colonie, 100 — De la Partie du Nord, 106 — Du Fort Dauphin, d'Ouanaminthe, 145 — De Limonade, 196 — Du Quartier-Ivorin, 239 — Première de la Partie du Nord, 246 — Éloge de celle Breda au Haut

- Haut du Cap, 596 — Du Limbé, 645. — Voy. *Briqueterie, Tuilerie.*
- Potier (M.). Talent qu'il a montré en hydraulique, 710.
- Pouançay (M. de), Gouverneur de St-Dominique. Avait acheté une partie du terrain où est la ville du Cap, 325 — Réside à la Tortue, 697, 698 — Fait deux expéditions contre Cuba, 698.
- Poupée Desportes (M.) Médecin au Cap, a les manuscrits botaniques du Père Le Pers, 263 Ses ouvrages, 269 — Médecin du roi au Cap, 501 — Notice sur lui, 541 — Faits relatifs à l'hôpital du Cap & qui le concernent, 569.
- Pourceaux, 159, 262 — On en élève beaucoup à l'Acule, 633, 640 — Leur étonnante multiplication à la Tortue, 729.
- (Île aux), Voy. *La Tortue.*
- Préjugé. Celui des Colonies place parmi les Africains quiconque s'allie avec eux, 81 — Il prétend que les traits africains se reproduisent après plusieurs nuances, 86 — Contre le couvent des Religieuses du Cap, 431. — Voy. *Couleur. Méfaliés.*
- Premier Commis des Bureaux des Colonies — Voy. *Laporte Lalanne.*
- Premier-Conseiller. Titre qui donnait la présidence du Conseil supérieur, 386.
- Président. Celui du Conseil du Cap pris parmi les Conseillers & depuis quand, 386. — Voyez *Conseil supérieur du Cap. Conseiller. Intendant. Premier-Conseiller. Second-Conseiller.*
- de la Partie Espagnole à Limonade en 1708, 185, 538 — Qui viennent au Cap, 538, 539.
- Prêtres, 107.
- Prévôt général. } Voy. *Maréchaussée.*
 grand. }
 particulier. }
- Prisons. Du Cap, 315, 467 — Ce qu'on appelle au Cap vieilles prisons, 321 — Prisons actuelles du Cap, 321, 396 — Somme qu'on y applique, 396 — Leur description 396 — Améliorations qu'elles demandent, 396 — Eloge d'un concierge, 397 — Désordre qu'on y souffre, 397 — Payaient une rétribution aux secrétaires des Administrateurs de la Colonie, 407 — Payent une rétribution aux Providences, 407.
- d'Ogeron, 674.
- Privilege exclusif. L'opinion annulle celui de la vente des livres, 323 — Des imprimeries, 355.
- Prix. — Voy. *Cap, Passagers.*
- Procureurs. Ceux du Fort-Dauphin, 134 — Ceux du Cap, 383, 388. — Ceux du Port-de-Paix, 722.
- Procureur du Roi. Celui du Cap tué à Limonade, 183. — V. *Amirauté. Sénéchaussée.*
- de l'Amirauté. V. *Amirauté.*
- Procureur-général. Du Conseil supérieur du Cap, 385, 386, 387, 432.
- Promenades publiques. Du Cap, 311, 391, 560.
- Prost (M.) Eloge de ce négociant du Cap, 400 — Est l'un des deux premiers Administrateurs de la Providence du Cap, 402, 403.
- Providence (Maisons de). Eloge de leurs deux fondateurs, 349, 394, 408 — Leur administration est commune, 395 — Ce que les Administrateurs de la Colonie font en leur faveur, 403, 404, 405 — Leur chirurgien, 403 — Leur existence légale, 404, 405 — Leurs propriétés en 1769, 405 — On oublie qu'elles ont deux fondateurs, 405 Composition du bureau qui les administre, 405, 406 — Où leur bureau s'assemble, 405, 407 — Leurs réglemens, 405, 406 — Doivent envoyer leurs registres au dépôt de Versailles, 406 — Ont le produit d'une représentation du spectacle & anecdote à cet égard, 407 — Abus introduit dans leur administration, 407 — Peu d'instruction de leur bureau d'administration sur ce qui les concerne, 408 — Suspension des assemblées de leur bureau, 409 — Leurs revenus, leurs dépenses, 410, 411, 412, 413 — Moyens de leur attirer de nouveaux bienfaits, 412 — Bienfaits qu'elles ont reçu, 412 — Ceux qu'on doit mettre au rang de leurs bienfaiteurs, 412 — Actes mortuaires qu'on y dresse, 412 — Ont donné naissance à une maison de Providence au Port-au-Prince, 413 — Ont donné des terrains à baux emphythéotiques, 413, 414 — Lieu où l'on a eu l'idée de les placer, 559. — Voy. *Castelveyre. Dolioules, Dubousson, Hilliard d'Auberteuil, Raynal.*
- des Femmes. Son origine, 394 — Son fondateur, 394 — Elle est consacrée à Sainte-Élizabeth, 395 — Son éloge, 375 — Son administration primitive. 395, 402 — Reproches qu'elle inspire, 396, 405 — Nombre des infortunés qu'on y trouve, 396 — Où on projette de la mettre, 399 — Son administration réunie à celle de la Providence des hommes, 402. — V. *Dolioules.*
- des Gens de couleur. Son origine, 416 — Celui qui en est en quelque sorte le fondateur, 416 — Reproches qu'elle donne occasion d'adresser à ceux qui lui ont nui

directement ou indirectement, 417 & *sui-vantes* — Ce que l'Auteur a tenté pour elle & détails curieux à ce sujet, 418 & *sui-vantes* — Projet de lettres-patentes pour elle, 419 — Bienveillance du Ministre pour elle, 419 — Comment ses succès sont empêchés, 419 — Vœux qu'elle inspire, 420, 421 — V. *Jasmin*.
Providence des hommes. Son fondateur, 399 — Son origine, 399 — Ses bienfaiteurs, 400, 401 — Son institution & son but, 401 & *sui-vantes* — Usage abusif que le Ministre veut en faire, 402 — Son administration réunie à celle de la Providence des femmes, 402 — Son éloge par Larnage, 403 — Quand on a entrepris de la rebâtir, 407 — Ses dimensions projetées, 408 — État actuel de ses constructions, 408, 409 — Sa chapelle, 408 — On n'y trouve point le nom de Castelveyre, 408 — Son inscription actuelle & celle que l'Auteur propose, 408 — A servi d'hôpital, 409 — Reynal mal informé à son égard, 409 — Opinion de M. Hilliard d'Auberteuil & de M. Dubuisson son critique, 409 — Reproches à faire au site de cet établissement, 409 — Nombre de personnes qu'elle reçoit à présent, 410 — Nécessité d'y faire des changemens, 410 — V. *Castelveyre*.
 — *du Port-au-Prince*, 413.
Puyégur (M. de Chastenay). Ses observations à Saint-Domingue, 296, 636, 676, 684, 721, 726.

Q

Quadrupèdes naturels aux Antilles, 262.

Quai. V. *Cap-Français*.

— V. *Port-de-Paix*.

Quarteron. Résultat de ses combinaisons avec le Blanc & les autres nuances venues de mélanges successifs, 72 — Est la quatrième nuance coloniale, 76 — Ses avantages, ses désavantages, 76, 77, 95 — Est produit de vingt manières, 84 — Celui qui provient d'un Blanc & d'une Griffonne est extrêmement blanc, 80 — Parties blanches & noires de sa nuance, 84, 88, 89

Quarteronne. Il en est d'aussi blanches que des blanches mêmes, 77 — *Quarteron*.

Quarteronné. Résultat de ses combinaisons avec le blanc & les autres nuances venues de mélanges successifs, 73 — Est la septième nuance coloniale, 78 — Est produit de quatre manières, 78, 85 — Ses avantages, 78 — Parties blanches & noires de sa nuance, 85

— A partir de lui on retrouve le physique du Blanc, 98

Quarteronnée. — V. *Quarteronné*.

Quartiers. On a toujours divisé la Colonie par Quartiers, 102.

— *de Limonade*, 180, 217.

— *du Cap*. Le second de la Partie du Nord, 102, 275.

— *du Fort-Dauphin*, 102, 107, 133.

— *du Limbé*, 641.

— *du Môle*. Oté à la Partie du Nord, 103.

Quartier-Morin (le). Limonade en dépendait, 181 — Le Bois de Lance en dépendait, 182.

— Sa milice, 183, 245 — Ste-Rose en dépendait, 184 — Sa dénomination est bizarre, 230 — Dépendait de la paroisse de la Petite-Anse, 230 — Son étendue, 230, 231. — Origine de son nom, 230, 231 — Est une paroisse de plaine, 231. — Ses limites, 231. — Son sol excellent, 231, 232 — Produit de quelques-unes de ses sucreries, 231, 232 — N'a pas d'autre manufacture que des sucreries, 232

Son sucre réputé le plus beau, 232 — Morne Pelé qu'on y trouve avec une mine de fer, 232

Sa plaine due à la Grande-Rivière, 232 — Ravage qu'y cause la Grande-Rivière, 233 — Toutes ses habitations riveraines de la Grande-Rivière pourraient avoir des moulins à eau, 233 — A quatre moulins à eau, 233 — Ses levées sur la Grande-Rivière, 234 — Son église, 234 — Epoque où remonte ses registres paroissiaux, 235 — Barre électrique sur l'habitation Guillaudeu, 235 — L'épizootie y a commencé en 1772, 236 — On dit que les premières cannes à sucre de la plaine du Cap y ont été plantées, 236 — On y cultivait l'indigo, 236 — Son peu d'importance autrefois, 236 — A eu le P. Olivier pour curé, 236 — Ses chemins, 236 — Nature de ses maisons d'habitation, 237 — Ses côtes, 237 — Ses moyens de défense, 238 — Ses rivières, ses ravines, 238 — L'embarcadère de la Petite-Anse en dépend, 238 — Le Cacique Guacanaric habitait son territoire, 240 — Plein de preuves du séjour des Indiens, 240 — L'ancien carenage du Cap en dépendait, 242 — Sa température, 245 — Sa population, 245 — Distance entre lui & d'autres lieux, 245 — C'est là qu'on commence à terrer le sucre dans la Colonie, 246 — A eu la première briquetterie, la première tuilerie, la première poterie de la Partie du Nord, 246 — Hommes utiles qu'il donne occasion de nommer, 246 — Ses habitans revendiquent l'eau de la Grande-Ri-

vière, 280. — V. *Duplaa. Embarcadère de la Petite-Anse.*
Quiambas, 27.

R.

Rabié (M.). Donne les plans & les dessins de plusieurs établissemens publics à Saint-Domingue, 330, 337, 424.

Rallier (M. de), Ingénieur en chef de la Partie du Nord. Ses soins pour augmenter l'eau au Cap, 515 & suivantes — Fait le plan du pont de la rivière Salée de l'Acul, 631.

Ramiers, 146, 741.

Rang. Des membres qui composent le Conseil du Cap, 386, 387.

Raque, 159.

Rat. Multiplie étonnamment aux Antilles, 262.

Ravine. Du Cap, 316, 321, 413, 422, 547 & suivantes.

Raynal. Mal informé sur la Providence des hommes, 409 — Son opinion sur les maladies, 537 — Cité pour l'éloge de Louis des Rouleaux, 544 — A trop loué un canal, 710.

Rebouc (Rivière du). Elle a été la limite entre les Français & les Espagnols, 114, 167.

Receveur-général. Des droits de M. l'Amiral, 385.

Redoute. — V. *Danse*.

Régiment. On envoie des Régimens dans la Colonie en 1762, 8.

— de Dillon. Pertes qu'il fait, 288.

— de Quercy. Fait une grande perte d'hommes au Fort-Dauphin, 123 — Est d'un camp au Trou, 172, 173.

— du Cap, 496 — Son uniforme, 496.

— Espagnol de Léon. Pertes d'hommes qu'il fait au Fort-Dauphin, 124 — Perd beaucoup de monde à Ouanaminthe, 144.

Règne Minéral. — V. *Mine, Minéralogice*.

— Animal. — V. *Animaux*.

— Végétal. — V. *Arbres. Bois. Plantes*.

Religieuses du Cap. Leur chapelle sert de paroisse, 336, 430 — Leur établissement dû au Père Boutin, 373, 426, 427, 428 — Leurs statuts, leur administration, 427, 428 — Leur nombre, 428 — Leur syndic, 428 — Leur local actuel & changemens qu'il a éprouvés, 429, 430 — On loge des troupes dans leur couvent, 429 — Personnes qu'elles reçoivent, 430 — Ont de l'eau, 431 — Leurs pensionnaires, 431 — Réflexions sur cet établissement considéré comme maison d'éducation, 431 — Bienfaits reçus par cet établissement, 432 —

Les Administrateurs & le Procureur-général y entrent, 432 — Sont appelées aussi *Filles Ste-Marie*, 432 — Leur Directeur, 432 — Leur habitation, 599.

Religieux, 107, 181 — V. *Capucins. Jésuites. Missions*.

— de la Charité. Leur hôpital. — V. *Hôpital*. Produit de leur sucrerie de la Petite-Anse, 576 — Bonne chère que font ceux du Cap & anecdote à ce sujet, 589.

Religion, 154 — V. *Eglise. Missions*.

Remoussin (M.). Tué à la bataille de Limonade, 183, 699, 705.

Renaud (M.), Ingénieur-général de la Marine. Envoyé aux Colonies, ce qu'il fait au Cap, 607.

Reptiles 263 — V. *Animaux*.

Résidence — V. *Administration*.

Ressifs — V. *Côte*.

Réunion. Des deux Conseils du Cap & du Port-au-Prince, 103, 664 — V. *Conseil*.

Révolte, 728.

Rey (M.) Créol & Procureur-général du Cap. Ses ouvrages, 542.

Reynaud de Villeverd (M.), Lieutenant au Gouvernement-général, & Gouverneur-général par interim. Eloge de son administration, 211, 215, 203, 304, 315, 343, 370, 391, 392, 438, 441, 446, 458, 467, 502, 517, 560, 564, 637, 664, 691 — Son logement, 434 — Fait travailler à un chemin pour faire communiquer les Parties du Nord & de l'Ouest entr'elles, 662.

Rivière. Exemples qu'on peut s'en servir pour remblayer, 189 — Ravines ou ruisseaux latéraux du voisinage de leur embouchure, 190 — Le fond de leur lit est très-élevé, 190 — Leur niveau, 190 — Avantage de l'élevation de leur lit, 190 — Celles dont le lit est bas desèchent les terrains voisins, 190, 191 — Manière d'entretenir les levées, 191, 192 — Leur redressement est-il sans inconvénient? 194 — Le fond de leur lit s'élève à Saint-Domingue & pourquoi, 195 — Manière de les passer, 215 — Ponts projetés sur sept rivières, 457 — V. *Chaque paroisse à son mot*.

— à *Galiffet* — V. *Rivière du Haut du Cap*.

— de *Caracol*, 161 — Où est sa source, 174.

— de *Jacquesy*, 160, 163, 168, 170, 175 — Projet de la redresser, 170 — Où est sa source, 174.

— des *Trois Rivières*, 685, 710.

— du *Dondon* — V. *Dondon; Marmelade*.

Rivière du Fossé de Limonade—V. *Fossé de Limonade*.
 — *Du Haut du Cap*. A un bac, 452 — Pont qu'on y projetait, 552 & suivantes. — Observations sur cette rivière, 461 — A un pont, 596, 630 — A eu des caymans, 595 — Ses débordemens, 630 — Sa source, 639.
 — *du Massacre*. D'où lui vient ce nom, 108 — Son embouchure est fortifiée, 111 — Sa distance de celle la Matrie, 127.
 — *du Terrier-Rouge*, 158, 159, 160.
 — *du Trou* — V. *Rivière de Jacquexy*.
 — (*Grande*). Ses sources, 151, 186 — Volume de ses eaux, 151, 187, 281 — Longueur de son cours, 186, 192, 231 — Ses changemens de lit, 186, 188 — Ses inondations, 186, 187 — Paraît avoir formé le sol plane de Limonade & du Quartier-Morin, 188, 232 — Jusqu'où elle était navigable autrefois, 189 — Preuve qu'elle remblait, 189, 237 — Ses infiltrations, 190 — Ses débordemens, 191, 191, 193, 212, 213, 221, 222, 232 — Plan de redressement, 192, 233 — Portion redressée, 194 — Coûteuse pour ceux qu'elle désole, 194 — Sa largeur, 214 — Pont qu'on y a projeté plusieurs fois, 215 — A eu un bac, 215 — Manière de la passer, 215 — Abus de cette dénomination, 220 — Les naturels l'appelaient *Guarouai*, 221 — Eaux qui s'y jettent, 222 — A presque tari en 1786, 234 — Ses levées, 234 — Moulins à eau qu'elle procure, 277 — Pont projeté sur elle, 457.
 — *la Matrie*, 126, 127 — Ce que signifie ce mot, 127 — V. *Rivière du Terrier-Rouge*.
 — *Marion*, 123, 129, 131.
 — *Salée*. D'où vient communément ce nom, 188.
 — *Salée de l'Acul*, 631, 636 — Sa quantité d'eau, 631 — Son pont, 631 — Projet de la réunir à celle du Haut du Cap, 637.
Robinsau (M. de), 145, 160.
 — de Bougon (M.). Soins qu'il prend pour multiplier les arbres à fruit, 145.
Roc pourri } Ce que c'est, 205.
Roche pourrie }
Roches à ravets, 599.
Rochalard. — V. *La Rochalard*.
Reubion (Père) Religieux de la Merci. Éloge de son talent, 578.
Roucou. Les Indiens en usaient pour se peindre, 197 — Les Espagnols le cultivaient, 197 — Les Français n'en font pas de cas, 197.
 — Canton divisé entre la paroisse du Trou &

celle de Limonade, 172, 197 — Sujet aux sécheresses, 172 — Observations sur ce nom, 197 — Nature de son sol, 198 — Impression de la chaleur sur ce terrain, 198.

Roucouyers, V. *Roucou*.

Rougeole (la) 536 — V. *Maladies*.

Rousseau, V. *Jean-Jacques Rousseau*.

S

Sacatra. Résultat de ses combinaisons avec le blanc & les autres nuances produites par des mélanges successifs, 73 — Forme la cinquième nuance, 79 — Est produit de trois manières, 79, 82 — Est très-peu commun, 79 — Parties noires & blanches dont la nuance peut être formée, 82, 89.

Sage-femmes. Abus à reprimer, 41, 42 — Du Cap, 502.

Saint-Christophe (Isle) Partie de ses habitans expulsés par les Anglais sont transportés au Cap, au Port-de-Paix, à Léogane & à la Martinique; accueil qu'ils y reçoivent, 371, 699, 700 — Ses habitans donnent leur nom à une partie du Cap, 433 — Mortalité de ses habitans, 700 — Destruction que fait de ses habitans la maladie de Siam, 701.

Saint-Domingue (Isle). Surface totale de cette île, 3 — Son histoire, 218 — Devient chaque jour plus sujet aux sécheresses, 224 — Comme on y perd vite l'idée de ce qui y a existé, 357 — Son climat, 527 & suivantes — Son produit annuel, 615 — Ses habitans se révoltent contre d'Ogeron, 728 — *Partie Française de Saint-Domingue*.

Saint-Laurent (M. le Chev. de) Gouverneur-général par interim des îles Françaises de l'Amérique. Vient à Saint-Domingue, 380.

Saint-Louis. Pris en 1748, 500 — On y met un hôpital, 568.

— du Nord — V. *Petit-Saint-Louis*.

Saint-Raphaël. Paroisse de la Partie Espagnole, 252 — Chemin entre lui & le Dondon, 265 — Sa distance du Cap, 605.

Saint-Yague. Ville de la Partie Espagnole. Prise & brûlée par les Français, 182, 594, 698 — Prise & rançonnée par les Français, 697.

Sainte-Croix (M. le Chev. de). Ancien gouverneur de Belle Isle, meurt au Cap, 339, 434.

— (Isle) Ses habitans transportés à Saint-Domingue, 321, 704 — Comment elle reçoit la maladie de Siam, 701 — Son gouverneur devient celui du Nord de Saint-Domingue, 704. Sainte.

- Sainte-Elizabeth. V. Providence des femmes.*
Sainte-Rose. 151—Dépendait du Quartier-Morin, 184, 221—Son nom mal-à-propos changé, 220—Sa forme, ses limites, 220, 221—Son église, son bourg, 221—Ses milices, 221, 226—Célèbre autrefois par son tabac & son indigo, 221—Particularités relatives à un de ses curés, 222—Ses manufactures, ses établissemens & ses productions, 222, 223, 224—Ses ravines, ses rivières, 222—Son sol, 223, 226—Son utilité, 223—Ses cantons, 223, — Ses chemins, 224, 228, 229—Sa température, 224—Ses vieillards & ses centenaires, 224—Sa population, 226—Caractère de ses habitans, 226—Sa salubrité, 226—Sa position militaire, 217, 226, 614, 625—M. de Belzunce y établit des camps, 226, 227—Ses communications, 227—Cimetière dans l'un de ses cantons, 228—A eu des abeilles la première dans la Partie du Nord, 229—Distance entr'elle & d'autres lieux, 229—Dépend du Quartier de Limonade, du commandement & de la Sénéchaussée du Cap, 229—Ses eaux minérales, 229—Sa police, 239—Ses montagnes, 294.
- Sainte-Suzanne.* Canton de Limonade. Quand commence sa culture, 181—Ses productions, 202—A une succursale & comment, 202—On y avait mis des cailles-hupées, 203—Ses montagnes, 294, 390.
- Salaisons.* 443—V. *États-Unis, Poissons.*
- Saline.* Du Port-de-Paix, 712, 716—Du Port-à-l'Ecu, 712—De la Tortue, 737.
- Samana.* Avait une petite Colonie Française qui l'abandonne en 1676, 298, 698.
- Sang-Mêlé.* Résultat de ses combinaisons avec le blanc & les autres nuances venues de mélanges successifs, 73—Est la cinquième nuance Coloniale, 76—Est produit de quatre manières, 79, 86—Son rapprochement du blanc, 79—Parties blanches & noires de sa nuance, 86.
- Sang-Mêlé. V. Sang-Mêlé.*
- Sang-Mêlés.* Expression synonyme de gens de couleur, 99.
- Santo-Domingo.* Distance de cette capitale de la Partie Espagnole au Cap, 605.
- Saule.* 219.
- Savannah en Géorgie, aux États-Unis d'Amérique.* Expédition contre ce lieu, 216.
- Sauvages.* On en a amené du Canada & du Mississippi à Saint-Domingue, 67, 80, 81—Résultat de leurs combinaisons avec le Blanc, le Nègre & les nuances intermédiaires 74, 81—Leurs cheveux, 81—Sont assimilés aux Blancs pour les droits politiques, 81—V. *Carâibes, Indiens, Naturels.*
- Sécheresse. V. Température.*
- Second-Conseiller.* Titre qui donnait la Présidence du Conseil Supérieur, 386—V. *Président.*
- Sénéchal.* 134—Du Trou, 170—Celui du Cap tué à la bataille de Limonade, 183—Du Cap, 380, 381, 382, 383—V. *Sénéchaussée.*
- Sénéchaussée.* Membres des Sénéchaussées, où assis dans le Conseil Supérieur, 387.
- du Cap, 103—Où elle a tenu ses séances, 316, 324, 383—Lieu où elle s'assemble, 376—A un tableau de Louis XVI, 377—Sa création, 380—Sa composition, 380—Son territoire, 381—Treize paroisses qui en dépendent, 381—Son installation, 381—Ses registres, 381—Incendie qu'elle éprouve, 381—Ses premiers officiers tués à la bataille de Limonade en 1691, 381—Ses commencemens, 381—Son Sénéchal, 380, 381, 382, 383—Son Lieutenant-particulier, 380, 383—Ses Affecteurs, 383—Son Procureur du roi, 380, 383—Ses Substituts, 388—Son Greffier, 380, 383—Ses Greffier-commis, 383—Son Audiencier, 383—Sa compétence, 383, 384—Ses Huissiers, 382, 383, 384—Ses Procureurs, 383, — Ses Notaires, 384—Avait originairement la compétence maritime, 384—Son droit de passage au Cap, 455—Est chargée de la police, 485 & suivantes—Rend vingt-mille jugemens par an, 489—Établie d'abord au Haut du Cap, 564.
- du Fort-Dauphin, 103, 133, 134—V. *Sénéchaussée du Trou.*
- du Port-de-Paix, 103—Sa création, 380—Son territoire, 381—Le Borgne en a dépendu, 381, 681—Plaisance en a dépendu, 661—Quand créée, 698—Son étendue & sa composition, 722.
- du Trou. Devenue celle du Fort-Dauphin, 170—Installée par qui, 170—Où se tenait ses audiences, 170—Son premier Sénéchal, 170.
- Sénégalais.* 26.
- Sept-Frères (Îlets des).* 136, 293.
- Sépulture.* Abus dans la paroisse du Trou, 179—V. *Cimetière.*
- Serpent.*—V. *Vaudoux.*
- Siam.*—V. *Maladie de Siam.*
- Société des Sciences & Arts du Cap.* 157—Ses Mémoires, ses ouvrages, ses utiles travaux, 165, 229, 283, 291, 349, 351.

- 384 & suivantes, 726 — Son institution, la composition, 347, 348, 351 — Les Administrateurs l'encouragent, 350, 563 — Obtiennent des lettres-patentes, 350 — Ce que l'Académie des Sciences fait pour elle, 350 — Ses succès auprès des Musées de Paris, de Bordeaux & de Toulouse & de la Société d'Agriculture de Paris, 351 — Noms de ses premiers fondateurs, 351 — Ses bienfaiteurs, 351 — Son éloge, 510, 511, 546, 726.
- Socos*, 29.
- Sol*, 198, 204 — V. *Chaque paroisse à son mot.*
- Solano* (Don Joseph). Ce Président de la Partie Espagnole vient deux fois au Cap, 366, 539.
- Sofes*, 28.
- Spasme*. — V. *Maladies.*
- Spectacle*. Du Cap. Son origine, 346 — Son local actuel, 359 — Sa recette & sa dépense, 360, 362, 370 — Loges honorifiques, 361 — Loge appelée du Conseil, son origine, 362 — Sa police, 362, 363 — Ses acteurs & éloge de plusieurs d'entr'eux, 363, 364, 365 — Quand les gens de couleur y ont été admis, 365 — Anecdotes plaisantes de ce spectacle, 365 — Personnes remarquables qu'on y a vues, 366 — Essai de pièces, 368 — Il est déferté pendant cinq mois & demi & pourquoi, 368, 369 — Acteurs des théâtres de France qu'on y a vus, 369 — Cas où le spectacle est gratuit, fermé ou en relâche, 370 — Défenses d'engager un acteur d'un autre spectacle, 370 — Acteurs à qui l'on refuse la sépulture, 370 — Acteurs ou Actrices refusés pour parrains ou marraines, 370 — Ses avantages, 371 — Donne une représentation annuelle au profit des maifens de Providence, 407 — V. *Jean Jacques Rousseau.*
- Stapleton* (M. le chevalier de), 122.
- Substituts*, des Procureurs du roi des Sénéchaufiées. Veillent à la police légale dans les paroisses, 144, 230, 383, 722.
- du Procureur-général du Conseil du Cap, 386, 387.
- Sucre*. Première habitation où l'on en fait de terré à Ouanaminthe, 145 — Celui de la paroisse du Quartier-Morin réputé le plus beau, 232 — Le premier qui ait été terré dans la Colonie, 246 — V. *Belin de Villeneuve, Sucrierie.*
- Sucrierie*. De la Partie Française, 100 — De la Partie du Nord, 106 — Du Fort-Dauphin, 127, 132 — De Maribaroux, 140 — D'Ouanaminthe, 140, 141 — Du Terrier-Rouge, 157, 159, 172 — Du Trou, 172, 174 — De Limonade, 184, 195, 197 — De Sainte-Rose, 222 — Du Quartier-Morin, 232 — De la Petite-Anse, 276, 277, 576 — Du Cap, 595 — De la Plaine du Nord, 629 — De l'Acul, 639 — Du Limbé, 643 — Du Port-Margot, 670 — Du Gros-Morne, 686 — Du Port-de-Paix, 711, 723.
- Superfétation*, 267.
- Syndic*. Des Religieuses du Cap, 423, 432. — Des habitans de la Tortue, 728.
- T
- Tabac*, 7 — Premier objet du commerce colonial, 24 — Première culture de Limonade, 181 — De Sainte-Rose, 221 — Essai d'une manufacture de tabac en poudre, 246 — De la Tortue, 742.
- Tannerie* (Bourg de la), 180.
- Tanneries*, 100 — Sont toutes dans la Partie du Nord, 106 — Une au Haut du Cap, 596.
- Température*. Du Fort-Dauphin, 132. — D'Ouanaminthe, 146 — De Vallière, 155 — Du Terrier-Rouge, 165 — Du Trou, 175, 178 — De la Marmelade, 178, 270, 271 — De Limonade, 213 — De Sainte-Rose, 224 — Du Quartier-Morin, 245 — Du Dondon, 261, 262 — De la Petite-Anse, 228, 285 — Du Cap, 511 & suivantes — Du Limbé, 645 — De Plaisance, 657, 659, 660 — Du Port-Margot, 673 — Du Gros-Morne, 686 — Du Petit Saint-Louis, 691 — Du Port-de-Paix, 715, 716.
- Terrage du sucre*, 198, 650.
- Terrier-Rouge* (le), 155 — Sa forme, 155 — Sa situation, ses limites, son sol, 156, 157 — Ses manufactures, 156, 157, 159 — Ses rivières, ses ravines, 156, 157, 159 — Ses cantons, 156, 157 — Sujet aux sécheresses, 156, 157, 164 — Les Jésuites y avaient une sucrierie, 157 — Origine de ce nom, 157 — Son bourg, 158 — Quand il est devenu une paroisse, 158, Sa côte, 160, 161 — Ses esters, 160 — Sa défense militaire, 160 — Ses embarcadères, 161, 162, 163 — Ses baies, 161, 162, 163 — C'est dans cette paroisse qu'ont été naturalisés les premiers cañers de l'Isle, 164 — A de la luzerne, 164 — Sa température, 164 — Une mule y produit, 165 — Sa population, 165 — Sa milice, 165 — Sa distance de plusieurs lieux, 165 — V. *Caracol, Jacquexy.*
- Tétanos*, 42 — V. *Maladies.*
- Thermomètre* — Voy. *Température.*
- Tribault Duvernay* (M.). Trait de son courage. V. *Fert la Bouque.*

- Tonnery*, 205, 235, 692 — Paratonnières, 271, 393, 525 — Au Cap 524. — V. *Température*.
- Tortue* (la). Fournit les premiers cultivateurs de la plaine du Cap, 183, 244, 297, 698 — Première Capitale & premier établissement de la Partie Française, 493, 668, 670, 695, 697, 698, 727 — Ses bois, 608, 741, 742 — Détails historiques, 668, 669, 695, 696, 728, 739 — A donné lieu à la formation du Petit-Saint-Louis, 688, 693 — Causes de sa décadence, 698 — Dépend du Port-de-Paix dès 1685, 698 — Devient un lieu de convalescence, 700 — Son canal, 720, 741, 743, 744 — Éloge que l'Auteur lui adresse, 726 — Sa situation, 726 — Sa latitude, sa longitude, 726, 727 — Son étendue, 727, 730 — Sa distance de plusieurs lieux, 727 — Sa forme & son nom, 727, 735, 738, 739, 740, 742 — Ses côtes, 727, 731 *et suiv.* — Sa population, 728 — Sa défense militaire, 728, 732, 734, 741 — Ses habitans avaient un syndic, 728 — Fournit des Flibustiers pour attaquer Curaçao, 728 — M. de Bias y vient & y nomme un gouverneur, 728 — Se dépeuple, abandonnée en 1694, 728 — On y envoie des lépreux, 728 — S'appellait Île aux Pourceaux, 729, 741 — Son état d'abandon jusqu'en 1768, 729 — Concédée par le Roi à Mad. de Montrevel, 729 — Son arpentage & son plan topographique, 730 — Affermée & vendue depuis à M. Labattut, 731 — Son chef-lieu est la Basse-Terre, 731 — Un des vaisseaux de M. Cahuzac y mouille, 731 — *La Tour* & le Fort le Vasseur ou *la Roche*, 732, 741 — Ses eaux, 732, 734, 735 — Sa pointe de Portugal, 734 — Ses productions, 734, 735, 736, 742 — Ses cavernes, 734 — Avait autrefois six établissemens, 735 — Ses indigoteries, 736, 737, 738 — Ses salines, 737 — Sa minéralogie, 738, 740 — Son Anse à trésor, 739 — Analogie entre sa conformation & celle des parties correspondantes de la grande île St-Domingue & de l'île de Cuba, 740 — Son sol, 741 — A beaucoup de ramiers, 741 — N'a point d'huitres, 741 — Sa population, 741, 742 — Ses chemins, 742 — Éloge de son propriétaire actuel, 742 — Idées que cette île inspire, 743 — On y cultive le café, 743 — Sa dépendance civile & militaire, 744 — Un vaisseau a péri sur ses côtes, 744 — Sa position est défavorable pour le Port-de-Paix, 744.
- Tortue*, 144, 720.
- Tourbe salineuse*. Le long de la mer, 209 — Le feu y prend spontanément, 209.
- Tremblement de terre*, 106, 139, 177, 286, 287, 336, 526, 661, 716. — Voy. *Température*.
- Trente-six mois* — V. *Engagé*.
- Tribunal Terrier*, 190.
- Trois-Rivières*. — Voy. *Rivière des Trois-Rivières*.
- Trou* (le). Sa forme, 165 — Ses limites, 166 — Ses noms & ses établissemens primitifs, 166, 167 — A eu un hôpital, 168 — Son bourg, 168, 170 — Maison d'éducation proposée avec la statue de De Clieux, 169 — Ses rivières, 170, 177, 178 — A eu une Sénéchaussée, 170 — Sa police, sa maréchaussée, son bureau des postes, 171 — Ses cantons, 171 — 174, 177 — Ses sucreries, 172, 174, 175 — Sujet aux sécheresses, 172, 174, 175 — Son sol, 172, 175 — Sa position militaire, 172, 626 — Ses gorges, 173 — Ses manufactures, 175, 178 — Sa température, 176, 178 — Essai du cotonnier, 177 — Sa population, 178 — Ses milices, 178 — Ses débouchés, 178 — Personnes qu'il a vu naître, 178 — Sa distance de plusieurs points, 179 — Personnes âgées qui y sont mortes, 179 — Ses montagnes, 294 — Pont projeté, 457.
- Troupes*. Envoyées en 1762, 8 — Cantonnées au Trou, 172, 173 — Venues avec M. de Belzunce, 209 — Où elles font la parade au Cap, 393 — Leur logement, 423, 425, 426, 429, 451, 464 — Premiers soldats envoyés à Saint-Domingue, 699 — V. *Défense de la Partie du Nord*; *Fort-Dauphin*; *Hôpital*; *Port-de-Paix*.
- Tuileries*. Du Fort-Dauphin, 129 — De Limonade, 196 — La première de la Partie du Nord, 246 — De la Petite-Anse, 276 — De l'Acul, 639 — Du Limbé, 645 — V. *Briqueteries*.

U.

Usrel (M.). Son éloge, 128.

V.

- Vaisseaux*. Premiers vaisseaux de l'État envoyés aux Antilles, 603.
- Vaire* (M. de). Intendant, 121 — Concourt à l'établissement de la Société des Sciences & Arts du Cap, 350.
- Vallière*, 131 — Est montagnoux, 147 — Quand formé, 147, 148, 151 — Porte le nom d'un gouverneur-général, 137 — Ses cantons, 147, 148 — Querelles avec les Espagnols pour son

- territoire, 148, 149, 150 — M. de Choiseul infuse sur la possession, 149 — M. de Lillancour détermine à en faire une paroisse, 150 — Ses limites, 150 — Ses rivières, 150, 151 — Son sol, 151 — Sa population, 152 — Son histoire naturelle, 152, 155 — Preuves que les anciens Naturels l'habitaient, 152 — N'a point de marché, 152 — Son église, 152 — Raïsons de lui préférer l'Acul de Samedi, 153 — Sa milice, 154 — Ses débouchés, 154 — Sa température, 154, 155.
- Vallière* (M. le Chev. de). Gouverneur-général. Son nom donné à une paroisse, 147 — Fait réparer la coupe de Plaisance, 662.
- Vaudoux*. — V. *Danse*.
- Vaudreuil* (M. de). On lui doit le premier chemin entre la Partie du Nord & celle de l'Ouest sur le territoire français, 104, 661, 664, 666 — Rue & fort de son nom au Cap, 345, 440, 612, 613 — Son éloge, 345, 612 — Fait fortifier le Port-de-Paix, 717 — V. *Défense de la Partie du Nord*; *Embarcadère*.
- Vent*, 211, 526 — Effet de celui d'Est sur les arbres, 181 — Espèce de combat entre celui de l'Est & de l'Ouest, 716 — V. *Température*.
- Verjus* (M.). Créol du Port-de-Paix. A destiné la succession à un hôpital pour les pauvres, 724.
- Verret* (M.). Ingénieur-hydraulicien. Ses utiles opérations, 128, 193, 202, 281, 517 — Vint de la Louisiane s'établir à l'embarcadère de la Petite-Anse, 242.
- Vers*. Attaquent les vaisseaux, 476, 612, 641.
- Vétérinaire*. V. *Artiste vétérinaire*.
- Vieillards*. De Saint-Domingue, 537.
- Vienne* (M. le Marquis de), Gouverneur-général. Enterré dans l'église du Fort-Dauphin, 120.
- Villes*. Oïlifs qu'elles recèlent, 153.
- des Colonies considérées comme des places de guerre, 489.
- Vin de Palme*. Effet qu'on lui attribue, 38.
- Vincent Ollivier*. Éloge de ce nègre centenaire, 224.
- Vivres du Pays*. V. *Places-à-vivres*.
- Voiture Publique*, 38, 664.
- Volailles*, 262, 272, 442.
- Volcan*. V. *Minéralogie*.
- Voûte à Minguet*. Sa description, 263 — Idées des Indiens sur son origine, 264.
- Voyer*, 134, 488.
- principal, 134.

W

- Walsh* (M.). Avait fait venir des chameaux, 145.
- Weuves le jeune* (M.). Éloge de son ouvrage sur les Colonies, 543.
- Willis* (Anglais). Se rend maître de la Tortue, 668 — Sa mauvaise conduite; est chassé de la Tortue, 669.
- Worlock* (M.). Ses observations météorologiques au Trou, 176 — Son éloge, ses succès dans l'inoculation, 247, 536 — Son ouvrage sur l'épizootie, 247.

Y

Yoloffes, 27.

Z

Zingres. Descendants d'Indiens, 75, 81.

Fin de la Table des Matières du Premier Volume.



- 29879 -

May 1946

Harry Hynes

V

E797
M.837d
1-5125
v. 1

